ANNALES
DES
FRERES MINEURS,

Composées en Latin

Par le tres-Reverend Pere LVC VVADINGHES Hibernien, Professeur en Theologie du même Ordre, Censeur de la souveraine Inquisition de Rome, & Gardien du College de saint Isidore dans la même Ville.

Abbregées & traduites en François

Par le R. P. SILVESTRE CASTET, Recollet.

DANS LESQUELLES LES CHOSES LES PLUS IMPORTANTES touchant les Eslections des Papes, les Antipapes, les Schismes, les Conciles, la conqueste, & la conversion des Indes Orientales, & Occidentales, & plusieurs questions extraordinaires sont compriſes, de même que toutes celles qui concernent les trois Ordres instituez par S. François, & traittées exactement.

TOME HVITIE'ME.

Contenant depuis l'an 1501. jusques à l'an 1540.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1894

PREMIERE EDITION.

A TOULOUSE,
Chés GUILLAUME-LOÜIS COLOMIEZ, & JERÔME POSÜEL, Imprimeurs du Roy, du Clergé, & de la Ville.

M. DC. LXXXII.

Avec Permission, Approbation, & Privilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREFACE.

LA conversion du nouveau monde à la foy Chrestienne, m'invite à un nouveau travail. Car l'Odre de S. François, qui s'estoit étendu dans toute l'Europe, a fait passer ses enfans au commencement de ce siecle, jusques dans l'extremité de l'Asie, & dans les Provinces de l'Amerique les plus écartées, & les moins connuës. Les Freres Mineurs ont esté les premiers maistres, qui ont porté la lumiere de l'Evangile, à ces peuples qui croupissoient dans l'aveuglement. Ceux qui ont travaillé à decouvrir ces terres, les ont pris pour leurs compagnons dans ces longs, & penibles voyages: & pendant qu'ils soûmettoient ces nations barbares à l'Empire du Roy d'Espagne, nos Freres aydez de la grace de Dieu les acqueroient à l'Eglise. Ces deux conquestes sont arrivées en même temps: d'un côté les Portugais s'establissoient dans les Indes Orientales, de l'autre les Castillans s'emparoient des Occidentales; & les Freres Mineurs employoient la force de la parole divine, qui estoit confirmée par des miracles, pour enfanter en Jesus-Christ les peuples qui habitoient ces vastes regions. C'est un changement bien digne d'admiration, de voir que la lumiere celeste ait relui soudainement dans ces climats, qui estoient couverts des plus épaisses tenebres de l'ignorance; & que des hommes si accoûtumez à tant d'erreurs, ayent quitté les faux Dieus, ruïné leurs Temples, rompu leurs Idoles, & aboli leur culte, pour reconnoistre le vray, & l'unique souverain; sa puissance a merveilleusement éclaté dans cette conduite, car pour enseigner une doctrine si difficile à établir, il a choisi des hommes pauvres, & mépriſez. Leur vertu, & les prodiges qu'ils faisoient ont servi à rendre fertile la semence de la foy, car ces merveilles persuadoient efficacement les mysteres relevez qu'ils préchoient. Le lieu, & le temps, que le Souverain maistre avoit choisis pour répandre sa grace sur ces nations le demandoient de la sorte; comme dans la naissance de l'Eglise il avoit donné aux Apostres, le pouvoir de faire des miracles, il a voulu aussi communiquer la méme vertu à ceux qu'il employoit pour la conversion de tant d'infidelles. Ainsi selon la parole de Job au chap. 37. *Ces nuées obscures, & mépriſables ont répandu leur lumiere, éclairant également par tout, où la volonté de celuy qui les gouvernoit, vouloit les conduire; pour faire tout ce qu'il leur commandoit sur la terre, soit dans une tribu, soit dans une Province, soit en quelque autre endroit, où sa misericorde leur ordonnât d'aller.* Les Predicateurs ne sont-ils pas, en effet comme des nuées, qui, selon S. Gregoire au chap. 17. du 27. livres des Morales, *enseignent la Doctrine par leurs paroles, portent la lumiere jusques dans les cœurs, visitent tous les climats, éclairant jusques aux extremitez de la terre par leurs Predications, & trouvent le moyen de s'aquiter de cet employ avec beaucoup de facilité, parce qu'ils ne l'entreprenent pas de leur propre mouvement, mais par les ordres de leur maitre.* Ce sont eux dont Dieu se sert, pour faire paroistre les merveilles de sa puissan-

Digitized by Google

ce, aux peuples les plus éloignez; afin qu'ils ne doivent qu'à ſa ſeule miſericorde, la grace d'avoir eſté delivrez du joug des erreurs, où le châtiment de leur perfidie naturelle les retenoit. Combien grande a eſté la douceur, & la benignité de Jeſus-Chriſt envers ces barbares; car ce n'eſt pas en conſideration de leurs bonnes œuvres qu'il les a ſauvez, mais bien par un effet de ſa grande miſericorde, qu'il les a retirez du pouvoir des tenebres, pour en faire un peuple qui luy ſeut agreable dans la pratique de la vertu. Il a fait preparer le chemin à ſes Miniſtres Evangeliques, par des depenſes extraordinaires que des Roys Chreſtiens ont faites pour decouvrir ces terres écartées; & par des perils & des travaux incroyables à quoy leurs Officiers ſe ſont expoſez: Aprés ces penibles preludes, ces Miſſionaires zelez ont traverſé l'Ocean pour entrer dans l'Ethiopie, dans l'Aſie, & dans l'Amerique; ils ont parcouru ces vaſtes regions comme des Anges agiles à la courſe; ils y ont dreſſé leurs tentes, & paſſant de là juſques à l'extremité de l'Affrique ils s'y ſont établis, & ont préché avec grand fruit à tous ſes peuples: de ſorte que ſelon la parole de David au Pſ. 18. *Leur ſon s'eſt épandu par tout l'Univers, & leurs paroles ont eſté entenduës juſques à l'extremité de la terre*; Vierge ſainte c'eſt ſoûs voſtre protection que ces hommes Evangeliques ont accompli cette bonne œuvre: car comme dit voſtre devot ſerviteur André de Crete, dans l'Homelie 2. de voſtre Aſſomption; vous avez eſté faite le conſeil de Dieu, pour le ſalut des hommes; & ſelon S. Ephrem. *Vous eſtez reluiſante comme une belle lumiere, qui éclaire le monde.* Faitez-moy donc la grace que la foibleſſe ne m'accable pas dans un chemin, où je veux marcher ſur les veſtiges de vos ſerviteurs, & raconter leurs illuſtres actions; mais qu'eſtant ſecouru par voſtre bonté, je puiſſe achever avec voſtre ayde ce huitiéme Thome, que je veux commencer ſoûs voſtre appuy.

Digitized by Google

ANNALES DES FRERES MINEURS.

TOME HVITIE'ME.

DE JESUS-CHRIST l'an 1501.	D'ALEXANDRE VI. l'an 9. & 10.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 8. & 9.	DE L'ORDRE l'an 294.

NOUS avons veu l'année precedente, que huit Freres Mineurs estoient allez aux Indes Orientales, sur les navires que Pierre Alvarez Capral y avoit conduits; que trois de ces bons Religieux avoient esté massacrez à Calecut, & que les autres, aprés avoir receu plusieurs blessures, avoient eu beaucoup de peine d'echapper à la fureur des Sarrasins, & d'éviter les embuches qu'on leur avoit dressées. Emanuël Roy de Portugal ne sçavoit pas encore ce qui estoit arrivé à son armée navale, mais il jugeoit bien qu'asseurement elle auroit besoin d'estre secouruë, aprés un si long voyage, & parmi les grands perils, à quoy elle estoit exposée au milieu de ces peuples barbares: c'est pourquoy il fit partir quatre vaisseaux pour l'aller joindre, & quatre Freres Mineurs s'embarquerent sur cette petite flotte pour aller ayder leurs confreres, qui les avoient precedez.

II. Frere Jean de Trassiera travailloit avec grand soin à la conversion, & à l'instruction des infidelles, dans l'Isle Espagnole sur la côte d'Amerique. Il y estoit venu l'année precedente avec François de Bovadilla, que le Roy

Digitized by Google

Catholique avoit nommé Gouverneur de ce pays, à la place de Christofle Colomb; Bovadilla l'avoit envoyé avec Jean Velasquez Threſorier du Roy, pour porter à ſon predeceſſeur les patentes de ſon inſtitution dans ce gouvernement, & Colomb receut cet ordre avec beaucoup de prudence, quoy que celuy qui prenoit ſa charge, l'eût traité avec beaucoup de cruauté, & d'ingratitude.

III. Il y avoit déja long-temps que les Turcs menaçoient les Venitiens, & les Hongrois, de ſe jetter ſur leurs terres. Le Pape qui faiſoit dreſſer une belle armée contre ces barbares, avoit nommé ſon Commiſſaire pour la publication du Jubilé, & pour une collecte de deniers, Frere Loüis de la Tour, Vicaire general des Obſervantins Ciſmontains; & cet illuſtre Religieux avoit employé tous ſes ſoins, & ceux de ſes ſujets, avec grand fruit, non ſeulement pour s'acquiter de cette commiſſion avec honneur: mais auſſi pour obliger les Princes d'Italie à s'unir dans cette expedition avec ſa Sainteté, avec l'Empereur, & avec les Roys de France, & de Hongrie. Il envoya encore quelques uns de ſes Freres en Boheme, pour precher contre une nouvelle ſecte d'heretiques, qu'on appelloit les Foſſoyeurs, parce qu'ils ſe cachoient durant la nuit dans des grottes obſcures, où ils cõmettoient mille impuretez comme des bétes, ſans aucune diſtinction des perſonnes. Ces Miſſionnaires avoient travaillé avec grand zele contre ces infames ſacrileges, neanmoins cela ne peut pas empêcher que les Conventuels ne moleſtaſſent les autres Obſervantins de ce Royaume, qui vivoient ſoûs la dependance du Vicaire general. Ces mauvais traitemens qu'ils leur faiſoient obligerent leur Superieur de s'en plaindre au Pape; & ſa Sainteté donna ordre au Cardinal Alexandre Farneze ſon Legat en Boheme, d'accorder les differends qui eſtoient entr'eux, s'il ne pouvoit pas en venir à bout de luy faire connoiſtre le remede qu'il y falloit apporter.

IV. Frere Louïs de la Tour tint le Chapitre general des Obſervantins Ciſmontains, au convent qu'ils ont prés d'Urbin. Frere Jerôme Torniel feut éleu Vicaire general pour la ſeconde fois. Frere Alexandre de Palombaria de la Province de Rome, Frere Jacques de Mantouë de la Province de Bologne, & Frere Timothée de Luques de la Province de Toſcane feurent faits Deffiniteurs generaux. Les Superieurs ordinaires ne pouvoient pas venir à bout de quelques diſcoles, c'eſt pour quoy le nouveau Vicaire general obtint du Pape la permiſſion de chaſſer de l'Ordre, ceux que le Chapitre general jugeroit eſtre incorrigibles; & de pouvoir employer le bras ſeculier, & les Cenſures Eccleſiaſtiques contre tous ceux qui favoriſeroient ceux qui ſeroient chaſſés, s'ils reprenoient l'habit.

V. L'Illuſtre Cardinal Frere François Ximenez s'appliquoit avec grand attachement à la converſion, & à l'inſtruction des Maures de Grenade, & d'Andalouſie. Paſſant par Seville il alla viſiter l'Hôpital des Lepreux; & ayant reconnu que les biens de cette maiſon eſtoient trop petits, pour entretenir le grand nombre des malades qui s'y trouvoient d'ordinaire, il travailla pour leur procurer trente mille écus de revenu: & comme il avoit beſoin

Digitized by Google

d'employer des personnes fidelles, & adroites pour executer ce dessein avec diligence, & sans le divulguer, il obtint permission du Pape, de se servir de deux Freres Mineurs, ou de tels autres Religieux qu'il voudroit.

VI. L'Ordre des Religieuses institué à l'honneur de la Conception immaculée de la Sainte Vierge, avoit commencé l'an 1484. je n'avois pas trouvé encore l'occasion d'en parler, parce que ces Filles avoient esté establies sous la regle de Cisteaux; mais cette année le Cardinal Ximenez Commissaire Apostolique en Espagne leur fit embrasser celle de Sainte Claire, & les remit sous la conduite des Observantins, qui leur donnerent un Convent dans Tolede; c'est pourquoy je vais rapporter ce qui s'est passé depuis sa naissance jusques à present.

VII. Elisabeth fille d'Edoüard Roy de Portugal, ayant esté mariée avec Jean II. Roy de Castille, prit à sa suite Beatrix de Sylva sa cousine, fille du Comte de Portalegre, & Sœur du B. Fr. Amedée. La beauté extraordinaire de cette jeune Princesse fit d'abord un grand eclat dans cette Cour; & les plus grands Seigneurs en devinrent si eperdûment amoureux, qu'ils eurent plusieurs querelles ensemble, & firent des duels, où quelques uns demeurerent sur la place: le Roy même se trouva pris dans les attraits de la charmante Portugaise; & la Reyne en conceut tant de jalousie, que pour detourner les suites de cette passion, elle fit enfermer Beatrix dans une petite chambre, où l'on ne luy donnoit que du pain & de l'eau pour sa nourriture. Dans cette retraite, & ce jeusne, qui n'estoient pas volontaires, l'innocente affligée eut son recours à la Sainte Vierge; & luy promit de se consacrer à Dieu par le vœu de chasteté, si elle pouvoit sortir de cette rude prison. La nuit suivante celle qu'elle avoit prise pour son Avocate luy apparut, vetue d'une robe blanche, & d'un manteau bleu; & l'asseura qu'elle seroit délivrée dans trois jours. Cette parole feut accomplie; Beatrix feut remise en liberté; & considerant la hayne que la Reyne avoit pour elle, & les perils à quoy sa beauté l'exposoit dans la Cour, elle partit de Tordesillas où elle estoit, pour se retirer à Tolede. Sur le chemin elle rencontra deux Freres mineurs, qui luy parlerent en Portugais; luy predirent qu'elle seroit la mere d'un grand nombre de Vierges, & aprés cet entretien disparurent. A leurs paroles, & à d'autres marques elle creut qu'un de ceux-là estoit S. Antoine de Padoüe; ce qui luy donna un grand courage pour entreprendre le dessein, dont ils luy avoient parlé.

VIII. Elle entra dans le Monastere Royal de S. Dominique, & y vecut pendant quarante ans, avec tant de retenue, & de modestie, qu'elle ne se laissa jamais voir au visage, qu'à la Reyne Elisabeth femme de Ferdinand, & fille de l'autre Elisabeth, qui l'avoit si mal traittée. La Sainte Vierge luy apparut une deuziéme fois dans ce lieu, & la confirma dans le dessein de fonder un Ordre de Filles à l'honneur de son immaculée Conception. Elle le communiqua à la nouvelle Reyne, & cette pieuse Princesse favorisa si bien son entrepriſe, qu'elle lui donna le palais de Galiana, où il y avoit une Chapelle dediée à Sainte Foy Vierge & Martyre, qui est fort celebre en Agenois. L'an 1484. Beatrix en prit possession avec douze compagnes de son zele. Dans quel-

Digitized by Google

que temps Elisabeth fit supplier Innocent 4. de vouloir approuver cette nouvelle institution ; & sa Sainteté donna la commission de le faire, aux Evéques de Coria, & de Catane, & à l'Official de Tolede, par un bref daté de Rome le 3. d'Avril l'an 1489. par ces lettres le Pape leur prescrit un habit, & un scapulaire blancs, & un manteau bleu ; leur donne la regle de Cisteaux ; Leur permet de dire l'Office de la Conception tous les jours de l'année, qui ne seront pas occupez par un Office double, ou demidouble, ou par des feries privilegiées ; leur ordonne de dire le petit Office de la Conception les jours, auxquels elles n'en diront pas le grand; leur regle les jeusnes de l'advent, & de tous les vendredis ; & l'abstinence de la chair tous les mecredis, & tous les samedis ; laissant neanmoins à l'Abbesse le pouvoir d'en dispenser ses Sœurs, lorsqu'elle le jugera necessaire avec le conseil des discretes ; & enfin il erige cet institut en un nouvel ordre sous le titre de la Conception, & sous la jurisdiction des Ordinaires, avec tous les privileges accordez à celuy de Cisteaux.

IX. Ceux qui portoient ce bref par mer firent naufrage, & le perdirent; dés que Beatrix sceut ce malheur, elle chercha sa consolation dans la priere, & y receut plus qu'elle n'attendoit ; car aprés l'avoir achevée, ayant ouvert sa cassete elle y trouva cet acte. Cette merveille feut tres-bien verifiée, c'est pourquoy le Cardinal Ximenez fit porter en procession ce bref miraculeux, par le Chapitre de son Eglise, jusques au Monastere Royal de S. Dominique, où Beatrix estoit encore. L'Evêque de Cadis, qui conduisoit cette ceremonie, celebra la messe, & precha pour expliquer le mystere de la Conception de la Sainte Vierge, à l'honneur duquel on vouloit eriger cette nouvelle compagnie, & le miracle par lequel Dieu avoit voulu temoigner qu'elle luy estoit fort agreable ; puis il avertit ses auditeurs, que dans quinze jours, Beatrix & ses compagnes seroient introduites avec solemnité dans leur nouveau Monastere. Cette devote fille ne pouvoit pas recevoir une plus grande joye en ce monde, que celle que cet establissement luy alloit donner ; neanmoins elle ne le vit pas ; car la veille du jour auquel il devoit se faire, Dieu l'appella à la gloire du Ciel. Elle montra pourtant l'exemple à ses compagnes, car avant que de mourir, elle receut l'habit, & fit la profession de ce nouvel Ordre ; & Dieu fit eclater le merite de sa servante, par une etoile reluisante, qui parut sur son front un peu avant qu'elle ne randit l'ame. Le méme jour, qui estoit le premier de Septembre de l'an 1490. & le soixante sixiéme de l'âge de Beatrix, elle apparut à Fr. Jean de Tolose en Biscaïe, qui a esté trois fois Provincial de Castille, & qui demeurоit alors au Convent de Guadalaxara, à vingt lieuës de Tolede, & luy recommanda d'avoir soin des filles de sa nouvelle congregation.

X. Les Dominiquains pretendirent que son corps feut enterré au Monastere où elle estoit decedée, & où elle avoit fait un si long sejour ; mais aprés un grand procés, il feut ordonné qu'il reposeroit au lieu qu'elle avoit choisi, pour faire honnorer la Conception immaculée de la Sainte Vierge. N'ayant pas peu obtenir le corps de cette Bienheureuse defunte, ils demanderent qu'on leur remit

Digitized by Google

remit la conduite de ses filles, parce qu'ils les avoient élevées à la pieté; mais elles se defendirent encore sur ce point; & par l'ayde de Fr. Jean, qui les avoit tres-bien servies dans le premier procés, elles gagnerent le second. Dans peu de temps elles firent les nouveaux vœus, & éleurent pour leur Abbesse la Sœur Philippe niece de leur Illustre Fondatrice.

XI. Le Cardinal Ximenez voyant cet establissement bien asseuré sous le titre de l'Ordre de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, creut qu'il faisoit un plus grands progrez si l'on en donnoit la conduite aux Freres Mineurs; parce qu'ils ont combatu par tout avec autant de fruit que de zele pour la verité de ce mystere; c'est pourquoy il negotia avec la Reyne de le soustraire à sa propre jurisdiction, pour le remettre à la leur; & de faire changer la regle de Cisteaux, en celle de Sainte Claire. Alexandre 6. accorda ces deux choses; mais l'Abbesse, & quelques unes de ses Sœurs, ne vouleurent pas consentir à ce changement, se retirerent au Monastere de Sainte Elisabeth, & remirent aux Religieuses de Saint Dominique le corps de leur bonne mere Beatrix.

XII. Cette separation sembloit menacer de ruine ce nouvel institut; mais Dieu inspira à l'Abbesse de S. Pierre *de las duenas*, & à ses Religieuses d'embrasser l'estat que les autres delaissoient; & comme ce Monastere ioignoit le palais de Galiana, leur union se fit avec facilité par l'autorité d'Alexandre 6. Elles demeurerent là durant quelques années, & à celle-cy les Observantins leur donnerent le Convent de S. François qu'ils avoient pris sur les Conventuels, & qui leur estoit inutile, depuis que les Roys Catholiques Ferdinand & Isabelle leur avoient fondé celuy de S. Jean des Roys. Elles y feurent transferées selon le desir de ces Princes, par l'autorité du Cardinal Ximenez Commissaire Apostolique; changerent le titre de S. François, en celuy de la Conception; & les maisons qu'elles delaisserent feurent converties en un tres bel Hospital, à qui on a donné le nom de Pierre Gonsalve de Mendosse Archevéque de Tolede. Ainsi les Freres Mineurs ont receu cette nouvelle plante dans leur sein, où elle n'estoit pas née; & luy ont donné la premiere maison qu'elle possede, & qui est devenuë la mere d'un grand nombre d'autres qu'on a estably depuis pour ces devotes Filles.

XIII. Aprés tous ces embarras, la Sœur Caterine Calderonia, feut éleuë Abbesse; & se voyant bien établie, elle travailla si efficacement pour recouvrer le corps de Beatrix, qu'elle l'obtint par un ordre du Pape. Lors qu'on ouvrit la biere où il estoit enfermé, il randit une odeur tres suave, & on le remit dans un lieu fort honnorable où il repose avec la veneration que sa vertu merite.

XIV. Fr. Jean surnommé *le Jardinier*, à cause de la culture du jardin dont il eut le soin pendant plusieurs années, mourut à Salamanque le 13. de Janvier de cette année selon Marc de Lisbone, & quelques autres auteurs; ou bien le 12. du méme mois de l'année precedente selont la relation écrite à la main, qui m'a esté envoyée de ce lieu. Il estoit né au Bourg de Valverd en Portugal, sur la frontiere de Castille la vieille: aprés la mort de son pere il se retira à Ledesma, où il s'entretint durant quelque temps de l'aumône qu'il deman-

Digitized by Google

doit, ou du gain qu'il faisoit en gardant les brebis ; mais il donnoit aux pauvres, la plus grande partie de ce qu'il amassoit. Il oüit un jour le sermon d'un Frere Mineur, qui prescha du grand amour que Jesus-Christ à témoigné aux hommes ; & cette pensée toucha si sensiblement son cœur, que le reste de sa vie il ne cessa de repeter avec des soupirs pleins d'ardeur, ces admirables paroles, *Jesus mon amour.* Les Religieux du Convent de Salamanque le prirent pour ayde du Jardinier, & il exerça cet office avec tant de soin, & de modestie qu'on le receut pour Frere lay.

XV. Ce nouvel estat l'obligea d'augmenter sa ferveur dans les exercices de pieté. Il passoit presque toutes les nuits en veilles, appuyé contre un arbre, & les mains levées vers le Ciel ; & lorsqu'il se sentoit accablé du sommeil il se reposoit un peu sur la plate terre. Il avoit une affection tres particuliere pour tout ce qui regardoit le culte divin, c'est pourquoy il prenoit un grand plaisir d'aller visiter les Eglises champetres, pour les netoyer, & pour les pourvoir de tout ce qui leur estoit necessaire. Son esprit estoit si attaché à Dieu, qu'on avoit peine de le retirer de l'oraison, & de l'Eglise. La compassion, que la misere des pauvres luy donnoit, l'obligea de se rendre leur questeur, & il leur distribuoit avec grande joye tout ce qu'il pouvoit ramasser. Les Roys de Castille & de Portugal, estant informez de sa vertu, & de sa charité, donnerent ordre qu'on luy fournit, tout ce dont il auroit besoin ; & ce secours luy servit beaucoup pour satisfaire le zele de sa misericorde. Lorsqu'on portoit le tres-Saint Sacrement en procession, il amassoit des fleurs pour en joncer la rue ; & preparoit une cassolete qu'il portoit au devant de ce divin mystere, repetant avec tant d'ardeur ces devotes paroles, *Jesus mon amour*, qu'il excitoit la devotion, & la reverance de tous ceux qui le voyoint. Lorsqu'il revenoit du dehors, & qu'il vouloit se disposer à la priere, il commançoit par sonner une petite flute devant l'autel ; & il disoit que son esprit, qui ne s'abbaissoit que trop par les pensées importunes des choses de la terre, se reveilloit par le son de cet instrument, pour s'eslever à Dieu. Il avoit trouvé une petite retraite cachée sur le plancher de l'Eglise, où il se retiroit pour faire son oraison durant tout le temps qui luy restoit des Offices exterieurs, à quoy il estoit employé. Les demandes ordinaires qu'il faisoit à Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge estoient, de sa misericorde pour les pecheurs, afin d'obtenir leur conversion. Il se disposoit toûjours à l'Office de Matines par une heure d'oraison, qu'il faisoit avant minuit ; & aprés il alloit esveiller ses freres.

XVI. Il s'estoit accoutumé à un exercice continuel de la presence de Dieu ; & il l'exprimoit particulierement lorsqu'il estoit dans l'Eglise par tant de genuflexions, d'inclinations, & d'autres actions de respect, que ceux qui ne penetroient pas dans sa pensée, croyoient qu'il avoit perdu le sens. On entendoit souvent qu'il s'entretenoit avec le Pere Eternel ; qu'il prioit Jesus-Christ de luy faire part de ses merites ; & qu'aprés, comme s'il eut peu en disposer, il les offroit à Dieu pour le salut des hommes. D'autres foix on le voyoit tomber à terre sans force, & sans parole, par la crainte du juge souverain. Lorsqu'il consideroit les honneurs que l'on rend aux Princes, & aux Roys, il les

Digitized by Google

offroit au tres-Saint Sacrement, & s'ecrioit. *L'honneur & la gloire n'appartienent qu'à Dieu seul, c'est à vous Seigneur à qui tous ces grands respets sont deus*; un jour il vit disner le Roy d'Espagne, & dés qu'il feut de retour au Convent, il assembla tous les vases, & tous les ornemens sacrés; & les disposa devant le tres-Saint Sacrement à peu prés dans le même ordre, que celuy qu'il avoit veu au Palais; & se mit à chanter, pour imiter le concert qu'il avoit oüy.

XVII. La memoire de la passion de Jesus-Christ luy faisoit verser un deluge continuel de larmes: il entendit qu'une femme veuve faisoit de grands cris, & de longues plaintes, sur le corps de son fils trespassé, duquel elle avoit veu ouvrir le costé, pour le traiter d'un abcés interieur: sur le méme temps il se mit à pleurer, & à crier comme elle; mais avec d'autres termes, car il disoit, Jesus mon amour vos mains, vos pieds, & vostre coté n'ont ils pas esté ouverts, & vostre sacrée mere n'a-elle pas veu ce triste spectacle devant ses yeux?

XVIII. Il a predit plûsieurs choses, que l'evenement a fait voir tres-veritables. Le Cardinal Fr. François Ximenez asseuroit, qu'un de ses amis, à qui Fr. Jean avoit dissuadé le mariage, parce qu'il y seroit tres-malheureux, n'ayant pas voulu le croire, feut tué malheureusement par les parens de sa femme, avec laquelle il estoit entré en querelle, avant qu'il n'en eut des enfans. Le Superieur l'envoya visiter une parante de l'Archevéque de Compostelle, qui estoit en grand peril pour ses couches; il dit d'abord qu'elle estoit punie de Dieu, pour n'avoir pas suivi la vocation religieuse à quoy elle estoit appellée; dont il n'avoit pas eu pourtant la connoissance; neantmoins il fit le signe de la Croix sur sa teste, & elle s'accoucha incontinent sans aucune douleur.

XIX. Le Roy Ferdinand avoit mis le siege devant Catalapierre, pour la reprendre sur le Roy de Portugal, qui vouloit usurper cette place sur l'Archevéque de Salamanque; Fr. Jean y estant allé par occasion, ce Prince luy demanda qu'elle pensée il avoit de son entrepriſe; & il luy repondit qu'il esperoit que sa Majesté auroit un aussi heureux succez de ce siege, que de celuy qu'il poseroit devant Grenade. Ferdinand feut surpris de cette reponse, & luy demanda quelle marque il luy pouvoit donner du bonheur de cette seconde expedition, pour laquelle il n'estoit pas preſt; & le bon Frere luy dit qu'il ne luy en pouvoit pas donner d'autre, si ce n'est que la premiere messe qui se diroit dans le premier bourg qu'il prendroit sur les Maures, seroit à l'honneur du Mystere de l'Anonciation. Dez que Ferdinand eut fait la conqueste de la premiere place sur ces infidelles, il ordonna qu'on y chantat solemnellement une messe de cete feste; mais il apprit qu'un Prestre fort devot avoit déja prevenu son desir, & accompli la prophetie de Fr. Jean sans le sçavoir; car il avoit dit cette messe au point du jour, avec tant de zele, qu'il avoit demeuré deux heures à l'Autel. Cette merveille anima le Roy à poursuivre la guerre, & il y reussit si heureusement qu'il subjuga la ville, & tout le Royaume de Grenade.

Digitized by Google

XX. Fr. Jean tomba malade, & feut porté à l'infirmerie; mais il pria le Gardien de le faire remettre à sa chambre; parce qu'il estoit asseuré qu'il ne devoit pas mourir de cette maladie; quoy qu'il sçeut bien qu'il rendroit l'ame dans ce Convent, où Dieu luy avoit revelé que ses pechez luy estoient pardonnez.

XXI. Un Larron luy deroba les cierges qu'il avoit preparez, pour la procession du tres-Saint Sacrement; dés qu'il connut sa perte; il se mit en priere pendant demy heure, puis il alla tout droit à un village écarté, entra dans une maison, & trouva le larcin dans une chambre, d'où il le rapporta sans que personne luy osat dire mot. Le Cardinal Ximenés a témoigné qu'il avoit & veu, & oüy plusieurs autres choses admirables de ce bon Religieux; & qu'il l'avoit trouvé immobile dans des extases, pendant lesquelles S. François luy apparoissoit. Fr. Jean estoit tout à fait ignorant, neantmoins il expliquoit si bien plusieurs passages de l'Escriture Sainte, & le mystere de la Passion de Jesus-Christ qu'il estonnoit les plus sçavans par l'excellence des choses qu'il disoit.

XXII. Il ne refusoit point de manger de toutes les viandes qu'on luy servoit; mais il n'en prenoit que de la grosseur d'une noisete; encore y ajoutoit-il des cendres. Il messoit tant d'eau au bouillon & au vin qu'il leur faisoit perdre tout le gout. Il ne vouloit point manger de la viande les jours de jeûne, quoy qu'il fut malade. Son Superieur luy cõmanda de le faire, mais dés qu'il l'eut avalée, il la vomit. Son habit estoit toûjours fort vil, & fort grossier; & il portoit par dessous un rude cilice. Il pratiquoit beaucoup d'autres sortes de mortifications; & avoüoit que trois choses l'incommodoient beaucoup pendant la priere, sçavoir, les ordures qu'il voyoit, la demangeaison de se grater, & le trop grand froid.

XXIII. Ayant appris de Dieu le temps de sa mort, il monta dans la chaire du refectoir le jour de Saint Jean l'Evangeliste; & aprés avoir fait le Panegyrique de cét Apostre, il finit en disant, que nous devions nous souvenir de la mort, parce que Dieu nous appelleroit à l'heure que nous ne pansions pas; ses Freres ne comprirent pas alors, à qu'elle fin particuliere il disoit cela; mais ils le connurent quinze jours aprés. Dans tout ce temps il redoubloit la ferveur de tous ses pieux exercices, & repetoit incessamment ces paroles qui luy estoient si agreables, *Jesus mon amour*. Le méme jour qu'il mourut, aprés avoir fait sa priere dans une Chapelle, & mangé quelque morceau, il alla visiter toutes les Eglises de la ville, y netoya des lampes, & orna des autels. A son retour, il alluma un cierge de cire blanche dans la Chapelle de l'Annonciation; & pria le P. Gonsalve Coutigno, qui a esté Confesseur de la Reyne Elizabeth, femme de Charles quint, de vouloir prandre le soin de l'autel, où le tres-Saint Sacrement reposoit, & des lampes qui brusloit devant. Avant minuit il alla trouver son Confesseur, & le pria de l'ayder à bien mourir; il se fit porter le cierge qu'il avoit allumé dans la Chapelle, & le tenant d'une main, & une croix de l'autre, il se coucha sur son grabat, & aprés avoir proferé ces paroles, *Jesus mon amour*, voicy le temps auquel Dieu me doit faire misericorde, il rendit son ame par un doux soupir, sans donner aucune marque de douleur.

Digitized by Google

XXIV. Le Gardien dit alors à ses freres, que cet heureux defunt luy avoit dit depuis deux ans, qu'il devoit mourir dans sa chambre, non pas à l'infirmerie; & découvrit plusieurs autres merveilles de sa vertu. Avant qu'on n-le descendit au Chapitre, l'Eglise se trouva pleine de gens à qui Dieu avoit revelé sa mort; & ils se jetterent sur ce sacré corps avec tant de foule, pour le toucher & pour en enlever quelque relique, qu'on feut obligé de l'enfermer dans une Chapelle, de crainte qu'on ne le mit en pieces, par une devotion indiscrete. Il jetta beaucoup de sang par le nez, & on le recüeillit sur des linges avec un empressement nompareil; il feut enterré soûs l'Autel au côté de l'Epitre, & Frere Loüis d'Escobar son Confesseur garda sa tunique, qui feut donnée à Alphonse Fonseque Archevéque de Compostelle, comme une relique, & ce Prelat la receut, & la conserva avec grand respect.

XXV. Tous ceux qui avoient conversé avec Frere Jean, rendirent un si beau témoignage de sa vertu qu'ils protesterent de n'avoir pas connu en luy le moindre défaut; mais que toutes ses actions estoient trés-dignes de loüange. C'est sans doute une merveille de la providence de Dieu, qu'un pauvre Frere lay Ignorant, & simple, ait acquis une si grande estime, & ait receu tant de veneration dans une ville qui est remplie de personnages trés illustres dans les sciences; cela nous doit apprendre que la veritable science est celle qui nous enseigne la pieté, la crainte de Dieu, & le mépris des choses de la terre; qu'il n'est rien d'égal à la grace qui est victorieuse du monde, & par laquelle Dieu confond la sagesse humaine: & que ce ne sont pas les belles paroles, mais les bonnes œvures qui acquierent le ciel. L'an 1507. le deffinitoire de cette Province ordonna, qu'on releveroit le corps de ce bien-heureux Frere, pour le mettre dans un lieu plus honnorable, avec une belle Epitaphe; mais qu'on s'abstiendroit de luy rendre la veneration qui n'est deuë qu'à ceux qui sont canonisez par le saint Siege.

XXVI. Frere André de Grosseto mourut la veille saint Laurens, & fut enterré au Convent de Navire en Toscane. Il estoit si attaché à la contemplation, que le soleil qui luy donnoit quelque fois sur le visage, ne luy faisoit point cligner les yeux, & qu'il merita de voir la Sacrée Vierge toute rayonnante de gloire. Frere Antoine de Gavaciis de Lodi mourut aussi en odeur de saintetè. Nous avons parlé par avance de sa sepulture l'an 1444.

XXVII. Jeanne de Valois fille de Louis XI. Roy de France, sœur de Charles VIII. & femme de Louis XII. avoit esté separée de son mary; & s'étoit retirée à Bourges, qu'on luy avoit donné pour son appanage. Comme dés-sa jeunesse elle avoit toûjours conservé un amour fort tendre pour Jesus-Christ, se trouvant dans cet estat de liberté, elle s'addona toute entiere aux exercices de la pieté Chrestienne, & commença de mettre en execution, le dessein que Dieu luy avoit inspiré de fonder un ordre de Filles, soûs le titre de dix vertus de la sainte Vierge. Frere Gilbert Nicolaï son Confesseur dressa une Regle pour ce nouvel institut, & alla de sa part à Rome pour en obtenir la confirmation. D'abord il y trouva beaucoup de difficultez, & dans l'esprit du Pape, & dans celuy des Cardinaux: mais aprés avoir recommandé fort instam-

Digitized by Google

ment cette affaire à Dieu, & à la sainte Vierge, lors qu'il y pensoit le moins le Cardinal Jean Baptiste de Ferrare le fit appeller; luy promit de le servir, parce que la nuit precedente saint Laurens & saint François luy avoiẽt apparu dans le sommeil, & l'avoient averti de favoriser son dessein: en effet le 25. de Juillet Frere Gilbert obtint de sa saintetẽ tout ce qu'il desiroit. Sur son retour il tomba entre les mains des larrons, qui le jetterent dans une fosse pleine de neige, mais Dieu le delivra de ce peril. Jeane receut avec autant de respet que de joye, l'approbation de sa Regle, & l'ayant posée sur la tête d'une Religieuse qui avoit la fiévre, cette malade guerit d'abort. L'an 1517. nous rapporterons cette Regle avec une Bulle de Leon X. où elle est inserée: & nous écrirons au long la vie de cette illustre Reyne l'an 1504. qui a esté celuy de sa mort.

XXVIII. Alexandre Tassoni dit qu'Alexandre IV. commanda, que tous les Fidelles chommassent la Féte de saint François.

XXIX. L'Université de Mayence resolut le 13. d'Octobre, à l'exemple de celles de Paris, & de Cologne, de soûtenir la Conception Immaculée de la sainte Vierge, & de ne recevoir aucun aux grades de la Theologie, qui ne s'engageât par serment, de ne favoriser jamais l'opinion contraire.

XXX. Frere Antoine de Toro Espagnol feut fait Evéque de Château Aragonois, en Sardaigne; Frere Jean fut nommé à l'Evéché de Glandilaugh en Irlande; Frere Garsias N. à celuy de Gyblet en Phœnicie soûs le Patriarche d'Antioche; Frere Jacques de la Tour à celuy de Toul en Lorraine; & Frere Gregoire de Seccheud à celuy de Sebaste en Samarie, soûs le Patriarche de Jerusalem.

XXXI. Le Convent de sainte Marie de Jesus, à cinq cens pas de Polizzi en Sicile, feut commencé cette année pour les Observantins, par la permission du Pape. Il y a une Image fort ancienne de la sainte Vierge, qui est en grande veneration.

XXXII. Un Pasteur, appellé Rodriguez de Balzateigni, ayant conduit son troupeau au pied du mont saint Adrien en Biscaye, y avoit trouvé une Image de la sainte Vierge dans un buisson: il courut porter cette nouvelle au Bourg d'Ognaté, qui en est éloigné de deux lieuës, & les habitans vinrent en Procession sur le lieu, où ils bâtirent une petite Chapelle soûs le nom de Nostre Dame *d'Arançacu*, c'est à dire en basque *du buisson*. La devotion qui s'y établit d'abord, & les grands presens qu'on y faisoit avoient invité les Peres Mercenaires à s'y loger; mais la rigueur de ce lieu desert, & montueux le leur avoit fait quitter. Les Tierceres s'estoient mis à leur place; mais le Cardinal Frere François Ximenés Commissaire Apostolique pour la reformation des Religieux en Espagne, avoient obligé ceux-cy, de se reduire à l'Observance; & cette année Alexandre VI. confirma ce changement. Gonzague dit que ces Tierceres s'estoient rendus Dominiquains, & que les Observantins n'obtinrent ce lieu que l'an 1514. soûs Leon X. mais il ne produit aucun acte pour le prouver.

XXXIII. Ce lieu s'est rendu fort celebre, à cause des miracles continuels

Digitized by Google

que Dieu y fait par l'interceſſion de la ſainte Vierge. Les Baſques François, & Eſpagnols y vont en foule ; & les offrandes qui s'y ſont ſont ſi conſiderables, que l'an 1552. le bâtiment qui s'eſtoit brûlé, fut remis d'abord plus grand, & plus beau qu'il n'eſtoit. Il y a d'ordinaire cent Religieux de communauté ; on y loge & donne à manger à tous les Pelerins, & il y a des chambres au dehors qui ſervent pour les femmes.

XXXIV. Rodriguez Henry Oſſorio Comte de Lemos, obtint permiſſion du Pape d'eſtablir les Obſervantins à ſa ville de Montfort de Lemos en Galice. Il fit commencer le bâtiment ſoûs le titre de ſaint Antoine de Padoüe, & ſon fils Alvarez, ſa femme Beatrix de Caſtro, & Rodriguez de Caſtro ſon neveu Archevéque de Seville & Cardinal, le firent achever.

XXXV. Frederic III. Empereur, avoit obtenu depuis ſept ans du Provincial d'Auſtriche, que le Convent de Laybach en Carniole ſeroit donné aux Obſervantins, Gullaume d'Augpech l'avoit fait reparer, & Alexandre VI. confirma cette diſpoſition.

XXXVI. Gullaume Duc de Juliers, & de Berg, obtint permiſſion du Pape de fonder un Convent pour les Obſervantins, à Mont ſaint Jodoce prés de Bilfeld, dans le Dioceſe de Paderbon en Vveſphalie. Il le ſcõmença l'anné ſuivante, & ordonna que tous les corps Eccleſiaſtiques, & les Echoliers de Bilfeld aſſiſtaſſent à la ſolemnité de cét eſtabliſſement, que ces Officiers devoient faire. Les heretiques, qui ſe ſont emparez de cette ville, ont fait ſouffrir beaucoup de mauvais traittemens aux Religieux.

XXXVII. La Reyne Jeane de Valois, avoit fait bâtir dans Bourges un Monaſtere pour l'Ordre des Religieuſes qu'elle vouloit eſtablir ; & ayant receu la confirmation de la Regle, elle en fit la profeſſion, l'Egliſe fut conſacrée l'an 1520. par Gregoire d'Amboiſe Cardinal, & Legat Apoſtolique en France.

XXXVIII. Martin Zuperio habitant de Raguſe, avoit legué tous ſes biens pour bâtir dans ſa patrie, un Monaſtere de ſainte Claire ſoûs la premiere regle, & ſous la conduite des Obſervantins. Les Raguſins pour executer ce deſſein obtinrent du Pape l'Egliſe de ſaint Pierre le Majeur, qui dependoit de patrons laïques, & la permiſſion à celles qui l'habiteroient, de poſſeder des immeubles, gardant dans le reſte la Rigueur de la premiere Regle ; ils ajouterent d'autres biens à ceux que le fondateur avoit donnés, & y mirent des Religieuſes de ſainte Claire de Lancien monaſtere. L'an 1501. les Obſervantins, qui avoient pris la direction de ces filles, voulurent les obliger d'aller les pieds nuds, & de ne manger point de viande ; mais elles eurent recours à Jules II. qui les exempta de cette obligation.

XXXIX. Jacquete femme de Leonard de Ferme, avoit donné tous ſes biens, pour eſtablir un Monaſtere de ſainte Claire dans cette ville, ſoûs la conduite des Obſervantins, & il fut commencé cette année, ſoûs le titre de ſainte Marie des Graces.

XL. Marie d'Avila veuve de Ferdinand d'Acugna Viceroy de Sicile, s'étoit retirée depuis cinq ans avec douze compagnes, dans une maiſon à Calabaza-

Digitized by Google

no du Dioceſe de Palentia, où elles vivoient fort religieuſement ſous l'habit, & la Regle du Tiers-Ordre; le deſir d'une plus grande perfection l'obligea de demander au Pape la permiſſion de fonder un Monaſtere de ſainte Claire, pour s'y conſacrer entierement à Dieu : dez qu'elle l'eût receuë, elle l'eſtablit à Gordiſlas dans le Dioceſe d'Avila, où elle appella ſes compagnes, & ſix Religieuſes du Monaſtere de Calabazano pour les inſtruire dans les obſervances du nouvel inſtitut qu'elles embraſſoient puis le changea dans Avila ſous le titre de ſainte Marie de Jeſus de Gordillas, & y donna des revenus pour entretenir cinquante cinq Religieuſes : elle eſt inhumée au chœur bas, dans un Sepulchre d'Albaſtre; & la diſcipline Reguliere a eſté toûjours depuis ſi bien obſervée dans cette maiſon, qu'elle a porté pluſieurs filles illuſtres en ſainteté; comme nous verrons dans la ſuite.

XLI. Les Roys Catholiques Ferdinand, & Izabelle fonderent un Monaſtere pour les Vrbaniſtes, ſous le titre de ſainte Elizabeth à Grenade, & y donnerent des revenus pour y entretenir ſoixante dix Religieuſes. Thereſe des Tours veuve de Michel d'Iranzu Conneſtable de Caſtille, qui s'eſtoit rendu Religieuſe à Ecya, & qui avoit pris le nom de ſœur Louiſe de la Croix, en feut la premiere Abbeſſe; & y eſtablit ſi bien l'eſprit de Religion, que ce Monaſtere s'eſt rendu tres-recommandable par l'education de pluſieurs filles, qui ont joint l'éclat de la pieté, à la nobleſſe de leur ſang, comme nous verrons à leur temps.

XLII. Alexandre VI. donna commiſſion au Chantre de Montreal en Piedmont, & à un Chanoine de Turin, pour juger le procez que le Curé de ſainte Marie de Berducli faiſoit aux ſœurs du Tiers-Ordre de Montreal, pour les decimes des biens qu'elles poſſedoient; ce qui monſtre qu'elles y eſtoient déja eſtablies.

XLIII. Quoy qu'il y eût déja pluſieurs Monaſteres du Tiers-Ordre dans Perouſe, deſquels nous avons parlé à leur temps; neanmoins Hyppolite, Lucrece, & Camille des Ballions, obtinrent la permiſſion d'en établir un nouveau, ſous la juriſdiction des Obſervantins à l'Egliſe de ſainte Marie des Vierges.

XLIV. L'An 1460. Pierre de Merxocira Tiercere, avoit obtenu des habitans de Cernamules au Dioſece de Braga en Portugal, un Hermitage ſcitué ſur la riviere de Tavera, auquel il avoit ajoûté un petit Convent; aprés ſa mort une de ſes parentes qui eſtoit fort riche, s'en ſaiſit comme par droit de ſucceſſion, & en chaſſa les Tierceres; Jean II. Roy de Portugal le leur avoit fait rendre l'an 1495. neanmoins peu de temps aprés ils l'avoient ahandonné, parce qu'ils n'y avoient pas dequoy viure; & cette année, ou la precedente une Dame appellée Marie le fit reparer, & y logea les ſœurs du Tiers-Ordre ſous la conduite des Tierceres; mais depuis l'an 1569. elles ſont gouvernées par les Obſervantins.

XLV. Les ſœurs du Tiers-Ordre avoient un Monaſtere dans Cologne, à un lieu nommé Graloch, & les Religieux du Convent de ſainte Marie aux Olives, qui eſtoit alors du troiſiéme Ordre, & qui ſont maintenant du premire,

Digitized by Google

mier, leur donnerent une maiſon. Frere Rolland de Cologne Provincial des Conventuels intervint à l'acte de cette donation, qui feut paſſé le 13. de Janvier.

XLVI. La Fabrique du Convent que les Conventuels ont dans Padouë, avoit de grands revenus au Bourg d'Anguillaria, comme il paroit par une tranſaction paſſée entre les conducteurs de cette fabrique, & Jean de Piedmont.

Le Pape permit au Vicaire general de l'Obſervance, & aux Vicaires Provinciaux avec leurs Chapitres, de Chaſſer les incorrigibles, & de ſe ſervir des Cenſures Eccleſiaſtiques contre tous ceux qui les favoriſeroient, s'ils s'obſtinoient à porter l'habit de l'Ordre, aprés qu'ils auroient eſté chaſſez.

XLVIII. Il accorda aux Obſervantins la communication de tous les privileges, que les Religieux des autres Ordres mandians ont receu du ſaint Siege

XLIX. Quoy qu'Alexandre VI. eût impoſé des decimes ſur tous les Eccleſiaſtiques, pour la guerre contre les Turcs; neanmoins il exempta toutes les Religieuſes de ſainte Claire, & celles du Tiers-Ordre de toutes ſortes de taxes, de decimes, de collectes & d'impoſts.

L. Ce Pape declara, que les Provinciaux pouvoient ſe reſerver des cas; que les Obſervantins ne pouvoient pas ſucceder aux heritages: & que les Religieux pouvoient adminiſtrer l'Euchariſtie à Pâques dans quelques endroits de l'Eſclavonie.

LI. Il donna pouvoir aux Vicaires Provinciaux, de changer en des vœux du Tiers-Ordre, ceux que des femmes faiſoient d'entrer dans l'Ordre de ſainte Claire; & conceda pluſieurs autres Privileges, qui ſe trouvent ramaſſés dans pluſieurs Auteurs.

DE JESUS-CHRIST l'an 1502.	D'ALEXANDRE VI. l'an 10. & 11.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 9. & 10.	DE L'ORDRE l'an 295.

I. EMANUEL Roy de Portugal, fit partir de Lisbone une flotte de vingt Vaiſſeaux, ſoûs la conduite de Vaſco Gamma, pour eſtablir ſon autorité dans les Indes Orientales. Sur le chemin Gamma rendit tributaire de ſon Roy un certain Abraham, qui s'eſtoit emparé de l'Iſle de Quiloa en Affrique, ſur la frontiere de l'Ethiopie, prit un grand Vaiſſeau qui revenoit de Calecut, & paſſa juſques à Cananor, & à Cochin S. Thomas a prêché la Foy dans ce païs, & les Chreſtiens qui habitent ſur cette côte, deſcendent de ceux que cet Apôtre y fit. Dez qu'ils apprirent l'arrivée des Portugais, ils creurent que le temps de leur liberté eſtoit venu, & que ces illuſtres eſtrangers les pourroient delivrer du miſerable eſtat, où ils ſe trouvoient ſoûs la tyrannie des infidelles. Cranganor eſt leur principale ville, & ils deputerent des Ambaſſadeurs vers Gamma, pour ſe ſoûmettre au Roy de Portugal, afin qu'il les protegeât

Digitized by Google

contre leurs tyrans, & luy envoyerent un sceptre d'argent en signe d'hommage. Gamma receut ces deputez avec toute la civilité possible, & les asseura de la protection de son Roy qui luy avoit recommandé tres-particulierement de favoriser les Chrestiens, quoyque jusqu'alors il n'eust peu faire rien pour eux, à cause des Empéchemens que le Roy de Calecut avoit mis à ses bonnes intentions, & que méme il ne peut pas travailler encore à leur delivrance, parce qu'il estoit obligé de retourner en Portugal.

II. Certes ces peuples sont bien dignes de loüange d'avoir conservé la Foy si long temps, & avec tant de constance parmi tant de calamitez qu'ils ont soufertes. Il est vray qu'il s'est glissé quelques erreurs dans leur croyance, mais cela ne doit estre attribué qu'au défaut de Pasteurs. Car ils n'avoient point des Prestres pour les servir, & les instruire; & ils ne voyoient que quatre fois l'an un Evéque qui venoit leur administrer les Sacremens. Frere Henry, & ses Compagnons qui avoient échappé à la fureur du Roy de Calecut, estoient presens à la harangue que ces Chrestiens firent à Gamma; & s'offrirent de leur aller donner le secours spirituel, attendant que les Portugais peussent revenir pour leur donner le temporel. Ces zelés Missionnaires firent un grand fruit parmy ce peuple, car ils le remirent parfaitement dans la pureté de la Foy; mais ils ne peurent pas achever entierement ce qu'ils avoient entrepris; parce que Zamorin Roy de Calecut declara la guerre à celuy de Cochin, sur ce qu'il ne vouloit pas luy livrer les Portugais, ny les chasser de son Royaume. Frere François de Mont Barroxio, qui estoit allé dans l'Isle de Capverd, où le Roy de Portugal estoit maistre, travailla plus utilement parmi ces barbares, & mourut dans ce saint exercice.

III. Il y avoit de grands desordres dans l'Isle Saint Dominique, dont les Espagnols s'estoient emparés, sur la côte septentrionale de l'Amerique. François Bovadilla avoit fait beaucoup d'injures à Christofle Colomb, & aux Religieux, & tous les Espagnols, qui ne pensoient qu'à ramasser de l'or, traittoient les Insulaires avec toute la cruauté possible: les plaintes de tous ces excez firent un grand bruit à la cour des Roys catholiques Ferdinand & Izabele, & le Cardinal Ximenés en ayant esté bien informé, persuada à leurs Majestez d'y envoyer un Gouverneur d'une vertu connuë, afin que par sa pieté, & par sa bonne conduite, il peut reprimer ces violences. Nicolas Ovand Chevalier d'Alcantara, & Commandeur de Lara, merita d'estre choisi pour cét important employ; on luy donna trente Navires bien pourveus, & parce que ces Princes ne pensoient pas moins à establir l'Empire de Jesus-Christ, que le leur parmi ces infidelles, ils firent embarquer plusieurs Religieux sur cette Flotte; afin qu'ils prechassent la Foy, tandis que les soldats estendroient la domination Espagnole. Dix Freres Mineurs feurent de ce nombre, soûs la conduite de Frere Alphonse Espinario, & le Cardinal Ximenés prit tant à cœur la conversion de ces barbares, qu'il y voulut employer ses plus fidelles compagnons, Frere François Ruiz, Frere Jean Tassien, & Frere Jean Roblez, preferant l'interest de Jesus-Christ à sa propre satisfaction.

IV. Cette armée partit du port de saint Lucar de Baramede le 6. de Fevrier,

Digitized by Google

& arriva au port de saint Dominique le 14. d'Avril. Dés que le nouveau Gouverneur eût pris possession de sa charge, il mit la main à l'œuvre selon les ordres qu'il avoit receus, & travailla si efficacement, que tous les desordres cesserent; les Indiens, qui vivoient egarés par les deserts, furent rappellez dans des colonies reglées; & les Missionnaires eurent le moyen de s'employer à leur conversion. Leurs soins furent si efficaces, que dans peu de temps on vit un grand nombre de convertis; le culte Divin y fut establi, & reglé; & le nouveau monde prit une nouvelle face. Christofle Colomb avoit commencé un convent pour nos Religieux, à la ville de saint Dominique, & Ovand le fit achever. Frere François Ruiz, qui estoit d'une complexion delicate, ne peut pas souffrir l'air de ce pays; & aprés avoir langui pendant six mois, se voyant sans esperance de recouvrer la santé, il revint en Espagne, où il ramena Bovadilla prisonnier, pour luy faire rendre compte de sa mauvaise conduite.

V. Le Cardinal Ximenés, croyant avoir bien establi la conversion des Maures de Grenade, laissa les Roys catholiques dans cette ville, & revint à Alcala pour y passer les Festes de Noël. Desqu'il y fut arrivé, il apprit que les Maures qui demeuroient dans les Monts Alpuiares prés de Grenade, s'étoient revoltez. La situation du lieu, où ces barbares se croyoient estre en seureté, leur avoit donné cette hardiesse; & le deplaisir qu'ils avoient de la conversion de leurs compagnons, meslé avec la crainte qu'on ne les forçat à faire le méme, les avoit portez à cette resolution: Les Roys catholiques furent d'abord fort troublez de ce tumulte; & la jalousie, compagne inseparable de la cour des Princes, ne manqua pas d'en rejetter la faute sur la conduite trop severe du Cardinal. La Reyne le rappella d'abord, afin qu'il vint mettre le remede, à un desordre dont on le faisoit l'auteur. Ximenés laissant toutes ses occupations se mit en chemin, & avant que d'arriver à Grenade, il apprit que l'armée du Roy avoit batu, & remis au devoir ces Barbares seditieux. Cette victoire feut & la sienne, & celle de Jesus-Christ; & car ces Maures se soumirent au Roy, & se convertirent: ainsi les jaloux de la gloire de Ximenés, n'eurent que des loüanges à luy donner.

VI. Il feut receu des Roys Catholiques avec tout l'honneur possible, & logé dans leur Palais d'Alhambra. Aprés avoir passé deux mois dans l'embarras des affaires, il tomba malade, comme son mal traînoit en longueur, les Roys partirent de Grenade; & la Reyne qui n'épargnoit rien pour la santé de son cher Conseiller, ayant fait faire une consulte de Medecins, il feut conclu qu'on luy feroit changer d'air. On le fit porter à Generalife, qui estoit une maison de plaisance des Roys Maures, prés de Grenade; mais aprés un mois de demeure, son mal, au lieu de s'amoindrir, empiroit. La Reyne luy fit l'honneur de le visiter, & de prendre tout le soin possible de sa gueriſon; mais les maladies ne connoissent point l'autorité des Princes; leurs desirs, ni leurs commandemens ne sont pas des ordres, à quoy elles deferent.

VII. Ximenés estoit reduit à la derniere foiblesse, & les Medecins ne sçavoient plus que luy ordonner; lors qu'une Dame Maure qu'il avoit baptisée, vint luy dire qu'elle connoissoit une vieille femme de Grenade qui, avoit appris par une

Digitized by Google

longue experience, le secret de guerir les maladies les plus dangereuses, avec des onctions, sans faire avaler aucun remede. Dans un si grand peril cet avis ne fut pas negligé, la medecine fut appellée, & aprés qu'elle eût visité le Cardinal, elle promit de le guerir dans huit jours ; mais elle demanda, comme une condition necessaire, que les Medecins ne se mélassent point de le traiter, & qu'elle ne fut pas obligée de leur rendre conte de ses secrets ; parce qu'elle sçavoit bien qu'ils n'approuveroient point sa methode, & que comme elle n'avoit pas d'étude, il leur seroit facile de la confondre par leurs raisonnemens ; le terme qu'elle demandoit pour la gueriſon du malade, estoit si court, & le mal si pressant, qu'on creut qu'il falloit se remettre entierement à la discretion de cette femme. La chose se fit si secretement, que les Medecins n'en eurent aucune connoissance ; elle ne visitoit Ximenés que la nuit, & ne luy appliqua que des fomentations, & des huyles : & ces remedes externes furent si efficaces, que dans huit jours il fut remis, & se trouva en estat de revoir son air natal, selon le conseil de sa chere Medecine.

VIII. Ximenés partit donc en assez bonne santé, & avant qu'il n'arrivât à Alcala, il se trouva parfaitement gueri. Aprés que ce changement, & le repos dont il avoit jouy, eurent affermi sa santé, il se remit au travail ; son premier employ fut de faire nettoyer, & paver la grande ruë de cette ville afin que les eaux qui y croupissoient peussent s'ecouler : il vouloit mesmes la faire continuer jusques à la porte de Mantouë, en abbatant les maisons qui la rompent, mais d'autres affaires plus importantes qui luy survinrent, empecherent son dessein. Depuis Alphonse Fonseque, qui a esté le troisiéme Archevéque de Tolede aprés luy, a fait changer en des colomnes de marbre, les appuis de bois qui soutenoient les maisons de ce quartier.

IX. Tandis que Ximenés s'employoit à orner Alcala, François Ferrere Abbé de cette ville revint de Rome, & luy porta un Bref d'Alexandre VI. pour la fondation de l'Université; Jules II. & Leon X. en ont donné d'autres sur le mesme sujet, qui contiennent plusieurs graces pour cet important establissement. Car comme Ximenés estoit trés-affectionné au saint Siege, & qu'il a beaucoup obligé ces trois Souverains Pontifes, eux de leur côté avoient pour luy toute la consideration possible.

X. Philippe Duc de Bourgogne, & Jeane sa femme, qui estoit fille des Roys Catholiques Ferdinand & Isabelle, vinrent en Espagne ; Ximenés leur fit faire à Tolede une reception digne des Princes, qui estoient les heritiers presomptifs des estats de la Couronne d'Espagne. Il arréta avec eux dans cette ville pendant cinq mois : & quoy qu'il donnât tous les ordres necessaires pour la magnificence, & pour les divertissemens de la Cour, il ne prenoit que le soin, & non pas le plaisir de ces rejoüissances publiques.

XI. Ximenés considerant que l'étude de l'Ecriture Sainte estoit fort negligée à cause de l'ignorance des langues, pensoit depuis long temps à faire imprimer la Bible en toutes ses langues anciennes, avec ses differentes versions. Il semble qu'il prevoyoit dequoy les heretiques, qui se sont élevez depuis, se devoient servir pour attaquer les Catholiques, & qu'il ait voulu preparer

Digitized by Google

des armes, pour defendre la pureté de la foy. Il fit donc imprimer tous les livres du vieux testament, distingués dans chaque page en trois colonnes; la premiere contient l'hebreu, la seconde la version vulgate, & la troisiéme la version grecque des septante Interpretes, avec sa version latine. Pour le nouveau testament, il se contenta de le faire imprimer en grec, avec sa version latine, parce qu'il est fort correct en ces deux langues. Il fit encore dresser un lexicon des dictions hebraïques, fort abondant, & fort curieux, qui ne se trouve pas pourtant, dans tous les exemplaires de sa Bible.

XII. Cette entreprise estoit tres difficile, & avoit bien besoin d'un esprit de la force de celuy de Ximenés. Il choisit pour y travailler, les personnes qu'il connut les plus capables de cet employ, sçavoir Demetrius Candior, Antoine de Lebrixa, Lopez d'Astuniga, & Ferdinand de Valladolid Professeurs de la langue grecque & de la latine; Alphonse d'Alcala Medecin, Paul Coronel, & Alphonse de Zamora qui avoient esté des Docteurs tres sçavans parmy les Juifs, & qui s'estoient rendus tres bons Catholiques. Ximenés les assembla, confera avec eux de son dessein, & leur promit non seulement de fournir aux fraix necessaires à un si grand ouvrage, mais encore de les recompenser abondamment de leur travail. Il les pria sur tout de s'y employer avec diligence, de crainte que la longueur du temps ne les privat du secours qu'il estoit prest à leur donner, ou que luy mesme ne feut privé de leur ayde. Ces grands hommes, se voyant poussez par tant de beaux motifs, commencerent dabord de mettre la main à l'œuvre. On chercha incontinent par tout des vieux exemplaires, afin de randre cette edition la plus correcte qu'il se pourroit. Ceux qui se trouverent dans la Bibliotheque du Vatican, & que Leon 10. communiqua fort agreablement, feurent d'un grand secours. Demetrius, Astuniga, & Ferdinand avec l'ayde de quelques Docteurs d'Alcala, qui avoient esté leurs écholiers, mirent en si bon estant la version des septante Interpretes, qu'on n'y peut rien ajouter. Jean Vergara leur feut encore associé, & prit le soin de corriger les cinq livres de la sagesse, à quoy il reussit parfaitement.

XIII. Ce grand travail, qui commença cette année, dura environ quinze ans, & la providence divine l'ordonna de telle sorte, qu'il finit avec la vie de Ximenés qui l'avoit entrepris. Il seroit bien difficile de dire la peine qu'il a donné, & l'on peut mieux l'admirer que la decrire. Il n'y a guere moins de difficulté à calculer les fraix qu'il a falu faire, pour recouvrer tant d'exemplaires de divers endroits; pour payer les Imprimeurs, & leurs aydes; & pour recompenser tant de grands hommes qui s'y employoient. Ceux qui feront reflexion à tout cela, n'auront pas de peine à croire, que Ximenés y a depensé plus de cinquante mille écus d'or.

XIV. Enfin ce grand ouvrage parut sous Leon X. & feut dedié à sa Sainteté, car il luy estoit bien deu, comme au chef de toute la Religion Chrétienne. Ceux qui se connoissent en ces matieres, ont raison de le regarder comme un miracle; aussi est il le tresor general, & fidelle de toute la sainte Ecriture: car il ne s'y peut rien ajouter, & il doit servir de regle à tous les Docteurs. Lorsque l'Imprimeur porta le dernier volume à Ximenés, il en receut une si gran-

Digitized by Google

de joye, qu'il ne peut s'empécher de s'ecrier en levant les yeux au Ciel *Iesus-Christ mon Seigneur je vous rends un million de graces, de ce qu'il vous a plen que je visse la fin d'un ouvrage, pour lequel j'avois tant de passion*; & se tournant vers les assistans il leur dit, j'ay entrepris des choses fort grandes, & fort difficiles pour le bien de l'Estat, mais vous ne devez me feliciter de pas une comme de celle-cy.

XV. Ximenés desseignoit encore un autre travail; il vouloit faire imprimer toutes les œuvres d'Aristote, & les distinguer à chaque page en trois colonnes; de telle sorte que la premiere contint son original grec, la seconde la version ordinaire, & la troisiéme une autre version plus libre, qui luy peut servir de commentaire. Jean Vergara, qui devoit estre l'Intendant de cet ouvrage, avoit choisi quelques Docteurs pour ses aydes, & il commença d'y travailler; mais la mort de Ximenés qui survint avant qu'il n'eut achevé, arresta ce beau projet; car il ne s'est trouvé personne depuis, qui ait pris le soin de le faire poursuivre.

XVI. Tous ces livres n'estoient que pour les sçavans, & Ximenés voulut encore en faire imprimer pour ceux qui n'ont pas d'estude. Il connoissoit qu'il n'y a que trop de mauvais livres, qui ne sont propres qu'à corrompre les mœurs, & il tâcha de donner un antidote à ce poison, en faisant mettre au jour des ouvrages de pieté. Il choisit les epitres de Sainte Caterine de Siene, & les Opuscules de la B. Angele de Foligni, & de la B. Metilde, les traittés spirituels de Jean Climaque, de S. Vincent Ferrier, & de Sainte Claire; les meditations de la vie de Jesus-Christ composées par Landulphe Chartreux, & la vie de S. Thomas de Cantorberi. Ces Livres se sont si bien debitez qu'il ne s'en trouve plus.

XVII. Ximenés prit encore le soin de faire imprimer sur du parchemin, les Livres de l'Office Ecclesiastique, avec les notes du chant gregorien; & cõme parmy les grandes choses, son esprit n'oublioit pas les petites qui pouvoiẽt estre utiles, il fit dresser un traitté de l'Agriculture, on peut connoistre son utilité par les frequentes editions qui en ont esté faittes. Ferrera de Talabriga en Portugal, en est l'Auteur; il avoit deux freres, dont l'un fut Regent en Rethorique dans l'Université d'Alcala, & l'autre a esté un excellent Musicien.

XVIII. Fr. Olivier Maillart Vicaire General de l'Observance, tint le Chapitre general à Albi en Languedoc, le jour de Pentecoste, & Fr. Martial Boulier Vicaire Provincial en Guyene fut éleu à sa place. Fr. Olivier mourut dans le mois de Juin au Convent de Nostre-Dame des Anges lez Toloſe, & Dieu l'honnora incontinent de plusieurs miracles. Il avoit esté tres fois Vicaire General, & cinq fois Vicaire Provincial en diverses Provinces. Le Chapitre General qui fut tenu à Barcelone l'an 1508. ordonna que son corps seroit transporté, du Chapitre où il estoit inhumé, à la seconde Chapelle, où il est encore enfermé dans une caisse de plomb, qui est enchassée dans la muraille. Le nombre des Religieux qui estoient decedés dans cette famille pendant trois ans, se trouva de huit cens soixante neuf. Fr. Loüis de la Tour, qui avoit esté

Digitized by Google

Vicaire General de la famille Cismontaine, mourut cette année au Convent d'Araceli.

XIX. Le B. Fr. Jean de Guadaloupe, Religieux tres-zelé de la pureté de la regle, avoit obtenu d'Alexandre VI. une commission addressée à l'Archevêque de Grenade, & au Prieur de Guadaloupe, pour establir un petit Convent prés de Grenade, où il peut vivre avec six compagnons, sous la dependence immediate du General, & dans la pure Observance de la regle. Fr. Pierre Melgar de Valence lay, illustre par sa naissance & par sa pieté, Fr. Archange de Valladolid Predicateur celebre, Fr. Michel de Cordoüe, Fr. Jean Paschal d'Aquila, & Fr. Sebastien de Paris se ioignirent à luy. Fr. Jean de Guadaloupe establit bientost quelques autres maisons fort pauvres dans l'Estremadoure; & cette nouveauté feut dabord si mal receuë, que l'Archevêque de Grenade le chassa de son diocese; mais la vertu de Fr. Jean parut avec plus d'éclat par cette persecution, & l'on commença d'appeller ses adherans les freres du Capuce, parce qu'ils le portoient presque comme les Capucins. Fr. Pierre Melgar avoit aquis une si grande estime à Truxillo, que les habitans avoient voulu luy bâtir un Convent, mais les Observantins qui ne pouvoient pas souffrir cette nouvelle reforme s'y estoit opposé avec tant d'effort, & eurent enfin tant de credit qu'ils prirent cette place pour eux mémes; ils ne s'estoient pas contentés de cela, mais ils avoient encore envoyé à Rome, & avoient obtenu d'Alexandre VI. par la faveur des Roys Catholiques, une revocation de la permission que sa Sainteté avoit donnée à Fr. Jean de Guadaloupe; & que les Convens qu'il avoit establis seroient remis sous l'obeïssance du Provincial de Saint Jacques.

XX. En vertu de ce nouvel ordre du Pape, l'Evêque de Plaisance deffendit à Fr. Pierre de Melgar de continuer le bâtiment du Convent de Truxillo; cela obligea Fr. Jean de retourner à Rome, où il obtint d'Alexandre VI. la cassation de cette derniere bulle, & la confirmation de la premiere; mais avant qu'il ne peut faire expedier cette nouvelle commission, Alexandre deceda, & il ne peut l'avoir en forme que sous Jules II. l'an 1504.

XXI. Fr. Jean estant revenu en Espagne, se retira à un petit Convent qu'on luy avoit donné prés de Valence, & commença d'establir sa nouvelle Congregation, qui estoit encore dispersée dans des lieux deserts. Il n'osa pas retourner dans l'Estremadoure, ni dans la Castille, parce que les Roys Catholiques favorisoient ouvertement les Observantins contre lui. Ceux-ci pour faire avorter entierement son dessein, resolurent cette année d'establir dans chaque Province des Convens de Recollection, où ceux qui voudroient vivre avec plus de recueillement pourroient se retirer. Cette invention leur servit dabord, car plusieurs de ceux qui s'estoient joints à Fr. Jean, se remirent dans leurs Provinces; & ceux qui avoient desseigné de le suivre changerent de resolution. Mais l'institut de Fr. Jean reprit de nouvelles forces, par l'ayde des Conventuels, qui lui donnerent trois Convens. Cette nouvelle custodie, qui avoit pris le nom de S. Gabriel, Flotta parmi ces contradictions jusques à l'an 1517. auquel le Chapitre General, tenu à Rome ordonna au Provincial de S. Jacques, de rendre à Fr. Jean de Guadaloupe les convens qu'on lui avoit enlevés, & l'an

Digitized by Google

1519. elle feut erigée en Province sous le titre de S. Gabriel par la congregatiõ generale, qui se tint à Tolede.

XXII. Fr. Cherubin de Messine mourut à Taormine le 22. de Mars. L'austere penitence qu'il avoit pratiquée, & la vie solitaire qu'il avoit menée dans un Oratoire, prés du Convent de Sainte Marie de Jesus, lui avoient aquis une si grande estime de Sainteté, que dés que sa mort feut divulguée tout le peuple courut en foule pour le voir, & rompit son habit pour garder les pieces comme des reliques. Il feut enterré dans un sepulchre separé des autres, & quatre vingts-dix ans aprés, son corps feut trouvé tout entier sans aucune corruption, & remis dans un lieu plus honnorable. Dieu fit eclater sa gloire par plusieurs miracles, car Marc de Rome ayant imploré son interceſſion, se trouva soudainement gueri, d'une playe qui lui avoit ouvert le coté: Anne Corbaria Tiercere, feut delivrée d'une grande douleur, qu'elle avoit à la mamelle gauche, par l'application d'un morceau de l'habit de ce Bienheureux deffunt, & plusieurs personnes qui estoient travaillées des hernies, y recouvrerent une santé parfaite. Ces merveilles, & beaucoup d'autres ont randu sa memoire fort celebre dans tout ce païs.

XXIII. Fr. Antoine de Pise floriſſoit en pieté, & le don excellent qu'il avoit pour la poësie l'a rendu fort recommendable. Fr. Paulin de Ligourne estoit Prestre & un fameux Predicateur, avant qu'il ne se rendit Religieux. Sa taille estoit fort petite, mais son esprit estoit fort élevé. Il a esté employé avec un grand applaudiſſement, dans les principales Egliſes de l'Italie. Il a enseigné durant plusieurs années la Philosophie, & la Theologie; & sur la fin de sa vie il enseignoit la Grammaire, & la Rethorique aux jeunes Freres. Il a gouverné la Province de Toscane avec grande prudence. Il ne portoit jamais qu'un habit vieux, & rapiecé; & son assiduité à l'Oraison, & à l'Office estoit admirable. Il mourut dans une heureuse vieilleſſe, & fut enterré avec le susdit Fr. Antoine, au Convent de Sainte Croix prés de Pise. Fr. Laurent de Pise repose au même lieu; c'estoit un Frere lay, qui s'estoit rendu fort recommandable aux Cytoiens de cette ville par sa pieté, & à ses freres par son humilité, & par son travail.

XXIV. Fr. Ange de Florence est inhumé au convent de Palo, pres de la ville de Dupré en Toscane; il s'estoit employé avec une charité tres ardente à oüir les confeſſions, & à secourir les pauvres. Son oraison, ses jeusnes, & sa penitence l'avoient mis dans une grande estime; mais quoy qu'il feut si rigoureux à luy méme, il paroiſſoit fort doux aux autres, lorsqu'il estoit Superieur. Fr. François de Scarporia repose au méme lieu. Sa douceur, & sa simplicité l'avoient randu admirable; & la mort le surprit dans sa jeuneſſe. Fr. Leonard, ou Bernard Echesio, gyt au même convent. Il avoit accoûtumé de veiller depuis matines jusques au jour, dans la Chapelle de S. Eustache, où il merita de voir ce S. Martyr. Son exactitude à la discipline reguliere, & sa pieté estoient merveilleuses; & il continua dans ces saints exercices, jusques à l'âge de quatre vingts quatorze ans.

XXV.

Digitized by Google

XXV. La Sœur Marie Antoinete Bagnesia a esté fort illustre par ses vertus, au Monastere de Sainte Claire de Florence. Elle servoit une Sœur qui estoit frappée de peste, & comme le Confesseur n'osoit pas s'en approcher, pour luy donner le viatique, Marie se mit en priere pour obtenir de Dieu que cette malade ne feut pas privée de cette grace; & sa ferveur merita qu'une hostie sortit du saint Ciboire, & fut portée miraculeusement à la bouche de cette agonisante. La Sœur Marguerite Bonciana n'a pas esté moins recommandable au même lieu. Elle donna son habit à une Sœur qui estoit demi-nüe, & merita de recevoir de Jesus-Crist méme, la loüange de sa charité. Dieu luy declara fort distinctement, tous les mysteres de la Passion de Jesus-Christ; & la nuit de Noël, elle eut la faveur de voir un bel enfant dans la sainte Hostie. La Sœur Brigitte de Montaigu vit son nom écrit par les Anges, entre ceux des pieuses servantes de la Sainte Vierge; & s'est aussi randu fort celebre par sa vertu dans cette maison. La Sœur Perpetue d'Ambroise l'a aussi honnorée par ses vertus. Elle desiroit avec tant de passion, de participer aux douleurs de Jesus Christ qu'elle se fit avec adresse une playe au coté, dont elle feut fort long-temps incommodée. La Sœur Baptiste Balduccia luy a esté fort semblable; comme elle exposoit amoureusement devant un crucifix, les douleurs qu'elle souffroit de la colique, cette statuë müete luy declara celles que Jesus-Christ avoit endurées pour nostre salut; ce qui feut pour elle & un sujet de honte, & un grand motif de consolation. Plusieurs autres tres-devotes filles, ont aquis une grande reputation de Sainteté dans ce Monastere.

XXVI. Les Tartares ayant passé la Vistule se jetterent sur la petite Pologne, prirent, & brûlerent Opotanie; mais ils ne peurent pas forcer le Convent qui estoit tres-bien fortifié, & où tous les principaux du lieu & du voisinage s'étoient refugiez avec le meilleur de leurs biens. On a erigé une colomne, au lieu où le General de ces Barbares feut tué d'un coup de fleche, en memoire de la victoire que les Polonois remporterent dans cette occasion; & depuis on a fortifié tous les Convens de ce païs, qui se trouvent exposez aux insultes de ces cruels ennemis.

XXVII. Antoine de Zoïs Medecin, & Barthelemy des Muets Tiercere, firent bâtir pour les Observantins le Convent de Sainte Marie de Mont prés de Feliciano au Dioceſe d'Alexandrie de la Paille.

XXVIII. Les habitans de Chasteaufort de cajete, obtinrent permission du Pape d'establir les Observantins à l'Eglise de l'Annonciation; mais je ne sçais pas si ces Religieux l'accepterent, ou s'ils ont quitté ce lieu. Je suis dans la méme ignorance pour le convent de Montmur au dioceſe de Tricarico, que le Pape permit de fonder pour les Observantins de la Province de la Basilicate au-Royaume de Naples.

XXIX. Les Observantins de la Province de S. Jaques, qui demeuroient à l'Hermitage de Sainte Marie, éloigné d'un mille de Sobradillio, faisoient un grand fruit parmi le peuple de cette contrée; & l'Evéque de Ciudad Rodriguez en ayant esté informé dans le cours de sa visite, leur donna cet Hermitage qui dependoit de l'Eglise parroissielle, & permit à Loüis d'Ocampo Seig-

Digitized by Google

neur de Sobradillio, de leur bâtir un Convent.

XXX. Fr. Olivier Maillard Vicaire General de l'Observance, reforma le convent de Roüen, par l'authorité du Pape qui le luy fit donner.

XXXI. Raymond Gurc Cardinal, & legat en Allemagne fit donner aux Observantins celuy de Nuys prés de Cologne.

XXXII. Les conventuels du convent d'Aix la chapelle, craignant que ce Cardinal ne les obligeat à se reformer, appellerent les freres de la reforme de S. Colete; mais l'an 1506. ceux-cy s'unirent aux Observantins: l'Eglise qui est tres-belle, est aussi tres bien ornée; & il y a des reliques fort precieuses, qui sont conservées dans des chasses d'argent.

XXXIII. Celuy de Groningue dans la Frise Occidentale, feut reformé cette année; mais l'an 1594. les Heretiques qui se saisirent de cette place, firent du bâtiment un college, & de l'Eglise un jeu de paume.

XXXIV. Celuy de Dordrecht en Hollande feut aussi reformé; il estoit de la Province de Cologne, maintenant il a esté adjugé à celle de la basse Allemagne; mais cette ville est au pouvoir des Heretiques.

XXXV. La Sœur Eufrasie Religieuse tres illustre en pieté, reforma le Monastere de Sainte Claire prés de Lisbone, & le remit sous la conduite des Observantins, par la permission que le Roy Emanuel luy fit obtenir d'Alexandre VI.

XXXVI. Les Sœurs du Tiers-Ordre establirent un Monastere sous le titre de S. Leonard, au bourg de Montfaucon du diocese de Spolete, situé sur une colline vis à vis de Foligni.

XXXVII. Caterine de Barthelemy de Piscia en Toscane, avoit laissé tous ses biens à deux de ses niepces, avec la charge de fonder dans cette ville un Monastere pour les Sœurs du Tiers-Ordre: elles executerent cette année la volonté de leur Tante, & cette maison est presentement peuplée de plus de cinquante Religieuses.

XXXVIII. Le Pape conceda des Indulgences pour l'Eglise de S. Martin, que les Religieuses du Tiers-Ordre avoient dans Boppart sur le Rhin, au diocese de Treves.

XXXIX. Eluire de Figueroa fille du Comte de Feria, & femme de Perafan de Ribera, obtint permission d'establir un Monastere de Sainte Claire pour trente-trois Religieuses, en l'honneur du nombre des années de la vie de J. C. à l'Hermitage de la Conception prés de Fresno au Diocese de Badaioz. L'Evesque leur donna cet Hermitage, mais le Curé de Sainte Caterine, pretendant qu'il estoit de la dependance de son Eglise, s'opposa à cette disposition; le procez a duré jusques à l'an 1606. mais enfin il a esté terminé en faveur de ces filles. Les premieres qui s'y establirent, vinrent du Monastere de Saffran.

XL. Les Conventuels avoient un privilege pour pouvoir succeder aux heritages de leurs parens, & cela donnoit occasion à quelques Observantins, de passer chez eux pour joüir de cet avantage: le Pape estant informé de cet abus l'arresta, en declarant que ceux qui avoient fait leur profession dans l'Observance, ni les convens où ils demeureroient, n'estoient point capables de recueillir ces successions.

Digitized by Google

XLI. Fr. Gilles Dauphin General de l'Ordre entreprenoit beaucoup de choſes ſur les Obſervantins contre la Diſpoſition des Bulles Apoſtoliques, pretendant d'en avoir un pouvoir particulier du ſaint Siege ; mais le Pape ayant été averti du deſordre que cela cauſoit, declara qu'il ne luy avoit point donné cette autorité, & qu'il ne vouloit pas qu'on changeat aucune choſe dans la bonne conduite qui avoit eſté eſtablie pour la reforme.

XLII. Le Cardinal Raymond Gurc, duquel nous avons parlé, confirma les Indulgences que Herman Archevéque de cologne avoit données, au cõvent de noſtre Dame des Anges de Bruel, qu'il avoit fondé dans ſon Dioceſe, & y en ajouta d'autres.

XLIII. Ce même cardinal confirma, & enrichit de pluſieurs Indulgences la confrerie de ſainte Anne, qui eſtoit eſtablie au convent d'Andernac dans le Dioceſe de Treves.

1. SUr la fin de l'année precedente, le Cardinal Ximenez avoit obtenu mille écus de revenu pour l'Univerſité d'Acala ſur le Domaine du Roy à celle-cy la Ducheſſe de Borgogne s'accoucha dans cette ville, d'un Prince que Ximenez baptiſa, & à qui il impoſa le nom de ſon ayeul Maternel Ferdinand Roy de Caſtille ; & cela luy donna l'occaſion de demander à leurs Majeſtez, l'exemption de tous les impoſts pour ce lieu, ce qu'il obtint facilement dans cette rejouiſſance publique. L'univerſité, pour conſerver la memoire de ce bien fait, garde ſoigneuſement le berceau, & les langes de ce Prince.

II. Ximenez avoit laiſſé ſon Palais, pour vivre avec plus de repos dans la maiſon d'un Bourgeois prés de la porte de Guadalaxara : le même jour que Ferdinand naquit il entendit un grand bruit qui ſe faiſoit dans la ruë ; & s'étant informé d'où il provenoit, ſes domeſtiques luy dirent qu'il eſtoit cauſé par la foule du monde, qui s'eſtoit aſſemblé pour aſſiſter à la mort d'un homme qui devoit avoir la teſte tranchée ; ſur cet avis il court à la fenétre de ſa chambre, fait arréter les Officiers de la juſtice, s'informe du crime de ce malheureux, & aprés l'avoir ſçeu, il commanda qu'on le relachât, pretendant que ſa dignité luy donnoit le pouvoir de faire cette grace : & ſon action feut d'autant mieux approuvée, que chacun jugea avec raiſon, que le jour de la naiſſance d'un Prince qui portoit tant de joye à tout l'Etat, ne devoit pas eſtre ſoüillé par la mort d'un homme, quelque criminel qu'il feut.

III. Pierre Alvarez Capral qui eſtoit allé au breſil depuis l'an 1500. avoit renvoyé vers le Roy de Portugal Gaſpard de Lemos, & un Frere Mineur, pour luy apprendre l'état de cette Province : & ſur leur rapport ce Prince fit

Digitized by Google

partit une nouvelle armée Navale, sur laquelle il fit embarquer plusieurs Freres Mineurs, qui estoient presque tous Italiens. Ces Missonnaires travaillerent à la conversion de ces barbares Ameriquains, avec plus de courage que de fruit; car avant qu'ils n'eussent bien appris leur langue, ils voulurent leur prêcher l'Evangile; dans le commencement ils furent écoutez de ces ignorans avec admiration, puis mépriſez, & enfin fort maltraittez, & chassés. Un d'eux, voulant passer une riviere dont il ne connoissoit pas le fonds, se noya, & on l'a nommée depuis, à cause de cet accident *la riviere du Frere*. Les autres furent suivis par une troupe de ces barbares, & massacrez cruellement. Le sang de ces premiers Martyrs, qui arrosa cette terre, la rendit fertile pour la foy; car les Reformez y ont estabi depuis plusieurs Convents, qui sont habitez par de tres-saints Religieux, & dont on a composé une Province.

IV. Frere Olivier Maillard Vicaire general de l'Observance Ultramontaine, & le plus puissant deffenseur qu'elle eut, à cause du credit qu'il avoit acquis dans la Cour de France, estoit mort l'année precedente; & Frere Gilles Dauphin ayant appris son decez, estoit venu d'abord à Paris, où sous le pretexte de reformer le Convent de cette ville, il avoit deposé le Gardien, & avoit mis à sa place un des Observantins, qui vivoient sous sa dependance immediate. Ce coup de zele, & le desir qu'il témoignoit de vouloir reformer tout l'Ordre, luy avoient acquis une grande estime dans l'esprit du Roy, des Seigneurs de sa Cour, & des Prelats Ecclesiastiques. Pour faire reussir ce dessein, il avoit indiqué le Chapitre general à Troyes en Champagne au 15. de Fevrier, & y avoit appellé les principaux, non seulement des Conventuels, mais aussi des Observantins, tant de ceux qui estoient gouvernez par des Vicaires, que de ceux qui vivoient sous la conduite des Provinciaux dans la reforme de S. Colete. Il témoigna d'abord à cette assemblée, qu'il souhaitoit avec passion de reunir ces familles qui divisoient l'Ordre, & il s'imaginoit d'en pouvoir venir à bout, s'il preferoit les Observantins aux Conventuels; & s'il commençoit par l'union de ceux-là, qui estoient divisez entr'eux, parce que les uns avoient des Vicaires, & les autres reconnoissoient les Provinciaux.

V. Les Conventuels, sur tout ceux d'Italie, prevoyant que le General prendroit le parti des Reformez contr'eux, ne s'estoient determinez qu'avec beaucoup de peine de venir à ce Chapitre; & se témoignoient offensez de sa conduite; ils le furent encore davantage, lors qu'ils virent qu'il deposa leurs Provinciaux, & leurs Custodes, pour mettre des Reformez à leur place; & qu'il ordonna que les Conventuels ne pourroient estre élevez aux charges dans l'Observance, qu'apres l'avoir professée pendant sept ans; & que les Offices seroient triennels; qu'il fit remettre dans les Archives du Parlement de Paris, les originaux des constitutions que les Conciles de Basle, & de Constance, & plusieurs Papes avoient faites en faveur des Observantins, afin qu'ils s'en peussent servir, lors qu'ils en auroient besoin; & qu'enfin il declara, que si les Superieurs qu'il instituoit tomboient dans le relachement, où le favori-

Digitized by Google

soient. Les Observantins auroient la liberté de se separer d'eux, & de s'unir avec ceux qui auroient le veritable zele de la reforme.

VI. Frere Gilles croyoit que ce projet seroit fort agreable aux Observantins, parce qu'il sembloit qu'il deût leur estre fort avantageux : neanmoins ces Peres en firent un autre jugement ; & aprés avoir consulté ensemble, ils luy répondirent qu'ils ne pouvoient rien determiner sur ce sujet, sans le consentement du Vicaire general Ultramotain, & des Vicaires des autres Provinces de sa famille, & remirent à prendre leur resolution dans le Chapitre general qu'ils devoient tenir l'an 1505. quoyque le General n'eût peu rien obtenir d'eux, neanmoins il ne se rebuta pas ; il revint à Paris, où il assembla le Provincial de la Province de France, les custodes, les Gardiens, & les discrets des convents, & les deposa tous, pour mettre à leur place des Observantins qui estoient de sa dependance. Il choisit pour Provincial Frere Boniface de Ceva, qui estoit en grande estime pour sa pieté & pour ses predications. Il fit la même chose dans les autres Provinces de ce Royaume, esperant de venir bien-tôt à bout, & sans beaucoup de peine du dessein qu'il avoit formé.

VII. Si les Observantins n'avoient pas esté satisfaits de la conduite du General, quoy qu'elle parût leur estre avantageuse, les Conventuels ne pouvoient qu'en estre tres-fâchez, puisqu'elle leur estoit entierement contraire. C'est pourquoy ils resolurent de s'y opposer de toutes leurs forces : & comme le General favorisoit, particulierement les Observantins qui dependoient des Provinciaux, ils voulurent s'unir avec ceux qui avoient des Vicaires ; & leur donnerent les Convents de Bethune, d'Ypres, & de Gand qui dependoient alors de la Province de France. Dés que Frere Gilles sceut cette nouvelle, il s'en plaignit au Vicaire des Observantins de la même Province, & commença de les mettre en procez sur cette disposition, comme sur un attentat fait contre les Bulles des souverains Pontifes : ce Vicaire par un esprit de paix ordonna à ses inferieurs, d'abandonner ces trois Convents qu'ils avoient pris ; & le Provincial de France eût la commission de faire executer cet ordre. Il reüssit à Bethune quoy qu'avec peine ; mais il n'eut pas le même succez à Gand, ni à Ypres ; parce que les Magistrats de ces villes s'y opposerent, jusques à ce qu'ils auroient sceu quel estoit le sentiment de l'Archiduc Philippe leur Seigneur, qui estoit alors en Espagne. Ce procez dura long-temps, & enfin l'Abbé de saint Jacques de Liege, le Doyen de saint Pierre de Louvain, & Jean Severin Chanoine de Paris, qui receurent une commission de Jules II. pour le terminer, donnerent sentence en faveur des Observantins l'an 1530.

VIII. Les Observantins qui se voyoient munis de plusieurs Bulles des Papes, en vertu dequoy ils s'estoient déja fort multipliés, & trés-bien establis, ne pouvoient pas souffrir que sous le pretexte specieux de l'union de l'Ordre, le General voulût les mêler avec les Conventuels, dont ils s'estoient separez pour retablir la Discipline reguliere : c'est pourquoy bien qu'il eût rassemblé leurs Vicaires Provinciaux de France à Rabastens dans le Dioceſe d'Albi, & qu'il eut appuyé de l'autorité du Legat Apostolique de ce Royaume, il ne peut rien

Digitized by Google

gagner sur eux pour cette union : car ils le remirent encore à leur Chapitre General, & luy presenterent quelques nouveaux articles. Aprés avoir si mal reussi en France, il passa en Espagne, pour voir s'il y seroit plus heureux ; mais les oppositions qu'il y trouva, & la mort du Pape, en qui il avoit grande confiance, firent avorter son dessein.

IX. Alexandre VI. Mourut le 17. d'Aoust ; les hommes firent de luy des jugemens non seulement differens, mais même contraires : car il y en a qui luy ont donné beaucoup de loüanges, & d'autres ont dit qu'il a esté trop attaché à la chair & au sang ; & qu'il a fait beaucoup de choses indignes de sa charge. François Picolomini Cardinal de Siene & neveu de Pie II. qui estoit en grande estime pour ses vertus, feut éleu à sa place le 21. de Septembre, & couronné le 8. d'Octobre à saint Jean de Latran, soûs le nom de Pie III. mais il mourut le 17. du même mois : & Julien de Ruvere natif de Savone, Cardinal d'Ostie, neveu de Sixte IV. & Protecteur de nostre Ordre luy succeda le premier de Novembre, & feut courronné le 25. du même mois, soûs le nom de Jules II.

X. Peu de temps aprés, il donna la charge de Protecteur au Cardinal Dominique Grimmani, qui estoit un sçavant homme, & fort capable des grandes affaires. Jules avoit un Frere nommé Barthelemi, qui estoit Religieux de nostre Ordre, & que Sixte IV. avoit fait Evéque de Ferrare, & Patriarche d'Antioche selon les memoires du convent de Savone, ou bien de Jerusalem, selon Ughellus, qui ne dit pourtant pas qu'il feut Frere Mineur. Jules fit Cardinal un autre Frere Mineur, appellé Frere Clement Grossus de Ruvere, fils d'une sœur de Sixte IV. & Evéque de Mende. Ce Cardinal mourut l'an 1505. en Aoust & l'Ordre n'eut point de place dans le Sacré College que quinze ans aprés sa mort, ce qui n'estoit pas arrivé depuis l'exaltation de saint Bonaventure ; car Alexandre n'en avoit point fait, soit parce que les Freres Mineurs s'estoient trop declarez pour le Cardinal Julien leur Protecteur, qu'Alexandre regardoit comme son ennemi, ou parce qu'en effet ce Pape n'aymoit pas les Religieux

XI. Frere Jean de Guadaloupe vint à Rome sur le temps de l'élection de Jules II. & traitta si adroitement ses affaires, que le jour même du couronnement de ce Pape, il obtint la confirmation de sa Custodie, & de sa nouvelle reforme.

XII. L'Abbé Tritheme avoit composé depuis quelques années un traitté à l'honneur de saint Anne, dans lequel il avoit dit que la sainte Vierge avoit été non seulemẽt sanctifiée dans le sein de sa mere, mais mêmes preservée du peché originel. Frere Vvigand Cauponis Dominiquain Predicateur de Francfort avoit contredit cette proposition ; & la dispute qui s'estoit émeuë entr'eux sur ce sujet, avoit obligé plusieurs sçavans hommes d'écrire en faveur de l'Abbé. Udalric Krestuvic Recteur de l'Université de cologne, & Frere Thomas Professeur & defenseur de la Doctrine de Scot dans la même faculté, les avoient mis d'acord ; mais cela n'avoit pas peu empécher, que quelques Carmes, & quelques Freres Mineurs ne se feussent emportez contre les Dominiquains, ce qui les obligea de recourir au saint Siege.

Digitized by Google

XIII. L'an 1497. qui estoit le troisiéme aprés cet accommodement, Frere Jean Verius Docteur de l'Ordre de saint Dominique, préchant dans Dieppe au Diocese de Roüen avoit traitté cette matiere, sur quoy il avoit esté cité par l'Université de Paris, & obligé de se retracter le 15. de Septembre, comme Frere Vvigand avoit fait à Cologne. Le 15. du même mois quatre vingts deux Docteurs en Theologie de l'Université de Paris s'estoient assemblez dans S. Mathurin, où en presence de tous les Professeurs des autres sciences, ils avoient determiné d'une commune voix, que nul ne seroit plus receu dans leur corps, qui ne s'engageât par serment de soûtenir que la sainte Vierge avoit esté preservée du peché Originel. L'Université de Cologne fit le même decret l'an 1499. & celle de Mayence l'an 1501. comme nous avons dèsja veu.

XIV. Les Freres Mineurs se voyant appuyez dans leur opinion, par de grands & celebres Docteurs, attaquoient avec grande vigueur les Dominiquains; & ceux-cy se deffendoient avec opiniastreté: la chaleur de ces disputes causa beaucoup de querelles entre ces deux Ordres, & de scandales parmi le peuple; c'est pourquoy Alexandre VI. commanda aux Cardinaux Protecteurs de ces deux Religions, de consulter ensemble pour y porter les remedes qu'ils jugeroient les plus convenables. Sur cet Ordre ces deux Prelats s'estoient assemblez l'année precedente, & avoient ordonné qu'on ne précheroit plus de cette matiere, & qu'on n'en traitteroit point devant les Laïques: mais comme il estoit impossible que ce privilege de la sainte Vierge demeurat enseveli dans le silence, & que plusieurs s'emportoient avec excés à condamner l'opinion qui luy est contraire, Alexandre VI. fit une nouvelle constitution qui commence, *illius qui se* par laquelle il renouvelle celle de Sixte IV. *grave nimis*, & qui est inserée parmi les extravagantes au titre, *de reliquiis & veneratione sanctorum.*

XV. Frere Bernardin de la Fosse dans l'Abbruzze, mourut cette année. Son pere se nommoit l'Ami, & sa mere Sciole. Comme il eût achevé sa Philosophie à l'âge de dix & huit ans, son Pere le destinoit à l'estude de la Medecine. Un grand Jurisconsulte luy demanda pourquoy il ne choisissoit pas l'étude des loix, & il luy répondit avec grande simplicité, que c'estoit parce qu'il avoit toûjours ouy dire, que tous ceux de cette profession s'en alloit infailliblement en enfer. Mais ce Docteur luy répondit qu'il se trompoit, parce que les Medecins courent une plus grande risque de se damner, lorsque par leur negligence, ou par leur ignorance ils font perdre la vie aux hommes, qui est bien de plus grande consideration que les biens de fortune, à quoy seulement les Jurisconsultes peuvent porter quelque prejudice par leur ignorance, ou par leur malice.

XVI. L'Entretien de ce Docteur fit resoudre nostre jeune homme de laisser la Medecine, & d'étudier en droit, & il partit dans ce dessein pour Perouse; Aprés avoir passé quelque année dans cet exercice, la fervente predication qu'il ouit d'un Hermite, commença de luy faire craindre les perils qui sont dans le monde, & de luy donner quelque degoût de ses vanités. Les pansées, & le desir de se donner entierement à Dieu, revenoient souvent à son esprit; mais elles

Digitized by Google

n'estoient pas encore assez fortes pour luy faire prendre une derniere resolution; jusques à ce qu'enfin un panegyrique de S. Bernardin, qu'il oüit de la bouche de Fr. Marc de Sainte Marie, le fit determiner à se rendre frere Mineur. Le B. Fr. Jaques de la Marche vint prescher alors le Carême à Perouse; & nostre jeune homme ravi de l'arrivée d'un Religieux qui avoit acquis une si grande reputation de saintetè, alla d'abord luy decouvrir son dessein: dans quelques jours comme il alloit le revoir, il dit à un autre écholier qui l'accompagnoit & qui sçavoit sa resolution, qu'il souhaitoit extremement qu'on luy conservat dans la religion le nom de Jean qu'il avoit receu au baptême; & ils resolurent de prier le B. Jaques de luy accorder cette grace; mais au même temps qu'ils entrerent dans le cloitre, ce saint Religieux qui estoit au bout d'une de ses allées, & qui ne pouvoit pas les connoistre, parce qu'il avoit la veuë fort mauvaise, se mit à crier, adieu frere Bernardin, c'est le nom que je veus que vous portiez, prenez bien garde de ne le pas refuser. Les deux jeunes escholiers se trouverent bien surpris de voir que frere Jaques eut deviné ce qu'ils avoient dit en chemin; & Jean estant bien asseuré qu'il ne le pouvoit avoir sceu que par une revelation, accepta agreablement le nom de Bernardin, au lieu de celuy sous lequel il avoit esté baptisé.

XVII. Il feut donc receu dans le convent d'Augubio, au commencement de Mars l'an 1445. mais dans quelque temps il feut renvoyé à celuy de Stronconio, où il fit sa profession l'année suivante. Il conserva une fort bonne santé durant plusieurs années, contre l'esperance de ses amis, & de ses parens; jusques à ce que la rigueur des disciplines qu'il prenoit, l'austerité des jeusnes qu'il faisoit, l'assiduité de l'Oraison qu'il pratiquoit, & plusieurs autres sortes de penitence qu'il exerçoit, le firent tomber dans une fiévre lente; les remedes qu'on luy donna, au lieu de soulager son mal, l'augmenterent: Il luy sembloit que son habit estoit tout enflammé, & les douleurs interieures qu'il souffroit, le travailloient si cruellement qu'il avoit de la peine à se reconnoitre, & ne pouvoit retenir ni les cris, ni les larmes. Le degout que ces maux luy causoient estoit si grand & si ordinaire qu'il ne pouvoit rien avaler, qu'un peu de jus de chair distillée; & aprés avoir passé sept mois dans ce mauvais estat, qui le reduisit presque à l'agonie, il fit vœu de dire cinq messes à l'honneur de S. Bernardin, s'il pouvoit recouvrer assés de forces pour aller à l'autel; sa confiance eut son effet, car un matin, pendant qu'il sommeilloit, un Frere Mineur luy apparut, & luy demanda comment il se portoit; fort mal, luy répondit-il, car je n'en puis plus. Connoissez-vous vostre maladie? reprit ce Religieux, point du tout, dit Fr. Bernardin: & les Medecins mesmes n'y voyent goute. Hé bien, dit alors ce Frere Mineur, je veux vous l'apprendre; ce n'est qu'un vent renfermé dans vos entrailles qui la cause, parce qu'il ne peut pas trouver d'issue pour se dissiper; dittes-le au Frere qui vous sert, & il vous guerira; l'Infirmier executa cet ordre, & Frere Bernardin recouvra bien-tost la santé.

XVIII. Cette grace luy servit d'un nouvel aiguillon pour s'avancer dans la vertu, & pour travailler au salut des ames. Il se mit à prescher, & reüssit avec tant d'approbation, qu'il feut institué Predicateur Apostolique. Le B. Fr. Jean de

Digitized by Google

de Capistran estant Vicaire General de l'Observance, le fit Provincial de la Province de S. Bernardin, & il exerça cette charge avec un grand zele pendant dix ans. Il feut envoyé dans la Dalmatie, & dans la Bossine en la mesme qualité, & gouverna en méme temps les Religieux de ces deux Provinces, avec une prudence qui luy acquit l'applaudissement de tous ses inferieurs. A son retour en Italie il reprit son employ de la predication avec tant de zele, qu'il alloit incessamment par les villes & par les bourgs pour cathechiser le peuple, pour oüir les confessions, & pour pratiquer tous les exercices de la pieté Chrêtienne. Il feut fait Procureur de la famille Cismontaine à la Cour de Rome, & s'acquita de cet office avec grand honneur. Son corps exhaloit continuellement une odeur comme celle des roses, & des lys, & cela donnoit d'ordinaire un grand soulagement aux malades qu'il visitoit: l'austerité de ses mortifications estoit extraordinaire; & il versoit des larmee avec tant d'abondance quand il faisoit sa priere devant un Crucifix, qu'il estoit obligé de les recueillir avec un mouchoir, pour empescher qu'elles ne mouillassent son habit. Le Pape le nomma deux fois à l'Evéché d'Aquila sur la demande des habitans, mais il refusa toûjours cette dignité.

XIX. Dieu fit éclater le merite de son serviteur par plusieurs miracles; car il redonna la parole à un muet, en faisant le signe de la Croix sur sa bouche: Paul de Cappons, qui estoient abandonné des Medecins, recouvra une santé parfaite par son attouchement. Il merita de voir Jesus-Christ sous la forme d'un Pelerin, pendant qu'il expliquoit à son compagnon son apparition aux deux disciples qui alloient à Emmaüs. Aprés ces merveilles, & beaucoup d'autres dont il a esté honnoré, il tomba malade au convent de S. Julien prés d'Aquila, où il receut la faveur d'une visite de S. Bernardin, & mourut fort saintement âgé de quatre vingts trois ans, & Fr. Vincent d'Aquila vit monter son ame dans le Ciel revetue de gloire. L'an 1515. le premier de Decembre un Religieux deroba son corps, & l'emporta au Convent de S. Ange prés de la fosse, où il est conservé avec grande veneration devant le grand Autel. Son portrait, & ses miracles se voyent depeints en un tableau prés de son sepulchre. Nous parlerons dans le catalogue des Ecrivans de nostre Ordre, des ouvrages que ce Bienheureux à composés.

XX. Fr. Loüis de Mantoüe mourut au Convent de Nostre-Dame des Graces, qui est prés de cette ville. Hyppolite Donesmont croit qu'il estoit de l'illustre famille de Gonzague. Il avoit pris l'habit fort jeune dans ce lieu; son abstinence, sa charité, & l'excellence de sa contemplation l'avoient rendu admirable; Les ravissemens luy estoient fort ordinaires; quelque fois on le voyoit fort élevé de terre; d'autres fois il demeuroit trois jours sans aucun sentiment, comme s'il eut esté mort. Lorsqu'il entendoit lire au refectoir quelque chose de la passion de J.C. ou des autres mysteres de sa vie, il versoit une grande abonce de larmes, qu'il ne pouvoit retenir. On croit qu'il est enterré dans la muraille de la Chapelle, de S. Antoine prés du clocher, où l'on voit l'effigie d'un Frere Mineur gravée sur une grand: pierre, avec des rayons au tour de la teste.

Digitized by Google

XXI. Fr. Paul de Sicile deceda au convent de Montdragon dans la Province de la Terre de Labour. Il avoit esté tres zelé de son estat ; & il merita de resuſciter un enfant, par le ſigne de la Croix qu'il fit ſur ſon cadavre.

XXII. Fr. Julien de Fabriano mourut au convent de Montanan dans la Province de la Marche, aprés avoir vecu cinquante ans dans la religion. Il eſtoit noble de ſang, mais il s'eſtoit rendu plus conſiderable par ſa vertu ; & il merita par la ferveur, & par l'aſſiduité de ſon oraiſon, d'eſtre honnoré de l'entretien de la Sainte Vierge, & de ſon bon Ange à l'Hermitage de Fabriano.

XXIII. La Sœur Loüiſe, fille du B. Amedée Duc de Savoye, & parente de Loüis XI. Roy de France, mourut auſſi cette année. Elle avoit eſté mariée avec Hugues de Châlons, Seigneur de Chaſteau-Guidon, & de Noſerit. Eſtant veuve elle ſe randit Religieuſe au Monaſtere d'Orbe de la Province de Bourgogne, où elle vecut avec grande auſterité ſous la reforme de Sainte Colete.

XXIV. Fr. Jean de Sortey Eveſque de Chryſtopolis, & ſuffragant de l'Eveſque de Toul en Lorraine, mourut dans cette ville au convent de Sainte Elizabeth, & fut inhumé devant le grand Autel. Fr. Rodulphe Heyleſden feut fait Eveſque d'Aſcalon dans la Paleſtine. Fr. Jaques de Petrutiis Germain de Jean Baptiſte de Petrutiis Archevêque de Tarente, feut promeu à celuy d'Alari dans le Royaume de Naples. Fr. Iean de Salerne à celuy de Montverd, & Fr. Antoine de Roquemaure à celuy d'Andri, tous deux dans le Royaume de Naples. Fr. Philippe Pinſon feut fait Archevéque de Toam en Irlande.

XXV. Les Obſervantins eſtablirent un convent prés de Mola dans la Pouille, ſous le titre de Sainte Marie du Pas.

XXVI. Les conventuels en prirent un autre à un mille du bourg Sainte Luce en Sicile, auquel ils donnerent le nom de Sainte Marie des Graces.

XXVII. Les mémes en fonderent un ſecond à Caſtro, tous deux ſont de la Cuſtodie de Meſſine.

XXVIII. Alphonſe de Caſtello donna une place aux Obſervantins au milieu du bourg S. Clement, qui depend du Marquis de Villena, & du dioceſe de Cuença ; & les habitans fournirent aux fraix du bâtiment qui feut dedié à S. François.

XXIX. Le Seigneur de Luvez prés d'Heſdin en Artois, fit bâtir un convent dans ſon bourg pour les Obſervantins, ſous le titre de S. François. La feſte de la dedicace de l'Egliſe s'y fait le ſixiéme de May.

XXX. Les Religieuſes Auguſtines du Monaſtere de S. Croix dans Narni eſtoient trente trois, l'Abbeſſe & vingt avec elle avoient obtenu d'Alexandre VI. la permiſſion d'embraſſer la regle de ſainte Claire ſur la fin de l'année precedente ; avec pouvoir de renvoyer ailleurs celles qui ne voudroient pas s'engager au même inſtitut : la mort de ce Pape avoit empeſché l'expedition de la bulle, & cette année Jules II. confirma cette diſpoſition. L'Eveſque de Narni, le General de S. Auguſtin, & quelques Religieux y formerent des oppoſitions, pretendant que la bulle de ce Pape avoit eſté obtenuë par ſurpriſe. Le procez dura juſques à l'an 1506. auquel aprés trois ſentences de la chambre Apoſtolique, le Pape donna ordre au Vicaire Provincial des Obſervantins de

Digitized by Google

prendre la conduite de ce Monaſtere, qui prit le titre & la regle de Sainte Claire.

XXXI. Les Magiſtrats de Huete dans la Province de Carthagene, avoient donné une chapelle prés de leur ville, pour y bâtir un Monaſtere de ſainte Claire ſous le titre de la miſericorde, & cette année on y appella quatre Religieuſes de celuy d'Alcocer.

XXXII. Elizabeth Pontia acheta des Magiſtrats de Lorca dans le Royaume de Murcie, un fonds pour y bâtir un Monaſtere pour les Religieuſes Tierceres ſous le titre de Sainte Anne, dans lequel elle s'enferma avec Françoiſe, & Marie Sancie, ſes filles. L'odeur de leur vertu attira bientoſt pluſieurs autres femmes à leur compagnie; & ces devotes fondatrices y ont vecu ſi ſaintement, qu'elles ont merité qu'aprés leur mort leurs reliques ayent eſté honnorées de Dieu, par pluſieurs miracles qu'elles ont faits.

XXXIII. Il y a dans le fauxbourg de cette ville, un autre Monaſtere du Tiers Ordre ſous le titre de Sainte Magdelaine; il feut fondé environ ce temps par l'occaſion que je vais dire. Trois Sœurs Germaines du Monaſtere de Ste. Elizabeth de ce meſme lieu, s'eſtoient retirées dans la maiſon de leur pere par permiſſion du Pape, à cauſe des troubles qui eſtoient parmi les Religieuſes; aprés qu'elles y eurent demeuré quelque temps avec beaucoup d'edification, une noble Dame fit divorce avec ſon Mari; il ſe randit frere Mineur dans la Province des Anges, & elle & deux de ſes filles ſe joignirent à ces trois Religieuſes, avec leſquelles elles fonderent cette nouvelle maiſon; & l'eſtablirent ſi bien dans l'eſprit de la diſcipline reguliere, que celles qui leur ont ſuccedé le conſervent encore avec grand zele.

XXXIV. Jules II. confirma la donnation du Monaſtere de ſainte Claire prés de Segovie, qui avoit eſté faitte l'an 1486. par l'autorité d'Alexandre VI. comme nous avons veu en ce temps-là.

XXXV. Alexandre VI. commanda au Provincial de la Province de ſaint François, & à ſes ſucceſſeurs de donner un Confeſſeur aux Tierceres de Gualdi au dioceſe de Nocera: auparavant elles ſe confeſſoient à un Preſtre ſeculier, & je ne ſçais pas depuis quel temps elles eſtoient eſtablies.

De Jesus-Christ l'an 1504.	De Jules II. l'an 1.	De Maximilien Emp. l'an 11. & 12.	De l'Ordre l'an 297.

I. LA priſe de Grenade ſur les Maures, la violence dont le Roy de Caſtille avoit uſé pour les obliger d'embraſſer la foy de Jeſus-Chriſt, & les courſes continuelles des Portugais ſur les Indes Orientales, où ils troubloient tout le commerce des Mahometans, & faiſoient diminuer les revenus que les Roys de ce païs en tiroient, avoient fait un grand bruit parmi tous ces infidelles; cela les avoit obligez de porter leurs plaintes au Soldan d'Egypte, qui eſtoient leur chef comme Empereur, & Calife de la Meque, afin

Digitized by Google

qu'il employat son pouvoir, pour empescher ces desordres qui estoient si prejudiciables à leur secte, & à leur autorité. L'Egyptien emeu de leurs remonstrances, & poussé par son propre interest, avoit fait courir le bruit, qu'il vouloit destruire le saint Temple de Jerusalem, où le Sepulchre de Jesus-Christ nostre Redempteur est enfermé, & le Convent des Freres Mineurs qui estoit sur le Mont Sion, prophaner toutes les reliques que la religion Chrestienne possede dans la Palestine, & chasser tous les Chrestiens de ses terres.

II. Fr. Maure Espagnol estoit Gardien du Mont Sion, & le Soldan l'envoya vers le Pape, faisant neantmoins semblant que ce Religieux luy avoit demandé la permission d'y aller, pour luy porter la nouvelle de ces malheurs qui le menaçoient, si sa Saintetè comme le chef des Chrestiens n'empeschoit les Roys d'Espagne, & de Portugal de continuer les dommages qu'ils causoient aux Mahometans. Cet Empereur chargea Fr. Maure d'une lettre pour Alexandre VI. & le lecteur curieux sera bien aise de voir les titres pompeux qu'il prenoit, & ceux qu'il donnoit au souverain pontifie. Voicy les siens *le grand Roy, le Seigneur des Seigneurs noble, relevé, sage, juste, & victorieux. Le Roy des Roys, le glaive du monde, le chef de la foy de Mahomet, & de ceux qui la professent, le vivificateur de la justice dans tout l'univers. L'heritier des Royaumes. Roy de l'Arabie, de la Gemie, de la Perse, & de la Turchie. L'Ombre de Dieu en terre. L'ouvrier de toutes sortes de biens, soit qu'il les commande, ou non: Un autre Alexandre dans le monde, & duquel plusieurs biens procedent. Le Roy de ceux qui s'assoient sur le trosne, & qui portent couronne. Le donneur des Provinces, des terres, & des Villes. Le persecuteur des rebelles, & des heretiques infidelles. Le conservateur de deux lieux de pelerinage. Le Souverain Prestre des Temples Sacrés qui sont sous son empire, & qui conservent la loy de Mahomet. Le distributeur de la justice & de la clemence. La splendeur de la foy. Le pere de la victoire. Gannazau Algaure, de qui Dieu veuille conserver l'Empire à jamais, & relever le trosne sur le planete des gemeaux.* Plusieurs appellent ce Soldan *Campson Gaure*; Barri auteur Portugais asseure qu'il prit ce surnom, du lieu où il gagna une grande victoire sur le Roy de Perse. Jovius dit qu'il estoit Scythe, d'une basse naissance, & qu'aprés avoir passé par toutes les charges de la milice, il avoit esté élevé à l'Empire, mesmes contre son gré; & qu'il avoit administré la justice avec tant de moderation que les Ottomans, & Ismaël Roy de Perse le consideroient avec un grand respect.

III. L'addresse de sa lettre estoit en ces termes *A vous Pape Romain, tres-excellent, & spirituel, qui craignés Dieu, & qui faites le bien. Grand dans l'ancienne foy des Chrestiens fidelles de Jesus. Roy des Roys Nazareéns, conservateur & Seigneur des mers, & des terres maritimes; pere des Patriarches, & des Evêques: Lecteur des Evangiles, & sage dans sa foy, & dans les choses licites & illicites. Benin aux Roys, & aux Princes; possesseur du Royaume Romain, duquel Dieu veuille augmenter la gloire.* Fr. Maure estant arrivé à Rome rendit cette lettre au Pape; & luy expliqua plus au long, les mauvais desseins que l'Empereur d'Egypte avoit formés contre les Chre-

Digitized by Google

tiens. Sa Sainteté, qui en feut touchée fort sensiblement, renvoya ce Religieux en Espagne vers les Roys Ferdinand, & Emanuël, pour leur declarer la même chose, & pour sçavoir d'eux, ce qu'il falloit répondre aux menaces de ce Prince barbare.

IV. Frere Maure fit fort heureusement ce voyage, & rapporta au Pape la réponse de ces deux Roys, je n'ay pas peu trouver ce que celle de Ferdinand contenoit; mais celle d'Emanuël porte, qu'il estoit bien marri de n'avoir pas peu faire plus de mal aux Infidelles; mais qu'il esperoit de leur donner à l'avenir de plus grãds sujets de se plaindre, & qu'il ne falloit pas pour cela craindre les menaces du Soldan, parce que comme ce n'estoit que l'interest qui le faisoit agir, les revenus qu'il tiroit des Chrestiens qui alloient par devotion dans la Palestine; l'empecheroient de les executer pour ne se pas priver d'un si grand profit. Elle finissoit par une tres-humble priere qu'il faisoit à sa Sainteté de travailler à mettre la paix entre les Princes Chrestiens, & de les porter à joindre leurs armes contre les ennemis de la foy. Frere Maure retourna en Egypte; & fit un fidelle rapport au Soldan de ce qu'il avoit veu & entendu, mais la prediction du Roy de Portugal se trouva veritable: car ce barbare n'osa pas mettre en effet les menaces qu'ils avoient faites; il se contenta d'envoyer une armée Navale aux Indes par la mer Rouge, pour tâcher d'arrester les progrés que les Portugais y faisoient.

V. Alvarez Gomez dit, que Frere Maure avant que de partir de Jerusalem obtint du Soldan la permission de visiter le saint Sepulchre, & d'emporter une table de marbre qu'il y trouva: qu'elle estoit longue de trois pieds & large d'un; qu'il la partagea en cinq parties, & les fit sacrer pour servir d'Autels portatifs; qu'il en donna une au Pape Alexandre VI. une au Cardinal Carvaial, qui pretendoit qu'elle luy estoit deuë, parce que son titre estoit celuy de sainte Croix en Jerusalem: une à la Reyne Elizabeth; une au Roy de Portugal; & la derniere au Cardinal Ximenez; & que ce prelat fit une si grande estime de ce present, qu'il s'en servit le reste de sa vie pour dire la Messe, & le donna par son testament à son Eglise de Tolede.

VI. Depuis quelques années, les Freres Mineurs avoient prêché la foy de Jesus-Christ dans le Royaume de Congo; & y avoit converti un grand nombre d'infidelles. Le Roy Emmanuël voyant cet heureux progrez y envoya de nouveaux Missionnaires du même Ordre, des maitres d'Echole pour enseigner les enfans, & des ouvriers de toutes sortes d'Arts. Il pourveut abondamment à tout ce qui estoit necessaire pour leur entretien; & leur donna des ornemens fort riches pour le culte Divin, des livres de Doctrine & de pieté, & toutes les autres choses, qui pouvoient servir à l'établissement de la foy Chrestienne. Lorsque cette flotte débarqua en Congo, les Infidelles furent si ravis de voir de si riches ameublemens, & les beaux presens qu'on portoit pour leur Roy, qu'ils se battoient pour avoir l'hõneur de les charger sur leurs épaules; & regardoient nos Religieux comme des personnes decenduës du Ciel; Le Roy leur fit un accüeil tres-favorable, & rendit mille actions de graces à Emmanuel, de la faveur qu'il luy faisoit. Ce nouveau secours fit d'abord un si

Digitized by Google

grand fruit, que les barbares se presentoient en foule pour recevoir le bapteme; & dans peu de temps on institua une Eglise Cathedrale au Cap-verd.

VII. Les Observantins de la famille Cismontaine, tinrent leur Chapitre general à Mantouë le 24. de May. Frere François Zeno de Milan fut éleu Vicaire general. Frere Ange de Soncino, Frere Damien de Joha, Frere Paul Chancellier natif de Rome furent faits Deffiniteurs Generaux. Frere Loüis de Naples fut establi Gardien de Jerusalem, & Frere Jacques de Cervia Vicaire de Candie; on y destina encore des Visiteurs pour diverses Provinces, où le Vicaire general ne pouvoit pas aller.

VIII. Jerôme Madrit, & Pierre Salamea, avoient entrepris d'établir à Tolede un Hôpital pour y faire traitter les pauvres; & d'entreprendre le soin des veuves, & des orphelins; ils employoient pour cela leurs biens, mais comme ils estoient fort Mediocres, ils alloient demander le secours des personnes riches. Ce charitable dessein avoit esté fort approuvé de toutes les personnes pieuses: & le Cardinal Ximenez en ayant eu connoissance fit appeller Jerôme; l'encouragea de poursuiure son entrepriſe; luy promit de l'ayder de tout son pouvoir, & luy donna une grosse somme d'argent, pour une premiere preuve de sa bonne volonté.

IX. Jerôme prit tant de cœur par les promesses du Cardinal, qu'il commença d'établir une Confrerie, pour prendre le soin des pauvres honteux: & avant que ce Prelat ne partit pour Alcala, il luy proposa ce dessein, & les Statuts qu'il vouloient dresser pour les Confreres; Ximenez approuva fort ce projet, & luy donna la permission de le regler comme il le jugeroit à propos. Jerôme se voyant si bien appuyé, fit assembler tous ceux qui avoient donné leur nom à cette Congregation: ils prirent pour leur titulaire la Conception immaculée de la sainte Vierge, & ordonnerent que depuis le premier jour de Novembre jusques au dernier de Mars, deux de leur compagnie accompagneroient Jerôme pour visiter pendant la nuit toutes les ruës de la ville, & reduire dans leur Hôpital, ou dans le General, tous les pauvres, & tous les vagabons qu'ils trouveroient: & afin de le pouvoir executer avec autorité, ils obtinrent des Patentes du Roy. Ils establirent encore plusieurs autres reglemens pour leur conduite, & pour l'avantage des pauvres.

X. Jerôme ayant connu par l'experience de trois ans, que sa Congregation estoit bien establie, alla trouver le Cardinal à Alcala l'an 1505. pour luy en rendre compte, & Ximenez fut si ravi d'un si heureux succez; qu'aprés avoir donné mille loüanges à la pieté, & à l'addresse de Jerôme, il luy fit present de plus de quatre mille muys de bled. La grande disette qui estoit alors dans ce païs fit admirer cette liberalité; & pour la reconnoistre, les Confreres établirent que tous les ans le jour de la Conception, ils faisoient chanter une Messe pour leur bien facteur, dans l'Eglise du Convent de saint Jean des Rois, & qu'ils y assisteroient tous. Sa charité ne se termina pas là, car tous les ans jusques à sa mort, il leur donna vingt mille écus, & neuf cens muys de bled; & en reconnoissance de cette aumône tous les ans le jour de l'Ascension, ils font dire une Messe au même Convent, & avec la même so-

Digitized by Google

lemnité. Ils ont choisi ce jour pour cette ceremonie, parce que c'est celuy auquel Ximenez prit Oran en Affrique. Il employa encore trois mille écus, pour leur acheter des pasturages prés de Talabriga, qui portent un grand revenu; & en reconnoissance les Confreres font dire une Messe dans leur Eglise le premier, & le second jour de Decembre, pour le repos de l'ame de ce grand Prelat; & un Predicateur y fait son panegyrique. Ils font encore une autre solemnité à son honneur le 8. d'Aoust, dans la Chappelle des Augustins, qui est dediée à nostre Dame de Grace. Ximenez avant sa mort, conceda plusieurs Indulgences à ces Confreres, afin de payer par les graces de la misericorde spirituelle, le soin qu'ils prennent dans l'exercice de la corporelle: & leur donna une petite Chappelle, qui estoit prés de son Palais, & dont ils jouissent encore.

XI. Aprés la mort de Ximenez, le Cardinal Adrien d'Utrech qui estoit Viceroy en Espagne, ayant esté éleu Pape, Jerôme alla le trouver à Tarragone, pour luy demander la confirmation de ce que Ximenez avoit accordé à sa Confrerie: & il l'obtint fort facilement. L'exemple de ces hommes misericordieux a esté si efficace, qu'on invente chaque jour dans cette ville de nouveaux moyens pour secourir les pauvres, & les pelerins; & l'on peut dire avec asseurance, qu'il n'y a point de ville où la misericorde soit exercée avec tant de zele, que dans ce lieu.

XII. Les Roys Catholiques Ferdinand, & Isabelle estant allez *à Medina Del Campo* y appellerent le Cardinal Ximenez; & ces Princes y estant tous deux tombez malades, receurent une grande consolation de sa presence; car il les visitoit chaque jour, & prenoit un soin incroyable de tout ce qui leur pouvoit procurer la santé. Un Marchand de Venise luy presenta un diamant à acheter, qu'il estimoit cinq mille écus; & ce sage Prelat luy répondit; helas il vaudroit bien mieux envoyer cette somme en Affrique, pour soulager la misere que cinq mille soldats y souffrent, que de posseder toutes les pierreries des Indes.

XIII. La ville de Cisneros d'où Ximenez estoit natif, n'est pas loin de Medina; ce voisinage luy donna l'occasion d'y laisser quelque témoignage de sa pieté envers ses parens défunts: il acheta quelques revenus que le Roy tiroit de cette Ville, & les donna aux Prestres de la Parroisse, les obligeant d'aller prier Dieu en surplis tous les Dimanches aprés midi, & tous les Lundis avant midi, à l'Eglise de saint Pierre, où Toribius Ximenez estoit enterré, & à celle de saint Laurens, où sont les sepulchres communs de sa famille. Il acheta encore d'autres biens, pour entretenir les deux Chappelles qui appartiennent à ses parens dans ces Eglises, & en donna l'administration à Garsias de Villaroël. Il y a eu depuis quelque changemẽt dans ses fondations; & je crois que l'Université d'Alcala feroit une chose digne des faveurs qu'elle a receuës de ce grand Prelat, si elle prenoit le soin de faire executer toutes ses volontez, comme il les a expliquées par son testament.

XIV. Depuis que Ximenez estoit Archevéque, il souhaitoit avec passion de travailler à reformer son Clergé; mais il n'en avoit pas trouvé l'occasion;

Digitized by Google

il eſt vray qu'il avoit eſté deux fois à Tolede; mais à la premiere lors qu'il prit poſſeſſion de ſa charge, c'eſtoit un temps de rejouiſſance, & d'applaudiſſement, plûtôt que de cenſure; & à la ſeconde comme la Cour s'y trouva, il ſe vît accablé par les affaires de l'Etat. Il avoit reſolu d'y aller cette année, & de commencer ſa viſite par ſon Egliſe Metropolitaine; mais ſur le temps qu'il vouloit faire ce voyage, il feut appellé à Medina, comme nous avons dit; c'eſt pourquoy il reſolut de faire par autruy, ce qu'il ne pouvoit pas executer luy-même; & commit cette charge au Docteur Villalpand ſon Vicaire general, à qui il donna pour adjoint Fernandez Fonſeque Chanoine de Tolede.

XV. On ne ſçauroit comprendre avec quel deplaiſir les Chanoines de Tolede receurent cette nouvelle, ni avec qu'elle obſtination ils reſolurent de s'oppoſer à cet ordre: ils crioient publiquement, qu'ils s'ouffriroient les dernieres extremitez, avant que de permettre qu'un autre que leur Archevéque fit la viſite chez eux; & ils formerent un appel au ſaint Siege, de la procedure de ſes Commiſſaires, mais ils n'y peurent rien obtenir. Les chefs de cette cabale eſtoient, Sepulveda, Barzana, & Orticius qui avoit eſté Nonce Apoſtolique en Eſpagne. Villalpand conſulta Ximenez ſur cette difficulté; & par ſon ordre il mit en priſon ces trois principaux oppoſans. Les autres qui apprehenderent que l'on n'irritât l'eſprit des Roys contr'eux deputerent trois de leur corps à la Reyne, & François Alvarez qui portoit la parole luy parla en ces terme.

XVI. Madame, le zele que voſtre Majeſté témoigne pour l'adminiſtration de la juſtice, & pour la défence des choſes Sacrées, nous fait recourir à voſtre autorité avec confiance, quoyque ce ſoit avec deplaiſir, & par force, parce que c'eſt pour nous plaindre de la conduite de noſtre Prelat. l'Egliſe de Tolede a toûjours rendu une obeiſſance ſi religieuſe à ſes Archevéques, qu'elle a donné ſujet à des juges peu équitables de la blâmer de flaterie: maintenant par un ſentiment contraire nous avons eſté decriez devant voſtre Majeſté comme des deſobeiſſans, parce que nous avons refuſé avec fermeté, de recevoir les Viſiteurs qu'il nous a envoyez; & l'on voudroit faire croire que c'eſt pour éviter qu'il ne prenne connoiſſance des actions de noſtre vie. Nous avons pris la liberté de venir en voſtre preſence, pour nous purger de cette accuſation; noſtre penſée n'a jamais eſté de fuir la cenſure de noſtre Superieur; mais ſeulement d'empécher qu'elle ne ſe faſſe par ſes Vicaires, qui ne s'y comportent d'ordinaire qu'avec tiedeur & nonchalance; & pour la recevoir de luy-même, qui eſt aſſez connu pour un homme ſerieux, & ſevere. La dignité de noſtre corps merite ſans doute qu'il ne ſoit pas ſoûmis à d'autres qu'à ſon propre Prelat; & nos Anceſtres ont creu qu'elle ſeroit bleſſée, ſi un autre que luy vouloit prendre quelque autorité ſur les perſonnes qui le compoſent. Nous conjurons donc cét eſprit tout divin, & le grand zele pour la juſtice que V. M. poſſede, de conſiderer ſi l'on nous doit faire un crime de ce que nous demandons d'étre traitez avec ſeverité par noſtre noſtre Archevéque, & non pas avec lâcheté par ſes ſubſtituts.

XVII.

Digitized by Google

XVI. Voilà Madame quel eſt le deſir de noſtre Chapitre; il ayme mieux s'expoſer aux foudres de ſon Superieur, quelque terribles, & ſeveres qu'ils puiſſent eſtre, que de ſe ſoûmettre au jugement de ſes egaux, dont il pourroit eſperer d'eſtre traitté avec indulgence: je dis ſeulement qu'ils ſont nos egaux, & l'on pourroit ajouter, ſans bleſſer le reſpect qui leur eſt deu, qu'ils ont beſoin eux mêmes de l'examen qu'ils veulent faire de noſtre vie. Que le Paſteur vienne donc à ſon troupeau, afin que ſelon l'oracle d'un Prophete, il fortifie ce qu'il y trouvera de foible, gueriſſe les malades, lie les membres qui ſeront rompus, & ramene dans ſon bercail les brebis qui ſe ſeront égarées: qu'il ne commette pas ce ſoin à des mercenaires contre le precepte de l'Evangile; il trouvera que comme nous ſommez ces premiers enfans dans la dignité, nous donnerons un bel exemple d'obeiſſance aux autres, & que cõme il eſt bien juſte, nous nous randrons les aydes de ſon zele: s'il ne le fait pas, & qu'il ſe perſuade qu'il luy eſt permis de commander au dela ſon pouvoir, nous croirons qu'il nous ſera loiſible de ne luy pas obeïr; ne prenez pas s'il vous plaît Madame, la hardieſſe avec laquelle je parle pour un effet de ma temerité; mais bien de la grace que le gouvernement de voſtre M. fait à tous ſes ſujets, de permettre que chacun jouiſſe de ſon droit. Cette ſage conduite nous aſſeure que V. M. ne ſouffrira pas la violence dont on a uſé ſur noſtre départ, contre trois des principaux de noſtre corps, qu'on a mis en priſon comme des criminels. La crainte d'un pareil traittement nous avoit abbatu le cœur, mais l'eſperance que nous avons en voſtre juſtice l'a relevé, & nous a obligez de venir avec plus de hâte pour la luy demander.

XVII. La Reyne, à qui la gravité eſtoit fort naturelle, & qui ſe trouvoit alors extremement incommodée, ne leur repondit que ce peu de paroles. J'avois appris que vous n'aviez pas voulu recevoir les Commiſſaires de voſtre Archevéque; mais je n'ay pas accoûtumé de condamner perſonne, & moins encore un corps auſſi conſiderable que le voſtre, avant que de m'informer des raiſons de ſon procedé. J'ay fort bien compris vos intentions, & je les eſtime dignes des perſonnes de pieté. Ainſi ne vous eſtonnez pas; ſoyez aſſeurez, qu'il ne ſe faira rien dans cette affaire, qui puiſſe choquer la dignité de voſtre Egliſe. Aprés qu'elle eût congedié ces Deputez, elle témoigna au Cardinal qu'elle trouvoit fort bonnes les raiſons de ſon Chapitre: & il prit de ſes paroles l'occaſion de luy demander la liberté de retourner à Tolede; car quoyqu'il feut fort attaché à prandre le ſoin de la ſanté de cette Princeſſe, neanmoins il creut qu'il eſtoit abſolument neceſſaire qu'il fit par luy même, ce qu'il ne pouvoit pas executer par ſes Commiſſaires, & à quoy il n'avoit pas peu vaquer encore.

XVIII. La Reyne conſentit agreablement à ſon depart, & luy dit, que puiſqu'il ne ſe pouvoit pas abſenter de ſon Dioceſe, elle y vouloit faire aller la Cour; mais ſa mort empécha ſon deſſein; & elle ne vit plus l'Archevéque: quelques uns creurent qu'il avoit bien preveu, que les Chanoines de Tolede ne ſouffriroient pas la viſite de ſes Vicaires; mais que neanmoins il leur avoit donné cette commiſſion, pour trouver, comme il fit, le moyen de quitter la

Digitized by Google

Cour. Mais il n'y a pas d'apparence qu'il eut voulu se servir de cette addresse pour abandonner la Reyne dans le peril où elle estoit.

XIX. Il partit avec beaucoup de deplaisir de laisser sa bonne & chere Maîtresse dans un si mauvais estat, aprés avoir demeuré quatre mois à Medina; & alla faire sa visite à Tolede, de la façon que son Chapitre le souhaitoit. Peu de temps aprés, il feut obligé d'aller à Alcala, où l'establissement de la nouvelle Université, la fabrique de l'Eglise de saint Juste, & l'impression de la Bibl requeroient sa presence. Car quoyqu'il eût commis des personnes fort habiles, & fort soigneuses pour tous ces ouvrages qu'il avoit entrepris, neanmoins, selon l'ancien proverbe, l'œil du Maistre pouvoit faire en cette rencontre, plus que tout le travail de ses Officiers. Ces entreprises estoient capables d'occuper entierement un grand esprit, mais non pas celuy de Ximenez. Jerôme Vianel revint sur ce temps de l'Affrique, & luy raconta l'état des côtes qu'il avoit visitées; sur cette connoissance il commença de panser à y porter la guerre, & il le fit comme nous verrons dans la suite.

XX. Il apprit qu'il y avoit plusieurs femmes d'honnéte condition, dont la pudeur couroit beaucoup de risque, à cause de leur pauvreté; c'est pourquoy il desseigna de faire eriger divers Monasteres dans son Diocese, où elles peussent estre receües; & commença d'en fonder un dans Alcala: car quoy qu'il y en eût déja quelques uns dans ce païs; neanmoins comme le nombre des femmes est d'ordinaire trois fois plus grand que celuy des hommes, il creut qu'il n'y pouvoit pas avoir trop de ces honnestes retraites. Aprés cet establissement il revint à Tolede, où il s'occupa pendant tout l'Eté au secours des pauvres, & à la reformation des mœurs.

XXI. Le 26. de Novembre il apprit la mort de la Reyne par un Courrier exprez; le Roy qui le luy envoya, luy écrivit cette triste nouvelle, & que la défunte l'avoit nommé pour estre un de ses executeurs testamentaires; c'est pourquoy il le prioit de se rendre au plûtôt à Toro où il alloit; esperant que sa presence donneroit quelque allegement, à la douleur qu'il souffroit de la perte d'une Princesse, qui estoit l'honneur de son sexe, & l'ornement de la Religion Chrestienne. Il luy marquoit même le jour de son départ, & le chemin qu'il devoit tenir; afin qu'il ne rencontrat pas sur sa route, le corps de la Reyne qu'on portoit à Grenade, où elle avoit ordonné d'estre enterrée; parce qu'il ne pourroit pas se dispenser honnétement de l'y accompagner; & que ce voyage l'empecheroit de travailler aux affaires de l'Estat à quoy son Conseil luy estoit necessaire: car il ne vouloit rien faire que par son avis; quoy qu'il eût esté obligé de faire proclamer Roys sa fille Jeane, & Philippe son gendre, sans attendre son arrivée. Cette conduite se trouva fort prudente, car parce moyen Ferdinand ferma la bouche à tous ses ennemis, qui vouloient le renvoyer à son Royaume d'Aragon; & faisoient suggerer au Prince Philippe que Ferdinand vouloit retenir l'autorité souveraine en Castille.

XXII. Quoy que Ximenez feut tout accoûtumé à dissimuler ses sentimens, neanmoins dés qu'il apprit la mort d'Elizabeth, il ne peut s'empécher de témoigner sa douleur par ses larmes; & de dire avec un ton lamentable, que

Digitized by Google

l'Espagne avoit perdu la Reyne la plus accomplie, que le monde eût jamais veuë; soit qu'on considerât la grandeur de l'esprit, la pureté du cœur, le zele pour la Religion, l'administration de la justice, l'observation des loix anciennes, & l'establissement des nouvelles, ou le soin de pourvoir aux besoins de ses sujets. Aprés avoir fait un assez long éloge de cette illustre Princesse, il mit ordre à son départ pour aller trouver le Roy à Toro. Les pluyes continuelles de cette saison avoient tellement innondé les campagnes, que chacune sembloit estre une mer; de telle sorte que ceux qui conduisoient le corps furent obligez de s'arrester à Tolede; mais ces difficultez n'arreterent point Ximenez; il partit non obstant ce mauvais temps, & parmi des perils continuels; & alla trouver Ferdinand pour luy rendre ses services dans une occasion si delicate, & si importante.

XXIII. Ce Roy estoit tout plongé dans la tristesse; mais dés-que Ximenez arriva, il s'avança jusques à la porte de sa chambre, pour le recevoir avec un visage gay; & la presence de ce sage, & fidelle Conseiller, le rendit capable de la consolation qu'il n'avoit pas peu gouter encore. Il parla avecque luy sans s'asseoir, ce qui estoit une grace fort extraordinaire, & que les Rois d'Espagne ne font que fort rarement, aux personnes qu'ils veulent honnorer. Le Roy assembloit chaque jour son Conseil, qui estoit composé de Ximenez, & de cinq autres personnes illustres; la plus part estoient d'avis, que Ferdinand se retirat dans son Royaume d'Aragon, avant que la jalousie des grands n'éclatat contre luy, car ils l'avoient en aversion, parce qu'il n'étoit pas Castillan. Ximenez estoit d'un sentiment contraire; & soutenoit qu'il n'y avoit personne qui feut plus propre que luy pour gouverner l'Etat, jusques à ce que son gendre, & sa fille feussent arrivez des Païs-bas, pour en prendre l'administration: Il luy conseilloit dans cette attente de se divertir à la promenade, & à la chasse pour guerir sa mélancholie; cependant les envieux faisoient de m'auvais rapports à Philippe contre son beau pere, & l'on craignoit quelque remuement dans les Provinces; c'est pourquoy Ferdinand inclinoit fort à se retirer en Aragon; mais Ximenez qui avoit un esprit ferme & resolu, le detourna de ce dessein par la promesse qu'il luy fit de l'assister de son Conseil, pour maintenir son autorité. Il feut encore d'avis qu'il falloit envoyer en Flandres des hommes affidez, pour exposer au nouveau Roy l'estat où l'Espagne se trouvoit; & pour luy faire connoistre que la plus part des grands qui sont amateurs des nouveautez, ne cherchoient que les moyens de susciter des troubles.

XXIV. Deux Seigneurs Aragonois feurent choisis pour cette ambassade; & leur instruction estoit de remontrer à Philippe, qu'estant encore sans experience pour les affaires, il ne connoissoit pas l'esprit rusé des Castillans; & qu'ainsi pour son propre interest il ne pouvoit mieux faire que de se confier à Ferdinand qui avoit plus de connoissance de leurs inclinations, & qui ne souhaitoit que de luy conserver le Royaume paisible: au lieu que s'il commettoit son authorité à des personnes inconnuës, il se mettoit dans le danger de devenir la proye de ceux qui ne peuvent trouver leur conte que dans le desordre. Que Ferdinand

Digitized by Google

avoit bien témoigné qu'il reconnoissoit son gendre pour Roy de Castille, puis que le même jour de la mort de la Reyne, au milieu de sa douleur, & de ses larmes, il l'avoit fait proclamer pour souverain, ne retenant pour soy que la qualité de Regent; qu'il n'avoit qu'à venir avec la Reyne sa femme, & qu'il verroit par son experience, que son beau pere n'avoit pas l'ambition de gouverner, comme de méchans esprits avoient diuvlgué, parce qu'ils seroient bien aise de les mettre mal ensemble. Un de ces deux envoyez avoit ordre de demeurer auprés de la Reyne Jeane, afin de traitter avec cette Princesse tout ce qu'il y auroit de plus secret à ménager entre elle & son pere, nous verrons dans la suite comment Ximenez servit Ferdinand.

XXV. L'an 1501. nous avons parlé de la Princesse Jeane de Valois; il faut réprendre icy sa vie, parce que c'est l'année de sa mort. Elle avoit épousé Loüis de Bourbon; mais bien-tôt aprés leurs nopces elle en feut maltraittée, & Charles VIII. son Frere, fâché de ce mauvais ménage, mit ce Prince en prison, d'où il ne sortit que par la priere de celle qu'il avoit offencée. Peu de temps aprés, Charles mourut sans enfans, & Loüis comme le plus proche de la Couronne luy succeda. L'an 1499. il fit declarer nul son mariage avec que Jeane, & épousa Anne veuve de Charles, parce qu'elle estoit heritiere de Bretagne; & qu'il ne vouloit pas souffrir, que cette belle Province feut alienée de sa Couronne. Il allegua pour faire ce divorce, qu'il n'avoit épousé Jeane, que par la crainte de Loüis XI. qui l'avoit forcé à ce mariage; & qu'il ne l'avoit pas consommé. Alexandre VI. luy donna pour Juges de cette cause, le Cardinal Philippe de Luxembourg, Loüis d'Amboise Evéque d'Alby, & Ferrand Evêque de Ceuta; Loüis poursuivoit cette affaire avec grande ardeur, & Jeane ne s'y opposa jamais; c'est pourquoy il feut facile à ce Roy, d'obtenir des Commissaires tout ce qu'il voulut.

XXVI. Plusieurs grands personnages condamnerent publiquement le procedé de Loüis XII. & quelques uns feurent bannis du Royaume. Mais Jeane qui estoit la plus interessée dans cette affaire, acquiesça sans repugnance à la decision des Juges, & se retira dans Bourges, qui estoit son appanage, pour se donner toute entiere aux œuvres de pieté. Loüis ne pouvoit pas ignorer le murmure que son procedé causoit parmi les peuples, & qui croissoit par l'éclat de la vertu de Jeane; c'est pourquoy il chercha les moyens de la diffamer: pour cet effet, il voulut observer ses actions les plus secretes; mais il feut bien surpris, un jour qu'il la regardoit par une petite fente dans sa chambre, où elle s'estoit enfermée, de voir qu'aprés une fervente priere qu'elle avoit accompagnée de beaucoup de larmes & de soupirs, elle prit une rude discipline, qui couvrit tout son corps de sang. Ce spectacle le toucha si sensiblement qu'il ne se peut empécher de dire tout haut. *Malheureux que je suis! je ne meritois pas une femme si sainte, & j'ay bien de la honte, & du repentir de l'avoir repudiée.*

XXVII. Cependant Jeane profita si bien dans ses saints exercices, sous la conduite de Frere Gilbert Nicolaï son Confesseur, qu'elle merita de recevoir plusieurs revelations celestes, qui la comblerent de consolations incroya-

Digitized by Google

bles. Dieu la pressa d'instituer un Ordre de filles à l'honneur de la sainte Vierge, comme il le luy avoit inspiré dés-sa jeunesse, & elle le fit comme nous avons veu l'an 1501.

XXVIII. Aprés avoir embrassé ce Saint institut, qu'elle avoit fondé dans Bourges, elle travailla pour le multiplier ailleurs. Les extases luy estoient fort ordinaires: un jour son Confesseur l'ayant trouvée dans cet estat luy commanda de luy répondre & de luy declarer ce qui se passoit entre Dieu, & elle: la Sainte Princesse obeit aussi-tôt, & luy dit qu'elle estoit invitée à un grand festin pour le lendemain: ce jour qui estoit un Samedy, auquel elle avoit une devotion particuliere, parce qu'il est consacré à l'honneur de la sainte Vierge, elle feut ravie derechef en extase; Frere Gilbert la voyant insensible, & immobile la laissa pendant quelques heures en cet estat: estant revenu, & la trouvant remise, il luy demanda quel estoit ce festin, auquel elle avoit esté appellée; & quels mets on luy avoit servi? elle répondit: *j'ay veu deux cœurs dans un mesme bassin: la sacrée Vierge m'a invité à manger de ces viandes: mais Iesus-Christ m'a dit d'y mettre encore le mien: j'ay porté la main dans mon sein pour luy obeïr, & j'ay trouvé que je n'avois plus de cœur: comme j'estois toute étonnée de voir qu'on me l'eût enlevé sans que je l'eusse senti, Iesus-Christ m'a regardée avec un doux soufris, & tout a disparu.*

XXIX. Enfin cette devote Princesse mourut le 4. de Fevrier, âgée d'environ quarante ans, dans le Monastere des Annonciades qu'elle avoit fondé à Bourges; & ces filles en font tous les ans la memoire à pareil jour, comme d'une Sainte. Le Comte de Montgommery Huguenot, qui prit cette ville l'an 1562. fit brûler son corps quoy qu'il feut trouvé tout entier sans aucune corruption: son Sepulchre est neanmoins encore en veneration, & l'on asseure que Dieu l'honnore de plusieurs miracles, dont-on voit des marques, par les presens que les fidelles y portent chaque jour.

XXX. Nous avons dit l'an 1224. que l'habit dont saint François estoit revétu, lors qu'il receut les sacrées Stigmates, avoit esté donné au Comte de Montaïgu en Toscane; ses descendans l'on toûjours conservé avec grand soin; mais l'an 1502. s'estant declarez pour les Aretins, qui se vouloient soustraire de la domination de la republique de Florence, ils reüssirent si mal dans ce dessein qu'ils feurent vaincus; & en punition de leur revolte, leur ville feut détruite; & cette pretieuse Relique de nostre Seraphique feut transportée a Florence, le 9. de Janvier de cette année: toute la ville sortit en Procession pour la recevoir; & les Peres de saint Dominique s'y trouverent particulierement en fort grand nombre: elle feut remise au Convent de saint Sauveur, dans une belle chasse, où Charlemagne en avoit fait enfermer plusieurs autres, & l'an 1503. on la transporta sur le grand Autel dans une autre chasse d'airain travaillée avec grande delicatesse: Ce convent a esté depuis changé dans la ville soûs le même titre, & ce saint habit y a esté aussi transporté: il est conservé dans une chasse qui se ferme avec trois clefs; le grand Duc à la premiere, les Consuls des Marchands ont la seconde, & le Gardien à la troisiéme. On ne le monstre que trois fois l'an. Sçavoir le jour de saint François, & les jours de la dedicace, & de la consecration de l'Eglise.

Digitized by Google

XXXI. Frere Paul de Sinopoli en Calabre, mourut au Convent de Medana dans la même Province, qu'il avoit fondé soûs le titre de nostre Dame des Graces. Dans sa jeunesse saint Bernardin de Siene, l'avoit pris pour son compagnon, parce qu'il connoissoit le zele que ce bon Religieux avoit pour son estat. Il establit ceux de Rheggio, de Seminaria, de Terre Neusve, de Medana, & de Squillaci: & son corps est en grande veneration à cause des miracles dont Dieu l'honnore.

XXXII. Le Bien-heureux Frere Vincent d'Aquila lay, deceda cette année selon Gonzague. Il avoit toûjours observé une grande abstinence; car il ne mangeoit d'ordinaire que du pain, & ne bevoit que de l'eau; il y ajoûtoit quelque fois des herbes cruës, & souvent de l'absynthe. Il estoit si affectionné à la retraite, qu'il fuyoit la compagnie des seculiers, & même les entretiens de ses Freres. Son humilité estoit tres-profonde, & sa patience dans les travaux, & dans les injures le faisoit admirer. Il estoit si assidu à l'Oraison, qu'il y passoit les nuits entieres: Dieu le doüa de l'esprit de prophetie, car il predit à Ferdinand d'Aragon Roy de Naples, les dommages qu'il devoit souffrir de Charles VIII. Roy de France, & la perte de la bataille qu'il voulut donner nonobstant son avis, contre l'armée d'Innocent. VIII. Il resuscita l'Evéque de Sulmone. Il redonna la parole à un muet: il guerit cinq estropiés, & fit plusieurs autres miracles. Il fut enterré au Convent de saint Julien prez d'Aquila, & son corps feut trouvé sans aucune corruption, exhalant une odeur merveilleuse, on le remit dans une caisse faite de bois de noyer, & de Christal, & on le remit à un lieu honnorable. Depuis Dieu a fait éclater sa gloire par un grand nombre de miracles, comme les tableaux de son sepulchre le témoignent

XXXIII. Frere Apollonius d'Aquila Prêtre, & Frere Masius lay son concytoyen sont enterrez à la même Eglise en des tombeaux separez; mais on ne sçait pas l'année de leur mort. Frere Bernardin de la Fosse parle de l'un & de l'autre, voicy ce qu'il dit d'eux. Frere Apollonius feut receu fort jeune dans la Province de Toscane; mais ses Superieurs le renvoyerent à celle de S. Bernardin: dans sa jeunesse ses mœurs avoient la maturité d'un vieillard; & sa cõversation estoit si agreable, qu'il se faisoit aymer de tous ceux qui le connoissoient. Il feut institué Predicateur, & quoy qu'il n'exerçat pas long-temps cet Office, parce que la mort l'en empécha; neanmoins il fit un grand fruit, & les habitans du voisinage de cette ville, en peuvent estre de bons témoins. A l'heure de sa mort, qui arriva pendant la nuit, quelques femmes devotes virent une grande colomne de feu sur le Convent de saint Julien; elles ne sçavoient pas alors ce que cela signifioit, mais le matin elles connurent, que Dieu leur avoit voulu faire paroistre par ce prodige la gloire de son serviteur.

XXXIV. Frere Masius estoit un saint Frere, qui à vécu dans la Religion pendant soixante huit ans, avec une humilité admirable, & avec une simplicité colombine. Il estoit si fervent à l'Oraison, qu'on le voyoit souvent élevé de terre. Il devint aveugle dans sa vieillesse, mais il ne donna jamais aucune

Digitized by Google

marque d'impatience dans cette ennuyeuse incommodité. Aprés sa mort, la foule du peuple qui vint pour le voir, empécha pendant plusieurs jour qu'il ne feut enterré; & durant ce temps son corps ne se corrompit point; son visage paroissoit reluisant comme celuy d'un Ange, & tous ses membres estoient aussi mols, & aussi traittables que s'il eût esté en vie. Les miracles dont Dieu l'honnora par la gueriſon de plusieurs malades, ont confirmé l'estime que chacun avoit conceuë de sa Saintеté. Je l'ay connu durant plusieurs années, & j'avois un si grand respect pour sa vertu, que je m'estimois heureux de luy pouvoir baiſer l'habit à son insceu; aussi certes la vie qu'il menoit, meritoit bien qu'on le considerat comme un saint. Il est enterré soûs l'Autel de la Chappelle, sur lequel on voit encore son portrait.

XXXV. Frere Paul de Uveil en Soüabe sçavant & devot Religieux souffrit beaucoup de travaux dans un exil de trois ans, à quoy il avoit esté condamné à cause du grand zele de ses predications; puis il revint au convent de Keyservert, & y mourut fort saintement cette année.

XXXVI. Frere François feut promeu à l'Archevêché de Chlacedoin soûs le Patriarche de Constantinople. Frere Jean Baptiste N. à l'Evêché de Dromore en Irlande. Frere François des Comtes à celuy de Licio dans la Poüille, & Frere Garcias de Padilla à celuy de l'Isle Espagnole sur la côte de l'Amerique.

XXXVII. Jean de Tuffo premier Marquis de Lavello dans la Poüille, fit bâtir un Convent pour les Observantis dans sa ville.

XXXVIII. Le Cardinal Jean des Comtes de Tagliacotio, Legat Apostolique, dans le Royaume de Naples, avoit separé du Convent de sainte Cathetine du Bourg de saint Pierre de Gaiazzo, l'Hôpital qui luy estoit joint, & dont les Freres Mineurs avoit l'administration; & l'avoit remis aux Peres de la Congregation de mont Olivet, comme nous avons dit l'an 1383. ces Religieux demanderent au Pape la confirmation de cette disposition, & ils l'obtinrent.

XXXIX. Les habitans de Montagnane au Dioceſe de Padouë, bâtirent un Convent, soûs le titre de Noſtre-Dame des graces pour les Observantins de la Province de saint Antoine, par la permiſſion de Jules II.

XXXX. Frere Jean de Guadaloupe estoit Custode des quatre Convents qu'il avoit instituës; & sa Congregation, pour laquelle il a eu beaucoup à souffrir de ses Freres, prit le nom du premier qu'il avoit nommé le Convent de saint Evangile.

XXXXI. Pierre de Portocarrero obtint la permiſſion d'établir un Convent pour les Observantins prés de Villeneuve de Freſno; nous avons veu que Jean Marquis de ce lieu y en avoit fondé un pour Frere Jean de Guadaloupe. Je ne sçais si ce reformateur avoit esté obligé de quitter celuy qu'il avoit commencé, ou si Porte Carrero en établit un nouveau, car il vouloit le donner à la Province des Anges, qui passoit pour bien reformée.

XXXXII. Ce même Seigneur obtint la permiſſion d'en fonder un autre pour les Observantins à Moguer dans le Dioceſe de Seville; mais je crois qu'il

Digitized by Google

ne le fit pas, car il n'y à point d'autre convent dans ce lieu, que celuy donc nous avons parlé l'an 1350.

XLIII. Fr. Gilles Dauphin general de l'Ordre, avoit institué Fr. Fortunié de Victoria, Gardien, ou Visiteur perpetuel du Convent de S. Jean d'Alferrara dans le diocese de Seville, car cette maison dependoit immediatement de luy ; & cette année le Pape luy donna la confirmation de cette charge. Je ne sçais ce que ce Convent est devenu, car je n'en trouve aucune memoire.

XLIV. Gonsalve de Mexie Seigneur de S. Euphemie au diocese de Cordoüe, obtint permission de Jules II. d'establir un Convent pour les Observantins prés de sa ville, sous le titre de saint Albert, je ne sçais pas s'il le fit, ou si les Religieux ont delaissé ce lieu ; car il n'est point dans nos catalogues.

XLV. Jean fils des Roys Catholiques Ferdinand & Isabelle, avoit fait vœu de bâtir une Eglise à l'honneur de S. Zoïle, qui a esté martyrisé à Cordüe ; la mort l'empecha de l'accomplir ; mais il pria son pere & sa mere d'y satisfaire ; & ces Religieux Princes, ne se contenterent pas de faire bâtir une Eglise à Antequera dans le Royaume de Grenade selon l'intention de leur fils ; mais ils y ajoûterent encore un convent pour les Observantins.

XLVI. Jean Piret de Licona, fit bâtir un convent sous le titre de S. François pour les Observantins prés du bourg de Saffiola, qui est situé au milieu d'une foreſt, sur le chemin qui va de S. Sebastien, à la forteresse de Deva en Biscaye.

XLVII. Un homme avoit esté surpris autrefois sur la mer par une furieuse tempeste, & jetté contre les rochers, sur lesquels le village de Cines du diocese d'Evora en Portugal est situé ; comme tout le monde avoit pris pour un miracle qu'il se feut sauvé d'un si grand peril, les habitans avoient commencé de bâtir une Chapelle en l'honneur de S. Antoine de Padoüe, à qui il s'estoit recommandé ; mais ils ne l'avoient pas fait achever ; cette année quelques Religieux de la nouvelle reforme de Castille vinrent dans ce lieu, & reprocherent si efficacement aux Cinesiens leur negligence dans cette entrepriſe, que ces gens touchez des paroles, & de la bonne vie de ces bons Freres, firent achever la Chapelle, & leur bâtirent un Convent : George Hurtado feut le premier & le principal bienfacteur, qui pouſſa ses Concytoiens par son exemple à poursuivre cette bonne œuvre.

XLVIII. Philippe veuve d'Alvarez fils du Duc de Bragance, avoit fait bâtir un convent sous le titre de S. François, pour les Observantins, prés d'Oliveyra dans le diocese de Braga, sans en avoir obtenu la permission du Saint Siege. Ayant reconnu cette faute, elle, & les Religieux s'addresserent à Jules II. pour avoir l'absolution des censures qu'ils avoient encourües par ce defaut; & Sa Sainteté en donna la commission à l'Evesque d'Evora. Je crois que ce convent a esté detruit, car je ne le trouve point dans nos catalogues.

XLIX. L'an 1206. Aliion de Villeneufve Grand Maistre des Chevaliers de S. Jean, avoit fondé un Monastere pour les Benedictines, sous le titre de Sainte Caterine

Digitized by Google

Caterine de Mont-Sion à un lieu solitaire, entre Freius & Draguignan en Provence. L'an 1501. Loüis de Villeneufve fit changer ces Religieuses ailleurs, pour les mettre en seureté; & cette année les Observantins y feurent establis. L'Eglise a esté consacrée par Elzear de Villeneufve frere du Fondateur en l'honneur de Sainte Caterine, & de la B. Rossoline, qui a esté Abbesse de ce lieu, & dont le corps s'y conserve tout entier, & rend une odeur fort douce; quoy qu'elle ne soit pas canonisée, neantmoins elle y est en grande veneration.

L. Fr. Pierre de Brandis Vicaire de la Province de S. Bonaventure, reforma le convent de Viene en Dauphiné, par la commission du general de l'Ordre.

LI. Jules II. ordonna, que les biens qui avoient appartenu au convent de Middelbourg dans le dioceſe d'Utrech, pendant que les conventuels l'occupoient, feussent donnés aux Eglises de S. Pierre, & de S. Martin du mesme lieu; ce qui montre que les Observantins y avoient esté déja introduits.

LII. Ils avoient aussi pris le convent que les conventuels avoient prés de *Xerés de la Frontera* en Andalousie, mais parce qu'il n'estoit pas assez commode, ils en establirent un autre dans la ville; & procurerent de mettre à leur place quelques filles devotes, qui vivoient en diverses maisons, & à qui ils firent prendre la regle de Sainte Claire; ce Monastere s'est rendu celebre, car il y a plus de soixante-dix Religieuses.

LIII. Alvarez Piret de Montmajeur, avoit bâti un Monastere pour les Religieuses de Sainte Claire, sous le titre de la Conception, à un hermitage appellé la tres-Sainte Trinité prés de Cuença, & cette année il fit confirmer cette fondation par Jules II. Gonzague dit que les premieres filles avoient-esté appellées d'Alcocer, & qu'elles y feurent renvoyées pour establir à leur place, celles de l'Ordre de la Conception, qu'on fit venir de Tolede; mais la bulle porte seulement que celles qui y estoient déja, seroient gouvernées selon ce qui s'observoit au Monastere de la Conception de l'Ordre de Sainte Claire, qui estoit establi dans Tolede.

LIV. Le Monastere de sainte Claire, qui estoit prés de Siguença en Castille menaçoit de ruine, & se trouvoit exposé aux desordres de la guerre; c'est pourquoy Pierre de Mendozze Comte de Montaigu, obtint permission de le transporter dedans; & Bernardin Carvaial Cardinal, & Eveſque de cette ville, promit de contribuer à ce nouvel establissement. Je ne sçavois pas ceci lorsque j'ay parlé de la premiere fondation l'an 1253. les Sœurs Marianne, & Caterine de l'illustre famille de ce Comte, ont vecu fort saintement dans ce lieu; & la premiere qui mourut l'an 1599. l'a gouverné avec grande loüange pendant quarante deux ans.

LV. Laurens Suarez de Figueroa de Mendozze, & sa femme Isabelle d'Aguilar, obtinrent permission d'establir un Monastere de sainte Claire, sous la jurisdiction de l'Eveſque de Badaioz, à la chapelle de S. Marie prés de Villeneuve de *Barcarotta*.

LVI. Le Monastere de sainte Claire du Desert dans les fauxbourgs de Lion, feut reformé par l'Ordre de George Cardinal de S. Sixte, & Legat Apostoli-

Digitized by Google

que en France. Je n'ay pas peu trouver autre choſe de cette maiſon, car nos autheurs n'en parlent point.

LVII. Ximenez eſtant Provincial, avoit reconnu par les viſites qu'il avoit faittes das les Monaſteres, qu'il y avoit des filles qui vivoient dans un eſtat pitoyable; parce qu'elles n'avoient pas embraſſé la Religion par l'attrait de la grace, mais ou par neceſſité n'ayant pas dequoy ſe conduire honneſtement dans le monde ſelon leur condition, ou par l'autorité de leurs parens qui les y avoient ſacrifiées, comme des victimes de menagerie, ou par des perſuaſions flatteuſes, qui les avoient ſurpriſes dans leur bas âge, avant qu'elles ne feuſſent capables de connoiſtre ce à quoy elles s'engageoient. Cela l'obligea de fonder un Monaſtere pour les Sœurs du Tiers-Ordre, dedié à ſaint Jean le Penitent dans Alcala, auquel il ajoûta une maiſon ſous le titre de ſainte Eliſabeth, pour y élever des filles pauvres, juſques à ce qu'elles fuſſent en âge de choiſir de condition; ordonnant que celles qui auroient la vocation religieuſe y fuſſent receües, & que celles qui ſe voudroient marier feuſſent dottées honneſtement des revenus qu'il leur eſtabliſſoit; le tout ſelon la diſpoſition de la Superieure, & du Gardien de l'Obſervance. A ſa mort il leur legua de tres riches Ornemens pour l'Egliſe, & une grande quantité de meubles pour leur uſage. Le fruit qui revenoit de cette fondation luy parut ſi grand, que dans peu de temps il en fit une autre dans Tolede; & Philippe II. Roy d'Eſpagne trouva cette invention ſi belle, qu'il eſtablit dequoy y entretenir cinquante filles de ſes Officiers, & dequoy donner quatre cens écus d'or pour la dot de chacune, ſoit qu'elle ſe randit Religieuſe, où qu'elle ſe voulut marier. J'ay pris cecy d'Alvarez Gomez, qui a écrit fort exactement la vie de ce Cardinal, & qui par conſequent eſt plus croyable que Gonzague, & que Pierre de Salazar qui en parlent autrement que cet Auteur, car ils n'ont écrit que longtemps aprés luy.

LVIII. A l'inſtance des Roys Catholiques Ferdinand & d'Iſabelle Jules II. confirma tous les privileges qui avoient eſté accordés aux Religieux de noſtre Ordre par ſes predeceſſeurs, & par le Concile de Conſtance; & leur permit de faire publiquement l'Office le jour de S. Bonaventure dans le temps d'un interdit, quand mêmes il ſeroit jetté par l'authorité du Saint Siege, pourveu que ceux qui auroient eſté excommuniez n'y aſſiſtaſſent pas.

I. FRançois Almeïda partit de Lisbone le 25. d'Avril, avec une flotte de vingt & un vaiſſeau, ſur quoy quelques freres Mineurs s'embarquerent avec d'autres Eccleſiaſtiques, pour travailler à la propagation de la foy, pendant que les ſoldats travailleroient à eſtendre le pouvoir de leur Roy dans les Indes Orientales. La premiere expedition de cette armée navale, feut la priſe

Digitized by Google

de l'Iſle, & de la ville de Quiloa, ſur la côte de l'Ocean Ethiopique : & la ſeconde feut la priſe de l'Iſle, & de la ville de Mozambique ſur la méme côte, cent cinquante lieuës plus avant. Les Miſſionaires ne feurent pas inutiles à ces conqueſtes ; car aprés avoir adminiſtré les Sacremens aux ſoldats, & les avoit exhortez à faire leur devoir, ils les animerent durant les combats, invoquant le ſacré nom de Jeſus à leur ayde, & leur montrant l'eſtendard de la Croix, qu'ils élevoient.

II. En même-temps Triſtan d'Acugna accompagné d'Alphonſe Albuquerque, conduiſit une autre flotte ſur les meſmes mers; & aprés avoir reconnu l'Iſle de Madagaſcar, & pris Brava dans le païs de Zangubas en Affrique, paſſa dans la mer rouge, & deſcendit à l'Iſle de Zocotora. Les Inſulaires avoient receu la Foy Chrétienne de ſaint Thomas Apoſtre; mais les Jacobites d'Ethiopie les avoient imbus de pluſieurs erreurs ; ils eſtoient alors ſous la domination du Roy de Fartach en Aſie, qui les traittoit comme des Eſclaves depuis vingt-ſix ans, parce qu'il s'eſtoit aſſeuré du Port Benin par une bonne citadelle. Triſtan ſongea d'abord à delivrer ces pauvres miſerables de cette rude ſervitude, & à les faire inſtruire de la verité de la foy ; eux de leur coſté non ſeulement teſmoignoient qu'ils deſiroient cette grace avec paſſion, mais encore la demandoient avec grande inſtance. Triſtan reuſſit dans ſon deſſein, il livra la bataille à ces infidelles, & la gagna ; prit leur forteresſe, & les chaſſa de l'Iſle. Il y trouva une moſquée, & il la changea en une Egliſe qu'il fit dedier à la Sainte Vierge ; Fr. Antoine de Laurier feut chargé du ſoin de ce nouveau Temple, & il s'en aquita durant quelques années avec un zele vrayment Apoſtolique.

III. Fr. Loüis eſtoit allé dans le Royaume de Narſingue, qui eſt au deça du Gange, pour viſiter le corps de ſaint Thomas : aprés qu'il eut fait ſes devotions au Sepulchre de ce grand Apoſtre, il voulut voir le Roy de qui il feut tres bien receu. Il luy d'écrivit l'eſtat du Portugal, & les belles choſes qu'Almeïda avoit faites, dequoy ce Prince feut ſi touché qu'il reſolut de faire alliance avec les Portugais ; & envoya un Ambaſſadeur avec Fr. Loüis vers Almeïda, pour luy offrir la liberté du commerce, la permiſſion de bâtir des citadelles dans ſes ports, des armes, des navires, & tout ce qui ſeroit neceſſaire à ſes ſoldats, & enfin une de ſes ſœurs qui eſtoit fort belle, & fort jeune, pour la marier avec le Roy Emanuël. Il envoyoit au méme temps un preſent à ce Prince, qui conſiſtoit en deux beaux colliers de perles, des bagues garnies de pierres fort pretieuſes, & des tapis tiſſus de fil d'or. La lettre qu'il écrivoit à Almeïda expliquoit ſes bonnes intentions, & l'Ambaſſadeur avoit le pouvoir de conclure le traitté.

IV. Almeïda s'eſtoit arreſté à Canor pour donner quelque repos à ſes troupes, qui ne pouvoient éſtre que fort fatiguées, de tant de travaux qu'elles avoient ſoufferts & ſur mer, & ſur terre. Aprés avoir fait de ſi belles conquetes, il ne pouvoit ſouhaiter rien de plus avantageux, pour les aſſeurer & les éſtendre, que la bonne nouvelle que Fr. Loüis & cet Ambaſſadeur luy porterent, du deſir que le Roy de Narſingue avoit de faire alliance avec ſon maître.

Digitized by Google

Il avoit receu le titre de Viceroy des Indes, & en cette qualité il conclut le traitté qu'on luy offroit avec des conditions fort avantageuses : & pour ne se pas laisser vaincre par les civilités du Roy infidelle, & faire paroistre les richesses de celuy de Portugal, il fit l'accueil le plus honneste qu'il peut à l'Ambassadeur, & le chargea de vases d'or & d'argent travaillez avec un merveilleux artifice, afin qu'il les presentat à son maître.

V. Lorsque les Sarrasins s'emparerent de Tolede du temps de Rodriguez dernier Roy des Goths, le corps de S. Ildephonse Archevêque de Tolede, qui avoit gouverné cette Eglise avec tant d'eclat, feut transporté à Zamora, & la chappe, qu'il avoit merité de recevoir des mains de la Sainte Vierge, feut portée à Oviede. Le Cardinal Ximenez qui avoit une devotion particuliere pour son illustre predecesseur, ne pouvant avoir l'avantage de recouvrer ses pretieuses reliques pour son Eglise, souhaitta d'avoir du moins la satisfaction de les voir. Il creut que François Biverio, qui estoit un Chevalier natif de Zamora, fort consideré dans cette ville, & son intime ami, le pourroit servir dans cette rencontre, car il prevoyoit bien qu'il y trouveroit des obstacles. Biverio alla pour ce sujet à Zamora, & obtint que si Ximenez y venoit de nuit, accompagné seulement de Fr. François Ruiz, de deux valets de chambre, & de deux Laquais, on luy donneroit la liberté qu'il demandoit ; il accepta ses conditions, mais sur le temps qu'il vouloit partir de Toro, Biverio revint pour luy dire, que son dessein n'avoit pas peu estre tenu caché, & que cette nouvelle s'estant rependuë par la ville, tous les habitans en avoient esté si fachés, qu'ils avoient protesté de souffrir plustost les dernieres extremitez, que de luy permettre qu'il vit ce sacré corps.

VI. On ne sçait pas bien la cause de ce changement si soudain : quelques-uns inventerent une excuse plus ridicule que probable, disant qu'on avoit oüy une voix qui sortoit du sepulchre de S. Ildephonse, & qui defendoit de l'ouvrir. Il y a plus d'apparence que ces gens apprehenderent, qu'aprés que le Cardinal auroit veu ces sacrées reliques, qui exhalent continuellement une odeur merveilleuse, il ne pretendit de les faire restituer à son Eglise. Ce refus luy donna beaucoup de deplaisir, & il ne se peut empescher de le faire paroître, disant tout haut ; la condition d'un homme privé est bien meilleure que celle d'un grand Seigneur ; si j'estois encore revetu d'un pauvre habit, comme lorsque j'estois Frere Mineur, on ne feroit aucune difficulté de me permettre ce qu'on me refuse, parce que je suis Archevêque & Cardinal.

VII. La feu Reyne de Castille avoit ordonné par son testament, que Ferdinand son mary retint l'administration du Royaume, jusques à ce que Jeane leur fille, & Philippe leur gendre, feussent venus en Espagne pour en prendre possession : mais les Castillans, les Flamands, & les Bourguignons qui estoient auprés de ces Princes, & qui ne pensoient qu'à leurs propres interests, les animoient contre leur beaupere : & ils y reüssirent si bien qu'ils firent renvoyer tous les Aragonois qui estoient venus avec Jeane, & deputer en Castille Philippe de Bourgogne Prince de Verano, & André Dubourg Cremonois pour gouverner leur nouvel estat. Bien-tost aprés, Loup Conchillo, que Ferdinand

Digitized by Google

avoit envoyé vers sa fille, feut mis en prison, parce qu'il avoit voulu persuader à cette Princesse de suivre la disposition du testament de sa mere.

VIII. Dez que ces nouveaux gouverneurs feurent arrivez à Segovie, où Ferdinand estoit, il écrivit au Cardinal pour le conjurer de le venir assister de son conseil, & de son credit, dans cette facheuse & delicate conjonture. Sur cette nouvelle Ximenez se mit d'abord en chemin, entra dans Segovie sans estre veu de personne, & avant même que de voir le Roy, & envoya dire aux deputez du Prince Philippe qu'ils le vinssent trouver au plûtost, parce qu'il avoit à leur communiquer des affaires qui ne pouvoient pas souffrir de delay. Celui qui leur porta cette parole, les trouva tout prets à se mettre à table, & ils luy repondirent qu'ils ne manqueroient pas d'aller trouver son maistre, dez-qu'ils auroient disné. Quoy que ce retardement feut fort petit, Ximenez leur renvoya dire que ce qu'il avoit à leur communiquer estoit plus pressé que leur repas; & qu'ils couroient risque de voir du desordre, s'ils ne le venoient pas trouver incessamment, au Palais du Roy où il alloit; à cette nouvelle instance les deputez entrerent dans quelque crainte, se leverent de table, & coururent où Ximenez les appelloit avec tant d'empressement.

IX. Lorsqu'ils feurent assemblez, le Cardinal leur parla fort prudemment de l'estat des affaires du nouveau Roy; mais aussitost il ajoûta qu'il ne pouvoit que condamner, la deffiance qu'il avoit prise de la sincerité de son beau-pere, pour se donner en proye à des affamés, qui ne pansoient qu'à le devorer. Il exaggera fortement la captivité de Conchillo, & le renvoy des Aragonois, cõme des actions qui ne pouvoient partir que d'un cœur bien irrité contre Ferdinand, à qui pourtant Philippe avoit beaucoup d'obligation; c'est pourquoy il croyoit, qu'il estoit absolument necessaire d'envoyer incessamment vers ce Prince, des personnes qui luy fissent connoistre sa mauvaise conduite, la necessité qu'il y avoit de remettre Conchillo dans sa charge, & qu'il devoit craindre d'offenser Ferdinand, qui ne pensoit qu'au bien de l'Estat, & qui avoit assez de credit, pour l'empescher d'entrer en Espagne, quand mêmes il seroit secouru du Roy de France, s'il ne prenoit pas un meilleur conseil.

X. Les Ambassadeurs feurent surpris de la liberté de Ximenez, & comme ils connoissoient sa fermeté, ils apprehenderent qu'il n'entreprit quelque chose contre le service de leur maistre; car ils voyoient bien que Ferdinand avoit beaucoup d'amis parmi les Espagnols, & que le Cardinal estoit le tout puissant, par le grand credit qu'il s'estoit aquis: C'est pourquoy avant que de retourner à leur hôtel, ils écrivirent à Philippe tout ce qui se passoit, & les raisons qui le devoient obliger de changer, la premiere disposition qu'il avoit faitte pour le gouvernement de l'Estat. Leurs lettres eurent un bon effet; Conchillo feut mis en liberté, & l'on commença de traitter un accord entre le gendre, & le beau pere. Ferdinand qui avoit l'esprit present pour les affaires, previt que ce traitté ne seroit pas fort ferme; c'est pourquoy par l'avis de Ximenez, il accepta l'alliance que le Roy de France luy offrit quoy que ce feut sous des conditions un peu rudes: depuis ce temps jusques à l'arrivée de Philippe en Espagne, Ximenez ne quitta plus la Cour, & rendit de tres bons ser-

Digitized by Google

vices à l'Estat dans les troubles qui survinrent.

XI. Les Observantins de la famille Ultramontaine tinrent le chapitre general, au convent de Laval dans le Maine, qui estoit alors de la Province de Touraine, & qui appartient maintenant à celle de Touraine Pictaviene : & Fr. Jean Silvestri feut éleu Vicaire General. On ordonna qu'on feroit doresnavant l'Office de S. Joachim Pere de la Sainte Vierge ; que les convens des Isles de S. Dominique, de Cuba, d'Isabelle, & de la Jamaïque sur les costes de l'Amerique septentrionale, seroient erigés en Province ; & que le Vicaire Provincial qui les gouverneroit, en pourroit bâtir d'autres par la permission de l'Archevêque de S. Dominique, selon le privilege qui est contenu dans le *Mare Magnum* des Carmes ; mais que cependant on travailleroit à obtenir une autorité particuliere du Saint Siege pour ces establissemens.

XII. Je ne sçais d'où Gonzague a tiré, que cette Province ne feut erigée que l'an 1555. au chapitre de Tolede, & par l'autorité de Pie IV. car outre ce que je viens de dire, je trouve qu'au chapitre general, qui se tint l'an 1511. elle est appellée la Province de Sainte Croix. Elle a pris ce nom d'un prodige que je vais dire. Les premiers qui decouvrirent l'Isle de S. Dominique, planterent une grande croix de cedre devant le bourg de S. Jaques de la Vega, afin qu'on connut par ce sacré signe que des Chrestiens y avoient esté. Les Barbares voyant ce nouveau trophée sur leurs terres, le vouleurent abbattre ; mais quoy qu'ils feussent six cens, qui s'essayerent de le renverser ils n'en peurent jamais venir à bout, quelque effort qu'ils fissent pour cela, & de quelque addresse qu'ils se servissent. Ils l'entourerent de bois, & y mirent le feu, mais elle n'en feut point brullée, & sur le même temps, une Dame d'une beauté incomparable parut à ces Infidelles, & les chassa. Depuis les Chrestiens ont gardé ce bois miraculeux avec grande veneration ; on en a porté des pieces en divers endroits qui ont gueri plusieurs malades par leur attouchement. Et nos freres pour en conserver & honnorer la memoire, ont donné le titre de S. Croix à cette Province.

XIII. La Province de Burgos feut aussi erigée au Chapitre de Laval, & confirmée par celuy qui se tint dans Anvers l'an 1514.

XIV. Ce Chapitre confirma ce qui avoit esté fait pour les convens d'Ypres & de Gand, qu'on avoit donnés aux Observantins ; & ordonna qu'on se pourvoiroit par les voyes de la justice, pour la restitution de celuy de Bethune: nous avons parlé de cette disposition l'an 1503. On trouva qu'il estoit mort dans cette famille, onze cens soixante quatre Religieux, depuis le dernier Chapitre general.

XV. Les contestations continuoient entre le conventuels & les Observantins qui vivoient sous des Vicaires, & entre ceux-cy, & les autres qui dependoient des Provinciaux ; cela obligea le Pape de convoquer le Chapitre general à Rome pour la feste de Pentecoste, de l'année prochaine. Fr. François Zeno qui prevoyoit que sa Saintetè vouloit faire une union de l'Ordre, qu'il estimoit fort desavantageuse à l'Observance, en avertit le Vicaire general de la famille Ultramontaine, afin qu'il tachat avec ses Vicaires Provinciaux, d'evi-

Digitized by Google

ter ce coup par la faveur des Roys & des Princes: il en écrivit meſmes aux Roys de Franee, & d'Eſpagne, & au Cardinal Ximenez. Aprés qu'il eut pris toutes ces precautions, il aſſembla tous les Vocaux à Florence pour conſulter, & reſoudre avec eux, comment on devoit ſe comporter avec le Pape, & avec le General dans cette facheuſe rencontre. Nous verrons l'année ſuivante ce qui ſe fit ſur ce ſujet.

XVI. Fr. Donat d'Urbin mourut cette année, mais on ne ſçait pas à quel jour: ſon pere qui eſtoit un riche Avocat, l'avoit fait fort bien inſtruire aux bonnes lettres; puis il l'avoit envoyé eſtudier en droit à Padouë, afin qu'il luy ſuccedat dans ſa profeſſion; mais Donat mepriſant toutes les eſperances que le monde luy offroit, ſe randit Frere Mineur. Dezqu'il feut receu, il travailla ſi efficacement à ſa perfection, qu'il merita d'eſtre éleu cinq fois Provincial de la Marche. Cette charge ne le fit pas enorgueillir, il continua toûjours dans la pratique d'une profonde humilité. Il avoit un don particulier pour appaiſer les diſcordes qui s'eſmouvoient entre ſes freres; & quoy que ſon gouvernement feut fort doux, il eſtoit fort exact à faire obſeerver les commandemens de Dieu, & la pureté de noſtre regle. Son affabilité, & ſa douceur donnoit une grande confiance de l'aborder aux affligez, & aux malades. Il avoit une ſi tendre compaſſion des pauvres, qu'il leur donnoit ſouvent ſon habit pour les reveſtir; & il eſtoit ſi modeſte, que durant trente-trois ans, il ne regarda jamais une femme au viſage.

XVII. Son oraiſon eſtoit ſi fervente, qu'il y eſtoit ſouvent ravi en extaſe. Les Anges qui l'entretenoient familierement, & les oyſeaux qui venoient voler, & chanter au tour de luy, eſtoient de grands ſignes de ſon innocence. Il mourut au convent de S. Bernardin prés d'Urbin, & les larmes que ſes freres, & ſes concytoiens verſerent ſur ſon tombeau, marquerent bien l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa vertu. Il feut enterré au cimetiere commun; mais les miracles que Dieu fit par ſon interceſſion, obligerent bien-toſt les Religieux de tranſporter ſon corps au chœur; depuis il a eſté changé ſous l'Autel du Crucifix.

XVIII. Fr. Barthelemy de Fabriano avoit eſté un magiſtrat fort ſçavant, dans l'un & dans l'autre droit, avant qu'il ne ſe randit Religieux, & ſa converſion arriva comme je vais dire. Il alla pour oüir le ſermon de Fr. Pierre de Moliano, avec le deſſein d'en rire, & non pas d'en profiter; mais Dieu en diſpoſa autrement, car il ſe ſentit ſi touché, qu'il ſe retira tout baigné de larmes; & dans peu de temps il demanda fort ferieuſement l'habit au méme Predicateur, duquel il avoit voulu ſe moquer. Le profit qu'il fit bien toſt dans la vertu le randit un objet d'admiration à ſes freres; car il eſtoit ſi addonné à l'oraiſon, & aux veilles qu'il ne ſe couchoit jamais aprés matines. Il preſchoit avec un fruit merveilleux, & mattoit ſa chair par toutes ſortes de mortifications. Il à écrit quelques traittés, dont nous avons parlé dans le Catalogue de nos Auteurs. Sa mort arriva à Thieti dans le Convent de S. André, où il enſeignoit la Theologie; je ne ſçais pas ſi c'eſt luy, de qui Sigonius dit, qu'il perſuada aux Bolonois d'eriger un Mont-de-Pieté.

Digitized by Google

XIX. Frere Damien de Ripa lay feut envoyé à saint Ange, pour servir les pestiferez. Saint François luy apparut sur le chemin, & l'exhorta d'accomplir ce commandement avec grande charité, par ce que s'il estoit dangereux, il estoit aussi fort meritoire. Ce Frere aprés s'estre acquité de cet employ avec un grand zele, mourut enfin fort saintement.

XX. Frere Bernard de Hongrie lay estoit si accoûtumé aux extases, qu'il ne pouvoit dire cinq fois de suite le *Pater noster* sans estre ravi; c'est pour quoy Frere Marc de Bologne Vicaire general de la famille Cismontaine, obtint pour luy du Pape la dispense de dire les prieres Vocales à quoy il estoit obligé par la regle. Il demeuroit dans des bois pendant trois jours, où il ne mangeoit qu'un morceau de pain, & on le voyoit fort élevé de terre. Il feut fait portier au Convent du Mont Alverne, où il exerça uue grande charité envers les pauvres; & les Religieux de sa Province ayant esté informez de ses excellentes vertus, obtinrent son retour en Hongrie, où il mourut en grande odeur de saintеté.

XXI. Frere Nicolas de Ferme mourut au Convent de sainte Marie de cette ville, & feut enterré dans un Sepulchre fort honnorable. Il avoit pratiqué pendant toute sa vie une penitence fort austere; car il ne prenoit pour sa nourriture que du pain, & de l'eau, une fois chaque jour: il se donnoit la discipline toutes les nuits. Son plus grand plaisir estoit de faire les Offices les plus bas; & son Oraison estoit accompagnée d'une grande abondance de larmes: le Demon s'efforçoit par mille moyens de le detourner de ce saint exercice, mais il n'en peut jamais venir à bout.

XXII. Frere Gaspard de Barga estoit doüé d'une simplicité toute sainte, & d'un zele fort ardent de son estat: l'incarnation du Fils de Dieu estoit le sujet ordinaire de ses meditations, & de ses entretiens: de sorte que quand il y pensoit, il ne s'en pouvoit distraire; & quand il en parloit il ne pouvoit trouver la fin de son discours. Le voyage qu'il fit dans la terre Sainte, où ce Sacré mystere s'est accompli, accreût sa devotion; & luy donna de si belles lumieres, que ceux qui l'écoûtoient parler sur ce sujet, ne s'ennuyoient jamais de l'entendre. Estant au Mont Alverne, comme il s'entretenoit dans le bois avec un jeune Frere nommé Barthelemy, ils se ravirent tous deux, & demeurerent en cet estat un jour & une nuit; le lendemain les Religieux qui les cherchoient, les trouverent assis soûs un ormeau, où ils parloient ensemble des mysteres divins, sans faire reflexion au temps qu'ils avoient demeuré là. Nous avons parlé l'an 1419. dans la description du Convent de Florence, où il repose, des miracles dont Dieu l'a honnoré.

XXIII. Frere Ladislas natif du Palatinat de Sandomir, & du Dioceſe de Gnesne en Pologne, mourut à Varsovie le 2. de Novembre. Il s'estoit rendu Religieux fort jeune; & avoit si bien profité dans la vertu, qu'il se ravissoit fort souvent; un jour de Vendredy Saint, pendant qu'il préchoit la Passion, il feut élevé en extase au dessus de la chaire. La pensée des douleurs de nostre Redempteur occupoit tellement son esprit, qu'il commençoit tous ses entretiens, & toutes ses Predications par ces paroles, *Jesus de Nazaret Roy des Iuifs*

XXIV.

Digitized by Google

XXIV. L'an 1504. comme il estoit déja vieux, qu'il avoit esté deux fois Vicaire Provincial, & que sa vertu estoit fort connuë, les Vocaux du Chapitre qui se tenoit à Cracovie resolurent de le dispenser des charges, & de luy offrir la liberté d'aller demeurer à tel Convent qu'il voudroit, & de choisir le compagnon qui luy seroit le plus agreable: mais il repondit au Vicaire Provincial qui feut deputé pour luy porter cette resolution, *j'ay promis de garder l'obeïssance jusques à la mort; pourquoy voulez-vous qu'en estant proche je fasse ma propre volonté! je veux mourir dans l'accomplissement de mon vœu; faités de moy ce qu'il vous plairra; j'ay encore assez de force pour obeïr, & je puis tout en Jesus-Christ qui me fortifie.*

XXV. Il avoit une devotion tres-particuliere à la sainte Vierge; & n'entreprenoit aucune affaire qu'il ne la luy recommandât avec grande confiance; aussi rapportoit-il à son secours tout le bon succez qu'il avoit eu dans ses dessein. Pour inculquer le même sentiment aux autres, il composa une façon de dire la Couronne de la sainte Vierge, en y meslant sept meditations de la Passion de Jesus-Christ, & il inspira à ses Freres d'observer chaque jour cette methode, qui s'est depuis introduite parmi les seculiers. Sa pieuse mort repondit à sa sainte vie; ses obseques furent honnorées d'un grand concours de peuple, & son corps feut enterré dans un Sepulchre fort honnorable.

XXVI. Quelques autheurs le confondent mal à propos avec Frere Ladislas de Hongrie, car celui-cy n'est presque pas connu en Pologne; au lieu que la gloire de l'autre y éclate par plusieurs miracles. Sixte V. dans une de ses Bulles dit, que Varsovie est fort honnorée de posseder ses Reliques, & un Legat Apostolique luy avoit donné auparavant le méme éloge. L'an 1572. Stanislas Carnecovi Evêque d'Uladislau, les releva par l'autorité du Cardinal Commendoni Legat Apostolique; & les remit prés du grand Autel, dans un beau Sepulchre, sur lequel il fit graver son effigie avec des rayons au tour de sa teste, & une belle Epitaphe. Les Estats du Royaume se tenoient alors dans cette ville, & toute cette assemblée se trouva à cette solemnité.

XXVII. André Cricius, qui a esté Chancellier de Pologne, Evesque de Przmysle & Archevéque de Gnesne, & qui avoit connu familierement ce Saint Religieux a rendu un tesmoignage fort illustre de sa vertu, & tout conforme à ce que nous en avons dit. Il ajoute qu'en suite de l'extase qu'il eût en prechant, comme nous avons dit, il perdit la parole, & tomba dans une langueur qui luy dura un mois; & le conduisit doucement à la mort. François Simoneta Evêque de Foligni venant à deceder dans Varsovie, où il estoit en qualité de Nonce Apostolique, voulut estre enterré prés de Frere Ladislas. Enfin les tableaux, & les presens qui se voyent au tour de son tombeau, sont des preuves évidentes de l'opinion qu'on a de sa Sainteté.

XXVIII. Frere Jean d'Aragamanez Espagnol, & Frere Jean Brusthem Flamand, estoient en grande reputation pour leur science; ils ont laissé des écrits qui en donnent un bon témoignage, & nous en parlerons dans le Catalogue de nos auteurs. Frere Barthelemi de Milan, & Frere Pierre Perera de Majorque, avoient acquis une grande estime par leurs ferventes predications; le

Digitized by Google

premier receut ordre du Pape d'aller precher à Narni, pour pacifier les discordes de cette ville ; & le second aprés avoir passé trente cinq ans dans l'exercice de la predication, se trouvant vieux, obtint permission de sa Sainteté de se retirer dans un lieu solitaire, pour ne vaquer plus qu'à son propre salut. Frere Alexis de Corregio Chapelain, & aumônier d'Anne Duchesse de Bretagne, & Reyne de France, estoit aussi fort estimé pour le zele de la predication.

XXIX. Au commencement de Fevrier Jules II. crea neuf Cardinaux, & Fr. Marc Vigier feut le premier de ce nombre. Son pere se nommoit Urbain, & sa mere Nicole Grosse, qui estoit niece de Sixte IV. Il avoit un oncle appellé Marc Vigier, qui avoit esté precepteur de ce Pape. Au bapteſme il avoit esté nommé Emmanuël, & Sixte IV. estant General de l'Ordre, luy donna le nom de Marc, en consideration de son chair maistre Marc Vigier. Depuis il l'avoit institué Lecteur en Theologie au Convent de Padouë ; & lorsqu'il feut creé Pape, il le fit venir à Rome, où il reconnut que ce qu'on luy avoit dit de sa negligence à l'estude, estoit une pure calomnie ; car il le trouva fort sçavant ; ce qui l'obligea de luy donner le titre de Docteur, & de le faire enseigner dans cette illustre ville, depuis il le nomma Evesque de Sinigaglia, & le fit Prefet de Rome. Jules II. l'avoit fait Suffragant de Bologne, & Gouverneur du Chasteau S. Ange : puis il le crea son Legat dans l'expedition qu'il entreprit contre Alphonse Duc de Ferrare : & luy commit l'intendance des affaires qui se traitterent au Concile de Latran, contre le conciliabule de Pise ; ce Cardinal a composé des ouvrages fort doctes, dont nous parlerons dans le traitté de nos Ecrivains. Il mourut à Rome le 18. de Juillet l'an 1516. en meilleure estime pour sa science, que pour sa devotion ; & feut enterré à S. Marie au dela du Tybre, qui estoit son titre de Cardinal. Il a laissé son nom écrit en beaucoup de maisons, & de lieux de plaisance. Estant Evesque de Sinigaglia il augmenta beaucoup les revenus de son Eglise, fit bâtir un Palais à la forteresse de Contrata, & donna l'Eglise de S. Marie Magdelaine aux Freres Mineurs.

XXX. Frere Julien Maffée de Volaterre, que Sixte IV. avoit fait Evesque de Forlimpoli, feut creé Archevéque de Raguse. Il estoit tres-sçavant, & le Cardinal Bessarion s'en servoit pour l'ayde de ses estudes. Il a esté durant quelques années Grand Penitencier ; Il mourut à Rome l'an 1510. & feut enterré à l'Eglise de S. Pierre Montorio, où le Cardinal Marc Vigier luy dressa une belle Epitaphe.

XXXI. Fr. Jean Esguerra feut promeu à l'Evesché de Vic Suffragant de Benevent, dans le Royaume de Naples.

XXXII. Jean Comte de Horn, & Evesque de Liege mourut le 16. de Janvier ; il avoit estably un Convent pour les Freres Mineurs dans sa ville ; & pour un dernier temoignage de l'affection qu'il leur portoit, il voulut estre enterré revetu de leur habit, dans leur Convent prés de Maëstric.

XXXIII. La Sœur Jeane Rodrigués mourut le 6. de Janvier, au Monastere de Sainte Elizabeth de Tolede. Son pere, & sa mere avoient demeuré steriles

Digitized by Google

dans leur mariage pendant plusieurs années ; ils firent vœu de fonder une confrerie pour l'entretien de douze pauvres filles, s'il plaisoit à Dieu de leur donner des enfans : Jeane fut l'heureux fruit de leur devotion, & la joye qu'ils eurent de sa naissance, s'accreut beaucoup par les vertus qu'elle fit paroistre dés son bas age. Avant qu'elle n'eut atteint la septiéme année, Dieu la favorisa de plusieurs revelations, & un Samedy pendant qu'elle assistoit à la sainte Messe, elle vit sortir de l'hostie une main qui luy presenta une croix ; elle prit ce gage de nostre salut, mais d'abord elle tomba comme si elle eut esté morte : quelque temps aprés elle vit une autre croix, qui touchoit l'Enfer de son pied, & le Ciel de son bout, & d'elors elle conceut une si grande tendresse pour la passion de Jesus-Christ, que c'estoit le sujet continuel de ses meditations, & l'occasion ordinaire de ses extases.

XXXIV. Elle fut mariée ; mais cet estat ne diminua point la ferveur de sa devotion : dans peu de temps, son mari mourut ; & se trouvant en liberté, elle se mit sous la conduite de Marie de Tolede, qui estoit une fille illustre en naissance, & plus encore en vertu ; & bien-tost aprés, toutes deux se rendirent Religieuses. Jeane avoit une si grande compassion pour les pauvres, qu'elle ne pouvoit retenir ses larmes, lorsqu'elle ne trouvoit pas dequoy les secourir. L'assiduité à la priere, l'exercice de l'humilité, & l'amour de la pauvreté la rendirent un sujet d'admiration. Elle avoit une devotion si particuliere pour S. Jean l'Evangeliste, qu'elle merita de le voir, & d'ouyr de sa bouche des choses merveilleuses, qu'elle a écrites, quoy qu'elle n'eut jamais appris à écrire ; & l'original de son ouvrage se conserve encore. Avant sa mort le Demon essaya de la troubler, en l'accusant de plusieurs pechez ; mais la Sainte Vierge qui luy apparut la defendit contre son ennemi : ainsi elle rendit son ame, au milieu des consolations celestes.

XXXV. Quelques Seigneurs des familles de Malvolti, & de Montauban, fonderent un Convent pour l'Observance, à Coneliani dans le Milanés, sous le titre de Nostre-Dame des Graces, par la permission de Jules II.

XXXVI. Les Observantins estoient establis prés d'Alcani, qui a esté autrefois du dioceſe de Mazzare en Sicile, & qui e maintenant un Eveſché. Pendant qu'ils faisoient bâtir leur Eglise, qui est dediée à Sainte Marie de Jesus, ils celebroient les Offices divins dans celle de S. Antoine ; & Jules II. leur donna permission de l'unir à l'autre, pourveu que le Curé de qui elle dependoit, y consentit. Roch Pyrrhus asseure que Federic Henriquez Comte d'Almirante & de Mohacie, y contribua beaucoup avec les habitans ; mais ni luy, ni Gonzague ne parlent pas du temps de cette fondation. Fr. Archange Plaisance de Catalaffime, qui a esté Vicaire de la Province de Sicile, & fort estimé pour sa pieté, & pour sa doctrine, y repose ; les miracles dont Dieu l'a honnoré pendant sa vie, & aprés sa mort, ont obligé les habitans de faire relever son corps dans un sepulchre de marbre, sous l'Autel de S. Rosalie.

XXXVII. Les Jeronimitains cederent aux Observantins, l'Hermitage de S. Onufre, prés de Collegani en Portugal ; & un Seigneur nommé Thomas, qui estoit fort aymé du Roy Emmanuël, leur y fit bâtir un Convent, où il

Digitized by Google

feut enterré l'an 1520. & dont ses descendans sont encore reconnus pour fondateurs.

XXXVIII. Le Convent de Bon Jesus prés de Bathelnas au dioceſe de Guarda en Portugal, feut estably par l'occasion que je vais dire. L'an 1502. un Pasteur qui gardoit son troupeau prés de ce bourg, dans un bois de Rodriguez de Castro, entendit une voix qui sortoit d'une grotte, & qui l'appelloit par son nom: Il s'avança, & vit une petite statuë du Sauveur, qui avoit les bras estendus, quoy qu'elle ne feut pas attachée à une Croix. Les premieres personnes qu'il rencontra aprés cette decouverte, furent deux Freres Mineurs; il leur montra l'Image, & ils luy conseillerent de la porter au Curé du lieu, qui la remit dans son Eglise, attendant de consulter ce qu'il en faudroit faire. Les miracles dont Dieu l'honnora attirerent un grand concours de peuple à sa veneration, ce qui obligea Rodriguez, & Didace son neveu de faire bâtir une Eglise, où cette Statuë feut transportée; & d'y appeller les Freres Mineurs pour y faire le Service divin. Ils s'y estabirent cette année; & bâtirent bientoſt un Convent par le moyen des aumoſnes que les fidelles y faiſoient.

XXXIX. Jean Duc de Bragance avoit conceu tant d'eſtime, pour les Religieux de la nouvelle reforme de Fr. Jean de Guadaloupe, qu'il avoit reſolu d'embraſſer leur eſtat; mais Emmanuël Roy de Portugal ſon oncle l'empeſcha, Se trouvant fruſtré du deſir qu'il avoit de vivre en leur compagnie, il employa & ſon credit, & ſes biens pour ſoutenir, & accroiſtre leur congregation, & environ cette année il leur fit bâtir un Convent, ſous le titre de Noſtre-Dame de Conſolation, prés de ſa ville de Borba.

XL. Jaques Duc de Bragance, fit donner cette année aux meſmes Religieux, le Convent de S. Marie prés de Chaves, que les Conventuels avoient bâti depuis long-temps. Alphonſe premier Duc de Bragance, & fils de Jean premier Roy de Portugal, y eſt enterré dans un beau ſepulchre. L'an 1550. Jaques Feixier habitant de ce lieu, ſçachant que ces pauvres Freres eſtoient reduits à la faim, parce que la riviere qui eſt entre le Convent, & la ville eſtoit ſi debordée qu'elle couvroit le pont, ſe hazarda de la paſſer avec un cheval chargé de pain: Dieu qui luy avoit inſpiré une action ſi charitable, le preſerva du peril evident, à quoy il s'eſtoit expoſé; & pour l'en recompenſer le gueric la nuit ſuivante, de la facheuſe incommodité qu'il ſouffroit des hernies.

XLI. Le méme Duc Jaques fit bâtir pour ces nouveaux reformés un convent ſous le titre du Bon Jeſus, ſur une colline fort agreable prés de Barcelor. Ces trois convens ſont aux Peres Deſchauſſez de la Province de Noſtre-Dame de Pitié.

XLII. Les habitans de l'Iſle de Cuba en Amerique, que Fr. François Chaves avoient convertis à la foy, luy bâtirent un convent dans leur ville principale, ſous le titre de S. Jaques; & le Roy d'Eſpagne fournit à l'entretien des Religieux qui y demeurent.

XLIII. Les Eſpagnols qui s'emparerent de la ville de Jagua, dans une autre Iſle de ce païs, y bâtirent un Convent dedié à Saint Jaques de Leon; mais dans quelque temps il feut ruiné par un tremblement de terre. On l'a

Digitized by Google

remis depuis, mais non pas auſſi beau qu'il eſtoit.

XLIV. Fr. Gilles Dauphin general de l'Ordre, Fr. Pierre Grandis Provincial de Bourgogne, & Fr. Guillaume Bovent Gardien du Convent de Dijon au dioceſe de Langres, avoient introduit les Obſervantins dans cette maiſon l'année precedente : les Conventuels appellerent à Rome de cette diſpoſition, & n'oublierent rien pour s'y remettre, mais enfin ils perdirent leur procez.

XLV. Le General travailloit avec plus d'empreſſement que de prudence, à faire donner aux Obſervantins les maiſons des conventuels ; car il ne prenoit ny le ſoin, ny le loiſir d'y eſtablir de veritables, & ſolides fondemens. Il croyoit pourtant d'éviter par ce moyen, la diviſion dont l'Ordre eſtoit menacé. Mais ſa conduite precipitée eſmeut de grands troubles dans les Provinces ; auſſi ne fit il, qu'un mauvais melange, de perſonnes qui avoient des manieres de vivre fort differentes, au lieu d'un retabliſſement de la diſcipline reguliere. Cela donna l'occaſion d'inſtituer de nouvelles congregations reformées, ſous ce ſpecieux pretexte que l'Obſervance en s'augmentant ſe relachoit, parce qu'on y recevoit les Conventuels en foule, ſans examiner, ni eſprouver leur eſprit ; qu'ils s'y jettoient pouſſez par le deſir de conſerver leurs maiſons, ſans deſſein de changer leurs vieilles coutumes, dont ils ne ſe pouvoient defaire ; & qu'il eſtoit impoſſible d'eſtablir ſi toſt l'exacte pauvreté en tant d'endroits, parce que les Fondateurs des Convens, & les Magiſtrats des villes s'oppoſoient à la renonciation que les Obſervantins faiſoient, des biens que les Conventuels avoient acquis.

XLVI. Les Convens de Perpignan, de Villefranché, & de Puy-Ceret en Rouſſillon, feurent ſeparez par l'ordre de ce Superieur, de la Province de S. Loüis, & donnez aux Obſervantins de la Province d'Aragon ; les Conventuels qui ne vouloient pas embraſſer la reforme, feurent chaſſez de la plus grande partie des autres Convens, qui eſtoient au bas Languedoc. Le General envoya des deputez à Rome pour maintenir cette diſpoſition, contre ceux qui en avoient porté l'appel au Saint Siege ; & le Pape donna la commiſſion pour vuider ce procez, à l'Abbé de S. Iberi du dioceſe d'Agde, au Prieur de S. Enemie du dioceſe de Mende, & au Prevot de S. Benoit & S. Germain du dioceſe de Montpellier ; mais cette affaire ne fut terminée qu'au Chapitre general, qui ſe tint l'année ſuivante comme nous verrons.

XLVII. Pierre de Tolede Eveſque de Malaga dans le Royaume de Grenade, ſur l'emboucheure du Quadalquivir, & Guttieres de Cardenas grand Commandeur de Leon, avoient ordonné par leurs teſtaments, la fondation d'un Monaſtere pour les Vrbaniſtes dans Malaga ; & Ferdinand de Zalabriga qui eſtoit heritier de l'un & de l'autre, le fit bâtir ſous le titre de la Conception. Les premieres Religieuſes feurent appellées de Grenade, & maintenant il y en a plus de ſoixante-dix.

XLVIII. Les Tierceres, qui vivoient depuis pluſieurs années à la maiſon de Val Sainte Elizabeth dans le dioceſe de Liege, obtinrent permiſſion du Pape de prendre la regle des Vrbaniſtes.

Digitized by Google

XLIX. Le Monaſtere de S. Euſtache de Clavato en Ligurie, avoit eſté fondé depuis le commencement de l'Ordre ; & comme les bâtimens eſtoient fort ruinez, la diſcipline reguliere eſtoit auſſi fort decheuë de ſon exactitude.

L. Blanche Marie Ducheſſe de Milan, avoit fondé l'an 1391. celuy de Pavie ſous le titre de l'Annonciation ; & le nombre des Religieuſes s'y eſtant augmenté, beaucoup au dela de celuy que la Fondatrice, & les Superieurs avoient ordonné, la pauvreté s'eſtoit accreuë par cette multitude, & faiſoit ſouffrir à ces filles de grandes incommoditez ; c'eſt pourquoy le Pape leur defendit ſous de rigoureuſes peines, d'exceder à l'avenir le nombre qui eſtoit reglé.

LI. Le Pape permit aux Urbaniſtes d'Abbiata-Graſſi au dioceſe de Milan, de donner en fief une partie de leurs biens : & unit au Monaſtere de S. André de Fucecchio, ou de Pongibons du dioceſe de Florence, l'Hoſpital de Saint Jean Baptiſte du méme lieu.

LII. Jules II. defendit deux fois aux Curés de Hongrie, d'empeſcher les Freres mineurs de faire la queſte : & aux Abbez des Ordres de Ciſteaux, & de Premontré de recevoir ces Religieux. Il ordonna aux Freres Porte-croix, de rendre aux Freres Mineurs la maiſon que les Tierceres leur avoient donnée dans Duysberch. Il donna aux Obſervantins Ultramontains, la communication de toutes les graces que le Saint Siege avoit accordées aux Ciſmontains.

DE JESUS-CHRIST l'an 1506.	DE JULES II. l'an 3.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 13. & 14.	DE L'ORDRE l'an 299.

I. LEs Caſtillans qui eſtoient à l'Iſle de S. Dominique vivoient avec une grande diſſolution ; car ils entretenoient les plus belles femmes pour leurs concubines. Fr. Antoine des Martyrs crioit inceſſamment contre ce deſordre ; & enfin il preſſa tant Nicolas d'Ovando Commandeur de l'Ordre d'Alcantara qui eſtoit Gouverneur de ce païs, que ce Seigneur fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit ſous de grieves peines à tous les Eſpagnols, d'eſpouſer ces femmes, ou de les renvoyer, dans un certain temps qu'il leur marquoit. Cela parut d'abord fort difficile, mais enfin on en vint à bout.

II. Cependant on travailloit en Eſpagne à regler les affaires Eccleſiaſtiques dans cette Iſle : on y fit creér par l'autorité du Pape un Archevéque, deux Evêques, & des Curés. On arreſta qu'on prepareroit dans Seville aux depens de l'Eſtat, tout ce qui ſeroit neceſſaire aux Religieux qui alloient en ce païs On ordonna au Gouverneur de faire un bon accueil à ceux qu'on luy envoyeroit ; de donner des places commodes pour bâtir des Convens aux Freres Mineurs, dans les lieux où ils ſeroient jugés neceſſaires ; de proteger les nouveaux Convertis ; & de faire baptiſer, & inſtruire à la foy les enfans de ces Inſulaires.

Digitized by Google

III. Le General de l'Ordre avoit asseuré le Pape, qu'il avoit si bien disposé les choses, qu'il ne restoit plus aucune difficulté pour unir les Conventuels avec les Observantins : mais lorsque les Vocaux furent arrivez à Rome pour le Chapitre general ; & que le Cardinal Grimani Protecteur de l'Ordre, les eut tous assemblez dans son Palais, Fr. Catharinot Provincial de Bourgogne parla tout autrement en faveur des Observantins ; & fit voir par de belles, & fortes raisons, qu'il estoit absolument necessaire qu'ils demeurassent separés des Conventuels : & le vendredy qui estoit la veille des elections, les uns & les autres estant assemblez dans Araceli en presence du même Cardinal, & de Fr. Marc Vigier son adjoint, les Observantins soustinrent constamment que cette union n'estoit pas seulement difficile, mais encore impossible ; c'est pourquoy ces deux Prelats reprocherent à Fr. Gilles avec des paroles fort aigres, ou qu'il avoit trompé sa Saintеté, ou qu'il s'estoit persuadé trop legerement de pouvoir reussir dans son entreprise.

IV. Les adversaires de Fr. Gilles trouverent là une occasion fort favorable pour le decrier ; & Fr. Maurice du Port Provincial d'Irlande, & Professeur de l'Université de Padoüe, le chargea de tant d'accusations, que les deux Cardinaux jugerent que pour le bien, & le repos de l'Ordre, il estoit neceſſaire qu'on le deposat de sa charge. Neantmoins pour ne luy pas faire la confusion entiere, ils le firent avertir d'y renoncer ; Fr. Gilles prit ce conseil, & le samedy matin il envoya sa renonciation en forme par son Secretaire, aux Vocaux qui s'estoient assemblez ; ces Cardinaux la receurent, en firent retenir acte, & declarerent qu'on ne le deposoit pas, mais qu'il se demettoit luy même, de sorte qu'il estoit permis de l'elire de nouveau.

V. Les Observantins qui estoient placez à la main gauche des Presidens, leur representerent, que selon la bulle d'Eugene IV. ils n'estoient pas obligez de donner leur suffrage pour l'election du General ; & demanderent la liberté de se retirer, ce qui leur fut accordé. Aprés leur depart, les Conventuels eleurent Fr. Raymond Gratien de Cotignola dans la Romagne, qui estoit Provincial de Bologne. C'estoit un Religieux fort sçavant ; il avoit estudié à Paris, & avoit enseigné avec grand applaudissement dans Bologne, & dans Venise. Jules II. qui l'estimoit beaucoup, l'avoit envoyé Legat en Espagne ; & dans quatre ans il le fit Archevêque de Ragusе, & Suffragant du Cardinal Achille de Grassis Evesque de Bologne.

VI. Fr. Gilles se trouva delaissé de tous, car les Conventuels estoient ses ennemis, parce qu'il leur avoit enlevé plusieurs convens ; & les Observantins se sentoient moins obligez de ces faveurs qu'il leur avoit procurées, qu'ils n'étoient fachez de l'union qu'il avoit voulu faire, avec plus de tumulte que de prudence. Son dessein estoit de se retirer dans quelque lieu solitaire, pour se mettre en repos ; mais quelques flatteurs luy suggererent, que s'estant deposé de sa charge contre sa volonté, il pouvoit la reprendre ; & qu'il y reussiroit avec facilité, s'il se retiroit à Naples, pour implorer le secours de Gonsalve Fernandez de Cordouë General de l'armée Espagnole. Fr. Gilles fut assés imprudent pour suivre ce conseil ; il partit la nuit du Samedy au Dimanche en bon-

Digitized by Google

ne compagnie, & arriva bientoſt à Naples ; il conceut dabord une bonne eſperance de ſon deſſein, car non ſeulement Gonſalve, mais encore l'Archevéque de Salerne, & le Cardinal de Valence ſe declarerent en ſa faveur. Cela commença de mettre quelque trouble dans l'Ordre, & d'y faire craindre un Schiſme ; mais Fr. Gilles ſe trouva ſurpris d'une maladie, qui l'obligea de panſer à d'autres choſes qu'au Generalat. Il ſe remit dans le Convent de Sainte Marie la neufve, où les Obſervantins le traitterent avec toute la charité poſſible ; & aprés qu'il eut receu les Sacremens, avec de grandes marques de contrition de ſes pechés, il y mourut. Fr. Piere Rodulphe, qui eſtoit conventuel, blâme fort ſa conduite : Fr. Barthelemy Cimarella qui eſtoit Obſervantin luy donne beaucoup de loüanges ; d'autres en parlent avec la meſme diverſité ; ainſi chacun en a fait un jugement conforme à la paſſion dont il eſtoit preoccupé.

VII. Ce Chapitre de Rome eſt fort remarquable pour la multitude, & pour la diverſité des Religieux qui s'y trouverent ; car il y avoit des conventuels, des Obſervantins, des Amedées, des Clarenes, des Coletins, & de ceux du Capuce, ou de Saint Evangile : les Obſervantins eſtoient mille, & les autres trois mille : & ce qui eſt fort conſiderable toutes ſes affaires ſe traitterent avec un grand repos, & ſans aucun bruit. On n'y fit point de ſtatuts, que pour conſerver la paix entre ces familles, qui eſtoit ſouvent troublée par la tranſlation des maiſons des conventuels aux Obſervantins, & par le changement que quelques-uns faiſoient d'une congregation à l'autre.

VIII. Le Pape ſouhaitoit avec paſſion d'entretenir cette bonne paix, & de prevenir tous les deſordres qui la pourroient rompre ; c'eſt pourquoy il donna deux bulles ſur ce ſujet ; par la premiere du 13. de Juin, il confirma, & renouvella les conſtitutions d'Eugene IV. de Paul II. & de Sixte IV. & ordonna, que les convens que les Obſervantins poſſedoient dans les Royaumes de Caſtille, de Leon, & d'Aragon demeureroient au même eſtat ; & que ceux de Catalogne, de Valence, & d'Aragon qui s'eſtoient unis aux conventuels dans l'eſperance de l'union generale, que Fr. Gilles leur avoit donnée, ſeroient remis comme ils eſtoient auparavant. Par la ſeconde du 16. du même mois, il confirma à chaque famille les convens qu'elle poſſedoit, & la direction des Monaſteres de Sainte Claire, & des congregations des Tierceres qu'elle gouvernoit, avec deffenſe de les uſurper l'une ſur l'autre. Il defendit aux Obſervantins de paſſer aux conventuels, ſans en avoir obtenu par eſcrit la permiſſion de leurs Superieurs ; mais il permit aux conventuels d'aller parmi les Obſervantins, aprés qu'ils en auroient demandé la licence, encore qu'elle ne leur eut pas été accordée. Il commanda aux Clarenes, aux Amedées, aux Coletins, & à ceux de S. Evangile de ſe ranger dans un an, ou avec les Obſervantins, ou avec les Conventuels ; mais avec cette ſage precaution, que tous ceux qui prendroient ce dernier parti, ſeroient obligez de conſerver la reformation dans leurs convens.

IX. Ces petites congregations, dont nous venons de parler, reſiſterent fort long-temps à cet ordre ; de ſorte qu'on ne les peut reduire entierement à cette union, que l'an 1515. ſous Leon X.

X. Pour

Digitized by Google

X. Pour faire connoiſtre combien la reforme de l'Obſervance s'eſtoit eſtenduë, je veus mettre icy les noms de ſes Provinces, & le nombre de ſes convens ſelon le denombrement qui en feut fait à ce chapitre. La famille Ciſmontaine avoit vingt-cinq Provinces, & la cuſtodie de la terre ſainte, qui comprenoiēt plus de ſept cens convens; le ſceau du Vicaire General repreſentoit le Sauveur chargé de ſa croix, & S. François à genoux, & les mains jointes.

XI. La premiere Province eſtoit celle de S. François, qui avoit cinquante-deux cōvens: le ſceau du Vicaire Provincial repreſentoit S. François tenant une croix à ſa main droite, avec ces deux lettres à ſes côtez S.F. La Province de Rome poſſedoit trente-quatre convens: ſon ſceau repreſentoit le Pape, qui donnoit une croix à S. François. Celle de la Marche d'Ancone comprenoit trente-cinq convens; ſon ſceau exprimoit la Sainte Vierge, qui portoit ſon Fils entre ſes bras, aſſiſe ſur ſa chapelle de Lorete; & S. François à genoux & les mains jointes. Celle de Toſcane contenoit quarante-ſix convens; ſon ſceau repreſentoit S. François qui recevoit les ſtigmates, & ſon compagnon à genoux. Celle de Bologne eſtoit compoſée de vingt-quatre convens; ſon ſceau eſtoit Noſtre-Dame de Pitié, & un Frere Mineur à genoux devant elle. Celle de S. Antoine poſſedoit trente-quatre convens: ſon ſceau repreſentoit la Sainte Vierge, qui portoit ſon fils ſur ſa main gauche, & S. François qui recevoit les ſtigmates. Celle de Genes avoit cinquante-trois convens: ſon ſceau repreſentoit S. François qui recevoit les ſtigmates devant une Egliſe; ces trois lettres U.P.J. eſtoient gravées au bas, & un cordon à nœuds l'entouroit. Celle de Milan poſſedoit vingt-huit convens: ſon ſceau eſtoit l'Image de la Sainte Vierge, qui montoit au ciel, entourée d'Anges. Celle de la terre de Labour avoit quarante-cinq convens: ſon ſceau exprimoit S. François portant une croix à ſa main gauche, & entouré d'eſtoiles.

XII. La Province de la Calabre comprenoit trente cinq convents: ſon ſceau repreſentoit une colomne, d'où un foüet pendoit, avec ces quatre lettres, un J. ſur le haut, un N. à la droite, un R. à la gauche, & un ſecond J. au bas. celle de la Sicile avoit trente-quatre convens: ſon ſceau eſtoit le ſacré nom de Jeſus. celle de la Poüille contenoit ving-cinq convens: ſon ſceau exprimoit Noſtre-Dame de Pitié, ſous une maiſon, & deux Freres Mineurs à genoux ſur ſes côtés. celle de S. Bernardin eſtoit compoſée de vingt-un convent; ſon ſceau repreſentoit S. Bernardin portant le ſacré nom de Jeſus à ſa main droite, & un livre à ſa gauche. celle de S. Ange poſſedoit vingt-deux convens: ſon ſceau exprimoit S. Michel, qui fouloit le Diable ſous ſes pieds. celle de Dalmatie contenoit vingt un convent: ſon ſceau repreſentoit S. Jerôme dans une grotte, qui bâttoit ſon eſtomach devant un crucifix. Celle de candie avoit huit convens: ſon ſceau eſtoit l'Image de S. Jean Baptiſte, qui tenoit de ſa main gauche une croix fort haute mais petite. celle d'Auſtriche eſtoit compoſée de vingt-deux convens: ſon ſceau eſtoit l'Effigie de S. Bernardin qui portoit ſur ſa teſte le nom de Jeſus, à ſa main droite une croix, & à ſa gauche un livre.

Digitized by Google

XIII. Celle de Boheme avoit vingt sept convens : son sceau representoit S. Jean de capistran, qui fouloit le monde sous ses pieds, & portoit une croix à sa main droite, & un estendard à sa gauche. celle de Pologne avoit vingt-six convens : son sceau estoit l'Image de la Sainte Vierge, qui portoit une couronne sur la teste, & son fils sur sa main droite. celle de la Bossine comprenoit sept custodies, sçavoir celle de S. Nicodeme de Mili qui avoit sept convens. celle de Sainte Marie de Sodonic qui en avoit six. celle de Belgrade qui en avoit trois. celle de Jaycza qui en avoit cinq. celle de croatie qui en avoit six. celle de cethine qui en avoit sept. Et celle de Terset, qui en avoit sept : son sceau exprimoit une croix chargée d'une couronne d'espines, avec quelques caracteres au bas, qui formoient un demi arc. La Province de corse étoit composée de vingt-deux convens : son sceau, portoit la lettre grecque *Thau*, avec ces deux mots *Jesus Christus*. Celle de la Bresse avoit vingt & un convent : son sceau representoit un Evesque revestu de ses habits pontificaux, qui donnoit la benediction à deux personnes agenouillées. celle de Raguse contenoit neuf convens : son sceau portoit une Image de J. C. qui avoit une colombe, & deux Anges sur sa teste, & S. François à ses pieds. celle de la Basilicate possedoit seize convens : son sceau representoit la Sainte Vierge sous une chapelle, qui portoit son fils sur son bras gauche, & avoit un Ange à ses pieds. celle de Hongrie estoit divisée en six custodies. celle de Bude avoit sept convens. celle du B. Fr. Jean de Capistran huit. celle de Transilvanie onze. celle d'Yenevie sept. celle de Bania cinq. celle d'Ozora sept. celle de Patak six. celle d'Esclavonie sept. celle de S. Esprit sept. Et celle de Zechen cinq. En ce temps il y avoit dix & sept cens Religieux dans cette Province : son sceau estoit une croix chargée d'une couronne d'espines, de trois clouds d'une colomne, & d'un foüet.

XIV. La Custodie de la Terre-Sainte avoit sept convens, & le sceau du Gardien de Jerusalem, qui en est le Superieur, representoit J. C. qui monte au Ciel, & qui lave les pieds à ses Apostres. On erigea une nouvelle Province dans ce chapitre, de quinze convens qui estoient sur les frontieres d'Argentine, & de la Bossine.

XV. La famille Ultramontaine de l'Observance estoit composée de vingt-trois Provinces, & de trois custodies, qui possedoient environ six cens Convens ; le sceau du Vicaire General representoit S. François stigmatisé, avec un lys sous ses pieds. La Province de France avoit trente-neuf convens : son sceau portoit J. C. attaché à la colomne avec deux Anges à ses costez, & S. François stigmatisé dans une voute. Celle de Castille estoit divisée en cinq custopies ; la custodie de Tolede avoit dix-sept convens : celle de Burgos vingt-six : celle de Murcie quinze : celle des Anges onze : celle de Labroio douze ; le sceau du Vicaire Provincial representoit S. François qui recevoit les stigmates, son compagnon auprez de luy, & au dessous les armes de Castille, & de Leon. La Province de Saxe avoit vingt-cinq convens : son sceau estoit un Crucifix, avec le soleil à sa main droite, & la lune à sa gauche, & S. François à ses pieds. Celle de Touraine avoit vingt-quatre convens : son sceau representoit J. C.

Digitized by Google

crucifié sous une chapelle, la Sainte Vierge & S. Iean à ses côtez, & S. François agenoüillé à ses pieds : celle d'Aragon estoit divisée en quatre custodies ; la custodie d'Aragon avoit douze convens ; celle de Valence neuf ; celle de Majorque cinq ; celle de Catalogne huit ; son sceau representoit le Pape accompagné de deux Cardinaux, qui confirmoit nostre regle : une colombe sur sa teste, S. François agenoüillé à ses pieds, & au bas les armes d'Aragon. La Province de Strasbourg avoit vingt-huit convens : son sceau representoit J. C. lorsqu'il feut moqué des soldats : celle de Bourgogne contenoit dix convens ; son sceau portoit une croix chargée de son titre, & de la couronne ; S. Bonaventure à sa main droite, & son chapeau de cardinal à sa gauche : celle de saint Iaques possedoit quarante six convens : son sceau representoit saint Iaques le Majeur, & saint François : celle de Cologne contenoit quarante-sept convens son sceau estoit une croix avec un cœur au milieu, posée sur une colline, & quatre lettres au tour : celle de Guiene avoit seize convens : son sceau representoit la Sainte Vierge, qui portoit son fils entre ses bras, revetuë du soleil & la lune sous ses pieds. Ie n'ay pas peu trouver les convens de celle de Portugal : son sceau estoit le nom de Jesus entouré de rayons, & au dessous les armes de ce Royaume : celle de S. Loüis avoit vingt-deux convens : son sceau representoit J. C. portant la croix : celle d'Irlande possedoit dix-sept convens : son sceau estoit S. François stigmatisé, avec un lys qui naissoit sous ces pieds ; celle d'Escosse avoit huit convens : son sceau representoit S. Bernardin, portant le nom de Jesus à sa main droite, & un livre à sa gauche, avec trois mithres à ses pieds.

XVI. La Province de Santoyo possedoit vingt-deux convens : son sceau representoit la Sainte Vierge assise, & son fils sur ses genoux : celle de Dacie avoit vingt-deux convens : son sceau exprimoit J. C. portant sa croix, & au bas les armes de ce Royaume : celle d'Angleterre comprenoit sept convens : son sceau marquoit la Sainte Vierge, qui portoit son fils sur sa main droite, & fouloit la lune sous ses pieds ; & plus bas estoient les armes de ce Royaume : celle d'Andalousie, ou de Grenade avoit huit convens : son sceau representoit J. C. attaché à la colomne, avec deux foüets à ses costez ; le tout entouré d'un cordon à nœuds : celle de Sainte Croix aux Isles de l'Amerique, avoit divers convens, mais je n'en ay pas peu sçavoir le nombre : celle de Bretagne avoit deux custodies qui estoient erigées depuis peu en Province, je ne trouve pas qu'els estoient ses convens ; celle de Sardaigne avoit sept convens. Je ne sçais pas quel estoit son sceau. La custodie de Nostre-Dame de Pitié en Portugal, avoit sept convens.

XVII. Jules II. confirma tout ce qu'Innocent VIII. & Alexandre VI. avoiét fait pour l'establissement de l'Ordre de la Conception immaculée de la Sainte Vierge, & ce que le cardinal Ximenez avoit ordonné pour le premier Monastere de Tolede, comme nous avons veu l'an 1501. on institua encore dans cette ville une confrerie en l'honneur du méme mystere, le premier jour de Nouvembre. Les confreres pour reconnoistre les faveurs qu'ils ont receües de ce Prelat, font dire une messe solemnelle de S. François le second d'Octobre,

Digitized by Google

distribuent aux pauvres cinquante corbeilles de pain, & font l'anniversaire de ce cardinal. Et en reconnoissance de la Chapelle Episcopale qu'il leur donna, ils font chanter trois Messes, les trois festes de Pasques, & disent chaque samedy les Litanies de la Sainte Vierge pour les Archevesques de Tolede.

XVIII. Dés que Ximenez feut averty que Philippe de Bourgogne, & sa femme venoient en Espagne, pour prendre possession de ce nouvel Estat, il partit de Tolede pour aller au devant d'eux: & pour tacher d'empescher le dessein de quelques esprits seditieux, qui faisoient tous leurs efforts pour aigrir l'esprit de ce Prince contre Ferdinand son beau-pere: Estant arrivé à Villumbrala il y dit la Messe, & puis il porta la procession à une chapelle ancienne qui estoit hors du bourg, pour demander à Dieu de la pluye, parce que la longue secheresse faisoit craindre à tout le Royaume, la perte entiere de la moisson. Cette devotion feut si efficace, qu'avant qu'on ne feut revenu dans le bourg, il plut abondamment, & cela dura pendant quelques jours dans toute l'Espagne; de sorte que la fertilité y feut extraordinaire; & tout le monde attribua cette grace du ciel, aux prieres de ce devot Prelat.

XIX. Il continua son voyage par Molina, où il eut une longue conference avec le Roy Ferdinand; puis il prit son chemin par les montagnes. Il passa par un village où le corps de S. Euphemie reposoit dans une chapelle à demi ruinée; car quoy que cette Sainte feut tres celebre par ses miracles, neantmoins les habitans qui estoient fort pauvres n'avoient pas pris le soin d'orner ce lieu, comme un si grand tresor le meritoit; Ximenez voulut suppleér à cette negligence; & donna dequoy bâtir, & ajuster une chapelle; afin que ces sacrées reliques y feussent avec plus d'honneur.

XX. Ximenez trouva Philippe à Orense, & feut receu avec grand honneur de ce nouveau Roy, en presence de toute sa cour. Ils confererent seuls pendant plus de deux heures; & aprez divers entretiens, Ximenez obtint que Philippe verroit son beau-pere. L'entreveüe se fit dans une grande plaine, à quatre milles de Sanabrie: aprez les premieres civilitez, Ferdinand se plaignit à son gendre, de la mesfiance qu'il avoit conceuë de luy, qui n'avoit travaillé que pour ses avantages, en conservant, & estendant ses Estats, & de la creance qu'il donnoit trop facilement à de certaines gens, qui ne les vouloient mettre mal ensemble, que pour leur propre interest; il ajouta qu'il estoit resolu de se retirer en Aragon; & qu'il le prioit de prendre bien garde à qui il commettroit le soin de ses affaires: pour l'ayder à faire un bon choix, il luy nomma tous les principaux Seigneurs, & luy expliqua leurs qualitez; afin qu'il sceut à quoy chacun estoit propre, & comment il se devoit gouverner avec eux. Il luy recommanda particulierement le cardinal, comme un homme incorruptible, à qui il pouvoit confier tous ses secrets, & dont il devoit suivre absolument les conseils, lors même qu'ils seroient contraires à ce qu'il auroit resolu; parce qu'il avoit un genie si penetrant, & une conduite si seure, qu'il sembloit deviner les evenemens qui paroissoient les plus incertains, l'asseurant qu'il connoissoit par son experience, que ce grand homme ne se trompoit jamais dans ses avis.

Digitized by Google

XXI. Philippe agréa fort ce bon conseil, & le suivit le reste de sa vie. Aprés cet entretien qui dura plus de deux heures, Ferdinand partit pour aller en Aragon; & Ximenés considerent que Philippe estoit jeune, sans experience, & qu'il avoit besoin d'un Conseiller fidelle dans les fâcheuses affaires qui se rencontroient alors en Espagne, resolut de ne le plus quitter; il voyoit bien que cet engagement à la Cour, l'empécheroit de prendre le soin de son Dioceſe avec toute l'exactitude qu'il eut voulu; c'est pourquoy il choisit des Vicaires generaux tres-vigilans à qui il en commit la direction, avec ordre de luy rapporter tout ce qui se passeroit de considerable.

XXII. Cependant le Roy se mit en chemin pour aller à Valladolid: cette ville estoit alors troublée par les querelles de quelques Seigneurs qui faisoient apprehender de plus grands troubles; mais Ximenés les accorda bien-tost, & esteignit ces semences de desordres. De Valladolid la Cour vint à Burgos, & Philippe commença de connoistre par son experience la fidelité & la prudence du Cardinal, c'est pourquoy il le pria de vouloir prendre le soin d'examiner chaque Jeudy les affaires qui se devoient traiter le Vendredy dans le Conseil, & d'y ajoûter son avis sur chacune; Ximenés rendit mille actions de graces au Roy de la bonne opinion qu'il avoit conceuë de son integrité; mais il le conjura de le décharger de cet employ, non pas tant à cause de la peine qu'il luy donneroit, que de l'envie des courtisans qu'il luy attireroit. Mais voyant que Philippe s'attachoit à le luy faire accepter, il obeït agreablement, & fut durant toute la vie de ce Roy le Chef de son Conseil, au grand contentement de ce Prince, & au grand avantage de l'Estat; mais cela ne dura guere, parce que Philippe tomba dangereusement malade le 22. de Septembre; & les Conseillers d'Estat voyant le peril où il estoit, songerent à pourvoir au gouvernement. Ils jugerent bien qu'ils ne pouvoient pas choisir un premier Ministre ni plus éclairé, ni plus desintereſſé que le Cardinal; c'est pourquoy ils le prierent de continuer cet office, & luy donnerent pour adjoints le Connestable Velasco, & Manriquez Duc de Najar. Cette espece de triumvirat ne devoit durer qu'autant que la maladie du Roy; & comme elle finit par sa mort dés le lendemain de cet establissement, il falut prendre de nouvelles resolutions.

XXIII. L'Infant Charles estoit fort jeune, la Reyne sa mere n'estoit pas capable de gouverner, & même dans peu de jours on reconnut que la tristesse de la mort de son mary luy avoit bleſſé le cerveau; cela donnoit un juste sujet de craindre que les querelles des grands Seigneurs ne se renouvellassent, & ne causassent des troubles dans l'Estat; c'est pourquoy le Conseil Royal creut qu'il estoit necessaire non seulement de confirmer le Cardinal dans sa charge de premier ministre, mais encore de luy deferer l'autorité absoluë, afin qu'il peut traitter plus commodement les affaires. On luy assigna un bel appartement dans le Palais Royal, & une pension sur l'Espargne. Il connut bien les difficultez de ce grand employ, & l'embarras où il s'engageroit. Il ne voulut pas pourtant le refuser, parce qu'il comprit que la pluspart des grands estoient disposez à faire venir en Espagne Maximilien pere du Roy defunt, & il croyoit

Digitized by Google

qu'il estoit plus avantageux de rappeller Ferdinand ; mais avant que d'accepter cette charge il parla ainsi aux Conseillers.

XXIV. Il est en vôtre liberté de me donner un pouvoir, pour lequel j'ay plus de repugnance que d'inclination ; car mon âge & mon peu de santé demanderoient du repos, & ma charge d'Archevêque m'appelle à d'autres soins; neanmoins l'obligation que j'ay de servir l'Estat, me faira passer sur toutes ces considerations ; mais je vous prie de prendre garde de ne me demander rien qui soit injuste, & de ne pas pretendre de l'extorquer par force ; car comme je ne sçaurois accorder rien qui soit contre la justice, je puniray fort severement les violences. Vous devez bien penser au choix que vous allez faire ; il est encore en vôtre pouvoir ; mais lors que vous l'aurez resolu, il ne vous sera plus permis de resister à mes volontez ; d'autant moins que je n'exigeray rien de personne, qui ne soit conforme à la justice & à l'honnesteté. Je n'ay nul engagement ni d'amitié, ni d'interest qui me puisse obliger de choquer cette loy que je me propose pour la regle de mes actions. Au reste, je ne pense qu'à accroître les biens de la Couronne, & non pas à les piller, je vous remercie de la pension que vous m'offrez, j'ay assez de bien sans cela, & je sçais que les bons Prelats se reconnoissent obligez de secourir l'Estat dans ses besoins. Sa harangue parut un peu trop libre à quelques-uns, & sa resolution trop severe ; mais comme il n'avoit rien dit qui ne fut fort juste, il n'y eut personne qui osât le contredire, & tous promirent de luy obeïr.

XXV. Desors le triumvirat, qui avoit esté establi avant la mort de Philippe fut cassé, & toute l'autorité demeura entre les mains du Cardinal. Son premier employ fut de regler le Conseil, & de le composer de personnes capables, & qui n'eussent que de bonnes intentions ; mais comme il connoissoit bien que tout le monde ne se laissoit pas conduire par la raison, il se voulut asseurer de la force ; c'est pourquoy il donna commission à Vianelli Venitien, de lever un regiment de cinq cens chevaux legers, & de leur faire faire chaque jour l'exercice ; & parce qu'il trouva que dans la paix, dont l'Espagne joüissoit depuis sept ans, on avoit laissé gâter les armes, il fit faire mille cuirasses, deux mille piques, & cinq cens mousquets ; il mit encore sur pied un regiment de Gardes pour le Palais Royal, sous la conduite d'Alphonse de Cardenas, fils aîné du grand Commandeur de S. Jaques. Il ne manqua point de censeurs, qui disoient que c'estoit une source de sedition ; mais il ne fut pas trompé dans la pensée qu'il avoit, que c'estoit un moyen pour faire tenir chacun dans son devoir, & que l'autorité a besoin de se tenir armée, pour estre absoluë. D'autres disoient que ces troupes n'estoient pas suffisantes pour arrester les entrepriſes des grands Seigneurs ; mais le courage de Ximenés, & la confiance qu'il avoit au secours de Dieu dans ses justes desseins, le firent reüssir si heureusement qu'il accommoda toutes les broüilleries de la Cour, & arresta les desordres que le Duc de Medina Sidonia avoit excitez dans l'Andalousie. Il eut de la peine à obliger la Reyne de signer les Ordres necessaires pour aller contre ce revolté, mais enfin il l'obtint ; & comme cette Princesse se vouloit retirer des affaires, & r'appeller son pere, elle laissa absolument l'administration de son Estat à Xi-

Digitized by Google

menés, jusques à ce que Ferdinand fut arrivé.

XXVI. Le gouvernement des Estats d'Espagne, estoit une occupation d'un grand embarras, mais l'esprit du Cardinal estoit encore plus grand, & s'estendoit plus loin : le zele qu'il avoit pour la gloire, & la propagation de la foy, luy faisoit penser continuellement aux moyens de retirer les saints lieux des mains des infidelles ; & il sollicitoit incessamment les Roys d'Angleterre & de Portugal de joindre leurs armes avec celles de Ferdinand, pour une expedition si sainte, & si glorieuse ; nous ne pouvons mieux connoistre l'ardeur, & l'attachement qu'il avoit pour cette guerre, que par la réponse que le Portugais luy fit sur ce sujet ; en voicy un fragment.

XXVII. La prudence, & le grand courage du Roy Ferdinand mon beau-pere, la forte inclination, & la conformité de sentimens que le Roy d'Angleterre & moy avons pour vôtre dessein, me font esperer qu'avec l'ayde de Dieu, qui doit estre le premier sujet de nôtre confiance, cette entreprise aura un heureux succez. Je vous asseure qu'aprés ces secours que j'estime tres-avantageux, il n'y a rien qui ait tant confirmé, & mêmes rehaussé mon courage que la ferveur & le soin que vous faites paroistre dans cette occasion. Ce que vous m'avez écrit sur ce sujet, marque bien que vous vous y prenez avec une ardeur extrême & une tres-exacte prudence ; & cela me fait croire que Dieu vous a inspiré cette resolution : c'est pourquoy vous devez estre persuadé que j'estime plus de vous voir nostre compagnon dans cette guerre, que d'y estre secouru par le plus puissant Monarque qui se voudroit joindre à nous ; car vous ne nous servirez pas seulement par vos richesses & par vôtre autorité, qui sont considerables, mais vôtre seule presence nous sera un augure asseuré de la victoire. Vôtre pieté m'inspire ce sentiment, car je ne sçaurois croire, qu'il puisse arriver rien de mauvais à ceux qui sont en vôtre compagnie. Vous parlez tres-sagement sur ce que vous avez remarqué dans les histoires, des mêmes entreprises que nos predecesseurs ont faites ; il est vray qu'il y a des exemples qui peuvent estonner les moins courageux ; mais ils servent d'avertissement pour rendre plus precautionnez ceux qui s'y disposent avec fermeté ; car ce seroit une grande imprudence, si l'on ne se faisoit pas sage par les fautes d'autrui. J'ay receu ces avis de vous avec beaucoup de plaisir, quoy que j'eusse déja fait les mêmes remarques, car vous avez confirmé les sentimens que j'en avois, & m'avez donné sujet d'y penser encore plus serieusement, afin que quand nous en traiterons ensemble, nous puissions examiner fort exactement toutes les choses qui nous seront necessaires. Certes la connoissance que vous témoignez avoir de tout ce qui peut servir en cette occasion, est une preuve bien évidente de l'application extraordinaire que vous y avez donnée ; car je ne crois pas qu'il y ait de Pilote qui puisse parler plus clairement que vous des côtes, des ports, & des écueils de la mer, & vous raisonnez si juste de la façon de faire la guerre, qu'il semble que vous n'ayez jamais fait d'autre mestier.

XXVIII. On ne peut dire rien de certain des causes qui empécherent cette entreprise, si ce n'est que l'arrivée de Philippe en Espagne diminua le pouvoir de Ferdinand, & que les démelez du Pape avec le Roy de France, & avec le

Digitized by Google

même Ferdinand pour le Royaume de Naples, troublerent la paix de ces Estats & firent perdre la pensée de cette guerre estrangere, & éloignée.

XXIX. Fr. Jean de Guadaloupe s'estoit mis en chemin pour aller au Chapitre general que le Pape avoit indiqué à Rome ; & pour maintenir sa nouvelle reforme qui souffroit beaucoup de contradictions en Espagne ; mais il mourut dans ce voyage. On donnoit trois noms à sa Congregation, on l'appelloit du S. Evangile, parce que ses Freres se proposoient de le garder exactement ; des Deschaussés, parce qu'ils ne portoient rien du tout aux pieds, & du capuce parce qu'ils le portoient pointu, mais non pas aussi long que les Capucins ont fait depuis.

XXX. Frere Guillaume de Sproncata natif de Tovan en Corse, avoit esté élevé à l'Evéché de Sagon dans la même Isle, mais il s'estoit demis de sa dignité, parce qu'il ne pouvoit pas venir à bout de la reformation de son Clergé, qu'il avoit entrepriſe avec un grand zele. Il avoit repris l'exercice de la predication, & il le faisoit avec un grand fruit par les villes de l'Italie. Preschant à Viterbe, qui estoit troublée par des factieux, il predit fort distinctement la vengeance que Dieu prendroit de leurs crimes, & le succez fit voir la verité de ses paroles. Frere Guillaume estoit un venerable vieillard, il avoit la taille haute, la voix puissante & sonore, le regard devot, & le marcher grave; il ne portoit jamais qu'un habit fort pauvre, & ses belles qualitez le rendoient fort aimable à toutes les personnes pieuses. Quelques-uns le font mort depuis l'an 1490. mais d'autres asseurent qu'il ne deceda que cette année durant le Chapitre general, & qu'il fut enterré dans le convent de S. Jerôme à Rome.

XXXI. Frere Jean de Povoa en Portugal mourut cette année ; sa pieté, sa prudence, & le zele de son Estat l'avoient fait élire sept fois Provincial. Il avoit assisté à neuf assemblées generales de l'Ordre, où il estoit toûjours allé sans porter rien aux pieds. Jean II. Roy de Portugal l'avoit choisi pour son Confesseur; lors qu'il faisoit la visite des Monasteres de Sainte Claire il ne vouloit pas souffrir que les Religieuses luy donnassent à manger, afin qu'il eut plus de liberté de leur faire les corrections necessaires. Il se retiroit dans le convent de l'Isle Sainte Marie, autant que ses occupations le luy permettoient ; enfin il mourut à celuy de Matozinhos, & fut enterré devant la porte du Chapitre, avec une honorable epitaphe gravée sur le marbre, qui couvre son sepulchre.

XXXII. Frere Gaspard du bourg S. Euphemie, mais surnommé d'Urbin, parce qu'il avoit esté élevé dans cette ville, deceda cette année. Il estoit de la noble & riche famille de Dondi ; mais dés sa jeunesse il eut tant de mépris pour les biens & les honneurs du monde, qu'il embrassa l'humble estat de Frere lay. Il fit un si grand progrés dans la vertu, par l'assiduité de l'oraison & par l'austerité de sa penitence, qu'il merita de recevoir de Dieu une grace extraordinaire pour la gueriſon des malades ; les merveilles qu'il faisoit attiroient beaucoup de gens de tous côtez, qui le suivoient par les ruës pour toucher le bout de son habit, ou pour estre touchez de sa main, & par ce moyen la plûpart recevoient la santé.

Digitized by Google

XXXIII. Dans sa vieillesse il fit une cheute & se rompit une épaule, ce qui luy causa de grandes douleurs ; mais dés qu'il eût invoqué S. Bernardin il se trouva gueri. Il eût beaucoup à souffrir des demons qui luy apparoissoient, tantôt sous des formes horribles, & tantôt sous des formes lascives ; mais il fut toûjours victorieux de ces spectres. Enfin il mourut plein de merites au convent de S. Bernardin prés d'Urbin, & fut enterré sous l'Autel du Crucifix.

XXXIV. Frere Venance Nagnez de Fabriano avoit esté durant long-temps compagnon du B. Frere Jaques de la Marche, & avoit fait un recueil des merveilles de ce grand homme ; l'attachement qu'il avoit pour le suivre durant sa vie luy dura aprés sa mort, car on ne le pouvoit arracher d'auprés de son sepulchre, & il fut destiné pour le garder pendant trente ans. Le Roy de Naples & tout le peuple l'avoient en si grande estime qu'on l'appelloit le Frere Abondant, parce qu'ils connoissoient qu'il avoit receu de Dieu une grande abondance de graces. Il avoit une tendre inclination à secourir les pauvres, & à leur procurer tout ce qui pouvoit servir pour leur soulagement. Lors qu'il faisoit toucher aux malades les reliques du B. Frere Jaques, il invoquoit sur eux le sacré Nom de Jesus, & obtenoit la santé pour plusieurs. Aprés avoir passé cinquante-deux ans dans la Religion, en grande reputation de saintetè, il mourut le soixante-douziéme de son âge au convent de S. Marie la neuve dans Naples ; & le peuple qui vint en foule pour honorer son corps, rompit son habit en plusieurs pieces, qu'on conserva comme des reliques.

XXXV. Frere Gerard de Florence lay avoit receu l'habit des mains de S. Bernardin, & avoit esté son compagnon aussi bien que son disciple. Aprés la mort de ce Saint il s'estoit attaché au B. Frere Jaques de la Marche, mais sa vieillesse luy ayant ôté les forces pour le suivre, il se retira dans la Province de la Marche pour y vivre en repos. L'amour de la retraite l'obligeoit à fuir toute sorte de conversation ; mais comme il se reconnoissoit plus obligé à faire l'obeïssance, qu'à suivre son inclination, il fut Portier du convent de Mur durant vingt ans. La discretion avec laquelle il se comportoit, & la charité qu'il avoit pour les pauvres, luy attiroient l'estime & l'amitié de tous ceux qui le connoissoient. Il gardoit tous ses sens avec tant de retenuë, qu'il ne regardoit jamais les femmes au visage, & il ne sçavoit le nom que du Syndic du convent. Quelqu'un luy demanda depuis quel temps il estoit Religieux, & il répondit qu'il n'y avoit pas encore un moment, parce que bien qu'il eut pris l'habit depuis soixante-quinze ans, il ne sçavoit pas depuis quel temps il s'estoit bien acquité du devoir d'un vray Frere Mineur. Le Vicaire de la Province luy fit une autre fois la même question, mais en des termes un peu differens, car il luy demanda combien d'années il avoit vécu dans l'Ordre, & ce bon Frere luy répondit, qu'il luy sembloit qu'il n'y avoit passé qu'une seule nuit ; pour expliquer sa réponse il ajoûta, lorsque les Conventuels travailloient à détruire la famille de l'Observance qui ne faisoit que de naître, S. Bernardin, le B. Frere Jean de Capistran, & le B. Frere Jaques de la Marche s'assemblerent dans l'Eglise, & m'appellerent à leur compagnie ; nous passames là toute la nuit en

Digitized by Google

priere & en conference des choſes ſpirituelles, & de ce qui regardoit noſtre eſtat, & c'eſt cette ſeule nuit, durant laquelle il me ſemble que j'ay eſté un vray Frere Mineur.

XXXVI. Dieu l'affligea pendant trente ans par de grandes douleurs de la colique & de la goute; mais lors qu'elles eſtoient les plus violentes, il n'y cherchoit point de remede, que par des hymnes de loüange qu'il chantoit à Dieu. Il découvrit à ſes Freres qu'il avoit receu une revelation de l'heure de ſa mort, & le peuple du voiſinage qui en fut averti, vint en foule pour le voir avant qu'il n'eût rendu l'ame: ceux qui s'approchoient de ſon lict ſe mettoient à genoux pour le reverer comme un ſaint; & il ſouffrit ces honneurs avec peine, parce qu'il ſe croyoit indigne de les recevoir; mais Dieu fit bien connoiſtre qu'il les meritoit, car deux aveugles recouvrerent la veuë par cette viſite, & pluſieurs malades la ſanté; cela luy donna tant de confuſion, qu'il ſauta de ſon grabat à terre, ſe mit à genoux, & demanda tres-humblement pardon à Dieu de ſes pechez: le lendemain qui eſtoit le 15. de Juillet, & celuy auquel il avoit marqué ſa mort, il expira fort ſaintement âgé de cent cinq ans, dont il en avoit vécu ſoixante-ſeize dans la Religion.

XXXVII. Frere Staniſlas Slappi avoit eſté éleu Vicaire de la Province de Pologne l'an 1502. c'eſtoit un Religieux d'une grande prudence, & d'une experience conſommée pour les plus importantes affaires; car il avoit eſté envoyé diverſes fois vers les Princes, vers les Prelats & vers les Superieurs majeurs de l'Ordre, pour traiter avec eux. Le zele qu'il avoit pour ſon eſtat paroiſſoit dans toutes ſes actions, & ſes paroles eſtoient fort efficaces pour l'inſpirer aux autres. Aprés avoir ſouffert avec beaucoup de patiance une maladie de deux ans, il mourut le 31. de Mars au convent de Bitgoſt, & fut inhumé prés du grand Autel.

XXXVIII. Frere Jerôme iſſu d'une famille noble, avoit pris l'habit du Tiers-Ordre à l'âge de ſeize ans, & s'eſtoit retiré ſur une montagne prés d'Ancone. Aprés avoir paſſé vingt-quatre ans dans l'exercice d'une rude penitence, éloigné de la converſation des hommes, & tout abſorbé dans la meditation des choſes du Ciel, il mourut fort ſaintement dans ſon hermitage. Les miracles dont Dieu l'honora, ravirent tellement les habitans d'Ancone, que le Clergé & le peuple allerent enlever ſon corps, & le porterent en proceſſion à leur Egliſe Cathedrale où il repoſe en grande veneration.

XXXIX. Frere François des Franciſchins, Penitencier du Vatican, & Confeſſeur de Jules II. fut pourveu de l'Eveſché d'Horti, & de Caſtello, qui ſont deux Egliſes unies & dependantes immediatement du S. Siege; il les gouverna juſques à l'an 1525. & ſe trouva au Concile de Latran, où il ſoûtint fortement les intereſts de ce Pape contre les novateurs de Piſe.

XL. Frere Antoine de Caſtrianis natif de Sentino Philoſophe & Theologien illuſtre, fut promeu à l'Evéché de Cagli en Ombrie. Il avoit eſté Intendant du Palais du Cardinal Alidoſius, & Precepteur de François Ruvere couſin de Jules II. Il fut fait Gouverneur de Sinigaglia, & l'année ſuivante le Pape le tranſfera à l'Eveſché de S. Leon dans le Duché d'Urbin.

Digitized by Google

XLI. Frere Leonard de Baleſtrinis fut fait Archevéque de Chone en Phrygie, qui eſtoit autrefois un Eveſché dependant de Sardis,

XLII. Frere Leonard Capelli qui eſtoit Procureur general de l'Ordre depuis l'an 1500. fut fait Provincial de Toſcane, & envoyé Commiſſaire & Nonce Apoſtolique en Portugal. A ſon retour il mourut dans Siene âgé de ſoixante-dix-huit ans.

XLIII. Les Obſervantins commencerent à bâtir un convent ſous le titre de N. Dame de conſolation, prés d'Eſte dans la Marche Treviſane, par la permiſſion de Jules II, & par l'ayde des aumônes des fidelles.

XLIV. Les habitans de Corato dans la Poüille ſe trouvant fort affligez de la peſte, Dieu revela à un bon homme de ce lieu nommé Quirice Frambotti, qu'ils ſeroient délivrés de ce fleau; s'ils faiſoient bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Catald; ils le firent, & la donnerent aux Obſervantins, qui y ajoûterent un Convent.

XLV. Il y avoit une ancienne Egliſe dediée à S. Caterine, ſur une colline prés de Sergna, au Royaume de Naples; elle appartenoit à quelques Confreres, & les habitans leur en donnerent une autre, logerent les Obſervantins à celle-cy, la firent reparer, & y joignirent un convent. Frere Bernardin de Ruiſſeau-noir, qui s'eſtoit rendu fort recommandable par ſon humilité, par ſa charité, & par ſon aſſiduité à l'oraiſon y repoſe. Ange Torrent Seigneur de Chaſteau-pierreux & Tiercere y eſt auſſi enterré; avant ſa mort S. François luy apparut, & l'aſſeura que ſes pechez luy eſtoient pardonnez, à cauſe de la grande charité qu'il avoit exercée envers les pauvres.

XLVI. Les habitans du bourg de Canarie dans l'Iſle de Corſe, firent bâtir un convent ſous le titre de S. François pour les Obſervantins.

XLVII. Gonzague dit que les habitans d'Albuquerque dans le Dioceſe de Badajoz, firent bâtir cette année à trois milles de leur bourg, un convent pour les Peres Deſchauſſez de la Province de S. Gabriel; mais je trouve que Jules II. donna permiſſion à Jean Borrega natif de ce lieu, d'y eſtablir les Peres de la cuſtodie de S. Evangile, ſous le titre de la mere de Dieu. Je crois que Jean le fit, que le convent fut bâti dans la diſtance que Gonzague marque, & qu'aprés la mort de ce Fondateur, les habitans qui avoient du déplaiſir que ces Religieux fuſſent ſi éloignez d'eux, leur firent bâtir un autre logement à un mille de leur bourg, dans un lieu fort agreable, & fort propre pour la retraite que ces reformez ayment. L'an 1530. ce pays fut fort travaillé de la peſte, & comme un Religieux de ce Convent prioit Dieu qu'il luy pleût de délivrer ſon peuple de ce mal, il vit des Anges qui jettoient des Fléches enflammées ſur les hommes. A cette veuë il redoubla ſa ferveur pour implorer le ſecours du Ciel avec plus d'inſtance, & avec un deluge de larmes, & il connut qu'il eſtoit exaucé; en effet ce fleau ceſſa d'abord aprés ſa priere.

XLVIII. Frere Pierre Melgar eſtant revenu de Rome, eſtablit un convent à mille pas de Sauvetetre, dans le Domaine du Duc de Feria; & Ferdinand Gomez de Folis, & Beatrix Emanuel ſa femme luy donnerent dequoy le bâtir. Il y a deux oratoires ſolitaires, où ces devots Reformez vont demeurer par

Digitized by Google

tour, pour y vaquer à une plus grande retraite, avec une austerité extraordinaire.

XLIX. Les infidelles que les Freres Mineurs avoient convertis, dans l'Isle de Neguapatan sur la coste de Choromandel, leur bâtirent un convent prés du Port le plus commode, environ cette année; & le Roy de Portugal leur en fonda un autre sous le titre de S. Antoine dans Cananor, qui est la ville capitale d'un Royaume de méme nom, aprés qu'il l'eut prise: les Religieux de Neguapatan ont establi deux Eglises dans l'Isle des Vaches, où ils instruisent les nouveaux Chrestiens, & leur administrent les Sacremens.

L. Le Pape permit de bâtir un convent pour les Freres Mineurs, sous le titre de la Sainte Vierge, à l'Isle de l'Autel-des-Saints, qui a 24. milles de tour, sur la coste d'Irlande, parce que l'instruction de la foy, & le culte divin y estoient fort negligés; & comme cette Isle est depourveüe de vin, d'huyle, de biere, & de citre, sa Sainteté leur permit de nourrir quarante vaches, pour se servir de leur lait. Je ne sçais pas si cela fut executé, car je ne trouve aucun memoire de ce convent.

LI. Le Gardien, & les Religieux du convent de Diest en Brabant, & du diocese de Liege, qui estoient de la reforme de S. Colete, s'unirent aux Observantins de la Province de la basse Allemagne, selon la bulle de Jules II. que nous avons rapportée.

LII. Quelques habitans de Terni en Ombrie, avoient donné des maisons & des biens pour l'habitation, & l'usage des sœurs du Tiers-Ordre, qui estoient en grand nombre dans cette ville; mais comme il y en avoit quelques unes de mariées, & peu de celles qui vivoient en congregation, elles obtinrent du Pape la permission d'establir un Monastere de S. Claire sous le titre de S. Marie des Vierges. Je ne sçais pas si elles le firent, car Gonzague ne parle que d'un Monastere de cette ville, qui fut bâti sous le nom de saint Procule.

LIII. Menice de Ste. Marie, Eleonor des Anges, & Constance de S. François qui vivoient recluses à l'Eglise de S. Michel dans Seville, obtinrent permission du Pape d'establir un monastere de sainte Claire à une Eglise, & à quelques maisons, que Rodriguez Alvarez Chamorro leur avoit données dans Utrera, au diocese de Seville. Je ne sçais pas si c'est celuy duquel Gonzague dit, que Jean Ponce de Leon Comte d'Arcos le bâtit l'an 1512. sous le titre de Nostre-Dame de Grace, pour quelques femmes devotes; & que l'an 1515. il y introduisit les Religieuses de sainte Claire, parce que les premieres n'avoient pas voulu prendre la regle de cet Ordre, ni se soumettre à la conduite des Observantins.

LIV. Le Monastere de S. Jean de Varro, du bourg de Tagliacotio au diocese de Marsica, qui estoit fort ancien, se trouvoit delaissé, & le Pape l'unit au convent de S. François du mesme lieu.

LV. Il y avoit un Monastere de sainte Claire à Tropia, qui est une ville maritime de la Calabre; car je trouve que l'Abbesse de ce lieu demandoit d'étre confirmée dans sa charge, pour toute sa vie.

Digitized by Google

LVI. Henry Duc de Silesie, avoit donné le droit de Patronat de l'Eglise des Saints Stanislas, & Uvenceslas du bourg de Surdenitzen, aux Urbanistes de Breslau, capitale de la Silesie, & Jules II. le leur confirma.

LVII. Fr. Sancius Provincial de nostre Province de Castille, feut estably Visiteur perpetuel de la maison que les Tierceres avoient prés de Cordoüe, sous le titre de la mere de Dieu.

LVIII. Les Sœurs Tierceres estoient establies à Meillis dans le dioceſe de Coire, parmi les Grisons; car je trouve qu'elles demandoient la restitution de quelques biens, qui leur avoient esté enlevés.

LIX. Elles avoient une autre maison sous le titre de S. Isidore, prés de Bonn au Dioceſe de Cologne; mais comme elles estoient reduites à un petit nombre, le Pape ordonna à l'Archevêque d'y establir les hermites de S. Augustin; je ne sçais pas si cela feut fait, car le catalogue de leurs convens ne fait point mention de celuy-cy.

LX. Jules II. institua une confrerie au convent des Frères Mineurs de Corbus du dioceſe de Misnie; je ne trouve aucun memoire de son establissement.

De Jesus-Christ l'an 1507.	De Jules II. l'an 4.	De Maximilien Emp. l'an 14. & 15.	De l'Ordre l'an 300.

I. FErdinand Roy d'Aragon estant revenu de Naples en Espagne, prit en main le gouvernement des Estats de la Reyne Jeane sa fille, qui n'estoit pas capable de les conduire à cause de la foiblesse de son esprit; & fit des loix tres-salutaires pour le progrés des affaires des Indes. Il envoya dans l'Isle de S. Dominique. Fr. Antoine Joachim avec un compagnon, & un petit clerc pour les servir; & les pourveut de toutes les choses necessaires pour le culte divin.

II. Le Cardinal Ximenez, estoit fort curieux de toutes les antiquitez, qui regardent la religion chrestienne; & faisoit visiter exactement tous les vieux livres de sa bibliotheque de Tolede; dans cette recherche il trouva quelques volumes des offices Ecclesiastiques, écrits en caracteres gottiques; pour sçavoir ce que c'estoit, & ce qu'il fit en cette rencontre, il faut dire en quel estat la foy s'est trouvée en Espagne dans les siecles passez. Lorsque les Visigoths (ou Goths Occidentaux) occuperent ce païs, ils l'infecterent de l'heresie d'Arrius, d'ont ils estoient imbus; & causerent un si grand trouble parmi les catholiques, qui perseveroient dans la pureté de la foy, que leurs Eglises prirent des ceremonies fort differentes, & pour le saint sacrifice de la Messe, & pour l'Office divin; mais cent-quarante ans aprés l'arrivée de ces Heretiques estrangers, l'Arrianisme ayant esté presque tout esteint par les soins de S. Leandre, & de S. Fulgence, & par l'exemple & l'autorité du Roy Recarede,

Digitized by Google

les Prelats catholiques, qui se virent en paix, s'assemblerent pour restablir l'uniformité du culte divin, sur tout dans Tolede, ou les Goths avoient transporté le siege de leur Estat, que les Vvandales avoient estably auparavant à Seville.

III. On croit que cette assemblée des Evesques d'Espagne, est le quatriéme concile de Tolede. S. Isidore Archevesque de Seville, ou bien S. Leandre son predecesseur, avec l'ayde du mesme Isidore, feurent chargez du soin de regler les ceremonies de la messe, de la psalmodie publique, & des prieres particulieres; afin que toutes les Eglises feussens uniformes dans ces exercices de la religion: & le Rituel qui feut composé alors feut nommé *Isidorien*, ce qui prouve qu'Isidore y avoit travaillé; ce reglement dura jusques à ce que les Maures, qui envahirent l'Espagne, detruisirent la puissance des Goths, c'est à dire environ six vingts ans.

IV. Quand Tolede tomba entra les mains de ces Barbares, la pluspart des habitans aymerent mieux se bannir eux mesmes que de se rendre leurs esclaves; mais plusieurs prefererent la demeure de leur patrie à leur liberté, sous cette condition qu'il leur seroit permis de vivre dans l'exercice de la religion chrétienne; & ceux-cy parce qu'ils demeurerent meslez avec les Arabes feurent nommez *Mistarabes*, & leur culte Ecclesiastique feut appellé *Mistarabe*, & depuis par corruption *Mozarabe*. On leur assigna six Eglises dans cette ville, sçavoir celles de S. Marc, de S. Luc, de S. Sebastien, de S. Torquat, de sainte Eulalie, & de S. Juste; & le Rituel Isidorien y a esté conservé environ quatre cens ans, au milieu de cette captiviré.

V. Mais lorsque le Roy Alphonse fils du grand Ferdinand, reprit Tolede sur ces Infidelles, il y establit par la persuasion de la Reyne Constance sa femme, & de Richard Abbé de Marseille, le Rituel qui avoit esté dressé par le Pape Gregoire; les Catholiques qui virent cette nouveauté en murmurerent hautement, comme d'une injustice; & pour appaiser ce tumulte, le Roy aprés avoir fait regler le distroit des paroisses, ordonna que les six Eglises, où l'on avoit prattiqué le Rituel Mozarabe durant le regne des Maures, seroient des Parroisses qui n'auroient point de territoire particulier; mais que tous les Mozabares, & leurs descendans en seroint les parroissiens, soit qu'ils habitassent dans Tolede, ou qu'ils demeurassent dehors; & que leurs ceremonies y seroient conservées. Ce reglement a esté observé durant longtemps; mais enfin comme ces familles des Mozarabes sont venuës à manquer peu à peu, leur Rituel estoit aussi negligé, de telle sorte qu'on ne s'en servoit plus, qu'à quelques jours particuliers, & le Gregorien s'y estoit randu commun.

VI. Ximenez ayant donc trouvé ces livres des Mozarabes, creut que les ceremonies qu'ils enseignoient ne devoient pas estre ensevelies dans l'Oubli; puisqu'elles estoient des marques fort pretieuses de l'anciene pieté des Espagnols; que des Saints Prelats les avoient dressées; & que Dieu les avoit approuvées par des miracles. C'est pourquoy il prit le soin de les faire imprimer de nouveau, & l'an 1512. il institua une congregation de douze Prestres, & de trois Clercs, dans une chapelle du S. Sacrement de l'Eglise de Tolede, afin

Digitized by Google

qu'ils y diſſent chaque jour l'Office divin, & la Meſſe ſelon cet uſage ; il leur donna encore pour ſix d'entre eux les cures des ſix Egliſes, où le Mozarabe s'étoit conſervé ſi longtemps ; & leur aſſigna de fort bons revenus. Les exemplaires de cette edition ſont maintenant fort rares ; car ils feurent bien-toſt debités ; & Paul III. en demanda pour les conſerver dans la Bibliotheque du Vatican. Et certes il faut avoüer, que le Miſſel, & le Breviaire, que ce Mozarabe contient, ſont deux pieces fort remarquables, & fort pretieuſes tant pour la ſainteté des prieres, que pour la beauté des hymnes, & pour la curioſité des hiſtoires des anciens Peres, & des Martyrs.

VII. Ximenez avoit fait venir à Tolede, les Docteurs à qui il avoit donné le ſoin de l'impreſſion de la Bible ; afin qu'ils luy randiſſent compte de tous les exemplaires qu'on luy portoit de divers endroits du monde ; car il n'eſpargnoit rien pour en faire chercher par tout. Il donnoit à cette occupation, tout le temps qu'il pouvoit deſrober aux affaires de ſon dioceſe, ou à celles de l'Eſtat ; mais ce temps eſtoit bien petit ; parce qu'encore que l'eſprit de ce Prelat feut capable de choſes plus grandes, la multitude ne luy donnoit pas le loiſir qu'il eut ſouhaitté, pour s'entretenir avec des perſonnes ſçavantes ; ce qui luy cauſa plus de deplaiſir, feut la defaite des troupes que Pierre Corduba commandoit en Affrique ; ce Capitaine s'eſtoit emparé du grand Port de Merſalcabir, qui eſt ſur la coſte de Barbarie, vis à vis de Cartagene ; & s'étant voulu avancer dans le païs avec trois mille Fantaſſins, & quelque Cavalerie, il avoit eſté accablé par la multitude des Maures, qui enveloperent cette petite troupe, & taillerent en pieces preſque tous ſes Soldats. Cet accident n'abbatit pas pourtant le courage de Ximenez ; au contraire cela l'anima à faire un plus grand effort contre ces Barbares ; & nous verrons dans la ſuite le merveilleux ſuccez de ſon entrepriſe.

VIII. Pendant que Ximenez reſvoit ſur ce grand deſſein, Ferdinand qui avoit fait un traitté avec le Roy de France pour le Royaume de Naples, revint en Eſpagne pour prandre le gouvernement des Eſtats de ſa fille la Reyne Jeane. Il portoit deux grandes marques de l'eſtime, & de l'affection qu'il avoit pour Ximenez ; la premiere eſtoit un Chapeau de Cardinal que Jules II. luy avoit donné le 17. de May ; la ſeconde la charge d'Inquiſiteur general dans toute l'Eſpagne, dont le même Pape l'avoit auſſi honnoré. Dés que ce Roy feut arrivé en Caſtille, il aſſembla tous les grands à Mahamud, où Jean Ruffi Nonce Apoſtolique, fit la ceremonie, pour mettre Ximenez en poſſeſſion de ces deux nouvelles, & importantes dignités : l'éclat de la pourpre n'ebloüit pas ſes yeux, & la ſupreme authorité d'Inquiſiteur ne l'enorgueillit point ; mais l'un & l'autre feurent de nouveaux aiguillons, pour le pouſſer à continuer ſes travaux pour le bien de l'Egliſe. Il fit dreſſer dabord des regles, pour l'inſtruction, & la conduite des Maures convertis, ou il expliquoit en detail les ceremonies Judaïques, & Mahometanes, les Malefices, & toutes les ſuperſtitions, dont ils ſe devoient abſtenir ; & pour les blaſphemes il y mit ſeulement, qu'il les fairoit punir avec ſeverité, ſelon les loyx que les Roys Catholiques avoient faites contre ceux qui les profereroient.

Digitized by Google

IX. S. François de Paule mourut cette année. Il semble que les Peres Minimes ses enfans, prenent à injure que nos Auteurs ayent dit qu'il avoit esté novice dans nostre convent de la ville de S. Marc en Calabre ; Je crois qu'ils n'auront pas sujet de se plaindre de moy, si je rapporte ce que leurs Historiens ont écrit, pour faire voir l'alliance que ce saint homme, & tout son Ordre ont avec le nostre, & je ne parleray point des autres actions merveilleuses de sa vie, parce qu'elles sont décrites au long dans ces Auteurs.

X. Fr. Nicolas Rouillard Minime, dit que la naissance de son saint Patriarche, & l'institution de son Ordre feurent predites par nostre Seraphique Pere : que son pere, & sa mere, aprés avoir esté steriles durant long-temps dans leur mariage, obtinrent de Dieu ce bienheureux enfant, par l'intercession de S. François, & par le vœu qu'ils firent de luy faire porter son nom. Que le jeune François se trouvant incommodé d'une tumeur sur les yeux, qui le menaçoit de luy oster la veuë, car les Medecins n'y trouvoient aucun remede, sa mere fit vœu que s'il gueriſſoit elle luy faiſoit prandre l'habit des Freres Mineurs, & le faiſoit demeurer pendant un an dans un de leurs convens, pour y pratiquer leurs exercices, déſqu'il ſeroit en âge de le faire. Fr. Jerôme Hermite de S. Auguſtin, ajoûte ſur le rapport de quelques Auteurs, que le vœu portoit qu'il ſe rendroit Frere Mineur. Lorſque l'âge luy fit connoiſtre l'engagement que ſa mere avoit contracté pour luy, noſtre Seraphique pere l'avertit dans ſon ſommeil, qu'il eſtoit temps de l'accomplir, quoy qu'il n'eut alors que treize ans ; ſon pere & ſa mere le conduiſirent au convent de la ville de S. Marc, où il receut l'habit, & y demeura un an, ſans neantmoins s'y lier par la profeſſion ; aprés ce terme il pria ſon pere, & ſa mere de le conduire à Nôtre-Dame des Anges, où il vouloit aller par devotion. Proſper de l'Eſtoile, qui raconte tout cecy ſuccinctement dans la Preface de la Regle des Minimes, parle ainſi ; ayant embraſſé l'Ordre des Freres Mineurs ſelon le vœu que ſon pere, & ſa mere avoient fait pour luy, il obtint eſtant Novice la permiſſion d'aller viſiter le corps de S. François ; mais aprés ce voyage il ne revint plus au Noviciat, & l'on ne ſçait pas bien pourquoy.

XI. Voila les premieres raiſons, tirées des Peres Minimes, pour leſquelles les Freres Mineurs pretendent que S. François de Paule leur appartient, non-ſeulement comme un enfant qu'on leur à offert par devotion, afin qu'ils l'elevaſſent à la pieté, mais encore comme un de leurs Novices. Et certes Luc de Montoya Minime, qui traite cette queſtion avec un ſtile fort diffus, & fort aigre, dit plus clairement que tous les autres, qu'il a porté l'habit des Novices des Freres Mineurs ; auſſi le chaperon que les Minimes portent, eſt de la même forme que celuy que noſtre Seraphique Pere a preſcrit pour ſes Novices, comme il ſe voit en quelques unes de nos Provinces qui la retiennent encore. Les emplois de la cuiſine, & des autres offices du convent, à quoy le petit François feut exercé par ſon Gardien ſelon Montoya, confirment cette penſée ; car il y a bien apparance qu'on n'auroit pas donné ces occupations à un enfant, s'il n'eut pas eſté Novice, & qu'on n'eut deu que prendre le ſoin de ſon education.

XII.

Digitized by Google

XII. François la Noüe Minime, qui n'a pas parlé de ceci avec plus de douceur que Montoya, dit que saint François de Paule estoit alors trop jeune pour entreprendre un Novitiat, qui devoit estre suivi de la profession; mais puis qu'il estoit dans sa treziéme année selon la Bulle de sa canonization, il n'y avoit pas d'inconvenient qu'à la quatorziéme il fit ses vœux; car cela ne seroit pas sans exemple; & il n'y avoit alors aucune loy Ecclesiastique qui le défendit. Voyla ce qu'on peut dire dans la verité, de la demeure de saint François de Paule dans un de nos Convents, ou comme un Oblat de devotion, ou comme un Novice de l'Ordre.

XIII. Il faut voir maintenant l'institution de l'Ordre de saint François de Paule, selon le sentiment des auteurs Minimes, pour connoistre l'union qu'il a avec le nostre. Aprés son retour du pelerinage d'Assise, Il commença de bâtir une chapelle prés de Paule, sur un fonds que son pere luy donna, & luy destina le titre de saint François. Il l'avoit tracée fort petite, mais nostre seraphique Pere, qui luy apparût, luy ordonna de demolir ce qu'il avoit bâti, & de la faire plus grande, l'asseurant que Dieu luy donneroit dequoy l'achever; il le fit, & sa confiance ne feut pas vaine; car le Baron de Beaumont luy vint offrir tout ce qui seroit necessaire pour ce nouveau dessein. Aprés qu'il eût assemblé douze Disciples, il leur donna le nom d'Hermites de saint François; & Sixte IV. qui approuva ce saint institut, leur conceda les mêmes graces, dont Frere Pierre de Pise & ses Compagnons joüissoient; or il conste par une Bulle, que ce Frere Pierre, & ses Compagnons Hermites estoient de la même Congregation que Frere Ange de Corse Tiercere, & c'est celle qui selon Joseph de Siguença s'estoit erigée en Ordre soûs le titre de saint Jerome. Les Peres Capucins ont aussi commencé la leur soûs le titre d'Hermites de saint François, de même que les Disciples de frere Cesaire de Spire, & les Clarenes, quoy qu'ils feussent tous de vrays & legitimes enfans de nostre Seraphique Pere.

XIV. L'habit de saint François de Paule n'est point different de celuy des Novices des Freres Mineurs, qu'en la couleur, & en l'estenduë du chaperon qui déscend plus bas. Leur regle leur ordonne d'aller les pieds nuds avec des soques, ou des sandales ouvertes; mais elle laisse à la discretion des Superieurs la dispense de cette nudité, comme la nostre permet les chaussures à ceux qui en ont besoin.

XV. Saint François de Paule a fait quatre differents exemplaires de sa regle; Dans le Premier il a transcrit mot à mot plusieurs articles de celle de S. François; & dans les autres il en a seulement changé les termes, mais non pas le sens; cela est facile à prouver par la confrontation des passages; il dit dans le premier Chapitre; *Nous sommes assemblez pour observer le saint Evangile, vivant en pauvreté, en obeïssance, & en chasteté.* Cela est tiré du Chapittre 1. de la nostre. Il dit au même lieu, *nous ne devons jamais pretendre de quitter cette vie, parce que celuy qui met la main à la charruë & regarde en arriere, n'est pas propre pour le Royaume de Dieu.* Cela est pris du Chap. 2. de la nôtre. Au Chapitre 2. il dit, *je promets obeïssance, & reverence au Pape Alexandre*

Digitized by Google

VI. & à ses successeurs, qui seront éleus canoniquement, & à la l'Eglise Romaine; & les autres Freres seront tenus d'obeir à Frere François & à ses successeurs, cela est ainsi dans le Chapitre 2. de la nostre. Au même lieu il ordonne aux Superieurs de demander un Cardinal pour protecteur, conformement au Chapitre 12. de la nostre. Au chapitre 3. il Regle l'Office de ses Freres, & Cleres, & lays avec les mêmes paroles que la nostre au chapitre 3. là même il défend l'étude aux ignorans, conformement au chapitre 10. de la nostre; & il donne les mêmes avis aux Predicateurs que la nostre au chapitre 9. dans le chapitre 6. il copie ces paroles du chapitre 6. de la nostre; *que les Freres ne s'approprient aucune chose, ni maison ni lieu, ni quoyque ce soit; mais qu'ils servent Dieu comme des pelerins & des estrangers en ce monde: c'est icy l'elevation de la tres-haute pauvreté qui vous a instituez (mes tres chers Freres) heritiers, & Roys du Royaume des Cieux: elle vous a faits pauvres en biens temporels, & vous a elevez en vertus: que ce soit vostre portion qui conduit à la terre des vivans.* Il finit par ces termes du chapitre 4. de la nostre. *Qu'il soit défendu pour tousjours à tous nos Freres de recevoir de l'argent.* Le chapitre 6. ordonne le jeûne depuis la Feste de Toussaints jusques à Noël, excepté dans le voyage, & dans quelque necessité manifeste, conformement au chapitre 3. de la nostre. Le chapitre 8. porte *que les Freres obeïssent à leurs Superieurs, dans les choses qui ne sont pas contre Dieu, ni contre leur ame, ni contre nostre regle*; Cela est pris du chapitre 10. de la nostre: dans le chapitre 11. il recommande à ses Freres, *de ne mépriser ni juger les hommes qu'ils verront revetus d'habits delicats, ou colorés, ni ceux qui se serviront de mets, & de breuvages delicieux, mais que chacun se juge, & se méprise luy même*, le chapitre 2. de la nostre dit la même chose. Au même lieu il enseigne de ne dire point des paroles de contestation, & de querelle; mais d'estre modestes doux, & humbles; & de ne proferer que des discours honnêtes, & chastes; la nostre donne les mêmes avis au chapitre 3. Au même lieu il a copié ce que le chapitre 11. de nôtre regle dit du suspect consorce, & de l'entrée aux Monasteres des Religieuses & au chapitre 13. ce qui est dans le 8. de nostre regle touchant l'élection d'un General.

XVI. De plus Alexandre VI. a donné le nom de Ministre à leur General, comme la Regle de saint François le donne au nostre. Ils ont mis dans le Kalendrier de leur Breviaire tous les Offices de nos Saints, & l'Octave de la Conception de la sainte Vierge. Saint François de Paule a institué trois Ordres, comme saint François d'Assise, & il a nommé ses Religieux du premier, les Hermites de saint François. Toutes ces remarques font, que je ne puis comprendre pourquoy le pere la Noüe Minime s'emporte avec tant d'aigreur, contre ceux qui ont dit que son Patriarche avoit esté Novice dans un de nos Convents; & que son Ordre estoit un rejeton du nostre; il les appelle vains, stupides, absurdes, ignorans; mais je crois que ceux qui peseront ce que je viens de dire, jugeront qu'il n'a pas raison de leur donner ces belles Epithetes.

XVII. Frere François de Calderola dans la Marche, moûrut au Convent

Digitized by Google

de Colfano du Dioceſe de Camerino Quoy qu'il feut fort ſçavant, neanmoins comme il recherchoit plus le ſalut des ames, que ſes loüanges, il s'étudioit à dire dans ſes predications des choſes familieres, & utiles: Il paſſoit les nuits en prieres, & les jours à précher, ou à confeſſer; & il avoit un don particulier, pour reconcilier ceux qui eſtoient en inimitié: ſur l'heure de ſa mort, un de ſes amis le vît tout rayonnant de clarté, & il feut enterré dans l'Egliſe, où il eſt en grand veneration, à cauſe des miracles que Dieu fait à ſon Sepulchre.

XVIII. Frere Pierre de ſaint Severin dans la Marche, mourut environ cette année. Il obſervoit une abſtinence fort rigoureuſe; mais quoy qu'il feut fort ſevere pour luy-même, il eſtoit fort indulgent pour les autres. Il exerça durant pluſieurs années l'Office de Maître des Novices avec un grand fruit, quoy que le Demon fit tous ſes efforts pour l'empécher. Ce malin eſprit luy dit un jour, qu'il luy avoit enlevé un de ſes Novices, & qu'il luy en enleveroit bien-tôt un autre, & cela ſe trouva veritable. Ces pauvres enfans ſe trouvoient ſouvent embaraſſez, par la veuë des ſpectres qui leur apparoiſſoient, tantôt ſoûs des figures horribles pour les effrayer, & tantôt ſoûs des formes agreables, & avec des careſſes pour les flatter. Un d'eux en conçût une fois tant de frayeur qu'il tomba pâmé, & ne ſe peut relever de terre, juſques à ce que Frere Pierre le vint ſecourir: ce Sage Directeur luy demanda, qu'elle penſée il roulloit dans ſon eſprit, lors que le Demon luy avoit apparu; le Novice luy avoüa qu'il ſongeoit aux moyens dont il ſe pourroit ſervir pour amaſſer des richeſſes; & Frere Pierre luy dit alors, cette penſée eſt bien éloignée de la profeſſion d'un frere Mineur; & par là je juge que vous ne perſevererez pas dans noſtre Ordre; cette prediction ſe trouva veritable, car bien tôt aprés, ce Novice quitta l'habit; un autre qui avoit ſuccombé à la tentation de manger du fruit, contre la défenſe de ſon Pere Maître, ſe trouva auſſi puni par la perte de ſa vocation.

XIX. Frere Pierre diſoit la ſainte Meſſe avec une grande devotion; & durant ce ſaint Sacrifice ſon eſprit recevoit des conſolations admirables. Dieu fit éclater ſa vertu par pluſieurs gueriſons miraculeuſes; & il eût la faveur de voir la ſainte Vierge, & ſainte Catherine d'Alexandrie. Il connût l'heure de ſa mort, & pour s'y preparer il fit ſa confeſſion; & deſcendit à l'Egliſe pour recevoir la ſainte Communion. Aprés ſon trepas ſon corps parut beau à merveilles, & Frere Conſtantin Religieux tres-devot, qui eſtoit bien éloigné de ſaint Severin, vit ſon ame qui montoit au Ciel.

XX. Frere Ambroiſe Lombard s'eſtoit expoſé pour ſervir les peſtiferez à Ferme; & aprés leur avoir rendu ce charitable office il feut frappé du même mal & en mourut. Dieu fit connoiſtre à un bon frere Lay nommé Paul, le merite de cette action, car Frere Ambroiſe luy apparut couronné de gloire.

XXI. Frere Laurens de Camerino deceda environ ce temps; la devotion particuliere qu'il avoit pour les Saints Anges, luy merita qu'un de ces eſprits celeſtes ſe rendit ſon guide dans l'obſcurité de la nuit, le tranſportat au dela

Digitized by Google

d'une riviere, & luy ouvrit les portes d'Iesi, où il alloit pour Confesser pendant le Caréme.

XXII. La mort de frere George de Castellaria est de même temps : la pieté, la charité, & la pauvreté l'ont rendu fort recommandable. Il avoit un si grand don de larmes, qu'il ne pouvoit panser à pas un mystere de nostre foy sans pleurer abondamment. Son Oraison estoit si fervente, que d'ordinaire elle estoit efficace. Il pria Dieu pour un Novice qui vouloit s'en aller en cachete; & ce jeune homme fit le tour de l'enclos du Convent pendant toute la nuit, sans pouvoir s'en éloigner, de sorte que le matin il reconnût que Dieu n'approuvoit pas son dessein, & perseverа dans sa vocation.

XXIII. Rodolphe Archiduc d'Austriche, fils de Sigismond, s'estoit rendu frere Mineur depuis quelques années; & aprés avoir mené une vie fort devote il mourut, & feut enterré au Convent de Gracz Capitale de la Stirie.

XXIV. La bien heureuse Sœur Marie Suarez mourut cette année, & confirma par son heureuse fin, l'opinion qu'on avoit conceuë de sa vertu pendant sa vie, dont je vais faire l'histoire. Marie naquit à Tolede environ l'an 1437. son Pere s'appelloit Pierre Suarez de l'illustre famille des Ducs d'Albe, & sa Mere Marie de Gusman. Dés son enfance elle commença de craindre Dieu, & resolut de le prandre pour l'objet unique de son amour. Elle fuyoit les jeux, & les recreations des autres enfans, pour se retirer dans un oratoire, & s'occuper à la priere, ou à quelque autre exercice de pieté : son inclination à secourir les pauvres estoit si grande, qu'elle leur donnoit tout ce dont elle pouvoit disposer, & souvent même ce qui luy estoit necessaire. Ses parens l'obligerent d'épouser Garcias Mendez de Sotomayor Seigneur de Carpio en Andalousie; ce mariage, qui avoit esté fait contre sa volonté, feut sa Croix; car son mari l'a traitta si mal, qu'elle feut obligée de retourner dans la maison de son pere.

XXV. Aprés qu'elle eût passé sept ans parmy de continuels deplaisirs, la mort de son mari l'en délivra, & luy donna le moyen de se mettre en repos. Elle fit bien connoistre, qu'elle avoit esté sa premiere inclination; car elle ne se servit de la liberté que le veuvage luy donnoit, que pour se consacrer toute entiere à la penitence. Elle embrassa incontinent l'état du Tiers-Ordre; mais avec cette rigueur, qu'elle quitta & l'usage du linge & celuy des souliers, marchãt les pieds nuds, & ne se revétant que d'un drap de laine. Elle reduisit encore à la même maniere de vie, toutes les filles qui estoient à son service; & fit ainsi de sa maison une congregation de Tierceres. A cét éclatant mépris des vanités du monde, elle ajoûta la pratique continuelle des œuvres de misericorde, & de pieté. Sa premiere occupation estoit d'aller à l'Eglise Cathedrale pour y faire sa meditation, pendant qu'on chantoit Matines. Le Dimanche, & le jeudy elle s'y disposoit pour faire la sainte Communion, & ces deux jours elle ne mangeoit que du pain, & ne beuvoit que de l'eau. Durant le jour elle visitoit les Hospitaux, les prisons, & les maisons particulieres, où il y avoit des malades, des veuves, ou des orphelins pauvres; laissant par tout des marques de sa charité & de son humilité, par les aumônes qu'elle leur faisoit, & par les services qu'elle leur rendoit.

Digitized by Google

XXVI. En veuë de ces pieux exercices, ne diriez-vous pas que Marie estoit toute aux pauvres, & qu'elle ne travailloit que pour eux ; neanmoins elle creut qu'elle ne faisoit pas assés, & qu'elle en estoit trop separée ; c'est pourquoy elle donna tous ses biens au grand Hôpital de la misericorde, & prit une petite chambre dans cette maison pour y faire sa demeure, afin d'estre en commodité de donner sans interruption ses soins & ses services aux malades. Elle se rendit encore leur questeuse ; & quoy qu'elle fût d'une famille illustre, elle n'avoit pas honte d'aller demander l'aumône de porte en porte. Son exemple fut d'une si grande efficace, que plusieurs personnes le voulurent imiter, & établirent dans cet Hôpital une Congregation de la misericorde, afin que les confreres y servissent par tour. Ses actions qui sembloient avoir merité une approbation generale, n'eurent pas celle de ses parens, & moins encore celle de sa mere, qui n'oublia rien pour l'obliger de revenir dans sa maison, & de s'habiller plus honnêtement : mais Marie estoit trop ferme dans sa resolution, pour se laisser vaincre par ces sollicitations importunes. Dieu permit qu'elle eut besoin du service qu'elle rendoit aux autres, car elle tomba si dangereusement malade, qu'elle fut reduite à l'agonie ; & alors elle souffrit qu'on la portât dans la maison de sa mere, où elle n'avoit pas voulu aller estant saine.

XXVII. Elle receut tous les Sacremens, & lors qu'on croyoit qu'elle alloit rendre l'ame, Dieu qui la destinoit pour un grand ouvrage, luy redonna la santé. Dés qu'elle se vit en état de reprendre les exercices de sa charité, elle consulta avec Jeane Rodrigués sa chere & fidelle compagne, sur ce qu'elles pourroient faire qui fût agreable à Dieu ; & comme la priere estoit leur conseillere ordinaire, elles l'employerent avec beaucoup de ferveur, afin qu'il plût à ce souverain Maistre de leur faire connoistre sa sainte volonté sur leur conduite ; l'inspiration du Ciel fut, qu'elles devoient bastir un Monastere ; cette entrepriſe estoit bien difficile pour des personnes qui s'estoient dépoüillées de tous leurs biens ; mais celuy qui les y portoit, leur fit trouver les moyens de l'accomplir ; car les Rois catholiques Ferdinand & Isabelle leur donnerent des maisons qu'ils avoient dans Tolede ; Jeane Sœur uterine de Marie, l'aida beaucoup par ses liberalités, & plusieurs autres personnes contribuerent à son dessein. Nous avons parlé de ce Monastere l'an 1477. & dit que Marie avoit alors quarante ans, & qu'elle luy donna le titre de Sainte Elizabeth de Hongrie ; on y ajoûta le surnom de *Royale*, parce qu'il estoit fondé dans des maisons qui avoient appartenu aux Rois.

XXVIII. Dés que Marie se vit dans ce nouvel état, elle se creut engagée à une plus grande perfection : ses oraisons furent plus longues, son lit fut plus dur, son habit plus grossier, & son abstinence plus grande ; car elle ne se couchoit plus aprés Matines ; & n'avoit qu'une table pour grabat, & une pierre pour chevet ; sa tunique estoit un rude cilice : elle ne mangeoit point de chair, & ne beuvoit point du vin : Elle jeûnoit au pain & à l'eau trois jours de chaque semaine, & le Carême qu'elle faisoit en l'honneur de S. Michel. Quoy qu'elle fût la Superieure, elle prevenoit toutes ses filles aux plus bas & aux plus penibles exercices, afin de les animer par son exemple ; & lors qu'elle estoit obli-

Digitized by Google

gée d'en réprendre quelqu'une, sa correction estoit accompagnée de tant de prudence, que sans laisser les fautes impunies, elle ne causoit ni trouble ni fâcherie à celles qui les avoient faites.

XXIX. Dieu la favorisoit de plusieurs revelations ; & ses Sœurs connoissoient fort bien, lors qu'elle en recevoit quelqu'une, par la splendeur qui rejallissoit de son visage ; le jour que l'Eglise fait la feste de la Transfiguration du Sauveur, elle le vit tout tel qu'il avoit paru à ses Apostres durant ce mystere. Un soir sur le temps qu'elle vouloit prendre la discipline, Jesus Christ luy parut pour lui communiquer le sentiment d'amour qu'il avoit eu, lors qu'il fut attaché à la colomne pour y estre foüetté ; & cette connoissance lui donna un grand desir de souffrir pour un Maistre si charitable ; c'est pourquoy elle pria Dieu d'augmenter les douleurs que ses infirmités luy causoient ; elle se vit exaucée ; car elle fut travaillée pendant un an d'une colique fort violente, & d'un retrecissement de nerfs fort douloureux ; mais ces peines ne luy firent jamais pousser un soûpir, ni faire un signe d'impatience ; au contraire il sembloit qu'elle estoit au milieu des delices, tant elle paroissoit joyeuse. Sur la fin de l'année sa fievre s'accreut : & cela luy fit connoistre que sa mort s'approchoit : elle s'y disposa par tous les actes d'une bonne chrêtienne ; & aprés qu'elle eut exhorté ses filles à la perseverance, on entendit une voix qui l'appelloit ; elle répondit avec joye, Seigneur, ie dormiray, & je me reposeray à jamais en vous. Elle poursuivit en disant d'une voix plus élevée, Mes cheres filles, demeurez avec la paix de Nostre Seigneur ; & aprés ces paroles elle expira le 3. de Juillet, âgée de 70. ans.

XXX. Sa chambre fut d'abord embaumée d'une odeur merveilleuse, & l'on y entendit un concert fort melodieux ; cette musique celeste fut encore oüye, & durant la Messe qu'on chanta pour elle, & lors qu'on porta son corps au tombeau. Frere Jordain de l'Ordre de Saint Dominique vit à la même heure que Marie deceda, une procession de Religieuses, où cette pieuse defunte marchoit la derniere entre Sainte Claire & Sainte Elizabeth, qui la conduisoient au Ciel revêtuë de gloire. Son corps se voit encore entier, mol & maniable ; & Dieu fait éclater chaque jour la gloire de son ame, par plusieurs miracles qui se font à son sepulchre.

XXXI. Le Chapitre General des Observantins Cismontains se tint à Nostre-Dame des Anges, le 22. de May ; Fr. Jerôme Torniel fut élû Vicaire general pour la troisiéme fois ; Fr. Bernardin de Foligni, Fr. Jaques de Mantouë, & Fr. Jean de Sigestre furent faits Deffiniteurs. Fr. Bernardin de Vieux Sienois fut établi Gardien de Jerusalem. Jules II. avoit ordonné que les Vicaires Generaux ne pourroient pas estre reélus pour cette charge, qu'aprés avoir vaqué six ans ; & le 8. de May il revoqua cette constitution, & laissa aux vocaux la liberté de faire cette élection, selon les statuts de leur famille.

XXXII. Nous avons vû l'an 1492. que Jean Evêque de Vuaradin, estoit en grand credit dans la Cour de Mathias Roy de Hongrie, & qu'il s'estoit rendu Fr. Mineur ; cette année le Pape l'obligea d'accepter la charge de Plenipotentiaire du Roy Uladislas, pour l'alliance qui se devoit traiter entre ce Prince,

Digitized by Google

l'Empereur, & le Roy de Pologne ; Fr. Jean obeït à cet ordre, & l'accomplit fort heureusement. Le Pape envoya à l'Assemblée qui se devoit faire pour ce sujet, Bernardin Cardinal de Sainte Croix, & Patriarche de Jerusalem ; & l'Empereur y deputa Mathieu Lang d'Auxbourg, qui d'une basse naissance a merité d'estre élevé jusques à l'Archevêché de Salsbourg, & au Cardinalat. Ces trois illustres personnages conclurent un Traité qui auroit esté fort avantageux non seulement pour ces Monarques, mais encore pour toute la Chrétienté, si l'execution n'en eût esté empêchée par les guerres que le Pape eut à essuyer en Italie, & par celle que l'Empereur fut obligé de faire aux Venitiens.

XXXIII. Le General & les Provinciaux representerent au Pape, que le Cardinal Grimani leur protecteur étendoit son autorité au delà de ce que la Regle & les constitutions Apostoliques luy permettoient, & que cela causoit beaucoup de troubles ; c'est pourquoy sa Sainteté renouvella les bulles de Sixte IV. de l'année 1472. & de Gregoire II. de l'an 1473. qui declarent en quoy consiste le pouvoir du Cardinal Protecteur.

XXXIV. Frere Antoine de Castrianis fut transferé de l'Evêché de Cagli en Ombrie, à celuy de S. Leon : Fr. Gregoire Benin de Siracuse luy succeda au premier, & fut transferé l'an 1523. à l'Archevêché de Nazareth titulaire, qui a une Eglise dans Barleta au Dioceſe de Naples.

XXXV. Frere Jean autrefois Evêque de Vuaradin, fonda un convent à Schuvatz, par le credit de l'Empereur ; car l'Evêque de Bressenon ne le vouloit pas permettre.

XXXVI. Les habitans de Chivas en Piedmont, fonderent un convent pour les Observantins, sous le titre de Saint Bernardin, environ cette année.

XXXVII. Celuy de Quiers dans la méme Province est de méme temps, sous le titre de S. George : le corps du B. Fr. Ambroise de Milan y repose ; quelques larrons qui voulurent dérober ces precieuses reliques, devinrent soudainement paralitiques.

XXXVIII. Celuy de Crescentin sur le Po, qui est dedié à N. Dame de Graces, fut basty par les habitans environ cette année.

XXXIX. Jules II. permit aux habitans de Laurea dans la Basilicate, de fonder un convent pour les Observantins, sous le titre de S. Bernardin.

XL. Celuy de Calatamasiotta de la custodie de Messine en Sicile, fut fondé sous le nom de S. François pour les Conventuels, par la permission du méme Pape.

XLI. Fr. Pierre Melgar établit un convent pour les Dechaussés, par la licence de Jules II. prés de la chapelle de N. Dame de Berroeal à mille pas de Belvés dans le Dioceſe de Plaisance : François de Montoy fournit aux fraix du bastiment, & les Comtes d'Oropesa qui ont succedé à ses biens, ont aussi succedé à l'affection qu'il avoit pour ces bons Religieux. Fr. Alphonse Suarez qui a travaillé fort utilement pour la conversion des peuples de l'Amerique,

Digitized by Google

y est inhumé avec plusieurs autres Religieux illustres en vertu, dont nous parlerons à leur temps. Une honorable Dame appellé Maldonate y fut enterrée l'an 1535. en grande opinion de saintetè ; les propheties qu'elle debitoit, la faisoient passer au commencement pour sorciere ; mais aprés qu'elle eut esté examinée par l'Evéque, on reconnut qu'elle estoit bien éloignée de cela ; & les mauvais jugemens qu'on avoit fait d'elle, se changerent en estime & en respect.

XLII. Gonsalve de Mexia avoit fait bastir une chapelle en l'honneur de S. Albert, ou Gilbert selon Gonzague, à trois milles de Sainte Euphemie, sur les ruines de l'ancienne ville de Bucca en Andalousie, où ce Saint a esté martyrisé : & voyant que la devotion du peuple envers le Saint martyr croissoit tous les jours, il y ajoûta un convent pour les nouveaux Reformés de la custodie des Anges : Jules II. qui luy en donna la permission, taxa leur nombre à neuf, en l'honneur des neuf mois que Jesus-Christ a demeuré dans le sein de la Sainte Vierge ; mais ce même Pape leur permit de l'augmenter, parce qu'ils trouvoient dequoy entretenir une plus grande Communauté. Gonsalve de Mexia Marquis de Guardia, & Seigneur de Sainte Euphemie, petit neveu du Fondateur. & sa femme Elizabeth de Mendozze, ont enrichy ce lieu de plusieurs precieuses reliques que Pie V. leur avoit données. Quelques Seigneurs de cette illustre famille y sont enterrez ; entr'autres Fr. Antoine Manriquez qui a esté Commissaire General de la famille Ultramontaine, & Evéque de Calahorra ; & Fr. Martin de Collado qui s'est rendu fort illustre dans la conversion des Indiens.

XLIII. Lorsque les Rois catholiques Ferdinand & Isabelle eurent pris Grenade sur les Maures, ils y firent bastir une Eglise cathedrale à l'honneur de la Sainte Vierge, un College, & un Hôpital ; mais voyant que cet edifice qui avoit esté fait à la haste, ne répondoit pas à la grandeur de cette Ville, ils en firent faire une autre plus belle, & donnerent aux Freres Mineurs la premiere le College & l'Hôpital. Gonzague dit qu'ils leur firent ce present cette année ; mais cela ne peut pas estre. Car Isabelle estoit morte depuis l'an 1504. & Ferdinand ne revint d'Italie que sur la fin de Decembre. Je ne trouve rien d'asseuré ni du temps, ni de l'Auteur de ce changement ; mais seulement que l'an 1516. Leon X. le confirma. On y conserve les reliques des BB. Freres Jean de Cetina, & Pierre de Duegnas, qui furent martyrisez dans cette ville l'an 1397. comme nous avons vû.

XLIV. Tanguidus de Castro, & Marie d'Irach sa femme, fonderent un convent, sous le titre de N. Dame des Anges pour les Observantins, sur le Port d'Abegrach de la Parroisse de Landeda, & du Dioceſe de Leon en Bretagne : l'an 1509. Jean Evêque Dioceſain sacra l'Eglise le 2. de Juillet.

XLV. Celuy de Gracz en Stirie, avoit sans doute esté basty avant cette année ; puisque nous avons vû que Fr. Rodolphe d'Austriche y avoit vécu. Gonzague dit que les Observantins le prirent des Conventuels, sous Federic III. & que l'Archiduc Charles le fit reparer ; mais il ne marque pas l'année de ce changement.

XLVI.

Digitized by Google

XLVI. Les Religieux de la Boſſine avoient baſty un convent dedié à la Ste Vierge, par l'autorité de Sixte IV. ſur le ſave qui ſort de la Carniole, ſepare l'Eſclavonie de la Croatie, de la Boſſine, & de la Servie, & ſe jette dans le Danube à Belgrade; les Hongrois en firent plainte au Chapitre General; parce qu'ils pretendoient que ce territoire eſtoit dans le diſtroit de leur Province; & il fut ordonné que ce lieu demeureroit à ſes premiers poſſeſſeurs; mais qu'ils ne pourroient point s'étendre au delà de cette riviere.

XLVII. Thereſe Henriqués veuve d'Alphonſe de Cardenas, Grand Commandeur des Chevaliers de Saint Jaques de Spata, obtint permiſſion du Pape d'établir un Monaſtere pour les Religieuſes de la Conception, prés de l'hermitage de Sainte Catherine, dans la Parroiſſe de Turrigio du Dioceſe de Tolede, ſous la juriſdiction de l'Archevêque, & ſous la conduite des Obſervantins; & d'y pouvoir entrer, & loger avec deux femmes, & de porter le Scapulaire blanc de cet Ordre. Deux ans aprés avoir commencé le baſtiment, elle prit garde que ce lieu eſtoit fort incommodé par le defaut d'eau; c'eſt pourquoy elle le donna pour ſervir d'Hôpital, & en fit faire un autre dans la Ville ſous le titre de la Conception, & ſous la juriſdiction des Obſervantins. Cette maiſon a élevé de tres-devotes filles qui en ont fondé d'autres, ſçavoir celles de Madrid, d'Almeria, d'Uſſagria, de Montalvan, de Guadalaxara, de Pigneranda, & de Berlangan.

XLVIII. Thereſe fonda encore un autre Monaſtere du même Ordre à Maqueda dont elle eſtoit Dame; un Curé de cette Ville qui eſt du Dioceſe de Tolede luy ceda fort agreablement l'Egliſe de S. Pierre qui eſtoit une Parroiſſe, & tranſporta le ſervice & les revenus à celle de Ste Marie. La Sœur Anne Henriqués fille du Marquis del Aquilar, fut priſe du Monaſtere de Tolede, pour eſtre la premiere Abbeſſe de celui-cy.

XLIX. Ferdinand de Talabriga qui fut creé le premier Archevêque de Grenade, aprés qu'elle eut eſté repriſe ſur les Maures, commença de faire baſtir un Monaſtere pour les Urbaniſtes dans le fauxbourg de Loxa, & le dota de revenus pour l'entretien de quarante Religieuſes.

L. Marguerite Ducheſſe d'Alençon s'eſtoit toute devoüée aux œuvres de miſericorde, depuis la mort du Duc ſon mary, qui eſtoit arrivée l'an 1492. Elle avoit fait baſtir des Hôpitaux, & des Egliſes; & cette année elle fonda un monaſtere dans Alençon pour des Religieuſes de Sainte Claire, qu'elle fit venir de celuy de l'Ave Maria de Paris, où la reforme de Ste Colete eſt obſervée fort exactement.

LI. La même Princeſſe établit un Hôpital à Mortenay ſous le tite de Ste Elizabet de Hongrie, & en donna la conduite aux Religieuſes du Tiers Ordre; elle les fit auſſi établir à celuy de Chaſteau Gontier dans le Dioceſe d'Angers.

LII. Les Obſervantins qui vivoient ſous l'obeïſſance du Provincial dans les Provinces de Bourgogne & de Touraine, obtinrent de Jules II. la confirmation de leur reforme, & de la conduite des Religieuſes qui dependoient d'eux: avec defenſe de paſſer aux autres Obſervantins, ſans la permiſſion expreſſe de leurs Superieurs.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1508.	DE JULES II. l'an 5.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 15. & 16.	DE L'ORDRE l'an 301.

I. DIdace Colomb obtint du Roy Ferdinand, qui gouvernoit les Etats de la Reine Jeane sa fille, la confirmation de tous les droits, & de tous les privileges qui avoient esté accordez à Christofle Colomb son pere. Aprés cet établissement il partit avec une armée navale, pour aller à l'isle Saint Dominique, & y porter les reglemens qui avoient esté faits dans le conseil d'Etat, tant pour le gouvernement temporel, que pour l'Ecclesiastique: quelques Freres Mineurs s'embarquerent sur cette flotte; & le Roy leur fit fournir tout ce qui estoit necessaire pour leur entretien, & pour le culte divin.

II. Le Roy Ferdinand avoit pris une si grande confiance en Ximenés, qu'il le tenoit toûjours attaché prés de sa personne; mais le voyage que ce Prince fut obligé de faire de Burgos à Cordouë, donna le moyen au Cardinal de passer par Alcala, pour voir l'état de l'Université qu'il y avoit établie. Les Ecoliers qu'il avoit fait choisir à Salamanque, avoient pris possession du college de S. Isidore avec grande solemnité le 26. de Juillet; & il fit venir des Docteurs de la méme ville, & de celle de Paris, ausquels il assigna de bons gages. Frere Clement fut établi le premier Professeur de la doctrine de Scot; c'estoit un tres-sçavant homme, quoy qu'il eût un peu de difficulté à parler, & qu'il fût un peu lent à répondre aux difficultés qu'on luy proposoit. Le Cardinal avoit institué des Regens, non seulement pour le latin, mais encore pour le grec, & pour l'Hebreu; & des Professeurs pour toutes les sciences, à la reserve du Droit civil, parce qu'il s'enseignoit tres-bien à Salamanque, & à Valladolid. Ainsi il y a dans l'Université d'Alcala quarante-deux Professeurs, sçavoir pour la Theologie six; pour le Droit Canon six; pour la Medecine quatre; pour la Philosophie naturelle huit; pour la Philosophie morale un; pour les Mathematiques un; pour le Grec deux; pour l'Hebreu deux; pour la Rhetorique quatre; pour la Grammaire six; pour l'Anatomie un; & pour la Chirurgie un. Ximenés leur assigna quatorze mille écus d'or de revenu; & les œconomes ont esté si bons ménagers, qu'il les ont augmentez au delà de trente mille.

III. Ce n'estoit pas tout d'avoir pourvû à l'entretien honorable des Maistres, Ximenés voulut pourvoir à la subsistance des Ecoliers pauvres; c'est pourquoy il fonda pour eux six colleges, & un Hôpital. Le premier sous le titre de Saint Eugene premier Evéque de Tolede, pour quarante-deux Ecoliers des trois basses classes; le second dedié à S. Isidore Evéque de Seville, pour autant qui étudient aux trois classes de Rhetorique. Le troisiéme dedié à S. Balbine, qui estoit le titre de son Cardinalat, pour quarante-huit Logiciens. Le quatriéme dedié à Sainte Catherine, pour autant qui étudient pendant deux ans à la Physique, & à la Metaphysique. L'Hôpital fut basty sous le titre de la Mere

Digitized by Google

de Dieu ; mais on le fit plus petit que Ximenés ne l'avoit dessciné ; car il vouloit que les malades eussent chacun sa chambre, afin qu'ils fussent mieux à leur aise ; c'est pourquoy il destina ce logement pour dix-huit Ecoliers de Theologie, & six de Medecine ; & en fit faire un autre pour les malades. Le dernier college est appellé *De trois Langues*, parce qu'on y enseigne le Grec, l'Hebreu, & le Latin ; & il établit dequoy nourrir trente Ecoliers pour cette étude. Toutes ces places dependent du Recteur de l'Université, & des Professeurs qui examinent fort exactement les Ecoliers, & ne font point passer d'un college à l'autre que ceux qui se sont rendus bien capables. Nous avons parlé l'an 1497. du college qu'il fonda pour les Freres Mineurs prés de celuy de S. Ildephonse, où les Theologiens demeurent.

IV. Pour faire subsister cette Université avec éclat, Ximenés fit trois choses. La premiere, c'est qu'il regla tres-bien les leçons, les conferences, les disputes, & les examens. La seconde, c'est qu'il luy donna de grands Patrons, sçavoir le Roy d'Espagne comme le Souverain ; l'Archevesque de Tolede comme le Diocesain : le Cardinal qui possederoit le titre de S. Balbine, afin qu'elle eût un protecteur à la Cour Romaine. Le Duc de l'Infantado, & le Comte de Cluny, tous deux de la famille de Mendozze, parce qu'ils sont les plus grands Seigneurs du voisinage ; & parce qu'il avoit fait une grande alliance avec eux. La troisiéme, c'est qu'il affecta plusieurs benefices pour les Ecoliers ; mais qui ne se donnent qu'à ceux que des Examinateurs nommez jugent les plus capables. Tous ces reglemens ont esté si bien digerez, qu'ils se gardent encore fort exactement, jusques dans les plus petites choses. Et certes il faut avoüer que c'est un ouvrage si magnifique & si achevé, qu'il n'y a point de prince particulier qui en peut faire un pareil, & qu'il y a peu de Rois qui osassent l'entreprendre.

V. Jules II. avoit fait dessciner depuis deux ans ans le plan de l'Eglise de S. Pierre au Vatican, par Bramant tres-sçavant Architecte : cet edifice qui est le plus grand & le plus magnifique de la Chrestienté, ne se pouvoit faire qu'avec des frais immenses ; pour y fournir, sa Sainteté avoit choisi plusieurs personnes illustres en dignité & en vertu, qui devoient prendre le soin de ramasser les liberalitez des fideles : Fr. Jerôme Torniel Vicaire General des Observantins Cismontains estoit de ceux-là, pour les vingt-cinq Provinces qui dependoient de sa charge ; mais aprés avoir travaillé quelque temps dans cet Employ avec grand honneur, il mourut à Milan le 8. d'Aoust : Fr. Archange de Plaisance, Vicaire de la Province de Milan, luy fut substitué dans la charge de Vicaire General ; mais il deceda le 23. du même mois. Les Vocaux de cette Province qui éleurent pour leur Vicaire Fr. François de S. Colomban, consulterent le Pape, pour sçavoir si ce nouveau Vicaire avoit le droit de substitution au Vicariat General ; & sa Sainteté leur répondit qu'il luy appartenoit, selon la bulle d'Eugene IV. qui avoit esté confirmée par Pie II. & par d'autres Papes ; & qu'il devoit gouverner la famille jusques à une nouvelle élection. Fr. François Zeno qui avoit precedé Fr. Torniel dans l'Office de Vicaire General, avoit esté institué par le Pape, collecteur des offrandes pour la fabri-

Digitized by Google

que de S. Pierre dans les deux Siciles ; & sa Sainteté étendit sa commission dans toutes les Provinces de la famille Cismontaine.

VI. Frere Loüis de Rotela estoit un vieillard fort recommandable pour sa vertu, dans la Province de S. François : le demon le tourmentoit souvent ; & quoy que Dieu permit qu'il le blessât cruellement, ce bon Religieux ne voulut jamais sortir de l'Eglise, ni se detourner de l'oraison.

VII. Frere Jean-François natif de Casal dans le Montferrat, s'estoit rendu Chanoine Regulier à l'âge de quinze ans ; & avoit vécu fort saintement dans cet état pendant trente. Depuis par la permission de ses Superieurs, il avoit pris l'habit de Frere Mineur, au convent de Fiezoli ; on n'a jamais vû qu'il fût oisif, ni oüy de sa bouche une parole vaine. Il estoit souvent ravy en extase durant la meditation, & quelquefois durant le repas, par l'attention qu'il avoit à la lecture qui s'y faisoit. Enfin aprés avoir mené une vie tres-sainte, il fit une fort belle mort environ ce temps, à Florence dans le convent de Saint Sauveur.

VIII. Frere Barthelemy de Florence, duquel j'ay parlé par avance l'an 1212. mourut fort saintement au convent du bois de Mugello. Fr. Pierre de Carderola voyant mourir Fr. Pierre de Moliano s'écria en Paradis, en Paradis ! & bien-tost aprés ces paroles il rendit l'ame, au convent de Camerino. Fr. Befamius Allemand, aprés avoir mené une tres-sainte vie, deceda dans le convent de N. Dame de la Vallée rude, dans la Province de S. Ange.

IX. Les Observantins Ultramontains tinrent leur Chapitre General au convent de Sainte Marie de Jesus prés de Barcelone ; Fr. Martial Boulier y fut élû Vicaire General, aprés le Trienne de Fr. Jean Silvestri, qui n'a pas occupé plus long-temps cette charge, car je me suis trompé aprés Gonzague, lorsque j'ay dit l'an 1226. qu'il l'avoit exercée pendant six ans. Le nombre des morts depuis le dernier Chapitre, fut de mille neuf cens cinquante-six.

X. L'an 1498. Les Observantins de l'Isle de Sardaigne avoient demandé d'être erigez en Province, & Fr. Loüis de la Tour Vicaire General Cismontain n'y avoit pas voulu consentir ; sur ce refus ils s'estoient soûmis à Fr. Gilles Dauphin General de l'Ordre, qui leur avoit accordé leur requeste ; ils s'estoient depuis presentez au Chapitre General, que Jules II. avoit fait celebrer dans Rome, pour estre réünis au corps de l'Observance Cismontaine, & le Vicaire General ne les y avoit pas voulu admettre ; c'est pourquoy ils obtinrent du Roy Ferdinand, & du Cardinal Ximenés des lettres de recommandation, adressées aux Vocaux assemblez à Barcelone, pour estre unis à leur famille. Ces lettres furent leuës dans ce Chapitre, & il fut conclu qu'on recevroit ces Insulaires sous le titre de Province, pourveu qu'ils obtinssent la permission du Pape, & le consentement du Vicaire General Cismontain : François Zeno le leur donna le 26. de Fevrier l'an 1511. ; maisces inconstans se remirent sous le Vicaire Cismontain, & y demeurerent jusques à l'an 1581. auquel Fr. François Gonzague les reünit à la famille Ultramontaine, sur la demande de Philippe II. Roy d'Espagne.

Digitized by Google

XI. L'on permit dans ce Chapitre de faire l'Office de la Translation de S. Bernardin, & celuy de Ste Brigitte Vierge.

XII. Fr. Ange de Valladolid obtint de Jules II. le 10. de Mars, le pouvoir d'eriger en Province la Custodie de S. Evangile, & la confirmation de Fr. Pierre Melgar dans la charge de Custode jusques à l'election d'un Provincial. Quelques-uns des pauvres Freres Dechaussés de ce distroit, s'estoient refugiez dans la petite Isle de Guadiana, & les autres s'estoient dispersez pour fuir la persecution des Observantins de la Province de Saint Jaques; mais en vertu de cet ordre du Pape, ils reprirent les petits convens qu'ils avoient esté obligez d'abandonner; & tinrent un Chapitre à Chaves en Portugal, où Fr. Melgar fut éleu Provincial. Sur cette nouvelle les Observantins obtinrent du Roy Ferdinand, qu'il écriroit au Roy de Portugal par Fr. Jean d'Argomanez leur Vicaire, qui luy montreroit la constitution que Jules II. avoit faite, pour empêcher que les Religieux de la Province de S. Jaques ne passassent à cette nouvelle reforme. Fr. Argomanez fit ce voyage; & sa negociation se termina par un accord, dans lequel il fut arresté; que les convens des Dechaussés qui se trouveroient situez en Portugal, seroient erigez en Province sous le titre de S. Evangile, & sous la dependance du Vicaire General Ultramontain; & que ceux de Castille seroient unis à la Province de S. Jaques, sous la jurisdiction du Vicaire Provincial; mais que les Religieux qui les habitoient, garderoient la forme de leurs habits, à la reserve du capuce pointu qu'ils seroient obligez de quitter. Ainsi Fr. Pierre demeura Provincial en Portugal, avec ceux qui le voulurent suivre; & Fr. Ange retourna en Castille avec les autres, sous la dépendance du Vicaire; mais l'année suivante le General de l'Ordre qui vint en Espagne, regla les choses autrement, comme nous verrons.

XIII. Frere Loüis Evêque de Misini en Thrace, Suffragant de celuy d'Hildesheim, & qui avoit esté Provincial de Saxe, mourut le 4. de Fevrier. Fr. Dominique Garcias fut promeu à l'Evêché de Zapata, & de Sardos qui sont deux Eglises unies en Dalmatie, sous l'Archevêque d'Antibar. Et Frere Didace duquel je ne trouve pas le surnom, fut pourvû de celuy de Scutari dans la même Province.

XIV. Thomas Merule fit bastir un convent pour les Observantins, sous le titre de Sainte Marie de Jesus, à Bovolini sur la mer Adriatique. Quelques-uns ont crû qu'il avoit receu dequoy le faire, de quelques Marchands Genois qui avoient fait vœu dans une tempeste où ils se trouverent en grand danger, de fonder un convent au premier lieu où ils pourroient arriver: & qu'en effet aprés avoir échappé ce peril, ils aborderent heureusement à celuy-cy. Mais la bulle de Iules II. qui permit cet établissement, ne dit rien de cela, & ne parle que de Thomas comme de son fondateur.

XV. Les habitans de Sentino en Ombrie établirent un convent pour les Observantins, sous le titre de N. Dame de Paix, à cinq cens pas de leur ville, pour obtenir de Dieu les remedes des seditions qui les troubloient. Cherubine Alberia fit bastir l'Eglise; & Bernardine d'Humanis, & un citoyen nommé Philippe, furent ceux qui contribuerent aux frais du bastiment avec plus de liberalité.

Digitized by Google

XVI. Raymond de Cardone eſtant Viceroy de Naples, donna ordre à ſes Officiers de bâtir un convent pour les Obſervantins à la chapelle de S. Barthelemi du Dioceſe de Vic en Catalogne, & à cinq cens pas de Beaupuy, dont il eſtoit Baron. Le Provincial voulut que le bâtiment fut fort petit, mais Raymond qui faiſoit plus de reflexion ſur ſes richeſſes, que ſur l'eſtat de noſtre pauvreté, ayant appris qu'on avoit trop ménagé ſon bien, ordonna de démolir tout cet edifice pour le refaire plus grand, & plus beau. Il fit porter de Naples un pretieux mauſolée d'albâtre, orné de trophées militaires, qui fut poſé dans l'Egliſe, & qui luy a ſervi de tombeau : il y a un autre beau ſepulchre où pluſieurs de ſes parens ſont inhumez.

XVII. Jean de Portocarrere, & Marie Manuel ſa femme, firent commencer un convent pour les Obſervantins, ſous le titre de S. François, à Medelin dont ils eſtoient Comtes dans l'Eſtremadoure.

XVIII. Les habitans d'Alghер, qui eſt une ville de Sardaigne fort conſiderable pour la peſche du coral, firent commencer un convent pour les Obſervantins à deux cens pas de leurs murailles ; depuis quelques marchands de Genes, & de Catalogne, qui ſe ſont habituez dans ce lieu, y ont fait bâtir deux Chapelles pour ceux de leur nation, ont achevé le convent, & reparé les ruines du premier edifice.

XIX. Martin Camacius, & Magdelaine l'Enfant, donnerent un fonds pour bâtir un convent pour les Obſervantins dans l'Iſle de la Palme, qui eſt une des Canaries, ou fortunées de l'Ocean Atlantique.

XX. Corneille Brene-Irvaire fonda le convent de Balegruairci, au dioceſe d'Ardagh en Irlande : le bâtiment eſtoit fort beau, mais il a eſté ruiné, à la reſerve de l'Egliſe qui reſte encore en ſon entier ; & les heretiques qui la poſſedent en tirent un fort bon revenu, à cauſe des ſepulchres des Gentilshommes du voiſinage, & de pluſieurs autres Catholiques, qui s'y ſont enterrer.

XXI. Elizabeth Delgada veuvē de Rodriguez Parrada Chevalier de S. Jaques, obtint permiſſion du Pape, de fonder un Monaſtere des Urbaniſtes, ſous le titre de la mere de Dieu, au bourg d'Erena ; & deſque le logement feut preſt, elle prit l'habit de Sainte Claire, & feut la premiere Abbeſſe de ce lieu.

XXII. Les Freres Mineurs avoient abandonné le convent de Pont de Lima, du dioceſe de Braga en Portugal ; & le bâtiment tomboit en ruine ; mais deux ſœurs natives de Ville-Comte le firent reparer pour les Urbaniſtes, & ces filles l'ont mis en ſi bon eſtat, qu'elles y ſont preſentement plus de ſoixante.

XXIII. Martin Rol Commandeur de l'Ordre d'Alcantara, commença un Monaſtere pour vingt Religieuſes de la Conception au bourg de Teſte-de bœuf, qui depend des Chevaliers d'Alcantara ; & l'an 1533. il fit venir quatre de ces filles de Seville, pour inſtruire, & gouverner les Novices.

XXIV. Loüis d'Amboiſe Eveſque d'Albi, fonda un Monaſtere pour les Religieuſes Annonciades dans ſa ville capitale ; c'eſt le ſecond de cet Ordre ; &

Digitized by Google

celuy de Bourges qui en est le premier, fournit huit filles pour instruire les Novices.

XXV. Françoise Rodriguez veuve du bourg de Veas dans le Royaume de Murcie, n'avoit qu'un fils, & deux filles; le garçon appellé Alphonse se rendit Frere Mineur, elle & ses deux filles Caterine & Elisabeth embrasserent l'Institut du Tiers-Ordre, sous la conduite du Provincial de la Province de Cartagene, avec quelques autres femmes qui se joignirent à elles; la maison où elles se retirerent estoit fort petite, & l'an 1546. comme leur nombre se fut accreu, elles se logerent à une autre plus grande, qu'elles érigerent en Monastere sous le titre de la Conception.

XXVI. La maison de Fzomlembgin, que les Sœurs du Tiers-Ordre avoient dans Cologne, se trouvoit deserte par la mort de ces bonnes filles, & fut donnée aux Religieuses de l'Ordre de S. Augustin.

XXVII. Jules II. unit aux Tierceres du convent de Sainte Caterine de Montfaron, du Dioceſe de Compostelle, l'Eglise parroissielle de S. Thomas de Bervantes, & quelques Benefices, dont leur Provincial estoit Patron.

XXVIII. Le Pape écrivit aux Vocaux de la Province de Rome, qui devoient assister à leur Chapitre Provincial, de ne pas abandonner le convent de Corneto, parce que les habitans souhaittoient de les retenir pour leur consolation spirituelle, & avoient fait beaucoup de fraix pour mettre leur logement en estat de ne plus craindre le mauvais air de ce lieu. Nous avons parlé de cette difficulté l'an 1487.

XXIX. François Evéque de Cenet, & Auditeur de Rote, fit faire une tres-belle Chapelle à l'honneur de S. François, & de S. Antoine, au convent de S. Pierre Montorio dans Rome, & y fonda une messe pour chaque jour de l'année.

XXX. Jules II. unit l'Eglise Parroissielle de S. Martin de Lisbone, dont le Roy estoit patron, au Monastere de sainte Claire de la méme ville; & un Benefice simple de l'Eglise parroissielle d'Ariza Sagayo du Dioceſe de Zamora aux Urbanistes du Monastere de S. Bernardin du bourg de Campos du Dioceſe de Leon.

XXXI. Eugene IV. avoit ordonné au General de l'Ordre, de faire la visite de tous les Monasteres de Sainte Claire, qui estoient de sa dépendance, avec le pouvoir de détruire ceux qu'il ne pourroit pas reformer, ou qui se trouveroient abandonnez; & d'appliquer les biens de ces maisons aux autres du méme Ordre, ou aux Eglises Cathedrales & Collegiales, ou aux Hôpitaux. Sixte IV. avoit confirmé cette constitution, mais avec une precaution & un changement; sçavoir, que les Eglises de ces Monasteres qui se trouveroient ruinées, ne seroient pas changées en des usages prophanes, mais que le service divin y seroit continué; & pour l'application des biens, qu'elle seroit faite aux convens des Freres Mineurs qui avoient leur conduite. Le General de l'Ordre representa au Pape, qu'il trouvoit beaucoup de difficultez à executer ces Ordonnances, parce que plusieurs soûtenoient qu'on ne pouvoit pas faire cette alienation des biens, mais sa Sainteté confirma les Bulles de ces deux Papes ses Predeces-

Digitized by Google

seurs, & ordonna que la disposition des biens fut faite selon celle de Sixte IV.

XXXII. Jules II. declara que les Vicaires Provinciaux de l'Observance, avoient le même pouvoir sur les Urbanistes de leur jurisdiction, que le Cardinal Protecteur, à qui Urbain IV. en avoit commis la conduite.

XXXIII. Sa Sainteté deffendit à tous les Religieux des Ordres de S. François & de S. Dominique, de demeurer hors de leurs convens, sans la permission de leurs Superieurs, soit pour vaquer à l'estude, ou pour quelle autre cause que ce fut; même sous le pretexte de quelque licence du S. Siege; & revoqua tous les privileges que les Universitez pouvoient avoir sur ce sujet, particulierement celle de Salamanque.

De Jesus-Christ l'an 1509.	De Jules II. l'an 6.	De Maximilien Emp. l'an 16. & 17.	De l'Ordre l'an 302.

IL est difficile à comprendre, si l'esprit du Cardinal Ximenés estoit plus propre pour les lettres que pour les armes; & s'il avoit plus de capacité pour les doux exercices de la paix, que pour les fonctions violentes de la guerre. Si nous considerons ce qu'il a fait pour la recherche & pour l'edition de tant de livres, pour l'establissement des Universitez, pour les fondations des Convens, & des Hôpitaux, & pour maintenir le repos dans l'Espagne, il semble que nous devrons dire que son plus grand talent estoit pour l'estude, & pour la tranquillité du gouvernement: mais si nous examinons bien toute sa conduite, nous trouverons qu'il avoit encore plus de genie pour la guerre; car il estoit doüé d'un esprit élevé, ferme, & fort éclairé pour choisir & conduire les moyens les plus propres à faire reüssir ses entrepriſes. Aussi estoit-il persuadé, que les hommes ne se soûmettent pas à l'obeïssance des Monarques par inclination, mais par force, c'est pourquoy il disoit souvent qu'un Souverain ne peut tenir ses ennemis dans la crainte, ni ses sujets dans le respect, s'il ne demeure toûjours armé. Il pratiqua cette maxime pendant le temps qu'il gouverna l'Estat d'Espagne, & les vieux Officiers avoüerent, que jamais les troupes n'avoient esté mieux entretenuës. Cecy parut clairement à l'expedition d'Affrique que je vais raconter.

II. Il y avoit long-temps que Ximenés pensoit aux moyens de s'emparer de quelqus places de la côte de Barbarie, pour arrester les brigandages que les Barbares faisoient. Le Roy Ferdinand ne manquoit ni d'inclination, ni de courage pour ce glorieux dessein; mais aprés la prise de Grenade, & les troubles d'Italie, il manquoit de finances, qui sont les nerfs de la guerre. Ximenés pourveut à ce besoin, car il avança de ses propres deniers dequoy payer l'armée pendant deux mois. Didace Ferdinand de Cordouë qui fut creé General, reüssit tres-bien à la premiere attaque qu'il fit, car il se saisit du Pont de Mersalcabir

Digitized by Google

salcabir le plus grand & le plus commode de toute la côte de Barbarie, & l'asseura par de bonnes citadelles. On ne pousſa pas alors plus loin les conqueſtes, & Didace ſe contentoit de faire des courſes ſur les ennemis ; il avoit fait pendant quatre ans divers combats aſſez heureux, mais l'an 1508. il ſe laiſſa ſurprendre par une armée plus forte que la ſiene, & perdit la bataille & la vie. Dés que Ximenés receut cette mauvaiſe nouvelle, il auroit paſſé en Affrique pour reparer cette perte, mais il fut obligé de differer ce voyage, parce que la Reyne Jeane ſe trouvoit plus mal qu'à l'ordinaire, que Ferdinand ſon pere eſtoit encore en Italie, & que l'Eſpagne ſe trouvoit menacée par des troubles qui commençoient à s'y émouvoir. Dés que le Roy fut de retour, Ximenés luy propoſa cette entrepriſe, & s'offrit de la faire en perſonne ; les avis des grands ſe trouvoient fort partagez ſur ce ſujet, mais Ferdinand eſtoit tout preſt à ſuivre celuy de ſon ancien & fidelle Conſeiller ; & ne pouvoit ſe ſaouler de le loüer, voyant qu'aprés tant de travaux qu'il avoit ſoufferts, & dans les incommodités de la vieilleſſe, il ſe vouloit expoſer au tracas, & aux perils d'une guerre éloignée : Enfin la choſe fut concluë, & l'on mit tout de bon la main à l'œuvre pour preparer tout ce qui eſtoit neceſſaire.

III. Cette année toutes choſes ſe trouvant en bon eſtat, l'armée navale démara de Cartagene le 15. de May ; elle eſtoit compoſée de quatre-vingts gros vaiſſeaux, & de dix galeres qui portoient dix mille fantaſſins, & quatre mille cavaliers ; Ximenés en eſtoit le General, & Pierre de Navarre Comte d'Olivet eſtoit ſon Lieutenant : cette grande flotte arriva fort heureuſement au port de Merſalcabir la nuit du 18. du même mois, & dés qu'il fut jour on mit les troupes à terre en belle ordonnance. Ximenés qui eſtoit entré dans la citadelle en ſortit, non pas en équipage de Capitaine, mais de Prelat, car il eſtoit revêtu de ſes habits Pontificaux ; il n'avoit point de ſoldats pour ſes gardes, mais des Preſtres & des Religieux, & Frere Fernand monté ſur une belle jument blanche portoit la Croix ; ce ſpectacle ſi nouveau pour une armée donna de l'admiration & du courage à tous les ſoldats ; car chacun le prit pour un augure aſſeuré d'un heureux ſuccez ; Ximenés y ajoûta une harangue & militaire & devote, laquelle il finit en diſant qu'il vouloit marcher à la teſte. Quoy que tout le monde applaudit à ſon ardeur, neanmoins on ne voulut pas ſouffrir qu'il s'expoſât ; les Officiers l'obligerent de ſe retirer dans la citadelle, & le prierent de leur laiſſer le ſoin du combat ; & de les ayder devant Dieu par ſes prieres. Ximenés n'avoit pas fait cette propoſition par bravade, il vouloit tout de bon affronter l'ennemi, & avoit fait prendre des épées aux Preſtres, & aux Religieux pour combattre ; mais il fallut qu'il cedat aux avis du Conſeil de guerre.

IV. Il rentra donc dans la citadelle, & ſe retira dans la Chapelle qui eſtoit dediée à S. Michel, où les genoux à terre, les mains élevées vers le Ciel, & les yeux baignez de larmes, il commença d'implorer le ſecours du Dieu des Armées. Cependant Pierre de Navarre voyant qu'il avoit eu teſte une puiſſante armée de Maures, qui s'eſtoit emparée d'une eminence, ne jugea pas que ſes ſoldats qui avoient eſté fatiguez de la mer, & qui eſtoient las du travail de

Digitized by Google

ce jour, feussent bien en estat de combattre, quoy qu'ils y paruſſent fort diſpoſez. Il ſçavoit combien il importe de bien commencer, & les eſtranges conſequences qu'un mauvais ſuccez traîne; il conſideroit encore qu'il eſtoit tard, que la nuit les ſurprendroit durant la meſlée, & qu'il ne pouvoit pas répondre de ce que l'obſcurité l'empécheroit de voir; ſur ces difficultez, ſon ſentiment eſtoit d'attendre au lendemain; mais avant que de ſe reſoudre, il voulut avoir l'avis du General; il alla le trouver, & luy propoſa ſes raiſons; Ximenés fut d'abord ſi ſurpris de la perplexité du Comte, qu'il connoiſſoit pour un Capitaine d'une grande experience, qu'il ne ſçavoit que luy répondre; mais s'eſtant un peu remis de ſon eſtonnement, & ayant un peu panſé en ſoy même ſur cette rencontre ſi importante, il luy dit tout d'un coup: Vaillant homme, combattez aujourd'huy; Jeſus Chriſt qui eſt le fils de Dieu, & Mahomet le ſeducteur des Maures ſe trouveront au Champ de bataille, le delay ne ſeroit pas ſeulement nuiſible, je le crois même impie: c'eſt pourquoy commandez hardiment à nos ſoldats qu'ils attaquent l'ennemi, car j'ay une ferme eſperance que vous remporterez une glorieuſe victoire. Le ſuccez fit voir que cette parole eſtoit un oracle du Ciel, & non pas le conſeil d'un homme; car trois heures aprés la bataille, & la priſe d'Oran qui en fut le fruit, le Viceroy de ce Royaume ſurvint avec une belle armée, qui auroit empéché les entrepriſes des Eſpagnols, & qui fut obligé de ſe retirer voyant la perte de ſa ville capitale.

V. Le Comte de Navarre eſtant retourné au camp, fit donner d'abord le ſignal de la bataille, avec une allegreſſe qui marquoit & la grandeur de ſon courage, & la confiance qu'il avoit priſe des paroles du Cardinal; les ſoldats receurent le commandement de marcher à l'ennemi, comme une choſe qu'ils attendoient avec impatience; les Maures eſtoient dans un poſte avantageux & de difficile accez; neanmoins ils ne peurent pas ſoûtenir la vigueur des Eſpagnols qui les attaquoient; ils lâcherent bien-tôt le pied, & deſcendirent dans la plaine, eſperant de ſe jetter dans Oran, ou de ſe mettre à couvert ſous ſes murailles, mais on ne leur en donna pas le loiſir; car dés que le Comte fit aller à eux, les navires & les galeres commencerent à battre Oran, & les canoniers s'acquitterent ſi bien de leur devoir, qu'ils demonterent les principales pieces de l'artillerie de cette ville; & aprés cet heureux ſuccez, les ſoldats qui eſtoient reſtez ſur les vaiſſeaux deſcendirent à terre, & arriverent fort à propos pour couper chemin aux Maures qui ſe retiroient; deſlors il n'y eut plus que confuſion & carnage parmi ces infidelles, & les Chreſtiens faiſoient retentir l'air de mille cris de victoire. Leur bonheur fut plus grand qu'ils ne l'attendoient, car au milieu de ce tumulte ils virent paroiſtre ſix de leurs enſeignes ſur la plus haute forteresſe d'Oran; & en moins de demi-heure toutes les murailles de cette ville furent garnies de leurs eſtendars; Soſa qui commandoit le Regiment de Ximenés, voyant le deſordre du camp des ennemis, & connoiſſant la frayeur des habitans d'Oran, qui avoient retenu tres-peu de ſoldats pour leur deffenſe, parce qu'ils ne croyoient pas en avoir beſoin, s'eſtoit hazardé de grimper ſur les murailles, & dés qu'il fut monté, il s'eſtoit mis à crier ville gagnée au nom

Digitized by Google

de S. Jaques & de Ximenés ; d'autres avoient suivi son exemple, & se voyant sur le remparts, ils ouvrirent les portes à leurs camarades. Cette escalade impreveuë jetta une telle frayeur dans toute la ville, que les habitans ne sçavoient plus où chercher leur salut ; les uns se jettoient dans les Mosquées, les autres se barricadoient dans des maisons fortes ; quelques-uns essayerent de faire ferme dans les ruës, mais ni la fuite, ni la resistance ne servirent de rien ; l'armée ennemie entra victorieuse, & se servant du droit de la guerre mit tout à feu & à sang.

VI. Tous les plus considerables des Maures y perirent ; du reste il y eut quatre mille hommes de tuez, & cinq mille de prisonniers ; & dans toutes ces attaques les Espagnols ne perdirent que trente soldats. Le pillage de cette bonne ville fut si grand, qu'il n'y eut point de soldat, qui ne s'y enrichit ; & l'on ne sçauroit estimer ni ce dont les Espagnols profiterent, ni ce qu'ils gasterent, car on y contoit quinze cens boutiques de marchands, ou d'artisans. Ximenés voyant la ville prise, passa toute la nuit à chanter les loüanges de Dieu, en actions de graces pour une victoire si surprenante ; le matin il monta sur une galere, & voulut entrer dans Oran par le port ; son entrée se fit avec toutes les acclamations possibles ; & au milieu de cette feste il chanta à haute voix ce verset du Pseaume 113. *Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, mais donnez la gloire à vostre nom.* Il alla droit à la citadelle nommée Alcazava, car le Gouverneur avoit protesté qu'il ne la rendroit qu'à luy seul. Aprés qu'il en eut receu les clefs, il délivra trois cens Chrestiens qu'on y retenoit captifs, & partagea tout le butin qu'on y avoit retiré. Il n'en reserva pas une seule piece pour luy, mais il mit à part ce qu'il y avoit de plus rare pour le presenter au Roy, fit donner aux Officiers ce qui pouvoit servir pour les usages communs de l'Armée, & partagea tout le reste entre les Capitaines & les soldats ; on y trouva plus de six cens canons de fonte, & une infinité de mousquets & de toutes sortes d'armes, ce qui faisoit voir qu'on ne pouvoit attribuer qu'à un miracle, qu'une place qu'on auroit eu peine de forcer en six mois eut esté prise presque dans un moment.

VII. Tout le monde se souvenoit de ce que Cesar avoit écrit au Senat, *Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu* ; mais Ximenés estoit allé plus viste, car il avoit pris cette ville dés qu'il estoit arrivé, & avant que de l'avoir veuë ; aussi les Historiens asseurent que cette expedition fut & commencée & poursuivié par plusieurs prodiges ; le plus grand est, que le Soleil qui estoit sur son couchant lors qu'on commença la bataille, parut encore sur l'horizon durant quatre heures pour éclairer cette victoire ; Ximenés prit garde à ce miracle, mais il n'en parla pas, jusques à ce qu'il vit que quelques Maures l'avoient remarqué, de méme que les Chrestiens ; & cette lumiere miraculeuse qui frappa les yeux de ces infidelles, leur porta ses rayons jusques dans le cœur, pour leur faire recevoir la foy Chrestienne.

VIII. On reconnut encore bien clairement que la prise de cette ville estoit un coup extraordinaire de la puissance de Dieu ; car aprés que tout fut calme, ceux qui estoient montez les premiers sur les murailles, non pas avec des échel-

Digitized by Google

les, mais en grimpant, & par la seule ayde de leurs halebardes, considerant avec reflexion ce qu'ils avoient fait, le prenoient pour un songe, & croyoient que cela estoit impossible; en effet ils s'essayerent de remonter par les mêmes endroits, ils y appliquerent toute leur addresse, & toute leur force, & ils n'en peurent jamais venir à bout; ce qui leur avoit esté facile lors que les murailles se trouvoient bien deffenduës, devint impossible, lors qu'elles n'avoient point de deffenseurs.

IX. Le lendemain se trouvoit un Dimanche, auquel la feste de S. Bernardin tomboit; le Cardinal aprés avoir visité la ville, & donné les ordres necessaires pour sa deffense, voulut voir les Mosquées, & d'abord il en fit mettre deux en estat d'y pouvoir faire le service divin; la premiere qui estoit la plus grande fut dediée à Marie victorieuse, & à son Annonciation, & le Cardinal y donna trente mille écus, afin qu'on y fit tous les ans un service pour luy le 19. de May, qui estoit le jour auquel cette ville avoit esté prise. La seconde Mosquée fut consacrée en l'honneur de S. Jaques Patron d'Espagne. Il establit un Hôpital pour les soldats malades, & luy donna le titre de S. Bernardin, auquel il avoit une devotion particuliere. Il fonda dequoy entretenir un Prestre pour le service de cette maison, & obtint même pour luy l'autorité d'absoudre des cas reservez au Pape. Il establit un convent pour les Religieux de S. Dominique, & un autre pour les Freres Mineurs; celuy-cy fut d'abord uni à la Province de Castille, parce que les premiers qui l'habiterent en estoient; mais presentement il dépend de celle de Cartagene, parce qu'elle en est la plus proche. Il se trouva parmi les prisonniers un grand nombre de Juifs, & l'on reconnut que la plûpart estoient de ceux qui avoient esté bannis d'Espagne depuis onze ans; cela fit craindre à Ximenés, que ceux qui s'estoient convertis depuis peu dans le Royaume de Grenade, ne se retirassent à Oran, pour avoir l'occasion de retourner à leur perfidie; c'est pourquoy il establit un Inquisiteur dans cette ville.

X. Aprés qu'il eut disposé avec une prudence merveilleuse tout ce qui estoit necessaire pour la conservation de cette nouvelle conqueste, & pour l'establissement du culte divin, il commença à penser s'il seroit plus necessaire qu'il s'arrestât en Affrique pour attaquer d'autres places, ou qu'il laissât ce soin au Comte d'Oliver, & qu'il s'en retournât en Espagne; il y avoit des raisons de chaque côté: son courage mépriſoit les perils, & ne se rebutoit point par les difficultez: la propagation de la foy qui se trouvoit jointe à la gloire des victoires qu'il pouvoit remporter, estoit un puissant motif pour l'arrester; & il avoit peine à se resoudre de faire par autruy ce qu'il pouvoit faire luy-même; mais d'ailleurs la foiblesse de son âge ne répondoit pas à la vigueur de son esprit; sa pieté ne se pouvoit pas bien accorder avec les mœurs dissoluës des gens de guerre, & sa charge de Pasteur le rappelloit à son troupeau; ces raisons & plusieurs autres que ses amis luy proposerent, le firent enfin determiner au retour. Il laissa donc le pouvoir absolu à Pierre de Navarre, & repassa la mer avec une seule galere, car il avoit jetté une si grande frayeur dans l'esprit de tous les Barbares, qu'il pouvoit faire le trajet sans aucun danger.

Digitized by Google

XI. Il arriva fort heureusement au port de Cartagene, de là il prit le droit chemin d'Alcala, où il fut receu comme en triomphe, car toute la ville sortit au devant de luy avec de grands cris d'acclamation, pour le feliciter de ses victoires, & de son heureux retour. Il faisoit marcher à la teste de sa maison les principaux des Maures qu'il conduisoit prisonniers, & plusieurs mulets, dont les uns estoient chargez d'or & d'argent, les autres portoient des livres d'Astrologie & de Medecine écrits en Arabe pour sa Bibliotheque, les clefs des portes de la ville, & de la citadelle d'Oran, des estendarts des Maures, des bassins dont ils se servoient à leurs purifications, & des clairons qu'ils nommoient *Annafilos*. Une partie de ces dépoüilles furent penduës à la voute de l'Eglise de S. Ildephonse, où elles sont encore, & quelques-unes furent portées à Talabriga, parce que ce fut Bernardin Menezez Duc de Talabriga qui s'en saisit, Les habitans d'Alcala firent abbatre un quartier de leurs murailles pour y faire passer le Cardinal, mais il ne voulut jamais entrer par cette breche, quelque instance qu'on luy en fit.

XII. Ximenés s'arresta pendant quelques mois dans Alcala, non seulement pour se remettre des fatigues du voyage, mais encore parce qu'il ne vouloit pas aller si-tost à Tolede, car il sçavoit qu'on s'y disposoit à luy faire de grands honneurs, & il les vouloit éviter; ni à Valladolid où la Cour estoit, car il prevoyoit qu'il y seroit accablé des visites des grands de tout le Royaume, qui n'attendoient que son arrivée pour s'y rendre; & il regardoit ces grands compliments comme des bagatelles pompeuses, pour lesquelles il n'avoit que du mépris. Il donna seulement avis de son retour aux Chanoines de son Eglise; mais ce fut afin qu'ils fissent rendre des actions de graces à Dieu par des prieres publiques, de l'heureux succez de son entreprise. Dans quelque temps, comme il creut que sa victoire, ni son arrivée n'estoient plus des nouvelles qui luy peussent attirer des felicitations importunes, il se rendit à Tolede, pour satisfaire dans la celebre Eglise de la sainte Vierge, au vœu qu'il avoit fait. Il y fonda une Messe à l'honneur de la Ste Croix, pour y estre celebrée à perpetuité le lendemain de l'Ascension, en memoire de la victoire qui avoit esté gagnée à pareil jour, & une autre le jour suivant pour ses parens trépassez, ce qui se fait encore fort solemnellement.

XIII. Pendant le sejour que Ximenés fit dans Alcala, il pressoit incessamment par ses lettres le Roy Ferdinand, de fortifier son armée d'Affrique, afin de profiter de la consternation des Barbares, & de l'allegresse de ses soldats; car cela luy pouvoit faire esperer la conqueste de toute la côte de Barbarie. Ferdinand suivit ce bon conseil, & Pierre de Navarre fit tres-bien son devoir, car l'année suivante il prit Bugie le 6. de Janvier, & Tripoli le 27. de Juillet. Bugie est la capitale d'un Royaume de même nom; quelques auteurs croyent que c'est la Julie de Cesar, & que le Roy Juba y avoit establi le siege de son Empire; il est du moins certain que les murailles de cette ville sont bâties à la romaine. Le Roy qui se vit dépoüillé de sa meilleure place, s'efforça de la reprendre; mais Pierre de Navarre defit entierement son armée, & le chassa de tous ses Estats. Tripoli estoit aussi la capitale d'un Royaume de même nom, si-

Digitized by Google

tué entre Tunis & Barca : De ces trois places les Espagnols n'ont plus qu'Oran qui est la conqueste particuliere de Ximenés, car ils perdirent bien-tost Bugie, & donnerent Tripoli aux Chevaliers de Malte, dans l'esperance que ces vaillans hommes le conserveroient ; mais ils ne peurent pas resister à la puissance des Turcs, qui le leur enleverent ; maintenant cette ville s'est érigée en Republique sous la protection du Grand-Seigneur, & s'entretient plus par le butin de ses pirates, que par le commerce de ses marchands.

XIV. Les Observantins Cismontains tinrent le Chapitre general à Ferrare, où Fr. François Zeno fut éleu Vicaire general pour la seconde fois ; Fr. François de Colomban, Fr. Gregoire de Chasteauneuf, & Fr. Jaques de Porcaria furent faits Deffiniteurs. Frere Jerôme des Pacifiques fut institué Commissaire à la Cour Romaine, & Frere Bernardin de Siene fut confirmé Gardien de Jerusalem.

XV. Sigismond Roy de Pologne remporta une insigne victoire, contre Bogdan Palatin de Valachie, car il mit en déroute une grosse armée, que les Turcs luy avoient fournie, prit prisonniers les principaux Officiers, & massacra une multitude prodigieuse de ces infidelles ; cela arriva le quatriéme d'Octobre, c'est pourquoy la feste de S. François se chomme depuis dans tout ce Royaume.

XVI. Jules II. à l'instance d'Henry VII. Roy d'Angleterre, renouvella les constitutions de ses predecesseurs, qui deffendent aux Observantins de passer aux Conventuels, sans en avoir obtenu la permission en écrit de leurs Superieurs, & qui permettent aux Conventuels d'embrasser la reforme de l'Observance, pourveu qu'ils en ayent demandé la licence aux leurs.

XVII. Frere Nicolas Denise mourut fort saintement au convent de Buzeville, du Dioceſe de Coutances en Normandie. Il avoit esté Chanoine & Vicaire general de cette Cathedrale, & avoit pris l'habit au Convent de Valognes du même Dioceſe ; sa doctrine & sa pieté le firent élever aux plus belles charges de la Province de France Parisiene, & cette année il estoit Gardien de Roüen. Il avoit aquis une si grande estime de saintеté, que toute la ville courut en foule pour le voir ; & chacun s'estimoit fort heureux de pouvoir seulement toucher son corps. Il est enterré au milieu du Chapitre avec une belle epitaphe.

XVIII. Frere Stanislas de Comin Polonois, avoit este Bachelier de l'Université de Cracovie, avant qu'il ne se rendit Religieux ; & il mourut fort saintement cette année, aprés avoir demeuré pendant deux ans au convent de Jerusalem. Il avoit aquis la reputation d'homme d'un jugement fort meur, & s'estoit adonné avec grand attachement à la meditation de la passion de Jesus-Christ.

XIX. La Sœur Baptiste Varane fille de Jules Cesar Seigneur de Camerino, mourut environ ce temps : elle a écrit sa vie par le commandement de Frere Pierre de Moliano son Confesseur, d'où j'ay tiré ce que je vais dire. A l'âge de neuf ans ayant oüy prescher la Passion de Jesus-Christ, elle conceut un si grand desir de participer à ses douleurs, qu'elle ne cessa de verser de larmes le reste de

Digitized by Google

sa vie sur cet objet sacré. Dans le commencement cet exercice luy fit quelque peine, mais elle s'y accoûtuma tellement, qu'elle ne pouvoit plus se retenir de pleurer dés qu'elle entendoit, ou lisoit quelque chose de la passion de son Maistre. Les deux premiers Directeurs qu'elle eut l'entretinrent dans cette ferveur; elle l'augmenta beaucoup sous la conduite de Frere François d'Urbin, qui estoit un excellent Predicateur, car celuy-cy, qui entretenoit d'ordinaire ses auditeurs de la crainte de Dieu, luy inspira une telle horreur du peché, & un si grand desir de l'éviter par les pratiques de la penitence, qu'elle se levoit toutes les nuits pour faire une longue priere, & prendre une rude discipline; toutes les veilles des festes de Jesus-Christ & de la sainte Vierge, & tous les Vendredis, elle jeûnoit au pain & à l'eau, & la nuit suivante elle ne se couchoit point du tout.

XX. Pendant qu'elle s'occupoit à ces saintes œuvres, elle receut plusieurs inspirations de renoncer entierement au monde, & de se retirer dans l'asile sacré de la Religion; mais comme elle estoit encore fort jeune, & que sa vertu n'estoit pas bien affermie, les attraits du monde, & les caresses de ses parens retardoient sa resolution; elle flotta pendant trois ans entre ces differentes pensées, se laissant gagner tantôt aux unes, tantost aux autres; mais enfin les predications & les conseils de Frere François la firent determiner de se donner toute à Dieu. Dés qu'elle eut formé ce dessein Jesus-Christ la favorisa de son entretien familier, qui luy faisoit goûter mille delices; l'asseura du pardon de ses pechez, & luy donna trois vertus, qu'il planta dans son cœur comme trois beaux lys; sçavoir une grande haine du monde, un mépris tres-humble d'elle-même, & un desir ardent de souffrir pour ce chaste Epoux. Elle eut bientost le moyen de satisfaire à ce qu'elle souhaittoit; car une maladie qui la saisit la retint dans une ennuyeuse langueur pendant treize ans. elle avoit appris le latin, & cela luy donnoit le moyen d'exprimer en cette langue par des versets de l'Escriture sainte, tantost les douceurs dont son ame joüissoit, tantost la patiance qu'elle pratiquoit dans ses douleurs.

XXI. Aprés cette longue & rude épreuve, Jesus-Christ luy apparut tout rayonnant de gloire, & la mit en estat de pouvoir entrer dans un cloistre; elle choisit celuy de S. Claire d'Urbin, & Dieu la combla d'abord de tant de consolations, qu'elle avoit scrupule d'en joüir, si elle ne les recompensoit par des travaux; c'est pourquoy elle disoit avec un grand courage: J'aime mieux avoir Dieu pour debiteur, que pour creancier; & remettre dans le Ciel un depost de bonnes œuvres, que recevoir tant de ses bienfaits; car les bonnes œuvres peuvent me faire esperer une grande recompense, & les graces m'obligent à rendre un compte bien exact de leur employ. Ce sentiment l'obligea de prier le Sauveur, qu'il changeât ses douceurs en autant d'amertumes, afin qu'à l'imitation de l'Epouse sainte, il fut sur son sein comme un petit bouquet de myrthe; son desir fut exaucé, car elle eut beaucoup à souffrir pendant son novitiat, & plus encore au temps de sa profession.

XXII. Aprés avoir demeuré deux ans dans ce Monastere, elle fut transportée à celuy de Ste Marie la neuve, qu'on bâtit dans Camerino, comme nous

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE 1894

Digitized by Google

avons veu ailleurs. Dans cette nouvelle demeure, elle commença de sentir un nouvel accroissement de graces, par son attachement continuel à mediter la passion de Jesus-Christ: le huitiéme jour aprés ce changement elle oüit une de ses Sœurs qui chantoit quelques vers sur l'estat de la Sainte Vierge au pied de la Croix, & cela penetra si sensiblement & si profondement son cœur, qu'elle tomba demi morte, & demeura pendant quinze jours languissante, & passe, à cause de la douleur qu'elle souffroit.

XXIII. Frere Pierre de Moliano, qui avoit establi ce Monastere à Camerino, y revint dans quelque temps; & pour connoistre quel fruit la Sœur Baptiste avoit fait dans la vertu, il voulut qu'elle fit une confession generale; Baptiste resista d'abord au conseil de son Directeur, & quoy qu'il peut luy dire, elle ne se peut resoudre de luy obeyr en ce point; son opiniâtreté ne fut pas pourtant de longue durée; avant que Frere Pierre ne pàrtit de cette ville, Baptiste revint à soy, reconnut sa faute, & se trouva si honteuse de l'avoir commise, qu'elle écrivit à Frere Pierre pour luy demander pardon de sa desobeïssance, & pour l'asseurer qu'elle souhaittoit ardamment de faire avec une soûmission entiere tout ce qu'il luy ordonneroit. Elle repeta plusieurs fois la même protestation & la même priere; mais Frere Pierre pour accroître le repentir & le desir de sa penitente, differa quelque temps de la revoir. Enfin il revint à Camerino, il oüit sa confession generale, & luy donna des instructions si salutaires, qu'elle fit en peu de temps un progrez merveilleux dans la perfection.

XXIV. Comme Baptiste vouloit garder fort exactement la regle de vie qu'elle avoit embrassée, elle merita que Sainte Claire devint sa Maistresse pour luy enseigner les moyens de bien faire toutes ses actions. Deux Anges qui luy apparurent, la conduisirent aux pieds de Jesus-Christ, qu'elle vit en Croix; le plaisir qu'elle receut de cette veuë estoit si grand, que pendant deux mois il luy sembloit que son ame n'avoit plus le soin de son corps pour l'animer & le regir; & un de ces conducteurs celestes embrasa son cœur d'une ardeur si vehemente, qu'il luy sembloit qu'elle estoit au milieu d'un feu, dont elle alloit estre consumée.

XXV. Aprés avoir joüy pendant deux ans des douces caresses de son bien-aimé, elle s'en trouva tout d'un coup abandonnée; les tentations interieures commencerent à assaillir son cœur, & les demons eurent la permission d'attaquer son corps par des coups, & par des blessures. Frere Pierre fut son consolateur dans ses peines, mais la mort le luy osta bien-tôt, & cette perte renouvela tous ses déplaisirs; de sorte qu'elle estoit dans des lamentations continuelles, car il luy sembloit qu'aprés avoir monté jusques dans le Ciel, pour y goûter les delices du divin amour, elle estoit tombée jusques au fond de l'abîme des douleurs. Dieu la conduisit par la vicissitude de ces voyes si contraires de plaisir & de peine durant plusieurs années, & enfin il l'appella au repos eternel.

XXVI. Henry Roy d'Angleterre mourut à Richemond, aprés avoir gouverné ses sujets avec beaucoup de prudence, de justice & de pieté. La famille de

Digitized by Google

de l'Observance luy est fort obligée, car il luy fit bastir trois convens, l'un à Richemond, l'autre à Grenvic, & le troisiéme à Neuvark, & luy fit donner ceux de Cantorbery, de Neuf-castel, & de Southampton.

XXVII. Un Frere lay de Volaterre avoit embrassé la penitence avec tant de zele depuis sa jeunesse, qu'il la continuoit avec la même rigueur à l'âge de soixante ans; ce qu'il y avoit de plus remarquable dans son austerité estoit, qu'il ne s'approchoit presque jamais du feu, que pour faire faire à ses freres une reflexion serieuse sur celuy de l'Enfer, & qu'aprés cela il se retiroit sans se chauffer. Quelquefois durant le plus grand froid il s'enfermoit dans sa chambre, & se depoüillant tout nud, il disoit à son corps; mon frere le corps tu voudrois estre bien couvert, & te chauffer prés d'un bon feu: mais il faut que tu souffres le froid; neanmoins si tu me veux promettre de n'avoir plus de concupiscence, & de ne faire plus de plainte, je te rendray le vestement que je t'ay osté; avec ce pacte il reprenoit son habit, & croyoit avoir fait une grande grace à son corps. Aprés avoir perseveré fort constamment dans ces saints exercices, il mourut à Volaterre en grande estime de saintetè.

XXVIII. Un autre Frere lay qui demeuroit au convent de Muro dans la Marche, estoit aussi lâche que celuy-cy estoit fervent; car d'ordinaire il manquoit à Matines, & dormoit à son aise pendant que les autres Religieux chantoient au chœur. On nourrissoit dans ce convent un agneau, auquel on avoit enseigné d'aller heurter aux portes des chambres avec ses petites cornes, & de bêler par le dortoir pour éveiller à minuit; ce petit animal continuoit ses cris, & ses coups, jusques à ce qu'il voyoit que tous estoient sortis de leurs cellules; mais ce Frere qui supportoit avec impatience que cette beste interrompit avec tant d'importunité la douceur de son sommeil, luy rompit les jambes; tous les Religieux murmurerent avec raison de cette cruauté; & le Superieur en punit l'auteur comme il meritoit; mais il se punit plus seuerement lui-meme, car il s'apostasia, & se perdit.

XXIX. Quatre Religieux fort considerables, d'un Ordre que je ne veux pas nommer, avoient inventé des visions & des miracles pour prouver que la Ste Vierge n'avoit pas esté preservée du peché originel, & les avoient divulguez à Berne en Suisse. Le scandale que ces fourberies causoient dans l'esprit des Fidelles, & le tort qu'elles faisoient aux Freres Mineurs, obligerent Aymon de Montfaucon Evêque de Lausane, d'en faire une information juridique; & aprés avoir convaincu de faussetè ces visionaires, il les fit condamner à mort: l'arrest fut executé, & Marie demeura victorieuse de ses ennemis. Ie me contente de parler en gros de cette histoire, ceux qui voudront en sçavoir les particularitez, les pourront lire dans Henry de Sponde Evêque de Pamiers, & dans les auteurs dont il l'a recueillie.

XXX. Le Cardinal Ximenez fit demander au Roy Ferdinand, l'Evêché de Salamanque pour son cher & fidelle compagnon Fr. François Ruiz; mais il se trouva que ce Prince l'avoit donné à un autre le jour auparavant, & il luy offrit celuy de Ciudad Rodriguez, attendant que quelque autre plus conside-

Digitized by Google

rable vint à vaquer. Fr. François accepta celui cy ; & l'an 1515. il fut changé à celuy d'Avila.

XXXI. Frere Bernardin N. fut promeu à celuy de Tiburnen en Irlande, qui a esté uny autrefois à celuy de Kilmore sous l'Archevesché d'Armagh. Fr. Denis N. à celuy de Clonfert, suffragant de Toam dans la même Isle. Le Cardinal Fr. Marc Vigier remit entre les mains du Pape le Monastere de S. Leonard de Matemore de l'Ordre de S Benoist, & du Dioceſe de Chioza, qu'il tenoit en commande ; & sa Sainteté le donna sous le mesme titre, à Fr. Antoine Trombeta Provincial de la Province de S. Antoine, & Docteur Regent és Arts dans l'Université de Padouë.

XXXII. Les Observantins de la Province de S. Ange établirent un convent prés de Manfredonia, sous le titre de Noſtre-Dame des Graces ; Radimusca Esclavon en fut le principal bienfaicteur, & y fit dresser son sepulchre.

XXXIII. Les habitans d'Alcipré & de Montmajeur en Corse, s'accorderent de bâtir à communs frais dans l'entre-deux de leurs bourgs, un convent pour les Obſervantins, sous le titre de S. François. Fr. Saint de Corbaria en ayant esté établi Gardien, y fit transporter avec grande solemnité le corps du bienheureux Frere François des Malefices, qui estoit inhumé au convent de la foreſt.

XXXIV. La B. Marine avoit vécu en grande retraite, dans une grotte à trois milles de la bourgade d'Avila sur le Duero ; & Dieu avoit fait éclater sa saintete par plusieurs miracles ; les habitans du voisinage touchez de ces merveilles avoient obtenu permission de Calixte III. de bastir une chapelle dans ce lieu, & y avoient ajoûté un convent sous le titre de Sainte Marie *de Pomerio*, qui fut achevé cette année. Le corps de cette pieuse defunte repose dans la chapelle principale, avec une belle Epitaphe : sa teste est conservée separément dans une belle chasse, & Dieu l'honore chaque jour de plusieurs gueriſons miraculeuses qu'il fait par son interceſſion.

XXXV. Le convent de Trancoſi sur la frontiere de Portugal, fut établi environ ce temps sous le titre de S. François ; & l'an 1583. il fut delaiſſé, parce que les Religieux n'y trouvoient pas dequoy entretenir une communauté reguliere. Neanmoins ils le reprirent l'année suivante, à l'inſtance des habitans ; parce qu'ils estoient obligez de tenir dans ce lieu un confeſſeur pour les Religieuses du Tiers-Ordre.

XXXVI. Henry de Mekleboug Prince de Salains, & Comte de Zuvernie, obtint permiſſion du Pape de bastir un convent pour les Obſervantins dans sa ville de Griſtou, du Dioceſe de Camin en Pologne, à une chapelle où l'on conserve du sang, qui sortit miraculeusement d'une Hoſtie conſacrée.

XXXVII. Jean de Lopez de Lazerraga, Grand Threſorier de l'Ordre militaire de Saint Jacques, & sa femme Jeane de Gamboa, fonderent un Monaſtere de Ste Claire sous le titre de la Tres sainte Trinité, au bourg

Digitized by Google

d'Ognaté en Biscaïe, du Dioceſe de Calahorra.

XXXVIII. Les Urbaniſtes s'établirent à Elvas, qui eſt une ville Epiſcopale du Portugal ſous l'Archevêque d'Evora.

XXXIX. Marguerite de Lorraine mere du Duc d'Alençon, avoit commencé l'an 1502. de baſtir un Monaſtere à Mauritanie dans le Comté d'Unel, pour quelques Tierceres qui vouloient embraſſer la premiere Regle de Sainte Claire; & cette année ces filles y furent introduites. Jaques de Silli Evéque de Sées conſacra l'Egliſe; & lorſque les Huguenots prirent cette ville, la Sœur Marguerite Petit native de Roüen, tomba entre les mains de ces impies; & aima mieux ſouffrir la mort, que de conſentir à leur impureté. La diſcipline reguliere s'eſt tres-bien conſervée juſques à preſent dans ce Monaſtere ſous la conduite des Obſervantins de la Province de France Pariſiene.

XL. Thereſe Henriquez de qui nous avons parlé l'année precedente, fonda un Monaſtere pour les Religieuſes de la Conception, au bourg d'Uſſagre, qui depend des Chevaliers de Saint Iaques dans le Royaume de Leon: ces filles vivent dans ce lieu en grande retraite, & gardent fort exactement la diſcipline reguliere.

XLI. Frere Iulien de Bacchozis Hermite du Tiers Ordre, avoit commencé depuis quelques années un convent dans Florence, à la chapelle de Noſtre-Dame de Charité; qui eſt ſur le pont de la riviere d'Arni; aprés ſa mort ſes confreres l'avoient fait achever; & cette année ils le remirent aux Amedées, par la permiſſion de Jules II.

XLII. Le Pape unit au Monaſtere de Sainte Claire du bourg de Carçoſo au Dioceſe de Salamanque, l'Egliſe parroiſſielle de ce lieu.

XLIII. Le Monaſtere de Villecomte au Dioceſe de Braga, fut reformé par Frere François Caldera Viſiteur General en Portugal; & celuy de Sainte Marie des Cheſnes au Dioceſe de Saint Paul, par le General de l'Ordre.

XLIV. Le Pape confirma le privilege d'inſtituer des Syndics, pour avoir ſoin des immeubles au nom du ſaint Siege. Il renouvela la permiſſion de celebrer le divin Office, & de faire les obſeques des Religieux au temps d'interdit. Il leur permit d'établir des convens dans tous les lieux où ils ſeroient appellez, nonobſtant la defenſe de Boniface VIII. & defendit à tous les Religieux des autres Ordres, de baſtir des maiſons dans la diſtance de trois cens canes autour de nos convens.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1510.	DE IULES II. l'an 7.	DE MAXIMILIEN Emp. l'an 17. & 18.	DE L'ORDRE l'an 303.

I. DIdace Colomb Gouverneur de l'Iſle Eſpagnole ſur la coſte d'Amerique, écrivit au Roy Ferdinand que les Freres Mineurs, & les Freres Preſcheurs avoient travaillé à la converſion des Barbares avec un zele merveilleux, un travail incroyable, & un fruit extraordinaire; les Freres Preſcheurs n'y eſtoient pourtant arrivez que cette année, & les Freres Mineurs y avoient abordé avec les premiers Eſpagnols qui firent cette conqueſte: ils avoient même déja un convent avec une Egliſe dans la ville de S. Dominique, & de là ils ſe ſont épandus par les Iſles de Cuba, de Cume, de S. Iean, de la Iamaïque, de Ste Marguerite, de Sainte Croix, & de Cubague, dans toutes leſquelles ils ont planté la foy de Ieſus-Chriſt, & étably des convens.

II. Fernandez Coutigno eſtoit arrivé aux Indes Orientales avec quinze vaiſſeaux, qui portoient trois mille fantaſſins; Albuquerque qui eſtoit Gouverneur de tout ce que le Roy de Portugal y poſſedoit, voyant ce nouveau ſecours, reſolut d'attaquer la ville de Calecut, parce que le Roy du Royaume qui porte le même nom, s'eſtoit declaré ennemy des Portugais; mais cette entrepriſe luy reüſſit fort mal, car ſes gens y furent bien battus, & Coutigno y fut tué. Sur ce temps Frere Antoine de Laurier allant de l'Iſle de Zocotora à celle de Goa, fit naufrage ſur la coſte de Cambaïa, & fut conduit priſonnier au Roy, avec tous ceux qui avoient échappé le peril de la mer. Aprés quelques mois de captivité, comme perſonne ne penſoit à leur delivrance, le Prince Barbare permit à Frere Antoine d'aller à Goa ſur ſa parole, pour travailler à ramaſſer dequoy payer leur rançon; ſous cette condition que s'il ne pouvoit pas trouver dequoy le faire dans le temps qui luy eſtoit marqué, il ſe remettroit en priſon.

III. Lors qu'il fut arrivé à Goa, il ſe trouva par malheur que le Gouverneur n'y eſtoit pas: & par cette abſence il ne peut rien faire ni pour luy, ni pour ſes compagnons de fortune. Sur ce defaut, il aima mieux tenir ſa parole que joüir de ſa liberté, & retourna vers le Roy de Cambaïa; mais ſa bonne foy ne fut pas ſans recompenſe, car ce Barbare en fut ſi touché, que non ſeulement il le delivra avec tous ceux de ſa nation, mais même il les traita fort ſplendidement, & leur fit de beaux preſens; cette action de fidelité alla même plus loin, car tous les Princes Indiens qui la ſceurent, conceurent dés lors une grande eſtime des Portugais; tant il eſt vray qu'il n'eſt rien de plus ſacré que la fidelité, & qu'elle ſert non ſeulement pour ſatisfaire à la conſcience, mais encore pour acquerir des richeſſes & de l'honneur. Dés que Frere Antoine eut recouvert ſa liberté, il continua ſes travaux pour ſemer la Foy en diverſes Provinces, & ſon zele fut ſuivy d'un fruit merveilleux. Environ l'an 1550. le Pere Gaſpard

Digitized by Google

Iesuite qui estoit party d'Ormus, aborda au port de Bazain, & Fr. Antoine ravy de voir un Religieux qui s'estoit rendu fort illustre par son zele, le pria de dire la Messe dans la nouvelle Eglise qu'il avoit fondée en ce païs, dans un Temple qui avoit servy auparavant à l'idolatrie, & le fit recevoir aux fanfares des trompettes par les nouveaux convertis.

IV. La ville de Goa qui s'estoit mise sous la protection du Roy de Portugal, s'estant revoltée, Alphonse Albuquerque s'en empara par la force des armes; & comme ce vaillant Capitaine reconnut qu'il n'avoit pas des aides plus asseurez, ni des conseillers plus fidelles que les Freres Mineurs, qui s'estoient dispersez en diverses Provinces, il leur donna dans Goa la Mosquée des Sarrasins, & le Roy Emmanuel leur fournit dequoy y joindre un beau convent. Il est vray que l'ouvrage alla fort lentement, à cause des tumultes continuels qui s'éleverent dans cette Isle; mais enfin il fut achevé avec une magnificence digne de la majesté de celuy qui l'avoit entrepris. Aussi a-t'il esté depuis un Seminaire abondant d'excellens Religieux, qui ont servy tres-utilement pour accompagner les capitaines à la guerre, pour convertir les barbares, pour catechiser les enfans, pour dresser des écoles, pour gouverner les Hôpitaux, pour servir les malades, & pour administrer les Sacremens aux fidelles. Ils ont continué ces saints exercices seuls, ou fort peu accompagnez durant plusieurs années, & ont essuyé les premieres difficultez d'une entreprise si glorieuse & si penible.

V. Le Cardinal Ximenés s'estant déchargé des soins de la guerre, s'appliqua particulierement à trois choses: la premiere fut de donner la derniere perfection à l'Université d'Alcala, qu'il consideroit au delà de tous ses ouvrages, comme sa chere fille. La seconde, de recouvrer les droits de son Eglise de Tolede, qui avoient esté negligés par ses predecesseurs, ou usurpés par d'autres Prelats, & par les Rois mémes. Il eut plusieurs procés sur ce sujet: le premier fut avec l'Evéque de Cadis, qui s'estoit emparé de l'Eglise de Baza, par la faveur de la Reine Isabelle. Le second avec le Roy, & avec Fr. Loüis Guillaume qui avoit esté nommé Evéque titulaire d'Orense parmy les infidelles; & le sujet de leur different estoit, pour la jurisdiction de la ville d'Oran en Afrique. Le Cardinal qui avoit pris cette Ville, avec des troupes qu'il avoit payées de ses propres deniers, l'avoit unie à son Dioceſe de Tolede; le Roy pretendoit qu'estant une nouvelle conqueste de la Couronne de Castille, il avoit le droit d'y pourvoir d'un Pasteur; & Fr. Loüis disoit que selon les anciens Livres de la Chancellerie, Oran estoit le lieu de son titre. & partant qu'il en estoit le veritable Evéque. Cette contestation dura long-temps, & fut poursuivie avec beaucoup d'ardeur; mais Ximenés soûtint si bien sa cause, qu'Oran est demeuré jusques à present sous la jurisdiction des Archevéques de Tolede.

VI. La troisiéme chose qui faisoit le grand attachement du Cardinal, estoit l'augmentation du culte divin; il fonda un Monastere de filles à Illescas, duquel nous parlerons plus bas. Il fit bastir dans sa patrie une Eglise dediée à la Sainte Vierge, & voulut qu'elle fût servie par les Fre-

Digitized by Google

res Mineurs. Il augmenta les revenus de l'Egliſe de *S. Auditus* prés de la même Ville, afin que le Service divin s'y fit avec plus de ſolemnité. Tout cela ſe paſſa cette année, & nous verrons d'autres fruits de ſa pieté dans les ſuivantes.

VII. Nous avons vû l'an 1508. que Jules II. avoit inſtitué ſon Nonce de la collecte des aumônes, pour la fabrique de l'Egliſe de S. Pierre, Fr. François Zeno Vicaire General de l'Obſervance ; & qu'il luy avoit donné pluſieurs grands Privileges. Cette année ſa Sainteté les augmenta, & luy accorda le pouvoir de changer tous les Commiſſaires, que le feu Pierre Cardinal de Rheggio avoit inſtituez pour le même ſujet en Hongrie, & en Boheme. Les eloges que ce Pape donna à la conduite de Fr. François, ſont une bonne preuve de ſon grand merite.

VIII. Les Conventuels employoient toutes ſortes d'adreſſes, pour attirer à eux pluſieurs Religieux de l'Obſervance, & des autres congregations reformées, contre les ordres que Jules II. & ſes predeceſſeurs avoient preſcrits par diverſes conſtitutions ; c'eſt pourquoy ſa Sainteté qui ſouhaitoit avec paſſion de reduire en un ſeul corps toutes ces branches qui diviſoient l'Ordre, renouvela toutes ces bulles ; y ajoûta des peines fort grieves contre tous ceux qui ne les obſerveroient pas ; & ordonna que tous les Religieux de ces diverſes reformes s'uniſſent dans cinq mois, ou aux Conventuels ſous l'obeiſſance du General, & des Provinciaux ; ou aux Obſervantins ſous la juriſdiction des Vicaires Generaux & Provinciaux ; toutefois avec la liberté de continuer dans la forme de vie qu'ils avoient embraſſée.

IX. Les Conventuels virent que pour obeïr à cette conſtitution, les congregations reformées s'uniſſoient plus agreablement aux Obſervantins qu'à eux, c'eſt pourquoy ils obtinrent par ſurpriſe une nouvelle bulle qui leur eſtoit fort favorable, & reduiſirent toutes les anciennes à leur façon de vie, par de nouvelles conſtitutions qu'ils dreſſerent ; & pour rendre leur deſſein plus plauſible, ils les firent approuver par le Cardinal protecteur. Mais ils comprirent bien que s'ils commençoient à publier cela dans l'Italie, les Obſervantins y mettroient facilement remede ; c'eſt pourquoy ils l'envoyerent en Allemagne par l'ordre du protecteur, afin de le faire recevoir avant que la nouvelle n'en fut venuë à Rome. Mais toute leur fineſſe ne leur ſervit de rien, car les Allemans avertirent auſſi-toſt de cette dangereuſe nouveauté le Vicaire General Ciſmontain, qui ne manqua pas d'en faire ſes plaintes au Pape ; & ſa Sainteté voyant qu'elle avoit eſté ſurpriſe, en témoigna tant de fâcherie, qu'Elle depoſa le General, & ordonna qu'on tint un Chapitre dans Rome, pour en elire un autre à ſa place.

X. Cet ordre fut executé avec tant de promptitude, que cette même année Fr. Philippe Porcatio de Baigne-cheval, fut elû General au Convent de douze Apoſtres. C'eſtoit un grand Docteur ; il avoit eſté compagnon de Frere Gilles Dauphin, & diſciple de Fr. Eſtienne Brulleſer ; il avoit enſeigné avec grande approbation dans les convens de Paris & de Veniſe, & dans l'Univerſité de Bologne. Il avoit prêché avec grand applaudiſſement dans les prin-

Digitized by Google

cipales Villes d'Italie ; & il ne montoit à la premiere charge de l'Ordre, qu'aprés avoir passé par les inferieures avec beaucoup de loüange. Mais il ne conserva pas long-temps cette nouvelle dignité, car il mourut l'année suivante, comme nous verrons.

XI. Le Pape qui avoit deposé Fr. Raymond Gratien de la charge de General, ne voulut pas que ce coup de sa colere fut suivy de honte ; c'est pourquoy il le crea Archevêque de Ragusе ; mais il cassa la bulle que Fr. Raymond luy avoit extorquée, & tout ce qui avoit esté fait en suite, soit par les Conventuels, ou par le Cardinal protecteur ; voulant que sa premiere constitution demeurât dans sa force.

XII. Frere Estienne de Castello lay mourut au convent de Campagnano à seize milles de Rome, où il est en grande veneration à cause des miracles dont Dieu l'a honoré durant sa vie, & aprés sa mort.

XIII. Fr. Barthelemy d'Anglaria deceda au convent d'Empoli en Toscane ; & l'estime qu'on avoit de sa vertu attira une grande foule de peuple à ses obsеques. Aussi avoit-il acquis toutes les vertus dans un degré fort eminent : car sa chasteté avoit esté tres-pure, sa pauvreté tres étroite, & son humilité tres-profonde. Il n'avoit jamais voulu accepter aucune charge, que celle de Maître des Novices ; Dieu l'avoit éprouvé par plusieurs adversités, sur tout par une longue fiévre hetique ; & il les supporta toutes avec tant de patience, qu'on ne l'entendit jamais se plaindre. Comme il gardoit la discipline Reguliere avec une exactitude merveilleuse, il prenoit aussi la liberté de corriger ceux qui y manquoit, & tous ses freres honoroient tellement son zele, qu'il n'y en avoit aucun qui osât dire une parole trop libre, ni parler des vanitez du monde en sa presence. Lors qu'il demeuroit au mont Alverne, il avoit accoustumé de sortir la nuit du dortoir, pour aller à la chapelle de S. Jean, qui en est un peu éloignée ; & une fois comme il ne pouvoit pas trouver le chemin, à cause de la grande obscurité qu'il faisoit, deux Anges l'y conduisirent.

XIV. Fr. Claude Reigné mourut environ cette année au convent de l'Isle dans le païs d'Auxois en Bourgogne : comme il avoit passé sa vie dans un zele merveilleux pour la perfection de son état, & pour le salut des Ames, sa mort fut fort pretieuse devant les yeux de Dieu, & sa memoire fort honorable devant ceux des hommes.

XV. Fr. Epiphane d'Almagne lay deceda fort saintement sur le mesme temps, au convent de Sainte Marie de la Vallée Aspre dans la Poüille ; le desir d'embrasser la reforme, l'avoit obligé de se retirer dans la Province de S. Ange, & Dieu le favorisa de plusieurs extases ; pour en joüir avec plus de liberté, il avoit dressé une petite cabane dans le bois qui est prés de ce lieu, où il occupoit son esprit à la contemplation ; & mattoit son corps par des jeûnes rigoureux, & par des veilles continuelles. Trente ans aprés sa mort, son cadavre fut trouvé sans aucune corruption, c'est pourquoy il fut transporté à un lieu plus honorable. Le baston dont il se servoit fait encore plusieurs miracles : car il chasse les Demons, & guerit plusieurs malades par son attouchement.

XVI. Frere Baptiste avoit esté tres devot au mystere de l'Incarnation, &

Digitized by Google

au saint Sacrifice de la Messe, & avoit merité d'estre elevé plusieurs fois de terre dans la ferveur de l'oraison ; il mourut fort saintement environ cette année à Campli dans l'Abbruzze.

XVII. Un autre Frere Baptiste de Caniano deceda sur le même temps à Thieti, en grande odeur de sainteté ; il avoit mépriſé les honneurs & les richesses que sa noblesse luy pouvoit faire esperer, pour embrasser l'humilité & la pauvreté de S. François au convent d'Aquila. Sa vie fut une penitence continuelle, car il portoit toûjours un cilice, & pratiquoit un jeune fort exact. Dieu luy revela l'heure de sa mort, & il la declara à ses freres long-temps avant qu'elle n'arrivât.

XVIII. Fr. Antoine de Zamora qui s'estoit rendu fort recommandable par sa pieté, & par la candeur de ses mœurs, deceda au conuent d'Arcos du Dioceſe de Seville. Et Fr. Pierre de Gamarra à celuy de Saliceto dans la Province de Castille : nous avons parlé de luy l'an 1376.

XIX. Fr. Pierre de Naples mourut au convent de Massacio, dans la Province de la Marche. Il souffrit durant sa jeuneſſe de grandes tentations, à cause de la beauté extraordinaire dont il estoit doüé, c'est pourquoy il pria Dieu de donner à son visage quelque difformité, qui peut le delivrer de ces suggestions importunes ; il fut exaucé, car un ulcere malin luy rongea les joues, & le nez.

XX. Frere Seraphin de Thieti avoit receu de Dieu une grace extraordinaire pour la predication ; car quoy qu'il eût tres-peu d'étude, il raviſſoit ſes Auditeurs par les belles choſes qu'il leur diſoit ; & aprés avoir servy au salut de plusieurs ames, il mourut avec de grandes marques de pieté dans le convent de S. Bernardin de la ville de S. Ange.

XXI. La Sœur Elizabeth de la Tour floriſſoit en ce temps par l'excellence de ses vertus, au Monaſtere de Burgos. Un jour de Dimanche ayant esté si occupée au service d'une malade, qu'elle ne peut ni recevoir la communion, ni se confeſſer, ni même entendre la Messe, elle deſcendit au chœur pour demander pardon à Dieu, de la faute qu'elle croyoit avoir commiſe par cette omiſſion ; & sur le meſme temps un Frere Mineur se preſenta à elle, pour luy adminiſtrer ces Sacremens. Dieu luy revela l'heure de sa mort, & ses Sœurs pour honorer son merite, la firent inhumer au chœur, dans un beau ſepulchre.

XXII. Fr. Maurice du Port, ſurnommé Fithealaigh, estoit Archevêque de Toam en Irlande ; ſuivant le regiſtre du Vatican il avoit esté élevé à cette charge depuis l'an 1506. & nous trouvons qu'il ſouſcrivit aux deux premieres ſeſſions du Concile de Latran l'an 1512. L'année ſuivante étant revenu dans sa patrie, comme il se preparoit à celebrer sa premiere Meſſe pontificale, il mourut le 27 de May à Galvy. Il avoit enſeigné la Philoſophie, & la Theologie à Paris durant pluſieurs années, & il avoit acquis une ſi belle reputation de ſcience & de pieté, qu'on le ſurnomma la fleur du monde. Il a laiſſé pluſieurs excellens ouvrages, dont j'ay parlé dans mon traité des Ecrivains de l'Ordre.

XXIII. Jules II. donna le Prieuré de Saint Donic de Riparia de Salo,

Digitized by Google

lo, de l'Ordre de Saint Augustin, à Frere Paul de Plantanis Docteur en Theologie.

XXIV. Il y avoit une chapelle de Sainte Luce prés de Somme au Dioceſe de Nole, dans la terre de Labour ; une truye y rompit avec ſon muſeau une pierre de taille, ſous laquelle on découvrit une autre chapelle, avec deux Autels dediez à la Sainte Vierge, c'eſt pourquoy on la nomma Sainte Marie du Puits ; & Jeane veuve de Ferdinand Roy des deux Siciles, qui demeuroit alors dans ce bourg, reſolut dés lors d'établir les Obſervantins à ce lieu ; pour cet effet elle acheta de l'Eveſque de Nole & la chapelle & le fonds qui l'environnoit ; & aprés avoir obtenu du Pape la confirmation de ce Traité, & la permiſſion de l'établiſſement qu'elle y vouloit faire, elle y baſtit un beau convent.

XXV. Pendant que Jean de Liganna faiſoit ſa priere devant une image de la Sainte Vierge, au bourg de la Motte, du Dioceſe de Ceneda dans la Marche Treviſane, cette ſainte Dame luy apparut, & luy ordonna de baſtir un convent pour les Obſervantins dans ce lieu ; afin que ſon culte y fût eſtably avec plus de ſolemnité ; Jean fut encore confirmé dans ce deſſein par deux miracles qu'il y vit faire, & d'abord il donna dequoy commencer le baſtiment ; les habitans demanderent à Jules 11. la permiſſion de le continuer, & ſa Sainteté la leur accorda fort agreablement.

XXVI. Les habitans de Mont-Ulm au Dioceſe de Ferme, établirent un convent pour les Obſervantins ſous le titre de N. Dame du Mont, à 50. pas de leur bourg, ſur une colline fort agreable.

XXVII. Jean de Graſſis, & Bonnagratia de Torniellis ſe rendirent Obſervantins, & donnerent dequoy baſtir un convent prés de Septebrie dans le territoire de Genes.

XXVIII. André de Capouë Duc de Termini, & Prince de Molfetta leur en fit bâtir un autre ſous le titre de N. Dame de Graces, prés de Champ-bas dans la Poüille ; il ſert d'infirmerie, parce que l'air y eſt fort ſain. Six Religieux illuſtres en vertu y repoſent ; ſçavoir Fr. Guidon que Dieu a honoré de pluſieurs miracles. Frere Ambroiſe de Civitelle fameux Predicateur, & tres-zelé de ſon état, qui predit en chaire le ravage que les Turcs firent en Italie l'an 1554. & le jour auquel il devoit mourir. Fr. Gratien de Caſtanetolo, Fr. Innocent, & Fr. Raphaël de Turin, qui ſe ſont rendus fort recommandables par leur ſainteté, par leur doctrine, & par leur prudence dans le Gouvernement de la Province de S. Ange. Et Fr. Paul de Pierre-Roye lay, qui a eſté doüé d'une vertu extraordinaire, & d'une gravité de mœurs admirable.

XXIX. Manfroy Cariophile Evéque de Trivento dans le Royaume de Naples, permit environ cette année aux habitans de Sangre, de changer en un Convent pour les Obſervantins, l'Hôpital qui eſtoit prés de leur bourg au delà de la riviere, & de le dedier à ſainte Marie Magdelaine. Fr. François de Ripa jeune Clerc y eſt enterré : il merita que des Anges rayonnans de gloire apparuſſent à ſa mort, pour conduire ſon ame au Ciel. Fr. Pierre de Ferrazano lay qui fut favoriſé de l'entretien de Jeſus Chriſt, y repoſe auſſi.

Digitized by Google

XXX. Federic Pannoni commença de leur en faire baſtir un autre prés de Curi dans la Poüille, ſous le titre de N. Dame de Lorete ; mais aprés avoir fait jetter les fondemens ſur un plan fort étendu, il mourut ; c'eſt pourquoy le reſte de l'edifice ne répond pas au premier deſſein ; car les Religieux l'ont fait achever d'une façon plus conforme à la pauvreté.

XXXI. Piccolomini d'Aragon leur en fonda un autre ſous le titre de Saint Antoine de Padouë, dans la meſme Province, prés d'Illiciti, dont il eſtoit Marquis.

XXXII. Les habitans de la Foſſe dans la Capitanate, les eſtablirent auſſi prés de leur bourg, ſous le titre de Sainte Marie de Jeſus. Un des premiers Religieux qui habiterent dans ce convent, y mourut cette année ; l'on a perdu la memoire de ſon nom, mais non pas des merveilles qu'il faiſoit ; car il gueriſſoit les malades, & delivroit les poſſedez par le ſigne de la croix. Gonzague parle ainſi de ces quatre derniers convens ; mais il faut voir la bulle de Leon X. que nous rapporterons l'an 1521. pour en avoir une connoiſſance plus aſſeurée.

XXXIII. Ce que j'ay dit du B. Fr. Barthelemy d'Anglaria, qui mourut au convent d'Empoly, me donne l'occaſion de parler de ce lieu, que j'avois oublié. Il fut établi par Fr. Vincent, & par quelques autres Obſervantins, avec la permiſſion de Sixte IV. & d'Alexandre VI. des ruines de quelques Egliſes qui avoient eſté demolies par les guerres. Il eſt dedié à l'Aſſomption de la Sainte Vierge ; & il y en a qui croyent que la famille d'Adimara de Florence l'a fondé, mais il eſt plus probable qu'elle n'a contribué qu'à l'achever.

XXXIV. Les Obſervantins établirent deux convens dans l'Iſle de Corſe : le premier prés du bourg de la Baſtide ; & le ſecond dans le territoire de Caccia ; l'un & l'autre ſous le titre de S. François.

XXXV. Le Cardinal Ximenez fit baſtir un convent pour les Obſervantins, à la Tour de Locune ſa patrie, & le meubla abondamment de toutes les choſes neceſſaires, & pour le culte divin, & pour l'uſage des Religieux. Il y fit conduire avec de grands frais une fontaine, car elle vient de fort loin : & il fallut rompre des rochers, & percer des montagnes pour dreſſer l'aqueduc. Fr. François Ortiz eſt mort dans ce lieu en grande eſtime, pour l'excellence de ſes predications, qui luy avoient acquis le titre de Roy des Predicateurs ; & pour la ferveur de ſa pieté, car pendant treize ans il avoit gardé une retraite fort exacte pour vaquer à la meditation, & à l'eſtude de l'Ecriture ſainte. Aprés Matines il demeuroit en prieres juſques au jour, verſant des larmes, & pouſſant de grands ſoûpirs, pour obtenir de Dieu la grace de travailler avec fruit à la converſion des pecheurs. Ximenés donna l'hermitage appellé *du chef* aux Religieux de ce convent, pour y loger des Tierceres, & un d'eux y va dire la Meſſe, & adminiſtrer les Sacremens. François de Ciſneros neveu du Cardinal, fit dreſſer un ſepulchre pour luy & pour les ſiens, dans la premiere chapelle du nouveau convent.

XXXVI. Beatrix de Pacheco veuve de Rodriguez Ponce Marquis de Cadis, fonda un autre convent pour les meſmes, à mille pas d'Arcos dans le Dioceſe

Digitized by Google

de Seville, & le fit dedier à Saint Antoine de Padouë. Frere Antoine de Zamora eſt mort dans ce lieu, en une ſi grande eſtime de ſainteté, que les habitans l'invoquent dans toutes leurs neceſſitez. Il leur avoit perſuadé de fonder une chapelle particuliere, pour y dire des Offices, & des Meſſes pour les ames qui ſont en Purgatoire; & ils voulurent qu'il y fût enterré.

XXXVII. Gonſalve Fernandez de Cordouë, ſurnommé le grand Capitaine, eſtablit les nouveaux Reformez de la Province des Anges prés de Pedroche, & leur fit baſtir une Egliſe ſous le titre de Noſtre-Dame de Secours, ſous cette condition qu'on ne pourroit enterrer perſonne dans la principale chapelle, que les Religieux, ou quelque inſigne bienfaicteur, qui voulut engager ſes heritiers à faire toûjours les reparations qui ſeroient neceſſaires à l'Egliſe. Depuis Ferdinand V. Roy d'Eſpagne, & les habitans de ce lieu ont fait achever le convent. Frere Jean de Barri Religieux de cette Province, & Archevêque de Grenade en Amerique, y a fondé quatre chapellenies, afin qu'on y enſeignât toûjours la Theologie. Frere Jean de Pedroche qui merita de voir Jeſus-Chriſt ſous la forme d'un bel enfant la nuit de Noël, & d'y guerir un eſtropiat, y repoſe en grande veneration.

XXXVIII. Lucrece de Borgia Ducheſſe de Ferrare, poſa la premiere pierre d'un Monaſtere dans cette Ville, auquel elle donna le titre de Saint Bernardin. L'an 1516. le baſtiment eſtant achevé, Camille fille du Duc Valentin de Borgia, qui eſtoit élevée au Monaſtere de Tres-ſaint Sacrement de la meſme Ville, y fut introduite avec vingt compagnes; elle y receut l'habit, & prit le nom de Sœur Lucrece en conſideration de ſa tante; ſon exemple y attira pluſieurs autres filles, de ſorte que dans peu de temps elles ſe trouverent quatre-vingts-dix. La Sœur Barbe Boïarda fille du Comte de Scandiani, en fut la premiere Abbeſſe; & la diſcipline reguliere s'y eſtablit tres-bien ſous la conduite des Obſervantins. L'Egliſe poſſede un morceau de la vraye Croix, & quelques goutes du Sang miraculeux de Jeſus-Chriſt, que Jules II. envoya à la Sœur Claire fille de Guidobald premier Duc d'Urbin ſa parente, qui fut transferée du Monaſtere d'Urbin à celuy-cy. Sigiſmond d'Eſte, frere d'Alphonſe premier Duc de Ferrare y eſt enterré, avec une Epitaphe qui marque l'excellence de ſa vertu.

XXXIX. Sigonius dit qu'on donna aux Religieuſes de Sainte Claire, l'Abbaye de Saint Felix dans Bologne; parce que leur Monaſtere qui eſtoit devant la porte de Saint Eſtienne, avoit eſté démoly durant les guerres.

XL. Luce Sancie de Baëza obtint permiſſion du Pape de fonder un Monaſtere pour les Religieuſes de Sainte Claire, ſous le titre de Sainte Elizabeth des Anges, & ſous la conduite des Obſervantins, à Carmone dans le Dioceſe de Seville. Gonzague dit qu'elle eſtoit veuve, lors qu'elle fit cette fondation; qu'elle y fut portée par la converſion miraculeuſe de

Digitized by Google

son mary, qui d'un libertin, & d'un avare qu'il estoit, se rendit fort pieux dés qu'elle eut fait son vœu à l'honneur de la Conception immaculée de la Sainte Vierge ; qu'elle executa son dessein sous Leon X. qu'elle institua cette maison pour les filles de la Conception, mais sous l'habit du Tiers Ordre ; qu'elle s'y consacra l'an 1513. & que l'an 1515. elle leur fit prendre l'habit de l'Ordre de la Conception. Jules II. ne dit rien de cela dans sa bulle ; mais il pourroit estre que Sancie, aprés avoir reçû la permission de ce Pape, changea son intention ; & qu'elle fit pour les Religieuses de la Conception, ce qu'elle avoit commencé pour celles de sainte Claire.

XLI. Le mesme Auteur écrit, que le Monastere de sainte Claire de Pontevedra en Galice, fut achevé cette année, & qu'on ne sçait pas quand est-ce qu'il a esté commencé ; mais un acte qui se conserve dans ses Archives, porte que Majeure Perez le fonda l'an 1271. Cette maison a eu plusieurs filles fort recommandables pour leur vertu ; les principales ont esté la sœur Eleonor Rodriguez qui en fut la premiere Abbesse, & dont la memoire est en grande veneration, à cause de plusieurs miracles qu'elle a faits. La sœur Eleonor de Meyra, fille de Garcias Sarmiento, Seigneur de Sauveterre, qui s'est renduë admirable par la pratique de toutes les vertus, & qui mourut l'an 1600. La sœur Marie Sarmiento illustre par sa naissance, par sa pieté, & par sa rigoureuse penitence, qui mourut peu de temps aprés. Et la sœur Marie de Galbe, ou de saint Antoine, qui servit durant cinq ans sous l'habit de Garçon, aux Recollets du convent de saint Antoine de la Puebla, avec une edification merveilleuse, sans que personne soupçonnât jamais rien de son deguisement, jusques à ce qu'elle eut atteint la vingt-deuxieme année de son âge ; alors elle se reduisit dans ce Monastere, où elle mourut en grande odeur de saintetè, le 30. d'Octobre l'an 1616.

XLII. Jules II. recommanda aux fidelles de contribuer par leurs aumônes, à la delivrance de quelques Tierceres, qui avoient esté faits Esclaves par les Sarrazins à la prise de Tripoli. Il defendit sous peine d'excommunication aux Amedées, & aux autres Religieux des congregations reformées, qui s'estoient unis aux Conventuels, de porter des soques, afin qu'on les pûst distinguer des Observantins ; & renouvella cette defense l'an 1512. Il donna aux Observantins la communication des privileges de tous les Ordres mendians, & les exempta de payer la quarte des funerailles. Il defendit aux Peres Minimes de recevoir des Religieux de cette famille : il confirma l'union de l'Eglise parroissielle de Cubes, au Monastre des sœurs du Tiers Ordre de cette ville, qui avoit esté faite par le Cardinal Ximenez, car ce lieu depend de son Dioceſe.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1511.	DE JULES II. l'an 8.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 18. & 19.	DE L'ORDRE l'an 304.

I. IL s'eſtoit émû une grande conteſtation dans l'Iſle de S. Dominique, touchant la ſervitude que les Eſpagnols impoſoient aux Inſulaires, & l'inſtruction des nouveaux convertis. Fr. Antoine Monteſin Dominiquain, & Fr. Alphonſe de l'Eſpine Franciſcain furent envoyez en Eſpagne, pour en avoir la deciſion; & le Roy Ferdinand ayant fait aſſembler un conſeil de gens de merite & de ſçavoir, entre leſquels fut Fr. Alphonſe, fit des ordonnances tres-juſtes, & tres-avantageuſes pour la conduite de ce peuple, & pour l'avancement de la Foy. Il commanda particulierement qu'on baſtît des Egliſes, & un convent pour les Freres Mineurs dans l'Iſle de S. Jean du Port riche; & afin qu'il n'y manquât pas d'ouvriers Evangeliques, il y envoya vingt-trois Freres Mineurs, qu'il pourvût de toutes les choſes neceſſaires pour le culte divin, & pour leur entretien.

II. Alphonſe Albuquerque Vice-roy des Indes Orientales, s'eſtant arreſté dans l'emboucheure de la Mer rouge, une maladie ſi contagieuſe ſe mit dans ſon armée, que les ſoldats mouroient ſoudainement. Un ſoir on entendit un grand bruit au fond d'un vaiſſeau; les Sentinelles deſcendirent par une échelle pour voir ce que c'eſtoit, & ils virent le corps d'un de ceux qu'on avoit jettez dans l'eau, qui embraſſoit la carene prés du timon, & le porterent à terre pour l'inhumer; mais le lendemain ils trouverent qu'il eſtoit ſorty de ſon ſepulchre. Ce prodige les étonna; & comme ils penſoient à la cauſe d'où il pouvoit provenir, Fr. François de Lisbonne ſoupçonna que ce ſoldat ne fût mort lié de quelque cenſure, dont il n'avoit pas reçû l'abſolution; ſur cette penſée il la luy donna, ſe reſſouvenant de l'exemple de Saint Benoiſt, qui avoit fait la meſme choſe en un cas pareil, comme Saint Gregoire le rapporte au chapitre 24. du ſecond Livre de ſes Dialogues: aprés cette ceremonie ce cadavre fut remis dans ſon ſepulchre, & y demeura en repos.

III. Alphonſe Albuquerque ayant reçû trois fois de nouveaux ſecours de Portugal, recouvra Goa, defit les troupes du ſoldan d'Egypte, & du Roy de Cambaïa, qui s'eſtoient unis pour le chaſſer des Indes; & donna un nouveau Roy au Royaume de Cochin. Les Religieux de Saint Dominique, & de Saint François, qui l'avoient ſuivy pour gagner à Jeſus Chriſt les peuples qu'il ſoûmettoit à ſon Prince, eurent par ce moyen l'avantage de pouvoir travailler à leur deſſein avec plus de fruit. Oſorius dit que le Roy Emmanuel avoit envoyé depuis deux ans pluſieurs Religieux illuſtres en vertu & en doctrine, dans le Royaume de Congo, & dans l'Ethiopie inferieure, & que cette miſſion eut un fort heureux ſuccez.

Digitized by Google

IV. Quelques Cardinaux dont Bernardin Carvaial estoit le chef, & Loüis XII. Roy de France le protecteur, assemblerent un Concile à Pise, dans le dessein de chasser Jules II. de son Siege. Dans ce peril, sa Sainteté eut recours au Cardinal Ximenez, pour obtenir par son moyen le secours du Roy Ferdinand. Ce pieux Prelat qui avoit receu beaucoup de graces de ce Pape, & qui conservoit un respect particulier pour sa personne, l'asseura par ses lettres, qu'il ne luy manqueroit pas au besoin; & luy offrit non seulement de luy faire compter une bonne somme d'argent dans Rome, mais encore de passer en Italie à la teste d'une belle armée pour le defendre contre tous ses ennemis, qui voudroient jetter le trouble dans l'Eglise.

V. Ferdinand estoit sur le point de passer en Afrique avec une belle armée, pour continuer les victoires qu'il avoit remportées sur les Barbares; mais la demande du Pape l'arresta, & il voulut prendre l'avis du Cardinal Ximenés, des Grands de son Royaume, & de plusieurs Evêques qui s'estoient assemblez à Seville, pour sçavoir ce qu'il devoit faire dans cette conjoncture. Le sentiment de toute cette illustre Assemblée fut, qu'il ne seroit pas à propos de combatre les ennemis de la Foy, tandis que celuy qui en estoit le chef se trouvoit attaqué par ses propres enfans; & qu'il estoit necessaire d'appaiser les guerres domestiques, avant que de poursuivre les étrangeres. L'interruption de ce beau dessein excita le murmure de tous les Chrétiens contre le Roy de France, & nous pouvons connoistre avec quel déplaisir Ferdinand entreprit cette nouvelle guerre, par la lettre qu'il écrivit au Cardinal Ximenés; en voicy le precis.

VI. Tres-R. P. en Jesus-Christ, Archevéque de Tolede, Primat d'Espagne, Grand Chancelier, & supreme Inquisiteur, que j'ay toûjours consideré comme mon amy, & honoré comme mon pere; vous pouvez, comme depositaire de mes secrets, rendre un bon témoignage des grand soins que j'ay pris pour faire restituer au Pape par les voyes de la douceur, les Villes que le Roy de France luy a enlevées, afin d'éviter par ce moyen les troubles & les scandales qui peuvent arriver dans l'Eglise. Je n'ay pas pû en venir à bout, c'est pourquoy me sentant touché par les clameurs & les plaintes de nostre commune Mere qui implore mon secours, & poussé par les sentimens du respect & du service que tous les Chrestiens luy doivent, j'ay resolu d'embrasser la defense de son chef le Vicaire de Jesus-Christ, pour le remettre dans sa premiere autorité; c'est la cause de Dieu, & je laisse mes interest particuliers, & la guerre d'Afrique pour la soûtenir. J'ay fait un traité d'alliance avec le Souverain Pontife, & avec la Republique de Venise; il fut signé le 4. d'Octobre, qui est un jour remarquable pour vous, à cause de la feste de Saint François. J'ay donné ordre de faire publier ce Traité; & nous y avons laissé place pour mon frere l'Empereur, & pour le Roy d'Angleterre mon fils, afin qu'ils y puissent entrer, comme ils l'ont demandé par leurs Ambassadeurs. Raymond de Cardone Vice-roy de mon Royaume de Naples, a esté declaré par le Pape, chef de l'armée des Alliez; & vingt jours aprés la publication de nostre manifeste, il se mettra en campagne avec quatre mille chevaux, & dix mille fantassins,

Digitized by Google

pour chercher les ennemis, & pour recouvrer les places qu'ils ont prises. Le Duc de Termini le suivra avec six cens chevaux du Pape ; & les Venitiens viendront d'un autre côté. Nous sommes maistres de la mer, par le moyen de l'armée navale, qui s'est saisie des postes les plus importans. Nostre dessein est d'empescher, qu'aucun Prince d'Italie n'abbate la dignité du saint Siege ; & d'obliger ceux qui tienent injustement ses places, à les restituer par un bon accord, plustost que par la force des armes ; c'est pourquoy je vous conjure tres instamment, de faire faire des prieres publiques par toutes les Eglises, pour demander à Dieu qu'il luy plaise de soûtenir la cause de son Espouse, de la conserver dans son unité, & de reunir tous les Chrestiens par une bonne paix ; car par ce moyen, estant délivrez des guerres intestines, nous agirons de concert contre nos ennemis communs. Le Pape promet de travailler à cette union, par la tenuë du Concile de Latran ; & je crois qu'il est necessaire, que vous en conferiez avec le Nonce qui vient vers moy de la part de sa Saincteté, & qui est déja arrivé à Barcelone. Sur le temps que j'écris cecy, j'ay receu des nouvelles de France du sixiéme d'Octobre, elles portent que les Prelats qui s'assemblent à Pise, ne vont que par force à ce Conciliabule. Le Sereniſſime Roy d'Angleterre mon gendre, m'asseure par ses lettres du 28. de Septembre, qu'il veut courir la méme fortune que moy dans cette guerre ; l'Empereur m'a fait des offres toutes telles que je les pourrois souhaiter, par ses lettres du mesme jour, qui sont pleines de marques d'amitié, & d'une belle esperance. Considerant cette bonne intelligence qui est entre tant de Princes Chrestiens, j'ay voulu que personne ne nous peut accuser, que nous ayons oublié quelque chose pour obtenir la paix ; & que Dieu, que nous devons craindre plus que les hommes, ne condamnat pas nostre procedé ; c'est pourquoy j'ay admonesté nostre frere le Roy de France, de faire cesser la guerre qu'il fait à l'Eglise ; & je luy ay fait declarer que s'il le refuse, nous employerons toutes nos forces pour soûtenir, & défendre l'autorité de nostre commune mere, contre la violence de tous ceux qui la voudront opprimer est de Sainte Croix le 17. d'Octobre.

VII. Fr. Philippe General de l'Ordre, mourut à Rome le 10. de Septembre, au grand regret de tous les bons Religieux ; & feut enterré devant le grand Autel de l'Eglise de douze Apôtres, avec une Epitaphe fort honorable. Fr. Gomez Portugais feut éleu Vicaire General ; c'estoit un homme fort sçavant, & fort consideré de Jules II. Il gouverna l'Ordre jusques au Chapitre general.

VIII. Les Observantins Ultramontains tinrent un Chapitre General à la Pentecoste, dans le convent de Rabasteins, où Fr. Gilbert Nicolaï feut éleu Vicaire General. On y fit quelques reglemens pour l'Office divin ; On y resolut que la custodie de Nostre-Dame de Pitié en Portugal, seroit unie à cette famille, pourveu qu'elle en eut obtenu la permission du Pape, & la Province de Sardaigne feut aussi receuë dans le mesme corps. Le nombre des Religieux qui estoient decedez depuis le dernier chapitre, se trouva de neuf cens six. Les plus remarquables estoient Fr. Nicolas Denise, duquel nous avons parlé l'an

Digitized by Google

1509. Fr. Nicolas Gilbert, qui avoit eſté pluſieurs fois Commiſſaire à Paris; & Fr. Jean de la Deule, lay de la Province de France, qui avoit eſté le premier de nos Religieux qui eſtoit allé à l'Iſle de S. Dominique en Amerique.

IX. Fr. Alexis de Borbiza avoit acquis une grande reputation de Doctrine dans l'Univerſité de Cracovie, où il avoit eſté Profeſſeur és Arts; & maintenant il floriſſoit dans la Province de Pologne par l'excellence de ſes Predications, par le zele de ſon eſtat, & par le fruit qu'il faiſoit, dans la reduction des Schiſmatiques au Gyron de l'Egliſe. Il a laiſſé de fort beaux ouvrages, & il eſt mort au Convent de Samborie.

X. Fr. François, & Fr. Jean natifs de Sirad, repoſent au convent de Scamps dans la même Province: le premier a eſté un excellent Peintre qui a orné pluſieurs Egliſes, & pluſieurs Convens de ſes tableaux; & donné une grande edification par ſa vertu. Le ſecond avoit acquis par la douceur de ſa converſation, l'amitié de tous ceux qui le connoiſſoient; & a laiſſé une grande eſtime de ſa Sainteté.

XI. Fr. Antoine de Leoneſſa mourut environ cette année, au convent de Mont-Odoriſio de la Province de S. Ange. Il eſtoit d'une famille noble, mais il s'eſtoit randu plus illuſtre par l'innocence de ſa vie; Dieu la fit paroiſtre par des miracles, car il ſoûmit au joug deux taureaux indomptés, & s'en ſervit pour porter les matereaux de ce convent; & les oyſeaux ſortoient des bois en troupe pour le ſuivre, & pour chanter au tour de luy.

XII. Fr. Martin de Turnohut en Brabant, Profeſſeur en Theologie de l'Univerſité de Louvain deceda le 13. de Mars.

XIII. Environ cette année on oüyt une vois lamentable, qui pouſſoit des gemiſſemens horribles aux privez du convent de Maſſa dans la Marche. Un Religieux ſe hazarda de la conjurer de la part de Dieu, de luy dire qui elle eſtoit, & ce qu'elle vouloit; elle luy repondit je ſuis l'ame du dernier Religieux qui eſt mort dans ce convent, & je paye par de terribles tourmens dans ce lieu puant, l'irreverence avec laquelle j'ay dit l'Office; car j'avois accoûtumé d'en reciter une partie lors que j'allois ſatisfaire aux neceſſités de la nature, ou que je m'occupois à d'autres miniſteres fort vils; parce que l'attachement que j'avois à oüir les confeſſions m'empeſchoit de trouver le loiſir de ſatisfaire à mon obligation avec reſpect; elle ajoûta qu'elle pourroit eſtre ſoulagée de ſes peines, par des meſſes, & par des prieres, pourveu qu'on les dit avec beaucoup de devotion: le Gardien luy fit donner ce charitable ſecours, & l'on n'entendit plus ces cris lugubres.

XIV. Fr. Thadée feut promeu à l'Eveſché de Dromore, ſuffragant d'Armagh en d'Irlande. Fr. Antoine Tubeta, ou Trombetta de Padoüe feut fait Eveſque d'Urbin: il avoit enſeigné la Philoſophie pendant quarante ans; & gouverné la Province de S. Antoine pendant vingt-deux. Il aſſiſta au Concile de Latran ſous Jules II. & s'ouſcrivit comme Eveſque d'Urbin à la ſeconde ſeſſion, & aux ſept ſuivantes; trois ans aprés, il feut fait Archeveſque d'Athenes, & ſouſcrivit comme tel à la dixiéme ſeſſion du meſme Concile l'an 1515. ſous Leon X. eſtant revenu à Padoüe l'an 1518. il y mourut âgé de quatre-

Digitized by Google

tre-vingts un an. Fr. Ferdinand d'Hontiveros estoit Professeur de l'Astrologie dans l'Université de Salamanque.

XV. Le Convent que les Observantins avoient prez de Macerata dans la Marche, sous le titre de S. François, se trouvoit en un lieu fort mal sain ; c'est pourquoy ils le changerent à trois cens pas de cette ville, & luy donnerent le nom de Sainte Croix.

XVI. Elizabeth de Gonzague Duchesse d'Urbin, & veuve de Guidobald de Feltre, fonda un Convent sous le titre de Nostre-Dame des Anges, à cinq cens pas de S. Ange au Gué. Les habitans desiroient avec passion qu'il feut dans la ville, mais le Provincial de la Marche s'opiniastra à le faire establir dehors ; il le vouloit mesmes plus loin, mais la fondatrice determina le lieu dans cette distance.

XVII. Fr. Sixte de Riparola prescha avec tant d'approbation dans le bourg de Val d'Agneau en Lombardie, que les habitans commencerent à luy bâtir un Convent prés de ce lieu, sous le titre de Nostre-Dame des Graces.

XVIII. Les habitans du bourg des Echelles dans le mesme païs, changerent en un Convent sous le titre de Sainte Magdelaine, l'Hospital qui estoit dans ce lieu, parce qu'il tomboit en ruine ; & emploïcrent le revenu à faire un nouveau bâtiment, par la permission de Jules II.

XIX. Les habitans du bourg de Piemont dans la terre de Labour, obtinrent permission du Pape, de fonder un Convent pour les Observantins, mais nos Auteurs ne parlent point de ce lieu.

XX. Lucrece Capecia Tiercere obtint permission d'establir un Monastere dans Naples pour les Urbanistes, sous la conduite des Observantins. Cesar Eugene dit qu'il ne feut commencé que l'an 1527. & selon l'inscription qui est sur la porte de l'Eglise, il feut achevé par la famille de Montaut l'an 1582. Gonzague fait cette fondation plus ancienne, car il dit que la Reyne Jeane seconde de ce nom, le fit aggrandir ; & cette Princesse commença de regner l'an 1414. peut estre est ce Jeane veuve de Ferdinand, de laquelle nous avons parlé l'année precedente qui a esté la bienfactrice de cette maison, car elle estoit fort affectionée à tout l'Ordre.

XXI. Elizabeth de Gonzague, qui avoit establ y les Observantins prez de S. Ange au Gué, commença de faire bâtir un Monastere sous le titre de S. Bernardin à Fossembrun dans la Marche, pour les Sœurs du Tiers-Ordre ; mais la mort l'empescha de l'achever, & les habitans suppleérent à son defaut.

XXII. Le Cardinal Ximenez commença un Monastere pour les mesmes dans Tolede, sous le titre de S. Jean de la penitence ; son dessein estoit d'y joindre une maison pour y élever deux cens filles, de telle sorte que chacune peut y demeurer pendant six ans ; l'an 1514. il obtint de Leon X. la confirmation de cet establissement, la permission d'y appliquer des benefices, & le pouvoir dy prescrire des constitutions ; mais il mourut avant que d'avoir achevé cette bonne œuvre. Fr. François Ruiz son fidelle compagnon, qui estoit alors Evesque d'Avila, entreprit de la poursuivre, & en obtint la permission

Digitized by Google

de Leon X. l'an 1518. Ce Prelat ne manquoit pas de bonne volonté, mais il n'avoit pas assez de bien pour accomplir toute l'intention du Cardinal ; de sorte que sous Pie V. il n'y avoit du revenu que pour entretenir vingt-quatre filles, & maintenant il n'y en a que pour dix-huit. Cet Evesque est inhumé dans un fort beau mausolée, à la principale chapelle qu'il a tres bien ornée, & où il a estably six Prebendes pour des Prestres Seculiers. Ximenez & Ruiz avoient dressé des constitutions fort austeres pour les Religieuses, mais elles les ont fait mitiger par l'autorité du Saint Siege. Les premieres filles qu'on y establit, furent prises du Monastere de Sainte Marie d'Almagro ; la Sœur Isabelle de Hongrie qui fut éleuë la premiere Abbesse, se rendit fort recommandable par sa pieté ; elle alloit toûjours les pieds nuds, portoit un habit fort grossier, & n'avoit point de lit pour dormir, mais lorsqu'elle se sentoit pressée du sommeil, elle se reposoit un peu au lieu où elle se trouvoit. Elle estoit fort assiduë à la priere ; & l'on dit qu'elle a merité d'y recevoir plusieurs revelations : son exemple a esté fort profitable, car cette maison a conservé avec grand soin, l'exactitude de la discipline reguliere.

XXIII. Jaqueline d'Estouteville fonda un Monastere pour les Tiereeres, a Trié dans le dioceſe de Roüen environ cette année ; & leur fit donner les revenus qui appartenoient à la Chapelle de Sainte Marguerite, dont elle avoit le Patronat. L'an 1551. Ariene d'Estouteville Comtesse de S. Paul, y ajoûta de nouveaux bienfaits, afin que ces filles priassent Dieu pour elle, & pour sa fille Marie de Bourbon.

XXIV. Jules II. confirma aux Observantins la communication de tous les Privileges des Ordres Mendians, de la mesme façon qu'il l'avoit fait l'année precedente.

DE JESUS-CHRIST l'an 1512.	DE JULES II. l'an 9.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 19. & 20.	DE L'ORDRE l'an 305.

I. LE Cardinal Ximenez consideroit que dans la disete des grains, le peuple souffroit beaucoup par l'avarice des riches ; & se ressouvenant que les Romains avoient estably des greniers publics dans toutes leurs meilleures villes, pour le soulagement des pauvres, il en fit dresser un dans Tolede, & y donna quatre vingts-dix mille muys de bled : les Magistrats prirent le soin de les conserver, & de les distribuer ; & pour honnorer la memoire de cet illustre fondateur, ils font faire tous les ans son anniversaire, où un frere Mineur presche son Panegyrique, dans l'Eglise des Mozarabes le 5. d'Octobre. Il arriva l'an 1522. que le peuple pilla ces greniers, durant la sedition qui s'emeut dans cette ville ; & ce que l'on en peut conserver ne monte maintenant qu'à la valeur de cinq mille écus d'or : car nul des successeurs de Ximenez n'a eu le

Digitized by Google

soin de reparer cette perte. Les provisions qu'il fit depuis pour le mesme sujet dans Alcala, dans la tour de Locune, & dans Cisneros n'ont pas souffert le mesme dommage, & se trouvent en meilleur estat. Il taxa le prix du bled à cinq deniers les trois muys, & il se donnent encore pour cette petite somme. Les habitans de ces villes ont fait poser des inscriptions dans leurs places, pour conserver la memoire de ce bienfait, & témoigner leur reconnoissance envers celuy qui en est l'Auteur.

II. Un Païsan creusant la terre prés de Talabriga dans l'Archevesché de Tolede, trouva un sepulchre de marbre avec cette inscription.

✠

LITORIVS FAMVLVS DEI VIXIT ann.
A *plus minus LXXV. requievit in pace* A
die VIII. Kalendas Iulias
Aera DXXXXVIII.

C'Est à dire, Litorius serviteur de Dieu, a vecu environ soixante-quinze ans. Il est mort en paix le huitiéme des Kalendes de Juillet, l'Ere cinq cens quarante-huitiéme. Ximenez feut averty de cette decouverte, & ayant reconnu par toutes ces marques que ce pieux defunt avoit esté Chrestien, il fit transporter son sepulchre, & ses ossemens, dans la Chapelle de Nostre-Dame qui est prés de cette ville. Si l'on suppute bien le nocte de l'Ere, on trouvera qu'il faut que la Religion Chrestienne eut commencé de fleurir en Espagne plus de mille cinquante ans auparavant, puisqu'on y marquoit publiquement les tombeaux des fidelles, avec des Caracteres Romains.

III. Le Roy Ferdinand avoit mandé au Cardinal Ximenez de le venir trouver, parce qu'il se vouloit servir de son conseil dans la guerre qu'il alloit faire au Roy de Navarre, qui s'estoit joint au Roy de France contre le Pape; Ximenez partit de Tolede dans le mois d'Aoust, & rencontra Ferdinand à Logrogno. Son premier avis feut d'employer toutes sortes de moyens pour traiter un bon accord, avant que d'employer la force; mais il changea de sentiment, lorsqu'il vit par les écritures dont le Secretaire du Roy de Navarre avoit esté trouvé chargé, que ce Prince s'estoit engagé d'attaquer les Estats d'Espagne; & sur cette connoissance il conclud qu'il falloit prevenir cet ennemi qui les vouloit surprendre; il fournit de bonnes troupes pour le faire, & cette entrepriſe reussit si heureusement, que Ferdinand s'empara de la Navarre, & joignit ce Royaume à la Couronne de Castille.

IV. Tout le monde sçait que la guerre traisne de grands desordres; & qu'il n'y en a point de plus criminel que la prophanation des choses sacrées. Cela ne parut que trop dans cette occasion, car les Allemands, qui estoient dans

Digitized by Google

l'armée du Roy de Navarre, mirent au pillage un Monaſtere de Sainte Claire, qui eſtoit prés de Pampelune ; & y commirent tous les excés, dont la licence des armes peut eſtre capable. Une Religieuſe voulut reprendre un Capitaine du ſacrilege qu'il commettoit en emportant le S. Ciboire, aprés avoir jetté a terre les hoſties qui eſtoient dedans ; mais cet impie luy répondit, que c'eſtoit le Dieu des Eſpagnols, & non pas celuy des Allemands. Cette prophanation demeura impunie, mais celle d'un autre Soldat de la meſme nation feut chatiée fort ſeverement. Cet inſolent avoit avalé les hoſties d'un autre ciboire qu'il enlevoit ; & comme il avoit imité le crime de Judas, il feut frappé du meſme chatiment que ce perfide, car il creva par le ventre.

V. Un autre Monaſtere d'Italie, feut ſur le point de ſouffrir le meſme malheur, que celuy de Pampelune : les Eſpagnols qui combattoient en Toſcane pour les Medicis, prirent par aſſaut la ville de Dupré, & l'expoſerent au pillage. Le General empecha les Soldats d'entrer dans le Monaſtere de S. George, mais ce ne feut que pour attraper tout ce qu'il y avoit de plus pretieux ; pendant qu'il faiſoit ce ravage les Religieuſes, qui s'eſtoient refugiées dans le chœur, n'avoient pas moins de crainte que des pauvres brebis, qui ſe voyent expoſées à la gueule des loups ; mais un jeune homme d'une beauté merveilleuſe, parut ſur la porte l'épée à la main ; & donna tant de frayeur à tous ceux qui le virent, qu'aucun n'oſa faire d'effort pour entrer ; & aprés qu'il eut écarté tous ces inſolens, il diſparut ; ce qui fit croire que c'eſtoit ou l'Ange Gardien de ce lieu ſacré, ou S. George qui en eſt le patron.

VI. Fr. François Zeno Vicaire General de l'Obſervance Ciſmontaine, mourut le Samedy Saint au Convent de Sainte Croix de Naples ; & feut enterré avec grand honneur à celuy de Sainte Marie la neufve, dans la chapelle du B. Fr. Jacques de la Marche. Fr. Damien de Joha, Vicaire de la Province de la terre de Labour, luy ſucceda ſous le titre de Commiſſaire ; & convoqua le Chapitre general dans ce méme Convent pour le 2. de Juin ; Fr. Timothée de Luques y feut éleu Vicaire general ; ce Fr. Damien, Fr. Jaques de Mantoüe, & Fr. Chriſtofle de Forli feurent faits deffiniteurs generaux. Fr. Marc Ours de Veniſe feut inſtitué Gardien de Jeruſalem, mais il ne voulut pas accepter cette charge ; & Fr. François de Soria feut mis à ſa place. On termina dans cette aſſemblée, la diſpute qui eſtoit entre les Religieux de la Boſſine, & de la Croatie ; & il feut arreſté, que cette Province ne prendroit que le nom de la Boſſine ; & que les convens qui ſe trouveroient dans les terres du Turc, ne ſeroient point cenſez faire une Province ſeparée.

VII. L'an 1506. Jules II. avoit ordonné, que toutes les congregations reformées s'uniſſent ou aux Obſervantins, ou aux Conventuels : en conſequence de cette conſtitution, les Clarenes avoient reconnu le Vicaire General de l'Obſervance, & cette année ils eſſayerent de s'en ſeparer ; mais le Pape ayant eſté informé de la pourſuite qu'ils faiſoient ſur ce ſujet, leur commanda ſous peine d'excommunication, de demeurer dans l'eſtat qu'ils avoient choiſi de leur gré.

Digitized by Google

VIII. Les Amedées d'Espagne s'estoient unis aux Conventuels ; mais ils ne se vouloient pas mesler avec eux, parce qu'ils desiroient de maintenir leur reforme ; c'est pourquoy ils obtinrent du Pape la permission de tenir des chapitres, d'élire un Vicaire pour leur Superieur, de jouir de leurs privileges, & de vivre selon leurs constitutions. Cette permission ne leur feut pas pourtant donnée par écrit ; mais le Cardinal Antoine du Mont leur envoya un tesmoignage authentique de cette grace, que sa Sainteté leur avoit accordée de vive voix.

IX. Jules II. avoit écrit plusieurs lettres en Janvier & en Mars à Fr. François Zeno, qu'il avoit institué son Commissaire pour la fabrique de l'Eglise du Vatican, & ayant appris la nouvelle de sa mort, il luy substitua dans cet employ frere Alphonse Lonzano de Madrit, & confirma Frere François de Milan dans la commission que le defunt luy avoit donnée pour tout le Royaume de Naples. Sa Sainteté donna depuis la même charge au nouveau Vicaire general, & Leon X. confirma tous ces Commissaires au commencement de son Pontificat.

X. Le Convent que les Observantins avoient prés de Treviſe, fut demoli de crainte que les ennemis qui menaçoient cette place, ne s'en servissent pour la battre ; mais les Magistrats & les habitans leur en firent rebâtir un plus beau dans la ville. Celuy du bourg S. Martin au Dioceſe d'Anglone dans la Basilicate, tomba de vieilleſſe, & les habitans le firent remettre plus grand, & d'une structure plus solide.

XII. Celuy de Laurentiani dans le même pays fut estabi sous le titre de N. Dame des Neiges ; Fr. Gilles natif de ce lieu y repose ; il avoit esté durant sa vie un grand exemplaire de vertu, & Dieu l'avoit honoré par des miracles en faveur des malades, & par le don de prophetie. Six ans aprés sa mort son corps fut trouvé entier sans aucune marque de corruption, c'est pourquoy il fut relevé de terre, pour estre mis dans un lieu plus honorable, où il est conservé avec grande veneration. Les Observantins s'establirent aussi en même temps à Gavardi dans le Dioceſe de Breſſe.

XIII. Alphonſe Ferdinand de Lugo conquit pour le Roy d'Espagne, l'Isle de Teneriffe, qui est une des Canaries ; les Freres mineurs qui l'accompagnoient, le servirent fort utilement dans cette expedition, c'est pourquoy il leur fit bâtir un beau convent prés de Laguna, qui est la principale ville de ce païs, au même lieu où il avoit gagné sa derniere bataille contre les Insulaires. Environ l'an 1553. Frere Pierre de Seville Custode des Canaries, conduisit à cette Isle des Religieuses de sainte Claire, & sur la priere des habitans de Laguna, les Observantins donnerent leur convent à leurs Sœurs, & se changerent à l'hôpital de S. Sebastien ; mais ils le reprirent l'an 1576. lors qu'on eut bâti un Monastere pour ces filles dans la ville où elles sont avec plus de seureté.

XIV. Le Seigneur de Garaud fonda le convent de Montgiscard à trois lieuës de Toloſe, sur le Canal que Loüis XIV. a fait dresser depuis cette ville jusques à la mer Mediterranée ; Garaud fut pouſſé à cette bonne œuvre par la consideration de deux de ses enfans, qui s'estoient rendus Freres Mineurs, & il y em-

Digitized by Google

ploya la legitime qu'ils auroient pû pretendre sur ses biens. L'an 1568. les Huguenots s'emparerent de cette place, & en chasserent les Religieux, mais ils y ont esté remis par la paix. Fr. Antoine l'Abbé Gardien de ce lieu, tomba entre les mains de ces impies, & souffrit fort courageusement le martyre, pour le soûtien de la foy Catholique.

XV. François de Neluense Cardinal & Archevéque de Palerme, donna son Palais Archiepiscopal pour y establir les Religieuses de S. Claire, sous la rente annuelle de vingt écus qu'il se reserva. Le Monastere qui a pris le titre de S. Marie d'Olivet, & que l'on appelle communement l'Abbaye nouvelle, est devenu fort celebre par le nombre, & par la vertu de celles qui l'habitent.

XVI. Marie de l'illustre famille de Lune, fonda un Monastere pour les Urbanistes à Montilla, dans le Royaume de Grenade; & aprés y avoir donné tous ses biens, s'y consacra elle-même, y vécut avec une grande pieté, & y mourut fort saintement. La Sœur Mentie de S. Martin, qui fut la premiere Abbesse de ce lieu, s'y rendit fort recommandable par son assiduité à l'oraison, & par la rigueur de son abstinence; & Dieu voulut honorer sa mort par la musique des Anges, qui vinrent chanter le 10. verset du Pseaume 50. *Vous rempliſſez mes oreilles de paroles de conſolation & de joye; & les os humiliez treſſailliront d'allegreſſe.* La Sœur Elizabeth de S. Jaques y fit un si grand progrez dans la vertu, qu'elle merita de ressentir en son corps les douleurs de la passion de Jesus-Christ, comme elle le desiroit, & d'estre consolée de la veuë de son Ange Gardien un peu avant sa mort.

XVII. Quelques femmes devotes fonderent une maison pour des Sœurs du Tiers-Ordre, sous la jurisdiction de l'Ordinaire, & sous le titre de N. Dame des Graces, à Velez de Malaga dans le Royaume de Grenade l'an 1540. Beatrix d'Atellano veuve de Christofle Ponce de Leon, leur fit bâtir un beau Monastere sous le titre de la Conception; & elles embrasserent la seconde regle de S. Claire sous la conduite des Observantins.

XVIII. Un Archidiacre de Medina Celi, & Marie Mexie de Madrit avoient legué quelques biens pour fonder un Monastere des Religieuses de la Conception dans cette ville Royale; mais comme ce que chacun avoit donné separément ne suffisoit pas pour cette fondation, ces deux legs avoient esté unis par autorité Apostolique; & ces filles qui estoient venuës de Tolede, avoient esté logées à la vieille Eglise de S. Pierre; mais ce lieu se trouvant trop estroit, & peu commode, Beatrix Galindez femme de Ferdinand Secretaire des Roys Catholiques Ferdinand & Isabelle, leur fit bâtir un autre logement fort grand & fort beau, dont elle se reserva le Patronat: Marie d'Austriche femme de Philippe II. enrichit ce Monastere de trois testes des compagnes de S. Ursule, qu'elle y donna. Le grand nombre des filles qui s'y presenterent pour estre receuës, obligea les Religieuses d'obtenir du Pape une deffense d'en recevoir au delà de cinquante.

XIX. Les Conventuels & les Observantins qui vivoient sous la dépendance de leurs Provinciaux, décrioient les autres qui vivoient sous la jurisdiction des Vicaires, disant qu'ils n'estoient pas de l'Ordre des Freres Mineurs, ni

Digitized by Google

Mendians, & faisoient tous leurs efforts pour les empécher de prescher & de faire la queste plûtost qu'eux, dans les lieux où eux-mêmes la vouloient faire; quelques Religieux des autres Ordres qui avoient le même interest, entroient aussi dans le même sentiment, & s'emportoient aux mêmes excez; mais Jules II. en estant informé, voulut y porter le remede par une constitution, où il declara que les Observantins qui dépendoient des Vicaires estoient de veritables enfans de S. François, & qu'ils l'imitoient dans la tres-étroite pauvreté en laquelle il les avoit fondés; leur permit de prescher, & de faire la queste part tout, comme ils avoient accoûtumé; & deffendit à toute sorte de Religieux de les troubler dans ces exercices, sous peine d'excommunication, qui s'encourroit par le seul fait.

XX. Plusieurs Observantins, principalement d'Espagne, des deux Siciles, & de Sardaigne, pretendoient de se soustraire de l'obeissance de leurs Superieurs, sous le pretexte de quelques Lettres Apostoliques; le Pape ayant esté informé de ce desordre, fit une constitution fort grave pour y remedier. Il l'addressa à tous les Prelats Ecclesiastiques, & à tous les Clercs constituez en dignité dans l'estenduë de ces Royaumes, afin que sur la requisition des Superieurs, ils procedassent contre ces discoles. Sa Saintetè confirma la permission qu'il leur avoit donnée l'an 1509. de s'establir en tous les endroits où ils seroient appellés, nonobstant la deffense de Boniface VIII.

DE JESUS-CHRIST l'an 1513. | DE LEON X. l'an 1. | DE MAXIMILIEN EMP. l'an 20. & 21. | DE L'ORDRE l'an 1506.

I. JUles II. voyant qu'une fiévre lente le conduisoit à la mort, s'y disposa fort devotement par la reception des Sacremens de l'Eglise, & exhorta tous les Cardinaux avec des paroles fort graves, à élire un successeur qui fut capable d'appaiser les desordres qui troubloient la Chrestienté: & de porter quelque remede aux calamitez dont l'Italie estoit affligée. Il avoit indiqué le Concile de Latran, pour l'opposer au conciliabule de Pise; & aprés la tenuë de la cinquiéme Session, il rendit l'ame le 21. de Février, âgé de soixante dix ans, & fut enterré à l'Eglise du Vatican, dans le sepulchre de Sixte IV. son oncle paternel. Il avoit gouverné le S. Siege dans une grande varieté de fortune, pendant neuf ans, trois mois, & 21. iour, & il le laissa exposé à une guerre funeste avec les François; qui avoient fait plusieurs conquestes en Italie, quoy qu'ils y eussent souffert plusieurs pertes.

II. Aprés qu'on eut fait ses funerailles, les Cardinaux qui estoient vingt-quatre, entrerent dans le conclave, & le troisiéme de Mars ils éleurent Jean Cardinal de Medicis, fils de Laurens de Medicis Florentin. Il n'estoit encore que Diacre; & Raphaël Cardinal d'Ostie le fit Prestre, & puis le couronna Pape le dix-neuviéme du même mois, sous le nom de Leon X. quoy qu'il y

Digitized by Google

ait des auteurs qui ne le comptent que pour le neuviéme. Sa liberalité, sa civilité, ses bonnes mœurs, & l'inclination qu'il avoit toûiours témoignée pour les gens sçavans, firent concevoir à tous les fidelles une belle esperance, que son regne seroit fort heureux; & la memoire de la vertu de son pere, qui s'étoit rendu fort celebre par ses belles actions, confirmoit la bonne opinion qu'on avoit du fils.

III. Les Espagnols exerçoient une grande tyrannie contre les Indiens, dans les Provinces de l'Amerique qu'ils avoient subiuguées; les gens de bien qui voyoient ces desordres en eurent compassion, & en avertirent le Roy Ferdinand, afin qu'il y portât le remede necessaire; ce pieux Prince ne negligea pas cet avis; il fit une assemblée de personnes pieuses & sçavantes, & par leur conseil on dressa de tres-belles ordonnances pour arrester ces excez, afin que ces pauvres peuples ioüissent d'une honneste liberté pour leurs biens & pour leurs personnes; & qu'on peut travailler utilement au salut de leurs ames. Entre autres choses il ordonna, que tous les enfans des principaux Indiens, qui n'auroient pas passé l'âge de treize ans, feussent remis sous la conduite des Freres Mineurs pendant quatre années, pour estre instruits en la foy, & pour apprendre à lire & à écrire. Par ce moyen les principales familles receurent la foy, car les enfans devinrent les maistres spirituels de leurs peres, & le reste du peuple suivit l'exemple des grands. C'est de là que sont nés ces nombreux Seminaires des Freres Mineurs, qu'on appelle vulgairement *des Chrestientez*, parce que les enfans Indiens y apprenent les mysteres de la foy Chrestienne. On ne sçauroit dire le fruit que nos Religieux ont fait par cette pieuse institution, car le nombre des infidelles qu'ils ont convertis ne se peut compter.

IV. Emanuel Roy de Portugal ne faisoit pas paroistre moins de zele pour estendre la Religion Chrestienne dans les Indes Orientales & dans l'Ethyopie; il y employoit & le pouvoir des armes temporelles par les mains de ses soldats, & celuy de la parole de Dieu par la bouche des Predicateurs. Jean son predecesseur avoit commencé à faire semer la foy dans le Royaume de Congo, qui fait une partie de l'Empire d'Ethiopie; & pour achever un si glorieux dessein, Emanuel y avoit envoyé de tres-pieux & tres sçavans Missionaires. Sur ce temps il y deputa encore en Ambassade un de ses Chevaliers, qu'il fit accompagner d'une nouvelle troupe d'ouvriers Evangeliques, dont la pluspart estoient des Freres Mineurs: & le Roy Barbare fut si touché de cette honnesteté du Portugais, qu'il envoya en Portugal son frere & son fils aîné avec une belle suite des enfans de ses plus grands Seigneurs, afin que tous ces jeunes gens y fussent instruits des mysteres de la foy Chrestienne, & élevez aux bonnes Lettres. Il leur joignit un Ambassadeur nommé Pierre, qui merita par sa prudence, d'entrer dans une confidence particuliere avec Emanuel; & cet envoyé pour témoigner le desir qu'il avoit de faire quelque sejour en Portugal, y conduisit sa femme, à qui la Reyne Marie fit de grands presens. Emanuel receut ces Ethiopiens avec toute la magnificence possible, & leur donna des Maîtres fort capables pour les instruire; puis il envoya Simon de Sylva avec de beaux presens, en qualité d'Ambassadeur à Congo, & par ce moyen il establit une forte allian-

ce

Digitized by Google

ce avec ce Roy barbare. & donna un grand accroiſſement à la foy dans ce Royaume.

V. François de Beaucaire Evéque de Mets écrit, que le Roy Catholique Ferdinand envoya deux Freres Mineurs vers Anne Reyne de France, pour travailler à la paix generale des Princes Chreſtiens, ou du moins à la particuliere entre le Caſtillan & le François. Alvarez Gomez écrit encore que cette même Reyne deputa auſſi deux Freres Mineurs, avec un de ſes domeſtiques nommé Jaques qui eſtoit Eſpagnol, vers le Roy Ferdinand pour travailler au même deſſein; & cet auteur ajoûte qu'il ne ſçait pas quel fut le fruit de cette Ambaſſade reciproque. Il eſt du moins évident qu'Anne qui eſtoit une ſainte Princeſſe fit tous ſes efforts pour eſtablir la paix; mais que le Roy Loüis XII. ſon mary ne voulut jamais accepter aucun accord; que l'Eſpagnol ne reſtituât la Navarre, dont il s'eſtoit emparé.

VI. Leon X. avoit revoqué dés l'entrée de ſon Pontificat, tous les pouvoirs, & toutes les graces qui avoient eſté concedés par ſes predeceſſeurs; ſur quoy pluſieurs creurent que les commiſſions & les Indulgences pour la fabrique de S. Pierre, que Jules II. avoit données à Frere Timothée de Luques, & à Fr. Alphonſe Lonzano de Madrit, n'avoient plus de vigueur; mais ſa Sainteté declara que ce n'avoit pas eſté ſon intention, confirma dans leurs charges ces deux zelez Commiſſaires, & ratifia tout ce qu'ils avoient fait juſques alors.

VII. Le 15. de May les Conventuels tinrent le Chapitre general au Convent d'Aſſize, où Fr. Bernardin Dupré natif de Cheri en Ligurie, Maiſtre du ſacré College de Bologne, & Penitencier du Vatican fut éleu General. Il eſtoit fort eſtimé pour l'honneſteté de ſes mœurs; & il ſe rendit fort recommandable par la prudence avec laquelle il gouverna l'Ordre pendant trois ans. Frere Gomez de Portugal, qui eſtoit Vicaire general depuis la mort de Frere Philippe de Baignecheval, fut fait Evéque & deceda bien-tôt aprés. Fr. Timothée de Luques Vicaire General de l'Obſervance Ciſmontaine mourut le 23. d'Octobre à Siene dans le Convent de S. Bernardin, & Frere Bernardin Ptolomée Sienois luy ſucceda ſous le titre de Commiſſaire general juſques au mois de Juin de l'année ſuivante.

VIII. F. François Petri natif de Montpolitien de la noble famille de Gordi, mourut au convent de S. Croix de Florence en grande eſtime de ſainteté, à cauſe de l'excellence de ſes vertus & de ſon zele pour la pureté de la regle. Boverius dit qu'il a prophetiſé l'inſtitution des Capucins; & j'ay parlé de luy l'an 1445.

IX. Fr. Archange de Champbas deceda environ cette année au convent de ſa patrie: ſon zele pour l'Obſervance reguliere, & ſa prudence dans le gouvernement de la Province de S. Ange, ont eſté admirables. Le deſir ardent de conſerver la pureté de ſon corps, l'avoit obligé pluſieurs fois de ſe jetter dans l'eau glacée pour ſurmonter des tentations deshonneſtes dont il ſe ſentoit attaqué. La reputation qu'il s'eſtoit aquiſe par ſa vertu durant ſa vie, attira tant de monde à ſes funerailles, qu'on fut quelques jours ſans le pouvoir enterrer, car chacun vouloit & le toucher, & emporter quelque morceau de ſon habit;

Digitized by Google

enfin il fut remis dans un sepulchre particulier.

X. Fr. Cherubin de Bergame repose au même convent ; ses prieres estoient si ardentes & si agreables à Dieu, que d'ordinaire il en obtenoit tout ce qu'il luy demandoit ; Brigite femme du Gouverneur de la Poüille éprouva cette efficace en faveur de son fils qui estoit prest à rendre l'ame, car aprés qu'elle le luy eut recommandé, & qu'il eut fait mettre en priere tous les Religieux du convent de Nocera, où il estoit Gardien, il asseura cette mere affligée que son enfant ne mourroit pas de cette maladie, mais qu'une autre personne mourroit pour luy. Dans quelques jours Brigite vint remercier Frere Cherubin de la santé qu'il avoit donnée à son fils, & alors il luy dit clairement, nous devons & vous & moy rendre des actions de graces à Dieu, vous de ce qu'il prolonge la vie de vôtre fils, & moy de ce qu'il va terminer la mienne; je dois mémes cétte grace à vôtre enfant, car j'ay demandé à Dieu qu'il agreât ma mort pour la siene, & je l'ay enfin obtenu ; c'est pourquoy je vous prie de me prester vostre mule, pour me porter jusques au convent de Champbas, où je ne pourrois pas aller à pied, à cause de ma foiblesse, car je dois mourir là dans peu de jours. La Dame luy accorda ce qu'il luy demandoit, mais avec beaucoup de douleur de voir qu'elle devoit la conservation de son fils à la perte d'un si grand homme. Dés que Frere Cherubin fut arrivé à Champbas, il découvrit au Gardien le sujet de sa venuë, & que sa mort estoit l'effet du pacte dont il avoit convenu avec Dieu. Il se disposa à mourir par la reception des Sacremens, & dans peu de jours il rendit fort devotement son ame à son createur. Sa sepulture fut honorée de beaucoup de miracles, car plusieurs malades y recouvrerent la santé, & d'autres personnes y receurent le remede de leurs déplaisirs.

XI. Fr. Vital d'Albe mourut au convent de N. Dame de la Vallée âpre ; c'estoit un bon frere lay, qui avoit receu une si grande grace pour l'oraison, qu'on le voyoit souvent élevé en l'air, tout baigné de larmes, & absorbé dans la contemplation. Dieu l'a encore honoré du don de Prophetie, car le succez a fait voir tres-veritables beaucoup de choses qu'il avoit predites.

XII. Frere Gregoire Benigni Sicilien, fut changé de l'Evéché de Cagli à l'Archevéché de Nazareth, dans le Royaume de Naples.

XIII. Les Conventuels establirent un convent sous le titre de l'Annonciation, à Vari dans la custodie de Messine.

XIV. Les habitans de Champbas en fonderent un autre pour les Observantins sous le titre de S. Jean, au milieu d'une foreſt, à un mille de leur bourg. L'abondance des eaux qui coulent en ce lieu, a donné occasion d'y establir une manufacture de draps pour toute la Province. Frederic Roy de Naples y assigna une aumône annuelle de quelques quintaux de laine, mais ces Officiers aymerent mieux la payer en argent, & la reglerent à cinquante écus d'or; l'Empereur Charles Quint l'a augmentée encore d'autres cinquante ; & Philippe II. son fils y en a ajoûté cent. Frere Marc de Bologne, dont Dieu a honoré la saintetè par plusieurs miracles, y repose ; c'est un autre que celuy qui a esté Vicaire general de l'Observance. Frere François d'Aragon qui luy a esté.

Digitized by Google

tout semblable, y gyt aussi ; & l'on conserve dans le Sanctuaire les testes de deux Religieux, dont il couloit autrefois une liqueur merveilleuse.

XV. La sainte Vierge apparut à un Laboureur nommé Jean Fulgose du village de Tandera dans le Dioceſe d'Orense en Galice ; & luy commanda de bâtir une Eglise à son honneur ; ce payſan qui n'avoit en tout son pouvoir qu'un bœuf, le vendit d'abord pour commencer cet ouvrage ; ceux qui jugeoient de son entrepriſe par ses forces s'en moquoient, mais plusieurs souffrirent des châtimens de la main de Dieu. qui leur firent reconnoiſtre leur faute ; Alphonſe Diaz fut un de ceux sur qui cette punition parut avec plus d'évidence & de severité, & d'un moqueur qu'il estoit, il devint un heraut public de la volonté de la sainte Vierge. Alphonſe de Pin[illegible]eigneur de Tandera, & Prieur de Saar, & de Tunquera, considerant la constance de Fulgose à continuer son ouvrage, & les secours miraculeux que Dieu luy donnoit pour le poursuivre, resolut de se charger de l'achever à ses dépens ; & aprés avoir fait bâtir l'Egliſe, il y ajoûta un convent pour les Freres Mineurs, par l'ayde des aumônes des fidelles ; l'an 1522. les Obſervantins voyant cette maiſon en bon estat l'accepterent, & luy donnerent le titre de Bon Jesus : Fulgose profita toûjours depuis ſi bien dans la vertu, qu'il deceda dans une grande estime de saintetè, & fut enterré prés du grand autel de cette Egliſe.

XVI. François de Stunica & Eleonor Manriquez Marquis d'Aymont resolurent de bâtir un convent pour les Obſervantins entre le bourg de Lepa & celuy de Villemarin au Dioceſe de Seville ; ils choiſirent pour ce deſſein l'hermitage de N. Dame la Belle, qui est à trois milles du premier lieu, & à un mille d'un second sur la côte de la mer. Les Conventuels avoient à trois milles de celuy-cy un autre hermitage, qui avoit esté fondé avec quelque revenu l'an 1431. par François Luxan de Cordouë ; les susdits Marquis en firent chaſſer ses peres par autorité Apoſtolique, pour y loger les Obſervantins, mais dans quelque temps ceux-cy l'abandonnerent, parce que le bâtiment tomboit en ruine.

XVII. Le Duc de Feria commença un Convent pour l'Obſervance prés de son bourg de Villeneuve de la Barque rompuë, sous le titre de N. Dame de Roc Amadour ; & dans quelques années Blanche de Vargis le fit achever ; c'eſt pourquoy ses heritiers poſſedent encore le droit de patronat de la premiere chapelle ; ce lieu est tres-agreable à cauſe des beaux bois qui l'entourent & de la perſpective des montagnes qu'on voit. Le corps du B. Frere François Money s'y conſerve tout entier ſans aucune marque de corruption, & rend une odeur fort douce, c'eſt pourquoy il est en grande veneration. Ses vertus ont merité cette marque de sa gloire, car il estoit doüé d'une ſimplicité admirable ; Il gardoit une abſtinence tres-rigoureuſe, il faiſoit ſon oraiſon avec une ferveur ſurprenante, & ſes veilles estoient preſque continuelles. Il avoit eu un ſi grand deſir de ſouffrir le martyre, qu'il estoit allé à Maroc pour en trouver l'occaſion en y preſchant la foy de Jeſus Chriſt ; mais aprés avoir receu beaucoup d'injures, & de mauvais traitemens des barbares, il avoit esté renvoyé en Eſpagne, où il continua le reſte de sa vie dans les exercices de pieté. Frere

Digitized by Google

Rodriguez de Belvét, & Frere Jean de S. Michel repoſent au même lieu en grande eſtime de ſainteté ; le premier avoit amaſſé beaucoup de merites dans peu d'années ; & prédit le jour de ſa mort, qui luy arriva dans la fleur de ſa jeuneſſe ; le ſecond eſtoit un Frere lay fort zelé pour ſon eſtat, & qui s'eſtoit rendu fort recommandable par ſes vertus. Elizabeth de Lopez Tiercere y eſt auſſi enterrée ; elle avoit diſtribué tous ſes biens aux pauvres, aprés la mort de ſon mary ; & l'excellence de ſa vertu merita d'eſtre honorée de pluſieurs miracles, entr'autres on raconte qu'elle eſteignit un grand incendie par le ſigne de la Croix.

XVIII. Le convent qui eſtoit proche de Narbone fut détruit à cauſe des guerres, & remis dans la ville ; le corps du B. Frere Eleu repoſoit dans l'Egliſe du premier, & Dieu l'avoit rendu fort celebre par pluſieurs gueriſons miraculeuſes qui s'y faiſoient.

XIX. Quelques Seigneurs Ecoſſois fondérent les Obſervantins à Jeduard ſur la frontiere d'Angleterre, mais les Anglois ont détruit ce convent.

XX. Raphaël Maffée avoit fait bâtir à Volaterre en Toſcane un fort beau Monaſtere, capable de loger & d'entretenir ſix vingts filles, & l'avoit deſtiné pour quelques Tierceres qui vivoient dans un petit hoſpice ; cette année il obtint du Pape la confirmation de ſon pieux deſſein, & donna la ſeconde regle de Ste Claire aux filles qu'il y eſtablit, ſous le titre de S. Lin Pape & Martyr. Il continua ſes liberalitez à cette maiſon durant toute ſa vie ; & aprés ſa mort il y fut enterré dans un ſepulchre de marbre. Ce Monaſtere a porté pluſieurs filles illuſtres en vertu ; les plus remarquables ont eſté la ſœur Marie du Bourg, qui s'eſt renduë fort recommendable par la profondeur de ſon humilité & par l'aſſiduité de ſon oraiſon. La Sœur Apollonie Pighineſie de Volaterre, qui merita par la ferveur de ſa priere, de reſſentir les mêmes douleurs que nôtre ſeraphique Pere a ſouffertes par ſes ſacrées Stigmates, & qu'elle a ſupportées avec grande patiance. La Sœur Claire Palvie, qui merita de voir Jeſus-Chriſt attaché à la colomne le jour du Vendredy ſaint l'an 1564. La Sœur Euphraſie de Volaterre qui a eſté doüée de l'eſprit de prophetie, & qui a fait pluſieurs miracles durant ſa vie, & aprés ſa mort ; & les Sœurs Cecile de Volaterre, Andrée de Bandinis, & Domitille de Falconini, qui ont laiſſé de grands exemples de vertu. La memoire de ces pieuſes defuntes, & la bonne odeur de celles qui habitent ce lieu, ſe rendent fort recommandables aux citoyens.

XXI. Je n'ay pas pû trouver le temps de la fondation du Monaſtere de Matellica dans la Marche d'Ancone. Son premier titre eſtoit Ste. Claire, mais il a eſté changé en celuy de la B. Mathie, à cauſe que le corps d'une Religieuſe de ce nom y eſt fort celebre par la quantité des miracles dont Dieu l'honore. Son pere s'appelloit Mathias Gentil de Nazareth, & ſa mere Sibille ; ils avoient voulu marier leur fille dans la fleur de ſon âge, & pour éviter cet engagement elle courut à ce Monaſtere, & demanda d'y eſtre receuë. L'Abbeſſe qui eſtoit ſa parente la refuſa d'abord ; mais Mathie pour témoigner la fermeté de ſa reſolution, ſe coupa elle-même les cheveux, & changea ſes beaux habits en une groſſe bure. Son pere ayant appris ſon deſſein entra en fureur, & la menaça

Digitized by Google

de tous les mauvais traittemens que la colere luy pouvoit inspirer ; mais cette sage fille luy parla avec tant de prudence, qu'elle l'adoucit, & l'obligea de consentir à sa vocation. Ainsi elle fut receuë ; & dans peu de temps ses vertus firent tant d'éclat, qu'on l'éleut Abbesse aprés la mort de sa cousine, quoy qu'elle fit tous ses efforts pour l'empécher. Son gouvernement luy acquit beaucoup de loüange, car elle se conduisit avec tant de prudence & de pieté, qu'elle se rendit tres-agreable à Dieu & aux hommes. Sa vie & sa mort ont esté honorées de plusieurs miracles, par des guerisons merveilleuses de toutes sortes de maladies.

XXII. Le Pape osta aux Conventuels la conduite du Monastere de S. Laurens *in Panisperna* dans Rome ; & la donna aux Observantins, à qui il ordonna de le reformer, en y appellant des Religieuses de celuy de Saint Cosme.

XXIII. Jeane Baptiste de Todi Tiercere, establit un Monastere pour ses Sœurs dans Assise, sous le titre de Saint André : les habitans de Montpolitien leur en firent bastir un autre dans leur Ville, sous l'invocation de Saint Jerôme.

XXIV. Leon X. revoqua tous les privileges particuliers, que les Religieux pouvoient avoir obtenus, pour se soustraire à l'obeïssance de leurs Superieurs ; & les obligea de se remettre dans la dependance de la discipline reguliere.

DE JESUS-CHRIST l'an 1514. | DE LEON X. l'an 2. | DE MAXIMILIEN EMP. l'an 21. & 22. | DE L'ORDRE l'an 307.

1. LEs Espagnols qui s'estoient emparez de plusieurs Isles de l'Ameri que, n'avoient pas encore penetré en terre ferme ; cette année Blasco Nugnez écrivit au Roy Ferdinand, que ses gens avoient passé jusques à la mer de Sud, qu'ils avoient trouvé que cette partie de l'Ocean portoit une grande quantité de perles tres-fines ; & que les Provinces voisines avoient des mines d'or fort abondantes. Sur cette bonne nouvelle Ferdinand resolut d'y envoyer Pierre Arias d'Avila, & de luy donner pour conseillers Fr. Jean de Quevedo qu'il nomma Evêque de Darien dans l'Amerique Meridionale, & quatre autres personnages illustres en prudence. Il leur prescrivit des loix fort justes & fort crétiennes, pour attirer les Barbares à la Foy ; & leur joignit plusieurs FF. Mineurs, afin qu'ils travaillassent à ce sacré ministere, avec ordre d'en prendre d'autres de l'Isle de S. Dominique, selon qu'ils le jugeroient necessaire. Il donna encore d'autres Prétres seculiers au nouvel Evêque, leur assigna de bons revenus, & ordonna toutes les choses necessaires pour l'entretien de nos Freres. Il obtint du Pape Leon, tout le pouvoir dont ce Prelat avoit besoin pour la conduite de cette nouvelle Eglise qu'il faisoit eriger à Darien ; & toutes les autres graces

Digitized by Google

qui pouvoient servir à la conversion de ces infidelles. Fr. Jean fut donc le premiere Evêque de la Terre ferme en Amerique ; & les Freres Mineurs sont les premiers ouvriers qui ont planté la Foy dans ces vastes Regions. L'armée navale que Ferdinand fit preparer pour ce grand dessein, estoit composée de quinze navires bien équipez. Pierre d'Arias qui la commandoit, partit de Seville le 12. d'Avril ; sa navigation eut les fortunes ordinaires de la mer, tantost bonnes, tantost mauvaises ; mais enfin il arriva heureusement à Darien sur la fin de Juillet. Nous verrons les années suivantes, le fruit que ces Missionaires Evangeliques firent dans ce nouveau monde.

II. Le Cardinal Ximenez qui voyoit bien que la mort le menaçoit d'interrompre le cours de ses beaux desseins, s'empressoit de les achever : il avoit commencé un Monastere des Religieuses du Tiers Ordre dans Alcala, sous le titre de S. Jean le Penitent depuis l'an 1504. ces filles s'y estoient déja établies, & il y fit mettre la derniere main. Il en avoit entrepris un autre du même Institut, & sous le méme titre dans Tolede l'an 1511. & cette année il y introduisit les Religieuses avec grande solemnité.

III. Leon X. faisoit poursuivre fort agreablement l'edifice de l'Eglise du Vatican, que Jules II. avoit commencé, & la tenuë du Concile de Latran que le même Jules avoit assemblé. Ce sage Pontife ne suivoit pas les maximes de ceux qui croyent qu'ils vont perdre ce qu'ils employent, à la perfection des ouvrages que les autres ont entrepris, parce qu'ils craignent qu'on n'en donne la gloire à ceux qui les ont commencez, plûtost qu'à ceux qui les achevent ; le Cardinal Ximenez estant informé de cette genereuse resolution, la releva par tous les eloges qu'elle meritoit ; mais il ne peut pas approuver que sa Sainteté accordât tant de privileges & d'indulgences comme elle faisoit, à ceux qui donnoient des aumônes pour cette bonne œuvre ; ce n'est pas qu'il ne loüât beaucoup les liberalitez des fidelles en cette rencontre ; mais il ne pouvoit pas goûter que le S. Siege distribuât ses graces pour cette occasion, parce qu'il croyoit que cela estoit contre l'ancienne coûtume de l'Eglise. Il en écrivit son sentiment au Pape avec beaucoup de prudence, & ne le caeha pas au Roy Ferdinand dans ses entretiens particuliers.

IV. Ce que le Concile de Latran ordonna touchant les Maistres d'écoles, luy fut bien plus agreable ; car comme il élevoit sa nouvelle Academie d'Alcala dans la pure & saine doctrine, il receut avec un applaudissement nompareil le Decret, par lequel cette sainte Assemblée commandoit qu'on n'instruisit pas seulement les Ecoliers dans les sciences humaines, mais aussi dans les mysteres de la Foy, dans l'observation des preceptes divins, dans les ceremonies de l'Eglise, & dans les histoires des Saints, qui ont esté écrites par des Auteurs approuvez ; qu'on leur fit des leçons particulieres de toutes ces choses, les Dimanches & les festes ; & qu'on les exhortât d'assister aux Sermons, & aux Catechismes. Il loüa encore fort particulierement la defense que ce Concile faisoit, qu'aucun Ecolier employât plus de cinq ans dans les Universités publiques, à l'étude des Philosophes & des Poëtes, sans y mêler celle du Droit Canon, ou de la Theologie, pour luy servir comme d'antidote

Digitized by Google

contre le venin qu'il pouvoit prendre de ces Livres profanes.

V. On dit que Leon X. vouloit travailler à la reformation du Kalendrier, pour remettre les festes aux jours qui leur sont propres, & dont elles s'estoient écartées par le defaut d'une exacte observation du cours du Soleil, depuis le temps de Jules Cesar; car selon les anciennes Annales, ce soin appartient au Souverain Pontife. On fait un fort bon conte sur ce sujet; comme Ximenés s'entretenoit de cette matiere avec des personnes doctes, & que chacun en disoit son sentiment, Antoine de Nebrisse dit, qu'il luy sembloit d'entendre renouveller cette ancienne fable qui porte, que tous les Dieux s'estant assemblez pour consulter des moyens dont ils se pourroient servir, afin d'appaiser les troubles qui estoient dans le monde, Jupiter les interrompit, pour leur dire qu'il avoit une affaire fort importante à leur proposer; & que s'ils pouvoient y mettre quelque ordre, il esperoit de pourvoir avec facilité à tous les autres dereglemens; que cette affaire si considerable estoit, que les Laboureurs aprés avoir travaillé la terre durant toute l'année, trouvoient une peine insupportable au soin qu'ils estoient obligez de prendre à nettoyer les courges, de la quantité de graîns dont elles estoient pleines; que cette proposition fut trouvée fort digne d'une si honorable Assemblée, & qu'ils ordonnerent que les courges ne naistroient plus que le ventre vuide. Certes Antoine, reprit le Cardinal, vostre comparaison est fort mal appliquée; car l'exactitude du Kalendrier est une chose si necessaire, que tous les anciens Peres, & les plus grands Monarques de l'Univers l'ont jugée digne d'estre traitté dans leurs Assemblées & publiques & particulieres. Je vous feray voir le Livre que Paul Evêque de Fossembrun a composé sur cette matiere, par lequel vous connoistrez les erreurs qui proviennent de ce defaut, & les moqueries que les Juifs font de nôtre negligence à les corriger. Antoine receut cette douce reprimande, avec des actions de graces; avoüa que ce que le Cardinal avoit dit, estoit tres-veritable; & tascha de s'excuser, disant qu'il avoit proposé sa fable plûtost par divertissement, que par la pensée de contredire son Eminence.

VI. Fr. Christofle de Forli fut élû Vicaire General des Observantins le 24. de Juin, au convent de N. Dame des Anges prés d'Assise. Il estoit Commissaire de Cour, & il a esté le dernier Vicaire de l'Observance Cismontaine, car trois ans aprés il fut fait General de tout l'Ordre, & puis creé Cardinal. Les Definiteurs Generaux furent Fr. Ptolemée de Siene, Fr. François Lychet de Bresse, & Fr. Jaques de Porcharia. Fr. François de Potenza fut institué Commissaire de Cour, & Fr. Nicolas de Thausignano Gardien de Jerusalem. On ordonna que la Province de la Poüille prendroit le titre de S. Nicolas, & celle de la Bossine Argentine fut erigée selon Gonzague.

VII. Les Observantins Ultramontains tinrent aussi le Chapitre General dans Anvers, à la feste de Pentecoste; Fr. Gilbert Nicolaï leur Vicaire estoit decedé; & Fr. Martial Boulier fut élû pour la troisiéme fois à cette charge. Le nombre des morts dans ce trienne fut de sept cens soixante quinze Religieux, cent soixante-deux Religieuses de leur dependance, & cent dix-neuf Tierceres. Entre ces pieux defunts, il y en avoit deux fort remarquables, ça-

Digitized by Google

voir Fr. Roland de Cologne, & F. Erard Compenbergne ; le premier avoit eſté Profeſſeur en Theologie, & Provincial des Conventuels de la Province de Cologne pendant vingt-un an. Le ſecond eſtoit mort au convent d'Aracœli, dans l'exercice de la charge de Commiſſaire de Cour, qu'il avoit occupée pendant neuf ans avec grand profit pour ſa famille, & avec grande edification pour tous ceux qui le pratiquoient ; car il leur donnoit de grands exemples de vertu par ſa conduite. On ordonna dans cette Aſſemblée, qu'il n'y auroit qu'un Commiſſaire pour les trois nations, la Françoiſe, l'Eſpagnole, & l'Allemande, qui compoſent cette famille ; mais que quand ce Commiſſaire ſeroit de l'une de ces trois, chacune des autres deux luy donneroit un compagnon, qui prendroit un ſoin particulier de ſes affaires. L'erection de la Province de Burgos, qui avoit eſté faite au Chapitre tenu à Laval, fut confirmée, & le Pape l'approuva par une bulle particuliere. L'Ordre ſe chargea de la conduite des Religieuſes Annonciades, & de celles de la Conception, par un ordre exprés du ſaint Siege ; Leon X. vouloit qu'elles vêcuſſent toutes ſous une même Regle, mais il changea de ſentiment ; il en preſcrivit une pour les premieres, & les autres conſerverent celle qu'elles avoient receuë de Jules II. On permit aux Religieux de la Province de Portugal, de faire l'Office des Martyrs de Ceuta ; & le Pape donna le même pouvoir à tous ceux de la famille Ultramontaine.

VIII. Fr. Jean Baptiſte de S. Severin mourut au convent de S. Severe, de la Province de S. Ange. Il avoit eſté Chanoine de l'Egliſe cathedrale de S. Severe ; & S. Jean Baptiſte luy avoit inſpiré dans une apparition, d'embraſſer l'Ordre des Freres Mineurs. Lors qu'il alloit au convent pour executer cet avis du Ciel, il rencontra deux Religieux qui luy euſeignerent le chemin, le confirmerent dans ſon pieux deſſein, & diſparoiſſant aprés ces ſaintes inſtructions, luy laiſſerent une ſi grande ferveur d'eſprit, qu'il ne douta point que ces deux perſonnes miraculeuſes ne fuſſent S. Jean Baptiſte, & S. François, qu'il avoit pris pour ſes Patrons particuliers. Il ne vécut que quatre ans dans l'Ordre, mais ſes vertus luy meriterent la faveur de voir fort ſouvent la Ste Vierge, & le même S. Jean.

IX. Fr. Antoine de Ripa mourut au convent de S. Severin, de la même Province, Gonzague dit qu'il n'eſtoit que Frere lay, mais Marc de Lisbone le fait Prêtre ; comme ſa vie avoit eſté ornée de toutes ſortes de vertus, Dieu l'avoit auſſi honoré de pluſieurs miracles. Aprés avoir extenué ſon corps par des penitences fort rigoureuſes, & ſe trouvant déja vieux, Dieu permit qu'il fut expoſé à de grandes tentations de la chair ; pour les ſurmonter il ſe jettoit ſouvent dans des eaux glacées, & comme ce remede n'éteignoit pas entierement leur ardeur, il s'écrioit avec beaucoup de larmes, Mes chers Freres qui eſtes encore dans la vigueur de l'âge, prenez garde à vous ! car ſi je ſouffre ce rude combat dans un corps affoibly par la vieilleſſe, & auquel je ne donne pour tout aliment que du pain, de l'eau, & des herbes crües, comment ſe doivent trouver ceux qui careſſent leur chair, lors qu'elle eſt dans ſa force, & qui ne refuſent rien à ſes appetits. Le Demon qui ne profitoit rien ſur Fr. Antoine

par

Digitized by Google

par ses suggestions interieures, luy apparut sous la forme d'une belle fille, mais ce stratageme luy fut encore inutile, car ce devot Frere le chassa par la vertu de sa priere. La Duchesse de Termini qui avoit vécu sterile durant plusieurs années avec son mary, alla voir Frere Antoine pour se recommander à ses prieres, & recevoir sa benediction, & la nuit suivante elle conçût un garçon qui fut le Duc Ferdinand.

X. Fr. Gilles Barbier Docteur de Paris, qui avoit esté fait Evêque de Sarepta, & suffragant de Tournay l'an 1476. mourut dans le convent de Bruges le 27. de Mars, & fut enterré dans le Chœur.

XI. La Sœur Paule, de la noble famille de Montaut dans le Mantoüan, deceda le 4. d'Aoust selon Gonzague, ou le 18. selon Donesmond. Elle avoit pris l'habit dans Mantouë au convent de sainte Luce l'an 1458. & ses vertus la firent bien-tost regarder comme un exemplaire de perfection parmy ses Sœurs. L'odeur de sa saintetè qui s'épandit au dehors, attiroit beaucoup de personnes, qui venoient implorer le secours de ses prieres dans leurs afflictions, & Dieu la rendit fort celebre par plusieurs merveilles. Elle vécut dans cet état cinquante-six ans, & les miracles qu'elle fit aprés sa mort, obligerent les Religieuses de transporter ses reliques au chœur dans un beau sepulchre, que la pieté des fidelles a orné de plusieurs offrandes, en action de graces des faveurs qu'elle leur a obtenuës de Dieu. Gratia de Trin a écrit sa vie, & ses nouveaux miracles; & le peuple vient en foule tous les ans le jour de son decés, pour honorer ses reliques.

XII. F. François George de Venise, Auteur du Livre intitulé, *L'Harmonie du monde*, a écrit la vie de la sœur Claire de Bugni, de laquelle il a esté confesseur; & je vais rapporter ce qu'il en dit de plus remarquable. Claire nâquit à Venise le 4. d'Août l'an 1471; son pere s'appelloit Antoine: sa mere mourut des douleurs de ses couches, & cette enfant fut nommée Blanche au baptême. Dés sa jeunesse elle commença de craindre Dieu, & de chercher les moyens de luy plaire. Elle ne mangeoit qu'une fois le jour sur le soir durant tout l'Advent, & quatre fois la semaine durant le Carême, & à toutes les veilles des bonnes festes. Lors qu'elle fut un peu plus grande, l'exemple de ses compagnes luy inspira de la complaisance pour les beaux habits; mais dés qu'elle eut appris par la lecture des Livres de pieté, & par les predications d'un devot Religieux, que ces ornemens n'estoient que des instrumens de vanité, elle les quitta. Son plus grand plaisir estoit de demeurer aux Eglises pour assister au saint Sacrifice de la Messe, & pour écouter les sermons; la modestie & la retenuë qu'elle y gardoit, lui donnoient le moyen d'y estre avec plus d'attention, & d'en rapporter plus de fruit; & comme elle recevoit avec grand goust les bonnes instructions qu'elle y entendoit, elle les mettoit en execution avec grande fermeté. Elle avoit accoûtumé de se lever avant le jour, sur tout aux jours de feste, pour faire sa priere; afin d'avoir le moyen d'aider les servantes dans les offices de la famille, & leur procurer le loisir d'aller à l'Eglise.

XIII. Sa ferveur creut avec son âge; de sorte qu'estant devenuë plus grande, elle mattoit sa chair innocente par des penitences fort rudes; pour les prati-

Digitized by Google

quer sans témoins, & avec plus de liberté elle sortoit la nuit de sa chambre, & se retiroit dans une autre qui estoit écartée, où elle demeuroit en oraison jusques au jour. Elle conceut une si grande tendresse pour le tres-saint Sacrement, qu'on la voyoit d'ordinaire élevée de terre, lors qu'elle assistoit au saint sacrifice de la Messe. Aprés qu'elle avoit achevé ses devotions, elle s'occupoit à filer ou à coudre; faisant ainsi un beau mélange des actions de la vie contemplative, avec celles de la vie active.

XIV. Le Demon envieux de ces beaux commencemens, ne manqua pas de luy dresser des embûches; il jettoit dans sa chambre des rats, & d'autres bestes pour qui elle avoit une horreur naturelle, afin que cette veuë la détournât de la priere; au commencement elle en fut un peu troublée; mais dans peu de temps elle ne les regarda plus, que comme des épouventaux ridicules de son ennemy. Ce malin voyant qu'elle mépriſoit ses artifices, en voulut tirer une cruelle vengeance; & la battit si rudement, que le corps de cette pauvre innocente devint tout livide des coups qu'elle receut. Les blessures estoient si considerables, qu'elle ne les pût cacher; ses parens les ayant veuës la conduisirent à Fr. François Mocenigo, qui estoit en grande estime dans Venise, pour luy demander & du conseil, & du secours dans cette fâcheuse rencontre: ce bon Religieux s'informa fort exactement de la conduite de cette fille; & aprés avoir bien reconnu son état, il l'encoutagea à combattre genereusement contre son ennemy, & luy donna de belles instructions pour en remporter une glorieuse victoire.

XV. Le pere de Blanche voyant que l'esprit de sa fille estoit tout porté à l'amour de la solitude & de la penitence, luy fit dresser dans sa maison un cabinet separé, où elle pût vaquer à ses saints exercices, sans estre détournée de personne. Blanche demeura quelque temps dans cette retraite, & y fit un grand progrés dans la vertu; mais elle ne pouvoit goûter un parfait repos, qu'elle n'eut quitté la maison de son pere, pour se retirer dans un Monastere. Il ne luy fut pas difficile d'obtenir cette permission; puis ayant consideré l'état de toutes les maisons Religieuses de cette ville, elle resolut, par le conseil de Fr. Mocenigo, d'entrer dans celle des Tierceres, qui gouvernoient l'Hôpital de S. Sepulchre, où l'on recevoit les pelerines de la Terre sainte. Blanche qui avoit atteint alors sa dix-huitiéme année, estoit doüée d'une grande beauté, mais sa complexion paroissoit foible & infirme; c'est pourquoy les Tierceres la refuserent d'abord; elles se laisserent vaincre depuis par la constance de cette postulante, & par les prieres de ses parens; Blanche demeura pendant trois mois dans cette maison avec son habit ordinaire, sans pouvoir obtenir celuy de la Religion; parce que la Superieure se persuada qu'elle estoit trop attachée à son sens particulier; Blanche se voyant rebutée, s'adressa au Monastere de S. François de la Vigne, où elle fut receuë fort agreablement; & changea son nom de Blanche en celuy de Claire. Dieu luy fit connoistre que c'estoit le lieu où il l'appelloit, car avant qu'elle ne fut vêtuë, il la consola par une vision celeste, & l'anima à la pratique des vertus les plus relevées.

XVI. Le Demon qui avoit commencé d'attaquer Blanche, continua ses

Digitized by Google

combats contre Claire, il la battit, & la tourmenta de diverſes façons; puis changeant tout d'un coup ſes cruautez en adreſſes, il luy apparut comme un Ange de lumiere, pour luy inſpirer beaucoup de choſes qui tendoient à la perdre ſous une belle apparence. Une autre lumiere plus ſevere luy fit connoiſtre la tromperie de ſon ennemy, & luy enſeigna les moyens de s'en delivrer; ainſi elle demeura également victorieuſe, & de la force, & des artifices de ce malin eſprit. Aprés ces glorieux combats elle aquit un ſi haut degré de perfection, qu'elle ne ſentoit aucune incommodité des maux qui travailloient ſon corps, quelque grands qu'ils fuſſent; & les puiſſances interieures de ſon ame ne trouvoient plus aucune difficulté dans l'exercice de la contemplation la plus élevée. Fr. François George qui eſtoit alors ſon confeſſeur, luy commanda de luy découvrir les faveurs plus particulieres qu'elle avoit receus de Jeſus-Chriſt; & cette fille obeïſſante luy declara, que l'an 1501. le Sauveur luy avoit fait la grace de la recevoir pour ſon épouſe, par une bague qu'il luy avoit miſe au doigt; & que depuis elle n'avoit ſenty aucune repugnance dans ſon cœur, à ſuivre les ordres de Dieu: mais qu'au contraire elle prenoit un plaiſir nompareil, dans l'accompliſſement de ceux qui paroiſſoient les plus difficiles.

XVII. Durant ſon noviciat elle eut une tumeur à un genou, qui l'empêchoit de le ployer: F. François Mocenigo voulant faire un eſſay de ſon obeïſſance, luy commanda de reciter à genoux la couronne de la ſainte Vierge; Claire qui ſçavoit bien l'empéchement de ſon incommodité, s'efforça de le vaincre; elle s'agenoüilla, recita en cet état la priere qu'on luy avoit ordonnée; & aprés l'avoir achevée elle ſe releva, & ſe trouva guerie. Depuis elle fut attaquée tout à même temps d'une fievre maligne, d'un abcés interieur, & d'une paraliſie ſur un bras, & les Medecins jugeoient chacun de ces maux incurable. Son confeſſeur qui avoit une autre confiance, parla à Claire, & luy dit, Où eſt voſtre foy? où eſt voſtre eſperance? pourquoy n'avez vous pas voſtre recours au ſouverain Medecin, qui vous a ſi ſouvent guerie de vos maux? Demandez-luy la ſanté avec confiance, & ſoyez aſſeurée qu'il vous exaucera. Elle ne répondit rien à cela, mais paſſa toute la nuit en priere; & le matin elle ſe trouva entierement ſaine. Une autre fois elle receut une grande bleſſeure d'un chandelier de bronze qui luy tomba ſur la teſte; la douleur qu'elle en reſſentit luy oſta le repos; mais aprés qu'elle ſe fut recommandée à Dieu, elle ſe trouva ſi bien guerie, que la cicatrice même de ſa playe ne paroiſſoit pas.

XVIII. Elle ne dormoit que pendant trois ou quatre heures chaque nuit, ſur une table où elle ſe couchoit; & paſſoit le reſte de la nuit à la meditation, ou à chanter les lóüanges de Dieu. Sa Superieure l'obligea de prendre un grabat qui ne fut pas ſi dur, elle obeït à ce commandement; mais elle eut toûjours quelque deplaiſir, & quelque ſcrupule d'avoir adoucy la rigueur de ſa penitence, en acceptant quelque delicateſſe dans ſon repos. Elle pratiquoit pluſieurs autres auſteritez extraordinaires, par des cilices fort rudes qu'elle portoit, par des diſciplines ſanglantes qu'elle prenoit, & par beaucoup d'au-

Digitized by Google

tres moyens qu'elle inventoit. Sa nourriture ordinaire n'estoit que du pain, de l'eau, des fruits, & des herbes; on l'obligeoit quelquefois de prendre quelque autre aliment, mais elle le rendoit d'abord. Le Vendredy elle ne mangeoit rien du tout; car dés qu'elle avoit receu la sainte communion, elle estoit elevée en extase, & y demeuroit immobile jusques au Samedy.

XIX. Justinien Justiniani avoit une affection toute particuliere pour Claire, parce qu'il connoissoit l'excellence de sa vertu. Un jour aprés un entretien de pieté qu'ils eurent ensemble, il la pria de luy dire si elle n'auroit point d'appetit, pour quelque chose qu'il luy pût procurer; elle le remercia deux ou trois fois de sa civilité, protestant qu'elle n'avoit besoin de pas une chose; ce Seigneur la pressa encore sur ce sujet, & Claire vaincuë par son honnesteté, le pria de luy envoyer des poires de hativeau, qui viennent à la saint Jean; mais c'estoit au mois de Janvier qu'elle faisoit cette demande; & Justinien jugea bien qu'il luy seroit impossible de satisfaire à son desir, parce que ce fruit ne se peut pas garder. Comme il s'en retournoit à sa maison par le pont de pailles, il rencontra un jeune homme qui portoit un panier de fruit; il voulut voir ce que c'estoit, & il trouva les poires que la sœur Claire luy avoit demandées; il fut si joyeux de cette rencontre, qu'il en offrit tout ce qu'on luy en demanda; mais lors qu'il les voulut payer, le garçon luy laissa le panier & le fruit, & disparut à ses yeux. Cet accident luy fit connoistre que c'estoit un effet miraculeux de la providence de Dieu, qui vouloit contenter le desir de sa servante; & il luy porta ce fruit comme un present du Ciel.

XX. Ses Sœurs croyoient au commencement que ses extases n'estoient que des pâmoisons, & la tourmentoient de diverses manieres pour l'en faire revenir; mais Fr. Antoine de Crete leur confesseur en ayant reconnu la verité, le leur defendit. Son oraison estoit si efficace, qu'elle obtenoit de Dieu tout ce qu'elle luy demandoit. Leonard Loredan Duc de Venise, l'éprouva dans plusieurs importantes occasions; c'est pourquoy il luy recommandoit avec grande confiance & ses affaires particulieres, & celles de la Republique. L'an 1502. elle fut éleuë Abbesse par un commun consentement, & quand on leut l'acte de son election, elle en fut si surprise qu'elle tomba demi-morte, & demeura dans cet état pendant une heure, priant toûjours Dieu de la delivrer de cette charge, ou de luy donner les graces necessaires pour l'exercer à son honneur, s'il vouloit qu'elle s'y engageât. Elle ne se releva point qu'elle ne fût asseurée de ce secours, & Dieu luy en donna depuis des marques sensibles, car elle, & ses filles virent des Demons qui s'efforçoient de se jetter sur leur Monastere, mais qui ne pouvoient pas en approcher, parce qu'ils estoient attachez avec des chaînes. Une fois elle pria Dieu de luy faire connoistre si ce qu'elle souhaitoit alors estoit agreable à sa divine Majesté; & d'abord un orange qu'elle gardoit sur un buffet, poussa une petite branche qu'on planta en terre, & qui devint un bel arbre, au grand étonnement de plusieurs Senateurs qui virent ce prodige.

XXI. Dieu luy revelоit plusieurs choses, long-temps avant qu'elles ne deussent arriver, & luy en decouvroit d'autres qui estoient fort secretes. Elle

Digitized by Google

prenoit un soin merveilleux de ses filles, car elle tâchoit de réjoüir celles qui estoient tristes, consoloit les affligées, aidoit celles qui travailloient, animoit les tiedes, les prevenoit toutes dans les offices les plus penibles & les plus humbles; & souvent elle pourvoyoit à leurs besoins, & satisfaisoit à leurs desirs avant qu'elles ne les luy eussent découverts; aussi furent-elles si contentes de sa conduite, qu'elles la continuerent dans sa charge durant plusieurs années. Un jour elle voulut faire un gâteau, mais elle trouva qu'elle n'avoit pas la moitié de ce qui luy estoit necessaire, pour le nombre de celles à qui elle le devoit servir. Sur ce defaut elle s'arresta pour songer à ce qu'elle feroit, & en même temps nostre Seraphique luy apparut, benit la matiere qu'elle avoit devant ses yeux, la multiplia, & luy communiqua une saveur si excellente, que toutes ses filles avoüerent que ce mets avoit un goust qui ne pouvoit venir que du Ciel.

XXII. La Sœur Cecile de Venise estant decedée, Claire pria pour le repos de son ame avec grande ferveur, jusques à ce qu'elle sceût par une revelation, que cette pieuse defunte avoit esté receuë dans le Ciel. La Sœur Raphaëlle de la même Ville, tomba grievement malade à l'âge de vingt-deux ans; le déplaisir qu'elle souffroit de se voir menacée de la mort, dans la fleur de sa jeunesse, estoit si grand qu'elle ne s'en pouvoit consoler; Claire pria Dieu d'inspirer une parfaite resignation à cette fille; & son oraison fut efficace, car Raphaëlle se trouva dans une si belle disposition, qu'elle protesta que quand Dieu remettroit à son choix de mourir ou de vivre, elle prefereroit la mort à la demeure de ce monde. E le mourut bien-tôt dans ce sentiment chrestien, & Claire qui le luy avoit obtenu par ses prieres, les employa pour luy procurer le repos de l'autre vie. Le neuviéme jour aprés son decés, cette devote defunte luy apparut sous la forme d'une étoile fort reluisante, & la remercia de ce que par son aide elle estoit delivrée des peines du Purgatoire, pour aller dans la gloire des Bienheureux. La Sœur Concorde qui estoit fort mal, pria ses compagnes de la porter secretement devant la porte de la chambre de son Abbesse; lors qu'elle y fut, elle regarda dedans par une petite fente, & vit que cette devote Superieure estoit en oraison avec deux Anges à ses costez; le lendemain Claire luy donna sa benediction, & luy fit present d'une pomme; cette malade la mangea, & en même temps elle se trouva saine. Fr. François George pria Claire de demander à Dieu la santé, pour la belle-sœur de Marin-George son frere; mais elle luy répondit avec humilité, qu'il n'y avoit rien à esperer pour cette femme, parce que Dieu avoit determiné qu'elle mourroit bien-tost, comme il arriva.

XXIII. Claire receut plusieurs visions celestes, tantost de la Sainte Vierge qui l'allaitoit de ses mamelles, tantost des Saints & des Anges, & souvent d'un bel Enfant qui luy paroissoit dans la sainte Eucharistie. Lors qu'elle devoit participer à ce divin mystere, elle s'y preparoit avec une grande ferveur, & dés qu'elle l'avoit reçû, l'effet qu'il causoit dans son cœur, paroissoit si sensiblement sur son corps, qu'il sembloit qu'elle deût se fondre comme de la cire ramolie par le feu. Pendant que les especes sacrées demeuroient dans son esto-

Digitized by Google

mach, elle exhaloit une odeur merveilleuse; & ceux qui s'approchoient d'elle, ne pouvoient dissimuler le plaisir qu'ils en recevoient.

XXIV. Elle meditoit avec une tendresse admirable, l'amour que Jesus-Christ à témoigné aux hommes dans sa passion; & considerant qu'elle avoit offensé plusieurs fois cette divine charité, elle s'accusoit de son ingratitude; & prioit Dieu avec grande instance de luy pardonner ses pechez, & de luy donner quelque marque sensible de sa grâce. Pendant qu'elle estoit attentive à ce pieux exercice, elle s'écrioit, O Sang! ô sang de Jesus-Christ! enfin elle pria avec tant de ferveur, qu'elle fut ravie en extase; & un homme fort venerable qui luy apparut, luy montra une croix de crystal pleine de sang, & luy dit: Voilà, Claire, le sang de Jesus-Christ que vous avez souhaité avec tant d'ardeur; il vous servira pour la remission de vos pechez, & pour vous defendre de vos ennemis. Claire aprés avoir rendu mille actions de graces de cette faveur, pria celuy qui la luy faisoit, de la communiquer à la Sœur Beatrix; elle obtint encore cette demande; & Beatrix qui estoit malade receut la santé, dés qu'elle eut vû cette croix miraculeuse.

XXV. Claire se plongea si avant dans la meditation de la Passion de Jesus-Christ, qu'elle merita de recevoir une playe à son costé, d'où le sang découloit souvent, & en abondance, rendant une odeur tres-douce; & l'on conserve encore des draps qui en sont teints. Fr. Antoine Conradin, & Fr. François George ses confesseurs ont donné un témoignage autentique, d'avoir vû deux fois cette stigmate sacrée, par le commandement des Superieurs qui vouloient avoir une preuve asseurée de sa verité. Aprés qu'elle eut receu cette precieuse marque; elle se trouva travaillée d'une fiévre lente; mais la sainte Vierge qui luy apparut, la guerit, & luy r'ouvrit la playe qui s'estoit fermée, de sorte que le sang en decoula comme auparavant. Il y a des Auteurs qui ont fait des Traittés assés diffus des effets admirables de cette playe, & de ce sang.

XXVI. Claire conceut un grand desir du salut des pecheurs; & pendant qu'elle prioit Dieu pour eux, elle vit sur l'Oratoire de sa chambre une petite phiole de verre, dans laquelle il y avoit trois goutes de sang; elle douta d'abord de qui elles pouvoient estre; & une revelation luy apprit qu'elles estoient asseurément de celuy qui a racheté le monde; plusieurs effets miraculeux en prouverent la verité; car ce sang se multiplia, & servit à la guerison de beaucoup de maladies, à chasser les Demons, & à faire d'autres merveilles. Un jour tandis qu'elle meditoit devant un crucifix qui estoit dans un endroit fort élevé, elle fut portée jusques à la croix qui le soûtenoit, & y demeura quelque temps attachée; aprés qu'elle fut revenuë de ce ravissement, elle en reconnut le mystere; car elle ressentit de tres griéves douleurs à ses pieds, à ses mains, & à son costé. Elle receut encore une autrefois le même effet, par l'attouchement de la playe du costé de Jesus-Christ, qui luy apparut. Depuis qu'elle avoit goûté du lait precieux de la Sainte Vierge; comme nous avons dit, elle ne prenoit presque plus aucun aliment; car les douceurs interieures dont elle jouissoit, luy servoient de nourriture.

Digitized by Google

XXVII. Le Cardinal Dominique Grimani qui estoit Protecteur de l'Ordre, ayant esté averty des merveilles extraordinaires que Dieu operoit en sa servante, envoya vers elle Fr. Nicolas Malepierre, pour s'en instruire pleinement; puis il y alla lui même avec l'Evêque de Feltre, & plusieurs autres personnes de merite; il vit l'ampoule du sacré sang, il en apprit toute l'histoire, & remit ce precieux tresor à Claire avec beaucoup de respect. Il voulut qu'on en fit encore un autre examen: Antoine Suriano Patriarche de Venise se chargea de ce soin; & pour s'en aquitter avec toute la prudence que cette affaire meritoit, il prit pour ses associez Bernard Zanio Archevêque de Spalatro, Loüis de Treviſe nommé à l'Evêché de Cremone, Dominique Evêque de Chiusi, Loüis Contarini Prieur des Chartreux, Antoine Justiniani Docteur en l'un & en l'autre Droit, Jean Corneille Docteur en Theologie, Fr. Antoine Conradin confesseur du Monastere, & Fr. François George celebre Theologien. Tous ces grands personnages s'appliquerent avec beaucoup de soin à reconnoistre l'esprit de Claire, & la merveille du sang qu'elle avoit receu; & ils jugerent tous uniformément que la vertu de cette fille estoit fort solide, & que cette liqueur precieuse avoit quelque chose de divin, qui meritoit qu'on la conservât avec grande veneration.

XXVIII. Pendant que Dieu faisoit tant de faveurs à Claire, les hommes luy suscitoient des tribulations; aprés qu'elle eut gouverné son Monastere pendant sept ans, le Provincial voulut proceder à l'election d'une nouvelle Abbesse; la plus grande partie des Religieuses desiroient de confirmer leur chere Superieure; mais ce Visiteur leur commanda absolument d'en élire une autre; & elles choisirent la Sœur Urgile Ausnaga, qui avoit esté maitresse de Claire pendant son noviciat. Aprés ce changement, le Provincial qui vouloit eprouver la vertu de cette deposée, ou qui n'approuvoit pas sa maniere de vivre, la fit appeller; & la receut avec des paroles fort aigres, luy reprocha qu'elle vivoit d'une façon extraordinaire & trop particuliere; qu'elle causoit du trouble dans cette maison, par la foule des Seculiers qu'elle y attiroit; & que cela faisoit murmurer le monde, & le portoit à faire de mauvais jugemens de sa conduite. Sa conclusion feut qu'elle n'avoit qu'à choisir, ou de passer dans un autre Monastere, ou de se retirer dans un coin, écartée de ses Sœurs, où elle ne vit plus personne. Claire feut d'abord surprise d'un ordre si severe, & demanda avec grande humilité du temps pour se resoudre. Son recours feut à l'oraison, où elle repetoit avec grande confiance ce verset du Ps. 31. *Vous estés mon refuge dans la tribulation qui m'environne. Vous qui estés ma joye, delivrez moy de ceux qui m'assiegent.* Pendant qu'elle faisoit sa priere, Jesus-Christ luy apparut, & luy dit, qu'elle devoit accepter la retraite qu'on luy offroit dans ce Monastere. Le lendemain elle declara son choix au Provincial, & se retira dans la cellule qu'on luy fit preparer. Elle estoit si petite, qu'à peine y avoit-il assez d'espace pour le grabat qu'on luy dressa, quoy qu'il ne feut composé que deux ais, & d'une piece de bois qui servoit d'oreiller. Claire y vecut pendant deux ans, separée du commerce de toutes sortes de personnes, mais fort consolée par les revelations qu'elle y receut.

Digitized by Google

XXIX. Enfin elle tomba malade, & fit appeller ſes Sœurs, à qui elle fit pluſieurs exhortations tres ferventes ſur les principales vertus; lorſqu'elle ſentit approcher la mort, elle s'y diſpoſa par la reception de tous les Sacremens; & demanda tres-humblement pardon à toutes celles, à qui elle pouvoit avoir donné quelque ſujet de facherie. Lorſqu'elle receut le ſaint viatique elle feut ravie en extaſe; & pendant les trois jours que ſon agonie dura, elle merita de voir J. C. Sa Sainte mere, & une troupe d'Anges qui la vinrent viſiter. Le Sauveur l'invita de venir aux Nopces de l'Agneau; & Claire luy randit mille actions de graces de cette faveur, dont elle ſe croyoit indigne. Elle le pria de reprendre la ſacrée liqueur qu'il luy avoit donnée, & d'effacer de ſon corps les playes qu'il y avoit imprimées; elle feut exaucée pour l'une, & pour l'autre demande; car ce ſang ne ſe trouva plus; & aprés ſa mort on ne vit que des cicatrices à ſes mains, à ſes pieds, & à ſon côté. Enfin elle randit ſa benite ame le 17. de Septembre, & feut enterrée dans le ſepulchre ordinaire des Religieuſes, comme elle l'avoit demandé; mais dans quelques années aprés, ſes oſſemens ayant eſté reconnus parmi les autres, par une lumiere tres-reluiſante, on les tranſporta dans un lieu plus honorable, où ils ſont conſervez en grande veneration, de meſme que toutes ſes depouilles, & les inſtrumens de ſes penitences.

XXX. Fr. Antoine de Garay natif de Burgos, & Eveſque de Tama ſur le Nil en Egypte, avoit demeuré depuis vingt ans dans Antilya, qui eſt une autre ville de la meſme Province; eſtant revenu en Eſpagne, le Roy Ferdinand l'envoya aux Iſles fortunées pour y faire la viſite; & cette année il alla à Rome, où il obtint du Pape la permiſſion de renoncer à ſon Eveſché, & à tous les revenus qu'il poſſedoit, pour ſe remettre dans l'Ordre; ſa Sainteté voulut luy redonner l'habit de Fr. Mineur de ſes propres mains; Fr. Chriſtofle de Forli Vicaire General de l'Obſervance, receut le renouvellement de ſes vœux, & cet humble Prelat termina fort ſaintement ſa vie, dans l'eſtat qu'il avoit repris. J'ay dit aprés Gonzague l'an 1491. qu'il avoit conſacré l'Egliſe du convent de Rioſeco en Eſpagne l'an 1520. mais puiſqu'il ſe depoſa de ſa charge cette année, il faut dire ou qu'il y a l'erreur dans le conte des années, & qu'il faut mettre l'an 1510. pour l'an 1520. ou bien qu'en ſe remettant dans l'Ordre, il avoit conſervé le pouvoir d'exercer les fonctions Epiſcopales. On dit que dans le voyage qu'il fit aux Iſles fortunées, il appaiſa une furieuſe tempeſte en eſtendant ſur la mer, l'habit de Fr. Mineur qu'il portoit ſous celuy d'Eveſque.

XXXI. L'Auteur de cette narration rapporte deux hiſtoires des parens de ce Prelat, duquel il les avoit appriſes, & je veux les mettre icy. La premiere eſt de Fr. Jean de Garay ſon oncle. Ce Religieux vecut trente ans dans l'Ordre, avec de grandes marques de pieté parmi les exercices d'une penitence extraordinaire; puis il obtint de ſes Superieurs la permiſſion de ſe retirer dans un lieu ſolitaire, avec un jeune Tiercere qu'il prit pour ſon compagnon. Il choiſit pour ſa demeure une montagne fort rude, où il dreſſa un petit hermitage; ſon habit eſtoit fort groſſier; il ne portoit rien aux pieds; du pain, des herbes,

Digitized by Google

bes, des racines, & de l'eau pure, faisoient tous ces alimens ; & il n'avoit pour son lict qu'un fais de bois. Il continua cette vie admirable pendant cinquante ans ; mais la renommée de sa vertu, qui s'espandit dans le voisinage, feut une funeste occasion pour la luy faire perdre ; car comme beaucoup de personnes le venoient voir, pour se recommander à ses prieres, on luy faisoit aussi plusieurs presens ; cela ne luy fit pas pourtant relacher de son austerité, mais il en conceut une pensée d'avarice, & un desir d'amasser de l'argent : pour mettre en effet ce mauvais sentiment, il commença de faire un trafic des offrandes qu'il recevoit ; il les faisoit vendre par son compagnon, & il cachoit dans un pot sous son grabat la monnoye qu'on luy en donnoit. Ayant atteint l'âge de cent ans, & son corps n'estant plus qu'un squelete couvert d'une peau noire, & dessechée, on le trouva estranglé, & la bouche tournée, & horrible à voir. Sa mort qui feut bientost divulguée, appella beaucoup de gens à sa cellule ; & chacun regardoit avec estonnement cet accident effroyable, dont on ne sçavoit pas la cause ; on la decouvrit bien tôt, car comme on pansoit à l'enterrer, & qu'aprés avoir remué son corps, on leva les fagots sur quoy il estoit estendu, on trouva le pot où son argent estoit caché ; & personne ne douta que cette mort funeste, ne feut un effet de la justice de Dieu, qui l'avoit voulu punir de son peché d'avarice & proprieté.

XXXI. Ce miserable Viellard avoit bien commencé, il avoit mêmes poursuivi avec constance, mais par un secret jugement de Dieu, il fit une fin malheureuse. Didace de Garay son nepveu, luy feut tout contraire dans sa conduite ; il commença mal, & il acheva bien. Il avoit passé trente ans dans une debauche continuelle, sans panser à se confesser, ny à se repentir de ses pechés ; pendant qu'il estoit plongé dans toutes sortes de vices avec obstination, un de ses cousins, qui n'avoit que seize ans, se randit frere Mineur ; la resolution de cet Innocent frappa d'abord ce grand pecheur, avec tant de force, qu'il ne se peut empecher de s'écrier, & de dire, qu'à fait ce pauvre enfant qui le puisse obliger d'embrasser cet estat de mortification ? il a vecu aux yeux de ses parens avec grande innocence, que pourroit il avoir commis qui feut digne de ce rude chatiment ? ah c'est plûtôt moy qui l'ay merité ! j'ay irrité la patience de Dieu, par tant d'années de crime ; j'ay provoqué sa colere par l'excez des vices, à quoy je me suis prostitué ; il n'y a point de peine assez rude, ni de larmes assez chaudes pour effacer mes pechez. Il est temps que je me repente, & que j'aprenne d'un enfant à craindre Dieu, & à eviter le chatiment de sa justice. Cette pensée feut si efficace, que Garay revint parfaitement de sa debauche, pour se consacrer à la penitence ; Dieu luy fournit le sujet de la faire entiere, par un facheux ulcere dont il le frappa, & la force de l'accomplir par la grace de la patience qu'il luy donna, pour supporter les douleurs violentes qu'il souffroit. Ainsi aprés avoir servi d'un bel exemple de conversion à plusieurs pecheurs, il finit fort saintement sa vie.

XXXII. Qui pourra comprendre la conduite de Dieu dans ces rencontres si contraires ? qui osera examiner ses secrets jugemens, & moins encore les condamner ? qui est ce qui aura assez de temerité pour croire qu'il est capable

Digitized by Google

de penetrer ce myſtere? que Dieu en appelle un par le don de ſa grace, & qu'il en rebute un autre comme ſon peché le merite? le Pere Eternel à caché ces choſes aux ſages, & les a revelées aux petits; & ſon fils ne nous à point donné d'autre raiſon de ce ſecret, & de cette revelation, que la volonté de ſon pere. *par là*, comme dit S. Gregoire au chap. 13. du livre de ſes Morales, *il nous enſeigne l'humilité, afin que nous n'ayons pas la preſomption de vouloir examiner avec imprudence le conſeil ſouverain de la vocation de quelques uns, & de la reprobation des autres. Il nous doit ſuffire de ſçavoir que ce qui agrée à celuy qui eſt juſte ne peut pas eſtre contraire à la juſtice: que les jugemens de Dieu ſont equitables, & qu'ils portent en eux-meſmes leur juſtification.*

XXXIII. Leon x. donna aux Obſervantins, l'Abbaye de Sainte Dominique de Mont-de-Dieu, de l'Ordre de Ciſteaux prés de Ficarra en Sicile; & ils en firent un Convent, auquel ils donnerent le titre de ſainte Marie de Jeſus.

XXXIV. Les habitans de Titi dans la Baſilicate, leur en firent bâtir un autre, qui feut dedié à ſaint Antoine de Padoüe.

XXXV. Les Conventuels s'eſtablirent à Sicli dans la meſme Iſle, & prirent le même ſaint pour le Patron de leur Egliſe.

XXXVI. Les Obſervantins fonderent un Convent entre Neſtar, & Reynoſa en Biſcaïe, ſur un bras de la riviere d'Ebro, & le dedierent à la Conception de la Sainte Vierge. Jean de Rebolledo contribua ſi liberalement à cet edifice, que ſon petit fils obtint de Pie IV. le titre de fondateur; mais la choſe ayant eſté mieux examinée ce droit feut declaré injuſte.

XXXVII. Guttieres de Cardenas Chevalier de S. Jaques, & grand Commandeur de Leon, & ſa femme Thereſe Enriquez, fonderent un Monaſtere pour les Religieuſes de la Conception, dans Almeria au Royaume de Grenade; La Sœur Marie de Guſman, qui s'eſt randuë plus illuſtre par ſon humilité, & par ſes autres vertus, qu'elle ne l'eſtoit par la nobleſſe de ſa famille, y repoſe.

XXXVIII. Marie Gonzalez de Laſon avoit aſſemblé quelques honneſtes filles dans Tolede, & vivoit avec elles depuis dix ans ſous la regle du Tiers-Ordre: cette année elles acheterent la maiſon de Ferdinand d'Avalos prés de la Paroiſſe de S. Thomas, & la changerent en un Monaſtere. Caterine de Laſon tante maternelle de Marie, contribua beaucoup à cet eſtabliſſement; & la pieuſe fondatrice vecut avec tant de vertu qu'elle a merité d'eſtre honnorée de pluſieurs miracles. On a relevé deux fois ſon corps de terre pour le remettre en un lieu plus honnorable, & toûjours il a eſté trouvé entier ſans aucune marque de corruption.

XXXIX. Il y avoit deux benefices ſeculiers à l'Egliſe du Monaſtere de S. François de la Croix, de l'Ordre de Ste. Claire dans Veniſe. Le premier eſtoit un Vicariat perpetuel avec charge d'ames; le ſecond eſtoit un benefice ſimple appellé le titre Presbyteral; & cette année ceux qui les poſſedoient conſentirent qu'ils feuſſent unis à la meſme Egliſe.

XL. Leon x. confirma, & renouvella pour les Obſervantins la communication aux privileges des autres Ordres mendians, qui leur avoit eſté accordée

Digitized by Google

par Jules II. & recommanda à tous les Prelats Ecclesiastiques, de les conserver dans cette jouïssance. Il declara que les mesmes Religieux ayant renoncé aux revenus des fondations, qui avoient esté faittes dans les convens qu'ils prenoient des Conventuels, n'estoient pas obligez aux charges qu'elles portoient; mais que neantmoins ils se devoient souvenir de prier Dieu pour les anciens bienfacteurs. Il declara la mesme chose pour les Monasteres de sainte Claire, qui avoient esté reformés. Il leur permit encore de demeurer dans les grands convens, & de se servir des ornemens sacrez, que les conventuels y avoient laissez, quelque pretieux qu'ils feussent. Il leur donna le pouvoir de benir leurs Eglises, leurs Chapelles, leurs Cimetieres, & leurs Ornemens. Il confirma les exemptions, & les privileges accordés aux Tierceres par Gregoire IX. par Sixte IV. & par les autres Papes. Il defendit sous de grieves peines, à toutes sortes de personnes, d'entrer dans l'interieur des Monasteres de sainte Claire, & du Tiers-Ordre, que dans les cas qui sont exprimés par leurs regles.

DE JESUS-CHRIST l'an 1515. | DE LEON X. l'an 3. | DE MAXIMILIEN EMP. l'an 22. & 23. | DE L'ORDRE l'an 308.

I. FRere Jean de Quevedo qui avoit passé en Amerique l'année precedente en qualité d'Evesque de Darien travailloit avec un grand soin dans ce païs. Il n'espargnoit rien pour la conversion des Barbares; il employoit son credit pour arrester l'avarice, la tyrannie, & la debauche des Officiers Espagnols. Il s'occupoit sans cesse à accorder les differens qui naissoient chaque jour entre Pierre d'Arias qui estoit Viceroy, & Blasco Nugnez qui commandoit l'armée navale; & parmi tout ce tracas, il n'oublioit pas de donner de tres bons conseils pour establir l'autorité du Roy d'Espagne par de nouvelles colonies; & de commander selon le pouvoir qu'il en avoit, qu'on traittat honnestement les Indiens. conformement aux loix Civiles, & Chrestiennes. Le Roy avoit ordonné qu'on ne fit rien d'important sans son conseil, & son aveu; & ce sage Prelat se comporta avec toute la fidelité, l'addresse, la justice, & l'integrité qu'on devoit attendre de luy. Son plus grand deplaisir estoit, de ce que les ouvriers Evangeliques profitoient fort peu par leurs predications; car comme les habitans de ces Provinces Meridionales estoient fort addonnez à la debauche, qu'ils aymoient l'oisiveté, & qu'ils avoient l'esprit grossier, ils rendoient inutiles tous les soins qu'on prenoit pour les instruire dans la foy. On s'avisa de les disperser parmi les Espagnols, dans l'esperance qu'ils apprendroient plus facilement les mœurs, & les ceremonies chrestiennes, par les exemples que par les paroles; mais ce qui ne se faisoit que par un titre de recommandation, degenera bientôt en tyrannie, car les Espagnols commencerent à traitter ces pauvres gens non pas en domestiques, mais en Esclaves.

Digitized by Google

II. Le Roy Ferdinand, qui n'ajoutoit guere de foy aux nouvelles qu'il recevoit de ce païs, si elles ne lui estoient ecrites par les Freres Mineurs ou par les Freres Prescheurs, apprit bientost ce desordre, & commença de penser serieusement à y mettre le remede necessaire. Un Prestre, nommé Barthelemy des Maisons, luy écrivit fortement sur le mesme sujet; & il arriva que ses lettres ayant esté divulguées à la Cour d'Espagne, on en fit des copies qui furent traduites en diverses langues, & imprimées en divers endroits, à dessein d'éveiller la jalousie, & la hayne des autres nations contre les Espagnols. Il est vray que les Auteurs de ce temps soustiennent, que cet Ecclesiastique avoit avancé beaucoup de choses par un zele indiscret; mais il vint luy mesme en Espagne l'année suivante, confirma de parole les plaintes qu'il avoit faites par écrit; & obligea le Roy d'assembler un conseil de personnes pieuses, & sçavantes pour remedier à ces desordres. Nous verrons ce qui fut ordonné sur ce sujet.

III. Ferdinand estoit attaqué d'une incommodité, dont il avoit peu d'esperance de guerir; c'est pourquoy il pressoit le Cardinal Ximenez par des lettres reiterées de le venir trouver; les courtisans luy faisoient la mesme instance; mais comme il se sentoit foible, & mal sain il jugea fort prudemment qu'il mettroit sa vie en risque, s'il s'engageoit à suivre le Roy, qui couroit incessamment par des lieux fort rudes; & qui aymoit mieux oüir parler des remedes qui pouvoient soulager son mal, que des affaires de l'Estat. Il creut qu'il feroit mieux de conserver ses forces, pour les employer à la conduite du Royaume, dont il voyoit qu'il seroit bientost chargé par la mort de ce Prince. Sur cette pensée, il resolut de ne point bouger d'Alcala, & d'achever de mettre en estat les maisons de campagne qu'il avoit commencées pour la commodité des Docteurs, & des Escoliers de cette Université.

IV. Il avoit choisi un vieux Monastere de S. Andit qui avoit esté delaissé par des Chanoines, & avoit fait racommoder les restes du batiment. Le lieu estoit fort propre à la retraite, & à l'estude, car il estoit situé au milieu d'une belle foreſt, sur une colline fort agreable; Ximenez le destina pour les Escholiers de Theologie, afin qu'ils s'y peussent retirer durant quelque temps, pour vaquer avec loisir à la lecture des Peres. Il fit bâtir une autre maison appellée *Aldehuela* dans le territoire de la Tour de Locune, pour leur servir de retraitte dans le temps de Peste, ou de quelque trouble; & pour prendre l'air durant les chaleurs de l'Esté. Les bâtimens qu'il y fait faire sont fort commodes, & fort beaux; & les revenus qu'il assigna pour l'une & pour l'autre sont tres considerables. Il en avoit fait commencer une troisiéme, à Archuello dans le territoire d'Alcala; mais voyant que les ouvriers avoient negligé de poursuivre le bâtiment, il abandonna ce dessein; & se mit à faire reparer le chasteau de saint Torquat prés d'Alcala: de sorte que maintenant, c'est une habitation fort commode pour les Archevesques de Tolede. Il y a dequoy s'estonner qu'il peut fournir à de si grandes depenses; car alors les revenus de son Archevesché estoit fort petits eu égard à ce qu'ils sont presentement. Quelques-uns disoient de luy qu'il avoit la maladie de bâtir; d'autres qu'il avoit trop d'inclination à la guerre, & d'autres qu'il ne pensoit qu'à relever les hommes sçavans; & que

Digitized by Google

tout ce qu'il avoit fait de considerable, ne venoit pas de son esprit, mais du conseil d'autruy. La verité est, que quand il entreprenoit quelque chose, il s'y addonnoit avec tant d'attachement, qu'il sembloit n'estre né que pour cela; c'est pourquoy comme il a fait des choses fort differentes, les hommes ont fait aussi des jugemens differens de ses qualités, & de ses inclinations.

V. Au mois de Juillet le Roy Ferdinand fut saisi d'une apoplexie, dont il eut beaucoup de peine de revenir; & parce qu'il creut que l'air de Burgos qui est frais & subtil, luy avoit causé cet accident, il se retira dans Aranda sur le Düero; & écrivit au Cardinal de le venir trouver pour remedier à quelques intrigues secrettes qui se tramoient contre son autorité. Ximenés voyant le peril du Roy & de l'Etat, partit d'abord; & dés que Ferdinand sceut son arrivée, il alla au devant de luy en litiere tout malade qu'il estoit: leur rencontre se fit sur le pont, avec des marques d'une grande satisfaction; sur la fin d'Aoust le Roy voulut aller à Segovie, mais dés qu'il y fut arrivé, comme sa maladie luy donnoit un chagrin continuel, il resolut, contre l'avis de tous ses Courtisans, de passer en Aragon. Il alla jusques à Calatayud; & aprés avoir parlé aux principaux Seigneurs de ce Royaume, il reprit le chemin de Madrid. Il changeoit de lieu, mais non pas d'humeur; c'est pourquoy il quitta cette demeure au mois de Novembre, pour aller à Plaisance dans l'Extremadoure, sur l'esperance que les Medecins luy donnoient, qu'il y trouveroit un air plus favorable à sa santé pendant l'hyver. Plaisance ne fut pas plus heureuse à luy plaire, que les autres villes; il s'y ennuya bien-tost, & se retira dans une Abbaye champestre, où il avoit la commodité de chasser aux cerfs; il se dégousta encore de ce divertissement; les villes & les maisons luy sembloient des prisons étroites; il vouloit loger sous des tantes pour joüir de la liberté entiere de la campagne, tant son inquietude luy donnoit de chagrin.

VI. Au mois de Decembre pendant qu'il estoit dans ce lieu, Adrien d'Utrech Doyen de Louvain, le vint trouver en qualité d'Ambassadeur du Roy Charles son petit fils. Ferdinand luy fit un bon accüeil; mais comme il ne vouloit pas oüir parler d'affaires, il le renvoya à Plaisance. Ximenés s'en estoit retourné à Alcala, & Ferdinand qui se vouloit décharger sur luy de la conduite de ses Etats, tâcha de le rappeller par ses lettres: mais quoique le Cardinal ne souhaitât rien avec tant de passion que de servir son Roy, qu'il voyoit reduit à l'extremité, neanmoins il refusoit de l'aller trouver; parce qu'il craignoit que s'il estoit obligé de reprendre le gouvernement, ce qu'il voyoit infaillible, on ne dit que c'étoit plûtôt par un effet de son ambition, que par le choix de Ferdinand. Il apprehendoit encore que s'il estoit obligé de le suivre en Andalousie, où l'on disoit qu'il vouloit aller, les Courtisans ne prissent de son absence, l'occasion d'émouvoir de nouveaux troubles; sur tout, parce que les Flamans qui avoient le jeune Charles en leur pouvoir, desiroient de s'emparer de gouvernement de l'Etat. Sur cette pensée il fit réponse à Ferdinand, que le debordement des rivieres l'avoit empêché de partir; que depuis le retour du beau temps il avoit attendu de sçavoir où sa Majesté fixeroit sa demeure; que si elle s'arrestoit dans ces quartiers pour le reste de l'hyver, il iroit

Digitized by Google

Ila trouver au plûtoſt; & qu'aprés la feſte des Rois, il s'avanceroit juſques à Talabriga pour y attendre ſes ordres; mais que ſi Elle vouloit aller en Andalouſie, il ne la pourroit pas ſuivre, par les raiſons qu'il luy avoit déja écrites.

VII. Il ajoûta qu'il trouvoit fort à propos l'accüeil honorable que ſa Majeſté avoit fait à l'Ambaſſadeur du Roy Charles; mais quil ne pouvoit pas approuver qu'on luy eût donné ouvertement des Gardes, pour obſerver tous ceux qui luy parleroient; & qu'il ne croyoit pas qu'on en deût uſer avec un homme de ce merite, comme on feroit avec des ſeditieux; puis qu'il n'eſtoit venu que pour procurer le repos de l'Etat. Ximenés écrivit encore à l'Ambaſſadeur avec grande civilité pour le feliciter de ſon heureuſe arrivée, pour luy témoigner qu'il avoit bien du déplaiſir d'eſtre éloigné de la Cour, dans le temps auquel il pourroit joüir de l'honneur de ſa compagnie, & pour l'aſſeurer qu'il ſe procureroit cet avantage, dés qu'il ſçauroit que le Roy feroit du ſejour en quelque endroit. Nous verrons l'année ſuivante, comment l'inconſtance de ce Prince fut arrêtée par la mort.

VIII. Les grands & ordinaires miracles que le B. Fr. Jaques de la Marche faiſoit, obligerent Leon X. d'inviter par des indulgences les Religieux du convent de Naples, à porter chaque jour la proceſſion à ſon ſepulchre, en chantant une Antienne propre de ce grand ſerviteur de Dieu.

IX. Le B. Fr. Jaques, & pluſieurs autres Freres Mineurs avoient fait établir des monts de pieté dans les principales villes d'Italie; quelques Docteurs avoient voulu décrier ces inſtitutions, ſoûtenant qu'elles eſtoient ſujetes à uſure; mais pluſieurs les avoient approuvées; cela n'avoit pas pû empécher que quelques opiniâtres ne renouvelaſſent cette diſpute; c'eſt pourquoy Leon X. la fit examiner par le Concile de Latran. Tous les Peres de cette ſainte Aſſemblée, à la reſerve de Jeremie Archevêque de Trani, conclurent d'un commun avis, que ces fondations eſtoient non ſeulement licites, mais encore tres-ſaintes; & que ce qu'on y recevoit au delà de ce qu'on prêtoit aux pauvres, n'eſtoit point ſujet à uſure: parce qu'on ne l'exigeoit que pour les gages des Officiers, & pour ſubvenir aux dépenſes qu'il falloit faire pour l'entretien du mont. Ils jugerent pourtant qu'il ſeroit plus à propos qu'on aſſignât un revenu particulier pour tous ces frais, afin qu'on pût prêter gratuitement, & ſans exiger rien des pauvres. Sur cette deciſion, Leon X. fit publier une conſtitution qui luy eſt entierement conforme; & qui porte une ſentence d'excommunication contre tous ceux qui oſeroient prêcher, ou ſoûtenir le contraire.

X. L'an 1565. ſaint Charles Borromée qui eſtoit Legat Apoſtolique dans toute l'Italie, tint un Concile à Milan, où aprés avoir fait toutes les reflexions neceſſaires ſur ce Decret, & ſur les grands avantages que les pauvres pouvoient tirer de cette charitable inſtitution, il fut ordonné que les Evêques prendroient un ſoin exact de la conſerver dans tous les lieux où elle eſtoit établie; qu'ils tâcheroient de l'introduire dans toutes leurs villes les plus conſiderables; qu'on exhorteroit les Princes & les Magiſtrats à l'appuyer de tout leur pouvoir; & qu'on n'y exigeroit que ce qu'on jugeroit neceſſaire pour le ſalaire des Officiers, & pour les autres frais qu'il falloit faire; le tout par l'autorité du ſaint Siege.

Digitized by Google

XI. Fr. Candide de Ranzey natif de Verceil, d'une famille illustre en noblesse, & en pieté, deceda cette année. Sa mere nommée Dorothée estoit morte à l'âge de cent ans, aprés avoir prophetisé l'heure de son trépas; ses sœurs Elizabeth & Angele Religieuses au Monastere de sainte Caire de Verceil, ont esté honorées de plusieurs miracles; & Fr. Jean Demosthene de Ranzey son cousin germain, s'estoit rendu recommandable par plusieurs conversions qu'il avoit faites des Heretiques de la Vallée de Lucerne, & par beaucoup de merveilles dont Dieu avoit honoré son zele. Or nostre Fr. Candide aprés avoir étudié en l'un & en l'autre Droit, & obtenu une des principales dignités dans l'Eglise cathedrale de Turin, se rendit Frere Mineur; & fit éclater dans peu de temps de si beaux rayons de vertu, que tout le monde le regardoit avec admiration. Il fut envoyé en Corse, où il fit un fruit merveilleux par ses Predications, & par les beaux exemples de sa vie. Il fut rappellé dans le Duché de Milan, & y travailla avec le même succés. Aprés cet exercice il demanda permission de se retirer sur le mont Varal, pour s'adonner sans distraction à son propre salut, & il aida beaucoup à l'établissement de ce saint lieu.

XII. Le Cardinal Mercurin Gattinara qui estoit son cousin germain, luy offrit un Evêché, mais on ne le peut jamais obliger d'accepter cette honorable charge. Son oraison estoit toûjours accompagnée de larmes, & Dieu luy fit connoistre par plusieurs revelations, & par beaucoup d'autres faveurs qu'elle luy estoit fort agreable. Quelques miracles qu'il fit dans le Piedmont, firent éclater sa saintete: la Comtesse de Valperge qui en apprit la nouvelle, se trouvant grievement malade, le fit appeller pour se confesser à luy, & pour se recommander a ses prieres: avant qu'il n'arriuât chez elle, il predit qu'elle gueriroit bien-tôt, & qu'il mourroit dans son bourg; en effet elle recouvra la santé, & il deceda le 17. de Septembre.

XIII. Les habitans de ce lieu, & ceux de S. George d'où il estoit party, entrerent d'abord en une si grande contestation pour sa sepulture, qu'ils furent sur le point de la vuider par les armes: ce desordre fut enfin arrêté par un accord; son corps fut posé sur une charrete attelée par deux jeunes bœufs, avec cette condition qu'il seroit enterré au lieu où ces animaux le traîneroient, sans estre guidés de personne; les bœufs n'hesiterent point à choisir le chemin qu'ils devoient prendre; ils allerent tout droit à S. George, & il fut remis dans un sepulchre relevé, à la chapelle de S. Bernardin du convent de ce lieu; mais on laissa son cœur & ses entrailles à l'Eglise de Valperge; on mit sur le tombeau son effigie, avec des rayons au tour de sa teste, une mitre à ses pieds, un Livre à sa main gauche, & l'on y grava une Epitaphe fort honorable; Dieu l'a rendu depuis fort celebre par plusieurs miracles, que Cimarelli rapporte dans sa vie qu'il a écrite.

XIV. Trois Religieux fort illustres en vertu, moururent en Pologne; le premier est Fr. Bernardin dont on ne sçait pas le surnom; son humilité, la douceur de sa conversation, & son excellente pureté l'ont rendu fort recommandable. Il repose au convent de Costen. Le second est Fr. Evangeliste Maître és Arts; l'obeïssance exacte qu'il pratiquoit, & la pureté de ses mœurs luy

Digitized by Google

meriterent plusieurs extases. Sa prudence estoit admirable, son zele contre les Heretiques tres-ardent, & son entretien si agreable, qu'on le surnomma l'*Ange de Dieu*; il mourut fort saintement à Kalisch. Le troisiéme est Fr. Jean Baptiste le Vitrier, natif de Cracovie, où il avoit esté Professeur en Theologie, & un riche Beneficier. Il a esté deux fois Vicaire de cette Province; quoy qu'il fût fort sçavant, il s'humilioit aux offices les plus bas, & ce qu'il disoit dans ses Predications estoit si extraordinaire, qu'on l'attribuoit plûtost à une science infuse, qu'à celle qu'il avoit aquise par son travail. Fr. Ladislas de Gielnovic, & Fr. Raphaël de Prosovic ses disciples, ont esté de fidelles imitateurs de sa prudence dans le gouvernement, de son zele dans la Predication, & de sa vertu dans leur vie. Il fut enterré à l'Eglise de sainte Marie Magdelaine de Posnanie, où Dieu l'a honoré de plusieurs miracles. Ses confreres ont fait tous leurs efforts pour transporter ses Reliques à leur convent, qui est prés de cette ville; mais le Clergé & les habitans s'y sont toûjours opposez. Il faut corriger ce que j'ay dit ailleurs, qu'il reposoit à Cracovie.

XV. Frere Theodoric de Munster en Vvesphalie, mourut cette année. Il avoit passé de l'Ordre de S. Augustin à celuy de S. François; & sa vertu fit bien connoistre que ce changement n'estoit pas un effet de sa legereté. Il fut institué Predicateur Apostolique, & tous les Pais bas profiterent de l'ardeur de son zele. Les factions cruelles des Hoiksies, & des Cabeliavies qui s'estoient élevées en ces quartiers environ l'an 1350. aprés s'estre un peu appaisées, renouvellerent leur fureur en Hollande l'an 1444. Philippe le Bon Duc de Bourgogne & de Brabant, calma un peu ce desordre par sa prudence; & Fr. Theodoric craignant que ce feu ne se rallumât, commença de courir par les villes, monté sur un charriot qu'il avoit garny des ossemens, & des cranes de ceux qui avoient esté massacrez dans cette sedition. Il montroit au peuple ces tristes reliques de leur rage, & les menaçoit d'un pareil traittement; & ce funeste spectacle dont il relevoit l'horreur par l'energie de ses paroles, eut tant de pouvoir, qu'il faisoit fondre en larmes tous ceux qui le voyoient & qui l'entendoient; enfin sa Rhetorique tragique fut si efficace, qu'il bannit cet esprit de carnage, & affermit la paix dans les cœurs de ces nations brutales, qui ne respiroient que feu & sang.

XVI. L'an 1489. la peste fit un si grand ravage dans Bruxelles, qu'il ne s'y trouvoit plus de Pasteurs pour administrer les Sacremens aux malades. Frere Theodoric voyant cette necessité, exposa la vie de son corps pour sauver celle de ces ames abandonnées. Il fit dresser un Autel au milieu de la Place, où il disoit la sainte Messe; puis il couroit par les maisons pour visiter tous ces pestiferés; & Dieu luy reveloit quels estoient ceux qui se trouvoient dans un plus grand danger de mourir; de sorte que de trente-trois mille personnes qui perirent par ce mal, il y en eut 32. mille à qui il administra les Sacremens; & Dieu luy revela que de tout ce grand nombre de gens, il n'y en avoit eu que deux de damnez: l'un, parce qu'il estoit mort en desesperé; & l'autre, parce qu'il n'avoit pas voulu se confesser. Il avoit pour aide dans ce saint exercice, un jeune garçon qui portoit une lanterne, & qui sonnoit une clochete devant luy;

Digitized by Google

luy; & ce pieux compagnon luy ayant esté enlevé par la peste, il fut reduit à porter luy-même sa lanterne & sa clochete. Un Brassier de biere qui demeuroit prés de la Place, voyant que le vent éteignoit les cierges de l'Autel, sur lequel Fr. Theodoric disoit la Messe, luy offrit une chambre: il l'accepta, & par une merveille surprenante, non seulement cette maison fut l'unique où le mal n'entra point, mais on verifia encore que tous ceux qui avoient beu de la biere que cet homme faisoit, avoient esté gueris, ou preservez de ce mal; de sorte que personne ne douta qu'on ne deut attribuer ce miracle aux merites de Fr. Theodoric.

XVII. Dieu le doüa du don de prophetie, comme il le fit paroistre en plusieurs occasions. Se trouvant un jour dans un charriot avec une jeune Demoiselle d'Anvers, nommée Catherine, qui estoit fiancée; comme il vit qu'elle prenoit grand soin d'empêcher que la bouë ne salît sa robbe, il luy dit, Ma fille, ne vous empressez pas tant pour vostre habit, car vous en prendrez bientost un autre; quelques jours aprés, la sœur de cette Demoiselle se rendit Religieuse de sainte Claire au Monastere d'Hoochstraët; & Fr. Theodoric qui prêcha pour cette ceremonie, toucha si puissamment le cœur de Catherine, qu'incontinent elle renonça à son époux, pour se consacrer à Jesus-Christ dans le même lieu. Sa vie fut fort courte, mais fort sainte; & lors qu'on porta la nouvelle de sa mort à Fr. Theodoric, il répondit qu'il la sçavoit déja, & que Dieu luy avoit revelé que cette pieuse defunte avoit dans le Ciel une place fort proche de sainte Claire, parce qu'elle avoit preferé l'amour de Jesus-Christ à celuy d'un mary. Il disoit souvent aux filles de ce Monastere, qu'à la verité elles conserveroient toûjours leur maison parmy tous les troubles qui devoient arriver en ce païs; mais qu'elles n'amasseroient jamais beaucoup de biens: cela s'est trouvé veritable, car quoique ce Monastere ait esté pillé diverses fois par les Heretiques, elles s'y sont toûjours maintenuës; & elles ont plus de peine de se defendre des attaques de la pauvreté, que de celles de leurs ennemis.

XVIII. Un jour pendant qu'il prêchoit dans l'Eglise de S. Pierre à Louvain, il s'arrêta sur le milieu de son Sermon; puis il demanda si une Dame, qu'il appella par son nom, n'estoit pas dans l'auditoire? elle se montra, & il luy dit tout haut, courez à vostre maison, vous trouverez vostre servante sur le chemin, prenez bien garde à ce qu'elle porte; cette femme le creut, elle sortit, & trouvant sa servante dans la ruë, elle luy demanda ce qu'elle portoit dans son tablier; cette fille luy répondit que c'estoit du linge qu'elle alloit laver à la riviere: mais, reprit la maistresse, vous aviez de l'eau plus prés; je veux voir ce que c'est? & elle trouva que cette malheureuse portoit un enfant, qu'elle alloit jetter dans l'eau.

XIX. Frere Theodoric fut invité à disner par un homme de condition, & voyant l'abondance des mets qu'on servoit, il le pria d'en vouloir donner une partie aux pauvres: ayant obtenu sa demande, il prit de toutes les viandes, & dit à un valet qu'il les portât à la maison, où le linge qu'il alloit jetter par la fenestre s'arresteroit; ce serviteur sortit, remarqua le signal: mais voyant que

Digitized by Google

ce linge estoit tombé assés loin devant la porte d'un homme qui passoit pour riche, il s'en revint, & dit au bon Pere qu'il n'avoit pas osé accomplir sa commission, de crainte de faire un affront à cet homme, en luy presentant une aumône. Vous vous trompez, mon enfant, reprit Fr. Theodoric, je sçais mieux que vous ce qui se passe, obeïssez seulement. Le Messager retourna sur ses pas, entra dans la maison, & trouva que cette aumône estoit bien necessaire à deux petits enfans qui n'avoient à manger que des carrouges, qu'on donne aux pourceaux.

XX. Frere Theodoric avoit esté Gardien en divers convens, & les avoit gouvernez avec grande prudence; cette année il estoit Gardien de celuy de Louvain, où il avoit établi la Reforme; & aprés avoir predit le temps de sa mort en prêchant, il rendit son ame, & laissa une grande opinion de sa saintété. L'an 1618. ses reliques furent transportées dans la chapelle de l'infirmerie; il a composé quelques traitez fort pieux, dont j'ay parlé dans le catalogue de nos Auteurs.

XXI. L'Ordre qui avoit perdu tant d'excellens personnages, vit naistre un nouvel astre qui le devoit éclairer par les rayons de sa vertu; ce fut le B. Frere Pierre d'Alcantara, qui fut receu au convent de S. François de Maniarets, à trois milles de Valence d'Alcantara, qui estoit alors de la custodie de S. Evangile, & qui est presentement de la Province de S. Gabriel. Pierre estoit né l'an 1499. dans Alcantara, qui donne le nom à un Ordre militaire fort celebre en Espagne. Son pere se nommoit Garavit, & sa mere Marie Villela; comme ils estoient tous deux illustres en naissance & en pieté, ils prirent un grand soin de faire élever leur fils à la vertu, & aux bonnes Lettres; mais à l'âge de quinze ans il se retira du monde, pour se consacrer dans la Religion. Dieu fit voir par un miracle, qu'il estoit l'auteur de ce dessein; car ce jeune homme estant arrivé sur le bord de la riviere de Tietar, & ne trouvant point de barque pour la passer, fut porté de l'autre costé par la main invisible des Anges.

XXII. Lors qu'il se vit revêtu de l'habit de Frere Mineur, il creut qu'il estoit obligé d'aquerir les vertus propres à cet état; c'est pourquoy il s'accoustuma d'abord à pratiquer une humilité fort profonde, une abstinence fort étroite, une mortification fort exacte, une oraison presque continuelle, & une obeïssance tres-prompte. Ses sens sembloient estre morts pour toutes les choses exterieures, mais il les conservoit fort fervens pour celles qui regardoient le service de Dieu, & celuy de ses freres. Il portoit un habit vil & grossier; une table nuë faisoit son lit, & une vieille piece de peau sa couverture. Ce genre de vie si rude luy estoit si agréable, qu'il n'avoit point d'autre crainte que celle d'estre renvoyé, c'est pourquoy il souhaitoit avec passion de pouvoir faire ses vœux, pour s'asseurer ce bonheur; & parce qu'il esperoit que par la fermeté de cette resolution, il surmonteroit les tentations du demon qui l'en vouloit detourner. Cet engagement aprés lequel il avoit soûpiré, redoubla sa ferveur; il employoit à l'étude de l'Ecriture sainte tout le temps qui luy restoit aprés l'oraison, & les exercices laborieux à quoy on l'occupoit; & il profita si bien de cette sainte lecture, qu'il apprit presque toute la Bible par cœur. Je remets à l'année de

Digitized by Google

sa mort le reste de sa vie admirable ; je diray seulement que l'examen qu'on a fait de ses vertus & de ses miracles, nous fait esperer de voir bien-tost la canonization.

XXIII. Theodore Pie Romain fut pourvû de l'Evéché de Monopoli au Royaume de Naples. Quelques anciens memoires portent que Fr. Nicolas Olive estoit cette année Evêque d'Assise, mais le catalogue de cette Eglise dit que c'estoit Zacharie Contugi de Volaterre. Fr. François Ruiz fut changé de l'Evêché de Ciudad Rodriguez à celuy d'Avila, où l'on conserve des ornemens & des vases sacrez fort pretieux qu'il y a donnez. Il mourut dans Tolede l'an 1528. & voulut estre enterré au Monastere de S. Jean le Penitent, que le Cardinal Ximenés avoit fondé.

XXIV. Les habitans de Tuscanelle prierent le Pape, de donner aux Observantins de la Province de Rome, l'Eglise de N. Dame de Bon-repos qui estoit prés de leur ville, & qui appartenoit aux Carmes ; & sa Saintеté la leur accorda.

XXV. Leon X. allant à Bologne pour conferer avec François premier Roy de France, passa par Lansisse, les habitans de ce lieu le supplierent de leur accorder la permission d'establir un Convent pour les Observantins à une petite Chapelle de Nostre-Dame, qui restoit de la rüine d'un ancien Monastere ; sa Saintеté le leur permit si agreablement, qu'elle fit faire en sa presence la ceremonie de planter la Croix, & donna un grand espace pour l'enclos ; Elle voulut que le nouveau bâtiment feut dedié aux Saints Martyrs, Cosme & Damien ; & l'enrichit de plusieurs Indulgences, qui ont esté confirmées par Clement VII. Frere Bonaventure de Dalmatie Evéque de Croocen Consacra l'Eglise l'an 1538.

XXVI. Les Religieuses de sainte Claire, avoient esté obligées d'abandonner le Monastere qu'elles avoient prés d'Offida dans la marche d'Ancone, & les Magistrats de ce lieu, le leur acheterent pour le donner aux Observantins par la permission de Leon X.

XXVII. Le Seigneur, & les habitans de Forenze dans la Poüille, en établirent un autre pour les mesmes, qui feut dedié à sainte Catherine Vierge & Martyre, par la permission de Leon X.

XXVIII. Frere Sauveur, surnommé le Déchaussé, avoit bâti un Convent sous le titre de Nostre-Dame de Graces, à l'entrée d'une Foreſt prés du Bourg de Foli au pied du Mont Gargan : il avoit assemblé quelques Disciples, mais sa petite Congregation se dissipa peu à peu, & cette maison resta deserte : les habitans, & Barthelemi de Caraffa leur Seigneur, qui avoient contribué à son edifice voulurent la repeupler, & la donnerent aux Observantins de la Province de saint Ange.

XXIX. Ce Frere Sauveur avoit establi une autre Convent dans une Vallée Solitaire du mesme Païs, mais il le delaissa comme l'autre ; & les Observantins le prirent : les miracles qui s'y font par l'intercession de la sainte Vierge devant une de ses Images rend ce lieu fort celebre.

XXX. Les habitans de Creme en Bresse avoient commencé un Convent prés

Digitized by Google

de leur ville, en l'honneur de saint Bernardin : l'an 1455. les guerres qui survinrent entre les Venitiens leurs Seigneurs, & les Milanois leurs voisins, les obligerent de ruïner tout ce qu'ils avoient fait ; mais cette année, selon Gonzague, ou l'an 1519. selon une Bulle du Pape, ils le remirent en bon estat dans la ville.

XXXI. Les habitans de Rivellio dans la Basilicate, en firent bâtir un autre pour les Observantins soûs le titre de saint Antoine de Padoüe, par la permission de Leon X.

XXXII. Ferdinand de Cordouë Marquis de Pli, fonda un Convent prés de sa ville qui est du Royaume de Grenade, le dedia en l'honneur de S. Estiene, & les donna aux Observantins.

XXXIII. Il y en a un autre sous le titre de saint Laurens, prés de Montilli dans le mesme Païs ; il fut bâti cette année, selon la tradition commune des habitans. Deux Prestres, sçavoir Barthelemi de Guadaloupe, & Frere Pierre des Anges y reposent en odeur de Sainteté : l'innocence de leur vie, les extases frequentes dont Dieu les a favorisez, & les miracles qu'ils ont fait leur ont merité cette reputation honnorable, & attirent à leur Sepulchre les peuples du voisinage, qui les ont en grande veneration.

XXXIV. Caterine Roman, veuve du Docteur Nugnez, obtint du Roy Ferdinand, & du Cardinal Ximenez la permission d'ériger en un Monastere de sainte Claire, la maison qu'elle avoit dans Occagna, pour quelques Tierceres qui vivoient ensemble, en une habitation fort estroite ; dans peu de temps la maison de Caterine, qui estoit assez spacieuse, se trouva trop petite pour recevoir toutes les filles qui s'y presentoient ; c'est pourquoy on leur bâtit un nouveau Monastere soûs Charles quint, où le nombre des Religieuses c'est encore beaucoup accreu de mesme que l'odeur de leurs vertus.

XXXV. Trois femmes devotes, qui vivoient ensemble au Bourg d'Espinoy dans le Dioceſe de Segovie, en avoient attiré d'autres à leur compagnie, par la reputation de leur vertu, & voyant leur nombre augmenté, elles changerent leur maison en un Monastere du Tiers-Ordre, soûs le titre de sainte Elizabeth. Leur logement est grand & beau ; elles sont fort pauvres en biens temporels, car elles n'ont aucun revenu : mais elles sont fort riches en biens spirituels ; car la discipline reguliere, la pureté des mœurs, l'union de la charité, & toutes les vertus y florissent avec grand éclat.

XXXVI. Leon X. declara que les Religieuses de sainte Claire n'estoient point obligées de dire l'Office des morts, que comme il est marqué dans le Breviaire des Freres Mineurs ; ny les sœurs layes de reciter l'Oraison Dominicale pour les defunts, comme il est porté par leur Regle, qu'au temps auquel on doit dire le susdit Office dans le chœur : ou il chargea la conscience des Superieurs, de faire assister assidûment au chœur toutes les Religieuses qui n'auroient pas quelque excuse legitime pour s'en dispenser ; declarant que l'obligation de dire l'Office au chœur, ne tomboit que sur la communauté en general, & non pas sur chaque particuliere. Il leur donna la participation des Indulgences, concedées aux Freres Mineurs pour le Second d'Aoust, pour tou-

Digitized by Google

es les fois qu'ils disent cinq Paters, & cinq Gloria Patri, devant le Tres Saint Sacrement, & les Pseaumes Penitentiaux pour gagner les Indulgences des stations de Rome. Il leur accorda une Indulgence pleniere, toutes les fois qu'elles feroient la sainte Communion; il leur permit de faire l'Office double Majeur de la B. Agnez, & des onze mille Vierges. Il étendit depuis toutes ces graces aux Religieuses de l'Annociade; sa Sainteté ajoûte que quatre filles de cet Ordre vivoient recluses, à la Chapelle de saint André de l'Eglise du Vatican; mais je ne trouve dans aucun Auteur, ny comment l'institut de ces recluses a commencé, ny à quel ministere elles estoient employées, ny en quel temps cela a esté changé. Sa Sainteté declara nuls tous les privileges que les Observantins Ultramontains pourroient obtenir du saint Siege, pour se soustraire à l'obeïssance de leurs Superieurs, si le Commissaire de cette famille n'y avoit donné son consentement.

DE JESUS-CHRIST l'an 1516.	DE LEON 10. l'an 4.e	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 23. & 24.	DE L'ORDRE l'an 309.

1. LEon X. estant revenu de Bologne à Rome, fit tenir l'onziéme session du Concile de Latran le 19. de Decembre; Frere Bernardin Dupré General de l'Ordre s'y trouva, & servit fort utilement pour défendre les Privileges des mendiants, contre ceux qui s'efforçoient de les faire revoquer, ou diminuer; cette matiere feut examinée avec grande maturité; enfin aprés une longue contestation, & plusieurs oppositions, Les Peres de l'assemblée demeurerent d'accord des reglemens qu'ils jugerent necessaires sur ce sujet; & le Pape les insera dans une Bulle qu'il fit publier dans cette session, & dont je vais mettre icy le precis.

II. Leon, &c. Les Evéques nos Confreres, & les Religieux, sur tout les Mendians travaillent avec un soin infatigable pour la gloire de Dieu, pour l'exaltation de la foy, pour la conservation de l'unité de l'Eglise, & pour l'instruction des fidelles; & lors que nous considerons avec une reflexion serieuse le fruit qu'ils font, nous en recevons une si grande joye que nous n'épargnons rien, de ce qui peut procurer entre eux la paix, & le repos. Nous sçavons que les Evéques sont appellez pour entrer dans le partage de nostre soin Pastoral, & que l'honneur, & la dignité qu'ils possedent sont au dessus de toute comparaison, comme dit saint Ambroise au ch. 3. du Sacerdoce. Nous sçavons aussi, que les Religieux ont fait, & qu'ils font chaque jour des choses tres-utiles pour la défense, & la propagation de la foy. Les avantages qu'elle a receus du zele des uns, & des autres est si évident, que personne ne les peut ignorer; & comme ils se sont exposez à de grands travaux pour conserver l'unité, & la tranquillité dans l'Eglise, il est bien juste que nous nous employons à les unir ensemble par les liens de la paix, & de la charité; afin que leur bonne intelli-

Digitized by Google

gence produise encore des fruits plus abondans. Nous souhaitons sincerement que tous les Prelats jouissent des droits qui leur sont justement acquis ; & s'il se trouve qu'ils ayent esté lezez en quelque chose, par les privileges que nos predecesseurs ont accordés aux Ordres Mendians, nous avons resolu de les moderer ; afin d'obliger les Evéques à traitter les Religieux avec charité, plûtôt que de les inquieter par leur pouvoir. Il n'y a qu'une Eglise, hors de laquelle nul ne peut estre sauvé ; elle comprend les Prelats, & les Reguliers : les sujets qui jouissent de quelque exemption, & ceux qui n'en ont point ne reconnoissent tous qu'un Dieu, & qu'une foy ; c'est pour quoy il est bien seant, que ceux qui ne composent qu'un corps n'ayent qu'une volonté ; & comme les Freres doivent estre unis par le lien de la charité, il ne faut pas que les uns fassent injure aux autres; puisque le Sauveur nous a recommandé de nous aymer reciproquement comme ils nous a aymez. Ainsi connoissant que pour reussir dans ce dessein, il est necessaire de conserver à chacun son droit, nous ordonnons qu'on observe les articles suivants, qui ont esté approuvez par le Sacré Concile.

III. Premierement, les Evéques pourront faire la visite des Eglises Parroissielles qui appartiennent aux Religieux, pour ce qui concerne le soin des ames, & l'administration des Sacremens; Si les Curez sont Religieux, les Evéques pourront les punir lors qu'ils trouveront qu'ils auront fait quelque faute dans l'exercice de leur charge, mais dans l'enclos de leur convent, & selon les regles de leur institut; que si les Curez sont seculiers, les Evéques les traitteront comme leurs sujets ordinaires. 2. Les Prelats, & tous les Ecclesiastiques qui voudront dire la Messe par devotion dans les Eglises des Religieux, y seront receus avec civilité, pourveu qu'ils ne soient pas liez de quelque censure. 3. Les Religieux seront obligez d'assister aux Processions solemnelles, lors qu'ils en seront requis par les Prelats ; pourveu que leurs convents ne soient pas éloignez du lieu de plus d'un mille. 4. Les Evéques pourront obliger les Religieux, qui auront esté instituez Confesseurs par leur Superieurs reguliers, de se presenter à eux en personne, où à leurs Vicaires pour estre examinez, pourveu qu'ils ne les appellent pas de plus loin que de deux journées ; & les fidelles qui se confesseront à ceux qui auront esté admis de cette sorte, ou refusez sans cause seront censez avoir satisfait pour ce point à la constitution qui commence, *omnis utriusque sexus.* Les étrangers pourront aussi se Confesser à eux; mais ces Confesseurs ne pourront pas absoudre des censures qui auront esté fulminées par une Sentence, ny administrer les Sacremens de l'Eucharistie, & de l'Extreme-Onction aux malades qu'ils auront confessez, si ce n'est qu'il leur conste par le témoignage des voisins, ou par un acte authentique, que leurs Curez les leur ont refusez ; ny aussi à ceux qui servent dans leurs Convents, s'ils n'y demeurent actuellement. 5. Les transactions qui se passeront entre les Ecclesiastiques & les Religieux, seroient observées, si ce n'est qu'elles soient revoquées par le premier Chapitre general, ou Provincial qui sera tenu aprés ces accords, & que l'acte de cette revocation soit intimé dans le temps necessaire. 6. Les Religieux ne pourront point faire l'enlevement des corps, de ceux qui

Digitized by Google

doivent estre enterrez dans leurs Eglises, si ce n'est que le Curé ayt refusé de le faire, aprés en avoir esté deüement requis, ou qu'il y ait une coûtume confirmée par une possession pacifique qui le leur permette. 7. Les seculiers qui voudront estre enterrez avec l'habit Religieux, auront la liberté de choisir leur Sepulture, au lieu où ils voudront. 8. Les Religieux seront admis librement aux Ordres par les Ordinaires, pourveu qu'ils ayent esté trouvez capables dans l'examen; & ils ne pourront point estre ordonnés dans leurs Convents, que par leur Diocesain, ou par son consentement; si ce n'est qu'il le leur refusât sans aucune raison, ou qu'il feut absent de son Dioceſe. Ils ne pourront pas aussi faire Consacrer leurs Eglises, ny faire benir la premiere pierre du bâtiment, ni leurs Cimetieres par un autre que par l'Ordinaire, si ce n'est qu'aprés en avoir esté prié deux ou trois fois avec respect, il leur refusât de le faire sans aucune raison. 9. Les Religieux ne donneront point la Benediction nuptiale, sans la permission des Curez. 10. Le Samedy Saint ils ne sonneront point leur cloche avant celle de l'Eglise principale; sous peine d'une amende de cent ducats. 11. Ils seront obligez d'observer les Censures fulminées par les Ordinaires, & de les publier s'ils en sont requis, aprés qu'elles auront été publiées dans les Paroisses. 12. Ils seront tenus d'exhorter les fidelles qu'ils confesseront, à payer les dixmes; de refuser l'absolution à ceux qui ne voudront pas y satisfaire; & de precher, lors qu'ils en seront requis, l'obligation qu'on a de faire ce payement. 13. Les conservateurs que le saint Siege accorde aux Religieux, doivent estre constituez en quelque dignité Ecclesiastique; mais personne ne pourra estre cité devant leur tribunal, s'il se trouve éloigné de plus de deux journées. 14. Les excommuniez qui demanderont d'estre receus dans quelque Ordre. ne pourront pas estre absous, s'il y va de l'interest d'un tiers, qu'ils n'ayent fait la satisfaction necessaire. 15. Les serviteurs des Religieux encourront les excommunications qui seront publiées, s'ils en sont la cause, ou s'ils ont donné conseil, ayde, ou secours aux coupables. 16. Les Tierceres, & toutes sortes de Confreres, qui vivent chacun dans sa maison, pourrent choisir le lieu de leur Sepulture. Le jour de Pasques ils ne pourront recevoir la Communion que de leur Curé, ni en autre temps les autres Sacremens de l'Eglise, excepté celuy de penitence. Ils seront sujets aux mêmes charges que les autres laïques, soûmis aux Juges ordinaires: ils ne pourront pas estre admis à oüir les Offices divins, dans les Eglises de leur Ordre au temps d'interdit, s'ils y ont donné sujet, ou s'ils ont aydé les coupables par leur conseil, ou par leur secours. 16. Les Confreres qui vivent en Congregation, où avec les Religieux, les femmes, & les filles qui ont fait vœu de chasteté, & qui portent l'habit de leur Ordre, jouiront des mêmes privileges que les Religieux. 17. par ces articles nous ne pretendons point prejudicier aux droit des Eglises, ni à celuy des Religieux pour les autres choses, dont nous ne faisons point de mention, mais nous les laissons sans y rien innover, &c.

Quoy que cette Bulle eût esté dressée par l'approbation du Concile, neanmoins aprés qu'elle eût esté publiée quelques Prelats y trouverent à redire

Digitized by Google

& y firent plusieurs objections, qu'on peut voir dans les actes de ce Concile.

V. Frere Jean-François de Potenza Religieux tres-docte, s'estoit acquité avec beaucoup d'honneur de plusieurs belles charges; & avoit esté envoyé depuis deux ans en qualité de Nonce Apostolique vers les Maronites du Mont-Liban: il avoit pris pour son Compagnon Frere François de Rieti, qui sçavoit fort bien l'Arabe; & ces deux illustres Missonnaires avoient travaillé si efficacement pour purger ce peuple de leurs erreurs, & l'instruire de la pureté de la foy, qu'ils conduisirent au Concile de Latran trois Ambassadeurs, qui venoient de la part de leur Patriarche, & de toute la nation, pour faire leur profession de foy conformement à celle de l'Eglise Catholique, & reconnoistre la primauté du saint Siege. Ces envoyez se presenterent devant l'assemblée du Concile, pendant la session onziéme; & aprés qu'ils eurent baisé les pieds au Pape en signe de respet, & d'obeïssance, ils luy presenterent la lettre de leur Patriarche écrite en Arabe; puis un d'eux estant monté en un lieu élevé la leut traduite en Latin. Elle contenoit de grands remercimens qu'ils faisoient à sa Sainteté, de la faveur qu'elle leur avoit faite de leur envoyer ces deux excellens Religieux, pour les instruire de la verité de la foy, & de l'usage des Sacremens; & marquoit la charge qu'ils avoient donnée à leurs Ambassadeurs, de reconnoistre la primauté du saint Siege & de recevoir ses commandemens avec respet.

VI. Leon X. donna le titre de Bien-heureuse à Elizabeth, jadis Reyne de Portugal Tiercere, & permit de faire son Office dans le Dioceſe de Conimbre; ce culte s'est accreu depuis, & enfin Urbain VIII. l'a Canonisée.

VII. Sa saintеté permit de faire dans tout l'Ordre l'Office des Saints Daniel, Agneau, Samüel, Romule, Leon, Nicolas, & Hugolin, qui avoient esté martyrisez à Ceuta; & de leur rendre tout le culte dont l'Eglise honnore les Saints qui sont Canonisez.

VIII. Le Roy Catholique Ferdinand mourut le 19. de Janvier, dans le Bourg de Matricaliol. Sa prudence dans le Conseil, sa fermeté dans les perils, & son zele pour la justice, & pour la Religion le doivent faire mettre entre les meilleurs, & les plus excellens Princes; & ses grandes actions monstrent qu'il estoit bien capable de faire de belles leçons à tous les Roix, pour la conduite de leurs Estats. Aprés qu'il se feut disposé à la mort par tous les devoirs d'un bon Chrestien, il rompit le testament qu'il avoit fait depuis peu à Burgos; & quoy que la Reyne Jeane sa fille feut encore en vie, neanmoins il laissa le gouvernement de l'Estat à son petit fils le Prince Charles, parce que cette Princesse estoit imbecille. Mais Charles estoit alors en Flandres; & il falloit nommer un Gouverneur en son absence; il prit sur cela l'avis des Conseillers d'Estat, & des autres grands qui se trouvoient à sa suite; aprés une meure deliberation, ils conclurent qu'il n'y en avoit point de plus propre que le Cardinal Ximenez; Ferdinand qui connoissoit l'esprit severe de ce Prelat, craignit d'abord qu'il ne feut pas bien agreable aux Espagnols, & que dans

la

Digitized by Google

la conjonture des affaires, ſa maniere d'agir ne cauſat des troubles ; neantmoins il acquieſça à ce conſeil, & dit à ceux qui le luy donnoit, que s'il devoit former un homme ſelon ſon ſentiment pour gouverner l'Eſtat, il ſouhaitteroit que le Cardinal eut un peu plus de douceur, & de complaiſance ; mais qu'il avoit trois bonnes raiſons pour ſuivre leur avis ; la premiere qu'il eſtoit aſſeuré de l'integrité de ce Prelat, qui ne recherchoit que le bien, & la juſtice ; la ſeconde, que comme il n'avoit aucune alliance avec des Seigneurs particuliers, il ne ſe laiſſeroit pas conduire par leurs intereſts ; & la troiſiéme, que la reconnoiſſance qu'il avoit témoignée des biens qu'il avoit receus de luy, & de ſa femme la Reyne Iſabelle, ne luy permettoit pas de douter ; qu'il ne feut entierement dans les intereſts de la Famille Royale. Cette declaration feut receuë avec de grands applaudiſſemens, & avec mille actions de graces d'un ſi bon choix.

IX. Dez que Ferdinand eut expiré, les principaux Conſeillers partirent de Matricaliol pour ſe randre à Guadaloupe, où Adrien d'Uttech Ambaſſadeur du Prince Charles faiſoit ſa demeure ; & y appellerent le Cardinal Ximenez, pour luy remettre le ſoin des affaires ſelon la diſpoſition du defunt Roy. Il y eut d'abord une grande difficulté ſur cette affaire ; car Adrien produiſit dans le conſeil, un ordre du Prince Charles, qui le chargeoit de prandre la poſſeſſion, & le gouvernement de l'Eſtat à ſon nom, au cas que ſon ayeul Ferdinand vint à mourir. Mais comme la Reyne Iſabelle femme de ce Roy, & ayeule de Charles avoit ordonné par ſon teſtament, que ſon mari retint la conduite de ſes Eſtats, juſques à ce que ſon petit fils eut atteint l'âge de vingt ans, il ſembloit que la diſpoſition teſtamentaire de Ferdinand deut prevaloir ſur l'ordre que Charles avoit donné : d'autant mieux que ſelon les loyx, & l'ancienne coutume d'Eſpagne, un eſtranger, tel qu'eſtoit Adrien, ne pouvoit pas occuper cet employ. Si cette conteſtation feut ſurvenuë entre d'autres perſonnes, elle eut eſté capable de cauſer de grands deſordres ; mais comme ces deux excellens hommes n'avoit en veuë que le bien de l'Eſtat, & l'avantage de Charles, ils tomberent facilement d'accord de le conſulter, & d'attendre ſa reſolution, & que cependant ils travailleroient conjointement aux affaires, & figneroient toutes les expeditions.

X. Chacun écrivit au nouveau Prince, & au Sr. de Chevres ſon Gouverneur ; mais dans le meſme ſens. Le Cardinal luy envoya en particulier Didace Loup ſon confident, pour demeurer auprés de ſa perſonne, & luy expoſer les affaires. Le Prince Ferdinand frere de Charles eſtoit en Eſpagne, & comme il y eſtoit né, & qu'il y avoit eſté eſlevé, il eſtoit fort aymé des Eſpagnols ; le Cardinal craignit avec raiſon, que quelques Grands ne ſe vouluſſent ſervir de la jeuneſſe de ce Prince, pour eſmouvoir des troubles ; c'eſt pourquoy il luy donna des gardes affidés, & le retint toûjours auprés de ſoy. Il prit encore un grand ſoin de la Reyne Germaine ſeconde femme du defunt Roy, & pourveut à ſon entretien, & à celuy de ſa ſuite, de ſes propres deniers qu'il avança.

Digitized by Google

XI. Ximenez s'estoit aquis jusques à present une grande estime ; il l'accreut encore beaucoup par sa sage conduite ; car pendant deux ans qu'il gouverna l'Espagne avant que Charles y peut venir, il arresta par sa prudence tous les desordres qui s'y esleverent ; mais ce ne feut pas sans de grands travaux ; car comme il n'avoit point des parens assez considerables pour appuyer son autorité par leur credit, il eut besoin de toute sa politique, & de toute sa fermeté pour s'opposer aux efforts des Grands, qui s'estoient rendus autrefois formidables aux Roys mesmes. Et certes il y a dequoy s'estonner, de voir les choses merveilleuses qu'il fit : car il n'espargna point les plus puissans Seigneurs lorsqu'ils voulurent s'emporter à quelque violence : il termina heureusement de grands procez, que les chicanes des Avocats taschoient de rendre immortels ; il fit faire la restitution de beaucoup de fiefs importans, dont quelques-uns s'estoient emparez de leur autorité privée, il maintint chaque estat dans les droits legitimes ; & enfin il establit dans toute l'Espagne le repos, & la tranquillité, dont elle n'avoit pas jouy depuis long temps.

XII. Le premier qui luy donna de l'occupation feut Pierre Portocarrero surnommé *le Sourdaut*, frere du Duc d'Arcalon : ce Seigneur se sentant puissant & riche, se voulut emparer de la charge de grand Maistre de la Chevalerie de S. Jaques, vacante par la mort de Ferdinand ; mais comme Leon x. en avoit donné la succession au Prince Charles, Ximenez envoya de bonnes troupes contre cet ambitieux, qui le firent remettre dans son devoir.

XIII. On mit en consultation le lieu où l'on devoit faire arrester cette nouvelle cour, & les avis feurent differens ; mais enfin celuy du Cardinal prevalut ; il la fit fixer à Madrid, afin qu'estant dans son dioceſe, il peut vaquer aux affaires de son Eglise, pendant qu'il travailleroit à celles de toute l'Espagne. Cependant Charles receut la nouvelle de la mort de son Ayeul, de ce que ce Prince avoit ordonné avant que de mourir, & de l'estat present, où les choses se trouvoient. Il parut fort affligé de cette perte ; & resmoigna qu'il connoissoit qu'elle estoit fort grande, parce qu'elle le privoit d'une personne, à qui il avoit beaucoup d'obligation, & qui luy estoit fort necessaire dans sa jeunesse ; mais quelque grande que cette perte feut, il luy sembla qu'elle estoit reparée par la disposition que ce Prince avoit faitte, en remettant le gouvernement entre les mains du Cardinal. Cette derniere recommandation estoit d'un assez grand poids dans son esprit, pour l'obliger à la suivre ; mais l'estime qu'il avoit conceuë du merite de Ximenez ne le persuadoit pas moins efficacement de l'approuver ; c'est pourquoy il escrivit d'abord aux Conseillers d'Estat pour la confirmer par son agrément.

XIV. Le Pape, l'Empereur, & plusieurs autres Princes, qui écrivirent à Charles des lettres de condoleance sur la mort de son Ayeul, le felicitoient au mesme temps de son nouvel heritage, & luy donnoient le titre de Roy ; Les courtisans qui estoient prés de sa personne lui conseilloient aussi de le prendre ; mais il vouloit sçavoir auparavant, quel seroit le sentiment de Ximenez, & de la Cour de Madrid. Les Espagnols se scandaliserent d'abord de cette proposition ; & resolurent que Charles ne devoit point prendre cette qualité du-

Digitized by Google

rant la vie de sa mere. Il leur recrivit que nonobstant toutes leurs raisons, & les difficultez qu'on luy proposoit il avoit pris le nom de Roy, & qu'il ne demandoit pas leur avis sur cela, mais leur soumission; sur cette réponse Ximenez assembla le conseil, & voyant que tous les avis alloient à refuser à Charles ce qu'il desiroit, il leur dit avec un visage severe, & d'un ton d'indignation, qu'il ne falloit pas contester sur une chose qui ne souffroit plus de difficulté, puisqu'elle estoit appuyée des suffrages du Pape, du sacré College des Cardinaux, de l'Empereur, & des plus grands Roys. Aprés cette résolution il rompit l'assemblée, & fit publier Charles Roy de Castille avec toutes les solemnitez accoûtumées. Les principales villes suivirent son exemple, & personne n'osa s'y opposer.

XV. Pierre de Girone fils aisné du Comté d'Uregnas, se jetta avec des troupes dans le Duché d'Assidon, sur lequel il avoit des pretentions; il croyoit s'emparer d'emblée de Luzero, qui est une place sur la mer; & ayant manqué son coup il l'assiegea; mais Ximenez, qui ne pouvoit pas souffrir ces voyes de fait, envoya contre luy une armée, qui l'obligea de lever le Siege. Pierre qui ne se voyoit pas assés fort pour se vanger du Cardinal, engagea ses parens, & ses amis dans ses interêts, & commença de nouvelles entrepriſes: dans le commencement Ximenez ne s'esmeut point de ce bruit, mais voyant que ces petits revoltez mettoient en trouble toute l'Andalousie, il fit avertir ces Seigneurs de prendre garde à leurs affaires, & de ne le pas obliger à les traitter à la rigueur; ces gens qui connoissoient l'esprit inflexible, & severe de ce Prelat, en conceurent tant de crainte qu'ils se dissiperent d'eux mêmes; & ne pouvant pas esperer de le vaincre par la force, ils tascherent de gagner son amitié par leur soumission.

XVI. Ximenez comprit bien qu'il se verroit exposé à de nouveaux tumultres, si Charles differoit de venir en Espagne: & commençant de panser aux moyens de les divertir, il se ressouvint du dessein que Ferdinand avoit eu de tenir toûjours une armée preste à marcher contre les Seditieux, & resolut de l'executer; pour cet effet il fit enroller dans chaque ville un certain nombre de soldats, qui devoient se tenir en estat d'executer ses ordres dés qu'il les manderoit; sans pourtant qu'ils feussent à charge ny à l'estat, ny au peuple. On ne sçauroit dire, combien cette invention feut utile; car tous ces esprits amateurs de nouveautez qui s'imaginoient que l'absence du Roy leur donnoit la liberté de tout entreprendre, connurent le puissant obstacle que cela mettoit à leurs mauvais desseins; & ne pouvant vaincre un si sage Ministre ni par la force, ni par leurs intrigues, ils n'eurent que des calomnies à debiter, pour tâcher de decrier sa conduite: mais leurs addresses n'eurent aucun effet.

XVII. Ximenez ne se contenta pas de tenir en paix le dedans de l'Estat, il voulut procurer le mesme avantage aux lieux maritimes, qui estoient exposez aux descentes, & aux ravages des Pirates; c'est pourquoy il fit bâtir de nouveau vingt galeres, pour les joindre aux anciennes: le premier fruit de cet armement, feut la prise de cinq vaisseaux, qui s'estoient approchez d'Alicante. Il fit encore remettre en tres-bon estat l'arsenal naval de Seville, afin qu'on y

Digitized by Google

trouvât bien prest, tout ce qui seroit necessaire pour les vaisseaux. La nouvelle decouverte des Indes Occidentales a donné sujet de l'augmenter beaucoup; & ce n'est pas une petite gloire à nostre Cardinal, d'avoir donné le commencement à cette conquete, qui a porté si loin la domination des Roys d'Espagne.

XVIII. Sur ce temps Jean d'Albret qui avoit esté chassé du Royaume de Navarre, creut avoir trouvé par la mort de Ferdinand, une belle occasion de s'y remettre. Il le fit attaquer par la vallée de Roncevaux, & posa luy mesme le siege devant S. Jean de Pié de Port, qui est une forteresse à l'entrée des Pyrenées. Ximenez tout intrepide qu'il estoit, se trouva surpris de cette insulte, mais non pas abbatu. Il envoya une bonne armée sous la conduite de Ferdinand de Villalva, contre ceux qui estoient entrés par Roncevaux; & Ferdinand feut si heureux qu'il mit ces Navarrois en deroute, en tua la plus grande partie, & prit tous leurs principaux Officiers. Cette victoire eut un autre effet; car le Roy de Navarre, voyant la perte des meilleures troupes que le Roy de France luy avoit envoyées, leva le siege, & se retira. Ximenez, pour asseurer ce Royaume qu'il avoit si bien defendu, fit raser quelques places, qui coustoient beaucoup à garder, & par cette demolition il osta aux François le moyen de trouver des retraites asseurées, s'ils entreprenoient d'y revenir: & aux naturels du païs l'occasion de se revolter, en s'emparant de quelque ville: car les garnisons qu'il tenoit dans les principales, estoit en estat de leur courir sus au moindre mouvement, & d'empescher tous leurs mauvais desseins.

XIX. Ximenez avoit voulu donner le gouvernement de la Navarre, à Antoine Manriquez Duc de Naiar, dés le commencement de cette guerre: mais il s'estoit trouvé des difficultez qui avoient retardé cette disposition; enfin le Duc accepta cet employ, & vint a Pampelune; le Gouverneur de Guiene se voulut servir d'un Espagnol pour tanter sa fidelité par l'offre d'une grande recompense; mais Manriquez fit bien voir que l'interest n'estoit pas capable de luy faire commettre une perfidie; car il protesta tout haut que s'il pouvoit attraper ce lache entremetteur, il le feroit pendre, ou l'envoyeroit chargé de fers au Cardinal Ximenez. Les Illustres Familles d'Agramont, & de Viamont, tenoient la Navarre divisée par deux factions fort dangereuses; Ximenez previt les desordres qu'elles pouvoient causer; & pour les prevenir il obligea le Senat de Navarre, d'accepter un President d'une autre nation; car comme cet Officier a un grand pouvoir, Ximenez creut qu'un estranger qui n'auroit aucune alliance dans le pays, tiendroit sa balance plus juste pour ne favoriser aucun de ces partis, & pour les reduire à un bon accord. Le Cardinal d'Albret parent du Roy de Navarre estoit Evesque de Pampelune, & possedoit de grands revenus en Espagne; mais il en avoit esté chassé lorsque les Espagnols s'estoiẽt emparez de ce Royaume; le Pape, & plusieurs Cardinaux, souhaittoient avec passion de le faire remettre dans son Siege; mais Ximenez y resista courageusement, de crainte que ce Prelat n'excitat de nouveaux troubles en faveur de son cousin; & pour luy oster entierement l'esperance de sa restitution, il

Digitized by Google

fit demolir une forteresse qui appartient aux Evesques de Pampelune.

XX. Aprés que Ximenez eut appaisé tous ces troubles du dehors, il en vit d'autres qui s'esleverent au dedans; les habitans de Malaga dans le Royaume de Grenade, entrerent en une grande contestation avec l'Amiral, sur le jugement des causes de mer; & deposserederent ses Officiers de l'autorité dont ils jouïssoient depuis longtemps. L'Amiral se plaignit de cette violence; & Ximenez fit commander à ces Seditieux de desister de ces voyes de fait, & de se pourvoir par celles de la justice devant le conseil. Les Malagois, qui se sentoient appuyez de quelques Seigneurs de Flandres, au lieu d'obeïr se revolterent ouvertement; Ximenez se servit alors fort à propos des Soldats qu'il tenoit enrollez dans les villes; il ramassa six mille fantassins, & quatre cens chevaux; & les envoya contre les Seditieux sous la conduite d'Antoine Cueva Seigneur d'Arrata; ce Capitaine avoit ordre de sommer les revoltez de rentrer dans leur devoir, & de les traiter avec la derniere rigueur, s'ils ne le faisoient pas. La crainte leur fit prendre un bon conseil; au lieu de se defendre, ils se remirent à la clemence du Cardinal, qui se contenta de faire punir cinq des plus coupables, & accorda le pardon aux autres.

XXI. Le Roy Charles avoit ajugé la ville d'Arevalos à la Reine Germaine veuve de Ferdinand; mais Velasco Cuellar Intendant des finances s'en estoit emparé, & pretendoit de rendre ce gouvernement hereditaire dans sa famille; ses parens & ses amis luy promettoient de l'assister pour s'y maintenir, & cela luy haussoit le cœur; mais le Cardinal ne peut pas souffrir cette entreprise; il employa contre luy les troupes qu'il avoit sur pied, l'obligea de rendre cette place, & fit connoistre par cette prompte expedition, que la diligence, le courage, & la prudence sont d'un grand poids dans toutes les affaires de la guerre.

XXII. Loüis Ferrier de Plaisance, à qui l'on avoit confié la conduite de la Reine Jeane, s'estoit aquité de cette charge avec tant de negligence, que l'incommodité de cette Princesse avoit beaucoup empiré; Ximenez considerant qu'on ne pouvoit pas esperer que cet homme fit mieux à l'avenir, parce qu'il estoit trop vieux, luy osta cet employ, & le donna à un autre. Ce nouveau gouverneur sceut si bien adoucir l'esprit effarouché de la pauvre Reine, qu'il l'obligea de changer entierement sa maniere de vivre, & au lieu qu'auparavant elle estoit dans un chagrin perpetuel, sans vouloir converser avec personne, il la reduisit dans un estat assez tranquille, & luy persuada de se faire voir en public. Le Roy Charles fut informé de cette sage conduite; & pour témoigner la satisfaction qu'il en recevoit, il en remercia le Cardinal par ses lettres. Le fils de Loüis Ferrier qui estoit Gouverneur de Tolede, se comportoit si mal dans cette charge, que cette ville estoit pleine de troubles: Ximenez voyant ce desordre le deposa, & mit à sa place Porto-Carrero Comte de la Palme: il fit encore faire le procez à quelques-uns de ses Officiers qui estoient accusez de beaucoup de crimes, & qui en effet se trouverent si coupables, qu'ils furent condamnez à estre foüettez publiquement par la main du Bourreau. Arroy Chevalier de Calatrave, & Commandeur de Zorita estoit diffamé

Digitized by Google

pour ses debauches ; & pour éviter le chastiment dont la severité du Cardinal le menaçoit, il fut obligé de s'enfuir ; par ce moyen il sauva sa personne, mais il fut dépoüillé de tout son bien. Aquirio un des Juges de l'Inquisition, & Calcena Secretaire de ce sacré Tribunal, furent aussi privez de leurs charges pour de justes raisons ; & Ximenez s'acquit tant d'autorité par ces exemples de Justice & de constance, qu'il n'y avoit personne qui ne souhaitât ardemment de meriter sa bienveillance ; la plûpart des grands Seigneurs qui avoient des querelles ensemble, terminerent leurs differens ; & firent un traité entr'eux, par lequel ils s'engageoient à soûtenir la dignité du Cardinal, comme leurs biens propres.

XXIII. Ximenez qui n'oublioit rien pour asseurer la tranquillité qu'il avoit establie, s'avisa d'un autre trait de bon politique ; il fit ramasser toute la grosse artillerie, ,& la remit dans trois Arsenauls à Medina del Campo, à Alcala, & à Malaga, qu'il pourveut de bons Officiers, & de toutes les choses necessaires pour s'en pouvoir servir dans le besoin. Aprés cela il donna tous ses soins à reconnoistre, à regler, & à augmenter les revenus de l'Etat ; parce qu'il sçavoit qu'il s'y estoit glissé beaucoup d'abus pendant la maladie du feu Roy. Pour y reüssir il obtint un Edit de Charles, par lequel il estoit ordonné à tous ceux qui avoient des actes sur cette matiere, de les remettre incessamment dans le tresor des chartres Royales. Dés qu'il eut fait ce recueil, il commença d'examiner les revenus, & les charges des trois Ordres militaires de S. Jaques, d'Oreto, & d'Alcantara, dont les Rois d'Espagne sont les grands Maistres ; car comme ils ne possedoient ces maistrises que depuis peu de temps, on ne sçavoit pas ce qu'elles valoient ; & les Officiers profitoient de cette ignorance, au grand prejudice de la Couronne. Il n'employa que trois jours pour s'instruire de tout ce qui luy estoit necessaire : les Officiers des Commanderies prevoyant que cette recherche decouvriroit leurs tromperies, ne manquerent pas de s'y opposer ; ils pretendoient s'exempter de la Jurisdiction du Cardinal, & mémes de celle du Roy ; mais ce sage Gouverneur conduisit cette affaire avec tant de prudence, qu'il la fit regler de la façon qu'il trouva la plus juste.

XXIV. Ensuite il voulut faire la même chose pour ce qui regardoit le conseil Royal, & les Parlemens de Grenade, & de Valladolid ; mais pour n'attirer pas sur soy toute la charge des plaintes & des ressentimens de ceux qui se trouveroient interessez dans cette reformation, il fit nommer par Charles même les Conseillers qui meritoient d'estre deposez de leurs charges, & ceux qui devoient estre mis à leur place. Il luy fit encore retrancher beaucoup de pensions qu'il creut estre inutiles, ou superfluës ; & afin qu'on ne creut pas qu'il agissoit par passion, il traitta dans cette rencontre ses meilleurs amis, comme les plus Etrangers. Ce retranchement accreut beaucoup les finances du Roy ; mais il attira la haine de plusieurs sur celuy qui en estoit la cause ; & certes si nous voulons balancer ces deux choses, nous pouvons dire que l'estime & la reconnoissance que Charles eut du bon service que le Cardinal luy rendit, ne furent pas si grandes que la passion & le ressentiment de ceux qui s'en trouvoient desobligez. Cette conduite merite sans doute plûtôt de la loüange que du

Digitized by Google

blame; que s'il se trouve quelque critique qui veüille la condamner, je le prie de se ressouvenir qu'Alexandre Severe est mis au rang des meilleurs Empereurs que Rome ait eus; & neanmoins voulant remettre le bon ordre, & l'éclat dans son Palais, il n'y pouvoit souffrir personne qui n'y fust necessaire; & disoit souvent que l'Empereur seroit un fort méchant pupille, si pour nourrir ces sangsuës inutiles il arrachoit les entrailles de ses sujets.

XXV. Ximenez formoit sa politique sur les exemples des histoires anciennes & modernes qu'il sçavoit tres-bien; & il en avoit recüeilly les maximes que je vais dire. Un Roy qui veut maintenir son Etat, & entreprendre quelque chose de considerable, doit avoir un grand soin de bien menager ses finances. C'est une erreur de penser qu'il ne peut jamais estre prodigue; car les tresors quelque grands qu'ils soient, se dissipent par des liberalités trop ordinaires. Il ne doit pas donner indifferemment à toutes sortes de personnes, mais choisir ceux à qui il fait ses presens, de même que ceux à qui il confie ses affaires & ses secrets; parce que la plûpart des courtisans ne s'attachent pas à son service par inclination, mais par interest; & ils seroient bien aises de le voir dans la neccessité, afin de luy pouvoir vendre plus cherement le secours qu'il auroit besoin d'eux. Ce qu'un Prince est obligé de donner par un principe de justice, se doit distribuer également, & sans difference; mais il est important d'examiner la fidelité & le merite de ceux à qui il ne donne que par un principe de liberalité. Le grand nombre des Officiers des finances n'est pas seulement inutile, mais même nuisible; & il vaut mieux qu'il n'y ait qu'un Surintendant, chez qui l'on peut trouver en tout tems les sommes neccessaires, dans les diverses conjonctures des affaires qui surviennent. Ximenez ne manquoit pas d'inculquer souvent ces sentimens au Roy Charles, & de le reprendre des fautes qu'il commettoit contre ces bonnes leçons: il les luy marquoit mêmes en detail; & luy fit faire reflexion qu'en quatre mois il avoit plus dépensé pour faire des presens, que ses ayeuls Ferdinand & Isabelle en quarante ans; quoique ces Princes eussent passé pour fort liberaux.

XXVI. Le Roy de Tunis vint trouver Ximenez, pour luy demander du secours contre Horruscio Barberousse: ce Pirate avoit esté repoussé du siege de Bugie que les Espagnols possedoient alors, & perdu un bras dans cette defaite: depuis il s'estoit emparé d'Alger, d'où il faisoit des ravages par ses courses sur toutes les costes d'Espagne; il s'efforçoit même de chasser de leurs Etats tous les Princes de Barbarie. Le Roy Afriquain pour rendre sa demande plus plausible disoit au Cardinal, qu'il n'estoit persecuté par Barberousse qu'en haine, de l'amitié qu'il avoit pour les Espagnols; mais qu'il aimoit mieux suivre en cela l'exemple de ses ancestres, que de faire une alliance avec ce cruel Pirate. Ximenés l'asseura qu'il ne luy donneroit pas sujet de se repentir de ce bon sentiment; & pour accomplir sa parole, il envoya d'abord une armée navale en Afrique sous la conduite de Didace Vera, dont il avoit connu le courage & l'adresse, à la prise d'Oran. Ce grand Capitaine arriva fort heureusement devant Alger le 30. de Septembre; mais ayant trouvé en teste plus d'ennemis qu'il ne s'estoit persuadé, il hazarda le combat contre l'avis de tous ses

Digitized by Google

Capitaines, & fut batu. Ce mauvais succés ne diminuë point la gloire que Ximenés merite, pour avoir mis en état une belle armée avec une extrême diligence ; il avoit bien desseigné, mais Vera executa mal. Cette mauvaise nouvelle étonna fort la Cour d'Espagne, mais elle n'émeut point le cœur intrepide du Cardinal ; il la receut avec la même froideur & la même tranquillité, que s'il n'y avoit eu aucun interest.

XXVII. Le Pape fut plus sensible à cette perte ; il écrivit à Ximenés pour luy témoigner qu'il en souffroit un déplaisir extrême ; & qu'il n'avoit point d'autre consolation dans sa douleur, que de sçavoir que cet accident n'avoit pas abbatu son courage, & qu'il n'avoit rien perdu de son ardeur, pour travailler contre les ennemis de la foy. Il l'exhorta de continuer dans cette fermeté, qui estoit bien digne de la vertu qu'il avoit fait paroistre jusques alors ; & de l'autorité qu'il avoit receuë du Roy Charles ; & le pressa de remettre une nouvelle armée navale sur pied, parce qu'elle seroit bien-tost necessaire pour s'opposer aux entrepriſes du Turc ; car il y avoit apparence que cet infidele qui revenoit plein d'orgueil de la victoire qu'il avoit gagnée contre le Soldan d'Egypte, ne manqueroit pas de porter ses armes contre les chrétiens. Il ajoûta qu'il avertiroit tous les Princes catholiques du peril qui les menaçoit, afin de les obliger à s'unir avec luy, pour resister à leur ennemy commun. Leon écrivit en ces termes au Cardinal, parce qu'il sçavoit tres-bien que tout dépendoit de sa conduite & de son courage ; & par là nous pouvons juger en qu'elle estime ce grand homme estoit, non seulement parmy les Espagnols, mais aussi parmy les Etrangers.

XXVIII. Les Genois avoient un grand commerce dans toute l'Espagne ; les Officiers de leurs vaisseaux qui se trouvoient au Port de Cartagene, ayant eu quelque dispute avec ceux de l'armée du Roy, en vinrent aux mains avecque tant d'ardeur, que se trouvant les plus forts, ils endommagerent beaucoup les galeres & les vaisseaux Espagnols, & firent de grands ravages dans cette ville. Ximenés estant averty de cette violence, fit commander à tous ceux de cette nation, par un Edit du grand Conseil, qu'ils eussent à sortir de toute l'Espagne, dans le terme qui leur estoit marqué, sous peine de la vie, & de la confiscation de tous leurs biens. Les soupçons qu'on eut, qu'ils ne donnassent du secours aux François, qui vouloient attaquer le Royaume de Naples, fournirent encore un pretexte à ce Banniſſement. La Republique de Genes ne manqua pas d'envoyer ses Ambassadeurs vers le Roy Charles, pour arrester cet effet de son indignation ; le premier avis du Cardinal fut, qu'il ne falloit pas se presser de leur accorder la grace qu'ils demandoient, qu'on ne fût seur de leur fidelité ; d'autant plus que selon le sentiment de beaucoup de personnes intelligentes, le trafic de ces Etrangers portoit plus de prejudice que de profit à l'Etat ; mais enfin les Genois firent voir qu'on les soupçonnoit mal à propos, d'avoir quelque intelligence avec le Roy de France, & par cet éclairciſſement ils furent remis avec le consentement du Cardinal.

XXIX. L'Italie estoit dans de grands troubles ; Ximenés écrivit au Roy, que pour les pouvoir appaiſer, il devoit tâcher de gagner les bonnes graces du

Digitized by Google

du Pape ; & que pour y reüssir, il estoit necessaire non seulement de bien choisir l'Ambassadeur qu'il envoyeroit à Rome, mais encore de prendre garde aux qualités des Nonces que sa Sainteté destineroit pour l'Espagne ; parce que d'ordinaire le bon succés des affaires dépend de la prudence, & de la fidelité de ces Entremetteurs.

XXX. Les Juifs s'estoient exttemement multipliez en Espagne ; il est vray qu'ils avoient embrassé la foy chrestienne, mais la plûpart ne l'avoient fait que par force : c'est pourquoy on en voyoit chaque jour qui estoient accusez d'estre recheus dans leur perfidie ; & parce que l'Inquisition leur faisoit le procés, sans leur manifester le nom des témoins, ils s'adresserent au Roy pour luy demander que leurs causes fussent traittées selon les formes ordinaires des Tribunaux de Justice, où l'on découvre les témoins aux accusés ; & luy firent offrir huit cens mille écus pour obtenir cette grace. Ximenés ayant appris que les Flamands estoient les entremetteurs de ce trafic ; & que les Catalans avoient demandé, & presque obtenu la mesme chose à Rome, en écrivit au Roy à peu prés en ces termes. Je m'étonne que vostre Majesté veüille permettre qu'on change quelque chose aux loix du saint Office, qui ont esté examinées avec tant de maturité par les Rois vos predecesseurs : J'en ay un déplaisir particulier, parce qu'on fait courir le bruit que je suis l'aide, & le promoteur de cette affaire ; moy qui suis la principale cause que le Pape ait refusé cette grace aux Catalans, & qui m'employay efficacement pour empescher que vostre Ayeul n'acceptât pour le mesme sujet six cens mille écus qu'on luy offroit, dans un temps auquel ils lui estoient bien necessaires. Ce Religieux Prince prefera la Religion aux richesses ; & aima mieux perdre des tresors, que de rompre des loix si saintes. Son exemple doit estre vostre leçon : car tout ce qu'on dit sur cette matiere, a déja esté examiné ; & l'on n'a point trouvé d'autre moyen asseuré pour conserver la foy. Si vous voulez que Dieu favorise vostre puissance, vous devez suivre le mesme chemin, & marcher sur les traces de vos ancestres pour aller à la gloire qu'ils ont acquise. Cette remontrance eut son effet : car Charles la goûta, & ne voulut point qu'on innovât aucune chose dans les procedures de l'inquisition.

XXXI. La plûpart des gouvernemens des Villes, avoient esté donnez à des gens de basse condition, & cela faisoit mépriser ces emplois : Ximenés reforma cet abus, & remit la Noblesse dans ces charges, selon l'ancienne coûtume d'Espagne. Il est vray que les Flamands obligerent Charles d'en donner quelques-unes contre le sentiment du Cardinal, & mesme d'en oster à ceux à qui il les avoit conferées, pour en favoriser d'autres qui les meritoient moins. Si l'on considere le naturel de Ximenés, qui avoit trop de cœur pour souffrir une iniure manifeste, on ne doutera pas que ces dispositions ne luy fissent beaucoup de peine, mais il fit paroistre sa prudence par sa moderation : car il connoissoit bien qu'il estoit impossible que parmy un si grand embarras d'affaires, on ne changeât quelque chose de ce qu'il auroit établi, parce que le Roy ne voyoit les choses que de loin.

XXXII. Ximenés ne prit pas moins de soin de pourvoir les Eglises de bons

Digitized by Google

Pasteurs, que les Villes de bons Officiers : je ne parleray que de trois charges qui sont les plus remarquables. L'office de Grand Inquisiteur d'Aragon estant venu à vaquer par la mort de l'Evesque de Tortose qui le possedoit, Ximenés écrivit à Charles, qu'il ne connoissoit point d'homme plus propre pour gouverner cette Eglise, & pour exercer cette charge, qu'Adrien que sa Majesté luy avoit donné pour collegue dans la conduite de l'Etat. Le Roy ne se determina pas d'abord pour l'office de l'Inquisition, mais seulement pour l'Evesché : & cette dignité servit de degré à Adrien, pour obtenir le chapeau de Cardinal, & puis la thiare.

XXXIII. Alphonse Manriqués fils du Duc de Naiar, estoit Evesque de Badajoz, & Ximenés le fit transferer à Cordoüe : cet illustre Prelat merita depuis d'estre élevé à l'Archevesché de Seville, & de succeder à son bienfaicteur dans l'office de Grand Inquisiteur de Castille. Ximenés fit en mesme temps donner l'Evesché de Badajoz à la Mote de Burgos Secretaire d'Etat, & Docteur celebre : l'estime qu'il avoit de cet homme, fut confirmée par le jugement du Pape & du Roy ; car le premier le crea Cardinal, & l'autre le fit Archevesque de Tolede : mais cet illustre Prelat ne pût pas joüir de ces dignités, parce que la mort l'enleva dés qu'il les eut receuës.

XXXIV. Le Cardinal Bernardin Carvaial qui s'estoit rendu chef de la conjuration contre le defunt Pape, avoit esté privé de toutes ses dignités, & de tous ses benefices, & reduit à vivre en exilé : mais Leon X. l'avoit remis dans le sacré College, par la sollicitation du Roy Charles. Carvaial pretendoit encore de rentrer dans ses benefices, & Ximenés l'appuyoit de son credit : la plus grande difficulté estoit à luy faire remettre l'Evesché de Siguença, qui avoit esté donné à Frederic de Portugal, parent des Rois d'Aragon. Le nouveau Prelat avoit toute la Noblesse pour soy ; & l'on ne croyoit pas qu'il se laissât dépoüiller que par la force ; quoique le Roy, & Ximenés se fussent declarez contre luy, il ne perdoit pas l'esperance de se maintenir. En effet, le Dioceſe se trouva bien-tost divisé en deux factions, qui s'animerent tellement, qu'on en vint aux armes ; & sans la prudence de Ximenés, cette affaire alloit causer de grands desordres. La mort de Guttieres de Tolede Evesque de Plaisance, luy donna le moyen de la terminer ; car il fit contenter Carvaial de cet Evesché vacant, & Frederic retint celuy de Siguença.

XXXV. Didace Colomb fils du grand Christofle, qui a découvert les Indes Occidentales, & Barthelemy de Casis, estoient revenus en Espagne pour exposer tout l'état de ce païs au Roy Ferdinand, & pour recevoir de luy les ordres necessaires pour la seureté de cette conqueste, pour la propagation de la foy, & pour le gouvernement des Indiens. Mais ce Prince estant mort, Ximenés devoit pourvoir à ces importantes affaires ; il jugea qu'il devoit y envoyer des personnes capables, mais desintereſſées, & qui prissent ce soin plûtost par le zele de la Religion, & de l'Etat, que par la convoitise des richesses. Ce choix paroissoit assez difficile : enfin aprés avoir pris l'avis des Conseillers d'Etat, il se determina de commettre cette charge à Fr. Loüis de Figueroa, à Fr. Alphonse de S. Jean, & à Fr. Bernardin Manzanedo Religieux de l'Or-

Digitized by Google

dre de S. Jerôme, qui s'estoient rendus illustres dans leur congregation, par leur sage conduite. Il ne se voulut pas servir pour cet Employ, ni des Freres Mineurs, ni des Freres Prescheurs; parce qu'il sçavoit que ni les uns, ni les autres n'approuvoient pas bien les reglemens qu'on vouloit établir pour le gouvernement des Barbares. Dés qu'il les eut instruits de ses intentions par plusieurs conferences, & qu'il leur eut donné les memoires necessaires, il les fit embarquer à Seville, & les fit suivre bien-tost aprés par Alphonse Suaze homme illustre pour sa science & pour sa pieté, à qui il donna l'autorité souveraine pour l'exercice de la Justice.

XXXVI. Ces trois Religieux aborderent à l'Isle de S. Dominique sur la fin de Decembre, & Suaze y arriva dans le mois d'Avril l'année suivante. Ils se logerent chez les Freres Mineurs; & trouverent un climat bien different de celuy d'Espagne; car la nuit de Noël pendant Matines, il y faisoit une si grande chaleur qu'ils suerent abondamment, & on leur servit des raisins & des figues qu'on cueilloit chaque jour. Un des plus considerables reglemens que ces Commissaires firent, fut qu'ils osterent aux Castillans qui demeuroient en Espagne, le titre & l'autorité de Commandeurs, qui leur avoient esté accordez par Ferdinand sur plusieurs de ces Insulaires: car il n'estoit pas juste que des gens qui devoient les proteger, joüissent de si loin de ce pouvoir; ni que ceux qui vivoient à leur aise, & sans courir aucun peril, fussent preferez à beaucoup de vaillans hommes, qui s'estoient exposez aux fatigues d'un grand voyage, pour aller dans ces païs éloignez. Ces charges commendataires furent donc attribuées aux anciens Officiers qui se trouvoient sur les lieux; mais les Jeronimitains connurent que cette nouvelle disposition alloit traîner un autre abus; parce que les Espagnols croyoient qu'il auroient droit de traiter les Indiens en Esclaves; c'est pourquoy ils reduisirent ces Barbares dans des colonies reglées. Par cet ordre ils les soulagerent du joug tyrannique qu'on leur imposoit, & donnerent moyen aux Missionaires de les instruire avec plus de facilité. Cela ne se passa passa pas sans de grandes contradictions, ni avec un aussi grand & aussi heureux succez qu'on le desiroit; car les Espagnols previrent que ces nouvelles colonies ajoûtées à celles qui avoient esté establies auparavant, feroient joüir les Indiens d'une plus grande liberté que leur avarice ne souhaitoit; & tourmenterent tellement ces pauvres Insulaires, qu'ils en firent perir une grande partie. On dit que ces Religieux travaillerent aussi fort utilement pour faire planter des cannes de sucre; c'est pourquoy lors qu'ils revinrent en Espagne, ils furent receus avec grand honneur, comme les Auteurs d'un trafic fort avantageux à l'Etat.

XXXVII. Ximenés n'avoit rien tant à cœur que la conversion des Indiens, c'est pourquoy il ordonna que tous les vaisseaux qui partiroient d'Espagne pour aller en Amerique, & ceux qui passeroient d'une des Isles de ce nouveau monde pour aller à une autre, seroient obligez d'embarquer des Religieux, & de les y conduire, Fr. Remy qui avoit travaillé fort utilement durant quelques années parmy ces Barbares, estoit revenu en Europe, pour faire une recreuë d'Ouvriers Evangeliques; il en avoit ramassé douze en Picardie, & environ ce

Digitized by Google

temps il les conduisit en Espagne ; le frere du Roy d'Ecosse qui s'estoit rendu Frere Mineur, estoit fort remarquable dans cette troupe, non seulement par sa naissance, mais encore par son zele. Ximenés qui fut ravy de ce beau secours, leur joignit quelques Dominiquains, & pourvût à leur embarquement avec grande liberalité. Les affaires des Indes ayant esté ainsi reglées par le Cardinal, & le nombre des Missionaires s'estant beaucoup accrû, les Freres Mineurs, & les Freres Prescheurs se trouverent en état de faire un plus grand fruit qu'auparavant dans l'Isle de S. Dominique ; & de passer à d'autres pour y porter la lumiere de la foy. Fr. Ferdinand Salzedo, Fr. Didace Botellio, & un troisiéme dont on ne sçait pas le nom, souffrirent un glorieux martyre dans ce saint exercice ; car les Caribes de l'Amerique Septentrionale, qui ne trouvent point des mets plus delicieux que la chair humaine, les massacrerent, les mangerent, & se servirent de leurs habits pour estendards.

XXXVIII. Quelques autres Freres Mineurs passerent de l'Isle de S. Dominique, à la coste de Paria, qu'on appelle maintenant la nouvelle Andalousie ; & eurent un succez plus heureux, car ils furent receus avec toute sorte d'honnesteté des habitans de Comana, à qui on a donné le nom de nouvelle Cordouë ; ils en baptiserent plusieurs, ils enseignerent les enfans des Principaux à lire, & à écrire ; & enfin y établirent un convent : Fr. Jean Gariez estoit le Superieur de cette mission ; & les mœurs honnestes de ces sages Religieux gagnerent si bien le cœur de tout le peuple de ce païs, qu'à leur consideration tous les Espagnols eurent la liberté d'y aller, & d'y traffiquer avec autant de facilité que dans l'Espagne même, Ces heureux commencemens donnoient une belle esperance d'un grand progrez pour la foy : mais les Peres Jeronimitains s'en retournerent en Espagne, ou de leur gré, ou par les intrigues malicieuses de quelques méchans Esprits : & comme c'estoient eux qui faisoient tenir chacun dans son devoir, par l'autorité qu'ils avoient, dés qu'ils furent partis, les Officiers, & les Soldats Espagnols reprirent leur tyrannie & leurs extorsions ; & ces nouvelles violences qui mettoient tout dans le desordre, furent de grands obstacles à la conversion des Barbares. Les contestations ordinaires qui arrivoient entre Pierre Arias Gouverneur du païs, & Blasco Nugnez qui avoit épousé sa fille, augmentoit la confusion. Fr. Jean de Quevedo Evesque de Darien, employoit incessamment son pouvoir & son eloquence pour les mettre d'accord ; mais Arias avoit conceu une si grande jalousie du credit que son gendre s'estoit acquis parmy ces Barbares par ses belles actions, & des honneurs que le Roy d'Espagne luy faisoit pour le recompenser, que ni la consideration de sa fille, ni l'autorité, & les raisons de Fr. Jean ne pouvoient moderer ses mauvais sentimens.

XXXIX. Frere François Diago Dominiquain écrit dans les Chroniques de sa Province d'Aragon, que deux Freres Mineurs furent martyrisez par les Agarenes le 10. d'Octobre, avec Fr. Jaques Sempere Dominiquain : il ajoûte que cela se lit ainsi dans le Martyrologe de leur convent de Castillon en Catalogne ; mais je n'ay pû trouver aucun Auteur qui fasse mention de ces Martyrs.

Digitized by Google

XL. Frere Estuniga mourut au convent de Sainte Marie de Jesus, prés de Barcelone ; le Roy Ferdinand qui l'avoit pris pour son confesseur, luy offrit plusieurs fois des Evêchez ; mais cet humble Religieux prefera l'humilité de son estat, à l'honneur de ces charges. Revenant d'un Chapitre general il se trouva surpris de la nuit dans un païs desert & inconnu : son compagnon qui prit garde au danger où ils se trouvoient, las comme ils estoient, sans provisions, & par un temps fort fascheux, luy dit, Mon Pere, nous avons bien besoin d'implorer le secours du Ciel, car nous courons risque de nous perdre. Ne craignez pas, luy répondit-il, Dieu nous assistera, puis il s'écarta un peu, se mit à genoux, & pendant qu'il faisoit son oraison, son compagnon vit descendre du Ciel une grande lumiere sur le lieu où il prioit ; aprés qu'il se fut relevé, ils continuerent leur chemin, & trouverent bien-tost une maison, où ils furent receus & carressez avec grande charité : le matin comme ils voulurent reprendre leur voyage, le compagnon dit à Fr. Estuniga, qu'il luy sembloit qu'ils ne devoient pas partir sans dire adieu à leur hoste, & le remercier de l'hospitalité qu'il leur avoit renduë ; mais ce devot Pere luy repondit, que cela n'estoit pas necessaire. Aprés qu'ils eurent fait quelques pas, ils se tournerent pour regarder le lieu d'où ils partoient ; mais ils ne virent plus la maison où ils avoient logé, ni aucune apparence qu'il y eut jamais eu de bastiment dans cet endroit ; & le Frere comprit par là, que Dieu avoit fait un miracle pour leur faire trouver un logis dans ce desert.

XLI. Un autre jour ce Frere se trouvant travaillé de la soif, Fr. Estuniga luy dit qu'ils rencontreroient bien-tost une fontaine : ils la trouverent en effet, & en beurent à leur aise ; mais ce Frere aprés avoir fait quelques pas, ayant voulu reculer pour remplir d'eau une courge qu'il portoit, ne vit qu'un rocher aride, au même endroit où il avoit trouvé auparavant une belle source. Frere Estuniga commença de se trouver mal au Monastere de Pierres-blanches, qui est à une lieuë de Barcelone ; il se fit porter au convent de Sainte Marie de Jesus prés de la même Ville ; & lors qu'il passa devant le Chapitre où l'on enterre les Religieux, il dit ce verset du Pseaume 131. *C'est icy pour jamais le lieu de mon repos.* Il mourut en effet dans peu de jours, aprés avoir fait une tres-belle exhortation à ses Freres, sur le zele qu'ils devoient avoir de leur état ; & dans trois ans son corps fut trouvé aussi entier, que s'il eût esté encore en vie.

XLII. Frere Martial Boulier Vicaire General des Observantins Ultramontains, Religieux tres zelé de la perfection de son état, estoit decedé : Fr. Pierre de la Province de Grenade, qui prit le gouvernement de la famille, assembla le chapitre General à Roüen, où Fr. Gilbert Nicolaï, Vicaire de la Province de France, fut êleu Vicaire General pour la seconde fois. On y confirma le statut qui avoit esté fait, qu'il n'y auroit qu'un Commissaire à la Cour Romaine pour les trois Nations, la Françoise, l'Espagnole, & l'Allemande qui composent cette famille ; mais qu'il prendroit un Secretaire de chacune des deux dont il ne seroit pas ; on y ajoûta qu'il pourroit prendre pour ses compagnons un Frere Clerc, & un Frere lay de la siene ; & que pour n'incommoder pas le convent d'Aracœli, on prieroit les Peres de la famille Cismontaine,

Digitized by Google

d'agréer que ces cinq Religieux demeuraſſent à la maiſon de S. Antoine dans Rome. On érigea en cuſtodie les convens de Kilon, de Fleſſingue, & de Huſnan de la Province de Dacie, qui avoient accepté la reforme, & on la ſoûmit immediatement au Vicaire general, ſous le titre de Cuſtodie de Kilon.

XLIII. Frere Bernardin Dupré tint le Chapitre general des Conventuels, l'onziéme de May à Cheri en Lombardie; mais aucun auteur ne rapporte ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée. Les conteſtations & les procez qui eſtoient entre les Conventuels & les Obſervantins, faiſoient un ſi grand bruit, & cauſoient tant de ſcandales par toute l'Europe, que les Roys, les Princes, les Republiques, & toutes les principales villes en portoient les plaintes au Pape, & le ſupplioient d'y mettre remede; c'eſt pourquoy ſa Sainteté par l'avis des Cardinaux indiqua un Chapitre general de tout l'Ordre au Convent d'Aracœli, pour la feſte de la Pentecoſte de l'année ſuivante; ordonnant à tous les Vocaux des diverſes congregations de s'y trouver ſous peine d'excommunication, s'ils n'avoient quelque empeſchement legitime pour s'en diſpenſer; & remit la deciſion de tous les procez à cette aſſemblée: ſes lettres eſtoient datées de Rome l'onziéme de Juillet.

XLIV. Le General de l'Ordre, & les deux Vicaires generaux de l'Obſervance. ſe plaignirent au Pape, que quelques Inquiſiteurs d'Eſpagne faiſoient citer leurs Religieux devant le Tribunal du S. Office, contre les Bulles de Clement IV. & de Sixte IV. qui deffendent ces procedures à tous les Inquiſiteurs, & leur ordonnent de renvoyer les cauſes des Freres Mineurs ou à leurs Superieurs, ou au S. Siege: ſur cette remontrance, ſa Sainteté confirma les ſuſdites conſtitutions, & renouvella par deux Bulles ce qu'elles ont reglé; la premiere eſt datée de Rome le 2. de Juin, & l'autre de Corneto le 15. d'Octobre; mais ce privilege n'eſt plus en vigueur, & nos Freres ſont maintenant ſoûmis à l'Inquiſition comme le reſte des fidelles.

XLV. Fr. Quintin fut promeu à l'Eveché de Kiloom ſuffragant d'Armach en Irlande. [Frere Nicolas Graſſot Evéque de Campico ſur l'Helleſpont, Suffragant & Coadjuteur de celuy de Mantoue, mourut dans cette ville le 25. de Novembre, & fut enterré dans l'ancienne Egliſe Cathedrale dediée à S. Leonard, au côté gauche du grand Autel.

XLVI. Les Conventuels avoient eſtabli depuis peu un Convent dedié à S. Nicolas, au bourg de S. Alvit dans la terre de Labour, & le Pape permit d'y unir le Benefice de S. Marie du Champ, par le conſentement de Raymond de Cardone Comte d'Alvit qui en eſtoit patron.

XLVII. Beatrix Comteſſe d'Aquin changea en un convent pour les mêmes Peres, le château qu'elle avoit à Roche ſeiche.

XLVIII. Les habitans de Cupertino dans la Poüille bâtirent un convent pour les Obſervantins ſous le titre de S. Marie de Caſulis.

XLIX. Frere Pierre Saxi Commiſſaire de la Province de S. Loüis, eſtablit un convent à Antibe; cette ville qui eſt ſur le bord de la mer, à l'extremité de la Provence, a eſté autrefois honorée du Siege d'un Preſident des Romains, & ornée d'un Amphiteatre, & de beaucoup d'autres choſes remarquables; main-

Digitized by Google

tenant elle est fort décheuë de cette anciene splendeur, & l'Evêché même qu'elle possedoit a esté transporté à Grasse. Anthée veufve d'Honoré Hugolin donna le fonds pour bâtir ce convent. René Comte de Tende fit commencer l'Eglise l'an 1520. & Frere Pierre Ranel Evéque d'Ebron la consacra le premier d'Octobre l'an 1532.

L. Jean Cedraille fit bâtir un convent pour les Observantins prés de Beaumont en Gascogne, & dans le Dioceſe de Montauban. Les Religieux commencerent à y souffrir la persecution des Huguenots l'an 1561. & l'an 1587. leur bâtiment fut brûlé; & ils se retirerent à l'Hôpital qui estoit dans la ville. Ils n'y furent pas long-temps en repos, car ces impies revoltez prirent bien-tost la place, par la trahison de quelques habitans; & ces pauvres refugiez qui croyoient estre en seureté, feurent mis en prison. Pourtant leur captivité ne fut pas longue, ils recouvrerent bientost la liberté, & lors qu'ils croyoient n'en joüir que pour estre bannis; les Catholiques les retinrent, & leur donnerent une maison où ils se sont fort bien rétablis.

LI. Les Religieuses de S. Claire establirent un Monastere dans Creme, auquel ils donnerent le titre de la Paix, sous la conduite des Amedées.

LII. Alphonse Paterne Commandeur de l'Ordre de S. Jaques, & Elizabeth Velasquez sa femme, fonderent un Monastere pour les mêmes dans Ulmeto au Dioceſe d'Avila, en l'honneur de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, & le doterent de grands revenus, avec obligation de recevoir toûjours treize filles, sans exiger rien pour leur dot. La vertu de celles qui ont habité ce lieu, l'a rendu fort recommandable; je n'ay les memoires que de quatre; la premiere est la Sœur Grace Botellia, qui a esté favorisée de plusieurs extases; l'an 1584. dans sa derniere maladie elle fit un effort pour se lever, descendit au Chœur, où elle receut le S. Viatique, & lors qu'elle fut de retour à l'infirmerie elle expira. Son visage avoit esté difforme durant toute sa vie, mais aprés sa mort il parut fort beau. La seconde est la Sœur Caterine d'Ergote, Illustre pour son zele de le pauvreté, pour son l'humilité, pour son assiduité à la priere, & pour sa charité envers les pauvres; elle mourut l'an 1594. La troisiéme est la Sœur Antoinete de Bracamont; elle estoit doüée d'une subtilité d'esprit admirable, mais mélée d'une sincerité si ingenuë, qu'elle ne jugeoit jamais mal des actions, ni des paroles de son prochain. Durant le temps de l'Advent & du Caréme elle couchoit sur des ais; & durant toute l'année elle mattoit son corps par plusieurs grandes mortifications. Souvent elle passoit les nuits entieres dans la priere. Dieu l'avertit du temps auquel elle devoit mourir; elle se disposa à ce passage par tous les actes d'une bonne Chrestienne, & durant sa maladie elle ne voulut point se servir d'aucun remede, parce qu'elle estoit asseurée qu'ils luy seroient tous inutiles. Trois jours avant qu'elle ne rendit l'ame, elle se fit lire quelques Antiennes de l'Office de S. Agnez; & lors qu'elle entendit ces paroles, je vois enfin ce que j'ay souhaitté, elle fut ravie, & demeura dans cet estat jusques au troisiéme jour. Estant revenuë à soy, elle dit à ses Sœurs, que la Sainte Vierge luy avoit fait la grace de la visiter, pour l'appeller au ciel. La derniere est la Sœur Loüise d'Olmedilla, qui

Digitized by Google

mourut le 30. de Decembre l'an 1604. dans une grande estime de saintetè qu'elle avoit meritée par l'exercice de toutes les vertus, particulierement de la charité pour les malades.

LIII. Caterine d'Opendorp veufve de Jean de Beloys, fonda un Monastere pour les Urbanistes à Louvain en Brabant. La Sœur Anne Bogarta y a vécu fort caressée de Jesus-Christ, par plusieurs ravissemens qui la privoient de l'usage des sens, & rempliſſoient son esprit de delices. Elle connut par une odeur merveilleuse qu'elle sentit, la mort de Frere Martin son Confesseur, au même moment qu'elle arriva.

LIV. Nicolas Comen, & Marguerite de Lorraine sa femme, firent bâtir un fort beau Monastere pour les Sœurs du Tiers Ordre, au fauxbourg de Laval dans le Maine : on appelle ces filles les Leoniſtes, parce qu'elles furent establies par la permiſſion de Leon X. Au commencement elles ne s'estoient pas engagées à garder la cloture, mais les Freres Mineurs leur persuaderent de s'y obliger.

LV. Beatrix Mendio fonda un Monastere pour les Tierceres, sous le titre de N. Dame des Puiſſances, par le moyen des biens que son mary luy avoit laiſſez, & sur le fonds qu'Hector Mendio son pere luy donna dans Villelongue au Dioceſe de Lisbone : Elle se mit sous la jurisdiction de l'Archevêque, qui estoit alors le Cardinal Henry, qui fut depuis Roy de Portugal ; mais l'an 1566. auquel la Fondatrice prit le voile noir, ce Prelat se déchargea de cette conduite sur les Freres Mineurs ; & l'an 1584. Frere François Gonzague General de l'Ordre se trouvant dans ce lieu, receut les vœux de vingt-ſix Religieuſes qu'il y avoit.

LVI. Le Pape remit sous la jurisdiction des Obſervantins toutes les Tierceres qui vivoient en congregation ; & commanda aux Superieurs de reduire ces filles dans la retraite neceſſaire à leur sexe. Il permit de chaſſer de l'Ordre ceux qui se trouvoient coupables de crimes enormes, & scandaleux, dont ils avoient caché la connoiſſance à leur reception & à leur profeſſion. Il revoqua toutes les permiſſions que des Religieux particuliers pouvoient avoir obtenuës, pour se ſouſtraire à l'obeïſſance de leurs Superieurs. Il declara que les Provinciaux n'estoient obligez de tenir qu'une congregation intermedie pendant leur trienne. Il permit aux Religieuſes de S. Claire, du Tiers-Ordre, de l'Annonciade, & de la Conception, de refuſer l'entrée de leurs Monasteres à toutes ſortes de perſonnes, toutes les fois que cela pourroit leur cauſer quelque trouble, nonobſtant les permiſſions que quelques-unes pourroient avoir du Saint Siege.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1517.	DE LEON X. l'an 5.	DE MAXIMILIEN EMP. l'an 24. & 25.	DE L'ORDRE l'an 310.

I. DEpuis la mort du Roy Ferdinand, Charles son petit fils s'estoit toûjours arresté aux Pays-bas, où il faisoit transporter d'Espagne une grande quantité d'argent, pour contenter la convoitise insatiable des courtisans : cela, & la disposition de plusieurs Benefices, & de plusieurs autres charges, qu'il donnoit aux Flamands, & à quelques Espagnols qui ne les meritoient pas, excitoient de grands murmures dans toute l'Espagne. Le Cardinal Ximenés prevoyoit que cette conduite causeroit enfin de grands desordres; c'est pourquoy il ne manquoit pas d'en avertir ce Prince ; & de le presser de venir pour y porter le remede, qui pouvoit les empécher ; & afin de luy ôter tous les pretextes d'un plus long delay, il luy envoya une belle armée navale, avec quoy il pouvoit passer en toute seureté. Dés qu'il sçeut que Charles étoit en mer, il partit de Madrid avec tout le Conseil, pour s'avancer jusques à Aranda sur le Duero, où il fit aussi conduire le Prince Ferdinand. Il tardoit au Cardinal de voir le Roy pour luy rendre compte de l'estat des affaires ; & il choisit cette ville pour l'attendre, parce qu'on luy persuada que l'air du convent d'Aquiler qui en est proche seroit fort bon pour sa santé.

II. Tous les soins de Ximenez avoient pour but de conserver le Royaume au Prince Charles, & de le luy remettre pacifique. Il prit garde que les Officiers de Ferdinand son frere, sur tout Frere Alvarez Osorio Evéque d'Astorga son Precepteur, faisoient des monopoles pour mettre ce Prince sur le trône. On disoit mêmes qu'ils le vouloient mener en Aragon pour le faire couronner, parce qu'ils croyoient que les Aragonois favoriseroient leur dessein en consideration du feu Roy, à qui ils sçavoient que le jeune Ferdinand avoit esté tres-cher. Pour rompre cette intrigue le Cardinal écrivit à Charles, qu'il jugeoit necessaire de changer la maison de Ferdinand, & dés qu'il eut receu l'approbation de ce conseil, & l'autorité de l'executer, il luy ôta trois de ses principaux Officiers, & luy en donna de nouveaux, sur la fidelité desquels il se pouvoit reposer. L'imprudence de celuy qui porta cet ordre de Flandres, le fit sçavoir à Ferdinand avant que le Cardinal ne l'eut receu ; & cela fit naître quelque difficulté à son execution ; car ce Prince fit tous ses efforts pour l'empécher; mais enfin la fermeté de Ximenez l'obligea de s'y soûmettre. Ce changement surprit tout le monde ; plusieurs le blâmoient comme une chose trop severe ; mais les plus éclairez le consideroient comme un coup d'une sage politique.

III. Dans peu de temps Ximenez se trouva si mal d'une furieuse coliqne, que ses domestiques & ses amis commencerent à craindre pour sa vie, & comme il ne sortoit point du convent des Freres Mineurs d'Aquiler, le bruit cou-

Digitized by Google

rut qu'il n'estoit plus en estat de prendre le soin des affaires. Sur ces nouvelles, qui se divulguerent bien-tôt par tout, Pierre de Girone s'empara de la ville de Luzere, les Maures d'Afrique prirent la hardiesse de faire des ravages sur les côtes de Grenade; & les Turcs qui avoient pris Alger sous la conduite d'Horuscio Barberousse, se mirent en estat d'assieger Oran: mais le Cardinal, qui conservoit la vigueur de son esprit dans la foiblesse de son corps, donna de si bons ordres par tout, que Pierre posa d'abord les armes, & son pere s'interessa pour obtenir sa grace; les Maures qui avoient fait une descente sur le Royaume de Grenade, au nombre de trois cens, furent tous tuez, ou faits prisonniers, à la reserve de cinquante qui se sauverent en diligence; & Oran fut si bien pourveu, qu'il se trouva en estat de se deffendre contre les attaques des Turcs, & d'attendre le secours des Numides qui firent lever le siege.

IV. Cependant Charles aborda le 27. de Septembre dans les Asturies; & Ximenez receut tant de plaisir de cette bonne nouvelle, qu'il se trouva soulagé, & en estat de dire la sainte Messe le jour de S. François, & de manger au refectoir avec ses Freres. Le retour de sa santé fit deux differens effets; Charles qui l'aimoit avec tendresse, & qui s'interessoit à sa conservation, parce qu'il connoissoit son merite, en conceut beaucoup de joye; mais les Flamands qui le regardoient comme un obstacle à leur ambition, & à leur avarice en feurent fort affligez. Ils n'ignoroient pas l'autorité qu'il avoit acquise sur l'esprit du Roy, & ils sçavoient qu'il luy estoit échappé quelquefois de dire, que selon son sentiment il estoit necessaire de les éloigner du Conseil d'Estat; il l'avoit même écrit ainsi à Charles; & il ne manquoit pas de l'avertir incessamment par ses lettres, de tout ce qu'il devoit faire; c'est pourquoy ces Conseillers interessez eussent bien voulu sçavoir hors du monde celuy qui les vouloit chasser hors d'Espagne, car c'estoit l'unique remede du mal qu'ils prevoyoient leur devoir arriver, s'il avoit assez de vie pour s'entretenir avec le Roy, & l'instruire de ses affaires.

V. Le mauvais desir des Flamands fut bientôt satisfait. Le Cardinal s'estoit avancé jusques au bourg de Roa prés de Valladolid, pour aller au devant du Roy qui vouloit establir sa Cour dans cette belle ville; mais le seiziéme d'Octobre la fiévre le reprit avec tant d'effort, qu'on ne voulut pas luy donner la lettre que Charles luy écrivoit, pour l'obliger de le venir trouver à Morados dans le Dioceſe de Segovie, & l'on ne douta plus que cette recheute ne le deut emporter. Ce grand homme connut son peril, & ne s'en estonna point: son corps estoit abbatu, mais son esprit estoit toûjours ferme, & son jugement solide; il le fit paroistre ainsi par un discours également pieux & docte, qu'il fit sur l'inconstance, & la vanité des choses de la terre, & sur la grandeur de la misericorde de Dieu; ses paroles émeurent les larmes de tous ceux qui l'entendirent; puis il prit un crucifix qu'il portoit toûjours attaché au bras, & l'embrassant avec une tendresse admirable, il demanda pardon à Dieu de ses pechez, avec les marques les plus touchantes d'une douleur tres-sincere, & d'une humilité tres-profonde. Il implora le secours de tous les Saints, & particulierement celuy de la Ste Vierge, de S. Michel, des glorieux Apô-

Digitized by Google

tres S. Pierre, S. Paul, & S. Jaques patron d'Espagne, de N. seraphique Pere S. François, & des deux grandes lumieres de son Eglise de Tolede, S. Eugene, & S. Ildephonse. Il receut tous les Sacremens avec une devotion merveilleuse ; toutes ses paroles n'estoient que des versets des Pseaumes ; par lesquels il exprimoit la parfaite confiance qu'il avoit en la bonté de Dieu ; une des dernieres qu'il dit fut une prophetie de ce qui devoit arriver, car il s'écria, Sainte Vierge, helas que je vois de troubles dans l'Espagne ! Enfin aprés avoir confirmé en veuë de la mort, tous les beaux sentimens qu'il avoit fait éclater durant sa vie, il rendit son ame le huitiéme de Novembre, âgé d'environ quatre-vingts ans ; sa mort affligea tous les gens de bien, car ils ne pouvoient assez admirer sa vertu, & n'esperoient pas que l'Eglise vit de long-temps son pareil.

VI. Son corps fut embaumé & porté à Alcala, comme il l'avoit ordonné ; la pompe avec laquelle on le conduisit estoit digne de l'estime qu'on avoit faite de son merite : mais rien ne la rendoit si auguste comme la foule des gens qui venoient voir ce sacré depost ; car ils ne se pouvoient saouler de baiser ses pieds, & faisoient retentir l'air de ses loüanges, & de cris lugubres sur sa perte ; mélant ainsi les marques de leur douleur avec les témoignages de la vertu de ce religieux Prelat ; on ne se contentoit pas de l'appeller un Pasteur Evangelique, un Heros illustre, mais encore un Saint. L'Université d'Alcala fit dresser & orner une chapelle à la porte de Burgos pour y faire reposer ce saint corps, jusques à ce qu'on eut preparé ses funerailles ; & lors qu'il arriva, tous les Corps de la ville, tant Ecclesiastiques que Seculiers sortirent au devant de luy pour le recevoir. Aprés qu'on eut fait les prieres ordinaires pour les trespassez, les Chanoines de S. Juste, & les Docteurs entrerent dans une grande contestation sur la possession de ses pretieuses reliques ; mais Fr. François Ruiz Evéque d'Avila qui avoit le soin de les conduire ; la termina par la lecture de son testament, où l'on trouva qu'il avoit choisi sa sepulture en l'Eglise de S. Ildephonse, qui appartient à l'Université.

VII. Le pieux Cardinal avoit ordonné par exprez, que ses funerailles se fissent avec grande modestie, & qu'on n'y mêlât rien qui sentit l'ambition, ni la vanité ; mais Fr. François Ruiz, qui estoit son executeur testamentaire ne s'arresta pas à cet ordre : il creut qu'il devoit plûtost considerer le merite du defunt que sa volonté, & n'épargna rien pour rendre cette pompe la plus solemnelle qui se peut. Il fut enterré le 15. de Novembre, auquel on faisoit la feste de S. Eugene premier Archevéque de Tolede ; & depuis, l'Université fait tous les ans son anniversaire le même jour. On luy dressa un Mausolée d'un marbre fort pretieux, sur lequel on mit sa statuë avec ses ornemens pontificaux : & ses costez furent ornez de basses tailles de la derniere delicatesse, qui representoient une partie de ses plus glorieuses actions. Son Epitaphe fut posée à la teste en ces termes,

Condideram Musis Franciscus grande lyceum,
Condor in exiguo nunc ego sarcophago.
Prætextam junxi sacco, galeamque galero

Digitized by Google

Frater, Dux, Præsul, Cardinalisque Pater.
Quin virtute meâ junctum est Diadema cucullo,
Cum mihi regnanti paruit Hesperia.

C'est à dire : J'ay dressé un auguste Lycée pour les Muses, & maintenant je suis renfermé dans ce petit tombeau. J'ay uni la robbe longue au sac, & le casque au chappeau rouge. J'ay esté Religieux, Capitaine, Archevéque, & Cardinal. Mémes par ma vertu j'ay posé le Diademe sur le froc, lors que l'Espagne m'a obey comme à son Souverain. Depuis Alphonse de Mendozze estant Recteur de l'Université, fit entourer ce mausolée d'une grille de fer, travaillée avec un merveilleux artifice, & graver en seize tableaux toute la vie de cet illustre Prelat.

VIII. Ximenez estoit de grande taille ; son alleure marquoit la gravité qui luy estoit naturelle ; il avoit la voix forte, le visage long & maigre ; le front large & sans rides ; les yeux mediocres, un peu enfoncez, & d'ordinaire moüillez, mais pourtant aigus & perçans ; le nés long & crochu, & ses ouvertures larges ; ses dents unies, & les machelieres si élevées, que les médisans l'appelloient un Elephant ; ses levres grosses, & la superieure relevée, sans aucune difformité ; de la ceinture en haut il estoit plus long d'une sixiéme partie que de la ceinture en bas, selon la proportion naturelle. L'an 1545. on ouvrit son sepulchre, & l'on vit avec estonnement que son crane n'avoit point de sutures. Il s'expliquoit avec facilité, & répondoit en peu de paroles, mais avec grande clarté, sans jamais s'éloigner de son sujet ; d'ordinaire il parloit peu, sur tout lors qu'il avoit quelque sujet de chagrin. S'il avoit promis quelque grace, il la donnoit toûjours plus grande qu'il ne l'avoit fait esperer. Il repetoit souvent cette sentence de Ciceron au chapitre 29. des Offices ; *Nous ne sommes pas nez pour nous adonner aux jeux & aux divertissemens, mais pour nous appliquer à des choses graves, & importantes.*

IX. Sa mort donna beaucoup de déplaisir à tous les gens de bien, & beaucoup de joye aux méchans. Les courtisans qu'il avoit chassez ; ceux qu'il avoit fait punir ; les Gentilshommes à qui il avoit fait retrancher des pensions inutiles ; & les grands Seigneurs dont il avoit reprimé l'orgueil & l'insolence, ne pouvoient pas manquer de s'en réjoüir ; car d'ordinaire les hommes regardent comme leur vengeance, la mort d'un homme à qui ils veulent du mal, de quelque façon qu'elle arrive : ce n'est pas pourtant le sentiment des cœurs genereux, car ils témoignent du regret de la perte de leurs ennemis & de leurs rivaux ; & ne manquent pas de loüer leur vertu. Frederic Duc d'Albe en usa ainsi envers Ximenez, car quoy qu'il eut eu plusieurs differens avec luy ; il faisoit par tout l'éloge de ce defunt, comme d'un Heros qui avoit fait revivre l'ancienne gloire de l'Espagne.

X. La plus grande recreation de Ximenez estoit l'estude ; Aprés le repas il faisoit traitter les questions les plus difficiles par des Docteurs qui estoient toûjours à sa suite. Il alloit souvent écouter les disputes des Escoliers, & disoit qu'un Laboureur ne prend pas moins de plaisir à cultiver les ieunes arbres, que ceux

Digitized by Google

qui portent du fruit. Il estoit sujet aux mouvemens de la bile noire, & lors qu'il s'en reconnoissoit émeu, il se déroboit aux affaires, & ne se laissoit gueres voir qu'à ses domestiques. Il n'entreprenoit rien d'important sans le communiquer aux Chanoines de son Eglise, leur recommandant d'offrir à Dieu leurs prieres, pour obtenir un heureux succez de ses entrepriſes. Dés qu'il avoit pris quelque resolution, il vouloit qu'on l'executât sans delay, & repetoit souvent cette parole de Saluste ; *dés qu'on a pris son conseil avec maturité, il faut agir*. S'il connoissoit que quelqu'un avoit fait une faute, plûtost par imprudence que par malice, mêmes en des choses de consequence, il ne luy en témoignoit jamais de facherie, & cachoit son sentiment ou par prudence, ou par bonté. Ayant esté blessé par un marteau qui luy tomba sur la teste, il ne dit pas un mot pour se plaindre, & ne s'arresta qu'à considerer à combien d'accidens nostre vie est exposée. Il n'ignoroit pas qu'il n'y eut des gens qui parloient mal de luy, mais il ne s'en émeut jamais. Quoy qu'il eut des ameublemens fort riches pour ses sales, & qu'il fut revétu de la pourpre, il portoit sous cette robbe pretieuse l'habit de Frere Mineur, & sa chambre n'avoit point d'autres meubles que ceux d'un Religieux. Il gardoit la même moderation pour sa nourriture ; & bien qu'il fit servir sa table avec beaucoup de delicatesse, & d'abondance, il ne mangeoit jamais que des viandes communes & grossieres. Le Pape fut informé qu'il gardoit dans sa vieillesse, & parmi ses grands embarras toute l'austerité de la regle de S. François ; & sa Sainteté voulut faire connoistre combien la conservation d'un si grand homme estoit importante à l'Eglise & à l'Estat ; c'est pourquoy aprés avoir donné à sa vertu les éloges qu'elle meritoit, il luy commanda par sainte obeïssance de coucher dans des draps avec une chemise, & de manger de la chair pendant toute l'année, à la reserve des Vendredis & de la sepmaine sainte, & mêmes durant ces iours-là, si les Medecins le luy ordonnoient ; le Bref qu'elle luy adressa de son propre mouvement pour luy faire sçavoir sa volonté sur ce sujet, est daté de cette année le 31. de May, & il se conserve dans l'Université d'Alcala.

XI. Il disoit que les Freres Mineurs avoient droit de quester du pain, parce qu'il leur estoit absolument necessaire pour vivre, mais que s'ils demandoient du vin, ils recherchoient des delices, puis qu'ils pouvoient trouver par tout de l'eau. Il ne se faisoit raser que la nuit, pour ne pas dérober le jour aux affaires ; & même durant ce temps il se faisoit lire quelque livre. D'ordinaire il disoit son office tout seul, & enfermé dans son cabinet, afin d'éloigner tous les sujets de distraction. Il ne disoit aussi que rarement la messe en public ; les Eglises qui n'estoient pas trop vastes, ni trop éclairées luy estoient les plus agreables, parce que leur petitesse, & leur obscurité contribuoient à la recollection de son esprit ; & il ne se plaisoit point d'y entendre d'autre chant que le Gregorien.

XII. Sur la fin de sa vie il se montroit plus rarement en public ; ses envieux ne manquerent pas de blâmer cette retenuë comme nuisible aux affaires, mais le Roy arresta cette médisance par cette belle parole, que la santé du seul Ximenés importoit plus à l'Estat que toutes les affaires des particuliers. Il prefera

Digitized by Google

toûjours les enfans des personnes de condition, & ceux qui estoient sçavans pour leur donner les meilleurs Benefices, comme les constitutions des souverains Pontifes l'ordonnent; parce que les premiers appuyent l'Eglise par leur autorité, & que les autres l'honnorent par leur science. Il ne mettoit pas même de difference entre les legitimes, & les bâtards, pourveu que ceux-cy fussent vertueux. Il prenoit un soin plus exact pour les Benefices qui avoient charge d'ames, & retardoit quelque fois long-temps à les conferer, pour examiner, & choisir ceux qui en estoient les plus capables. Plusieurs blâmoient ce delay, mais comme il sçavoit bien pourquoy il le faisoit, il ne s'émouvoit pas de ce qu'on en pouvoit dire. Il ne le falloit pas importuner pour en obtenir, car il ne les donnoit pas à ceux qui les luy demandoient, mais d'ordinaire à ceux qui n'y pansoient pas.

XIII. Comme il avoit fait un excellent triage de personnes de merite pour ses domestiques, aussi les aymoit-il en bon pere, & les recompensoit-il en bon maistre. Si quelqu'un luy demandoit son congé, il le luy donnoit d'abord, sans s'informer pourquoy il se vouloit retirer, & ne le reprenoit plus chez luy. Il se témoignoit si peu curieux des affaires, que le Roy Ferdinand ne luy communiquoit pas, qu'il défendit à l'agent qu'il avoit auprés de ce Prince, de s'informer jamais d'aucune chose, ni de se méler que de celles qu'on luy commettroit. Il avoit une si grande penetration dans les affaires, qu'il ne se trouva jamais surpris d'aucun accident, qu'il ne l'eût auparavant preveu; & il semble qu'il devinoit ce qu'on luy vouloit tenir caché. Il estoit fort exact à observer la justice en toutes choses, & ordonnoit fort severement à tous ses Officiers de l'Observer aussi. S'il reconnoissoit qu'il se feut trompé au choix de quelqu'un, il le privoit aussi-tôt de sa charge, sans épargner mêmes ceux qu'on croyoit estre ses meilleurs amis. Les lettres qu'il écrivit au Roy Ferdinand, & à Charles en faveur des veuves, & des orphelins, & le soin qu'il prenoit de marier les filles pauvres de son Dioceſe, sont des preuves fort évidentes de sa bonté; & les belles charges que plusieurs de ses domestiques ont exercées avec grande loüange, marquent l'excellence de son jugement à connoistre les personnes, & son zele à recompenser le merite.

XIV. Ximenez possedoit de grandes richesses, & par les beaux revenus de son Eglise, & par l'administration de l'Estat, qu'il gouvernoit une seconde fois; mais il n'employa jamais un sol en des choses vaines, ou superfluës. Il divisoit toutes ces rentes en trois parties; la premiere pour l'exaltation de la foy parmi les infidelles par la voye des armes: la seconde pour establir l'étude des saintes lettres, & pour secourir des pauvres; & la troisiéme pour maintenir l'Espagne en paix, & dans la juste soûmission à son Roy. Il avoit fait son testament depuis l'an 1512. & cette année le 14. de Juillet, il y ajoûta un codicille, pour distribuer à des Eglises, à des Colleges, & à des Monasteres cent cinquante mille écus d'or, qu'il avoit dans la forteresse d'Uzede. Tous ces beaux talens dont la nature, & la grace l'avoient avantagé, le mirent dans une grande reputation, dez-les premieres années qu'il commença d'estre dans l'employ; & il l'a non seulement soûtenuë, mais randuë encore plus illustre, par toutes les

Digitized by Google

actions de sa vie, sans se dementir jamais jusques au dernier soûpir. Ses commencemens donnerent de belles esperances, & il les a surpassées par la suite. Il a fait éclater une grande lumiere de vertu aux Prelats; il a precedé en autorité les plus grands Seigneurs; il a esté égal aux Princes; & il a remply avec honneur la place des plus grands Roys. Nous pouvons dire qu'il a recüeilli en sa personne, tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde, la science, la sagesse la magnanimité, le faiste de la gloire, la majesté de l'honneur, & ce qui est plus relevé que tout cela, une grande sainteté de vie, qui a esté confirmée par des miracles, & par le don de Prophetie. La belle opinion que toute l'Espagne en a conçûë, luy a fait donner le titre de Bien-heureux; & a obligé Philippe IV. l'Eglise de Tolede, & l'Université d'Alcala de poursuivre sa canonization devant le saint Siege. Enfin tout le monde demeure d'accord, que le Sacré College n'a pas veu encore, & ne verra peut-estre jamais, un collegue qui le puisse égaler.

XV. Frere François de saint Romain revint des Indes occidentales, pour plaider à la Cour d'Espagne la cause des pauvres Indiens, qui gemissoient soûs la tyrannie des Espagnols: & il reüssit si bien dans sa poursuite, qu'il fit remettre dans son devoir Pierre Arrias, qui abusoit de l'autorité souveraine qu'il avoit dans ce païs de nouvelle conquéte; & depuis on examina plus meurement dans le Conseil les affaires des Indes, afin de faire observer exactement les reglemens qui avoient esté faits sur ce sujet.

XVI. Les Vocaux de toutes les Provinces de l'Ordre se rendirent à Rome avant la Pentecoste, pour celebrer le Chapitre general, selon le commandement que le Pape leur en avoit fait l'année precedente. Dez qu'ils feurent arrivez les Observantins supplierent sa Sainteté, de ne les pas obliger à s'unir avec les Conventuels, à moins qu'ils ne vouluſſent s'engager à se reformer, & à observer la pureté de la regle. Le Pape fit porter cette proposition aux Conventuels; & ils répondirent qu'ils ne vouloient pas accepter l'union soûs la condition qu'on leur imposoit; puis qu'ils avoient des privileges, qui leur permettoient de continuer dans leur façon de vie, sans interesser leur conscience. Sur cette réponse, sa Sainteté les exclud tous, de l'élection du General; & la remit aux seuls Vocaux de l'Observance, & des autres Congregations reformées; & nomma pour y presider les Cardinaux Dominique Grimani Evéque du port, Patriarche d'Aquilée, & protecteur de l'Ordre, Pierre d'Accoltis Evéque d'Ancone, & Laurens Puccio. La veille de la Pentecôte, ces trois Commissaires ayant convoqué l'Assemblée dans Araceli, firent publier les intentions de sa Sainteté pour l'union de l'Ordre; Aprés cette lecture Frere Christofle de Forli Vicaire general des Observantins Cismontains, se mit à genoux devant leurs Eminences, & parla en ces termes.

XVII. *Il a plû à la bonté de Dieu d'instituer depuis long temps nostre Congregation, & de la maintenir jusques à present, pour conserver la pureté de la Regle, que nostre Seraphique Pere nous a donnée; l'ayde de sa grace l'a fait étendre par tout le monde, avec un grand progrés de vertu, qui a servi à l'edification de tous les Chrestiens, & à l'exaltation de la sainte Eglise: cette refor-*

Digitized by Google

mation nous a eſté fort avantageuſe de même qu'à tous les vrayx zelateurs de la Diſcipline reguliere ; car elle nous a donné le moyen aſſeuré de nous conſerver, & de profiter dans un eſtat fort ſeur pour le ſalut de nos ames ; c'eſt pourquoy nous n'avons jamais recherché, ni ne rechercherons point de nous en ſeparer, ni d'y faire aucun changement. Neanmoins ſi ſa Sainteté trouve à propos, d'ordonner quelque choſe pour un plus grand bien, & pour le profit de tous les vrayx Profeſſeurs de la reforme, nous ſommes tout preſts de luy obeïr avec ſincerité, & ſans deguiſement, & nous rendrons des actions de graces immortelles à ſa Sainteté, qui nous procurera ce bon-heur, & à vos Eminences qui y cooperereront. Aprés qu'il eût achevé ſa harangue, Frere Gilbert Nicolaï Vicaire general des Obſervantins Ultramontains, ſe mit auſſi à genoux, & dit, qu'il n'avoit rien à ajoûter aux paroles de ſon collegue ; & qu'il faiſoit les mêmes proteſtations que luy, tant en ſon nom, qu'en celuy de tous les Freres de ſa famille.

XVIII. En même temps les Cardinaux firent declarer publiquement par un de leurs Chapelains, que tous les Vicaires des Provinces eſtoient de vrayx Miniſtres Provinciaux, & les diſcrets envoyez à cette aſſemblée de vrayx Cuſtodes, & que d'orénavant ils devoient exercer ces charges ſoûs ces noms, ſelon la teneur de la regle de ſaint François : puis ils ordonnerent à tous les deputez des autres Congregations reformées, de donner leurs noms au Secretaire ; & défendirent qu'aucun ne s'avançat pour donner ſon ſuffrage à l'élection, qu'à meſure, & ſelon l'ordre qu'ils ſeroient appellez ; enfin ils firent lire, & publier une Bulle, à qui on a donné le nom de *Bulle de l'union*, parce qu'elle ordonne, que toutes les nouvelles Congregations reformées ſoient unies au corps de l'Obſervance, Envoicy la teneur.

XIX. Leon Evéque, &c. Allez vous auſſi dans ma vigne, dit le Pere de famille qui l'avoit plantée, Jeſus-Chriſt noſtre Redempteur. Encore qu'il prenne le ſoin de toutes choſes, & qu'il les conduiſe aprés les avoir faites ; neanmoins entre les plantes que le pere celeſte à plantées par l'induſtrie de ſon fils dans le champ de l'Egliſe Militante, il a aymé avec tant d'ardeur une certaine vigne, que par tout il l'appelle la ſienne, comme ſi elle luy appartenoit plus particulieremēt que les autres, auſſi l'a il cultivée avec un ſoin ſi aſſidu, qu'il luy a envoyé inceſſamment des vignerons, les uns au plus matin, les autres à trois heures, à ſix, à neuf, & enfin à dix, & à onze. Cette vigne eſt la Sacrée Religion des Freres Mineurs qui s'eſtant étenduë par des hommes Apoſtoliques, comme par autant de ſarmens, d'une mer à l'autre, & juſques aux extremitez de l'univers, a arroſé les montagnes, & rempli la terre du mouſt de la ſageſſe, & de la ſcience. C'eſt une Religion ſainte, & ſans tâche, en qui l'on peut voir comme dans un miroir net & fidelle, la preſence de Jeſus-Chriſt, & la forme de ſa vie, & de celle de ſes Apoſtres : qui remet devant les yeux des Chrétiens l'état de l'Egliſe Primitive, & qui ne preſente rien, qui ne ſoit tout Angelique, divin, rempli de toute ſorte de perfection, & parfaitement conforme à Jeſus-Chriſt ; c'eſt pourquoy on a raiſon de dire qu'elle eſt ſienne. Pour cultiver cette vigne à bonne-heure, le pere de famille a envoyé au lever du Soleil cet Ange qui s'éleve de l'orient, chargé du ſigne du Dieu vivant, c'eſt ſaint François

Digitized by Google

François, qui estant accompagné d'hommes d'une saintetè merveilleuse a jetté le premier fondement de cette plante. A trois heures d'autres Religieux illustres qui leur ont succedé sous la conduite de saint Bonaventure, ont reparé par le secours de la trés-sainte Trinité, les murailles de cette vigne, qui de tous côtez menaçoient de ruïne. A six heures quelques nouveaux Freres poussez d'une admirable ferveur, envoyez par le Concile de Vienne comme par un ordre du Ciel, & fortifiez de sa grace ont remis en son premier estat la Discipline reguliere, qui estoit presque dissipée. A neuf heures, qui est le temps de la mort de Jesus-Christ, comme les maux, & les vignerons scandaleux s'augmentoient chaque jour, Dieu a suscité l'esprit d'un jeune homme, comme Daniel, c'est à dire de peu de Freres, qui ayant en téte le glorieux porte-enseigne du Sacre nom de Jesus S. Bernardin, & estant appuyés du Sacré Concile de Florence, ont fait renaître la vigueur de l'Ordre, qui estoit non seulement languissante, mais mêmes presque esteinte par tout l'univers. Enfin de nos jours, comme à la derniere heure, quelques autres portés de zele pour la maison d'Israël, ont abbatu les bois, & demoli les Temples, comme dit la sainte Ecriture; & assistez du secours de Dieu se sont efforcez de faire par une nouvelle reformation, que la grace surabondat au même lieu où le peché avoit abondé. Mais comme parmi les vignerons, dont la parabole de l'Evangile parle, il s'émeût un grand murmure, sur ce que le maître donnoit autant de salaire aux derniers venus, qu'aux premiers; ainsi nous voyons maintenant que parmi les Professeurs de cet Ordre, l'ambition que les uns ont pour les charges, & le desir que les autres témoignent de la perfection, sont des occasions de plusieurs procez, & de grandes contestations qui font former des plaintes contre eux, aux Roys, aux Princes, aux villes, & aux peuples par toute la terre.

XX. C'est pourquoy comme dez-nostre bas âge nostre cœur a esté porté d'une tendre affection pour cet Ordre, & pour ses Professeurs, maintenant nous nous sentons poussez par le soin de la charge de Pasteur general, dont nous sommez honorez quoy qu'indignes, à esteindre les procez qui son entre ces ouvriers, & les murmures qu'on fait contre eux; avec d'autant plus d'ardeur que plus souvent nous nous ressouvenons, des grands fruits dont nous voyons que toute l'Eglise est continuellement enrichie, par les exemples de leur bonne vie, & par leur salutaire doctrine. Nous ne sommes pas moins pressez de remedier à ces differens, par les instances continuelles des Princes Chrétiens, principalement par celles de nostre cher fils l'Empereur Maximilien, du Roy Tres Chrestien François premier, du Roy Catholique Charles, du Roy d'Angleterre Henry VIII. du Roy de Portugal Emanuël, du Roy de Hongrie, & de Boheme Louis, du Roy de Pologne Sigismond, du Roy de Dannemarc Christierne; & par celle de plusieurs autres Princes, Ducs, Comtes, Republiques, & villes. Pour reussir dans ce pieux dessein nous avons ordonné à quelques uns de nos Freres les Cardinaux, de rechercher, & les causes de ces discordes, & les moyens de les appaiser; ils se sont acquitez de cet employ & avec une grande diligence, & avec une exacte fidelité; nous avons encore examiné fort curieusement la relation qu'il nous ont faite; & aprés

Digitized by Google

avoir pris l'avis, & le Conseil de tout le Sacré College, nous avons jugé à propos d'ordonner les choses qui suivent.

XXI. Premierement. Ils nous conste que la diversité des Superieurs, leur perpetuité dans les charges, & la façon de vie des autres Religieux qui ne sont pas reformez, ont esté les causes principales de ces divisions, & de ces procez. C'est pourquoy nous voulons, & nous ordonnons que d'orénavant, il n'y ait qu'un Ministre general de tout l'Ordre, à qui tous les Religieux soient obligez d'obeïr en tout ce qui ne sera pas contre Dieu, ni contre leur ame, ni contre leur Regle; conformement à ce que saint François a institué sur ce sujet; & ce Superieur ne pourra continuer pour le plus dans cette charge, que pendant six ans; mais si dans cet espace de temps, les Provinciaux, & les Custodes jugeoient qu'il n'estoit pas capable de rendre le service qu'il doit à ses Freres, ni de procurer le bien commun, alors ceux qui ont droit de donner leur souffrage à cette élection, seront tenus d'en élire un autre. Aprés les six ans expirez, le susdit General sera censé deposé de sa charge sans autre formalité; & l'élection de son successeur doit estre faite par les seuls Provinciaux, & par les Custodes des Reformez, tant de deçà que de delà les Monts, au Chapitre general qui sera assigné à la Pentecôte, & assemblé au lieu que le General, qui sort de charge, aura designé dans le Chapitre precedent; & tous ceux qui ont droit d'y donner leurs suffrages seront tenus de s'y trouver. Et afin que le chef ne soit pas different de ses membres, nous voulons, & nous ordonnons qu'aucun ne puisse étre éleu general, s'il ne mene une vie reformée, & qui soit reconnuë pour telle par ceux qui la professent; & qu'aucun aussi ne puisse avoir de voix à son élection, s'il n'a les mêmes qualitez. Que si à l'avenir on attente de faire quelque chose, qui soit contraire à cette ordonnance, cela doit estre tenu pour nul.

XXII. Pour ce qui regarde la prochaine élection du General, qui se doit faire à la Feste de Pentecôte dans le Convent d'Araceli, selon que nous l'avons commandé par un bref, nous ordonnons qu'elle soit faite par les Provinciaux, par les Custodes, par les Vicaires, & par les discrets de l'Observance; & afin de ne laisser aucun sujet de scrupule sur cette élection, qui selon la regle doit estre faite par les Provinciaux, & par les Custodes; nous declarons que tous les Vicaires des Provinces sont de veritables Provinciaux, & que les discrets sont de veritables Custodes, & nous les instituons pour tels. Quant aux autres Freres qui ont embrassé la reformation, nous voulons, que pour les Provinces où ils ont quelques Convents, & dans lesquelles les Provinciaux ne sont pas reformez, les susdits Reformez ayent deux voix pour suppléer à celles du Provincial & du Custode, mais sans consequence, & pour cette fois seulement. Quant à ceux des congregations de Frere Amedée, de Frere Ange Clarene, de Sant Evangile, ou du Capuce, nous leur accordons deux voix pour chacune de leurs Provinces, outre celle de leurs Vicaires; mais pour cette fois seulement; & nous declarons, que l'élection du Ministre general, qui sera faite selon cette forme que nous prescrivons, est canonique suivant la regle de saint François.

Digitized by Google

XXIII. Afin que la paix se conserve, & que la charité s'entretiene dans l'Ordre, entre la famille Cismontaine, & L'ultramontaine, autant qu'il se pourra avec l'ayde de Dieu, nous ordonnons que si le General a esté éleu comme nous avons dit de deça les Monts; aprés qu'il aura exercé cette charge pendant six ans, son successeur soit pris de dela les Monts pour autant de temps; & que cette alternative soit toûjours observée. Mais parce que nous voyons que l'Ordre s'est merveilleusement estendu par toute la Chrétienté, de crainte que les soins du Pasteur general ne puisset pas pourvoir suffisammẽt à toutes les parties, nous ordõnons que quand le General sera de la famille de dçla les Monts, il soit tenu d'instituer un Commissaire general pour l'autre, lequel sera éleu par ces vocaux; & auquel il coumettra toute son autorité, à l'égard des Freres qui la composent, ainsi que le Chapitre general le trouvera à propos; en telle sorte neanmoins, que ce Commissaire soit entierement soumis au General, & obligé de luy obeïr en toutes choses, comme les autres Superieurs de l'Ordre, conformement à la regle. Et lors que le General sera de la famille de dela les Monts, il y aura un Commissaire pour celle de deça, sous les mémes conditions. Ce Superieur ne demeurera dans sa charge que pendant trois ans; & aprés ce terme les Vocaux de sa famille éliront son successeur au Chapitre general. Lors que le General voudra passer de sa famille à l'autre, il pourra y laisser un Commissaire pour la gouverner pendant son absence, lequel il choisira avec le Conseil, & l'aveu des Deffiniteurs generaux. Aprés les trois premieres années de sa charge, il tiendra un Chapitre general dans chaque famille où les Vocaux de chacune seront obligez de s'assembler; il presidera à toutes les deux s'il le veut; mais il pourra laisser la presidence de celuy de la famille dont il n'est pas, au Commissaire general qu'elle aura éleu; si ce n'est que le General, & le Chapitre ordonnent autrement sur ce point.

XXIV. Pour les Provinces où les Provinciaux ne sont pas reformés, ou ne sont pas tenus pour tels, nous declarons, & nous ordonnons, que doresnavant les Vicaires de l'Observance soint reconnus dans chacune, comme les veritables Provinciaux, & appellez tels; c'est pourquoy nous soumettons à leur obeïssance tous les Religieux, & tous les Convens reformez; & nous leur attribuons de même qu'au General, & aux autres Provinciaux, toute l'autorité de cette charge; commendant à tous les Religieux reformez de leur obeïr, comme à leur legitime Superieur. Enfin de crainte que la perpetuité dans les charges ne fasse recheoir l'Ordre, nous voulons, & ordonnons, que les Provinciaux ne durent que trois ans; ils pourront neantmoins estre deposez par le Chapitre qu'ils tiendront suivant la regle, & la coûtume au milieu de leur trienne, si l'on trouve qu'ils ne sont pas propres pour cet Office. On faira les mesmes choses pour les Custodes, sur peine de nullité de tout ce qu'on pourroit attenter au contraire. Nous avons parlé, & nous parlerons encore des Religieux reformez qui observent purement, & simplement la regle; & nous declarons que sous ce nom nous entendons les Observantins, tant ceux qui sont de cette famille, que ceux qui reconnoissent les Provinciaux; les Cole-

Digitized by Google

tins ; les Amedées ; les Clarenes ; ceux de S. Evangile, ou du Capuce, & les Dechaussés ; enfin tous ceux qui font profession d'observer la pureté de la regle, quelque nom qu'ils ayent : & nous les unissons tous ensemble pour ne faire plus qu'un corps ; de telle sorte que chacun laisse ces noms particuliers, & qu'ils s'appellent tous uniformement à l'avenir, freres Mineurs de S. François de la reguliere Observance ; & soient entierement soûmis, selon la Regle, au General, aux Provinciaux, & aux Custodes, respectivement chacun dans sa Province. Pour ce qui regarde les Conventuels qui vivent selon leurs privileges, nous declarerons par une autre constitution, comment ils doivent estre soûmis au General, & aux Provinciaux.

XXV. Enfin comme nous desirons d'oster entierement de l'Ordre, tous les sujets de discorde, de scandale, & de partialité, nous defendons tres expressément, sous peine d'excommunication, qui s'encourra par le seul fait, & dont on ne pourra estre absous que par l'autorité du saint Siege, excepté à l'article de la mort, qu'aucun Religieux n'appelle un autre par malice, par moquerie, ou par injure, privilegié, Coletin, Bulliste, Amedée, Clarene, de l'Evangile, du Capuce, ou Bigot, ni de quelque autre nom injurieux, ou de moquerie, qui seroit inventé de nouveau, ou qu'on pourroit inventer à l'avenir, à l'occasion des divisions qui ont esté dans l'Ordre, ou de cette sainte institution & & union que nous avons faite par l'aide du S. Esprit. Nous faisons la même defense tant aux personnes Ecclesiastiques, qu'aux laïques. De plus, Nous ordonnons que nul Superieur, non pas même le General, ne puisse envoyer un Frere qui a embrassé la reformation, demeurer à un convent, où elle n'est pas établie ; si ce n'est que le Chapitre Provincial juge qu'il y ait moins d'inconvenient de renvoyer ainsi ce Religieux, que de le retenir ; & nous defendons, sous peine d'excommunication, à tous les Conventuels, de recevoir aucun reformé que par cette permission ; & à tous les Freres reformez, de passer chez les Conventuels qu'avec la même licence.

XXVI. Pour éviter que l'Ordre ne retombe dans les mêmes dissentions, par l'introduction de quelque nouvelle congregation, nous defendons en vertu de sainte obeïssance, qu'il ne s'y fasse à l'avenir aucune nouvelle reformation, sans le consentement exprés du General, & des Provinciaux, respectivement chacun dans sa Province ; & de telle sorte que ces congregations soient entierement soûmises à ces Superieurs, comme nous avons ordonné pour les autres. C'est pourquoy nous remettons sous leur pouvoir, & incorporons dans leurs Provinces tous les convens, tous les hermitages, & tous les autres lieux que les Reformez, quels qu'ils soient, ont possedé jusques à present ; & voulons qu'ils les retiennent toûjours : pour cet effet nous éteignons tous les procez qui ont esté émeus sur cette possession, & toutes les procedures qui s'en sont ensuivies, de quelque nature qu'elles soient, & par quels Juges qu'elles ayent esté faites ; neantmoins nous defendons sous peine d'excommunication, qui s'encourra par le seul fait, & de la privation de toutes sortes d'Offices, & d'inhabilité à les obtenir, aux Conventuels, & à tous Juges, quand mêmes ils seroient pourveus d'une commission du saint Siege, d'attenter rien de nou-

Digitized by Google

veau contre cette constitution. Et afin qu'on puisse pourvoir avec justice & avec prudence au maintien de la Reformation, qui par la grace de Dieu est établie dans toute la chrestienté, Nous ordonnons que les vocaux du Chapitre general choisissent de leur corps ceux qu'ils connoitront les plus capables, pour dresser les articles qu'ils jugeront les plus propres à maintenir la pure observance de la Regle, & à faire executer ce que nous establissons; & aprés que le même Chapitre aura vû, & approuvé les articles dont ils auront convenu, nous les confirmerons par nostre autorité, &c. Du 29. de May.

XXVII. Le Pape avoit déja deposé Fr. Bernardin de la charge de General de l'Ordre; c'est pourquoy aprés la publication de cette bulle, les Commissaires procederent à une nouvelle election, & Fr. Christofle de Forli Vicaire general des Observantins de deça les monts, fut éleu General. Sa Saintetè luy fit donner le Sceau de cet office, & ordonna que luy & ses successeurs portassent le titre de Ministre general, comme les vrais successeurs de Saint François; nous verrons plus bas ce qui fut ordonné pour les Conventuels. Ensuite on éleut un Commissaire General pour la famille de delà les monts, & ce fut Fr. Gilbert Nicolaï qui en estoit Vicaire general. On fit encore douze Definiteurs generaux, six de chaque famille, sçavoir Fr. George custode de la Province de S. Antoine, Fr. Jaques d'Alcala Provincial d'Aragon, Fr. Barthelemy de Peuple, Provincial de Toscane. Fr. François des Anges custode de Castille, Fr. Paul de Soncino custode de Milan, Fr. Philippe Lulier Provincial de la Province de S. Bonaventure, Fr. Arnoux de S. Felix Provincial d'Aquitaine, Fr. Jean François de Potenza Provincial de la Basilicate, Fr. Gaspard de Sahagier Provincial de la Province de Stratsboug, Fr. Cherubin de Terni Provincial de la Province de S. François, Fr. Paul de Parme custode de Bologne, & Fr. Jean de Macheysen custode de Stratsbourg: Fr. Paul de Parme de la Province de Bologne, fut fait Procureur de Cour, pour la famille Cismontaine; & Fr. Glapion Provincial de Bourgogne, fut crée Commissaire de Cour pour la famille Ultramontaine.

XXVIII. La custodie des Anges fut érigée en Province, & celle de Maiorque receut le même titre, sous cette condition que la Province d'Aragon y consentiroit. Gonzague dit que la Province de Bretagne fut aussi établie: mais on ne fit pour elle que ce qu'on faisoit pour les autres, sçavoir que les Vicaires estoient changez en Provinciaux, & celle-cy avoit son Vicaire depuis l'an 1484. Le même Auteur écrit, que la Province de la Bossine Argentine avoit esté separée de la custodie de Croatie l'an 1496. que cette separation fut confirmée l'an 1514. au Chapitre General d'Aquila; & enfin à celuy-cy par Leon X. mais le Chapitre General de l'an 1514. se tint dans Assise, & non pas dans Aquila; & les actes de celuy de cette année, ni ceux du Registre du Vatican n'en disent rien. Il fut ordonné que la Province de Castille retiendroit son ancien titre, & que ceux des trois custodies qu'elle contenoit, seroient supprimés. La custodie d'Holstein demeura sujette immediatement au General, & au Commissaire general; mais avec obligation au Custode, de recevoir sa confirmation du Provincial de Dacie. La custodie de S. Evangile n'avoit que qua-

Digitized by Google

re petits convens ; le Provincial de S. Jaques luy en offrit sept de nouveau, & lle fut confirmée sous le titre de S. Gabriel, & sous l'autorité de ce Ministre ; mais avec cette precaution, qu'il n'en pourroit pas tirer les Religieux, ni leur assigner la demeure dans quelque convent, sans le sceu & le consentemont du Custode. Ce que Gonzague écrit sur ce nouueau nom, n'est qu'une conjecture en quoy il se trompe ; de mesme que quand il dit que la custodie de nôtre-Dame de Pitié, fut érigée icy en Province, car elle n'obtint si ce n'est qu'elle seroit sujette immediatement au General, & au Commissaire general. Nous verrons dans la suite les autres statuts de ce Chapitte.

XXIX. Au mesme temps que les Reformez tenoient cette assemblée au convent d'Aracœli, les Conventuels en tenoient un autre à celuy de douze Apôtres, par l'ordre du Pape ; ils éleurent pour leur Superieur, Fr. Antoine Marcel de Chery en Dalmatie, & luy donnerent le titre de Ministre general contre l'ordre exprés de sa Sainteté, qui leur avoit ordonné de luy donner celuy de Maistre General des Conventuels. Le 14. de Juin avant qu'Elle eût esté informée de cette contravention à ses ordres, Elle fit publier une nouvelle bulle, qui fut appellée la bulle de concorde, parce qu'elle regloit les droits de ces deux Superieurs generaux, & voicy ce qu'elle contient. Le Pape aprés avoir raconté ce qu'il avoit ordonné touchant l'election du Ministre general, & du Maistre general ; & ce qui s'estoit fait en consequence de ses ordres, veut, & ordonne premierement que la benediction qu'il avoit donnée à Fr. Antoine, comme Maistre general, luy tienne lieu de la confirmation ; qu'il devoit recevoir du nouveau Ministre general ; mais sans consequence, & pour cette fois seulement ; de sorte que tous ses successeurs soient obligez de la recevoir du Ministre general, & les Provinciaux Conventuels, des Provinciaux de l'Observance, en la mesme maniere qu'auparavant les Vicaires generaux de cette famille la recevoient du General ; & ses Vicaires Provinciaux, des Ministres Provinciaux. Secondement, que le Ministre general, ni les Provinciaux des Observantins ne pourront se méler de la conduite des Conventuels, ni des Religieuses, ni des Tierceres qui dependent d'eux, à la reserve pourtant que le Ministre general pourra faire la visite paternelle dans leurs convens, comme le General la faisoit auparavant dans les convens reformez, sans y exercer aucun acte judiciel. Troisiémement, que le Ministre general, ni les Provinciaux ne pourront prendre aucune maison des Conventuels, ni la conduite des Monasteres qui sont de leur jurisdiction ; sous peine d'excommunication qui s'encourra par le seul fait. Quatriémement, que si quelques Conventuels veulent se reformer, mais en conservant leurs privileges, cela ne se fera que par l'autorité de leur Maistre general, & de leurs Maistres Provinciaux respectivement dans chaque Province : mais s'il y en a d'autres qui desirent de se soûmettre à la reformation, pour observer la pureté de la Regle ; alors s'ils se trouvent dix dans un mesme convent, & que les deux tiers s'accordent au mesme dessein, le Ministre general, & chaque Provincial pourra recevoir sous sa jurisdiction & cette maison, & ces Religieux ; que si le nombre des Freres d'une Communauté est moindre que de dix, ce convent ne pourra nullement estre uny

Digitized by Google

à l'Observance, quand même tous y consentiroient ; mais il sera libre à chaque particulier Conventuel d'y passer, aprés qu'il en aura demandé la permission à ses Superieurs, quoy qu'il ne l'ait pas obtenuë. Cinquiémement, les Conventuels qui se reformeront sous la jurisdiction de leurs Superieurs, seront obligez de porter quelque marque exterieure, qui les fasse distinguer des Observantins, de quoy le Ministre general, & le Maistre general conviendront ensemble. Sixiémement, la disposition des immeubles que les Observantins ne peuvent pas posseder, appartiendra aux Superieurs des Conventuels. 7. Aux processions, aux funerailles, & à tous les actes publics, les Conventuels cederont la place plus honorable aux Observantins : neanmoins le Gardien, les Graduez, ou les plus anciens Conventuels pourront marcher avec les plus anciens Observantins. 8. Tous les privileges qui ont esté donnez à l'Ordre par les Papes, seront communs aux Conventuels & aux Observantins, à la reserve de ceux qui se trouveront contraires à cette constitution, &c.

XXX. Dans peu de jours aprés la publication de cette bulle, le Pape sceut que les Conventuels avoient donné le titre de Ministre general, à frere Antoine Marcel : c'est pourquoy le 12. de Juillet il cassa son élection, declara qu'il ne l'avoit point confirmé sous ce nom qui estoit contraire à ses ordres, mais au même temps il l'instituë de nouveau dans cette charge, sous le titre de Maistre general des Conventuels.

XXXI. Avant que le Pape n'eut fait cette declaration, les Observantins & les Conventuels conferererent ensemble sur quelques doutes, & sur quelques differens qui s'estoient élevez entr'eux à l'occasion de la premiere bulle, & des élections qui avoient esté faites ; & le huitiéme de Juillet, le Maistre general, & le Procureur general des Conventuels d'une part, le Commissaire & le Procureur de Cour des Observantins d'une autre, estoient demeurez d'accord des articles suivans. Le premier, qu'on observeroit tout ce que le Pape avoit ordonné pour les titres des Superieurs, pour leur autorité, pour la confirmation que ceux des Conventuels devoient prendre à l'avenir de ceux de l'Observance, & pour la disposition des immeubles. Le second, qu'à la procession qui se fait dans Padouë pour la feste de S. Antoine, & à celle qui se fait dans Assise pour l'indulgence de N. Dame des Anges, les Conventuels retiendroient leur ancien rang ; mais qu'à la premiere dix Observantins marcheroient avec les dix plus anciens des Conventuels ; & qu'à la seconde tous les Provinciaux, & tous les Gardiens des Observantins qui s'y trouveroient, marcheroient aussi en rang avec les plus qualifiez des Conventuels. Le troisiéme, que les Conventuels qui se reformeroient sous l'obeïssance de leurs Superieurs ordinaires dans la famille au deça des monts, porteroient des sandales, pour se distinguer des Observantins qui portent des soques ; & que pour les Provinces de delà les monts, les Provinciaux conviendroient dans chacune, d'une marque qui fit cette distinction. Enfin le Maistre General declara qu'il n'avoit fait ni par lui-même, ni par autruy aucun appel de ce que le Pape avoit ordonné, ni sceu qu'aucun de ses Religieux l'eût fait ; qu'il n'en feroit aucun à l'avenir, ni ne souffriroit que personne le fist ; & que s'il se trouvoit ou appel, ou protestation sur

Digitized by Google

ce sujet, il y renonçoit, & le cassoit. Cet acte fut fait avec toutes les formalitez necessaires, devant le Cardinal Grimani protecteur de l'Ordre. Sur la fin de ce Siecle on presenta cet acte à Fr. Marcel Lantez Conventuel, qui estoit alors Auditeur general de la chambre Apostolique, & qui est maintenant Doyen des Cardinaux, & il declara qu'il l'avoit trouvé en bonne & deuë forme; & on fit faire plusieurs copies authentiques.

XXXII. Les contestations qui avoient causé tant de troubles dans l'Ordre, furent enfin assoupies par la prudence de Leon X. & la charge de General demeura attachée au corps de l'Observance. Sa Sainteté témoigna par sa conduite, le zele qu'elle avoit pour la pure observance de la Regle; & donna beaucoup de marques de son amitié, & aux Conventuels, & aux Observantins durant la tenuë de leurs Chapitres, par la largesse qu'elle leur fit des tresors spirituels, & par les aumônes qu'elle leur donna pour leur entretien.

XXXIII. Le premier de Juillet, un mois aprés ce Chapitre, le Pape donna le chapeau de Cardinal à Fr. Christofle de Forli, qui avoit esté élû Ministre general; mais il luy laissa le gouvernement de l'Ordre jusques au Chapitre general, qui fut tenu le 10. de Juillet l'année suivante, & où Fr. François Lychet fut éleu pour son successeur dans cette charge. Fr. Christofle avoit fait ses premieres études à Bologne; & lors qu'il se fut rendu Religieux, il les acheva dans Paris, où il receut le bonnet de Docteur; puis il enseigna publiquement la Theologie dans le convent: sa doctrine, sa probité, & sa prudence le rendirent fort cher au Roy François I. & la Reine le choisit pour son confesseur. Il passa par toutes les charges de l'Ordre, & comme dit Estiene Joannin, la saintеté de sa vie, la gravité de ses mœurs, son zele pour la discipline reguliere, la sagesse de sa doctrine, la noblesse de son sang, & l'éclat de ses vertus furent les justes motifs qui porterent Leon X. à luy donner la pourpre. Ce grand homme avoit appuyé ses vertus sur une humilité si ferme & si profonde, qu'il refusa cette haute dignité, & ne peut se resoudre à l'accepter, que par le commandement que le Pape luy en fit; il fut encore pourveu des Evêchez de Sergna & d'Alatri. Lorsque Rome fut saccagée sous Clement VII. la goute dont il estoit travaillé l'empêcha de se mettre en seureté, pour éviter la fureur des assaillans: de sorte qu'il se trouva enveloppé dans le malheur commun, & supporta avec grande patience les injures que ces Barbares luy firent souffrir. Aprés que cette ville fut delivrée, le Pape, & les Rois de France & d'Angleterre luy firent l'honneur de luy écrire, pour luy témoigner le déplaisir qu'ils avoient de son infortune; mais il ne survêquit pas long-temps à ce desastre, car il mourut dans Ancone le 20. de Fevrier l'an 1528.

XXXIV. Fr. Gilbert Nicolaï Commissaire general de la famille Ultramontaine, avoit toute son application à l'avancement de l'Ordre des Annonciades, & des confreries qui avoient esté establies depuis peu à l'honneur de la Sainte Vierge; & le Pape, pour marquer l'estime qu'il faisoit de sa vertu & de son zele, le nomma Fr. Gabriel Ave Maria, pour exprimer par ce nom l'affection que ce devot Religieux avoit envers le mystere de l'Incarnation, qui s'accomplit dans le sein de Marie, & qui luy fut annoncé par l'Archange Gabriel.

Sa

Digitized by Google

Sa Sainteté luy donna encore la confirmation du susdit Ordre, des susdites Confreries, de trois couronnes qui se disent à l'honneur de Jesus-Christ, & d'autres trois à celuy de sa sainte mere. La premiere couronne contient cinq *Pater noster*, & cinq *Ave Maria* à l'honneur des cinq playes de Jesus-Christ. La seconde comprend trente-trois *Pater noster*, & autant d'*Ave Maria*, à l'honneur des années qu'il a vécu sur la terre; & la troisiéme est composée de cinq Pseaumes qui expriment par leurs premieres lettres le sacré Nom de Jesus; avec un verset, & une oraison. La premiere couronne de la sainte Vierge contient dix *Ave Maria* en l'honneur de dix de ses principales vertus: la seconde soixante-douze à l'honneur des années de sa vie; & la troisiéme cinq Pseaumes qui composent le Nom sacré de *Maria* par leurs premieres lettres, avec un verset, & une oraison.

XXXV. Le 15. d'Aoust Mathias Hugonius Evêque de Famagouste, & Vicelegat en Ombrie, & dans le territoire de Perouse, conceda de grandes Indulgences pour les festes de la S. Vierge, à tous ceux qui visiteroient la chapelle de la Confrerie érigée à l'honneur de sa Conception Immaculée dans l'Eglise des Observantins prés de Perouse, comme il conste par l'original de cette concession, qui se conserve dans nos archives.

XXXVI. Frere Jaques Ungarelli de Padouë mourut à Forli, dans le convent des Observantins, sa pieté, sa doctrine, & son zele pour le salut des ames luy ont fait donner le nom de bien-heureux, & durant sa vie, & aprés sa mort, non seulement par le peuple, mais encore par plusieurs illustres Escrivains. Il est inhumé dans un sepulchre de marbre relevé de terre, & honoré de tous comme un Saint. Il avoit pris grand soin de corriger la Somme de cas de conscience, appellée Angelique, sur laquelle il avoit fait des notes fort utiles; & à sa mort il pria Frere Augustin de mettre la derniere main à son travail, afin que cet excellent ouvrage fut imprimé fort correct.

XXXVII. Quelques Auteurs mettent à cette année la mort de Frere Thomas de S. Antoine lay, natif de Corbaria en Corse. Il avoit pris l'habit au convent d'Aregnani, où il s'adonna avec tant de ferveur à la priere, & aux exercices d'humilité, & de charité, que dans peu de temps il parvint à un degré de perfection fort relevée, & merita d'estre honoré de plusieurs miracles pendant sa vie & aprés sa mort. Il repose à l'Eglise d'Araceli, comme nous avons vû par avance l'an 1251.

XXXVIII. Frere Laurens de Rapariegas deceda au convent d'Arevalos, aprés avoir vécu soixante ans dans l'humble estat de Frere lay. Ses parens l'avoient voulu forcer à se marier, & le jour qu'il devoit épouser, il s'enfuit au susdit convent, où il receut l'habit. Dieu a honoré sa vertu du don de prophetie, & de plusieurs miracles; son corps repose sous le grand Autel.

XXXIX. En même temps que Martin Luther commença de semer sa mauvaise doctrine en Allemagne, Frere Martin de Valence commença de prêcher en Espagne, & de faire paroistre ses beaux talens de grace & de science qu'il a depuis employez avec tant de zele & de fruit à la conversion des peuples idolâtres de l'Amerique. Ainsi la providence de Dieu a disposé qu'un Martin re-

Digitized by Google

parât par la conversion de plusieurs Royaumes, la perte qu'un autre Martin causoit à l'Eglise par la corruption qu'il jettoit dans quelques Provinces. Nous verrons dans la suite les merveilles que ce saint homme a faites.

XL. A la requeste du General, & du Commissaire general, le Pape permit de celebrer publiquement les offices divins, dans toutes les Eglises d'Espagne, pendant l'Octave de la Conception Immaculée de la S. Vierge & du tres-Saint Sacrement, au temps d'interdit, par quelque pouvoir qu'il eût esté jetté, & d'y admettre tous les fidelles, à la reserve de ceux qui seroient nommément compris dans les censures.

XLI. Frere Jean Casella fut pourveu de l'Evesché de Boor en Macedoine, & fait suffragant de celuy d'Avila en Espagne. Frere Theodoric Kever, ou Kenco de celuy de Tarozame sous l'Archevesché d'Esdron en Armenie, & donné pour suffragant à celuy de Vannes en Bretagne. Frere Mathieu de Viviers fut nommé titulaire de l'Archevesché de Caramit en Mesopotamie sous le Patriarche d'Antioche, & donné pour suffragant à l'Archevéque de Raguse. Frere Antoine Trombeta Archevéque d'Athenes deceda cette année, & Frere Bernardin autrefois general & suffragant de l'Evéque de Marseille, luy succeda.

XLII. Nicolas des Actes Evéque de Recanati, avoit fondé le convent qui est prés de cette ville sous le titre de Sainte Marie de Varano, & y avoit institué une Confrerie en l'honneur de S. Luce, à laquelle il legua tous ses biens, chargeant les Confreres de donner tous les ans à ce convent une certaine quantité de drap, & quelque aumône pour son entretien, & les Religieux de celebrer des Messes pour le repos de son ame. Par là nous apprenons le temps de l'establissement de cette maison, car cet Evéque deceda l'an 1470. & tout cela conste par une Bulle que Leon X. donna cette année en faveur de la susdite Confrerie. Clement VII. commit la garde d'une des trois clefs du tresor de N. Dame de Lorete au Gardien de ce lieu. Les autres deux sont entre les mains des Magistrats de cette ville, & du Gouverneur de Lorete.

XLIII. Les Magistrats de Bresse firent abbatre les Eglises de S. Apollonius, & de S. Roch, qui estoient prés de leurs murailles, de crainte qu'elles ne servissent à leurs ennemis pour les attaquer; mais pour recompenser cette perte, ils bâtirent un convent pour les Observantins, par la permission de Leon X. Son Eglise qui est tres-belle fut consacrée le 4. d'Octobre l'an 1519. à l'honneur de S. Apollonius, de S. Roch, & de S. Joseph, par Mathias Hugon natif de ce lieu, & Evéque de Famagouste. Le corps de S. Silvin douziéme Evéque de Bresse, & celuy de S. Rusticien qui en a esté le vingt-deuziéme, reposent sous l'Autel de S. André, où ils furent transportez de l'Eglise de S. Apollonius, lors qu'elle fut ruinée. Celuy de S. Urcisin aussi Evéque de cette ville repose sous l'Autel de S. Roch. Frere François d'Aragon illustre pour sa noblesse, & pour sa vertu, est enterré dans la muraille de la Chapelle qui est la plus proche de la porte du cloistre.

XLIV. Jean de la Zerda Duc de Medina-celi, fonda un convent pour les Observantins dedié à S. François prés du bourg du Port S. Marie, vis à vis de l'Isle de Cadis.

Digitized by Google

XLV. Alphonſe de Sotomayor Comte de Belalcazar en fonda un autre pour les Reformez de la Cuſtodie des Anges, ſous le titre de la Conception de la Sainte Vierge, prés de la ville d'Herrera dans le Dioceſe de Tolede. Aprés la mort de Philippe de Portugal ſa femme, il ſe rendit Religieux, & ſervit fort utilement à eſtablir cette nouvelle reformation. Les Ducs de Bejar & les Comtes de Belalcazar ſes deſcendans ont toûjours témoigné une affection tres-particuliere aux Religieux de ce lieu.

XLVI. Les habitans du bourg d'Elgobaire en Biſcaye, ſitué entre Deva & Bilbao, fonderent un convent pour les Obſervantins, ſous le titre de S. François.

XLVII. Jean Ferrier Archevéque d'Arles, fonda un convent pour les Obſervantins dans cette ville, ſous le titre de N. Dame de Conſolation. Ce Prelat qui eſtoit Eſpagnol de nation, s'eſt rendu illuſtre par ſa doctrine, & par ſa pieté; il fut enterré à l'Egliſe de S. Trophime, & un de ſes neveux qui portoit le même nom luy ſucceda.

XLVIII. Les Obſervantins prirent des Conventuels le convent de Ziriczée, dans une des Iſles qui ſont à l'emboucheure de Leſcaut en Zelande; mais ils en furent chaſſez l'an 1572. par les Heretiques.

XLIX. Celuy d'Utrech fut auſſi reformé, les Annales d'Hollande diſent qu'il eſtoit fort ancien, & que ſon Egliſe s'eſtoit brûlée l'an 1279. Arnaud Buchel, qui a fait des remarques ſur les chroniques des Evéques de cette ville, compoſées par Jean Beta, doute que ce convent ſoit ſi ancien, parce qu'il a trouvé qu'Emme d'Arcalan l'avoit fait bâtir, & cette Dame a vécu long temps aprés; neanmoins il avouë qu'il y a des Autheurs qui parlent de cet eſtabliſſement avant que cette Dame ne fût née; c'eſt pourquoy il conclud qu'il peut eſtre qu'elle n'a fait que le reparer. Frere Bonaventure d'Oldenzéel Predicateur celebre, que George d'Egmond Evéque d'Utrech choiſit pour ſon ſuffragant; Frere Jean Cuiph qui a eſté premier Evéque de Groningue en Friſe, & l'Illuſtre Frere Barthelemy de Middelbourg, duquel j'ay parlé dans le traité des Ecrivains de l'Ordre, ont fleuri dans ce convent.

L. Le convent du bourg de Zuvatz, à cinq lieuës d'Inſpruc capitale du Tyrol, fut bâti environ cette année, par ceux qui travailloient aux mines d'argent qu'on trouve prés de ce lieu.

LI. Les Religieuſes de S. Claire avoient un Monaſtere ſous le titre de Saint George, à la ville de Dupré en Toſcane, & un autre ſous le titre de Sainte Claire à Sartiano dans la même Province, comme il conſte par les Indulgences que le Pape leur conceda cette année. Elles en ont un troiſiéme à la même ville de Sartiano appellé S. Jean de la vallée d'Arni, mais je n'ay point trouvé le temps de leur fondation.

LII. Chriſtofle Pallavicini fonda un Monaſtere pour les Religieuſes de Sainte Claire, à Buſſeto dont il eſtoit Marquis. La Sœur Marguerite de Maleſpine, & deux de ſes compagnes y vinrent de celuy de Plaiſance; depuis la Sœur Marguerite Pallavicini l'a reformé avec l'ayde de cinq autres filles de celuy de Parme, qui eſt dedié à N. Dame des Graces.

Digitized by Google

LIII. Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Alençon, & femme du Duc René fit bâtir environ cette année un Monaſtere à Argenton en Normandie, pour les Tierceres, qui demeuroient à un Hôpital de ce lieu ; & l'an 1524. elles embraſſerent la regle de Sainte Claire. Jaques de Silli Evéque de Sées ſacra l'Egliſe ſous le titre de l'Annonciation, & la Fondatrice fut enterrée à la principale chapelle l'an 1521.

LIV. Le Monaſtere que les Urbaniſtes ont au Fauxbourg d'Elché, qui appartient aux Ducs de Maqueda, fut eſtabli environ cette année par les aumônes des fidelles, & par les dots des premieres filles qui y furent receuës. La Sœur Ange Martinez de Miedes qu'on y fit venir d'Oriola, pour en eſtre la premiere Maiſtreſſe, y a paru avec tant d'éclat, que ſa vie ſembloit eſtre plûtoſt Angelique qu'humaine.

LV. Izabelle de Luxembourg veuve du Prince d'Eſpinoy avoit fait commencer un Monaſtere pour les Annonciades à Bethune, & François de Melun ſon fils & ſon heritier le fit achever cette année. François de Melun Evéque de Teroüene ſacra l'Egliſe, où la Fondatrice eſt enterrée dans un beau ſepulchre de marbre. Philippe de Caverel Abbé de S. Vaſt a beaucoup accreu les revenus de cette maiſon.

LVI. Le Cardinal Ximenez fonda dans Illeſcas un Monaſtere, ſous le titre de la Conception pour les Tierceres ; & la Sœur Agnez de la Conception ſa couſine, qui eſtoit Religieuſe à Cubes, en fut la premiere Abbeſſe. Frere Jean de Marquina Vicaire Provincial de Caſtille, admit le ſoin de leur conduite ; & ſous le generalat de Frere Chriſtofle de Chef des Fonteines, elles prirent le voile, & s'obligerent à la clôture. Gonzague, & Salazar diſent que Ximenés mourut avant qu'il eut doté cette maiſon ; mais Alvarez Gomez aſſeure qu'il y avoit aſſigné de bons revenus, ce qui eſt plus probable.

LVII. Leon X. taxa pour les Obſervantins la retribution des Meſſes à un Jules ; & declara qu'ils n'eſtoient pas obligez d'en dire à moins de cela. Aprés la modification des privileges, qui fut faite par le Concile de Latran, pluſieurs perſonnes creurent que ceux qui n'eſtoient pas contenus dans cet acte eſtoient revoquez ; & le Pape pour éclaircir ce doute, declara que tous les privileges dont le Concile de Latran n'avoit pas parlé demeuroient dans leur vigueur ; & pour une plus grande ſeureté, il les renouvela tous conformement aux ſuſdites modifications. Les convens que les Obſervantins avoient pris des Conventuels ſe trouvoient chargez de pluſieurs fondations pour des Meſſes, & pour d'autres prieres, & ſa Sainteté declara qu'ils n'y eſtoient pas obligez, parce que ces revenus eſtoient contre la pureté de la regle. Le Concile de Latran avoit reſervé au S. Siege l'abſolution de quelques cas, & les Religieux doutoient ſi cela ne dérogeoit pas au pouvoir que leurs Superieurs avoient de les abſoudre ſelon les Bulles de Sixte IV. & de Jules II. Ils conſulterent le Pape ſur cette difficulté, & ſa Sainteté leur conceda de nouveau ce pouvoir. Quelques perſonnes revoquoient en doute, ſi les fidelles qui entendent la Meſſe dans les Egliſes des Religieux mendiants, les Dimanches & les Feſtes, ſatisfaiſoient au precepte de l'Egliſe, & le Pape declara qu'oüy, pourveu que cela ne ſe fit

Digitized by Google

pas par un mépris des Curés. Les Conventuels qui ne pouvoient conteſter aux Obſervantins la place la plus honorable dans les actes publics, parce que le Pape l'avoit ainſi ordonné, s'aviſerent de la conteſter pour leurs croix aux proceſſions, mais ſa Sainteté condamna leur pretention.

LVIII. Le Pape avoit permis de lever des decimes en France, pour la défenſe de la Terre Sainte, mais il declara que les Monaſteres de Sainte Claire, qui eſtoient ſous la jurisdiction des Obſervantins, & qui n'avoient pas des revenus ſuffiſans pour leur entretien, n'eſtoient pas obligez à les payer, & qu'ils devoient joüir du privilege qui leur avoit eſté accordé par Alexandre VI.

LIX. Leon X. declara que les Sœurs du Tiers-Ordre qui vivent en communauté, & qui font les trois vœux eſſentiels de Religion, ſont veritablement Religieuſes, & leur communiqua la joüiſſance de tous les privileges qui ont eſté accordez par le S. Siege à celles de S. Claire.

De Jesus-Christ l'an 1518.	De Leon 10. l'an 6.	De Maximilien Emp. l'an 25. & 26.	De l'Ordre l'an 311.

I. FRere Chriſtofle de Forli qui gouvernoit encore l'Ordre, quoy qu'il fut Cardinal, indiqua le Chapitre general au convent de S. Bonaventure dans Lion, où Frere François Lychet de Breſſe, Docteur illuſtre, & qui a fait de tres-beaux commentaires ſur les œuvres de Scot, fut éleu Vicaire general avec un applaudiſſement univerſel. Ce Cardinal nomma les Deffiniteurs d'autorité Apoſtolique, & choiſit les Provinciaux des Provinces de S. Bonaventure, de Touraine, de France, de France Pariſiene, & d'Aragon, & le Commiſſaire de celle de Strasbourg pour la famille de delà les monts, & pour celle de deça les Provinciaux des Provinces de S. François, de la Toſcane, de S. Antoine, & de la Baſilicate, & les Cuſtodes de celle de Milan, & de S. Antoine. Il leur joignit même douze autres Vocaux, pour terminer diverſes affaires.

II. Le convent où le chapitre ſe tenoit eſtoit aux Conventuels, & nous voyons que quelques-uns de ces Deffiniteurs generaux furent pris de leur corps; cela ſe fit ainſi, parce que la Province de S. Bonaventure, celle de France, & celle de Touraine s'unirent au corps de l'Obſervance, & embraſſerent la reforme, ſans faire aucune reſervation pour les revenus, ni pour les privileges qui peuvent relâcher de la pureté de la regle: les Religieux de ces Provinces ont pretendu le contraire, & depuis peu ils ont tâché de le perſuader ainſi aux Commiſſaires que le Pape leur avoit donnez pour examiner cette affaire; ils l'ont même publié par divers écrits qu'ils ont fait imprimer; mais tout cela n'eſt que vouloir flatter ſes erreurs, & pallier ſous de beaux pretextes une pernicieuſe liberté; car ni le General, ni le Chapitre n'avoient pas l'autorité d'ag-

Digitized by Google

greger au Corps de l'Obſervance ceux qui vouloient mener une vie manifeſtement contraire à la pureté de la regle, & retenir des privileges qui portoient du relâchement à ſon obſervation. Pour prouver que comme cela ne ſe pouvoit pas faire, cela n'a pas auſſi eſté fait, je veux produire les actes de ce Chapitre ſur ce ſujet, comme ils ſe trouvent ſans aucun changement, dans trois regiſtres, ſçavoir dans celuy du General, & dans ceux du Procureur & du Commiſſaire de Cour. Voicy comment ils parlent.

III. Les Convens & les maiſons tant des Freres que des Religieuſes de Sainte Claire, & du Tiers-Ordre, qui ſont ſous l'obeïſſance de Frere Claude Chambon Provincial de la Province de France pour les Freres reformez, auront un Provincial qui portera le titre de Miniſtre de la Province de France; & les convens & les maiſons tant des Religieux que des Religieuſes de ſainte Claire, & du Tiers-Ordre, qui reconnoiſſent Frere Bonaventure, Provincial de la même Province pour les Freres qui s'appelloient de la Famille, auront un Miniſtre qui prendra le nom de Provincial de la Province de France Pariſiene.

IV. Les convens & les maiſons de la Province de Saxe, qui ſont ſous l'obeïſſance de Frere Jean Auberg pour les Freres de la Famille, auront un Miniſtre Provincial ſous le titre de S. Croix en Saxe, & ceux qui reconnoiſſent le Provincial de cette Province pour les Freres Reformez, en auront un autre ſous le titre de S. Jean Baptiſte en Saxe.

V. Les Convens & les maiſons de la Province de Touraine, qui ſont ſous la juriſdiction de Frere Bernardin de Pignerol pour les Freres reformez, auront un Provincial, qui ſe nommera Miniſtre de la Province de Touraine; & ceux qui reconnoiſſent Frere Pierre Guignard Provincial de la même Province pour les Freres de la Famille, en auront un autre qui s'appellera Provincial de la Province de Touraine Pictaviene.

VI. Les convens & les maiſons de la Province de S. Bonaventure, ou de Bourgogne, tant des Freres reformez, que de ceux de la famille, n'auront qu'un ſeul Provincial. J'ay dit ailleurs que les Freres de la Famille eſtoient les Obſervantins, qui vivoient auparavant ſous l'obeïſſance des Vicaires, & que les Reformez eſtoient les Obſervantins, qui reconnoiſſoient les Provinciaux ordinaires.

VII. Afin que les Religieux de ces Provinces puiſſent prendre l'eſprit d'union, le Chapitre general deffend par ſainte obeïſſance, que nul d'eux de quelque condition qu'il ſoit, ne diſe des paroles injurieuſes, ou qui puiſſent troubler la paix, comme qu'il eſt plus reformé, que les autres ſont des tranſgreſſeurs de la regle, ou d'un ordre nouveau, ou qu'ils ne ſont pas mendiants, ou autres choſes ſemblables; que ſi quelqu'un y manque, le Chapitre ordonne que pour la premiere fois il ſoit puni comme un deſobeïſſant, que pour la ſeconde il porte pendant un mois le capuce des Novices, que pour la troiſiéme il ſoit banni pour toûjours de ſa Province, & que perſonne ne puiſſe donner l'abſolution à ces criminels avant qu'ils ayent accompli ces penitences, excepté à l'article de la mort.

Digitized by Google

VIII. La Custodie d'Holstein demeurera sujete au Provincial de Dacie, comme il a esté ordonné au chapitre de Rome, jusques à ce qu'on ait obtenu le consentement du Roy pour sa separation.

IX. La Custodie de l'Estremadoure subsistera avec les sept convens que le Provincial de S. Jaques luy a donnez, & il presidera à l'élection du Custode, mais en telle sorte qu'il observera ce qui a esté arresté au Chapitre de Rome entre luy, & Frere Ange. Il est deffendu, sous peine d'excommunication, qui s'encourra par le seul fait, & de privation d'actes legitimes, à tous les Religieux de procurer des lettres, tant du S. Siege, que d'aucun Prince temporel, ou d'aucune ville pour empécher l'effet de cette Ordonnance; mais cette Custodie pourra estre érigée en Province, si le General le trouve à propos, lors qu'il sera sur les lieux, en y ajoûtant les convens que la Province de S. Jaques offre de luy donner pour cette erection.

La Custodie de Labroio sera unie à la Province de Sanctoyo, qui pourra prendre le titre de Province de la Conception.

XI. Le General pourra ériger en Province la Custodie de Murcie, s'il le juge à propos lors qu'il sera sur les lieux.

XII. Les convens de la Custodie de Liege, de la Province de France, qui n'ont point esté reformez, & qui pretendent garder la façon de vivre des Conventuels, seront remis à leur Maître general; neanmoins si les Religieux qui les habitent ont fait quelque chose contre la Bulle de concorde, ces maisons doivent estre reformées, & soûmises à un Provincial, qui s'appellera Maistre Provincial des Conventuels de la Province de France Parisiene, & qui prendra la confirmation du Ministre Provincial de la Province de même nom.

XIII. Par tout cecy l'on prouve évidemment ce que nous avons déja dit, que les Observantins n'ont point admis dans leur corps, que ceux qui vivoient en reformez, qui se separoient de la maniere de vie que les Conventuels continuoient, qui ne retenoient ni possessions, ni revenus; & qui ne se vouloient point servir des privileges qui relachent de la pureté de la regle.

XIV. La Custodie de N. Dame de Pitié est érigée en Province. L'union des convens, tant des Religieux que des Religieuses, qui a esté faite au chapitre de Rome, est confirmée particulierement pour la Province de Cologne, & des autres.

XV. Frere Jean François de Potenza Provincial de la Province de la Basilicate, qui a esté fait Procureur de Cour pour la famille Cismontaine, & Frere Jean Glapion qui a esté nommé Commissaire de Cour pour l'Ultramontaine, joüiront de tous les droits ordinaires de ces charges, & leurs successeurs aprés eux; mais ils n'auront point de voix active, non plus que le Commissaire general à l'élection du Ministre general; puisque selon la regle elle doit estre faite par les Provinciaux, & par les custodes. Toutefois s'il se trouve qu'il faille suppléer quelques suffrages, le premier sera donné au Commissaire general, le second au Procureur de Cour, le troisiéme au Commissaire, & s'il y en a davantage, le Chapitre y pourvoira. Dans tous les autres actes capitulaires, ces trois Officiers y seront admis; le Commissaire general precedera les Definiteurs; & pour le Commissaire & le Procureur de Cour, ils seront à la teste des Provinciaux.

Digitized by Google

XVI. Chaque famille élira six Deffiniteurs qui composeront le Deffinitoire, & traitteront les affaires. Au prochain Chapitre general, tous y auront voix passive pour cette charge, mais aux autres, nul ne pourra estre continué, si le Ministre general a achevé le temps de son office. Leur élection se faira avant la siene, & c'est entre leurs mains qu'il se doit deposer; que s'il ne l'a pas achevé, elle se faira, avant qu'on ne procede à sa sindication.

XVII. Le Custode des Custodes, qui doit assister au chapitre general, sera éleu par des suffrages secrets du chapitre provincial, comme le Ministre. On renouvelle ce qui a esté ordonné au chapitre de Rome, qu'aucune Province n'aura plus de deux Vocaux au chapitre general, sçavoir le Provincial & le Custode.

XVIII. On tâchera d'obtenir du S. Siege, que le General soit censé estre confirmé d'autorité Apostolique dés qu'il sera éleu, & qu'il puisse y presider & ordonner tout ce qu'il jugera necessaire pour le bon gouvernement de l'Ordre. Le General qui sortira de charge, prendra place immediatement aprés le nouveau; & ceux qui l'auront esté auparavant, passeront immediatement aprés le Provincial du lieu où le Chapitre general se tient; mais dans les autres convens, ils ne precederont pas le Gardien, que quand le Provincial s'y trouvera.

XIX. Il se fit plusieurs autres Statuts dans ce Chapitre, que nous rapporterons dans la suite, comme il sera à propos. J'ay marqué ceux-cy comme les plus importans, parce que c'est icy & à Rome que le gouvernement de l'Observance commença de s'establir, quoy que plusieurs choses ont esté depuis changées par les Papes.

XX. Les Vocaux de la Province de Sanctoyo, & ceux de la Custodie de l'Abroio s'assemblerent au convent de Castroxerez; & establirent l'union de leurs convens, sous le titre de la Province de la Conception, comme il avoit esté ordonné au chapitre general. Ils prirent pour le sceau du Provincial, l'Image de la Conception de la S. Vierge, avec les Stigmates de S. François, & laisserent l'ancien qui representoit la resurrection de Jesus Christ, avec les armes de Pierre Manriquez, à qui cette Custodie se sentoit fort obligée.

XXI. La Custodie des Anges fut érigée en Province, au chapitre provincial qui se tint à Belalcazar, comme le chapitre general l'avoit ordonné; & Frere François Quignonez, ou des Anges qui en estoit Custode, fut éleu Provincial; il a esté depuis General de l'Ordre, & cardinal comme nous verrons.

XXII. Le chapitre de Lion avoit ordonné qu'on composeroit une nouvelle Province des convens que les Amedées avoient depuis Rome jusques à Parme; & qu'elle prendroit le titre de Province de S. Pierre Montorio; parceque le convent qui porte ce nom en seroit le chef; & le Pape confirma cette erection. L'année suivante le Ministre general celebra le chapitre de cette nouvelle Province, au convent de Cremone; mais depuis, les convens qu'elle contenoit ont esté unis à diverses Provinces de l'Observance, parce qu'on craignoit que si les Religieux de cette Congregation demeuroient unis, ils n'émeussent de nouveaux troubles, & ne s'efforçassent de se separer du corps de l'Ordre, il parut que

Digitized by Google

que cette precaution n'estoit pas vaine ; car les Amedées qui supportoient avec grande peine leur union à l'Observance, s'attacherent avec opiniatreté à conserver leur premier estat, comme nous verrons dans la suite.

XXIII. Le méme Chapitre general, avoit remis aux deffiniteurs, & à leurs adioints, de travailler à unir la Custodie de la Prusse, avec la Province de Pologne. Les Polonois le pretendoient ainsi, parceque la Prusse estoit sujete à leur Roy ; & les Saxons s'y opposoient, parce qu'ils avoient institué cette Custodie. Le deffinitoire conclud de remettre la decision de ce procez au General qui en pourroit mieux juger lorsqu'il seroit sur les lieux ; il y feut en effet dans l'Esté, mais il trouva tant de difficultez à cette affaire, qu'il feut obligé de la remettre à un autre temps. De Pologne il revint à Rome, où il feut tres-bien receu du Pape ; & obtint tout ce qu'il pouvoit souhaiter pour l'establissement de son authorité, & pour le bien de l'Ordre : particulierement le pouvoir d'absoudre ses sujets de tous les cas reservez au Saint Siege, & de leur conceder une Indulgence Pleniere.

XXIV. L'insatiable avarice des Espagnols, les discordes qui estoient entre eux, & la cruauté avec laquelle ils traittoient les Ameriquains, portoient de grands obstacles à la propagation de l'Evangile : car ces peuples fuyoient & le commerce, & la foy de ceux qui ne sembloient les rechercher, que pour les reduire à l'esclavage. Ces grands desordres toucherent tellement Fr. Jean de Quevedo Evesque de Darien, qu'il resolut de retourner en Espagne, pour exposer au Roy la mauvaise conduite de ses Officiers ; & pour luy demander les remedes necessaires à tant de maux. Cependant quelques Religieux des Ordres de S. Dominique, & de S. François passerent de l'Isle de S. Dominique en terre ferme : & s'arresterent sur la coste des perles, où ils travaillerent avec grand soin, pour instruire ces pauvres ignorans dans la verité de la foy, & pour les delivrer de la persecution des Espagnols, qui en enlevoient chaque jour un grand nombre, pour en faire des Esclaves. Leur zele feut suivi d'un grand fruit ; car le Roy d'Espagne les appuya de son autorité, pour arrester ces violences ; & par ce bon ordre ils eurent le moyen de travailler efficacement à la conversion de ces Idolatres.

XXV. Fr. Bernardin de Grovema feut promeu à l'Evesché d'Alise, qui selon quelques uns est suffragant de Duras, & selon d'autres d'Antibar. Fr. Henry Standesch Conventuel à celui de S. Assaph en Angleterre. Fr. Gabriel de Milan à celuy de Darien sous l'Archevesché d'Heraclée selon les uns, où sous celuy de Duras selon d'autres, & feut donné pour suffragant à un autre Evéque. Fr. Jean de Bonaventure à celuy de Sardos, sous l'Archevesché d'Antibar. Fr. Christofle de Pergellis à celuy de Colibras en Pamphilie : & Fr. François de Mora à celuy de Drivasto en Albanie.

XXVI. Le Convent de S. Leon dans le Duché d'Urbin, avoit esté abandonné par les Conventuels à cause des desordres que la guerre avoit faits en ce pays : & le Pape le donna aux Observantins de la Province de Toscane.

XXVII. Celuy de Matellica feut osté aux Conventuels, & donné aux mêmes Observantins à l'instance des habitans.

Digitized by Google

XXVIII. Le Convent de Sartiano estoit dans un lieu fort mal sain, & le Pape permit au Provincial de Toscane de le changer ailleurs.

XXIX. Les habitans de Bressilli dans le Milanez, en establirent un prés de leur ville, sous le titre de Nostre-Dame des Anges; quoyque d'ordinaire on luy donne celuy de S. François. Jaques Pasio Evesque de Faënza consacra l'Eglise le 15. de Decembre l'an 1525.

XXX. Les habitans de Cologne dans la Marche Trevisane, avoient obtenu permission du Pape de bâtir un couvent pour les Observantins, & ils le commencerent sous le titre de Nostre-Dame des Graces.

XXXI. La petite ville de Peschiera du territoire de Verone, est située sur le bord du lac de Garde, dans l'endroit, où il donne la naissance à la riviere de Menzo. L'an 1511. on trouva sur un Fresne à un mille de là, une Image de la Sainte Vierge, les miracles dont Dieu l'honnora la randirent bientost fort celebre, & l'an 1514. on bâtit une Chapelle où elle feut remise. Cette année les habitans obtinrent permission du Pape, d'y joindre un convent pour les Observantins, qui a pris le nom de Nostre-Dame du Fresne.

XXXII. Loüis premier Comte de la Palme au diocese de Cordoüe, fit bâtir un convent sous le titre de Nostre-Dame de Bethléem, sur la pointe que les rivieres de Quadalquivir, & de Guadaxenil forment prés de cette premiere ville. Quoy que ce lieu deut appartenir à la Province d'Andalouzie, neantmoins le Pape voulut qu'il feut de celle des Anges; afin qu'il servit d'infirmerie pour les Religieux des convens de S. Loüis, & de Nostre-Dame des Anges. Fr. Barnabé lay fort illustre par l'excellence de sa contemplation, par le don de prophetie, par des miracles, & par la science qu'il avoit receüe de Dieu sans aucune estude, y est decedé, j'ay parlé dans le catalogue de nos Escrivains, d'un traitté spirituel qu'il a composé.

XXXIII. Saint Vincent a souffert le Martyre à Huesca dans le Rôyaume de Grenade, son corps ayant esté jetté en haute mer par le commandement du Prefet Dacien, feut trouvé sur le rivage, prés du Cap qui est entre les rivieres d'Ana, & de Cabe à l'extremité du Portugal; & les Chrestiens l'enterrerent dans une petite chapelle posée sur ce promontoire, qui a pris à cause de cela, le nom de Cap S. Vincent. ce tresor a demeuré longtemps caché, & inconnu dans cet endroit; & ayant esté decouvert sous le regne d'Alphonse Henriquez, ce Roy le fit transporter à Lisbone. La terre de son sepulchre a retenu une grande vertu de l'attouchement de ses sacrées Reliques; car elle sert à la gueriſon de plusieurs malades; & cette merveille obligea Ferdinand de Sylva Evesque des Algarbes, de changer cette petite Chapelle en une belle Eglise, & d'y bâtir un convent pour les Dechaussez de la Province de N. Dame de Pitié. Depuis Jean III. Roy de Portugal, y a fait bâtir une grosse tour, qui est gardée par une bonne garnison, pour defendre ce lieu des insultes des Pyrates.

XXXIV. Le mesme Evesque establit encore deux convens pour ces Religieux; le premier à la ville de Lac, duquel il declara le Roy fondateur; & le second sous le titre de Nostre-Dame de Paradis, prés de la ville de Sylva dans

Digitized by Google

les Algarbes. Le lieu où le premier avoit esté bâti, se trouva mal sain; c'est pourquoy il a esté changé à un autre endroit, où il est encore.

XXXV. Une devote Dame appellée Jambre de Rose, donna un fonds prés d'Elvas aux mesmes Religieux, sur lequel Jaques Duc de Bragance, & quelques autres pieux Seigneurs leur firent bâtir un convent.

XXXVI. Les conventuels de la Province de Portugal, donnerent aux mêmes Peres Deschaussez, le convent de Nostre-Dame des Anges prés d'Azurarie.

XXXVII. Jerôme Ferrier, & Angele de Borgia sa femme, acheterent des Religieuses de S. Augustin, le Monastere appellé, la Couronne de Jesus, qu'elles avoient dans Valence en Espagne; & le donnerent aux Observantins: cette maison retient son premier titre, & il luy est bien deu, parce qu'elle possede quelque partie des espines dont J. C. feut couronné à sa passion.

XXXVIII. Le convent d'Armach, & celuy d'Artfert en Irlande, feurent reformez par les Observantins.

XXXIX. Les Observantins pretendoient que le grand convent de Tolose leur devoit appartenir, parce qu'il avoit esté tenu pour reformé, avant la bulle de l'union: les conventuels firent tous leurs efforts pour le retenir; le Pape donna diverses commissions pour vuider ce different, la cause feut encore traittée dans le conseil du Roy, & dans le Parlement de cette ville; enfin aprés une longue & opiniastre contestation, les Observantins obtinrent un arrest en leur faveur, & se mirent en possession de cette belle maison.

XL. Fr. Hugues Cavellus Irlandois Religieux tres-docte, & tres-zelé, qui est mort Archevesque d'Armach, a fait quelques traittez sur ces disputes de l'Ordre, qui ont esté imprimés à Paris l'an 1622. Il rapporte une bulle datée de l'onziéme d'Avril, par laquelle sa Sainteté ordonne, que les biens des convens que les Observantins prandroient sur les conventuels, feussent divisez en quatre parties, l'une pour l'Eglise Cathedrale, deux pour la croisade, & la quatriéme pour la reparation du convent.

XLI. Les Observantins de la Province de la Bossine Argentine, fonderent un convent à l'honneur de la Sainte Vierge, prés de Macharschan sur le bord de la mer, & assez prés de l'Isle de Lesine. Les Venitiens qui sont Seigneurs de ce lieu, estant entrez en guerre avec les Turcs, qui ont une fortereſſe à huit milles de là, & craignant que ces mauvais voisins ne se servissent du convent, pour attaquer la ville, le firent demolir: mais la paix ayant esté faitte les Religieux le firent remettre, par les liberalitez de Martin Glubicikl.

XLII. Les Observantins de la Province d'Austriche, avoient un convent à Katzlstarff sous le titre de Ste. Radegonde; & les conventuels en avoient un autre à Suppron du dioceſe de Jauver en Silesie, comme il conste par les commissions que le Pape donna, pour terminer les differens qui estoient entre eux.

XLIII. Les habitans de Norcia, fonderent un Monastere pour les Urbanistes sous le titre de la paix.

XLIV. Jeane Henriquez premiere Comtesse de Lune, & mere du Cardi-

Digitized by Google

nal Fr. François Quignonez, avoit resolu de donner aux Religieuses de la Conception, la maison qu'elle avoit dans Leon, pour en faire un Monastere ; la mort l'empescha d'executer ce pieux dessein ; mais Eleonor Quignonez sa fille l'accomplit ; & le Cardinal son fils enrichit cette maison de beaucoup de graces qu'il obtint du Pape, & de Reliques fort pretieuses.

XLV. Nous avons veu l'an 1490. qu'une Image du visage de J. C. qui avoit esté copiée sur celle, qui se garde à Rome, & portée à Alicante en Valence, avoit fait plusieurs merveilles fort remarquables. Cette année les habitans pour conserver la memoire des graces qu'ils avoient receuës, & en témoigner leur reconnoissance firent bâtir une Eglise prés de leur ville, sous le titre de sainte Veronique, & y remirent cette sacrée Image. Aprez cet establissement ils entrerent en contestation, sur le choix des personnes à qui ils devoient commettre le service de cette Eglise, & la garde de ce depost sacré ; enfin ils s'accorderent d'y establir des Religieuses de sainte Claire sous la premiere regle, & en firent venir sept du Monastere de Gandie. Il est arrivé depuis qu'un jour auquel on faisoit la feste à l'honneur de cette Image, quelques pirates firent une descente fort prés de ce lieu ; & quoyque l'Eglise feut pleine de monde, que ces portes fussent ouvertes, & que ces barbares courussent tout au tour, & par le fauxbourg, neantmoins ils ne peurent emmener pas un Esclave, ni faire aucun dommage à personne : cela feut pris pour un miracle, & tout le monde l'attribua à la vertu de la sacrée Image, dont on faisoit la solemnité.

XLVI. Christine Reyne de Dannemarc obtint permission du Pape, d'establir les Religieuses de sainte Claire, à une maison que le Roy son fils avoit dans Odensée capitale de l'Isle de Fuinen ; je ne sçais pas si cela s'executa, car l'heresie qui a banni de ce Royaume la foy catholique, a fait perdre tous les memoires des Monasteres.

XLVII. Marguerite fille de l'Empereur Maximilien, & tante de Charles quint fit venir de Bourges à Bruges en Flandres, huit Religieuses Annonciades, & leur bâtit un monastere.

XLVIII. Leon x. fit une constitution fort importante, pour terminer les contestations qui duroient encore entre les Curez, & les Religieux, touchant les confessions, les sepultures, & les Messes : pour comprendre clairement ce qu'elle contient, il est necessaire de repeter briefvement, ce qui s'estoit fait sur cette matiere, comme ce Pape mesme l'expose. Jean de Poliac avoit soûtenu, que les fidelles qui se confessoient aux Religieux mandians approuvez selon la Clementine *Dudum*, estoient obligez de reconfesser les mémes pechez à leurs Curez ; Jean 22. condamna cette proposition comme Erronée ; Eugene 4. Nicolas 5. Sixte 4. la noterent d'une censure plus severe ; car ils ordonnerent qu'on traittat comme des personnes suspectes dans la foy, ceux qui la soustiendroient : ce dernier Pape ajouta qu'il seroit permis aux Religieux d'administrer les Sacremens de l'Eucharistie, & de l'Extreme Onction aux malades, dont ils auroient oüy les confessions, lorsque leurs Curez les leurs refuseroient, ou retarderoient de les leur porter sans aucune cause legi-

Digitized by Google

time ; que les Religieux, ni les parens des defunts, qui auroient choisi leur sepulture dans les Eglises des mandians, ne pourroient point estre contraints de faire porter leur corps aux Eglises parroisielles, ni d'y faire celebrer des messes, ou des offices pour eux, quelque coûtume qu'il y eut pour cela : & enfin il défendit de troubler les Religieux dans la jouïssance de leurs privileges, sous peine d'interdit, & de suspension pour les Ordinaires ; & pour les Curez, & tous les autres Ecclesiastiques, sous peine d'excommunication qui s'encourroit par le seul fait, de privation de leurs benefices, & d'inhabilité perpetuelle à en obtenir d'autres. Depuis Leon x. declara par le consentement du Concile de Latran, que les fidelles qui fairoient leur confession aux Religieux approuvez selon la clementine *Dudum*, satisfairoient à la constitution *omnis utriusque Sexus*. 2. Que le refus que les Curez fairoient d'administrer l'Eucharistie, ou l'Extreme-Onction aux malades, devoit estre attesté par les voisins, ou par un acte public. 3. Que les fidelles qui entendent la messe dans les Eglises des Mendiants, les Dimanches, & les Festes satisfont au precepte de l'Eglise. 4. Que les privileges des Religieux demeuroient dans leur vigueur aprés le Concile de Latran, suivant les modifications qui y avoient esté faites : mais comme nonobstant toutes ces constitutions, plusieurs Ecclesiastiques mettant en oubli la crainte de Dieu, & des censures de l'Eglise, & le respect envers le saint Siege, soûtenoient encore avec opiniastreté le contraire de ces reglemens; sa Sainteté commanda de nouveau à tous les Prelats de les observer, & de les faire observer sous peine d'encourir les censures portées par la constitution de Sixte IV.

XLIX. Le Chapitre general de Lion avoit ordonné, que les Religieuses soûmises à l'Ordre, n'auroient plus la liberté de choisir ni leurs Visiteurs, ni leurs Confesseurs; mais qu'elles recevroient ceux qui leur seroient donnez, par le Provincial avec le definitoire; Leon x. confirma ce reglement, revoquant tous les privileges qu'elles avoient sur ce sujet, & leur commanda d'y obeïr sous peine d'excommunication qu'elles encourroient par leur fait. Il avoit declaré auparavant, qu'elles estoient obligées d'obeïr aux statuts qui seroient faits pour leur conduite dans les chapitres generaux, & provinciaux ; & que leurs Abbesses se devoient deposer de leurs charges, entre les mains de leurs Superieurs, au temps de la visite selon la constitution d'Urbain IV.

L. Leon x. permit à tous les Religieux de l'Observance, & à toutes les Religieuses de sainte Claire, & du Tiers-Ordre qui sont sous leur jurisdiction, de faire publiquement l'Office de sainte Elizabeth Reyne de Hongrie, durant le temps d'interdit, de la mesme façon que d'autres Papes le leur avoient accordé pour d'autres Saints de l'Ordre.

LI. Sa Sainteté declara, que les Sœurs du Tiers-Ordre qui ont fait le vœu simple de chasteté, & qui vivent avec leurs parans, ou dans leurs propres maisons, peuvent jouir de tous les privileges qu'elle avoit accordez à toutes les personnes de cet Ordre, dans le Concile de Latran.

LII. Le cardinal Laurens Puccio, declara par un acte authentique; que Leon x. luy avoit accordé de vive voix, pour les Religieux & pour les Reli-

Digitized by Google

gieuſes de l'Ordre les graces ſuivantes. 1. Qu'en diſant cinq fois le Pater noſter, l'Ave Maria, & le Gloria Patri, ils gagnent les Indulgences des ſtations de Rome, de N. Dame des Anges, de Jeruſalem, & de S. Jaques. 2. Que les vieux & les malades peuvent gagner les Indulgences accordées à ceux qui diſent les couronnes de J. C. & de la Ste. Vierge, en recitant un Pſeaume ou un Hymne. 3. Qu'ils peuvent anticiper, ou retarder l'heure ordinaire de l'Office, s'ils croyent le pouvoir dire alors avec plus de devotion, & de repos. 4. Que les perſonnes ſeculieres, qui veulent mourir dans l'habit de leur Ordre, gagnent les Indulgences concedées pour cette pieuſe ceremonie, encore qu'elles ne ſe reveſtent pas de cet habit, pourveu qu'elles l'ayent ſur leur lict, & qu'on en couvre leurs corps aprés la mort.

DE JESUS-CHRIST l'an 1519. | DE LEON X. l'an 7. | DE CHARLES V. l'an 1. | DE L'ORDRE l'an 312.

I. L'Empereur Maximilien mourut à Uvels en Auſtriche le 14. de Janvier; c'eſtoit un Prince pieux, prudent, liberal, defenſeur tres-zelé de la foy catholique, ennemi juré des hereſies, ſans vice, maiſtre de ſes paſſions plus que de ſes ſujets, & qui a eſté orné de toutes les belles qualitez qui peuvent randre illuſtre un Souverain. Aprés ſa mort François premier Roy de France, & Charles de Bourgogne Archiduc d'Auſtriche & Roy d'Eſpagne aſpirerent ouvertement à l'Empire; & n'oublierent rien pour engager les Eſlecteurs à les favoriſer; mais enfin le Bourguignon emporta cette dignité ſur le François.

II. Charles eſtoit dans ce temps en Eſpagne; & avant que d'en partir pour paſſer en Allemagne, il regla tres-bien les affaires des Indes Occidentales, ſur les remonſtrances que Fr. Jean de Quevedo Eveſque de Darien, un autre Frere Mineur, & Barthelemy de Caſis luy firent, en faveur des pauvres Indiens, qui gemiſſoient ſous la tyrannie des Eſpagnols. Fr. Jean n'eut pas la ſatisfaction de voir l'effet de ſes ſoins, car peu de jours aprés il mourut à Barcelone. Fr. Remi natif de Picardie, qui avoit conduit pluſieurs de ſes Freres de la meſme nation à l'Iſle de S. Dominique, dés qu'elle avoit eſté decouverte, travailla auſſi beaucoup ſur le méme ſujet. Il avoit inſtruit à la foy, un des principaux Seigneurs de cette Iſle, nommé Caſique Henry; mais dans quelque temps, cet Indien s'eſtoit revolté, avoit ramaſſé des ſoldats, s'eſtoit mis en ſeureté dans des lieux de difficille accez, & faiſoit des courſes, & des ravages ſur les Eſpagnols. Fr. Remi alla vers ſon diſciple, pour tâcher de le reduire à poſer les armes; mais toutes ſes ſolicitations feurent inutiles; il feut meſme depoüillé tout nud, & fort mal traitté des Indiens; de ſorte qu'il ne rapporta autre fruit de ſa peine, que de faire connoiſtre aux Eſpagnols, que les mauvais traittemens qu'ils avoient faits à ces pauvres inſulaires, les avoit mis dans le deſeſpoir; & qu'ils ne ſe vouloient plus fier à eux, parce qu'ils ne pou-

Digitized by Google

voient les regarder que comme des tyrans cruels, & insupportables.

III. Le premier de May, auquel le Dimanche de Pâques Fleuries, & la Feste des Saints Apostres, Philippe, & Jacques se rencontroient, Leon X. canonisa saint François de Paule dans l'Eglise de saint Pierre; & François premier Roy de France fit les dépenses de cette solemnité, avec une magnificence digne de la Majesté Royale.

IV. Le Pape indiqua une croisade pour faire la guerre au Turc; & choisit des Predicateurs de divers Ordres, pour la publier par toutes les Provinces Chrétiennes. F. Samson de Milan feut envoyé en Suisse avec quelques autres Freres Mineurs; & il y travailla si efficacement, qu'il ramassa six mille écus d'or. Ulric Zuingle qui prechoit alors à Zurich, dont il estoit Chanoine, poussé de la même jalousie qui avoit perdu Luther, prit de là l'occasion de combattre non seulement les Indulgences, que Frere Samson préchoit, mais encore l'autorité du Pape qui les avoit accordées. Leon X. qui voulut punir ce revolté, le priva des Benefices, & des pensions dont il jouissoit, & le fit chasser de Glariz; mais cela ne servit qu'à aigrir l'esprit de cet apostat; délors il s'emporta avec plus d'ardeur, & d'impudence contre le saint Siege; & jetta les fondemens de la malheureuse secte des Sacramentaires, où Zuingliens, qui est pire que celle des Lutheriens en beaucoup de choses.

V. Salazar met à cette année la mort de Frere Benoît de saint Torquat; & Frere Marc de Lisbone à l'an 1516. c'estoit un Religieux d'une vertu si éclatante, que tout le monde le regardoit comme un Saint. Il repose au convent d'Alcala.

VI. Les Conventuels tinrent le Chapitre general à Bologne, le Dimanche de la Tres-Sainte Trinité; & Frere Antoine Sascolin de Florence y feut éleu Maître general; c'estoit un grand Docteur, & aprés avoir gouverné l'Ordre pendant quatre ans, il feut fait Evéque de Minerbine en Calabre.

VII. Jean Roy de Dannemarc, qui estoit decedé l'an 1514. avoit ordonné par son testament que son corps fut enterré à Odensée dans l'Eglise des Freres Mineurs, & la Reyne Christine sa veuve, avoit fait executer la derniere volonté de son mary; mais l'Evéque, & les Chanoines de Roschild, pretendoient que ce corps leur estoit dû, parce que ce Prince avoit éleu auparavant sa Sepulture dans leur Eglise; & menaçoient de l'enlever aprés la mort de Christine; c'est pourquoy elle fit confirmer par le Pape la derniere disposition du Roy, avec défense de la changer sous peine d'Excommuuication, qui s'encourroit par le seul fait.

VIII. Les Convents de Uuibourg, de Lunden, d'Aëlbourg, de Kalnibourg, de Koldinguen, de Staden, de Zelebourg, de Scorocen, & de Vecebicen, & les Monasteres des Urbanistes de Roschild tous en Dannemarc, se soûmirent volontairement au Provincial de l'Observance, & le Pape confirma cette disposition.

IX. Les Convents de Rheims, de Châlons, de Soissons, d'Arras, de Mezieres, & de Lens, & quelques Monasteres de Religieuses, qui avoient toûjours

Digitized by Google

reconnu le Provincial de la Province de France, vouloient se soustraire de son autorité, pour éviter d'embrasser la reforme, comme il avoit esté arrêté au Chapitre de Lion. Frere Christofle de Forli, qui avoit presidé à cette assemblée, avoit declaré qu'ils n'en pouvoient pas estre exempts, le Parlement de Paris avoit confirmé sa Sentence par un Arrest, & le Pape la fortifia de son autorité, Ordonnant qu'elle feut observée.

X. Nous avons veu l'année precedente, les difficultez que les Observantins trouvoient à retenir quelques convents de la Province de Guiene; Frere Hugo Cavellus dit qu'il a leu un Edit de François premier, par lequel ce Roy decide ce procez en leur faveur.

XI. La Custodie de Livonie estoit toute reduite sous l'obeïssance du Provincial de Saxe, comme il conste d'un decret que Bernardin Carvaial Evêque de Sabine, & Vice protecteur de l'Ordre donna pour son Gouvernement.

XII. La Custodie de saint Gabriel feut érigée en Province, comme il avoit esté ordonné au Chapitre de Lyon; Frere François de Zafra Provincial de celle de saint Jacques, y joignit quelques Convens; & toutes choses se traitterent avec un bel accord. Ce nouveau rejetton a donné beaucoup d'honneur à sa mere, car il a produit d'excellens Religieux, comme nous verrons dans la suite.

XIII. Jules II. avoit institué Frere François Lychet Commissaire Apostolique, pour ramasser en divers lieux des aumônes pour le bâtiment de l'Eglise de saint Pierre; & Leon X. étendit son pouvoir sur diverses Provinces; & luy donna l'autorité de nommer des sousdeleguez : Cet illustre General s'appliquoit avec grand soin à cette Collecte, & au Gouvernement de l'Odre; il visita presque toute l'Italie, assista à tous les Chapitres Provinciaux qui s'y tinrent, & establit par tout la reforme avec un fruit merveilleux.

XIV. Il veilloit particulierement sur la conduite des Monasteres des Religieuses; pour empêcher qu'ils ne se multipliassent mal à propos; il défendit tres-rigoureusement d'en establir aucun de nouveau, que sous ces conditions, que le bâtiment feut achevé; qu'il y eût dequoy loger, & entretenir cinquante filles; & que celles qui voudroient y estre receuës donnassent une dot suffisante selon la coûtume du païs, avant que de recevoir l'habit. Il le fit ainsi, pour remedier à la demangeaison que plusieurs avoient de faire de nouveaux établissemens; pour éviter les inconveniens que l'on experimente chaque jour; & parce qu'il connoissoit bien que l'Office divin se fait mieux, & que la regularité s'observe plus exactement par un grand nombre de filles, que par un petit. Pour ceux qui estoient déja establis, il y taxa le nombre selon leurs revenus, & leur prescrivit des loix, pour reformer ceux qui en avoient besoin; il ne voulut pourtant pas obliger à la cloture, celles de Todi, & de Rieti, jusques à ce qu'elles eussent un logement commode, & des biens pour s'entretenir.

XV. Enfin il obtint beaucoup de graces du Pape en faveur de l'Ordre, & particulierement

Digitized by Google

particulierement la liberté de se servir de tous les Privileges, sans avoir égard aux modifications qu'il y avoit faites au Concile de Latran, mais dans le tribunal de conscience seulement.

XVI. Frere Estiene Magnano feut promeu à l'Evéché de Trajanopoli dans l'Hellespont, & fait suffragant de l'Archevéque d'Avignon. Frere Denis Sacu Hac Observantin à celuy de Darien en Thrace, & donné pour suffragant à l'Evéque de Castres en Languedoc. Frere Bernardin Observantin à l'Archevéché de Cartage en Affrique, avec le pouvoir d'exercer sa charge à Tunis. Frere Vincent Petic à l'Evéché de Gand dans l'Isle de Groetlant. Frere Nicolas de Bouro, à celuy de Saphet dans la Palestine, & donné pour Suffragant à l'Evéque de Tournay. Et Frere Jean de Morellis à celuy de Naples en Samarie, & nommé Suffragant de l'Evéque de Ceneda, dans les terres de la Republique de Venise.

XVII. Quelques lettres Apostoliques donnent le titre de Protecteur de l'Ordre au Cardinal Bernardin Carvaial, & d'autres l'appellent seulement Vice-Protecteur; je crois qu'il y a erreur dans les premieres, car le Cardinal Dominique Grimani, qui exerçoit cette charge depuis tant d'années avec grande loüange, ne mourut que l'an 1523. & il y apparence que comme il estoit vieux & infirme, il s'estoit dechargé du tracas des affaire sur le Cardinal Carvaial, sans renoncer à son Office de Protecteur. Nous éclaircirons mieux ceci l'an 1528.

XVIII. Les Religieux de la Congregation de Frere Ange Clarene, avoient un convent dans Rome, sous le titre de saint Jerôme, & il feut donné aux Observantins environ ce temps; ses premiers habitans s'efforcerent de s'y remettre, avant que la Bulle de l'union de l'Ordre ne feut executée; mais le General en conserva la possession. Depuis il a esté remis à la Confrerie de la charité, & enfin à saint Philipe de Neri, qui jetta dans cette maison les premiers fondemens de la Congregation de l'Oratoire.

XIX. Rodulphe écrit que les Conventuels s'establirent à Vicari, dans la custodie de Trapani en Sicile; & qu'ils avoient un convent sous le titre de sainte Anne, au Faux bourg de Naples, prés de la porte de Capoüe, pour lequel ils payoient deux ducats, & une liure de cire de rente annuelle, au Clerc qui possedoit la Chapelle qu'ils ont erigée en Eglise.

XX. A l'instance des Habitans de Cité de Castello, le Pape commanda au Provincial de la Province Romaine, de transporter en un lieu qui fut à la commodité de cette ville, le convent de sainte Susanne qui en estoit trop éloigné; & luy permit de vendre l'hospice qu'ils y avoient, pour employer le prix qu'ils en recevroient aux frais du nouvel edifice. Je crois que ce changement feut executé, car le convent que les Observantins habitent maintenant n'est qu'à mille pas de cette ville.

XXI. Le convent de sainte Marie la Neufve prés de Fano en Ombrie, avoit esté si ruiné par les dernieres guerres, que les Religieux n'avoient plus dequoy y loger; Galeace de Gabrielis Curé de saint Sauveur de la même ville, leur offrit de leur vendre sa maison; & de leur donner la liberté de se servir de son

Digitized by Google

Egliſe, ſans prejudice des fonctions curiales, que luy, & ſes ſucceſſeurs y devoient faire : l'accord feut arrété au contentement des parties, & le Pape le confirma de ſon autorité ; donnant permiſſion aux Obſervantins de vendre le ſol de leur premier convent à la reſerve de l'Egliſe, pour employer le prix qu'ils en recevroient à faire ce nouveau bâtiment.

XXII. Celuy de ſaint Bernardin prés de Creme au Dioceſe de Lodi & celuy de ſainte Marie la Neufve prés de Treviſe, avoient eſté demolis par la méme raiſon que les precedens, & le Pape permit aux Obſervantins de les rebatir dans ces villes.

XXIII. Les Obſervantins du convent de ſainte Marie de Mont Olivet, prés d'Arquata dans le Dioceſe de Plaiſance, avoient un hoſpice au bourg de Florentiola ; & le Pape leur permit d'y bâtir une Egliſe, avec tous les droits, & les privileges de celles des autres convens.

XXIV. Le Bourg de Pont de Fene en Toſcane, prend ce nom du voiſinage du pont qui traverſe cette riviere ; Arnolphini noble Florentin donna un champ prés de ce lieu pour y bâtir un convent pour les Obſervantins ſous le titre de S. François. Les eaux qui deſcendent avec impetuoſité des montagne voiſines, ont fait pluſieurs grands ravages au bâtiment ; & les Religieux n'en ont peu reparer qu'une partie, à cauſe des grands frais qu'il y faut faire. Il y eſt arrivé deux fois, que ces furieux debordemens ayant entraîné parmi les matereaux un Crucifix de bois, cette Image feut trouvée toute droite, & le viſage tourné vers le convent, à deux milles plus bas ; cela paſſa pour un miracle au ſentiment de tous ceux qui le virent, & depuis le peuple de cette contrée va viſiter cette Egliſe en foule pour honnorer ce ſacré bois

XXV. Barthelemi de Capoüe Comte de Haute-ville, fit bâtir un convent ſous le titre de la Tres-Sainte Trinité, prés de ſa ville de Supine dans la campagne de Rome, & le donna aux Obſervantins de la Province de ſaint Ange.

XXVI. Les habitans de Caſſabon en Calabre, en eſtablirent un autre prés de leur ville, ſous le titre de l'Annonciation pour les mêmes Religieux

XXVII. Ceux du Bourg de Mezzane de Pumont en Corſe, obtinrent du Pape la permiſſion de leur en fonder un troiſiéme ſous le titre de ſaint François ; je ne ſçais pas ſi c'eſt celuy que Gonzague appelle, de la Mediane prés de Sarla.

XXVIII. Emmanuel Roy de Portugal, fit bâtir un convent pour les Deſchauſſez de la Province de S. Antoine, ſur le bord du Tage à deux milles du villages de Chamuica ; & luy donna le titre de ſaint Antoine du Pin ; c'eſt pourquoy les Roys ſes ſucceſſeurs ont conſervé le droit de Fondateur : la demeure de ce lieu s'eſt depuis trouvée fort mal ſaine pendant l'Eſté ; & parce qu'on ne peut pas avoir des Medecins en cet endroit, le Roy Sebaſtien fit faire un appartement dans l'Hôpital Royal de Santaren, où les malades de ce convent, & de quelques autres ſont traittés avec grande charité.

Digitized by Google

XXIX. François Alvarez de Tolede Comte d'Oropesa, fit bâtir un convent prez de sa ville, sous le titre de la Mere de Dieu, pour les Observantins de la Province de Castille; & le pourveut avec abondance de toutes les choses necessaires soit pour le culte divin, soit pour la commodité des Religieux. Il y fit dresser un beau sepulchre pour luy, & pour ses successeurs; & Marie Pacheco sa mere y fit transporter les cendres de ses predecesseurs, qui avoient esté inhumés, les uns dans l'Eglise de la Parroisse, & les autres dans celle des Jeronimitains; cette translation se fit avec grande solemnité l'an 1548. & Frere André de l'Isle General de l'Ordre y assista, avec les principaux Peres de cette Province. Les successeurs de ce Comte conservent une si grande affection pour ce lieu, qu'ils fournissent abondamment aux Religieux tout ce qui leur est necessaire; & prennent eux-mêmes le soin de faire orner l'Eglise à toutes les Festes. l'an 1609. François Alvarez neveu du Fondateur, fit donner ce convent aux Recolets, qui font profession d'observer la pureté de la regle. Frere Pierre de Nortvege Religieux doüé d'une vertu fort remarquable y repose. Aprés avoir travaillé avec grand fruit à la conversion des Indiens, il revint en Espagne, & demeura dans ce convent; les Comtes de ce lieu luy confierent la direction de leur conscience; Les peuples du voisinage receurent un grand avantage de ses ferventes predications; & enfin il y deceda dans une grande estime de saintеté.

XXX. Gomez Fernandez de Soliz, & Catherine de Sylva sa femme, firent bâtir un convent dedié à saint Gabriel prés de Badaioz Capitale de l'Estremadoure; & le donnerent à Frere Ange de Valladolid, premier Provincial de la Province des Deschaussez, sous le titre de saint Gabriel. Ils y ajouterent une maison pour eux, qui se trouva assez grande pour loger Philippe II. Roy d'Espagne, sa femme, ses enfans, & son neveu le Cardinal Albert, lors qu'il alloit prendre possession du Royaume de Portugal. Alphonse Manriquez Archevéque de Seville Sacra l'Eglise, & benit le cimetiere l'an 1526. Frere Didace Fernandez y est decedé en grande opinion de saintеté. Il avoit enseigné la Theologie dans l'Université de Salamanque, avant que de se rendre Religieux. Il avoit pris l'habit dans la Province de saint Jacques, mais le desir d'une plus grande perfection l'avoit obligé de passer à celle de saint Gabriel, où il fit un grand progrez dans la vertu; & servit au salut de plusieurs par l'exemple de sa vie, & par la ferveur de ses predications.

XXXI. Federic de Stuniga Marquis de Miraban, fit commencer un autre cõvent pour les mêmes Peres sous le titre de S. Michel, un peu lon de Plaisance en Estremadoure; Mentie de Carvaial dona le sol, quelques habitans contribuerent à l'achever, & les Magistrats firent bâtir une infirmerie pour les Religieux prés de cette ville. Frere Loüis de Salamanque lay, y mourut la nuit de Noël, aprés avoir assisté à l'Office avec une grãde allegresse d'esprit, comme il l'avoit demandé diverses fois à Dieu dans ses prieres. Son humilité, sa charité, & sa penitence l'avoient rendu fort celebre; & Dieu confirma par plusieurs miracles, la bonne opinion qu'on avoit conceuë de sa vertu. Frere Jean de Belvez, & Frere Jean de la Vigne qui estoient aussi Freres lays, & Frere François de

Digitized by Google

Freſne Prétre y repoſent en odeur de ſainteté. Les premieres tribulations que cette Province de S. Gabriel ſouffrit, obligerent Clement VII. de luy donner pour Protecteur perpetuel, l'Evéque de Plaiſauce ; & de faire remettre tous les actes qui la concernent, dans les Archives de l'Egliſe cathedrale, afin qu'ils feuſſent en ſeureté.

XXXII. Barthelemi Boniſtez Lugo, un des principaux Capitaines qui s'emparerent de l'Iſle de Tenerife, la plus grande des Canaries, y fit bâtir un convent dedié à ſaint Laurens, dans le Bourg d'Orta ; & ce lieu s'eſt rendu fort celebre par les miracles ordinaires, que ſaint Martyr y fait.

XXXIII. Les Conventuels diſputoient opiniâtrement, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion du grand convent de Toloſe ; les premiers juges à qui le Pape avoit commis le jugement de cette cauſe, n'avoient pas peu la terminer ; il en nomma d'autres qui n'avancerent pas d'avantage ; car il y eût un appel ſur leur procedure ; c'eſt pour quoy ſa Sainteté donna une troiſiéme commiſſion aux Archidiacres de Saint Antonin, & de Pamiers, & à l'Official de Lombez.

XXXIV. Il y avoit un pareil procez pour le convent de la Reolle ſur Garone au Dioceſe de Baſas ; & le Pape en commit le jugement à l'Archidiacre de Bourdeaux, au Doyen de S. Seurin prés de la même ville, & à Arnoux Baſteret Chanoine de Baſas.

XXXV. Romanet Boffin habitant de Romans au Dioceſe de Vienne en Dauphiné, eſtant revenu du pelerinage de Jeruſalem, fit baſtir prés de ſa ville, par l'aide de ſes concitoyens, des chapelles ornées de tres-belles figures, qui repreſentoient au naturel le ſepulchre de Jeſus-Chriſt, & tous les myſteres de ſa paſſion ; il y voulut ajoûter un convent pour les Obſervantins, afin que la demeure de ces bons Religieux rendît ces ſaints lieux plus conſiderables ; mais l'Archipreſtre, & les Chanoines de Romans s'y oppoſerent ; la cauſe fut portée à Rome, l'Evéque de Grenoble receut deux commiſſions Apoſtoliques pour la terminer, & enfin elle fut vuidée en faveur des Religieux. Ils y demeurerent fort paiſiblement pendant pluſieurs années ; mais l'an 1562. les Heretiques Calviniſtes qui s'emparerent de cette Ville, les chaſſerent, & ruinerent toutes ces precieuſes marques de la pieté chreſtienne. On a travaillé depuis à les remettre, mais on n'a pas pû encore leur rendre toute leur premiere beauté.

XXXVI. Il y avoit un convent de l'Ordre à Derp en Livonie, comme il conſte par un reſcrit du Pape, qui confirme l'accord que les Fr. Mineurs de ce lieu avoient fait avec les Dominiquains, touchant un eſpace de terre qui eſtoit entre leurs deux maiſons.

XXXVII. L'an 1500. Alexandre VI. avoit ordonné que les cinq Monaſteres de Ste Claire qui eſtoient dans Arrezze, ou dans ſon territoire, fuſſent reduits à un ſeul ; je ne ſçais pas ce qui ſe fit alors : mais je trouve un acte authentique de cette année, qui porte qu'il y en avoit un prés de la porte de Buie, ſous le titre de Sainte Claire la neuve, qu'on appelloit ces filles les Murées, & qu'elles eſtoient cinquante.

Digitized by Google

XXXVIII. Le Monaſtere de Sainte Claire de Cuſentino n'eſtoit pas reformé ; car je trouve que le Cardinal Leonard Grand Penitencier, permit à la ſœur Claire de S. Marc, d'aller à un autre qui fut ſous la conduite des Obſervantins, pour embraſſer la reformation.

XXXIX. Le Pape avoit ordonné de reformer celuy de Sainte Claire de Savone ; le Vicaire General de l'Eveſque, & le General de l'Ordre executerent cette ordonnance, & ſa Sainteté en ayant eu avis, confirma ce qu'ils avoient fait.

XL. L'Hôpital de Ravenne dedié au S. Eſprit, s'eſtoit rendu fort celebre à cauſe des miracles qui s'y faiſoient, devant une image du crucifix ; c'eſt pourquoy les Magiſtrats le donnerent aux Religieuſes de Sainte Claire, afin que le Service Divin qu'elles y faiſoient, rendît ce lieu plus venerable. Le General fit venir dix-huit Religieuſes du Monaſtere de Bologne, pour y établir la diſcipline reguliere : & la femme de Jerôme Guaccimani augmenta tellement leurs revenus par ſes liberalitez, que dans quelques années elles furent ſoixante.

XLI. Les habitans de Rheggio en Emilie, imiterent ceux de Ravenne, car ils érigerent en un Monaſtere de Ste Claire, la maiſon qu'ils avoient conſacrée à la Miſericorde ; & le General de l'Ordre y envoya 12. Religieuſes de celuy de Cremone, qui eſt dedié au Tres-ſaint Sacrement.

XLII. Mentie de Mendozze veuve, fonda un Monaſtere pour ſoixante Religieuſes de Ste Claire, à Tordehumos dans le Dioceſe de Palentia ; ces filles ſont en grande eſtime, à cauſe de l'exactitude de la diſcipline reguliere qu'elles obſervent ; elles ont accoûtumé de demeurer par tour au chœur, depuis le point du jour juſques à midy ; & ſont ainſi à l'alternative dans une priere continuelle.

XLIII. Garzias Dias Gibraleon fit eriger en un Monaſtere, ſous le titre de la Reine du Ciel, la maiſon qu'il avoit dans S. Lucar de Baramede, & le donna avec tous ſes biens aux Religieuſes de Ste Claire.

XLIV. Leon X. à l'inſtance de l'Empereur Charles Quint, ordonna que les Egliſes des Obſervantins ne peuſſent plus eſtre ſoûmiſes à l'interdit par aucun Prelat, s'il n'en avoit une commiſſion expreſſe ſignée de ſa Sainteté, à moins que cette cenſure ne fût jettée ſur toute la Ville où elles ſeroient ſituées, ou que les Religieux n'en euſſent donné le ſujet, ou bien que la perſonne qui pourſuivroit cet interdit, s'offrit de fournir tout ce qui ſeroit neceſſaire pour leur entretien. Sa Sainteté renouvella la conſtitution qu'il avoit faite contre les Apoſtats l'an 1516. Elle declara que les Seculiers ne pouvoient point gagner les Indulgences qui ſont accordées à l'Egliſe de Ste Marie de Peuple, s'ils ne la viſitoient perſonnellement, & qu'elles n'eſtoient point communiquées aux Egliſes des Religieux, que pour eux ſeulement. Elle defendit aux Commiſſaires de de la Croiſade, de prendre des Religieux pour la prêcher, ſans la permiſſion de leurs Superieurs ; & à tous les Religieux, & à toutes les Religieuſes, de ſe ſervir des privileges contenus dans la bulle, ſans la meſme permiſſion. Elle nomma le Prevoſt d'Albe en Hongrie, Conſervateur des privile-

Digitized by Google

ges des Obſervantins de ce Royaume ; & exempta ceux d'Angleterre de la Juriſdiction des Legats Apoſtoliques, & de tous les autres Prelats.

XLV. Leon X. accorda pluſieurs graces aux Religieuſes de Ste-Claire, & du Tiers Ordre ; entr'autres il les déchargea de toutes les exactions qui ſe feroient pour la Croiſade, ou pour quelque autre occaſion que ce fût ; & donna pouvoir à leurs Superieurs de diſpoſer des biens de leurs Monaſteres pour les vendre, ou les aliener, lorſque les deux tiers de la Communauté trouveroient que cela pourroit eſtre à leur avantage.

DE JESUS-CHRIST l'an 1520.	DE LEON X. l'an 8.	DE CHARLES V. EMP. l'an 2.	DE L'ORDRE l'an 313.

I. LUther, ce monſtre d'impieté, s'eſtoit laiſſé aveugler par ſon orgueil : il avoit taſché de ſe couvrir par divers artifices, mais connoiſſant que ſes tromperies ne luy ſervoient de rien, il commença de vomir le venin de ſes hereſies avec la derniere impudence, par deux ouvrages qu'il mit au jour : le premier portoit pour titre, *La Trinité Romaine* ; & le ſecond, *La Captivité Babylonique de l'Egliſe.* Ce n'eſtoit plus des doutes qu'il propoſoit, ni des queſtions qu'il examinoit, mais des deciſions inſolentes qu'il avançoit, pour renverſer tout l'Etat de la ſainte Egliſe, & ce qu'elle a de plus ſacré. Leon X. taſcha d'arreſter ce deſordre par une fort grave conſtitution, où il rapporte, & condamne plus de quarante hereſies, que cet impudent avoit forgées. Pluſieurs excellens perſonnages s'oppoſerent à ces nouveautez, & dans l'Allemagne, & dans les Païs-bas. Fr. Auguſtin Alveld, & Fr. Thomas Murner eſtoient de ce nombre. Le premier qui s'eſtoit rendu celebre par ſa doctrine & par ſa pieté dans l'Univerſité de Lipſic, compoſa un Traité fort docte contre ces nouvelles erreurs ; & Luther y fit une réponſe en Allemand, qui n'avoit rien de plus remarquable que les paroles injurieuſes & effrontées dont elle eſtoit tiſſuë. Fr. Thomas compoſa deux ouvrages : dans le premier il établit tres-ſolidement l'état & la dignité de la Prétriſe, & convainquit clairement Luther d'impoſture & de menſonge. Dans le ſecond, il prit la defenſe du Livre qu'Henry VIII. Roy d'Angleterre avoit compoſé contre Luther ; & fit voir évidemment que cet effronté hereſiarque avoit debité cinquante fauſſetez dans le ſeul ouvrage qu'il avoit publié contre celuy de ce Prince. Fr. Thomas écrivoit avec des raiſons tres-ſolides, mais il traittoit Luther d'un air de raillerie ſi fin & ſi delicat, qu'il a fait douter ſi cet Apoſtat avoit parlé comme un inſenſé, qui a étouffé ſa raiſon dans les fumées du vin, ou comme un éventé qui l'a fait évaporer par les efforts orgueilleux de ſa vanité.

II. Pendant que la ſemence empoiſonnée de l'hereſie ſe répandoit par les froides Provinces de l'Allemagne, le Soleil de Juſtice faiſoit éclater les rayons de la foy catholique, dans les chaudes Regions de l'Amerique. L'Empereur

Digitized by Google

Charles Quint y fit envoyer vingt Freres Mineurs, & ordonna qu'ils fussent bien-tost suivis par d'autres; les premiers travaillerent avec grand fruit sur les costes de Cumes vis à vis du cap d'Araya, & de l'Isle de sainte Marguerite, où déja d'autres avoient commencé cette mission Apostolique l'an *1516.* mais tous ces beaux progrés se perdirent en un moment l'année suivante, par l'insolence d'Alphonse d'Oïeda. Ce Capitaine Espagnol vint dans ce païs avec quelques soldats, sous l'apparence d'amy, & d'allié; & dés qu'il creut trouver son avantage, il se jetta cruellement sur ce pauvre peuple innocent, & sans defense, massacra les uns, & pilla les autres. Il ne profita pas pourtant beaucoup de sa tromperie; car estant descendu imprudemment une seconde fois à terre, il y perdit la vie avec six de ceux qui l'accompagnoient. Sur ce desordre, les Religieux, & tous les Espagnols qui estoient dans ces quartiers, furent obligez de se sauver par la fuite, & de retourner à l'Isle de S. Dominique. Un Frere lay, nommé Denis, y resta tout seul, & se cacha durant six jours parmy des cannes; mais se voyant exposé à mourir de faim, il se rendit aux Cumains; ces Barbares irritez du mauvais traittement qu'ils avoient receu d'Alphonse, se vangerent sur ce pauvre innocent; ils luy mirent la corde au col, le roullerent par terre, le battirent à coups de poings & de pieds, luy firent sauter la cervelle de la teste, & traînerent son corps avec ignominie par les ruës de leur ville. Deux Religieux de S. Dominique qui demeuroient à leur convent de Ste Foy, dans la Province des Chiribiques, sentirent la même fureur; car ces peuples farouches les massacrerent, & brûlerent leur maison. Ces excez ne demeurerent pas impunis; Jaques de Castillon y vint avec des troupes, châtia severement ces barbares, & y fit bâtir des forts, pour asseurer la demeure des Espagnols.

III. Ferdinand Cortez fit encore de grands progrez dans la Nouvelle Espagne, car aprés qu'il eut vaincu, & pris Pamphile Narvaëz, qui le vouloit chasser, & qu'il vit que son armée s'estoit fortifiée par la jonction des troupes de son ennemy, il mit dans son party partie par accord, & partie par force toute la Republique de Tlascala, pour se faciliter les moyens d'attaquer la ville de Mexique, capitale d'un grand Royaume de méme nom. Herrera le plus fidele Historien des Indes, asseure que Cortez avoit toûjours des Freres Mineurs en sa compagnie, & que ce fut par leur avis qu'il fit donner le Baptéme avec grande solemnité, au Seigneur de la ville d'Ysuca qu'ils avoient converty; en effet il témoigna que l'assistance de ces saints Religieux luy estoit fort avantageuse, car il écrivit diverses fois en Espagne pendant cette année, pour demander qu'on luy en envoyât un plus grand nombre.

IV. George Quadra, aprés avoir surmonté de grandes difficultez, & souffert de grands travaux, revint des Indes Orientales en Portugal; & raconta au Roy Emmanuel, plusieurs choses qu'il avoit veuës dans ses longs & penibles voyages; sur quoy ce grand Prince conceut le dessein de faire plusieurs belles entrepriſes. Je veux mettre icy la vie de cet homme, car elle a esté meslée de beaucoup d'accidens; & enfin il l'a terminée fort saintement dans la profession de Frere Mineur; Jerôme Osorius sera mon guide, & ma caution dans ce nar-

Digitized by Google

ré : voicy comment il parle. Aprés qu'Odoard de Lemos eut doublé le cap de Garde-fumées, avec les vaisseaux qu'il commandoit ; le brigantin dont George Quadra estoit Capitaine, fut separé de l'armée par un coup de vent, & poussé au port de Zeylan ; tous les Portugais furent pris, & mis en prison, où ils souffrirent durant long-temps toutes sortes de miseres : durant leur captivité un Roy d'Arabie fit la guerre à celuy de Zeylan, le battit plusieurs fois, luy enleva la plus grande partie de son Royaume, & s'estant rendu maistre de sa Ville capitale, il delivra tous les Esclaves qui s'y trouverent ; ainsi Quadra, & cinq de ses camarades qui luy restoient, car les autres estoient morts de faim & de travail, recouvrerent leur liberté.

V. L'Esprit de cet homme curieux ne se rebuta point par cet accident, du desir qu'il avoit de visiter plusieurs Royaumes ; pour le faire avec moins de peine, il feignit d'estre Mahometan ; & il le pouvoit paroître facilement, parce que durant sa captivité il avoit eu le moyen d'apprendre bien l'Arabe. Le faux zele qu'il témoignoit d'avoir pour cette Secte luy réüssit si bien, que dans peu de temps on le prit pour un Saint ; ce déguisement qu'il soûtenoit avec une adresse merveilleuse, luy donna mesmes un accés familier auprés du Roy ; & comme il avoit un esprit agreable, ce Prince prenoit tant de plaisir à sa conversation, qu'il le retint auprés de sa personne, & le mena au pelerinage du sepulchre de Mahomet. Lors qu'ils arriverent à la Mecque, Quadra sceut qu'il n'y avoit que deux jours que la caravane de Damas en estoit partie pour s'en retourner ; sur cette nouvelle il pria le Roy de luy permettre de la suivre, pour contenter le desir qu'il feignoit d'avoir, d'aller visiter les sepulchres des neveux du grand Prophete ; parce que le chemin de la Perse où ils sont, est plus commode par Damas. Le Prince Barbare qui ne se vouloit par priver de la compagnie d'un homme qui luy estoit si agreable, tâcha de le détourner de ce dessein, en luy remontrant qu'il ne sçauroit attraper la caravane, qui avoit pris le devant, & qui alloit fort viste ; mais Quadra le pressa tellement, qu'il en obtint la permission de faire ce voyage, & de l'argent pour y fournir.

VI. Il se chargea de vivres autant qu'il en peut porter, mais dans peu de jours il perdit l'esperance de joindre ceux qu'il suivoit, & se trouva dans des deserts vastes & inconnus. Les vivres commencerent à luy manquer ; l'ardeur du Soleil le brûloit ; le sable mouvant le lassoit ; & il ne trouvoit ni des sentiers pour se conduire, ni des lieux pour s'arrêter. Dans cette extremité il leva les yeux au Ciel pour implorer la misericorde de Dieu, avec une grande douleur de ses fautes ; aprés sa priere il monta sur une montagne de sable, d'où il apperceut un homme, & un chameau ; cette veue le réjoüit ; & comme il couroit à eux, il vit encore une troupe d'hommes montez sur des chameaux, qui s'avançoient vers le premier qu'il avoit découvert ; parce qu'il y avoit de l'eau dans l'endroit où il s'estoit arresté. Quadra aborda ces pelerins, leur exposa sa misere, leur demanda du secours, & ils furent si touchez de son discours, de sa necessité, & de l'habit de Religieux Mahometan dont il estoit revétu, qu'ils luy donnerent des vivres, & le conduisirent jusques aux premiers lieux habitez. Aprés qu'il fut sorty de tous ces dangers, il continua ses voyages sous le

mesm.

Digitized by Google

mesme déguisement par l'Arabie, & par la Perse. Enfin des Marchands le ramenerent à Ormus; Garzias Coutigno commandoit alors dans cette Ville, pour le Roy de Portugal qui s'en estoit emparé; Quadra qui se vit alors en seureté parmy les siens, quitta l'habit de Sarrazin, sous lequel il avoit fait une apostasie apparente, & reprit avec de grandes marques de penitence l'exercice de la foy chrestienne, dont il avoit toûjours retenu le sentiment dans son cœur.

VII. Coutigno ne pouvoit pas méconnoistre un Capitaine de sa nation; c'est pourquoy il le receut avec amitié, & luy fournit dequoy retourner en Portugal. Quadra revint donc cette année à Lisbone, & raconta au Roy Emmanuel tout ce qu'il avoit vû dans ses voyages. Entr'autres choses il luy dit qu'il avoit parcouru toute l'Ethiopie, qu'il avoit vû le grand lac d'où le Nil prend sa source; & qu'il avoit fort bien remarqué les mœurs, les loix, & les façons de vivre des Egyptiens, des Arabes, & des Perses. Emmanuel prit un grand plaisir à l'oüir, parce qu'il reconnut qu'il pouvoit tirer de tres-bonnes instructions de ce que cet homme luy disoit, pour faire réüssir ce qu'il vouloit entreprendre en Arabie, & en Ethiopie. Il s'imagina qu'on pourroit trouver un passage commode dans le Royaume de Congo, pour aller jusques à la source du Nil; & donna commission à Quadra d'aller visiter ce païs: Quadra qui estoit assez porté de son inclination à cette sorte d'entrepriſes, n'avoit garde de refuser celle-cy, pour laquelle son Roy luy faisoit esperer de grandes recompenses. Il partit donc de Portugal, & arriva heureusement au port de Congo, où il receut un accüeil fort favorable du Roy de ce païs; mais les Marchands Portugais qui avoient beaucoup de pouvoir à cette Cour, empécherent par pure malice, qu'il n'obtint la liberté de passer plus avant. Ce refus l'obligea de retourner en Portugal, & ayant trouvé que le Roy Emmanüel estoit mort, il resolut d'abandonner le tracas de toutes les choses du monde, pour travailler en repos à celle de son salut: il choisit l'Ordre de S. François, où il mena une sainte vie, & la finit par une heureuse mort.

VIII. Fr Thomas natif d'Osmo dans la Marche d'Ancone, mais pourtant surnommé l'Esclavon, parce que son pere & sa mere estoient de ce païs, florissoit en ce temps, & faisoit un si grand éclat par la ferveur de ses Predications, & par la saintetè de sa vie, qu'on ne l'appelloit point autrement que le saint homme. Il a couru presque toute l'Europe avec un fruit merveilleux; mais il a fait son plus grand sejour en France, où il a predit tous les desordres qu'elle a soufferts, cinquante ans avant qu'il ne soient arrivez. Ses longs voyages, ses incommoditès, & sa vieillesse l'obligeoient de se servir d'un asne; & dés qu'il estoit arrivé à une ville, ou à un bourg, il s'y faisoit un si grand concours de peuple, qu'il ne pouvoit prêcher que dans les places publiques, parce que les plus vastes Eglises se trouvoient trop petites pour son auditoire. Comme son habit rude, sa vie austere, & ses paroles enflammées ne respiroient que la penitence: aussi les jeux, les divertissemens, & les débauches cessoient par tout à sa seule presence, mieux que si tout cela eut esté interdit par un arrest souverain. Ce qu'il a fait en Guyenne, est ce que nous en avons de plus connu.

Digitized by Google

IX. Cette année il arriva à Bourdeaux ; & peut-estre fut-ce à l'occasion de la congregation generale que Fr. François Lychet y assembla. Au dernier Sermon qu'il fit dans la place, qui est devant le convent de l'Observance, il prit congé des Bourdelois par ces remarquables paroles, qu'il entrecoupoit de larmes & de soûpirs ; Belle & delicieuse Province de Guyene, le Paradis du monde, ah que tu verras de pleurs ! tu verras tes campagnes ravagées par de cruels incendies, & les ennemis de l'Eglise qui sortiront de ton sein, prophaneront, & démoliront les plus beaux Temples qui sont les illustres monumens de la pieté de tes anciens habitans. Les Executeurs de la Justice de Dieu, chasseront les negociateurs de ces lieux sacrez. Les loups se jetteront dans le bercail, & massacreront également & les brebis & les Pasteurs. Bourdeaux tu verras de tes murailles la fumée de ces incendies ; & à peine éviteras-tu leur fureur. Dieu punira par ces chastimens l'impieté du peuple, & l'hypocrisie des Ecclesiastiques ; mais de même que Tolose se sauvera, par la protection des reliques des Saints qu'elle possede, & qui sont comme ses Dieux tutelaires ; ainsi tu seras defenduë par S. Martial ton protecteur.

X. Ceux qui entendoient les menaces prophetiques de Fr. Thomas, les prenoient pour des contes faits à plaisir ; car qui eût pû se persuader que les Eglises que nos ancestres ont élevées avec tant de travail & de frais, deussent estre ruinées par la fureur & la rage de leurs successeurs ; mais ceux qui survéquirent à Fr. Thomas, éprouverent la verité de ses propheties ; car ils peurent voir le feu que les heretiques mirent à l'Eglise de Lormont, & à plusiéurs autres du voisinage de cette ville.

XI. Aprés que Fr. Thomas fut party de Bourdeaux, il se retira dans un lieu solitaire prés de Teste de Buch sur le rivage de la mer ; cet endroit est si dangereux pour les vaisseaux, que s'ils y sont surpris de quelque tempeste, ils y perissent infailliblement. Lorsque Fr. Thomas y arriva, il y en avoit deux qui couroient ce danger ; par la furie du vent & des flots ; la compassion qu'il en eut, l'obligea de se mettre à genoux pour demander à Dieu leur salut ; il traça le signe de la croix sur le sable, comme pour leur donner des lettres de sauve-garde, & en même temps le vent cessa, la mer se calma, & les pauvres Matelots qui avoient perdu toute esperance, se trouverent dans un moment en seureté. Comme ils estoient les uniques à qui ce bon heur estoit jamais arrivé ; & eux, & ceux qui le virent, ne pouvoient assez admirer une chose si extraordinaire, ni cesser les loüanges, & les remercimens qu'ils croyoient devoir à Fr. Thomas.

XII. Peu de temps aprés il rencontra une statuë de la sainte Vierge sur le rivage ; on ne sçait pas si la mer l'avoit jettée-là, du debris de quelque navire ; ou si Dieu la luy avoit envoyée miraculeusement ; il la prit, la porta sur une colline, & y dressa une petite chapelle de bois, pour y mettre ce sacré depost ; il ne la fit pas d'une matiere plus solide, parce qu'il sçavoit que le terrein de cette coste est tout d'un sable mouvant, dont le vent fait quelquefois des montagnes, & d'autres fois des vallées ; ainsi prevoyant cette inconstance, il vouloit la pouvoir transporter ailleurs, selon les accidens qui pouvoient survenir.

Digitized by Google

Neanmoins cela n'a pas esté necessaire, elle est encore au même état; il semble que les orages l'ont respectée; & tous les Matelots qui se doivent embarquer, y vont faire leurs devotions, pour demander à Dieu un heureux voyage par l'intercession de sa sainte Mere. Les Pyrates qui font assez souvent des descentes sur cette coste, ont eu tant de veneration pour cet Oratoire, qu'il n'y a jamais eu que des Anglois qui ayent osé le prophaner; ces impies le pillerent, mais ils ne porterent pas fort loin la peine de leur sacrilege; car dés qu'ils se furent remis en mer, quoique le temps fût fort serein, & l'eau fort calme, ils ne peurent jamais empêcher que leur navire n'allât heurter contre des écüeils, où ils furent engloutis des flots avec leur proye, à la veuë de la sainte chapelle d'où ils l'avoient enlevée. On raconte plusieurs autres choses merveilleuses de ce saint homme; mais je ne les rapporte point, parce que je n'en ay pas des témoignages assés authentiques.

XIII. J'ay parlé dans le catalogue de nos Auteurs, des Ecrits qu'il nous a laissez: je remarqueray seulement qu'il parle avec un grand zele, & avec une liberté admirable contre les vices, sur tout contre ceux des Ecclesiastiques; & qu'il leur reproche les mêmes choses que Luther; mais avec cette difference, que cet Apostat ne s'en prenoit pas seulement à leurs mœurs, mais encore a leur doctrine; & en blamant ce qu'il y avoit de mauvais en leur vie, il renversoit ce qu'il y avoit de plus sacré dans l'Eglise; au lieu que F. Thomas honoroit leur dignité avec un grand respect, & ne décrioit que leur débauche. Il distinguoit tresbien l'yvraye du peché, que le Demon a semée dans l'Eglise, d'avec la saine doctrine; & tâchoit d'arracher la mauvaise plante, pour conserver la pureté de la bonne. Je veux mettre icy quelques-unes de ses paroles. Il y a, dit-il, plus de Boucs que d'Agneaux dans le bercail. O Prelats indignes de vôtre charge! vous ne pensez qu'à faire bonne chere, à ramasser des tresors, à entretenir des femmes, & à engraisser de chevaux aux dépens du Crucifix; & vous croyez faire assés pour luy, de chanter le *Dominus vobiscum*. Voilà comment vous vous acquittez de vos obligations; cependant il vous importe peu que vos brebis se sauvent, ou qu'elles se perdent.

XIV. Beze suivant son esprit bouffon, se raille de ce saint homme; mais il n'est que trop certain que ses paroles ont esté des propheties bien claires des malheurs que l'heresie a causez en France. L'Auteur du Martyrologe Franciscain dit, qu'il mourut fort saintement, & dans une heureuse vieillesse, à la chapelle qu'il avoit bastie prés de la mer; mais il se trompe, car il est certain que Fr. Thomas revint en Italie, qu'il est mort à Mentoni dans le Milanés, & qu'il fut enterré à l'Eglise de la Ste Vierge, où ses reliques sont conservées en grande veneration.

XV. Frere Gallien florissoit en même temps au convent de Tanlay dans le Dioceſe de Langres, par sa pieté, par sa doctrine, & par les mêmes propheties que Fr. Thomas; car il décrivit en détail, tous les ravages que les Huguenots devoient faire en ce païs. Avant que de mourir, il pria ses freres de l'enterrer dans le cloître, & non pas dans l'Eglise, parce qu'il prevoyoit qu'elle serviroit un jour d'écuerie, comme il est arrivé.

Digitized by Google

XVI. Frere Paschal du Chastelet lay de la Province de S. Ange, s'estoit rendu fort recommandable par la grande patience, avec laquelle il avoit souffert durant presque toute sa vie des douleurs tres-aiguës de la scyatique. On dit que Fr. Daniel de Crapocata qui avoit esté le premier Provincial de cette Province, lui apparut pour l'avertir de l'heure de sa mort, qui le devoit conduire au repos eternel. Il repose au convent de Moron.

XVII. Frere Jean de Stobnic mourut avec une grande allegresse d'esprit à Cracovie, la veille de la Pentecoste. Il avoit enseigné la Philosophie dans l'Université de cette Ville, & mépriſé les plaisirs que le monde luy offroit, & les honneurs que sa science luy pouvoit faire esperer, pour embrasser la pauvreté & l'humilité d'un vray Fr. Mineur. Il ne vécut que quatre ans dans l'Ordre; mais il y fit de si grands progrés dans la vertu, que les rayons éclatans qu'il en répandoit, le firent nommer par ses freres, l'Estoile matiniere.

XVIII. La Sœur Elizabeth Gonçalez mourut au Monastere de Sainte Elizabet de Grenade, où elle s'estoit renduë fort illustre par la verité de ses propheties, par l'elevation de ses extases, & par l'excellence de ses vertus. La sœur Beatrix de Beaumont repose au mesme lieu; elle descendoit des Rois de Navarre, & sa profonde humilité a fait paroître avec plus d'éclat la grandeur de sa naissance.

XIX. La Sœur Eluire de Ville-seche native de Cordoüe, deceda dans le Monastere de Sainte Marie de Jesus à Seville. Elle avoit esté mariée; & se trouvant veuve, elle avoit fait de sa maison de Cordoüe un Monastere sous le titre de Sainte Elizabeth des Anges; elle en fut la premiere Abbesse, & l'établit dans une grande exactitude de la discipline reguliere. L'an 1500. elle fut envoyée à celuy de Seville, comme nous avons dit en ce temps-là, pour en estre la Superieure; & les exemples de ses belles vertus firent un grand fruit dans cette maison.

XX. Françoise Gerée, & ses deux sœurs Marie & Beatrix, suivies de Minerve, & de deux de ses filles, avoient fondé un Monastere de Tierceres, sous le titre de Sainte Marie Magdeleine, prés de Lorca dans la Province de Cartagene, comme nous avons vû l'an 1503. Il faut parler maintenant de ces devotes Fondatrices; Françoise se rendit illustre par ses grandes austeritez, car elle portoit toûjours un cilice fort rude, & faisoit des jeûnes fort rigoureux: mais pendant qu'elle affligeoit ainsi son corps, son esprit joüissoit de mille delices, dans la douceur des extases qui luy estoient ordinaires. Elle prioit Dieu avec grande ferveur, de luy faire souffrir les mesmes douleurs que Jesus-Christ avoit endurées lors qu'il fut crucifié, ou celles que S. François avoit senties par ses sacrées stigmates; elle l'obtint un peu avant sa mort, car S. François lui apparut, & les luy communiqua. La Sainte Vierge, & Ste Elizabeth l'avertirent de l'heure de sa mort, un jour avant qu'elle n'arrivât; & la cire des cierges qu'on alluma pour ses funerailles, ne se consuma point du tout. Ses sœurs qui avoient imité ses vertus sur la terre, la suivirent bien-tost à la gloire du ciel. Avant que de mourir, Marie eut le bonheur de voir Saint Antoine de-

Digitized by Google

Padoüe, & Beatrix vit la B. Agnés sœur de Sainte Claire. Minerve s'estoit separée de son mary par un accord de pieté ; il s'estoit rendu Fr. Mineur, & elle Religieuse du Tiers Ordre ; un Ange lui revela la mort de son époux, dés qu'elle fut arrivée, & la sienne propre avant qu'elle n'arrivât.

XXI. Le Pape institua Fr. François Lychet Commissaire Apostolique pour faire la visite des Provinces de France, & pour les regler selon la bulle de l'union ; & lui donna le pouvoir d'interpreter, de declarer, & de decider tous les doutes & toutes les difficultés que l'on formeroit sur les clauses des bulles de l'union & de la concorde ; mais avec cet ordre de reduire en écrit tout ce qu'il ordonneroit, & de l'envoyer à Rome pour le faire confirmer par le saint Siege. Par la même commission, sa Sainteté accorda une Indulgence pleniere pour tous les fidelles, qui assisteroient à la Messe haute, que ce General chanteroit pour la celebration de la Congregation generale, qu'il avoit indiquée à Bourdeaux, ou aux autres qu'il diroit pour les Chapitres Provinciaux de ce Royaume.

XXII. Frere François Lychet tint la Congregation generale à Bourdeaux, la veille de la Pentecoste ; Frere Gabriel *Ave Maria* fut confirmé dans la charge de commissaire general ; & Frere Martin Garibay fut institué commissaire de Cour. On confirma l'erection de la Province de saint Gabriel, & de celle de Murcie : la custodie d'Holstein fut separée de la Province de Dacie, & unie à celle de sainte Croix en Saxe. Les convens des Isles Canaries furent erigés en custodie, mais avec obligation d'avoir le consentement du chapitre provincial de la Province d'Andalousie. On ordonna que le commissaire General Ultramontain, nommeroit les Provinciaux de la Province de sainte Croix dans les Isles des Indes Occidentales, & le General institua pour lors dans cette charge Frere Pierre de Mexie. Le commissaire General fut encore chargé du choix des Religieux, qui seroient les plus propres pour travailler à la conversion des Infidelles. On accorda un commissaire national aux Espagnols, & Frere François Lychet leur promit de le nommer au Chapitre General, qu'il devoit tenir à Genes, où à Carpi.

XXIII. De Bourdeaux le General vint à Paris, où il fit plusieurs reglemens pour les études. Comme il estoit tres-sçavant dans la Doctrine de Scot, & qu'il l'avoit éclaircie par de tres-beaux commentaires, il ordonna que les Ecoliers de Theologie ne s'occupassent à d'autre lecture qu'à celle du texte de ce Docteur, & de l'explication qu'il en avoit faite. Alors il n'avoit fait des Commentaires que sur les trois premiers livres, & sur les quodlibets, ou du moins il n'avoit pas fait encore imprimer sur le quatriéme, il est pourtant certain qu'il acheva cet ouvrage tout entier, & mêmes un Commentaire sur la Methaphysique ; car Leon X. le dit ainsi dans le privilege qu'il donna à un Libraire de Bresse pour les imprimer. Je n'ay pas peu trouver comment ce quatriéme livre & quelques distinctions du troisiéme se sont perdus.

XXIV. De Paris le General passa en Allemagne : il vouloit assister au Chapitre de la Province de Cologne ; mais il ne peut pas. Il écrivit aux Vocaux pour leur marquer ce qu'ils devoient faire pour leur bonne conduite ; & leur

Digitized by Google

ordonna d'envoyer six Religieux pour étudier au convent de Paris.

XXV. La Province de saint Jean Baptiste en Saxe, avoit pris le titre de reformée sous les Conventuels, avant la Bulle de l'union; & le general pour s'asseurer qu'elle en eût l'effet, de même que le nom, y envoya trois Commissaires pour y faire la visite; sçavoir Frere François des Anges, qui a esté depuis General de l'Ordre, & Cardinal, Frere François Meroth de la Province de France Parisiene; & Frere Denis Docteur de celle de France. Il écrivit de sa propre main, les regles qu'ils devoient observer dans cette visite: la premiere estoit de s'informer exactement si les convens estoient veritablement reformez, selon la teneur de la regle de saint François; de confirmer ceux qu'ils trouveroient bien établis dans cette pure Observance, & d'y reduire ceux qui ne l'auroient pas receuë. D'où je confirme ce que j'ay dit l'an 1518. que les Observantins ne vouloient point recevoir à l'union de leur corps, les Provinces, ni les convens qui refuseroient d'embrasser la reformation selon la pureté de la regle; & qu'ils n'ont jamais fait aucun traitté, avec ceux qui pretendoient de se reserver l'usage des Privileges pour retenir des possessions, ou pour jouir de quelques dispenses.

XXVI. Luther avoit levé le masque, & répandoit le venin de ses erreurs avec une effroyable impudence; c'est pourquoy le General de l'Ordre commanda à ces trois Commissaires, de faire brûler tous les livres de cet heresiarque, qu'ils pourroient trouver; & de distribuer par tous les convens, des Predicateurs capables de s'opposer à sa pernicieuse Doctrine.

XXVII. Il tint le Chapitre de la Province de Boheme le jour de saint Laurens, à Breslau en Silesie; & celuy de la Province de Pologne, le jour de saint Barthelemi à Cracovie; où il feut receu du Roy avec beaucoup d'honneur. Le B. Frere Jean de Capistran avoit établi l'Observance dans ce Royaume, & le General n'eût que des loüanges à donner à ses Religieux, qui l'avoient conservée dans sa vigueur. Le Provincial feut pourtant blâmé par quelques uns, d'user de trop d'indulgence envers les Apostats. Mais le General leur témoigna qu'il approuvoit plus la douceur que la severité, dans le gouvernement; & leur dit, que Frere Ange de Clavasio, qui estoit si recommandable par sa science, & par sa vertu, estant au lit de la mort, avoit rendu publiquement des actions de graces à Dieu, de ce que dans l'exercice des charges, il n'avoit jamais donné aucun sujet de fâcherie à ses Freres par trop de rigueur; & qu'il avoit connu par son experience que sa douceur avoit esté fort utile pour le salut de plusieurs; sans qu'il en eût jamais troublé aucun par des corrections trop aigres. Aussi est-il vray que la patience est plus necessaire aux Superieurs, qu'aux inferieurs.

XXVIII. La Reyne de Pologne Bonne Sforcia, estoit fille de Jean Galeas Duc de Milan; & Frere Lychet avoit esté son confesseur avant qu'elle ne feut mariée; comme elle avoit conceu beaucoup d'estime, & d'amitié pour luy, elle témoigna aussi beaucoup de satisfaction de le voir dans son Royaume, & lors qu'il en partit elle le fit conduire, & défrayer fort honnorablement jusques en Hongrie, où il voulut aller. Il commença de visiter les Provinces

Digitized by Google

de ce Royaume, mais une fievre aigue qui le surprit à Bude dans le mois de Novembre, l'enleva de ce monde. Frere François Lychet à esté sans doute & & un grand Docteur, & un bon Religieux: mais il n'avoit pas assez d'experience pour le Gouvernement; c'est pourquoy il n'a pas receu une approbation Generale. Comme les Observantins avoient pris plusieurs grandes maisons des Conventuels, & uni à leur corps diverses Congregations, qui n'estoient pas bien reformées, ce mélange avoit introduit quelques relâchemens parmi eux; les Religieux les plus zelez de leur estat refusoient d'aller demeurer à ces convens trop magnifiques, pressoient les Superieurs de retrancher les abus, & conspiroient ouvertement à establir une nouvelle reformation; Frere François Lychet qui ne pouvoit pas souffrir leur dessein, les traittoit comme des opiniâtres, des fâcheux, des perturbateurs du repos public, & des amateurs de nouvez. Son intention estoit peut estre bonne, s'il ne pensoit qu'à éviter que l'Ordre ne feut pas divisé de nouveau; mais avant qu'il ne partit d'Italie un Religieux fort venerable, & pour son âge, & pour sa vertu, le reprit de cette conduite avec beaucoup de liberté, & luy dit, que sa charge de General l'obligeoit de favoriser, & de soûtenir ceux qui avoient du zele pour l'Observance de leur estat, & non pas de s'opposer à leurs desseins, & de les persecuter comme il faisoit; que Dieu en susciteroit d'autres qui establiroient une reformation plus étroite, mais hors de la dependance des Observantins, & qu'il seroit puni de la faute qu'il commettoit en cette rencontre. Il y en a qui ont interpreté ces paroles, de la Congregation des Peres Capucins, qui a commencé sous la jurisdiction des Conventuels; & de la mort de Frere François Lychet qui arriva bien-tôt aprés, comme nous avons veu.

XXIX. Les Peres de l'Ordre, à qui l'élection du Vicaire General appartenoit, s'assemblerent à Rome; & le Pape voulut qu'ils la fissent en sa presence, & dans sa propre Chambre le 8. de Decembre; Frere Paul de Soncino Provincial de Milan fut éleu d'un commun consentement, & sa Sainteté le confirma d'abord.

XXX. Leon X. souhaitoit avec passion, d'achever la canonization du B. Fr. Jean de Capistran; c'est pourquoy il donna commission aux Evéques de Cinq Eglises, & de Sirmichs, & à l'Abbé de Gothtio, de faire une nouvelle enquéte de ses miracles dans la Hongrie, & dans les Provinces voisines, où cet homme Apostolique a fait tant de merveilles. Le General qui se trouvoit alors à Bude, avec les principaux Peres de la Province, prit un grand soin pour cette affaire, mais de quelque diligence qu'on usât, le procez ne peut estre achevé que dans le milieu de l'année suivante; & la mort du Pape, qui arriva sur le même temps, arréta le cours de cette procedure. J'ay parlé des actes de cette information l'an 1456. depuis j'en ay receu d'autres avec des témoignages authentiques, qui contiennent une quantité prodigieuse de miracles, & je les ay remis dans nos Archives.

XXXI. Nous avons veu il y a deux ans, que le Pape avoit erigé une Province sous le titre de saint Pierre de Montorio, composée d'une partie des convens des Amedées sous la direction du General de l'Odre; & ordonné que les

Digitized by Google

autres maisons de ces Religieux fussent unies aux Provinces de l'Observance; neanmoins sur l'esperance qu'ils avoient, de trouver quelque occasion favorable, pour rétablir leur Congregation, ils tâchoient de se maintenir par tout; & comme ils estoient fort aymez à Perouse, ils obtinrent un Bref sur la demande des habitans, par lequel sa Sainteté leur permettoit de demeurer dans le convent de saint Jerôme prés de cette ville, & de retenir la conduite des Tierceres, des Monasteres de sainte Agnez, & de sainte Antoine, qui estoient dans la même ville. Dez-que Frere François Lychet en eût connoissance, il fit representer au Pape qu'on avoit surpris sa Sainteté; parce que ce Bref estoit contraire à ce qui avoit esté arrêté au Chapitre de Lyon, qu'elle avoit confirmé; & que cette disposition donneroit lieu à de nouveaux desordres; & feroit perdre tout le fruit de l'union, qui avoit esté establie avec tant de peine. Sur cet exposé le Pape declara que le Bref avoit esté obtenu par surprise, le revoqua, & confirma tout ce qui avoit esté fait pour l'union de l'Ordre, particulierement par rapport aux Amedées.

XXXII. Frere François de Liard estoit Nonce, & commissaire Apostolique en Sicile pour ramasser les aumônes des fidelles, pour la fabrique de l'Eglise de saint Pierre. Frere Jean de Salazar feut fait Evêque de Constance, sous l'Archevêque d'Edesse dans le Patriarchat d'Antioche, & donné pour suffragant au Cardinal Raphaël Petrutio Evêque de Soane. Frere Antoine Marcel, qui avoit esté general des Conventuels, feut pourveu de l'Archevêché de Patras dans le Peloponese; Fr. François Orelli Conventuel de l'Evêché de Trebigne; & Frere Antoine Paschal, aussi Conventuel, de celuy de Rossen, l'un & l'autre sous l'Archevêque de Raguse.

XXXIII. Gonzague écrit que Nardus Lucifer fit bâtir un convent pour les Observantins sous le titre de Nostre-Dame de Secours, à Cotrone en Calabre; mais j'ay un acte Authentique d'un appel interjecté devant l'Evêque de ce lieu par le Gardien, sur quelques procedures des Conventuels, par lequel il conste que sa fondation est plus ancienne.

XXXIV. Julien Boninchamp Prieur de l'Eglise de saint Donat de Gualdi, au Dioceſe de Nocera en Ombrie, donna en fief une piece de terre au Syndic du convent de Mont Gualdi; ce qui prouve qu'il estoit déja establi; les habitans le firent bâtir sous le titre de l'Annonciation, & nous parlerons l'année suivante de son changement.

XXXV. Les habitans de saint Genez au Dioceſe de Camerino, avoient obtenu permission de Sixte IV. l'an 1482. de changer en un convent pour les Observantins un vieux Monastere de Religieuses; Leon X. leur permit encore de les établir; mais ie ne trouve pas cette maison dans nos catalogues.

XXXVI. Les habitans de Baylata au Dioceſe de Cremone, obtinrent permission du Pape d'établir un hospice, pour les Observantins du convent de saint Bernardin prés de Caravagio, à une Chapelle dediée à saint Joseph, & à sainte Luce.

XXXVII. François de Loria obtint permission de bâtir un convent pour les

Digitized by Google

les mêmes à une Chapelle ruinée, qui s'appelloit sainte Marie de la Grotte, ou à tel autre endroit qu'il voudroit dans le territoire d'Aïete du Dioceſe de Caſſano.

XXXVIII. Le Pape donna permiſſion de rebâtir trois convens de la Province de saint Antoine, qui avoient eſté ruinés à cauſe des guerres; ſçavoir celuy de Citadelle au Dioceſe de Vicenze; celuy de Ciniac au Dioceſe de Verone, qui eſt dedié à saint Antoine de Padoüe, & non pas à saint Antoine l'Abbé, comme je l'ay dit l'an 1460. & celuy de saint François de l'Arche Rompuë, dans les Faux-bourgs de Verone, auquel on a donné depuis le titre de Noſtre-Dame des Graces.

XXXIX. L'an 1454. Pierre Antoine Compagnon Prétre, avoit bâti une Chapelle en l'honneur de S. Jerôme, à cinq cens pas d'Azile au Dioceſe de Treviſe; & environ l'an 1500. il l'avoit donnée par ſon teſtament aux Amedées, mais cette année elle feut unie à la Province de saint Antoine.

XL. Victor de Trincanellis donna ſa maiſon, & la quatriéme partie de ſes biens aux Obſervantins de la Province de Milan, pour bâtir un convent à Mandelli dans le dioceſe de Come; mais comme ce Lege n'eſtoit pas aſſez grand pour faire cette fondation, les Religieux obtinrent permiſſion du Pape, de faire ſeulement un Hoſpice dans ce lieu, pour le ſervice du convent de Leuci, qui n'en eſt eſloigné que de quatre milles. Par là il conſte que les Obſervantins eſtoient déja eſtablis à Leuci; mais je n'ay pas peu trouver depuis quel temps, ni par qui. Gonzague dit ſeulement qu'il eſtoit dedié à S. Jaques l'Apôtre, & qu'ayant eſté demoli, parce qu'il pouvoit ſervir aux ennemis pour attaquer cette ville, il feut rebâti un peu plus loin, & donné aux Reformez. Il ajoute que quand on le ruina, une de ſes murailles qui eſtoit la plus foible, reſiſta à la force, & à l'addreſſe de tous les ouvriers, qui s'efforçoient de la faire tomber; & que Jean Jaques Medichino, qui commandoit à ce travail, ayant pris garde qu'il y avoit deux Images peintes, l'une qui repreſentoit la ſainte Vierge, portant l'Enfant Jeſus ſur le bras, & l'autre la meſme ſainte Vierge chargée du corps mort de ſon Fils, il creut que la reſiſtance de ce foible bâtiment, eſtoit un miracle de la force de Dieu, qui ne vouloit pas qu'on abbâtit ces deux devotes repreſentations; c'eſt pourquoy il la fit laiſſer en pied, & depuis on y a bâti une chapelle qui depend des Religieux.

XLI. Les Religieuſes de l'Ordre des Humiliées, avoient delaiſſé un Monaſtere dedié à Ste. Barbe, dans Trecati au dioceſe de Novare; & les habitans le firent reparer pour les Obſervantins, qui luy ont donné le titre de saint François.

XLII. Les habitans de Poliſtene en Calabre obtinrent permiſſion du Pape, de bâtir un convent pour les Obſervantins ſous le titre de la Conception Immaculée de la Ste. Vierge. Il ſert maintenant d'infirmerie pour toute la Province de ſept Martyrs, au milieu de laquelle il ſe trouve.

XLIII. Les conventuels s'eſtablirent à Gibellino, dans la cuſtodie de Trapani en Sicile.

Digitized by Google

XLIV. Sigiſmond Caraffa obtint permiſſion de fonder un convent, pour les Obſervantins, à Mont-Calvo dans le dioceſe de Benevent; mais nos Auteurs ne font point mention de ce lieu.

XLV. Ils en avoient un ſous le titre de N. Dame de Nazareth, prés de Plaiſance en Italie. Antonin de Muſſis curé de S. Prothais dans la méme ville, conſiderant que ſes parroiſſiens pourroient retirer de grands fruits des Predications de ces bons Religieux, leur avoit donné ſon Egliſe pour y faire cette fonction apoſtolique; & ils avoient beaucoup travaillé pour la faire reparer, afin qu'elle feut en eſtat de recevoir les fidelles, qui s'y aſſembloient; mais comme cette diſpoſition pouvoit eſtre ſujette à beaucoup de changemens, ce Curé, & les Religieux demanderent au Pape, qu'il luy pleut de donner le droit de patronat de cette cure, à l'Abbeſſe de ſainte Claire de la meſme ville, avec obligation d'y nommer par preference quelqu'un des parens du ſuſdit Antonin, ou de ceux de Marius Agniſoli, ce que ſa Sainteté accorda fort agreablement; mais je ne ſçais pas ſi cela feut executé; le convent qui eſtoit hors de la ville, à eſté depuis transporté dans ſon enceinte.

XLVI. Les habitans des bourgs de Rogliani, & de centurio en corſe, obtinrent permiſſion du Pape d'eſtablir deux convens pour les Obſervantins, mais je ne les trouve pas dans nos catalogues.

XLVII. Ieane de Cardenas veuve & comteſſe du bourg de comte, commença de faire bâtir un convent ſous le titre de N. Dame d'Eſperance prés de *Fuente Ovejuna*. Fr. Ildephonſe lay natif de ce lieu, y eſt mort en odeur de ſainteté; il avoit eſté marié, mais il avoit gardé la chaſteté avec ſon eſpouſe, durant pluſieurs années; eſtant devenu veuf il ſe fit Religieux; & ſe randit fort illuſtre par la pratique de la penitence, de l'humilité, de la charité, & de toutes les autres vertus. Le Demon ne manqua pas de luy livrer pluſieurs attaques dangereuſes, mais ce bon Frere les ſurmonta toutes par la ferveur, & l'aſſiduité de ſa priere. Dieu l'honnora d'une ſcience des myſteres de nôtre foy ſi claire & ſi relevée, qu'il raviſſoit tous ceux qui l'eſcoutoient; il a predit pluſieurs choſes remarquables que l'evenement a fait trouver tres-veritables; & ſa vie feut accompagnée de beaucoup de miracles, qui ont continué aprés ſa mort.

XLVIII. Blanche fille de l'Infant Ferdinand d'Aragon, & de Moſalte Manriquez, & femme de l'Infant Alphonſe, commença de bâtir un convent ſous le titre de N. Dame des Anges, prés de Molina en Aragon. Les conventuels en prirent poſſeſſion, mais ſix ans aprés il feut donné aux Obſervantins; la fondatrice, ſa fille, & Fr. Torouvie Religieux d'une vertu conſommée y ſont enterrez.

XLIX. Emmanuel Roy de Portugal fit bâtir un convent en l'honneur de S. Antoine de Padoüe, à Serpa dans le dioceſe d'Evora.

L. Jean de Leon, & Jerôme Pineda, en fonderent un autre ſous le méme titre, dans la grande Iſle de Canarie, entre les bourgs de Galdaris, & de Guia. Fr. Antoine de Soſa Preſtre, & Fr. Pierre des Monts lay, y ſont decedez en grande eſtime de ſainteté. Le premier laiſſa ſa patrie, & ſes biens pour

Digitized by Google

se consacrer au service de Dieu dans cette Isle, où il a passé toute sa vie, dans l'exercice de la charité envers les malades. Il merita par la ferveur de sa priere, d'obtenir la santé pour un de ses freres qui estoit reduit à l'agonie. L'autre s'estoit retiré dans une Chapelle delaissée, de l'Isle Fort-venture, pour y vivre en solitaire ; & la providence de Dieu luy faisoit trouver chaque jour un peu de farine d'orge, dont il se nourrissoit : avec cette austere penitence il parvint à l'âge de quatre-vingts ans ; & ayant eu revelation de l'heure de sa mort, il se retira au susdit convent, où il rendit l'ame, trois jours aprés qu'il y feut arrivé.

LI. L'illustre famille de Longueville, fonda un convent dans un bois prés de Robinieres en Poitou ; les Calvinistes le firent brûler à leur premiere revolte, mais il à esté remis depuis.

LII. L'an 1514. Pierre de Varce avoit commencé de faire bâtir un convent, à Chevre-Noire en Dauphiné ; mais comme les Religieux avoient peine d'y trouver dequoy vivre, à cause de l'esloignement des villages, où ils estoiẽt obligés d'aller demander l'aumône, le Pape leur permit de le changer ailleurs l'an 1517. le Prieur de Blanc s'opposa à cette translation, mais Jean Michel, & Claude de Salignon porterent cette affaire au Parlement, & obtinrent un arrest favorable l'an 1518. enfin cette année François premier Roy de France termina ce different ; en faisant fonder un convent au nom du Dauphin son fils aisné, à la Cote S. André, sous le titre de N. Dame des Graces. Quarante-deux ans aprés cet establissement, les Heretiques qui se saisirent de cette ville, demolirent cette maison.

LIII. Gonzague écrit que le convent qui est au bourg de prisons prés de Draguignan, dans le dioceſe d'Aix en Provence, feut establi cette année : mais je trouve que ce ne feut que l'année suivante, que le Pape permit à Jean de Pontenis Seigneur des Bourgs de Contignach, & de Prisons, de faire cet establissement sous le titre de N. Dame de Confort.

LIV. Les Turcs avoient brûllé le convent de N. Dame de Grace de Pashrau, dans le dioceſe de Cinq Egliſes ; & le Pape conceda pour ceux qui contribueroient à le remettre, les mêmes Indulgences qui estoient données à ceux qui faisoient des aumosnes pour la fabrique de l'Egliſe de S. Pierre.

LV. Le convent de Kyldare dans la Province de Lagenie en Irlande, feut reformé cette année.

LVI. Il y avoit à Norcia en Ombrie quatre Monasteres de l'Ordre de Ste. Claire, & un du Tiers-Ordre ; le premier sous le titre de la paix ; le second sous le titre de sainte Luce ; le troisiéme sous le titre de sainte Magdelaine ; le quatriéme sous le titre de saint Jerôme ; & le dernier sous celuy de sainte Claire. Ils se trouvoient tous fort pauvres, & fort difformez, le Pape avoit donné diverses commissions pour les faire reparer, & reformer ; mais enfin ayant fait examiner toutes les procedures, il ordonna qu'ils feussent tous reduits à un, qui feut à mon avis, celuy de la paix ; & que les biens, & les enclos des autres, à la reserve des Egliſes, feussent vendus, & le prix employé au profit de celuy qui devoit subsister.

Digitized by Google

LVII. Les habitans d'Orvieto obtinrent permission du Pape, d'establir un Monastere des Urbanistes; ils l'executerent dans peu de temps, & les premieres Religieuses feurent prises de celuy de S. Cosme & S. Damien de Rome.

LVIII. Le Monastere que les Benedictines avoient prés de Todi, feut donné aux Urbanistes, & prit le titre de Mont de Christ.

LVIX. Ferdinand d'Ataïde feut averti deux fois, par une Religieuse qui luy apparut, de bâtir un Monastere pour les Tierceres sous le titre de la sainte Vierge, à la Chapelle de sainte Marguerite, prés de Castanet au dioceſe de Lisbone; il le fit commencer; mais la mort l'empescha de l'achever; & sa veuve Eleonor de Noronha fit accomplir son dessein. Leur fils Antoine d'Ataïde Comte de Castanet, le repara l'aggrandit, augmenta ses revenus, & y fit introduire la regle des Urbanistes l'an 1541. La Sœur Mentie de la Conception y a vecu pendant quarante ans, dans l'exercice continuel de toutes les vertus; & Dieu a randu des témoignages illustres de la saintеté de cette fille, par une grande lumiere qui environna son cadavre, dez qu'elle feut tresspassée; & par plusieurs miracles, qu'elle a faits.

LX. Mentie de Tolede fille du Comte de Coriano, commença de faire bâtir un Monastere sous la regle, & le titre de la Conception de la sainte Vierge dans Oropesa; aprés y avoir employé quinze mille écus d'or elle mourut, mais François Alvarez de Tolede second Comte de ce lieu, fit achever l'ouvrage l'an 1523. & aquit le droit de patronat pour sa famille. L'an 1532. une de ses filles appellée Marie s'y consacra, & y donna toute sa legitime sous cette condition, qu'on recevroit avec elle neuf de ses compagnes; & que ces dix places seroient toûjours remplies par d'autres filles, sans qu'on peut rien exiger pour leur dot. Les Sœurs Caterine de Biesto, Elizabeth de l'Aigle, & Caterine de Brizenie du Monastere de Maqueda, en feurent les premieres fondatrices; & y establirent une si bonne discipline, que cette maison s'est toûjours conservée dans une grande estime de pieté. Le fondateur donna droit de sepulture dans la principale Chapelle, à Loüis, son frere: & Ferdinand de Tolede son neveu, qui s'estoit randu un celebre Predicateur, & qui refusa par grande humilité le chapeau de Cardinal que Gregoire XIII. luy offrit, y a esté aussi inhumé.

LXI. Rose Nanis de Siene avoit donné à quelques Sœurs du Tiers-Ordre, une maison qu'elle avoit dans Rome au cartier du Mont; mais quelques desordres qui arriverent parmi ces filles, obligerent Leon X. de la faire vendre, & tout ce qui leur appartenoit, pour en appliquer le prix à deux autres Monasteres du mesme Ordre; l'un s'appelloit sainte Elisabeth de Parion au cartier de Parion, & l'autre la Pieté au cartier du Mont: c'est le seul memoire que j'en ay trouvé, car ils ne subsistent plus.

LXII. Leon X. donna aux Freres Mineurs, la communication de tous les privileges dont les autres Ordres des Mendians jouïssoient; & aux Religieuses de la Conception celle de toutes les graces qui avoient esté accordées aux Religieuses de sainte Claire, & du Tiers-Ordre. Il accorda une Indulgence de cent jours à ceux qui diront trois fois le Pater Noster, & l'Avé Maria devant

Digitized by Google

des Images tres-devotes, qui avoient esté mises au cimetiere du convent d'Anvers.

DE JESUS-CHRIST l'an 1521.	DE LEON 10. l'an 9.	DE CHARLES V. EMP. l'an 3.	DE L'ORDRE l'an 314.

I. FErdinand Cortez, l'illustre conquerant de l'Empire de Mexique, pressoit incessamment par ses lettres l'Empereur Charles quint de luy envoyer des ouvriers apostoliques pour travailler à la conversion des Indiens. Sur ces nouvelles Fr. François Quignonés des Anges, Provincial de la Province des Anges, & Fr. Jean Glapion autrefois Commissaire à la Cour de Rome, Provincial de France, & Confesseur de Charles quint, s'accorderent d'entreprendre cette Mission; & obtinrent du Pape le 25. d'Avril tous les privileges que le S. Siege avoit accordez autrefois pour de pareilles entrepriſes; mais ces grands hommes ne peurent pas executer ce dessein, pour lequel ils avoient tant de zele; parce que Fr. François feut éleu commissaire general de la famille de dela les Monts, comme nous dirons bientost; & que Fr. Jean mourut à Valladolid, dans le mois de Septembre l'année suivante.

II. Le Chapitre general se tint au convent de Carpi dans le Modenois, à la feste de Pentecoste; Albert Pie Prince de ce lieu, fournit aux fraix de cette assemblée avec grande liberalité; Fr. Paul de Soncino feut éleu General; Fr. François Quignonés commissaire general; Fr. Hilarion Saccheti Florentin Procureur de Cour, & Fr. Guillaume Jernigon Breton commissaire de Cour. Les deffiniteurs generaux feurent confirmez dans leurs charges; & le General choisit neuf vocaux des plus considerables, pour consulteurs dans les affaires les plus importantes.

III. Toutes les Provinces d'Espagne, à la reserve de celle de Portugal, demanderent un commissaire national, qui les gouvernat en l'absence du commissaire general, & cela leur feut accordé; mais pour eviter la jalousie, & les entretenir en bonne intelligence, on les distribua en trois cartiers, avec ordre que le commissaire seroit pris alternativement de l'un aprés l'autre. Elles estoiẽt alors douze, le premier cartier comprenoit celles de Castille, de Grenade, des Anges, & de S. Croix dans les Indes Occidentales; le second celles d'Aragon, de Burgos, de Majorque, & de Cartagene; le troisiéme celles de Saint Jaques, de la Conception, de N. Dame de Pitié, & de S. Gabriel. On conceda à ce commissaire le droit de subrogation pour l'eslection du General, aprés le Commissaire general, le Procureur, & le Commissaire de Cour. En vertu de ce statut le General nomma pour cette nouvelle charge, Fr. Pierre des Monts d'Occa Provincial de Grenade; & luy donna toute son autorité sur ces douze Provinces. Une des conditions qu'on prescrivit à ce Commissaire national estoit, qu'il devoit se deposer de tous les autres offices qu'il pos-

Digitized by Google

ſederoit ; les vocaux de la Province de Grenade aſſemblez au convent d'Antequera le 8. de Septembre, ne peurent pas ſouffrir d'eſtre privez de leur Provincial ; parce qu'ils avoient eſprouvé combien ſon zele leur eſtoit avantageux ; ils ſupplierent le General de ne le leur pas oſter, & de nommer un autre Commiſſaire National à ſa place ; il luy écrivit luy méme pour ſe faire decharger de cet office : mais le General ne voulut point avoir égard à cette demande, & au lieu de le changer, il le confirma.

IV. L'hereſie de Luther commençoit à faire de grands ravages, & les vocaux du Chapitre de Carpi reſolurent de s'y oppoſer avec grand zele : c'eſt pourquoy ils ordonnerent, qu'on fit chaque jour dans tous les convens des prieres particulieres, pour implorer le ſecours du Ciel contre cette peſte, & commanderent à tous les Provinciaux d'employer des predicateurs zelez, & de ſçavans Theologiens pour ſouſtenir la foy catholique, juſques à l'effuſion de leur ſang. Fr. Bernardin Grebovi qui eſtoit en Pruſſe travailla fort efficacement contre ces Sectaires ; car il perſuada à Zacharie Nonce Apoſtolique, qui eſtoit à Torun, de faire bruller publiquement tous leurs livres, & s'oppoſa avec un courage intrepide au grand maiſtre des Portecroix, fils d'une ſœur de Sigiſmond Roy de Pologne, qui avoit abandonné la foy catholique, pour embraſſer le Lutheraniſme, & qui commettoit mille deſordres dans cette Province.

V. Le Chapitre general qui ſe devoit tenir l'an 1523. feut aſſigné au convent de Perpignan. On ordonna des prieres particulieres pour trois Cardinaux ; ſçavoir pour Jules de Medicis frere du Pape, & Protecteur de l'Ordre, ou par office, ou du moins par affection, pour Bernardin Carvajal doyen du ſacré College, & pour Laurens Puccio, car tout l'Ordre ſe ſentoit fort obligé des bons offices que ces Prelats luy avoient randus.

VI. Fr. François des Anges commiſſaire general, alla viſiter la Province de Cologne, & aſſembla un chapitre au convent d'Anvers le ſeiziéme de Decembre, où il fit dreſſer de tres belles conſtitutions pour la reformation.

VII. Aprés que l'information de la vie du B. Fr. Jean de Capiſtran eut eſté achevée, Loüis Roy de Hongrie, pluſieurs grands Seigneurs, & pluſieurs villes de ce Royaume, écrivirent à Leon x. pour luy demander la canoniſation de cet homme apoſtolique, dont Dieu faiſoit éclater la Sainteté par tant de merveilles. La Pologne, & la Boheme ne témoignerent pas moint de zele pour augmenter la gloire de ce Bienheureux à qui elles ſe reconnoiſſoient fort redevables ; le Pape ayant ſceu que le procez eſtoit en bon eſtat, reſolut de le conclurre ; & pour donner à l'Ordre les moyens de fournir aux fraix qu'il falloit faire, il ordonna de ſon propre mouvement, qu'on y employat la ſomme de mille écus d'or, qui avoit eſté leguée aux Obſervantins de la Province de Hongrie, par Gregoire de Frangipani Archeveſque de Colotza, mais lorſque toutes choſes feurent preſtres ce Pape mourut, & l'affaire feut interrompuë par cet accident.

VIII. Noſtre Seraphique pere S. François avoit inſtitué le Tiers-Ordre, pour des perſonnes Seculieres de l'un & de l'autre ſexe, qui vivoient dans leurs maiſons particulieres, & méme dans l'eſtat du mariage ; depuis quelques uns

Digitized by Google

s'eſtoient érigez en Religieux avec les trois vœux eſſentiels & communs aux autres Ordres ; c'eſt pourquoy pluſieurs articles de la regle qu'il leur avoit dreſſée ne leur pouvoient pas convenir ; & le Pape conſiderant que ce nouvel eſtat demandoit une forme de vie qui luy fut conforme, leur fit dreſſer de nouvelles conſtitutions, mais ſous l'obeïſſance des Provinciaux des Obſervantins ; & les inſera dans une Bulle pour les eſtablir avec plus de fermeté. Denis le Chartreux les a enrichies de fort beaux commentaires, ce qui marque l'eſtime que cet auteur celebre en avoit.

IX. Nous avons veu ailleurs, que Frere François Lychet avoit eſté inſtitué Commiſſaire Apoſtolique pour la fabrique de l'Egliſe de s. Pierre, & pour la croiſade contre les Turcs ; aprés ſa mort, le Pape luy ſubſtitua dans cette charge Frere Paul de Soncino, qui fut éleu General de l'Ordre ; & parce que Frere Loüis Hening de la Pruſſe avoit déja fait un voyage en Orient pour reconnoître l'eſtat des affaires des Turcs, ſa Sainteté le renvoya dans le même païs avec Frere Pierre Blanchet François, & deux autres compagnons ; afin qu'ils découvriſſent encore avec plus de certitude, ce qui pouvoit ſervir à l'expedition qu'on vouloit entreprendre contre les infidelles, & les pourveut d'un ſauf-conduit pour tous les lieux des Chreſtiens où ils devoient paſſer.

X. François premier Roy de France ſouhaittoit avec paſſion, que tous les Conventuels de ſon Royaume embraſſaſſent la reformation de l'Obſervance, afin que comme ils n'avoient tous qu'un même pere, ils ne fiſſent auſſi qu'un même corps ; pour y reüſſir il obtint une Bulle du Pape, qui inſtituoit ſes Commiſſaires pour faire cette union, Frere Jean Morlin, & Frere Alexandre Roſſet Obſervantins.

XI. Sur la fin de cette année, Leon X. fut ſaiſi d'une fiévre lente, qui ſe changea bien-toſt en aiguë, & qui l'emporta dans le commencement du mois de Decembre ; on ſoupçonna même qu'il n'eut eſté empoiſonné. Il avoit tenu le S. Siege huit ans, huit mois & quelques jours ; pluſieurs le loüoient pour ſa charité envers les pauvres ; pour ſa magnificence aux bâtimens, pour ſon affection envers les hommes doctes, pour ſa prudence, pour ſa patiance, & pour ſon affabilité ; mais d'autres le blâment de trop d'inclination aux divertiſſemens de la chaſſe & des feſtins, & de trop d'attachement au luxe & aux plaiſirs. Nôtre Ordre luy eſt fort obligé, car il en a receu toutes les faveurs qu'il en pouvoit attendre. Il fut enterré au Vatican, mais depuis il a eſté tranſporté à l'Egliſe de S. Marie ſur la Minerve, dans la même chapelle où Clement VII. repoſe.

XII. La Sœur Loüiſe de la Croix, veufve de Michel d'Iranzu Conneſtable de Caſtille, mourut au Monaſtere de Grenade, dont elle avoit eſté la premiere Abbeſſe. Elle avoit eſté receuë à celuy d'Ecya en Andalouſie, ſans faire connoiſtre ſa qualité ; mais elle fit un ſi grand éclat, par les rigueurs de ſa penitence, par ſa charité enflammée, par ſon oraiſon continuelle, & par ſa profonde humilité, qu'elle ſervit à ſes ſœurs d'un miroir de perfection, & aquit une grande eſtime de Sainteté. Elle eſt enterrée au milieu du chœur.

XIII. Frere François N. fut promeu à l'Archeveſché de Philadelphe en Ly-

Digitized by Google

die selon le Regiſtre du Vatican, où à l'Evéché de Segni en Iſtrie ſelon Rodulphe. Frere Alphonſe Cavallier à celuy de Sardis en Eſclavonie, ſous l'Archevéque d'Antibar. Frere Pierre de Cordouë à celuy de Reone dans une Iſle de l'Archipel. Frere Jean-Marie d'Arezze, fut donné pour ſuffragant à l'Evéque d'Arras, mais je ne trouve pas ſous quel titre.

XIV. Blandin des Blandins fit bâtir un petit convent ſous le titre de S. Ange de Mont prés du Bourg de Peuple en Toſcane.

XV. Leonel Pie ſecond de ce nom, fit bâtir une Egliſe à l'honneur de S. Roch, prés de Meldola dans la Romagne; il y vouloit joindre un convent, mais la mort l'empeſcha d'achever ſon deſſein, & depuis les Religieux l'ont accomply.

XVI. Les habitans de Sabiniani dans le même pays, en eſtablirent un autre ſous le titre de S. Sebaſtien.

XVII. L'an 1453. Les habitans de S. Romule ſur la côte de Genes, en avoient bâti un qui eſtoit aſſez grand; & cette année ils en eſtablirent un autre plus petit ſur une colline agreable, mais ſolitaire, à deux cens pas de leur bourg.

XVIII. La Communauté de Taverne en Calabre, fit bâtir un beau convent pour les Obſervantins; Frere Mathieu de Meſſuraca eſt enterré dans l'Egliſe; il s'eſtoit rendu fort illuſtre par ſes vertus durant ſa vie; & aprés ſa mort Dieu confirma par pluſieurs miracles, l'opinion qu'on avoit de ſa Sainteté; celuy qui fit plus d'éclat fut la gueriſon ſoudaine d'une femme paralytique, qui implora l'interceſſion de ce pieux defunt.

XIX. Antoine Manriquez de Lara Duc de Naxera, avoit eſtably depuis quelques années les Obſervantins dans cette ville du Dioceſe de Calahorra, mais les Benedictins s'y eſtoient oppoſez, parce qu'ils pretendoient avoir la juriſdiction comme Epiſcopale dans ce lieu, & avoient déja obtenu quelque ſentence en leur faveur; le Duc & les habitans ne voulurent pas attendre la fin du procez; mais ils obtinrent du Pape la permiſſion de tranſporter les Religieux dehors, à l'hôpital que Pierre Martini avoit commencé de faire bâtir. Le Fondateur, & Jeane de Cardone ſa femme, ſont enterrez dans la principale chapelle. Gonzague n'avoit pas veu la Bulle du Pape pour cette tranſlation, car il fait une narration fort differente de celle-cy pour cet eſtabliſſement.

XX. Les habitans du Bourg, & du Vicomté de Gedeborch, au Dioceſe de Glaſco en Eſcoſſe, offrirent un convent au Provincial des Obſervantins, & Leon X. leur permit de l'accepter. J'y trouvé un vieux acte qui porte, qu'il s'émeut un procez entre Frere André de Cayrnis Gardien d'Edimbourg, & Frere Robert Stuart Gardien de Mora d'une part, & Frere Jean Convalſon Provincial des Conventuels, & Frere Jean Farguſſon Gardien de leur convent de Dunde, au Dioceſe de Brechin d'une autre part: le ſujet de leur conteſtation eſtoit, ſur ce que les Obſervantins pretendoient que les Conventuels devoient porter quelque marque, qui les fit diſtinguer; & ils avoient déja obtenu une ſentence en leur faveur de l'Evéque de Brechin; mais le Cardinal de Ste Croix Vice-protecteur de l'Ordre accommoda ce different.

XXI. Les convents de Vvaterford, d'Ardach, & de Pont en Irlande furent reformez par les Obſervantins.

Digitized by Google

XXII. Les Urbanistes du Monastere de S. François de Ripa-Transona dans la Marche d'Ancone, vivoient avec tant de libertinage que les Magistrats les chasserent par ordre du Pape, & mirent des Tierceres à leur place, qui embrasserent bien-tôt l'austerité de la premiere regle de Sainte Claire, sous la conduite de quelques Religieuses qu'elles appellerent de Ferme. Lors que la guerre s'échauffa dans ces cartiers entre le Pape & les Espagnols, ce Monastere fut détruit, parce qu'il empéchoit de faire les fortifications qui estoient necessaires pour la deffense de la ville; & ces filles furent transportées à l'Hôpital de Ste Magdelaine.

XXIII. Les Benedictines du Monastere de S. Pontien dans Spolete, s'étoient fort éloignées de leur institut; & le Pape y fit introduire des Urbanistes pour les reformer sous la seconde regle de Sainte Claire. Le corps de S. Pontien martyr y est conservé en grande veneration.

XXIV. Les Urbanistes de Cosenza dans la Calabre, qui s'estoient fort difformées sous la conduite des Conventuels, embrasserent la premiere regle de Sainte Claire sous la jurisdiction des Observantins.

XXV. Les Observantins avoient reformé dans Venise quatre Monasteres de Sainte Claire, & un du Tiers-Ordre; sçavoir celuy de Sainte Claire de Muriano, celuy de Sainte Marie majeure, celuy de Sainte Croix, celuy de Ste Marie des miracles, & celuy de S. Sepulchre. Le Patriarche de cette ville chercha divers pretextes pour se mêler de leur gouvernement: mais le Pape ordonna au Cardinal Grimani Protecteur de l'Ordre, de ne le pas souffrir. Je remarque une seconde fois que ce Cardinal est appellé encore Protecteur de l'Ordre, quoy que ce titre ait esté donné dans le Chapitre general à Jules de Medicis, & que le Cardinal Carvaial soit appellé Vice-Protecteur: sans doute le premier ne pouvoit pas exercer cette charge, à cause de ses infirmitez & de sa vieillesse.

XXVI. Jean de Figueroa Magistrat de Valladolid, & Marie Nugnez de Tolede, fonderent un Monastere dans cette premiere ville, pour les Religieuses de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, & se reserverent le droit d'y faire recevoir treize filles.

XXVII. Guttieres Gomezule de Fonsalide Commandeur de l'Ordre de S. Jaques, establit un Monastere pour les Urbanistes dans Malaga au Royaume de Grenade. Depuis elles l'ont changé à un autre endroit, sous le titre de N. Dame de Paix, parce qu'elles éprouverent que le premier estoit fort mal sain.

XXVIII. Jaquete de Lansac commença de faire bâtir un Monastere sous le titre de N. Dame de Pitié dans Bourdeaux pour les Annonciades, & fit venir les premieres d'Albi; Caterine de Biron Dame de Genisac, & Jean Maucan citoyen de Bourdeaux le firent achever; & l'an 1670. François Hortius fit refaire presque tout le bâtiment, parce qu'il menaçoit de ruine. Depuis les revenus de cette maison se trouvant trop petits, pour l'entretien de ces Religieuses, on y transporta les Urbanistes d'un autre Monastere, avec tous leurs biens.

XXIX. Jeane Reyne de France avoit establi un Monastere pour les Annon-

Digitized by Google

ciades, prés de Chante-loup, au Diocese de Paris; & elles avoient esté obligées de l'abbandonner à cause du desordre des guerres. Nicolas de Neufville Secretaire d'Estat sous François I. le fit reparer, & les y remit par la permission du Cardinal George d'Amboise Legat Apostolique. Charles Evêque de Megare sacra l'Eglise à l'honneur de la Sainte Vierge, & de S. Eutrope l'an 1544.

XXX. Marie Gonsalve native d'Occagna, vivoit avec quelques autres Tierceres depuis l'an 1510. dans un cartier de la maison que le Duc de Maqueda avoit dans Tolede; & Frere Jean de Marquina leur procura le moyen d'establir un Monastere, qui fut dedié à S. Anne, sous la conduite du Provincial de Castille. La vertu de ces devotes filles a répandu depuis une si bonne odeur, que cette maison est maintenant une des plus considerables qu'elles possedent.

XXXI. Un citoyen de Ville-neuve des Infans au Royaume de Murcie, considerant la vertu de Caterine Ruiz, & de Caterine Gonzalve Tierceres, leur avoit donné sa maison par son testament; quelques autres filles devotes s'estoient jointes à ces deux, & une Niéce du Comte d'Olorne, qui estoit de ce nombre, leur avoit porté de grands biens; se voyant en estat de former un Monastere, elles avoient fait venir de celuy d'Alcarazan, la Sœur Bernardine de Montemayor, pour les instruire dans la discipline reguliere; & cette année leur nombre s'estoit tellement accreu, que leur maison se trouvoit trop petite pour les loger: mais Michel de Lorca, & Eluire Garsias de Contreras sa femme leur donnerent une maison plus grande, & quelques revenus. Un docteur nommé Mexie, & Anne Mugnoz sa femme, leur firent bâtir une Eglise, & plusieurs autres habitans leur firent beaucoup de liberalitez; de sorte que ce Monastere est devenu fort riche; & celles qui l'habitent ont acquis une si belle estime de pieté, que plusieurs d'entre elles ont esté choisies pour en establir ou reformer d'autres. Depuis peu elles ont pris la regle des Urbanistes, sous la jurisdiction de l'Archevêque de Tolede.

XXXII. Une Dame de Pologne appellée Lescie, estant veuve du temps du Duc Conrad, se retira dans Varsovie proche du convent des Fr. Mineurs, pour s'adonner à l'Oraison & aux exercices de pieté; son exemple toucha beaucoup d'autres filles, & les attira à sa compagnie pour l'imiter; Anne Ducheſſe de Massovie, & Marguerite Palatine du même Duché furent de ce nombre; ainsi Lescie se vit bien-tôt en estat de former un Monastere sous la regle du Tiers-Ordre; & Anne Naninski mere de Marguerite, leur donna le fonds qui estoit necessaire pour bâtir l'Eglise. Cette maison est en grande estime dans tout ce païs, c'est pourquoy les filles des plus nobles familles s'y consacrent à Dieu.

XXXIII. Les Chanoines de Casal dans le Montferrat, pretendoient avoir obtenu pouvoir du S. Siege, pour exiger la carte des funerailles sur les Observantins, & pour les empécher que les petits enfans ne fussent enterrez dans leur Eglise; mais le Pape declara que les peres & les meres pouvoient choisir la sepulture pour leurs enfans, en tel lieu qu'ils voudroient; & que les Religieux n'estoient pas obligez de donner qu'une partie de la cire des funerailles, comme ils avoient accoûtumé; & pour faire observer cette ordonnance, sa Saintetè

Digitized by Google

donna des Commissaires. Quelques Curés suscitoient chaque jour des procez aux Religieux sur le même sujet, & Leon X. renouvella ce que Jules II. avoit ordonné pour la communication des privileges, & pour l'exemption de la carte des funerailles.

XXXIV. Les hermites de S. Augustin pretendoient avoir la preseance sur les Observantins dans les processions, & dans tous les autres actes publics; mais Leon X. declara que dans les lieux où il y avoit des Conventuels, les Observantins devoient prendre le rang que ceux-cy avoient accoûtumé de tenir: que dans les endroits où les Observantins se trouvoient seuls, ils auroient le même rang dont l'Ordre de S. François joüissoit ailleurs, s'il n'y avoit quelque coûtume contraire qui fut approuvée, & en usage; & que les Observantins & les Conventuels devoient observer entre eux sur ce sujet, ce qu'il avoit ordonné par la Bulle de concorde.

XXXV. Pie II. avoit taxé un impost, sur tous les Marchands qui venoient vendre devant l'Eglise de N. Dame des Anges, & ordonné qu'il fut levé par deux habitans d'Assise, au choix du Gardien, pour estre employé à la reparation des chemins & des fontaines. Depuis, François Evéque de Gaïete, & Gouverneur de l'Ombrie, ayant reconnu, que ces exacteurs employoient l'argent qu'ils levoient à leurs propres usages, & non pas à l'utilité du public, voulut charger le Gardien, & les Religieux de faire cette levée, mais ils le refuserent, parce que cela choquoit leur estat; c'est pourquoy Innocent viii. ordonna qu'elle seroit faite par le Procureur du convent, & l'argent employé au premier usage pour lequel il avoit esté destiné. Leon X. confirma ce dernier reglement, & commanda qu'il fut executé sous peine d'une amande de mille ducats contre les contrevenans.

XXXII. Les Sœurs du Tiers-Ordre estoient establies en divers endroits de la Pologne, prés des convens des Freres Mineurs, sous la conduite desquels elles vivoient, & le Pape les déchargea d'une rente que les Curez pretendoient exiger d'elles, comme ils faisoient des personnes seculieres, declarant qu'elles devoient joüir de toutes les graces qui avoient esté accordées aux Freres Mineurs par les souverains Pontifes.

XXXVII. Nous avons rapporté plusieurs faveurs que Leon X. a faites à nôtre Ordre, sur tout à la famille de l'Observance; il y en a encore d'autres en grand nombre, que Frere Emanuel Rodriguez a ramassées, où l'on peut les voir, & nous devons dire que ce Pape avoit une si grande inclination à faire du bien à nos Freres, qu'il estoit plus porté à leur donner, qu'eux ne l'estoient à luy demander.

Digitized by Google

De Jesus-Christ l'an 1522.	d'Adrien VI. l'an 1.	de Charles V. l'an 4.	de l'Ordre l'an 315.

I. LE Cardinal Jules de Medicis, qui estoit cousin germain de Leon X. faisoit tous ses efforts pour estre son successeur; mais quoy que sa faction fut fort puissante, il ne peut pas y reüssir; Dieu reservoit cette dignité pour le Cardinal Adrien d'Utrech, qui n'y pansoit pas, car il estoit alors en Espagne, où Charles Quint l'avoit laissé pour Gouverneur, pendant qu'il alloit en Allemagne pour prendre possession de l'Empire. Tous les auteurs demeurent d'accord que son election fut faite par la conduite de la Providence de Dieu, plûtost que par l'addresse des hommes, & qu'il la faut attribuer toute à l'inspiration du S. Esprit, sans y donner aucune part aux intrigues des factions; car comment est-ce que tant d'Electeurs eussent peu s'accorder à choisir un homme qui estoit si éloigné que nul d'eux ne le connoissoit, qui n'avoit jamais veu l'Italie, qui n'avoit pas même la pansée de la voir, & pour qui personne ne s'interessoit, s'ils n'eussent esté conduits par une vertu secrete & souveraine? Voicy comment la chose se passa. Le quinziéme de Janvier pendant qu'on preparoit le Scrutin, un de la compagnie proposa par hazard Adrien; le Cardinal Caietain dit d'abord, que c'estoit un sçavant & pieux Prelat; & ce peu de paroles firent un tel effet, que sans entrer dans une plus longue contestation, tous les Cardinaux conspirerent à l'élire; il receut cette nouvelle à Victoria en Biscaïe, & l'éclat de cette eminente dignité le toucha si peu, qu'on ne reconnut ni aucune émotion dans son esprit, ni aucun changement dans sa conduite. Il n'arriva à Rome que le trentiéme d'Aoust, & le Dimanche suivant il fut couronné devant l'Eglise du Vatican.

II. Ferdinand Cortez avoit subjugué l'année precedente une grande partie du Royaume de Mexique, plus par sa propre valeur, que par la force des armes; & il jugeoit avec autant de pieté que de prudence, que pour achever ce grand ouvrage, il falloit gagner à Jesus-Christ ces vastes Regions qu'il soûmettoit à la couronne d'Espagne: cela l'obligea de presser incessamment l'Empereur Charles Quint, d'envoyer en ces cartiers des hommes sçavans & pieux, mais sur tout fort desinteressez; & qui ne pansassent qu'à sauver des ames, & non pas à ramasser des tresors; afin que la saintetè de leur vie fit connoistre qu'ils estoient les envoyez de Dieu, pour le salut de ce peuple, & non pas des Emissaires des hommes pour estendre un Empire temporel. Il connoissoit que cela estoit encore necessaire à l'honneur de son Roy & au sien, pour justifier ses armes, puis qu'on n'avoit point d'autre pretexte d'attaquer ces nations, qui ne leur avoient fait aucun tort, que le dessein d'en bannir l'idolatrie, & d'y establir le culte du vray Dieu; car si l'on negligeoit cette bonne œuvre, chacun pourroit dire avec justice, que les Espagnols n'avoient pansé qu'à s'emparer des

Digitized by Google

biens de ces barbares, & non pas à leur communiquer la grace de l'Evangile.

III. Charles Quint n'avoit pas moins de zele pour estendre la foy catholique dans les Indes, que pour la maintenir dans l'Allemagne ; c'est pourquoy il traitta de cette nouvelle mission avec le Pape Adrien avant que sa Saintetè ne partit d'Espagne, & en obtint le pouvoir necessaire pour y envoyer des Religieux des Ordres mandiants, & sur tout de celuy de l'Observance. Le Bref que ce Pape donna sur ce sujet portoit que ces Religieux seroient choisis par leurs Superieurs, & presentez au Conseil d'Estat ; qu'on ne prendroit que ceux qui s'offriroient volontairement à faire ce voyage ; qu'aprés qu'ils auroient receu leur mission personne ne les pourroit arrester sous quelque pretexte que ce fût ; que ces Missionaires pourroient élire leurs Superieurs selon les Statuts de l'Ordre, mais toûjours sous la dépendance de leur General, & du Chapitre general ; que ceux qui seroient éleus pour Superieurs des autres, auroient la même autorité que leur General, si ce n'est dans les cas où il trouveroit à propos de la limiter ; que dans les lieux où il n'y auroit pas des Eveschez establis, & dans ceux dont les Evesques & leurs Officiers se trouveroient éloignez de plus de deux journées, ces Superieurs pourroient exercer toute l'autorité Episcopale, & la commettre à leurs inferieurs, pour tous les actes à quoy le caractere d'Evéque n'est pas neccessaire ; & enfin qu'ils joüiroient de tous les privileges, qui avoient esté accordez par le S. Siege aux Missionaires de ce païs. Ce Bref est daté de Sarragosse le 10. de May.

IV. Dez que l'Empereur eut obtenu ce pouvoir du Pape, il écrivit à Fr. Paul de Soncino, pour le prier de nommer de ses Religieux capables de s'employer utilement à cette sainte & glorieuse entreprise ; ou de donner permission de faire ce voyage à ceux qui s'offriroient volontairement. Sur cette demande Frere Paul écrivit une lettre circulaire à tous les Religieux de sa dépendance, pour les exhorter à ce genereux dessein, & declara qu'il donnoit sa benediction, & toute son autorité à ceux que l'Empereur choisiroit par le conseil de quelques Peres graves de l'Ordre. Sa lettre est datée de Milan le 30. de May.

V. Charles Quint se trouvant muni de cette double autorité, choisit aussitost trois Flamands dont il connoissoit tres-bien la vertu, & qui se trouverent tres-bien disposez à faire ce voyage ; sçavoir Frere Jean de Toict qui avoit esté Gardien de Gand, Frere Jean d'Aora Prestre, & Frere Pierre de Mura lay, surnommé de Gand, ou parce qu'il y estoit né, comme dit Sedulius, ou parce qu'il y avoit demeuré fort long temps, comme dit Turrecremata, qui le fait natif d'Yguen. Ces trois illustres Missionaires arriverent bien-tôt à la nouvelle Espagne, & aprés avoir visité la Province de Tlaxcala, s'arresterent à la ville principale qui luy donne le nom. Cette ville est posée sur des montagnes entaecoupées de rochers, à vingt degrez de l'Equinoctial vers le pole artique ; les collines & les vallées qui l'environnent sont fort fertiles, à cause des belles sources qui les arrosent ; & l'abondance des grains qui s'y recueillent la rend fort celebre par le commerce. Cortez y avoit déja estably des Espagnols ; afin

Digitized by Google

qu'ils priſſent le ſoin de pourvoir de viures, l'armée qu'il vouloit conduire contre la ville de Mexique, avec qui celle-cy eſtoit en guerre; & certes il faut avoüer, que ç'a eſté par l'ayde des Tlaxcalois qu'il à conquis tout ce grand Empire. Dans cette rencontre, qui tenoit tout le païs en allarme, nos trois Miſſionaires ne pouvoient pas aller plus avant; c'eſt pour quoy ils commencerent à prêcher la foy du vray Dieu, & à d'écrier l'Idolatrie à quoy ce peuple eſtoit fort adonné. Ils ne ſçavoient pas encore le langage du païs, & ils eſtoient obligez de ſe ſervir de quelques truchemens, & d'employer des ſignes, plus que des paroles, pour ſe faire comprendre. La ferveur avec laquelle ils agiſſoient, les fit paſſer d'abord pour des inſenſez; mais peu à peu la ſobrieté de leur vie, l'humilité de leur habit, l'honnêteté de leurs mœurs, & le mépris qu'ils faiſoient des choſes de la terre, leur gagna ſi bien l'affection des habitans, que pluſieurs ſe convertirent; & Dieu benît ſi bien leur travail, que ces pauvres Idolatres ſe preſentoient en foule pour recevoir le Batéme Ils continuerent ce ſaint exercice dans cette ville, qui ſe gouvernoit comme une republique bien policée, juſques à ce qu'ils eurent la liberté d'aller à Mexique, & par tout ſon Empire, Frere Martin de Valence ſe joignit à eux avec ſes compagnons, comme nous verrons l'année ſuivante.

VI. Fr. Pierre de Melgar lay, duquel nous avons déja parlé ailleurs, mourut en grande opinion de ſainteté. Il eſtoit fort illuſtre par ſa naiſſance, mais il s'eſtoit rendu plus recommandable par ſa vertu dans la Religion. Gonzague ſemble aſſeurer qu'il feut martyriſé en Affrique, mais la verité eſt qu'il deceda dans Borbe en Portugal.

VII. Bernardin Scardeonius qui vivoit en ce temps, parle ainſi de Frere Ruffin Lupati de Padouë. Ce Religieux avoit aquis une grande eſtime dans toute l'Italie par ſa Doctrine, & par ſes predications; la ſainteté de ſa vie donnoit une telle autorité à ſes paroles, que pluſieurs grands pecheurs ſe retiroient du vice pour embraſſer la penitence; & d'autres renonçoient à toutes les vanitez du monde, pour ſe conſacrer au ſervice de Dieu dans la religion. Le Pape Adrien le fit Archevêque d'Ancone, & quoy qu'il feut encore dans la fleur de ſon âge, il ſe trouva accablé de l'excez du travail qu'il prenoit dans ſa charge; de ſorte qu'en même temps qu'il ſe diſpoſoit à continuer ce ſaint exercice avec plus de ferveur, Dieu l'appella au Ciel pour luy donner la recompenſe de ſes merites. Il feut enterré à Padouë dans l'Egliſe de ſaint Antoine l'an 1522. Cette même année, les Magiſtrats de Veniſe ſe piquerent tellement de la liberté qu'il avoit priſe, de prêcher contre quelques abus qu'ils commettoient dans l'exercice de leurs charges, qu'ils le bannirent de l'Eſtat de la Republique, mais il feut bien-tôt rappellé.

VIII. Chriſtofle Longol jeune Flamand qui s'eſtoit rendu fort celebre par la beauté de ſon eſprit, & par l'excellence de ſa Doctrine, à la ſuite du Cardinal Reginald Polo, fut inhumé à la même Egliſe avec l'habit de Frere Mineur; & Pierre Bembo ſon Hoſte, fit graver une belle Epitaphe ſur ſon Tombeau.

IX. Frere Chriſtofle de Forli, qui avoit eſté éleu le premier General de

Digitized by Google

l'Ordre par le corps de l'Observance, & crée Cardinal, fut fait Evéque de Sergna sous l'Archevéché de Capouë, au Royaume de Naples: Frere Jerôme de Carpi feut pourveu de celuy de Scutari sous l'Archevéque d'Antibar.

X. Il estoit émeu une grande dispute, entre la Province de Saxe, & celle de Boheme, touchant les convens des custodies de Breslau, & de Mont d'Or en Silesie; le General deputa Frere Benoît Benchavich, pour terminer ce different, & ce commissaire les adjugea par sa sentence à la Province de Boheme; ce qui a esté confirmé par le General, par Louis Roy de Hongrie & de Boheme, par deux chapitres generaux, & par Clement VII.

XI. Torelle de la noble famille de Trivulce, avoit commencé depuis deux ans, à faire bâtir un convent dans ses terres, à Mont de Chericule dans le Dioceſe de Parme; & nourrissoit les Religieux qui y demeuroient; maintenant parce qu'elle ne faisoit pas achever le logement, les Peres de la Province de Bologne qui l'avoient accepté, resolurent de le quitter; mais cette pieuse Dame, qui avoit une affection tres-particuliere pour l'Ordre, s'addressa au General; obtint de luy un commandement expres au Provincial de conserver ce lieu, & de l'entretenir, sous la promesse qu'elle luy fit de continuer le bâtiment, & de pourvoir à tout ce qui seroit necessaire aux Religieux.

XII. Jeane d'Aragon autant illustre par sa pieté, que par son sang, establit un convent sous le titre de saint François à son Bourg de Pesciota dans le Royaume de Naples, & y feut enterrée. Quelques Pirates, qui firent depuis une descente sur ce lieu, ouvrirent son tombeau; & ayant trouvé son corps tout entier, ils en conceurent tant de frayeur, qu'ils se retirerent sans faire aucun ravage. Frere François natif de ce lieu, revenant de Jerusalem predit aux matelots, qu'ils seroient battus par une furieuse tempéte, & que leur navire feroit naufrage; mais que personne ne se perdroit que luy; dans peu de temps un orage survint, qui poussa le Vaisseau contre un écüeil, & tous ceux qui estoient dessus se sauverent, excepté Fr. François.

XIII. Le convent, qui avoit esté establi à trois milles de Noya en Galice depuis l'an 1356. se trouvoit dans une situation fort rude, & fort incommode, c'est pourquoy le Syndic vendit le bâtiment & la place, & en fit bâtir un autre sous le titre de saint François que le premier avoit; Jeane de Guizmond donna une somme considerable pour ce changement, & les habitans y contribuerent de leurs aumônes. Garciaz de Camagno, & Constance Sanchez d'Avendagno fonderent la premiere chapelle; & Rodriguez d'Acosta fit bâtir l'Eglise, & une autre chapelle, comme ses armes, qui sont sur la porte, le témoignent.

XIV. Les Dechaussez de la Province de Nostre Dame de Pitié, bâtirent un petit convent sous le titre de saint Antoine de Padouë, un peu éloigné de Port-Alegre en Portugal; & André de Noronha Evéque de ce lieu, voyant qu'ils estoient là fort mal à cause du mauvais air. Leur en bâtit un autre plus prés de la ville, & dans une situation plus saine.

XV. Saint Fructueux Archevéque de Braga, avoit fait bâtir une petite

Digitized by Google

Egliſe prés de cette ville l'an 759. & y feut enterré ; l'an 1102. Girald ſon ſucceſſeur fit tranſporter ſes Reliques à Compoſtelle dans l'Egliſe de ſaint Jacques ; & cette année Didace de Soſa Archevéque de Braga fit reparer la ſuſdite Egliſe, & la donna aux Deſchauſſez de la Province de Noſtre-Dame de Pitié.

XVI. Le convent de Rion ſur Garone à quatre lieuës de Bourdeaux, feut donné aux Obſervantins par l'ordre de François premier Roy de France, qui avoit obtenu de Leon X., le pouvoir de reformer toutes les maiſons des Conventuels de ſon Royaume.

XVII. Pacheco Seigneur du Bourg de la Puebla de Montalbañ, au Dioceſe de Tolede, Souhaittoit avec paſſion d'avoir des enfans d'Eleonor Ciacone ſa femme : pendant qu'il prioit Dieu avec grande ferveur, pour luy demander cette grace, il luy ſembla qu'il voyoit qu'Eleonor s'eſtoit accouchée d'une fille, qui eſtoit revétuë d'un habit de Religieuſe de la conception. Il creut que cette viſion vouloit dire qu'il devoit bâtir un Monaſtere de cet Ordre ; & il le fit commencer cette année dans ſon Bourg, avec l'ayde d'Alphonſe Tellez ſon pere : avant qu'il ne l'eût achevé ſa femme s'accoucha, en effet d'une fille, qui feut nommée Louïſe Faxarde ; & ſelon la viſion de ſon pere, elle ſe randit Religieuſe dans ce lieu. La Sœur Marie Calderone feut appellée de Turrigi avec ſept autres pour eſtre la premiere Superieure de cette maiſon ; quoyque le Comte d'Oropeſa la demandât en même tems, pour gouverner un autre Monaſtere qu'il avoit fondé. Cette devote fille eſt morte dans ce lieu en grande eſtime de Sainteté ; c'eſt pourquoy Pierre Pacheco Evéque de Siguença, & cardinal, qui a fait bâtir l'Egliſe de ce Monaſtere, & beaucoup augmenté ſes revenus, fit tranſporter ſes Reliques du chœur où elle avoit eſté enterrée, dans un beau Sepulchre d'Albâtre, qu'il luy fit dreſſer dans la premiere chapelle. Ce Prelat a laiſſé aux ſucceſſeurs de ſa famille le droit de Paronat qu'il avoit acquis par ſes bien-faits, & le pouvoir d'y faire recevoir ſucceſſivement neuf filles ſans porter de dot.

XVIII. Gonzague écrit qu'Helion Geofroy Docteur ez Droits, Prevoſt d'Alby, & chanoine de Rodez, commença un Monaſtere pour les Annonciades dans cette ſeconde ville, par la permiſſion de Leon X. & qu'il le dota de quelques revenus ; mais il ajoûte que les premieres Religieuſes, qui vinrent d'Alby, & de Bourges, n'y feurent eſtablies que l'an 1574. ce qui n'eſt pas bien croyable ; je panſe qu'il y a de l'erreur dans les chiffres, & qu'il faut dire ou qu'il ne feut pas commencé ſi tôt, ou qu'il ne feut pas peuplé ſi tard.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1523.	D'ADRIEN VI. l'an 1. & 2.	DE CHARLES V. EMP. l'an 5.	DE L'ORDRE l'an 316.

1. LEs Obſervantins de la famille Ciſmontaine, poſſedoient depuis ſix ans la charge de General de l'Ordre, & trois l'avoient déja occupée; ſçavoir Frere Chriſtofle, de Forli, qui feut fait Cardinal peu de mois aprés ſon élection; Frere François Lychet, qui mourut aprés l'avoir exercée pendant deux ans; & Frere Paul de Soncino, qui avoit rempli le reſte du temps, ou comme Vicaire General, ou comme General; c'eſt pourquoy il falloit proceder à la creation d'un nouveau Superieur, qui feut de la famille Ultramontaine, ſelon la Bulle de l'union. Le Chapitre feut indiqué pour cela au convent de Burgos, à la Feſte de Pentecôte; le General qui devoit y preſider, nomma Frere Seraphin de Mantoüe pour Commiſſaire de la famille Ciſmontaine pendant ſon abſence, & ſe mit en chemin; mais eſtant arrivé à Avignon, il tomba malade; ſe voyant arrêté, il envoya un Commiſſaire à Burgos pour preſider à ſa place, & bien-tôt aprés il mourut. Ce delegué, quelque diligence qu'il fit, ne peut pas arriver à Burgos au temps aſſigné, les Vocaux voyant qu'ils ne pouvoient pas differer l'élection au dela de huit jours, éleurent le Jeudy dans l'Octave de Pentecôte Frere François Quignonés pour leur Preſident, & le lendemain pour leur General. Frere Hilarion Saccheti feut éleu Commiſſaire General, pour la famille Ciſmontaine; Frere Bernardin Salzedo Provincial de Burgos feut fait procureur de Cour, & Frere André Alemain Florentin Commiſſaire de Cour. Les Deffiniteurs de la famille du General furent Frere Bernardin Salzedo; Frere Pierre des Monts d'Occa Provincial de ſaint Jacques, Frere Guillaume N. Provincial d'Angleterre, Frere Ambroiſe Cabley Provincial de Saxe, Frere Arnoux de ſaint Felix Provincial de Guiene, & Frere Gabriel, *Ave Maria*, Provincial de Touraine; ceux de la famille du Commiſſaire general feurent, Frere François de Penthoma Cuſtode de la Provincial de ſaint Bernardin, Frere François George Provincial de celle de ſaint Antoine, Frere Anſelme Provincial d'Auſtriche, Frere Nicolas N. Cuſtode de Sicile, Frere Jerôme de Spolete Provincial de la Province de ſaint Antoine, & Frere Bernardin de Saulyo Cuſtode de Hongrie. Aprés leur élection le Chapitre declara que cette charge ne leur donnoit aucun rang dans les communautez ſelon la coûtume, & les anciens ſtatuts de l'Ordre; mais depuis on leur a concedé pluſieurs privileges.

II. Il feut ordonné dans ce Chapitre, que la Province de Toſcane ſeroit diviſée en deux; que la premiere contiendroit tous les convens du domaine de Florence, & retiendroit l'ancien titre; & que la ſeconde comprendroit tous les autres, & ſe nommeroit la Province de Siene, ce qui feut confirmé par Adrien II. Que la Province de Saxe ſeroit auſſi partagée en deux; que la premiere

Digitized by Google

comprendroit la Saxe superieure, & prendroit le titre de S. Jean Baptiste; & que la seconde comprendroit la Saxe inferieure, & s'appelleroit la Province de Turinge; le tout sous le bon plaisir de sa Saintetè. Que la Province de Hongrie qui s'appelloit de la famille, prendroit le nom de S. Sauveur; & que celle qui se nommoit des Reformez, prendroit le titre de Ste Marie. Que la custodie de Flandres seroit érigée en Province; & tout cela fut confirmé par Clement VII.

III. Frere Gabriel Ave Maria, & le Provincial de Strazbourg furent instituez Inquisiteurs contre l'heresie de Luther, qui s'épandoit par l'Allemagne; mais avec cette difference, que le premier qui avoit esté Commissaire general, pourroit agir seul contre tous les Religieux, & toutes les Religieuses qui seroient infectez de ce venin; mais que l'autre ne pourroit faire aucune procedure que conjointement avec luy.

IV. Il fut ordonné qu'on ne créeroit plus des Lecteurs, ni des Docteurs en Theologie, que dans les études generales. On trouva que depuis le dernier Chapitre general, le nombre des Religieux decedez dans la seule famille Ultramontaine, estoit de 1698, & celuy des Religieuses de 337. On recommanda avec grand eloge la pieté, & la liberalité du Duc de Naxera, qui avoit contribué avec grande charité à la depense de cette Assemblée. Le Chapitre general qui se devoit tenir l'an 1526. fut assigné au convent de la Vigne prés de Venise. On fit plusieurs autres Ordonnances, qui firent éclater la prudence & le zele du nouveau General, & nous en parlerons dans la suite. Les Conventuels tinrent aussi une assemblée au convent d'Assise, mais je n'ay pas pû trouver ce qui s'y passa.

V. Aprés le Chapitre general, Fr. François Quignonez alla vers l'Empereur qui estoit à Valladolid, pour luy demander sa protection en faveur de l'Ordre; & il en obtint des lettres pour le Pape, pour les Cardinaux, pour le Prince Ferdinand qui gouvernoit en Allemagne, & pour les Princes de cette Nation. Enfin il n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à l'avancement de l'Ordre, & au soûtien de la foy catholique, contre les heresies qui la troubloient.

VI. L'Empereur luy demanda pour son Predicateur ordinaire, Fr. Antoine de Guevarra, qui s'est rendu si celebre non seulement par ses ferventes predications, mais encore par l'excellence de ses Ecrits. L'Infante Catherine sœur de Charles Quint, luy demanda pour son confesseur ordinaire Fr. Michel Serre; la mere de François I. Roy de France, luy demanda Fr. Bernardin N. & le Grand Maistre de France, Fr. Vincent de Naples. Il commanda à Fr. Bernardin de Puy-Bonel Milanois, de demeurer pendant trois ans à Lion, pour prêcher pendant le Caréme aux Italiens qui residoient dans cette ville. Il est important de remarquer que ces Religieux n'avoient point recherché ces Emplois honorables, mais que leur vertu les y avoit appellez; & qu'ils ne les accepterent que par le commandement de leur Superieur.

VII. De Valladolid le General alla dans l'Estremadoure, pour visiter la Province de Saint Gabriel; & ayant reconnu qu'elle estoit remplie de Religieux d'une éminente pieté, il en choisit treize pour les envoyer à la Province

Digitized by Google

de Jucatan, appellée autrement la Nouvelle Espagne. Ces illustres Missionaires estoient Fr. Martin de Valence de Jean en Castille, Fr. François de Soto, Fr. Martin, & Fr. Joseph de Corogne, Fr. Jean Suarez, Fr. Antoine Suarez de Ciudad Rodriguez, Fr. Toribius de Benevent, tous Predicateurs celebres, & confesseurs zelez. Fr. Garcias de Cisneros, Fr. François de Fonsalide jeunes Predicateurs. Fr. Jean de Ribas, Fr. François Ximenez Prestres. Fr. André de Cordoüe, & Fr. Bernardin de la Tour lais; ils avoient esté presque tous de la Province de Saint Jaques, & avoient embrassé la reforme dans celle de Saint Gabriel. Il institua Fr. Martin leur Superieur, & Custode sur toutes les maisons qu'ils établiroient dans ce nouveau païs, sous le titre de la Custodie de S. Evangile; le rendit independant de tous les autres Superieurs; luy donna toute son autorité, & la permission de joüir de tous les privileges accordez par le saint Siege pour cette mission, avec pouvoir de la commettre à d'autres, lors qu'il le jugeroit necessaire. Il leur dressa des constitutions pleines de zele & de prudence pour leur conduite; & leur recommanda tres-particulierement d'observer les saintes pratiques qu'ils avoient appriſes dans leur Province, & de ne pas souffrir qu'aucun Religieux demeurât parmy eux, s'il ne se vouloit soûmettre à ces saintes Observances; mais de le renvoyer à la Province de Sainte Croix.

VIII. Le General avoit témoigné une passion extreme, d'aller travailler en personne à cette importante mission; & comme il n'en avoit esté empesché que par les charges, à quoy il avoit esté élevé par son merite, plûtost que par son ambition, il ne pouvoit pas recevoir une plus grande satisfaction que de voir le zele avec lequel ses devots enfans se disposoient à cette sainte entrepriſe. Eux de leur costé ne consideroient pas leur Superieur comme un homme, mais comme Jesus-Christ, qui leur parloit par sa bouche, & mettoient toute leur esperance en la puissance de ce souverain Maistre qui les envoyoit. Car comme dit S. Bernard, *l'obeïssance que nous rendons aux Prelats, s'adresse à celuy qui a dit; celuy qui vous écoute, m'écoute.* Ils ne s'étonnoient pas de se voir envoyez foibles, & sans secours au milieu des Barbares, ni d'estre exposez comme des brebis à la gueule des loups: *La vertu*, comme dit Seneque, *est avide du peril; elle ne pense qu'à la fin qu'elle se propose, & non pas à ce qu'elle doit souffrir, parce que ses travaux doivent faire une partie de sa gloire.*

IX. Il faut remarquer que ces treize Religieux estoient destinez particulierement pour la Province de Jucatan, quoy qu'elle n'ait esté conquise entierement que l'an 1527. aprés que Ferdinand Cortez eut pris Mexique; car il l'avoit découverte depuis l'an 1517. & avoit commencé d'y faire quelque établissement; de sorte que la nouvelle de cette conqueste fut portée en Espagne, avant celle de la prise de Mexique; même les Religieux de la Province de Ste Croix y estoient déja allez; c'est pourquoy le General commandoit à Frere Martin de Valence dans la commission qu'il luy donna, de n'y souffrir que ceux qui voudroient embrasser les constitutions de la reformation des Deschaussez; il excepta seulement les trois Flamands que Charles Quint avoit en-

Digitized by Google

voyez auparavant dans ce nouveau monde. Il y avoit aussi deputé Fr. François de Soto, & Fr. Jean de Suarez de la Province de S. Jaques, en qualité de Commissaires, pour visiter la Province de Sainte Croix, & tous les endroits où les Religieux residoient; afin qu'ils rapportassent au Chapitre prochain, l'état de tout le païs, le besoin qu'il avoit d'ouvriers Apostoliques, & l'esperance qu'on pouvoit concevoir de l'établissement de la foy.

X. Herrera dit que les Ameriquains vivent fort long-temps, sur tout dans les lieux élevez où l'air est le plus pur; & asseure qu'on y a trouvé des hommes qui avoient plus de cent quarante ans. On dit qu'un des compagnons de Frere Martin rencontra un de ces Barbares dans les montagnes, qui en avoit pour le moins trois cens, au rapport de ceux du païs, & selon le recit qu'il faisoit des choses dont il se souvenoit; mais il avoit le corps si courbé, qu'il portoit son visage sur ses genoux; & sa peau estoit si dure, qu'il sembloit estre couvert de fortes écailles; aussi estoit-il allé toûjours nû. Les Historiens disent quelque chose de semblable des Indes Orientales, & voicy ce que Maffée en écrit. L'an 1537. on presenta à Nonnius d'Acugna, un homme de Bengala qui avoit trois cens trente-cinq ans; on ne le pouvoit pas soupçonner de mensonge, car les plus vieux du païs témoignoient qu'ils avoient appris son âge de leurs ancestres. Il avoit un fils âgé de quatre-vingts-dix ans, & les choses qu'il disoit avoir veuës, s'accordoient fort bien avec les histoires du païs, dont il ne pouvoit pas avoir la connoissance, parce qu'il ne sçavoit pas lire. Il avoit perdu diverses fois les dents, mais elles luy estoient revenuës; & sa barbe avoit aussi changé plusieurs fois de couleur, car de blanche elle estoit devenuë noire. Il avoit esté idolâtre pendant cent ans; alors il estoit Mahometan, & la merveille de sa vie avoit obligé le Sultan qu'Acugna vainquit, & fit mourir, de lui donner une pension. Il demanda la même grace à ce Gouverneur Espagnol, qui la luy accorda fort agreablement. Daça ajoûte qu'André Evêque de Cochin, le trouva encore en vie l'an 1606. & qu'aprés avoir fait une enqueste juridique de son âge, de sa patrie, & de toutes les actions de sa vie, il l'envoya en Espagne à Philippe III.

XI. Fr. Michel Serre Commissaire Visiteur de la Province de S. Jaques, fit faire l'election du Provincial par sort; & comme cette procedure estoit nouvelle, & contre les statuts de l'Ordre, elle ne manqua pas de causer un grand trouble; le General estant averty de l'imprudence de son delegué, cassa ce Chapitre, & en fit tenir un autre, où Fr. Pierre des Monts d'Occa fut élû Provincial, mais il se démit bien-tost de sa charge; & il fallut faire une troisiéme election, qui fut en faveur de Fr. Antoine de Gusman Religieux fort recommandable par son merite, autant que par son illustre naissance. Aprés que le General eut pourvû au repos de cette Province, il établit plusieurs choses pour regler son gouvernement; il assigna trois convens de Castille, trois de Galice, & trois de l'Estremadoure pour recevoir des Novices; car auparavant on les recevoit indifferemment presque par tout. Il determina celui de Salamanique pour l'étude de la Theologie, & d'autres pour la Philosophie, & pour la Grammaire. Son Regiſtre porte, que cette Province avoit alors vingt-sept

Digitized by Google

convens, avec sept cens Religieux, & douze Monasteres habitez par six cens Religieuses.

XII. Le General estant à Valladolid, reconnut qu'il y avoit dans la Province de la Conception plusieurs Religieux qui souhaittoient ardemment de vivre avec plus d'austerité & de retraitte que le commun : pour favoriser leur pieux dessein, il nomma cinq convens de recollection, & dressa des statuts particuliers, pour la forme de vie qu'on y devoit observer. Cette institution se conserve encore avec beaucoup d'exactitude dans ces cinq maisons; ceux qui les habitent sont appellez Recollets, & les autres Provinces en ont établi de la mesme façon. Ces cinq convens sont ceux d'Aquiler, del Abroio, du Val de Scopezo, de Villesilos, & de Calahorra.

XIII. Les Conventuels de la Province de Castille, éleurent pour leur Maistre Provincial, Fr. Pierre d'Artiaga; mais ils firent difficulté de demander sa confirmation au Ministre Provincial de l'Observance, comme il leur estoit ordonné par la bulle de l'union; cette affaire fut portée devant le General, qui la fit examiner par trois Commissaires; & aprés avoir oüy leur rapport, il ordonna que cet article de la bulle fût observé également par tout, jusques à ce que le S. Siege en ordonnât autrement.

XIV. Adrien VI. mourut le 14. de Septembre, au grand regret de tous les gens de bien, qui le croyoient digne d'une plus longue vie, parce qu'ils esperoient que sa prudence pourroit guerir les maux dont l'Eglise estoit affligée. Son âge estoit à la verité assés long; car il avoit soixante-cinq ans; mais son Pontificat fut fort court, car il ne dura que vingt mois & six jours. Il n'avoit pas besoin de cette haute dignité pour acquerir de l'estime; car il avoit receu plus d'honneur dans une moindre fortune, que dans cette élevation. C'est pourquoy on eut raison de mette cette Epitaphe sur son sepulchre du Vatican;

ADRIANUS VI. HIC SITUS EST,
Qui nihil sibi infœlicius in vitâ, quam quod imperaret, duxit.

C'est à dire,

Cy gist Adrien VI. qui a consideré la Dignité souveraine, comme le plus grand malheur de sa vie.

Mais l'Eglise ne pouvoit pas souffrir une plus grande infortune, que de voir finir si-tost le gouvernement d'un si excellent Pasteur. Sa mort fut causée, ou par une grande douleur de reins, dont il estoit travaillé d'ordinaire, ou par le poison, comme quelques-uns l'ont soupçonné. Car quoique sa vie fût sainte, sa doctrine éminente, & sa bonté merveilleuse; & qu'il n'eût de severité que pour les méchans, neanmoins il ne manqua pas d'ennemis, qui ne pouvoient souffrir ce qu'il faisoit par une bonne intention, pour corriger les abus qui s'estoient introduits. Le 19. de Decembre le Cardinal Jules de Medicis fut élû son successeur, & couronné le 26. du même mois, devant l'Eglise de S. Pierre sous le nom de Clement VII.

Digitized by Google

XV. Louis Roy de Hongrie écrivit au nouveau Pape, pour le supplier de reprendre, & de terminer la procedure de la canonization du B. Fr. Jean de Capistran. Les plus grands Seigneurs de son Royaume, Ecclesiastiques & Seculiers firent la même instance à sa Sainteté; & Sigismond Roy de Pologne, qui estoit oncle de Loüis, fit la méme sollicitation par ses lettres.

XVI. Emmanuel Frias qui commandoit sur la coste de Coromandel dans l'Inde Orientale, receut ordre du Roy de Portugal de chercher les reliques de S. Thomas l'Apostre, qui a esté martyrisé en ce païs. Il les trouva dans les ruines de l'ancienne Ville de Maliapur, quoique la Mesopotamie se vante d'en avoir une partie. Elles estoient enfermées dans un sepulchre quarré, haut de neuf pieds, & basty de deux murailles: la premiere de brique, & la seconde de pierre, au même lieu où le S. Apostre avoit fait bastir une Eglise. Ses ossemens estoient mélez avec de la chaux & du sable; on y trouva encore un vase de terre, une piece de son baston, le bout de la lance dont il fut percé; & au dessous le cadavre d'un de ses disciples. On enferma ces deux sacrez corps dans deux belles chasses, qui furent portées en procession avec grande solemnité, & puis remises sur un Autel; on y mit même des Gardes, & les clefs furent portées à Edoüard Menesez Gouverneur des Indes, qui demeuroit à Cochin. Deux ans aprés on les cacha sous l'Autel, de sorte qu'il n'y avoit que deux Portugais qui sceussent l'endroit où elles estoient; mais enfin un Frere Mineur les transporta dans Goa, où Constantin de Brugance Viceroy des Indes, faisoit bastir une belle Eglise à l'honneur du S. Apostre.

XVII. Les habitans de Breslau en Silesie, s'estoient laissé infecter de l'heresie Lutheriene; ils commencerent à faire éclater leur fureur par la cruelle persecution qu'ils firent aux Freres Mineurs. Aprés les avoir fort maltraittez, ils les chasserent, & profanerent leur Eglise. Cette peste commençoit à se glisser dans la Lithuanie; mais Fr. Uriel de Grabovi Provincial de Pologne, empêcha ses progrez par les excellens Predicateurs, & les sçavans Theologiens qu'il luy opposa. Quelques Religieux s'essayerent de faire separer les convens de la Lithuanie, de ceux de la Province de Pologne, par la faveur du Palatin de Vilna; mais la prudence de F. Uriel, & la fermeté de F. Bernardin Gardien de Vilna, rendirent tous leurs efforts inutiles.

XVIII. Fr. François de Bresse mourut au convent de S. Barthelemy prés de Foligni, le 24. d'Aoust, selon Jacobillus, ou le 4. de Juin, selon les memoires de la Province de S. François, âgé de 63. ans. Il avoit consacré sa jeunesse à Dieu dans la Religion, & s'estoit efforcé d'acquerir la perfection de son état par une humilité profonde, par une oraison continuelle, & par une charité tres-fervente. Il souffroit un si grand déplaisir, de voir que plusieurs personnes s'approchoient du Sacrement de penitence, sans témoigner une grande douleur de leurs pechez, qu'il ne pouvoit retenir ses larmes; son compagnon qui le voyoit ainsi pleurant, luy demanda pourquoy est-ce qu'il s'affligeoit tant des defauts d'autruy, dont il n'estoit pas coupable; & il luy répondit: il n'est riende si divin que la conversion des pecheurs, c'est une œuvre digne d'un homme celeste; & il n'y en a point qui soit si propre à un bon Fr. Mineur, s'il veut

Digitized by Google

imiter son Pere. Dieu a recommandé le prochain à chacun des hommes, mais sur tout aux Freres Mineurs qui mangent les pechez des peuples. Estant Superieur de l'Hermitage de Cœsi, dans un temps auquel les vivres estoient extrêmement chers, il donnoit aux pauvres tout ce qu'il trouvoit, sans reserver la moindre chose pour ses Religieux: mais Dieu recompensoit bien sa liberalité; car dés qu'il s'estoit mis en priere, on luy portoit abondamment des vivres, sans qu'il sceût qui les luy envoyoit. Il passa dans la Province de S. François, parce que la discipline reguliere y estoit fort exacte; l'an 1522. il fut institué confesseur du Monastere de Sainte Luce à Foligni; & aprés avoir exercé cette charge pendant un an avec beaucoup de zele, Dieu l'appella au ciel pour recompenser ses travaux.

XIX. Clement VII. donna la charge de protecteur de l'Ordre, au Cardinal André du Val Romain: l'acte de son Institution porte, que cet office vaquoit par la mort du Cardinal Dominique Grimani; d'où il paroist que si le titre de protecteur a esté donné quelquefois aux Cardinaux Bernardin Carvaial, & Jules de Medicis, cela ne marquoit pas qu'ils le fussent en effet, mais seulement par l'affection qu'ils avoient pour les Religieux, & par le soin qu'ils prenoient de leurs affaires.

XX. Les Tures emporterent l'Isle de Rhodes sur les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, aprés un long & rude Siege; les Freres Mineurs qui avoient un convent dans la principale ville, s'estoient employez à sa defense, non seulement par leurs prieres, & par leurs exhortations, mais encore par leur valeur avec des armes, car ils avoient fait toutes les fonctions des soldats: c'est pourquoy ils estoient bien asseurez qu'ils avoient blessé & tué plusieurs de ces Barbares, & mêmes des chrestiens qui estoient dans leur armée. Le Commissaire general supplia le Pape, de vouloir absoudre ces vaillans Religieux des censures qu'ils pouvoient avoir encouruës; & les dispenser des irregularités qu'ils pouvoient avoir contractées par ces actes; & sa Sainteté accorda, & à luy, & au Commissaire de Cour, tout le pouvoir necessaire dans cette rencontre: Elle l'étendit encore au Provincial de Candie, & au Gardien de Jerusalem, pour tous ceux qui se trouveroient obligez de combattre contre les ennemis de la foy.

XXI. Fr. Paul de Soncino estant General de l'Ordre, & Commissaire de la collecte des aumônes, pour la fabrique de l'Eglise de S. Pierre, avoit soubdelegué dans cet Employ Fr. Jean Baptiste de Puppio; & le Pape Adrien ayant esté bien informé du zele & de la bonne conduite de ce Religieux, l'institua son Commissaire pour continuer cette fonction; & luy donna le pouvoir d'employer les censures Ecclesiastiques contre tous ceux qui retenoient les depost qu'il leur avoit confiez.

XXII. Fr. Paul Zonion, ou de Tomor Observantin, fut promû à l'Archevêché de Colocza en Hongrie; Fr. Jean François de Potenza à l'Evêché de Scaren, sous l'Archevêque d'Upsal en Suede; Fr. Pierre de Bisquaires à celui de Nicopolis en Armenie, & donné pour suffragant à l'Evêque de Beauvais: Fr. François de Moulin, à celuy d'Agra sous l'Archevêque de Candie; & Fr.

Digitized by Google

François de Martura, à celuy de Cairoan sous l'Archevêché d'Athenes, & donné pour suffragant à l'Evêque de Crotone en Calabre.

XXIII. Fr. Paul de Tomor avoit acquis une si belle reputation par les victoires qu'il avoit gagnées sur les Turcs, avant qu'il ne se rendit F. Mineur, que les Etats de Hongrie resolurent de luy faire donner l'Archevêché de Colocza, afin qu'il defendit contre ces infideles le Comté de Sirmich, & toute cette partie du Royaume qui est le long du Danube, entre les rivieres de Drave & de Save; & parce qu'on sçavoit bien qu'il seroit difficile de le faire sortir de son cloistre, pour luy faire accepter cette dignité honorable, on determina d'employer l'authorité du Pape pour l'y obliger. On ne se trompoit pas dans le jugement qu'on faisoit de la disposition de son esprit; car il resista fort longtemps, & avec grande fermeté à son élevation; & ne se rendit que par l'obeïssance qu'il devoit au Roy, & au saint Siege. Il fut donc établi & Pasteur pour avoir soin du salut de son troupeau, par l'administration des choses sacrées; & Gouverneur pour le defendre par les armes. Il s'acquita si bien de ces deux charges si differentes, que ceux-là mêmes qui ont cherché le moyen d'en médire, à cause de l'envie qu'ils luy portoient, ont esté obligez d'avoüer qu'il avoit remply tout le devoir & d'un grand Capitaine, & d'un tres-Religieux Prelat; & ce qui est bien remarquable, au milieu des armes, & parmy l'abondance des biens, il ne changea rien de l'austerité, & de la maniere de vivre qu'il avoit observée dans la Religion. Voilà un bel exemple pour les Prelats qui sont pris des Ordres Religieux; ils devroient, comme Fr. Paul, soûtenir leur charge avec constance, sans laisser les observances de leur premier état, & ne pas renoncer à l'obligation de leur vœu, sous le specieux pretexte d'honorer leur dignité.

XXIV. Mariote Saian commença de bastir un beau convent pour les Observantins, sous le titre de N. Dame de Misericorde, à trois cens pas du bourg de Col dans la Marche d'Ancone, par la permission d'Adrien VI.; & legua tous ses biens par son testament, pour le faire achever.

XXV. La Communauté du territoire de Corzano en Etrurie, donna une maison aux Observantins dans le bourg S. Pierre du Dioceſe de S. Sepulchre, pour servir d'hospice aux Religieux du Mont Alverne; Clement VII. confirma cette disposition; mais depuis on y a fait un convent par les liberalités des habitans. Un Fr. Mineur qui estoit Evêque de Salamine, consacra l'Eglise à l'honneur de S. François, & le grand Autel à l'honneur de la Conception immaculée de la Ste Vierge; on fait l'anniversaire de cette Dedicace le premier Dimanche de Septembre.

XXVI. Le convent qui estoit prés de Pampelune, à la porte Saint Laurens, & duquel nous avons parlé l'an 1240. & 1245. fut démoly à cause de la guerre, & transporté dedans, où il est encore, & fort grand, & fort beau.

XXVII. Ferdinand de Sylva Comte de Cifuentes, fit bastir un convent sous le titre de N. Dame des Anges, prés de son bourg d'Escamilla dans le Dioceſe de Cuença.

XXVIII.

Digitized by Google

XXVIII. Jean Roy de Portugal commanda de donner une maison aux Observantins dans Cochin, capitale d'un Royaume de même nom, sur la coste de Malabar aux Indes Orientales; afin que ces zelez Missionaires peussent avoir plus de commodité de s'étendre dans les autres Provinces. Cela fut executé; mais comme les affaires des Portugais n'estoient pas encore bien établies en ce païs, cet hospice estoit fort petit; les Religieux l'ont augmenté peu à peu par leur industrie, de telle sorte que l'an 1580. il s'est trouvé qu'ils y avoient un beau convent.

XXIX. Un Prestre, & trois Sœurs qui vivoient ensemble dans un exercice continuel des œuvres de pieté, fonderent un Monastere sous le titre du sacré Nom de Jesus pour les Religieuses de Ste Claire, à Montfort dans le Dioceſe d'Elvas en Portugal.

xxx. La maison de Sainte Marie de Puliolis, où S. François avoit logé la premiere fois qu'il vint à Bologne, fut érigée en un Monastere de Sainte Claire sous le titre de S. Bernardin. Les premieres Religieuses qui l'habiterent, furent prises de celuy de Tres-saint Sacrement de la même Ville; & ces devotes filles établirent de si beaux fondemens de pieté, qu'il est devenu tres-celebre & par le nombre, & par la qualité, & par la vertu de celles qui leur ont succedé.

xxxi. Les Ducs de Gournay en Normandie, avoient fondé un Monastere dans ce lieu sous le titre de S. Sauveur, pour les Sœurs du Tiers Ordre; mais elles en avoient esté chassées, je ne sçais pourquoy, par un Edit de Charles VII. Roy de France; environ cette année, elles obtinrent de François premier la permission de s'y remettre, & elles y ont demeuré depuis: leur Eglise a esté consacrée par un Evêque de Bone, sur la coste de Barbarie.

xxxii. Rodriguez de Bivar Prestre & Docteur en l'un & en l'autre Droit, changea en un Monastere de Tierceres sous le titre de l'Annonciation, la maison qu'il avoit à Grignon dans le Dioceſe de Tolede. Les Sœurs Françoise de Ste. Anne, & Isabelle de S. Raphaël du Monastere d'Almagro, furent choisies pour gouverner celuy-cy; la premiere en qualité d'Abbesse, comme elle l'avoit esté de celuy de S. Jean de la penitence à Tolede; & l'autre pour estre Maistresse des Novices. Ces devotes filles y établirent une retraite si exacte, qu'encore presentement les Religieuses ne parlent à personne, non pas mêmes à leurs parens que tres-rarement, & pour des occasions inévitables, ce qui rend cette maison fort celebre par toute l'Espagne.

xxxiii. Une veuve du bourg S. Clement dans le Royaume de Murcie, ayant pris l'habit du Tiers Ordre avec deux autres femmes devotes, avoit voulu ériger sa maison en Monastere; le Provincial à qui elle la soûmettoit, avoit appellé une Religieuse de Ville-neuve des Infans, pour gouverner cette nouvelle famille; mais la Fondatrice qui pretendoit en estre la Superieure, fut si fâchée qu'on donnât cet honneur à une autre, qu'elle chassa toutes ses compagnes; & le Provincial pour punir son ambition & sa temerité, la dépoüilla de l'habit qu'elle avoit pris. Ces pauvres exilées s'estoient retirées dans une

Digitized by Google

petite maiſon, attendant que Dieu pourvût à leur conduite. Cette année Martin Ruiz leur legua par ſon teſtament une maiſon avec quelques biens ; & quelque temps aprés Elizabeth de Pidiola veuve leur en donna une autre plus grande, avec des revenus conſiderables ; de ſorte qu'elles établirent un beau Monaſtere ſous le titre de l'Aſſomption de la Ste Vierge. Il y a une erreur évidente aux chiffres dans Gonzague, où l'on a mis cet établiſſement à l'an 1223. car il eſt certain qu'il n'eſt que de cette année, puiſque la premiere Fondatrice fut priſe de celuy de Ville-neuve des Infans, qui n'a eſté fondé qu'aprés l'an 1500.

DE JESUS-CHRIST l'an 1524.	DE CLEMENT VII. l'an 1.	DE CHARLES V. EMP. l'an 6.	DE L'ORDRE l'an 317.

I. FRere Martin de Valence s'eſtoit rendu à Seville depuis le commencement du mois de Decembre de l'année precedente, avec onze compagnons, & avoit envoyé Fr. Joſeph de Corogne vers l'Empereur, pour conferer avec ſa Majeſté, & recevoir d'Elle les ordres plus particuliers qui leur eſtoient neceſſaires pour la miſſion des Indes Occidentales qu'ils alloient entreprendre. Pendant qu'ils attendoient la commodité de l'embarquement, Fr. Bernardin de la Tour lay manqua de cœur, & s'en retourna dans ſa Province ; mais Fr. Jean de Palos de la Province d'Andalouſie, Religieux fort recommandable pour ſa vertu, remplit ſa place. Ces miſſionaires Apoſtoliques partirent de S. Lucar de Baramede le 25. de Janvier ; ils arriverent aux Iſles fortunées le 4. de Février. le 3. de mars à l'Iſle de Port riche, le 22. du même mois à celle de Saint Dominique, le 30. d'Avril à celle de Cube, & enfin la veille de Pentecoſte, qui ſe trouvoit le 14. de may, ils aborderent au Port de Saint Jean d'Ulva dans la Nouvelle Eſpagne, éloigné de mexique de ſoixante lieuës.

II. Dés que Ferdinand Cortez fût averty de l'arrivée de ces ouvriers Evangeliques, il envoya de ſes gens vers eux pour les feliciter de leur heureux voyage ; ; & pour leur faire eſcorte juſques à Mexique, de crainte qu'ils ne receuſſent quelque mauvais traittement des Barbares, qu'ils trouveroient ſur le chemin. Ils paſſerent par la grande ville de Tlaſcala un jour de foire, & voyant là une multitude infinie de peuple, ils rendirent mille actions de graces à Dieu, de ce qu'il leur offroit une moiſſon ſi abondante. Ils allerent droit à la place ; & comme ils ne ſçavoient pas le langage du païs, ils commencerent à s'expliquer par des ſignes : ils tâchoient de repreſenter à ces gens la ſouveraine majeſté de Dieu dans le ciel ; de leur faire comprendre que tous nos biens deſcendent de luy ; & de leur donner de l'horreur de leurs faux Dieux, en crachant avec mépris contre les Idoles. Ces Barbares ne pouvoient aſſés admirer cette grande nouveauté ; ils s'étonnoient de voir des gens qui témoignoient un

Digitized by Google

ſi grand mepris des choſes de la terre, par leurs habits groſſiers, & rapiecez; par la maigreur de leurs viſages, & par la nudité de leurs pieds. Quelques uns commencerent d'en rire; d'autres en avoient compaſſion: il y en eut meſmes qui ſe mirent à pleurer; mais tous egalement conſideroient avec grande attention, tout ce que ces bons Religieux faiſoient. Comme quelques-uns de ces Barbares repetoient ce mot de leur langue, *Motolinia*, Fr. Turibius s'informa d'un Eſpagnol, ce qu'il ſignifioit; & ayant ſceu qu'il vouloit dire un petit pauvre; il s'écria plein de joye, voyla le ſurnom que je veux avoir doreſnavant parmi les Indiens: je ſouhaitte avec paſſion qu'ils ſçachent que nous ſommes les petits pauvres de J. C. que nous ne deſirons pas leurs biens; que nous n'eſtimons que les ames; & que nous mepriſons tout le reſte. Le deſir de ce bon Frere eut ſon effet, car déslors on ne l'appella plus que *Motolinia*.

III. Lorſque ces devots Religieux arriverent à Mexique, chacun portoit une Croix; & Cortez ſortit avec une belle compagnie d'Eſpagnols, & d'Indiens pour les recevoir en ceremonie. Il fit jetter un tapis ſous les pieds de Fr. Martin; & ſe mit à genoux pour leur baiſer la main, & recevoir leur benediction; tous ceux de ſa ſuite firent la meſme choſe; & Cortez fit avertir Fr. Martin, & ſes compagnons de demeurer avec gravité dans leurs places, ſans randre aucune civilité ni à luy, ni aux autres; afin que les Indiens conceuſſent plus de reſpet pour leurs perſonnes. Aprés cette ceremonie Cortez ſe tourna vers les Indiens qui le ſuivoient en foule; & leur dit, voicy des hommes envoyés de Dieu, nous les traittons avec grande veneration, & le Roy d'Eſpagne noſtre Souverain, ne les honnore pas moins que nous. Ils ſont alterez du ſalut des ames; ils ne deſirent ni or ni poſſeſſions; car ils mepriſent toutes les choſes de la terre, & ne panſent qu'à celles du Ciel. Ils vienent pour vous faire connoiſtre l'unique, & vray Dieu; & pour detruire le culte des fauſſes divinitez; ils ne recherchent pas vos biens, mais vous meſmes: ils ont traverſé la vaſte eſtenduë de l'Ocean, & des Provinces fort eſloignées pour travailler à voſtre ſalut; & ſont tout preſts de ſe ſacrifier pour vous. La charité que la religion chreſtiene leur enſeigne les pouſſe, & les preſſe de vous delivrer de la cruelle ſervitude du Demon, où vous jeſtez malheureuſement engagez; & de vous faire jouir de l'heureuſe liberté que J. C. nous à meritée; au lieu de la cruelle boucherie que vous faittes des hommes, ils ne vous propoſeront que le ſacrifice innocent de l'Agneau ſans tache, qui a fait noſtre ſalut par ſon propre ſang qu'il a épanché, ſur une croix. Nous vous les donnons pour eſtre vos maîtres dans la foy, les precepteurs de vos enfans, les protecteurs de voſtre empire, les cautions de l'amitié que nous avons pour vous, & les fidelles Ambaſſadeurs de paix envers noſtre Monarque; car ils ont un grand pouvoir auprez de ſa Majeſté; & leurs prieres ſont auſſi fort efficaces envers Dieu. Les Eſpagnols prirent le ſoin de faire peindre cette honnorable reception, & les tableaux qui la repreſentent ſe conſervent en divers endroits de cet Empire Ameriquain.

IV. Aprés que Cortez eut randu ces premiers témoignages de l'eſtime, & du reſpet qu'il avoit pour ces nouveaux Miſſionaires, il les conduiſit avec gran-

Digitized by Google

de pompe au Palais Royal; & continua toûjours de leur faire de grands honneurs sur tout en public, & en presence des Indiens. Dez qu'il les abordoit, & avant que de leur parler il se decouvroit, & mettoit un genou à terre: il faisoit la même chose aprés qu'il les avoit entretenus; & leur baisoit l'habit avant que de se retirer. Cela fit concevoir aux Barbares une grande veneration pour ces Religieux, qu'ils voyoient estre plus honorez dans leur pauvreté, que les plus grands, & les plus riches Seigneurs. Ils furent encore bien confirmez dans ce sentiment, lorsqu'ils comprirent le genereux mepris qu'ils faisoient de toutes les choses de la terre. La pauvreté de leur habit, la modestie de leurs regards, la douceur de leurs paroles, la frugalité de leur nourriture, la gravité de leur psalmodie, & l'exercice continuel des actions de pieté les ravissoient; & ils couroient en foule pour les voir, comme des hommes qui sembloient estre descendus du Ciel, & que ceux-la mémes qui s'estoient randus maistres de leur empire, traittoient comme s'ils eussent esté leurs souverains: cependant nos Missionnaires pansoient moins à recevoir des honneurs, qu'à gagner des ames; & souffroient avec peine de voir que le temps s'escouloit, sans qu'ils peussent travailler à ce grand ouvrage; parce que comme ils ignoroient la langue du païs, ils ne sçavoient de qu'elle maniere s'y prandre. Aprés avoir consulté plusieurs fois avec Cortez, sur toutes les difficultez qui se presentoient, il feut resolu, qu'on feroit une assemblée de tous les Magistrats, & de tous les principaux Indiens, pour leur exposer que le voyage de ces saints personnages n'avoient point d'autre but que de procurer le salut de tout le peuple, & pour leur faire comprendre que le plus court moyen d'y reussir estoit, de commencer par l'instruction des enfans; parce qu'ils recevroient les principes de la foy avec plus de facilité que les autres: qu'ils les retiendroient avec plus de fermeté; & qu'ils en feroient un plus grand profit. Que pour cet effet ils vouloient se partager en divers endroits; & dresser des Ecoles, où ils instruiroient ces disciples, jusques à ce qu'ils en eussent fait des chrestiens, capables d'enseigner aux autres ce qu'ils auroient appris. C'est pourquoy il estoit necessaire, que les Peres de famille envoyassent leurs enfans à ces Seminaires, s'ils vouloient travailler au salut de leurs ames, & à la conservation de leurs biens: qu'ils ne devoient pas pourtant croire, qu'on negligeat le soin de ceux qui estoient plus avancez en âge; mais qu'on pretendoit de s'employer pour tous, de la meilleure façon qui se pourroit, afin de les gagner tous egalement à Jesus-Christ.

V. Aprés que Cortez eut donné cet ordre aux Indiens, Fr. Martin fit venir les trois Flamands, dont nous avons parlé ailleurs, qui estoient à la ville de Tetzcuco, où ils apprenoient la langue du pays, & deux autres Religieux de de l'Isle de S. Dominique. Lorsqu'ils feurent tous assemblez, il leur dit que bien qu'il eut esté institué leur Custode par le General, & mêmes Commissaire & Vicaire du Pape en ces cartiers; neantmoins il leur donnoit la liberté d'eslire un autre Superieur, & qu'il aymeroit mieux estre seulement le compagnon de leurs travaux, que le chef de leur troupe; mais ils ne voulurent pas avoir cette deference pour son humilité, & conclurent qu'ils devoient obser-

Digitized by Google

ver l'ordre que le General leur avoit donné. Sur cette resolution de Fr. Martin, ils consulterent ensemble les regles qu'ils devoient garder dans leur conduite & aprés les avoir dressées de concert, ils se diviserent aux quatre principales villes de cet Empire. Fr. Martin demeura dans celle de Mexique avec quatre compagnons, quatre allerent à Tascala, autant à Tetxcuco, & le reste à Huexotzincum; & chacun avoit encore le soin de travailler pour les Provinces de son voisinage. L'année suivante Fr. Martin receut un nouveau secours de quatre Religieux, & il les envoya à Corne-Vache, qui est la ville capitale du Marquisat de la Vallée.

VI. Ayant ainsi distribué leurs cartiers, ils prirent des maisons fort vastes, & qui avoient des sales fort grandes, & toutes les officines necessaires pour le logement des Escholiers qu'ils vouloient eslever. Ils les firent meubler le plus commodement qu'ils peurent; & sur tout ils y erigerent des autels ornez de paintures fort belles, & fort devotes. Les principaux des Indiens envoyerent leurs enfans à ces Seminaires; & comme plusieurs ne le faisoient que par la crainte d'estre maltraittez par Cortez, & non pas de bon gré, il y en eut quelques-uns qui n'y firent aller que les enfans de leurs serviteurs, au lieu des leurs; mais ils se trouveront trompez: car ces Escholiers ayant appris les bonnes lettres, se randirent capables des principales charges, & furent preferez à leurs maittres. Le nombre en fut dabord si grand, qu'il y en avoit pour le moins huit cens dans chaque maison. Ils estoient divisez par classes; chacune avoit son Regent, & des officiers pour veiller sur les actions de cette jeunesse, & pour leur servir les alimens que leurs parens envoyoient. Leur occupation estoit d'apprendre à lire, à écrire, & à chanter. Les commencemens eurent de grandes difficultez, mais enfin le soin, & l'assiduité les surmonterent, car les Religieux se randirent comme disciples de leurs Echoliers, pour apprendre leur langue. Leur plus grand soin estoit d'inspirer le culte de Dieu à ces jeunes esprits; pour y reussir plus facilement, ils faisoient tous leurs exercices reguliers dans la plus grande sale, où ils pouvoient estre veus & oüis, de toutes les autres: ils y disoient la messe, chantoient l'office, faisoient la meditation, recitoient plusieurs prieres les bras estendus en forme de croix, prenoient la discipline, & prattiquoient plusieurs autres mortifications. Leur travail eut un plus heureux succez qu'ils n'avoient esperé, car ces Echoliers se trouverent si dociles, & d'un si bel esprit, qu'ils apprirent dans peu de temps tout ce qu'on leur voulut enseigner. Ils conceurent encore une si grande deference, & une si grande amour pour leurs maistres, qu'ils leur venoient rapporter, tout ce que leur parens faisoient contre la loy chrestiene, & leur decouvroient les Idoles qu'ils avoient cachez.

VII. Cortez voyant ces premiers establissemens si bien reglés, & une grande porte ouverte pour estendre la foy, resolut avec Fr. Martin, d'assembler un sinode pour dresser des regles aux nouveaux chrestiens, selon la discipline prescrite par les Saints Canons. L'assemblée se fit dans cette même année, & comme elle estoit la premiere, le nombre de ceux qui la composoient fut fort petit; mais les loyx qu'on y fit furent fort saintes, & fort utiles. Il s'y trou-

Digitized by Google

va cinq Prestres Seculiers, dix-neuf Freres Mineurs, & six Docteurs en Droit Canon; Fr. Martin y presida comme Vicaire du Pape, & Cortez y voulut assister, pour luy donner plus de poids. Un des principaux decrets qu'on y fit, feut d'obliger les nouveaux convertis, à se contenter d'une femme; mais avec la liberté de choisir celle qu'ils voudroient, de plusieurs qu'ils avoient prises; il est vray qu'on trouva plusieurs difficultez sur ce sujet, qui ne feurent terminées que sous Paul III.

VIII. Divers Auteurs ont écrit les progrés de cette Mission, & quelques uns mesmes comme temoins oculaires. Ils asseurent que ces hommes apostoliques chassoient les Idoles des Temples, & mettoient à leur place la sainte Croix, & les sacrées Images; qu'ils celebroient la messe avec grande solemnité; qu'ils faisoient adorer la sainte Eucharistie, & qu'ils annonçoient avec autant de liberté que de zele, les plus pures maximes de l'Evangile. Ils ajoutent que dans peu d'années, le fruit de leur predication feut si abondant, que dans le seul territoire de Mexique ils baptiserent sept millions d'ames, & mesmes quelques uns en content jusques à quarante millions. Il est vray que ce pays est extremement peuplé; car on contoit qu'il y avoit quinze cens mille personnes dans l'Isle de S. Dominique; & l'on y a veu des processions, où il se trouvoit cent mille hommes qui prenoient publiquement la discipline. Tous ces mesmes Auteurs remarquent la conduite de la providence de Dieu, qui faisoit publier la verité de l'Evangile dans ce nouveau monde par Fr. Martin, pendant qu'un autre Martin, qui est Luther, tachoit de la corrompre en Europe. Je veux aussi remarquer, que Cortez, qui n'oublioit pas l'interest temporel du Roy d'Espagne, luy envoya soixante dix mille écus d'or, & une couleuvrine d'argent, qui en valoit quarante-neuf mille, pour luy faire comprendre combien il pouvoit esperer de la conqueste de ce nouveau monde.

IX. L'heresie de Luther causoit plus de dommage, dans les endroits où elle recevoit plus d'appuy des Princes temporels; & comme Federic Duc de Saxe estoit celuy qui favorisoit le plus cet Impie apostat, aussi feut ce dans le terres de son domaine, où l'on vit les plus grands desordres. Les Freres Mineurs faisoient tous leurs efforts pour s'opposer à ce venin, qui s'espandoit par tout, non plus en cachete, mais avec eclat & avec insolence; & ce zele attira sur eux la fureur de tout le peuple, qui les regardoit comme les plus grands ennemis de leurs nouvelles erreurs: plusieurs feurent battus, d'autres foüettez, quelques-uns massacrez, & tous generalement chassez; de sorte que la Province de sainte Croix, qui avoit esté establie depuis peu de temps en ce pays, & qui commençoit à fleurir, se vit presque esteinte aux plus beaux jours de sa naissance. Les Freres Mineurs de Pologne, voyant le grand ravage que cette peste faisoit en Saxe, comprirent bien que le voisinage les mettoit dans le danger d'estre surpris par le mesme malheur, s'ils ne tachoient de l'arrester; c'est pourquoy ils distribuerent tous leurs Predicateurs par les villes, & les bourgs de la frontiere, pour y precher la controverse, & faire connoistre au peuple la solidité des veritez catholiques, & les impostures des nouveaux sectaires. Tous les Prelats tesmoignerent une grande complaisance pour leur ze-

Digitized by Google

le, auſſi produiſit il des fruits merveilleux.

X. Le Provincial, & le Cuſtode de la Province de S. Croix dans les Iſles de l'Amerique, avoient aſſiſté au chapitre general de l'année precedente, & expoſé l'eſtat de leurs maiſons. Au commencement de celle cy, comme ils vouloient s'en retourner, le General leur donna quelques conſtitutions qu'il avoit dreſſées pour leur bon gouvernement. La premiere eſtoit qu'ils ne pourroient pas eſtendre leurs limites au dela de l'Iſle de S. Dominique, & de ſes voiſines, pour s'eſtablir en terre ferme: les autres regardoient les elections des Superieurs & le pouvoir qu'il accordoit au Provincial en l'abſence du Commiſſaire des Indes.

XI. Le General, qui veilloit avec un grand ſoin ſur ſon troupeau, viſita toutes les Provinces d'Eſpagne, il commença par celle d'Andalouſie, où il fit tenir le chapitre, & depoſa le Provincial, parce qu'il ne s'aquittoit pas bien de ſa charge. Quoy que cette Province eut plus de trente convens, ſans conter ceux des Canaries, & mille Religieux, neantmoins il n'y avoit point d'eſtudes, ni pour la Theologie, ni pour la Philoſophie; le General repara ce defaut, appella meſmes des Lecteurs eſtrangers, & fit encore d'autres reglemens fort utiles. Cette Province gouvernoit trente Monaſteres, où il y avoit ſeize cens filles.

XII. Le General continua ſes viſites par la Province de Cartagene, où il confirma le Provincial, à cauſe de la prudence de ſon gouvernement, & fit dreſſer de beaux ſtatuts pour la pure Obſervance de la regle, pour l'education des jeunes Religieux, pour l'auſterité des habits, & pour la reduction des Superieurs au trienne.

XIII. Il paſſa dans la Province d'Aragon, où il deſtina neuf convens pour la recollection, ſçavoir ceux de Figueras, de Tortoſe, & d'Ylle dans la cuſtodie de Catalogne; ceux de Ste. Caterine, de S. Chriſtofle, & de Belchit dans la cuſtodie d'Aragon, & ceux de S. Marie d'Olive, d'Onde, & de Chelva dans la cuſtodie de Valence. Il commanda ſous de grieves peines, aux gardiens de Daroca, & de Sangueſſa d'arracher ſans delay les vignes qui eſtoient dans leurs enclos; & à celui de Tafalla d'oſter dans quatre heures aprés la ſignification de ſon Ordonnance, le tronc qu'on avoit poſé à l'Egliſe.

XIV. D'Aragon il entra dans la Province de Caſtille, qui n'avoit que dix-neuf convens, où l'Obſervance reguliere feut eſtablie, avec cinq cens Religieux, & vingt-cinq Monaſteres, où il y avoit plus de mille Religieuſes. Il travailla par tout avec grand zele, pour maintenir, ou reſtablir la diſcipline reguliere par des ſtatuts fort utiles; principalement au College d'Alcala, & aux Monaſteres du Tiers-Ordre, que le Cardinal Ximenez avoit fondez. Sur ce temps, la flateuſe & pernicieuſe hereſie des illuminez s'eſtoit élevée, on luy donna ce nom, parce que ces miſerables abuſez ne vouloient faire, que ce qu'ils ſe perſuadoient leur eſtre ſuggeré par des inſpirations, ou par des revelations interieures: quelques Eccleſiaſtiques, & quelques Religieux s'eſtoient déja laiſſé ſurprendre par ce doux venin: & le General craignant que cette peſte ne ſe gliſſat dans ſon bercail, ordonna à tous les Superieurs de veiller exacte-

Digitized by Google

ment sur la conduite de leurs sujets; & leur commanda de mettre en prison tous ceux qu'ils trouveroient infectez de cette mauvaise doctrine, s'ils ne quittoient ces sottes, & trompeuses imaginations dez qu'ils en seroient avertis.

XV. De la Province de Castille, le General passa dans celle de la Conception, où il y avoit trente-quatre convens avec neuf cens Religieux; vingt-cinq Monasteres avec douze cens filles, & cinq colleges prés de cinq de ces Monasteres, où les Religieuses entretenoient avec grande charité les Lecteurs, & les Echoliers. Fr. Antoine de l'Isle estoit Visiteur d'une partie de ces Monasteres, & le General le confirma dans cette charge. Les Peres de cette Province consentirent qu'il unit cinq de leurs convens, à celle de Castille; mais cela ne feut pas executé.

XVI. Aprés avoir achevé cette visite, il entra en Portugal, où il establit des estudes de Philosophie, & de Theologie; & ordonna le travail manuel, pour en chasser en mesme temps l'ignorance, & l'oisiveté. Il assigna des convens pour la reception, & l'education des Novices; il fit arracher des vignes en quatre divers endroits; & ordonna de quitter ces lieux, si les Fondateurs, ou d'autres puissans Seigneurs s'opposoient à l'execution de ces ordres. Il y destina encore quatre convens, pour la recollection. Les Dechaussez de la Province de N. Dame de Pitié, qui est dans le mesme Royaume, avoient plusieurs differens avec ceux de l'ancienne Province, pour les Limites des nouveaux convens; & le General regla fort prudemment, ce que chacun devoit observer pour les establissemens qui se feroient. Il defendit particulierement aux Deschaussez d'en fonder à l'avenir, que dans les lieux, où ils pourroient estre pour le moins dix de communauté; & comme leur Province ne faisoit que de naître, il fit dresser de tres belles constitutions pour son gouvernement.

XVII. Le General revint à Valladolid, & ayant trouvé que quelques esprits inquiets causoient du trouble, dans la Province de la Conception; parce qu'ils pretendoient que l'union de la Custodie de Maison de Dieu, avec celle de Santoyo avoit esté mal faite, il fit examiner à fond cette cause; & aprés avoir pris conseil de personnes sçavantes, il declara que cette union estoit legitime, defendit de parler plus du nom de Custodie, & ordonna que les Religieux, qui avoient esté receus dans les convens qui la composoient, ne pourroient plus y estre instituez Gardiens; afin qu'ils perdissent entierement l'esperance de faire aucune separation.

XVIII. De Valladolid le General vint à Burgos; la Province de ce nom avoit vingt-neuf convens, & douze Monasteres de filles; il fit les reglemens qu'il jugea necessaires touchant les questes, les chaussures, le drap des habits, & l'austerité du jeune. Aprés avoir parcouru toute l'Espagne, il resolut de passer en France; avant son depart il assembla tous les Provinciaux au convent de l'Abroip, & leur donna pour commissaire pendant son absence, Fr. François d'Inoyosa.

XIX. Fr. Jean de Ponte-Vedre en Galice, mourut au convent de Nostre-Dame des Anges, de la Province de S. Gabriel. Il s'estoit elevé à un degré de perfection fort eminente par de grandes austeritez, par une tendre devo-

tion

Digitized by Google

tion envers la Sainte Vierge, & le Tres Saint Sacrement, & par l'ardente charité pour le salut des ames. Il se confessoit toûjours avant que de se mettre à table, disant qu'il estoit raisonnable de donner quelque pature à l'ame, avant que de prendre celle du corps. Il avoit demandé avec instance d'aller prescher aux Maures de Grenade, avant que le Roy d'Espagne n'eut pris cette ville; & lors qu'il passoit par quelque village, il s'informoit si quelqu'un se vouloit confesser, car il estoit toûjours prest à écouter les penitens, avec une patience merveilleuse.

XIX. Frere Pierre de Cordoüe le suivit bien-tost dans le même lieu; ils avoient esté compagnons, & fort bons amis dans la Province de S. Jaques, dont ils estoient enfans, & avoient passé ensemble à celle de S. Gabriel, pour embrasser la nouvelle reforme des Deschaussez. Il s'estoit rendu fort recommandable par sa profonde humilité, & par son assiduité à la priere; car il demeuroit presque toûjours au chœur; & lors qu'on luy demandoit pourquoy il arrestoit là si long-temps, il répondoit qu'il n'estoit au chœur que de corps, mais que son esprit se promenoit par des pensées vagabondes, & qu'il ne faloit pas priser beaucoup la demeure dans ce lieu, si l'on ne s'y entretenoit pas avec Dieu par la meditation. Il souffroit des peines estranges par les tentations du demon; mais il les surmontoit par une patiance invincible. Il avoit un si grand zele pour le salut des ames, qu'il ne trouvoit aucun travail trop rude, s'il leur pouvoit estre utile. Il passoit les jours entiers à écouter les confessions des penitens sans aucun ennuy; & à quelque heure de la nuit qu'on l'appellât pour les malades, il quittoit son repos avec plaisir pour les aller secourir. La nuit qu'il mourut, les Pasteurs qui gardoient leurs troupeaux sur les montagnes voisines, virent une éclatante lumiere, qui dissipoit l'obscurité des tenebres, & faisoit reluire les sommets des collines.

XX. Frere Loüis fils d'Albert Prince d'Anhalt, & d'Elizabeth fille de Gontier III. Comte de Mansfeldt, mourut au convent de Marspourg; il avoit esté receu à celuy de Hal, & se nommoit auparavant Guillaume.

XXI. La Sœur Marie Suarez deceda le premier de Mars, à une heure aprés midy; comme Jesus Christ le luy avoit revelé la nuit precedente, aprés luy avoir octroyé de sa propre bouche le pardon de ses pechez. Elle avoit esté mariée avec un homme, qui estoit fort attaché aux vanitez du monde; mais elle le changea si bien par ses bons avis, que d'un commun accord il se rendit Frere Mineur, & elle prit l'habit de S. Claire, au Monastere de Salamanque. Sa vie fut fort austere, car elle portoit toûjours un cilice fort rude sous un habit grossier; elle marchoit les pieds nuds, ne reposoit que fort peu d'heures sur une table, ne prenoit pour sa nourriture que du pain, des legumes, & de l'eau mélée avec du suc d'Aloës; & quoy qu'elle fut sujete à plusieurs infirmitez, elle ne relâcha jamais rien de ses penitences. Le chœur estoit le lieu ordinaire de sa demeure, car elle n'en sortoit guere que pour rendre quelque service aux malades; & Dieu recompensa la ferveur de sa charité par plusieurs revelations.

XXII. La passion de plusieurs delateurs indiscrets, & l'imprudence de quelques Inquisiteurs, embarrassoient souvent mal à propos nos Religieux, c'est

Digitized by Google

pourquoy le General obtint de Clement VII. la confirmation du privilege que Leon X. avoit concedé à tous les Freres Mineurs, pour les exempter de la jurisdiction du S. Office, & faire renvoyer les procedures à leurs Superieurs; mais comme j'ay déja dit, ce privilege a eſté revoqué.

XXIII. Frere François de Barchineuf fut promeu à l'Evéché d'Algher en Sardaigne. Frere Jean N, Confeſſeur de Jean Roy de Portugal, à celuy de Viſeu ſous l'Archevéque de Braga. Fr. Raphaël d'Alexiis à celuy de Sarſina dans la Romagne; & aprés avoir fait de grands fruits dans ſon Dioceſe, ſur tout pour la reformation de ſon Clergé, il mourut l'an 1530. Frere Jean de Medina Evéque de Sude en Medie, mourut au convent de Sens, où il avoit eſté novice.

XXIV. Clement VII. avoit inſtitué une confrerie de la charité, pour le ſecours des pauvres, avant qu'il ne fut Pape; & cette année il demanda aux Obſervantins le convent de S. Jerôme qu'ils avoient dans Rome, pour le donner aux confreres, afin qu'ils euſſent un lieu propre à leurs exercices; les Superieurs conſentirent agreablement à la demande de ſa Sainteté, & cette maiſon qui eſt au cartier de la Regle, s'appelle maintenant S. Jerôme de la Charité.

XXV. Le Pape unit à la Province de S. Pierre de Montorio, qui avoit eſté des Amedées, les convens de N. Dame des Anges prés de Florence, de N. Dame des Graces à Col du Val d'Elſe, & de S. Pierre martyr à S. Geminien dans le Dioceſe de Volaterre.

XXVI. Les Conventuels eſtablirent deux convens en Sicile, le premier à Barrefranche, & le ſecond à Montmel.

XXVII. Le Monaſtere que les Religieuſes de Sainte Claire avoient au milieu de la ville d'Aſt en Piedmont, fut donné aux Obſervantins par le Pape, à l'inſtance des habitans, & ces filles furent logées ailleurs. Frere Paul Britius Evéque de cette ville, qui a colligé depuis peu les memoires de la Province de S. Thomas, où il avoit pris l'habit religieux, aſſeure que l'Obſervance avoit une autre maiſon hors de la ville, du côté du Septentrion. Le premier eſt fort grand, & ſon Egliſe qui eſt dediée à S. Bernardin, eſt tres-belle.

XXVIII. Les habitans de mont Corvin, & des bourgs de ſon voiſinage dans la Principauté au Royaume de Naples, ſe faiſoient entr'eux une ſi cruelle guerre, qu'ils ſe tuoient inhumainement, ſans avoir aucun égard au ſexe, à l'âge, ni à la qualité des perſonnes; & par une fureur plus que barbare, vendoient à la boucherie la chair de ceux qu'ils avoient maſſacrez, & contraignoient leurs parens de l'acheter à gros prix. Un Frere Mineur y alla pour tâcher d'arreſter ce funeſte deſordre, & il émeut ſi efficacement ces enragez par ſes ferventes predications, qu'il leur fit deteſter cette horrible barbarie, les reconcilia enſemble, & pour le ſceau de leur amitié, ils firent vœu de fonder un convent ſous le titre de N. Dame de Paix, à Montcorvin qui ſe trouvoit au milieu de ce territoire, qu'ils avoient rempli de ſang & de carnage; ils l'executerent bien tôt par la permiſſion de Clement VII. & vecurent depuis en repos.

XXIX. Pierre Sicheta avoit fondé depuis quarante ans un hôpital, à l'hon-

Digitized by Google

meur de tous les Saints dans Squillaci en Calabre, avec charge à ceux qui en auroient l'administration, de faire une aumône annuelle aux Observantins du convent de S. Antoine prés de cette ville; mais ces Officiers avoient tellement negligé cette disposition, qu'ils n'avoient jamais donné rien aux Religieux. Le Pape ayant esté informé de ce deffaut, leur écrivit de fournir une certaine somme pendant dix ans, pour l'augmentation & la reparation du susdit convent.

XXX. Le cinquiéme de Janvier le General reforma le convent de Jaën en Andalousie, par le consentement du Provincial des Conventuels, & des Religieux de la Communauté, & l'unit à la Province des Observantins.

XXXI. Le General receut ordre du Pape, de reformer les convens de Stella, de Tudel, de Piedrola, d'Olite, & de Ramos en Navarre; de Medina de Pomar, & de Frias en Castille; les Monasteres des Urbanistes de Tudel, de Stella, de Pampelune, & celuy des Tierceres de S. Croix de Campeço, & de les remettre sous la conduite de l'Observance, ce qui fut executé par le Provincial de Burgos.

XXXII. Clement vii. donna commission à Fortunié Senzy d'Yraëta Chanoine de Malian, de confirmer les Observantins dans la possession de l'Hôpital qui leur avoit esté donné prés de Naxera, au Dioceſe de Calahorra dans la vieille Castille, comme nous avons veu l'an 1521. mais parce que les Benedictins & le Curé du même lieu avoient fait des oppositions à leur establissement, & les avoient poursuivies à Rome, sa Sainteté voulut mettre fin à ce long & ennuyeux procez; & ordonna que le susdit Commissaire, l'Evéque de Calahorra, & le Prieur des Mercenaires de Logrogno, conjointement, ou un d'eux, feroient donner quelque somme aux opposans, selon qu'ils le trouveroient juste, pour les indemniser du dommage que ce nouveau convent leur pourroit causer.

XXXIII. Timbore Capraria Ducheſſe d'Ixar, au Dioceſe de Sarragoſſe, avoit legué dequoy faire bâtir un Monastere pour les Religieuses de S. Claire dans sa ville; ses heritiers avoient negligé d'executer sa volonté, & cette année Loüis d'Ixar, qui avoit succedé à ses biens, obtint du Pape la permission d'establir au lieu d'un Monastere pour des filles, un convent pour les Observantins, comme les parens de la defunte, & les habitans le souhaittoient avec passion. Les Ducs d'Ixar conservent les droits de Fondateurs, & ont leurs sepulchres à la principale chapelle: ce lieu sert maintenant pour les Recollets.

XXXIV. Jean Tellez Gironius Comte d'Uregna, commença un convent pour l'Observance à son bourg d'Ossuna en Andalousie, prés d'une chapelle de diée à la Mere de Dieu, & l'aggrandit si bien qu'il en fit une belle Eglise. Agnez Cherinos veufve de Loüis Pernias, avoit donné auparavant sa maison, & legué quelque somme pour le même dessein; tout cela y fut employé; & le Comte fournit le surplus qui fut necessaire, sous cette condition qu'il y auroit toûjours dans ce lieu une classe pour la Philosophie, & une autre pour la Theologie; & que deux Lecteurs enseigneroient ces sciences, selon la doctrine de

Digitized by Google

S. Bonaventure, dans l'Université publique qu'il avoit établie. Cela s'observe encore, & il y a soixante Religieux de communauté qui sont presque tous Escholiers.

XXXV. Les habitans d'Avero capitale du Duché de même nom en Portugal, firent vœu pour estre délivrés de la peste qui ravageoit leur ville, de bâtir un convent à l'honneur de S. Antoine; ils l'establirent assés prés de leurs murailles; & le donnerent aux Deschaussez de la Province de Nôtre Dame de Pitié.

XXXVI. Les habitans d'Alcacere du Sel, au Dioceſe d'Evora dans le même Royaume, en bâtirent un autre à l'honneur du méme Saint, pour les Observantins, & il est maintenant de la Province des Algarbes. Pierre Mascaregnas y a fait bâtir une tres-belle chapelle, & l'a enrichie de reliques fort precieuses.

XXXVII. Christofle de la Font Genois, qui avoit servi tres-utilement à la prise de l'Isle de Tenarife, une des Canaries, fit bâtir un convent sous le titre de N. Dame des Anges, au bourg de Garaciei, avec une Eglise fort grande, & entourée de tres-belles chapelles.

XXXVIII. Thomas Cardinal de Strigonie avoit donné aux Observantins de Hongrie, par l'autorité de Leon X. le convent que les hermites de S. Augustin avoient à Kermend daus ce Dioceſe, & leur avoit permis de le faire reparer, mais la mort l'empescha de satisfaire à sa parole; & les Religieux qui ne l'avoient pas accepté de bon cœur, parce que ce lieu ne leur estoit pas commode, voyant qu'ils n'avoient pas le moyen de refaire le bâtiment, obtinrent de Clement VII. la liberté de le remettre entre les mains de l'Ordinaire, & de transporter ailleurs les meubles, & les ornemens.

XXXIX. Le General de l'Ordre permit à Frere François de l'Isle Visiteur des Monasteres de la Province de la Conception, d'admettre celuy de Cuellar sous la jurisdiction de l'Observance, supposé que la majeure partie des Religieuses le demandât, & que le Provincial des Conventuels y consentit.

XL. Alvare Perez Osorio Chevalier de S. Jaques, & Briande de Quiros sa femme, fonderent un Monastere pour les Religieuses de la Conception, à Pontferrat en Galice.

XLI. Un Notaire en fit bâtir un autre à Castillon en Valence pour les Urbanistes, & l'an 1540. il fut donné aux mêmes Religieuses de la Conception.

XLII. Clement VII. donna à l'Archevéque de Strigonie, la charge de Conservateur des privileges de la Province de S. Sauveur en Hongrie, & permit à tous les Provinciaux de l'Ordre, de traitter pour les legs pieux, qui portoient un revenu annuel, & de les esteindre par un payement anticipé, conformement à ce que Leon X. leur avoit permis, pour la vente & pour le changement des biens immeubles.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1525.	DE CLEMENT VII. l'an 2.	DE CHARLES V. EMP. l'an 7.	DE L'ORDRE l'an 318.

I. PLusieurs Nations des Indes occidentales se remettoient sous la domination des Espagnols, les unes de gré, les autres de force; Charles Quint voyant cet heureux accroissement de son Empire, creut qu'il devoit multiplier les ouvriers Evangeliques dans ces terres de nouvelle conqueste, pour les acquerir à Jesus-Christ, selon l'ordre qu'il en avoit receu du Pape: pour cet effet il demanda de nouveaux Missionaires au General des Freres Mineurs: & ce prudent Superieur luy répondit qu'il y en envoyeroit au plûtost; mais qu'il estoit bien important de prendre garde, que tous les Religieux n'estoient pas également propres pour cet employ; que quelques uns de ceux qui y estoient allez, avoient porté plus de dommage que de profit, à cause de leur peu de doctrine, & de vertu; & qu'il estoit necessaire de rappeller ces mauvais ouvriers, de crainte qu'ils ne fussent un sujet de scandale aux nouveaux convertis, & qu'ils ne ruinassent ce que les bons faisoient. Charles comprit fort bien l'importance de cet avis, c'est pourquoy il ordonna qu'on ne laissât plus embarquer que des personnes d'une vertu bien reconnuë; qu'on renvoyât en Espagne tous les Religieux difformez, qui avoient passé en Amerique, & qu'on n'en y receut plus que ceux des Congregations reformées, & qui seroient nommez par leurs Superieurs; afin que le zele & la pieté de ces Missionaires peussent persuader aux Indiens, qu'ils ne recherchoient que le salut de leurs ames & non pas leur or, ni leur argent. Le General accomplit bien-tôt sa promesse, & choisit quatre sçavans & devots Religieux de la Province de S. Gabriël; sçavoir Frere Antoine Maldonat, Frere Antoine Ortiz, Frere Alphonse de Herrera, & Frere Didace d'Aumont. Ils arriverent, dans peu de mois à Mexique, & eurent pour leur partage la ville de Corne-vache, & les Provinces voisines, comme nous avons dit par avance l'année precedente.

II. Cependant Frere Martin de Valence, & ses compagnons travailloient avec un zele infatigable à la conversion des Indiens; mais ils connurent bien qu'il leur seroit impossible de l'achever entierement, pendant qu'on laisseroit à ces peuples, & les objets de leur idolatrie, & la liberté d'exercer ce culte prophane. Aprés avoir consulté des moyens de l'empécher, ils prierent Ferdinand Cortez, de commencer par une severe défense de continuer d'oresnavant les horribles sacrifices qu'ils faisoient tous les ans d'un nombre infini d'hommes qu'ils égorgeoient dans les temples, & dont ils offroient le sang à leurs Dieux; Cortez commanda d'abord à tous ses Officiers d'empécher ce carnage inhumain, & sacrilege; mais ces gens, ou par la crainte d'irriter les barbares, ou par l'attachement à leurs propres interests, qui leur faisoit negliger ceux

Digitized by Google

de Dieu, ne prenoient pas tout le soin qui estoit necessaire pour l'execution de cet ordre; car ces idolatres continuoient toutes les detestables pratiques de leur fausse Religion, ou dans leurs maisons, pendant le jour, ou dans leurs Temples pendant la nuit. Les serviteurs de Dieu qui ne pouvoient souffrir ces prophanations sacrileges, resolurent à l'exemple de Moyse, de briser les idoles, d'abbatre leurs Autels, de démolir leurs Temples, & d'abolir toutes les traces de l'Idolatrie, afin d'ensevelir dans un oubly eternel tous les instrumens & toutes les ceremonies qui avoient servi au culte des demons. Ils voulurent consacrer le commencement de cette année par cette glorieuse expedition dans la ville, & le Royaume de Tetzcuco, où les Temples estoient les plus magnifiques, & où le culte diabolique se faisoit avec plus de solemnité. Ils ne prirent pour leur ayde dans une entreprise si perilleuse, que les enfans qu'ils avoient instruits, & avec cette foible & innocente troupe ils mirent le feu aux quatre coins de ces beaux Temples; les Idolatres qui voyoient ruiner des edifices si somptueux, & qui avoient esté élevez avec des grands fraix, feurent d'abord bien estonnez de cette hardiesse; les cris, les gemissemens, & les pleurs succederent à leur estonnement, mais aucun n'osa s'opposer à cette demolition. Les Religieux voyant l'heureux succez de leur premiere entreprise, la continuerent dans Mexique, dans Tlaxcala, & dans les autres villes où ils estoient establis, sans employer d'autre secours que celuy de leurs petits Escholiers: & ils reüssirent par tout heureusement, & avec la même facilité par la vertu secrete, mais toute-puissante du vray Dieu, à l'honneur duquel ils travailloient.

III. Certes nous pouvons dire d'eux ce que S. Paul dit dans le chap. 10. de la 2. Ep. aux Cor. *Que les armes de leur milice n'estoient pas charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser les remparts qu'on leur opposoit; & que par ces armes ils détruisoient les raisonnemens humains, & toute la hauteſſe qui s'élevoit contre la science de Dieu, qu'ils reduisoient tous les esprits en servitude pour les soûmettre à l'obeissance de* Jesus Christ; *& qu'ils se tenoient prests à venger toutes les injures qui alloient contre Dieu.* Il est dit dans l'Exode au ch. 20. *Tu n'auras point des Dieux estrangers en ma presence. Tu ne te feras point d'Idole, ni aucune Image des choses qui sont dans le Ciel, sur la terre, ou sous les eaux; tu ne les adoreras pas, ni ne leur rendras aucun culte, je suis le Seigneur ton Dieu fort & jaloux.* Les Indiens avoient peché contre ce celebre commandement, & nos zelez Missionaires vengerent cette desobeissance, détruisant les principales citadelles des demons; puis ils coururent aux places, & à tous les lieux publics; d'où ils enleverent tous les Idoles; car il leur sembloit que ces paroles du chap. 12. du Deuteronome leur estoient adressées. *Renversez tous les lieux où les nations que vous devez posseder ont honoré leurs Dieux, sur les montagnes, sur les collines & dans les bois: Démolissez leurs Autels, brisez leurs Statuës, brullez leurs bois, mettez leurs idoles en pieces, & esteignez la memoire de leurs noms dans tous ces endroits.* Ainsi Dieu fit accomplir par ces hommes Apostoliques ce qu'il avoit prédit par le Prophete Michée au chap. 5. *Je détruiray toutes tes forteresses; je feray perir tous tes*

Digitized by Google

Idoles, & toutes les statuës que tu as fait dresser au milieu de ton païs, & tu n'adoreras plus les ouvrages de tes mains.

IV. Quoy que ces Missionaires l'eussent entrepris avec raison, & qu'ils l'eussent executé avec un heureux succez; neanmoins il se trouva des personnes qui les blâmerent de temerité, & d'imprudence: de temerité, parce que cette entreprise pouvoit faire soulever les Barbares contre les Espagnols, qui se trouvoient en trop petit nombre pour leur resister; & d'imprudence parce qu'il semble qu'il eût esté plus à propos de conserver ces Temples magnifiques, & leurs ornemens pretieux, pour les consacrer au culte du vray Dieu. Mais celuy qui leur avoit inspiré ce dessein, leur donna la force pour l'executer; c'est par sa vertu qu'ils l'entreprirent avec courage, & qu'ils l'accomplirent heureusement; ce succez si avantageux, & la terreur qui saisit les Indiens, pour les empêcher de s'y opposer, ont fait voir clairement, que Dieu avoit choisi ces douze pauvres, & foibles Religieux, mais constans & hardis Docteurs de la la foy, pour chasser l'Idolatrie des Indes, comme il avoit envoyé les douze Apostres, pour commencer à prêcher l'Evangile. Car comment est-ce que ces pauvres Freres eussent peu d'étruire ces citadelles des Demons, establies depuis si long-temps, & soutenuës par un nombre infini d'Idolatres, sans employer à ce debris que les mains des enfans, si celle de Dieu n'eût fortifié leur foiblesse?

V. Que s'ils n'ont pas voulu conserver ni les Temples, ni leurs ornemens, pour les consacrer au culte du vray Dieu; ils ont imité le zele des premiers Apostres, qui ont creu que les lieux qui avoient esté prophanez par le culte des Demons, estoient indignes de servir à celuy du Souverain & unique: c'est pour quoy ils demolirent en divers endroits, des edifices qui passoient pour des merveilles du monde; le Temple de Serapis dans Alexandrie, celuy de Marne à Gaza, celuy de Jupiter dans Apamée, celuy de Venus à Cartage, celuy de Jupiter Capitolin dans Rome, & un nombre infini d'autres ailleurs. Saint Grégoire écrivit au Roy d'Angleterre, & saint Jerôme à sa Disciple Læta qu'il en falloit user ainsi; & les loix des Empereurs, particulierement celles de Theodose le jeune, l'ont aussi ordonné depuis. Que si du temps de l'Empereur Phocas, Boniface IV. consacra dans Rome à l'honneur de la sainte Vierge, & de tous les Saints Martyrs, le Temple qui estoit dedié à tous les Dieux des Gentils, & qui pour cela s'appelloit le *Panteon*, ç'a esté un coup particulier de la providence de Dieu, comme dit le Cardinal Baronius; afin qu'aprés que tous les autres Temples des Dieux particuliers, eurent esté d'étruits, celui-cy qui sembloit estre l'universel, & le commun restat comme un Trophée glorieux de la victoire, que le vray Dieu avoit remportée sur toutes les fausses divinitez.

VI. Aprés que ces devots Religieux eurent achevé ce grand ouvrage, avec beaucoup de travail parmi les Idolatres; ils se trouverent embarrassez à calmer la furieuse sedition qui s'estoit émeuë parmi les Espagnols dans Mexique. Ferdinand Cortez partant de cette ville, pour aller dans la Province des Honduſres y avoient laissé des Magistrats à sa place; quelques uns de ceux-cy,

Digitized by Google

pouſſez d'ambition voulurent ſe rendre maiſtres, & uſurper toute l'autorité ſans reconnoiſtre le Gouverneur ; les autres qui avoient plus de moderation, & plus d'attachement pour Cortez, ſe mirent en devoir d'empécher cette revolte; mais ils ſe trouverent les plus foibles ; les uns furent tués, les autres bleſſez, & ceux qui peurent échapper ſe jetterent dans la maiſon des Religieux ; ils croyoient eſtre là en ſeureté comme dans un lieu de ſauvegarde ; mais les ſeditieux ſe laiſſant emporter à leur fureur, les arracherent de cet aſile, & les euſſent maſſacrez, ſi Frere Martin ſe ſervant fort à propos de ſon autorité de Vicaire du Pape, ne leur eût commandé ſous peine d'excommunication, de luy remettre ceux qu'ils avoient enlevez. Voyla donc les Epagnols armez contr'eux-mêmes au milieu de leurs ennemis: ils ſont les plus foibles, & ils s'affoibliſſent encore d'avantage par des meurtres ordinaires ; & ce qui eſtoit plus deplorable, il ſembloit que pluſieurs euſſent oublié qu'ils eſtoient Chrétiens, tant ils commettoient des excez, contre les regles de la foy. Frere Martin eût beſoin de tout ſon zele, & de toute ſa prudence pour porter le remede à des maux ſi grands, & qui pouvoient avoir des ſuites plus funeſtes ; mais enfin il employa ſi bien à propos, & le credit que ſa vertu luy donnoit, & le pouvoir d'Inquiſiteur, & de Vicaire du Pape qu'il avoit, qu'enfin il appaiſa les deſordres, corrigea les abus ; & parce moyen conſerva l'autorité du Roy d'Eſpagne.

VII. Pendant que ceci ſe paſſoit dans Mexique, Cortez ne panſoit qu'à continuer ſon voyage, pour découvrir de nouveaux païs : & croyant pouvoir faire de nouvelles conqueſtes, il mettoit en riſque les premieres par ſon éloignement ; mais Frere Pierre d'Altemire aprés avoir ſoûtenu fortement ſon parti dans Mexique, courut aprés luy pour l'avertir du danger où les choſes eſtoient, & le fit revenir. Frere Jean de Toict avoit ſuivi Cortez dans ce voyage, & s'eſtant expoſé à paſſer par des routes inconnuës, il y mourut de faim. Frere Pierre de Melgar, avoit eſté renvoyé en Eſpagne pour les affaires des Indes ; & il parla ſi avantageuſement pour Cortez à l'Empereur, qu'il obtint un nouveau pouvoir & plus ample que le premier pour ce fameux Capitaine ; & luy-même feut honnoré du titre de Predicateur de ſa Majeſté, & de Conſeiller des Indes. Cortez avoit encore d'autres Freres mineurs en ſa compagnie, qui preſcherent avec grand fruit aux Prétres des Idoles dans Tavitla ; mais deux qui s'embarquerent avec Jean d'Avalos & ſoixante Eſpagnols, firent naufrage au cap de ſaint Antoine de l'Iſle de Cube. Frere Jean d'Aora qui enſeignoit les enfans à Terzcuco, dans la maiſon d'un Seigneur Indien, y mourut environ cette année, plein d'années & de merites ; & feut enterré dans la Chapelle qu'il avoit dreſſée au même lieu ; mais ſes Reliques ont eſté depuis tranſportées au convent qui feut bâti depuis dans cette ville ſous le titre de ſaint Antoine de Padouë, par les ſoins de Frere Turibius Motolinia, qui en eſtoit Gardien.

VIII. Une partie de l'Eſpagne avoit gemi pendant neuf cens ans ſous la cruelle domination des Maures ; quoy que les Eſpagnols, euſſent enfin ſecoüé le joug de ces Barbares, & qu'ils fuſſent devenus les maîtres de leurs tyrans, ils avoient toûjours ſujet de craindre ces ennemis domeſtiques, qui ne leur eſtoient

Digitized by Google

étoient soûmis que par force. Charles Quint voulut se mettre en seureté de ce côté-là, & ne plus nourrir dans son sein des serpens qui le pourroient mordre ; c'est pourquoy il avoit ordonné depuis quelques années, que tous les Maures qui ne voudroient pas embrasser la religion Chrétiene, seroient bannis de toutes ses terres ; ces infidelles pour éviter l'exil avoient reçû le Baptéme; mais ils n'avoient pas changé de creance: car ils cõtinuoient les ceremonies du Mahometisme en cachete, & par tout où ils le pouvoient faire impunement. Leur plus grand nombre estoit dans le Royaume de Valence, & c'estoit aussi là, où ils paroissoient les plus attachez à leur superstition, & où leur mélange avec les Catholiques portoit plus de prejudice à la pureté de la foy. Les Prelats ne manquerent pas d'avertir le Pape, & l'Empereur, du peril qui menaçoit, & la Religion, & l'Etat; & le 12. de May de l'année precedente Clement VII. avoit écrit à Charles Quint pour luy persuader d'envoyer des Predicateurs en Catalogne, en Aragon, & en Valence, qui explicassent la foy Chrestiene aux Maures, & leur prescrivissent un terme, dans lequel ils seroient obligez d'en faire la profession ; & que s'ils le refusoient ils seroient ou bannis d'Espagne, ou retenus Esclaves. L'Empereur ayant consulté cet Ordre du Pape, en differa l'execution; parce que se trouvant embarrassé de la guerre d'Italie, & des troubles d'Allemagne, il ne creût pas estre en estat de forcer cette multitude d'infidelles, sans se mettre en danger d'émouvoir de grands desordres en Espagne. Mais enfin cette année voyant ses affaires en meilleur estat; il voulut faire examiner cette cause par les principaux Conseillers, & par les plus sçavans hommes de son Royaume : l'assemblée se fit le premier de Mars, dans le convent de saint François de Madrit, elle dura vingt-deux jours, & aprés de longues, & sages consultations, Charles Quint y entra pour en oüir le resultat. Alphonse Manriquez Archevéque de Seville, & grand Inquisiteur porta la parole pour tous, & dit, que leur avis estoit qu'il falloit contraindre à l'observation de la loy Chrétiene, les Maures qui avoient receu le Baptéme, & instruire les autres pour la leur faire embrasser ; mais que si quelques uns refusoient de le faire, ils devoient estre bannis, ou retenus Esclaves.

IX. Gaspard d'Avalos Evéque de Cadix, Escatmier conseiller de catalogne, Frere Jean de Salamanque Dominiquain, & Frere Antoine de Guevarre Franciscain, qui estoient de cette assemblée, furent choisis pour faire executer ce qu'elle avoit arrété. Les Commissaires trouverent d'abord de grandes difficultez en Valence ; car les Maures refuserent absolument de se soûmettre aux Ordres de l'Empereur ; mais enfin ayant esté battus, & forcez dans les Montagnes, où ils s'estoient rétirez, on les obligea tous de recevoir le Baptéme ; Frere Antoine écrit qu'il en Baptisa luy seul vingt-sept mille; tant cette race impie s'estoit multipliée. Il falut faire la même chose l'année suivante, dans le Royaume de Grenade ; car encore que les Maures de ce païs eussent receu la foy par les soins du cardinal Ximenez, depuis vingt-sept ans ; la plus part l'avoient delaissée. Gaspard d'Avalos, & Frere Antoine de Guevarre eurent encore cette commission ; ils firent une assemblée de tous les Prelats du Royaume dans la ville capitale ; l'Empereur même y assista ; & il fut resolu que tous ceux qui

Digitized by Google

avoient receu le Baptéme, seroient contraints à vivre selon toutes les loix de la foy chrétiene; & qu'on employeroit toutes sortes de moyens, pour attirer les autres à la même profession.

X. Peut estre que tout le monde n'approuvera pas cette conduite, sur tout pour la violence par laquelle on reduisit les Maures à se faire Baptiser: car quoy que tous les Docteurs en Theologie & en droit canon demeurent d'accord, qu'on doit obliger à suivre les Loix du christianisme, tous ceux qui ont receu volontairement le Baptéme, bien qu'on ait employé la force pour les y faire resoudre, selon la Doctrine du Concile de Tolede, qui a esté confirmée par une decretale qu'Innocent III. envoya à l'Archevéque d'Arles, afin qu'il s'y conformat; neanmoins plusieurs ne pouvoient pas approuver la violence dont on se servoit pour porter les infidelles à recevoir ce Sacrement; car il semble que ce même concile, les Decrets du même Pape, & le droit canon le défendent: mais nonobstant ces raisons, il y a de tres sçavans hommes qui soutiennent que cela est conforme à la loy naturelle, & à la divine, bien loin de leur étre contraire; & plusieurs Empereurs qui l'ont ainsi ordonné, ont merité d'estre loüez par saint Ambroise, & par saint Augustin. Il est bien certain que les Visigots, qui possedoient l'Espagne, firent des Loix tres-severes contre les Juifs, qui ne vouloient pas recevoir le Baptéme, ni souffrir qu'on l'administrat à leurs enfans, & à leurs serviteurs; que le Roy Lisebut, qui força ces impies à se rendre Chrétiens, par plusieurs mauvais traittemens, par des bannissemens, & par des confiscations, a merité par ce zele le titre de Prince Tres-Religieux que les Peres du Concile de Tolede luy donnerent; & nous ne trouvons point qu'on ait blamé son procedé d'injustice, comme de sçavans hommes ont tres-bien remarqué, & S. Augustin appuye ce sentiment sur ces paroles du ch. 14. de saint Luc. *Sors vitement par les hayes, & par les chemins, & force d'entrer dans ma maison tous ceux que tu trouveras, afin qu'elle se remplisse.* Ce saint dit qu'on peut employer la violence contre les Heretiques, pour les reduire à la pureté de la foy; & ses raisons concluent la même chose, pour faire entrer les Infidelles dans l'Eglise; on peut voir encore ce qu'il écrit dans son Epit. 50. mais sur tout ce qu'il dit dans le Sermon 33. *de verb. Domini.* Voici ses paroles. *Il est vray qu'il est mieux de porter les hommes au culte de Dieu par l'instruction, que de les y forcer par la crainte, & par les tourmens: mais il ne faut pas negliger ceux qui n'y veulent venir que par cette violence; sous pretexte qu'il y en a d'autres qui suivent de meilleurs moyens. Car l'experience nous fait voir chaque jour, que la crainte, & l'affliction ont profité à plusieurs pour leur faire recevoir la foy avec sincerité.* Saint Gregoire dans son Ep. 26. du liv. 3. reprend l'Evéque de Caglier, de ce qu'il souffroit des Payens dans son Diocese; & luy ordonne d'employer la force pour les obliger d'embrasser la foy. Ainsi toutes ces autoritez, jointes avec le danger particulier que l'Etat, & la foy couroient; l'Ordre du Pape, & l'avis des plus celebres Docteurs d'Espagne, justifient plus que suffisamment la conduite de Charles Quint dans cette rencontre.

XI. Dieu faisoit éclater la sainteté du B. Fr. Jaques de la Marche, par des

Digitized by Google

miracles continuels qui se faisoient à l'Eglise de Sainte Marie la Neuve dans Naples, où ses reliques reposent. Les Napolitains touchez de ces merveilles, s'adressèrent à l'Empereur, & le supplierent de demander sa canonization au Pape. Sur cette instance sa Sainteté donna deux commissions pour dresser des Enquêtes; la premiere aux Evêques d'Ascoli, & de Camerino pour la Province de la Marche: & la seconde aux Evêques de Bresse & de Famagouste, & à l'Archidiacre de Bresse pour toute la Lombardie.

XII. Fr. François Quignonez partit d'Espagne sur la fin de Mars pour passer en Italie; l'Empereur qui souhaittoit avec passion de le retenir, fit tout ce qu'il pût pour le dissuader de faire ce voyage: il luy écrivit mêmes que le chemin n'estoit pas seur, & qu'on luy avoit dressé des embûches; mais ni le travail, ni le danger, ni mêmes les avis de l'Empereur qui valoient des commandemens, ne le pûrent point arrêter. Il laissa pour commissaire General de toute la famille Ultramontaine, Fr. Arnoux de S. Felix; & nomma Fr. Mathias d'Anvers commissaire national pour toutes les Provinces de l'Allemagne, & du Nort: & Fr. François d'Inoyosa pour celles d'Espagne. Il declara que la guerre qui estoit entre l'Empereur, & le Roy de France l'obligeoit à multiplier les Superieurs, parce que les Religieux qui estoient dans les terres de l'Empereur, ne pouvoient pas avoir facilement recours au commissaire general qui demeuroit en France; il éprouva lui-même cette difficulté, car il ne pût pas obtenir la permission de passer par le Languedoc, quoy qu'il l'eût demandée deux fois.

XIII. Il arriva fort heureusement à Rome le dernier de Juillet, & fut tres-bien receu du Pape. Il commença d'abord l'exercice de sa charge, par les retranchemens des abus qui s'estoient introduits contre la pauvreté: entr'autres choses il fit arracher une vigne qui estoit dans l'enclos du convent de S. Pierre Montorio. Il demanda trois choses au Pape; la premiere, que les affaires qui se trouveroient entre ses inferieurs, ne fussent point traittées par les Auditeurs de la Rote, mais par des commissaires qui les terminassent sommairement, & sans les longues & bruyantes formalités de la Cour. La seconde, que les Religieuses ne fussent pas obligées à payer les decimes de leurs biens: la troisiéme, qu'aucun Religieux ne fût plus chargé de la commission de recüeillir les aumônes pour la fabrique de S. Pierre; & sa Sainteté luy promit fort agreablement, de les luy accorder toutes.

XIV. Au mois de Septembre le General commença ses visites par le Royaume de Naples, & montra par tout un grand zele pour la pureté de la regle. Il établit deux convens de recollection dans la Province de la Basilicate. Il ordonna que la foreſt du convent d'Usonie fût entierement détruite, ou alienée; parce que la coupe qu'on en faisoit tous les ans, portoit un revenu considerable. Il fit arracher les oliviers du convent de Termini, & oster les essains d'Abeilles en beaucoup d'autres. Dans la Province de la Marche, il fit faire une renonciation à tous les leges perpetuels; defendit les questes du blé qui n'estoient pas necessaires: les bastimens trop somptueux, le chant qui ressentoit trop la molleſſe, & la reception des enfans qui estoient trop jeunes. Il fit

Digitized by Google

la même chose dans la Province de Bologne, où il trouva encore à retrancher de petites tuniques de toile, & des cordes trop curieuses. Enfin il defendit par tout de tenir des valets seculiers, & d'aller aux Monasteres des Religieuses.

XV. Fr. Jean d'Olmillos Gardien de Scalona en Castille, est marqué dans le registre de l'Ordre, comme un Religieux d'une vertu fort eminente. Il avoit des extases fort ordinaires, sur tout pendant qu'il disoit la Messe; & dans cet état, quoy qu'il fût assoupy de tous ses sens, neanmoins il disoit de tres-belles choses à la loüange de Dieu, & faisoit plusieurs predictions. Fr. Francois Quignonez luy commanda de se taire; & ce Religieux obeït si parfaitement, qu'il ne dit plus une parole, & n'eut plus même ces ravissemens; mais Dieu le recompensa par d'autres graces interieures, bien plus importantes, comme il l'avoüa à son Superieur: il mourut à Madrid l'an 1529. en grande estime de saintetè.

XVI. Quelques Auteurs disent que Fr. Alphonse Sartre deceda environ ce temps dans Alcala. Gonzague en parle comme d'un homme d'une vertu consommée, & qui a esté honoré du don de prophetie. Il predit à Alphonse Carrillo Archevêque de Tolede, que Pierre Goncalez de Mendozze Evêque de Siguença, seroit son successeur; cette prediction déplût fort à Carrillo, qui regardoit Mendozze comme son ennemy; mais elle s'accomplit l'an 1482. comme nous l'avons vû.

XVII. Fr. Mathieu de Messuraca en Calabre, travailloit avec grand zele à la reformation de sa Province, aussi luy est-elle redevable du progrés qu'elle a fait dans la pieté. Pendant qu'il prêchoit devant la porte de l'Eglise de sa patrie, les cigales qui estoient sur les arbres voisins, se mirent à chanter avec un si grand bruit, que personne ne le pouvoit entendre; il leur commanda de se taire, jusques à ce qu'il eût achevé son Sermon; elles obeïrent, & ne reprirent leur musique que quand il eut finy. Il entra dans un four à chaux, quoy qu'il fût allumé, pour y raccommoder quelque tuile, & en sortit sans avoir souffert aucun mal. Il tailla des pierres dures, & les reduisit à la forme qu'on les vouloit, par le signe de la croix qu'il fit dessus. Enfin aprés s'estre rendu tres-recommandable par sa pieté, par son abstinence, par son humilité, par sa pauvreté, & par son obeïssance, il mourut prés de Laverino en Calabre. Incontinent aprés sa mort, un paralytique qui vint à son tombeau, receut la santé; & plusieurs autres malades y trouverent leur gueriſon.

XVIII. Les memoires de le Province de Flandres portent, que Fr. Amand de Zierexie mourut à Louvain le 8. de Juin; il avoit joint une profonde humilité à une science fort sublime; & aprés qu'il eut achevé la charge de Provincial, il se reduisit à enseigner la Theologie le reste de ses jours, sans joüir d'aucun privilege.

XIX. Fr. Mathieu de Bassi en Ombrie, s'estoit rendu Religieux au convent de mont de Florence, dans la Province de la Marche; & avoit fait paroistre une grande exactitude dans la pratique de la discipline reguliere. Ayant vû un tableau où nostre Seraphique Pere estoit dépeint avec un capuce pointu, il s'en.

Digitized by Google

fit un de la même figure ; se revêtit d'un habit fort simple, & commença de marcher les pieds nuds avec une grande ferveur d'esprit, & un zele merveilleux de la sainte pauvreté. Cette nouveauté luy fit souffrir beaucoup de persecutions ; & cette année il obtint du Pape, pour luy & pour son compagnon seulement, la permission de porter cette forme d'habit, qui estoit semblable à celle de S. François. Voilà comment Fr. Marc de Lisbone raconte courtement le commencement de son entrepriſe ; mais Bzovius l'étend plus au long, & dit que F. Mathieu receut plusieurs visions, & plusieurs avis du ciel ; & que Dieu approuva sa conduite par plusieurs miracles, avant qu'il ne pût avoir audiance du Pape ; & cite pour caution de toutes ces merveilles, Fr. Marc de Lisbone. Le P. Zacharie Boverius dans les Annales des Capucins, en fait une narration encore plus diffuse l'an 1514, & l'an 1525. sur la foy du même Auteur ; mais quoique le veritable Fr. Marc ne dise pas un mot de toutes ces circonstances extraordinaires, neanmoins nous devons excuser Bzovius & Boverius d'imposture ; ils se sont seulement mépris sur une addition qui a esté faite aux ouvrages de cet Auteur. Pour le connoistre, il faut sçavoir que la troisiéme partie des Chroniques de Fr. Marc fut imprimée en Portugais l'an 1568, en Castillan l'an 1570. à Salamanque, & en Italien à Venise l'an 1591. Dans toutes ces Editions il n'y a rien de Fr. Mathieu, que ce peu que nous en avons rapporté ; mais l'an 1598. Erasme Viotti Libraire de Venise, fit paroistre une quatriéme Edition toute differente des autres, & beaucoup augmentée pour ce qui regarde les actions de Fr. Mathieu, de même que pour l'origine, & le progrés des Peres Capucins ; on ne dit point qui est l'Auteur de ces changemens, & de ces additions : & quelque soin qu'on ait pris pour le connoistre, on n'a pas pû le découvrir encore assés clairement.

XX. Mais Boverius même ne s'accorde pas bien avec cette histoire feinte ; car il dit que Fr. Mathieu avoit pris son nouvel habit depuis l'année passée ; qu'il se presenta devant le Pape ainsi revêtu au commencement de celle-cy ; qu'il s'estoit adressé deux fois à Fr. François de Fano, avant qu'il n'eût esté mis en prison par son Provincial ; & que le Pape permit & à luy, & à tous ceux qui le voudroient suivre, de porter cette nouvelle forme d'habit ; mais la premiere narration porte, que dans le commencement de cette année Fr. Mathieu estoit encore parmy les Observantins au convent qui est prés de Montfaucon, avec son habit ordinaire ; qu'allant à des obseques, il donna sa tunique à Jesus-Christ, qui luy demanda l'aumône sous la forme d'un pauure ; qu'il ne prit le capuce pointu, qu'aprés en avoir receu l'avis du ciel dans la ferveur de ses prieres ; qu'il ne fut qu'une fois vers Fr. François de Fano, & ce seulement aprés qu'il fut sorty de prison ; & que le Pape ne permit qu'à luy, & à son compagnon de porter ce nouvel habit. Il y a beaucoup d'autres choses dans Boverius, qui sont contraires à cette histoire de Fr. Marc, quoy qu'il la cite toûjours dans son Indice preliminaire ; mais peut-étre les a-t'il ainsi trouvées dans les quatre Auteurs qui ont, à ce qu'il dit, recueilly fidelement tout ce qui s'est passé dans la naissance de cette congregation : il rapporte le nom & le

Digitized by Google

titre des ouvrages de ces quatre Ecrivains, mais c'eſt tout ce que nous en ſçavons, car ils n'ont pas vû le jour.

XXI. Ce qui choque plus les perſonnes de bon ſens, & qui offenſe griévement tout le corps de l'Obſervance, c'eſt que pour defendre le ſeul Fr. Mathieu, Boverius condamne tous les Obſervantins; & pour le juſtifier du crime d'Apoſtaſie, il fait coupables d'une tranſgreſſion generale de la Regle, tous ceux dont ce fugitif s'eſtoit ſeparé. Il eſt certain que Fr. Mathieu, aprés avoir pris le nouveau capuce, ſortit du convent pendant la nuit, ſans permiſſion, & ſans dire adieu à perſonne. On ne mit pas en doute que cette fuite ne fût une Apoſtaſie, & ſon Provincial n'heſitoit pas à le punir comme coupable de cette faute. Boverius pour l'innocenter, feint un deſordre ſi grand & ſi general dans l'Obſervance, qu'il n'y a point d'homme de bien qui en voulût faire la profeſſion; & conclud ſur ce faux fondement, que toutes les Loix & divines, & humaines permettoient à Fr. Mathieu de s'en ſeparer, ſans encourir aucun blâme. Pour prouver ce déplorable état de l'Ordre, il dit que toute la diſcipline reguliere en eſtoit abolie: il ne luy donne plus le titre honorable d'Obſervance reguliere, mais d'Inobſervance reguliere, ou d'irreguliere Obſervance, & du naufrage de l'Ordre. Il ajoûte que la veritable forme de l'habit de S. François avoit eſté abolie, & avec elle l'Obſervance de la Regle; & partant qu'on n'y pouvoit pas faire ſon ſalut avec aſſés de ſeureté; c'eſt pourquoy il met entre les tentations du Demon, le retour d'un Obſervantin au corps qu'il avoit quitté; & il applique aux Superieurs ces paroles du 23. chap. de S. Mathieu: *Malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, qui fermez le Royaume des Cieux; car vous n'y entrez pas, & vous empêchez ceux qui veulent y entrer.* L'ouvrage de Boverius eſt ſi remply de ces injures, ſur tout le premier Tome, qu'il ſemble que cet Auteur ait plus travaillé à trouver dequoy abbaiſſer l'état de l'Obſervance, qu'à relever ſa congregation.

XXII. J'avois averty aſſez à temps, le tres-prudent & Religieux Pere Fr. Jerôme de Narni Vicaire General des Capucins, afin qu'il fit effacer toutes ces ſemences de diſcorde, avant que l'Edition ne les eût rendu publiques; comme c'eſtoit un homme de bien, & qui aimoit la paix, il ordonna, par le conſeil de ſon Deffinitoire, que Boverius corrigeât toutes ces paroles injurieuſes, qui offenſoient ſi cruellement la Mere du ſein de laquelle ſont ſortis ceux qui ont donné le commencement à ſa famille, qui l'ont fomentée dans ſon progrez, & qui l'ont ſoûtenuë lors qu'elle a eſté attaquée. Mais Boverius qui eſtoit un eſprit aigre, trouva le moyen d'éluder ce decret; il n'eut pas aſſés de pouvoir ſur ſon ardeur naturelle, pour ſe reduire à retracter ce qu'il avoit avancé, & à revoir ſon ouvrage pour y corriger, & changer tant de choſes qui luy avoient bien couſté. C'eſt en effet un grand travail, que de repaſſer ſur ſon travail: il eſt même bien difficile que les productions de noſtre eſprit nous deſagréent, & d'ordinaire les plus foibles ſont ceux qui les regardent avec plus de complaiſance. Ce que je ne peux obtenir alors par les voyes de l'honnêteté, mes confreres eſperent de l'obtenir maintenant par celles de la

Digitized by Google

justice. Car les Cardinaux de la congregation de l'indice des Livres, ont defendu ces deux Tomes des Annales des Capucins, composés par Boverius, jusques à ce qu'ils ayent esté corrigez.

XXIII. Et certes les plus sages jugeront bien qu'on ne devoit pas contraindre le corps de l'Observance à chercher ce remede ; & qu'il eût esté plus honneste d'adoucir son déplaisir par quelque temperament, que de l'aigrir par de nouvelles playes ; car sans doute les Observantins ne pouvoient souffrir qu'avec beaucoup de peine, de voir une nouvelle division dans l'Ordre, aprés que Leon X. avoit travaillé avec tant de soin & d'adresse pour le réünir ; & qu'on ouvrit une porte qui leur faisoit perdre chaque jour des hommes excellens en vertu, & en science. Les Observantins & les Capucins sont les enfans d'un même Pere, & les Professeurs d'une même Regle ; ils sont freres, & s'ils ne sont pas jumeaux, du moins sont ils germains, & sortis d'un même sein. D'où peut venir une si grande contestation, & une discorde si vehemente ! Je veux donner cet avis par le sentiment de la charité fraternelle, qu'on doit bien prendre garde que ce que Boverius pretend avoir esté permis à F. Mathieu, mémes avec l'offense d'autruy, ne soit pris pour un prejugé, & que quelqu'un qui se persuadera que cette nouvelle congregation a besoin d'estre reformée, ne veüille autoriser son entrepriſe par cet exemple.

XXIV. Car enfin il n'y a rien de si vigoureux qui ne s'affoibliſſe avec le temps, ni rien de si fervent qui ne s'attiedisse. Toutes choses ont leur accroissement, & leur défaillance : celles qui naissent, meurent ; rien ne demeure au même état, & tout panche insensiblement à sa ruine. Quel institut avons-nous vû dans l'Eglise, qui ne se soit pas relâché de sa premiere ferveur, & qui n'ait pas eu besoin d'estre renouvellé, ou reformé ? Nostre Seraphique Pere à vû de ses propres yeux du relâchement dans son Ordre ; & peu de temps aprés sa mort, plusieurs de ses disciples se sont écartez du chemin qu'il leur avoit marqué. La famille de l'Observance qui n'a pas esté moins feconde pour se multiplier, que zelée pour la pureté de la Regle, a vû ralentir peu à peu son ardeur ; les deux premiers Capucins Fr. Mathieu, & Fr. Loüis qui ont paru d'abord si fervens, ont decliné du chemin qu'ils s'estoient tracez pour eux-mêmes, & qu'ils avoient ouvert pour les autres. Et l'Evêque de Pamiers a remarqué dans Boverius, que l'un & l'autre firent paroistre plus de legereté, en laissant le capuce pointu, qu'ils n'avoient montré de prudence en le prenant. Fr. Loüis le fit par ressentiment contre sa congregation, & Fr. Mathieu pour avoir plus de liberté de prêcher. Cette famille a souffert depuis d'autres changemens ; & avant qu'elle n'eût accomply un siecle, elle a vû de ses propres enfans qui se sont plaints, que leurs confreres ne suivoient pas les traces de leurs premiers Auteurs ; & qui ont pretendu de les y remettre ; de sorte que les Superieurs ont eu besoin d'employer plus d'une fois leur autorité, pour arrêter ces entrepriſes. Aussi est-il vray que dans les congregations qui se forment une vie plus austere sous un même habit, il s'y trouve des esprits fort differens ; la ferveur des uns, la tiedeur des autres, & d'ordinaire le zele indiscret de quelques-uns, sont les causes de ces diversitez.

Digitized by Google

xxv. Lorsque Fr. Mathieu quitta l'Observance, Fr. François Quignonez en estoit General; & selon le sentiment même de Boverius, c'estoit un homme orné de toutes sortes de vertus, & qui fut élevé au Cardinalat par Clement VII. à cause de son grand merite. Ce Superieur zelé visitoit toutes les Provinces avec un travail infatigable, & en retranchoit absolument tous les abus qui s'y estoient glissez, particulierement ceux qui choquent la sainte pauvreté, comme nous avons remarqué cette année, & les precedentes. Un grand nombre de Conventuels avoient embrassé la reformation de l'Observance, & y avoient uny plusieurs de leurs convens; quelques Provinces de leur obeïssance qui s'estoient reformées, & diverses congregations y furent unies par la bulle de Leon x. c'estoit comme autant de fleuves qui entroient dans le corps de l'Observance, comme dans une vaste mer; il n'y a pas dequoy s'étonner, s'ils traînoient quelques soüilleures qui troubloient la pureté de cet état. Comme il estoit difficile que tant de gens se dépoüillassent d'abord des anciennes facons de vivre qu'il avoient accoûtumées; aussi estoit-il impossible aux Superieurs de retrancher tout d'un coup les abus que ces nouveaux venus portoient. Neanmoins on a bien vû qu'ils se sont opposez fortement à ces desordres, & qu'ils ont osté tout ce qui pouvoit choquer la pauvreté; renonçant à tout domaine temporel, & à la possession des immeubles, & de toutes sortes de revenus: & le zele de Fr. François parut si grand, qu'estant seulement Commissaire general, il osta dans la basse Allemagne toutes les ustenciles d'estain, & toutes les vitres des feneſtres; quoique l'estain & le verre soient si communs en ce païs que leur usage ne sembloit pas choquer nostre état.

xxvi. Puis qu'il y avoit encore tant de zele dans l'Observance pour maintenir, & pour remettre l'état de la sainte pauvreté; sans doute ceux qui la vouloient observer, le pouvoient bien faire; ses pratiques n'estoient pas si abolies dans cette famille, qu'on fut obligé de s'enfuir la nuit, & sans permission, pour les chercher ailleurs. Le Provincial de la Marche, qui fit tous ses efforts pour s'opposer au dessein de Fr. Mathieu, & de Fr. Loüis, & pour les rappeller de leur fuite, ne merite pas le blame que Boverius luy donne avec tant d'aigreur, & en tant d'endroits; il seroit bien plus juste de chercher des excuses à sa conduite, puisque selon cet Auteur même, c'estoit un homme sçavant qui avoit aquis beaucoup d'autorité & de reputation par sa prudence dans le gouvernement, & qui soûtenoit par une grande eloquence, & par une grande ferveur, le zele qu'il avoit pour son état; il ne connoissoit pas encore le dessein de ces deux Religieux; il pouvoit croire, sans faire de jugement temeraire, qu'il estoit nuisible à tout l'Ordre; & il ne devoit pas approuver facilement par sa tolerance, une sortie faite de nuit, qui a esté toûjours condamnée. Et certes, comme Boverius l'avoüe, Fr. Mathieu, & Fr. Loüis n'estoient pas encore en si grande estime dans l'Ordre, qu'elle deut obliger leur Superieur d'approuver leur entreprise, & de suivre leur esprit dés qu'ils parleroient de reformation, avant qu'on eût approuvé leur conduite. Fr. Mathieu estoit à la verité d'un naturel assés doux: mais, selon le même Auteur, Fr. Loüis qui avoit esté soldat, estoit un esprit boüillant, hardy, adroit, & propre à souffrir le travail;

Digitized by Google

travail ; & lors qu'il s'enfuit il n'avoit pas encore trente ans, & n'avoit esté élevé à aucune dignité, ni mêmes à l'Office de Predicateur ; c'est pourquoy lors que le General receut la lettre qu'il luy écrivit sur son dessein ; il jugéa qu'il valoit mieux adoucir cet esprit par des promesses, que de favoriser son intention, parce qu'on avoit sujet de soupçonner que ce ne fut plûtost un coup de legereté, que de prudence. Enfin Boverius raconte fort au long, comment la fin malheureuse de ce Religieux a correspondu à ce commencement plein de trouble ; car il acheva par une apostasie, comme il avoit commencé.

XXVI. Nous pouvons ajoûter à tout cecy, que la doctrine commune, & certaine des Theologiens & des Canonistes, condamne ces sorties furtives des convens, qui se font sans la permission des Superieurs. Clement VII. renouvella cette année une constitution de Leon X. où il est dit expressement que quelques lettres que des Religieux particuliers puissent obtenir du S. Siege, on les doit toûjours entendre avec cette clause, que ce soit avec la permission de leur superieur ; & que si elle n'y est pas exprimée, elle y doit estre sous-entenduë, à peine de nullité.* Et le même Pape dans une autre bulle adressée au General, & aux Provinciaux de l'Ordre, ordonne qu'on n'expedie plus des lettres Apostoliques en faveur de quelque Religieux particulier, sans le consentement des superieurs, ou du Commissaire de Cour ; & declare que si qu'elqu'un en obtient à l'avenir, cela ne l'exemptera pas de la jurisdiction ordinaire de ses Prelats. Frere François de Fano sçavoit tres-bien ces deffenses ; & il ne voyoit pas comment Frere Mathieu & Frere Loüis pouvoient justifier leur sortie, puis qu'ils n'en avoient ni obtenu, ni demandé la permission ; il estoit donc obligé par le devoir de sa charge, de rappeller par la douceur, ou de ramener par la force, ces brebis qui s'estoient écartées de son bercail. Le Cardinal Laurens Puccio, qui estoit grand Penitencier, jugea bien qu'ils avoient manqué à cette obligation, puisque dans le Bref qu'il leur fit expedier l'année suivante pour leur donner la liberté de vivre dans des hermitages, il les obligea d'en demander la permission à leurs Superieurs ; & en effet Frere Loüis la demanda pour tous ceux qui le suivoient. Ainsi nous pouvons conclurre que toutes les permissions dont Boverius parle, quand bien elles auroient esté obtenuës du S. Siege en bonne & deuë forme, ne pouvoient servir que pour le fore interieur de la conscience, mais non pas pour le for exterieur, & contre les droits & la coûtume de la Religion ; cela est tout clair dans les deux constitutions de Clement VII. que j'ay citées.

XXVII. Les commencemens de cette tres-religieuse Congregation des Capucins, ne se pouvoient-ils rapporter, sans offenser griévement tout l'Ordre ? n'auroit-on peu dire la naissance de cette nouvelle famille, sans la faire preceder avec aigreur, par la funeste mort de toute l'ancienne ? & ses heureux progrez ne se pouvoient-ils expliquer, sans y méler des injures continuelles ? Il ne faut pas abbaisser les autres pour se relever soy-même ? La gloire qui naît du blâme d'autruy est bien petite ; la veritable loüange est celle qu'on ne recherche point par ces moyens indignes, mais que l'on aquiert par son propre merite. J'ay voulu mettre icy cette plainte avec un esprit de douceur & de Frere,

Digitized by Google

pour satisfaire aux Observantins, & pour avertir les Peres Capucins, qu'en commençant de traitter leur histoire, je rejette l'esprit de contestation, & de jalousie. J'écris avec une affection égale pour toutes les Congregations de l'Ordre, tout ce qui peut tourner à la gloire de Dieu, & relever le nom des Freres Mineurs; je n'envie la gloire de personne; dans tout le cours de ces Annales j'ay tâché d'éviter tout ce qui pouvoit offencer quelqu'un; & j'ay rendu à chacun ce que je luy devois. J'ay donné des éloges sans excez à ceux qui les meritoient par leur doctrine, par leur vertu, ou par leur dignité, & je n'ay pas teu les vices, lors qu'il a esté necessaire. Par là j'ay proposé des exemples à suivre, & des corrections à faire. Je garderay le même ordre dans la narration des affaires des Peres Capucins; je les traitteray avec brieveté, mais avec une fidelle exactitude, & avec un esprit de paix. Je n'obmettray que les choses qui seront de peu d'importance, ou qui marquent trop d'aigreur & de passion.

XXVIII. Depuis Jules II. les superieurs de l'Ordre avoient la commission de ramasser les aumônes pour la fabrique de S. Pierre; cet employ qui estoit accompagné des titres honnorables de Nonce, & de Commissaire Apostolique, & qui avoit beaucoup de privileges, estoit pourtant fort onereux, odieux au peuple, & peu conforme à nostre estat; c'est pourquoy le General, comme nous avons veu, supplia sa Sainteté de les en décharger; & Frere Hilarion Saccheti Commissaire general de la Famille cismontaine, obtint un Bref, par lequel le Pape, aprés beaucoup d'éloges du soin, & de la fidelité de ceux qui avoient exercé cette charge, leur donne une quittance generale de tout ce qu'ils avoient receu; sans qu'ils peussent en estre recherchez à l'avenir par qui que ce fut, ni sous quel pretexte que ce fut, mêmes d'erreur de calcul; voulant que s'il leur restoit encore quelque somme, ou qu'ils en eussent employé quelque partie à leurs besoins, cela leur fut condonné, comme une aumône.

XXIX. Le Pape donna encore une bulle en faveur des Observantins, des Religieuses de S. Claire, & des Tierceres, par laquelle il confirme tous les privileges qui leur ont esté accordez par le S. Siege, particulierement pour l'exemption de la carte des funerailles, & de la jurisdiction des Inquisiteurs; & leur accorde la communication de tous ceux qui ont esté donnez à tous les autres Ordres, pourveu qu'ils ne soient pas contraires à leur profession. Il y ajoûte encore de grands éloges de la regle de S. François, & de leur estat, avec une nouvelle approbation.

XXX. Nous avons veu que la Custodie de l'Abrcio avoit esté esteinte, & que ses convens avoient esté unis à la province de la Conception; & parce qu'il se trouvoit encore des esprits inquets, qui cherchoient des moyens pour la remettre, le General obtint une nouvelle confirmation du Pape de tout ce qui avoit esté fait, afin d'arrester ces nouvelles procedures, & d'imposer un silence perpetuel sur ce sujet.

XXXI. Frere Jean Morlin, & Frere André Rosset, avoient esté nommez Commissaires à la demande de François I. Roy de France, pour introduire la reforme dans tous les convens des Provinces de Guiene, & de S. Loüis; ils

Digitized by Google

travaillerent fort heureuſement dans l'une & dans l'autre ; & je trouve qu'ils reformerent les convens de Limoux, de Narbonne, de Beſiers, de Montpelier, de Niſmes, & de Lunel en Languedoc ; celuy de Lectoure, & quelques autres en Guiene: mais comme cela ne ſe pouvoit pas faire ſans de grandes oppoſitions, du côté des Conventuels, Loüiſe Ducheſſe d'Angouleſme, & mere de François I. qui gouvernoit le Royaume en ſon abſence, & Marguerite Ducheſſe d'Alençon ſœur du même Roy, ſupplierent le Pape d'évoquer à ſoy toutes les procedures qui avoient eſté faites par divers Commiſſaires, afin qu'elle y donnât un dernier reglement ; ſa Sainteté le fit, & confirma les Obſervantins dans la poſſeſſion de tous les convens qui leur avoient eſté donnez.

XXXII. Frere François de Seio, fut promeu à l'Eveſché de Crotane en Eſclavonie, ſuffragant de Spalatro. Frere Antoine Saſcolin General des Conventuels, à celuy de Minervino en Calabre. Frere Nicolas du Val à celuy de Madara en Numidie, & donné pour ſuffragant à celuy de Malthe. Frere Loüis Cambon à celuy de Terrazone ſous le Patriarche d'Antioche.

XXXIII. Antoine Donat d'Aragon Comte de Johie, & Seigneur d'Aquaviva, dans l'Eveſché de Bari, obtint permiſſion du Pape de donner aux Obſervantins l'Egliſe de S. Marie Majeure prés d'Aquaviva, qui dépendoit de l'Abbaye de S. Ange de Celiis de l'Ordre de S. Benoit, & leur fit bâtir un beau convent.

XXXIV. Celuy de Brienza dans la Baſilicate fut bâti pour les meſmes, & dedié à l'Annonciation de la Sainte Vierge, ſelon Gonzague.

XXXV. Clement VII. confirma aux Conventuels l'Egliſe parroiſſielle de S. Sauveur prés du pont de Sixte dans Rome, avec toutes ſes dépendances.

XXXVI. Le Comte de Maralvar, & Beatrix de Meneſez ſa femme, fonderent un convent pour l'Obſervance ſous le titre de S. Antoine à Ferreri dans le Dioceſe de Lamego en Portugal ; firent dreſſer leurs ſepulchres dans la principale chapelle, & chargerent leurs heritiers de pourvoir à l'entretien des Religieux.

XXXVII. Le 22. d'Octobre de l'an 1522. Villefranche du Camp, qui eſtoit dans une des Iſles Açores, nommée S. Michel, fut abiſmée par un tremblement de terre ; Frere Alphonſe de Tolede avoit predit cet accident dans une de ſes predications ; & ſur cet avis la pluſpart des habitans s'eſtoient retirez en d'autres endroits, pour ſe mettre en ſeureté avec leur Prophete. Aprés ce deſordre ils travaillerent à rebâtir leur ville, prés des ruines de l'ancienne ; & cette année ils y bâtirent un convent pour l'Obſervance, ſous le titre de N. Dame du Roſaire. Depuis on y fait tous les ans le 22. d'Octobre une proceſſion ſolemnelle, où pluſieurs perſonnes prennent la diſcipline par les ruës, pour appaiſer la juſtice de Dieu, & implorer ſa miſericorde.

XXXVIII. Ferdinand Cortez commença un convent dans Mexique pour Frere Martin & pour ſes compagnons, prés de ſon Palais qui avoit eſté à l'Empereur Motecuzuma ; & les habitans de cette ville, & du voiſinage y contribuerent à l'envi, avec tant de liberalité, que l'ouvrage fut achevé dans peu

Digitized by Google

de temps : ça esté la premiere Eglise que les chrestiens ont eu dans la nouvelle Espagne, & le premier lieu où le Tres-Saint Sacrement a reposé. On le remit dans un tres-beau Ciboire d'or, orné de pierreries ; merveille ! à la presence du vray Dieu, tous les idoles qui restoient demeurerent muets, & les spectres qui avoient accoûtumé de paroistre aux idolatres, ne furent plus veus ; la même chose arriva encore depuis dans les autres villes, où les premiers Maistres de la foy chrestiene establirent des Eglises. Cette premiere fut dediée à S. François ; & Cortez y fit faire une tres-belle chapelle voutée, où il fit poser ses armes & son tombeau. Les Indiens furent long-temps sans y oser entrer, parce que comme ils n'avoient jamais veu des voutes, ils ne pouvoient pas comprendre comme quoy des pierres pouvoient demeurer suspenduës en l'air, & ils craignoient que ce ne fut un piege pour les atraper & les écraser sous les ruines, lors qu'ils y seroient assemblez. Dans quelques années presque tous les Espagnols se logerent à ce cartier de ville, & y establirent la Cour pour juger les procez ; c'est pourquoy les Religieux se changerent à un autre endroit, afin d'avoir la commodité de converser plus familierement avec les Indiens, & de les instruire.

XXXIX. Le convent de Nivelle au Dioceſe de Liege, avoit esté donné aux Observantins l'année precedente, comme nous avons dit par avance l'an 1248. mais comme cela avoit esté fait tumultuairement par les Magistrats, & par le peuple, les Conventuels se plaignirent au Pape de cette violence ; neanmoins à l'instance de l'Empereur & de sa mere, sa Sainteté confirma ce qui avoit esté fait ; ce convent a esté dedié à S. François dans sa fondation, & non pas à la Conception de la S. Vierge, comme Gonzague l'a creu.

XL. Marine de Cardenas Sœur, ou niéce d'Alphonse de Cardenas, Grand Maistre de l'Ordre de S. Jaques, demeuroit prés de l'Eglise de S. Jean de Latran, avec dix autres devotes Dames ; & cette année elles bâtirent un Monastere de l'Ordre de la Conception, au pied du Mont Capitolin, sous ce titre, *S. Marie, délivrez-nous des peines d'Enfer.* Frere François Quignonez leur donna l'habit, & institua Marine Abbesse ; l'Eglise est encore au même endroit sous le même titre ; mais les Religieuses ont esté changées ailleurs, à cause du mauvais air de ce lieu.

XLI. Ferdinand de Sylva Comte de Cifuentes, commença de faire bâtir un Monastere du Tiers-Ordre, sous le titre de N. Dame de Bethléem, prés d'une chapelle appellée N. Dame de la Fontaine, dans sa ville de Cifuentes en Castille, pour les Demoiselles suivantes de sa femme, qui estoit decedée. La Sœur Mencie Alvarez fut choisie du Monastere de S. Jean de Tolede, pour estre la premiere Abbesse de cette nouvelle maison ; & la Sœur Françoise de S. Jean luy fut donnée pour ayde. Tandis qu'on travailloit au bâtiment, toutes ces filles furent logées dans l'Hôtel du Comte, où elles en receurent d'autres ; & l'an 1527. le Monastere se trouvant achevé, elles y furent conduites avec grande solemnité. Le Comte, à la priere d'Elizabeth sa sœur, qui gardoit dans sa maison la regle du Tiers Ordre, y ajoûta un college pour élever des filles à la pieté, & obtint de Paul III. vers lequel il fut Ambassadeur pour Charles

Digitized by Google

Quint, la permission d'y unir quelques benefices. Il y a toûjours trois Religieuses qui sont particulierement destinées pour l'éducation de ces filles ; l'une se nomme la Mere, l'autre la Maistresse, & la troisiéme la Portiere. Lorsque ces filles sont en âge de prendre parti, le Monastere les dote selon leur qualité, soit qu'elles choisissent de se marier, ou qu'elles veüillent estre Religieuses. L'Eglise est commune aux Religieuses & aux Escholieres, mais elles ont des tribunes separées ; cette maison est dans une grande estime, & possede de beaux revenus pour fournir à cette pieuse institution.

XLII. Nous avons déja dit que Clement VII. confirma deux constitutions que Leon X. avoit faites contre les Religieux qui demeuroient hors des convens, sous le pretexte des permissions qu'ils avoient extorquées du S. Siege, & qu'il declara que nul ne se pouvoit servir de ces graces Apostoliques, sans le consentement de ses superieurs : comme cette année estoit celle du Jubilé, sa Sainteté craignant, que le pretexte de le vouloir gagner, ne donnât à quelques uns l'occasion de courir, accorda cette indulgence pour tous les Religieux & les Religieuses de l'Ordre, qui feroient des prieres durant trente jours devant quatre Autels ; & donna pouvoir aux superieurs de leur accorder un Confesseur, qui les peut absoudre de tous les cas reservez au S. Siege. Frere Bernardin de Salzedo Procureur de Cour, envoya un témoignage authentique de cette concession dans toutes les Provinces.

XLIII. Frere Jerôme Saccheti Commissaire general de la famille cismontaine, presenta au Pape le premier jour d'Octobre ; Frere Jerôme de Valence de la Province de Genes, qui revenoit de Jerusalem ; & sa Sainteté leur accorda plusieurs privileges pour la terre sainte, & pour les Religieux qui y demeuroient ; ces graces se trouvent au long dans le registre de l'Ordre, & je ne les rapporte point, parce que maintenant cette narration est inutile.

De Jesus-Christ l'an 1526.	De Clement 7. l'an 3.	De Charles V. Emp. l'an 8.	De l'Ordre l'an 319.

I. LEs funestes heresies de Luther, de Zuingle, & des autres sectaires de ce temps-là s'épandoient furieusement par toute l'Allemagne, & par les Provinces voisines, quoy que le Pape, l'Empereur, & plusieurs Princes qui n'en estoient pas infectez, fissent tous leurs efforts pour arrester, & pour étouffer cette peste. Le Pape s'y opposoit par ses Bulles, par ses avertissemens, par ses censures, & par ses Legats ; l'Empereur par des loix fort severes, & les Princes par leurs armes ; mais la liberté de conscience qui introduisoit le libertinage, & la convoitise de s'emparer des biens des Ecclesiastiques, avoient tant de pouvoir sur le peuple, qui s'estoit laissé corrompre & enchanter par ce doux poison ; qu'il estoit impossible de le retenir, & de le ramener dans le bon chemin. Ces predicans impies qui le traînoient dans l'erreur, crioient inso-

Digitized by Google

lement que la pureté de la doctrine Evangelique refloriſſoit chez eux ; & que les Papiſtes eſtoient pleins de ſuperſtitions. Ils reduiſoient toute la deciſion des controverſes au ſeul texte de l'Eſcriture , & ne vouloit admettre rien de ſain & d'aſſeuré , s'il n'y eſtoit expreſſement contenu. Ils provoquoient tous leurs adverſaires à cette pierre de touche , & s'offroient hardiment à des diſputes publiques , mais ſouvent lors qu'ils connoiſſoient qu'ils avoient à faire à des perſonnes excellentes en doctrine , ils cherchoient des pretextes pour éluder ces combats.

II. Les principaux chefs de cette malheureuſe doctrine eſtoient Luther , Zuingle , & Oecolampade ; ces deux derniers aprés avoir perverti la pluſpart des Suiſſes , avoient excité une grande diſcorde parmi les Sectaires , par des erreurs toutes differentes de celles du premier. Le trouble que cette diverſité cauſoit , obligea tous les cantons de s'accorder à regler une diſpute ſolemnelle dans Baden , entre les Catholiques & les Lutheriens. Là ſe trouverent de la part des Catholiques , Jean Faber Conſeiller de Ferdinand Frere de l'Empereur , qui avoit déja publié un gros volume contre les erreurs de Luther ; Jean Eckius qui avoit diſputé ſept ans auparavant avec grande approbation contre le même hereſiarque dans Lipſic ; & Frere Thomas Murner , qui avoit acquis beaucoup de reputation dans ces controverſes. Jean Cochlay qui a écrit avec grande exactitude toute l'hiſtoire de Luther , raconte le ſuccez de cette diſpute comme je vais dire.

III. Hugues Evéque de Conſtance envoya à cette aſſemblée Melchior ſon ſuffragant , & excellent Theologien , Othomar Cuſcinius tres-éloquent orateur , Antoine Pirate Predicateur fameux , & quelques autres perſonages fort illuſtres. Chriſtofle Evéque de Baſle y deputa Auguſtin Mari ſuffragant de l'Evéque de Friſinghen , Jaques Lemp Docteur regent de l'Univerſité de Tubinge , & quelques autres Docteurs. Sebaſtien Evéque de Lauſane y envoya Conrad Tregar Provincial des Auguſtins , & Loüis Loblius Doyen de Berne. L'Evéque de Coire y deputa Pierre Speiſer , avec quelques-uns de ſes Chanoines. Il s'y trouva encore un grand nombre d'autres perſonnes illuſtres en doctrine. Zuingle , quelque inſtance qu'on luy fit , & quelque ſaufconduit qu'on luy preſentât , n'y voulut jamais venir. Echius diſputa durant pluſieurs jours contre Oecolampade , Jaques Imeli , Berthold Haller , & Ubric Studer ; & des Notaires publics écrivirent fidellement tout ce qui ſe diſoit de part & d'autre ; on y traitta du Tres-Saint Sacrement , & de pluſieurs autres points qui eſtoient en controverſe ; & tous les Suiſſes témoignerent qu'Eckius avoit remporté hautement la victoire ; car ils confirmerent par un Edit public toutes les propoſitions catholiques touchant l'Euchariſtie , l'Invocation des Saints , le culte des Images ſacrées , la verité du Purgatoire , le peché originel des enfans , & la neceſſité du Baptême. Ainſi la foy de l'Egliſe fut eſtablie , & la doctrine de Luther rejettée , comme tres pernicieuſe , conformement à la condamnation que Leon X. l'Empereur Charles , & les plus celebres Univerſitez avoient prononcé contre elle. On deffendit de rien innover dans la celebration du ſaint Sacrifice de la Meſſe , dans l'adminiſtration des Sacremens , ni dans les

Digitized by Google

autres ceremonies, & coûtumes Ecclesiastiques. Afin que tout cela fut établi avec plus de fermeté, on ajoûta un decret, qu'on institueroit des surveillans pour le faire observer, pour remarquer les contrevenans, pour les denoncer, & pour les faire punir de quelque condition qu'ils fussent. On ordonna mesme que si quelqu'un estoit condamné dans un des cantons, les autres ne pourroient luy donner retraite, mais que la sentence seroit executée dans tous les endroits où il pourroit estre pris.

IV. Jean Faber voyant qu'il n'avoit pas pû disputer contre Zuingle, parce que cet impie ne voulut pas se rendre au lieu de l'assemblée, écrivit contre luy, & compila un volume des contradictions qu'il avoit remarquées dans ses écrits, faisant voir que cet heresiarque détruisoit sa propre doctrine, aussi bien que celle de Luther, & des absurditez, des impietez, & des impostures qu'il avoit avancées; mais cela seroit trop long à rapporter. Il marqua encore plus de cent cinquante mensonges dans les livres d'Oecolampade, par lesquels cet hardi menteur avoit persuadé au peuple, que les anciens Peres estoient de son sentiment, sur le Sacrement de l'Eucharistie: Jean Fyscher Evesque de Rochester en Angleterre, écrivit aussi cinq excellens traitez contre les erreurs, & les impostures de cet heretique.

V. Frere Thomas Murner qui preschoit à Lucerne, traita encore plus mal Zuingle dans ses predications, car il prouva par quarante theses que cet imposteur devoit estre regardé comme un infame, à cause des crimes, & des sacrileges qu'il avoit commis. Je n'en veux rapporter qu'une partie de la septiéme qui estoit conceuë en ces termes; celuy-là est infame, qui ose changer en des usages prophanes les biens qui ont esté consacrez au culte divin, pour des causes pieuses, & qui oste le bien à l'un pour le donner à l'autre, luy attribuant plus de droit qu'il n'en a luy-mesme; les loix de Constantin le grand, & de Justinien prouvent cette verité; or selon la loy *Jubemus c. de Sacrosanctis Ecclesiis*, les revenus sont censez entre les biens immeubles; & il n'est permis à personne de les enlever, ni de les aliener; celuy qui commet ce sacrilege, l'œconome qui le souffre, & le Notaire qui en retient l'acte doivent estre punis selon cette loy, §. *œconomus*. Entendez-vous bien ceci, larrons des Eglises? il ne vous reste que d'estre mis en chemise, pour estre conduits au gibet. De ceci il s'ensuit clairement que tous ceux qui enlevent les maisons Ecclesiastiques, & qui en chassent par force ceux qui les habitent, sont infames selon la loy *prætor ait*, §. *ne quid ff. de vi*. Il s'ensuit encore que celuy-là est doublement infame, & doublement larron, qui outre cela ravit leurs biens. En troisiéme lieu, que celuy qui leur ôte leurs titres & leurs sceaux est trois fois infame, selon la loy *non interest ff. ad legem Juliam de vi privatâ*. Et enfin que celuy-là qui les oblige par force de luy payer ce qu'ils ne luy doivent pas, encourt une quatriéme note d'infamie, selon la loy *Julia ff ad legem Juliam peculatus*. Vous estes donc bien infames, faux & méchans Predicateurs de l'Evangile, criminels & scandaleux larrons des Eglises, puis qu'on peut vous objecter tous ces crimes avec que verité? Quels scandales & quelles infamies apportez-vous à vôtre patrie, & à vos predecesseurs? je souhaite que ces justes

Digitized by Google

plaintes montent jusques au tribunal de la Majesté de Dieu, pour allumer sa vengeance, contre les honteuses injustices que vous commettez.

VI. Les Lutheriens qui s'estoient glissez dans la Prusse Royale, avoient infecté la ville de Danzic; & s'estoient emportez avec tant de fureur, qu'ils avoient renversé sans dessus dessous tout ce qu'il y avoit de plus sacré, les Eglises avoient esté pillées, les Autels prophanez, & les Prétres, & les Religieux chassez. Les Dominiquains, & les Freres Mineurs estoient ceux qui avoient esté le plus mal traittez dans ce desordre; parce qu'ils s'estoient opposez avec plus de fermeté que les autres, aux auteurs de ces sacrileges; mais le Roy Sigismond estant revenu dans cette ville, fit punir les coupables; & aprés qu'il eut rétabli le repos public, & fait reparer un partie du dommage, les Religieux furent rappellez.

VII. Pendant que la Foy Catholique se voyoit ruïner dans l'Allemagne, & dans les Provinces voisines, au grand estonnement, & à l'extreme déplaisir de toute l'Europe, Dieu ouvroit la porte à son Evangile dans les vastes Provinces de l'Amerique, & l'estendoient avec un progrez merveilleux. Les Freres Mineurs qui travailloient à cette Mission depuis deux ans, receurent un renfort considerable de douze excellens Religieux de l'Ordre de S. Dominique, desquels Frere Dominique de Betanzos estoit le chef. Aprés avoir souffert de grandes incommoditez dans ce long voyage, ils arriverent heureusement à Mexique; furent receus avec autant de charité, que de joye par les Freres Mineurs; & demeurerent avec eux pendant trois mois, attendant qu'on eût disposé un logement pour eux. Cortez qui estoit revenu de la conqueste de la Province de Honduras, & qui logeoit à la même maison, feut obligé de ceder le gouvernement de ce nouvel Empire, à Louïs Ponce, par l'ordre de Charles Quint, qui avoit envoyé un Commissaire pour informer contre luy des calomnies dont on le chargeoit. Il ne se faisoit rien d'important qui ne se traittat auparavant chez les Freres Mineurs, & en presence de Frere Martin, que tous honnoroient comme Vicaire du Pape. Frere Jean de la Croix trés-docte, & devot Religieux y arriva encore cette année, avec cinq de ses confreres.

VIII. Frere Jean Suarez avoit esté fait Gardien à un grand, & tres-agreable Bourg de la Province de Tlascala, situé au pied du mont Popocatepoci, dont le sommet est toûjous fumant, comme celuy du Mont Æthna; cette année il repassa en Espagne avec plusieurs enfans des nobles familles; exposa au conseil de l'Empereur l'estat de ce nouveau monde; & fit si bien comprendre les défauts qui se commettoient dans son gouvernement, qu'on y appliqua les remedes necessaires. Aprés avoir reussi avec tant de succez dans sa negotiation, il ramena tous ces jeunes Gentils hommes, chargez de presens fort riches, & fort honnorables & porta de tres-beaux ornemens pour le culte divin, que l'Empereur luy fit donner. Le convent de Guaxalzingi est le second de la nouvelle Espagne; neanmoins Gonzague n'en parle point dans la description de la Province de saint Evangile, à laquelle il appartient; si ce n'est qu'il luy donne un autre nom.

IX.

Digitized by Google

IX. L'Empereur ordonna encore, que toutes ses flottes, qui passeroient en Amerique pour découvrir de nouvelles terres, y portassent des Religieux, qui eussent l'approbation de leur bonne vie, & la permission de leurs Superieurs, afin de planter la Foy Chrétiene dans toutes les nouvelles colonies. Quelques Mercenaires y estoient allez depuis le commencement de cette entrepriſe; & cette année Frere François de Bovadilla y en conduisit onze de ceux de leur nouvelle reforme, avec pouvoir de corriger ceux qui les avoient precedez, s'il trouvoit qu'ils ne vécussent pas avec assez de regularité. Les Indiens insulaires fuyoient le commerce des Espagnols, à cause des mauvais traittemens, qu'ils en recevoient: & l'Empereur pour les attirer dans les colonies, & les faire instruire plus facilement dans les Arts & dans la Foy chrétiene donna commission aux Freres Prescheurs, & aux Freres Mineurs, de prendre de soin qu'on conservât la liberté à ces pauvres Ameriquains selon les reglemens qu'il avoit dressez en leur faveur; & donna pouvoir à ces Religieux de les faire observer. Il envoya en même temps des instructions pour le gouvernement de ces Isles, à Gonçalez de Guzman qui en estoit Viceroy, & à Frere Pierre Mexie de Trillo, qui en estoit le Provincial; remettant à leur fidelité, & a leur prudence, de pourvoir à tout ce qui seroit necessaire selon les occurrences.

X. Frere François Quignonez continua la visite des Provinces d'Italie, qu'il avoit commencée l'Année precedente; & fit par tout de tres-beaux reglemens, pour rétablir, ou maintenir la pureté de la regle, & l'exactitude de la discipline reguliere; Aprés avoir celebré quelques chapitres Provinciaux, il tint la congregation generale au convent de Nostre Dame des Anges, la veille de la Pentecôte, qui se trouvoit le 26. de May. On commença, selon la coûtume qui se pratiquoit alors, par l'élection des douze Deffinîteurs, qui furent pour la famille de deça les Monts Frere Ange de Porris Provincial de Milan, le Provincial de la Province de saint François, Frere Paul de Parme Provincial de Bologne, Frere François de Frangipani Provincial de Rome, Frere Benoit Provincial de la Marche, & Frere André d'Alamanis Florentin, qui étoit commissaire de cour; & pour celle de dela les Monts Frere Matthias d'Anvers Provincial de Cologne, Frere François Mercat Provincial de Flandres, Frere François de Lisbone Provincial de Portugal, Frere de Costa Custode de la Province de saint Louis, Frere Antoine d'Olabe Custode de la Province de Burgos, & Frere Guillaume Sernigon Provincial d'Angleterre.

XI. Aprés ce premier acte le General se leva, se mit à genoux au milieu de l'assemblée; & supplia tous les vocaux avec autant d'instance que d'humilité, de vouloir accepter la renonciation qu'il faisoit de sa charge, quoy qu'il luy restat encore trois ans pour la continuer; parce que comme il y avoit esté élevé contre son gré, il reconnoissoit qu'il avoit fait beaucoup de fautes dans son exercice, & qu'il n'estoit pas capable d'un si grand employ; puis il sortit, pour laisser aux Vocaux la liberté entiere de deliberer sur sa Requeste; mais tous conclurent d'une commune voix, que bien loin de luy accorder sa demande, il falloit non seulement le prier, mais encore l'obliger de continuer son

Digitized by Google

Office; parce qu'il s'en acquittoit tres-dignement; il feut donc rappellé, & le premier Deffinitеur luy declara, que le Chapitre l'avoit confirmé; & le fit remettre à sa place.

XII. En suite Frere Paul de Parme feut éleu Commissaire general, de la famille Cismontaine; Frere Bernardin de Soria feut institué Procureur de Cour. On y fit de trés-beaux reglemens, sur tout pour empécher la multiplication des statuts; pour retrancher tout ce qui estoit contraire à la sainte pauvreté; pour les ceremonies de l'Office Divin; & pour l'institution des Confesseurs. La Province de Toscane avoit esté divisée en deux, & il feut arrété que celle qui comprenoit Siene, & son voisinage s'appelleroit, la Province de Toscane sans aucune addition; & que celle dont Florence estoit le chef, se nommeroit la Province de Toscane Florentine. On en erigea une troisiéme sous le titre de sainte Croix dans le territoire de Luques; & parce qu'il se trouvoit des esprits ambitieux qui travailloient à diviser les Provinces, pour pouvoir monter aux charges dans ces nouvelles erections, il fut arrété que tous ceux qui procureroient à l'avenir, cette multiplication, seroint chassez de la nouvelle Province, qu'ils auroient établie, & declarez incapables d'y estre éleus pour Provinciaux pendant trente ans.

XIII. Au mesme temps qu'on determinoit de ne faire plus de nouveaux statuts, on en fit deux qui estoient contraires à la Bulle de l'union; le premier qu'on n'éliroit plus de Commissaire general pour la famille Ultramontaine, mais bien trois Commissaires Nationaux, pour la France, pour l'Espagne, & pour l'Allemagne. Les François limiterent l'autorité du leur de telle sorte, qu'il ne se pouvoit mesler d'aucune affaire, ni generale, ni particuliere des provinces, s'il n'y estoit appellé par le Deffinitoire, & Fr. Arnoux de S. Fœlix Provincial de Guiene feut éleu pour cette charge. Les Espagnols mirent aussi de si grandes restrictions à l'authorité du leur, qu'ils ne luy laisserent presque aucun pouvoir, & Fr. Dimasterre Custode d'Aragon feut institué dans cet office. Les Allemans choisirent Fr. Matthias, mais ils luy laisserent un plein pouvoir. Le second statut feut, que la Congregation generale ne seroit plus celebrée, que par les vocaux de la famille qui selon la Bulle de l'union devoit avoir un Commissaire general. On fit encore divers reglemens pour le gouvernement du convent de Paris, sur lequel Fr. Gabriel Marie Provincial de S. Loüis feut institué Commissaire.

XIV. Enfin on publia quelques Brefs Apostoliques; par le premier le Pape soûmettoit entierement au General, tous les Religieux des Indes Occidentales, quelque exemption qu'ils eussent obtenuë du Saint Siege. Par le second il concedoit une Indulgence Pleniere, à tous les sujets du mesme General. Par le troisiéme il confirmoit tout ce qui seroit arresté par la majeure partie des vocaux, par le quatriéme il donnoit pouvoir aux Confesseurs d'absoudre de l'heresie de Luther. Par le cinquiéme il communiquoit aux Syndics de l'Ordre, à leurs femmes, & à leurs enfans, les Indulgences que les Religieux, & les Religieuses pouvoient gagner. On y leut encore, & on approuva les Offices de S. Bernardin, de la compassion de la S. Vierge, & la legende des sept Martyrs de Ceuta.

Digitized by Google

XV. François premier Roy de France avoit esté pris l'année precedente, par les Espagnols devant Pavie, & cet accident qui establissoit la puissance de l'Empereur en Italie, donna tant de crainte à tous ses Potemats, que le Pape forma une ligue contre luy avec les François, les Venitiens, les Milanois, & les Florentins. Fr. François Quignonez vint sur ce temps à Rome, & trouva les affaires dans un grand trouble; car Hugues de Moncada qui commandoit l'armée de Charles Quint, menaçoit le Pape s'il ne rompoit cette ligue, & s'il ne laissoit en repos les Colomnes, à qui il faisoit la guerre, parce qu'ils s'estoient declarez pour l'Empereur. Des menaces, Moncada passa bientost aux effets; car il se presenta devant Rome, & y entra sans difficulté, du costé qui est au dela du Tybre; de sorte que le Pape feut obligé de se retirer dans le chasteau S. Ange. On arresta pourtant une treſve de quatre mois, avec la liberté aux confederez de l'accepter en deux.

XVI. Avant que le Pape ne se trouvât si pressé, il avoit envoyé un Nonce en Espagne, pour porter une lettre à l'Empereur, par laquelle sa Sainteté se plaignoit en des termes assez aigres, des injures qu'il croyoit avoir receuës des Officiers de sa Majesté, & luy protestoit qu'il ne s'estoit mis en armes que pour se defendre de leurs insultes. Aprés que cet envoyé feut parti, Clement fit reflexion, que le stile de sa lettre pourroit irriter les affaires, au lieu de les accommoder; c'est pourquoy il en écrivit une seconde avec des termes plus doux, & obligea Fr. François Quignonez d'en estre le porteur; parce qu'il ne connoissoit point d'homme plus propre que luy, pour gagner l'esprit de Charles quint. Le General se mit donc en chemin pour obeïr à sa Sainteté; il avoit ordre de retirer la premiere lettre, pour éviter le mauvais effet qu'elle pouvoit avoir: mais quelque diligence qu'il fit, il trouva à son arrivée en Espagne, que le Nonce l'avoit déja randuë; il remit encore celle qu'il portoit, & quoyque l'Empereur receut toutes les deux presque en mesme temps, il y fit deux reponses differentes; une fort aigre à la premiere, & une fort douce à la seconde, conformement à celles qu'ils avoient receuës du Pape. Le Nonce, & le General retournerent chargez de ces depeches; celuy-cy avoit un ordre particulier d'asseurer sa Sainteté, que l'Empereur souhaittoit de se reconcilier avec Elle, & de conclurre un bon accord avec tous les confederéz; qu'il sairoit sortir ses armées de l'Italie, pourveu qu'on leur payat trois mille livres d'or, & qu'il accepteroit une treve de huit ou dix mois, pour travailler au traitté de paix, pour lequel Quignonez avoit un ample pouvoir, conjointement avec Lanoy Viceroy de Naples, ou avec Hugues de Moncada.

XVII. Le Pape aprés avoir communiqué ces propositions aux Ambassadeurs des confederez, envoya le General vers Lanoy pour conferer avec que luy; car tous estoient d'avis d'accepter la treve, pour procurer la paix; mais parce qu'on jugeoit bien qu'on ne pouvoit establir rien d'asseuré, si Charles de Bourbon, qui s'estoit jetté dans le parti de l'Empereur contre sa propre patrie, ne consentoit au traitté, le Pape luy envoya son Aumonier à Milan, mais il revint bientost à Rome sans aucune conclusion. Sur le mesme temps les confederez creurent, qu'ils ne pourroient pas obtenir des conditions de

Digitized by Google

paix assez raisonnables, s'ils ne les demandoient les armes à la main; & s'ils n'estoient en estat de se faire craindre; c'est pourquoy ils dresserent deux armées, l'une par terre, où il y avoit quelques Allemans, & l'autre par mer, composée de vingt-huit galéres du Pape, ou des Venitiens, & de quelques vaisseaux François, dans le dessein d'attaquer le Royaume de Naples; d'un autre costé les Colonnes, & les Espagnols s'emparerent des places Ecclesiastiques, & ces entreprises reciproques retardoient le traité. Enfin le General revint de Naples à Rome, & dit au Pape que Lanoy accepteroit la treve pour quelques mois, pourveu qu'on payat à l'arrée la somme que l'Empereur avoit demandée, & qu'on luy remit pour l'asseurance du traité le port d'Ostie, Civitavecchia, Parme, Plaisance, Pise, & Ligourne.

XVIII. L'Empereur entendant les preparatifs que les confederez avoient faits, pour s'emparer du Royaume de Naples, retira sa parole; & commença à demander que le Roy de France accomplit le traité, qui avoit esté fait dans Madrid pour sa delivrance; & que la cause du Duc de Milan fust terminée par les Juges qu'il choisiroit. Ses Officiers d'Italie, qui avoient ordre de se menager selon les occurrences, ne manquerent pas de changer de sentiment comme leur maistre, & Lanoy pour prevenir ceux qui le vouloient attaquer, se jetta sur les terres du Pape dans le mois de Decembre: on luy fit demander quelques jours de surseance, pour renoüer le traitté; mais il n'en voulut pas accorder un seul, si l'on n'acceptoit dabord les fascheuses conditions qu'il avoit proposées; & si de plus le Pape ne remettoit les Colonnes dans tous leurs biens, ne satisfaisoit aux dommages qu'il leur avoit causez, & ne desarmoit le premier; voulant par ce moyen le reduire à recevoir la paix, toute telle qu'on la luy voudroit donner, lorsqu'il se trouveroit desarmé, & qu'ils auroient la force en main.

XIX. Clement voyant que ces conditions estoient si rudes, écrivit de sa propre main à l'Empereur, accusant Lanoy qui les luy avoient proposées d'insolence & d'orgueil, d'esmouvoir la sedition dans Rome, & d'attenter sur sa propre personne. Il ajoutoit qu'il avoit toûjours conservé un desir sincere, d'entretenir une bonne amitié avec sa Majesté: qu'il ne perdroit jamais ce bon sentiment; que les Officiers Imperiaux l'avoient jetté dans ces extremitez, & dans la necessité de faire une ligue à cause de leurs mauvais deportemens. Qu'il ne s'estoit pas voulu servir des occasions qu'il avoit eu de luy nuire, ni s'emparer du Royaume de Naples comme il auroit peu faire; qu'il ne pouvoit pas souffrir, sans faire tort à sa dignité, les loyx qu'on avoit publiées en Espagne, & dans Naples, parce qu'elles estoient contraires à la liberté Ecclesiastique, & à l'honneur du Saint Siege; qu'il le prioit de se souvenir que la qualité d'Empereur l'obligeoit à se rendre l'Avocat, & le defenseur de la chaire de S. Pierre; & que, si sa Majesté luy vouloit donner la liberté, de passer en Espagne; il luy ouvriroit tous les secrets de son cœur; & resoudroit avec que luy ce qui seroit necessaire pour le bien de l'Italie, & de toute l'Eglise. Voyla le mauvais estat, où les affaires estoient reduites sur la fin de cette année; Fr. François Quignonez n'epargna pas ces soins pour y porter le remede; mais les

Digitized by Google

esprits estoient si irritez, que toute sa prudence se trouva courte pour les appaiser ; nous verrons dans la suite, comment aprés plusieurs desordres qui arriverent, il fut plus heureux dans sa negociation.

XX. Nous avons vû l'an 1523. que Fr. Paul de Tomor avoit esté contraint d'accepter l'Archevêché de Colotza : comme il avoit esté un excellent Capitaine, avant qu'il ne se rendit Religieux, & qu'il avoit aquis une grande reputation par plusieurs victoires qu'il avoit gagnées contre les Turcs ; le Roy & son Conseil avoient crû qu'il n'y avoit point d'homme en Hongrie, qui fut plus capable que luy, d'arrester les irruptions ordinaires que ces infideles faisoient sur ce Royaume, depuis qu'ils avoient pris Belgrade. Il faut ajoûter icy l'histoire de ce grand homme, comme elle est dans le Supplement de Bonfin, composé par Nicolas Istuanf.

XXI. Fr. Paul de Tomor estoit d'une illustre famille de la Province de Gemercan ; les premiers emplois de sa jeunesse furent en Transilvanie, où il donna de grandes preuves de son courage ; & il continua cet exercice avec tant de prudence & de valeur, qu'il merita de recevoir beaucoup de loüanges, & d'estre fait Gouverneur de Bude. Il rechercha en mariage une fille de la noble maison de Puthnoqui ; mais aprés qu'il l'eut fiancée elle mourut ; & une riche veuve avec laquelle il contracta un second mariage, luy fut aussi enlevée par la mort, avant qu'il ne l'épousât. Ces deux funestes accidens qui survinrent bien-tost l'un aprés l'autre, luy firent croire que Dieu ne vouloit pas qu'il se mariât ; c'est pourquoy il fit vœu de se rendre Religieux, mais sans determiner quel Ordre il embrasseroit. Sur ce temps, la Commanderie d'Aurane qui appartenoit aux Chevaliers de S. Jean, vint à vaquer : Paul crût que s'il la pouvoit obtenir, il satisferoit à son vœu, en entrant dans cet Ordre militaire ; il la fit demander avec grande instance, mais il se trouva que le Roy l'avoit promise à un autre.

XXII. Ce rebut de la fortune luy fit concevoir un grand mépris de toutes les choses du monde, & le desir de se consacrer à Dieu dans l'Ordre de S. François, qui fait une profession plus particuliere de les abandonner par une étroite pauvreté. Pour l'accomplir il alla à Villak, où le B. Fr. Jean de Capistran avoit esté enterré, & y receut l'habit de l'Ordre. Il ne fit pas paroistre moins de courage & d'adresse dans la milice spirituelle, que dans celle du siecle ; & comme il avoit esté un excellent Capitaine, il se rendit bien-tost un parfait Religieux. Aprés qu'il eut vécu pendant quelques années dans cet état d'humilité, il fut forcé d'accepter l'Archevêché de Colotza, & la conduite des armées dans cette Province, pour la defendre contre les Turcs.

XXIII. Peu de temps aprés que Fr. Paul eut pris possession de ces deux charges, il fut averty qu'un Seigneur de Thrace, nommé Paul Baquitius, & cinq de ses freres estoient fort maltraittez des Turcs, qui les soupçonnoient de trahison ; sur cette nouvelle il envoya vers eux, & leur écrivit de belles lettres, pour les engager dans le party du Roy de Hongrie, en leur offrant des conditions fort avantageuses ; ces Gentilshommes qui suivoient les ceremonies de l'Eglise Grecque, accepterent ces offres, se mirent en chemin ; & aprés avoir

Digitized by Google

surmonté toutes les difficultez que les Turcs firent à leur passage, arriverent heureusement en Hongrie, où ils furent tres-bien receus, & rendirent de grands services au Roy contre leur ennemy commun.

XXIV. Ferhaten Seigneur de Varbosanie, qui est une Province de la Bossine, commandoit une grosse armée pour le Turc; Fr. Paul l'attaqua, le vainquit, le laissa mort sur le champ de bataille avec la meilleure partie de ses troupes, & enleva des dépoüilles d'un prix inestimable, dont il fit present au Roy pour une marque de sa victoire.

XXV. Tous ces grands & glorieux progrez de Fr. Paul eurent cette année une fin funeste dans une bataille qu'il donna avec grand courage, qu'il soûtint avec une fermeté merveilleuse, mais qu'il perdit enfin avec la vie par un coup de malheur, plûtost que par defaut de valeur, ou de conduite. Soliman estoit entré en Hongrie avec une armée de cinquante mille combatans. Le Roy Loüis II. de ce nom estoit doüé de toutes les belles qualités qui peuvent faire un grand Prince; mais il n'avoit pas encore assés d'experience à cause de sa jeunesse: il assembla tout ce qu'il pût ramasser de troupes pour resister à un si puissant ennemy, & s'avança jusques à deux milles prés de son armée; dans cette conjoncture si pressante, comme il se deffioit de sa propre conduite, il tint conseil de guerre, pour prendre l'avis de ses Capitaines, sur le choix qu'il devoit faire des Generaux, à qui on pouvoit confier le commandement des troupes. Presque toutes les voix furent pour Tomor, & pour le Comte de Scepusa frere du Vayvode de Transilvanie: l'un & l'autre fit tous ses efforts, pour s'excuser de ce grand & perilleux employ. Tomor alleguoit, pour s'en defendre, que son âge le rendoit incapable de supporter la fatigue qu'il falloit prendre: & le Comte disoit qu'il n'avoit pas assés d'experience, car il ne s'estoit jamais trouvé à une bataille. Ils tâchoient tous deux de persuader que le Palatin qui estoit present, & le Vayvode qui devoit arriver bien-tost avec de bonnes troupes, estoient plus capables de cette charge; parce qu'ils avoient commandé plusieurs fois des armées, & gagné des batailles; le Comte s'obstinoit particulierement à refuser cet honorable employ avec tant d'opiniâtreté, qu'il protestoit qu'il ne l'accepteroit pas, quand il y iroit de sa vie; mais tout cela ne peut pas obliger le Roy de changer d'avis; il ordonna à l'Archevêque, & au Comte de prendre le soin de commander l'armée, auec un pouvoir égal entre eux.

XXVI. On mit en deliberation, s'il seroit plus à propos de donner la bataille l'ennemy estant si proche, ou de la differer pour attendre le secours qui devoit arriver bien-tost, & cependant changer le camp en un lieu de seureté. Quelques Officiers concluoient au retardement, & ne pouvoient pas gouster qu'on voulût exposer la personne de leur Roy, & la fortune du Royaume au hazard d'un combat, avec des forces beaucoup inferieures à celles de leurs ennemis; sur tout pouvant esperer de voir dans peu de jours leurs troupes renforcées: le Roy inclinoit fort à ce sentiment; mais l'Archevêque de Colotza, & le plus grand nombre des Conseillers & des Capitaines, par une fatale obstination se declarerent si hautement pour l'opinion contraire, qu'ils accusoient de

Digitized by Google

lâcheté, la prudence de ceux qui se vouloient ménager dans une conjoncture si delicate & si importante. Une partie de l'armée Hongroise estoit campée au delà d'un ruisseau appellé Caraſſe ; & n'avoit point voulu se joindre à l'autre, si le Roy même ne se venoit mettre à la teste. Les Capitaines, & les soldats qui la composoient, ayant sceu qu'on mettoit en question s'il falloit combattre, commencerent à crier bataille ! bataille ! non pas avec une ardeur de braves, mais avec une fureur d'insensez : puis ils deputerent quelques Officiers pour proteſter au Roy, & à son Conseil, que s'il ne passoit pas de leur costé avec ses troupes pour attaquer l'ennemy, qu'on pouvoit esperer de vaincre sans aucun danger, il refusoit de gagner une victoire que le ciel luy offroit ; & que si quelqu'un le vouloit detourner de cette glorieuse entrepriſe, ils alloient tourner leurs armes contre luy, comme contre un traitre. Ce nouvel avis augmenta le courage de ceux qui l'avoient déja proposé, & ces menaces étonnerent ceux qui ne l'approuvoient pas, ainsi en depit du Roy, & de ses plus sages Conseillers, il fut resolu qu'on combattroit sans aucun delay.

XXVII. Aprés cette funeste resolution les deux Generaux mirent l'armée en bataille le 27. d'Aouſt, & attacherent le combat. La premiere attaque fut fort heureuse pour les Hongrois ; car ils enfoncerent le premier Escadron sur lequel ils donnerent, & le renverserent sur le bataillon des Janissaires qui le soustenoient ; de telle sorte que les uns & les autres fuirent en desordre : car les Hongrois les pressoient avec tant de vigueur, qu'ils ne leur donnoient pas le loisir, ni le moyen de se rallier. André Batori Comte de Sac-Marie voyant cet heureux succez, court à toute bride pour en avertir le Roy, & luy dire qu'il est temps qu'il s'avance, que la victoire est asseurée, & qu'il ne reſte plus pour l'achever, si ce n'est qu'il presse avec toutes ses troupes, des ennemis qui n'ont pas pû soustenir la pointe des premieres. A cette bonne nouvelle le Roy part remply de joye & d'esperance ; il trouva que ses gens avoient déja penetré si avant dans l'armée ennemie, qu'ils estoient fort prés du lieu où l'Empereur s'estoit posté. L'occasion fut là fort importante, car on combatit d'un costé & d'autre avec grande vigueur, mais la perte se trouvoit plus grande du costé des Turcs : & la pluspart des Sulaques qui sont les gardes du corps, avoient esté déja tuez, lors qu'un malheur ineſperé enleva aux Hongrois la victoire qu'ils avoient en main, de la façon que je vais dire.

XXVIII. Soliman avoit envoyé par un grand détour, un Escadron de sept mille chevaux ; afin qu'ils se jettaſſent sur le camp des Hongrois, dés que la bataille seroit commencée. Ce ſtratageme luy réüſſit, car ceux qui gardoient le bagage, se trouvant attaquez lors qu'ils y penſoient le moins, & par un si grand nombre d'ennemis, ne peurent faire que fort peu de resiſtance. Fr. Antoine de Segedin Predicateur du Roy, fit en cette occasion tout le devoir d'un vaillant Capitaine ; mais aprés avoir combatu avec plus de courage que de force, se voyant bleſſé au viſage d'un grand coup de sabre, il se sauva sur un cheval qu'il trouva par hazard. Ceux qui fuyoient dans ce desordre, firent perdre par leur imprudence, les vaillans Hongrois qui combattoient avec grand ſuccez ; car ils allerent porter la nouvelle de la perte du bagage à l'aile droite

Digitized by Google

de leur armée, & y jetterent la frayeur : sur le même temps les Turcs firent une furieuse décharge de leur artillerie, & les pauvres Hongrois se croyant non seulement attaquez, mais encore perdus de tous costez, commencerent à plier, & puis à fuir.

XXIX. Neanmoins cette deroute n'étonna point les autres troupes ; elles combattoient avec tant de vigueur, qu'aprés avoir fait un grand carnage de ceux qui gardoient le canon, elles estoient sur le point de s'en saisir. Il est vray que la plus grande partie de la cavalerie Hongroise s'estoit retirée dans un vallon, pour se mettre à couvert de l'artillerie, mais ses Officiers l'avoient ramenée au combat, où elle faisoit si bien son devoir, que la victoire sembloit se declarer pour eux ; mais comme les Turcs estoient plus forts en nombre ; qu'ils opposoient incessamment des soldats tout frais aux Hongrois, que le travail d'une si longue & si rude journée mettoit hors d'haleine ; & que le tonnerre de leur artillerie faisoit un grand ravage, la chance tourna : ces Barbares reprirent cœur ; & les chrestiens commençant à s'effrayer, ne songerent plus qu'à la retraite. Ils la firent d'abord en assez bon ordre ; mais se trouvant pressez par leurs ennemis, ils fuirent à vau deroute.

XXX. Le Roy avoit toûjours fait ferme ; mais voyant que le desordre estoit si grand & si general dans ses troupes, qu'il n'y pouvoit plus mettre de remede, il prit le chemin de Cinq Eglises, avec quelques Cavaliers pour se mettre en seureté. Avant qu'il ne pût arriver au ruisseau de Caraſſe, il fut nuit, & un orage qui survint, fit grossir cette petite riviere, qui estoit fort difficile à traverser, à cause de la bouë qui embarrasse son canal ; de sorte qu'il se trouva bien en peine de choisir le gué ; l'obscurité, & la crainte de tomber entre les mains de ses ennemis qui le poursuivoient, ne luy donnerent pas le loisir de chercher un passage commode ; il s'abandonna au premier qui s'offrit ; & ayant trouvé le bord trop relevé pour le franchir, son cheval se renversa sur luy, & le jetta dans un endroit si profond, qu'il y mourut malheureusement.

XXXI. Voilà au vray le succez de cette funeste bataille, qui se donna prés du village de Mohacie, dont elle a retenu le nom. La mort du Roy, de l'Archevêque Tomor, de la plus grande partie de la Noblesse, de dix mille Cavaliers, & de douze mille fantassins, fut une si grande perte pour les Hongrois, que bien loin de la pouvoir reparer, ils ont esté contraints de laisser gemir une partie de leurs Provinces, sous la tyrannie des Barbares. Il y en a qui rejettent toute la faute sur Tomor : mais selon la narration que j'ay recueillie des plus fideles Auteurs, il ne fut ni le seul, ni le principal Auteur de cette bataille : & dans le fond la partie n'estoit pas si mal faite, que les Hongrois n'en peussent esperer un bon succez. En effet, leur premiere attaque fut heureuse ; dans la suite ils avoient presque la victoire asseurée ; & elle ne leur échappa que par l'imprudence des fuyards qui les effrayerent, en leur venant dire que le camp avoit esté pillé ; & qu'ils alloient estre enveloppez par leurs ennemis, du costé d'où ils ne les attendoient pas. Ainsi il n'y a pas dequoy imputer un si funeste accident à la temerité de ce General : car on ne se pouvoit empêcher de combattre, puisque les Officiers & les soldats demandoient la bataille avec obsti-

nation :

Digitized by Google

nation ; Fr. Paul disposa si bien l'armée, & la conduisit avec tant d'adresse & de courage, que d'abord elle rompit les ennemis, & les mit en fuite ; mais dans le plus chaud de la mêlée les troupes mollirent, & abandonnerent la victoire qu'elles avoient en main. Mon Dieu, que vos jugemens sont incomprehensibles ! les Hongrois devienent de victorieux, vaincus ; ceux qui combattent pour vous, sont terrassez par vos ennemis : les defenseurs de la foy fuyent devant les infidéles ; les Chrêtiens devant les Turcs ; & ceux qui vouloient prendre une juste vengeance des crimes commis contre vostre divine majesté, sont massacrez par les criminels. Dieu l'a permis ainsi par un coup de sa justice, mais coup, où il semble qu'il ne se souvient plus de sa misericorde. *Qui ne sçait*, dit S. Bernard au Livre 2. de la Consideration, chap. 1. *que les jugemens de Dieu sont veritables, & justifiez par eux-mêmes ? mais c'est un abisme si profond, qu'il me semble que je pourrois appeller bien-heureux celuy qui ne s'en scandalise pas ; neanmoins comment est-ce que l'homme pourroit avoir la temerité de reprendre, ce qu'il ne peut concevoir ? Dieu est terrible dans ses conseils sur les enfans des hommes*, dit le Prophete Royal au Ps. 65.

XXXII. Fr. Urbain de Koivod, & Fr. George de Palcos accompagnoient toûjours Fr. Paul, non seulement dans ses fonctions Ecclesiastiques, mais encore dans les militaires, & moururent avec luy. Soliman profitant de sa victoire, continua ses progrez dans la Hongrie ; cette année il fit ruiner quinze de nos principaux convens, & massacrer tous les Religieux qui s'y trouverent : Frere Jean de la Prusse, Fr. Nicolas de Prestoch, & Fr. Mathias Pest Prestres, Fr. Nicolas de Veroche, Fr. George d'Ezechi, Fr. Ambroise de Comaron, & Fr. Leonard lais furent tuez à Bude. Fr. Blaise de Kiclod lay fut massacré à Villac. Fr. Michel de Diak, Fr. George d'Ormankoch Prestres, Fr. Nicolas de Kessi, & Fr. Elie d'Oziepel lais perirent à Pest. Fr. Augustin de Tarkan, Fr. Bernardin de Vasarhelis, & Fr. Clement de Vaïca lais à Strigonie, Fr. André de Vasarhelis Prestre, Fr. Pierre de Beze, & Fr. André de Mocziolie lais à Paloth. Fr. Michel de Szolos fut trouvé mort avec son compagnon qui estoit Prêtre, prés du lac de Balaton.

XXXIII. Fr. François de Catorceto au territoire de Fano, s'estoit retiré par la permission de son Provincial, à l'hermitage de S. Jaques prés de Matelica, qui avoit esté delaissé par les Religieux à cause de l'aspreté du lieu. Il y vivoit en grande solitude, avec Fr. Pacifique Prêtre du Tiers Ordre ; & quoy qu'il eut pris depuis l'année precedente le capuce pointu, comme Fr. Mathieu de Bassi, neanmoins il demeura toûjours sous l'obeïssance de ses Superieurs ordinaires. Sa vie estoit fort austere, car il ne prenoit que du pain, & de l'eau pour sa nourriture ; à cette rigoureuse abstinence il joignoit une oraison presque continuelle, & la pratique de toutes les vertus Evangeliques ; mais quoy qu'il traittât si mal son corps, il parvint jusques à une extreme vieillesse, sans souffrir d'autre incommodité que la perte de la veuë, qui luy fut causée par l'abondance des larmes qu'il versoit. Enfin cette année sentant approcher l'heure de sa delivrance, il se munit des Sacremens de l'Eglise ; & la Sainte Vierge qui l'honora d'une visite avec une troupe de Saints, luy fit voir un beau chemin

Digitized by Google

orné de tapisseries fort riches, & étendu jusques au ciel, & conduisit son ame par cette heureuse route.

xxxiv. Br. Ansolin fut promeu à l'Evêché de S. Leon en Calabre ; je soupçonne que ce nom ne soit corrompu, & que ce ne soit F. Sascolin General des Conventuels, qui avoit esté fait Evêque de Monervino l'année precedente. Fr. Alphonse de Ville-sainte Observantin fut nommé à celui d'Ischeboli en Thrace, & donné pour suffragant à l'Evêque d'Assano. Fr. Cesar à celuy de Peristasi sous l'Archevêché d'Heraclée. Fr. Christofle de Numay Cardinal d'Aracœli, qui estoit Evêque de Sergna, fut pourvû de celuy de Riez en Provence ; mais il s'en defit l'année suivante : je trouve qu'il a aussi esté Evêque d'Alatri.

xxxv. Les habitans de Perouse supplierent le Pape, de mettre les Amedées dans le convent de S. Jerôme, qui estoit prés de leur ville, & qui avoit esté donné aux Observantins ; sa Sainteté donna commission au General d'examiner, & de terminer cette cause ; mais il la remit à l'Evêque d'Albigano Vice-legat Apostolique en Ombrie ; & ce Prelat aprés avoir oüy les Perousins, prononça en faveur de l'Observance.

xxxvi. Le convent de S. François à Trecati dans le Milanez, & celuy de N. Dame des Misericordes dans le territoire de Romanengi au Dioceſe de Cremone, avoient esté commencez depuis long-temps ; mais les bastimens estoient fort peu avancez ; & le Pape permit au Provincial de Milan de les faire achever, & d'y loger les Religieux. Jean Baptiste Cropelli avoit legué une somme considerable pour le second, depuis l'an 1480. L'Eglise qui est fort belle, fut consacrée le 23. de Septembre l'an 1556.

xxxvii. Les Observantins de la nouvelle Province de Luques, commencerent à se loger dans le convent qu'ils avoient établi depuis trois ans au bourg de Luques : car pendant qu'on le faisoit bastir, ils demeuroient à un petit hospice appellé le Crucifix. Le bastiment est fort grand, & l'Eglise fort belle ; Alexandre Guidiccionio Evêque de Luques, la consacra le 18. d'Octobre l'an 1568.

xxxviii. Elizabeth de Mendanha veuve de Jean Menezez Gouverneur d'Azamor, avoit fait bastir un hôpital sous le titre de S. Esprit à Cartaxio sur le Tage dans le Dioceſe de Lisbone, environ l'an 1510. & cette année elle le donna aux Observantins, par la permission du Pape.

xxxix. La même Elizabeth leur en fonda un autre sous le titre de Nostre-Dame de l'Incarnation, à Villecomte dans le Dioceſe de Braga sur le Sol, que les Religieuses de Sainte Claire leur donnerent, vis-à-vis de leur Monastere.

XL. Les habitans de Fundam au Dioceſe de Guardie en Portugal, avoient trouvé une Image de la Sainte Vierge sous un rocher dans leur territoire, & fait bastir un logement pour un hermite : Didace de Sylva natif de cette ville, & qui fut Conseiller du Roy Jean III. de ce nom, s'estant rendu Fr. Mineur dans la Province de N. Dame de Pitié, & ayant esté depuis confesseur du même Roy, Evêque de Ceuta, Inquisiteur General, & enfin Archevêque de Braga, changea cet hermitage en un convent pour ses freres. Gonzague rap-

Digitized by Google

porte ainsi cet établissement, d'où il semble qu'il ne fut fait qu'aprés que Fr. Didace eut esté nommé à l'Archevêché de Braga; mais si cela est ainsi, cette fondation ne peut pas avoir esté faite cette année: car Jean III. ne commença de regner que l'an 1521. & Didace ne peut pas avoir occupé tant de charges, & fait tant de changemens dans si peu d'années; outre qu'il ne fut élû Archevêque de Braga que l'an 1539. par la demission du Prince Henry frere du même Roy. Ce convent fut changé à un lieu plus commode, l'an 1577.

XLI. Les Dechaussez de la même Province, s'estoient établis à une vieille chapelle dans le territoire d'Abrantin; & parce qu'ils étoient là fort mal à leur aise, Lopez d'Almeïda leur bastit un convent dedié à S. Antoine de Padouë, plus prés de cette Ville dont il estoit Comte; mais ce second lieu se trouvant fort mal sain, les habitans leur en donnerent un troisiéme plus commode, & plus proche de leur ville, où les ossemens du même Comte furent transportez avec ceux des Religieux qui avoient esté enterrez dans ce convent.

XLII. F. Jean de Sotomayor, & Françoise Portocarrero sa femme, fonderent un convent sous le titre de S. Gabriel, pour les Dechaussez de la Province de même nom à cinq milles de la ville d'Alconcel dont ils estoient Seigneurs. Ces pieux fondateurs eurent grand soin pendant toute leur vie, de fournir à l'entretien des Religieux, & leurs successeurs continuënt la mesme charité.

XLIII. Fr. Lopez de Salins avoit basty un petit convent à mille pas de S. Gadéc en Castille, environ l'an 1458. Cette année un Antelado de Castille, & Marie Manriquez l'ayant refait plus grand & plus beau, le firent donner aux Religieuses de la Conception, avec engagement d'en bastir un autre pour les Religieux; ils le commencerent comme ils l'avoient promis, mais la mort les empêcha de l'achever: & les Observantins voyant que leur logement demeuroit imparfait, obtinrent long-temps aprés la restitution de leur premier convent.

XLIV. Jean Ferrare avoit predit depuis quelques années, qu'on bastiroit un Monastere sur une colline prés de Mont-saint en Arragon, à l'endroit où l'on avoit trouvé une image de la Sainte Vierge, & cette prophetie fut executée en faveur des Religieuses du Tiers Ordre, qui y furent appellées de Valence.

XLV. La peste faisoit de grands ravages dans l'Italie, & dans les Provinces voisines; en quelques endroits les Magistrats faisoient porter les malades dans les convens, ce qui mettoit les Religieux en grand trouble; car ils estoient exposez à prendre du mal, ou obligez à se retirer ailleurs. Le Pape ayant esté informé de ce desordre, defendit sous peine d'excommunication, qu'on se servît de nos maisons pour faire des hôpitaux pour les pestiferez.

XLVI. La Regle nous defend d'accepter les legs perpetuels; & le Pape permit aux Syndics de traitter avec les heritiers de ceux qui les feroient pour une somme une fois payable, Il étendit aux Syndics, & aux Procureurs des Religieux, & de toutes les Religieuses de leur dependance, à leurs femmes, & à leurs enfans, toutes les indulgences, & toutes les graces concedées à l'Ordre par rapport à l'usage du Sacrement de penitence; & ordonna que leurs af-

Digitized by Google

faires soient civiles ou criminelles, ne peussent estre traittées que par les Juges établis pour conservateurs de nos privileges. Il exempta toutes les Religieuses soûmises au General, des decimes, & des autres exactions. Il leur permit de refuser l'entrée de leurs Monasteres, à tous ceux qui pretendroient en avoir la permission du S. Siege, s'ils n'obtenoient aussi le consentement de leur Superieur. Il confirma les constitutions de Sixte IV. & de Leon X. qui declarent que les Sœurs du Tiers Ordre, qui ont fait les vœux essentiels, sont veritablement Religieuses. Il confirma pour les Tierceres de l'un & de l'autre sexe, tant pour ceux qui vivent en communauté, que pour ceux qui demeurent dans leurs maisons particulieres, leur Regle, leurs constitutions, & les privileges qui leur avoient esté accordez par le S. Siege.

DE JESUS-CHRIST l'an 1527.	DE CLEMENT VII. l'an 4.	DE CHARLES V. EMP. l'an 9.	DE L'ORDRE l'an 320.

I. LE Pape souhaittoit la paix avec passion; il sembloit même qu'il eut accepté la treve qui luy avoit esté offerte sur la fin de l'année precedente, par l'entremise de Fr. François Quignonés; mais il n'avoit pas rompu la ligue qu'il avoit faite contre l'Empereur; & de là naquirent tous les desordres qui ont rendu cette année aussi funeste que memorable. Le peril évident où il se voyoit exposé, & les difficutés qu'il trouvoit à soustenir la guerre, l'obligerent de reprendre ce Traité; & comme il ne connoissoit point de personne plus propre pour l'achever, que Fr. François Quignonez qui l'avoit commencé, il resolut de le renvoyer en Espagne, dans l'esperance qu'il obtiendroit de l'Empereur des conditions plus douces que celles que Lanoy luy avoit proposées.

II. Fr. François qui avoit un grand attachement au devoir de sa charge, tâcha de s'excuser de cette commission qui l'empêchoit d'y vaquer; mais le Pape luy commanda de l'accepter, premierement par un bref du 27. de Mars, & puis de vive voix; car sa Sainteté jugeoit, qu'il estoit juste de preferer le bien commun de la Chrêtienté au soin particulier de son Ordre: Elle luy envoya mêmes un second bref daté du même jour que le premier, & adressé à tous les Provinciaux, & à tous les Religieux, pour les avertir de l'employ qu'Elle donnoit à leur General, & pour leur ordonner de faire des prieres particulieres pour le bon succés de sa negociation; Elle ajouste qu'ils doivent bien excuser leur Superieur, s'il ne prend pas pour eux tout le soin que son zele, & l'obligation de son office luy inspireroient; puis qu'il n'en est empêché que par des occupations qui regardent le repos de toute l'Eglise. Fr. François envoya des copies de ces deux brefs par toutes les Provinces, avec une de ses lettres sur le même sujet, dans laquelle il ajouste que sa Sainteté donne à chaque

Digitized by Google

Religieux le pouvoir de choisir un Confesseur de l'Ordre, vingt jours aprés cette publication, pour se faire absoudre de tous les cas reservez au S. Siege, & de gagner une indulgence pleniere, en disant cinq fois le *Pater noster*, & l'*Ave Maria*. Sa lettre est datée de Rome le 8. d'Avril, & il partit incontinent pour passer en Espagne. Le commencement de son voyage fut malheureux; car il fut pris par des ennemis de l'Empereur, qui croisoient incessamment sur la Mediterranée; ces Pirates luy firent plusieurs mauvais traittemens, pour l'obliger de leur remettre les instructions de sa legation; mais n'en ayant pû tirer autre chose, si-ce n'est que le Pape souhaittoit la paix avec ardeur, ils le débarquerent sur la côte d'Espagne; Frere François se voyant en liberté continua son voyage par terre, & dés qu'il fut arrivé à la Cour de l'Empereur, il luy exposa sa charge, & n'épargna rien pour le porter à un bon accord.

III. Cependant il se passoit bien d'autres choses en Italie; Charles de Bourbon Prince du sang de France, qui s'estoit declaré pour l'Empereur contre son Roy, avoit passé les Alpes, & faisant faire diverses contremarches à son armée par la Toscane, & par la Romagne pour cacher son dessein, amusoit & trompoit le Pape, par l'esperance qu'il luy donnoit de la paix; Enfin le cinquiéme de May il se presenta tout d'un coup devant Rome; mais dés la premiere attaque qu'il y fit, il fut tué d'un coup de mousquet: la mort du General, au lieu d'abbatre le courage des soldats, les mit en furie; ils donnerent l'assaut avec tant d'effort, qu'ils emporterent la ville, & commirent dans cette capitale de la Chrestienté tous les excez dont les nations les plus barbares pourroient estre capables. Ils n'épargnerent ni sacré, ni prophane; les Eglises furent pillées, comme les maisons des particuliers; les Ecclesiastiques & les Prelats se virent maltraitez, comme les moindres du peuple, & les Vierges consacrées à Dieu, furent exposées à la brutale lubricité de ces impies, comme les courtisanes publiques. Le Pape se sauva dans le Chasteau S. Ange avec quelques Cardinaux, mais il s'y vit bien-tost assiegé, & obligé par le défaut de vivres, de se rendre prisonnier de ses ennemis. Dés que l'Empereur apprit la nouvelle de ce desordre, il en témoigna beaucoup de déplaisir; & le troisiéme d'Aoust il renvoya Frere François, & le fit suivre dans quatre jours par Verius Miliac. Ils estoient tous deux chargez des ordres qu'il envoyoit à Lanoy pour la délivrance du Pape, pour la restitution des places du domaine de l'Eglise, & pour donner aux Nonces de sa Saintetè la liberté de luy envoyer de quoy fournir à son entretien.

IV. Frere François estant de retour à Rome, exposa au Pape les ordres qu'il portoit; & aprés en avoir conferé avec sa Saintetè, il partit pour aller achever cette negociation avec Lanoy qui estoit à Gaïete; mais lors qu'il y arriva, il trouva que ce Vice-Roy estoit mort, & il eut à traitter avec Moncada qui luy devoit succeder dans cette charge; Frere François luy communiqua les ordres de l'Empereur; & croyant avoir arrestè toutes choses, il revint à Rome avec Miliac. Les points les plus importans de cet accord estoient, que le Pape payeroit tout ce qui estoit dû à l'Armée Imperiale, & qu'il donneroit pour ôstages les Cardinaux de Pise, Trivulce & Gaddio, jusques à ce qu'il eut remis à leur

Digitized by Google

place Hyppolite & Alexandre ſes neveus qui eſtoient à Parme, & les villes d'Oſtie, d'Orvieto, de Cité Caſtellano, & de Forli. Tout cela ſe faiſoit de crainte que le Pape eſtant remis en liberté, ne continuât la ligue avec les ennemis de l'Empereur, & ne renouvellât la guerre. Ces conditions paroiſſoient bien rudes, c'eſt pourquoy la concluſion eſtoit fort differée, d'autant plus que ceux qui avoient le pouvoir de l'Empereur, n'eſtoient pas de même avis. Moncada qui eſtoit ennemi du Pape, ne ſe mettoit guere en peine de terminer ce different; Miliac y reſiſtoit, parce qu'il luy ſembloit qu'avec tout cela, il ne trouvoit pas aſſez de ſeureté pour les affaires de ſon Maiſtre; il n'y avoit que Frere François qui travailloit avec ardeur & avec ſincerité à un bon accord. Enfin aprés une longue & ennuyeuſe conteſtation, & pluſieurs nouveaux ordres de l'Empereur, qui commandoit qu'on délivrât le Pape, pourveu qu'on s'aſſeurât qu'il demeureroit neutre, l'accord fut conclu le dernier jour d'Octobre, par les Commiſſaires du Pape d'une part, & par Frere François, & le Secretaire de Moncada d'une autre; il s'y fit quelque changement dans les conditions qui avoient eſté propoſées, & le nouveau Vice-Roy ratifia ce traité pour ſon Maiſtre.

V. L'execution fit naiſtre de nouvelles difficultez; le Pape qui avoit ſujet de craindre ſes ennemis, au pouvoir deſquels il eſtoit encore, vouloit s'aſſeurer de la reſtitution des places qu'il leur donnoit pour la caution de ſa parole; & ſouhaittoit d'unir tous les Princes Chreſtiens par une bonne paix, afin qu'ils portaſſent leurs armes contre les Turcs & les Heretiques; c'eſt pourquoy il reſolut d'envoyer une troiſiéme fois Frere François Quignonez vers l'Empereur. Ce bon Religieux voyant qu'il ne pouvoit pas deſobeïr au Pape, & que par cette ſoûmiſſion il abandonnoit le ſoin de ſon troupeau, ſupplia ſa Sainteté d'agréer qu'il ſe deposât de ſa charge, puis qu'il ne la pouvoit pas exercer comme il y eſtoit obligé; il obtint ſa demande ſous cette condition, qu'il nommeroit celuy qu'il croiroit le plus capable de gouverner l'Ordre, juſques au Chapitre prochain; & il choiſit Frere Antoine de Calcena Commiſſaire national d'Eſpagne, duquel il connoiſſoit & la vertu & la prudence. Le Pape confirma cette nomination par un Bref daté du Chaſteau S. Ange, où il eſtoit encore priſonnier, le 27. de Decembre, & Frere François y ajoûta l'acte de ſa renonciation à la charge de General. Enfin le dernier jour de Decembre Clement VII. fut remis en liberté par les ſoins de Frere François, que Paul Jovio appelle pour ce ſujet l'illuſtre auteur de ſa délivrance; Eſtienne Colonne Capitaine du parti de l'Empereur le conduiſit en ſeureté dans Orvieto; il fut depuis ramené à Rome, & remis dans ſa dignité par l'entremiſe du même Quignonez, comme nous verrons dans la ſuite.

VI. Les Eſpagnols avoient ſubjugué une Province des Indes occidentales, qu'ils appellerent premierement *Hibueras* à cauſe de la groſſeur extraordinaire des courges qu'elle porte; & depuis *Honduras*, à cauſe de la hauteur que la mer a devant ſon principal Cap. Didace Lopez de Salzede qui en eſtoit Gouverneur, y avoit amené un Frere Mineur de l'Iſle de S. Dominique, & il pria le Vice-Roy de cette Iſle, de luy en envoyer d'autres, pour travailler à la

Digitized by Google

conversion de ce peuple, & pour remplir d'un nombre suffisant, le convent qu'il avoit fait commencer à Truxillo. Il le supplia encore de faire consulter par des hommes sçavans, s'il seroit plus à propos de differer le Baptéme des infidelles qui se presentoient en troupes pour le recevoir, jusques à ce qu'ils eussent esté instruits des mysteres de nôtre Religion; ou de le leur donner dés qu'ils le demanderoient; le Vice-Roy voulant favoriser ce pieux dessein, luy envoya six Freres Mineurs, & répondit à sa question, que selon l'avis des Docteurs, on devoit instruire les Indiens avant que de les baptiser; si-ce n'est que le nombre & la ferveur de ceux qui se convertissoient, & le petit nombre des Catechistes persuadassent qu'il estoit important de changer cet ordre. Les habitans de cette contrée estoient d'un naturel fort docile; ils adoroient plusieurs Dieux; mais parmi ceux-là ils en reconnoissoient trois principaux, & comme les Maistres des autres; ils leur avoient dedié trois grands Temples prés de leur ville, où ils sacrifioient tous les ans à des jours assignez leurs peres, & leurs enfans. Chaque Temple avoit un Prestre pour le servir, qui faisoit ces impies sacrifices, & rendoit les oracles des idoles; & il se faisoit appeller Pape, comme si le demon eut voulu usurper pour ses ministres le titre que les Chrestiens donnent à leur Chef. Les nouveaux Missionaires abbatirent ces Temples, & briserent ces Idoles; & ces Prestres superstitieux voyant la foiblesse des Dieux qu'ils adoroient, embrasserent la foy chrestiene, qui ne reconnoit que le Tout-puissant.

VII. Quarante Freres Mineurs, dont Fr. Antoine de Ciudad Rodriguez estoit le Chef, & autant de Dominiquains passerent dans la nouvelle Espagne, & Charles Quint les pourveut d'ornemens pretieux; & ordonna à ses Officiers de Mexique, de leur fournir de quoy bâtir des convens, & de quoy s'entretenir. François de Monteio prit possession de la peninsule de Jucatan, & y conduisit quelques Freres Mineurs, qui convertirent un grand nombre d'infidelles, & fonderent un convent dans la nouvelle Valladolid, qui est la seconde ville de cette Province. Charles Quint leur avoit donné un ordre particulier, de veiller sur la conduite de ce Gouverneur, afin qu'il ne fit rien contre les commandemens de Dieu, ni les siens; & pour empécher que les autres Officiers ne s'emparassent pas tyranniquement du bien d'autruy, & ne traittassent pas cruellement les Indiens, mais qu'on tâchât de les attirer par douceur à la foy, & à l'obeïssance de la couronne d'Espagne. Un Frere Mineur qui fut designé Evéque de la riviere des Palmes, & de la Floride, & quatre autres qui le suivirent en la compagnie de Pamphile de Narvaés, à qui Charles Quint avoit donné le gouvernement de ces Provinces, receurent le même ordre de sa Majesté. Enfin comme les Espagnols faisoient chaque jour de nouvelles découvertes, & de nouvelles conquestes dans les Indes, Charles Quint obtint permission des Generaux de S. Dominique, & de S. François d'y envoyer tous leurs Religieux qui voudroient travailler à la conversion de ces idolatres.

VIII. Clement VII. fit quelques Evéques avant qu'il ne fut prisonnier, il pourveut Frere Pierre Fuget de l'Evesché de Cherso, sous l'Archevéque d'He-

Digitized by Google

raclée : & le donna pour suffragant à l'Evéque de Solci. Il érigea un nouvel Evêché à Mexique, & l'Empereur y nomma Frere Jean de Zumarraga natif de Durangi en Biscaïe, qui estoit alors Gardien du convent de Labreio, & duquel il connoissoit tres-bien le merite ; c'estoit un homme illustre en vertu & en doctrine ; & il avoit esté Provincial de sa Province de la Conception, & Inquisiteur dans sa patrie. Fr. Martin de Beiar fut pourveu de celuy de S. Marie de Darien dans les Indes, & Fr. Jean Suarez de celuy qu'on establit dans la Floride. Ces trois Prelats partirent bien-tost pour aller prendre possession de leurs Eglises, & pour mettre ordre aux discordes qui estoient entre les Officiers qui les gouvernoient, & aux vexations qu'ils faisoient sur les pauvres Indiens. L'Empereur leur donna les memoires & le pouvoir necessaires pour y travailler, & institua particulierement Zumarraga protecteur de ses nouveaux sujets. Ce pieux & genereux Prelat s'aquita tres-bien de cette charge ; car aprés avoir employé des prieres & des menaces pour arrester les insolences des Espagnols ; enfin il se servit des censures, & en fit châtier plusieurs.

IX. Frere Jerôme Magnano Evéque de Vesta, qui s'estoit rendu fort celebre par sa pieté, par sa science, & par ses predications mourut à Padouë sa patrie, où il s'estoit retiré pour vaquer au salut de son ame dans le repos de la solitude.

X. Une Dame pieuse avoit fait bâtir une Eglise, à l'honneur des saints Martyrs Fabien & Sebastien, durant le temps de la peste, au bourg de S. Martin de la levée dans le Dioceſe de Cremone ; cette année les habitans de ce lieu la donnerent au B. Frere Mathieu de Riparolo, & y firent bâtir un convent. L'an 1535. un méchant garçon tua le Gardien, en haine de la correction que ce bon Religieux luy faisoit de sa mauvaise vie ; & sur ce funeste accident les Superieurs resolurent d'abandonner cette maison ; mais ils la reprirent l'an 1577. par l'entremise de Frere François Gonzague, qui estoit revenu d'Espagne, où il s'estoit rendu Religieux, & avoit achevé ses estudes, & qu'on avoit éleu premier Deffiniteur de sa Province. Il s'employa pour ce restablissement à la priere de ses Freres Pyrrhe, Ferdinand, Jules Cesar, & Scipion Patriarche de Jerusalem, qui estoient Seigneurs de ce lieu. L'aîné contribua beaucoup à remettre le bâtiment, & les habitans seconderent son zele par leurs liberalitez. Ceux de cette famille ont leurs sepulchres dans la chapelle de S. Croix ; & l'Eglise est enrichie de plusieurs reliques pretieuses, que le même Gonzague & sa mere y ont remises, & qu'ils avoient receuës de Marie d'Austriche Imperatrice, & Sœur de Philippe II. Roy d'Espagne. Frere François Gonzague laissa en depost dans ce convent tous les memoires qu'il avoit colligez pendant qu'il estoit General, & dont il avoit formé ce bel ouvrage qu'il a mis au jour, de l'origine, & du progrez de l'Ordre.

XI. Marie de Sylva Ducheſſe de Medina celi au Dioceſe de Siguença, fit bâtir un convent sous le titre de S. François, au pied de la montagne sur laquelle cette ville est située.

XII. Frere Antoine de Buarcas establit un convent sous le titre de S. Antoine du Figuier, prés de l'embouchеure de la riviere de Mondegi dans la mer.

Les

Digitized by Google

Les successeurs de Ferdinand Gomez sont patrons de la premiere chapelle. Depuis l'an 1584. c'est un lieu de recollection pour la Province de Portugal.

XIII. Urbain Lomellin fonda un convent sous le titre de S. Croix, au bourg de Marhici dans l'Isle de Madera, & le soûmit au Provincial de Portugal.

XIV. François de Stunica Marquis d'Ayamont au Dioceſe de Seville, & Eleonor Manriquez de Castro sa femme, en establirent un autre dans leur ville sous le titre de S. François.

XV. Didace Pacheco Marquis de Villena, fonda un fort beau Monastere sous le titre de l'Incarnation dans sa ville de Scalon en Castille, pour quelques filles devotes qui vivoient ensemble sous la conduite d'une honneste Dame. Elles prirent la regle de l'Ordre de la Conception, & deux filles du Fondateur Françoise & Jeane qui s'y consacrerent, y porterent toute leur legitime, ce qui servit beaucoup pour accroistre le logement & les revenus. Depuis Antoinete Pacheco fille d'un autre Didace Pacheco, & Marquis du même lieu y bâtit une belle chapelle, où il fit dresser un somptueux Mausolée pour François Pacheco son frere. Il y a toûjours dans ce Monastere quelque fille de cette illustre maison. La sœur Françoise Guasquine, qui fut une de ses premieres Religieuses, se rendit fort illustre par l'austerité de sa vie, & par la douceur de sa conversation.

XVI. Les Sœurs Tierceres avoient un vieux Monastere dans Villereal en Castille, & Loüis de Marbre Notaire Royal de la Chancellerie de Grenade leur en fit bâtir un autre plus grand & plus beau, dedié à S. Marie de Jesus, sous quelques conditions honnestes qu'elles accepterent; la principale estoit, qu'elles embrasseroient la regle de l'Ordre de la Conception.

XVII. Les Urbanistes establirent le Monastere de N. Dame d'Altabas, qui est dans le fauxbourg de Sarragosse au delà de l'Ebro.

XVIII. Leon X. avoit creé trente-un Cardinal, & ne trouvant pas assez de titres dans Rome pour eux, il en avoit érigé de nouveaux. Ste Marie d'Aracœli estoit de ce nombre, & sa Saintete l'avoit donné à Frere Christofle de Numay qui avoit esté General de l'Ordre: mais les Religieux, soit qu'ils eussent receu quelque déplaisir de ce Prelat, ou qu'ils craignissent d'en recevoir à l'avenir de ses successeurs, supplierent Clement VII. de supprimer ce titre, aprés la mort de celuy qui le possedoit, & sa Saintete le leur accorda.

Digitized by Google

blir une Chancellerie Royale, & des Magistrats populaires dans cette ville.

VI. Frere Christofle Numay Cardinal mourut le 22. de Mars. Frere François Merot illustre pour sa pieté deceda aussi cette année. Il avoit esté Gardien, & Lecteur au convent de saint Omer, & Secretaire general de François Quignonez; & il fut éleu Provincial de Flandres l'an 1526. quoy qu'il fust alors en Italie. Quelques uns mettent au même temps la mort de Frere Bonaventure de Ferm; Il avoit caché la noblesse de sa naissance sous l'abbaissement de la pauvreté; la rigueur de sa penitence estoit tres grande, car il faisoit tous les ans plusieurs carémes avec une abstinence extraordinaire; & aprés Matines il demeuroit au Chœur jusques à Prime. Il avoit un grand zele pour le salut des ames, & s'occupoit incessamment ou à la predication, ou à la confession. Il fut enterré dans le convent des Observantins à Ferme; & neuf mois aprés on trouva son corps sans aucune corruption; on le transporta prés du grand Autel, & Dieu l'a honnoré de plusieurs miracles.

VII. Frere Jean Navarret s'estoit rendu illustre dans la Province de Castille, par l'excellence & la ferveur de ses predications; il avoit un zele si particulier pour la veneration du Tres-Saint Sacrement, qu'il s'occupoit sans cesse à procurer des ornemens pour les Eglises pauvres, afinque ce divin Mystere y fust conservé avec plus de respect. Il inspira si efficacement ce sentiment de pieté à Terese Enriquez femme de Guttieres Loprez de Cardenas grand Commãdeur de Leon, qu'elle fit beaucoup de presens aux Eglises de son Domaine pendant sa vie, & estabit une belle rente au Bourg de Torrixos, pour continuer cette liberalité aprés sa mort. Cette année Frere Jean alla dans les Montagnes des Asturies, & de la Galice, s'occupant par tout avec une ferveur infatigable, à précher au peuple, à catechiser les enfans, à nettoyer les Eglises, & à les pourvoir d'ornemens.

VIII. Aprés quelques mois de sejour, comme il pansoit à s'en retourner en Castille, & qu'il prechoit au Bourg de Port-neuf, il dit tout d'un coup à ses auditeurs. Je vous asseure de la part de Dieu, qu'un de ceux qui sont dans cette Eglise mourra dans trois jours; sa Prophetie s'accomplit sur luy-méme; car le quatriéme jour passant par la Montagne de Porbelle de Fabera, chargé des Ornemens qu'il avoit pû ramasser pour les distribuer selon sa coûtume, il tomba si rudement par un méchant chemin, qu'il mourut de cette cheute, dez qu'il eut receu les Sacremens de l'Eglise. Aprés sa mort son visage devint fort resplendissant, & son Cadavre exhala une odeur merveilleuse. Il fut enterré au convent de Pontevedre, comme il l'avoit demandé; son sepulchre est entouré d'une grille de fer, & fort honnoré des fidelles, à cause de plusieurs grands miracles, par lesquels Dieu a fait éclater la gloire de son serviteur. Frere Marc de Lisbone, & Gonzague parlent de ceux qui sont arrivez jusques à l'an 1559. & dont on a dressé des actes autentiques, je n'en rapporteray que deux. Lors qu'on le portoit à Pontevedre, les cierges s'éteignirent par le chemin, & se r'allumerent d'eux-mémes. Une fontaine rejaillit à l'endroit où il fit la cheute dont il mourut; cette source dure encore, & ses eaux ont eu plusieurs effets,

Digitized by Google

miraculeux, pour la gueriſon de diverſes maladies.

IX. Frere François de Fano Provincial de la Marche, avoit fait tout ſon poſſible pour remettre ſous ſon obeïſſance frere Mathieu de Baſſi, frere Louïs, & frere Raphaël de Foſſembrun freres germains, qui rodoient par la Province ſans avoir de demeure arrêtée; mais ils avoient éludé toutes ſes pourſuites, & s'eſtoient enfin mis en ſeureté ſous la protection de Jean Varano Duc de Camerino, & de ſa femme Catherine Cibo niece du Pape, qui les avoient logez dans leur propre maiſon; méme l'année precedente ces Seigneurs avoient obtenu du méme provincial, & du protecteur de l'Ordre la permiſſion de les faire paſſer aux Conventuels, pour vivre en Hermites ſous leur dependence. Cette année frere Louïs, & frere Raphaël obtinrent un Bref du Pape le 3. de Juillet, par la faveur des mémes Seigneurs, pour la confirmation de ce changement, & pour avoir la liberté de vivre en Hermites, de porter le capuce pointu, & la barbe longue; de recevoir des novices; & de jouir non ſeulement de tous les privileges accordés à l'Ordre; mais encore de ceux que les Hermites de camaldule avoient obtenus.

X. Ce Bref eſtoit expedié en la forme commune, & avec les clauſes ordinaires; neanmoins Boverius y veut faire trouver des Myſteres, par de grandes reflexions qu'il fait ſur ſa teneur; mais elles ſont ſi peu conſiderables, qu'elles ne peuvent gueres ſervir, qu'à faire cõnoître que peut étre cet Autheur n'eſt pas fort verſé en ces matieres. J'en veux rapporter quelques unes, afin que le Lecteur en juge. La premiere eſt, que le nom de frere Mathieu ne s'y trouve pas exprimé; mais que peut ſignifier cela? ſi ce n'eſt que frere Louïs, & frere Raphael n'y voulurent faire mettre que les leurs. La ſeconde eſt, ſur la permiſſion de porter la barbe longue; & quel myſtere y peut-il avoir à cela? ſi ce n'eſt qu'ils ſe vouloient conformer aux Conventuels à qui ils ſe ſoûmettoient, & aux Hermites dõt ils vouloient ſuivre l'inſtitut: car pour ce qu'il ajoûte, que c'eſtoit l'ancienne coûtume de l'Ordre, il ſe trompe, puiſque l'an 1220. les Religieux qui vouloient aller parmi les Sarraſins demanderent à Honoré III. la permiſſion de laiſſer croître leur barbe. Dans la troiſiéme il dit que cette nouvelle reforme feut ſeparée dés ſa naiſſance du corps de l'Ordre, ce que l'Obſervance n'avoit pas peu obtenir qu'aprés pluſieurs années; mais il ne prend pas garde que les Obſervantins n'ont jamais pretendu ſe ſeparer de l'Odre; mais qu'ils ont établi leur reforme ſous les Conventuels; qu'ils l'ont maintenuë nonobſtant toutes les perſecutions des Superieurs relachez; & qu'enfin ils l'ont ſi bien accreuë, qu'ils ont emporté le ſceau de l'Ordre, & mis dans leur famille le vray ſucceſſeur de ſaint François, dans la perſonne de leur General; de ſorte que bien loin qu'ils ayent eſté ſeparez du corps de l'Ordre, ce ſont eux qui l'ont maintenu dans ſon union, car par la Bulle de Leon X. qui fit cette diſpoſition, ce ſont les Conventuels qui ont eſté retranchez de ce corps. Mais les premiers Fondateurs des Capucins ont affecté d'abord de s'en ſeparer, pour ſe ſoûmettre aux Conventuels, parce qu'ils eſperoient de s'eſtablir plus facilement par ce moyen, & voyla tout le myſtere. Pour le conſentement du Provincial de la Marche, dont le Bref parle, il leur feut facile de l'obtenir par la faveur des Seigneurs.

Digitized by Google

qui s'intereſſoient pour eux ; parce que les Obſervantins leur eſtoient fort obligez, & avoient beſoin de leur protection ; & d'ailleurs Frere Jean de Fano ne jugea pas qu'il ſe deût opiniaſtrer à empécher, que ce peu de Religieux ne paſſaſſent aux Conventuels, puis qu'il ne les pouvoit pas retenir ſous ſon obeïſſance.

XI. Dez-que la nouvelle de la permiſſion que Frere Louïs, & Frere Raphaël avoient obtenu du Pape feut diuvlgée, Frere Mathieu de Baſſi, Frere Paul de Clodi, qui s'eſtoit rendu ſon compagnon, & quelques autres Obſervantins de la Marche ſe joignirent à eux, & s'eſtablirent à une Chapelle de S. Chriſtofle prés de Camerino. Leur nombre s'eſtant encore accreu, la Ducheſſe de Camerino leur fit donner le convent de Colmenzoni, prés du Bourg de ſaint Marcel, qui appartenoit aux Religieux de ſaint Jerôme. Frere Mathieu de Leopol, Frere Pierre de Pagnano, ou d'Appiniani, Frere Antoine de Pennebilis, Frere Paul de Colaymé, & Frere Bernardin d'Offida Obſervantins de la méme Province, n'eſtoient pas contens du pouvoir que Fr. Louïs, & Fr. Raphaël avoient obtenu, ou ne ſçavoient pas en quoy il conſiſtoit ; car dans le mois de Septembre, ils obtinrent un autre Bref de Laurens Evéque de Paleſtrine, & grand Penitentier, par lequel il leur eſtoit permis de vivre en Hermites ſous la juriſdiction des Conventuels ; ſans parler pourtant ni du nouveau capuce, ni de la barbe longue ; & ſe joignirent aux premiers. Frere Auguſtin de ſaint Ange Aagué, Frere Archange de Matelica, un de ſes Freres, dont je ne trouve pas le nom, & Frere Silveſtre de Tigni les ſuivirent : ils ſe trouverent alors dix huit en nombre ; Frere Louïs qui eſtoit leur Superieur eſtablit un troiſiéme convent à Montmilon dans le territoire de Camerino, par la faveur de la Ducheſſe.

XII. Frere Antoine de Guevarra Hiſtorien, & Conſeiller de Charles Quint, feut promeu à l'Evéché de Cadis en Andalouſie. Frere Dominique Paſtourel à celuy d'Alghер en Sardaigne. Frere Pierre d Urrea à celuy de Dulcigno ſous l'Archevéque d'Antibar, & Frere Louïs Cheringat à l'Archevéché d'Antibar.

XIII. Les Obſervantins de la nouvelle Provinc ede Saxe, fonderent un petit convent à Mont Cellonici.

XIV. Celuy de ſaint André prés de Baroli dans la Poüille, avoit eſté détruit par la derniere guerre, qui eſtoit entre les François, & les Eſpagnols ; & il feut remis plus beau dans la ville.

XV. Les Conventuels s'eſtablirent à Fontanelle dans la Cuſtodie de Perouſe, par les liberalités des habitans.

XVI. Marie Manuel de l'illuſtre famille des Ducs de Medina Sidonia, veuve d'Henry de Guzman, ſe trouvant dans un grand danger de ſa vie, avoit fait vœu de fonder un convent ; elle accomplit ſa promeſſe, & le fit bâtir à l'Egliſe de Noſtre-Dame de Lorete prés du Bourg d'Eſpartinez ſur la Riviere de Betis, à ſix milles de Seville. Ce lieu ſert maintenant à la recollection ; & ſa Fondatrice embraſſa l'Ordre de ſainte Claire, où elle finit fort ſaintement ſes jours, comme nous verrons l'an. 1543.

Digitized by Google

XVII. Les habitans de Tomar au Dioceſe de Lisbone, fonderent un convent ſous le titre de l'Annonciation; & ſur un fonds qu'Elizabeth Teyner donna, pour les Deſchauſſez de la Province de Noſtre-Dame de Pitié.

XVIII. Celuy qui eſt dans Merida, feut commencé pour les Obſervantins de la Province de ſaint Michel; & l'Egliſe feut conſacrée à l'honneur de ſaint François le 12. d'Octobre l'an 1536. par Alphonſe de Guzman Evéque de Santaren.

XIX. Les habitans d'Uſerio en Sardaigne, en eſtablirent un autre prés de leur ville, & le dedierent au méme Saint.

XX. Marie de Sylva Ducheſſe de Medina-Cœli, fonda un Monaſtere pour les Urbaniſtes ſous le titre de ſainte Elizabeth dans ſa ville; les premieres Religieuſe y vinrent de Tolede, & la Sœur Izabelle de Tolede Sœur du Comte d'Oropeſe feut leur premiere Abbeſſe.

XXI. Garcias de Villereal avoit fondé un Monaſtere pour les Tierceres, dans Cazorla au Royaume de Grenade l'an 1500. il le dedia premierement à ſaint Gregoire, & puis à la ſainte Croix; l'an 1515. ces filles embraſſerent la regle de ſainte Claire; & cette année elles en firent bâtir un autre plus beau ſous le titre de ſaint Jean Baptiſte. La Sœur Eleonor Rodriguez qui en feut la premiere Abbeſſe, acquit un ſi haut degré de perfection, qu'il ſeroit bien difficile d'expliquer les merveilles de ſon humilité, de ſa charité, & de ſa penitence; ſon corps a eſté trouvé ſans aucune marque de corruption, mais exhalant une odeur tres-douce, long-temps aprés ſa mort.

XXII. Les Religieuſes Auguſtines du Monaſtere de ſainte Marie de Puliolis dans Bologne, vivoient avec tant de relâchement, que le Cardinal Laurens Campegi les en chaſſa par ordre du Pape; & mit à leur place quelques filles de ſainte Marthe, auſquelles il donna la regle de ſainte Claire.

XXIII. Les fidelles qui vivoient dans la Paleſtine, eſtoient reduits à un ſi petit nombre, & à une ſi grande pauvreté, qu'ils n'avoient pas dequoy aſſiſter de leurs aumônes, les Religieux qui gardoient les ſaints lieux de Jeruſalem; d'ailleurs la guerre qui eſtoit échauffée en Europe entre les Princes Chreſtiens, empéchoit le paſſage des Pelerins; ainſi il y avoit dequoy craindre la perte de ces monumens ſacrez de la Religion Chrétiene; parce que ceux qui les habitoient, ſe trouvoient contraints de les abandonner, pour n'avoir pas dequoy s'y entretenir. Ils repreſenterent leur extreme neceſſité au ſaint Siege; & le Pape leur aſſigna une aumône annuelle de cinq cens écus ſur la Chambre Apoſtolique; les Cardinaux imiterent le zele de ſa Sainteté, & leur donnerent une pareille ſomme ſur leurs revenus communs.

Digitized by Google

I. CLEMENT VII. ne pouvoit pas recevoir une plus grande satisfaction, que de voir revenir d'Espagne le Cardinal Quignonez, avec des conditions de paix plus douces que les premieres, & avec un ordre exprés pour faire remettre à sa Sainteté, Ostie, & Orvieto: aussi commença-il dez-lors à traitter secretement, & confidemment avec l'Empereur; de sorte qu'enfin ils establirent ensemble & une paix ferme, & une amitié sincere, & une alliance perpetuelle. Dez que la nouvelle de l'heureux succez de la negotiation de Quignonez se feut répanduë par l'Europe, les Roys & les Princes qui se trouvoient interessez dans cette cause, commencerent à témoigner quelque desir de faire leur accord. Ils se sentoient accablez des depenses, & des incommoditez de la guerre; ils voyoient que le Pape s'estoit separé de leur ligue, & qu'il avoit accommodé ses affaires, & celles de ses parens avec l'Empereur; & cela les fit resoudre à rechercher la paix. Le Roy de France qui la souhaitoit ardemment, envoya d'abord ses Ambassadeurs à Rome, avec pouvoir de la conclurre, & le Roy d'Angleterre y fit aller aussi bien-tôt les siens, pour le méme sujet. De sorte que dans peu de temps, la paix generale feut establie.

II. Ferdinand Cortez avoit écrit à l'Empereur, pour luy décrire au long l'estat où se trouvoient les affaires des Provinces de Mexique; François Piçarro avoit fait la méme chose, pour celles du Perou; & ils les luy expliquerent plus clairement de vive voix; car ils feurent obligez de repasser en Espagne, pour se purger des calomnies qu'on leur avoit imposées. Les Evéques qu'on avoit instituez en ce pais, & les Religieux qui s'y trouvoient, envoyerent aussi à sa Majesté une Relation de tout ce qui s'y passoit; & comme elle se trouva toute conforme à ce que Cortez, & Piçarro en disoient; & qu'elle contenoit encore des loüanges de la bonne & sage conduite de ces deux grands Capitaines, elle servit beaucoup à leur justification; parce que l'Empereur defera plus au témoignage de ces perfonnes desintereſſées, & dont il cõnoissoit la probité, qu'aux rapports des Accusateurs, qui pouvoient estre justement soupçonnés d'envie & de hayne; ainsi les ennemis de Cortez, & de Piçarro eurent le deplaisir, de voir que l'Empereur récompensa ceux qu'ils avoient voulu perdre. Ces deux grands hommes n'avoient que du bien à dire des Prelats, & de tous les Religieux des Indes, & ils feurent bien aises d'estre obligez à leur donner par reconnoissance, les loüanges qu'ils leur devoient par justice. Cortez qui avoit eu les Freres Mineurs pour les premiers compagnons de ses conquetes, rendit un illustre témoignage de leur zele, à la destruction de l'Idolatrie, & à la propagation de la foy; des travaux qu'ils avoient soufferts, & de la constance avec laquelle ils avoient surmonté toutes les difficultez qui s'estoient opposées

Digitized by Google

posées à leur pieux dessein. Il fit un eloge particulier de Fr. Jean de Zumarraga Evêque de Mexique, comme d'un homme d'une grande probité, d'une excellente conduite, d'un zele tres ardent pour le salut des ames, & d'une fidelité inviolable au service de l'Empereur.

III. Aprés que Charles quint eut receu toutes ces importantes instructions, il renvoya Cortez, & Piçarro aux Indes, chargez d'honneurs, & de biens; & leur confia l'execution des loyx qu'il avoit fait dresser, pour arrester les desordres, que l'avarice, & la tyrannie des Espagnols causoient, & oster par ce moyen aux Infidelles, les sujets de scandale, de plainte, & de revolte. Cortez inspira encore à sa Majesté de confirmer aux Prelats, & aux Superieurs des Dominiquains, & des Freres Mineurs, la protection de ses nouveaux sujets; afinque par leur moyen, les reglemens qu'on faisoit pour leur soulagement, feussent mieux observez. On avoit desia estabi un Monastere de Sainte Claire à la ville de Texcuco, & un autre à celle de Guaxocingi; & l'Empereur ordonna qu'on en bâtit un troisiéme dans celle de Mexique, pour y elever les filles des Espagnols, & des Indiens convertis. Il y fit mesmes envoyer des Religieuses, & des Tierceres Seculieres de Salamanque; afinque les premieres gouvernassent les nouveaux Monasteres, & que les autres prissent le soin de l'education des filles. Jeane de Zunica sœur du Comte d'Aguilar, & femme de Cortez, qui voulut suivre son mari, prit la charge de leur conduite, & les emmena en sa compagnie.

IV. François Piçarro avoit conceu une grande esperance, d'estendre l'Empire des Espagnols dans la Province du Perou, qu'il avoit decouverte, & où il avoit commencé de s'establir; c'est pourquoy l'Empereur luy donna quelques Dominiquains, & quelques Freres Mineurs pour y prescher la foy, & avertit leurs generaux d'y en envoyer d'autres: nous verrons dans la suite les heureux progrez, que ces zelez Missionaires y firent.

V. Nous n'avons pas peu distribuer commodement à chaque année, tout ce que les Freres Mineurs ont fait, dans les Provinces que Cortez avoit decouvertes, & subiuguées; c'est pourquoy nous le ramasserons icy, en marquant autant qu'il nous sera possible, le temps auquel chaque chose est arrivée. L'insatiable avarice, & l'ambitieuse tyrannie que les Espagnols avoient fait paroitre dez leur entrée dans les Indes Occidentales, estoient si odieuses aux Barbares, qu'ils en avoient conceu une grande horreur contre le nom Chrestien; c'est pourquoy ceux qui leur vouloient prescher la verité de l'Evangile, ne les pouvoient faire revenir de cette preoccupation, que par un grand depoüillement de toutes les choses de la terre, & par la pratique d'une tres estroite pauvreté. Nos Missionnaires estoient déja si remplis de ce sentiment apostolique, qu'ils n'eurent point de peine d'y conformer leurs actions. Lorsque J. C. envoya ses Apostres il leur deffendit, de posseder de l'or ni de l'argent, pour nous apprendre que ces ouvriers doivent estre esloignez, de la convoitise de toutes les choses du monde: afin qu'il ne semble pas qu'ils prechent, poussez par l'esperance du lucre, mais par le zele du salut des ames, car comme dit S. Chrysostome dans l'homelie 13. sur S. Mathieu, *tout est suspect, lorsqu'on*

Digitized by Google

voit que quelqu'un distribuë les choses spirituelles, pour amasser des richesses. Le Sauveur leur defendit encore de porter de bâton, par lequel on peut entendre, le desir excessif de commander: afin qu'on ne dit pas qu'en prechant le Royaume des Cieux, ils vouloient s'emparer de ceux de la terre.

VI. Ainsi nos Predicateurs Evangeliques, qui avoient l'Esprit bien imbu de ces preceptes de leur maistre, ne témoignoient aucune convoitise, mais une grande negligence pour le soin de leurs corps. Ils ne prenoient pour leur nourriture que des gateaux faits de la graine de maïs, & de chile; des cerises sauvages, & des figues d'Inde. Ils ne mangeoient de la chair que rarement, & fort peu; leur breuvage n'estoit que de l'eau toute pure: leurs habits estoient vils, & grossiers, & ils les rapiéçoient avec tant de soin, qu'ils conserverent durant plusieurs années, ceux qu'ils avoient portez d'Espagne. Ils marchoient les pieds nuds, sans soques, ni sandales. Ils n'avoient que des nattes pour leurs licts, des fagots pour oreillers, & leurs manteaux pour couverture. Ils ne s'estendoient pas mesmes pour dormir, mais prenoient leur repos à demi assis, & appuyez contre la muraille; afin que leur sommeil feut plus court, & qu'ils feussent toûjours prets à se lever: car ils contoient pour perdu, le temps qu'ils n'employoient pas au culte de Dieu, ou au salut du prochain. Ils ne bâtissoient que de petits logemens, sans y vouloir souffrir rien de superflu, ni de precieux; mais ils avoient grand soin de la netteté, & de la propreté des Eglises. Ils prattiquoient plusieurs autres sortes de penitences pour matter leur chair, & avec ces rigueurs qu'ils exerçoient contre eux mesmes, ils se randoient fort doux, & affables aux autres. Ils vaquoient à la meditation avec ferveur, & assiduité, & chantoient l'Office divin avec grand respet. Lorsqu'ils sortoient dehors ils marchoient avec une grande modestie, sans lever jamais les yeux de terre, si quelque necessité ne les y obligeoit. Quand ils rencontroient des Croix, ou des Images sacrées, qu'ils avoient posées dans les carrefour, & aux coins des places, où les Idolatres avoient accoûtumé d'adorer leurs faux dieux, ils se prosternoient à terre pour faire leur priere; & par cette pieuse ceremonie, ils enseignoient à leurs Spectateurs, la veneration qui est deuë aux signes des Mysteres Divins.

VII. Les Indiens, qui ont un panchant naturel pour les vices, voyant ce genre de vie si nouveau, & si rigoureux, commencerent à penser qu'il falloit qu'il y eut quelque chose de divin, caché dans ces hommes qui le prattiquoiét, & se sentant attirés par les doux liens de la pieté, & de la charité, se jetterent entre leurs bras avec un profond respet, avec une amitié tendre, & avec une entiere confiance. Les serviteurs de Dieu n'avoient qu'un deplaisir, c'estoit de voir qu'ils ne pouvoient pas expliquer à cet Innocent troupeau que Dieu leur donnoit, le zele qu'ils avoient pour son salut: Ils prioient celuy qui sçait delier les langues des enfans, d'instruire les leurs, & avant d'un an le secours du Ciel fit si bien reussir leur estude, qu'ils commencerent à parler les langues estrangeres des diverses nations, où ils s'estoient partagez. Ils ne faisoient encore que begayer, lors qu'il instituerent des Seminaires, & des Classes pour les enfans, où ils se rendirent Disciples de leurs Echoliers, pour apprendre

Digitized by Google

d'eux à parlur lenr langage, au meſme temps qu'ils leur enſeignoient à lire, à écrire, & ſur tout à connoiſtre Dieu. Enfin ils ſortirent en public, pour declarer la guerre à l'Idolatrie, & eſtablir l'Empire de J. C. par la predication de ſon Evangile. Fr. Loüis de Fuenſalida, & Fr. François Ximenez feurent les premiers, qui ſceurent parler la langue de Mexique; & ce ſecond s'y randit ſi ſçavant, qu'il compoſa une Grammaire, & quelques autres livres. Leurs Echoliers profiterent ſi bien, que pluſieurs ſe randirent capables d'eſtre les maiſtres de leurs compatriotes; entre autres il y en eut deux de ſi bel eſprit, qu'ils apprirent la langue Eſpagnole, avant que leurs Precepteurs ne ſceuſſent l'Indiene. Un jeune garçon appellé Alphonſe Molina, qui eſtoit fils d'une Eſpagnole, apprit auſſi bientoſt cette langue eſtrangere, par le commerce ordinaire qu'il avoit avec ceux du païs, & les Religieux le prirent en leur compagnie, & s'en ſervirent fort utilement; lorſqu'il feut plus grand il prit leur habit, & travailla fort efficacement à la converſion de ces infidelles par ſes predications, & par des livres qu'il compoſa. Aprés s'eſtre employé dans ce ſacré miniſtere, & avec grand zele, & avec grand fruit pendant cinquante ans, il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, au convent de Mexique.

VIII. Aprés que nos Miſſionaires eurent detruit quelques temples, & fait repoſer le Tres-Saint Sacrement dans les Egliſes qu'ils avoient baties, le reſte des Idoles devinrent muets, & ne randirent plus aucun oracle. Ce ſilence eſtonna d'abord le peuple, & puis luy fit concevoir du mepris pour ces ſtatuës prophanes, & pour les Preſtres qui les ſervoient; le demon qui voyoit diminuer ſon culte, s'efforçoit de retenir ces pauvres miſerables dans l'Idolatrie par des Preſtiges, & par des Spectres horribles; mais ſes addreſſes luy feurent inutiles, & il ſe vit contraint de ceder au vray Dieu, la place qu'il avoit uſurpée, & où il ſe vouloit maintenir. Les Religieux voyant la bonne diſpoſition, que les Indiens avoient à recevoir la ſemence celeſte, ſe voulurent ſervir de leurs Echoliers, pour l'epandre avec plus facilité; & accomplir la louange de Dieu par la bouche des enfans, en detruiſant l'Empire de ſon ennemi. Ils choiſirent ceux qui avoient plus d'eſprit, & la memoire plus heureuſe; ils leur apprirent non ſeulement le Cathechiſme, l'Oraiſon Dominicale, le Symbole de la foy, & d'autres prieres en langue Indiene; mais encore des exhortations qu'ils leur faiſoient declamer; aprés les avoir ainſi inſtruits, ils les envoyoient par les villes, & par les villages; & Dieu donnoit une ſi grande benediction au zele de ces innocens Cathechiſtes, qu'ils faiſoient un fruit merveilleux. Ils s'aviſerent d'un autre moyen qui feut fort utile, ils firent mettre le Catechiſme en vers, & en muſique, & enſeignerent ces chanſons ſpirituelles à tous leurs Echoliers, afin qu'ils les chantaſſent par les ruës, & dans les places, où le peuple s'aſſembloit: les hommes & les femmes couroient en foule, pour oüir ces petits muſiciens, quelques uns ſe joignoient à leur concert, & tous apprenoient avec facilité les principes de la foy; parce que la douceur du chant les attiroit, & par la briefveté ces Cantiques s'imprimoient ſans peine dans leurs memoires; cette muſique ſe randit ſi commune, que tout le monde la chantoit, & l'on n'entendoit plus d'autres chanſons dans les villes, & dans les bourgades.

Digitized by Google

plaintes montent jusques au tribunal de la Majesté de Dieu, pour allumer sa vengeance, contre les honteuses injustices que vous commettez.

VI. Les Lutheriens qui s'estoient glissez dans la Prusse Royale, avoient infecté la ville de Danzic; & s'estoient emportez avec tant de fureur, qu'ils avoient renversé sans dessus dessous tout ce qu'il y avoit de plus sacré, les Eglises avoient esté pillécs, les Autels prophanez, & les Prétres, & les Religieux chassez. Les Dominiquains, & les Freres Mineurs estoient ceux qui avoient esté le plus mal traittez dans ce desordre; parce qu'ils s'estoient opposez avec plus de fermeté que les autres, aux auteurs de ces sacrileges; mais le Roy Sigismond estant revenu dans cette ville, fit punir les coupables; & aprés qu'il eut rétabli le repos public, & fait reparer un partie du dommage, les Religieux furent rappellez.

VII. Pendant que la Foy Catholique se voyoit ruïner dans l'Allemagne, & dans les Provinces voisines, au grand estonnement, & à l'extreme déplaisir de toute l'Europe, Dieu ouvroit la porte à son Evangile dans les vastes Provinces de l'Amerique, & l'estendoient avec un progrez merveilleux. Les Freres Mineurs qui travailloient à cette Mission depuis deux ans, receurent un renfort considerable de douze excellens Religieux de l'Ordre de S. Dominique, desquels Frere Dominique de Betanzos estoit le chef. Aprés avoir souffert de grandes incommoditez dans ce long voyage, ils arriverent heureusement à Mexique; furent receus avec autant de charité, que de joye par les Freres Mineurs; & demeurerent avec eux pendant trois mois, attendant qu'on eût disposé un logement pour eux. Cortez qui estoit revenu de la conqueste de la Province de Honduras, & qui logeoit à la même maison, feut obligé de ceder le gouvernement de ce nouvel Empire, à Louïs Ponce, par l'ordre de Charles Quint, qui avoit envoyé un Commissaire pour informer contre luy des calomnies dont on le chargeoit. Il ne se faisoit rien d'important qui ne se traittat auparavant chez les Freres Mineurs, & en presence de Frere Martin, que tous honnoroient comme Vicaire du Pape. Frere Jean de la Croix trés-docte, & devot Religieux y arriva encore cette année, avec cinq de ses confreres.

VIII. Frere Jean Suarez avoit esté fait Gardien à un grand, & tres-agreable Bourg de la Province de Tlascala, situé au pied du mont Popocatepoci, dont le sommet est toûjous fumant, comme celuy du Mont Æthna; cette année il repassa en Espagne avec plusieurs enfans des nobles familles; exposa au conseil de l'Empereur l'estat de ce nouveau monde; & fit si bien comprendre les défauts qui se commettoient dans son gouvernement, qu'on y appliqua les remedes necessaires. Aprés avoir reussi avec tant de succez dans sa negotiation, il ramena tous ces jeunes Gentils hommes, chargez de presens fort riches, & fort honnorables & porta de tres-beaux ornemens pour le culte divin, que l'Empereur luy fit donner. Le convent de Guaxalzingi est le second de la nouvelle Espagne; neanmoins Gonzague n'en parle point dans la description de la Province de saint Evangile, à laquelle il appartient; si ce n'est qu'il luy donne un autre nom.

IX.

Digitized by Google

IX. L'Empereur ordonna encore, que toutes ſes flottes, qui paſſeroient en Amerique pour découvrir de nouvelles terres, y portaſſent des Religieux, qui euſſent l'approbation de leur bonne vie, & la permiſſion de leurs Superieurs, afin de planter la Foy Chrétiene dans toutes les nouvelles colonies. Quelques Mercenaires y eſtoient allez depuis le commencement de cette entrepriſe; & cette année Frere François de Bovadilla y en conduiſit onze de ceux de leur nouvelle reforme, avec pouvoir de corriger ceux qui les avoient precedez, s'il trouvoit qu'ils ne vécuſſent pas avec aſſez de regularité. Les Indiens inſulaires fuyoient le commerce des Eſpagnols, à cauſe des mauvais traittemens, qu'ils en recevoient: & l'Empereur pour les attirer dans les colonies, & les faire inſtruire plus facilement dans les Arts & dans la Foy chrétiene donna commiſſion aux Freres Preſcheurs, & aux Freres Mineurs, de prendre le ſoin qu'on conſervât la liberté à ces pauvres Ameriquains ſelon les reglemens qu'il avoit dreſſez en leur faveur; & donna pouvoir à ces Religieux de les faire obſerver. Il envoya en même temps des inſtructions pour le gouvernement de ces Iſles, à Gonçalez de Guzman qui en eſtoit Viceroy, & à Frere Pierre Mexie de Trillo, qui en eſtoit le Provincial; remettant à leur fidelité, & a leur prudence, de pourvoir à tout ce qui ſeroit neceſſaire ſelon les occurrences.

X. Frere François Quignonez continua la viſite des Provinces d'Italie, qu'il avoit commencée l'Année precedente; & fit par tout de tres-beaux reglemens, pour rétablir, ou maintenir la pureté de la regle, & l'exactitude de la diſcipline reguliere; Aprés avoir celebré quelques chapitres Provinciaux, il tint la congregation generale au convent de Noſtre Dame des Anges, la veille de la Pentecôte, qui ſe trouvoit le 26. de May. On commença, ſelon la coûtume qui ſe pratiquoit alors, par l'élection des douze Deffiniteurs, qui furent pour la famille de deça les Monts Frere Ange de Porris Provincial de Milan, le Provincial de la Province de ſaint François, Frere Paul de Parme Provincial de Bologne, Frere François de Frangipani Provincial de Rome, Frere Benoît Provincial de la Marche, & Frere André d'Alamanis Florentin, qui étoit Commiſſaire de cour; & pour celle de dela les Monts Frere Matthias d'Anvers Provincial de Cologne, Frere François Meroht Provincial de Flandres, Frere François de Lisbone Provincial de Portugal, Frere de Coſta Cuſtode de la Province de ſaint Louis, Frere Antoine d'Olabe Cuſtode de la Province de Burgos, & Frere Guillaume Sernigon Provincial d'Angleterre.

XI. Aprés ce premier acte le General ſe leva, ſe mit à genoux au milieu de l'aſſemblée; & ſupplia tous les vocaux avec autant d'inſtance que d'humilité, de vouloir accepter la renonciation qu'il faiſoit de ſa charge, quoy qu'il luy reſtat encore trois ans pour la continuer; parce que comme il y avoit eſté élevé contre ſon gré, il reconnoiſſoit qu'il avoit fait beaucoup de fautes dans ſon exercice, & qu'il n'eſtoit pas capable d'un ſi grand employ; puis il ſortit, pour laiſſer aux Vocaux la liberté entiere de deliberer ſur ſa Requeſte; mais tous conclurent d'une commune voix, que bien loin de luy accorder ſa demande, il falloit non ſeulement le prier, mais encore l'obliger de continuer ſon

Digitized by Google

Office; parce qu'il s'en acquittoit tres-dignement; il feut donc rappellé, & le premier Deffiniteur luy declara, que le chapitre l'avoit confirmé; & le fit remettre à sa place.

XII. En suite Frere Paul de Parme feut éleu Commissaire general, de la famille Cismontaine; Frere Bernardin de Soria feut institué Procureur de Cour. On y fit de trés-beaux reglemens, sur tout pour empécher la multiplication des statuts; pour retrancher tout ce qui estoit contraire à la sainte pauvreté; pour les ceremonies de l'Office Divin; & pour l'institution des Confesseurs. La Province de Toscane avoit esté divisée en deux, & il feut arrété que celle qui comprenoit Siene, & son voisinage s'appelleroit, la Province de Toscane sans aucune addition; & que celle dont Florence estoit le chef, se nommeroit la Province de Toscane Florentine. On en erigea une troisiéme sous le titre de sainte Croix dans le territoire de Luques; & parce qu'il se trouvoit des esprits ambitieux qui travailloient à diviser les Provinces, pour pouvoir monter aux charges dans ces nouvelles erections, il fut arrété que tous ceux qui procureroient à l'avenir, cette multiplication, seroint chassez de la nouvelle Province, qu'ils auroient établie, & declarez incapables d'y estre éleus pour Provinciaux pendant trente ans.

XIII. Au mesme temps qu'on determinoit de ne faire plus de nouveaux statuts, on en fit deux qui estoient contraires à la Bulle de l'union; le premier qu'on n'éliroit plus de Commissaire general pour la famille Ultramontaine, mais bien trois Commissaires Nationaux, pour la France, pour l'Espagne, & pour l'Allemagne. Les François limiterent l'autorité du leur de telle sorte, qu'il ne se pouvoit mesler d'aucune affaire, ni generale, ni particuliere des provinces, s'il n'y estoit appellé par le Deffinitoire, & Fr. Arnoux de S. Fœlix Provincial de Guiene feut éleu pour cette charge. Les Espagnols mirent aussi de si grandes restrictions à l'authorité du leur, qu'ils ne luy laisserent presque aucun pouvoir, & Fr. Dimasterre Custode d'Aragon feut institué dans cet office. Les Allemans choisirent Fr. Matthias, mais ils luy laisserent un plein pouvoir. Le second statut feut, que la Congregation generale ne seroit plus celebrée, que par les vocaux de la famille qui selon la Bulle de l'union devoit avoir un Commissaire general. On fit encore divers reglemens pour le gouvernement du convent de Paris, sur lequel Fr. Gabriel Marie Provincial de S. Loüis feut institué Commissaire.

XIV. Enfin on publia quelques Brefs Apostoliques; par le premier le Pape soûmettoit entierement au General, tous les Religieux des Indes Occidentales, quelque exemption qu'ils eussent obtenuë du Saint Siege. Par le second il concedoit une Indulgence Pleniere, à tous les sujets du mesme General. Par le troisiéme il confirmoit tout ce qui seroit arresté par la majeure partie des vocaux, par le quatriéme il donnoit pouvoir aux Confesseurs d'absoudre de l'heresie de Luther. Par le cinquiéme il communiquoit aux Syndics de l'Ordre, à leurs femmes, & à leurs enfans, les Indulgences que les Religieux, & les Religieuses pouvoient gagner. On y leut encore, & on approuva les Offices de S. Bernardin, de la compassion de la S. Vierge, & la legende des sept Martyrs de Ceuta.

Digitized by Google

XV. François premier Roy de France avoit esté pris l'année precedente, par les Espagnols devant Pavie, & cet accident qui establissoit la puissance de l'Empereur en Italie, donna tant de crainte à tous ses Potentats, que le Pape forma une ligue contre luy avec les François, les Venitiens, les Milanois, & les Florentins. Fr. François Quignonez vint sur ce temps à Rome, & trouva les affaires dans un grand trouble; car Hugues de Moncada qui commandoit l'armée de Charles Quint, menaçoit le Pape s'il ne rompoit cette ligue, & s'il ne laissoit en repos les Colomnes, à qui il faisoit la guerre, parce qu'ils s'estoient declarez pour l'Empereur. Des menaces, Moncada passa bientost aux effets; car il se presenta devant Rome, & y entra sans difficulté, du costé qui est au dela du Tybre; de sorte que le Pape feut obligé de se retirer dans le chasteau S. Ange. On arresta pourtant une treve de quatre mois, avec la liberté aux confederez de l'accepter en deux.

XVI. Avant que le Pape ne se trouvât si pressé, il avoit envoyé un Nonce en Espagne, pour porter une lettre à l'Empereur, par laquelle sa Sainteté se plaignoit en des termes assez aigres, des injures qu'il croyoit avoir receuës des Officiers de sa Majesté, & luy protestoit qu'il ne s'estoit mis en armes que pour se defendre de leurs insultes. Aprés que cet envoyé feut parti, Clement fit reflexion, que le stile de sa lettre pourroit irriter les affaires, au lieu de les accommoder; c'est pourquoy il en écrivit une seconde avec des termes plus doux, & obligea Fr. François Quignonez d'en estre le porteur; parce qu'il ne connoissoit point d'homme plus propre que luy, pour gagner l'esprit de Charles quint. Le General se mit donc en chemin pour obeir à sa Sainteté; il avoit ordre de retirer la premiere lettre, pour éviter le mauvais effet qu'elle pouvoit avoir: mais quelque diligence qu'il fit, il trouva à son arrivée en Espagne, que le Nonce l'avoit déja randuë; il remit encore celle qu'il portoit, & quoyque l'Empereur receut toutes les deux presque en mesme temps, il y fit deux reponses differentes; une fort aigre à la premiere, & une fort douce à la seconde, conformement à celles qu'ils avoient receuës du Pape. Le Nonce, & le General retournerent chargez de ces depeches; celuy-cy avoit un ordre particulier d'asseurer sa Sainteté, que l'Empereur souhaittoit de se reconcilier avec Elle, & de conclurre un bon accord avec tous les confederéz; qu'il sairoit sortir ses armées de l'Italie, pourveu qu'on leur payat trois mille livres d'or, & qu'il accepteroit une treve de huit ou dix mois, pour travailler au traitté de paix, pour lequel Quignonez avoit un ample pouvoir, conjointement avec Lanoy Viceroy de Naples, ou avec Hugues de Moncada.

XVII. Le Pape aprés avoir communiqué ces propositions aux Ambassadeurs des confederez, envoya le General vers Lanoy pour conferer avec que luy; car tous estoient d'avis d'accepter la treve, pour procurer la paix; mais parce qu'on jugeoit bien qu'on ne pouvoit establir rien d'asseuré, si Charles de Bourbon, qui s'estoit jetté dans le parti de l'Empereur contre sa propre patrie, ne consentoit au traitté, le Pape luy envoya son Aumonier à Milan, mais il revint bientost à Rome sans aucune conclusion. Sur le mesme temps les confederez creurent, qu'ils ne pourroient pas obtenir des conditions de

Digitized by Google

paix assez raisonnables, s'ils ne les demandoient les armes à la main; & s'ils n'estoient en estat de se faire craindre; c'est pourquoy ils dresserent deux armées, l'une par terre, où il y avoit quelques Allemans, & l'autre par mer, composée de vingt-huit galéres du Pape, ou des Venitiens, & de quelques vaisseaux François, dans le dessein d'attaquer le Royaume de Naples; d'un autre costé les Colonnes, & les Espagnols s'emparerent des places Ecclesiastiques, & ces entreprises reciproques retardoient le traité. Enfin le General revint de Naples à Rome, & dit au Pape que Lanoy accepteroit la treve pour quelques mois, pourveu qu'on payat à l'arrivée la somme que l'Empereur avoit demandée, & qu'on luy remit pour l'asseurance du traité le port d'Ostie, Civitavecchia, Parme, Plaisance, Pise, & Ligourne.

XVIII. L'Empereur entendant les preparatifs que les confederez avoient faits, pour s'emparer du Royaume de Naples, retira sa parole; & commença à demander que le Roy de France accomplit le traité, qui avoit esté fait dans Madrid pour sa delivrance; & que la cause du Duc de Milan fust terminée par les Juges qu'il choisiroit. Ses Officiers d'Italie, qui avoient ordre de se menager selon les occurrences, ne manquerent pas de changer de sentiment comme leur maistre, & Lanoy pour prevenir ceux qui le vouloient attaquer, se jetta sur les terres du Pape dans le mois de Decembre: on luy fit demander quelques jours de surseance, pour renoüer le traitté; mais il n'en voulut pas accorder un seul, si l'on n'acceptoit dabord les fascheuses conditions qu'il avoit proposées; & si de plus le Pape ne remettoit les Colonnes dans tous leurs biens, ne satisfaisoit aux dommages qu'il leur avoit causez, & ne desarmoit le premier; voulant par ce moyen le reduire à recevoir la paix, toute telle qu'on la luy voudroit donner, lorsqu'il se trouveroit desarmé, & qu'ils auroient la force en main.

XIX. Clement voyant que ces conditions estoient si rudes, écrivit de sa propre main à l'Empereur, accusant Lanoy qui les luy avoient proposées d'insolence & d'orgueil; d'esmouvoir la sedition dans Rome, & d'attenter sur sa propre personne. Il ajoutoit qu'il avoit toûjours conservé un desir sincere, d'entretenir une bonne amitié avec sa Majesté: qu'il ne perdroit jamais ce bon sentiment; que les Officiers Imperiaux l'avoient jetté dans ces extremitez, & dans la necessité de faire une ligue à cause de leurs mauvais deportemens. Qu'il ne s'estoit pas voulu servir des occasions qu'il avoit eu de luy nuire, ni s'emparer du Royaume de Naples comme il auroit peu faire; qu'il ne pouvoit pas souffrir, sans faire tort à sa dignité, les loyx qu'on avoit publiées en Espagne, & dans Naples, parce qu'elles estoient contraires à la liberté Ecclesiastique, & à l'honneur du Saint Siege; qu'il le prioit de se souvenir que la qualité d'Empereur l'obligeoit à se rendre l'Avocat, & le defenseur de la chaire de S. Pierre; & que, si sa Majesté luy vouloit donner la liberté, de passer en Espagne; il luy ouvriroit tous les secrets de son cœur; & resoudroit avec que luy ce qui seroit necessaire pour le bien de l'Italie, & de toute l'Eglise. Voyla le mauvais estat, où les affaires estoient reduites sur la fin de cette année; Fr. François Quignonez n'epargna pas ces soins pour y porter le remede; mais les

Digitized by Google

esprits estoient si irritez, que toute sa prudence se trouva courte pour les appaiser ; nous verrons dans la suite, comment aprés plusieurs desordres qui arriverent, il fut plus heureux dans sa negociation.

XX. Nous avons vû l'an 1523. que Fr. Paul de Tomor avoit esté contraint d'accepter l'Archevêché de Colotza : comme il avoit esté un excellent Capitaine, avant qu'il ne se rendit Religieux, & qu'il avoit aquis une grande reputation par plusieurs victoires qu'il avoit gagnées contre les Turcs ; le Roy & son Conseil avoient crû qu'il n'y avoit point d'homme en Hongrie, qui fut plus capable que luy, d'arrester les irruptions ordinaires que ces infideles faisoient sur ce Royaume, depuis qu'ils avoient pris Belgrade. Il faut ajoûter icy l'histoire de ce grand homme, comme elle est dans le Supplement de Bonfin, composé par Nicolas Istuanf.

XXI. Fr. Paul de Tomor estoit d'une illustre famille de la Province de Gemercan ; les premiers emplois de sa jeunesse furent en Transilvanie, où il donna de grandes preuves de son courage ; & il continua cet exercice avec tant de prudence & de valeur, qu'il merita de recevoir beaucoup de loüanges, & d'estre fait Gouverneur de Bude. Il rechercha en mariage une fille de la noble maison de Puthnoqui ; mais aprés qu'il l'eut fiancée elle mourut ; & une riche veuve avec laquelle il contracta un second mariage, luy fut aussi enlevée par la mort, avant qu'il ne l'épousât. Ces deux funestes accidens qui survinrent bien-tost l'un aprés l'autre, luy firent croire que Dieu ne vouloit pas qu'il se mariât ; c'est pourquoy il fit vœu de se rendre Religieux, mais sans determiner quel Ordre il embrasseroit. Sur ce temps, la Commanderie d'Aurane qui appartenoit aux Chevaliers de S. Jean, vint à vaquer : Paul crût que s'il la pouvoit obtenir, il satisferoit à son vœu, en entrant dans cet Ordre militaire ; il la fit demander avec grande instance, mais il se trouva que le Roy l'avoit promise à un autre.

XXII. Ce rebut de la fortune luy fit concevoir un grand mépris de toutes les choses du monde, & le desir de se consacrer à Dieu dans l'Ordre de S. François, qui fait une profession plus particuliere de les abandonner par une étroite pauvreté. Pour l'accomplir il alla à Villak, où le B. Fr. Jean de Capistran avoit esté enterré, & y receut l'habit de l'Ordre. Il ne fit pas paroistre moins de courage & d'adresse dans la milice spirituelle, que dans celle du siecle ; & comme il avoit esté un excellent Capitaine, il se rendit bien-tost un parfait Religieux. Aprés qu'il eut vécu pendant quelques années dans cet état d'humilité, il fut forcé d'accepter l'Archevêché de Colotza, & la conduite des armées dans cette Province, pour la defendre contre les Turcs.

XXIII. Peu de temps aprés que Fr. Paul eut pris possession de ces deux charges, il fut averty qu'un Seigneur de Thrace, nommé Paul Baquitius, & cinq de ses freres estoient fort maltraittez des Turcs, qui les soupçonnoient de trahison ; sur cette nouvelle il envoya vers eux, & leur écrivit de belles lettres, pour les engager dans le party du Roy de Hongrie, en leur offrant des conditions fort avantageuses ; ces Gentilshommes qui suivoient les ceremonies de l'Eglise Grecque, accepterent ces offres, se mirent en chemin ; & aprés avoir

Digitized by Google

surmonté toutes les difficultez que les Turcs firent à leur passage, arriverent heureusement en Hongrie, ou ils furent tres-bien receus, & rendirent de grands services au Roy contre leur ennemy commun.

XXIV. Ferhaten Seigneur de Varbosanie, qui est une Province de la Bossine, commandoit une grosse armée pour le Turc; Fr. Paul l'attaqua, le vainquit, le laissa mort sur le champ de bataille avec la meilleure partie de ses troupes, & enleva des dépoüilles d'un prix inestimable, dont il fit present au Roy pour une marque de sa victoire.

XXV. Tous ces grands & glorieux progrez de Fr. Paul eurent cette année une fin funeste dans une bataille qu'il donna avec grand courage, qu'il soûtint avec une fermeté merveilleuse, mais qu'il perdit enfin avec la vie par un coup de malheur, plûtost que par defaut de valeur, ou de conduite. Soliman estoit entré en Hongrie avec une armée de cinquante mille combatans. Le Roy Loüis II. de ce nom estoit doüé de toutes les belles qualités qui peuvent faire un grand Prince; mais il n'avoit pas encore assés d'experience à cause de sa jeunesse: il assembla tout ce qu'il pût ramasser de troupes pour resister à un si puissant ennemy, & s'avança jusques à deux milles prés de son armée; dans cette conjoncture si pressante, comme il se deffioit de sa propre conduite, il tint conseil de guerre, pour prendre l'avis de ses Capitaines, sur le choix qu'il devoit faire des Generaux, à qui on pouvoit confier le commandement des troupes. Presque toutes les voix furent pour Tomor, & pour le Comte de Scepusa frere du Vayvode de Transilvanie: l'un & l'autre fit tous ses efforts, pour s'excuser de ce grand & perilleux employ. Tomor alleguoit, pour s'en defendre, que son âge le rendoit incapable de supporter la fatigue qu'il falloit prendre: & le Comte disoit qu'il n'avoit pas assés d'experience, car il ne s'estoit jamais trouvé à une bataille. Ils tâchoient tous deux de persuader que le Palatin qui estoit present, & le Vayvode qui devoit arriver bien-tost avec de bonnes troupes, estoient plus capables de cette charge; parce qu'ils avoient commandé plusieurs fois des armées, & gagné des batailles; le Comte s'obstinoit particulierement à refuser cet honorable employ avec tant d'opiniâtreté, qu'il protestoit qu'il ne l'accepteroit pas, quand il y iroit de sa vie; mais tout cela ne peut pas obliger le Roy de changer d'avis; il ordonna à l'Archevêque, & au Comte de prendre le soin de commander l'armée, auec un pouvoir égal entre eux.

XXVI. On mit en deliberation, s'il seroit plus à propos de donner la bataille l'ennemy estant si proche, ou de la differer pour attendre le secours qui devoit arriver bien-tost, & cependant changer le camp en un lieu de seureté. Quelques Officiers concluoient au retardement, & ne pouvoient pas gouster qu'on voulût exposer la personne de leur Roy, & la fortune du Royaume au hazard d'un combat, avec des forces beaucoup inferieures à celles de leurs ennemis; sur tout pouvant esperer de voir dans peu de jours leurs troupes renforcées: le Roy inclinoit fort à ce sentiment; mais l'Archevêque de Colotza, & le plus grand nombre des Conseillers & des Capitaines, par une fatale obstination se declarerent si hautement pour l'opinion contraire, qu'ils accusoient de

Digitized by Google

lâcheté, la prudence de ceux qui se vouloient ménager dans une conjoncture si delicate & si importante. Une partie de l'armée Hongroise estoit campée au delà d'un ruisseau appellé Carasse ; & n'avoit point voulu se joindre à l'autre, si le Roy même ne se venoit mettre à la teste. Les Capitaines, & les soldats qui la composoient, ayant sceu qu'on mettoit en question s'il falloit combattre, commencerent à crier bataille ! bataille ! non pas avec une ardeur de braves, mais avec une fureur d'insensez : puis ils deputerent quelques Officiers pour protester au Roy, & à son Conseil, que s'il ne passoit pas de leur costé avec ses troupes pour attaquer l'ennemy, qu'on pouvoit esperer de vaincre sans aucun danger, il refusoit de gagner une victoire que le ciel luy offroit ; & que si quelqu'un le vouloit detourner de cette glorieuse entreprise, ils alloient tourner leurs armes contre luy, comme contre un traitre. Ce nouvel avis augmenta le courage de ceux qui l'avoient déja proposé, & ces menaces étonnerent ceux qui ne l'approuvoient pas, ainsi en depit du Roy, & de ses plus sages Conseillers, il fut resolu qu'on combattroit sans aucun delay.

XXVII. Aprés cette funeste resolution les deux Generaux mirent l'armée en bataille le 27. d'Aoust, & attacherent le combat. La premiere attaque fut fort heureuse pour les Hongrois ; car ils enfoncerent le premier Escadron sur lequel ils donnerent, & le renverserent sur le bataillon des Janissaires qui le soustenoient ; de telle sorte que les uns & les autres fuirent en desordre : car les Hongrois les pressoient avec tant de vigueur, qu'ils ne leur donnoient pas le loisir, ni le moyen de se rallier. André Batori Comte de Sac-Marie voyant cet heureux succez, court à toute bride pour en avertir le Roy, & luy dire qu'il est temps qu'il s'avance, que la victoire est asseurée, & qu'il ne reste plus pour l'achever, si ce n'est qu'il presse avec toutes ses troupes, des ennemis qui n'ont pas pû soustenir la pointe des premieres. A cette bonne nouvelle le Roy part remply de joye & d'esperance ; il trouva que ses gens avoient déja penetré si avant dans l'armée ennemie, qu'ils estoient fort prés du lieu où l'Empereur s'estoit posté. L'occasion fut là fort importante, car on combatit d'un costé & d'autre avec grande vigueur, mais la perte se trouvoit plus grande du costé des Turcs : & la pluspart des Sulaques qui sont les gardes du corps, avoient esté déja tuez, lors qu'un malheur inesperé enleva aux Hongrois la victoire qu'ils avoient en main, de la façon que je vais dire.

XXVIII. Soliman avoit envoyé par un grand détour, un Escadron de sept mille chevaux ; afin qu'ils se jettassent sur le camp des Hongrois, dés que la bataille seroit commencée. Ce stratageme luy réüssit, car ceux qui gardoient le bagage, se trouvant attaquez lors qu'ils y pensoient le moins, & par un si grand nombre d'ennemis, ne peurent faire que fort peu de resistance. Fr. Antoine de Segedin Predicateur du Roy, fit en cette occasion tout le devoir d'un vaillant Capitaine ; mais aprés avoir combatu avec plus de courage que de force, se voyant blessé au visage d'un grand coup de sabre, il se sauva sur un cheval qu'il trouva par hazard. Ceux qui fuyoient dans ce desordre, firent perdre par leur imprudence, les vaillans Hongrois qui combattoient avec grand succez ; car ils allerent porter la nouvelle de la perte du bagage à l'aile droite

Digitized by Google

de leur armée, & y jetterent la frayeur : sur le même temps les Turcs firent une furieuse décharge de leur artillerie, & les pauvres Hongrois se croyant non seulement attaquez, mais encore perdus de tous costez, commencerent à plier, & puis à fuir.

XXIX. Neanmoins cette deroute n'étonna point les autres troupes ; elles combattoient avec tant de vigueur, qu'aprés avoir fait un grand carnage de ceux qui gardoient le canon, elles estoient sur le point de s'en saisir. Il est vray que la plus grande partie de la cavalerie Hongroise s'estoit retirée dans un vallon, pour se mettre à couvert de l'artillerie, mais ses Officiers l'avoient ramenée au combat, où elle faisoit si bien son devoir, que la victoire sembloit se declarer pour eux ; mais comme les Turcs estoient plus forts en nombre ; qu'ils opposoient incessamment des soldats tout frais aux Hongrois, que le travail d'une si longue & si rude journée mettoit hors d'haleine ; & que le tonnerre de leur artillerie faisoit un grand ravage, la chance tourna : ces Barbares reprirent cœur ; & les chrestiens commençant à s'effrayer, ne songerent plus qu'à la retraite. Ils la firent d'abord en assez bon ordre ; mais se trouvant pressez par leurs ennemis, ils fuirent à vau deroute.

XXX. Le Roy avoit toûjours fait ferme ; mais voyant que le desordre estoit si grand & si general dans ses troupes, qu'il n'y pouvoit plus mettre de remede, il prit le chemin de Cinq Eglises, avec quelques Cavaliers pour se mettre en seureté. Avant qu'il ne pût arriver au ruisseau de Caraſſe, il fut nuit, & un orage qui survint, fit grossir cette petite riviere, qui estoit fort difficile à traverser, à cause de la boue qui embarrasse son canal ; de sorte qu'il se trouva bien en peine de choisir le gué ; l'obscurité, & la crainte de tomber entre les mains de ses ennemis qui le poursuivoient, ne luy donnerent pas le loisir de chercher un passage commode ; il s'abandonna au premier qui s'offrit ; & ayant trouvé le bord trop relevé pour le franchir, son cheval se renversa sur luy, & le jetta dans un endroit si profond, qu'il y mourut malheureusement.

XXXI. Voilà au vray le succez de cette funeste bataille, qui se donna prés du village de Mohacie, dont elle a retenu le nom. La mort du Roy, de l'Archevêque Tomor, de la plus grande partie de la Noblesse, de dix mille Cavaliers, & de douze mille fantassins, fut une si grande perte pour les Hongrois, que bien loin de la pouvoir reparer, ils ont esté contraints de laisser gemir une partie de leurs Provinces, sous la tyrannie des Barbares. Il y en a qui rejettent toute la faute sur Tomor : mais selon la narration que j'ay recueillie des plus fideles Auteurs, il ne fut ni le seul, ni le principal Auteur de cette bataille : & dans le fond la partie n'estoit pas si mal faite, que les Hongrois n'en peussent esperer un bon succez. En effet, leur premiere attaque fut heureuse ; dans la suite ils avoient presque la victoire asseurée ; & elle ne leur échappa que par l'imprudence des fuyards qui les effrayerent, en leur venant dire que le camp avoit esté pillé ; & qu'ils alloient estre enveloppez par leurs ennemis, du costé d'où ils ne les attendoient pas. Ainsi il n'y a pas dequoy imputer un si funeste accident à la temerité de ce General : car on ne se pouvoit empêcher de combattre, puisque les Officiers & les soldats demandoient la bataille avec obsti-

nation :

Digitized by Google

nation ; Fr. Paul disposa si bien l'armée, & la conduisit avec tant d'adresse & de courage, que d'abord elle rompit les ennemis, & les mit en fuite ; mais dans le plus chaud de la mêlée les troupes mollirent, & abandonnerent la victoire qu'elles avoient en main. Mon Dieu, que vos jugemens sont incomprehensibles ! les Hongrois devienent de victorieux, vaincus ; ceux qui combattent pour vous, sont terrassez par vos ennemis : les defenseurs de la foy fuyent devant les infideles ; les Chrétiens devant les Turcs ; & ceux qui vouloient prendre une juste vengeance des crimes commis contre vostre divine majesté, sont massacrez par les criminels. Dieu l'a permis ainsi par un coup de sa justice, mais coup, où il semble qu'il ne se souvient plus de sa misericorde. *Qui ne sçait*, dit S. Bernard au Livre 2. de la Consideration, chap. 1. *que les jugemens de Dieu sont veritables, & justifiez par eux-mêmes ? mais c'est un abisme si profond, qu'il me semble que je pourrois appeller bien-heureux celuy qui ne s'en scandalise pas ; neanmoins comment est-ce que l'homme pourroit avoir la temerité de reprendre, ce qu'il ne peut concevoir ? Dieu est terrible dans ses conseils sur les enfans des hommes*, dit le Prophete Royal au Ps. 65.

XXXII. Fr. Urbain de Koivod, & Fr. George de Palcos accompagnoient toûjours Fr. Paul, non seulement dans ses fonctions Ecclesiastiques, mais encore dans les militaires, & moururent avec luy. Soliman profitant de sa victoire, continua ses progrez dans la Hongrie ; cette année il fit ruiner quinze de nos principaux convens, & massacrer tous les Religieux qui s'y trouverent : Frere Jean de la Prusse, Fr. Nicolas de Prestoch, & Fr. Mathias Pest Prestres, Fr. Nicolas de Veroche, Fr. George d'Ezechi, Fr. Ambroise de Comaron, & Fr. Leonard lais furent tuez à Bude. Fr. Blaise de Kiclod lay fut massacré à Villac. Fr. Michel de Diak, Fr. George d'Ormankoch Prestres, Fr. Nicolas de Kessi, & Fr. Elie d'Oziepel lais perirent à Pest. Fr. Augustin de Tarkan, Fr. Bernardin de Vasarhelis, & Fr. Clement de Vaïca lais à Strigonie, Fr. André de Vasarhelis Prestre, Fr. Pierre de Beze, & Fr. André de Mocziolie lais à Paloth. Fr. Michel de Szolos fut trouvé mort avec son compagnon qui estoit Prêtre, prés du lac de Balaton.

XXXIII. Fr. François de Catorceto au territoire de Fano, s'estoit retiré par la permission de son Provincial, à l'hermitage de S. Jaques prés de Matelica, qui avoit esté delaissé par les Religieux à cause de l'aspreté du lieu. Il y vivoit en grande solitude, avec Fr. Pacifique Prêtre du Tiers Ordre ; & quoy qu'il eut pris depuis l'année precedente le capuce pointu, comme Fr. Mathieu de Bassi, neanmoins il demeura toûjours sous l'obeïssance de ses Superieurs ordinaires. Sa vie estoit fort austere, car il ne prenoit que du pain, & de l'eau pour sa nourriture ; à cette rigoureuse abstinence il joignoit une oraison presque continuelle, & la pratique de toutes les vertus Evangeliques ; mais quoy qu'il traittât si mal son corps, il parvint jusques à une extreme vieillesse, sans souffrir d'autre incommodité que la perte de la veuë, qui luy fut causée par l'abondance des larmes qu'il versoit. Enfin cette année sentant approcher l'heure de sa delivrance, il se munit des Sacremens de l'Eglise ; & la Sainte Vierge qui l'honora d'une visite avec une troupe de Saints, luy fit voir un beau chemin

Digitized by Google

orné de tapisseries fort riches, & étendu jusques au ciel, & conduisit son ame par cette heureuse route.

xxxiv. Br. Ansolin fut promeu à l'Evêché de S. Leon en Calabre ; je soupçonne que ce nom ne soit corrompu, & que ce ne soit F. Sascolin General des Conventuels, qui avoit esté fait Evêque de Monervino l'année precedente. Fr. Alphonse de Ville-sainte Observantin fut nommé à celui d'Ischeboli en Thrace, & donné pour suffragant à l'Evêque d'Assano. Fr. Cesar à celuy de Peristasi sous l'Archevêché d'Heraclée. Fr. Christofle de Numay Cardinal d'Aracœli, qui estoit Evêque de Sergna, fut pourvû de celuy de Riez en Provence ; mais il s'en defit l'année suivante : je trouve qu'il a aussi esté Evêque d'Alatri.

xxxv. Les habitans de Perouse supplierent le Pape, de mettre les Amedées dans le convent de S. Jerôme, qui estoit prés de leur ville, & qui avoit esté donné aux Observantins ; sa Sainteté donna commission au General d'examiner, & de terminer cette cause ; mais il la remit à l'Evêque d'Albigano Vice-legat Apostolique en Ombrie ; & ce Prelat aprés avoir oüy les Perousins, prononça en faveur de l'Observance.

xxxvi. Le convent de S. François à Trecati dans le Milanez, & celuy de N. Dame des Misericordes dans le territoire de Romanengi au Dioceſe de Cremone, avoient esté commencez depuis long-temps ; mais les bastimens estoient fort peu avancez ; & le Pape permit au Provincial de Milan de les faire achever, & d'y loger les Religieux. Jean Baptiste Cropelli avoit legué une somme considerable pour le second, depuis l'an 1480. L'Eglise qui est fort belle, fut consacrée le 23. de Septembre l'an 1556.

xxxvii. Les Observantins de la nouvelle Province de Luques, commencerent à se loger dans le convent qu'ils avoient établi depuis trois ans au bourg de Luques : car pendant qu'on le faisoit bastir, ils demeuroient à un petit hospice appellé le Crucifix. Le bastiment est fort grand, & l'Eglise fort belle ; Alexandre Guidiccionio Evêque de Luques, la consacra le 18. d'Octobre l'an 1568.

xxxviii. Elizabeth de Mendanha veuve de Jean Menezez Gouverneur d'Azamor, avoit fait bastir un hôpital sous le titre de S. Esprit à Cartaxio sur le Tage dans le Dioceſe de Lisbone, environ l'an 1510. & cette année elle le donna aux Observantins, par la permission du Pape.

xxxix. La même Elizabeth leur en fonda un autre sous le titre de Nostre-Dame de l'Incarnation, à Villecomte dans le Dioceſe de Braga sur le Sol, que les Religieuses de Sainte Claire leur donnerent, vis-à-vis de leur Monastere.

XL. Les habitans de Fundam au Dioceſe de Guardie en Portugal, avoient trouvé une Image de la Sainte Vierge sous un rocher dans leur territoire, & fait bastir un logement pour un hermite : Didace de Sylva natif de cette ville, & qui fut Conseiller du Roy Jean III. de ce nom, s'estant rendu Fr. Mineur dans la Province de N. Dame de Pitié, & ayant esté depuis confesseur du même Roy, Evêque de Ceuta, Inquisiteur General, & enfin Archevêque de Braga, changea cet hermitage en un convent pour ses freres. Gonzague rap-

Digitized by Google

porte ainſi cet établiſſement, d'où il ſemble qu'il ne fut fait qu'aprés que Fr. Didace eut eſté nommé à l'Archevêché de Braga; mais ſi cela eſt ainſi, cette fondation ne peut pas avoir eſté faite cette année: car Jean III. ne commença de regner que l'an 1521. & Didace ne peut pas avoir occupé tant de charges, & fait tant de changemens dans ſi peu d'années; outre qu'il ne fut élû Archevêque de Braga que l'an 1539. par la demiſſion du Prince Henry frere du même Roy. Ce convent fut changé à un lieu plus commode, l'an 1577.

XLI. Les Dechauſſez de la même Province, s'eſtoient établis à une vieille chapelle dans le territoire d'Abrantin; & parce qu'ils étoient là fort mal à leur aiſe, Lopez d'Almeïda leur baſtit un convent dedié à S. Antoine de Padouë, plus prés de cette Ville dont il eſtoit Comte; mais ce ſecond lieu ſe trouvant fort mal ſain, les habitans leur en donnerent un troiſiéme plus commode, & plus proche de leur ville, où les oſſemens du même Comte furent tranſportez avec ceux des Religieux qui avoient eſté enterrez dans ce convent.

XLII. F. Jean de Sotomayor, & Françoiſe Portocarrero ſa femme, fonderent un convent ſous le titre de S. Gabriel, pour les Dechauſſez de la Province de même nom à cinq milles de la ville d'Alconcel dont ils eſtoient Seigneurs. Ces pieux fondateurs eurent grand ſoin pendant toute leur vie, de fournir à l'entretien des Religieux, & leurs ſucceſſeurs continuënt la meſme charité.

XLIII. Fr. Lopez de Salins avoit baſty un petit convent à mille pas de S. Gadée en Caſtille, environ l'an 1458. Cette année un Antelado de Caſtille, & Marie Manriquez l'ayant refait plus grand & plus beau, le firent donner aux Religieuſes de la Conception, avec engagement d'en baſtir un autre pour les Religieux; ils le commencerent comme ils l'avoient promis, mais la mort les empêcha de l'achever: & les Obſervantins voyant que leur logement demeuroit imparfait, obtinrent long-temps aprés la reſtitution de leur premier convent.

XLIV. Jean Ferrare avoit predit depuis quelques années, qu'on baſtiroit un Monaſtere ſur une colline prés de Mont-ſaint en Arragon, à l'endroit où l'on avoit trouvé une image de la Sainte Vierge, & cette prophetie fut executée en faveur des Religieuſes du Tiers Ordre, qui y furent appellées de Valence.

XLV. La peſte faiſoit de grands ravages dans l'Italie, & dans les Provinces voiſines; en quelques endroits les Magiſtrats faiſoient porter les malades dans les convens, ce qui mettoit les Religieux en grand trouble; car ils eſtoient expoſez à prendre du mal, ou obligez à ſe retirer ailleurs. Le Pape ayant eſté informé de ce deſordre, defendit ſous peine d'excommunication, qu'on ſe ſervît de nos maiſons pour faire des hôpitaux pour les peſtiferez.

XLVI. La Regle nous defend d'accepter les legs perpetuels; & le Pape permit aux Syndics de traitter avec les heritiers de ceux qui les feroient pour une ſomme une fois payable, Il étendit aux Syndics, & aux Procureurs des Religieux, & de toutes les Religieuſes de leur dependance, à leurs femmes, & à leurs enfans, toutes les indulgences, & toutes les graces concedées à l'Ordre par rapport à l'uſage du Sacrement de penitence; & ordonna que leurs af-

Digitized by Google

faires soient civiles ou criminelles, ne peussent estre traittées que par les Juges établis pour conservateurs de nos privileges. Il exempta toutes les Religieuses soûmises au General, des decimes, & des autres exactions. Il leur permit de refuser l'entrée de leurs Monasteres, à tous ceux qui pretendroient en avoir la permission du S. Siege, s'ils n'obtenoient aussi le consentement de leur Superieur. Il confirma les constitutions de Sixte IV. & de Leon X. qui declarent que les Sœurs du Tiers Ordre, qui ont fait les vœux essentiels, sont veritablement Religieuses. Il confirma pour les Tierceres de l'un & de l'autre sexe, tant pour ceux qui vivent en communauté, que pour ceux qui demeurent dans leurs maisons particulieres, leur Regle, leurs constitutions, & les privileges qui leur avoient esté accordez par le S. Siege.

DE JESUS-CHRIST l'an 1527.	DE CLEMENT VII. l'an 4.	DE CHARLES V. EMP. l'an 9.	DE L'ORDRE l'an 320.

I. LE Pape souhaittoit la paix avec passion; il sembloit même qu'il eut accepté la treve qui luy avoit esté offerte sur la fin de l'année precedente, par l'entremise de Fr. François Quignonés; mais il n'avoit pas rompu la ligue qu'il avoit faite contre l'Empereur; & de la nâquirent tous les desordres qui ont rendu cette année aussi funeste que memorable. Le peril évident où il se voyoit exposé, & les difficutés qu'il trouvoit à soustenir la guerre, l'obligerent de reprendre ce Traité; & comme il ne connoissoit point de personne plus propre pour l'achever, que Fr. François Quignonez qui l'avoit commencé, il resolut de le renvoyer en Espagne, dans l'esperance qu'il obtiendroit de l'Empereur des conditions plus douces que celles que Lanoy luy avoit proposées.

II. Fr. François qui avoit un grand attachement au devoir de sa charge, tâcha de s'excuser de cette commission qui l'empêchoit d'y vaquer; mais le Pape luy commanda de l'accepter, premierement par un bref du 27. de Mars, & puis de vive voix; car sa Sainteté jugeoit, qu'il estoit juste de preferer le bien commun de la Chrêtienté au soin particulier de son Ordre: Elle luy envoya mêmes un second bref daté du même jour que le premier, & adressé à tous les Provinciaux, & à tous les Religieux, pour les avertir de l'employ qu'Elle donnoit à leur General, & pour leur ordonner de faire des prieres particulieres pour le bon succés de sa negociation; Elle ajouste qu'ils doivent bien excuser leur Superieur, s'il ne prend pas pour eux tout le soin que son zele, & l'obligation de son office luy inspireroient; puis qu'il n'en est empêché que par des occupations qui regardent le repos de toute l'Eglise. Fr. François envoya des copies de ces deux brefs par toutes les Provinces, avec une de ses lettres sur le même sujet, dans laquelle il ajouste que sa Sainteté donne à chaque

Digitized by Google

Religieux le pouvoir de choisir un Confesseur de l'Ordre, vingt jours aprés cette publication, pour se faire absoudre de tous les cas reservez au S. Siege, & de gagner une indulgence pleniere, en disant cinq fois le *Pater noster*, & l'*Ave Maria*. Sa lettre est datée de Rome le 8. d'Avril, & il partit incontinent pour passer en Espagne. Le commencement de son voyage fut malheureux; car il fut pris par des ennemis de l'Empereur, qui croisoient incessamment sur la Mediterranée; ces Pirates luy firent plusieurs mauvais traittemens, pour l'obliger de leur remettre les instructions de sa legation; mais n'en ayant pû tirer autre chose, si-ce n'est que le Pape souhaittoit la paix avec ardeur, ils le débarquerent sur la côte d'Espagne; Frere François se voyant en liberté continua son voyage par terre, & dés qu'il fut arrivé à la Cour de l'Empereur, il luy exposa sa charge, & n'épargna rien pour le porter à un bon accord.

III. Cependant il se passoit bien d'autres choses en Italie; Charles de Bourbon Prince du sang de France, qui s'estoit declaré pour l'Empereur contre son Roy, avoit passé les Alpes, & faisant faire diverses contremarches à son armée par la Toscane, & par la Romagne pour cacher son dessein, amusoit & trompoit le Pape, par l'esperance qu'il luy donnoit de la paix; Enfin le cinquiéme de May il se presenta tout d'un coup devant Rome; mais dés la premiere attaque qu'il y fit, il fut tué d'un coup de mousquet: la mort du General, au lieu d'abbatre le courage des soldats, les mit en furie; ils donnerent l'assaut avec tant d'effort, qu'ils emporterent la ville, & commirent dans cette capitale de la Chrestienté tous les excez dont les nations les plus barbares pourroient estre capables. Ils n'épargnerent ni sacré, ni prophane; les Eglises furent pillées, comme les maisons des particuliers; les Ecclesiastiques & les Prelats se virent maltraitez, comme les moindres du peuple, & les Vierges consacrées à Dieu, furent exposées à la brutale lubricité de ces impies, comme les courtisanes publiques. Le Pape se sauva dans le Chasteau S. Ange avec quelques Cardinaux, mais il s'y vit bien-tost assiegé, & obligé par le défaut de vivres, de se rendre prisonnier de ses ennemis. Dés que l'Empereur apprit la nouvelle de ce desordre, il en témoigna beaucoup de déplaisir; & le troisiéme d'Aoust il renvoya Frere François, & le fit suivre dans quatre jours par Verius Miliac. Ils estoient tous deux chargez des ordres qu'il envoyoit à Lanoy pour la délivrance du Pape, pour la restitution des places du domaine de l'Eglise, & pour donner aux Nonces de sa Saintetè la liberté de luy envoyer de quoy fournir à son entretien.

IV. Frere François estant de retour à Rome, exposa au Pape les ordres qu'il portoit; & aprés en avoir conferé avec sa Saintetè, il partit pour aller achever cette negociation avec Lanoy qui estoit à Gaïete; mais lors qu'il y arriva, il trouva que ce Vice-Roy estoit mort, & il eut à traitter avec Moncada qui luy devoit succeder dans cette charge; Frere François luy communiqua les ordres de l'Empereur; & croyant avoir arrestè toutes choses, il revint à Rome avec Miliac. Les points les plus importans de cet accord estoient, que le Pape payeroit tout ce qui estoit dû à l'Armée Imperiale; & qu'il donneroit pour ostages les Cardinaux de Pise, Trivulce & Gaddio, jusques à ce qu'il eut remis à leur

Digitized by Google

place Hyppolite & Alexandre ſes neveus qui eſtoient à Parme, & les villes d'Oſtie, d'Orvieto, de Cité Caſtellano, & de Forli. Tout cela ſe faiſoit de crainte que le Pape eſtant remis en liberté, ne continuât la ligue avec les ennemis de l'Empereur, & ne renouvellât la guerre. Ces conditions paroiſſoient bien rudes, c'eſt pourquoy la concluſion eſtoit fort differée, d'autant plus que ceux qui avoient le pouvoir de l'Empereur, n'eſtoient pas de même avis. Moncada qui eſtoit ennemi du Pape, ne ſe mettoit guere en peine de terminer ce different; Miliac y reſiſtoit, parce qu'il luy ſembloit qu'avec tout cela, il ne trouvoit pas aſſez de ſeureté pour les affaires de ſon Maiſtre; il n'y avoit que Frere François qui travailloit avec ardeur & avec ſincerité à un bon accord. Enfin aprés une longue & ennuyeuſe conteſtation, & pluſieurs nouveaux ordres de l'Empereur, qui commandoit qu'on délivrât le Pape, pourveu qu'on s'aſſeurât qu'il demeureroit neutre, l'accord fut conclu le dernier jour d'Octobre, par les Commiſſaires du Pape d'une part, & par Frere François, & le Secretaire de Moncada d'une autre; il s'y fit quelque changement dans les conditions qui avoient eſté propoſées, & le nouveau Vice-Roy ratifia ce traité pour ſon Maiſtre.

V. L'execution fit naiſtre de nouvelles difficultez; le Pape qui avoit ſujet de craindre ſes ennemis, au pouvoir deſquels il eſtoit encore, vouloit s'aſſeurer de la reſtitution des places qu'il leur donnoit pour la caution de ſa parole; & ſouhaittoit d'unir tous les Princes Chreſtiens par une bonne paix, afin qu'ils portaſſent leurs armes contre les Turcs & les Heretiques; c'eſt pourquoy il reſolut d'envoyer une troiſiéme fois Frere François Quignonez vers l'Empereur. Ce bon Religieux voyant qu'il ne pouvoit pas deſobeir au Pape, & que par cette ſoûmiſſion il abandonnoit le ſoin de ſon troupeau, ſupplia ſa Sainteté d'agréer qu'il ſe deposât de ſa charge, puis qu'il ne la pouvoit pas exercer comme il y eſtoit obligé; il obtint ſa demande ſous cette condition, qu'il nommeroit celuy qu'il croiroit le plus capable de gouverner l'Ordre, juſques au Chapitre prochain; & il choiſit Frere Antoine de Calcena Commiſſaire national d'Eſpagne, duquel il connoiſſoit & la vertu & la prudence. Le Pape confirma cette nomination par un Bref daté du Chaſteau S. Ange, où il eſtoit encore priſonnier, le 27. de Decembre, & Frere François y ajoûta l'acte de ſa renonciation à la charge de General. Enfin le dernier jour de Decembre Clement VII. fut remis en liberté par les ſoins de Frere François, que Paul Jovio appelle pour ce ſujet l'illuſtre auteur de ſa délivrance; Eſtienne Colonne Capitaine du parti de l'Empereur le conduiſit en ſeureté dans Orvieto; il fut depuis ramené à Rome, & remis dans ſa dignité par l'entremiſe du même Quignonez, comme nous verrons dans la ſuite.

VI. Les Eſpagnols avoient ſubjugué une Province des Indes occidentales, qu'ils appellerent premierement *Hibueras* à cauſe de la groſſeur extraordinaire des courges qu'elle porte; & depuis *Honduras*, à cauſe de la hauteur que la mer a devant ſon principal Cap. Didace Lopez de Salzede qui en eſtoit Gouverneur, y avoit amené un Frere Mineur de l'Iſle de S. Dominique, & il pria le Vice-Roy de cette Iſle, de luy en envoyer d'autres, pour travailler à la

Digitized by Google

conversion de ce peuple, & pour remplir d'un nombre suffisant, le convent qu'il avoit fait commencer à Truxillo. Il le supplia encore de faire consulter par des hommes sçavans, s'il seroit plus à propos de differer le Baptéme des infidelles qui se presentoient en troupes pour le recevoir, jusques à ce qu'ils eussent esté instruits des mysteres de nôtre Religion; ou de le leur donner dés qu'ils le demanderoient; le Vice-Roy voulant favoriser ce pieux dessein, luy envoya six Freres Mineurs, & répondit à sa question, que selon l'avis des Docteurs, on devoit instruire les Indiens avant que de les baptiser; si ce n'est que le nombre & la ferveur de ceux qui se convertissoient, & le petit nombre des Catechistes persuadassent qu'il estoit important de changer cet ordre. Les habitans de cette contrée estoient d'un naturel fort docile; ils adoroient plusieurs Dieux; mais parmi ceux-là ils en reconnoissoient trois principaux, & comme les Maistres des autres; ils leur avoient dedié trois grands Temples prés de leur ville, où ils sacrifioient tous les ans à des jours assignez leurs peres, & leurs enfans. Chaque Temple avoit un Prestre pour le servir, qui faisoit ces impies sacrifices, & rendoit les oracles des idoles; & il se faisoit appeller Pape, comme si le demon eut voulu usurper pour ses ministres le titre que les Chrestiens donnent à leur Chef. Les nouveaux Missionaires abbatirent ces Temples, & briserent ces Idoles; & ces Prestres superstitieux voyant la foiblesse des Dieux qu'ils adoroient, embrasserent la foy chrestiene, qui ne reconnoit que le Tout-puissant.

VII. Quarante Freres Mineurs, dont Fr. Antoine de Ciudad Rodriguez estoit le Chef, & autant de Dominiquains passerent dans la nouvelle Espagne, & Charles Quint les pourveut d'ornemens pretieux; & ordonna à ses Officiers de Mexique, de leur fournir de quoy bâtir des convens, & de quoy s'entretenir. François de Monteio prit possession de la peninsule de Jucatan, & y conduisit quelques Freres Mineurs, qui convertirent un grand nombre d'infidelles, & fonderent un convent dans la nouvelle Valladolid, qui est la seconde ville de cette Province. Charles Quint leur avoit donné un ordre particulier, de veiller sur la conduite de ce Gouverneur, afin qu'il ne fit rien contre les commandemens de Dieu, ni les siens; & pour empécher que les autres Officiers ne s'emparassent pas tyranniquement du bien d'autruy, & ne traittassent pas cruellement les Indiens, mais qu'on tâchât de les attirer par douceur à la foy, & à l'obeïssance de la couronne d'Espagne. Un Frere Mineur qui fut designé Evéque de la riviere des Palmes, & de la Floride, & quatre autres qui le suivirent en la compagnie de Pamphile de Narvaés, à qui Charles Quint avoit donné le gouvernement de ces Provinces, receurent le même ordre de sa Majesté. Enfin comme les Espagnols faisoient chaque jour de nouvelles découvertes, & de nouvelles conquestes dans les Indes, Charles Quint obtint permission des Generaux de S. Dominique, & de S. François d'y envoyer tous leurs Religieux qui voudroient travailler à la conversion de ces idolatres.

VIII. Clement VII. fit quelques Evéques avant qu'il ne fut prisonnier, il pourveut Frere Pierre Fuget de l'Evesché de Cherso, sous l'Archevéque d'Hei-

Digitized by Google

raclée ; & le donna pour suffragant à l'Evéque de Solci. Il érigea un nouvel Evêché à Mexique, & l'Empereur y nomma Frere Jean de Zumarraga natif de Durangi en Biscaïe, qui estoit alors Gardien du convent de Labreio, & duquel il connoissoit tres-bien le merite ; c'estoit un homme illustre en vertu & en doctrine ; & il avoit esté Provincial de sa Province de la Conception, & Inquisiteur dans sa patrie. Fr. Martin de Beiar fut pourveu de celuy de S. Marie de Darien dans les Indes, & Fr. Jean Suarez de celuy qu'on establit dans la Floride. Ces trois Prelats partirent bien-tost pour aller prendre possession de leurs Eglises, & pour mettre ordre aux discordes qui estoient entre les Officiers qui les gouvernoient, & aux vexations qu'ils faisoient sur les pauvres Indiens. L'Empereur leur donna les memoires & le pouvoir necessaires pour y travailler, & institua particulierement Zumarraga protecteur de ses nouveaux sujets. Ce pieux & genereux Prelat s'aquita tres-bien de cette charge ; car aprés avoir employé des prieres & des menaces pour arrester les insolences des Espagnols ; enfin il se servit des censures, & en fit châtier plusieurs.

IX. Frere Jerôme Magnano Evéque de Vesta, qui s'estoit rendu fort celebre par sa pieté, par sa science, & par ses predications mourut à Padouë sa patrie, où il s'estoit retiré pour vaquer au salut de son ame dans le repos de la solitude.

X. Une Dame pieuse avoit fait bâtir une Eglise, à l'honneur des saints Martyrs Fabien & Sebastien, durant le temps de la peste, au bourg de S. Martin de la levée dans le Dioceſe de Cremone ; cette année les habitans de ce lieu la donnerent au B. Frere Mathieu de Riparolo, & y firent bâtir un convent. L'an 1535. un méchant garçon tua le Gardien, en haine de la correction que ce bon Religieux luy faisoit de sa mauvaise vie ; & sur ce funeste accident les Superieurs resolurent d'abandonner cette maison ; mais ils la reprirent l'an 1577. par l'entremise de Frere François Gonzague, qui estoit revenu d'Espagne, où il s'estoit rendu Religieux, & avoit achevé ses estudes, & qu'on avoit éleu premier Deffiniteur de sa Province. Il s'employa pour ce restablissement à la priere de ses Freres Pyrrhe, Ferdinand, Jules Cesar, & Scipion Patriarche de Jerusalem, qui estoient Seigneurs de ce lieu. L'aîné contribua beaucoup à remettre le bâtiment, & les habitans seconderent son zele par leurs liberalitez. Ceux de cette famille ont leurs sepulchres dans la chapelle de S. Croix ; & l'Eglise est enrichie de plusieurs reliques pretieuses, que le même Gonzague & sa mere y ont remises, & qu'ils avoient receuës de Marie d'Austriche Imperatrice, & Sœur de Philippe II. Roy d'Espagne. Frere François Gonzague laissa en depost dans ce convent tous les memoires qu'il avoit colligez pendant qu'il estoit General, & dont il avoit formé ce bel ouvrage qu'il a mis au jour, de l'origine, & du progrez de l'Ordre.

XI. Marie de Sylva Ducheſſe de Medina celi au Dioceſe de Siguença, fit bâtir un convent sous le titre de S. François, au pied de la montagne sur laquelle cette ville est située.

XII. Frere Antoine de Buarcas establit un convent sous le titre de S. Antoine du Figuier, prés de l'embouchеure de la riviere de Mondegi dans la mer.

Les

Digitized by Google

Les successeurs de Ferdinand Gomez sont patrons de la premiere chapelle. Depuis l'an 1584. c'est un lieu de recollection pour la Province de Portugal.

XIII. Urbain Lomellin fonda un convent sous le titre de S. Croix, au bourg de Marhici dans l'Isle de Madera, & le soûmit au Provincial de Portugal.

XIV. François de Stunica Marquis d'Ayamont au Dioceſe de Seville, & Eleonor Manriquez de Castro sa femme, en establirent un autre dans leur ville sous le titre de S. François.

XV. Didace Pacheco Marquis de Villena, fonda un fort beau Monastere sous le titre de l'Incarnation dans sa ville de Scalon en Castille, pour quelques filles devotes qui vivoient ensemble sous la conduite d'une honneste Dame. Elles prirent la regle de l'Ordre de la Conception, & deux filles du Fondateur Françoise & Jeane qui s'y consacrerent, y porterent toute leur legitime, ce qui servit beaucoup pour accroistre le logement & les revenus. Depuis Antoinete Pacheco fille d'un autre Didace Pacheco, & Marquis du même lieu y bâtit une belle chapelle, où il fit dresser un somptueux Mausolée pour François Pacheco son frere. Il y a toûjours dans ce Monastere quelque fille de cette illustre maison. La sœur Françoise Guasquine, qui fut une de ses premieres Religieuses, se rendit fort illustre par l'austerité de sa vie, & par la douceur de sa conversation.

XVI. Les Sœurs Tierceres avoient un vieux Monastere dans Villereal en Castille, & Loüis de Marbre Notaire Royal de la Chancellerie de Grenade leur en fit bâtir un autre plus grand & plus beau, dedié à S. Marie de Jesus, sous quelques conditions honnestes qu'elles accepterent; la principale estoit, qu'elles embrasseroient la regle de l'Ordre de la Conception.

XVII. Les Urbanistes establirent le Monastere de N. Dame d'Altabas, qui est dans le fauxbourg de Sarragosse au delà de l'Ebro.

XVIII. Leon X. avoit creé trente-un Cardinal, & ne trouvant pas assez de titres dans Rome pour eux, il en avoit érigé de nouveaux. Ste Marie d'Aracœli estoit de ce nombre, & sa Saintete l'avoit donné à Frere Christofle de Numay qui avoit esté General de l'Ordre: mais les Religieux, soit qu'ils eussent receu quelque déplaisir de ce Prelat, ou qu'ils craignissent d'en recevoir à l'avenir de ses successeurs, supplierent Clement VII. de supprimer ce titre, aprés la mort de celuy qui le possedoit, & sa Saintete le leur accorda.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1528.	DE CLEMENT VII. l'an 5.	DE CHARLES V. EMP. l'an 10.	DE L'ORDRE l'an 321.

I. CLement VII. ſe trouvant en liberté & en ſeureté, commença de conſulter quel de trois partis il devoit prendre ; ou de continuer la ligue avec ſes confederez, ou de ſe declarer pour l'Empereur, ou de demeurer neutre. Pendant que ſon eſprit eſtoit dans la perplexité, ſans ſçavoir à quoy ſe determiner, il reſolut de faire partir Frere François Quignonez pour aller en Eſpagne, & tâcher d'obtenir de Charles Quint la reſtitution des places qu'il luy avoit engagées, & le retour des oſtages qu'il luy avoit donnez. Le General qui s'eſtoit preparé à ce voyage par la demiſſion de ſa charge en faveur de Frere Antoine de Çalcena, craignit que les actes de cette ſubrogation ne luy euſſent pas eſté rendus, à cauſe des dangers qui ſe trouvoient ſur les chemins ; c'eſt pourquoy il les fit renouveller le 27. de Mars à Viterbe, où le Pape eſtoit alors. Sa Sainteté y ajoûta un nouveau Bref, par lequel elle avertit Fr. Antoine de ne pas toucher aux affaires de la famille de deça les monts, dont il ne pouvoit pas eſtre bien inſtruit, ſans le conſentement de Frere Paul Piſſot, qui en eſtoit Commiſſaire general, & à qui elle avoit déja donné preſque autant de pouvoir que s'il eût eſté General.

II. Le Pape conſiderant les bons ſervices qu'il avoit receus de Frere François Quignonez, & ceux qu'il eſperoit du troiſiéme voyage que ce grand homme alloit faire vers l'Empereur, le crea Cardinal dans Viterbe, avant qu'il ne le fit partir. Si Clement ne donna la pourpre à Frere François qu'en veuë de ſon merite, il ſe trouva forcé de la donner à d'autres pour de l'argent ; il avoit refuſé fort conſtamment juſques alors la propoſition qu'on luy avoit faite de ce trafic ; mais enfin il y conſentit, voyant qu'il n'avoit point d'autre moyen de ſatisfaire au payement de l'Armée Imperiale, comme il s'y eſtoit engagé. Aprés cette promotion Frere François partit orné du chapeau rouge, & nous verrons l'année ſuivante l'heureux ſuccez de ſa negociation.

III. Frere Antoine de Calcena receut les actes de ſon inſtitution dans la charge de Vicaire general, à Medina du Champ le 22. de Juin, & les autres dont nous avons parlé, à Segovie le 26. de Juillet. Dés qu'il eut pris poſſeſſion de ſon nouvel office, il indiqua une aſſemblée des principaux Peres de toute la nation à Guadalaxara pour le quatriéme d'Octobre ; & cependant il commença de viſiter les Provinces avec un grand zele. Il eſtoit occupé à tenir le chapitre de la Province de Cartagene, lors qu'il apprit que le Cardinal Quignonez eſtoit arrivé à Madrit ; & qu'il avoit traitté les affaires dont il eſtoit chargé, avec tant de bonheur & de diligence, qu'il ne panſoit plus qu'à s'en retourner. Sur cet avis Frere Antoine ſe mit en chemin, pour aller rendre ſes reſpects au nouveau Cardinal, qu'il conſideroit comme ſon bienfacteur, &

Digitized by Google

l'ornement de l'Ordre ; & pour consulter avec luy sur la conduite des affaires qu'il luy avoit commises en le faisant son successeur ; mais quelque diligence qu'il fit, il arriva trop tard à la Cour de l'Empereur ; car il trouva que le Cardinal en estoit parti ; cela luy donna beaucoup de déplaisir, & il tâcha de reparer ce deffaut par des lettres fort respectueuses qu'il luy écrivit, pour le feliciter de sa nouvelle dignité, pour luy témoigner combien il estoit marri de ne luy avoir pas pû rendre ses devoirs en personne, & pour luy demander les avis qui luy estoient necessaires ; il remit ses dépêches au Comte de Lune neveu de ce Prelat, mais il n'en peut recevoir la réponse que de Rome.

IV. Frere Antoine se rendit à Guadalaxara dans le commencement d'Octobre, pour assister à la Congregation nationale qu'il y avoit indiquée ; on y leut un Bref, par lequel le Pape ayant égard aux dangers qui se trouvoient dans les chemins, & par mer, & par terre, à cause des guerres, dispensoit les Vocaux de la famille ultramontaine de venir au Chapitre general qui se devoit tenir à Parme ; & donnoit pouvoir à ceux de deça les monts d'élire le General, supposant que les autres feroient un compromis pour consentir à leurs suffrages ; mais les Espagnols aprés avoir rendu des actions de graces à sa Saintété de la faveur qu'elle leur offroit, conclurent qu'ils ne la devoient pas accepter, puisque la regle obligeoit les Provinciaux & les Custodes d'assister à l'élection du General ; & declarerent qu'ils estoient prests d'aller à Parme, nonobstant les perils où ce voyage les pourroit engager. Ce que ces Peres refuserent alors fut proposé, & resolu à ce Chapitre, comme nous verrons en son temps.

V. La Province de la Conception estoit fort peuplée de Religieux ; c'est pourquoy on resolut dans cette assemblée que le Vicaire general en prendroit quelques-uns pour les envoyer à celle de S. Croix dans les Indes occidentales, qui avoit besoin de nouveaux ouvriers. Frere Antoine en establit un pour Superieur de ces Missionaires, & pour Commissaire Visiteur de la Province, avec la voix passive dans l'election du Provincial, & avec l'autorité d'envoyer de ses sujets à la custodie de S. Evangile, & de faire revenir en Espagne ceux qu'il ne jugeroit pas propres pour cette mission. Il institua encore Frere Jean de Tolede Religieux illustre par sa naissance, & par sa prudente conduite pour Visiteur general de toutes les Indes occidentales, afin qu'il fit une generale & exacte recherche, de l'estat où les affaires de la foy se trouvoient dans ces vastes Provinces. Dés que ce nouveau Superieur fut arrivé à l'Isle de S. Dominique, il mit d'accord les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs, qui estoient entrez en de grandes contestations sur quelques questions de Theologie ; car il jugeoit fort prudemment qu'il n'y avoit rien qui peut porter tant de dommage à l'establissement de la foy, que la discorde de ceux qui la devoient enseigner. Frere Pierre Mexie Provincial de la Province de S. Croix, & Frere Jean Suarez designé Evéque, & Commissaire de la Floride, avoient receu de l'Empereur un ample pouvoir pour la protection des Indiens. & pour le département des Provinces. Le Gardien des Freres Mineurs, & le Prieur des Dominiquains de Mexique, avoient aussi l'ordre de sa Majesté pour esta-

Digitized by Google

blir une Chancellerie Royale, & des Magistrats populaires dans cette ville.

VI. Frere Christofle Numay Cardinal mourut le 22. de Mars. Frere François Merot illustre pour sa pieté deceda aussi cette année. Il avoit esté Gardien, & Lecteur au convent de saint Omer, & Secretaire general de François Quignonez; & il feut éleu Provincial de Flandres l'an 1526. quoy qu'il feut alors en Italie. Quelques uns mettent au méme temps la mort de Frere Bonaventure de Ferm; Il avoit caché la noblesse de sa naissance sous l'abbaissement de la pauvreté; la rigueur de sa penitence estoit tres grande, car il faisoit tous les ans plusieurs carémes avec une abstinence extraordinaire; & aprés Matines il demeuroit au Chœur jusques à Prime. Il avoit un grand zele pour le salut des ames, & s'occupoit incessamment ou à la predication, ou à la confession. Il feut enterré dans le convent des Observantins à Ferme; & neuf mois aprés on trouva son corps sans aucune corruption; on le transporta prés du grand Autel, & Dieu l'a honnoré de plusieurs miracles.

VII. Frere Jean Navarret s'estoit rendu illustre dans la Province de Castille, par l'excellence & la ferveur de ses predications; il avoit un zele si particulier pour la veneration du Tres-Saint Sacrement, qu'il s'occupoit sans cesse à procurer des ornemens pour les Eglises pauvres, afinque ce divin Mystere y feut conservé avec plus de respect. Il inspira si efficacement ce sentiment de pieté à Terese Enriquez femme de Guttieres Loprez de Cardenas grand Commãdeur de Leon, qu'elle fit beaucoup de presens aux Eglises de son Domaine pendant sa vie, & estabt une belle rente au Bourg de Torrixos, pour continuer cette liberalité aprés sa mort. Cette année Frere Jean alla dans les Montagnes des Asturies, & de la Galice, s'occupant par tout avec une ferveur infatigable, à précher au peuple, à catechiser les enfans, à nettoyer les Eglises, & à les pourvoir d'ornemens.

VIII. Aprés quelques mois de sejour, comme il pansoit à s'en retourner en Castille, & qu'il préchoit au Bourg de Port-neuf, il dit tout d'un coup à ses auditeurs. Je vous asseure de la part de Dieu, qu'un de ceux qui sont dans cette Eglise mourra dans trois jours; sa Prophetie s'accomplit sur luy-méme; car le quatriéme jour passant par la Montagne de Porbelle de Fabera, chargé des Ornemens qu'il avoit pû ramasser pour les distribuer selon sa coûtume, il tomba si rudement par un méchant chemin, qu'il mourut de cette cheute, dez qu'il eût receu les Sacremens de l'Eglise. Aprés sa mort son visage devint fort réplendissant, & son Cadavre exhala une odeur merveilleuse. Il feut enterré au convent de Pontevedre, comme il l'avoit demandé; son sepulchre est entouré d'une grille de fer, & fort honnoré des fidelles, à cause de plusieurs grands miracles, par lesquels Dieu a fait éclater la gloire de son serviteur. Frere Marc de Lisbone, & Gonzague parlent de ceux qui sont arrivez jusques à l'an 1559. & dont on a dressé des actes autentiques, je n'en rapporteray que deux. Lors qu'on le portoit à Pontevedre, les cierges s'éteignirent par le chemin, & se r'allumerent d'eux-mémes. Une fontaine rejaillit à l'endroit où il fit la cheute dont il mourut; cette source dure encore, & ses eaux ont eu plusieurs effets,

Digitized by Google

miraculeux, pour la gueriſon de diverſes maladies.

IX. Frere François de Fano Provincial de la Marche, avoit fait tout ſon poſſible pour remettre ſous ſon obeïſſance Frere Mathieu de Baſſi, Frere Louïs, & Frere Raphaël de Foſſembrun freres germains, qui rodoient par la Province ſans avoir de demeure arrêtée; mais ils avoient éludé toutes ſes pourſuites, & s'eſtoient enfin mis en ſeureté ſous la protection de Jean Varano Duc de Camerino, & de ſa femme Catherine Cibo niece du Pape, qui les avoient logez dans leur propre maiſon; méme l'année precedente ces Seigneurs avoient obtenu du méme provincial, & du protecteur de l'Ordre la permiſſion de les faire paſſer aux Conventuels, pour vivre en Hermites ſous leur dependence. Cette année Frere Louïs, & Frere Raphaël obtinrent un Bref du Pape le 3. de Juillet, par la faveur des mémes Seigneurs, pour la confirmation de ce changement, & pour avoir la liberté de vivre en Hermites, de porter le capuce pointu, & la barbe longue; de recevoir des novices; & de jouir non ſeulement de tous les privileges accordés à l'Ordre; mais encore de ceux que les Hermites de camaldule avoient obtenus.

X. Ce Bref eſtoit expedié en la forme commune, & avec les clauſes ordinaires; neanmoins Boverius y veut faire trouver des Myſteres, par de grandes reflexions qu'il fait ſur ſa teneur; mais elles ſont ſi peu conſiderables, qu'elles ne peuvent gueres ſervir, qu'à faire cõnoître que peut étre cet Autheur n'eſt pas fort verſé en ces matieres. J'en veux rapporter quelques unes, afin que le Lecteur en juge. La premiere eſt, que le nom de Frere Mathieu ne s'y trouve pas exprimé; mais que peut ſignifier cela? ſi ce n'eſt que Frere Louïs, & Frere Raphael n'y voulurent faire mettre que les leurs. La ſeconde eſt, ſur la permiſſion de porter la barbe longue; & quel myſtere y peut-il avoir à cela? ſi ce n'eſt qu'ils ſe vouloient conformer aux Conventuels à qui ils ſe ſoûmettoient, & aux Hermites dõt ils vouloient ſuivre l'inſtitut: car pour ce qu'il ajoûte, que c'eſtoit l'ancienne coûtume de l'Ordre, il ſe trompe, puiſque l'an 1220. les Religieux qui vouloient aller parmi les Sarraſins demanderent à Honoré III. la permiſſion de laiſſer croitre leur barbe. Dans la troiſiéme il dit que cette nouvelle reforme feut ſeparée dés ſa naiſſance du corps de l'Ordre, ce que l'Obſervance n'avoit pas peu obtenir qu'aprés pluſieurs années; mais il ne prend pas garde que les Obſervantins n'ont jamais pretendu ſe ſeparer de l'Odre; mais qu'ils ont établi leur reforme ſous les Conventuels; qu'ils l'ont maintenuë nonobſtant toutes les perſecutions des Superieurs relachez; & qu'enfin ils l'ont ſi bien accreuë, qu'ils ont emporté le ſceau de l'Ordre, & mis dans leur famille le vray ſucceſſeur de ſaint François, dans la perſonne de leur General; de ſorte que bien loin qu'ils ayent eſté ſeparez du corps de l'Ordre, ce ſont eux qui l'ont maintenu dans ſon union, car par la Bulle de Leon X. qui fit cette diſpoſition, ce ſont les Conventuels qui ont eſté retranchez de ce corps. Mais les premiers Fondateurs des Capucins ont affecté d'abord de s'en ſeparer, pour ſe ſoûmettre aux Conventuels, parce qu'ils eſperoient de s'eſtablir plus facilement par ce moyen, & voyla tout le myſtére. Pour le conſentement du Provincial de la Marche, dont le Bref parle, il leur feut facile de l'obtenir par la faveur des Seigneurs

Digitized by Google

qui s'intereſſoient pour eux ; parce que les Obſervantins leur eſtoient fort obligez, & avoient beſoin de leur protection ; & d'ailleurs Frere Jean de Fano ne jugea pas qu'il ſe deût opiniaſtrer à empécher, que ce peu de Religieux ne paſſaſſent aux Conventuels, puis qu'il ne les pouvoit pas retenir ſous ſon obeïſſance.

XI. Dez-que la nouvelle de la permiſſion que Frere Louïs, & Frere Raphaël avoient obtenu du Pape feut diuvlgée, Frere Mathieu de Baſſi, Frere Paul de Clodi, qui s'eſtoit rendu ſon compagnon, & quelques autres Obſervantins de la Marche ſe joignirent à eux, & s'eſtablirent à une Chapelle de S. Chriſtofle prés de Camerino. Leur nombre s'eſtant encore accreu, la Ducheſſe de Camerino leur fit donner le convent de Colmenzoni, prés du Bourg de ſaint Marcel, qui appartenoit aux Religieux de ſaint Jerôme. Frere Mathieu de Leopol, Frere Pierre de Pagnano, ou d'Appiniani, Frere Antoine de Pennebilis, Frere Paul de Colaymé, & Frere Bernardin d'Offida Obſervantins de la méme Province, n'eſtoient pas contens du pouvoir que Fr. Louïs, & Fr. Raphaël avoient obtenu, ou ne ſçavoient pas en quoy il conſiſtoit ; car dans le mois de Septembre, ils obtinrent un autre Bref de Laurens Evéque de Paleſtrine, & grand Penitentier, par lequel il leur eſtoit permis de vivre en Hermites ſous la juriſdiction des Conventuels ; ſans parler pourtant ni du nouveau capuce, ni de la barbe longue ; & ſe joignirent aux premiers. Frere Auguſtin de ſaint Ange Aagué, Frere Archange de Mateliça, un de ſes Freres, dont je ne trouve pas le nom, & Frere Silveſtre de Tigni les ſuivirent : ils ſe trouverent alors dix huit en nombre ; Frere Louïs qui eſtoit leur Superieur eſtablit un troiſiéme convent à Montmilon dans le territoire de Camerino, par la faveur de la Ducheſſe.

XII. Frere Antoine de Guevarra Hiſtorien, & Conſeiller de Charles Quint, feut promeu à l'Evéché de Cadis en Andalouſie. Frere Dominique Paſtourel à celuy d'Alghet en Sardaigne. Frere Pierre d Urrea à celuy de Dulcigno ſous l'Archevéque d'Antibar, & Frere Louïs Cheringat à l'Archevéché d'Antibar.

XIII. Les Obſervantins de la nouvelle Provinc ede Saxe, fonderent un petit convent à Mont Cellonici.

XIV. Celuy de ſaint André prés de Baroli dans la Poüille, avoit eſté détruit par la derniere guerre, qui eſtoit entre les François, & les Eſpagnols ; & il feut remis plus beau dans la ville.

XV. Les Conventuels s'eſtablirent à Fontanelle dans la Cuſtodie de Perouſe, par les liberalités des habitans.

XVI. Marie Manuel de l'illuſtre famille des Ducs de Medina Sidonia, veuve d'Henry de Guzman, ſe trouvant dans un grand danger de ſa vie, avoit fait vœu de fonder un convent ; elle accomplit ſa promeſſe, & le fit bâtir à l'Egliſe de Noſtre-Dame de Lorete prés du Bourg d'Eſpartinez ſur la Riviere de Betis, à ſix milles de Seville. Ce lieu ſert maintenant à la recollection ; & ſa Fondatrice embraſſa l'Ordre de ſainte Claire, où elle finit fort ſaintement ſes jours, comme nous verrons l'an. 1543.

Digitized by Google

XVII. Les habitans de Tomar au Dioceſe de Lisbone, fonderent un convent ſous le titre de l'Annonciation ; & ſur un fonds qu'Elizabeth Teyner donna, pour les Deſchauſſez de la Province de Noſtre-Dame de Pitié.

XVIII. Celuy qui eſt dans Merida, feut commencé pour les Obſervantins de la Province de ſaint Michel ; & l'Egliſe feut conſacrée à l'honneur de ſaint François le 12. d'Octobre l'an 1536. par Alphonſe de Guzman Evéque de Santaren.

XIX. Les habitans d'Uſerio en Sardaigne, en eſtablirent un autre prés de leur ville, & le dedierent au méme Saint.

XX. Marie de Sylva Ducheſſe de Medina-Cœli, fonda un Monaſtere pour les Urbaniſtes ſous le titre de ſainte Elizabeth dans ſa ville ; les premieres Religieuſe y vinrent de Tolede, & la Sœur Izabelle de Tolede Sœur du Comte d'Oropeſe feut leur premiere Abbeſſe.

XXI. Garcias de Villereal avoit fondé un Monaſtere pour les Tierceres, dans Cazorla au Royaume de Grenade l'an 1500. il le dedia premierement à ſaint Gregoire, & puis à la ſainte Croix ; l'an 1515. ces filles embraſſerent la regle de ſainte Claire ; & cette année elles en firent bâtir un autre plus beau ſous le titre de ſaint Jean Baptiſte. La Sœur Eleonor Rodriguez qui en feut la premiere Abbeſſe, acquit un ſi haut degré de perfection, qu'il ſeroit bien difficile d'expliquer les merveilles de ſon humilité, de ſa charité, & de ſa penitence ; ſon corps a eſté trouvé ſans aucune marque de corruption, mais exhalant une odeur tres-douce, long-temps aprés ſa mort.

XXII. Les Religieuſes Auguſtines du Monaſtere de ſainte Marie de Puliolis dans Bologne, vivoient avec tant de relâchement, que le Cardinal Laurens Campegi les en chaſſa par ordre du Pape ; & mit à leur place quelques filles de ſainte Marthe, auſquelles il donna la regle de ſainte Claire.

XXIII. Les fidelles qui vivoient dans la Paleſtine, eſtoient reduits à un ſi petit nombre, & à une ſi grande pauvreté, qu'ils n'avoient pas dequoy aſſiſter de leurs aumônes, les Religieux qui gardoient les ſaints lieux de Jeruſalem ; d'ailleurs la guerre qui eſtoit échauffée en Europe entre les Princes Chreſtiens, empéchoit le paſſage des Pelerins ; ainſi il y avoit dequoy craindre la perte de ces monumens ſacrez de la Religion Chrétiene ; parce que ceux qui les habitoient, ſe trouvoient contraints de les abandonner, pour n'avoir pas dequoy s'y entretenir. Ils repreſenterent leur extreme neceſſité au ſaint Siege ; & le Pape leur aſſigna une aumône annuelle de cinq cens écus ſur la Chambre Apoſtolique ; les Cardinaux imiterent le zele de ſa Sainteté, & leur donnerent une pareille ſomme ſur leurs revenus communs.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1529.	DE CLEMENT VII. l'an 6.	DE CHARLES V. EMP. l'an 11.	DE L'ORDRE l'an 322.

I. CLEMENT VII. ne pouvoit pas recevoir une plus grande satisfaction, que de voir revenir d'Espagne le Cardinal Quignonez, avec des conditions de paix plus douces que les premieres, & avec un ordre exprés pour faire remettre à sa Sainteté, Ostie, & Orvieto: aussi commença-il dez-lors à traitter secretement, & confidemment avec l'Empereur; de sorte qu'enfin ils establirent ensemble & une paix ferme, & une amitié sincere, & une alliance perpetuelle. Dez que la nouvelle de l'heureux succez de la negotiation de Quignonez se feut répanduë par l'Europe, les Roys & les Princes qui se trouvoient interessez dans cette cause, commencerent à témoigner quelque desir de faire leur accord. Ils se sentoient accablez des depenses, & des incommoditez de la guerre; ils voyoient que le Pape s'estoit separé de leur ligue, & qu'il avoit accommodé ses affaires, & celles de ses parens avec l'Empereur; & cela les fit resoudre à rechercher la paix. Le Roy de France qui la souhaitoit ardemment, envoya d'abord ses Ambassadeurs à Rome, avec pouvoir de la conclurre, & le Roy d'Angleterre y fit aller aussi bien-tôt les siens, pour le méme sujet. De sorte que dans peu de temps, la paix generale feut establie.

II. Ferdinand Cortez avoit écrit à l'Empereur, pour luy décrire au long l'estat où se trouvoient les affaires des Provinces de Mexique; François Piçarro avoit fait la méme chose, pour celles du Perou; & ils les luy expliquerent plus clairement de vive voix; car ils feurent obligez de repasser en Espagne, pour se purger des calomnies qu'on leur avoit imposées. Les Evéques qu'on avoit instituez en ce pais, & les Religieux qui s'y trouvoient, envoyerent aussi à sa Majesté une Relation de tout ce qui s'y passoit; & comme elle se trouva toute conforme à ce que Cortez, & Piçarro en disoient; & qu'elle contenoit encore des loüanges de la bonne & sage conduite de ces deux grands Capitaines, elle servit beaucoup à leur justification; parce que l'Empereur defera plus au témoignage de ces personnes desinteressées, & dont il cõnoissoit la probité, qu'aux rapports des Accusateurs, qui pouvoient estre justement soupçonnés d'envie & de hayne; ainsi les ennemis de Cortez, & de Piçarro eurent le deplaisir, de voir que l'Empereur récompensa ceux qu'ils avoient voulu perdre. Ces deux grands hommes n'avoient que du bien à dire des Prelats, & de tous les Religieux des Indes, & ils feurent bien aises d'estre obligez à leur donner par reconnoissance, les loüanges qu'ils leur devoient par justice. Cortez qui avoit eu les Freres Mineurs pour les premiers compagnons de ses conquetes, randit un illustre témoignage de leur zele, à la destruction de l'Idolatrie, & à la propagation de la foy; des travaux qu'ils avoient soufferts, & de la constance avec laquelle ils avoient surmonté toutes les difficultez qui s'estoient opposées

Digitized by Google

posées à leur pieux dessein. Il fit un eloge particulier de Fr. Jean de Zumarraga Evêque de Mexique, comme d'un homme d'une grande probité, d'une excellente conduite, d'un zele tres ardent pour le salut des ames, & d'une fidelité inviolable au service de l'Empereur.

III. Aprés que Charles quint eut receu toutes ces importantes instructions, il renvoya Cortez, & Piçarro aux Indes, chargez d'honneurs, & de biens; & leur confia l'execution des loyx qu'il avoit fait dresser, pour arrester les desordres, que l'avarice, & la tyrannie des Espagnols causoient, & oster par ce moyen aux Infidelles, les sujets de scandale, de plainte, & de revolte. Cortez inspira encore à sa Majesté de confirmer aux Prelats, & aux Superieurs des Dominiquains, & des Freres Mineurs, la protection de ses nouveaux sujets; afinque par leur moyen, les reglemens qu'on faisoit pour leur soulagement, feussent mieux observez. On avoit desia estabi un Monastere de Sainte Claire à la ville de Texcuco, & un autre à celle de Guaxocingi; & l'Empereur ordonna qu'on en bâtit un troisiéme dans celle de Mexique, pour y elever les filles des Espagnols, & des Indiens convertis. Il y fit mesmes envoyer des Religieuses, & des Tierceres Seculieres de Salamanque; afinque les premieres gouvernassent les nouveaux Monasteres, & que les autres prissent le soin de l'education des filles. Jeane de Zunica sœur du Comte d'Aguilar, & femme de Cortez, qui voulut suivre son mari, prit la charge de leur conduite, & les emmena en sa compagnie.

IV. François Piçarro avoit conceu une grande esperance, d'estendre l'Empire des Espagnols dans la Province du Perou, qu'il avoit decouverte, & où il avoit commencé de s'establir; c'est pourquoy l'Empereur luy donna quelques Dominiquains, & quelques Freres Mineurs pour y prescher la foy, & avertit leurs generaux d'y en envoyer d'autres: nous verrons dans la suite les heureux progrez, que ces zelez Missionaires y firent.

V. Nous n'avons pas peu distribuer commodement à chaque année, tout ce que les Freres Mineurs ont fait, dans les Provinces que Cortez avoit decouvertes, & subiuguées; c'est pourquoy nous le ramasserons icy, en marquant autant qu'il nous sera possible, le temps auquel chaque chose est arrivée. L'insatiable avarice, & l'ambitieuse tyrannie que les Espagnols avoient fait paroitre dez leur entrée dans les Indes Occidentales, estoient si odieuses aux Barbares, qu'ils en avoient conceu une grande horreur contre le nom Chrestien; c'est pourquoy ceux qui leur vouloient prescher la verité de l'Evangile, ne les pouvoient faire revenir de cette preoccupation, que par un grand depoüillement de toutes les choses de la terre, & par la pratique d'une tres estroite pauvreté. Nos Missionnaires estoient déja si remplis de ce sentiment apostolique, qu'ils n'eurent point de peine d'y conformer leurs actions. Lorsque J. C. envoya ses Apostres il leur deffendit, de posseder de l'or ni de l'argent, pour nous apprendre que ces ouvriers doivent estre esloignez, de la convoitise de toutes les choses du monde: afin qu'il ne semble pas qu'ils prechent, poussez par l'esperance du lucre, mais par le zele du salut des ames, car comme dit S. Chrysostome dans l'homelie 13. sur S. Mathieu, *tout est suspect, lorsqu'on*

Digitized by Google

voit que quelqu'un distribuë les choses spirituelles, pour amasser des richesses. Le Sauveur leur defendit encore de porter de bâton, par lequel on peut entendre, le desir excessif de commander: afin qu'on ne dit pas qu'en prechant le Royaume des Cieux, ils vouloient s'emparer de ceux de la terre.

VI. Ainsi nos Predicateurs Evangeliques, qui avoient l'Esprit bien imbu de ces preceptes de leur maistre, ne témoignoient aucune convoitise, mais une grande negligence pour le soin de leurs corps. Ils ne prenoient pour leur nourriture que des gateaux faits de la graine de maïs, & de chile; des cerises sauvages, & des figues d'Inde. Ils ne mangeoient de la chair que rarement, & fort peu; leur breuvage n'estoit que de l'eau toute pure: leurs habits estoient vils, & grossiers, & ils les rapiéçoient avec tant de soin, qu'ils conserverent durant plusieurs années, ceux qu'ils avoient portez d'Espagne. Ils marchoient les pieds nuds, sans soques, ni sandales. Ils n'avoient que des nattes pour leurs licts, des fagots pour oreillers, & leurs manteaux pour couverture. Ils ne s'estendoient pas mesmes pour dormir, mais prenoient leur repos à demi assis, & appuyez contre la muraille; afin que leur sommeil feut plus court, & qu'ils feussent toûjours prets à se lever: car ils contoient pour perdu, le temps qu'ils n'employoient pas au culte de Dieu, ou au salut du prochain. Ils ne bâtissoient que de petits logemens, sans y vouloir souffrir rien de superflu, ni de precieux; mais ils avoient grand soin de la netteté, & de la propreté des Eglises. Ils prattiquoient plusieurs autres sortes de penitences pour matter leur chair, & avec ces rigueurs qu'ils exerçoient contre eux mesmes, ils se randoient fort doux, & affables aux autres. Ils vaquoient à la meditation avec ferveur, & assiduité, & chantoient l'Office divin avec grand respet. Lorsqu'ils sortoient dehors ils marchoient avec une grande modestie, sans lever jamais les yeux de terre, si quelque necessité ne les y obligeoit. Quand ils rencontroient des Croix, ou des Images sacrées, qu'ils avoient posées dans les carrefour, & aux coins des places, où les Idolatres avoient accoûtumé d'adorer leurs faux dieux, ils se prosternoient à terre pour faire leur priere; & par cette pieuse ceremonie, ils enseignoient à leurs Spectateurs, la veneration qui est deuë aux signes des Mysteres Divins.

VII. Les Indiens, qui ont un panchant naturel pour les vices, voyant ce genre de vie si nouveau, & si rigoureux, commencerent à penser qu'il falloit qu'il y eut quelque chose de divin, caché dans ces hommes qui le prattiquoiét, & se sentant attirés par les doux liens de la pieté, & de la charité, se jetterent entre leurs bras avec un profond respet, avec une amitié tendre, & avec une entiere confiance. Les serviteurs de Dieu n'avoient qu'un deplaisir, c'estoit de voir qu'ils ne pouvoient pas expliquer à cet Innocent troupeau que Dieu leur donnoit, le zele qu'ils avoient pour son salut: Ils prioient celuy qui sçait delier les langues des enfans, d'instruire les leurs, & avant d'un an le secours du Ciel fit si bien reussir leur estude, qu'ils commencerent à parler les langues estrangeres des diverses nations, où ils s'estoient partagez. Ils ne faisoient encore que begayer, lors qu'il instituerent des Seminaires, & des Classes pour les enfans, où ils se rendirent Disciples de leurs Echoliers, pour apprendre:

Digitized by Google

d'eux à parlur leur langage, au meſme temps qu'ils leur enſeignoient à lire, à écrire, & ſur tout à connoiſtre Dieu. Enfin ils ſortirent en public, pour declarer la guerre à l'Idolatrie, & eſtablir l'Empire de J. C. par la predication de ſon Evangile. Fr. Loüis de Fuenſalida, & Fr. François Ximenez feurent les premiers, qui ſceurent parler la langue de Mexique; & ce ſecond s'y randit ſi ſçavant, qu'il compoſa une Grammaire, & quelques autres livres. Leurs Echoliers profiterent ſi bien, que pluſieurs ſe randirent capables d'eſtre les maiſtres de leurs compatriotes; entre autres il y en eut deux de ſi bel eſprit, qu'ils apprirent la langue Eſpagnole, avant que leurs Precepteurs ne ſceuſſent l'Indiene. Un jeune garçon appellé Alphonſe Molina, qui eſtoit fils d'une Eſpagnole, apprit auſſi bientoſt cette langue eſtrangere, par le commerce ordinaire qu'il avoit avec ceux du païs, & les Religieux le prirent en leur compagnie, & s'en ſervirent fort utilement; lorſqu'il feut plus grand il prit leur habit, & travailla fort efficacement à la converſion de ces infidelles par ſes predications, & par des livres qu'il compoſa. Aprés s'eſtre employé dans ce ſacré miniſtere, & avec grand zele, & avec grand fruit pendant cinquante ans, il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, au convent de Mexique.

VIII. Aprés que nos Miſſionaires eurent detruit quelques temples, & fait repoſer le Tres-Saint Sacrement dans les Egliſes qu'ils avoient baties, le reſte des Idoles devinrent muets, & ne randirent plus aucun oracle. Ce ſilence eſtonna d'abord le peuple, & puis luy fit concevoir du mepris pour ces ſtatuës prophanes, & pour les Preſtres qui les ſervoient; le demon qui voyoit diminuer ſon culte, s'efforçoit de retenir ces pauvres miſerables dans l'Idolatrie par des Preſtiges, & par des Spectres horribles; mais ſes addreſſes luy feurent inutiles, & il ſe vit contraint de ceder au vray Dieu, la place qu'il avoit uſurpée, & où il ſe vouloit maintenir. Les Religieux voyant la bonne diſpoſition, que les Indiens avoient à recevoir la ſemence celeſte, ſe voulurent ſervir de leurs Echoliers, pour l'epandre avec plus facilité; & accomplir la louange de Dieu par la bouche des enfans, en detruiſant l'Empire de ſon ennemi. Ils choiſirent ceux qui avoient plus d'eſprit, & la memoire plus heureuſe; ils leur apprirent non ſeulement le Cathechiſme, l'Oraiſon Dominicale, le Symbole de la foy, & d'autres prieres en langue Indiene; mais encore des exhortations qu'ils leur faiſoient declamer; aprés les avoir ainſi inſtruits, ils les envoyoient par les villes, & par les villages; & Dieu donnoit une ſi grande benediction au zele de ces innocens Cathechiſtes, qu'ils faiſoient un fruit merveilleux. Ils s'aviſerent d'un autre moyen qui feut fort utile, ils firent mettre le Catechiſme en vers, & en muſique, & enſeignerent ces chanſons ſpirituelles à tous leurs Echoliers, afin qu'ils les chantaſſent par les ruës, & dans les places, où le peuple s'aſſembloit: les hommes & les femmes couroient en foule, pour oüir ces petits muſiciens, quelques uns ſe joignoient à leur concert, & tous apprenoient avec facilité les principes de la foy; parce que la douceur du chant les attiroit, & par la briefveté ces Cantiques s'imprimoient ſans peine dans leurs memoires; cette muſique ſe randit ſi commune, que tout le monde la chantoit, & l'on n'entendoit plus d'autres chanſons dans les villes, & dans les bourgades.

Digitized by Google

IX. En mesme temps que la Religion Chrestiene s'augmentoit, par ces innocentes, & salutaires inventions, les Freres Mineurs croissoient aussi en nombre, par le secours qu'on leur envoyoit d'Espagne : cela leur donna le moyen de multiplier leurs maisons, & leurs seminaires. Ils ne se contenterent pas d'enseigner aux enfans les principes de la foy, & les bonnes lettres, ils appellerent encore des maitres pour leur apprendre les arts liberaux, & les mechaniques, & ces jeunes gens se sentoient si obligez du soin qu'on prenoit de leur bonne education, qu'ils quittoient leurs parens pour se donner à leurs charitables precepteurs. Le premier de tous les Seminaires feut celuy de Tlaxcala ; cette ville qui estoit une republique bien policée, avoit toûjours tesmoigné beaucoup d'affection aux Espagnols ; c'est pourquoy les principaux des habitans, envoyerent fort agreablement leurs enfans à cette nouvelle Echole, & ceux du voisinage suivirent leur exemple. Ces premiers, & innocens Chrestiens firent paroistre dabord un si grand zele pour leur foy, qu'ils travaillerent à extirper toutes les marques de l'Idolatrie ; dez qu'ils rencontroient des Prestres des faux Dieux, ils les attaquoient, pour leur reprocher leur aveuglement, & leur ignorance, & les menaçoient de les massacrer s'ils continuoient de tromper le peuple.

X. Un soir comme ils revenoient de la riviere, où ils s'estoient baignez, ils rencontrerent un Prestre de l'Idole Ometochtli, qui est le patron des beuveurs, & pour lequel les Indiens avoient une grande veneration ; ce Sacrificateur revestu d'un habit bizarre, & avec un visage affreux blamoit fort aigrement ses concitoyens, de ce qu'ils se laissoient tromper par la predication de ces estrangers, pour suivre le culte d'un Dieu nouveau, & inconnu, & abandonner celuy des divinitez que leurs Peres leur avoient appris ; & les menaçoient de mille malheurs, s'ils ne se corrigeoient. Nos innocens Chrestiens ne peurent pas souffrir les mensonges, & les tromperies de ce faux predicateur, ils commencerent à l'entreprendre par des argumens, ils luy objecterent la fausseté des Dieux qu'il annonçoient, & enfin ils le menacerent de l'assommer, s'il continuoit d'abuser le monde. Cet homme mepriſant les menaces de ces enfans, se mit à crier comme un fol, pour donner plus de terreur de la colere de ses Dieux, irritez du mepris qu'on faisoit de leur culte, & nos enfans ne pouvant plus supporter son insolence, ajouterent les coups aux paroles, & le massacrerent sous un monceau des pierres qu'ils luy jetterent.

XI. Le Demon se voulut venger de la perte de son Sacrificateur, par la mort d'un de ceux qui l'avoient causée, & il le fit comme je vais dire. Un homme puissant & riche, nommé Acxotechalt, qui demeuroit dans Atlyhuetza à demi lieuë de Tlaxcala, avoit quatre enfans de soixante femmes qu'il entretenoit, & avoit esté obligé de les envoyer au Seminaire par le commandement de Cortez : l'aîné, qui receut le nom de Christofle au batême, estoit un de ceux qui faisoient plus de profit dans les sciences, & qui témoignoit plus de zele pour la foy ; le deplaisir qu'il avoit de voir son propre pere dans l'aveuglement, l'obligea d'entreprendre sa conversion, & de donner la lumiere de la grace, à celuy qui luy avoit donné la vie. Il y employa des raisons, & des prieres :

Digitized by Google

mais cet homme s'obſtinant dans ſes erreurs, au lieu de profiter de ces bons avis, conceut de la hayne, pour celuy qui ne recherchoit que ſon ſalut. L'enfant ne ſe rebuta point, & voyant que ſa douceur ne gagnoit rien, il y ajouta des paroles plus fortes de correction & de blâme, & enfin des menaces de la vengeance du vray Dieu qu'Acxhotechal mepriſoit; mais tout cela ne fit qu'allumer d'avantage la colere de cet infidelle, & attirer des injures, & de rudes chatimens ſur cet enfant zelé.

XII. La mere du cadet croyant d'avoir trouvé une belle ocaſion, de rendre ſon fils l'heritier des biens de ſon mari, commença de le pouſſer à la vengeance, en impoſant pluſieurs crimes à l'aîné, & ces calomnies eurent un tel pouvoir ſur l'eſprit de cet homme irrité, qu'il reſolut de ſe defaire de cet importun: l'ayant rencontré dans ſon logis, il l'enferma dans une chambre, & s'erigeant en bourreau, il l'aſſomma à coups de baton. Pendant qu'il faiſoit ce cruel ſacrifice, l'enfant innocent ſe conſideroit comme une victime immolée à l'honneur de Dieu, & prioit pour obtenir la grace, à celuy qui luy donnoit la mort. Le pere impie cacha ſous du ſable le cadavre de ce martyr, & defendit à ſes domeſtiques d'en parler; mais comme il craignoit, que la mere du petit innocent ne pourroit pas retenir les marques de ſa juſte douleur, il la tua encore, & l'enterra ſecretement. Le Dieu des vengeances ne voulut pas que ce crime demeurat impuni; cet homme ayant fait quelque injure à un Eſpagnol, feut mis en priſon; par l'information qu'on fit de ſa vie, les deux meurtres de l'enfant, & de la mere feurent decouverts, & il feut condamné à eſtre pendu. Le corps du petit Chriſtoſle feut trouvé tout entier, & randant une odeur tres-douce, un an aprés ſa mort, & Fr. André de Cordoüe le fit remettre avec grande ſolemnité, à la chapelle qui eſtoit dans ce lieu; depuis il a eſté tranſporté à l'Egliſe qu'on y a bâtie, en l'honneur de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, dans le temps que Fr. Motolinia en eſtoit Gardien.

XIII. Deux ans aprés la mort du petit Chriſtoſle, Fr. Bernardin Minaya Dominiquain, qui alloit à Guaxadona avec un compagnon, paſſa par Tlaxcala pour voir Fr. Martin de Valence, qui en eſtoit Gardien; lorſqu'il eut bien conſideré le bel ordre qui ſe gardoit dans le Seminaire, il pria le Superieur de luy donner quelques-uns de ſes Echoliers, qui luy peuſſent ſervir d'interpretes, & d'aydes dans la Miſſion qu'il devoit entreprendre: Fr. Martin demanda tout haut à ſes Echoliers, s'il y en avoit quelqu'un qui feut aſſez genereux pour aller avec ces Peres, & d'abord deux des plus conſiderables ſe leverent, & dirent qu'ils eſtoient tout prets de faire ce voyage. Le premier ſe nommoit Antoine, & eſtoit fils du grand Xicotencath, qui avoit receu les Eſpagnols dans cette ville, & les avoit ſervis fort utilement, à la priſe de celle de Mexique: le ſecond s'appelloit Didace. Antoine avoit un ſerviteur qui ſe nommoit Jean, & celuy-cy s'offrit d'accompagner ſon maiſtre. Fr. Martin craignit que ces enfans, qui ne connoiſſoient pas les travaux & les perils, à quoy ils s'alloient expoſer, ne feuſſent portez à ce deſſein par une legereté puerile; mais aprés qu'il les eut bien examinez, il connut qu'ils eſtoient pouſſez par un mouvement particulier du S. Eſprit, & les laiſſa aller.

Digitized by Google

XIV. Fr. Bernardin, & sa petite troupe estant arrivez à Tepeacam, qui est éloigné de dix lieuës de Taxcala, commencerent à enlever les Idoles, & à les briser, & continuerent la même chose à Tecali, & à Quauthinchan : les habitans de ces deux Villes tenoient leurs simulachres cachez, parce que les Espagnols ne leur permettoient plus de les exposer en public : & Fr. Bernardin se servoit de l'adresse de ces enfans qui foüilloient par tout pour les découvrir. Ces idolâtres furent si fâchez de cette curieuse recherche, qu'ils resolurent de tuer ceux qui la faisoient ; mais comme ils n'osoient pas l'entreprendre ouvertement, ils les guettoient pour les surprendre en cachette. Il arriva que le petit Antoine alla dans une maison qui estoit hors de ce lieu, & n'y ayant pas trouvé le Maistre il y entra avec son valet, pour faire sa queste ordinaire : deux de ceux qui avoient conspiré leur mort, les suivirent ; & les ayant attrapez, les assommerent : ils sçavoient bien que si leur crime estoit découvert, ils en seroient punis ; & pour le cacher, ils emporterent les cadavres à une lieuë de là, & les jetterent dans une fosse fort profonde. Mais Fr. Bernardin, & Alvarez de Sandoval firent une si exacte recherche, qu'ils découvrirent tout ce qui s'estoit passé ; & firent condamner à mort les assassins : ces impies furent pourtant fort heureux dans leur malheur, car en perdant la vie, ils gagnerent le ciel, parce qu'ils se convertirent. Le Pere du petit Martyr ne fut pas encore satisfait de cette punition ; il fit prendre le Magistrat de cette Ville, & les autres qui avoient conspiré contre son fils, & les fit conduire à Mexique, où ils furent pendus.

XV. Nos excellens Missionaires recueillirent ainsi les premiers fruits de leur zele, par l'aide de leurs disciples ; lors qu'ils eurent un peu appris les diverses langues qui sont parmy ces nations barbares, ils s'épandirent de tous costez, & commencerent à prêcher avec une assiduité infatigable sept ou huit fois chaque jour, tantost dans les Eglises, tantost dans les places publiques, & tantost dans les champs. Outre cela ils s'addonnoient à toutes les œuvres de charité ; ils servoient les malades, assistoient les moribonds, administroient les Sacremens, secouroient les pauvres des aumônes qu'ils ramassoient, & convertissoient un nombre presque infiny d'idolâtres. Parmy tous ces exercices si embarrassans, ils n'oublioient pas les fonctions domestiques de la meditation & de la psalmodie, & ne relâchoient rien de l'austerité de leur vie. L'Evêque de Mexique envoya un baril de vin d'Espagne, pour la feste de Noël, à ceux qui estoient dans sa Ville : mais Fr. Martin qui s'y trouva, ne le voulut pas recevoir, parce qu'ils n'usoient pas de vin que pour le saint Sacrifice de la Messe. Une autre fois le même Prelat fit preparer quelques bouteilles de vin pour quelques Missionaires qu'il envoyoit par son Dioceſe ; mais Fr. Martin le pria tout fâché de ne pas le faire, de crainte que cela ne donnât occasion à ses freres, de se relâcher de leur mortification ordinaire.

XVI. Certes c'est une chose bien admirable, & digne de remarque, de voir que des hommes pauvres, & dépoüillez de toutes choses, ayent pû supporter tant de travaux par des voyages si longs & si penibles, & dans une si grande disette ; mais l'amour ardent qu'ils avoient pour le salut du prochain, les pres-

Digitized by Google

soit : & comme la charité souffre tout, la tribulation, la faim, la nudité, ni le peril ne les en pouvoient pas separer. Ils pouvoient toutes choses par la vertu de celuy qui les fortifioit : car pourquoy tout cela ne seroit-il pas possible, à celuy qui s'appuye sur le Tout-puissant ? Sa vertu ne paroist jamais plus illustre, que quand elle communique cette force à ceux qui ont mis leur esperance en son secours, comme dit S. Bernard au Sermon 85. sur les Cantiques. Sur cette confiance, ces saints Religieux estoient dans une mortification continuelle pour l'amour de Jesus-Christ, & s'estoient rendus comme des brebis destinées à la boucherie ; mais dans tous ces combats ils estoient victorieux, par celuy qui nous a favorisez de son amour ; & plus que victorieux, parce qu'ils supportoient tous ces travaux avec plaisir, & que par ce moyen ils élevoient par tout des trophées contre leurs ennemis : s'estimans trop heureux d'endurer pour Jesus-Christ, & de porter la gloire de son nom devant les Rois, & devant les Gentils jusques aux extremités de la terre.

XVII. Fr. Pierre de Gand estoit un des premiers qui passerent dans les Indes, par l'ordre de Charles-Quint, comme nous avons vû l'an 1522. Cette année il écrivit une lettre à ses confreres de Flandres, qui confirme tout ce que nous avons dit ; & j'en veux mettre icy quelques fragmens. Les Indiens sont d'un bon naturel, & faciles à faire ce qu'on veut d'eux, sur tout à recevoir nostre foy : mais ils ont cela de mauvais, qu'ils sont d'une humeur servile, & ne font guere rien par douceur ni par amour, mais par force ou par interest. Cela ne vient pas neanmoins tant de leur propre inclination, que de la coustume ; parce qu'ils n'ont jamais appris d'agir par un principe de vertu, mais par des motifs de crainte : car ils ne font pas les cruels sacrifices de leurs enfans, par l'amour qu'ils portent à leurs faux Dieux, mais pas la peur qu'ils ont d'en recevoir du mal. Ces faux Dieux qu'ils adorent sont en si grande quantité, & si differens, qu'ils n'en sçavent pas eux-mêmes le nombre : ils en assignent un à chaque chose, au feu, à l'air, à la terre, aux hommes, aux femmes, aux enfans, & presque à chaque creature. Ils leur donnent d'ordinaire des noms de serpens ; & sacrifient aux uns le cœur des hommes, aux autres le sang, à d'autres de l'encens, du papier, & d'autres matieres, selon que leurs Idoles le leur ordonnent ; & ils n'oseroient y avoir manqué, parce que d'abord ces Dieux de sang & de carnage les tueroient, & les devoreroient. Ainsi pour éviter la mort dont ils sont menacez, ils font à l'envy, à qui leur offrira de plus grands sacrifices. Ces Idoles sont servis par quelques Prestres qui sont reverez comme Saints, & qui ne se nourrissent que de la chair & du sang qu'ils immolent ; il y en a d'autres qui ne sont pas mariez, mais au lieu des femmes, ils abusent des garçons ; & ce peché abominable est si commun en ce païs, que les jeunes & les vieux en sont également soüillez : mais par la grace de Dieu, plusieurs menent à present une autre vie, & gardent la loy chrestienne avec beaucoup de devotion. Mon compagnon & moy, en avons baptisé pour le moins deux cens mille, & souvent plus de mille par jour. Nous avons des maisons dans la plus grand' part des Provinces, & nous avons établi des Eglises parroissielles, qui sont assés bien ornées. Voilà comment nous travaillons

Digitized by Google

pour la conversion de ce pauvre peuple ; chacun le fait selon son pouvoir ; & selon la grace qu'il a receuë de Dieu. Mon occupation pendant le jour, est d'enseigner à lire, à écrire, & à chanter ; & pendant la nuit je catechise, ou je prêche. Mais comme ce païs est extremement peuplé, & que nous ne sommes pas assés d'ouvriers pour instruire tant de gens, nous avons ramassé dans des Seminaires, les enfans des principales familles pour les élever à la foy, afin qu'aprés ils puissent l'enseigner à leurs parens. Je gouverne un Seminaire, où j'ay cinq cens Ecoliers qui sçavent lire, écrire, chanter, & faire l'Office ; entre ceux-là j'en ay choisi cinquante, qui ont l'esprit meilleur que les autres ; je leur fais apprendre un Sermon chaque semaine, & ils vont le prêcher le Dimanche dans le voisinage, jusques à dix lieuës d'icy : ce qui profite extremement pour disposer le peuple à recevoir le baptême. Nous les menons d'ordinaire en nostre compagnie, pour détruire les Temples des Idoles, & pour établir des Eglises à l'honneur du vray Dieu ; c'est ainsi que nous employons le temps, n'épargnant point nostre peine, ni le jour, ni la nuit, pour sauver ce peuple, &c. A Mexique, du convent de S. François, le 27. de Juin l'an 1529.

XVIII. Fr. Paul Pissot Commissaire General de la famille Cismontaine, demeura long-temps à sçavoir que Fr. François Quignonés avoit nommé Fr. Antoine de Calcena Vicaire General, par l'ordre du Pape : dés qu'il l'eut appris, il supplia sa Saincteté de permettre que cette institution se fit de la façon, que les statuts generaux l'ordonnent, & sa Saincteté le luy accorda ; mais sous cette condition, qu'on ne feroit que confirmer celuy que Fr. François avoit nommé ; & cela s'executa de la sorte, le 25. de Juillet de l'année precedente, au convent de Mont Ilcin en Toscane. Fr. Antoine ne receut qu'au mois de Mars les Lettres de Fr. Paul, qui l'avertissoit de tout ce qui s'estoit passé à son égard : du changement qu'on avoit fait du lieu du Chapitre General, car on avoit arresté qu'il se tiendroit à Parme, & non pas à Tours où on l'avoit assigné auparavant : & de l'intention du Pape, qui vouloit que les Vocaux de la famille de delà les Monts, fissent un compromis pour remettre leurs suffrages à ceux de celle de deça, dans l'élection du General. Fr. Antoine consulta sur cet article les François & les Espagnols, qui ne voulurent point consentir à ce compromis, parce qu'il estoit manifestement contre un precepte de la Regle : c'est pourquoy il répondit à Fr. Paul, qu'il estoit resolu de même que tous les Vocaux de sa famille, de se rendre à Parme pour assister au Chapitre, nonobstant les dangers qui se trouvoient sur les chemins, à cause des desordres de la guerre.

XIX. Fr. Antoine partit donc de Barcelone, pour passer en Italie, le 13. de Mars ; & dés qu'il fut arrivé à Genes, il se trouva saisi d'une fievre aiguë, qui l'empêcha de passer outre : se voyant empêché d'assister au Chapitre, il y envoya un sousdelegué pour presider à sa place ; mais ce deputé trouva que Fr. Paul Pissot avoit déja obtenu cette charge, car il craignoit que le Vicaire General, & ceux de sa famille ne le troublassent dans ces desseins ; parce qu'ils avoient du ressentiment contre luy, de ce qu'il avoit fait sur l'institution de Fr. Antoine

Digitized by Google

Antoine, sur la restriction de son authorité, sur le changement du lieu du Chapitre, & sur le compromis pour l'élection du General. Il est certain que tout cela avoit émû quelques differends entre Fr. Antoine & Fr. Paul, & que mêmes ils estoient fort publics; car je trouve que le Pape écrivit au premier, le 8. de May, pour luy ordonner de les terminer, par le conseil des Peres graves de l'Ordre.

XX. Le Chapitre General se tint au convent de l'Annonciation prés de Parme, la veille de la Pentecoste, & Fr. Paul Pissot qui y presida, fut élû General: on luy assigna un compagnon de chaque famille; sçavoir Fr. Constance de Tolentin de la Cismontaine, & Fr. Pierre Revelhandi, ou comme porte un autre memoire, Fr. Jaques Renard de l'Ultramontaine. Fr. Mathias Vuynsen, ou Benxan de Dordrech, Custode de Cologne, fut institué Commissaire general de delà les monts: il avoit exercé autrefois cette charge, & avoit esté Commissaire national d'Allemagne, & deux fois Provincial de Cologne. Fr. Jerôme de Bourgneuf Provincial de Bologne, fut fait Procureur de Cour; & Fr. Arnaud de S. Felix Provincial de la Province de S. Loüis, fut élû Commissaire de Cour. Les Deffiniteurs Generaux de la famille de deça les monts furent Fr. François de Messine Custode de Sicile, Fr. Jerôme de Bourgneuf, Fr. Eusebe de Neufor Provincial de Boheme, Fr. Leonard de Publiciis Custode de Genes, Fr. Barthelemy Ptolomée Provincial de Toscane, & Fr. Jean Calvi Provincial de Corse. Ceux de delà les monts furent Fr. Gabriel Ave Maria Provincial de Guiene, Fr. Arnaud de S. Felix Provincial de S. Loüis, Fr. Bernardin Salzedo Provincial de Burgos, Fr. Martin Beiar Provincial de la Conception, Fr. Ambroise Galli Custode, ou Commissaire de Saxe, & frere Vuinter Custode de Stratzbourg.

XXI. On arresta, que le compromis qui avoit esté desseigné pour l'élection du General, seroit executé à l'avenir; de telle sorte qu'il ne fut élû que par les vocaux de la famille dont il devoit estre pris; & frere Paul Pissot qui souhaittoit avec passion que cela se fist ainsi, obtint du Pape non seulement la confirmation de ce statut, mais encore un commandement de l'observer. Il faut examiner si cette forme d'élection doit estre observée, & si elle est la plus convenable. On pourroit asseurer sans temerité qu'elle oblige encore, car outre que le statut qui l'ordonne a esté confirmé par Clement VII. sa Sainteté a fait un commandement de l'observer, qui n'a point esté revoqué, que je sçache, par aucun de ses successeurs. On jugera encore que cela seroit le plus expedient, si l'on considere les frais qu'il faut faire pour de si longs voyages, & pour une si grande assemblée: les perils & les incommoditez à quoy s'exposent ceux qui viennent des extremitez de l'Europe, de l'Asie, & de l'Amerique; & l'étonnement des Seculiers, lors qu'ils voyent en carrosse, en litiere, ou à cheval, des pauvres qui devroient aller à pied, & que les chemins & les logis sont pleins de troupes de Religieux: ce qui probablement ne se peut pas faire, sans transgresser la Regle.

XXII. D'autres diront que le precepte de la Regle qui est si clair, & qui a esté observé si exactement pendant plusieurs siecles, doit prevaloir contre tou-

Digitized by Google

tes ces raisons, quelque fortes qu'elles paroissent. On pourroit répondre premierement, que ce precepte a receu diverses modifications ; car outre les Provinciaux & les Custodes à qui S. François a commis cette élection, on a donné suffrage au Commissaire general de la famille, au Commissaire general des Indes, au Procureur, & au Commissaire de Cour, aux Deffiniteurs generaux, & à d'autres. Secondement, que le General devoit estre perpetuel, & qu'il l'a esté jusques au temps de Leon X. ; & enfin que cette nouvelle forme d'élection a esté ordonnée en diverses Assemblées generales, pour instituer le successeur du General, qui meurt avant que d'avoir achevé les six années de son office ; quoy qu'en ce cas la Regle ordonne que les Provinciaux s'assemblent pour l'élire. F. Antoine de Treio fut élû Vicaire de cette nouvelle façon l'an 1614. par la mort de Jean de Fer : & Fr. Daniel Dongo l'an 1649. par la mort de Fr. Jean de Naples. Enfin le Chapitre suivant qui se tint à Rome, renouvella & confirma ce compromis, qui avoit esté receu par le Chapitre general de Salamanque & de Valladolid l'an 1593, par celuy de Rome l'an 1639, & par une congregation generale tenuë dans la même Ville l'an 1642. Quelqu'un dira qu'il y a de la difference entre l'élection du Vicaire general, & celle du General même ; & que la Regle qui limite le temps, & les Vocaux de la seconde, ne parle pas de la premiere. Mais les susdits Chapitres, & sur tout la congregation de Rome, disent la même chose de l'une & de l'autre élection. On pourroit ajoûter qu'il est vray que cela se peut faire en ce cas de mort, mais qu'il ne seroit pas à propos de le faire toûjours, parce que l'on osteroit entierement la communication qui doit estre entre les deux familles ; & l'on romproit l'union des nations differentes dont l'Ordre est composé, si elles ne se trouvoient jamais dans une même assemblée.

XXIII. Voilà les principales raisons qu'on peut alleguer contre ce compromis : mais on peut répondre que les deux familles, & les diverses nations pourroient avoir une assés grande communication ensemble, si les principaux de la famille qui compromettroient, sçavoir les Peres de l'Ordre, les Deffiniteurs generaux, les Officiers de Cour, & les autres qui ont un titre particulier de suffrage, s'y trouvoient ; & comme il y en a de chaque nation, ils pourroient aussi prendre le soin des affaires, que chacune auroit à traitter. Ceux qui firent ce statut à Salamanque & à Valladolid, donnerent pour raison de cette restriction des suffrages, le trouble qu'une si grande Assemblée cause, les depenses qu'il faut faire, & la surprise des Seculiers, lors qu'ils voyent ces grands remuëmens : mais que diroient-ils, s'ils avoient prevû, ou s'ils voyoient l'augmentation des Vocaux qui s'est faite par la multiplication des Provinces, que les Dechaussez ont établies en Espagne, les Recollets en France, & les Reformez en Italie, qui sont presque autant en nombre, que celles des Observantins. Que diroient-ils encore s'ils voyent l'embarras, ou plûtost le desordre qu'il y a pour loger tant de gens : car quoique le convent d'Aracœli, & celuy de S. François de Ripa soient fort grands ; neanmoins ils ne suffirent pas pour les vocaux du Chapitre qui se tint à Rome l'an 1651. de sorte qu'on fut obligé de loüer deux Palais. Quelqu'un s'imaginera que les af-

Digitized by Google

faires sont mieux examinées, & plus meurement resoluës par un grand nombre, que par un petit; mais il se trompe, car cette multitude de Vocaux qui se laissent d'ordinaire conduire aveuglement par l'inspiration de quelques particuliers, dés qu'ils ont donné leurs suffrages pour les élections, ne songent plus qu'à s'en retourner; & l'on a peine de les retenir pendant quelques jours, & de les faire assister aux assemblées, pour traitter du bon gouvernement de l'Ordre. Ne seroit-il pas mieux, que ceux de l'une & de l'autre famille qui composent le Deffinitoire, s'assemblassent quelque temps avant la tenuë du Chapitre, pour conferer ensemble, & disposer à loisir toutes les choses necessaires, & qu'aprés les elections ils continuassent leurs assemblées, pour regler toutes les affaires avec maturité; au lieu que d'ordinaire on les remet à deux ou trois personnes, qui se trouvent occupées à d'autres choses; d'où nous voyons naistre des resolutions mal digerées. Les desordres que j'ay veus en quelques assemblées generales, où je me suis trouvé, m'ont forcé à faire cette digression, afin qu'on y mette le remede, à quoy on a pansé tant de fois, mais inutilement. J'ay découvert la playe, c'est aux Superieurs qui doivent avoir à cœur l'honneur de la Religion, de s'efforcer à la guerir.

XXIV. On arresta encore dans le Chapitre de Parme, que le grand convent de Paris seroit soûmis immediatement au General; que celuy de Chypre seroit uni à la Province de Candie, que la Custodie de Lithuanie ne seroit pas separée de la Province de Pologne, & que la nouvelle Province de Luques ne seroit point reunie à celle de Florence, qu'on n'eut oüi auparavant les sentimens des Religieux de l'une & de l'autre, & ceux des Seigneurs Florentins. On confirma l'érection de la Custodie de S. Jerôme, & le nouveau General pria le Cardinal du Mont, Vice-Protecteur de l'Ordre, qui gouvernoit dans Rome, tandis que le Pape estoit à Bologne, de luy faire restituer le convent de S. Jerôme de cette premiere ville.

XXV. Dés que le Commissaire general fut de retour en Allemagne, il celebra le Chapitre de la Province de Cologne, & la divisa en deux, selon la determination qui en avoit esté faite au Chapitre general, & par l'autorité du Pape qu'il avoit receuë pour ce sujet. Par cette division il érigea une nouvelle Province; qui s'appella de la Basse-Allemagne, à laquelle il assigna trente-quatre convens dans le Brabant, la Hollande, la Zelande, ou la Frise, & n'en laissa que dix-sept, à celle de Cologne. Frere Nicolas Herbon qui fut éleu Provincial de l'ancienne, envoya deux de ses Religieux au General, pour se plaindre de cette inégalité; & de ce que Frere Jean Bilhem de Louvain Provincial de la nouvelle Province pretendoit encore de reformer quelques convens, que les Conventuels avoient dans la haute Allemagne. Sur cette remonstrance le General deffendit à Frere Jean Bilhem, de s'ingerer à la reformation du convent de Maëstric, & de ceux qui estoient dans les Dioceses de Cologne & de Treves, dans les Duchez de Cleves, de Juliers, & de Gueldres, & dans la Vvestphalie, & la Hesse. Il luy ordonna même de ceder jusques au Chapitre general, tout le droit qu'il pouvoit avoir sur ceux de Maëstric, de Campen, & d'Amesford. Nous verrons l'année suivante comment ces deux Provinces se reunirent.

Digitized by Google

XXVI. Sur le même temps le General receut des lettres si pressantes de la part du Roy de Pologne, pour eriger en Province la Custodie de Lithuanie, qu'il ne le luy peut refuser. Ce Prince avoit écrit pour le même sujet au Pape, & au Cardinal Laurens Puccio Florentin.

XXVII. Les Conventuels tinrent leur Chapitre à Spolete, & Frere Jean Vigerio Genois, y fut éleu General : il avoit esté Vicaire Apostolique à Genes, & Charles Quint s'estoit servi de luy, pour le traitté de paix qu'il fit avec le Roy de France. C'estoit un homme pieux & docte ; il exerça sa charge pendant sept ans avec grande prudence, & fut fait Evéque de Chio.

XXVIII. Les Peres Capucins, qui estoient encore peu, tinrent une congregation generale au convent d'Alvacine dans le territoire de Fabriano, qu'ils avoient estably cette année, & éleurent Frere Mathieu de Bassi pour leur Vicaire general, quoy qu'il fit tout son possible pour l'empécher. Ils dresserent des statuts fort propres à la plus pure observance de la regle, qu'ils compilerent de ceux qui avoient esté déja faits en diverses Provinces, & y en ajoûterent d'autres qui estoient conformes à la vie d'hermites qu'ils vouloient embrasser ; sçavoir, de ne pas bâtir des convens dans les villes, de n'y loger d'ordinaire que huit Religieux, & douze dans les plus grands ; de n'ériger point des estudes, de ne se servir point de rasoirs, de n'avoir que deux calices qui ne seroient que d'estain, & quelques autres reglemens ; mais ils ont esté obligez depuis de changer tout cela.

XXIX. Frere Mathieu qui aimoit le repos s'ennuya bien-tôt de sa charge, car aprés l'avoir exercée pendant deux mois, il fit une nouvelle assemblée au convent de Fossembrun, qui avoit esté fondé depuis peu, & se deposa ; & Frere Loüis de Fossembrun qui estoit premier Deffiniteur, luy fut substitué sous le titre de Commissaire, selon l'ancienne coûtume de l'Ordre. Ce nouveau Superieur alla bien-tost aprés à Rome, où il obtint la chapelle de N. Dame des Miracles prés de la porte Flaminie, par la recommandation de la Ducheſſe de Camerino.

XXX. Frere Loüis, & Frere Bernardin George Observantins natifs de Rhegio en Calabre, avoient obtenu du Pape depuis quatre ou cinq ans, la permission de choisir quelques convens pour eux, & pour ceux qui les voudroient suivre, où ils peussent garder exactement la pureté de la regle ; & l'an 1526. ils avoient pris ceux de S. Serge à Tropia, de S. François à Terreneufve, & de S. Philippe à Cinq feuilles ; mais le Provincial qui ne pouvoit pas souffrir qu'ils se fussent soustraits de sa jurisdiction leur faisoit plusieurs mauvais traittemens. Cela obligea Frere Loüis d'envoyer son compagnon à Rome, pour supplier sa Sainteté de leur permettre qu'ils se separassent des Observantins, & qu'ils se peussent retirer à l'hermitage de S. Ange de la Vallée de Luci au Diocese de Rhegio ; mais comme Frere Bernardin eut oüy parler de la nouvelle reforme des Capucins, il alla luy-même trouver Frere Loüis de Fossembrun, qui estoit à Rome, traitta avec que luy, & s'unit à sa Congregation, avec tous ses adherans par un acte qu'ils passerent devant un Notaire : puis il se mit sous la protection de l'Empereur, par une ordonnance qu'il obtint de Pompée Vi-

Digitized by Google

ce-Chancellier de Naples le 26. de Septembre. Estant de retour en Calabre, il raconta à Frere Loüis ce qu'il avoit arresté, & luy montra la forme du capuce, la Bulle du Pape, & les constitutions que le Vicaire general des Capucins luy avoit données; mais quoy que Frere Loüis fut fort zelé pour la reforme, néanmoins voyant la forte opposition que les Observantins faisoient à cette nouvelle congregation, il fut d'avis de retarder l'execution du traitté que Frere Bernardin avoit conclu, pour voir quel progrez les Capucins feroient.

XXXI. Il est certain que les Superieurs de l'Observance souffroient beaucoup de déplaisir de voir une si grande porte ouverte à leurs sujets, pour se soustraire de leur obeïssance, & passer ailleurs, & qu'ils n'oublierent rien pour la fermer. Frere Paul Pissot avoit esté bien informé de tout ce qui s'estoit passé dans la Province de la Marche, au commencement de cette nouvelle Congregation; & comme il entendoit chaque jour les plaintes que ses Religieux faisoient contre ces nouveaux Hermites, il les exposa au Pape avec grande ardeur, sans avoir bien examiné si tout ce qu'on luy rapportoit estoit veritable, & si cela ne se faisoit pas plûtost par une passion indiscrete, que par un zele sincere; car il traittoit ces pauvres Capucins de fugitifs, de vagabonds & de scandaleux, qui avoient secoüé le joug de l'obeïssance, sous le pretexte de quelques lettres du S. Siege, qui estoient fausses, ou qui n'avoient esté obtenuës que par le credit de quelques Seigneurs qui les favorisoient; & qui empeschoient par leur autorité, que les Juges ne procedassent contre eux, comme ils le devoient faire selon les constitutions de Sixte IV. & de plusieurs autres Papes. Cet exposé qui estoit fait avec autant d'adresse que d'aigreur, eut l'effet que le General souhaittoit, car le Pape revoqua toutes les lettres que les Capucins avoient obtenuës, en quelque forme qu'elles feussent, pour s'exempter de la jurisdiction ordinaire des Superieurs de l'Ordre, & pour introduire une nouvelle forme de vie; & deffendit au General de souffrir ces nouveautez; à tous les Officiers de sa Cour, d'expedier des lettres pour les establir, à tous les Seigneurs de sa suite de solliciter pour les obtenir, & à tous les Prelats, & à tous les autres Ecclesiastiques qui ont charge d'ames, de permettre à ces nouveaux reformez l'administration des Sacremens dans leurs Parroisses, s'il ne leur constoit qu'ils estoient approuvez par les Superieurs ordinaires. Ce bref est daté de Bologne le 14. de Decembre.

XXXII. Je conjecture que Frere Pierre de Guardia luy mourut cette année au convent de S. Bernardin de l'Isle de Madera, Loüis de Figueredo Evesque de Funchal dans la mesme Isle, fit une information juridique de sa vie & de ses miracles l'an 1597. dont voicy un Abbregé. Frere Pierre s'estoit rendu Religieux dans la Province de Portugal, & avoit esté envoyé à Madera qui en dépendoit. Le Gardien de S. Bernardin luy donna la charge de la cuisine; & comme les Religieux prenoient garde que ce Frere passoit la nuit & le jour en priere, ils le blâmoient souvent de negligence dans son office; mais voyans que le repas se trouvoit toûjours prest aux heures ordinaires, ils creurent que les Anges se rendoient ses aydes. Il obeïssoit aveuglement à tout ce que les Superieurs luy ordonnoient, il prevenoit même leur commandement, dés qu'il

Digitized by Google

connoiſſoit leur volonté. Il n'y avoit point d'employ quelque vil & penible qu'il parut, à quoy il ne s'employât avec plaiſir. Il accordoit fort bien la devotion avec la joye dans la converſation ; & ſes entretiens eſtoient egalement agreables & modeſtes. Il eſtoit fort auſtere envers luy meſme, & fort benin envers les autres, ſur tout envers les pauvres ; car il leur donnoit tout ce dont il pouvoit diſpoſer, ſans reſerver pour ſa nourriture que quelques morceaux du pain qui ſe levoit de table, dont il faiſoit une ſoupe avec un peu de boüillon & de l'eau froide. Aux principales feſtes, s'il y avoit de la viande, ou du poiſſon de reſte il en mangeoit quelque peu, mais il diſtribuoit le meilleur en aumône.

XXXIII. Il ne ſortoit preſque jamais du convent, & fuyoit la converſation des ſeculiers ; les Religieux mêmes avoient peine de trouver le temps pour s'entretenir avec luy, parce que les extaſes luy eſtoient fort ordinaires. Il avoit une grande affection pour la ſainte pauvreté ; il ne portoit jamais de tunique, mais ſeulement un habit groſſier & rapiecé. Une table faiſoit ſon lict, un fagot de ſarmens ſon chevet, & quelques méchantes pieces de drap luy ſervoient de couverture. Parmi ces grandes auſteritez il ſe conſerva toûjours ſain, juſques à l'âge de ſoixante-dix ans. Ayant ſçeu par revelation l'heure de ſa mort, il en avertit ſes Freres, & fit ouvrir ſon ſepulchre, le jour auquel elle luy devoit arriver. Sa maladie fut de huit jours, & aprés avoir receu tous les Sacremens avec grande devotion, il rendit ſon ame à Dieu au moment qu'il avoit predit. A méme temps toutes les cloches ſonnerent, ſans que perſonne les fit branler ; & quoy qu'il fut mort d'un flux qui eſtoit fort puant, néanmoins ſon cadavre exhala d'abort une odeur fort agreable. La terre de ſon ſepulchre meſlée avec de l'eau a fait pluſieurs gueriſons miraculeuſes, & le procez dont nous avons tiré cecy, fait une longue deduction des febricitans, des paralytiques, des gouteux, & des autres malades qui ont ſenti ces merveilleux effets.

XNXIV. Les Turcs & les Heretiques maſſacrerent cruellement pluſieurs Religieux en haine de la foy, ſçavoir à Bude Frere Benoit de Nemetvyvar, Frere Eſtiene de Nagi-dobos, Frere Laurens de Banie, Frere George de Tolne preſtres, & Frere André de Peſtvylak, Frere Paul de Vaſard, Frere Jean de Lindue, Frere Jean de Braſſovie, & Frere George de Patak lais ; En Eſclavonie au convent de Remetinaz Frere Martin de Reſcie Preſtre ; à celuy de Petroaz Frere Balthaſar clerc, & Frere Paul de Nard lay ; A celuy d'Altine Frere Pierre de Diak lay. Prés de Strigonie Frere Eſtiene de Dées Preſtre. Dans le Comté de Liptovie Frere André Preſtre. A Galgoz Frere Leonard d'Oravie Preſtre ; Prés du même lieu, Frere Pierre de Miskolcz Preſtre, & Frere Thomas de Papa lay ; en Tranſilvanie Frere George de Bogacz, & deux autres.

XXXV. Frere Denis Grec de Nation fut promeu à l'Evéché de Zia dans l'Archipel, ſous l'Archeveſché de Nicoſie. Frere Bernardin de Soria à celuy de Ravelle ſuffragant de Salerne, Frere François fut pourveu de l'Archeveſché de Sardis en Lydie, & donné pour ſuffragant à l'Eveſque de Toulon en Provence. Frere Raynald ou Reginald Gratien Archeveſque de Raguſe, & autres

Digitized by Google

fois General de l'Ordre mourut à Cotignola sa patrie. Il fut enterré prés du grand Autel de l'Eglise de S. Estiene, avec une Epitaphe qui porte qu'il a esté un des plus excellens Theologiens que l'Eschole ait eus. Il fit de grands presens au convent de Baigne-cheval, qui paroissent encore, sur tout les livres pour le chœur qui sont d'un prix extraordinaire.

XXXVI. Le Pape donna quelques Indulgences pour ceux qui visiteroient l'Eglise du convent de Cavo d'Istrie, le jour de S. Anne à qui elle est dediée: ce qui montre qu'il avoit déja esté estabi. Les habitans l'avoient fait bâtir sous le titre de N. Dame des Anges, mais un Gentil-homme de cette ville qui le fit reparer & aggrandir, luy fit donner celuy de S. Anne.

XXXVII. Le convent de Pira dans la même Province fut estabi bien-tôt aprés le precedent sous le titre de S. Bernardin; ce bourg est fort renommé pour ses salins.

XXXVIII. Celuy de Bourg-royal au Dioceſe de Messine fut fondé environ cette année, & bâti par les habitans, à la persuasion d'Estiene Chirasio, sous le titre de S. Marie de Jesus.

XXXIX. Celuy de Cœur de lion dans le Dioceſe de Montreal est de même date, & sous le même nom: son premier bâtiment estoit fort petit; mais Frere André natif de ce lieu, & Frere Antoine le firent aggrandir. Ce Frere André a esté fort illustre par sa pieté, & par les miracles dont Dieu l'a honoré. Il est mort dans ce lieu; & long-temps aprés on trouva son cadavre à genoux, les mains jointes, & le visage tourné vers l'Autel, sans qu'il y parut aucune marque de corruption. Un Frere lay qui estoit son compagnon se rendit un fidelle imitateur de ses vertus, & deceda en grande estime de sainteté.

XL. Quelques uns croyent, que le convent qui est prés d'Adria dans le Royaume de Naples sous le titre de S. Antoine, a esté bâti environ ce temps; mais d'autres disent qu'il est dedié à S. Antoine l'Abbé, & qu'ayant esté détruit par les guerres, Jerôme Aquaviva le fit rebâtir à un autre endroit l'an 1420. Frere Onufre de Caramanico jeune clerc y est enterré: Il avoit esté travaillé du mal caduc; & aprés sa mort Dieu a voulu faire éclater sa pieté, en donnant du soulagement à ceux qui ont la même maladie, par l'intercession de ce devot Religieux.

XLI. Le convent de S. Bernardin, qui est situé dans un lieu solitaire de l'Isle de Madera, estoit sans doute fondé avant cette année, puisque le B. Frere Pierre de Gandie y fut inhumé, comme nous avons veu.

XLII. A mesure que les Religieux se multiplioient dans l'Amerique, leurs convens se multiplioient aussi. Antoine de Herrera dit que de son temps il y en avoit cinq dans le voisinage de Mexique, sans compter celuy de cette ville, qui est dedié à S. François, ni celuy de Guaxalzinga qui est dedié à S. Jean Baptiste, & où Frere Ferdinand Bassar de la Province de Guiene est decedé. Il avoit travaillé fort utilement pour la conversion des Indiens, car il avoit appris leur langue dans fort peu de temps, & il composa plusieurs livres en cet idiome. Aprés ces deux convens Jean de Turrecremata nomme pour les plus anciens celuy de Taxcala, qui est dedié à l'assomption de la sainte Vier-

Digitized by Google

ge ; celuy de Tetzcuco, sous le titre de S. Antoine de Padouë, qui est situé sur le bord du Lac de Mexique à sept lieuës de cette ville, Frere Jean d'Aora, Frere Jean de Ribas, & Frere Michel de Garrovillas Religieux illustres par leur pieté & par leur zele pour la foy y reposent. Celuy de Huckotzinga auquel on a donné S. Michel pour patron, afin que comme chef de la milice des Anges, il chassât les demons qui empeschoient par mille prestiges, que les habitans de ce lieu ne receussent les Freres Mineurs ; celuy de Tepeacan sous le titre de S. François ; ces deux derniers sont dans l'Evesché de la ville des Anges ; le premier n'en est éloigné que de douze milles, & l'autre de dixhuit : celuy de Quauhtilan dedié à S. Jean Baptiste ; celuy de Teluco à dix lieuës de Mexique ; il est consacré à l'Assomption de la S. Vierge, & les Religieux qui y demeurent sont obligez d'apprendre trois langues differentes qui se parlent dans ce lieu, outre l'Espagnole. Frere André de Castro, qui a beaucoup travaillé pour la conversion de ce peuple, y est enterré ; & celuy de Tlalmanalco à neuf lieuës de Mexique, proche de la montagne de Popocatepoci qui jette des flammes ; il est dedié à S. Loüis Evêque de Tolose. Le corps du B. Frere Martin de Valence a demeuré dans ce convent depuis l'an 1533. jusques à l'an 1567. auquel il fut enlevé si secretement, qu'on n'a jamais peu découvrir en quel lieu il a esté remis.

XLIII. Le convent de Cempoalla dans la même Province de Mexique, fut estabi environ cette année ; lors qu'on creusa les fondemens on y trouva plusieurs statuës d'Idoles, & des joyaux de grand prix ; les Religieux supplierent l'Empereur d'agréer qu'ils employassent ce tresor pour leur bâtiment, & sa Sainteté le leur accorda.

XLIV. Les Religieuses du Monastere de S. Pierre de Lentano dans le Milanez de l'Ordre de Cisteaux, s'estoient fort relaschées de la discipline reguliere, & se trouvoient réduites à un fort petit nombre ; le Cardinal Mercure Comte de Gattinara exposa au Pape le mauvais estat de ces filles, & obtint la permission de les transporter avec que tous leurs biens, au Monastere de S. Claire qu'il vouloit bâtir dans Gattinara, à quatre milles de Lentano. Il commença cet ouvrage, mais la mort l'empescha de l'achever ; & les filles qui s'y presenterent pour estre receuës, porterent de quoy y fournir.

XLV. Les habitans de Nole dans la terre de Labour, fonderent un Monastere pour les Sœurs du Tiers-Ordre, qui fut dedié au S. Esprit.

XLVI. Elizabeth d'Alarcon legua par son testament une somme fort considerable pour fonder un Monastere, sous le titre de la Veronique, dans la ville de Murcie, pour les mêmes Tierceres ; les premieres y vinrent d'Alcaraz, & y establirent tres-bien la discipline reguliere. L'an 1566. ce Monastere s'accreut beaucoup par l'union d'un autre, que ces filles avoient dans la même ville, sous le titre de S. Brigite.

De Je-

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1530.	DE CLEMENT VII. l'an 7.	DE CHARLES V. EMP. l'an 12.	DE L'ORDRE l'an 323.

I. FRERE François de Zumarraga Evéque de Mexique, empécha par ſa prudence, & par ſon autorité, que les Eſpagnols ne perdiſſent par leur mauvaiſe conduite, tout le pouvoir qu'ils avoient dans cette ville. La choſe ſe paſſa comme je vais dire. Pendant que Ferdinand Cortez étoit en Eſpagne pour ſe défendre contre les calomnies de ſes ennemis, Numius Guzman eſtoit à Mexique pour informer ſur les crimes dont il eſtoit accuſé; dans la procedure, ce Magiſtrat ſe declara ouvertement pour les accuſateurs, & fit voir clairement, qu'il cherchoit les moyens de rendre l'accuſé odieux à l'Empereur. Les Evêques, & tous les Religieux connoiſſant cette injuſtice, prirent la défenſe de Cortez; & dés-lors Guzman les prit en averſion, les tint pour ſuſpects en cette cauſe, & tâcha de perſuader à l'Empereur qu'on ne les devoit pas écouter, dans les affaires qui concernoient le gouvernement politique.

II. Guzman ayant eſté obligé d'aller dans la Province de Chichimecas, ſes Aſſeſſeurs continuerent les informations contre les amis de Cortez, avec une effroyable cruauté; celle qui fit le plus grand éclat, feut la capture de deux perſonnes de condition, qu'ils firent enlever d'une Egliſe, où ils s'eſtoient refugiez pour éviter la violence de ces paſſionnez Magiſtrats. L'Evéque voyant qu'on ajoûtoit à l'injuſtice, une injure contre l'Egliſe, aſſembla tous les Eccleſiaſtiques, & les conduiſit en proceſſion à la priſon, pour demander, & la reſtitution des priſonniers, & la ſatisfaction du violement de l'immunité des Egliſes: une action faite avec une ceremonie ſi Chrétiene, & ſi touchante n'ût pourtant aucun pouvoir ſur ces Juges, au contraire il ſemble qu'elle les irrita, & les obligea à faire pis; car ils ne ſe contenterent pas de condamner les deux priſonniers l'un à eſtre pendu, & l'autre à avoir le foüet, & un pied coupé; mais ils s'en prirent encore à ceux qui s'eſtoient intereſſez pour eux, & decreterent une priſe de corps contre tous les Eccleſiaſtiques, ſeculiers, & reguliers. L'Evéque voyant que l'inſolence croiſſoit au grand ſcandale des Indiens, excommunia les auteurs du deſordre. Ces opiniâtres croupirent dans les cenſures pendant huit mois; cependant les Eſpagnols qui ſe diviſerent en deux partis, eſtoient ſur le point de decider leurs querelles par les armes; d'autre côté les Indiens les regardoient faire avec plaiſir dans l'eſperance de profiter de leur diſcorde, & de recouvrer leur liberté, en chaſſant des Maîtres qui ſe détruiſoient eux-mêmes; mais Zumarraga ſe ſervit de ſon pouvoir avec tant d'adreſſe, qu'il termina les differents qui eſtoient entre les Epagnols; étouffa leurs haines; les remit en bonne intelligence; & parce moyen il retint les Mexiquois dans le devoir. Aprés qu'il eût fait cet accommodement, Cortez

Digitized by Google

revint victorieux de ſes accuſateurs, & la paix refleurit dans toute la nouvelle Eſpagne.

III. Dez-que les Religieuſes de ſainte Claire, & les Tierceres ſeculieres, que la femme de Cortez amenoit d'Eſpagne, feurent arrivées à Mexique; on commença de faire bâtir un Monaſtere pour les premieres, qui s'eſt accreu dans peu de temps par les liberalitez des Roys & par la dot des filles Indienes, & Eſpagnoles qui s'y ſont conſacrées. On inſtitua encore un College pour l'éducation des filles, ſous la conduite de ces Tierceres; il eſtoit diviſé en cinq claſſes, où on leur apprenoit les élemens de la foy, à lire, à écrire, à filer, à coudre, à broder, & à faire toutes les autres beſognes propres à leur ſexe. A certains jours de la ſemaine, & aux heures marquées, on faiſoit ſortir ces filles dans une grande baſſe-cour, où toutes les autres de la ville ſe rendoient, pour apprendre à prier Dieu, & à travailler avec elles. On ne les laiſſoit aller dehors que tres-rarement, & jamais ſeules, mais pluſieurs enſemble ſous la conduite d'une de leurs Maîtreſſes. Aprés qu'elles eſtoient bien inſtruites, & qu'elles ſe trouvoient d'âge pour choiſir de parti, les unes ſe joignoient aux Tierceres pour faire les mêmes fonctions; celles qui ſe marioient enſeignoient à leur famille ce qu'elles avoient appris; & parce moyen les exercices de la pieté, de l'honnêteté, & des bonnes mœurs ſe rendirent fort communs dans cette ville. Pluſieurs Indienes firent un ſi grand profit dans cette échole, qu'elles conſacrerent leur virginité à Dieu, & leur travail aux œuvres de miſericorde, & ſe rendirent fort illuſtres en vertu. Le fruit que ce premier College faiſoit, obligea les villes voiſines d'en inſtituer d'autres; & dans peu de temps il s'en établit à Zuchimilco, à Tetzcuco, à Quauhtilan, à Tlalmanalco, à Tepeaca, & Tehuacan.

IV. Dieu faiſoit éclater chaque jour par pluſieurs grands miracles, la ſainteté du B. Frere Jacques de la Marche, & le General qui ſouhaitoit avec paſſion de le voir Canoniſer, inſtitua Frere Antoine d'Eboli ſon Procureur, pour pourſuivre cette affaire écrivit à l'Evéque de Camerino & au Provincial de la Marche pour faire porter à Rome les informations, qui avoient eſté faites par l'autorité du Saint Siege; ſupplia par ſes Lettres, l'Empereur, les Roys de France, & de Portugal, & le Duc de Veniſe de vouloir agir en cette cauſe envers le Pape; & ordonna au Provincial de Naples, de n'épargner rien pour la faire reüſſir.

V. Frere Jean Beltran, qui avoit eſté inſtitué commiſſaire General des Indes Occidentales, ſe trouva empéché par une longue maladie de faire ce voyage; & le General luy donna pouvoir de choiſir un ſouſdelegué, qui feut en eſtat de ſe mettre en chemin, pour accomplir cette commiſſion.

VI. L'Imperatrice pria le General de luy donner un de ſes Religieux, pour eſtre ſon predicateur ordinaire; & il choiſit pour cet employ Frere Gaſpard de Leon orateur tres-éloquent.

VII. Frere Paul Piſſot connût que les Religieux ne conſentiroient que tres-difficilement, au compromis qu'il vouloit eſtablir pour l'élection du General; C'eſt pourquoy il chercha un autre biais, pour empécher que les deux familles ne s'aſſemblaſſent; il obtint un Bref du Pape, par lequel ſa Sainte-

Digitized by Google

té ordonnoit, qu'en six ans chaque famille tiendroit deux Chapitres Generaux separement avec pouvoir de retarder l'un jusques à six mois aprés la Pentecôte, afin qu'il peut assister à tous les deux.

VIII. Les Vocaux du Chapitre Provincial de la Province de Toscane Florentine, consentirent à leur reunion avec ceux de la Province de Luques, & le Pape confirma cette disposition.

IX. Nous avons veu l'année precedente, que la Province de Cologne feut divisée en deux, & que cela causoit de grands troubles; parce qu'on n'avoit laissé pour l'ancienne que dix-sept couvens, de cinquante & un qu'elle en avoit: les deux nouveaux Provinciaux firent une assemblée à Maestric, dans le mois de Fevrier, pour chercher les moyens de terminer ce different; & ils n'en trouverét point d'autre, que celuy de se reunir. Ils envoyerent cette resolution au General; par Frere Bonaventure Uvorssel Gardien d'Anvers; & le supplierent de l'approuver, & de la faire confirmer par le Pape. Le General fit ce qu'on luy demandoit, & nomma Frere Guillaume d'Alcmaër son commissaire pour executer cette reunion. L'année suivante, Frere Guillaume assembla les principaux de l'un & de l'autre parti, au couvent de Diest le 5. de Fevrier: les lettres dont il estoit chargé portoient que les deux Provinciaux se deposeroient de leur charge, & qu'on procederoit à une nouvelle election; mais Frere Nicolas Herborn Provincial de Cologne refusa de se soûmettre à cette condition; c'est pourquoy il feut arrété, que la reünion ne s'executeroit qu'au Chapitre general; & que cependant toutes choses demeureroient en l'état, où elles se trouvoient. Frere Jean de Louvain, qui estoit Provincial de la nouvelle Province, prit un sentiment tout contraire à celuy de Frere Nicolas; car se voyant confirmé dans son Office, il pria les Peres assemblez d'accepter la renonciation qu'il y faisoit; parce que ses infirmitez le rendoient incapable de s'en acquiter, comme il devoit; & Frere Bonaventure Uvorssel feut mis à sa place.

X. Depuis que saint Bernardin de Siene avoit soûtenu, avec autant de succez que de zele, le culte qui est deu au Tres-Saint nom de Jesus, la devotion des peuples s'estoit fort accruë envers ce sacré titre: & comme les Freres Mineurs estoient ceux qui avoient fomenté ce pieux sentiment dans l'Eglise par leurs Predications, & par leurs disputes, ils creurent qu'ils devoient tâcher de le porter au plus haut point, où il peut estre élevé, en faisant establir une Féte, & un Office Ecclesiastique, pour l'honnorer; car quoyque Frere Bernardin de Bustis en eût composé un, & que Sixte IV. l'eût approuvé; neanmoins il n'y avoit point de jour determiné pour le dire, ny pour en faire la solemnité. Ils representerent tout cela au Pape, & sa Sainteté leur ordonna de faire la Féte de l'Office du Trés-Saint nom de Jesus le 14. de Janvier, & accorda pour ceux qui le reciteroient, ou qui y assisteroient, les mêmes Indulgences qu'Urbain IV. a concedées pour la Féte, & l'Office du Tres-Saint Sacrement. Cette solemnité s'est depuis étenduë à d'autres Eglises, & l'on a institué des Confreries de ce Sacré nom, qui se sont renduës fort celebres. L'Office que Fr. Bernardin de Bustis a composé, ne se trouve que dans quelques anciens Bre-

Digitized by Google

viaires; car il feut reformé par Pie V. lors qu'il fit revoir le Breviaire. Ceux qui attribuent cette conceſſion à Clement VIII. ſe trompent, car elle eſt fort évidemment de Clement VII.

XI. Fr. Bonaventure de Bourg-Neuf Procureur General de l'Ordre obtint du Pape, que les Urbaniſtes de Ferrare, & de Parme peuſſent faire l'Office de la B. Sœur Caterine de Bologne, comme celles de Bologne le faiſoient par la permiſſion de ſa Sainteté.

XII. Frere Innocent de Carpi mourut au convent de la Mirande en grande eſtime de ſainteté: Dieu l'a honnoré de beaucoup de miracles, & ſes Reliques ſont en grande veneration, non ſeulement dans ce lieu, mais encore au convent de villa, dans le Dioceſe de Rimini, où l'on en a tranſporté une partie.

XIII. La Congregation des Peres Capucins s'accreut fort cette année, car pluſieurs Religieux de la Province de la Marche, & de celle de Rome ſe joignirent à eux. La modeſtie de leur converſation eſtoit tres-agreable à ceux qui les voyoient; & la reputation de leur vertu s'epandoit par tout; cela leur attira de puiſſans protecteurs, par la faveur deſquels ils s'eſtablirent en divers endroits, & commencerent à prêcher publiquement. Ils feurent obligez de quitter la premiere habitation qu'ils avoient priſe dans Rome, à cauſe des inondations du Tibre à quoy ils eſtoient trop expoſez; & le Cardinal protecteur leur fit donner l'Egliſe de ſainte Euphemie au pied du Mont Exquilin, d'ou ils alloient ſervir les malades de l'Hôpital ſaint Jacques, qui eſt deſtiné pour les incurables. Le Cardinal Vincent Carraffa qui eſtoit Archevêque de Milan, les receut auſſi dans cette ville, & leur donna l'Egliſe de ſaint Euphebe, que le vulgaire appelle S. Ephrem.

XIV. Ces heureux progrez émeuvent d'avantage contre eux les Peres de l'Obſervance, & leur General Frere Paul Piſſot, obtint un ſecond Bref du Pape le 15. de May, par lequel ſa Sainteté revoqua la permiſſion que l'Evêque de Paleſtrine ſon grand Penitencier, avoit donnée a Frere Louis de Foſſembrun, & à ſes adherans, de vivre en Hermites; caſſa toutes les nouvelles Congregations reformées: & défendit d'en eſtablir d'autres ſans le conſentement, & hors de la juriſdiction des Superieurs ordinaires.

XV. Les Tierceres n'avoient qu'un convent dans toute la Sicile, appellé Noſtre-Dame de la Croix, au Territoire de Xicli, du Dioceſe de Syracuſe: comme ceux de la Congregation de la Lombardie ne prenoient aucun ſoin de ces Inſulaires à cauſe de leur éloignement, ils avoient reconnu pour leur Superieur depuis plus de dix ans le Provincial de l'Obſervance, ainſi que Leon X. l'avoit ordonné; neanmoins le General de l'Ordre défendit à ce Provincial, de s'ingerer dans la conduite de ces Religieux, mais ils ſe pourveurent au Pape, & ſa Sainteté les exempta de la juriſdiction des Tierceres Lombards, & les confirma dans la depandence du ſuſdit Provincial.

XVI. Le Cardinal Frere François Quignonez feut pourveu de l'Evêché de Coria, ſuffragant de Compoſtelle. Fr. Jean de Zumarraga avoit eſté deſtiné depuis deux ans Evêque de Mexique par l'Empereur; & cette année Clement VII.

Digitized by Google

erigea ce nouvel Evéché, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, & luy envoya les provisions. Frere Jacques N. fut promeu à celuy de Budicien sous l'Archevéché de Candie.

XVII. J'ay dit l'an 1521. que Torelle, de la Noble famille de Trivulce avoit fait commencer un convent pour l'Observance dans son Bourg de Mont Clericule au Diocese de Parme; & qu'elle avoit encore donné aux Religieux un Hermitage, où il y avoit une Image de la sainte Vierge qui estoit fort celebre: la veneration du peuple s'estoit depuis tellement accruë pour cette devote Chapelle, que l'on y faisoit des Offrandes fort considerables: le Pape confirma cette donnation, & ordonna que toutes les aumônes, & tous les presens fussent remis à la disposition du Gardien, avec défense à tous les Ecclesiastiques de les troubler dans cette jouissance, sous peine d'interdit à l'Evéque, & aux Legats Apostoliques, & sous peine d'excommunication à tous les autres. Sa Saintetè recommanda encore la protection de ce lieu, à Paul de Torelle fils de la Fondatrice. Le General de l'Ordre écrivit au même Seigneur le 2. d'Avril, pour le prier de faire achever le convent, & de pourvoir à l'entretien des Religieux, comme il le luy avoit promis.

XVIII. Artalius d'Aragon Baron de Palatioli au Diocese de Syracuse en Sicile fit bâtir un convent pour l'Observance, sous le titre de sainte Marie de Jesus prés d'une Chapelle de la sainte Vierge, à cinq cens pas de son Bourg: l'Evéque fit de grandes oppositions à cét establissement, mais enfin il y consentit, parce que le Pape le luy ordonna.

XIX. Le convent de Catane dans la même Isle, avoit esté ôté aux Conventuels, & donné aux Observantins, ce qui causa un grand procez; mais enfin le Pape confirma cette disposition par trois Brefs, & ordonna que tous les immeubles seroient alienez, au profit des nouveaux possesseurs.

XX. Le B. Frere Jean de Capistran, avoit fait établir un convent prés du Bourg saint Sepulchre en Toscane; les guerres qui troubloient l'Italie, obligerent les habitans de le demolir; mais ils en rebâtirent un autre dedans, sous le titre de sainte Magdelaine. Frere Evangeliste natif de ce lieu qui a esté Provincial de Toscane, & qui s'est rendu fort recommandable par sa science, l'a enrichi depuis peu d'une tres-belle Bibliotheque. Frere Pierre de Perouse, & Frere Christofle de Pavie lais se sont rendus fort celebres dans ce convent par l'excellence de leurs vertus, & comme ils s'estoient aymez avec grande tendresse pendant leur vie, ils ne se separerent point à leur mort, car ils rendirent l'ame le 5. de Fevrier l'an 1532.

XXI. Le convent qui estoit prés de Vicenze sous le titre de saint Blaise, fut changé dans la ville à cause des guerres. Frere Marc de la Marche d'Ancone repose dans l'Eglise; & sa memoire est en grande veneration parmi les peuples, qui l'honorent comme un Saint. Des vers qui sont sur son Sepulchre marquent qu'il a esté un Predicateur fort illustre, que la sainte Vierge luy revelоit ce qu'il devoit dire en chaire, & qu'il estoit obligé de prêcher dans les places publiques, parce que les Eglises se trouvoient trop petites, pour contenir tous ses auditeurs.

Digitized by Google

XXII. George, & Saint Polani Freres Germains, illustres par leur naissance & par leur vertu, firent bâtir un convent sous le titre de saint George, dans un desert de l'Isle de Candie, appellé Valsamachia, pour quelques Religieux qui vouloient vivre dans la Solitude & garder la pureté de leur Regle. Aprés qu'ils eurent fait cét establissement, George se rendit Fr. Mineur, & Saint se fit Tiercere.

XXIII. Jean Antoine Caraccioli fonda un convent sous le titre de la Conception immaculée de la sainte Vierge dans Oppido, qui est une ville Episcopale de la Marche d'Ancone; & quelques années aprés il obtint permission de leguer aux Religieux une aumône annuelle pour leur entretien, avec obligation à ses heritiers de leur continuer cette charité.

XXIV. Frere Pierre Rodulphe dit que le convent de Civitelle, dans la Custodie de Forli, feut establi pour les Conventuels, par Frere André d'Asciano.

XXV. Le même Auteur écrit, que celuy de Faveria dans la Custodie de Messine, feut aussi fondé sous le titre de saint Antoine pour les mêmes Religieux; mais qu'ils l'abandonnerent bien-tôt, que le Marquis de ce lieu establit les Carmes à leur place, & que l'an 1574. il en fit bâtir un autre sous le titre de saint Antoine l'Abbé pour les Conventuels.

XXVII. Les Tierceres avoient un convent à Belcastro dans la Province de S. Nicolas, appellé sainte Marie de Scanegna; & Rodulphe écrit qu'il feut donné aux Conventuels.

XXVII. Le Comte Blaise d'Alagon commença de faire bastir un convent au milieu de la place de Pina en Aragon, prés d'une Eglise dediée au Sauveur, dont il retint le nom; ce Seigneur vouloit estre enterré dans la principale chapelle, mais estant decedé avant qu'il n'eût pû faire achever le bastiment, il fut porté au sepulchre de ses ancestres, qui estoit dans l'Eglise de N. Dame du Pillier, à Saragosse. Anne d'Espes sa veuve ayant accomply la volonté de son mary pour l'edifice de l'Eglise, & du convent, y fit transporter ses ossemens l'an 1539. Depuis Artale d'Alagon leur aisné, leur cadet de même nom, & Loüise d'Heredia ont enrichy la Sacristie de tres-beaux ornemens, remply la Bibliotheque de beaucoup de Livres, garny les officines de tous les meubles necessaires, & ajoûté des jardins fort spatieux à l'enclos.

XXVIII. Jean III. Roy de Portugal ayant étably l'Université de Conimbre, fonda dans cette Ville deux colleges pour les Freres Mineurs, & assigna des revenus sur ses domaines pour leur entretien. Il donna le premier à la Province de Portugal, qui estoit alors unique dans ce Royaume, & l'autre aux Reformés, qui n'y avoient encore que peu de convens. Depuis, les Provinces s'estant multipliées, chacune a étably un nouveau college dans le même lieu; car la Province des Algarbes y en a un, celle de S. Antoine un autre, celle des Tierceres un autre, celle des Dechaussez sous le titre de N. Dame de Pitié un quatriéme, qui est un illustre Seminaire de vertu: & il y en a encore un cinquiéme fort celebre au delà de la riviere.

XXIX. Didace Nugnez de Parris, & Jeane Blasquez sa femme Tiercere

Digitized by Google

avoient accoustumé de loger tous les Freres Mineurs qui passoient par le bourg de Marchena en Andalousie ; & Jeane venant à mourir, chargea son mary d'employer tous les biens qu'elle luy laissoit, à leur bastir un convent dans ce lieu, sous le titre de Saint François : ce qu'il executa fort fidellement.

XXX. Les habitans de Villeneuve en Portugal, fonderent un convent sous le titre de l'attente de la Sainte Vierge, pour les Dechaussez de la Province de N. Dame de Pitié ; & Balthazar de Mello Chevalier de la milice de Jesus-Christ, fit bastir la principale chapelle.

XXXI. Alphonse Manriquez Archevêque de Seville, donna aux Religieux de la Province de S. Jaques, une maison de campagne, avec des jardins & des vergers, qu'il avoit fait bastir prés de Harnochaux ; & les habitans de ce lieu fournirent dequoy y bastir un convent sous le titre de S. Ildephonse : il est presentement de la Province de S. Michel.

XXXII. Il y avoit prés de Leonici au territoire de Venise, un Monastere de l'Ordre de S. Basile, appellé N. Dame de la Fontaine : les Religieuses estant reduites à un fort petit nombre, & les revenus estant diminuez, la discipline reguliere s'y relâchoit peu à peu : la Sœur Françoise de Canis qui en estoit Abbesse voyant ce desordre, commença de traitter avec les Magistrats de la Ville, pour y appeller des Religieuses d'un autre institut ; & aprés une meure deliberation, on choisit celles de sainte Claire. Fr. George estoit alors Provincial de la Province de S. Antoine ; & dés qu'il eut avis de cette resolution, il envoya à Leonici des Religieuses du Monastere de Vicenze : & les habitans voyant que le bastiment menaçoit de ruine, en firent bastir un nouveau dans la ville, à l'honneur de la Ste Vierge, & de S. Marc l'Evangeliste, par la permission de Clement VII.

XXXIII. Bernardin Spedutia avoit legué quelques biens à l'Evêque de Bisegli, avec charge de les employer à bastir un Monastere de sainte Claire dans sa ville ; ce Prelat le fit commencer, & le Pape confirma cet établissement.

XXXIV. Les habitans de Recanati, dans la Marche d'Ancone, fonderent un Monastere dans leur ville, pour soixante Religieuses de la premiere Regle de Ste Claire : le bastiment fut achevé dans quatre ans, & ces filles en prirent possession le 2. d'Aoust l'an 1535.

XXXV. Il y avoit plusieurs hôpitaux dans Pierre-sainte en Toscane ; & les Magistrats de cette ville avoient obtenu permission de Leon X. de les demolir, pour employer les matereaux & les revenus à l'établissement d'un Monastere de sainte Claire, & au bastiment d'une nouvelle maison pour les malades. Cela s'executa cette année. Les Officiers retinrent le gouvernement de l'hôpital, & le droit du Patronat du Monastere qui fut dedié à S. Leon ; mais la conduite des Religieuses fut remise au Provincial de la Marche.

XXXVI. Vincent Vilhon Vicaire General de l'Evêque d'Agen, fonda un Monastere dans cette ville pour les Annonciades : les premieres qui l'habiterent furent prises de ceux de Bourges, & d'Alby ; & l'an 1533. Fr. Jean Veruchandi fut institué leur premier confesseur, par Fr. Pissot General de l'Ordre. L'an

Digitized by Google

1560. les Huguenots s'emparerent de cette ville, & ces pauvres filles furent obligées de s'enfuir, pour ne pas tomber entre les mains de ces sacrileges; mas elles y retournerent, lorsque le Marêchal de Montluc remit cette ville sous l'obeïssance du Roy.

XXXVII. Marie Hamalie veuve de Guillaume de Croy Marquis d'Arschot, établit un Monastere pour les mêmes Religieuses dans Louvain: elle en fit venir six de celuy de Bruges, & quatorze jeunes filles embrasserent incontinent cet institut; maintenant elles sont 80.

XXXVIII. Marine Alvarez Marco veuve, & Marine, & Catherine ses filles s'étoient établies sous l'institut du Tiers Ordre dans Albazet prés de l'Eglise parroissielle au Royaume de Murcie environ l'an 1480. La mere estant morte l'an 1501. & ayant esté enterrée à l'Eglise des Freres Mineurs, ses filles commencerent d'agrandir leur logement, & de recevoir des Novices; mais ayant éprouvé que cet endroit estoit fort mal sain, elles se changerent ailleurs cette année, & se soûmirent à la conduite du Provincial de la Province de Cartagene.

XXXIX. Clement VII. avoit imposé le centiéme denier, de la valeur de tous les biens immeubles dans le Domaine de l'Eglise, pour l'employer aux necessitez du S. Siege; mais il declara qu'il ne pretendoit pas qu'on l'exigeât des Eglises, des convens, des jardins, ni des bois dont les Religieux de l'Observance joüissoient; ni qu'on les obligeât à payer aucune sorte d'impost, des choses qu'ils feroient porter pour leur usage.

XL. Les Benedictins, les Bernardins, & les Dominiquains pretendoient avoir obtenu du S. Siege, l'autorité de recevoir les Religieux de tous les autres Ordres, qui se presenteroient à eux; mais Clement VII. jugea que cela pourroit non seulement entretenir l'esprit d'inconstance & d'inquietude, mais aussi causer des scandales; c'est pourquoy il defendit sous peine d'excommunication à tous les Superieurs des susdits Ordres, de recevoir les Obseruantins, & leur commanda sous la même peine de renvoyer dans un mois, ceux qu'ils auroient receus depuis six mois, si les Superieurs les leur demandoient.

XLI. Martin V. avoit commandé à tous les Superieurs de l'Ordre sous peine de prison, d'établir un Syndic dans chaque convent, pour recevoir les aumônes qui leur seroient faites, conformément aux Declarations de Nicolas III. & de Clément V: neanmoins il y avoit des personnes qui mettoient en doute, si cela n'estoit pas contraire à la Regle; c'est pourquoy Clement VII. declara que les Syndics devoient estre considerez comme les amis spirituels dont la Regle parle, & à qui les Religieux peuvent avoir recours dans leur necessité; & defendit sous peine d'excommunication de blâmer cet établissement, comme s'il estoit contraire à la pure Observance de leur état.

XLII. Le Pape voulut témoigner d'une façon particuliere, l'affection sincere qu'il avoit pour les Freres Mineurs; car considerant que le General, les Provinciaux, & les autres Officiers de l'Ordre sont obligés de faire souvent des

Digitized by Google

des voyages, pour satisfaire au devoir de leurs charges ; il recommanda leurs personnes, & leurs affaires à tous les Seigneurs temporels ; & commanda à tous les Prelats Ecclesiastiques, & plus particulierement à tous les Officiers du saint Siege, de les assister avec soin de tout leur pouvoir, dans toutes les occasions où ils auront besoin d'eux.

XLIII. Quelques Seigneurs temporels, quelques Magistrats, & d'autres Officiers laïques se vouloient mesler de la conduite des Religieuses, qui étoient sous la jurisdiction des superieurs de l'Observance ; de telle sorte qu'ils pretendoient de leur nommer des œconomes pour l'administration de leurs biens ; de les empêcher de recevoir des Novices que par leur consentement ; de les obliger de sortir de leurs Monasteres, au temps de guerre ou de peste, sans le sceu de leurs Superieurs ; de changer leurs confesseurs, & leurs Chapelains ; & d'entrer dans leur closture : mais Clement VII. considerant que tout cela estoit contraire à la liberté Ecclesiastique, & au bien de l'Ordre, fulmina une excommunication, & ordonna une amande de cinq cens ducats d'or, contre tous ceux qui l'entreprendroient ; & commanda à son Vicaire de Rome, & aux Evêques de Caserte, & de Pistoïa, de faire observer ce reglement.

XLIV. Le Cardinal Campegio obtint du Pape, la confirmation de tous les privileges qui avoient esté accordés à l'Ordre par le saint Siege ; une defense à tous les Seculiers de se mesler de la conduite spirituelle ou temporelle des Religieuses, qui vivoient sous la dependance des Superieurs ; la permission de faire la feste des Patrons des lieux, où leurs convens estoient établis ; & que les Freres lais peussent saigner les Religieux, lorsque les Medecins l'ordonneroient.

De Jesus-Christ l'an 1531.	De Clement 7. l'an 8.	De Charles V. Emp. l'an 13.	De l'Ordre l'an 324.

I. NOus avons parlé du zele avec lequel les Freres Mineurs s'employoient à la conversion des Indiens Occidentaux ; & nous pouvons connoistre le grand fruit qu'ils faisoient parmy ces peuples, par deux Lettres que Fr. Jean de Zumarraga premier Evêque de Mexique, & Fr. Martin de Valence le veritable Apostre des Indes, écrivirent cette année. Celle du premier estoit adressée à Fr. Mathias de Veyssen Commissaire general de la famille Ultramontaine, & à tous les Vocaux du Chapitre qui se devoit tenir à Toloſe l'année suivante, & datée de Mexique le 12. de Juin. Voicy ce qu'elle contient.

II. Mes tres-Reverends Peres, nous travaillons avec grand attachement à la conversion des Indiens ; & la grace de Dieu donne un heureux succés à nos soins. Les Religieux de l'Observance ont déja baptisé plus d'un million de ces

Digitized by Google

infideles, démoly cinq cens de leurs Temples, & fait bruſler plus de vingt mille Idoles. Nous avons fait baſtir des Egliſes & des chapelles en pluſieurs endroits où la la ſainte Croix eſt adorée: & ce qui eſt plus digne d'admiration, au lieu qu'on avoit accouſtumé dans cette ville d'immoler tous les ans aux Demons, plus de vingt mille cœurs d'enfans, ou de filles; maintenant nos Religieux ont fait changer ſi heureuſement ces cruelles & ſacrileges immolations, que tous les cœurs humains ne ſont plus offerts qu'au vray Dieu, par des ſacrifices de loüanges. C'eſt ainſi que le culte divin eſt établi, que la ſouveraine Majeſté eſt adorée avec un tres-profond reſpect, & qu'elle eſt ſervie de bon cœur par les enfans, ſans qu'ils ſoient obligés de luy payer le tribut inhumain que les Demons exigeoient d'eux. Ces petits innocens jeûnent fort ſouvent, prenent la diſcipline, & ſont aſſidus à la priere qu'ils arroſent de leurs larmes, & qu'ils n'interrompent que par leurs ſoûpirs. Pluſieurs ſçavent tres-bien lire, écrire, & chanter, de même que ceux qui ſont plus avancés en âge. Ils ſe confeſſent ſouvent, reçoivent la ſainte communion avec grande ferveur, & expliquent fort élegamment à leurs parens les ſaintes inſtructions qu'ils ont appriſes. Ils ſe levent à minuit pour dire l'Office de la Sainte Vierge, à laquelle ils ont une particuliere devotion. Ils cherchent avec grande adreſſe les Idoles qu'on a cachez, & les enlévent pour les porter aux Religieux: quelques-uns ont gagné la couronne du martyre, par cette action de zele; car leurs propres parens les ont fait mourir fort cruellement. Chaque convent a une maiſon voiſine qui ſert d'Ecole, où l'on a dreſſé un dortoir, un refectoir, & une chapelle. Ces enfans ſont fort humbles, fort modeſtes, fort chaſtes, fort ingenieux, ſur tout pour la peinture; & ils aiment leurs Maiſtres, comme leurs propres peres. Fr. Pierre de Gand lay, eſt celuy qui a mieux appris le langage de ce peuple: il enſeigne plus de ſix cens Ecoliers; & Dieu luy a donné un talent particulier pour inſtruire les enfans & les filles, & pour les marier. Les femmes que la Reine Elizabeth nous a envoyées d'Eſpagne, ont plus de mille filles ſous leur conduite; & par ce moyen les enfans de l'un & de l'autre ſexe apprennent les principes de la foy, & les enſeignent aux plus grands: c'eſt pourquoy nous leur pouvons appliquer avec juſtice cette parole du Pſ. 8. *Vous avez tiré une loüange parfaite de la bouche des enfans.*

III. La Lettre de Fr. Martin de Valence, datée de Thamolnac le 12. de Juin, eſtoit adreſſée au même Commiſſaire General; elle contient la même choſe que la precedente, & je ne mettray icy que ce qu'elle dit de plus. Nous avons établi vingt convens, & nous les multiplions chaque jour; car les Indiens mêmes contribuënt à les baſtir avec grande ferveur. Les enfans que nous élevons ont la memoire fort heureuſe, l'eſprit vif & docile, & l'humeur ſi douce, que nous n'avons point vû encore de querelle parmy eux. Ils ne parlent jamais en converſation qu'à voix baſſe, & les yeux attachez à la terre. Il y en a qui prêchent en public, avec l'admiration de ceux qui les écoutent; & le zele qu'ils témoignent pour la foy, nous donne une belle eſperance de la pouvoir étendre. Les femmes ſont doüées naturellement d'une ſi grande pudeur, que

Digitized by Google

cela paroist incroyable. Tous ces peuples aiment tendrement les Religieux, sur tout les Freres Mineurs ; parce que ce sont les premiers qu'ils ont connus, & qu'ils n'en ont receu que de bons exemples.

IV. La foy catholique fit un grand progrés sous ce sage Prelat, dans le Royaume de Mexique ; c'est pourquoy un Seigneur du Perou qui s'estoit converty, a bien eu raison de dire que cette ville se devoit estimer fort heureuse de l'avoir pour Evêque. Il est vray qu'il ne posseda cette charge que durant peu d'années ; mais cela le rend plus illustre, de ce qu'en si peu de temps, par l'aide de ses confreres, il a pû faire un si grand fruit ; car, comme dit Surius, il y en a eu qui ont baptisé quatorze cens mille infideles, & d'autres dix-sept cens mille. Afin que cela ne semble pas surpasser la creance qu'on doit aux histoires des lieux éloignez, il ne faut que considerer combien ce païs est peuplé ; car des Auteurs tres-dignes de foy asseurent, qu'il y avoit trente Seigneurs dans le seul territoire de Mexique, qui avoient chacun sous leur domination plus de cent mille hommes ; & ce qui fait horreur à dire, on immoloit quelquefois en un jour vingt mille personnes dans cette ville ; mais maintenant la Religion catholique y est si étendüe, que Zirickſée proteste que l'Eglise Indiene se peut comparer avec la Latine, pour la multitude des fideles qu'elle contient.

V. Providence Divine, que vous estes adorable ! l'Allemagne voit renverser sans dessus dessous, tout ce qu'elle a de plus saint & de plus sacré : l'Enfer produit une infinité de monstres d'heresie, qui tâchent d'obscurcir la verité de l'Evangile, sans qu'on puisse les faire revenir de leurs folies, ni par la force des raisons que les Predicateurs, & les Ecrivains catholiques leur proposent ; ni par les assemblées que tant de Princes & de Docteurs ont faites sur ce sujet, ni même par la force des armes ; & au même temps Dieu qui est tout misericordieux, abandonnant à leur propre fureur ces sacrileges mépriseurs de ces Loix, porte sa grace à des peuples barbares, pour les éclairer de la lumiere de la vraye foy. A mesure que la Religion catholique souffre de plus grandes pertes en Europe, & au milieu de l'Eglise, elle s'augmente dans un nouveau monde parmy les infideles. Nous pouvons bien appliquer icy ce que Dieu dit au ch. 32. du Deuteronome. *Ils m'ont fait mettre en colere par leurs vanités, & moy je provoqueray leur jalousie par un peuple étranger, & feray naistre leur courroux par une nation insensée.* Comme nous pouvons chasser le Soleil d'une maison, si nous en fermons les portes & les fenestres ; & neanmoins nous ne pouvons pas empêcher que la lumiere de ce bel Astre n'éclaire ailleurs ; ainsi il est en nostre liberté de refuser la grace de Dieu, mais non pas d'empêcher qu'elle ne se communique aux autres.

VI. La bulle que le Pape avoit donnée l'année precedente le 27. de May, contre les Capucins, n'avoit servy de rien pour arrester le progrés de leur congregation ; c'est pourquoy le General de l'Ordre transporté de la trop ardente passion qu'il avoit, d'étouffer cette nouvelle plante dans sa naissance, en obtint une autre le 2. de Decembre, & la fit publier par l'ordre du Cardinal protecteur. Par cette constitution, Clement VII. ordonna de son propre mouve-

Digitized by Google

ment, que tous les Religieux qui s'eſtoient unis à Fr. Loüis de Foſſembrun, & à ſes adherans depuis la date de la precedente, retournaſſent au corps de l'Obſervance, & y demeuraſſent ſous l'obeïſſance de leurs Superieurs, ſous peine d'apoſtaſie, d'excommunication, & de privation perpetuelle de tous actes legitimes contre ceux qui s'en ſepareroient, & qui les recevroient.

VII. L'inconſtance & l'indiſcretion du gouvernement de Fr. Paul Piſſot, & les efforts qu'il faiſoit contre les Religieux qui vouloient embraſſer la plus pure obſervance de la Regle, ſuſciterent des partis contre luy, non ſeulement dans l'Ordre, mais encore au dehors; & enfin les plaintes & les murmures qu'on en faiſoit, éclaterent par des inimitiés ouvertes. L'Imperatrice Iſabelle, l'Archevêque de Compoſtelle, & pluſieurs grands Seigneurs d'Eſpagne, eſtoient fâchez du mauvais traittement qu'il faiſoit à Fr. Antoine de Calcena ſon predeceſſeur; parce que ce ſage Religieux n'avoit pas favoriſé ſon election au Generalat; & de ce qu'il avoit excité des troubles dans la floriſſante Province de la Conception, par l'imprudence de ſes commandemens, & par la mauvaiſe conduite des Commiſſaires qu'il y avoit envoyez. Les Magiſtrats de Naples ſe plaignoient, qu'au lieu d'appaiſer les diſſenſions qui eſtoient entre les Religieux de la terre de Labour, & ceux de la Principauté, ſur ce que les premiers s'emparoient du gouvernement de la Province, & ſembloient en exclure les autres, il avoit augmenté le deſordre en leur donnant un Superieur turbulent, & plus propre à aigrir les eſprits, qu'à les adoucir. Tous les Religieux de la famille Ultramontaine eſtoient irritez, de ce qu'il avoit voulu établir un compromis entre les familles, pour reduire à une ſeule l'élection du General, & fait ordonner que chacune tiendroit un Chapitre aprés trois ans, mais dans un temps different, afin que le General pût preſider & à l'un & à l'autre. Enfin l'Evêque de Verone, & le Senat de Veniſe ſe plaignirent au Pape, de ce que Fr. Paul perſecutoit tous ceux qui vouloient vivre dans une exacte reforme.

VIII. Cet imprudent General ſe vit expoſé à tant de contradictions, qu'il fut obligé d'implorer pour ſa defenſe le ſecours de l'Empereur Charles Quint, de ſon Fr. Ferdinand Roy des Romains, de la Reine ſa femme, & de François I. Roy de France; de crainte de tomber dans le malheur qu'il prevoyoit, d'eſtre depoſé de ſa charge, ou de ſouffrir quelque grand changement dans tout l'Ordre. Sur ce temps on l'appella à Naples; mais il s'excuſa d'y aller, diſant qu'il eſtoit retenu par les douleurs de la goute. Il ne pouuoit pas ignorer les bruits qu'on faiſoit de toutes parts contre ſa conduite; mêmes le Cardinal protecteur, & le Cardinal Quignonez l'avertirent qu'il devoit moderer l'autorité trop imperieuſe & trop inconſiderée de ſon gouvernement, & faire ceſſer la perſecution contre les Reformez; cela l'obligea d'écrire deux Lettres aux Vocaux qui ſe devoient aſſembler, pour tenir le Chapitre de la Province de S. Antoine; il les admoneſtoit de traitter favorablement les Reformez, & de permettre que ceux qui ſe voudroient reformer ſe joigniſſent à eux; mais il envoya ces dépêches en cachete à Fr. Barthelemy de Brandules, avec ordre de les produire, ou de les ſupprimer, ſelon qu'il le jugeroit à propos. Tous ces ar-

Digitized by Google

tifices ne faisoient que plastrer les affaires ; & comme il ne se corrigeoit pas, il se fit tant d'ennemis qu'enfin il tomba dans le precipice, & fut deposé par le Pape, comme nous verrons à son temps.

IX. Arthus Prince de Galles, & fils aisné d'Henry VII. Roy d'Angleterre, avoit épousé Catherine fille de Ferdinand, & d'Isabelle Rois catholiques : mais il estoit mort cinq mois aprés son mariage, sans avoir couché avec elle, à cause d'une fiévre lente dont il estoit travaillé. Son cadet Henry VIII. qui luy avoit succedé au Royaume, avoit aussi épousé sa veuve par dispense de Jules II. depuis vingt-quatre ans, & avoit eu d'elle trois garçons, & deux filles ; mais depuis estant devenu éperdûment amoureux d'Anne de Boulen, il cherchoit les moyens de faire declarer ce mariage nul, pour pouvoir repudier sa legitime épouse, & mettre sa concubine dans son lit, & sur son thrône. Il voyoit bien que pour donner quelque couleur au mauvais dessein que sa folle passion luy suggeroit, il avoit besoin de l'appuyer de l'avis d'hommes sçavans ; & il ne manqua pas de solliciter de toutes les manieres possibles, ceux qui auoient acquis plus d'estime. Il en trouva pourtant bien peu qui eussent assés de lâcheté pour trahir leur conscience, & favoriser une si mauvaise cause ; au contraire, le plus grand nombre la condamna. Fr. Nicolas Herborn provincial de Cologne, fut un de ceux qui témoignerent plus de zele, pour soûtenir le droit de la Reine ; car il écrivit un Traitté en sa faveur, & l'envoya au General de l'Ordre, aprés qu'il l'eut fait imprimer : au même temps il luy demanda la permission d'écrire contre la nouvelle secte de Luther ; & dés qu'il l'eut receuë, il composa divers ouvrages fort doctes sur ce sujet, desquels j'ay parlé dans le catalogue de nos Auteurs.

X. Fr. Medard tres-sçavant & tres-celebre pour ses ferventes predications dans la Province d'Austriche, estoit Confesseur & Conseiller de Ferdinand Roy des Romains ; & ce Prince pria le General, de l'instituer Predicateur par toutes les terres de l'Empire, afin de l'opposer aux Lutheriens, ce qu'il obtint facilement.

XI. Fr. François Forteſſe, de la Province de Maiorque, avoit obtenu un bref du Pape, pour se retirer avec un compagnon à l'hermitage de Mont-Rande, celebre par la demeure que Raymond Lulle y a faite ; le Viceroy, & les Magistrats de Maiorque, & l'Archevêque d'Oristagni s'interesserent, pour luy obtenir le consentement du General, qui pourtant ne le luy voulut accorder que sous certaines conditions, jusques au Chapitre Provincial, auquel il remit la resolution de cette demande.

XII. Fr. Ange de Valladolid, enfant de la Province de S. Jaques, deceda dans Aracœli. Il avoit esté un tres-zelé & tres-fidele compagnon de Fr. Jean de Guadaloupe, & de Fr. Pierre Melgar, dans l'entrepriſe de la reformation des Dechaussez en Espagne ; & avant que de mourir, il avoit eu la consolation de voir établir la Province de Saint Gabriel. La grande patience avec laquelle il supporta les travaux de plusieurs penibles voyages qu'il fut obligé de faire à Rome, la fermeté d'esprit avec laquelle il surmonta les contradictions qu'il trouvoit à son pieux dessein, & sa perseverance dans la pratique de l'oraison, &

Digitized by Google

de la penitence, l'ont randu fort illustre, & l'ont fait considerer comme un des premiers fondateurs, de cette sainte Congregation.

XIII. Fr. Paul de Chioza avoit passé sa jeunesse dans l'estude des bonnes lettres, & dans la pratique de toutes les vertus, puis l'Evesque de cette ville l'avoit fait Prestre, & son Vicaire General; mais le desir d'une plus grande perfection, luy avoit fait embrasser l'estat de Frere Mineur dans la Province de S. Antoine. La pureté de ses mœurs, l'exactitude de la discipline reguliere, la ferveur de l'oraison, & la pratique continuelle des saints exercices de l'humilité & de la penitence, le firent bientost regarder comme un miroir de vertu: il avoit sur tout un si grand zele pour la parfaite Observance de la regle, qu'il sembloit qu'il ne pensat jamais à aucune autre chose. Il continua dans cette profession, jusques à la mort de son pere; mais alors sa mere se trouvant vieille, chargée de trois filles, & dans une extreme pauvreté, il feut obligé de reprendre sa premiere condition de Prestre Seculier, par la permission du Pape, & de ses Superieurs, pour pourvoir à l'entretien de sa mere, & à la conduite de ses sœurs. Aprés avoir exercé ce pieux devoir pendant quelques années, enfin il s'en vit dechargé l'an 1526. & se joignit à la nouvelle congregation des Capucins: là il reprit, & accreut la ferveur de ses austeritez, & aprés avoir travaillé avec une charité tres-ardente à gagner des ames à Dieu par ses predications, il mourut cette année à Penne sur la frontiere de la Marche d'Ancone, dans une petite maison, d'une confrerie de la Sainte Vierge: Fr. Mathieu de Bassi luy administra les Sacremens, & l'assista jusques au dernier soupir.

XIV. Fr. Mathieu de S. Leon au territoire d'Urbin en Ombrie estoit illustre par sa naissance, mais il se randit encore plus illustre par sa vertu, & par la ferveur de ses predications parmi les Observantins. L'an 1528. il embrassa la nouvelle reformation que Fr. Mathieu de Bassi avoit commencée, l'austerité de sa vie, la garde exacte de ses sens, l'assiduité à l'Oraison, & le fervent desir de souffrir pour J. C. le randirent un sujet d'admiration à tous ceux qui le voyoient. Il aquit une nouvelle ardeur, & une plus grande efficace dans ses predications, & ce zele joint à la douceur de sa conversation, & à l'eclat de ses vertus, fit un fruit merveilleux pour la conversion des pecheurs. Pendant qu'il continuoit ce saint exercice dans le territoire de Fabriano, & de Camerino, & qu'il tachoit d'eviter la rencontre des Observantins, qui n'espargnoient rien pour le rappeller, il tomba malade prés de Camerino; d'où il se fit porter à une petite maison du fauxbourg de cette ville; & aprés avoir receu les Sacremens de l'Eglise avec grande ferveur, il randit sa benite ame, pour aller joüir au Ciel de la recompense de ses travaux.

XV. Fr. Albert Marchesio de Sichis natif de Cotignola en Emilie, mourut dans cette ville. Il n'avoit pas fait tant d'éclat que les precedans par sa vertu, mais il en avoit fait d'avantage par l'excellence de sa doctrine.

XVI. Fr. Innocent de S. Ange mourut environ cette année; son nom s'accordoit tres bien avec la pureté de sa vie; & sa vertu luy avoit aquis non seulement la veneration des hommes, mais encore la familiarité des oyseaux; car ils venoient à luy sans aucune crainte pour le recreer par la douceur de leur ra-

Digitized by Google

mage. Il estoit Confesseur des Religieuses de S. Claire au Monastere d'Aquila, & il feut enterré dans le convent de S. Bernardin.

XVII. Fr. Christofle de Catane Milanois, mourut le vendredy-Saint environ ce temps à Ciudad Rodriguez en Espagne, & feut enterré dans le convent de cette ville. Il se servoit d'une lame de fer pour cilice, & marchoit toûjours les pieds nuds, il jeusnoit sept caremes à l'imitation de nostre Seraphique Pere, & ne portoit qu'un habit grossier & rapiecé, enfin le zele de la mortification, de l'humilité, & de la pauvreté l'avoit randu fort recommendable.

XVIII. Fr. Joachim de Villalobos estant noble de naissance, avoit voulu embrasser l'humble estat de Frere Lay. Il passoit le jour dans le travail, & la nuit dans la priere; lorsque le sommeil le pressoit, il se couchoit à plate terre, mais pour fort peu de temps; il ne prenoit que du pain, & de l'eau pour sa nourriture; mais Dieu repaissoit son ame par des extases fort frequentes, qui luy duroient deux ou trois jours, & par des revelations. Il a esté doüé de l'esprit de prophetie; & cette grace luy servit pour connoitre l'heure de sa mort; mais nous ne sçavons pas en quel temps elle luy arriva; il est inhumé à Tolede dans le convent de S. Jean des Royx.

XIX. Fr. Robert Stuard parent proche de Jaques V. Roy d'Escosse, a esté honnoré de plusieurs miracles, & pendant sa vie, & aprés sa mort. Il predit les calamitez qui devoient arriver à ce Royaume, & l'heure à laquelle il mouroit; mais je n'ay pas peu trouver ni le temps, ni le lieu de son trepas.

XX. Fr. Barthelemy de Bassame deceda dans le convent de Nocera, aprés avoir predit l'heure de sa mort. Il avoit aquis une grande estime de sainteté, & de science, & son corps a esté trouvé sans aucune corruption, quelques années aprés qu'il eut esté inhumé.

XXI. Fr. Adrien Observantin feut fait Archevéque d'Ennens, ou d'Acmen en Thrace, avec le pouvoir de faire les fonctions Episcopales dans l'Eglise de Posnanie en Pologne. Fr. Guillaume Duffid feut promeu à l'Evéché d'Ascalon dans la Palestine, & fait Suffragant de l'Evesque d'Assanen ou Assaphen en Angleterre. Fr. Bernardin de Cremone feut nommé à l'Archevesché de Berysen en Armenie, & donné pour Suffragant à celuy de Majorque. Fr. Richard Gama feut promeu à l'Evesché de Tiberiade sujet immediatement au Patriarche de Jerusalem, & fait Suffragant de l'Evéque de Duresme en Angleterre.

XXII. Fr. Ferdinand Vaqueire feut pourveu de l'Evéché d'Aureopolis en Asie sous l'Archevéque d'Ephese, & institué Vice-Evéque dans les lieux des Indes Orientales qui dependoient du Roy de Portugal; Maffée Jesuite parle ainsi de luy; Fr. Ferdinand est le premier Evéque qui a pris le soin de ces nouvelles Eglises, & il s'est aquitté de cette charge avec tant de zele, & de succez qu'il a non seulement remis, & maintenu les Portugais dans les exercices de la Religion Chrestiene, mais encore il a converti plusieurs infidelles. On ne doit pas douter que cet excellent Prelat n'ait fait de grandes choses qui meriteroient bien d'estre rapportées; mais ceux qui ont écrit l'histoire des Indes n'ont gueres parlé que de la guerre, & du commerce, & ont negligé

Digitized by Google

ce qui s'y eſt fait pour l'eſtabliſſement de la foy, quoyque cela feut le plus remarquable. Cet Illuſtre Prelat mourut dans le Royaume d'Ormus, aprés avoir employé ſa vie dans les penibles travaux de ſa charge, & Fr. Jeau d'Albuquerque luy ſucceda, comme nous verrons l'an 1539.

XXIII. Le General de l'Ordre donna permiſſion à Fr. Laurens Fournier de Pavie, d'accepter un Evéché qu'on luy offroit; mais je ne trouve pas quel il eſtoit, ni comment cette affaire reuſſit.

XXIV. Clement VII. permit au Provincial de la Baſilicate, d'accepter le convent que les habitans de Montpeloſo luy offroient de bâtir; je ne ſçais pas s'ils l'ont fait, car Gonzague ne parle pas de ce lieu.

XXV. Pierre Erdeod Comte de Machiarcherchi en fonda un à l'honneur de S. Leonard, prés de Zagrabie ſur le Save.

XXVI. Les Religieux de la Province de S. Antoine, en faiſoient bâtir un autre dans les limites de la Province de Breſſe, & le General pour appaiſer les conteſtations qui s'eſtoient eſmeuës ſur ce ſujet, defendit de pourſuivre cet ouvrage.

XXVII. Loüis Mendez de Sotomayor, & Jeane ſa femme fonderent un convent en l'honneur de S. Antoine de Padoüe, au milieu d'une foreſt à un mille d'Elcazena dans le dioceſe de Seville.

XXVIII. Les habitans de Caſtillon en Catalogne, en commencerent un autre, ſous le titre de Noſtre-Dame des Anges, prés de leur ville; huit ans aprés, ils le changerent à une Chapelle de S. Barbe, qui eſt un peu plus éloignée, mais dans une ſituation plus commode, & luy donnerent le nom de cette ſainte. Les Religieux de ce convent, s'eſtant aſſemblés avec ceux de S. Caterine de Honda, pour aller au bourg d'Almanzor, & aſſiſter aux funerailles d'un de leurs bienfacteurs, qui avoit accoutumé de les loger dans ſa maiſon, noſtre Seraphique Pere S. François ſe joignit à leur compagnie avec un autre Bienheureux, & voulut honnorer de ſa preſence, la pompe funebre de l'Hoſte charitable de ſes enfans. Une autre fois les meſmes Religieux eſtant allez à une proceſſion publique, la cire des cierges qu'ils portoient allumez ne ſe conſuma nullement, quoy qu'ils fiſſent un tour fort grand. Gonzague rapporte ces deux miracles.

XXIX. Lorſque les Sarrazins s'emparerent du Royaume de Murcie, quelques Chreſtiens du bourg de Segura, cacherent ſous un rocher à quinze cens pas de ce lieu, une Image de la S. Vierge, afin qu'elle ne feut pas prophanée par ces infidelles: par le laps du temps, la memoire de ce ſacré depoſt s'eſtoit perduë; depuis un Laboureur le decouvrit en travaillant la terre, & les habitans de Segura ravis d'avoir trouvé ce pretieux reſte de l'antiquité, le porterent en proceſſion à leur Egliſe; mais le lendemain cette Image retourna d'elle meſme, au lieu d'où ils l'avoient enlevée, ce miracle leur fit connoitre, que la Ste. Vierge vouloit eſtre honnorée en cet endroit; c'eſt pourquoy ils y firent batir une Chapelle; depuis ils y ajouterent une belle Egliſe, ſous le titre de Noſtre-Dame du Rocher, & enfin cette année ils y fonderent un convent, pour les Freres Mineurs de l'Obſervance.

XXX.

Digitized by Google

XXX. Les Benedictines avoient abandonné depuis vingt-cinq ans, un Monaſtere qu'elles avoient dans Potenza, ſous le titre de S. Luce; & le Comte de ce lieu, obtint permiſſion du Pape d'y eſtablir les Religieuſes de S. Claire, ſous la conduite du Provincial de la Baſilicate.

XXXI. Antoine du Pré avoit commencé de faire bâtir un Monaſtere, dedié à la Tres-Sainte Trinité pour les Urbaniſtes dans Trente; & Bernard Cleſio Eveſque de cette ville, appellé communement le Cardinal de Trente, pria le General de l'Ordre de luy envoyer Fr. Jerôme d'Auripeau, pour preſcher à ſon peuple pendant le caréme: & pour prandre le ſoin de faire achever le Monaſtere. Ce Religieux s'aquitta tres-bien de ces deux emplois: car il fit un grand fruit par ſes predications, & mit le bâtiment en eſtat de recevoir ces filles l'an 1533. les premieres y vinrent de Verone, & y eſtablirent tres-bien la diſcipline reguliere.

XXXII. Celuy d'Augubio feut eſtabli environ le meſme temps, & ſous le meſme titre; mais on ne ſçait pas qui a eſté ſon fondateur.

XXXIII. Jean Encis, & Marie de Goane ſa femme, fonderent un Monaſtere ſous le titre de la Mere de Dieu, pour les Religieuſes de la Conception, prés de Logrogno dans la Province de Burgos; & deux filles de ces pieux fondateurs, qui avoient embraſſé cet Inſtitut à Tolede, y feurent appellées les premieres avec quatre de leurs compagnes.

XXXIV. Ferdinand Mathieu de Schine, & Caterine Ruiz ſa femme, avoient legué tous leurs biens pour eſtablir les meſmes Religieuſes dans la maiſon qu'ils avoient à Font-Oveſunas, & recommandé à l'Evêque de Cordoüe le ſoin de cet eſtabliſſement, & la conduite de ces filles; mais l'an 1580. elles ſe mirent ſous la juriſdiction du Provincial de la Province des Anges par l'autorité de Gregoire XIII.

XXXV. Clement VII. ordonna que les Religieux de l'Obſervance, qui eſtoient eſtablis à Adernion en Sicile, precederoient les Auguſtins du meſme lieu, dans toutes les aſſemblées publiques: conformement aux reglemens qui avoient eſté faits par Leon X.

XXXVI. L'Evêque de Biſſignano, qui eſtoit Nonce & Collecteur Apoſtolique dans le Royaume de Naples, pretendoit exiger les decimes des Monaſteres de ſainte Claire, & du Tiers-Ordre; mais ſur la plainte que le Vice-Procureur de l'Ordre fit au Pape de cette exaction, ſa Sainteté défendit à ce Prelat de, prendre rien des Monaſteres ſujets à l'Obſervance, que ce qu'ils auroient au dela de ſept ducats d'or de revenu pour chaque Religieuſe.

Digitized by Google

I. SEbastien Ramirez de Fuenleal, Evêque de l'Isle Espagnole, sur la côte de l'Amerique, avoit esté envoyé à Mexique par l'Empereur Charles Quint, pour tascher d'appaiser la discorde qui estoit entre les Espagnols, pour informer des crimes qu'on imposoit à Ferdinand Cortez, & pour travailler à l'avancement de la conversion des infidelles. Cet Illustre Prelat s'estoit tres bien acquité de cette commission; car aprés avoir reconnu la prudence, & le zele de Fr. Jean de Zumarraga premier Evesque de cette ville, il avoit engagé non seulement les Espagnols, mais encore les principaux des Indiens, à faire le serment de fidelité à l'Empereur, & à son fils. Aprés qu'il eut mis tous les ordres necessaires, & pour le gouvernement politique, & pour l'establissement de la foy, il reconnut qu'il n'y avoit pas assez d'ouvriers pour une si grande moisson, car les Religieux de S. François & de S. Dominique n'estoient pas plus de cent; c'est pourquoy il écrivit à Charles Quint, & à ses Conseillers, pour les supplier d'y envoyer de nouveaux Missionaires; mais il les avertit, de ne choisir que des gens d'une probité reconnuë, & des Espagnols naturels, parce qu'il avoit esprouvé que ceux des autres nations, & qui dependoient d'autres Princes, n'estoient pas propres pour cet employ; car il avoit esté obligé de renvoyer prsque tous ces estrangers, qu'il y avoit trouvez.

II. Dés-que les lettres de Sebastien Ramirez eurent esté receuës en Espagne; l'Empereur, sa femme, & ses Conseillers du Conseil des Indes, écrivirent au General de l'Ordre pour l'obliger d'envoyer des Religieux & à Mexique, & au Perou, que les Espagnols avoient subjugué depuis peu; il estoit alors à Rome, & le 26. de Juillet il institua Commissaire de la Province de S. Croix, & de la Custodie de S. Evangile Fr. Bernardin d'Arevalo, qui estoit Custode de la Province de la Conception, & duquel il connoissoit tresbien la vertu; & luy donna pouvoir de prendre six Religieux de chaque Province d'Espagne; & d'establir des Custodies, avec ordre de partir dans quatre mois, & de revenir dans trois ans, pour se trouver au Chapitre general, & y rendre compte de son employ, & de l'estat où les affaires des Indes seroient.

III. Le premier d'Aoust le General envoya un autre ordre à Fr. François d'Aragon, pour aller au Perou avec douze compagnos à son choix, & luy donna pouvoir d'y establir une Custodie, sous le titre des Saints Apostres, sous les mesmes reglemens que celle de Mexique, & sous l'autorité immediate du Commissaire General, qu'il avoit nommé pour ce nouveau monde. Et afin que ceux qui entreprenoient ce long & penible voyage, eussent la commodité de s'y preparer, il leur assigna le convent de S. Lucar de Baramede,

Digitized by Google

où ils pourroient demeurer avant que de partir, & se reposer à leur retour, sous l'obeïssance du Gardien de ce lieu. Les Vocaux qui tinrent le Chapitre general à Tolose, n'eurent pas connoissance de ce reglement pendant leur assemblée, & en firent un autre, par lequel ils assignerent pour les mêmes Religieux le convent de Seville.

IV. François Piçarra, & Didace d'Almogro, estoient ceux qui avoient parcouru avec un travail incroyable, les frontieres du Perou, & qui avoient establi quelques demeures pour les Espagnols depuis quatre ou cinq ans, dans ce grand Royaume. Aprés cette heureuse decouverte, Piçarro estoit allé en Espagne vers l'Empereur, pour luy faire un fidelle rapport de l'abondance d'or, d'argent, & de pierreries qui se trouvoient en ce païs là; & pour l'obliger par ce doux attrait, de luy donner des troupes, avec quoy il se peut randre maitre de ces grandes richesses; & des Missionnaires pour y porter les tresors du Ciel, pendant qu'il s'empareroit de ceux de la terre. Son dessein reussit, car Charles luy donna des Soldats pour s'establir dans le Perou, dont il le fit Gouverneur, & des Religieux pour travailler à la conversion des Infidelles. Piçarro revint donc à son entrepriſe l'an 1530. avec six Religieux de S. Dominique, & quelques autres de divers Ordres; les premiers Freres Mineurs qui entrerent dans ce Royaume, se nommoient, Fr. Marc de Nice, Fr. Jean de Monzon, Fr. Mathieu de Zumilla, Fr. François des Anges, Fr. François de la Croix, Fr. François de S. Anne, & Fr. Pierre Portugais. Les quatre derniers se randirent fort recommendables par leurs grands travaux dans cette mission, car ils fonderent des convens dans toutes les villes principales de ce païs, comme Fr. François Fernandez Dominiquain le rapporte, dans son abbregé de l'histoire des Indes.

V. Fr. Marc se randit encore plus celebre qu'eux, car tous les meilleurs Historiens en parlent avec de grands eloges. Il estoit natif de Nice de Provence, & avoit pris l'habit de Frere Mineur dans la Province de Guiene, d'où il passa aux Indes. Aprés avoir travaillé pendant quelques années dans la Mission de Mexique, il feut envoyé à celle du Perou, dez-qu'on eut decouvert ce païs; mais comme dans ce commencement, la domination des Espagnols n'y estoit pas bien establie, & que les desordres de la guerre, empeschoient les fonctions des predicateurs de la paix; il feut obligé de s'en retourner à Mexique; & lorsque Piçarro feut revenu d'Espagne, & qu'il eut mis le calme dans cette nouvelle conqueste, Fr. Marc reprit le soin de cette Mission, dont il feut establi Superieur: nous verrons l'an 1539. les grands fruits qu'il y fit, & comment il feut éleu le troisiéme Provincial de Mexique, où il deceda en grande estime de saintetè l'an 1542.

VI. La Famille Ultramontaine tint le Chapitre general, dans le convent de Tolose à la feste de Pentecoste, quoyque le General eut ordonné qu'on le retardat jusques au huitiéme de Septembre, parce qu'il y voulloit assister; cela le facha fort; & lorsqu'il feut arrivé en France il fit des informations juridiques, pour sçavoir s'il estoit veritable que ses lettres, ni celles du Pape, qui commandoient ce retardement, n'avoient pas esté receuës; car c'est sur ce de-

Digitized by Google

faut que le Commiſſaire general s'appuyoit, pour juſtifier ſa conduite; enfin quelque deplaiſir que le General eut, de voir que ſes ordres n'avoient pas eſté ſuivis, il feut obligé de confirmer les actes de cette aſſemblée. Fr. Nicolas Herborn Provincial de Cologne y feut éleu Commiſſaire general, & Fr. Vincent Lunel Cuſtode de la Province de Cartagene feut fait Commiſſaire de Cour. On y fit la reviſion des anciens ſtatuts, qu'on nommoit de Barcelone, & ils feurent publiez par les Provinces, avec quelques autres qu'on y ajouta. Il feut ordonné que la Cuſtodie de S. Evangile au Royaume de Jucatan, auroit un ſuffrage au Chapitre general; mais que le vocal qui le porteroit, ni les deux de la Province de S. Croix, ne ſeroient pas obligez de ſe trouver, qu'à l'aſſemblée où il faudroit élire le General de l'Ordre. On arreſta que le Chapitre general ſe tiendroit toûjours à la Pentecoſte, comme la regle le commande. On confirma la diviſion des Provinces de Cologne, & de la Baſſe Allemagne; on ajouta à la premiere les convens de Campen, de Leuverden, & de Bolſvert, & celuy de Daventer, ſuppoſé qu'on y peut eſtablir la reforme; & à l'autre ceux d'Utrech, & d'Amesford. On inſtitua une Eſtude generale à Alcala pour les Provinces d'Eſpagne; & afin qu'on y peut entretenir un plus grand nombre d'Eſcholiers, le chapitre écrivit à l'Archeveſque de Tolede, pour le ſupplier de vouloir ayder à leur ſubſiſtance, par ſes liberalitez. Le convent de Seville feut deſtiné pour le prochain Chapitre general, & l'année ſuivante, Fr. Nicolas Herborn obtint du Pape la confirmation de tout ce qui avoit eſté arreſté.

VII. L'Imperatrice avoit écrit aux Vacaux de ce Chapitre, pour les prier d'envoyer des Religieux aux Indes, afin de pourſuivre la converſion de ce nouveau monde, & Fr. Nicolas Herborn, voulant ſatisfaire au pieux deſir de cette Illuſtre Princeſſe, envoya par toutes les Provinces une lettre circulaire, par laquelle il marquoit avec beaucoup de prudence, & les qualitez qui devroient eſtre en ceux qu'on choiſiroit pour ce grand employ, & la methode dont ils ſe devroient ſervir, pour convertir, & inſtruire les infidelles,

VIII. La famille de deça les Monts, avoit tenu le Chapitre general le quatriéme Dimanche aprés Paſques, au convent de Ste. Marie de Jeſus prés de Meſſine; le General qui s'y randit par mer, ſouffrit qu'on le receut avec une pompe qui n'eſtoit pas convenable à l'eſtat d'un pauvre, & au ſucceſſeur du tres-humble S. François; car les principaux de la ville l'attendirent ſur le port, où il devoit aborder, accompagnez d'une foule de peuple; & les Religieux, au nombre de cinq cens, vinrent au devant de luy en proceſſion. Les Magiſtrats le receurent à la place du convent, où ils avoient fait mettre des Soldats ſous les armes; on fit tirer le canon & des citadelles, & des vaiſſeaux; toutes les cloches ſonnerent, & des concerts de divers inſtrumens muſicaux l'accompagnerent par toutes les ruës: La pieté des Meſſinois, & l'affection qu'ils témoignoient pour l'Ordre de S. François meritent de la loüange; mais je ne ſçaurois que condamner en un General cette entrée prophane au milieu du bruit, & de la vanité des applaudiſſemẽs: ceux qui ſont conduits par l'eſprit de Dieu, & qui veulent imiter l'humilité de noſtre ſeraphique Pere, ſçavent fort bien eviter cette pompe mondaine; car où ils tachent d'empeſ-

Digitized by Google

cher, qu'on ne leur prepare ces honneurs, où ils les refusent avec fermeté, lors qu'on veut les leur faire. Tous les Generaux de nostre Ordre que j'ay connus, en ont usé ainsi; car où ils arrivoient de nuit, où ils entroient à pied, & *incognito*, dans les lieux où ils prevoyoient que le peuple estoit disposé à les recevoir, d'une façon qui n'estoit pas convenable à leur estat.

IX. Peut-estre que cette vanité, qui choque même le bon sens, ne manquera pas d'Avocats; ils diront que ces honneurs sont fort conformes à la grandeur de cette charge, au respet qui est d'eu à un tel Superieur, à l'éclat d'un Ordre si étendu, & à l'excellence du titre de Grand d'Espagne, que les Roys Catholiques donnent à nostre General; mais helas! j'ay veu des Superieurs des Ordres les plus floriſſants, & les plus riches qui marchoient avec plus de modestie; & parmi nous ceux qui ont fait paroître plus de sagesse, & de vertu, ont évité ce faste, & conservé dans leur maniere de vie l'humilité religieuse: tout leur soin a esté de se conformer à la vie commune de leurs sujets, & de les pousser à la perfection par leur exemple, de même que par leurs paroles. Aussi à vray dire, sont ce les qualitez qui font un grand Prelat, & les moyens par lesquels il peut s'acquerir un veritable honneur, & attirer le respect de ses inferieurs. Chacun doit considerer quel personnage il joüe, le soûtenir, & le faire paroistre tel qu'il est, & prendre garde qu'au lieu du veritable honneur, il ne donne qu'un masque de majesté, à un Chef dont les membres n'éclatent que par la pauvreté de leur estat. Je souhaitte que ce que je dis pour d'écrier ces vanitez monstrueuses soit bien receu de tous; je sçais pourtant qu'en reprenant les vices, j'offence les vicieux; mais j'espere que les gens de bien approuveront mon zele. Il est vray que ces excés arrivent fort rarement; & que les plus sages les condamnent; il n'y a pas long-temps qu'un Commissaire tomba dans ce défaut; mais le Cardinal protecteur luy en fit une correction bien severe, devant le deffinitoire general; & le chargea du moins d'autant de honte veritable, qu'il avoit receu de vain honneur; c'est pour quoy j'avertis ceux qui admirent ces vanitez, lors qu'elles s'addressent à un pauvre Frere Mineur, que si elles sont dans l'Ordre, elles sont fort contraires au veritable esprit de l'Ordre.

X. Aprés cette petite digression, je reviens au Chapitre de Messine pour dire ce qui s'y passa; le General feut confirmé dans sa charge, mais on luy assigna deux compagnons, sçavoir Fr. Loüis de Bourg-Neuf de la Province de Cologne pour la famille Cismontaine, & Frere Jean Morel de la Province de France pour l'Ultramontaine. Fr. Honnoré Cajano de la Province de la Toscane Florentine feut fait Procureur de Cour, & Fr. Maurice de Poderino feut établi Vicecommissaire, jusques à ce que celuy qui auroit esté nommé au Chapitre de Tolose feut arrivé. Les Deffiniteurs Generaux feurent Frere Thomas de Norcia Provincial de la Province de saint François, Frere Marc de Thieti Provincial de celle de saint Bernardin, Frere François de Pontremole Pere de celle de Bologne, & Fr. François Pongotto Provincial de celle de Milan. La Province de Touraine feut admise au corps de l'Observance, sous le bon plaisir du Pape, & supposé que la famille de dela les Monts y donnat son con-

Digitized by Google

sentement. On arréta que les Provinciaux de la Province de Candie, seroient d'orénavant creés par le Chapitre General; & Fr. Seraphin de Rhodes feut leu à cette charge. Fr. Marien de Messine qui estoit Custode de la Province de Sicile, feut fait Gardien de Jerusalem Fr. Jerôme de Bourg-Neuf Provincial de Bologne, feut établi Commissaire General de la famille de deça les Monts pour la regir lors que le General passeroit à l'autre; & Fr. François Pongono feut destiné pour la même charge, en cas que le premier vint à mourir.

XI. On establit douze estudes Generales, sçavoir à Rome, à Luques, à Naples, à Raguse, à Bresse, à Perouse, à Verceil, à Caletri, à Verone, à Siene, & dans les Provinces de la Basilicate, & de la Dalmatie. On nomma vingt Vocaux, dont le General seroit obligé de se servir pour les visites des Provinces; mais avec cette condition, qu'aucun ne pourroit estre éleu Provincial, ni Custode de la Province dont il seroit visiteur. On declara que tous les estrangers qui demeureroient dans le convent d'Araceli, seroient sujets au Commissaire, ou au Procureur de Cour, chacun respectivement à sa famille; & que le Gardien ne se méleroit point de leur conduite ni de leur correction, si ce n'est en cas que quelqu'un eût commis quelque scandale. On mit entre les cas reservez le recours à la Cour de Rome, & aux puissances seculieres, s'il estoit fait contre la forme prescrite par les anciens Statuts, ou qu'il choquât l'honneur de l'Ordre, & l'autorité des Superieurs; & l'on decerna de grieves peines, contre ceux qui tomberoient dans ce défaut. On assigna le convent de Nostre-Dame des Anges prés d'Assise, pour la tenuë du prochain Chapitre General.

XII. Lorsque le General arriva à Rome, il trouva que le Pape, le Cardinal Protecteur, & le Cardinal Quignonez estoient fort fâchez contre luy, parce qu'il avoit voulu renouveller par sa mauvaise conduite, les troubles de la Province de Naples, qui avoient esté assoupis par l'autorité de sa Sainteté; & ceux de la Province de la Conception, contre les sentimens de la Reyne, & du Conseil d'Espagne. Il nomma pour son Commissaire à la Cour de cette Princesse Frere Christofle de Boville, & en son absence Frere Bonaventure Ramirez, qui estoient de la Province de la Conception, & donna la même charge pour la Cour de l'Empereur à Frere Pierre de Castagnede; & ces deux ayant esté cassez il leur substitua Frere Alphonse de Salins. Il donna la même charge à Frere P. de Vetduzan de la Province de Guiene, pour la Cour du Roy de France.

XIII. Le 4. d'Octobre le General se trouvant à Dijon en Bourgogne, écrivit à tous les Provinciaux pour leur ordonner, de ramasser les memoires de tout ce qui s'estoit passé de plus considerable dans leurs Provinces, depuis le temps auquel Frere Barthelemi de Pise avoit achevé son ouvrage des conformitez de S. François avec J. C. les relations qui feurent dressées sur ce sujet, ont esté depuis remises à Fr. Marc de Lisbone, & luy ont beaucoup servi pour composer ses Chroniques.

XIV. Henry VIII. Roy d'Angleterre commençoit à persecuter les Frères

Digitized by Google

Mineurs, parce qu'ils s'opposoient ouvertement au mauvais dessein qu'il avoit de faire rompre son mariage avec la Reyne Catherine. Il s'en prenoit particulierement au Provincial, parce que comme un bon Pasteur, il ne cessoit d'exhorter ses sujets à écrire, & à prêcher pour soûtenir la cause, & l'innocence de cette Princesse. Il essaya mêmes d'écarter ce Religieux, qui portoit tant d'obstacle à sa passion, & écrivit au General pour luy demander qu'il le deposat de sa charge, & qu'il mit à sa place Frere Jean de la Haye de la Province de Flandres qui estoit son ami, disant qu'il seroit capable d'appaiser les troubles, que l'autre causoit dans son Royaume. Mais le General qui estoit alors à Paris luy fit réponse qu'il n'avoit pas l'autorité de casser, & d'instituer des Provinciaux, mais qu'il luy envoyeroit Frere Jean avec la qualité de Commissaire.

XV. Les Conventuels de la Province de Guiene, tinrent leur Chapitre au convent de Bergerac, & y resolurent d'un consentement commun, d'embrasser la reformation de l'Observance; les principaux d'entr'eux qui furent deputez vers le General pour l'execution de ce dessein, le trouverent à Paris, & luy presenterent l'acte qu'ils avoient fait, afin qu'il les receut à l'union de sa famille, & à son obeïssance; ils luy rendirent encore des lettres du Roy de France, & du Roy, & de la Reyne de Navarre, qui témoignoient que ces Princes souhaittoient avec passion que cela se fit: le General y resista longtemps, mais enfin se trouvant pressé il fit examiner les circonstances de cette affaire, afin qu'il ne s'y passat rien qui ne feut conforme aux constitutions des Souverains Pontifes, sur tout à celle que Leon X. avoit donnée pour faire l'union de l'Ordre; & ayant receu le consentement de Frere Jacques d'Ancone leur Vicaire General, il leur accorda ce qu'ils luy demandoient. L'Acte qu'il fit dresser de cette reception, est daté de Paris le 30. d'Octobre; & il porte qu'il reçoit cette Province, & tous ses enfans à son obeïssance, & qu'il les incorpore dans la famille de l'Observance, de la même maniere que les Provinces de France, & de Touraine y ont esté unies avec pouvoir de jouir des graces, & des privileges concedés à l'Observance. Frere Jean Fabri estoit alors Provincial de cette Province; & le General ordonna, que le temps de son trienne ne se conteroit que du jour de son incorporation, qu'il retiendroit le sceau dont ses predecesseurs s'estoient toûjours servis, & le titre de Provincial de la Province de Guiene, jusques au Chapitre General, où l'on traitteroit du nom qui la pourroit distinguer de l'autre Province de Guiene, que l'Observance avoit establie.

XVI. Quoyque le General agit avec toute la precaution que nous venons de dire pour recevoir les Conventuels à son obeïssance, neanmoins il y en eût qui se plaignirent au Pape de son procedé, comme s'il eût esté contre la justice, & la Bulle de l'union; & obtinrent des lettres par lesquelles sa Saintеté blâmoit sa conduite, & luy commandoit de faire observer ce qui avoit esté ordonné par le saint Siege; le Bref luy fut rendu à Paris; & aprés l'avoir leu il répondit à ceux qui le luy avoient porté, que ses accusateurs estoient eux-mêmes les coupables; qu'il n'avoit rien fait contre les reglemens de l'union, & que les

Digitized by Google

Conventuels y contrevenoient ouvertement, puisque leurs Superieurs ne demandoient point leur confirmation à ceux de l'Observance ; que leur General, & leurs Provinciaux continuoient de prendre le titre de Ministres, au lieu de celuy de Maîtres ; & qu'ils recevoient les Religieux de sa famille sans la permission des Superieurs

XVII. Plusieurs Religieux qui estoient poussez de zele pour embrasser la perfection de leur estat, s'y sentoient animez par l'exemple des Capucins ; mais voyant qu'ils ne se pouvoient joindre à ces nouveaux reformez, qu'avec des difficultez fort grandes à cause de la contradiction des Superieurs, & que même cette Cõgregation n'estoit pas encore bien asseurée, ils formerent un autre dessein ; ils supplierent le Pape de leur faire donner des convens dans les Provinces de l'Observance, où sans se separer du corps de l'Ordre, ni de l'obeissance des Superieurs ordinaires, ils peussent garder la pureté de la regle à la lettre, & selon les declarations de Nicolas III. & de Clement V. Fr. François, d'Iesi & Fr. Bernardin d'Ast Religieux illustres en pieté, & en Doctrine, estoient les plus considerables parmi ces zelez ; & la requête qu'ils presenterent au saint Siege, ayant esté examinée avec grande maturité, feut trouvée si raisonnable que le 16. de Novembre Clement VII. fit expedier une Bulle fort favorable à leurs pieuses intentions. Je veux mettre icy les points principaux qu'elle contient, parce qu'elle est le fondement de la nouvelle reforme qui s'est estenduë dans tout l'Ordre.

XVIII. Premierement le General, & les Provinciaux chacun dans son district seront obligez de donner quatre ou cinq convents aux Religieux qui se voudroient reformer, & d'avantage à mesure que le nombre des reformez croitra par la reception des Novices, ou des autres qui se joindront à eux 2. les Reformez pourront faire aliener par le Syndic, les choses qui ne leur seront pas necessaires, ou qui seront trop pretieuses 3. Les Provinciaux, ni leurs Commissaires, ne pourront point empecher les Reformez, de garder la pureté de la regle selon les declarations de Nicolas III. & de Clement V. ni les statuts qu'ils dresseront pour leur forme de vie, particulierement de porter des habits vils & rapiecez, & d'aller les pieds nuds, ou du moins avec des soques ; mais aussi ces reformez ne pourront pas changer la forme de l'habit ni du capuce. 4. Le Provincial examinera les Novices, & les recevra avec le Cõseil des susdits Freres Reformez ; il ne pourra pas pourtant faire sortir leurs Profez de leurs convens si ce n'est que leur Custode le demande, ni en y envoyer d'autres, qui ne veuillent pas accepter la reformation. 5. Ce Custode qui sera éleu par les Gardiens Reformez, & confirmé par le Provincial, sera le Superieur ordinaire, & immediat des reformez ; sans pourtant que le Provincial soit privé de son droit ordinaire de visite, & de correction. 6. Ce Custode pourra aller au Chapitre General, pour les affaires de la reformation, & aura voix active & passive à tous les Chapitres Provinciaux, de même que les Gardiens, & les Diserets de ses convens. 7. Ces Gardiens seront nommez par le Custode, & presentez au Chapitre Provincial, pour estre confirmez par le deffinitoire. 8. Si les Provinciaux contreviennent à quelqu'un de ces reglemens, les reformez seront

soûmis

Digitized by Google

soûmis immediatement au General ; & si le General tombe dans la même faute, ils pourront avoir recours au saint Siege, & au Cardinal protecteur sans que personne les puisse empêcher de jouir de cette liberté, sous peine d'excommunication, qui s'encourra par le seul fait.

XIX. Jean Roy de Portugal écrivit aux Vocaux du Chapitre qui se tint à Toloſe, pour leur apprendre le grand progrés que la foy faisoit dans les Indes Orientales, particulierement par les ferventes predications de leurs confreres. Il ajoûta à sa lettre l'histoire du martyre de Fr. André de Spolete, & je vais la mettre icy avec les principales actions de sa vie. Pendant que les Guelfes, & les Gibelins ravageoient encore l'Italie par leurs cruautés, André estoit Capitaine dans l'une de ces factions : mais considerant & les grands maux dont il se rendoit coupable, & les perils ordinaires à quoy il se trouvoit engagé, il quitta cette méchante vie, & entra dans l'Ordre des Freres Mineurs. Il en sortit pourtant bien-tost, non pas par l'ennuy de l'état qu'il avoit embrassé, mais poussé par le desir de secourir ses parens qu'il avoit laissé exposez aux injures de leurs ennemis : aussi dés qu'il les eut remis en seureté, il reprit sa profession Religieuse, & s'adonna avecque tant de soin à l'étude des saintes Lettres, que dans peu de temps il devint un Predicateur fort celebre.

XX. Aprés qu'il eut fait cet exercice avec grand fruit pendant quelques années, Dieu luy inspira le desir de s'éloigner de sa patrie, & d'aller en Afrique prêcher la foy ; car il esperoit d'épancher son sang pour cette bonne cause, & de reparer par ce moyen les dommages qu'il avoit causez, en épanchant celuy d'autruy pour exercer la vengeance. Il s'embarqua à un Port de l'Isle de Corse ; mais les vents furent si contraires à son dessein, que le vaisseau fut repoussé à Genes. Il s'embarqua une deuxiéme fois, & aborda en Andalousie, où il attendit l'occasion de passer en Barbarie, se preparant par des prieres continuelles, & par des jeûnes fort rigoureux, à la couronne du martyre qu'il souhaittoit de recevoir.

XXI. Enfin il monta sur un navire, avec des Marchands qui alloient à Ceuta, qui estoit alors au pouvoir des Chrestiens. Il y demeura quelque temps chez les Peres Conventuels, qui le receurent avec beaucoup de charité ; & lors qu'il leur ouvrit le dessein qu'il avoit de passer plus avant, pour prêcher la foy de Jesus-Christ aux Barbares, ils firent tous leurs efforts pour l'en détourner ; mais le courage du saint confesseur fut plus grand que la crainte des tourmens qu'ils luy vouloient inspirer. Il alla donc à Fez capitale du Royaume de même nom ; & commença d'y prêcher la foy de Jesus-Christ, non seulement devant le peuple, mais mêmes devant les Princes, & le Roy : ces impies qui ne vouloient pas croire à ses paroles, ni se rendre à ses raisons, pensoient de le pouvoir confondre, en luy demandant qu'il fit des miracles, en confirmation des verités qu'il leur annonçoit ; mais ils furent bien étonnez, lors qu'il leur offrit avec grande confiance de redonner la veuë à un aveugle, ou de ressuciter un mort, ou de descendre dans une fosse pleine de Lions, ou d'entrer dans une fournaise allûmée ; & ils craignirent tant de voir ce qu'ils demandoient, qu'au lieu d'accepter l'offre qu'il leur faisoit, ils luy commanderent

Digitized by Google

sous de grieves peines, de s'en retourner sur les terres des Chrestiens, d'où il estoit venu ; mais Fr. André n'avoit garde de s'effrayer de ces menaces, puisqu'il ne souhaittoit rien tant que les tourmens, & la mort : c'est pourquoy il alla dans la Synagogue des Juifs, disputa avec les Rabbins ; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur cette perfide nation, il retourna à la place publique, pour prêcher contre la foy de Mahomet : les Infideles qui s'y trouverent, voyant son dessein, l'empêcherent de l'executer, & le chasserent avec des injures & des coups.

XXII. Il avoit esté receu dans la maison de Ferdinand de Menezez Portugais fils du Gouverneur de Tanger, & il pria son hoste de traitter avecque les Barbares qui ne le vouloient pas écouter, afin qu'ils luy permissent d'entrer dans une fournaise ardente ; car il avoit une ferme confiance que Dieu le delivreroit de ce tourment, pour faire éclater la gloire de son Nom. Ferdinand ravy, & persuadé de la constance de Fr. André, parle aux principaux des Barbares, leur reproche la honte que ce defi va faire à leur Loy s'ils ne l'acceptent, & obtient enfin qu'on fera cet essay. La fournaise est allumée, Fr. André se dépoüille, y entre sans crainte, à la veuë d'une grande multitude d'infideles, & de tous les Chrestiens de cette ville, & demeure au milieu des flammes, sans en recevoir aucun dommage, chantant toûjours les loüanges de Dieu. Ce prodige n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre ; car les Barbares au lieu de reconnoistre la vertu du souverain Maistre qui le faisoit, l'attribuerent à la magie ; & se mettant à hurler avec des cris effroyables, ils accablerent le saint Martyr sous un monceau de pierres ; puis ils mirent son corps en pieces pour assouvir leur rage. Un Portugais enleva un de ses pieds, qui se conserve parmy les Reliques de la chapelle du Roy de Portugal ; & un autre de ses ossemens fut porté au convent de S. Lucar de Baramede en Andalousie. Son martyre arriva le 10. de Janvier ; & le Martyrologe Franciscain qui le raconte le même jour, dit la même chose le 29. de Septembre de Fr. Martin de Spolete ; mais il se trompe, & d'un Martyr il en fait deux. Il ajoute que Charles Comte d'Angoulesme fils naturel de Charles IX. Roy de France, a traduit cette histoire d'Espagnol en François, & que Fr. Roberd Regnaud l'a fait imprimer à Paris l'an 1636.

XXIII. Soliman Empereur des Turcs, se jetta une seconde fois sur la Hongrie, où il fit des ravages incroyables par le fer, & par le feu. Nostre Province de S. Sauveur souffrit beaucoup de dommage par cette funeste irruption ; car quelques-uns de ses convens furent demolis, & plusieurs de ses enfans massacrez. Fr. George de Nagibard Gardien de Sellie dans la custodie d'Ozore, Fr. Laurens d'Hogimas, Fr. Mathias de Belthe, Fr. Mathieu de Visgrade, Fr. Nicolas de Sellie, Fr. Nicolas de Bodaczion Prestres ; Fr. Michel de Hedensels Clerc, Fr. Albert d'Ozore, & Fr. Blaise de Giula lais receurent la mort avec grande constance au susdit convent de Sellie. Fr. François de Cadgie Prêtre, Fr. François de Bocdmer lay, & deux autres freres dont nous ne sçavons pas le nom, furent tuez au convent de Cziakan dans la même custodie. Fr. Michel de Keols Prestre, & Fr. Nicolas d'Iraz lay furent assommez par les Valaches au convent de Kilagisag ; & les Lutheriens firent mourir à coups d'é-

Digitized by Google

pée Fr. Conrad Molitor, de la Province de Ste Croix en Saxe.

xxiv. Fr. Nicolas Gilbert, nommé communément Fr. Gabriel Ave Maria, duquel nous avons parlé en divers endroits, mourut tres-saintement le 27. de Septembre dans Rhodés, au Monastere des Annonciades; & sa memoire s'y conserve en grande veneration, comme du pere, du fondateur, & du protecteur de cet Ordre. Sa vertu luy avoit aquis un grand credit auprés des Princes; sa prudence l'avoit rendu fort recommandable dans l'Ordre; & il employa l'une & l'autre à aider les Generaux dans le bon gouvernement des Provinces de France. Son humilité luy fit refuser plusieurs Evêchez qui luy furent offerts, & toute sa vie a esté un exercice continuel de penitence. Il predit le jour de sa mort; & comme il avoit toûjours eu une devotion tres-particuliere envers la Sainte Vierge, il rendit son ame en recitant son cantique *Magnificat*. Il a laissé plusieurs Traittés spirituels, qui sont de bons témoignages de sa pieté.

xxv. La Sœur Bernardine d'Antoine, d'une illustre famille de Foligni, mourut au Monastere de Sainte Luce de cette Ville, le 25. de Mars. Elle fit paroistre dans son enfance, que Dieu l'avoit ornée de beaucoup de graces; & dés qu'elle eut pris l'habit de Religieuse, sa vertu fit encore plus d'éclat; car elle devint un miroir de perfection par l'exactitude de la discipline reguliere, & par l'assiduité à l'oraison. Elle pleuroit si amerement en meditant sur la passion de Jesus-Christ, & sur ses pechés, & sur ceux des autres, qu'enfin ses larmes luy firent perdre la veuë. Ayant le soin de la dépense, elle se trouva sans une goute de vin, & sans avoir dequoy en acheter; elle eut recours à la priere, & elle trouva plein de fort bon vin, un tonneau qu'on avoit vuidé. Elle fut élûë quatre fois Abbesse de ce Monastere; & dans le temps d'une extréme disete, ne sçachant d'où recouvrer du bled, elle fit assembler ses Sœurs au chœur, pour implorer le secours du ciel dans cette pressante necessité; pendant qu'elles continuoient leur priere avec grande confiance, on heurta à leur porte, & elles trouverent qu'une Dame de leurs amies, mais qui estoit bien éloignée de ce lieu, leur envoyoit trois charges de bled. Enfin aprés avoir perseveré dans ces saints exercices, jusques à une longue vieillesse, elle rendit sa benite ame pleine de plus de merites que de jours.

xxvi. Fr. Bernardin de George natif de Rhegio, & Fr. Loüis son concitoyen, écrivirent separément aux voix de la Province de Calabre, assemblez pour le Chapitre Provincial au convent de Squillaci; le premier demandoit permission de passer aux Conventuels; & le second, de s'unir aux Capucins, & cela leur fut accordé sans nulle peine: mais on ne manqua pas de faire une severe reprimande à Fr. Loüis, sur le peu de respect avec lequel il parloit dans sa lettre, contre la Religion où il avoit esté nourry, & élevé à la vertu. Le registre de l'Ordre raconte ainsi la chose, & je ne sçais comment l'accorder avec ce que Boverius dit, que les permissions que ces deux Religieux demandoient, leur furent plusieurs fois refusées; & qu'ils eurent besoin de la protection du Duc de Nocera, pour se defendre contre la persecution du Commissaire du General, qui les vouloit obliger de retourner au corps de l'Observance, avec trente autres

Digitized by Google

qui les avoient suivis ; car le même Regiſtre porte, que le General qui aſſiſta à ce Chapitre, fut tres-bien receu chez le Duc, & en y allant, & à ſon retour & que tous les Vocaux loüerent beaucoup les liberalités qu'il leur fit pendant cette aſſemblée. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que tous ces trente qui ſuivirent Fr. Loüis, allerent à Philocaſio, où ils prirent le capuce pointu, ſans que perſonne ſe mit en peine de les en empêcher ; ils baſtirent mêmes un petit convent pres de Panalia, & un autre dans un bois prés d'une chapelle de S. Elie, qui avoit eſté des Moines de S. Baſile : mais dans peu de temps quinze retournerent à l'Obſervance, ou par crainte de la perſecution, ou par quelque ſcrupule de conſcience, ou par legereté.

XXVII. Fr. Loüis deſirant d'affermir cette nouvelle congregation, alla à Rome ; & trouva de ſi bons & ſi puiſſans interceſſeurs, qu'il obtint du Pape la revocation des cenſures que ſa Sainteté avoit fulminées contre tous ceux qui quitteroient l'Obſervance pour paſſer aux Capucins. Il plaida mêmes ſi bien ſa cauſe, faiſant voir pourquoy il eſtoit perſecuté, & répondant aux objections de ſes adverſaires, qu'il obtint une commiſſion adreſſée aux Cardinaux Antoine du Mont Evêque du Port, & André du Val protecteur de l'Ordre, pour examiner cette affaire. Ces Prelats qui vouloient proceder avec toute la prudence & la maturité poſſible, commencerent par une defenſe qu'ils firent au General, de moleſter les Capucins ; & à ceux-cy, de recevoir à leur ſocieté les Religieux de l'Obſervance : voilà tout ce qui ſe paſſa cette année : car cette conteſtation ne finit pas ſi-toſt, comme Boverius ſe l'eſt imaginé.

XXVIII. Fr. François de Montpolitien avoit commencé une petite reformation parmy les Conventuels au convent de ſa patrie ; mais voyant que celle des Capucins s'établiſſoit & s'augmentoit, il ſe joignit à eux avec ſes compagnons ; & leur remit cette maiſon, d'où la Province qu'ils ont en Toſcane a pris ſa naiſſance.

XXIX. Fr. Jean de Fano eſtoit Provincial de la Marche, lorſque les premiers Capucins parurent, & il n'avoit rien oublié pour les rappeller à ſon obeïſſance : cette année pouſſé de zele pour le ſalut des Ames, il obtint du General le premier d'Aouſt, la permiſſion d'aller prêcher par toutes les Provinces de deçà les Monts, avec les compagnons qu'il choiſiroit ; nous verrons dans la ſuite, quel fut le ſuccés de ſon entrepriſe.

XXX. Fr. Pierre Maynard fut fait Evêque d'Aſpone en Galatie, ſous l'Archevêque d'Ancyre, & donné pour ſuffragant à l'Evêque de Frejus ; & F. Simon fut fait Archevêque de Damas en Syrie, & nommé ſuffragant de l'Evêque d'Agde.

XXXI. Les habitans de Cropanio en Calabre, fonderent un convent pour l'Obſervance environ ce temps, par la permiſſion de Clement VII.

XXXII. Jean-François, Jean-Marie, & Antoine d'Infuſinis, de la noble famille des Comtes de S. Severin, fonderent un convent dans cette ville, pour les Conventuels de la Province de la terre de Labour.

XXXIII. Dominique Agacius, & Jerôme Cararius en établirent un autre pour les mêmes au bourg d'Altili en Calabre. Fr. Pierre Rodulphe dit que celuy,

Digitized by Google

qu'ils ont à Alcaria en Sicile, eſt de même date : mais Philippe Cagliola aſsûre qu'il y a de l'erreur aux chiffres, & qu'il leur fut donné par l'Archevêque de Meſſine l'an 1518.

XXXIV. Dominique de Treviſe Senateur de Veniſe, Chevalier & Procureur de S. Marc, & toute ſa famille ; Jean Corneille frere du Cardinal François Corneille, & tous leurs parens : François Cardinal de Piſe Venitien, & pluſieurs autres Senateurs de cette Republique ſouhaittoient avec paſſion d'y fonder un nouveau convent ; mais les Religieux de la Province de S. Antoine s'oppoſoient à cet établiſſement : c'eſt pourquoy ces Seigneurs s'adreſſerent au General de l'Ordre, & obtinrent de luy non ſeulement le pouvoir de faire cette fondation, mais encore un commandement aux Religieux de l'accepter. Je ne ſçais pas pourtant ſi cela a eſté executé.

XXXV. Didace de Tolede Prieur de Caſtille, de l'Ordre militaire de Saint Jean, fonda un fort beau convent pour l'Obſervance, à ſon bourg de Conſuegra.

XXXVI. Le convent de la ville de Sainte Marthe en Amerique, fut baſty aux depens du Roy d'Eſpagne, par le commandement du Conſeil ſouverain des Indes, & par l'ordre du premier Evêque de ce lieu, appellé N. de Torrez.

XXXVII. Sebaſtien Ramirez Evêque de l'Iſle de Saint Dominique, & Preſident du Parlement de Mexique, en fit baſtir un autre à la ville des Anges, où eſt l'Evêché de la Province de Tlaſcala ; & Herrera écrit que cette année il y avoit déja huit convens dans ce nouveau Dioceſe.

XXXVIII. Pierre Gomés, & Caterine Arias ſa femme fonderent un Monaſtere ſous le titre de S. Acaſie, à Guadalaxara en Caſtille, pour les Religieuſes de la Conception, qu'elles appellerent de celuy de Turrigi. La Sœur Iſabelle Peralto fut inſtituée la premiere Abbeſſe, & y conduiſit quatre compagnes. Pierre Gomés, & Caterine de Zuniga heritiers de ces fondateurs, y firent baſtir une belle Egliſe l'an 1566. Ce Monaſtere eſt fort celebre par la nobleſſe, & par la vertu des filles qui l'habitent, & qui ſont d'ordinaire ſoixante ; nous verrons dans la ſuite, qu'il a donné des Fondatrices à quatre nouvelles maiſons.

XXXIX. Quelques Prelats, particulierement ceux de l'Etat de Veniſe, pretendoient de faire la viſite dans les convens des Religieux de l'Obſervance, & dans les Monaſteres de S. Claire, & du Tiers Ordre, qui eſtoient ſous la juriſdiction du General ; mais le Pape en ayant receu la plainte, leur defendit de l'entreprendre, & confirma tous les privileges que ſes predeceſſeurs avoient concedés ſur ce ſujet.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1533.	DE CLEMENT VII. l'an 10.	DE CHARLES V. EMP. l'an 15.	DE L'ORDRE l'an 326.

I. LE 10. de Janvier le General de l'Ordre assembla les principaux Peres de la famille ultramontaine, au convent de Pontoise prés de Paris, pour traitter de plusieurs affaires de tout l'Ordre, & de diverses Provinces. On y conclud un accord avec Frere Jaques d'Ancone Vicaire general des Conventuels, qui contenoit sept articles considerables. 1. Les uns & les autres renoncent à tous les procez qu'ils ont ensemble, soit devant le Conseil du Roy de France, soit devant ses Parlemens. 2. Frere Pierre de Verduzan renonce en son particulier à la commission Apostolique qu'il a receüe pour la reformation des maisons des Conventuels. 3. Le convent de Romans en Dauphiné sera remis aux Conventuels sous le bon plaisir du Roy. 4. Le Provincial de la Province de S. Loüis restituera aux mêmes Peres tous les biens meubles & immeubles du convent qu'ils avoient prés de Marseille, mais qui a esté demoli, & ne leur donnera aucun empeschement à le remettre. 5. Le Vicaire general des Conventuels renonce à tout le droit qu'il pourroit pretendre, aux Convents qui ont esté reformez dans les Provinces de Guiene, de S. Bonaventure, & de S. Loüis. 6. La Bulle de l'union sera observée exactement, & outre les peines qu'elle decerne contre ceux qui contreviendront à ses reglemens, le General de l'Ordre, & le Vicaire general des Conventuels y ajoûtent l'excommunication, & la privation des actes legitimes, & des Offices de l'Ordre. 7. On faira confirmer cet accord par des Lettres patentes du Roy tres-chrestien.

II. Le 22. du même mois Frere Jaques de Menesez de la Province de S. Jaques arriva à Pontoise, & rendit au General des lettres de l'Imperatrice & du Cardinal de Compostelle, qui luy demandoient trois Commissaires, pour visiter les Provinces d'Espagne, & assoupir les disputes qui les troubloient. Le General se trouva fort embarrassé de cette demande, car d'un côté il craignoit d'offencer le Cardinal Quignonez Vice-Protecteur de l'Ordre, qui ne vouloit point qu'on donnât plus ces commissions; & de l'autre le Cardinal de Compostelle, qui gouvernoit l'Estat en l'absence de l'Empereur, le menaçoit de se servir de son autorité, pour faire ce qu'on luy refuseroit; enfin aprés avoir examiné ces difficultés dans l'assemblée, il fut resolu, que le General accorderoit les Commissaires qu'on luy proposoit, sçavoir Frere Antoine de Calcena Provincial d'Aragon, & autrefois Vicaire general de l'Ordre, & Frere Antoine du Peuple; & parce qu'on laissoit le troisiéme à sa liberté, il choisit le susdit Frere Jaques de Menesez, qui se chargea de faire agréer cette disposition au Cardinal Quignonez; mais avant que pas un de ces Commissaires ne se mit en exercice, les contestations qui estoient dans ces Provinces se trouverent terminées

Digitized by Google

fort heureusement, par la prudence des Superieurs ordinaires ; & ainsi ce triumvirat fut presque aussi tost détruit qu'estabi.

III. La Province de Guiene avoit accepté depuis peu la reformation ; & l'on ordonna dans la même assemblée au Provincial nommé Frere Iean Fabri, de desaproprier au plûtost tous ses convens, de toutes les choses contraires à la pureté de la regle ; & de remettre tous les biens immeubles à des Communautez, ou à des Colleges, qui se chargeroient de satisfaire aux Messes, & aux autres suffrages portez par les fondations qui avoient esté faites dans lesdits convens, de quelque maniere que ce fut.

IV. On permit à Frere Nicolas Herborn Commissaire general de la famille de delà les Monts, d'exercer son autorité durant le sejour du General de la même façon qu'il le faisoit en son absence.

V. Frere Bernardin d'Arevalo se demit de la commission qu'il avoit receuë l'année precedente pour la Province de S. Croix, & pour la Custodie de Saint Evangile en Amerique ; Frere Jean de Grenade fut mis à sa place, avec pouvoir d'y conduire tous les Religieux qui s'offriroient à le suivre, pourveu que leurs Superieurs donnassent un loüable témoignage de leur vie & de leur capacité pour cet employ. Frere Jean de Zumarraga, qui avoit esté fait Evéque de Mexique, demanda qu'on luy accordât des Religieux qui demeurassent en sa compagnie, & dont il peut disposer à sa volonté ; & il fut arresté qu'on luy en donneroit six à son choix.

VI. On n'avoit point éleu des Deffiniteurs au dernier Chapitre general qui avoit esté tenu à Tolose ; c'est pourquoy on ordonna, que s'il survenoit quelque affaire qui deut estre traittée par le Deffinitoire general, on assembleroit les Deffiniteurs du Chapitre precedent, comme il avoit esté pratiqué, lors qu'il fallut élire un Vicaire general, à cause de la mort de Frere François Lychet.

VII. Le 8. de May on dressa quelques constitutions particulieres pour la Province de France ; sçavoir 1. Veu qu'elle ne reconnoit point d'autre Superieur que le General, & qu'elle n'observe les statuts ni de l'une ni de l'autre famille, elle sera obligée d'admettre les constitutions de Martin V. du moins jusques au Chapitre general, ou elle se determinera sur le choix de celles qu'elle voudra garder. 2. Les Gardiens ne dureront que trois ans dans leur charge. 3. On élira un Custode dans chaque Custodie, qui presidera aux élections, & aura le pouvoir de punir les delinquans. 4. Nul Religieux ne pourra aller à cheval sans la permission en écrit du Gardien, & des Dscrets. 5. Nul n'ira parler aux Religieuses, sans la permission en écrit du Provincial, & on sera obligé de la demander toutes les fois qu'on y voudra aller ; il ne sera permis à pas un de passer la nuit aux Monasteres, ni d'y manger qu'une seule fois, & pour quelque raison importante. 6. On ne recevra le grade de Docteur que dans l'Université de Paris. 7. On assignera pour les Recollets qui voudront vivre avec plus d'austerité, les convens de Gardie, de Mante, & de Chartres ; & les Docteurs ne pourront point y estre éleus Gardiens. 8. Ces reglemens seront leus quatre fois l'an en communauté, avec les constitutions de Martin V. & les declarations de la regle.

Digitized by Google

VIII. La Province de Portugal avoit tant de convens, & dans une si grande estenduë, qu'il estoit impossible que le Provincial peut faire exactement les visites, ni la gouverner avec tout le soin necessaire. D'ailleurs la diversité des nations dont elle estoit composée causoit plusieurs disputes; c'est pourquoy le Roy Jean souhaittoit qu'on la divisât en deux. Frere François de Lisbone qui en estoit Provincial, proposa cette division au Chapitre de Tolose, offrant de renoncer à sa charge sous certaines conditions; & Frere Nicolas Herborn avec le Deffinitoire, accepta sa demission, aux termes qu'il la faisoit, donna commission à Frere Antoine d'Oleve, pour visiter cette Province, & à Frere Pierre de S. Caterine pour tenir le Chapitre, & pour la diviser. Le second Commissaire tint trois assemblées; à la premiere il deposa le Provincial, qui ne vouloit pas se demettre encore de sa charge, & divisa la Province: A la seconde il determina les limites de la Province de Portugal, & instituа un nouveau Provincial; & à la troisiéme, il marqua les limites de la Province des Algarbes, qu'il érigeoit de nouveau, & y crea un Provincial. Frere François, & ses amis, qui ne trouvoient pas bien leur compte dans cette disposition, appellerent au General de toute la procedure de ce Commissaire, & l'empécherent de passer outre. Le General accepta l'appel, & aprés avoir oui les parties dans l'assemblée, on demeura d'accord le 29. de May, que Frere Pierre de S. Caterine avoit manqué en beaucoup de choses; & que les trois Chapitres qu'il avoit tenus, n'avoient pas esté faits avec toutes les formalitez necessaires; neanmoins on arresta qu'il falloit confirmer tout ce qui avoit esté fait, mais avec cette reservation; que les deux nouveaux Provinciaux ne prendroient que le titre de Commissaires de Frere François de Lisbone Provincial, jusques à la Congregation que le General vouloit tenir en Espagne, où l'on termineroit cette contestation.

IX. Pendant que le General s'occupoit à toutes ces affaires, on porta beaucoup de plaintes à Rome contre sa conduite; le Pape fit assembler les Deffiniteurs generaux qui avoient esté éleus au Chapitre de Messine, & les Peres de l'Ordre, pour consulter les remedes qu'on y pouvoit porter; & aprés avoir oui leurs avis, il connut que Frere Paul Pissot n'estoit pas seulement blamable à cause de son imprudence dans le gouvernement, mais encore incapable de satisfaire au devoir de sa charge, à cause de ses infirmitez ordinaires; c'est pourquoy il ordonna qu'on establiroit un Vicaire general dans chaque famille, pour la regir avec un plein pouvoir; & qu'on ne laisseroit à Frere Paul que le nom de General, mais sans aucune autorité, En même temps Frere Benoit Genesius Fabrich de la Province de la Marche, fut éleu Vicaire general pour la famille de deça les Monts, & Frere Nicolas fut deputé pour l'autre. Puis le Pape fit expedier une Bulle l'onziéme d'Aoust, par laquelle il confirma le pouvoir de ces deux Vicaires, deffendit au General de se méler du gouvernement de l'Ordre, cassa toutes les sentences qui avoient esté données, octroyant une amnistie generale à tous les criminels; & ordonna que les Vocaux de l'une & de l'autre famille s'assembleroient dans le convent d'Aracœli l'an 1535 à la feste de la Pentecoste, pour celebrer le Chapitre general. Le 29. du même mois sa

Saincteté

Digitized by Google

Sainteté fit encore expedier un Bref adressé à Frere Paul, pour luy signifier ce qu'elle avoit ordonné pour le gouvernement de l'Ordre par la Bulle precedente, & pour luy commander de l'observer sous peine d'excommunication.

X. L'intrigue qui se tramoit à Rome, ne pouvoit pas estre conduite si secretement qu'elle luy fut inconnuë; dés qu'il eut avis du mal qui le menaçoit, il fit venir à Paris les Peres qu'il avoit assemblez à Pontoise, & se deposa de sa charge; il ne leur dit pas le veritable sujet qui l'obligeoit à cela; mais il prit pour pretexte, les incommoditez de la goute, dont il estoit fort travaillé. Les Peres assemblez, qui ne penetroient pas dans son esprit, ne voulurent pas accepter sa demission, & luy dirent que pour se soulager du tracas des affaires, il pourroit nommer un Vicaire general, & qu'ils l'accepteroient agréablement. Dans peu de jours ils apprirent ce qui se passoit à Rome, & resolurent d'y deputer Frere Nicolas Herborn, & Frere Jaques Menesez pour tâcher de détourner ce coup; mais ces deputez trouverent à leur arrivée, que la Bulle & le Bref dont nous avons parlé, estoient expediez, & qu'ainsi leur sollicitation estoit inutile. Le General qui s'estoit flatté de l'esperance de pouvoir raccommoder ses affaires, se disposoit pour aller en Espagne; mais voyant qu'elles estoient gâtées sans resource, il reprit le chemin de l'Italie. A peine fut-il arrivé à Savilliane en Piedmont, qu'il tomba malade; & en même temps il apprit que le Vicaire general qui avoit esté establi pour la famille cismontaine, estoit mort. Sur cette nouvelle il écrivit au Pape qu'il estoit prest de faire une renonciation à sa charge, entre les mains des Peres de l'Ordre, à qui de droit il appartenoit de l'accepter; & sa Sainteté leur ordonna de s'assembler à Savilliane, pour recevoir la demission du General, & pour luy substituer un Vicaire.

XI. Cela fut executé la veille de Noël, & Frere Leonard Publicius de la Province de Genes, Pere de l'Ordre, & Confesseur de la Duchesse de Savoye, fut éleu Vicaire general, quoy qu'il fut absent. Dés qu'il eut appris sa nomination, il en donna la nouvelle au Cardinal Quignonez; & ce Prelat qui connoissoit tres-bien son merite, fit un rapport fidelle au Pape de tout ce qui avoit esté fait, & en obtint la confirmation de vive voix seulement; mais en attendant un Bref il écrivit à Frere Leonard le 12. de Janvier, qu'il devoit venir au plûtost pour baiser les pieds à sa Sainteté, avec asseurance qu'il en recevroit un accueil fort favorable. Quoy que le Cardinal Protecteur, & l'Auditeur de la Chambre Apostolique, eussent donné leur consentement à cet acte, neanmoins on n'en peut obtenir l'expedition que le 10. de May. Il contenoit la confirmation du Vicaire general, & luy donnoit le pouvoir d'assigner le Chapitre general au lieu qu'il jugeroit le plus commode pour l'an 1535. sans estre obligé de le tenir dans Aracœli, où il avoit esté indiqué.

XII. Clement VII. allant à Marseille pour traitter avec François I. Roy de France, passa par le Bourg de Florence en Toscane, où la B. Viridiene Tiettere a vécu & a esté inhumée, comme nous avons veu l'an 1242. Les habitans de ce lieu se servirent de cette occasion, pour demander à sa Sainteté la permission de faire l'office, & de dire la Messe à son honneur, comme d'une Vierge, le premier jour de Fevrier, qui est celui de sa mort, dans l'Oratoire où

Digitized by Google

son corps repose, & où Dieu fait plusieurs miracles par son intercession, & cela leur fut accordé le 20. de Septembre.

XIII. Frere Sixte de Riparolo au Dioceſe de Cremone, mourut le 17. de Novembre. Il estoit né l'an 1463. & s'estoit rendu Frere Mineur à l'âge de dix-sept ans; il fit tant de progrez à l'estude & à la vertu, qu'il devint un excellent & fameux Predicateur. Le fruit qu'il a fait dans les villes principales d'Italie estoit admirable, car sa pieté s'accordoit tres-bien avec sa doctrine; & ses actions confirmoient puissamment ses paroles. Comme il gagnoit beaucoup d'ames à Dieu par son zele, il aquit aussi quelques convens à sa Province, sçavoir celuy de S. Sebastien au bourg S. Martin, celuy de S. Magdelaine dans l'Isle de l'Echelle au territoire de Venise, & celuy de S. Marie des Graces à Valdano dans le Dioceſe de Vicenze. Il fut éleu diverses fois Gardien du grand convent de Mantoüe, où enfin il deceda en grande estime de saintetè: son corps fut enterré dans le Chapitre, mais dans peu de temps il fut transporté à une chapelle qu'on bâtit sous l'orgue, parce que le peuple venoit en foule à son tombeau pour l'honorer, & pour implorer son secours. Dez lors on tint une lampe toûjours allumée devant ses reliques, & l'on fit peindre son portrait avec des rayons. Depuis on les a remises à la chapelle du Crucifix, & Dieu fait éclater sa gloire par plusieurs miracles non seulement à Mantoüe, mais aussi au convent de Valdano; où l'on conserve un scapulaire qu'il portoit.

XIV. Frere Michel des Anges natif de Cordoüe, deceda fort saintement environ cette année, au convent de Sauveterre, dedié à S. Marie de Jesus. Il avoit pris l'habit dans la Province de S. Jaques, & il se joignit au B. Frere Jean de Guadaloupe pour establir la tres-devote Province de S. Gabriel: Gonzague l'appelle avec raison une des pierres fondamentales de cette reformation des Deschaussez, car il a soufferts de grands travaux pour l'establir & en a esté Commissaire.

XV. Frere Damien de Valence avoit pris l'habit, & l'estat de Frere lay au convent de Badaioz; aprés avoir passé quelques années dans l'exercice d'une tres-austere pauvreté, il se sentit touché d'un grand desir d'aller prescher aux infidelles; ses Superieurs reconneurent que ce mouvement venoit du Ciel, & pour luy donner le moyen de satisfaire plus parfaitement à l'employ auquel Dieu l'appelloit, le General luy permit de prendre l'ordre de la Prestrise. Aprés qu'il eut obtenu ce degré d'honneur, il se mit en chemin pour accomplir son pieux dessein; d'Espagne il vint à Naples, où il servit durant quelque temps les malades dans l'Hôpital; enfin il passa en Affrique, où il commença à prescher la foy de Jesus-Christ aux infidelles; mais son zele finit bien-tost par la couronne du martyre, car il fut pris d'abord & jetté dans le feu; & ces barbares voyant que les flammes ne le brulloient point, le lapiderent, & le percerent à coups d'épée.

XVI. La Sœur Claire Rodriguez s'estoit renduë fort recommandable par la rigueur de son abstinence, par son assiduité à la priere, par sa profonde humilité, & par l'ardeur de sa charité; Dieu voulut faire connoistre combien cette sienne Epouse luy estoit agreable; car à sa mort on entendit un Ange qui

Digitized by Google

touchoit un Luth avec une harmonie merveilleuſe. La Sœur Marie de Mugnoz mourut au méme temps au Monaſtere d'Alcaraz dedié à S. Magdelaine. Elle eſtoit encore dans la fleur de ſon âge, mais dans la perfection des vertus qu'elle avoit aquiſe par l'exacte obſervance de la regle du Tiers-Ordre.

XVII. Les Maures qui étoient reſtez dans le Royaume de Grenade, ſe tenoient attachez à leur ſuperſtition avec une eſtrange opiniâtreté ; car quoy qu'ils euſſent eſté vaincus, & ſoûmis à la domination du Roy Catholique, qu'on leur eut envoyé diverſes fois des Predicateurs pour les inſtruire, & qu'on eut mêmes employé la force & les menaces pour les obliger à ſe convertir ; neanmoins on n'avoit pas peu en venir à bout ; ceux qui habitoient dans les montagnes d'Alpaxarras eſtoient les plus obſtinez ; car comme ils ſe croyoient aſſeurez parmi des rochers preſque inacceſſibles, dés qu'on les vouloit preſſer ils ſe revoltoient. Enfin le conſeil de l'Empereur voyant qu'il eſtoit impoſſible de les gagner par la force, reſolut de n'y employer que l'adreſſe & la douceur. Pour reuſſir dans ce deſſein on reſolut de leur envoyer des Religieux de divers Ordres, illuſtres en pieté & en doctrine, afin qu'ils tâchaſſent de reduire ces barbares à la foy, par leurs ferventes predications, & par leurs bons exemples. Frere François Quignonez eſtant General de l'Ordre, avoit choiſi pour cet employ Frere Pierre de Carvaial, qui eſtoit autant recommandable par ſes vertus, que par la nobleſſe de ſon ſang, & luy avoit donné le pouvoir de choiſir huit compagnons, & de s'en ſervir comme il le jugeroit à propos ; & Frere Paul Piſſot luy confirma la méme autorité l'onziéme de Juillet.

XVIII. La Congregation des Capucins s'augmenta beaucoup dans la Calabre ; car Frere Loüis de Rhegio y eſtablit ſix convens en des lieux ſolitaires, où il receut & des novices, & des Religieux de l'Obſervance qui ſe joignirent à luy. Il envoya Frere Bernardin George ſon fidelle compagnon en Sicile ; & ce devot Religieux y fut ſi bien receu, à cauſe de ſa pieté, & de la ferveur de ſes predications, qu'il commença d'eſtablir des maiſons à Meſſine, à Palerme, & à Catane ; mais comme il n'avoit pas aſſez de Religieux pour les remplir, il pria Frere Loüis de luy en envoyer ; celuy-cy ne ſe trouva pas en eſtat de luy en fournir à cauſe des nouveaux eſtabliſſemens qu'il avoit faits, mais il en obtint de Frere Loüis de Foſſembrun leur Vicaire general ; & par l'ayde de ces nouveaux ouvriers, cette Congregation ſe dilata non ſeulement dans la Sicile, mais encore dans la Pouille. Frere Tullius de Potenza, fut un de ceux qui travaillerent plus efficacement par la ferveur de leurs predications ; il avoit eſté élevé parmi les Conventuels, mais depuis deux ans il s'eſtoit rendu Capucin.

XIX. Boverius écrit que Frere Loüis de Foſſembrun voulut paſſer luy-méme en Sicile, pour voir l'eſtat des nouveaux eſtabliſſemens qu'on y preparoit, & regler tout ce qui ſeroit neceſſaire ; qu'il eſſaya trois fois de traverſer le deſtroit qui ſepare cette iſle de l'Italie, mais que ſa barque fut toûjours ramenée miraculeuſement au port d'où il eſtoit parti ; & que comme il ſe promenoit ſur le rivage, un meſſager luy porta des lettres, par leſquelles on l'avertiſſoit de revenir à Rome, pour remedier au peril dont ſa Congregation eſtoit menacée, qu'en effet il trouva que le General de l'Ordre travailloit puiſſamment contre

Digitized by Google

luy, & qu'il soûtint heureusement sa cause devant les Cardinaux, & devant le Pape; que le General l'attira dans Aracœli, sous pretexte de faire une conference paisible, & que l'ayant en son pouvoir il le mit en prison; mais qu'il en fut délivré par l'autorité d'un grand Seigneur sur la parole duquel il estoit allé à ce convent. Si tout cela est veritable, du moins tout cela ne peut pas estre arrivé cette année, car le General estoit en France depuis le mois de Septembre; & dés qu'il revint en Italie, il se deposa de sa charge, & se retira à Parme, où il demeura jusques à sa mort. Le même auteur ajoûte que Frere Bernardin de Rhegio fut empriſonné à Messine par ordre du General, mais qu'il fut délivré par le Viceroy, à qui un Ange porta une lettre, tandis qu'il estoit enfermé dans son cabinet, pour l'avertir de deffendre ce Religieux contre la violence qu'on luy faisoit; cette histoire souffre la même difficulté que la precedente.

XX. Frere François de Curia fut fait Evêque de Cinna en Galatie, sous le Metropolitaine d'Ancyre, & donné pour suffragant à l'Archevêque de Toloſe.

XXI. Frere Pierre Rodulphe dit, que les habitans de Montcelio en Toscane fonderent cette année sous Paul III. un convent dedié à S. Martin pour les Conventuels; & que Frere François Cinugo leur donna l'Egliſe parroiſſielle dont il estoit Curé, & qui estoit jointe à la cathedrale; mais si cet establiſſement est de cette année, il n'a pas esté fait sous Paul III. puis que ce Pape ne fut creé que sur la fin de l'année suivante.

XXII. Clement VII. avoit permis depuis l'année precedente, aux habitans de Renda en Calabre, de bâtir un convent sous le titre de N. Dame des Graces pour les Religieux de l'Obſervance, & cela fut executé.

XXIII. Hector Pignatelli Seigneur de Montleon dans la Marche, en fonda un autre pour les mêmes, sous le titre de S. Marie de Jesus, dans sa ville; & depuis ce pieux Fondateur l'a orné de plusieurs belles images de marbre, & d'albaſtre.

XXIV. Guillaume Peraza Seigneur illuſtre & tres-affectionné aux Religieux de l'Obſervance, dont il portoit l'habit, de la façon qu'il le pouvoit faire dans son estat, leur fit bâtir un fort beau convent à S. Sebaſtien dans l'Isle de Gomere, qui est une des Canaries, & le pourveut abondamment de toutes les choſes neceſſaires; sa femme y fit encore depuis de grandes liberalitez.

XXV. Huit Religieuſes de l'Ordre de la Conception, & du Monaſtere de Teſte de bœuf, entreprirent d'en bâtir un nouveau à Trugillo dans l'Eſtremadoure, & les autres consentirent agreablement qu'elles priſſent pour cela une partie des biens qui leur auoient esté donnez par leur Fondateur. Frere Chriſtofle de Sedegno Provincial de la Province de S. Jaques, les ayda beaucoup dans ce deſſein; & cette maiſon s'est renduë si celebre qu'elle peut entretenir cinquante filles.

XXVI. Ferdinand Alphonſe Preſtre seculier, plus riche en vertus qu'en biens, commença d'eſtablir une petite maiſon sous le titre du S. Eſprit, à

Digitized by Google

Fuensalide en Castille, pour les Sœurs du Tiers-Ordre qui demeuroient dans cette ville; & Frere Antoine de la Croix Provincial de Castille, donna commission à Frere Alphonse Manriquez, & à Frere Loüis d'Alcala, de poursuivre cette fondation; ils la firent fort heureusement, & la Sœur Marie de Jesus-Christ qui fut establie Abbesse, y mena la Sœur Caterine de la Croix, & la Sœur Anne de la Conception, elles estoient toutes du Monastere d'Illescas.

XXVII. Le Pape cassa tous les privileges, & toutes les permissions que des Religieux particuliers pretendoient avoir du S. Siege, pour demeurer hors de l'Ordre & de l'obeïssance des Superieurs; & commanda qu'on les obligeât à se remettre sous la discipline reguliere, quelques pretextes qu'ils peussent alleguer pour s'en deffendre.

DE JESUS-CHRIST l'an 1534.	DE CLEMENT VII. l'an 11.	DE CHARLES V. Emp. l'an 16.	DE L'ORDRE l'an 327.

I. CLement VII. revint au commencement de cette année de Marseille, où il avoit demeuré trente-quatre jours, pour traitter avec le Roy de France; dés qu'il fut arrivé à Rome, il fit preparer son sepulchre, & tous les ornemens dont il devoit estre revétu à son enterrement; & dit à ses domestiques avec un esprit fort tranquille qu'il mourroit dans peu de temps. A l'entrée de l'Esté, il commença d'estre travaillé d'une grande douleur d'estomach qui fut suivie de la fiévre & de plusieurs autres incommoditez; & enfin il deceda le 26. de Septembre âgé de cinquante-six ans, & quatre mois, aprés avoir tenu le S. Siege pendant dix ans, dix mois, & sept jours: ça esté un Pontife de grand esprit, adroit, grave, & qui se possedoit tres-bien. On le blâme seulement d'avoir esté trop craintif dans les perils, & d'avoir témoigné trop de passion pour avancer la fortune de ses parens. Il avoit une affection tres-particuliere pour nostre Ordre, & nous devons avoüer que nous luy avons de grandes obligations.

II. L'onziéme d'Octobre les Cardinaux au nombre de trente-cinq, entrerent dans le Conclave, & deux jours aprés ils éleurent pour Pape Alexandre Farnese leur Doyen, qui estoit âgé de soixante-sept ans. Il fut couronné le troisiéme de Novembre devant l'Eglise du Vatican, & prit le nom de Paul III. parce qu'il estoit né sous le Pontificat de Paul II.

III. Le Cardinal André du Val, qui avoit esté Protecteur de l'Ordre durant plusieurs années, mourut le 3. d'Aoust, aprés une fort longue maladie, & fut enterré à l'Eglise d'Aracœli: pendant ce temps, le Cardinal Frere François Quignonez avoit exercé cette charge comme Vice-Protecteur; & Frere Paul Pissot General de l'Ordre qui craignoit son autorité, parce qu'il avoit maltraitté ses amis, avoit tâché d'éviter qu'il ne fut Protecteur en chef; pour y reüssir il avoit écrit depuis l'année precedente au Commissaire de delà les

Digitized by Google

Monts, & aux Provinciaux de France d'obtenir des lettres du Roy, & des Princes pour demander le Cardinal Augustin Trivulce pour protecteur de l'Ordre; car il esperoit que celuy-cy le protegeroit contre les Espagnols, en consideration des François.

IV Le sentiment de Fr. Leonard Publicius Vicaire General de l'Ordre, feut tout à fait contraire à celuy du General; car dez-qu'il apprit la mort du Cardinal André, il assembla quelques Peres graves le 12. d'Aoust à Spolete où il estoit; & par leur Conseil il envoya commission au Procureur & au Commissaire de Cour, de demander pour protecteur le Cardinal Quignonez. Cela n'estoit pas difficile à obtenir de Clement VII. qui se sentoit fort obligé à ce Prelat, & qui sçavoit bien qu'il estoit fort propre pour la conduite de l'Ordre à cause de sa prudence, & de la connoissance particuliere qu'il avoit de ses affaires, aussi l'accorda-il fort agreablement le 17. du même mois.

V. Frere Paul Pissot s'estoit retiré à Parme sa patrie, depuis qu'il avoit esté deposé de sa charge, & il y mourut le septiéme de Novembre: l'ancien convent de l'Observance où il eût esté enterré, ayant esté démoli depuis par l'ordre de Pierre Louis Farnese Duc de Parme, ses ossemens feurent transportez au nouveau, comme nous avons dit par avance l'an 1434.

VI. Nous avons veu comment Frere Martin de Valence feut institué Superieur, & Commissaire Apostolique de la maison de Mexique, & avec quel zele il y'a travaillé depuis; je veux mettre icy un abbregé de toute sa vie, avant que de rapporter sa mort qui arriva cette année. Il estoit natif de Valence, entre Leon & Benevent en Espagne. Ses parens, qui estoient d'une condition honnéte, & d'une pieté remarquable, luy inspirerent de bonne heure la crainte de Dieu; & cette bonne instruction s'imprima si avant dans son cœur, que dans sa jeunesse il se rendit Religieux au convent de Majorica de la Province de saint Jacques; quoyque le Demon s'efforçat de le detourner de ce pieux dessein par des grandes tentations. Frere Jean d'Argomanis Religieux illustre en vertu, & en science qui a esté Provincial de cette Province, feut son Pere Maitre; & les leçons spirituelles que Frere Martin receut d'un si bon Precepteur, Jointes à la lecture du livre des conformitez de la vie de S. François avec celle de Jesus-Christ l'enflammerent d'un ardent desir de se perfectionner dans la vertu, & de s'exposer au martyre; c'est pourquoy dez-qu'il oüit parler de l'austerité de vie, que les Deschaussez avoient commencé d'establir dans la Province de Nostre-Dame de pitié en Portugal, il demanda permission de s'unir à eux. Aprés avoir vecu pendant quelque temps parmi ces Saints Religieux, il revint en Galice, pour ayder Frere Jean de Guadaloupe à establir la Custodie de saint Gabriel sous cette nouvelle reformation; & Frere Jean estant decedé, il poursuivit le même dessein, avec Frere Pierre Melgar, & quelques autres Religieux zelez; leur bonne intention n'eût pas pourtant alors le succez qu'ils en esperoient, car les convens qu'ils avoient establis furent remis sous l'autorité du Provincial de saint Jacques. Cette difficulté ne rebuta pas Frere Martin, & comme il souhaittoit avec ardeur de mener une vie solitaire, & austere, il obtint permission d'establir un petit convent prés de Belués, sous le titre de Nostre-

Digitized by Google

Dame de Berrocal ; cette fondation feut bien-tôt suivie de quelques autres, & enfin aprés avoir souffert de grands travaux, il erigea la Province de saint Gabriel. Ayant entrepris un grand voyage pour asseurer ce nouvel establissement, il tomba entre les mains de quelques larrons, qui le bâtirent cruellement, mais il endura ce mauvais traittement avec tant de patience, qu'il prioit Dieu pour ceux la mêmes qui le luy faisoient.

VII. Le Comte de Feria avoit une grande querelle avec le Marquis de Pliego, & ayant oüi parler de la vertu de Frere Martin, il creut qu'il n'y avoit point d'homme plus propre que luy pour les mettre d'accord ; sur cette pensée il obtint des Superieurs, que ce saint Religieux viendroit demeurer au convent de saint Onufre prés de Lapi, & qu'il precheroit pendant le Caréme au Bourg de Montilia. Le Marquis assistoit d'ordinaire à ses sermons, & il en feut si touché qu'il remit entre les mains de ce zelé predicateur, la disposition de sa conscience, & regla ses affaires, & sa vie par les bons conseils qu'il en receut. Pendant que Frere Martin recevoit un applaudissement general de tous ceux qui le connoissoient, il se regardoit comme un serviteur inutile ; & croyoit plus à son humilité, qui luy persuadoit qu'il n'y avoit rien en luy qui ne feut vil, & mépriſable, qu'à l'approbation que les autres luy donnoient. Cela luy faisoit penser à trouver une solitude, où il peut s'addonner tout entier, & sans aucune distraction à l'amandement de ses mœurs, & à la contemplation des choses du Ciel ; l'Ordre des Chartreux luy sembla le plus propre pour son dessein ; & il demanda si souvent, & avec tant d'instance la permission d'y passer qu'enfin les Superieurs la luy accorderent. Il voulut se mettre en chemin pour y aller, mais il se trouva dabord saisi d'une si grande douleur à un pied, qu'il ne peut faire un pas, quoy qu'il l'essayat plusieurs fois : cela luy fit comprendre que son changement ne plaisoit pas à Dieu, & l'obligea de perseverer dans sa premiere vocation.

VIII. Il trouva pourtant le moyen de satisfaire en quelque façon, au desir qu'il avoit de la solitude, allant demeurer au convent de Nostre-Dame de Mont Cœlio de la Fosse, qui est dans un lieu desert, & éloigné de la conversation des hommes. Dans cette retraite Dieu le favorisa de plusieurs illuminations interieures ; mais aprés la douceur de ces graces, il permit au Demon de le persecuter par des tentations si violentes qu'elles luy firent perdre la ferveur de l'Oraison ; la solitude commença de l'ennuyer, il ne regardoit plus ses Freres avec le même esprit de charité qu'auparavant ; il ne trouvoit que du dégoût dans tous les exercices spirituels ; & ce qui estoit encore plus dangereux, il se sentoit agité de grands doutes sur les mysteres de la foy, particulierement sur le tres-saint Sacrement de l'Eucharistie ; de telle sorte qu'il ne se pouvoit resoudre à dire la Messe ; & ce trouble d'esprit l'empeschoit de prendre aucune nourriture, & le reduisoit à la derniere foiblesse. C'estoit encore là une tromperie cachée du Demon, qui luy persuadoit que cette rigoureuse abstinence ne diminuoit en rien ses forces : il passa quelques jours dans cét estat, qui mettoit en risque sa vie, & son salut, sans vouloir deferer au conseil de ses Freres qui tâchoient de luy faire connoistre son danger. Mais Dieu qui ne delaisse

Digitized by Google

pas ses amis sans secours, dans les combats où il les expose, retira tout d'un coup Frere Martin du milieu des embusches que son ennemi luy avoit dressées; Car une bonne femme qui le vît pâle, defait, & si foible qu'il ne se pouvoit soûtenir, commença de s'écrier, helas mon Pere! quel mal avez vous? il semble: que vous soyez prest à rendre l'ame; & cette voix, comme si elle feut venuë du Ciel, fit un si bel effet sur son esprit, que d'abord comme s'il se feut éveillé d'un sommeil letargique, ou qu'il feut revenu du milieu des tenebres aux rayons du Soleil, il reconnut son danger, & les tromperies où il s'estoit laissé embarrasser; & avec l'ayde de la grace il corrigea parfaitement toutes ses erreurs.

IX. La tiedeur qu'il avoit soufferte, se changea bien-tôt en un si grand zele du salut du prochain, qu'il souhaittoit ardemment de gagner à Dieu non seulement les pécheurs, avec lesquels il conversoit, mais encore de convertir les infidelles qui estoient dans les païs les plus éloignés; ce desir s'augmentoit dans son cœur par de frequentes revelations interieures, où Dieu luy faisoit connoître qu'il y avoit des peuples entiers en des vastes regions: qui devoient estre appellez à la lumiere de la foy. Les reflexions qu'il faisoit pendant l'Office sur divers passages des Pseaumes qui parlent de la vocation des Gentils, luy donnoient une joye si grande, qu'il ne la pouvoit cacher; & il sentoit une inspiration qui luy persuadoit si fortement qu'il en devoit voir l'effet, qu'il ne se pouvoit empécher de se dire à luy-même; quand est-ce que cecy arrivera? quand est-ce que cette prophetie sera accomplie? quand est-ce que cette derniere heure paroîtra? cela ne se pourroit-il pas faire de mon temps? il est vray que je ne suis pas digne de voir cette merveille; que mon âge est avancé, & que la foiblesse de mon corps me montre que ma mort n'est pas éloignée.

X. Comme il meditoit sur cela, pendant qu'il disoit Matines au Chœur, un Mercredy de l'Advent, il se rencontra que c'estoit à son tour de dire les Leçons; & ayant trouvé qu'elles estoient prises d'un Chapitre du Prophete Isaie, où il est parlé de cette dilatation de l'Evangile, il conçeut une ferme esperance, de pouvoir contribuer au salut des Infidelles. En même temps il feut ravi en extase, Dieu luy fit voir une multitude innombrable de pauvres aveugles qui se presentoient au Bapteme; & cette veuë luy dõna un tel excez de joye que ne la pouvant retenir au dedans de luy-même, il s'écria trois fois tout transporté, *gloire soit à* JESUS-CHRIST: aprés cette emportement de joye, il demeura immobile, & sans aucun sentiment: les Religieux coururent qu'il avoit perdu le sens; c'est pourquoy ils l'emmenerent à sa chambre, & en fermerent bien la porte & la fenestre, de crainte qu'il ne fit quelque folie. Il demeura dans cét estat jusques à l'heure de la Grand'Messe, & alors estant revenu de son ravissement, comme il voulut sortir pour aller au Chœur, il trouva qu'il estoit prisonnier. Il devina la raison qui avoit obligé ses Freres d'user de cette precaution, & en rit luy-même; puis faisant reflexion sur tout ce qui luy avoit esté decouvert pendant son extase, il pria Dieu de le luy faire voir des yeux du corps, comme il l'avoit veu de ceux de l'ame; en même temps il vît une multitude infinie de Payens, qui demandoient le Baptéme avec grande ardeur. Il

decouvrit

Digitized by Google

decouvrit cette merveille à ses Freres ; & aprés avoir randu graces à Dieu qui la luy avoit montrée, il se sentit animé & d'un plus grand zele pour travailler à cette haute entrepriſe, & d'une plus forte eſperance d'y reuſſir. Les raviſſemens luy ont eſté depuis fort ordinaires, & on l'a veu quelque fois élevé de terre, d'autre fois tout rayonnant de lumiere.

XI. Son premier deſſein feut de paſſer en Affrique ; il en demanda deux fois la permiſſion, & elle luy fut toûjours refuſée : cela ne le rebuta pas, il reſolut de la demander encore avec inſtance, & ſe remit en chemin, pour aller trouver le Superieur qui la luy pouvoit accorder. Il trouva ſur ſa route une riviere ſi difficile à paſſer, qu'il courut grande riſque de s'y noyer ; il ſe ſauva pourtant, mais il y perdit une Bible, & quelques autres livres qu'il portoit, pour luy ſervir à la Miſſion qu'il vouloit entreprendre. Comme cette perte luy donnoit beaucoup de deplaiſir, il ſe recommanda à Dieu par l'interceſſion de la ſainte Vierge ; & aprés avoir fait beaucoup de chemin, il trouva ſon paquet entier, ſans qu'il parut qu'il eût eſté moüillé. Ce prodige luy perſuadoit que ſon deſſein reüſſiroit ; mais un Saint homme qu'il rencontra luy dit, qu'il n'y devoit plus panſer, parce que Dieu ne le deſtinoit pas pour l'Affrique, mais bien pour les Indes, où il ſeroit envoyé avec pluſieurs de ſes Freres dans quelques années ; Fr. Martin receut cét avis comme s'il venoit du Ciel ; & ne panſa plus qu'à attendre en repos, l'heureux moment de ſe voir employé à ce grand ouvrage. L'accompliſſement de cette Prophetie feut retardé de douze ans ; mais enfin elle ſe trouva veritable ſous le Generalat de Fr. François Quignonez, comme nous avons veu.

XII. Pendant tout ce temps, il ſe diſpoſa par les exercices d'une penitence fort auſtere, à recevoir cette grace qui le devoit rendre digne de ſouffrir pour Jesus-Christ : ſon zele pour la pauvreté eſtoit admirable, car il ne portoit qu'un habit vil, & rapiecé, ſur un rude cilice, & marchoit toûjours les pieds nuds. Son abſtinence eſtoit tres-rigoureuſe, car il ne mangeoit de la chair que le Dimanche, faiſoit pluſieurs carémes outre ceux de la regle, & d'ordinaire jettoit de la cendre ſur les mets, pour les rendre inſipides. Dans ſa vieilleſſe au lieu de relâcher quelque choſe de cette auſterité, il l'augmentoit ; car pendant quatre jours de chaque ſemaine, il ne prenoit que du pain, & quelque peu de legumes. Il ſe donnoit de longues, & rudes diſciplines toutes les nuits, en memoire de la paſſion du Sauveur dont il faiſoit ſa meditation ordinaire. Il feut attaqué de diverſes maladies, mais dans les plus grandes incommoditez qu'il en ſouffrit, il ne voulut jamais accepter qu'une méchante coüete pour ſe coucher ; ni prendre des remedes, remettant la diſpoſition de ſa ſanté à la volonté de l'autheur de la vie. Il eſtoit d'un temperament bilieux ; mais il moderoit par des exercices continuels de mortification, les mouvemens d'impatience, & de colere dont il ſe ſentoit attaqué. Il portoit une ſainte envie à ceux en qui il remarquoit de veritables ſentimens d'humilité ; & le deſir qu'il avoit d'acquerir la perfection de cette vertu le faiſoit ſouvent écrier ; Ah que je voudrois bien reſſembler à ce Pere !

XIII. Il feut fait Provincial de la Province de ſaint Gabriel l'an 1518. Lors

Digitized by Google

qu'il estoit obligé de tenir le Chapitre des coulpes, il le commençoit par l'accusation des siennes propres, & par une discipline qu'il s'imposoit; cela faisoit que ses sujets recevoient avec grande soûmission les penitences qu'il leur donnoit; car ils connoissoient bien que s'il les traittoit avec quelque rigueur, il n'y estoit porté que par l'affection de Pere qu'il avoit pour leur bien.

XIV. Il fit un voyage à Valence pour voir ses parens; mais lors qu'il fut arrivé à la porte de cette ville, il commença à penser qu'il n'avoit pris la peine de faire ce long chemin, que par le mouvement de la chair & du sang; & fut si confus d'avoir si mal employé ses pas, qu'il dépoüilla son habit, mit son cordon à son col se fit traîner en cét estat par son compagnon dans toutes les ruës, comme s'il eût esté un criminel; & aprés avoir fait ce tour il s'en retourna à son convent, sans visiter aucun de ses parens, & mesmes sans leur parler.

XV. L'éclat de tant de vertus obligea Fr. François Quignonés, de le choisir pour le chef de la mission des Indes, dont il fut le premier Custode & Vicaire Apostolique. Aprés qu'il eut exercé cette charge pendant trois ans, Fr. Loüis de Fuensalide fut mis à sa place: il y fut remis l'an 1530, & trois ans aprés Fr. Jaques de Testera François luy succeda. Quoique Fr. Martin eut une grande autorité par ces charges, que l'Empereur luy eut donné de grands privileges, & que Ferdinand Cortez eut une grande veneration pour sa personne, neanmoins il n'agit jamais qu'en pauvre petit Frere; & plus on luy faisoit d'honneur, plus il s'humilioit: aussi mettoit-il la pauvreté & l'humilité pour le fondement de ce sacré ministere, à quoy il estoit employé, & vouloit que ces mêmes vertus éclatassent particulierement en tous ses Freres. Il faisoit d'ordinaire de grands voyages par ces vastes Provinces sans compagnon, parce que comme il avoit peu de Religieux, il aimoit mieux qu'ils se distribuassent en divers endroits; & il prenoit agreablement la peine de porter lui-même ses Livres, & les autres choses qui luy estoient necessaires dans le chemin, quoy qu'il fut d'une complexion foible, & d'un âge fort avancé.

XVI. Il sembloit que ses forces s'accreussent par le travail, car il ne prenoit presque point d'autre repos que celuy qu'il trouvoit dans la douceur de l'oraison. Il employoit les premieres heures de la nuit à prier Dieu pour la conversion des Indiens; & il le faisoit avec tant d'ardeur, se jettant souvent à terre, se baignant de larmes, & éclatant en soûpirs, que ceux qui l'entendoient couroient à luy, croyant qu'il estoit prest à rendre l'ame. Aprés Matines il chantoit des cantiques, pour rendre graces à Dieu de tous les bienfaits que les hommes ont receus de sa bonté; & quoy qu'on ne peut pas entendre bien distinctement tout ce qu'il disoit, on comprenoit pourtant qu'il avoit des entretiens secrets & mysterieux auec que luy. Il meditoit sur la Passion de Jesus-Christ avec tant de tendresse, que dans la penultiéme semaine du Carême, il commençoit à tomber en foiblesse, de même que s'il n'eut fait que de sortir d'une grosse maladie; mais le jour de Pasques, la joye de cette feste le remettoit soudainement dans sa premiere vigueur.

Digitized by Google

XVII. Le déplaisir qu'il souffroit de ne pouvoir pas parler avec assés de facilité les diverses Langues des Indiens pour les instruire, estoit égal au zele qu'il avoit de leur salut ; il prenoit bien tout le soin possible pour les apprendre : mais comme il y en a plusieurs, & fort differentes en ce païs ; qu'il estoit déja vieux ; & que la multitude des affaires l'occupoient incessamment, il ne pouvoit pas donner à cette étude tout le loisir qui eût esté necessaire ; mais il tâchoit d'accomplir par ses bons exemples, ce qui manquoit à ses paroles. Il avoit fort bien reconnu que de leur naturel, les Indiens sont portez à imiter ce qu'ils voyent faire, qu'ils se laissent plus émouvoir par les yeux que par les oreilles, & qu'ils copient plus facilement ce qu'on leur montre, qu'ils n'obeïssent à ce qu'on leur dit : c'est pourquoy il vouloit que les enfans qu'il instruisoit aux bonnes Lettres & à la vertu, vissent tous les exercices de pieté qu'il pratiquoit ; & sa methode à esté si efficace, qu'il a élevé des disciples qui se sont rendus fort illustres.

XVIII. Sa memoire se conserve fort cherement parmy les peuples de toutes ces Provinces qu'il a parcouruës, mais sur tout parmy ceux de Tlaxcala & de Tlalmanalca, où il a détruit entierement l'idolatrie, & porté la connoissance du vray Dieu : car tous le regardent comme leur Apostre, qui leur a montré le chemin du ciel, & comme leur protecteur & leur Dieu tutelaire, qui les a defendus contre tous les mauvais traittemens que les Espagnols leur faisoient. Lorsque Fr. Jean de Zumarraga fut arrivé à Mexique, dont il estoit étably premier Evêque, il souhaitta avec passion de voir Fr. Martin, & de le retenir à sa compagnie, pour traitter plus commodément avecque luy, & de la conversion des Indiens, & de la conduite de sa propre conscience. Fr. Martin estoit alors Gardien à Tlaxcala, ce Prelat alla le voir, pour le solliciter de venir demeurer auprés de luy ; & sur ce que ce bon Religieux luy allegua beaucoup de raisons qui l'en empêchoient, il le pria de recommander cette affaire à Dieu : Fr. Martin le fit, & il connut par une revelation, qu'il seroit plus utile ailleurs. Fr. Dominique de Betanços tres-saint Religieux Dominiquain, & le premier Superieur de la mission que ces Peres envoyerent aux Indes, n'avoit pas un moindre desir que nostre Fr. Jean, de joüir de l'entretien ordinaire de Fr. Martin ; mais comme leur profession & leur employ ne leur donnoient pas assés de liberté pour cela, il voulut du moins avoir toûjours son portrait devant les yeux.

XIX. Ces trois excellens hommes Fr. Jean, Fr. Martin, & Fr. Dominique, avoient un si grand zele pour la propagation de la foy, que les Provinces des Indes, quelque vastes qu'elles fussent, ne le pouvoient pas contenir : c'est pourquoy ils resolurent de passer à la Chine, pour ouvrir la porte à la predication de la foy, dans ce grand & fameux Empire ; mais Dieu reservoit cette gloire à d'autres, & voulut qu'ils se contentassent de travailler en Amerique. Ils essayerent deux fois de faire ce voyage, & Ferdinand Cortez leur fit preparer des vaisseaux au Port de Tequantepeco ; mais sur le point de l'embarquement on reconnut qu'ils estoient si gastez, que les matelots n'oserent pas s'y fier, quelque instance qu'on leur en fit ; & sur ce refus Fr. Martin s'écria plein

Digitized by Google

de confiance, Mettez-moy dans une courge, & je ne doute point que Dieu ne me conserve, & ne me conduise au lieu où je veux aller, pour travailler à la gloire de son nom.

XX. Ces accidens qui empêcherent le dessein de Fr. Martin, n'étoufferent pas son desir; car quoy qu'il trouvât dans les Indes assés de matiere pour exercer son zele, il n'esperoit pas d'y pouvoir gagner la palme du martyre, parce que tous ces peuples n'avoient que de la veneration pour luy; & il se persuadoit que les Chinois qui ne le connoissoient pas, & qui n'estoient pas fort disposez à recevoir l'Evangile, ne manqueroient pas de la luy donner, dés qu'il leur prêcheroit: c'est pourquoy il essaya une troisiéme fois de faire ce voyage; mais aprés avoir couru trois cens lieuës de païs, il ne trouva point d'embarquement, & fut obligé de revenir à Mexique, & fort fatigué, & même boiteux, à cause d'une playe qu'il avoit à la cuisse; mais quelque incommodité qu'il en souffrit, & quoy qu'il ne peut que se traîner au lieu de marcher, neanmoins il ne voulut jamais permettre qu'on luy appliquât aucun remede. Il revint donc à cette Ville l'année precedente sur la fin du Carême, & la memoire de la Passion de Jesus-Christ qui se celebroit alors, luy faisoit supporter ses douleurs non seulement avec patience, mais encore avec joye. Aprés Pasques il tint le Chapitre de sa Custodie; & s'estant deposé de sa charge de Custode, il se retira au convent de Tlamanalca, pour continuer l'instruction de ce peuple.

XXI. Il avoit fait dresser un Oratoire sur une montagne, appellée Amaquemeca, où il se retiroit quelquefois, pour vaquer à la contemplation avec moins de distraction, & plus d'assiduité. Cette année se trouvant surpris d'une grande douleur de coste, il dit à son compagnon que tout estoit consommé; & comme ce Frere qui ne le comprenoit pas, luy demanda qu'est-ce qu'il vouloit dire, il ne luy répondit rien, mais peu de temps aprés il luy dit qu'il avoit une grande douleur de teste: son mal s'estant augmenté il revint à Tlalmanalca, & se fit administrer les Sacremens. Les Religieux le voulurent faire porter à Mexique, mais lors qu'ils furent au Port d'Ayotzinco, & qu'on l'eut mis dans une barque, il connut que l'heure de sa mort approchoit: il les pria de le remettre à terre; puis s'estant agenoüillé, il dit à Fr. Antoine Ortiz, Mon cher frere, je vous dis avant que de partir d'Espagne, que je connoissois un Religieux qui devoit mourir entre vos bras hors de sa Province, & mêmes hors de son lit; le temps auquel cela se doit accomplir est arrivé, c'est pourquoy je vous prie de me rendre ce charitable office. Mon esprit va sortir de la prison du corps, soustenez-moy un peu entre vos bras; puis il ajousta avec une voix triste, Helas, mon frere, j'ay esté frustré de mon desir! & ainsi estant à genoux, & tenant les yeux levés au Ciel, il rendit sa benite ame à Dieu, avec une grande douceur. Ce desir qu'il n'avoit pas vû accomply, estoit celuy du martyre, aprés quoy il avoit soûpiré avec grande ardeur.

XXII. Son corps fut rapporté au convent de Tlamanalca, & enterré au milieu de la grande chapelle. Fr. Jaques de Testera luy avoit succedé dans la charge de Custode, & dés qu'il eut appris la nouvelle de sa mort, il vint à cet-

Digitized by Google

te ville, fit déterrer son cadavre, & le remit dans une biere, sur laquelle il fit poser une pierre avec une Epitaphe honorable. Puis il fit chanter une Messe à l'honneur de S. Michel, pour qui le defunt avoit une devotion particuliere; & l'on asseure que depuis le *Gloria in excelsis*, jusques à la fin du sacrifice, il vit le B. Fr. Martin tout droit devant son tombeau. Dans quelque temps les Religieux firent faire une nouvelle caisse d'un fort beau travail, & l'ornerent par dedans de diverses peintures; mais lors qu'ils y voulurent enfermer ce sacré depost, il se fit un grand bruit à son sepulchre, qui ne cessa point jusques à ce qu'ils l'eurent remis dans la premiere. Tout le monde fut surpris de ce prodige, & l'on creut que le Saint qui avoit témoigné tant d'amour pour la pauvreté pendant sa vie, ne vouloit pas qu'aprés sa mort son corps reposât dans une biere si pretieuse.

XXIII. Son sepulchre a esté ouvert diverses fois pendant trente ans, pour satisfaire à la devotion de plusieurs Religieux de S. François, & de S. Dominique, & de quelques Seigneurs Espagnols qui vouloient voir ce sacré corps; & on le trouva toûjours sans aucune marque de corruption. L'an 1567. le Commissaire General des Indes, & Fr. Michel Navarre Provincial de la Province de S. Evangile, le firent encore ouvrir en leur presence, mais on n'y trouva rien dedans que quelques pieces de sa biere. Cet accident troubla & les Religieux, & les Indiens qui ne sçavoient à quoy attribuer cette perte. On fit une curieuse recherche pour découvrir qui l'avoit enlevé, mais elle fut inutile. L'an 1580. Pierre Moya de Conterras, fulmina des censures contre tous ceux qui retenoient ce sacré dépost, ou qui sçavoient où on l'avoit remis, mais on n'en receut aucune nouvelle. Plusieurs ont crû que Dieu avoit voulu cacher lui-même ces pretieuses reliques, parce qu'on les visitoit trop souvent, & avec trop peu de respect.

XXIV. Les Ecrivains qui ont parlé de luy, asseurent que Dieu l'a honoré de plusieurs miracles durant sa vie, & j'en rapporteray une partie. On luy presenta à Tlalmanalca un enfant malade, afin qu'il le baptisât, mais il expira avant que le Saint luy pût administrer ce Sacrement. Cette mort precipitée qui privoit cette ame d'une grace si necessaire à son salut, luy donna beaucoup de déplaisir: il prit ce petit cadavre, le posa sur l'Autel, se mit en priere, & dans peu de temps le mort ressuscita, fut baptisé, & se trouva parfaitement guery. Une extréme secheresse faisoit craindre avec raison, que tous les fruits du territoire de Tlaxcala ne se perdissent; cette crainte obligea le peuple de s'assembler, & d'aller trouver le B. Fr. Martin, pour implorer son aide dans ce danger si grand & si manifeste. Il avoit planté une croix à l'endroit où est maintenant le bourg appellé de Noël; il ordonna qu'on fit une procession publique depuis la ville jusques à ce sacré bois, & fit tout ce chemin à genoux, tout nud, & prenant toûjours la discipline. Merveille! à peine fut-on arrivé au lieu de la Station, que le ciel se couvrit, & puis se déchargea par une grosse pluye, qui rendit la moisson fort abondante. La même chose arriva à Tlaëlpan, où il fit la même ceremonie.

XXV. Estant en Espagne, il partit avec un compagnon du convent de No-

Digitized by Google

ſtre-Dame des Anges, pour aller prêcher au bourg de Sainte Croix dans le Dioceſe de Coria; ſur le chemin, la laſſitude & la faim les obligerent de s'arrêter à la maiſon d'un de leurs bienfaicteurs, pour ſe rafraîchir, mais il n'y eut pas un morceau de pain à leur donner. FR. Martin pria la femme de leur hoſte de revoir ſon coffre qu'elle avoit vuidé; elle l'ouvrit, quoy qu'elle fut bien aſſeurée qu'il n'y avoit rien dedans, & fut bien ſurpriſe de le voir remply de pain tout frais.

XXVI. On aſſeure que Dieu a fait encore éclater la gloire de ſon ſerviteur aprés ſa mort, par beaucoup de prodiges, mais je n'en diray que peu. Fr. Jean d'Oviedo s'eſtant trouvé à l'ouverture de ſon tombeau, ſentit une odeur tres-douce qui en ſortoit, & déslors il recouvra le ſens de l'odorat qu'il avoit perdu auparavant. Une femme travaillée d'une maladie qu'on croyoit incurable, & un Religieux qui eſtoit tourmenté par de furieuſes tentations, ſe recommanderent aux merites du B. FR. Martin, & d'abord l'un & l'autre ſe trouva parfaittement gueri. On dit encore qu'il a reſſuſcité des morts.

XXVII. Le bourg d'Amaquemeca dans la même Province de Tlalmanalca, eſt ſitué au pied d'une colline tres-fertile, ſur le ſommet de laquelle il y a une grotte naturelle d'environ quinze pieds de longueur, & d'autant de largeur: le B. Fr. Martin ayant vû ce lieu, l'avoit choiſi pour y faire ſa retraitte, toutes les fois que ſes occupations le lui permettoient; & les oyſeaux qui venoient voler autour de luy, joignoient leur ramage aux loüanges qu'il chantoit à Dieu. Saint François, & Saint Antoine luy firent l'honneur de le viſiter, & de l'aſſeurer que ſon nom eſtoit écrit dans le Livre des Predeſtinés. Les principaux entre les Indiens y venoient ſouvent, ou pour le conſulter, ou du moins pour eſtre les ſpectateurs, & les admirateurs des belles actions de ſa vie. Depuis ſa mort cet Oratoire eſt conſervé en grande veneration, à cauſe de la memoire de celuy qui l'a conſacré par ſa demeure; & le peuple a ramaſſé avec grand ſoin toutes ſes dépoüilles, pour les conſerver comme des Reliques precieuſes; auſſi ont-elles ſervy diverſes fois à la gueriſon de pluſieurs peſtiferés, & de beaucoup d'autres malades.

XXVIII. Quelques Indiens retinrent ſes vêtemens ſacerdotaux, & ils les gardoient avec tant de ſecret, que ni les FF. Mineurs, ni les FF. Prêcheurs qui les cherchoient avec grand ſoin, ne les peurent jamais trouver pendant 50. ans. Enfin l'an 1584. Fr. Jean Paëz Dominiquain, Vicaire de leur convent d'Amaquemeca, & de toute la Province, ayant témoigné un grand deſir d'avoir des reliques du B. FR. Martin, un Indien le vint trouver en ſecret, & luy enſeigna le lieu où l'on avoit caché une tunique, un cilice, & deux chaſubles dont le Saint s'eſtoit ſervy. Cet avis fut veritable, & le Provincial de S. Dominique ayant eſté averty de la découverte de ce threſor, commanda à ſon Vicaire de le porter à leur convent de Mexique; le Vicaire obeït à cet ordre, mais il prit ſes ſeuretés pour le faire remettre à celuy d'Amaquemeca. Lorſque les Mexiquois ſceurent qu'on portoit dans leur ville des dépoüilles du B. FR. Martin, ils coururent en foule pour les voir; & témoignérent par les honneurs qu'ils leur rendirent, la grande eſtime qu'ils faiſoient de la ſainteté de ce ſerviteur

Digitized by Google

de Dieu. Cependant ce devot Dominiquain, qui craignoit qu'on ne les luy enlevat, les gardoit toûjours sans les vouloir confier à personne : enfin il les rapporta à son convent, mais voyant qu'il luy estoit presque impossible d'empecher qu'on n'en emportat quelque partie, il creut qu'il devoit les remettre dans la grotte du Saint, dont il avoit la charge, depuis que les Freres Mineurs avoient remis tout ce territoire à la conduite des Freres Prescheurs. Il fit donc orner ce lieu comme une Chapelle, y dressa d'un côté un Autel, & de l'autre la figure du Sepulchre de J.C. & mit la tunique & le cilice prés du Sepulchre, & les chasubles prés de l'Autel, sous de bonnes grilles de fer, au travers desquelles on les peut voir.

XXVIII. Cette devote Chapelle s'appelle encore la Grotte du B. Fr. Martin ; & les Indiens l'ont en si grande veneration, que bien que les portes soient fermées, ils font toûjours garde dans une autre grotte voisine. Le vendredy-Saint on y va faire l'Office de la Passion de J. C. & il s'y assemble une grande foule de peuple, car plusieurs y vienent de fort loin. Quelque-fois on expose ces precieuses Reliques, & cela se fait avec grande ceremonie. Tous ceux qui ont écrit l'Histoire des Indes parlent avec de grands eloges de ce bienheureux ; le plus remarquable qu'ils luy donnent est celuy d'Apostre des Indes, qu'il a merité par l'ardeur de son zele, par ses grands travaux, & par le merveilleux fruit qu'il y a fait.

XXIX. Du recit d'une Histoire toute pleine de pieté & d'honneur, il faut que je passe à celuy d'une autre qui n'a rien que d'impie, & d'infame : c'est celle d'Henry VIII. Roy d'Angleterre. I'ay dit l'an 1531. qu'Artus son frere aîné avoit espousé la Princesse Caterine : mais qu'il n'avoit pas consommé le Mariage avec elle, à cause de la maladie qui le traisna bien-tost à la mort ; & qu'Henry épousa cette veufve par dispense du Pape Jules II. Ce second mariage fit un grand éclat à cause de cette circonstance, & de la qualité des parties ; mais pourtant il n'y eut alors personne qui ne le tint pour legitime, & qui ne creut, que les raisons pour lesquelles le Pape l'avoit permis estoient fort bonnes. Neantmoins Henry aprés avoir demeuré vingt-quatre ans avec Caterine, comme avec sa legitime espouse, & avoir veu son mariage beny par la naissance de trois enfans & de deux filles, commença de former un doute sur sa validité ; non pas par un scrupule de conscience, mais par l'inspiration de la folle amour dont il estoit transporté pour Anne de Boleu, que plusieurs croyoient estre sa fille : cette malheureuse femme qui n'estoit pas moins ambitieuse qu'impudique, avoit pris une grande autorité sur l'esprit de ce Prince ; Le Cardinal Volsey le possedoit aussi comme son conseiller, autant qu'elle, comme sa maitresse, & ces deux mechans esprits s'accordoient fort bien pour leur propre interest, à faire chasser la Reyne. Leurs partisans, & les laches flatteurs qui font d'ordinaire le plus grand nombre à la Cour des Roys, ne manquerent pas de rechercher curieusement toutes les raisons qui pouvoient favoriser la passion d'Henry, & fournir quelque pretexte à la repudiation de Caterine, à quoy il estoit tout determiné.

Digitized by Google

XXX. Aprés que cette cauſe eut eſté agitée en Angleterre, Henry demanda des commiſſaires à clement VII. pour l'examiner, & ceux-cy en firent le rapport à ſa Sainteté, qui s'en eſtoit reſervé la deciſion. Une affaire de telle importance ne devoit pas eſtre traittée avec precipitation, mais la folle paſſion d'Henry ne pouvoit pas ſouffrir de retardement: le Pape qui ſe comportoit en juge prudent, & en pere charitable ne ſe preſſoit pas, & tachoit par de ſages conſeils de ramener l'eſprit du Roy à la raiſon: mais Henry n'eſcoutoit que ſon amour; & enfin il s'y abandonna avec tant d'aveuglement, qu'il fit de ſon autorité ce qu'il ne pouvoit pas obtenir du ſaint Siege: il repudia caterine, & eſpouſa publiquement Anne. Le Pape n'oublia rien de ce qui pouvoit faire connoiſtre à Henry la faute qu'il commettoit, mais tous les moyens dont il ſe ſervit, ne feurent pas capables de retenir cet eſprit, qui couroit à bride abbatue dans le precipice. Ce mepris de l'autorité du Saint Siege dans une affaire ſi importante, eſtoit d'une trop grande conſequence pour eſtre negligé, c'eſt pourquoy le Pape aprés avoir fait examiner fort ſerieuſement toute la conduite de ce Roy paſſioné, declara que ſon premier mariage avec Caterine eſtoit legitime, & que le ſecond eſtoit nul; & luy commanda ſous peine d'excommunication de reprendre la premiere comme ſa veritable épouſe, & de chaſſer l'autre comme une adultere; mais ce malheureux Prince bien loin d'obeïr à cette ſentence, & de ſonger à reparer par la penitence, les crimes qu'il avoit commis, s'obſtina dans ſa debauche; & ne panſa plus qu'à ſe vanger, de tous ceux qui s'oppoſoient à ſes funeſtes & infames deſſeins.

XXXI. Le premier effet de ſa colere éclata contre Caterine, parce qu'il diſoit que c'eſtoit pour la favoriſer que le Pape le traittoit ſi ſeverement. Il defendit ſous de griefves peines qu'on l'appellat plus Reyne, ni femme d'Henry, mais ſeulement la veufve du Prince Artus: & parce que ſon Anne l'aſſeura qu'elle eſtoit groſſe, & meſme fort proche de ſes couches, il declara que ſa fille Marie qui avoit dix-ſept ans eſtoit baſtarde, luy fit oſter toutes les marques de princeſſe, & la renvoya à ſa mere Caterine; quoy qu'auparavant il l'eut fait reconnoitre par les Eſtats d'Angleterre pour Princeſſe de Galles, & la legitime heritiere du Royaume. En meſme-temps il donna des domeſtiques à Caterine, qui eſtoient des eſpions aſſeurez pour luy faire ſçavoir tout ce qu'elle faiſoit, dans la maiſon où il l'avoit relegüée, & pour decouvrir ceux qui la viſiteroient, & à qui elle ſe confieroit; car il eſtoit ſi reſolu de perſecuter tous ceux qui témoigneroient quelque amitié pour cette Princeſſe affligée, que dez qu'il en connoiſſoit quelqu'un, il le faiſoit mettre en priſon.

XXXII. Fr. Jean Foreſt, qui eſtoit confeſſeur de Caterine, ne diſſimuloit pas la part qu'il prenoit à ſes intereſts, auſſi feut il le premier priſonnier. Le Roy prit pourtant un autre pretexte de cette violence, ſur ce que ce ſçavant, & devot Religieux avoit defendu avec trop de liberté en ſa preſence, l'autorité & la conduite du Pape contre un Heretique, nommé Hugon Latimer, qui s'emportoit inſolemment contre ſa Sainteté. Fr. Jean eut bientoſt des compagnons de ſes fers; les premiers feurent Thomas Abel, Edoüard Pouell, & Richard Fetterhoſton, trois Illuſtres Docteurs qui avoient ſoutenu la cauſe de la

Digitized by Google

de la Reyne devant les commissaires Apostoliques; tous ceux-cy, & plusieurs autres, qui feurent mis en prison, n'en sortirent que pour aller recevoir la mort par la main d'un bourreau; car ce Roy furieux ne garda plus aucune mesure; mais dez lors il commença de s'emparer des biens des Ecclesiastiques, de profaner les choses les plus sacrées, de persecuter les Prestres & les Religieux avec une hayne implacable. Enfin il se declara chef souverain de l'Eglise Anglicane; & par une funeste apostasie de la Foy Catholique, precipita ce Royaume dans le malheur du Schisme, & de l'Heresie sous lequel il gemit encore.

XXXIII. Cette honteuse tragedie avoit commencé sa principale scene l'année precedente, & tandis qu'Henry exerçoit ces cruautez, la malheureuse Anne, qui jettoit de l'huyle sur le feu, s'estoit accouchée d'une fille le huitiéme de Septembre; plusieurs l'ont appellée avec raison une fille de sang, parce qu'à son occasion un grand nombre de gens de bien ont esté cruellement massacrez. Nous devons bien remarquer, qu'elle nâquit le mesme jour que la Ste. Vierge; mais que son pere agissant en prophane, fit depuis rayer cette feste du Kalendrier. Il est bien certain que cette malheureuse creature, avoit esté conceuë avant les nopces de sa mere; car il n'y avoit pas encore cinq mois entiers qu'elles avoient esté faittes, mesmes plusieurs croyoient avoir une juste raison de douter, que le Roy feut son pere; parce qu'ils ne pouvoient pas ignorer, qu'Anne estoit si debauchée, qu'elle ne s'estoit pas seulement prostituée à Henry pour contenter son ambition, mais encore à d'autres pour assouvir sa lubricité; & cela parut depuis à tout le monde, car ses galans qui avoient esté les infames complices de sa debauche, feurent les funestes compagnons de sa disgrace.

XXXIV. Henry estoit pourtant trop aveuglé de sa passion, pour penetrer alors dans cet honteux mystere; il creut que cette fille estoit siene, & la fit baptiser comme telle avec une solemnité royale, à Grenvic dans l'Eglise de l'Observance sous le nom d'Elizabeth. Cette ceremonie semble avoir esté funeste à tout l'Ordre, car dans onze mois Henry fit chasser les Freres Mineurs de tous leurs convens, & mit les Augustins à leur place, avant qu'il eut rien entrepris contre les autres Religieux. Elizabeth reconnut aussi fort mal, la grace qu'elle avoit receuë dans cette Eglise; car lorsqu'elle feut sur le trosne, elle fit demolir ce convent que la Reyne Marie avoit fait reparer, & s'en servit pour aggrandir son palais, qui en estoit proche.

XXXV. En ce temps Elizabeth Barton Religieuse de Cantorberi, estoit en une si grande estime pour sa vertu, qu'on l'appelloit *la Vierge Sainte.* Cette devote fille asseuroit qu'Henry n'estoit plus Roy, parce qu'il ne regnoit pas de l'Ordre de Dieu, & que Marie sa fille, qu'on traittoit alors de bastarde, luy succederoit au Royaume, par le droit naturel qu'elle y avoit. Henry se sentoit trop choqué de ces discours pour les souffrir; il fit prandre cette propheteſſe, avec Fr. Edoüard Boching, & Fr. Jean Dering Benedictins, Fr. Hugon Richey & Fr. Richard Risbey Franciscains, & deux Prestres Seculiers Richard Master, & Henry Gold, qui soûtenoient qu'elle estoit animée de l'esprit de Dieu. Le

Digitized by Google

Parlement leur fit le procez ; & le 19. d'Avril de cette année ils feurent tous condamnez à mort, & executez avec celle dont ils avoient voulu defendre l'innocence. L'Evéque de Rocheſter, & Thomas Morus l'avoient examinée, & proteſté qu'ils ne connoiſſoient rien en elle, qui ſentit l'eſprit fanatique ; c'eſt pourquoy le Roy ſoupçona qu'ils n'entraſſent dans les ſentimens de cette pieuſe fille : ce Prelat feut accuſé pour cela devant le Parlement, & Jean Adiſon ſon Chapellain feut mis en priſon avec un Notaire de Cantorberi, & deux Seigneurs Thomas Gold, & Edoüard Thuat. Il eſt pourtant bien certain que la prophetie qu'on traittoit d'illuſion, s'eſt trouvée veritable ; car contre toute apparance la Princeſſe Marie, à qui l'on preferoit alors Elizabeth, feut declarée Reyne d'Angleterre aprés la mort de ſon pere.

XXXVI. Le meſme jour que la propheteſſe Elizabeth feut executée, tous les Milords feurent citez devant l'Archeveſque Cramner, le Chancelier Audley, le Secretaire Cromvel, & les autres Conſeillers d'Eſtat, pour faire ſermẽt qu'ils reconnoiſſoient le ſecond mariage du Roy avec Anne pour legitime, & leur fille Elizabeth pour la veritable heritiere du Royaume, à l'excluſion de la Princeſſe Marie, comme née d'un mariage qui eſtoit nul. L'Evéque de Rocheſter, Thomas Morus, & quelques autres refuſerent de faire cette injuſte declaration ; c'eſt pourquoy ils feurent empriſonnez. Les Freres Mineurs Obſervantins ne ſe pouvoient empeſcher de declamer contre cette violence, dans les entretiens particuliers, & dans les predications publiques, & de ſoûtenir fortement le mariage de la Reyne Caterine ; Fr. Eſton, & Fr. Paiton qui avoient acquis une grande eſtime par leur excellente doctrine, eſtoient ceux qui parloiẽt plus hautement dans Londres ; c'eſt pourquoy le 3. d'Aouſt le Roy les fit tous chaſſer de leurs convens, comme nous avons dit par avance ; & en fit mettre plus de deux cens en priſon. Nous verrons dans la ſuite ce qui leur arriva, & avec qu'elle conſtance ils endurerent les mauvais traittemens qu'on leur fit, pour la confeſſion de la Foy Catholique, & pour la defenſe de la verité.

XXXVII. Les Freres Mineurs eurent une autre furieuſe perſecution à ſouffrir dans la Uveſphalie, ſur tout à Munſter, qui en eſt la ville capitale. L'infame & ſeditieuſe ſecte des Anabaptiſtes, s'eſtoit fort multipliée dans ce païs ; & pendant que ces Religieux zelez faiſoient tous leurs efforts pour reſiſter à ce furieux venin, & pour conſerver l'autorité de la Sainte Egliſe, ces Fanatiques s'eſtant aſſemblez ſurprirent la ville, & prophanerent, demolirent, où brullerent tout ce qu'il y avoit de plus ſacré. Ils commencerent le deſordre par le convent de l'Obſervance, le continuerent par la maiſon des Chevaliers Teutoniques, & le terminerent par les Monaſteres des Religieuſes, où pluſieurs de celles de S. Claire feurent maſſacrées. C'eſtoit une choſe bien déplorable, de voir un ſi grand carnage de Catholiques zelez & innocens, & une ſi funeſte ruine de tant de maiſons ſacrées ; mais Dieu ne differa pas longtemps la punition de ces impies ; car il permit que les demons, qui leur avoient inſpiré cette fureur, la fiſſent tourner contre eux meſmes par de cruelles ſeditions ; & ſuſcita les Princes du cercle du Rhin, qui vinrent aſſieger ces revoltez, & aprés les avoir forcez à ſe rendre, les chatierent comme ils meritoient.

Digitized by Google

XXXVIII. Fr. Jerôme de Mesuraca mourut le sixiéme d'Aoust, au convent de Stigliano en Calabre. J. C. luy avoit revelé l'heure de sa mort; & sur cette connoissance, il pria le Gardien de faire assembler les Religieux, pour oüir une chose fort importante qu'il avoit à leur dire; au mesme temps qu'ils se feurent tous rendus à la chambre du Superieur, Fr. Jerôme se presenta la corde au col, se prosterna à terre, leur demanda pardon des fautes qu'il avoit commises, & du mauvais exemple qu'il leur avoit donné; & les supplia tres-humblement de prier Dieu pour luy, parce qu'il devoit mourir avant qu'on n'eut achevé la derniere messe de ce jour, le Gardien luy demanda d'où il sçavoit que sa mort feut si proche; car la bonne santé dont il joüissoit, sembloit estre un signe asseuré qu'elle estoit encore bien esloignée; & il luy répondit avec grande humilité, que J. C. luy avoit fait la grace de luy donner cet avis, en presence de la Sainte Vierge, & de S. François. La plus part des Religieux creurent que c'estoit une illusion, mais on vit bientost que c'étoit une verité; car dez que la derniere messe feut achevée, on alla le voir pour sçavoir le succez de sa revelation, & on le trouva mort à genoux, & les yeux élevez vers le ciel.

XXXIX. La B. Sr. Jeane de la Croix mourut le 3. de May, au Monastere du Tiers-Ordre, appellé Nostre-Dame de la Croix prés de Cuba dans le dioceſe de Tolede, & je veux raconter ici toute sa vie, qui a fait un eclat extraordinaire, par les graces qu'elle a receuës de Dieu. Jeane naquit l'an 1481. au village d'Hazagna dans le dioceſe de Tolede; son pere se nommoit Jean Vasquez, & sa mere Caterine Guttierez. Leur condition estoit basse, mais leurs mœurs estoient fort pieuses. Ils connurent bientost que leur fille estoit prevenuë de la grace, qui la preparoit au service de Dieu; car ils remarquerent que tous les Vendredis elle s'abstenoit de teter; qu'elle recevoit des visions celestes, avant qu'elle n'eut l'usage de la raison, & qu'elle faisoit des gueriſons miraculeuses, par l'invocation de la S. Vierge, & de S. Barthelemy. A l'âge de quatre ans elle vit la gloire du Paradis, son Ange Gardien, & J. C. sous la forme d'un bel Enfant à la sainte Hostie. Jeane n'avoit que sept ans lorsque sa mere mourut, & dezlors elle resolut avec une de ses tantes, de se rendre Religieuse de l'Ordre de S. Dominique au Monastere Royal de Tolede: elles y allerent deux ou trois fois pour estre receuës, & les Religieuses, qui connoissoient leur vertu, souhaittoient avec passion de les admettre: mais Dieu qui destinoit Jeane pour estre la reparatrice de celuy de Cuba, fit naitre de si grandes difficultez à son dessein qu'elle ne les peut pas surmonter.

XL. Ayant esté obligée de retourner dans la maison de son pere, elle prit le soin du ménage, & s'en aquitta avec beaucoup de prudence; mais les affaires domestiques ne l'empeschoient pas de faire des penitences fort austeres, ni de vaquer à l'oraison: car elle couvrit tout son corps d'une rude cilice, qu'elle ne quittoit jamais que pour se donner la discipline: elle ne prenoit que du pain & de l'eau pour sa nourriture, & mesmes elle s'en privoit quelque fois pendant trois jours entiers, & d'ordinaire elle passoit la plus grande partie de la nuit en priere, devant une Image de J.C. sans estre couverte que de son cilice au temps du plus grand froid.

Digitized by Google

XLI. Parmi ces rigueurs qui mattoient son corps, Dieu combloit son esprit de joye, par des visions celestes dont il la favorisoit chaque jour. Elle vit des Seraphins qui portoient des vases d'or, avec lesquels ils versoient les pretieuses liqueurs de la grace. Jesus-Christ luy apparut diverses fois, sous les divers tourmens de sa passion; & la sainte Vierge luy montra son fils entre ses bras, tout tel qu'il estoit lors qu'il sucçoit son laict.

XLII. Ces faveurs du Ciel augmentoient le desir qu'elle avoit d'entrer dans un Monastere où elle peut les recevoir avec plus de liberté, parce qu'elle seroit déchargée du soin des affaires du monde. Comme elle demandoit cette grace à Dieu avec grande instance, Jesus-Christ luy apparut tout tel qu'on le depeint dans le tableau de la Veronique devant lequel elle prioit, & l'asseura qu'il la prendroit pour son épouse. Elle essaya diverses fois d'accomplir ce qu'elle souhaittoit si ardamment, mais ses parens l'en empescherent. Enfin elle se resolut de surmonter tous les obstacles qu'on mettoit à son dessein; pour cet effet elle se travestit en homme, une épée au côté, & sortit ainsi en cachete de la maison de son pere, pour aller au Monastere de Cuba, qui en estoit éloigné de deux lieuës. Quelque grand que fut le courage de Jeane, neanmoins lors qu'elle fut en chemin, & qu'elle fit reflexion à ce qu'elle entreprenoit, son esprit se forma tant de difficultez, d'accidens & de perils pour une fille jeune, belle, & travestie en homme comme elle estoit, que la frayeur la prit, & avec tant d'effort, qu'elle pensa tomber en pamoison; mais pendant que son corps succomboit à la foiblesse de son cœur, elle entendit une voix du Ciel qui luy dit trois fois, courage, continuë ton chemin, Dieu sera ton ayde; & ces paroles l'affermirent dans sa résolution, & luy redonnerent la force de la poursuivre. Elle ne connut pas alors à qui est ce qu'elle devoit ce secours, mais elle sçeut depuis qu'elle en avoit l'obligation à son Ange Gardien.

XLIII. Ayant passé un peu plus avant, elle vit un jeune homme à cheval qui la suivoit, & connut que c'estoit celuy qui l'avoit souvent demandée à son pere en mariage. Cette rencontre luy donna une nouvelle crainte, mais aprés avoir invoqué le secours du Ciel, elle se détourna un peu du chemin, & son galan passa sans la reconnoistre. Se voyant si heureusement délivrée de ce peril, elle se mit à genoux, pour en remercier Dieu, & pour le supplier par l'intercession de sa mere, de conduire ses pas; à peine eut-elle achevé son oraison, que la sainte Vierge luy apparut, l'asseura que son voyage auroit un heureux succez, & l'avertit qu'elle estoit destinée pour remettre en meilleur estat la maison où elle alloit. Dés qu'elle fut arrivée à Cuba, elle reprit ses habits de fille, dont elle avoit fait un paquet; & s'estant presentée au Monastere, une image de la S. Vierge, qui estoit sur la porte, la felicita de son arrivée, & luy donna dessors la commission de remettre la discipline reguliere dans cette maison, d'arracher les abus qui s'y estoient glissez, & d'establir de saintes loix pour y faire renaître les vertus. Estant animée par tant de faveurs, elle se presenta à la Superieure avec grande confiance; luy fit un détail de sa vie & de son voyage, & la supplia de la recevoir au nombre de ses filles. Le Provincial de Castille qui estoit parti depuis peu de ce lieu, estoit revenu par une pro-

Digitized by Google

vidence particuliere du Ciel, & il la receut avec plaisir par la consentement de toutes les Religieuses, quoy que son pere & ses parens qu l'avoient suivie, fissent tous leurs efforts pour l'empescher.

XLIV. Jeane n'avoit alors que quinze ans, & se voyant dans la retraite qu'elle avoit desirée avec tant d'ardeur, elle resolut de garder fort exactement toutes les observances regulieres, & d'y ajoûter un silence perpetuel, une abstinence fort rigoureuse, de longues veilles, la vilité des habits, le mépris d'elle-même, l'assiduité au travail, & beaucoup d'autres façons estonnantes de penitence; mais comme ces pratiques estoient extraordinaires, elle les soûmit au jugement de sa Superieure, & de son Confesseur, afin que l'amour propte ne gâtât pas leur merite, & que l'obeïssance les rendit plus pretieuses. Depuis sa premiere communion elle avoit toûjours veu Jesus-Christ à l'hostie qu'elle recevoit, & par une admirable simplicité, elle croyoit que tous les communians voyoient la même chose; c'est pourquoy se trouvant une fois privée de cette faveur, elle en receut un déplaisir extréme, & courut à son Confesseur toute baignée de larmes, pour luy dire sa disgrace, dont elle ne sçavoit attribuer la cause qu'à ses propres pechez, ou à quelque deffaut que le Prestre pouvoit avoir commis à la consecration.

XLV. Elle prit le surnom de la Croix à sa profession, parce qu'elle la faisoit dans un Monastere qui portoit ce titre, & le jour de la feste de son Invention, auquel aussi elle estoit née, & à la Religion, & au monde. Les vœux qui asseurerent son estat, firent croître sa vertu, & Dieu la fit éclater par plusieurs prodiges. Elle rompit par mégarde un pot de terre, mais elle le remit en son entier par sa priere. Par le même moyen elle guerit une Religieuse, premierement de la fiévre tierce, puis d'une tumeur dangereuse qu'elle avoit au sein; & par l'attouchement de sa main elle délivra une autre fille d'une défaillance de cœur, dont elle estoit continuellement travaillée. Ayant esté faite Infirmiere, elle s'acquitoit de cette charge avec tant de charité, que rien ne luy paroissoit penible, ni fascheux pour le service de ses Sœurs malades; & quelquefois elle obtint de Dieu d'estre chargée de leurs maux pour les en guerir; elle fut changée à l'office de portiere, & cet employ donna beaucoup d'exercice à sa patiance; non seulement parce que sa compagne, qui estoit plus ancienne, la traittoit fort rudement, & luy commandoit avec autant d'autorité que si elle eut esté sa Superieure; mais bien plus, parce qu'elle se trouvoit exposée à beaucoup de sujets de distraction; mais l'ennuy qu'elle en recevoit, ne l'empéchoit pas de faire fort exactement tout ce qu'on luy demandoit sans murmurer, ni se plaindre; & son humilité merita que Jesus-Christ luy apparut diverses fois, pour la consoler. Un jour la S. Vierge luy remit son Fils entre les bras, sous la forme d'un bel enfant; tandis qu'elle joüissoit du doux entretien du fils & de la mere, on sonna la clochete de la porte; Jeane croyant qu'elle devoit preferer son devoir à sa satisfaction, courut voir ce qu'on vouloit d'elle, & aprés avoir satisfait à sa charge, elle revint à Jesus, & à Marie qui l'attendoient, & qui la loüerent de son exactitude à faire l'obeïssance. Par cet entretien son visage devint si reluisant, que ses sœurs conneurent qu'el-

Digitized by Google

le avoit receu quelque grace extraordinaire du Ciel ; & peu de jours aprés elle fut ravie en extaſe en leur preſence dans la chambre du travail commun, où elle eut encore l'avantage de recevoir entre ſes bras l'enfant Jeſus, des mains de ſa ſacrée mere, qui le luy preſenta.

XLVI. Elle ſouhaittoit de communier chaque jour, mais ſon humilité, & le reſpect qu'elle portoit à ce divin myſtere, l'obligeoient de s'en abſtenir ; & de n'y participer que quand ſon Confeſſeur le luy ordonnoit ; mais elle le recevoit tous les jours ſpirituellement, par la ferveur de ſon deſir. Cette conduite luy eſtoit tres-avantageuſe, car elle en recevoit de grands fruits. Un jour entendant le ſignal de la clochete, pour l'élevation de la ſainte hoſtie, elle courut à l'Egliſe pour la voir, & pour l'adorer, mais elle trouva que la grille eſtoit fermée ; & s'eſtant proſternée à terre, la muraille s'entrouvrit pour luy donner le moyen de ſatisfaire à ſon deſir. Les traces de cette ouverture paroiſſent encore, & ſont des témoignages authentiques de ce prodige. Dieu fit un plus grand miracle pour le même ſujet, car elle vit le Tres-Saint Sacrement à travers quatre murailles, qui eſtoient entre l'officine où elle ſe trouvoit, & l'Egliſe où l'on diſoit la Meſſe.

XLVII. Le Curé de Cuba donna le Viatique à un grand pecheur qui mourut dans ce mauvais eſtat dés qu'il l'eut receu, & les Anges arracherent de ſa bouche cette divine viande, & la porterent à la chambre de la Sœur Jeane; elle eſtoit alors ravie en extaſe, & lors qu'elle en fut revenuë, ſon Ange Gardien l'avertit de ce qui ſe paſſoit, & luy commanda de recevoir avec reverence ce depoſt myſterieux que le Ciel luy envoyoit.

XLVIII. Cet Ange que Dieu avoit commis à ſa garde eſtoit un des plus élevez ; il avoit exercé la même fonction auprés d'autres perſonnes fort illuſtres en ſainteté ; & il s'occupoit avec une tendreſſe charmante, avec une vigilance merveilleuſe, & avec une promptitude tres-exacte à détourner les accidens qui pouvoient nuire ou à ſon corps, ou à ſon ame ; il eſtoit ſi exact à l'aſſiſter lors qu'elle l'invoquoit, & il la combloit de tant de delices, qu'elle le trouvoit un pere charitable dans ſes beſoins, un refuge aſſeuré dans ſes afflictions, un Conſeiller aſſeuré dans ſes doutes, & un conſolateur puiſſant dans ſes triſteſſes ; enfin il ſembloit en toutes choſes qu'il ne fut fait que pour la ſervir ſelon ſes ſouhaits. Il luy apparoiſſoit ſous diverſes formes toutes belles, pour luy découvrir pluſieurs ſecrets du Ciel. Il prenoit même le ſoin des affaires des autres ſœurs, & de celles de leurs amis : de ſorte que comme tous en recevoient ouvertement pluſieurs bien-faits, ils ſe recommandoient auſſi à ſa protection avec grande confiance. Jeane avoit encore des entretiens familiers avec les autres Anges Gardiens de ce Monaſtere, & par les differens viſages avec leſquels ils luy apparoiſſoient ou triſtes ou joyeux, elle connoiſſoit le bon ou le mauvais eſtat de la conſcience de ſes ſœurs. Elle apprenoit ſouvent d'eux ce qui eſtoit neceſſaire pour la conduite du Monaſtere, lors qu'elle en eſtoit Abbeſſe, & tout ce que ſes filles faiſoient en cachete. Ils l'élevoient ſouvent en l'air, où elle goûtoit des delices ineffables. Ils luy expliquerent même la cauſe, & le détail du premier combat qui ſe donna dans le Ciel ; la victoire des

Digitized by Google

bons, & la cheute funeſte des revoltez, avec la diverſité des ſupplices dont ils ſont chatiez, & dans l'Enfer, & en divers endroits du monde.

XLIX. Les extaſes luy eſtoient fort ordinaires; & l'éclat merveilleux qui paroiſſoit ſur ſon viſage, marquoit la douceur interieure dont ſon cœur joüiſſoit. Un jour on y vit un grand changement, car tout d'un coup elle devint pâle, ſes yeux parurent languiſſans, & ſes levres noires; elle grinçoit des dents, laiſſoit aller ſes bras, & faiſoit toutes les poſtures qui pouvoient faire connoiſtre qu'elle ſouffroit quelque grande douleur. Aprés qu'elle fut revenuë à ſoy, ſes ſœurs luy demanderent la cauſe de cet accident ſi nouveau, & elle leur avoüa que Dieu luy avoit montré les perſecutions qu'elle devoit ſouffrir des hommes & des demons, & que dans la veuë des afflictions qui luy eſtoient preparées, elle n'avoit pas pû retenir ces triſtes marques de ſa peine.

L. Il venoit des gens de tous côtez, pour la conſulter comme un oracle, & ſon Ange Gardien luy reveloit la qualité, les beſoins, & l'eſtat de l'ame & du corps de tous ceux qui l'approchoient, & ce qu'elle devoit dire à chacun; ainſi comme elle ne répondoit jamais qu'aprés avoir écouté ce bon Maiſtre, tous les avis qu'elle donnoit ſe trouvoient ſalutaires & efficaces. Quelquefois il la tranſportoit dans la chambre des malades, & aux lieux où d'autres eſtoient en tres grand danger, afin qu'elle leur donnât du ſecours, & par l'ayde de ce puiſſant guide, elle chaſſoit les demons. Treize ans avant ſa mort, elle demeura muete pendant quelques mois; puis ayant recouvré la parole, elle preſchoit tandis qu'elle eſtoit en extaſe, & expliquoit les paſſages les plus difficiles de l'Eſcriture, & les myſteres les plus relevez de noſtre foy, avec une clarté qui ſurprenoit les plus ſçavans. On ne gardoit pas encore la clôture dans ce Monaſtere, c'eſt pourquoy toutes ſortes de perſonnes y pouvoient entrer pour l'oüir; & le nombre de ceux qui y venoient eſtoit ſi grand, qu'on avoit peine à leur donner place. Ce n'eſtoit pas ſeulement les bourgeois & la lie du peuple qui avoient la curioſité de voir cette merveille, mais mêmes les Prelats & les plus grands Seigneurs; l'illuſtre Cardinal Frere Francois Ximenez, & l'Empereur Charles Quint voulûrent eſtre les témoins de ce prodige. Quoy que pendant qu'elle eſtoit en cet eſtat, elle ne connut point ceux qui eſtoient dans ſon auditoire, neanmoins elle diſoit ce qui eſtoit neceſſaire pour chacun, de même que ſi elle n'eut parlé qu'à luy ſeul; & ſes paroles avoient une telle energie, qu'on ne les pouvoit entendre ſans en eſtre puiſſamment touché.

LI. On voulut éprouver ſi ſes raviſſemens venoient de Dieu, ou s'ils étoient une illuſion du malin eſprit. Un Inquiſiteur vint exprés pour ce ſujet de Tolede à Cuba, & ſe traveſtit pour ne pas eſtre connu; il l'entendit dans la foule, & au milieu de ſon ſermon il ſe ſentit ſi émeu de ce qu'elle diſoit, qu'il ſe mit à genoux, & l'écouta juſques à la fin en cette poſture, ſans pouvoir retenir les larmes qui couloient de ſes yeux en abondance. Aprés qu'elle fut revenuë de ſon extaſe, il l'entretint en particulier pour luy communiquer l'eſtat de ſa conſcience, & ſe recommanda fort inſtamment à ſes prieres. Une Dame luy planta une épingle dans la teſte; Jeane ne ſentit point alors cette bleſſure; mais le ſermon eſtant achevé la douleur commença, & on vit le ſang qui en

Digitized by Google

découloit. Un Prelat la prit par le bras, & la tira de toute sa force, croyant de la faire revenir à soy par ce mouvement ; mais elle demeura immobile, & continua de prescher. Le Provincial de Castille voyant que plusieurs personnes prenoient la hardiesse de faire de ces épreuves avec trop d'indiscretion, deffendit de la laisser voir lors qu'elle seroit ainsi ravie. Cela fut executé fort exactement ; on l'enferma dans une chambre, & une Religieuse s'estant approchée pour voir par quelque fente ce que Jeane faisoit, & ouïr ce qu'elle diroit ; vit une troupe d'oyseaux qui l'écoutoient avec grande attention. Elle appella ses Sœurs qui virent la même chose, & ce prodige ayant esté bien averé, le Superieur revoqua sa deffense, croyant bien que Dieu vouloit que les hommes l'écoutassent, puis qu'il luy donnoit des oyseaux pour auditeurs.

LII. Un autre Provincial qui estoit Basque, vouloit l'establir Superieure, il n'avoit dit son dessein à personne, & Jeane luy parla en la langue de son pays qu'elle ne sçavoit pas, & qui est tres-difficile, pour le détourner de cette resolution ; mais cette merveille, qui le confirmoit dans l'estime qu'il avoit de sa saintetè, l'obligea d'executer ce qu'il avoit resolu. Lorsque des personnes sçavantes, ou qui n'entendoient pas l'Espagnol l'écoutoient, elle leur prechoit en Latin. Frere François Ruiz Evêque d'Avila, & fidelle compagnon du Cardinal Ximenez, avoit emmené d'Afrique une vieille femme, & une jeune fille esclaves, & les avoit données à ce Monastere pour y servir : on avoit essayé plusieurs fois de les convertir, mais elles demeuroient toûjours opiniâtres dans le Mahometisme. Elles voulurent écouter les predications de la sœur Jeane, comme les autres faisoient, & dés la premiere fois qu'elles s'y trouverent, elle leur parla en Arabe avec tant de clarté & avec tant d'efficace, que d'abord aprés le sermon elles demanderent le Baptême. Depuis elle leur parla plusieurs fois en la même Langue, les interrogeant & leur répondant fort à propos pour les instruire. La Sœur Marie Evangeliste Religieuse de ce Monastere, ne sçavoit ni écrire, ni lire ; neanmoins par une grace speciale de Dieu, dés que la Sœur Jeane avoit achevé de prescher, elle couchoit fort exactement par écrit tout ce qu'elle avoit ouï, quoy que ses sermons durassent d'ordinaire prés de trois heures. On conserve un gros volume de cette fidelle scribe, où l'on voit des choses admirables de la vie de Jesus-Christ, & de sa mere, des eloges des Apôtres, sous des paraboles merveilleuses, & diverses instructions fort excellentes pour la reformation des mœurs. Frere Francois des Tours Religieux doüé d'un esprit vrayment Apostolique, faisoit une grande estime de ces sermons, & asseuroit qu'ils contenoient de grands mysteres, mais qu'il ne les falloit pas communiquer indifferamment à toutes sortes de personnes, parce qu'il y en avoit peu qui fussent capables de les comprendre. Le Tribunal de l'Inquisition qui les a fait examiner avec grande exactitude, en a porté le même jugement.

LIII. Jesus-Christ donna encore à cette bien-heureuse fille d'autres témoignages de l'amour qu'il avoit pour elle, car il la receut pour son épouse, en presence de sa mere & d'une troupe d'Anges, en luy mettant une bague au doigt ; & un jour de Vendredy saint, il imprima sur ses pieds, sur ses mains,

&

Digitized by Google

& sur son côté cinq marques sanglantes, dont elle souffroit une douleur extreme. Ces playes pretieuses parurent visiblement tous les Vendredis, & tous les Samedis jusques à l'Ascension; mais pour se delivrer de l'importune curiosité de ceux qui les vouloient voir, elle supplia celuy qui les avoit faites de les luy ôter. Il le luy promit, mais il l'asseura qu'à leur défaut elle sentiroit à la tête les piqueures des épines de sa couronne, ce qu'elle éprouva avec des grandes douleurs.

LIV. Les oyseaux venoient voler, & chanter familierement au tour d'elle; & ce concert auquel elle joignoit sa voix, luy donnoit un plaisir extreme; mais en même temps elle se trouvoit fort incommodée, par les personnes qui venoient luy raconter leurs afflictions, & se recommander à ses prieres, parce que ces entretiens luy causoient beaucoup de distractions. Dieu qui luy vouloit donner le moyen de ne penser qu'aux mysteres du Ciel, luy ôta entierement l'oüye le 10. de Fevrier; mais le 12. d'Aoust ses Sœurs le supplierent de la luy redonner, afin qu'elle peut vaquer plus commodement à leur conduite, & soulager ceux qui recouroient à elle. Leur Oraison feut exaucée, car l'Apôtre saint Pierre luy apparut, tandis qu'elle estoit en extase, toucha ses oreilles, & la guerit parfaitement de sa surdité. Elle eût l'avantage de voir aussi saint François, saint Dominique, saint Antoine, sainte Luce, sainte Barbe, & plusieurs autres Saints, qui luy reveloient des choses merveilleuses; de sorte qu'il sembloit que sa conversation feut plus dans le Ciel, que sur la terre.

LV. Elle n'avoit que vingt-huit ans lors qu'elle feut instituée Superieure; son Monastere estoit alors en tres mauvais estat, & pour le spirituel, & pour le temporel; mais elle le gouverna pendant dix & sept ans avec tant de prudence, qu'elle y establit la clôture, y remit une regularité fort exacte, & le pourveut des revenus neceſſaires pour l'entretien de ses filles. L'illustre Capitaine Gonsalve de Cordouë, & le Cardinal Ximenez qui ne pouvoient assez admirer sa vertu, furent les principaux bien-facteurs qui l'assisterent par leurs liberalitez pour enrichir cette maison; & la sainte Vierge, & son Ange Gardien l'ayderent à la reformer; car cette sainte Dame s'en declara la Superieure, & constitua Jeane sa Vicaire; & ce conseiller Celeste luy enseignoit, tout ce qu'elle devoit ordonner pour y faire fleurir la vertu. Frere Jacques de saint Jacques qui feut Confesseur de ses filles, seconda ses soins avec grand zele; & comme c'étoit un Religieux d'une vertu parfaite, lors qu'il feut mort Dieu le luy fit voir dans le Ciel couronné de gloire.

LVI. Ses Sœurs la prierent de bénir une grande quantité de Chapellets, qu'elles avoient ramassés: elle les prit, les enferma dans un coffre, & en donna la clef à une Religieuse. Pendant qu'elle estoit en extase ces filles ouvrirent le coffre, & le trouverent vuide: elles estoient bien en peine de sçavoir ce que leur depost estoit devenu, car personne n'avoit peu l'enlever: mais l'extase estant finie, elles le trouverent au même lieu où elles l'avoient veu mettre, & d'où il avoit disparu. Elles raconterent leur surprise à Jeane, & elle leur répondit que Jesus-Christ avoit enlevé luy-même ces Chapellets, & qu'il les avoit

Digitized by Google

benis, & touchés tous de sa propre main. L'odeur miraculeuse qui demeura attachée à tous ces grains, & les guerisons miraculeuses qu'ils opererent par leur application, sont des preuves convainquantes de la verité de ce qu'elle en avoit dit; car on a dressé des actes authentiques des merveilles qu'ils ont faites. Quelques personnes ont ajoûté avec plus de pieté que de prudence, que ces grains portoient de grandes indulgences, & ont fait tort à leur vertu, en la voulant accroître. Frere Pierre Navarre, qui a écrit le dernier la vie de cette Vierge, avec des remarques fort judicieuses, blâme avec raison cette temerité, mais il confirme par de bons témoignages ce qu'il y a de veritable.

LVII. Elle receut une revelation de la rigueur des peines du Purgatoire, & cette veue luy fit concevoir une grande compassion pour les ames qui les souffrent; elle tacha de les soulager non seulement par l'application de toutes ses bonnes œuvres, & par celles de ses amis, à qui elle les recommandoit avec grande instance; mais encore elle pria Dieu d'affliger son corps par les plus rudes douleurs, & de les recevoir pour la satisfaction de ces pauvres ames, qui ne sont pas en estat de travailler elles mêmes à leur delivrance. Elle feut exaucée; ses tourmens redoublerent; & son esprit les souffroit avec d'autant plus de joye qu'elle sçeut par son Ange Gardien, qu'ils estoient efficaces pour le soulagement de ceux à qui elle en appliquoit le merite. Elle en eût encore une autre asseurance, car plusieurs de ces pauvres ames, qui avoient besoin de son secours, luy apparurent pour le luy demander; & payerent cette charité lors qu'elles furent dans le Ciel, par beaucoup de graces qu'elles luy obtinrent de Dieu.

LVIII. Jeane sçavoit tres-bien, que Dieu fait passer par les mains de la sacrée Vierge, toutes les graces qu'il donne aux hommes; & qu'elle est une échelle, par où il est descendu en terre, afin que par la même nous meritions de monter au Ciel; c'est pourquoy elle avoit une devotion toute particuliere pour cette sainte Dame. Il y avoit dans ce Monastere une de ses images sur le bois, laquelle estoit en grande veneration, quoy qu'il n'y eût rien de beau, ni de pretieux que sa figure; Jeane pria Dieu de la benir, & de luy communiquer une vertu particuliere, en faveur de ceux qui viendroient faire là leurs prieres. Son desir feut exaucé, car il se fait chaque jour de grands miracles en presence de cette statuë, & lors qu'on la porte en Procession pour demander à Dieu d'estre delivré de quelque fleau public, on en reçoit des graces fort particulieres. Ces merveilles & plusieurs autres semblables font voir évidemment, que Jeane avoit un grand pouvoir envers Dieu; car elle a gueri plusieurs maladies incurables; elle a délivré beaucoup de personnes de plusieurs dangers fort grands & fort évidents, & mêmes elle a resuscité des morts.

LIX. Se resouvenant de tant de faveurs qu'elle avoit receuës de Dieu, elle s'estimoit fort ingrate; les douleurs qu'elle avoit souffertes quelque grandes qu'elles fussent luy paroissoient petites, en comparaison des consolations dont elle avoit joüy; c'est pourquoy elle souhaittoit avec passion de souffrir d'avantage, & de pouvoir payer la douceur des plaisirs par l'amertume des af-

Digitized by Google

flictions ; elle le demanda, & ſon deſir feut accompli : ſon Ange le luy revela avec un viſage triſte ; & l'avertit qu'elle avoit beſoin de beaucoup de patience, & du ſecours des prieres de ſes ſœurs, pour ne pas ſuccomber aux combats à quoy elle alloit eſtre expoſée. Il luy expliqua méme en detail, & les grieves douleurs dont ſon corps ſeroit tourmenté, & les perſecutions dont ſon eſprit ſeroit affligé par des calomnies, & des injures que l'envie ſuſciteroit contre ſa reputation.

LX. Elle redit tout ceci à ſes ſœurs ; & dans peu de temps elle ſe trouva ſaiſie par tout le corps de douleurs ſi grandes, & ſi univerſelles, qu'elle ne ſe pouvoit ſervir d'aucun de ſes membres ; car chacun en avoit une particuliere, & leur vehemence la faiſoit grincer des dents, & crier avec effort, pour demander à Dieu qu'il luy donnât la force de ſouffrir ce tourment avec patience. Son plus grand mal eſtoit à la téte ; car dans ſon excés, il la reduiſoit preſque à l'agonie ; & les tranchées de la colique luy excitoient une ſueur froide, dont elle eſtoit toute moüillée. Ces maux qui eſtoient extremes feurent encore longs ; car ils durerent quatorze ans ; mais tout cela ne peut pas ſurmonter ſon courage, ni laſſer ſa vertu ; ce qui peut paſſer pour un prodige. La main de Dieu la touchoit bien rudement, mais il permit encore que les Demons l'affligeaſſent ; ils la battoient, ils la fouettoient ; & il feut neceſſaire de luy appliquer des remedes pour la guerir des bleſſeures qu'ils luy firent ; il luy en reſta une pendant toute ſa vie, ſans pouvoir y trouver de remede ; mais dans cét eſtrange eſtat JESUS-CHRIST ne la delaiſſoit pas ; car il la viſitoit pour la conſoler par ſa veuë, & par ſon entretien.

LXI. L'Autre partie de l'affliction qui luy avoit eſté predite, feut precedée par une effroyable viſion, d'une multitude innombrable de Demons ; ils luy apparurent ſous diverſes figures horribles de ſerpens, de crapauts, & d'oyſeaux de mauvaiſe augure, qui couvroient tout le toict du Monaſtere, rempliſſoient tous ſes appartemens, & entouroient ſes murailles : mais elle vit au méme-temps ſon Ange Gardien, ſuivi d'une troupe d'eſprits Celeſtes, qui donnoient chaſſe à ces monſtres infernaux : elle luy demanda quel eſtoit le deſſein de ſes ennemis, & il luy répondit, qu'ils vouloient troubler ſa maiſon, & la détruire ; qu'ils avoient déja trouvé une ouverture, pour executer leurs mauvaiſes intentions, par la diſcorde qu'ill avoient jettée parmi ſes filles, & qu'elle gouteroit bien-tôt le fruit amer qui en naîtroit. Cela arriva dans peu de jours ; ſa Vicaire, & quelques autres Religieuſes l'accuſerent devant le Provincial, d'avoir diſſipé le bien du Monaſtere, parce qu'ayant employé une groſſe ſomme d'argent pour y faire unir un Benefice que le Cardinal Ximenez leur avoit donné, elle l'avoit conferé à ſon frere. Le Provincial feut trop credule ; il défera à ces accuſations, depoſa Jeane de ſa charge ; & mit à ſa place la Vicaire qui eſtoit ſa partie. Elle ſupporta cette injure ſans émotion aymant mieux obeïr, que commander ; & ſon Ange luy apprit que Dieu la vouloit éprouver de toutes les façons, de crainte que les faveurs qu'il luy faiſoit ne luy donnaſſent de la vanité ; car les autres vices ſe trouvent dans les eſclaves du demon & celuy-cy s'attache aux ſerviteurs de Dieu.

Digitized by Google

LXII. Les autres Religieuses souffroient plus de déplaisir qu'elle de cét injuste changement; elle les exhortoit à la soûmission envers cette nouvelle Superieure, & les y invitoit par son exemple; car elle ne regardoit pas cette élection comme un effet de l'ambition, ou de l'injustice, mais comme une onduite de la Divine providence. Dieu qui l'avoit permise & non pas ordonnée, vengea bien-tôt le tort qu'on avoit fait à sa servante; la nouvelle Abbesse se trouva saisie soudainement d'une grieve maladie; le danger où elle se vît luy fit reconnoistre sa faute; elle s'en accusa publiquement, en demanda pardon à celle qu'elle avoit offensée; & la supplia de luy obtenir misericorde de Dieu par ses prieres. Jeane estoit bien éloignée de rechercher la vengeance; elle avoit plus d'inclination à souffrir le mal qu'à le faire; elle s'employa envers Dieu pour celle qui l'avoit voulu perdre de reputation parmi les hõmes, & luy obtint la grace d'une bonne mort; cette penitente voulut reparer avant que de mourir, l'affront qu'elle luy avoit fait, & pria ses sœurs de la remettre dans sa charge, & de luy randre par leurs suffrages, ce qu'elle luy avoit ôté injustement. Dieu fit encore connoistre l'innocence de Jeane; car on verifia qu'elle n'avoit envoyé que sept écus à Rome pour l'union de la Cure à leur Monastere, & que son frere à qui elle l'avoit donnée s'estoit chargé de la servir sans en retirer le revenu.

LXIII. Lors que Dieu voulut attirer Jeane à sa gloire, il luy fit ordonner par son Ange Gardien, de laisser un memoire fidelle de toutes les graces qu'elle avoit receuës de sa bonté, & même de toutes les afflictions qu'elle avoit souffertes, & qu'elle devoit conter parmi ses faveurs. Elle tâcha de s'en excuser fort humblement, mais cét esprit Celeste l'y obligea par plusieurs raisons qu'il luy dit, & même par un commandement exprez, & par des menaces qu'il luy fit; & pour luy faire connoistre que c'estoit la volonté de Dieu, il luy ordonna de se servir de la sœur Marie Evangeliste, qui ne sçavoit pas écrire, mais qui par une continuation de miracle le pourroit faire, comme elle avoit déja écrit ses predications. Cette scribe miraculeuse s'en acquita si bien, qu'en lisant cét ouvrage, on ne peut pas doûter que sa plume n'ait esté conduite de la main de Dieu; il se conserve fort pretieusement, & c'est ce qui compose la seconde partie du livre dont nous avons parlé

LXIV. Enfin le dernier jour d'Avril, Jeane feut avertie que sa mort estoit proche; & les deux Apôtres saint Philippe & saint Jacques, dont on devoit faire la Fête le lendemain, luy apparurent, & la feliciterent de la couronne qui luy estoit preparée. Elle receut cette nouvelle avec une grande joye, & se disposa par toutes les plus saintes pratiques de nostre Religion à faire ce passage qui la devoit unir à Jesus-Christ inseparablement. Les Demons ne manquerent pas de la persecuter par leur tentations, mais le Sauveur la consola par sa visite, par celle de plusieurs Anges, & de plusieurs Bien-heureux, & par des revelations. Le troisiéme de May elle feut ravie en extase, où ses premieres paroles feurent, felicitez-moy, felicitez-moy, & aprés avoir passé tout le jour dans les douceurs de ce ravissement, son visage reluisant de clarté, une odeur trés-suave s'exhalant de sa bouche, & ses yeux levez au Ciel, elle rendit

Digitized by Google

ſa benite ame entre les mains des Saints avec qui elle s'entretenoit; le jour auquel on faiſoit la Féte de l'invention de la ſainte Croix, luy avoit eſté toûjours fort heureux; car comme nous avons veu, c'eſtoit celuy de ſa naiſſance, de ſa reception à l'Otdre, & de ſa profeſſion. Elle eſtoit déja âgée de cinquante trois ans, dont elle en avoit paſſé trente huit dans la Religion.

LXV. Aprés ſon trépas, ſon corps qui avoit eſté ſi extenué par les maladies, & par les douleurs, qu'il ne ſembloit plus eſtre compoſé que de peau, & d'os, parut avec tout l'éclat de la plus floriſſante jeuneſſe, & tout tel qu'on l'avoit veu dans ſes extaſes. On demeura cinq jours à l'enterrer, pour ſatisfaire à la devotion d'une multitude infinie de gens qui le venoient voir, & pendant tout ce temps il rendit une odeur trés-douce. Mais comme tous n'avoient pas peu ſatisfaire leur pieuſe curioſité, parce qu'il eſtoit eufermé dans le Chœur, on le porta en Proceſſion par la ville. Une Religieuſe du Monaſtere d'Almeria, qui eſtoit fort ſemblable en vertu à cette Bien-heureuſe defuncte, & avec qui elle avoit eu en eſprit des communications famillieres, la vit monter tout droit dans le Ciel. Les miracles dont Dieu l'honnora confirmerent la verité de cette viſion; car pluſieurs malades qui l'invoquerent, guerirent ſoudainement. Son corps feut inhumé ſans biere au Chœur bas, & couvert de chaux vive, ſur laquelle on jetta beaucoup d'eau; mais ſept ans aprés une fille du Comte *de la Puebla*, qui eſtoit élevée dans ce Monaſtere, ſentit une odeur merveilleuſe qui ſortoit de ſon Sepulchre; & commença de gratter la terre avec ſes doits; les Religieuſes qui ſurvinrent éprouverent la même choſe, & voulant connoiſtre la cauſe de cette merveille, & l'état où eſtoit le corps de la Bien heureuſe ſœur Jeane, elles oſterent toute la terre qui le couvroit; & le trouverent tout entier ſans qu'il parut aucune marque de corruption ni à ſa chair, ni à ſes habits. Cette merveille les obligea de le remettre dans une belle chaſſe, & de le tranſporter ſous l'Autel du Chœur d'en haut.

LXVI. Il a demeuré quatorze ans en cét endroit, où les Religieuſes le voyoient ſouvent, le levoient, & le depoüilloient de ſes vieux habits pour luy en donner de nouveaux. Dépuis Izabelle de Mendoſſe femme de Gonſalve Chaccon, Seigneur de Caſarubios le fit tranſporter le 14. de Septembre l'an 1552. avec grande ſolemnité à la principale Chapelle, dans un Sepulchre vouté, où les Religieuſes du côté de leur Chœur, & les Seculiers du côté de l'Egliſe peuvent voir la chaſſe où il eſt enfermé. L'an 1610. Frere François de Soſa General de l'Ordre, & dépuis Evéque des Canaries, d'Oſma & de Segovie; & Frere Pierre Gonçalez de Mendoſſe Provincial de Caſtille, & depuis Archevéque de Grenade, & de Saragoſſe, & enfin Evéque de Siguença, firent ouvrir ſon tombeau; & trouverent le corps au même eſtat, à la reſerve que ſon viſage, & ſes mains avoient quelque noirceur. Ils luy firent changer d'habit, & au lieu de deux voiles blancs qu'elle avoit ſur la téte, ſelon l'uſage de ce Monaſtere, ils luy en donnerent un blanc, & un noir, comme elle avoit ſouhaité que ſes Sœurs les portaſſent. Le General luy coupa un doigt du pied gauche, pour le porter ailleurs; & il feut bien ſurpris de voir, que ce cadavre qui eſtoit privé de vie dépuis ſoixante ſix ans, jetta du ſang de cette playe.

Digitized by Google

LXVII. Il seroit difficile d'expliquer la veneration que tous les Espagnol ont pour cette sainte Vierge, & de combien de presens ils honnorent son Sepulchre. Par ces liberalitez les Religieuses ont eu bien-tôt dequoy faire travailler une tres belle chasse d'argent, de la valeur de cinq mille écus d'or; & son corps y fut remis le premier jour de Novembre l'an 1614. en presence de Frere Antoine de Treio General de l'Ordre, depuis Evéque de Cartage, & Ambassadeur à Rome pour le Roy Catholique, de Frere François d'Ocagna Provincial de Castille, de plusieurs grands Seigneurs, & d'une multitude infinie de peuple. Avant que de l'enfermer, on l'exposa pendant deux jours, sur un lieu éminent dans sa Chapelle; puis il fut fermé sous deux clefs; l'une est gardée par le Provincial, & l'autre par l'Abbesse de ce lieu. L'année suivante Philippe III. y vint avec tous ses enfans, & toute sa Cour pour honnorer ce sacré depost; & le fit exposer pendant tout un jour sur un lit de parade, à la veuë du peuple. L'an 1622. Isabelle de France femme de Philippe IV. y vint pour le méme dessein, accompagnée de son fils l'Infant Charles, de Ferdinand Cardinal de Tolede son beau-frere, & des principaux de sa Cour, & y fit des presens dignes de sa Majesté Royale, & de sa devotion.

LXVIII. Enfin les Evêques de Troïe & de Cairoan Commissaires Apostoliques pour examiner les actes de la vie de cette bienheureuse fille, firent ouvrir son tombeau, exposerent son corps pendant trois jours à la veuë de plus de quarante mille personnes qui le vinrent honorer, & donnerent un acte authentique de l'état ou ils l'avoient trouvé, beau, & sans aucune corruption. On travaille à sa canonization; Gabriel Cardinal de Treio a commencé de fournir aux frais de cette procedure, & les Etats de Castille ont determiné de donner quatre mille écus d'or pour la poursuivre. Son sepulchre est entouré de lampes d'argent qui bruslent nuit & jour, & de dons precieux qu'on y a faits; & la Sacristie est pleine de meubles fort precieux qu'on y a offerts.

LXIX. Les actes du procés qu'on a remis à Rome, contienent une quantité prodigieuse de miracles que Dieu a operez par son intercession, des gueri-sons de toutes sortes de maladies, & méme des resurrections des morts. Fr. Pierre est le dernier Auteur qui a écrit sa vie avec beaucoup de doctrine & de prudence sur de bons témoignages; & aprés avoir bien examiné ce que la Sœur Marie nous a laissé. Fr. Antoine Daça en a composé un Livre particulier, outre ce qu'il en a dit dans ses chroniques; mais comme son ouvrage est fait avec plus de zele que de discretion, il a donné sujet à plusieurs personnes doctes, de censurer beaucoup de choses au desavantage de cette sainte Vierge. Fr. François de Sosa y a répondu par une docte apologie, & le susdit Fr. Pierre l'a fait aussi aprés luy. Fr. Barthelemy Cimarelli a inseré dans la quatriéme partie de ses chroniques, les annotations de Sosa, & plusieurs Auteurs ont fait une fort honorable mention d'elle.

LXX. La Sœur Françoise Tiercere, illustre par l'excellence de ses vertus, & par le grand pouvoir qu'elle avoit sur les Demons, deceda environ cette année dans la Poüille, & fut inhumée à Ripalimosana dans le convent de l'Observance.

Digitized by Google

LXXI. Les Maures du Royaume de Valence qui s'estoient fait baptiser l'an 1525, prattiquoient plus les exercices de la loy de Mahomet, que de celle de Jesus-Christ. Clement VII. & l'Empereur Charles Quint avoient repris diverses fois les Prelats Ecclesiastiques, & les Magistrats seculiers, de la negligence avec laquelle ils souffroient ces superstitions. Cette année Charles institua deux Commissaires pour faire instruire ce peuple dans la vraye foy : le premier fut Fr. Antoine de Calcena Provincial d'Aragon, & depuis Evêque de Tortose ; le second Antoine Ramirés de Haro Abbé d'Asuases, & ces deux illustres personnages employerent des Predicateurs sçavans, & zelés, qui travaillerent avec grand fruit à la parfaite conversion de ces infideles.

LXXII. Les Conventuels tinrent le Chapitre general à Milan : le Duc François Sfortia, surnommé le Maure, honora cette Assemblée de sa presence, & fournit fort liberalement à son entretien. Fr. Jaques-Antoine natif d'Ancone, fut élû Maistre general ; il avoit esté auparavant Procureur, & Vicaire general. Il gouverna l'Ordre avec grande prudence pendant sept ans, & Paul III. le fit Evêque de Marturana, comme nous verrons plus bas.

LXXIII. Le 24. de Novembre Paul III. érigea en Province la Custodie de Saint Evangile de la nouvelle Espagne, & reduisit en Custodie la Province de Sainte Croix des Isles des Indes Occidentales, à la demande du Commissaire general Ultramontain, & des Provinciaux d'Espagne ; mais au Chapitre general, la Province de Ste Croix fut conservée en son premier état.

LXXIV. Boverius dit que Fr. Bernardin d'Ast, Procureur general de l'Ordre, Religieux illustre par sa prudence & par sa saintetè, passa de l'Observance aux Capucins ; que Fr. Jean de Fano, qui avoit fait tous ses efforts pour éteindre cette congregation dans sa naissance, lors qu'il estoit Provincial de la Marche, & Fr. François d'Iesi le suivirent avec tous les Religieux du convent de Cordon : mais tout cela ne peut pas estre veritable, ou du moins ne peut pas estre arrivé cette année ; car Fr. Bernardin n'estoit pas procureur general de l'Ordre, mais bien Fr. Honoré Chayano, qui avoit esté élû à cette charge au Chapitre de Messine, & qui la continua jusques au suivant : Fr. François avoit obtenu du saint Siege l'an 1532. la permission d'établir des convens de reformation dans le corps de l'Observance, sous la dépendance des Provinciaux ; & cette année le General assigna pour cela ceux d'Osmo, de Cordon, & de Massacio ; le 9. d'Avril Clement VII. defendit aux Capucins sous peine d'excommunication, de recevoir aucun Religieux de l'Observance ; & le 18. de Decembre Paul III. renouvella cette même defense, de recevoir des Observantins ; & y ajoûta encore celle de prendre aucun de leurs convens : même Boverius écrit, que le 25. d'Avril Clement VII. commanda à tous les Capucins de sortir de Rome, sans leur donner d'autre delay que le temps pendant lequel une chandelle allumée se consumeroit.

LXXV. Un acte du Vatican porte, que Fr. Jerôme de Vigin fut fait Evêque de Chio, suffragant de Rhodes ; & un autre dit, que Fr. Jean Viger fut pourvû de l'Evêché de Kiovie en Lithuanie sous l'Archevêché de Leopol. Je soupçonne qu'il n'y ait là quelque erreur, & que ce ne soit que le même qui

Digitized by Google

a esté pourvû de l'une de ces Eglises. Fr. Didace de Sylva fut promû à l'Evêché de Ceuta dans le Royaume de Fez en Afrique, & qui a esté autrefois le Siege du Primat de toute la Barbarie, mais qui dépend de l'Archevêché d'Evora, depuis que cette premiere ville est au pouvoir des Rois de Portugal. Ce Religieux est appellé *du capuce* dans les actes du Vatican, & cela me fait croire, qu'il estoit de la Province de Nostre-Dame de Pitié, où les Dechaussez portent le capuce pointu : nous parlerons de luy dans la suite.

LXXVI. Charles Quint nomma Fr. François Ximenés pour Evêque de la nouvelle Eglise qu'on avoit établie à Antiquera dans la Province de Guezalcualci en Amerique ; & supplia Clement VII. de permettre qu'il pût estre sacré par un seul Evêque, assisté de deux Chanoines d'une Eglise cathedrale ; parce qu'il n'y avoit encore que peu d'Evêques aux Indes Occidentales. Ce Religieux s'estoit rendu fort recommandable par sa vertu, par sa doctrine, par sa prudence, & par son zele dans la conversion des Indiens, sur tout dans cette Province, dont l'Empereur le vouloit faire Prelat ; mais il ne voulut jamais accepter cette dignité, quelque instance qu'on luy en fit ; aimant mieux servir à cette nouvelle vigne dans l'état d'une humble & pauvre Frere Mineur, que d'y commander avec l'éclat & l'authorité d'Evêque.

LXXVII. Fr. Amand de Zirichzée qui est un Isle dans l'embouchûre de l'Escaut, mourut cette année, non pas l'an 1525, comme le portent les memoires de Louvain ; & cela est évident, car sa chronique appellée *Scrutinium veritatis historiæ*, ne finit qu'à l'an 1534. C'estoit un Religieux de grande vertu, & de grande doctrine : il avoit esté Provincial de la Province de Cologne, avant l'union de l'Ordre, & Custode de l'Observance. Il entendoit tres-bien le Grec & l'Hebreu ; & ses ouvrages montrent, qu'il estoit tres-sçavant dans les antiquités Ecclesiastiques : car son histoire comprend depuis le commencement du monde, jusques à l'année de sa mort.

LXXVIII. Les habitans de Marrubio dans la Poüille, bastirent un convent sous le titre de N. Dame des Graces, pour les Religieux de l'Observance prés de leur ville.

LXXIX. Loüis Gonzague Marquis de Castillon, en établit un autre sous le titre de Nôtre-Dame de Lorete pour les mêmes Peres, dans cette ville.

LXXX. Les Conventuels en fonderent un, dedié à S. François, prés de Chasteau-vieux dans le Diocese de Mazare en Sicile.

LXXXI. Celuy qui est proche d'Alvit au Diocese d'Evora en Portugal, fut commencé en forme d'hermitage pour les Observantins, & on luy donna le titre de N. Dame des Martyrs ; depuis un Baron de ce lieu le fit aggrandir, & il sert pour la Recollection.

LXXXII. La reformation de l'Observance fut établie au convent de Limerich dans la Province de Momonie en Irlande.

LXXXIII. La Province de Jucatan est la premiere dont les Espagnols s'emparerent, dans la terre-ferme de l'Amerique. Ils bastirent une ville sur le plan de

celle

Digitized by Google

celle de Merida en Espagne, au même endroit où les Barbares avoient auparavant une forteresse appellée Mayapan, & l'appellerent Merida : elle est maintenant la capitale de ce païs, & l'on y a établi un Evêché ; elle n'est éloignée que de vingt degrés de l'Equinoctial, tirant vers le Pole Arctique ; & le Gouverneur de toute la Province y fait sa residence ordinaire. Fr. Jaques Testera y établit un petit convent sous le titre de la Mere de Dieu, par l'aide des habitans, dont il avoit gagné l'amitié par sa vertu & par sa doctrine ; mais il le delaissa bien-tost, parce qu'il ne pouvoit pas empêcher les mauvais traittemens que les Espagnols faisoient aux Indiens, par la convoitise d'amasser de l'or ; neanmoins Fr. Laurens Bienvenido le reprit environ l'an 1544, & le remit en meilleur état qu'il n'estoit.

LXXXII. La ville des Rois appellée Lima, du nom de la vallée où elle est située, à quarante degrés de l'Equinoctial vers le Midy, est la capitale comme la plus grande, la plus belle, & la plus riche du Perou. Fr. François de la Croix y vint de l'Isle Espagnole environ cette année, & y commença un convent par l'aide de François Piçarre, admirable, mais infortuné conquerant de cet Empire : car Didace d'Almagro ayant soûlevé une partie des Espagnols contre luy, il perit dans le combat, de même que son adversaire. Les Religieux voyant le desordre & le carnage que cette sedition causoit, furent obligés de se retirer ; mais deux ans aprés, comme ce tumulte eut esté appaisé, Fr. François de Marchena Superieur de la Custodie qu'on avoit établie en ce païs, & Frere François d'Aragon y revinrent, & bastirent un autre convent dans un lieu plus agreable & plus sain. Ils y firent un enclos si vaste, qu'il comprend deux quartiers de la ville ; & le bastiment est si grand, qu'il y a d'ordinaire plus de cent cinquante Religieux. Outre cela, cette maison a la conduite de deux colleges pour l'instruction de la jeunesse, dont l'un est dedié à Sainte Marie Magdelaine, & l'autre à S. Jaques Apostre de Surco. Fr. Alphonse Alcagnizés lay, natif de Benevent en Espagne y repose ; & sa memoire s'y conserve en grande veneration, à cause de l'excellence de ses vertus.

LXXXIII. La ville de Cusco estoit autrefois la capitale du Perou, & la demeure ordinaire des Rois Yngues. Elle est située à treize degrés d'Elevation vers le Pole arctique, & à cent lieuës de Lima, tirant vers l'Orient. Il semble que la nature luy a donné abondamment tout ce qui pouvoit contribuer à sa richesse & à sa beauté ; & l'art y avoit ajoûté plusieurs Palais tres-magnifiques, & un Temple encore plus somptueux, qui estoit dedié au Soleil, & où toutes les Nations venoient pour faire les superstitions de leur idolatrie. Dés que les Freres Mineurs y furent arrivez, ils travaillerent avec grand zele à la conversion de ces Barbares ; & afin de pouvoir gagner plus facilement leur amitié, ils s'employoient fort utilement envers Piçarre, & ses Officiers, pour empêcher les vexations qu'on exerçoit sur ce pauvre peuple. Fr. Pierre de Portugal fut celuy qui aquit plus d'autorité sur l'esprit de ce Gouverneur, & par son moyen il commença de faire bastir un convent ; mais dans peu de temps il le fallut changer de place, à cause du mauvais air où il se trouvoit situé ; mais ce second lieu s'estant trouvé presque aussi mal sain que le premier, Jean Rodri-

Digitized by Google

guez de Villalobos le fit transporter dans la ville, à un lieu fort commode; & se rendit fondateur de l'Eglise, à la priere de Fr. Pierre des Algarves, & de Fr. Ferdinand d'Ynoïosa. Fr. Jean Callellena qui avoit renoncé à la milice seculiere, pour combattre sous l'étendard de S. François, y est mort en odeur de saintetè.

LXXXIV. Pendant que Piçarre s'emparoit du Perou, Sebastien Belalcazar faisoit bastir une ville, à qui il a donné le nom de S. François, sur les ruines de Quito; en même temps il y fonda un convent, & y établit trois colleges qui en dépendent dans trois villes voisines; le premier à Pozmaqui sous le titre de Sainte Claire; le second à Cotocollaï, dedié à S. Jean; & le troisiéme à Perruhi, dedié à S. George. Fr. Jodoque de Riirke natif de Malines en Flandres, fut le premier Frere Mineur qui vint à cette ville, ainsi qu'il l'écrivit depuis au Gardien de Gand en ces termes l'an 1556. Je suis dans cette ville de S. François de Quito depuis vingt-deux ans. Elle est située presque sous l'Equinoctial, dans une vallée fort agreable, & joüit d'un Printemps perpetuel. La moisson est grande en ces quartiers, car le peuple souhaitte ardamment de recevoir la foy, mais il y a peu d'ouvriers pour la leur annoncer. Quoy qu'ils soient barbares, & sans aucune étude, neanmoins ils sont fort bien policés; il n'y a nul pauvre parmy eux, mais ils vivent tous assés pauvrement pour leurs habits, & pour leur nourriture. Ils gardent la justice mieux que ceux qui ont des loix écrites; ils reconnoissent un souverain Createur de toutes choses, mais ils adorent le Soleil: ils ont de l'esprit pour apprendre facilement à lire, à chanter, & à joüer des instrumens. Je suis le premier Religieux de nostre Ordre qui est venu icy; F. Pierre Gosseal de Louvain est mon compagnon, & nous avons fondé une custodie, dont le convent de cette Ville est le chef, comme le plus ancien.

LXXXV. Je crois que le Monastere de Ville-pedroche au Dioceſe de Cordoüe, fut établi cette année sous le titre de la Conception immaculée de la Sainte Vierge. Le Provincial de la Province des Anges ne se vouloit pas charger de sa conduite, mais le Vicaire general de l'Ordre luy commanda d'en prendre le soin, comme il se trouve dans son Regiſtre le 1. de Septembre. Neanmoins Gonzague, ni les memoires de cette Province qu'on m'a envoyez, ne parlent point de ce lieu.

LXXXVI. Clement VII. renouvella pour tout l'Ordre, l'exemption des decimes, & de toutes sortes d'exactions, qui avoit esté donnée par Sixte IV. Jules II. & Leon X; & la defense que Clement IV. Sixte IV. & Innocent VIII. avoient faite à tous les Inquisiteurs, de faire aucune procedure contre les Religieux de nostre Ordre. Paul III. confirma tous les privileges que les souverains Pontifes luy ont accordés, & dont il avoit l'usage; & en particulier la bulle de l'union, & tout ce qui avoit esté ordonné pour la faire observer.

Digitized by Google

De Jesus-Christ l'an 1535.	De Paul III. l'an 1.	De Charles V. Emp. l'an 17.	De l'Ordre l'an 328.

I. NOus avons vû l'année precedente, le funeſte commencement du honteux Schiſme de l'Angleterre, & de la folle metamorphoſe d'Henry VIII. qui de defenſeur de la foy, ſe rendit enfin ſon ennemy; d'enfant obeïſſant de la ſainte Egliſe, devint un impie Apoſtat; & de ſujet du ſaint Siege, s'érigea en un monſtrueux chef de l'Egliſe Anglicane. Il ne pouvoit pas ignorer que les gens de bien ne condamnaſſent ſa mauvaiſe conduite; & que ceux qui avoient plus de vertu, ne fuſſent ceux qui en concevoient plus d'horreur; c'eſt pourquoy il exerça d'abord ſa cruauté contre ces zelés innocens, qui ne vouloient pas flatter la fureur que ſon infame débauche allumoit. Il connoiſſoit que les Ordres des Chartreux, de Sainte Brigite, & de S. François, eſtoient ceux qui avoient aquis plus de credit ſur l'eſprit des peuples, par la ſainteté de leur vie: c'eſt pourquoy il reſolut de les attaquer les premiers, croyant d'avoir meilleur marché des autres, lors qu'il auroit vaincu ceux-cy: mais la providence de Dieu avoit une autre veuë; elle permit qu'il commençât par ces ſaints hommes, afin qu'il receut plus de confuſion de ſa tyrannie, que le triomphe de ces valeureux confeſſeurs fut plus glorieux, & que le témoignage qu'ils rendoient à la verité, devint plus éclatant.

II. Il fit donc mourir pluſieurs Chartreux cette année, mais non pas aucun Frere Mineur, quoy qu'il en retint environ deux cens dans les obſcurités, & les miſeres de la priſon. On dit qu'il en uſa de la ſorte, ou parce que leur ayant déja oſté tous leurs convens, il n'avoit plus de gain à faire ſur leur pauvreté, ou parce que Thomas Uriſley qui avoit un grand pouvoir ſur ſon eſprit, & qui aimoit fort ces Religieux, s'intereſſa pour eux, & retint la colere de ce Prince, par l'eſperance qu'il luy donna, d'en reduire quelques-uns à ſon party. Mais il ſe vit fruſtré de ſon attente, car ils perſiſterent tous fort courageuſement dans le ſoûtien de la foy & de la verité, nonobſtant les cruels ſupplices à quoy ils furent expoſez.

III. La Reine Catherine pour qui cette ſanglante tragedie ſe faiſoit, mourut au commencement de cette année; & ſa mort fut auſſi pieuſe que ſa vie. Je veux mettre icy un abbregé de ſon hiſtoire, parce qu'elle a une grande connexité avec celle de nos Religieux, qui n'ont ſouffert que pour ſoûtenir la juſtice de ſon party, ſur tout, avec celle de Fr. Jean Foreſt qui eſtoit ſon confeſſeur; & parce que cette illuſtre Princeſſe eſtoit du Tiers Ordre. Son pere fut Ferdinand, & ſa mere Iſabelle Rois catholiques. Elle avoit épouſé Artus Prince de Galles, fils aiſné d'Henry VII. Roy d'Angleterre. Leurs nopces furent celebrées dans Londres à l'Egliſe de S. Paul le 15. de Novembre. Ils coucherent enſemble, mais le Roy fit demeurer toute la nuit une Dame avec eux, afin

Digitized by Google

qu'ils ne consommassent pas le mariage ; parce que le Prince ne faisoit qu'entrer dans sa quinziéme année, & qu'il estoit travaillé d'une fiévre lente dont il mourut cinq mois aprés.

IV. Dés que Catherine fut veuve, son pere & sa mere la demanderent ; mais Henry VII. leur proposa de la remarier avec son second fils Henry, qui n'avoit alors que douze ans. On fit examiner en Espagne & en Angleterre par des Theologiens, & par des Jurisconsultes, si cela se pouvoit : par tout on conclud sans hesiter, que le Pape pouvoit donner la dispense ; & sur ces declarations, les deux Rois envoyerent des Ambassadeurs à Rome pour la demander. Ils s'adresserent premierement à Alexandre VI. puis à Pie III, & ces deux Papes estant decedés avant que de pouvoir terminer cette affaire, Jules II. la donna, mais ce ne fut qu'aprés avoir pris le conseil de tout ce qu'il y avoit de sçavans hommes à sa Cour, qui conclurent d'un même avis, que le bien de la paix qui se confirmoit par ce moyen entre ces deux Royaumes, estoit une cause fort legitime de dispenser des loix du droit humain, car il ne s'en trouvoit pas d'autres qui defendissent ce mariage.

V. Pendant qu'on attendoit que le Prince Henry fût en âge d'épouser, son pere, & la Reine Elizabeth vinrent à mourir, & les nopces furent differées jusques à ce qu'il eut dix-huit ans. Il avoit dit quelquefois, qu'il ne prendroit jamais sa belle-sœur pour femme ; neanmoins aprés y avoir mieux pensé, se trouvant en âge de connoistre bien ce qu'il faisoit, & Maistre de ses volontés, puis qu'il estoit Roy, il fit lire la dispense du Pape devant son Parlement ; & comme personne n'y trouva point de difficulté, il épousa Catherine le 3. de Juin l'an 1524, & le jour de la nativité de Saint Jean Baptiste ils furent tous deux couronnez avec grande solemnité dans l'Eglise du celebre Monastere de Vuestminster de l'Ordre de S. Benoist prés de Londres.

VI. Ils eurent trois garçons, & deux filles de leur mariage ; mais ces enfans moururent bien-tost aprés leur naissance ; à la reserve de la Princesse Marie qui a survécu à son pere & à sa mere, & qui a esté Reine d'Angleterre. Il y avoit quelque difference d'âge entre ces deux mariés, Catherine avoit cinq ans plus qu'Henry ; mais la difference de leurs mœurs estoit infiniment plus grande ; celles de Catherine estoient toutes saintes, & celles d'Henry estoient toutes corrompuës. Elle se levoit à minuit pour prier Dieu, & le matin à cinq heures pour s'habiller ; mais elle n'y mettoit que le moins de temps qu'elle pouvoit, parce qu'il luy sembloit qu'il n'y en avoit point de plus mal employé qu'à s'ajuster. Sous ces habits Royaux elle portoit celuy du Tiers Ordre, dont elle avoit embrassé la profession. Elle jeûnoit chaque Vendredy & chaque Samedy ; la veille des festes de la Sainte Vierge, elle ne mangeoit que du pain, & ne beuvoit que de l'eau. Elle se confessoit tous les Mercredis & tous les Vendredis, & faisoit la sainte communion tous les Dimanches. Elle recitoit chaque jour l'Office de la Sainte Vierge, & demeuroit six heures du matin dans l'Eglise. Aprés le disné elle en employoit deux à la lecture des Vies des Saints, avec ses Demoiselles ; & puis elle retournoit à l'Eglise jusques à l'heure du soupé, qu'elle se faisoit servir fort frugalement. Elle ne souffroit pas qu'on luy

Digitized by Google

donnât de carreau, lors qu'elle se mettoit à genoux pour faire sa priere, quoy qu'elle ne la fit jamais qu'en cette posture : enfin toutes ses actions ne respiroient que pieté. Aprés cela il ne se faut pas étonner si Dieu a voulu purifier par le feu de la tribulation une si sainte Princesse, afin que l'odeur de sa vertu se répandît par tout le monde.

VII. Henry en usoit bien autrement, il s'abandonnoit entierement à la débauche, & entretenoit d'ordinaire deux ou trois Demoiselles de sa femme. Il eut un fils d'Elizabeth Blunt, auquel il donna le Comté de Richemond : il admiroit la saintetè de la Reine, mais bien loin de l'imiter, il ne suivoit que les mauvais conseils de sa passion brutale. Il ne manquoit pas pourtant de donner à sa fille Marie une éducation digne de sa naissance, sous la conduite de Marguerite niepce d'Edoüard IV. qui estoit une sainte femme ; & il la fit declarer Princesse de Galles, qui est le titre des Aisnés d'Angleterre, comme celuy de Dauphin l'est de ceux de France ; il l'envoya mêmes dans cette Province, afin qu'elle en prît la possession, & le gouvernement comme de son appanage.

VIII. Il ne sera pas hors de propos de marquer icy la cause & l'origine du nom de ce païs de Galles. Du temps de l'Empereur Theodose le Grand, c'est à dire environ l'an 380. les Romains estoient Maistres de l'Angleterre, qu'on appelloit alors la Grande Bretagne. Les legions qu'ils y tenoient, furent rappellées dans les Gaules, pour les defendre contre les ennemis qui les attaquoient : par leur départ les Pictes & les Escossois prirent occasion de se jetter sur leurs voisins ; ceux-cy appellerent à leur secours les Anglois, & les Saxons de l'Allemagne, mais ils en furent mal servis ; car ces barbares, par une effroyable infidelité, tournerent leurs armes contre ceux qu'ils devoient proteger, & les subjuguerent : les Bretons se voyant trompez, se cantonnerent dans la partie Occidentale de leur Isle, comme dans le refuge le plus asseuré qu'ils pouvoient trouver, à cause des montagnes dont elle est entrecouppée ; de sorte que les perfides Allemans se saisirent de tout le reste, à la reserve d'un petit coin du costé de la France, que les naturels du païs conserverent. Et parce que les Allemans appellent tous les Etrangers, Gallois, ils donnerent le même nom à ces Bretons ; & ils parlent encore une Langue que les autres Anglois n'entendent point. Cette Province est fort vaste, car elle contient quatre grands Evêchez.

IX. Il faut maintenant revenir à nostre histoire. Henry s'ennuyoit de sa femme, parce qu'il n'y avoit rien de si opposé que sa débauche, & la vertu de cette Princesse. Ce desordre n'estoit pas inconnu, il faisoit éclat, & Thomas Volsey le fomentoit. Cet homme également hardy & ambitieux, & dont les actions estoient plus semblables à celles du Roy, qu'à celles de la Reine, ne laissoit point perdre d'occasion de plaire à l'un, & d'offenser l'autre, pour avancer sa fortune. Il estoit de la lie du peuple, mais il s'estoit furieusement poussé à la Cour ; car aprés avoir esté Chapelain, & Aumônier du Roy, il avoit eu l'administration de l'Evêché de Tournay en Flandres, qui dépendoit alors de l'Angleterre : il avoit esté fait Evêque de Lincoln, & puis de Dures-

Digitized by Google

me ; il avoit poſſedé en même temps l'Evêché de Vuincheſter, & l'Archevêché d'Yorch ; il eſtoit devenu Grand Chancelier ; il avoit attrapé un chapeau de Cardinal, & avoit eſté nommé Legat *à latere* dans tout le Royaume. Ses intrigues l'avoient encore mis en credit au dehors, car il recevoit des penſions du Roy de France, & de l'Empereur, & poſſedoit des Abbayes en divers Royaumes ; & ce qui luy eſtoit le plus avantageux, il eſtoit maiſtre abſolu de l'eſprit de ſon Roy.

X. Tout cela ne pouvoit pas pourtant contenter cet homme inſolent dans ſa bonne fortune, il pretendit d'eſtre Pape. L'Empereur qui n'eſtoit pas moins ruſé, que Volſey eſtoit ambitieux, preſſentit ſon deſſein ; & pour faire ſervir ce Miniſtre à ſes intentions, il commença de le flatter ; il luy écrivoit ſouvent, & toûjours de ſa propre main, avec cette ſouſcription, *Voſtre fils & Couſin, Ceſar.* Il luy fit mêmes eſperer, de le faire ſûcceder à Leon X. s'il pouvoit obliger Henry à conclurre une ligue avec luy contre le Roy de France. Volſey eſtoit trop intereſſé, pour refuſer de faire une choſe dont il eſperoit tout ce qu'il pouvoit jamais attendre de plus grand ; il conclud la ligue : mais lorſque l'Empereur eut ce qu'il vouloit, il ſe moqua de luy, & travailla efficacement pour Adrien VI. Volſey creut qu'il devoit diſſimuler ce manquement de paroles & attendre la mort de ce nouveau Pape, pour taſcher de le faire reparer. Adrien ne vécut que dix-huit mois, & l'Empereur ne fit pas plus pour Volſey à cette ſeconde occaſion, qu'à la premiere. Il commença mêmes de le traitter avec moins de reſpect, lors qu'il tint priſonnier le Roy de France ; car il ne luy écrivoit que fort rarement, & toûjours par la main de ſon Secretaire, ſans autre ſouſcription que *Charles.* Volſey qui ſe vit buflé, ne peut plus retenir ſa colere ; il commença de s'emporter, & de ſe declarer ouvertement contre l'Empereur, & ſe donna entierement au Roy de France.

XI. Mais tout cela n'eſtoit que de foibles efforts, dont la puiſſance de Charles ſe pouvoit bien defendre. Volſey prit un autre biais pour exercer ſa vengeance ; il ſçavoit que Catherine ne pouvoit ſouffrir ſon ambition ; que l'Empereur la conſideroit extrêmement comme ſa tante ; & qu'Henry l'avoit en averſion. Il creut que s'il pouvoit faire rompre ce mariage par un même coup, il feroit un affront à Charles, il obligeroit ſon Roy, & il aſſeureroit ſon autorité. Pour executer ce méchant deſſein, il parla à Jean Longland Evêque de Lincoln, & confeſſeur d'Henry ; & aprés un beau prelude du zele qu'il avoit du ſalut de ce Prince, il luy fit un ſcrupule ſur ſon mariage, & le pria de luy propoſer les raiſons qui pouvoient faire douter de ſa validité. Longland creut que Volſey parloit ſincerement, & n'oſa pas luy contredire : mais quoy qu'il s'imaginât que cette propoſition ne ſeroit pas mal receuë, neanmoins il ne ſe voulut pas charger de la faire, & luy répondit qu'il eſtoit important qu'il la fit luy même. Volſey eſtoit trop determiné à cette pourſuite pour reculer, il en parla au Roy ; mais il receut d'abord une mauvaiſe réponſe, car ce Prince luy dit fort ſechement, qu'il prit bien garde de ne pas remettre en queſtion une choſe qui avoit eſté déja decidée.

XII. Trois jours aprés il retourna vers le Roy avec Longland, & luy de-

Digitized by Google

manda que du moins il permit qu'on examinât cette affaire ; & voyant qu'Henry ne le refusoit pas, il ajoûta que Marguerite sœur du Roy de France, & veuve du Duc d'Alençon, luy sembloit estre fort digne de son alliance ; mais Henry qui sçavoit bien déja quelle femme il vouloit prendre, s'il repudioit Caterine, luy répondit qu'il n'estoit pas temps de parler de cela ; & qu'il falloit tenir cette affaire secrete, de crainte que si elle estoit divulguée hors de saison, cela ne fit tort à son honneur.

XIII. Chacun promit le secret, & le Roy se mit à penser tout de bon, comment il pourroit faire réüssir ce mauvais projet. Il choisit quelques Docteurs pour examiner avec eux tous les passages de l'Ecriture, qui parlent de cette matiere, & la dispense que Jules II. avoit donnée pour son mariage. Il employa un an entier à cette secrette discussion, & n'ayant pû trouver rien qui fût favorable à son dessein, il conclud avec ses Conseillers, qu'il n'y falloit plus songer. Il en fut demeuré là, si d'un costé Volsey n'eût continué de luy rechanter la même chose ; & si de l'autre son aversion pour la Reine, & sa passion pour Anne de Bolen ne luy eussent donné l'esperance aussi-bien que l'envie de se pouvoir contenter. Enfin il se determina de demander des Commissaires à Clement VII ; il les obtint, mais il ne voulut pas obeïr à la defense que sa Sainteté lui fit, de rompre son mariage, avant qu'elle n'eût prononcé sur ce different qui estoit évoqué à son tribunal. Au contraire il commença de traitter publiquement Anne, comme si elle eût esté sa femme legitime, & renvoya Caterine avec un fort petit équipage, à Cimbalton dans la Province d'Erford, où cette Princesse s'adonna toute entiere aux œuvres de pieté, priant Dieu pour le salut des adulteres, qu'elle avoit laissez à Londres.

XIV. Cependant comme personne ne doutoit plus qu'Anne ne deût estre bien-tost declarée Reine, elle se vit entourée d'une foule incroyable de toutes sortes de gens qui luy venoient faire la cour : les uns le faisoient pour prevenir les dangers dont ils estoient menacez ; des Prestres & des Abbez estoient de ceux-là, car déja ils commençoient à craindre qu'on ne les dépoüillât de leurs biens ; mais ils ne le peurent pas éviter : & quoy qu'elle promît à tous de les servir, son credit n'estoit pas propre pour détourner ce malheur. Les autres qui composoient le plus grand nombre, ne cherchoient qu'à faire leur fortune parmy les troubles & les nouveautés. Les Lutheriens qu'Anne favorisoit secrettement, estoient les premiers dans ce rang ; & la Cour d'Angleterre se trouva d'abord remplie de ces nouveaux sectaires qui avoient accoûtumé de se moquer des choses les plus sacrées, de maltraitter les Prétres, de mépriser l'état Religieux, de s'emparer des biens, & de l'autorité des Ecclesiastiques, de faire des contes ridicules des Moines, & sur tout de detracter du Pape ; & ceux qui avoient pour cela plus d'impudence & de hardiesse, estoient les plus favorisez du Roy, & de son impudique maistresse.

XV. Enfin le principal acte de la scene parut ; ces scandaleuses nopces se firent le 12. d'Avril l'an 1533. un beau Samedy Saint, & le second de Juin Anne fut Couronnée avec plus de pompe, qu'on n'en eût jamais fait pour

Digitized by Google

une autre Reyne. Dés-que cette nouvelle feut divulguée par l'Europe, on ne &sçauroit dire l'étonnement, le déplaisir,&l'indignation qu'elle excita dans l'esprit de tous les Princes Chrestiens. L'Empereur estoit alors en Italie ; & comme il avoit plus d'interest que les autres dans cette affaire, il en conceut aussi un plus grand ressentiment ; & supplia trés-instamment le Pape de ne pas laisser impunie une si horrible méchanceté ; mais d'employer l'autorité qu'il avoit receuë de JESUS-CHRIST, pour chatier ses enfans rebelles, & débauchez. Clement émeu par l'enormité de ce noir attentat, & par la priere de l'Empereur, porta sentence en faveur du Mariage de Catherine, contre celuy d'Anne ; & commanda au Roy sous peine des plus grieves censures de l'Eglise, de reprendre sa femme legitime, & de chasser l'adultere.

XVI. Henry plus irrité qu'étonné de ce coup de foudre, commença de de traitter avec plus de cruauté la Reyne Catherine, sa fille Marie, Frere Jean Foreſt son Confesseur, & tous ceux qui favorisoient son parti ; il s'empara des biens de l'Eglise : il fit effacer le nom du Pape, abolit son autorité dans toutes les terres, & exerça mille cruautez contre les Religieux qui s'opposoient à ces desseins impies, sur tout contre ceux de l'Observance, dont il remplit ses prisons. C'est une grande gloire pour cét illustre corps, qu'il ne s'en trouva pas un seul qui se laissât gagner ni par les flateries, ni par les promesses, ni par les menaces, ni par les tourmens ; il n'y en eût pourtant aucun qui souffrit encore la mort, que les deux qui feurent executez avec la sainte Vierge de Kent, comme nous avons dit l'année precedente.

XVII. Frere Jean Foreſt estoit depuis deux ans dans la prison de Londres, appellée la Porte-neufve, où il souffroit toutes les miseres, à quoy les plus miserables criminels sont sujets : cette année les Officiers de justice le firent ourmenter avec une cruauté barbare, pour l'obliger à reconnoistre le Roy comme chef souverain de l'Eglise Anglicane ; & voyant qu'ils ne pouvoient pas ébranler la constance de cét illustre Religieux, ils le condamnerent à estre pendu, & brûlé tout vif. Dez-que cette triste nouvelle feut portée à la Reyne Catherine, elle ne se peut retenir d'écrire à son cher Pere spirituel, quoy qu'elle ne le peut pas faire sans beaucoup de peril ; sa lettre estoit conceuë en ces termes.

XVII. Mon Reverend Pere, vous ne pouvez pas ignorer ce qui vous est maintenant le plus convenable dans le combat où vous estés appellé pour la cause de JESUS-CHRIST, vous dis-je, qui avez accoûtumé de donner conseil aux autres dans leurs doutes. Si vous souffrés les courtes & legeres peines à quoy vous estés condamné, vous receurés, comme vous le sçavez bien, une recompense eternelle ; & je crois qu'on ne peut pas vouloir la perdre, pour la crainte de quelque calamité de cette vie, si l'on n'a perdu la raison. Mais que vous étés heureux mon Pere, puis que Dieu vous a fait la grace de connoistre ces verités, mieux que plusieurs autres personnes ; & de terminer le cours d'une sainte vie, & de tant de travaux par des chaînes, par des tourmens, & par la cruelle mort, que vous allez endurer pour JESUS-CHRIST : & moy vostre fille que je suis malheureuse, de me voir privée dans ce temps d'affliction & de delaissement d'un

si

Digitized by Google

si bon conseiller & d'un pere que je cheris avec tant de tendresse dans les entrailles de J. C. Je vous ay toûjours decouvert, comme je le devois, tous les secrets de mon cœur, & de ma conscience; & s'il m'est permis de vous dire encore ce que je souhaitterois avec ardeur dans cette funeste rencontre: je vous avouë que j'ay un desir extreme de mourir avant vous, ou du moins avec que vous: & que si cette disposition n'estoit pas contraire à la volonté de Dieu, auquel je sousmez agreablement & ma vie, & mes desirs, je l'acheterois par la souffrance des plus grands tourmens; car je ne puis plus goûter de joye en ce monde, aprés la perte de ceux, dont le monde n'est pas digne. Mais peut-estre ay je parlé comme une femme insensée; passez donc le premier à la bonne heure, & constamment mon pere; puisqu'il semble que Dieu l'a ainsi ordonné, & tachez d'obtenir de J. C. par vos prieres, que je vous suive bientost, & avec courage par le mesme chemin, quoy qu'il soit fort rude; faittez aussi que dans cette attente je puisse participer aux merites de vos saints travaux, de vos tourmens, & de vos combats. C'est la derniere benediction que je recevray de vous durant vostre vie, & j'attendray d'en recevoir de plus grandes graces du Ciel, aprés vostre victoire. Je crois qu'il seroit superflu que je vous exhortasse de courir aprés cette recompense eternelle, qui merite d'estre recherchée par dessus toutes choses, & d'estre acquise par toutes nos souffrances, quelque grandes qu'elles soint, vous, dis-je, qui estés d'une naissance si noble, qui avez receu une si haute connoissance des mysteres divins, & ce qui est le plus considerable, qui avez esté élevé depuis vostre jeunesse, dans la sainte profession de Frere Mineur. Neantmoins parce que la plus grande grace que les hommes puissent recevoir de Dieu, est de souffrir pour luy; je demanderay incessamment à sa divine Majesté par mes prieres, par mes larmes, & par mes penitences, que vous acheviez heureusement vostre course, & que vous arriviez à la couronne du Ciel, qui ne se fletrit jamais. Adieu mon V. P. souvenez-vous de moy devant Dieu, & sur la terre, & dans le ciel. Vôtre fille pleine de tristesse, Caterine.

XIX. L'Illustre confesseur de J. C. receut cette lettre avec une joye extreme, & y fit reponse à peu prés de cette sorte. Sereniſſime Reyne, ma Dame, & ma fille tres-chere en J. C. la lettre de vostre Majesté, que j'ay receuë par Thomas vostre Officier, m'a non seulement donné une joye, & une consolation incroyable, dans la veüe, & l'attente continuelle où je suis de ma mort, mais elle m'a encore fortement excité à la fermeté & à la patiance: car quoyque je voye clairement qu'on doit mepriser & tous les biens du monde, & toutes ses miseres, & tous ses maux, en veüe de la gloire que nous attendons; neantmoins je ressens que les pieuses parples de vostre charité, ont élevé mon ame d'une façon merveilleuse au mepris de tous les supplices, & à l'esperance des joyes du ciel, dans la tristesse où j'estois de ma condamnation, & dans la crainte que j'avois de ma propre foiblesse, & de mon peu de merite. Je supplie J. C. qu'il recompense par sa gloire, la consolation que vostre bonté m'a procurée, & je vous prie tres-instamment de me secourir sans cesse par vos prieres, dans le combat où je vais estre exposé. Si vous le faittez, comme je

Digitized by Google

n'en doute pas, soyés asseurée de ma constance & ne craignez point pour les tourmens que je dois souffrir; car il seroit bien honteux qu'une teste chenüe comme la mienne, se laissat esmouvoir par des menaces, qui ne peuvent effrayer que des enfans; qu'un homme de soixante-quatre ans cherchat à fuïr la mort par lâcheté; & qu'un Religieux qui en a passé quarante-trois dans l'habit de S. François, n'eut pas appris la leçon qu'il a faitte si souvent aux autres, de mépriser le monde, & de n'aspirer qu'au ciel. Ma Fille & ma Dame uniquement cherie en J. C. je me souviendray de vous & vivant & trespassé; & je prieray Dieu continuellement qu'il vous donne des graces, & des consolations proportionnées à la grandeur de vos deplaisirs. Cependant suppliez le avec plus d'instance pour vostre tres-humble serviteur, lorsque vous sçaurez qu'il sera exposé, aux horribles supplices qu'on luy prepare. Je vous envoye mon Rosaire, car je n'ay plus que trois jours à vivre.

XX. Elizabeth Hammon une des Demoiselles de la Reyne luy écrivit aussi ce peu de paroles. Vous ne sçauriez croire l'excez de la tristesse dont la Reyne & moy sommés comblées par la nouvelle de l'arrest de vostre mort. Nostre douleur est d'autant plus grande, que nous nous trouvons sans consolation. Elle prie incessamment; & ses prieres sont arrosées d'un deluge de larmes; si vous pouviez vous evader par le secours de vos amis, de grace ne nous abandonnez pas: car je crains que cet accident ne la jette dans quelque maladie mortelle; d'autant plus que la fureur du Roy luy paroit insupportable. Lundy dernier des officiers vinrent faire icy une recherche, je ne sçais dequoy, & ils nous effrayerent tellement par leurs menaces, que nous ne sçavions à quoy nous resoudre: car nous ne comprenions point ce que le Roy vouloit, par cette horrible maniere d'agir. Je vous conjure de prier Dieu pour moy, & pour Dorothée Lichfild ma compagne, qui vous saluë de tout son cœur.

XXI. Fr. Jean luy fit cette courte reponse. Ma fille, j'ay beaucoup de deplaisir de la tristesse dont la Reyne & vous estez affligées à cause de mes peines, comme s'il n'y avoit pas une resurrection à la gloire. Certes vostre pensée n'est pas conforme aux enseignemens que je vous ay si souvent donnez; si elle l'estoit, je me serois bien trompé. Il est vray que je pourrois éviter facilement la mort, si je voulois manquer à ma foy, & me livrer au demon par la crainte des tourmens, & par la convoitise des richesses; mais ne pensés-pas que je le fasse. Apprenez donc à souffrir pour la verité de la foy, & à mourir pour l'Eglise vostre mere, & l'espouse de J. C. & n'essayez pas de me faire delivrer des tourmens, par lesquels j'espere de gagner le ciel. Je vous conjure de suivre les vestiges de vostre Reyne, en imitant les beaux exemples qu'elle vous donnera. Et priés Dieu pour moy afinqu'il augmente la rigueur des supplices que mes ennemis me preparent, puisqu'ils sont fort petits pour l'acquisition de la gloire celeste.

XXII. Fr. Jean écrivit encore à d'autres domestiques de la Reyne dans le même sens, & sur le même sujet. Un Gentilhomme Anglois, nommé Abel, estoit dans la même prison que luy depuis trente-sept jours; & n'ayant pas la liberté de luy parler, il luy écrivit pour luy témoigner qu'il estoit fort dispo-

Digitized by Google

disposé à recevoir la mort ; que bien loin de la craindre il s'ennuyoit de l'attendre, & qu'il s'estonnoit de ce qu'on differoit de la luy donner, puis qu'il avoit esté condamné : Frere Jean luy fit réponse pour le confirmer dans ce beau sentiment, & pour l'exhorter de remettre absolument à la volonté de Dieu la disposition de sa vie : puisque ce n'est ni la grandeur, ni la longueur des tourmens qui merite la couronne, mais la perseverance jusques à la fin.

XXIII. Lors que Frere Jean recevoit ces lettres, & faisoit ces réponses, il ne doutoit pas qu'il ne dût mourir bien-tôt, & que la Reyne ne luy survécut ; mais la providence divine en avoit ordonné autrement ; son martyre fut differé pendant deux ans, & cette Princesse deceda le 6. de Janvier. Le mauvais air du lieu où elle demeuroit, & l'excez continuel de ses afflictions peuvent sans doute avoir causé sa mort, mais on eut un violent soupçon, qu'on ne se fut servy du poison pour la luy avancer. Elle estoit âgée de cinquante-trois ans, & en avoit passé trente-trois en Angleterre de la façon que nous avons veu.

XXIV. Son corps fut enterré avec peu de solemnité à Pierrebourg, qui estoit la ville la plus proche de Cimbalton. Tous ceux qui considereront sa pieté, sa prudence, sa constance & sa magnanimité, seront contraints d'avoüer qu'elle a esté une tres-illustre Princesse. Quoy qu'elle eut une grande inclination pour la vie religieuse, neanmoins on ne la peut jamais obliger d'entrer dans aucun Monastere, ni de faire aucune autre chose qui peut porter quelque prejudice à la validité de son mariage. L'Empereur son neveu luy fit proposer de revenir en Espagne, ou de se retirer en Flandres avec des conditions fort honnorables, mais on ne le luy peut jamais persuader. Quoy qu'elle se trouvât chassée de la Cour d'Angleterre, & exposée à de continuels perils, elle supportoit toutes ses calamitez sans témoigner aucune foiblesse, & n'en attribuoit la cause qu'à ses pechez, & a l'injuste cruauté avec laquelle Henry VII. avoit fait mourir Edoüard Plantagener fils du Duc de Clarence, & neveu d'Edoüard, pour asseurer mieux à ses enfans la succession du Royaume, & obliger le Roy Ferdinand de consentir au mariage du Prince Artus avec elle.

XXV. Elle avoit accoûtumé de dire, que si elle avoit la liberté de choisir sa fortune, elle ne voudroit prendre ni la trop malheureuse, ni la trop douce, parce que chacune a ses tentations, & ses perils, mais la mediocre ; & que si elle estoit obligée de se determiner à l'une des deux premieres, elle aimeroit mieux la cruelle que la riante ; parce que rarement les malheureux manquent de consolation, & que d'ordinaire les heureux se laissent ébloüir, & perdent le sens.

XXVI. Lors qu'elle connût que l'heure de sa mort s'approchoit, elle écrivit au Roy en ces termes. Monseigneur, & mon tres-cher époux, estant proche de la mort, l'amour que je vous porte m'oblige de vous avertir de songer au salut eternel de vostre ame, que vous devez preferer à toutes les choses de la terre, mêmes au soin de vostre corps, qui vous a poussé à me jetter dans de grandes calamitez, & qui vous a precipité vous-mêmes dans plusieurs embarras ; mais je vous le pardonne de bon cœur, & prie Dieu qu'il vous le pardonne aussi. Je n'ay plus rien à vous recommander que nôtre fille Marie,

Digitized by Google

afin que vous la traittiez en bon pere. Je vous prie encore de pourvoir à la conduite des trois filles qui m'ont servie, & de faire donner à mes serviteurs une année de leurs gages, au delà de ce qui leur est dû, afin qu'ils ne soient pas abandonnez à la misere. Enfin je n'ay qu'à vous asseurer que de toutes les choses du monde, je ne desire que vous. Adieu.

XXVII. Elle fit faire deux originaux de cette lettre, l'un pour le Roy, & l'autre pour Eustache Capucio qui estoit à Londres en qualité d'Ambassadeur de Charles Quint; elle ajoûta à celui-cy, qu'elle le prioit de pourvoir à ce qu'elle demandoit pour ses domestiques, si le Roy refusoit de le faire. Lors qu'Henry receut cette lettre, il ne peut retenir ses larmes, & pria Eustache d'aller trouver Caterine, pour la saluer de sa part, & luy témoigner qu'il souhaittoit sa gueriſon; mais Eustache la trouva morte. Sur cette nouvelle Henry commanda à tous ses Officiers de prendre le deüil, mais Anne bien loin d'obeïr à cet ordre, s'habilla de rouge, & fit prendre la même couleur à ses filles, pour une marque de sa joye. Sa fureur passa mêmes si avant, que quand quelques flatteurs la felicitoient de la mort de Caterine, elle leur repondoit, qu'elle en avoit du déplaisir, non pas à la verité purement parce que cette Princesse estoit morte, mais parce que sa mort estoit arrivée d'une maniere si douce.

XXVIII. Dés que les Princes estrangers apprirent la mort de Caterine, il sembla qu'ils fissent à l'envy, à qui luy rendroit plus d'honneur par la pompe des funerailles: les predicateurs prononcerent des oraisons funebres à sa loüange; les Escrivains composerent des livres sur le même sujet, & contre la malice d'Henry, & de ses Conseillers, qui avoient poussé à la mort une si illustre Princesse par des traittemens si indignes. Je ne veux mettre icy que les paroles avec lesquelles Frederic Nausée Allemand les apostrophe dans un sermon. Sanguinaires flatteurs du Roy d'Angleterre! maudits Conseillers! criminels homicides! malheureux traistres de vostre patrie! pleurez & gemissez sur la mort de vostre très-illustre, & tres-sainte Reyne; car par un excez de méchanceté, & d'impieté vous avez vendu vôtre Roy, le portant par vos infames flatteries à commettre le plus detestable des crimes. ô Roy Henry autrefois tres-heureux! pleurez, gemissez pour vostre peché, qui fait horreur & à Dieu & aux hommes; car contre les loix divines & humaines vous avez repudié vostre innocente femme, & l'avez affligée avec toute sorte d'injustice. Elle est morte, & vostre reputation est morte avec elle, si ses prieres, & vostre amandement ne la font revivre.

XXIX. Tandis que cecy se passoit au dehors, Anne nageoit dans la joye, parce qu'il luy sembloit qu'à present elle estoit bien Reyne, & qu'elle n'avoit plus de rivale à craindre; mais Dieu qui est juste luy en suscita bien-tost une autre plus dangereuse; de sorte que quand elle se creut la plus asseurée, elle se trouva plus proche du precipice. Henry qui commença de s'ennuyer d'elle, se laissa prendre aux charmes d'une de ses Demoiselles appellée Jeane Seymer; & cette nouvelle amour luy fut si funeste, qu'elle se vit traisnée sur un eschaffaut, pour y souffrir une mort plus ignominieuse que cruelle, car elle fut convaincuë d'inceste avec son propre frere, & d'adultere avec plusieurs galans. Voilà

Digitized by Google

le sort de l'illustre Caterine, déplorable à la verité devant les hommes, mais glorieux devant Dieu.

XXX. Le Chapitre general des deux Familles de l'Observance se tint à Nice de Provence la veille de la Pentecoste; Frere Vincent Lunel de la Province de Cartagene, qui estoit Commissaire de Cour, fut éleu General. Frere Leonard Publicius, qui estoit Vicaire general, fut fait Commissaire general de la Famille Cismontaine; Frere François de Castille Custode de la Province de S. Jaques, fut nommé Procureur de Cour; & Frere Jean Calvi Provincial de Corse Commissaire de Cour. Les Deffiniteurs generaux de la Famille du General furent, Frere Mathias Vveyssen, qui en avoit esté Commissaire, Fr. Germain Aubert Provincial de la Province de France Parisiene, Frere Gaspard Seger Commissaire de celle de S. Croix en Saxe, Frere Bernard d'Arevalo Provincial de celle de la Conception, Frere Antoine de la Croix Provincial de celle de Castille, & Frere Arnoux de S. Felix Provincial de celle de S. Loüis. Ceux de l'autre Famille furent, Frere Jean Calvo Provincial de Corse, Frere Michel de Carmagnole Custode de la Province de Genes, Frere François George Custode de celle de S. Antoine, Frere Joseph de Perouse Provincial de celle de S. François, Frere Jean de Jovenatio Provincial de celle de S Nicolas, & Frere André Alaman Provincial de celle de Toscane Florentine.

XXXI. On ordonna que dans chaque Province on assigneroit des convens pour la reformation, à proportion du nombre des Religieux qui la voudroient embrasser, conformement à la Bulle de Clement VII.

XXXII. La Province de S. Gabriel estoit troublée depuis long-temps, par des discordes qu'on y avoit émeuës; le Chapitre general y nomma pour Provincial Frere Barthelemi de la Puebla, qui l'avoit esté de celle d'Andalousie, avec cette clause que s'il pouvoit y remettre la paix par son gouvernement, les Vocaux auroient la liberté d'élire ses successeurs; mais que si le desordre continuoit, cette Province seroit unie à celle de S. Jaques, sans faire pourtant de changement à l'exacte reformation qu'elle professoit.

XXXIII. La Custodie de S. Evangile en Amerique, fut érigée en Province comme le Pape l'avoit permis; & l'on establit une Custodie dans le Royaume du Perou. On ordonna aux Provinciaux d'Espagne de donner chaque triennie trois Religieux propres pour estre envoyez aux Indes occidentales, lorsque le Gardien de Seville les leur demanderoit; & l'on deffendit d'en y envoyer d'autres, que des Espagnols naturels, si-ce n'est que le General, ou le Commissaire general les choisissent eux-mêmes.

XXXIV. Nous avons veu l'année precedente, que Clement VII. avoit fait sortir tous les Capucins de Rome, & deffendu aux Observantins de s'unir à eux; & que Paul III. dés le commencement de son Pontificat, avoit renouvellé cette deffense, & permis aux Capucins qui estoient sortis de l'Observance de s'y remettre. Comme les uns & les autres avoient des amis puissans, ils les employoient envers le Pape; & ces fortes & importunes sollicitations faisoient qu'il n'estoit pas ferme dans ses resolutions, & qu'il accordoit tantôt

Digitized by Google

aux uns, tantôt aux autres ce qu'on luy demandoit. Je trouve qu'il donna trois Bulles sur ce sujet; & que trois Cardinaux à qui il avoit commis la decision de cet ennuyeux different, donnerent une Sentence interlocutoire. Par la premiere Bulle du 12. de Janvier, sa Saincteté declara que la deffense qu'elle avoit faite aux Observantins de passer à cette nouvelle Congregation, ne devoit durer que jusques au Chapitre general. Par la seconde datée du 14. d'Aoust, elle renouvella cette deffense, sur ce qu'on luy remontra que le Chapitre general avoit ordonné, qu'on assignât des convens dans chaque Province, pour ceux qui voudroient embrasser la reformation. Par la troisiéme du 19. d'Aoust, elle declara que si ces convens n'avoient pas esté effectivement assignez, dans deux mois aprés la signification de cette Bulle, il permettoit aux Observantins de passer aux nouveaux reformez. Les trois Cardinaux par leur sentence du 23. de Decembre, deffendirent de nouveau aux Observantins de changer d'estat, jusques à ce que sa Sainteté en eut autrement ordonné. Neanmoins Boverius asseure que dans ce temps plusieurs Religieux de l'Observance furent receus à sa Congregation.

XXXV. Frere Jean de Fano, qui l'avoit embrassée l'année precedente, multiplia ses convens; il en establit un à Bergame, prés d'une chapelle dediée à S. Alexandre Martyr; un second à Verone; un troisiéme éloigné de Bresse de deux milles, à un Monastere de S. Gervais; & un quatriéme à Milan devant la porte de Verceil, qui fut changé dans la ville à l'Eglise de S. Victor martyr l'an 1542. Frere Paul de Setine fonda dans la Poüille le premier de la Province de S. Ange; & l'année suivante on y ajoûta ceux de la Serre de Capriole, & de S. Jean le Rond.

XXXVI. Comme cette Congregation se fut ainsi accruë, & en convens & en Religieux, les principaux jugerent qu'il estoit necessaire de tenir un Chapitre general; pourtant Frere Loüis de Fossembrun, qui en estoit Vicaire general, n'approuvoit pas cet avis, parce qu'il craignoit qu'on ne mit un autre Superieur à sa place. Ses Freres, ni Victoire Colonne sa grande Patrone, ne le luy peurent jamais persuader; & il fallut avoir recours au Pape qui le luy commanda; il fut contraint d'obeïr, & cette assemblee se tint à Rome dans le commencement de Novembre. Il luy arriva ce qu'il avoit preveu; Frere Bernardin d'Ast homme sçavant & docte, qui n'avoit quitté l'Observance que depuis l'année precedente, fut éleu. Frere Loüis prit cela à injure; il s'en plaignit & devant les Religieux, & devant les seculiers, accusant ses Freres d'ingratitude, de ce qu'ils n'avoient point d'égard aux grands services qu'il avoit rendus à leur Congregation. Son déplaisir le pousſa plus avant; il se retira de l'obeïssance de ce nouveau Superieur, & se logea prés d'une Eglise de S. Thomas, avec quelques uns de ses adherans; mais le Cardinal de Trano ayant obtenu qu'on tiendroit un autre Chapitre, le fit revenir peu à peu; nous verrons l'année suivante ce qui en arriva.

XXXVII. Frere Henry Regius de Paderbon floriſſoit par sa doctrine dans la Province de S. Croix en Saxe. Frere Jean d'Aix la Chapelle dans celle de la Basse-Allemagne; & Frere Jean de Deventer dans celle de Cologne; les excel-

Digitized by Google

lens ouvrages qu'ils nous ont laissez marquent qu'ils meritoient bien la bell reputation qu'ils avoient aquise.

XXXVIII. Frere Arnoux de S. Fœlix Deffiniteur general, qui s'estoit aquis une grande autorité en France, par le zele de l'observance reguliere, mourut à Tolose le 4. de Decembre.

XXXIX. Frere Protais Porrus conventuel, Docteur de Paris, & Predicateur fameux par toute l'Italie, deceda dans le convent de Come qu'il avoit fait reparer.

XL. Frere Barthelemi Cordon d'une noble Famille de Castello en Italie avoit esté marié avant que de se rendre Religieux. Il prit l'habit à l'âge de trente-trois ans, & devint bientost un miroir de vertu à tous ses Freres. Son zele le poussa d'aller à Tunis en Affrique pour y prescher la foy ; mais il en fut chassé aprés avoir receu une blesseure à la teste. La veuë de son sang ne fit que l'animer à reprendre son entrepriſe, pour gagner la couronne du martyre. Il y retourna avec l'Empereur Charles Quint, & se mit à la teste de ses soldats un Crucifix à la main, pour les encourager à la prise du fort de la Goulete. Enfin aprés avoir souffert de grands travaux pour la propagation de la foy, il mourut cette année à Tunis. Ses concitoyens le traittent de saint, & sa vie se trouve écrite parmi les memoires des autres hommes de sa patrie, qui se sont rendus illustres en vertu.

XLI. Les memoires de la Province de Dalmatie portent, que Magdelaine Budrisith Comtesse de Zirou en Croatie, qui avoit embrassé l'institut du Tiers-Ordre, deceda cette année ; mais Jean Tomcus Marnavit Evéque de la Bossine, qui a écrit sa vie, dit qu'elle deceda l'an 1532. son histoire a esté imprimée à Rome avec mon approbation, l'an 1634. & asseurement elle contient des choses fort remarquables.

XLII. Frere Jean Bratiano Religieux de l'Observance, fut éleu Evesque de Sidonie en Thessalie, sous l'Archevéque de Lariſſa.

XLIII. Les habitans de Basteria, au Dioceſe d'Aiazzo en Corse, érigerent en convent l'hermitage de la Tres-sainte Trinité, qu'ils avoient donné aux Religieux de l'observance pour leur servir d'hospice, comme il conste d'une Bulle du Pape, mais Gonzague en parle autrement.

XLIV. Le convent de la Roche au Dioceſe de Thieti, a esté establi de la même façon que le precedent ; car cette année un Prestre de ce lieu, appellé Seraphin, donna aux Religieux de la Province de S. Bernardin, une chapelle avec une maison, pour leur servir d'hospice. L'an 1421. j'ay parlé aprés Gonzague du convent de S. Jean de la Roche Mont plain ; si c'est le même il faut reduire à cette année son premier establiſſement.

XLV. Les Conventuels de la Province de Bologne, s'establirent au bourg de Liciani, dans le Dioceſe de Bretonorio, sur un fonds appellé la Fontaine vieille, qui leur fut donné par Sebastien, & André habitans de ce lieu.

XLVI. Antoine de Grignan fonda un convent pour les mesmes à S. Marie de Haut, dans la Custodie de Trapani en Sicile ; mais ils le délaisserent à cause de sa solitude, & firent unir tous les biens à celuy de S. François de Marzala.

Digitized by Google

XLVII. Ils en eſtablirent un autre environ ce temps, à Refadali dans la même Cuſtodie; mais la demeure de cette maiſon eſt ſujette à beaucoup d'incommoditez.

XLVIII. Prudence Sandoval Hiſtoriographe de l'Empereur Charles Quint dit, qu'il y avoit un convent à Tunis en Affrique, dans l'endroit où les Chreſtiens appellez Rabatins habitoient. Il ajoûte que ce Prince y fit celebrer avec grande ſolemnité la feſte de S. Jaques l'Apôtre, lors qu'il ſe fut rendu maiſtre de cette ville.

XLIX. Le Pape permit aux Religieux de la Province de S. Loüis en France de bâtir un convent à Frejus, & un autre à Auriol dans le Dioceſe de Toulon. Gonzague dit qu'ils n'eſtablirent pas le premier, mais qu'à la priere de l'Evéque, & des Conſuls, ils prirent celuy que les Minimes avoient abandonné environ l'an 1577. & qui eſt dedié à N. Dame de Pitié.

L. Pierre d'Acunha, & ſa femme Beatrix de Villena, fonderent un Monaſtere pour les Urbaniſtes ſous le titre de la Mere de Dieu, à Porto en Portugal. La Sœur Elizabeth de l'Annonciation y eſt decedée en odeur de ſainteté, aprés l'avoir gouverné avec grande prudence pendant vingt-huit ans. Elle demeuroit ſi long temps en priere, qu'il ſe forma un cal à ſes genoux; & quelques années aprés ſa mort, ſon corps fut trouvé ſans aucune corruption, comme ſi elle ne venoit que d'expirer.

LI. Je n'ay point trouvé le temps de la fondation du Monaſtere d'Acqs en Gaſcogne; mais ſeulement que les Peres de la Province de Guiene qui s'étoient ſoûmis depuis peu de temps au General de l'Ordre, en prirent la direſion cette année, & que l'an 1616. elle fut donnée par l'autorité de Paul III. à ceux de l'Obſervance.

LII. Le Patriarche de Veniſe, & le chef du Chapitre de ſon Egliſe, pretendoient de reformer les Monaſteres de S. Claire, qui eſtoient dans cette ville, en vertu d'un Bref de Paul III. qui confirmoit la commiſſion que Leon X. leur avoit donnée, de redüire quelques Monaſteres à l'exacte reformation; mais ſa Sainteté declara que ceux de S. Claire n'y devoient pas eſtre compris, & que cela appartenoit à leurs Superieurs ordinaires.

LIII. Paul III. confirma la declaration que Sixte IV. avoit faite en faveur des Freres & des Sœurs du Tiers-Ordre en Italie; ſçavoir qu'ils devoient eſtre conſiderez comme des perſonnes Eccleſiaſtiques, & joüir de tous les privileges qui leur avoient eſté accordez par le S. Siege.

LIV. Les habitans de Bourgiſtrate au Dioceſe de Feſules, & ceux d'Anglaria au Dioceſe d'Arezze, avoient donné aux Religieux du Mont Alverne dequoy eſtablir deux hoſpices dans ces deux bourgs; & ſa Sainteté confirma ces deux petits eſtabliſſemens.

DE JESUS-

Digitized by Google

I. FRere Jean Calvo Commiſſaire de Cour obtint du Pape, la permiſſion de dire la Meſſe du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran dans l'Egliſe des Religieuſes de S. Claire d'Aquila le 23. d'Octobre, de faire l'office double de S. Euſtache, & de ſes compagnons dans tout l'Ordre, de dire l'office du nom de Jeſus, qui avoit eſté compoſé par Frere Jerôme de Maripetre Venitien, & de dire la Meſſe de la paſſion de JESUS-CHRIST, qu'un autre Frere Mineur avoit dreſſée.

II. Nous avons veu qu'on avoit erigé en Province la Cuſtodie de S. Evangile dans la nouvelle Eſpagne. Antoine de Herrera dit, que Charles Quint fit demander au Pape par ſon Ambaſſadeur, la permiſſion d'eſtablir une nouvelle Cuſtodie, ſous le titre du nom de Jeſus dans le même pays. Cet auteur ajoûte, que l'Empereur écrivit au Pape, pour luy témoigner, que les douze Freres Mineurs de la Province de S. Gabriel, qui avoient eſté envoyez aux Indes, y faiſoient un fruit merveilleux pour l'eſtabliſſement de la foy, & qu'ils meritoient bien que ſa Sainteté les favoriſât de pluſieurs graces. Je diray mon ſentiment de cette Cuſtodie l'an 1559. Frere Garcias de Ciſneros fut éleu le premier Provincial de la nouvelle Province de S. Evangile, mais il mourut avant la fin de l'année, & Frere Antoine de Ciudad Rodriguez luy ſucceda dans cette charge.

III. Il y eut une grande conteſtation dans les Indes occidentales, ſur la façon d'adminiſtrer le Baptême aux nouveaux convertis; le Vice-Roy fit aſſembler les Evêques de l'Iſle Eſpagnole, de Tlaxcala, & de Mexique pour vuider ce different; & ces Prelats ordonnerent premierement qu'on dreſſeroit des fonds baptiſmaux dans toutes les Egliſes parroiſſielles, & dans celles des convens, & des hermitages. 2. Qu'on ne baptiſeroit point les Indiens avant que de les avoir inſtruits, & qu'on fairoit ſur eux les exorciſmes portez par le Rituel Romain. 3. Que quand il y auroit un grand nombre de perſonnes à baptiſer, il ſuffiroit d'appliquer la ſalive, de donner le cierge allumé, & le chaperon blanc à trois ou quatre de chaque ſexe, & qu'on leur declareroit que ces ceremonies ne ſont pas de l'eſſence du Baptême, mais de ſa ſolemnité. 4. Qu'on beniroit l'eau du Baptême, comme le Rituel le marque. 5. Qu'on les oindroit tous du ſaint chrême à la teſte, & de l'huile ſur les épaules, à la reſerve des femmes, à qui l'on pourroit l'appliquer ailleurs, comme on le jugeroit plus commode & plus honneſte. 6. Que tout cela ſeroit obſervé uniformement par tous les Preſtres, excepté dans les cas de neceſſité, dont le jugement ſeroit laiſſé à celuy qui adminiſtreroit le Sacrement.

IV. Les Freres Mineurs fonderent un college dans leur premier convent de

Digitized by Google

Mexique, qui est dedié à S. François, afin d'instruire la jeunesse avec plus de commodité. Frere Pierre de Gand en Flandres procura cet establissement, & Frere Arnoux de Bassacio fut establi Regent pour enseigner la Grammaire; car il estoit fort sçavant, & avoit tres-bien appris la langue de ce peuple. Antoine de Mendozze Vice Roy des Indes, avoit receu ordre de Charles Quint, de travailler avec soin à l'instruction des Indiens dans les Lettres & dans les Arts; & comme il avoit une si grande affection pour eux, qu'on l'appelloit leur patron & leur pere; & que d'ailleurs il estoit d'un naturel doux, & bienfaisant, il s'employa de tout son pouvoir à cette bonne œuvre. Il connoissoit que les Religieux faisoient un grand fruit dans leurs colleges; mais il prit garde que cette foule d'Escholiers qui se trouvoient dans leurs convens, leur causoient beaucoup de trouble & d'incommodité, c'est pourquoy il fonda un grand college aux dépens du Roy prés du convent de S. Jaques qu'ils avoient dans la même ville, & en donna l'intendance au Gardien.

V. Cette maison ne devoit pas servir seulement pour les enfans de cette ville, mais encore pour ceux des principales Familles, & des meilleures villes de l'Empire. Dans peu de jours les Religieux en ramasserent plus de cent de divers endroits, qui furent conduits en procession avec grande solemnité, depuis le convent de S. François jusques au college, & élevez avec grand soin aux lettres & à la pieté. Quelques Espagnols murmuroient contre cette fondation, disant que les Indiens n'avoient pas l'esprit propre pour les sciences; que les grands revenus dont on enrichissoit ce college estoient mal employez pour eux, & qu'il y avoit du danger qu'on n'en vit sortir des heretiques, plûtost que des Docteurs, si l'on leur enseignoit la Philosophie & la Theologie. Les Freres Mineurs soûtenoient le contraire, & le succez a fait voir qu'ils avoient raison, car plusieurs de ces enfans se sont rendus fort illustres & en science & en vertu, & ont rendu de grands services à leur patrie. Frere Bernardin de Sahagun a enseigné la Grammaire dans ce college, aprés Frere Arnoux, pendant quarante ans; Frere André Ulmes la Rhetorique, Fr. Jean de Gaona, Frere François de Bustamant, & Frere Jean Fucher la Philosophie; tous excepté Frere Jean entendoient tres-bien la langue du païs, & ont composé des livres qui ont esté tres-utiles.

VI. Frere Didace de Sylva Evêque de Ceuta en Affrique, fut creé par le Pape Inquisiteur general en Portugal. Rodriguez d'Acunha pretend que c'est le premier qui a esté estabi dans ce Royaume; mais j'ay fait voir ailleurs par des actes authentiques, que d'autres Freres Mineurs y avoient déja exercé cet office.

VII. Frere Nonce Ange Fasello Conventuel, mourut cette année, & fut enterré à l'Eglise du convent de Terni, avec une Epitaphe qui porte qu'il a esté élevé aux plus grandes charges de l'Ordre, & qu'il s'est rendu également recommandable par sa science & par sa pieté.

VIII. Frere Conrad de Bendorf du même institut, & Provincial de Strazbourg, deceda environ cette année, aprés avoir éclairé l'Allemagne par sa belle doctrine; ses écrits se conservent au convent d'Ulingen, qu'il avoit fait aggrandir & orner.

Digitized by Google

IX. Frere Gabriel de Toro Provincial de S. Jaques, & Confesseur des Roys de Portugal, estoit en si grande estime, que Charles Quint le fit Visiteur du Conseil Royal de Castille.

X. Frere Jerôme de Leopol en Russie, Professeur en Theologie, & Theologal de l'Eglise cathedrale de Cracovie, s'est rendu fort recommandable par la fermeté avec laquelle il a resisté jusques à sa mort, aux efforts que les Luthériens faisoient, pour infecter la Pomeranie du venin de leurs erreurs.

XI. Frere Hermolaüs d'Hermolaïs fut éleu Evesque de Modrusch, en Esclavonie, sous l'Archevesque de Spalatro, & mourut l'année suivante.

XII. Cheridin Barberousse, ce Pirate si redouté sur la Mediterranée, fit une descente dans l'Isle de Minorque, où il prit & saccagea Mahon; le Gardien de cette ville voyant les horribles desordres que les barbares faisoient, alla consumer les hosties qui estoient dans le Ciboire, pour éviter qu'elles ne fussent prophanées; & par cette action de prudence, & de pieté, il merita la couronne du Martyre; car Barberousse le fit mourir cruellement avec Frere Barthelemi Genestar, & Frere François Coll.

XIII. Les Capucins tinrent un second Chapitre general; mais Frere Loüis de Fossembrun n'y trouva pas la satisfaction de l'injure qu'il croyoit avoir reçûë au premier; car il ne fut point remis dans sa charge de Vicaire general, & Frere Bernardin d'Ast fut continué. Cela luy donna tant de chagrin, qu'il ne se peut retenir de crier & de reclamer contre l'injustice qu'on luy faisoit; le Cardinal de Trano qui presidoit à cette assemblée, & tous ses Freres tâcherent de l'adoucir par leurs prieres, & par leurs remonstrances; mais tout cela fut inutile pour guerir cet esprit ulceré; il ne peut jamais revenir de son déplaisir; & l'année suivante la passion le maistrisa tellement qu'il abandonna cette Congregation, pour laquelle il avoit tant travaillé; cependant le Cardinal de Trano fit confirmer par le Pape l'élection de Frere Bernardin, & la deposition de Frere Loüis.

XIV. Comme les disputes s'aigrissoient de plus en plus entre l'Observance & les Capucins, le Pape nomma six Cardinaux pour les terminer. Le General de l'Ordre offrit à ces Commissaires, de recevoir cette nouvelle congregation dans son corps, sous des conditions fort raisonnables; cinq de ces Prelats estoient d'avis de faire cette union; mais le Cardinal de S. Severin qui faisoit le sixiéme, s'opiniâtra de l'empescher, & obtint une Bulle du Pape du 24. d'Aoust, par laquelle sa Sainteté confirma cet institut sous la dépendance du Maistre general des Conventuels.

XV. Frere Bernardin George natif de Rheggio en Calabre, mourut cette année à Rome. Il avoit fait ses premieres estudes sous Frere François Lychet, & les avoit continuées à Paris avec un grand progrés. Depuis quatre ans il avoit passé de l'Observance aux Capucins; & dans ce nouvel estat il témoigna un grand zele pour la pureté de la regle, & un grand amour pour la mortification. Ses predications ne respiroient que le salut des ames, & au lieu qu'auparavant il avoit affecté de paroistre un eloquent Orateur, il ne pansoit plus qu'à dire des choses fortes, & touchantes pour émouvoir ses auditeurs à la pe-

Digitized by Google

nitence. Quelquefois il prêchoit en Prophete, car il predit l'incendie de Catane, qui arriva l'an 1537. par des flammes du Mont Ethna ; & le malheur de Rhegio, que Caradin General de l'armée navale des Turcs ruina l'an 1543. Il estoit si éclairé des lumieres du ciel, qu'il penetroit les secrets des cœurs : cette grace n'empéchoit pas pourtant qu'il ne souffrit des tentations qui affligeoient son esprit, mais Jesus-Christ l'en delivra par sa visite, & par ses avis. Il avoit esté fait Vicaire de la Province de Calabre depuis treize mois ; & se trouvant à Rome, il apprit le jour de sa mort par une revelation, en avertit ses Freres, les exhorta à la pieté, & à l'observance de la Regle ; & aprés avoir eu la faveur de voir encore Jesus-Christ, il rendit fort doucement son ame, âgé de soixante-neuf ans. Il fut enterré au cloistre ; & aprés plusieurs années, son corps a esté trouvé aussi entier, & aussi frais, que s'il ne fut mort que le même jour.

XVI. Le Pape donna aux Observantins de la Province de S. Jerôme, l'Eglise parroissielle de S. Barthelemy, située dans l'Isle que le Tybre fait au milieu de Rome ; & leur accorda le pouvoir de faire faire le service necessaire aux Parroissiens par un Prestre seculier. Depuis ils y ont basty un fort beau convent, & exercent eux-mêmes toutes les fonctions curiales. On croit que le corps de S. Barthelemy repose dans ce lieu, & qu'il y fut porté par l'Empereur Othon II. Sa feste s'y celebre pendant huit jours avec grande solemnité, & avec un concours merveilleux de peuple. L'Eglise est encore enrichie des corps de S. Paulin Evêque de Nole, de S. Albert confesseur, & des saints Martyrs Marcellin & Superanie. Le Cardinal Gabriel de Treio, qui avoit le titre de cette Eglise, y a fait faire de fort beaux ornemens au frontispice & au lambris ; & donné plusieurs lampes d'argent qui brûlent devant les Reliques du saint Apostre.

XVII. Constance d'Antoine veuve de François de Maison-vieille, donna une maison, des champs, des jardins, & des bois prés de Cologna dans le Dioceſe de Fesules, aux Observantins de la Province de Florence, pour bastir un convent au même lieu, sous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge.

XVIII. Les Conventuels acquirent un petit convent dedié à S. François, dans le bourg de Franche-fontaine.

XIX. Fr. Jean Crespius Religieux illustre en vertu, establit un convent sous le titre de Sainte Marie de JESUS, à Alcudia dans l'Isle de Majorque.

XX. Aprés que Sebastien Belalcazar eut conquis la Province de Popayana en Amerique ; & qu'il en eut esté établi Gouverneur, il fonda une belle ville, à qui il donna le nom de cette Province ; elle est située à deux degrez & demy de l'Equinoctial vers le Septentrion. En même temps on y établit un convent pour les Freres Mineurs, dedié à Saint Bernardin, duquel les colleges de Saint Antoine de Chisquies, & de Saint Luc de Coccunocos dépendent.

XXI. Le convent d'Auriol au Dioceſe de Toulon, fut commencé cette an-

Digitized by Google

née, selon la permission que le Pape avoit donnée la precedente. Divers accidens empêcherent de continuer son edifice; mais enfin il fut achevé l'an 1581. L'Evêque de Marseille sacra l'Eglise à l'honneur de Ste Marie de la Paix, & de S. François.

XXII. Le convent de Clonmelie en Irlande, fut donné aux Observantins, qui le reformerent.

XXIII. Les habitans de Cité Castellane, fonderent un Monastere pour les Urbanistes de la Province de Saint François, & un autre pour les Tierceres.

XXIV. Celuy d'Osmo fut étably en même temps sous le titre de Saint Nicolas; & les premieres Religieuses y vinrent d'Ancone, & de Pesaro.

XXV. Elizabeth de Mendantia, veuve de Jean Menesés Gouverneur du Port d'Azamor en Afrique, avoit commencé de bastir un Monastere pour les Urbanistes dans Lisbone l'an 1531. sous le titre de Nostre-Dame d'Esperance; & Jeane Deza Dame de la chambre de la Reine de Portugal, le fit achever cette année: elle fit venir les premieres Religieuses de l'Isle de Madera; & la discipline reguliere y fut établie avec tant de perfection, que cette maison a élevé plusieurs filles qui se sont renduës fort illustres en vertu. La Sœur Agnés qui en fut la premiere Abbesse, a esté une des plus recommandables; & sa pieté merita que son sepulchre fût ouvert par les Anges. La Sœur Anne de la Conception, qui estoit d'une naissance fort noble, parut plus noble encore par ses mœurs; elle mourut jeune, mais pleine de merites: car elle avoit passé toute sa vie dans la priere, & dans l'exercice de la mortification.

XXVI. Une femme devote qui estoit du Tiers-Ordre de S. Dominique, prit l'habit de celuy de S. François, avec quelques filles, & fonda un Monastere sous le titre du Saint Esprit, à Tours en Portugal; les Conventuels en ont eu la conduite, jusques à ce que Fr. Christofle d'Abrantes Commissaire dans ce Royaume, la remit aux Religieux de l'Observance. La Sœur Helene de Cosé s'y est renduë illustre par sa patience dans les maladies & les adversités: aprés sa mort son corps parut reluisant de clarté, & répandit une odeur tres-douce.

XXVII. J'ay parlé l'an 1439. de deux Monasteres de Sainte Claire, qui sont à Catane en Sicile; mais je ne sçavois pas alors leur origine; j'ay trouvé que le second fut étably cette année en vertu d'un bref du Pape, daté du quinziéme de Juillet, & que le dix-septiéme du même mois sa Sainteté donna commission au Thresorier, & au Chantre de l'Eglise de cette Ville, de prendre quatre Religieuses d'un autre Monastere, pour les conduire à celuy cy.

XXVIII. Paul III. declara que les fideles pouvoient recevoir la communion dans les Eglises des Freres Mineurs, tous les jours de l'année, à la reserve de celui de Pasques.

XXIX. Sa Sainteté commanda qu'on ôtat sans delay un tronc, qui estoit dans l'Eglise du convent de N. Dame des Graces prés de Teramo dans l'Abbruzze,

Digitized by Google

parce que cela est contraire à la pureté de la Regle.

XXX. Les Urbanistes du Monastere de S. Claude de Foligny, & celles de Cozenza obtinrent l'exemption de toutes sortes de subsides.

XXXI. Le Cardinal Fr. François Quignonez donna un témoignage authentique de plusieurs graces que le Pape lui avoit accordées pour les confreres de la Conception, & de la Sainte Croix en Espagne, tant pour les indulgences qu'ils pouvoient gagner durant l'octave de la Conception de la Ste Vierge, que pour le pouvoir de se faire absoudre des censures, & de divers cas reservez, que pour se faire dispenser de quelques irregularités.

XXXII. Le même Prelat declara que les Urbanistes sujettes à l'Observance, ne seroient point obligées de commencer le jeûne de l'Advent que le jour de S. André, nonobstant la Regle, les statuts, & les coustumes contraires, pourveu que leurs Superieurs y consentissent; & qu'elles pouvoient faire entrer six Religieux dans leur closture, pour la sepulture de leurs sœurs.

DE JESUS-CHRIST l'an 1537.	DE PAUL III. l'an 3.	DE CHARLES V. EMP. l'an 19.	DE L'ORDRE l'an 330.

I. QUoy qu'il n'y eut pas assés grand nombre de Freres Mineurs dans le Royaume de Mexique pour suffire à l'instruction de tous ceux qui embrassoient la foy; neanmoins dés que Fr. Antoine de Ciudad Rodriguez fut élû Provincial, il en envoya six vers les Provinces maritimes du costé du Nord. Ces ouvriers Apostoliques entreprirent avec grand zele ce long & penible voyage; employerent deux ans à cette mission avec des travaux incroyables, & firent un grand fruit dans les Provinces de Huatzaqualco, de Tabalco, & de Xicalanco, jusques à Champaton.

II. L'Empereur Charles Quint envoya Alphonse de Cabrera, & Lopez d'Aguiar avec trois navires, à la Province qui est arrosée par le fleuve d'argent, duquel elle prend le nom, afin de donner du secours à quelques Espagnols qui avoient commencé de s'en saisir; & six Freres Mineurs s'embarquerent sur cette petite flotte, pour gagner à Jesus-Christ ces peuples qu'on vouloit soûmettre à la domination Espagnole. En même temps ce Prince apprit le grand fruit que les Religieux de Mexique faisoient au college qu'on avoit établi dans cette Ville, & recommanda tres instamment au Viceroy, de prendre tout le soin possible de cet illustre Seminaire.

III. Nous avons vû l'année precedente, qu'il se presentoit un si grand nombre de personnes pour recevoir le baptême dans Mexique, & dans les Provinces voisines, qu'il estoit impossible de le leur administrer avec toutes les ceremonies prescrites par le Rituel Romain, parce qu'il n'y avoit pas assés d'ouvriers pour exercer cette fonction. En ce temps les Freres Mineurs estoient environ 60, & l'on compte que depuis l'arrivée des douze premiers, qui fut l'an 1524.

Digitized by Google

jusques à l'an 1539. ils en baptiserent sept millions. Dans cette foule, voicy comment ils en usoient; on faisoit assembler dans une grande place tous ceux qui se presentoient; on les divisoit en trois classes, l'une des enfans, la seconde des femmes, & la troisiéme des hommes. On commençoit par les enfans, & l'on en baptisoit trois ou quatre, avec toutes les ceremonies de la solemnité de ce Sacrement; puis on baptisoit le reste sans autre ceremonie que de leur donner l'eau pour l'essence du Sacrement. On faisoit la même chose pour les femmes, & pour les hommes; & l'on donnoit le même nom à tous les mâles, & un autre à toutes les femmes qui se presentoient en un même jour. Quoy que par ce moyen on abbregeât cette fonction, neanmoins il falloit souvent y employer les jours entiers; & les Ministres s'en trouvoient si las, qu'ils étoient obligez de se servir tantost du bras droit, tantost du gauche, jusques à ce que de pure foiblesse ils ne pouvoient plus les soûtenir.

IV. Il se trouva des gens qui condamnoient cet usage, & qui soustenoient qu'on ne devoit pas baptiser les enfans qu'avec toutes les ceremonies, & qu'il falloit renvoyer le baptême des plus Grands, à la veille de Pasques & de Pentecoste. Les Freres Mineurs qui avoient fait les premieres conversions en ce païs, disoient qu'il estoit impossible d'observer ces longues ceremonies pour tous les baptisés, & qu'on avoit raison de les obmettre, afin de pouvoir donner ce Sacrement à un plus grand nombre de personnes. Ils faisoient voir que dans la ville de Xuchimilco, ils avoient baptisé quinze mille Indiens en un seul jour; qu'il n'y auroit pas eu assés de temps pour observer sur chacun tout ce que le Rituel prescrit; qu'il ne se seroit pas trouvé assés de chresme pour tous; & que les Ministres n'eussent pas pû fournir assés de salive, quand mêmes ils auroient beu à toutes les heures du jour. Ils alleguoient, pour defendre leur usage, & leur opinion, que ces ceremonies n'avoient pas esté pratiquées à la naissance de l'Eglise; que les Apostres, ni leurs disciples ne s'en estoient pas servis; & qu'on les avoit mêmes obmises en Espagne pour les Maures de Grenade, & de Valence, lors qu'ils se convertirent l'an 1496. Toutes ces raisons ne peurent pas appaiser la contestation qui s'estoit émeuë sur ce sujet; ni empêcher que quelques Prelats ne commandassent sous de grieves censures, qu'on n'obmit aucune ceremonie de ce sacré ministere. Le pretexte de leur zele estoit, qu'il falloit rendre le baptême recommandable par sa solemnité; & que la simplicité dans laquelle il a esté institué par Jesus-Christ, devoit estre revestuë des ceremonies qui luy servoient d'ornement. Cette question fut traittée aux Indes en diverses Assemblées; on consulta les Universités de Salamanque, & d'Alcala; enfin elle fut portée à Rome, où le Pape la decida le premier de Juin, par une bulle qu'il adressa à tous les Evesques des Indes Occidentales; & fit des reglemens pour d'autres choses.

V. Par cette constitution, sa Sainteté declara que ceux qui avoient administré le baptême sans les ceremonies accoustumées, n'avoient point commis de peché, parce qu'ils avoient crû qu'ils pouvoient les obmettre avec raison dans la conjoncture où ils se trouvoient. Mais Elle ordonna que d'oresnavant on les fit pour tous, hors des cas de necessité, dont il chargeoit la conscience des Mi-

Digitized by Google

nistres ; & que hors de ce cas on observât du moins quatre choſes 1. La benediction de l'eau ; 2. l'inſtruction, & les exorciſmes pour chacun ; 3. le ſel, la ſalive, le chaperon blanc, & le cierge pour trois ou quatre de chaque ſexe ; 4. le chreſme & l'huile. Touchant le mariage de ces nouveaux convertis, Elle declara que ceux qui avoient pluſieurs femmes, devoient épouſer de nouveau la premiere qu'ils avoient priſe, s'ils ſe ſouvenoient quelle elle eſtoit ; mais que s'ils ne s'en ſouvenoient pas, ils pourroient retenir celle qui leur ſeroit la plus agreable, quoi qu'elle fut leur parente, ou leur alliée au troiſiéme degré. Pour l'abſtinence Elle ordonna, qu'on ne leur imposât des jeûnes que la veille de Noel & de Paſques, & tous les Vendredis du Careſme ; & qu'on leur permit l'uſage du lait, des œufs, & de la chair aux autres jours, auſquels ces viandes ſont prohibées par l'Egliſe. Pour les feſtes chommables, Elle determina celles de Noël, de la Circonciſion, de l'Epiphanie, de la Reſurrection, de l'Aſcenſion, de la Pentecoſte, de la feſte-Dieu, & de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification, & de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, & celle de S. Pierre & de S. Paul. Elle donna à tous ces Prelats le pouvoir d'abſoudre par eux-mêmes, ou par autruy, de tous les cas reſervez au ſaint Siege. Enfin Elle defendit à tous les Apoſtats, d'entrer en ce païs ſous peine d'excommunication, dont ils ne pourroient eſtre abſous qu'ils n'en fuſſent ſortis ; & commanda aux mêmes Prelats de les chaſſer de leurs Dioceſes, de crainte qu'ils ne gâtaſſent cette nouvelle Egliſe par leur mauvais exemple.

VI. Les Eſpagnols qui eſtoient aux Indes, avoient une ſi furieuſe paſſion de s'enrichir, qu'ils continuoient de traitter ces pauvres peuples en eſclaves, & les dépoüilloient de leurs biens. Pour trouver quelque pretexte à leur tyrannie, ils ſouſtenoient que les Indiens eſtoient des brutaux, ſans eſprit & ſans raiſon, de ſorte qu'ils n'eſtoient pas capables de recevoir les Sacremens ; ſur ce mauvais & cruel fondement, ils empêchoient les Religieux de travailler à leur converſion, & de les reduire à la vie civile. Le Pape ayant eſté informé de cet indigne traittement, declara le 2. de Juin, que tous les Indiens & les autres Gentils avoient droit de joüir de leur liberté, & de leurs biens, avant même qu'ils ne ſe convertiſſent ; & que ceux qui les priveroient de l'un ou de l'autre, commettroient une action injuſte & tyrannique.

VII. Henry VIII. Roy d'Angleterre, n'avoit pas fait mourir encore aucun des Freres Mineurs qu'il tenoit dans ſes priſons ; mais quelques-uns y eſtoient morts de miſere. Voyant qu'il n'en pouvoit pas reduire un ſeul à ſon party, & craignant que leur exemple ne donnât du courage à ceux qui condamnoient ſa mauvaiſe conduite, il voulut prendre une derniere reſolution contre eux ; ſa premiere penſée fut de les faire tous perir ; mais comme ils eſtoient en grand nombre, il craignit la honte que cette cruauté pouvoit attirer ſur lui ; & voulant encore deferer quelque choſe aux prieres de Thomas Uriſley qui s'intereſſoit pour ces bons Religieux ; il ſe contenta d'en faire mourir quelques-uns. Fr. Antoine Brorbrey qui eſtoit un venerable vieillard fort ſçavant en Grec & en Hebreu, fut étranglé avec ſon propre cordon le 17. de Juillet. Fr. Thomas Belchiam qui eſtoit encore fort jeune, mais tres-docte, fut condamné à mourir

Digitized by Google

rit de faim dans la prison. Fr. Thomas Cort illustre par sa naissance, perit par les miseres qu'on luy fit souffrir au méme lieu. Trente autres furent renvoyez en divers endroits du Royaume, attachez deux à deux, afin que leur mort fit moins d'éclat ; & huit furent bannis partie en Flandres, partie en Escosse. Voilà toute la grace qu'Urisley peut obtenir pour eux, de ce Prince cruel.

VIII. Fr. Jean Forest avoit esté condamné depuis deux ans, mais son supplice avoit esté differé. Son grand crime estoit d'avoir soûtenu la validité du mariage de Caterine, & l'autorité du Pape, par un Livre tres-docte, & dans une dispute contre Hugues Latimer Evêque Lutherien. Henry, & Thomas Cromvel digne Vicaire d'un tel tyran, voulurent envoyer au ciel cet illustre confesseur avec plus d'éclat, & par de plus cruels tourmens. Le 23. de May il fut conduit à la place de Londres, & élevé entre deux potences pour estre brûlé tout vif. Le supplice estoit de soy-méme fort cruel, il le devint encore davantage par la lenteur du petit feu qu'on alluma sous luy ; la barbarie ne pouvoit pas aller plus loin ; la mort quoique cruelle ne la contente pas si elle n'est longue ; la furieuse ardeur de sa soif ne se peut pas éteindre, si elle ne boit le sang à longs traits ; la mort de son ennemy lui déplaist, si elle s'avance ; elle veut qu'il vive, pour le voir souffrir.

IX. Lorsque cet illustre Martyr vit les instrumens de son supplice, bien loin de s'en effrayer, il s'écria : Ni le poteau, ni le feu, ni les tourmens ne me separeront jamais de vous, ô mon Dieu ! & tandis que le feu le brûloit, il repeta plusieurs fois ce verset du Pseaume 56. *I'esperéray sous l'ombre de vos ailes, jusques à ce que l'iniquité soit passée.* Il eut pour compagne de son martyre une image de bois, pour laquelle le peuple avoit une veneration extraordinaire ; on la fit porter de la Province de Galles, & elle fut brûlée dans le méme bûcher ; l'heresie s'en prenoit aux choses sacrées ; & Dieu vouloit qu'on connut par là, que Fr. Jean mouroit en saint. L'impieté voulut pourtant qu'on en prit une autre pensée ; car on mit un cartel sur sa potence, conceu en ces termes. *Frere Forest pere du mensonge, qui a voulu estre l'Auteur de sa mort. Par une extreme impudence il a nié l'Evangile, & que le Roy fut le chef de l'Eglise.* Ce méme cartel fut appliqué en divers endroits de la ville, & l'on y ajoûta des vers pour joindre la raillerie à la cruauté.

X. Le 3. de Juin Fr. Richard Risbey Gardien de Cantorbery, & Fr. Hugues Richey Gardien de Richivot furent aussi executez, selon Fr. Thomas Bouchier. On les conduisit à la place sur des traîneaux ; on croyoit les effrayer par la veuë du gibet, & d'une chaudiere d'eau boüillante, mais cela ne servit qu'à faire croistre leur constance. Un Officier leur vint offrir la vie de la part du Roy, pourveu qu'ils voulussent le reconnoistre pour chef de l'Eglise Anglicane ; mais ils aimerent mieux mourir, que de renoncer à leur foy. Lors que le premier monta l'échelle, il commença de reciter à haute voix, & avec grande ferveur, les yeux levés au ciel, ce verset du Ps. 53. *Je vous offriray des sacrifices avec une pleine volonté, & je rendray graces à vostre Nom, parce qu'il est la bonté mesme.* Fr. Hugues receut le coup de mort avec la méme fer-

Digitized by Google

meté. Ils furent jettez tous deux à terre, avant qu'ils n'euſſent eſté étranglez le Bourreau leur coupa les parties honteuſes, leur arracha le cœur qui palpitoit encore ; mit leur corps en quatre parties ; & aprés les avoir fait un peu boüillir dans l'eau, il les poſa ſur les portes de la ville, & mit leurs teſtes ſur la tour du pont.

XI. Frere Benoiſt de Cremone mourut fort ſaintement le 30. de Decembre, au convent d'Agnoni de la Province de S. Ange. Il avoit rempli d'eau une ciſterne ſeche, en faiſant deſſus le ſigne de la croix. Par la même vertu il chaſſa les ſauterelles qui devoroient les moiſſons. Il obtint des enfans par ſes prieres à la Princeſſe de Melphi aprés une longue ſterilité. Il a delivré pluſieurs demoniaques, & fait beaucoup de gueriſons miraculeuſes ; il fut enterré avec le Bienheureux Fr. Gaſparin, qui ne s'eſtoit pas rendu moins illuſtre par ſes miracles.

XII. Fr. Roger Brulet illuſtre par ſa vertu, par ſa doctrine, & par ſes predications, deceda fort pieuſement au convent de Saint François ſur la Sambre.

XIII. Fr. Marc de Thieti mourut au convent de cette ville qui eſt le troiſiéme de la Province de S. Bernardin, dont il avoit eſté Provincial. Quinze ans aprés ſa mort ſon corps fut trouvé ſans aucune marque de corruption, ſous les degrez du grand Autel, où il avoit eſté enterré.

XIV. Fr. Simon Ardeus Conventuel avoit enſeigné la Philoſophie, & la Theologie en divers endroits avec un grand applaudiſſement ; il mourut à Padouë, & fut enterré dans la celebre Egliſe de S. Antoine, avec une belle Epitaphe qui eſt poſée ſous ſa ſtatuë.

XV. Fr. Loüis de Rheggio en Calabre, deceda en grande odeur de ſainteté, à la motte de Philocaſtro. Il eſtoit né l'an 1466. & s'eſtoit rendu Religieux au convent de l'Obſervance dans ſa patrie. Il fit ſes études à Breſſe ſous Fr. François Lychet. A la ſcience il joignit une grande vertu, de ſorte qu'il merita de recevoir des extaſes, & de faire des propheties, & des miracles. Le deſir d'une vie plus auſtere, l'obligea de paſſer aux Capucins l'an 1532. & il ſervit fort utilement à l'établiſſement de cette nouvelle congregation. Il commença de l'étendre dans la Calabre avec beaucoup de ſuccés. Ses predications eſtoient pleines de ferveur : & pour retirer ſes auditeurs du peché, il leur prediſoit ſouvent les fleaux dont Dieu les vouloit chaſtier, s'ils ne ſe convertiſſoient. Il predit aux habitans de Palme, que leur ville ſeroit détruite, comme il arriva peu de temps aprés. Lorſque le Pirate Barberouſſe ravagea & démolit Rheggio, Fr. Loüis eſtoit au bourg de Seminaria, qui en eſt éloigné de vingt milles ; & il annonça en chaire le malheur qui alloit arriver à ſes concitoyens. Aprés qu'il eut fait pluſieurs autres merveilles, Dieu l'appella à ſon ſaint repos le 28. d'Avril : l'Evéque de Nicotera voulut officier à ſes funerailles, & le peuple s'y aſſembla en foule. Trois ans aprés ſa mort, ſon corps fut trouvé ſans aucune marque de corruption, & remis ſous le grand Autel, d'où il fut tranſporté à la Sacriſtie l'an 1598. Les Ecrivains de ſon païs parlent de luy avec de grands eloges.

Digitized by Google

XVI. Fr. Michel de l'Abbruzze qui avoit aussi passé de l'Observance aux Capucins, mourut au méme lieu le 5. de Juillet. Il s'estoit rendu fort illustre par l'assiduité à la priere, par l'austerité des jeûnes, par la longueur de ses veilles, par le zele de la pureté de la Regle, & par son ardente charité envers les malades. Il offroit incessamment ses oraisons à Dieu pour eux avec beaucoup de larmes, & il en guerit plusieurs par le signe de la croix.

XVII. Fr. Junipere du Champ est enterré avec Fr. Michel; mais je ne sçais pas en quelle année il est mort. Il s'estoit rendu fort recommandable par trois choses, par un exact silence, car il ne disoit jamais des paroles oiseuses; par une grande abstinence, car il avoit tellement mortifié son goust, qu'il ne distinguoit point du tout la saveur des viandes; & par une mortification continuelle de la chair, qu'il a prattiquée jusques à la mort.

XVIII. Fr. François Titelman natif d'Hassel au territoire de Liege, deceda fort saintement dans Anticoli prés de Rome, le 12. de Septembre. Il avoit perdu son pere & sa mere dans son bas âge; mais Charles Carondilet prit le soin de son education; & l'envoya à Louvain pour étudier aux bonnes lettres. Avant qu'il n'eût atteint sa seiziéme année, il apprit si parfaittement le Grec, qu'il le parloit avec plus de facilité que le Latin, quoy qu'il sceut tres-bien cette Langue. L'attachement qu'il avoit à l'étude, le détournoit des vices à quoy la jeunesse est sujete; & Dieu luy inspira peu à peu le desir de renoncer au monde, & d'embrasser l'état de la Religion, pour faire son salut avec plus de seureté. Il prit bien-tost l'habit au convent de l'Observance de cette ville; & comme il s'estoit adonné avec grand soin à l'étude des bonnes lettres, il s'appliqua tout entier à celle des vertus. Il reüssit dans cette seconde science, mieux que dans la premiere; & les Superieurs le voyant si sage & si sçavant, l'obligerent d'enseigner publiquement la Philosophie, & puis la Theologie. Il a composé divers Livres fort doctes, particulierement sur l'Ecriture Sainte, & contre les Heretiques: on peut voir ce que j'en ay dit dans le catalogue de nos Ecrivains. L'an 1535. il partit des Païs-bas avec Fr. Leonard son disciple, & un Frere lay nommé Martin, dans le dessein d'embrasser la reforme des Capucins. Estant arrivé à Paris, il communiqua sa pensée à Fr. François de Soletro, & luy persuada de le suivre. Ils arriverent heureusement tous quatre à Rome, & Fr. Bernardin Vicaire general des Capucins, les receut fort agreablement dans sa famille.

XIX. L'excellence de sa doctrine ayant esté bien-tost reconnuë, Fr. Bernardin l'institua Lecteur à Milan; mais comme il n'avoit changé d'état que pour apprendre & pour s'humilier, il ne voulut pas accepter cet employ d'honneur; & demanda d'aller servir à l'Hôpital des incurables avec ses freres. Plusieurs Religieux avoient du regret qu'un si sçavant homme, qui se pouvoit occuper à quelque chose de plus grand & de plus utile pour le prochain, fut attaché à des services, dont les moindres Freres se pouvoient acquitter, & le pressoient même de reprendre son étude pour enseigner, ou pour composer des Livres; mais il leur répondoit que les pauvres & les malades luy enseignoient la veritable doctrine; que c'estoient ses Livres, & qu'il les étudioit chaque jour avec

Digitized by Google

grand profit. Enfin Fr. Bernardin le retira de là, & l'institua Vicaire de la Province de Rome ; il s'acquitta de cet employ avec une prudence merveilleuse, enseignant la vertu à ses inferieurs, plus par ses exemples que par ses paroles. Il avoit un grand zele pour l'observation de l'étroite pauvreté, & prattiquoit une mortification continuelle ; enfin il n'oublioit rien de ce qui estoit necessaire pour acquerir la perfection de son état : il souhaittoit avec passion d'aller prêcher aux infideles, pour gagner la palme du martyre ; mais Dieu se contenta de son desir : car comme il se preparoit à cette glorieuse entreprise, il tomba malade, & deceda en grande odeur de sainteté. Divers Auteurs qui ont parlé de luy, asseurent que Dieu l'a honoré de plusieurs miracles, & pendant sa vie, & aprés sa mort ; on peut les voir dans Boverius, qui les raconte au long.

XX. Les contestations continuoient encore entre l'Observance & les Capucins, à cause des changemens que quelques Religieux faisoient d'une famille à l'autre, sans en avoir obtenu la permission de leurs Superieurs. Ce desordre pouvoit donner du scandale, & causer du prejudice à l'un, & à l'autre corps ; & le Pape pour y remedier, defendit aux Capucins de recevoir des Religieux de l'Observance, & reciproquement à ceux-cy de recevoir les autres, sans la permission expresse des Superieurs, jusques au Chapitre general qui se devoit tenir à Rome ; & afin que les Observantins qui voudroient embrasser une vie plus austere, le peussent faire commodément, il ordonna à tous les Provinciaux de leur assigner incessamment des convens, s'ils ne l'avoient déja fait. Le bref est daté du 4. de Janvier ; & parce que les Capucins commençoient à se vouloir étendre hors de l'Italie, sa Sainteté le leur defendit sous de grieves peines, jusques à ce qu'Elle en auroit autrement ordonné au même Chapitre general.

XXI. F. Mathieu de Bassi, qui avoit esté le premier Auteur de la congregation des Capucins, se remit dans l'Observance ; soit parce qu'il s'ennuyoit de voir durer si long-temps la contestation dont nous venons de parler ; ou, comme dit Boverius, parce qu'il sceut que le Pape avoit defendu à tous ceux qui ne vivoient pas dans les convens sous l'obeissance du Vicaire general, de porter le capuce pointu ; ou enfin, comme disent l'Auteur de sa vie, & Marc de Lisbone, parce que les Capucins mêmes luy offerent le capuce, & le chasserent, ne pouvant souffrir que sous le pretexte de ses predications, il fut toûjours errant hors de convens.

XXII. Les Conventuels tinrent le Chapitre general à Rome, où Fr. Laurens Spada Docteur de Bologne fut éleu General. Le B. Fr. Guidon, de qui j'ay parlé l'an 1340. estoit de cette famille de Spada : & de nos jours elle a produit deux excellens hommes Bernardin, & Virgile freres germains ; le premier aprés avoir esté Nonce en France, fut fait Cardinal, & Legat de Bologne ; le second a esté Superieur de la congregation de l'Oratoire, Camerier, & Aumônier d'Innocent X. Fr. Laurens Spada fut fait Evêque de Calvo au Royaume de Naples l'an 1543. les actes du Vatican l'appellent quelquefois Fr. Bernardin Laurens Spada. Aprés qu'il eut pris possession de son Eglise, il se mit en che-

Digitized by Google

min pour revenir à Rome, sur l'esperance qu'on luy avoit donnée d'un chapeau rouge; mais la mort l'arresta à Naples; & il feut enterré dans l'Eglise de Ste. Claire. J'ay receu d'Augubio des actes autentiques d'une vieille peinture, & d'un memoire qui se conserve dans l'Eglise cathedrale, qui portent que celuy qui donna la premiere tunique à nostre Seraphique Pere dans cette ville, estoit de cette illustre famille de Spada.

XXIII. Angele de Desenzano en Bresse Tiercere, commença l'institut des Ursulines à Mantoüe, & Paul III. approuva la regle qu'elle dressa pour ces filles. Leur bonne vie, & le profit qu'elles font par l'education des jeunes filles, leur ont acquis beaucoup d'estime. Fr. François Gonzague estant Evêque de cette ville, leur donna de fort beaux reglemens qu'elles observent encore.

XXIV. Fr. Antoine de Guevarre, qui avoit esté pourveu de l'Evêché de Cadix, feut promeu à celuy de Mondognedo, autrefois suffragant de Braga, & maintenant de Compostelle. Fr. Antoine de Calcena, autrefois Vicaire General de l'Ordre, feut nommé à celuy de Tortose Suffragant de Terragone, & mourut l'an 1542. Fr. Jaques d'Ancone General des Conventuels, feut promeu à celuy de Marturana en Calabre Suffragant de Cozensa. L'Empereur nomma Fr. Bonaventure de Leon, à celuy de la Province d'Ozeuvrie; ce païs m'est inconnu, mais Rodulphe luy donne ce nom; peut-estre faut il dire, du Perou.

XXV. Fr. Jean d'Albuquerque castillan de nation, & Provincial de la Province des Deschaussez sous le titre de N. Dame de Pitié en Portugal feut nommé par le Roy Jean 3. à l'Evêché de Goa dans les Indes Orientales. La Bulle de sa promotion porte, que c'estoit par la mort de François de Melo, mais tous les Auteurs écrivent qu'il succeda immediatement à Fr. François Vaquere; parce que Melo qui avoit esté pourveu de cet Evêché, mourut avant qu'il n'en prit possession. Fr. Jean estoit d'une famille fort illustre; sa pieté rehaussoit l'éclat de sa naissance, & le zele avec lequel il a gouverné son Eglise, l'a randu tres-recommendable. Il s'embarqua sur la flote que Garzias Norogno conduisoit aux Indes, dont il avoit esté fait Viceroy à la place de Nonjus d'Acunha. Il prit à sa suite Fr. Vincent, qui avoit un talent particulier pour la chaire, & un jeune clerc nommé Fr. Jaques, qui s'estoit déja randu celebre par ses eloquentes predications. Il appella depuis à son ayde plusieurs ouvriers Evangeliques, sur tout des Freres Mineurs, qui firent un grand fruit parmi les infidelles.

XXVI. Fr. Vincent feut envoyé à Malabar, où il s'appliqua à l'instruction de la jeunesse. On dit qu'ayant donné des soufflets à quelques-uns de ses disciples, leurs parans feurent si piquez de cette injure, qu'ils vinrent avec des armes pour la vanger, sur celuy qui l'avoit faitte; mais que ces enfans avoient conceu tant d'amitié pour leur maitre, qu'ils se mirent en estat de le defendre de cette insulte; & que les barbares voyant cet acte merveilleux de reconnoissance, se retirerent tout estonnez.

XXVII. L'an 1542. S. François Xavier arriva aux Indes, avec la qualité de Nonce Apostolique. Avantque de l'exercer, il presenta sa commission à Fr.

Digitized by Google

Jean, & luy declara qu'il ne s'en vouloit point servir, que par son approbation, & selon son avis. Ce Prelat ravi de la modestie de S. François, l'embrassa tendrement, luy dit qu'il pouvoit se servir librement du pouvoir que le Pape luy donnoit, & qu'il esperoit que son arrivée seroit fort avantageuse à la nouvelle Eglise des Indes. Nous ne sçavons pas avec certitude, à qu'elle année ce grand Prelat mourut, mais selon ce que Maffée rapporte dans son histoire, il estoit encore en vie l'an 1546.

XXVIII. Les Conventuels avoient pris dans Genes, un convent des Humiliez, qui estoit dedié à S. Marthe; & Paul 3. le fit donner aux Observantins. Le bâtiment estoit vieux, & menaçoit de ruine; mais il a esté refait par les liberalitez des habitans, avec plus de somptuosité que nostre estat ne nous peut permettre. L'Eglise est dediée à l'Annonciation de la S. Vierge; & la famille de Lomellini l'a fait embellir d'ornemens si curieux, & si riches, qu'il n'y en à point de si belle dans toute l'Europe.

XXIX. Les habitans de Palena obtinrent permission du Pape, de bâtir un convent en l'honneur de S. Antoine de Padoüe pour les Religieux de la Province de S. Bernardin.

XXX. Leon x. avoit permis aux habitans de Polisterne en Calabre, d'establir les mesmes Religieux dans leur ville; sans doute cela n'avoit pas esté executé, car Paul 3. leur donna la mesme permission, & le convent feut dedié à la Conception Immaculée de la S. Vierge.

XXXI. Les Conventuels fonderent un convent sous le titre de N. Dame de Ceratullis, prés de Palme dans la custodie de Rheggio. Fr. Joseph de Ferno ou de Milan capucin, establit un convent à Pavie, sous le titre de S. Antoine de Padoüe, qui feut le premier de la Province de Genes, maintenant il appartient à celle de Milan.

XXXII. Jean III. Roy de Portugal donna une somme considerable, aux Deschaussez de la Province de N. Dame de Pitié, pour bâtir un convent à Estremoz, & les habitans fournirent le reste; il est dedié à S. Antoine de Padoüe.

XXXIII. None Rodriguez Baret, fit bâtir un convent sous le titre de Saint François, à Farcano dans les Algarbes, pour les Peres de l'Observance.

XXXIV. Celuy de Buxalancio au Royaume de Grenade feut establi par les mesmes Religieux sous le même titre. Gonzague dit qu'on y erigea une confrerie à l'hõneur de la Conception Immaculée de la Ste. Vierge, & que Clement VII. conceda plusieurs privileges pour ceux qui s'y enrolleroient; mais ce Pape estoit déja mort, c'est pourquoy il faut dire, que ce feut Clement VIII.

XXXV. Caterine d'Hornelas fonda un Monastere pour les Urbanistes, à la ville appellée de la Plage dans les Isles Açores, le fit nommer N. Dame de Lumiere, & en feut la premiere Religieuse. Toute sa vie à esté un grand miroir de vertu à ses sœurs, & sa memoire s'y conserve en grande veneration.

XXXVI. Le Monastere des Urbanistes appellé S. Marie de Tergia prés de cortone, se trouvoit exposé à beaucoup de dangers, à cause des gueres, & le Pape permit qu'on le rebâtit dans la ville.

Digitized by Google

XXXVII. Celuy de Feltre avoit esté fondé sous la premiere regle de Ste. Claire, mais la seconde y avoit esté introduite, & le Pape permit que cette observance y feut continuée.

XXXVIII. Les habitans de Massa en Toscane, avoient fondé un Monastere de Ste. Claire, duquel ils s'estoient reservez le patronat; ils l'offrirent à celles de Siene, & le Pape leur permit de l'accepter.

XXXIX. Fr. Antoine de Tablada Tiercere, avoit esté institué par Clement VII. Visiteur general des Freres, & des Sœurs du Tiers-Ordre en Espagne, tant de ceux qui vivoient en communauté, que des autres. Le General de l'Ordre, & les Provinciaux d'Espagne representerent à Paul III. qu'ils estoient en possession de la conduite de tous ces Tierceres; & le Pape donna commission aux Officiaux de Tolede, Seville, & de Salamanque de citer les parties, & de leur declarer, que la commission de Fr. Antoine ne se devoit pas entendre des Tierceres, dont les Religieux de l'Observance avoient le gouvernement: mais seulement des autres, qui n'estoient pas encore soûmis à leur jurisdiction. Nous verrons dans la suite ce qui arriva de cette affaire, & comment les Tierceres sont gouvernés presentement.

XL. Fr. Jean Calvo commissaire de cour obtint du Pape pour tous les sujets du General, la permission de faire l'Office des Espousailles de la Sainte Vierge le 7. de Mars, & de reciter à ce jour celuy de sa nativité, jusques à ce qu'on en eut dressé un propre. Les anciens Breviaires font foy que cet Office a esté recité, non seulement dans nostre Ordre, mais encore par plusieurs autres Eglises en diverses nations, jusques au temps de Pie V. qui fit revoir le Breviaire Romain; comme il avoit esté ordonné par le Concile de Trente.

XLI. Urbain IV. avoit permis aux Religieuses de Ste. Claire, d'avoir des Sœurs pour leur service, qui ne feussent pas obligées à la clôture: mais bien à toutes les autres Observances regulieres. Le Provincial de castille representa à Paul III. que ces Sœurs de service n'avoient plus la liberté de sortir des Monasteres, & que cela causoit beaucoup d'incommoditez aux Religieuses; & supplia sa Sainteté de leur permettre, d'avoir des servantes seculieres, qu'elles peussent changer, ou renvoyer comme elles le jugeroient necessaire. Le Pape accorda cette liberté, non-seulement pour tous les Monasteres des Urbanistes, mais encore pour tous ceux du Tiers-Ordre, & de la Conception.

Digitized by Google

I. LE Cardinal Fr. François Quignonez avoit reveu le Breviaire Romain par l'ordre de Clement VII. avec l'ayde de personnes fort capables de le soulager dans ce travail, & l'avoit fait imprimer depuis quelques années; Paul III. approuva son ouvrage, & ordonna qu'on en fit une deuxiéme edition. Plusieurs grands personnages en ont fait tant d'estime, qu'ils ont creu, qu'il n'y avoit rien à changer; d'autres l'ont approuvé, mais avec cette modification, qu'ils croyoient qu'il y avoit quelque chose à redire; & plusieurs ne l'ont pas trouvé à leur gré, parce qu'il leur fachoit, de laisser l'ancienne façon de l'office, à laquelle ils estoient accoûtumez. C'est le sort ordinaire de toutes les choses de ce monde, qu'on n'en sçauroit regler aucune avec tant de precaution, qu'elle ne deplaise à plusieurs, par le seul titre de sa nouveauté. Le Cardinal voyant les divers jugemens qu'on faisoit de son Breviaire, y ajouta une épitre liminaire addressée au Pape, où il luy rend conte de sa conduite, & fait voir que son dessein a esté, de reduire les heures de l'office dans leur forme ancienne, qui s'estoit changée peu à peu par la negligence des Superieurs; qu'il a voulu ôter les diverses façons des prieres, que l'inconstance avoit introduites, & les difficultez que cela causoit: remettre les choses à peu prés cõme les Saints Peres les avoient instituées, & diminuer l'ennuy, que la longueur d'un office trop long pouvoit causer. Il ne manque pas d'alleguer d'autres bonnes raisons, & de montrer le profit que les clercs en peuvent tirer, pour la connoissance de la Sainte Ecriture. Ceux qui desireront de s'en instruire, doivent lire son Epitre, & ce que j'en ay dit dans le catalogue de nos Ecrivains. Ce Breviaire feut receu en diverses Eglises, sur tout en Espagne; mais Pie V. l'abolit de même que plusieurs autres, lorsqu'il fit imprimer le Romain selon le decret du Concile de Trente; & il dit que plusieurs se servoient de celuy-cy parce que sa brieveté le leur faisoit trouver commode.

II. Fr. Bernardin d'Armenza estoit un des cinq Freres Mineurs qu'Alphonse Cabreta, & Antoine Lopez d'Aguiar avoient conduits dans la Province du fleuve d'argent, comme nous avons veu l'année precedente. Il écrivit le premier de May du port de S. François, à Jean Bernal Diaz de Lugo, conseiller du conseil des Indes estabi à Seville, pour luy apprendre l'estat de ce païs, je vais mettre ici une partie de sa lettre. Nous sommes arrivez heureusement par la grace de Dieu à l'emboucheure du fleuve d'argent; nous avons essayé trois fois d'y entrer pour passer plus outre; mais la force du vent nous a toûjours repoussez, & nous avons esté contrains de nous arrester au Port de S. François, qu'on nommoit auparavant le Port de Dom Rodriguez. Nous y avons trouvé trois chrestiens, qui nous peuvent servir de truchemens, parce qu'ils

Digitized by Google

qu'ils entendent tres-bien la langue du païs. Ils nous ont dit, qu'il y avoit quatre ans qu'un Indien, appellé Esiguara, avoit couru par l'espace de plus de deux cens lieuës, pour annoncer aux barbares qu'ils verroient bientost de vrays chrestiens, freres des disciples de l'Apôtre S. Thomas, qui leur administreroient le bapteſme. c'est pourquoy il leur cõmandoit de faire un bon accueil à ces saints hommes. Tout ce peuple a esté tellement touché des paroles de ce prophete, que nos freres en ont esté tres-bien receus. Il à mémes enseigné à chanter des cantiques, où l'observation des commandemens de Dieu est fort recommandée. Cet homme à laissé des disciples, qui ont témoigné une joye extreme de nous voir, & qui sont assidus auprés de nous jusques à l'ennuy. Nous sommes si occupez à l'administration du baptéme, que nous n'avons pas le loisir de faire autre chose; nous avons mesme de la peine à trouver le temps du repas, & du sommeil. Ces barbares se reduisent facilement à se contenter d'une femme, & à n'en prandre point dans les degrés de paranté, qui sont defendus par l'Eglise; leur prophete le leur avoit ainsi ordonné. Les plus vieux sont les plus ardens à recevoir la foy; il y en a qui ont plus de cent ans; & ils enseignent publiquement aux autres, ce qu'ils ont appris de nous. Les merveilles que Dieu à la bonté de faire parmi ce peuple sont si grandes, qu'on ne sçauroit ni les dire, ni les écrire. C'est pourquoy je vous conjure par l'amour immense que J. C. a eu pour le salut des hommes, dont le nombre est icy presque infini, de prandre le soin de leur conversion, & de faire en sorte avec le Roy & les conseillers vos collegues, qu'on nous envoye pour le moins douze de nos Freres de la Province d'Andalousie, & de celle des Anges, qui menent une vie apostolique. Il seroit aussi necessaire qu'on envoyat des Laboureurs, & des Artisans de toutes sortes de metiers: ils seront plus utiles que des Soldats, car les Barbares se gagneront plûtost par la douceur, que par la force, & si l'on les irrite, ils nous maltraitteront. Ils sont robustes, de grande taille, belliqueux, & quoy qu'ils n'ayent que des arcs pour armes, ils se peuvent faire craindre. Vous devez estre persuadé, que l'avarice, la cruauté, & les mœurs depravées des Espagnols feront tomber en mepris la foy chrestiene, si l'on n'y apporte quelque remede. Les nouveaux convertis observent fort exactement les commandemens de Dieu; s'ils voyent que les Espagnols qui sont chrestiens depuis leur naissance les transgressent si facilement, ils croiront que nous avons voulu les tromper, & retourneront à leur Idolatrie. Nous connoissons par nostre propre experience, qu'il n'y peut pas avoir de peuple plus disposé à recevoir la foy que celuy-cy; quoyque nous ne soyons que cinq, par la grace de Dieu nous avons déja gagné cette vaste Province, sans autres armes que celles de la divine parole, & j'espere que nous aurons estendu nos conquêtes à plus de quatre-vingts lieuës, avant que vous ne receviez cette lettre. Je vous conjure derechef que vous, & vos collegues preniez cette affaire à cœur; & que vous ne laissiez pas perdre l'occasion de faire une si bonne œuvre, dont Dieu vous faira randre compte au jour du jugement. Ceux que vous envoyerez doivent prandre terre au Port de Dom Rodriguez, ou à l'Isle de Ste. Caterine. Ils y trouveront de nos.

Digitized by Google

Freres, qui leur fourniront abondamment de toutes sortes de viandes. L'air de ce païs est si sain qu'on y vit jusques à une extreme vieillesse. Les commoditez qui s'y trouvent pour la vie, & ce qui est plus important, le gain des ames qu'on y peut faire, meritent bien qu'on ne le mepriſe pas. J'ay donné à cette Province le sacré nom de Jesus, parce que c'est sa vertu qui la subjugée, & qui opere les prodiges que nous y voyons chaque jour, &c.

III. Ferdinand Cortez envoya quelques vaisseaux pour decouvrir les costes de la mer du Sud, & Fr. Antoine de Ciudad Rodriguez y fit embarquer trois de ses inferieurs; mais les Espagnols avares, ayant reconnu que les peuples de ces cartiers estoient fort pauvres, s'en retournerent, & ramenerent avec eux, les trois Religieux qui ne songeoient qu'à gagner des ames. Fr. Antoine eut bien du deplaisir, que la convoitise des richesses eut empesché ses ouvriers apostoliques, de travailler au salut de ces pauvres barbares, & en y renvoya deux par terre. Un Capitaine Espagnol voulut estre compagnon de leur voyage, mais comme il n'estoit pousſé que par la convoitise de l'or, il les laissa bientost, & prit son chemin sur la main droite, dans l'esperance d'y trouver un meilleur païs, que sur la gauche, où nos Freres alloient. Il feut pourtant trompé, car aprés avoir fait un long, & ennuyeux chemin, il rencontra des montagnes infertiles qui l'obligerent à reculer. Un de ces Religieux feut aussi contraint de revenir à Mexique, par une opiniatre maladie dont il se trouva saisi. L'autre ne s'estonna point de se trouver abandonné de son compagnon; il poursuivit son entrepriſe avec deux Indiens, qui luy servoient de truchemant, & aprés beaucoup de travaux, il arriva à une Province fort peuplée, mais fort pauvre. Les barbares le receurent comme s'il eut esté un homme descendu du ciel; ils venoient à luy en foule avec de grandes demonstrations de joye, & baisoient son habit avec un profond respet.

IV. Aprés qu'il les eut instruits dans la foy, il voulut passer plus avant: ces nouveaux convertis luy faisoient escorte d'un lieu à un autre, en nombre de trois ou quatre cens, & pourvoyoient à sa nourriture par la chasse, à quoy ils estoient fort adroits. Ils l'accompagnerent de cette sorte plus de deux cens lieuës, & il semoit par tout la parole Evangelique, dont on a recueilli depuis un grand fruit. Il apprit dans tout ce long voyage, qu'au dela des montagnes il y avoit des Provinces fort riches, & fort peuplées, où les habitans avoient des villes, & de petits Roys qui les gouvernoient, & qui avoient souvent guerre entre eux. Il ne creut pas qu'il feut à propos d'y aller seul, de crainte que par sa mort, on ne perdit une connoissance si importante; c'est pourquoy il revint à Mexique, & rapporta au Viceroy ce qu'il avoit veu, ce qu'il avoit fait, & ce qu'il avoit appris; nous verrons dans la suite ce qu'on fit pour cette expedition.

V. Fr. François du Mont natif de Gatta en Castille, mourut au convent de N. Dame de Consolation prés de Borba en Portugal. Dans sa jeunesse, pendant qu'il travailloit à la vigne, un orage qui survint l'obligea de se mettre à couvert dans une grotte; au mesme temps il entendit une voix qui l'appelloit, il sortit, & d'abord le rocher s'ecroula. Il conneut qu'il devoit son sa-

Digitized by Google

lut à cet avis du ciel, & pour en témoigner sa reconnoissance, il resolut de se retirer du monde, & de se donner tout entier au service de Dieu. Il choisit pour cela l'Ordre de S. François, & l'estat de Frere lay dans la Province des Deschaussez, de N. Dame de Pitié. Il ne se contenta pas de porter un habit vil, & rude, il se chargea d'un cilice qui luy couvroit tout le corps. Son abstinence estoit si grande, qu'il ne mangeoit que quelques morceaux de pain sec; s'il prenoit un bouillon il y mêloit de l'eau froide, & des cendres, pour luy oster toute la saveur; il passa même tout un caréme sans boire une seule fois; mais dans l'ardeur de la soif, il promettoit à son corps de le satisfaire le jour de Pasques. Chaque jour il prenoit la discipline pendant deux heures, en recitant la passion de J. C. selon S. Jean, qu'il avoit appriſe par cœur, quoy qu'il ne sceut pas lire. Il descendoit à l'Eglise deux heures avant minuit, pour employer l'une à prendre la discipline, & l'autre à prier Dieu; & il ne se remettoit sur son grabat, qu'à quatre heures du matin: les extases luy estoient fort ordinaires, non-seulement pendant l'oraison, mais encore pendant le travail; un Novice le trouva en cet estat, appuyé sur sa besche, & croyant qu'il estoit mort, il courut en avertir les autres Religieux; mais on vit que ce n'étoit qu'un raviſſement, qui le tenoit ainsi immobile.

VI. Dieu le doüa de l'esprit de prophetie: pendant qu'il demeuroit au convent de S. Fructueux prés de Braga, Didace de Sosa Archevesque de cette ville, le vint voir, pour se recommander à ses prieres. Quelques jours aprés Fr. François luy randit la visite, & l'avertit en secret de se disposer à la mort, parce qu'elle luy arriveroit bientôt; ce Prelat qui connoissoit la vertu de ce bon Religieux, ne negligea pas cet avis; il fit son testament, receut les Sacremens quoyqu'il se portat fort bien, & le quatriéme jour il feut saisi d'une paralysie dont il mourut. Lorsque l'Empereur Charles Quint se preparoit à l'expedition de Tunis, sa femme envoya consulter Fr. François, pour sçavoir ce qu'on devoit esperer de cette entrepriſe, & il repondit qu'elle seroit fort glorieuse, comme il arriva. Un Jeune homme le pria de dire un *Avé Maria* pour luy; Fr. François luy repondit avec un air d'indignation, que cette priere seroit fort inutile, pour un homme qui estoit tout plongé dans les pechez; & cette parole toucha si puissamment ce miserable, qu'il se retira tout confus, entra dans un grand repentir de sa mauvaise vie, se randit Religieux avec son fidelle & zelé Correcteur, & finit fort saintement sa vie dans cet estat.

VII. Il alla demeurer au Convent de Borba, par la demande de la Ducheſſe de Bragance, & à son arrivée il dit, que depuis dix ans Dieu luy avoit revelé qu'il devoit mourir en ce lieu. Il eut d'horribles & frequens combats à soûtenir contre les demons; car ces malins esprits faisoient tous leurs efforts pour le détourner de la ferveur de la priere, & pour troubler la tranquillité de son esprit. Dans le plus rude temps de l'hyver ils luy déroberent sa couverture, pour le faire geler de froid: le Gardien qui le sçeut luy ordonna de défendre par sainte obeïssance à ces larrons infernaux qu'ils n'enlevassent plus aucun meuble de sa cellule: Il le fit, & ces esprits revoltez contre Dieu, obeïrent au commandement de son serviteur. Enfin Fr. François mourut le 15. de Fevrier dans

Digitized by Google

une longue & heureuse vieillesse. Le peuple courut en foule pour honorer ses funerailles ; & Dieu qui l'avoit rendu fort illustre par plusieurs miracles pendant sa vie, les continuë aprés sa mort ; car la poudre de son sepulchre sert à la gueriſon de plusieurs malades ; il est enterré dans le cloître, prés de la porte de la chapelle. On conserve avec grande veneration son cilice, son chapellet, & toutes ses dépoüilles. Jeane de Mendoaze seconde femme de Jaques Duc de Bragance, demanda sa tunique, & ordonna que son corps en fut revêtu aprés sa mort. Isabelle fille du susdit Jaques, & femme d'Edoüard Infant de Portugal, receut son manteau, & ordonna la même chose pour son enterrement.

VIII. La Province des Conventuels de Guiene, avoit esté receuë au corps de l'Observance par le General l'an 1532. Le chapitre general tenu à Nice de Provence l'an 1535. avoit approuvé cette union, & le Pape la confirma le 4. de Septembre sous les conditions qui avoient esté arrestées.

IX. Frere Bernardin d'Ast Vicaire general des Capucins, pieux & sage Prelat, mourut au convent de S. Elie prés de Fano ; & les Vocaux de cette Congregation s'assemblerent à Florence pour luy donner un successeur. Frere Bernardin Ochyn natif de Siene eut la plus grande partie des suffrages : c'estoit un homme qui paroissoit alors fort prudent & fort adroit, & un des plus celebres Predicateurs de son temps, mais il fit une fin honteuse & funeste, comme nous verrons à son temps.

X. Frere Joseph de Montanaris Conventuel, fut pourveu de l'Archevesché de Naxie dans l'Archipel, & mourut l'an 1540. Frere Ubertin aussi Conventuel fut promeu à l'Evesché de Siren, suffragant d'Athenes : Frere Bonaventure d'Oldennel à celuy d'Ebron dans le Patriarchat de Jerusalem, & donné pour suffragant à George d'Egmond Evêque d'Uttech : Frere Denis estoit Evêque de Ziano & de Firmen, & il fut transferé à Melipotamo & à Chironen, qui sont deux Egliſes unies sous l'Archevesché de Crete.

XI. Les habitans de Randatiano ou Triocle en Sicile, establirent un convent sous le titre de S. Marie de Jesus pour l'Observance. Environ ce temps Frere Guillaume d'Intimelio, Frere Loüis de Calatagirone, & Frere Paul natif de ce lieu, tous trois Freres lays y reposent dans un sepulchre honorable, & leur memoire est en grande veneration à cause des miracles qu'ils font.

XII. Un acte de Guidon Ascanio Sforcia Cardinal de S. Flore, & Camerier de la sainte Egliſe, porte que les Observantins de la Province de S. Pierre Montorio avoient un convent dans Plaisance dedié à S. Bernardin ; que la chambre Apostolique leur avoit donné soixante-quatorze livres pendant seize ans, & qu'elle devoit leur continuer cette aumône.

XIII. Les habitans de Padula dans la terre de Labour, fonderent un convent pour les conventuels de la custodie de Benevent, & luy donnerent le titre de N. Dame de Lorete.

XIV. Le Duc de Vendôme avoit fait démolir le convent qui estoit prés de Perone en Picardie, & François I. obtint permiſſion du Pape de le faire rebâtir dans la ville. Nous avons parlé de sa fondation l'an 1246.

Digitized by Google

XV. Le convent de cashel dans la Province ne Momonie en Irlande, fut reformé cette année par les Obſervantins.

XVI. La foy recevoit un grand accroiſſement dans la Lithuanie par le zele des Freres Mineurs ; preſque toutes les villes les appelloient pour leur eſtablir des convens : Paul III. leur avoit permis d'en y bâtir vingt, outre ceux qu'ils y avoient déja; & cette année il leur confirma cette permiſſion.

XVII. caterine cornaro Reyne de chypre, ordonna à ſes freres qu'elle laiſſoit ſes heritiers de bâtir un convent pour les Obſervantins prés de chaſteaufranc : Florence veuve de George cornaro, voyant qu'on negligeoit d'executer cette clauſe du teſtament de ſa belle-ſœur, acheta le fonds neceſſaire, ſur lequel elle fit bâtir une Egliſe dediée à N. Dame des Anges, & un petit convent ſous le nom de l'Hermitage. Frere Bonaventure Predicateur celebre, & qui avoit eſté Confeſſeur de la Reyne Caterine, l'avoit portée à cette bonne œuvre ; & ayant entendu les ferventes predications de Frere Bernardin Ochyn, fameux Predicateur entre les Capucins, il luy donna ce lieu, & paſſa dans cette congregation. L'an 1577. le Senat de Veniſe y fit bâtir une fort belle Egliſe, pour ſatisfaire à un vœu, & le bâtiment a eſté fort augmenté ; c'eſt le cinquiéme convent que les Capucins eſtablirent dans leur Province de Veniſe, car ils en avoient déja à Verone, à Mantouë, à Padouë, & à Sichio.

XVIII. Ils n'avoient que quelques petites cellules dans Genes prés de l'Egliſe de S. Colomban ; mais comme ils ſe rendoient fort aſſidus au ſervice des malades dans l'Hôpital des incurables, les Directeurs de cette maiſon pour reconnoiſtre la charité qu'ils exerçoient, leur firent bâtir un convent hors la ville ſur un fonds qu'ils acheterent des Peres de S. Dominique. Quelques uns de leurs Freres eſtoient decedez dans la pratique de cette bonne œuvre, & pluſieurs années aprés leur mort, on trouva leurs corps ſans aucune corruption, dans l'Egliſe de S. Colomban, où ils avoient eſté enterrez.

XIX. Frere Ubertin qui travailloit à eſtablir la reforme parmi les Conventuels, avoit fait bâtir un convent à S. Ange au Gué, par l'ayde d'Aurelie Ubaldine, & s'y eſtoit retiré avec quelques Religieux portez de même zele. Cette année Frere Jean de Fano Capucin vint preſcher dans cette ville, & ſon eloquence jointe à ſa bonne vie, attira tous ces Conventuels à ſa congregation.

XX. Ceux qui demeuroient au convent de Senaccano firent la même choſe, par la perſuaſion de Frere Gilles de S. Ange au Gué.

XXI. Pierre de la Font avoit fait divers legs pieux, & Pierre de Leon ſon heritier obtint permiſſion du Pape de les employer tous à la fondation d'un Monaſtere pour les Urbaniſtes dans Lambuco ſa patrie, au Dioceſe de Salamanque.

XXII. Chriſtofle Suarez fonda un Monaſtere pour les Urbaniſtes à Salamanque, le dedia au Tres ſaint Sacrement, & ordonna que les Religieuſes porteroient ſur le ſein une croix de drap de ſoye rouge, ſur lequel il y auroit un calice peint, avec une hoſtie par deſſus.

XXIII. Rodriguez d'Ocampo commença d'en faire bâtir un autre au Faux-

Digitized by Google

bourg de Grenade, mais la mort l'empécha de l'achever : quelques personnes pieuses y firent mettre la derniere main, & le donnerent aux Religieuses du Tiers-Ordre ; mais l'an 1567. elles embrasserent la regle de S. Claire. La Sœur Eleonor, qui en a esté la premiere Abbesse, y est decedée en odeur de saintеté.

XXIV. Les Sœurs du Tiers-Ordre avoient quatre maisons dans Utrech, la premiere, appellée S. Cecile, la seconde S. Agnés, la troisiéme S. Nicolas, & la quatriéme Bethléem qui estoit au fauxbourg, mais la fureur de l'heresie les a toutes ruinées.

XXV. Le Pape declara aux Tierceres de Castille, que les jeunes prescrits par leur regle, ne les obligeoient pas à peché mortel.

XXVI. Marie Longue Espagnole de nation, estant veuve de Jean premier Regent de la Chancellerie de Naples, avoit fondé dans cette ville un Hôpital pour les incurables, & un Monastere pour les Urbanistes, sous la conduite des Peres Theatins., parce qu'ils en estoient proches : & comme ceux-cy changerent de place, elle pria les capucins d'en prendre le soin pour quelque temps ; enfin elle y prit l'habit ; & ayant reduit ces filles à observer la premiere regle par le conseil de ces nouveaux Directeurs, elle obtint du Pape la confirmation de leur conduite.

XXVII. Le Pape confirma l'exemption des peages que clement VII. avoit accordée aux Freres Mineurs de l'Observance, & celle des decimes, & des autres exactions que le même Pape avoit donnée aux Religieuses d'Italie qui vivoient sous leur dépendance.

XXVIII. Frere Jean Calvo obtint du Pape la confirmation de tous les privileges que les Observantins de la Province Argentine avoient obtenus du S. Siege, particulierement de pouvoir administrer tous les Sacremens aux Fidelles, toutefois sans prejudice des droits des Evêques & des curés : sa Saintеté leur permit aussi d'avoir des vignes pour leur usage, supposé qu'ils ne peussent pas avoir du vin d'ailleurs, parce qu'ils demeuroient parmi les Turcs, où il n'y avoit que fort peu de Chrestiens. La même chose leur avoit esté accordée au chapitre general tenu à Assise, sous Frere François Quignonez.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1539.	DE PAUL III. l'an 5.	DE CHARLES V. EMP. l'an 21.	DE L'ORDRE l'an 332.

I. ON appelle Chichimecas, divers peubles qui habitent sur la frontiere de la nouvelle Espagne, par l'espace de deux cens lieües, entre la ville de S. Michel, & celle de S. Philippe. Ils sont differens en langage, en esprit & en mœurs; mais ils sont tous semblables en barbarie, & en cruauté. Leurs noms sont les Theules, les Panues, les Capuzes, les Samues, les Zancas, les Maiolies, les Guamares, & les Guachichilles. Ils n'ont presque point d'habitation arrestée, mais ils vont errans par les champs, & par les forests où ils se retirent dans des cavernes; lors qu'ils n'en trouvent pas ils couchent à plate terre & à découvert. Tous leurs vestemens ne sont que de peaux de bestes. Ils se servent d'arcs pour leurs armes. Ils sont fort grands mangeurs, & plus grands beuveurs, quoy qu'ils n'ayent pas du vin, mais ils font leur breuvage de quelques racines sauvages. Ils ont le corps bien fait, & de grand' taille; leur terroir est fort fertile, & l'air fort sain, mais avec ces avantages ilt vivent miserablement, & plûtost en bestes qu'en hommes. Le Provincial de Mexique envoya vers ces sauvages, deux Religieux qui commencerent leur mission par les Theules; quoy que ces gens soient ennemis declarez des Espagnols, neanmoins ils firent un tres-bon accueil à ces Missionaires, dont la vie & l'habit ne leur estoient pas inconnus, car ils en avoient veu d'autres auparavant; & ils ne craignoient que les soldats, dont ils se trouvoient souvent fort maltraittez; mais non pas ceux qui venoient à eux sans armes, avec un esprit de paix, & par le seul dessein de travailler au salut de leurs ames. Ces deux Freres Mineurs eurent donc le moyen d'exercer leur zele; ils baptiserent plusieurs de ces infidelles, & receurent au giron de l'Eglise environ trente de leurs habitations, chacune de trois ou quatre cens personnes, qui logeoient dans de méchantes cabanes. Ils reduisirent beaucoup des plus sauvages à s'unir pour former des colonies, & s'accoûtumer au commerce civil; enfin ils leur persuaderent de se mettre sous la protection du Roy d'Espagne, par la promesse qu'ils leur firent, qu'on n'exigeroit d'eux aucun tribut; mais qu'aprés avoir éprouvé la fidelité qu'on leur garderoit, il seroit à leur liberté de donner ce qu'ils voudroient: ils rapporterent à Mexique le traitté qu'ils avoient fait, & le Vice-roy le ratifia.

II. La Custodie du Nom de Jesus, que Charles Quint avoit fait instituer sous la dépendance du Provincial de Mexique, s'estendoit depuis Jucatan jusques à Guatimala, par des vastes Provinces qui sont entre deux. Les Freres Mineurs y multiplierent si heureusement leurs convens, que dans peu de temps on y establit d'autres custodies qui furent bien-tost aprés érigées en Provinces; & celle de Guatimala qui s'estend le long de la mer, a retenu le ti-

Digitized by Google

tre du Nom de Jesus. Frere Gabriel de Toro y envoya six de ses inferieurs par ordre du General ; sçavoir Frere Alphonse d'Eras, Frere Didace Ordognez, Frere Alphonse Bustillo, Frere Didace Alvachio ou Pesquio, Frere Gonsalve Mendez Prestres, & Frere François de Valderas lay. L'arrest qu'ils furent obligez de faire au port de la Vraye croix, fut cause qu'ils ne peurent arriver au lieu de leur mission, que sur la fin de l'année suivante ; & le travail du chemin qu'il leur fallut faire à pied par l'espace de plus de trois cens lieuës, causa la mort de Frere Alphonse, qui estoit le Superieur des autres. Lors qu'ils arriverent à la ville de S. Jaques, ils furent receus des Espagnols & des Indiens avec de grandes caresses, & des demonstrations d'une extrême joye. Dans peu de jours ils connurent qu'ils estoient trop peu d'ouvriers, eu égard à la grande moisson qui s'offroit ; c'est pourquoy ils renvoyerent Frere François en Espagne, pour en avoir des aydes. Ce bon Religieux s'aquitta tres-bien de sa commission, car avant de deux ans, il conduisit douze compagnons jusques à Mexique ; mais la pluspart moururent par les incommoditez du chemin qu'il leur falloit faire pour aller à Guatimala. L'an 1542. Frere Jaques de Testera Commissaire general des Indes, vint à Mexique avec deux cens Religieux Espagnols ; il en laissa douze à Guatimala ; & les autres furent distribuez par diverses Provinces, où ils firent un fruit merveilleux pour l'establissement de la foy.

III. Avant l'arrivée de ce grand secours, le peu de Freres Mineurs qui estoient en ce pays, travailloient avec un zele nompareil, & avec un succez incroyable ; nous avons déja parlé du grand nombre d'infidelles qu'ils baptiserent, & l'on asseure que l'an 1537. ils convertirent plus de cinq cens mille Indiens, dont on en comptoit soixante-mille dans la seule Province de Tepuacan.

IV, Antoine de Mendozze Viceroy des Indes, avoit resolu d'envoyer une flotte, pour s'emparer des riches Provinces qu'un Frere Mineur avoit découvertes, & dont il luy avoit fait le rapport, comme nous avons veu l'année precedente. Ferdinand Cortez pretendoit que cette commission luy estoit deuë, mais enfin il la ceda en faveur de François Vasquez Gouverneur de la nouvelle Galice. Mendozze luy donna pour compagnon de ce voyage, Frere Marc de Nice de Provence, Religieux d'une grande prudence, & fort zelé pour le salut des ames ; mais il voulût que Marc s'avançât par terre, afin qu'il luy fit sçavoir selon ce qu'il verroit, comment on se devoit comporter pour establir la foy, & la domination du Roy d'Espagne en ces cartiers. Il luy joignit Frere Honorat avec un jeune More appellé *Estevanico Dorantes*, qui luy pouvoit servir de truchement, parce qu'il avoit accompagné ceux qui avoient fait la découverte de la Floride ; & six Indiens qui entendoient l'Espagnol.

V. Frere Marc partit le 7. de Mars du bourg de S. Michel dans la Province de Culiacan, & prit le chemin de Petatlan, qui en est éloigné de soixante lieuës. Il fut receu par tout fort charitablement ; & lors qu'il fut arrivé à cette ville, il se vit obligé d'y laisser Frere Honorat parce qu'il estoit malade. Il passa plus avant avec les autres par l'espace de trente journées ; & quoy que tout

Digitized by Google

tout ce païs fut dans une extrême disete, parce que les moissons y avoient esté fort mauvaises pendant trois ans, neanmoins ils trouverent tout ce qui leur estoit necessaire. Dans tout ce chemin il ne leur arriva rien de remarquable; quelques barbares d'une Isle que Cortez avoit découverte, & d'une autre plus éloignée, qui avoient des coquilles de perles au tour de la teste, les vinrent voir: ceux-cy disoient qu'on peschoit des perles en abondance sur leur côte, mais ils n'en portoient point; & qu'il y avoit d'autres Isles prés de la leur, mais qui n'estoient habitées que par des peuples fort pauvres.

VI. Frere Marc fit encore quatre journées par un desert, & plusieurs Barbares le suivirent; enfin ils rencontrerent un pays qui estoit peuplé; & ses habitans ne furent pas moins surpris de voir les habits des Espagnols que les Indiens de leur suite dont ils n'avoient aucune connoissance. Ces barbares les receurent fort humainement, & leur fournirent agreablement des vivres. Ils regardoient Frere Marc avec tant de veneration, qu'ils baisoient son habit, avec respect, & l'appelloient en leur Langue *Haiotan*, c'est à dire un homme divin: cela luy donna occasion de leur faire expliquer par ses truchemens, & la verité d'un seul Dieu, & la puissance du Roy d'Espagne. Ils luy dirent qu'à quatre journées de là tirant en terre ferme, il y avoit une plaine fort vaste, dont les habitans alloient bien vêtus, & portoient des pierres vertes pendues aux oreilles & aux narines, & que l'or leur estoit si commun, qu'ils en faisoient les vases ordinaires de leur service, & en revestoient les murailles de leurs Temples: neanmoins Frere Marc n'y voulut point aller, parce que son Ordre portoit de ne se pas éloigner beaucoup de la côte de la mer.

VII. Aprés avoir fait quarante lieuës en quatre jours il arriva à Vapacam; de là il envoya des gens de sa suite vers la mer par trois chemins differens, & le More vers le Septentrion, avec ordre de l'avertir de ce qu'ils trouveroient. Quatre jours aprés qu'il eut fait cette distribution, un de ceux de la suite du More revint pour luy dire qu'il auoit sçeu qu'il y avoit à trente journées de là une belle Province appellée Cibola; que ses habitans possedoient sept grandes villes, qu'il s'y trouvoit des Turcoises en si grande abondance, qu'on en ornoit le dessus des portes, & que tout ce pays estoit gouverné par un Roy.

VIII. Frere Marc s'estoit arresté à Vapacam, pour y faire la feste de Pâques; & le même jour de cette solemnité, ceux qu'il avoit envoyez vers la mer retournerent, & l'asseurerent qu'ils avoient découvert trente-quatre Isles; ils luy amenerent même des Insulaires, qui portoient des grands boucliers de cuir de bœuf, dont ils couvroient tout le corps; trois barbares vinrent encore à luy du côté d'orient, qui avoient les bras & l'estomach peints de diverses couleurs; ils luy dirent qu'ils demeuroient sur la frontiere de Cibola, & il les prit pour ses guides, dans le chemin qu'il vouloit prendre pour suivre son More. Sur sa route il receut divers avis que cet homme luy envoyoit, pour l'obliger de se hâter, parce qu'il avoit sçeu qu'il y avoit encore trois Royaumes voisins de Cibola, dont l'un se nommoit Murata, l'autre Acus, & le troisiéme Tonteac. Il estoit si bien receu par tout, qu'on luy fournissoit abondamment des vivres pour luy, & pour ses compagnons, & on luy donna de

Digitized by Google

fort belles peaux ; il paya cette liberalité par des miracles, car il gueriſſoit tous leurs malades par la lecture de l'Evangile, & par le ſigne de la croix. Il en trouva d'autres qui l'aſſeurerent, qu'ils avoient rencontré le More, & qu'il les attendoit à l'entrée d'un pays deſert ; il reconnut même ſa marche, par la veuë d'une grande croix, qu'on avoit plantée ſur le chemin. Il ne luy reſtoit que deux journées à faire pour le joindre, lors qu'il trouva un pays fort fertile, couvert de quantité de belles maiſons, & arroſé de grands canaux. Les habitans & même leur Seigneur vinrent au devant de luy, revêtus de drap ſur des chemiſes de coton, avec des boucliers de peaux de bœuf, & des turcoiſes pour ornement ; ils luy dirent que ces draps ſe travailloient à Tonteac, & qu'ils eſtoient tiſſus du poil de quelques beſtes plus grandes que des chiens ; ils luy offrirent même des preſens, mais il ne les voulut pas accepter.

IX. Il employa quatre jours à traverſer le deſert ſans trouver ſon More, & à la ſortie de cette ſolitude, il entra dans une vallée fort peuplée : les habitans qui eſtoient habillez de la même façon que ceux dont nous venons de parler, connoiſſoient fort bien la Province de Cibola ; il remarqua que la côte de la mer tournoit droit vers le Pole arctique, il la viſita, & reconnut que ce climat étoit à trente-ſix degrez de l'Equinoctial. Après avoir fait cinq journées dans cette vallée, il rencontra un habitant de Cibola qui fuyoit ; cet homme n'avoit rien de barbare, & il ſouhaittoit d'accompagner Frere Marc, dans l'eſperance qu'il obtiendroit ſa grace du Gouverneur de ſon pays ; il luy fit une aſſez exacte deſcription de cette Province, luy dit que la principale ville ſe nommoit Abacam, qu'elle eſtoit ſituée au couchant de Marata, & que ce Royaume qui avoit eſté autrefois fort peuplé, ſe trouvoit preſque deſert à cauſe des guerres. Il ajoûta qu'il joignoit celuy de Tonteac où les habitans eſtoient fort riches. Dans cette vallée on luy fit preſent d'une peau heriſſée d'un poil fort long, plus grande que deux cuirs de bœuf, & de la couleur de celle d'un Daim. On luy dit que l'animal qui la portoit, avoit au front une corne recourbée, dont il en naiſſoit une autre toute droite, & que cette beſte avoit là toute ſa force.

X. Eſtant entré dans une autre vallée, un Meſſager du More le vint aſſeurer qu'il continuoit heureuſement ſon chemin, parce que les barbares qu'il rencontroit luy enſeignoient fort fidellement la route qu'il devoit tenir, & le prioit de ſe hâter ; Frere Marc s'arreſta pourtant trois jours en cet endroit, parce que ces barbares agréerent qu'il prit poſſeſſion de leur pays, au nom du Roy d'Eſpagne ; ils s'offrirent même de luy faire eſcorte en grand nombre, & avec des vivres pour traverſer un pays deſert, où il faloit employer quinze jours avant que d'arriver à Cibola. Il entra dans cette ſolitude le 9. de May, par un grand chemin, ſur lequel il trouva diverſes marques des feux que les paſſans avoient accoûtumé d'allumer. Juſques-là ſon voyage avoit eſté fort heureux ; mais le douziéme jour il vit venir un homme tout effrayé ; c'eſtoit un des compagnons du More, qui luy dit, que quand ils avoient eſté prés de Cibola, ils avoient envoyé au Gouverneur de la ville une courge garnie de ſonnettes, & de plûmes rouges, & blanches, pour luy donner avis de leur arrivée, ſelon la coûtume du païs ; qu'à la veuë de ce ſignal ce barbare eſtoit entré dans une ſi

Digitized by Google

grande colere, qu'il avoit jetté la courge à terre, maltraité ceux qui la portoient, & commandé qu'ils eussent à vuider le païs avec leur Maistre, & ceux de sa suite sous peine de la vie. Que le More sans s'étonner de ces menaces, estoit allé plus avant ; mais que bien loin d'estre receu dans la ville, on l'avoit chassé, & dépoüillé de tout ce qu'il portoit ; qu'on l'avoit mesme poursuivi jusques à la riviere, où on l'avoit cruellement massacré avec tous ses compagnons ; & que pour luy il en avoit esté quitte pour la peur, parce qu'il s'estoit caché, attendant le moyen de s'enfuir.

XI. Cette mauvaise nouvelle affligea Fr. Marc, & consterna entierement ceux de sa suite. : il tâcha de les rasseurer, leur disant qu'il ne la falloit pas croire ; & aprés avoir fait une courte priere, il leur distribua toutes les hardes qu'il faisoit porter, & les conjura de le suivre. Ils le creurent, mais lors qu'ils furent à une journée de Cibola, ils rencontrerent deux compagnons du More, qui leur confirmerent ce que le premier messager leur avoit dit : ils donnoient de bonnes preuves de la verité de cet accident, car ils montroient de grandes blessures qu'il avoient receuës, & asseuroient que le More avoit esté tué, avec plus de trois cens hommes qui l'accompagnoient. Cet avis acheva de decourager les barbares, & Fr. Marc tâcha de les gagner par des caresses, & des presens ; mais la crainte du peril estoit plus forte sur leurs esprits, que toutes ses adresses ; & ils entrerent dans une si grande rage, qu'ils resolurent de le tuer, pour vanger la mort de leurs compagnons, dont ils disoient qu'il estoit la cause. Un habitant de Mexique l'avertit de ce complot, & il les en détourna, en leur representant qu'ils ne tireroient aucun avantage de sa mort, & que les Espagnols la vengeroient severement sur eux. Il leur voulut persuader d'envoyer sur le lieu quelques-uns de leur troupe, pour s'informer de ce qui estoit arrivé, & en avoir des nouvelles asseurées, mais ils ne le voulurent pas faire. Sur ce refus il s'avança avec quelques-uns qui le suivirent, jusques à la veuë de Cibola. Il remarqua que cette ville est située dans une plaine, au pied d'une colline ; qu'elle est plus grande que Mexique ; & que ses maisons sont fort bien basties de pierre. Il ne fut pas d'avis d'y entrer, de crainte que s'il y perissoit, sa mort n'ostât aux Espagnols la connoissance d'une place si considerable. Il se contenta de dresser un monceau de pierres, sur lequel il mit une croix, pour marquer qu'il prenoit possession de cette Province au nom du Roy d'Espagne ; puis il revint sur ses pas jusques à la Nouvelle Compostelle, dont il envoya une narration exacte de son voyage au Viceroy.

XII. Dés que Mendozze eut receu ces nouvelles, il resolut de faire partir François Vasquez de Conrado, avec cent cinquante Cavaliers, deux cens fantassins, quelques pieces de campagne, & des vivres. Cette petite armée ne fut preste que l'année suivante au commencement d'Avril ; mais elle fut si heureuse, qu'elle mit sous le pouvoir du Roy d'Espagne, toute la Province de Cibola, & quelques autres. On voit dans les lettres, que Vasquez écrivit à Mendozze pour luy en rendre compte, que la description qu'il fait de ce païs, n'est pas entierement conforme à celle de Fr. Marc ; il le blâme même d'avoir creu trop facilement ce que les barbares luy disoient ; neanmoins la difference

Digitized by Google

dans les choſes principales, ſur tout pour la ſituation des lieux, n'eſt pas fort grande. C'eſt l'ordinaire de ceux qui ſont jaloux de la gloire, de diminuer l'honneur de ceux qui ont commencé une entrepriſe, & les grands Capitaines ne veulent pas avoir de pauvres Religieux pour rivaux. Cependant Herrera n'a pas manqué de mettre tout au long dans ſon hiſtoire, la narration de Fr. Marc: & il aſſeure qu'elle a ouvert le chemin à de grandes entrepriſes, & par mer & par terre. L'année ſuivante Fr. Marc fut élû Provincial de Mexique.

XIII. Fr. Vincent Lunel alla en Allemagne, en apparence pour les affaires de l'Ordre dont il eſtoit General, mais dans la verité pour traitter ſecrettement avec l'Empereur, de celles que le Pape luy avoit commiſes. Sa Sainteté luy fit expedier deux brefs avant qu'il ne partit; par le premier, Elle luy donna le pouvoir d'abſoudre de l'hereſie dans le tribunal de conſcience, & de commettre la même autorité à ceux de ſes ſujets, qu'il jugeroit capables de l'exercer: par le ſecond, Elle le recommandoit à tous les Prelats, & luy donnoit l'autorité de decider tous les doutes qu'on formeroit ſur les ſtatuts reguliers.

XIV. Fr. Jean Calvo Commiſſaire de Cour, avoit fait eriger dans Rome un mont de pieté; le Pape confirma cette pieuſe inſtitution, donna une indulgence pleniere pour tous ceux qui contribuëroient à ſon accroiſſement, & la communication de tous les privileges que ſes predeceſſeurs avoient accordez aux autres monts de pieté d'Italie; nomma le Cardinal Quignonés pour ſon protecteur, & attacha cette charge aux autres Cardinaux qui ſeroient à l'avenir protecteurs de l'Ordre de S. François. Sa Sainteté ajoute qu'elle eſt portée à faire ce choix, parce qu'il ſemble que les FF. Mineurs faſſent profeſſion particuliere d'éteindre les uſures.

XV. Fr. Pierre Galatin avoit fait imprimer un excellent Traitté, qui eſt fort connu, appellé *De Arcanis Catholicæ veritatis.* Il avoit encore compoſé trente divers traittez, & ne ſe trouvant pas en état de leur faire voir le jour, à cauſe de ſa vieilleſſe, il obtint un bref du Pape, par lequel ſa Sainteté luy permit de faire ſon teſtament, pour leguer tous ces ouvrages à la Bibliotheque d'Aracœli, & defendit à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité qu'elles fuſſent, d'en enlever la moindre partie, que pour les faire imprimer, ſous peine d'excommunciation, de ſuſpenſion, & d'interdit, dont l'abſolution ſeroit reſervée au ſaint Siege, excepté pour l'article de la mort. Le Pape appelle Fr. Galatin ſon domeſtique, & ſon commenſal, parce qu'il eſtoit Penitencier Apoſtolique.

XVI. Nous avons dit l'an 1472. que Philibert Prince d'Orange avoit enlevé la chaſſe que Loüis XI. Roy de France avoit envoyée à Aquila, pour le corps de S. Bernardin. Un Bref du Pape nous apprend que ce Prince ne commit pas ce ſacrilege; mais que les habitans prirent eux-mêmes ce riche Reliquaire, & tous les vaſes d'argent qui avoient eſté offerts à ce Saint, pour ſe redimer des vexations que les ſoldats de ce grand Capitaine leur faiſoient; qu'ils s'eſtoient engagez de les reſtituer par le moyen des impoſts qu'ils levoient ſur le ſafran; mais qu'ils avoient toujours diverty ailleurs les deniers qui en proveuoient;

Digitized by Google

c'eſt pourquoy ſa Sainteté ordonna au Vicaire general de l'Evêque de cette ville, de faire employer ces ſommes à cette reſtitution, juſques à ce qu'elle ſeroit achevée; & de ſe ſervir des cenſures de l'Egliſe, contre tous ceux qui le voudroient empêcher.

XVII. Fr. Jean de Fabriano mourut l'onziéme de Mars, agé de ſoixante ans, au convent de Maſſacio dans la Marche d'Ancone: il eſtoit de la noble famille des Henris, & s'eſtoit rendu admirable par le zele de la pauvreté, & par la rigueur de ſon abſtinence: car il ne mangeoit rien que le Dimanche & le Jeudy, & alors il ne prenoit que du pain & de l'eau. Quelquefois il paſſoit ſix jours à jeun, & pendant tout ce temps il ne ſe détournoit jamais de la priere. Il fut enterré ſous l'autel du crucifix: il a guery pluſieurs malades pendant ſa vie par le ſigne de la croix, & Dieu honore chaque jour ſon ſepulchre de pluſieurs autres miracles qui attirent une foule de monde à ſa veneration.

XVIII. Fr. François Antoine, ſçavant, pieux, & celebre Predicateur, mourut au convent de Sainte Marie de Jeſus de Valence en Eſpagne, le 2. de Fevrier: il avoit predit le jour de ſa mort à Fr. Pierre de Ville-neuve; dans un temps auquel il ſe portoit fort bien, & luy avoit promis de luy apparoiſtre; il luy tint ſa parole l'année ſuivante à même jour dans le convent de Segorve, & luy dit qu'il n'avoit demeuré qu'une heure en Purgatoire; que la forme de la meditation qu'ils avoient accouſtumé de faire enſemble ſur la Paſſion de Jeſus-Chriſt, eſtoit fort agreable à Dieu; mais qu'il ne la feroit pas long-temps, parce qu'il mourroit ce matin. Sur cette bonne nouvelle Fr. Pierre s'en alla dire la Meſſe; puis il prit congé de tous ſes Freres, & s'eſtant étendu ſur ſon grabat, il rendit doucement ſon ame à Dieu, ſans avoir ſouffert aucune douleur.

XIX. F. Pierre Pilio d'une famille noble de Fano dans la Marche d'Ancone, deceda le 5. de Mars à Durance: il avoit eſté receu dans l'Obſervance eſtant encore jeune; Le progrés qu'il fit dans la ſcience & dans la vertu, le fit mettre au rang des plus excellens Predicateurs de ſon temps; il fut fait diverſes fois Gardien & Deffiniteur, & enfin Provincial. Dans toutes ſes charges il fit paroiſtre une grande prudence pour le gouvernement, & beaucoup d'adreſſe pour les affaires. Fr. Mathieu de Baſſi, & ſes premiers compagnons eſtoient ſes ſujets, lors qu'ils ſortirent de l'Obſervance pour fonder la congregation des Capucins; & comme cette ſortie ne ſe fit pas avec toutes les formalités neceſſaires, F. Pierre fit tous ſes efforts pour les rappeller. Si quelqu'un trouve de l'excés dans ſa conduite, il doit du moins avoüer qu'on ne le peut attribuer qu'à ſon zele; car aprés avoir travaillé pour éteindre cet inſtitut dans ſa naiſſance, & avant qu'il ne le peut connoiſtre, il l'embraſſa lors qu'il en vit le progrés, & qu'il en connut la vertu.

XX. Les Capucins qui l'avoient conſideré comme leur perſecuteur, furent ravis de l'avoir pour collegue, & ſe trouverent bien payez des peines qu'il leur avoit fait ſouffrir; car il les établit dans les principales villes de la Lombardie, où il avoit acquis une grande eſtime par l'excellence de ſes predications, & par les bons exemples de ſa vie. Eſtant allé à Verone, il fut d'abord mal receu

Digitized by Google

de l'Evéque, & des habitans ; mais il souffrit ce rebut, & plusieurs affronts qu'on luy fit, avec tant de patience, & prêcha avec tant d'energie, qu'il gagna les bonnes graces & de ce Prelat, & de tout le peuple ; & obtint l'Eglise de Saime Croix pour s'y établir. Un an aprés qu'il eut esté receu dans cette congregation, il fut fait Definiteur general au Chapitre de Rome, puis Vicaire de la Province de Venise, & ensuite de celle de la Marche. Le soin qu'il devoit avoir de ses freres, ne luy fit pas obmettre celuy du salut des Ames ; il continua de prêcher par tout avec grand fruit, & sa vie estoit une leçon puissante, & domestique de penitence de pauvreté, de discipline reguliere, & de toutes les vertus. On dit que nostre Seraphique Pere apparut pendant son Sermon à Bresse & à Bergame, & donna la benediction à ses Auditeurs. Il prêchoit cette année pendant le Carême à Durance. Un jour s'estant emporté avec une ferveur extraordinaire contre les vices de ce peuple, il en contracta une pleuresie dont il mourut. Les Capucins n'avoient pas encore de convent dans cette ville : c'est pourquoy il fut enterré avec grand honneur à l'Eglise des Conventuels. Dieu a honoré son sepulchre de beaucoup de miracles ; & ses concitoyens de Fano voyant ses merveilles, ont fait tous leurs efforts pour avoir ses reliques, mais les Durantins s'y sont toûjours opposez.

XXI. F. Bernard de Fossembrun lay, est le premier seculier à qui Fr. Loüis de la même ville donna l'habit de Capucin ; il avoit quitté de grands biens pour embrasser la pauvreté & l'humilité. Aprés avoir passé douze ans dans un exercice continuel de toutes les vertus propres à son état, il deceda en odeur de saintetè à Macerata. Depuis, ses parens ont fait transporter son corps à sa patrie.

XXII. Fr. Donat lay du même Institut, avoit merité par la pureté & la candeur de son ame, de joüir de l'entretien de la sacrée Vierge. Sa vie avoit esté un miroir éclatant de vertu à tous ses freres ; & sa mort fut tres precieuse devant Dieu & devant les hommes ; car son cadavre exhala une odeur merveilleuse, & le peuple courut en foule pour l'honorer ; il deceda à Lecce dans la Province d'Otranto.

XXIII. Fr. Didace de Sylva estoit fils de Jean Gomez de Sylva, Commandeur de l'Ordre militaire de Jesus Christ. Il avoit esté Juge Criminel ; mais une vision horrible l'obligea de renoncer à son office ; il vit un grand bassin remply de testes, de mains, d'oreilles, & de pieds coupez, & au même temps il entendit une voix qui luy dit, Voilà ta vie ; cela l'effraya tellement, qu'il resolut d'embrasser un état de penitence : celuy de l'Ordre de S. François luy parut le plus propre à son dessein, & il fut receu dans la Province de Nostre-Dame de Pitié. Le Demon s'efforça de le faire changer par plusieurs tentations ; mais ces attaques ne servirent qu'à le rendre plus ferme dans l'état Religieux. Le profit qu'il fit dans la vertu, parut avec tant d'éclat, que Jean III. Roy de Portugal, le choisit pour son confesseur, le nomma à l'Evêché de Ceuta l'an 1534, & le fit Inquisiteur souverain de son Royaume l'an 1536. Enfin le Cardinal Henry Infant de Portugal luy ceda l'Archevêché de Braga le 23. de Juillet, & Fr. Didace remit à l'Infant la charge d'Inquisiteur.

Digitized by Google

L'année suivante il alla prendre possession de sa nouvelle Eglise, & le Roy écrivit à tout son Clergé, pour luy recommander le respect & l'obeïssance qui estoient deus à un Prelat, qu'il n'avoit nommé à cette celebre Eglise qu'en veuë des eminentes vertus dont il estoit doüé. La Lettre du Roy se conserve dans les Archives de Braga, & l'on n'en y trouve qu'une autre que les Rois ayent écrite pour recommander les Archevêques, & c'est celle que le même Roy avoit faite pour l'Infant Henry son frere. Nostre nouvel Archevêque ne vécut pas longtemps dans cette charge; les grands travaux, & la rigueur de la penitence qu'il continuoit sans interruption, l'affoiblirent tant, qu'il mourut sur la fin de l'an 1541. âgé de cinquante six ans. Il fut enterré à la principale chapelle de l'Eglise cathedrale: depuis Augustin de Castro son successeur l'a fait transporter à celle de S. Girald.

XXIV. Jean Spadacin avoit commencé un convent pour les Observantins, à l'honneur de S. Pierre à Cento entre Bologne & Ferrare: ils en prirent possession cette année, & le firent achever.

XXV. Les mêmes avoient un convent prés de Tropia en Calabre; mais parce qu'il n'estoit pas bien à la commodité des habitans, les Magistrats leur en firent bastir un autre dans la Ville, qui fut dedié à l'Annonciation de la Sainte Vierge.

XXVI. Les Conventuels fonderent un convent sous le titre de saint Nicolas, prés de Francica dans la Custodie de Rheggio en Calabre. Ils en ont un autre dans le même district prés du bourg de sainte Agathe: mais je ne trouve pas en quel temps il a esté fondé. Celuy qu'ils ont à Montmilon dans la Custodie de Camerino, fut estably environ cette année.

XXVII. Le Convent de S. Sauveur de Florence, avoit esté basty sur de si mauvais fondemens, que la plus grande partie estoit tombée; & l'on ne trouvoit pas à propos de le rebastir sur le même lieu, de crainte du mesme accident. Cosme de Medicis Duc de Florence, acheta du Chapitre de l'Eglise Cathedrale, l'Eglise de sainte Catherine, avec les maisons & les jardins qui en dépendoient, & donna de tout cela sept cens vingt florins d'or. Cette Eglise avoit appartenu à des Religieuses, mais Innocent VIII. les en avoit chassées, & avoit donné leurs biens aux Chanoines. Paul III. confirma cette vente.

XXVIII. Laurens Aldan vaillant Capitaine, avoit vaincu plusieurs petits Seigneurs, qu'on appelloit d'un nom commun *Pasti* dans la Province de Popayana, qui s'étend sur la mer du Sud. Cette année il commença de faire bâtir une ville qu'il nomma Pastum; & un convent à l'honneur de S. Antoine, pour les Freres Mineurs qui l'avoient accompagné dans cette expedition. Il y a prés de ce lieu un village nommé Tucarismedi, où deux Religieux demeurent pour instruire les peuples du voisinage, dans une maison établie pour cette fonction charitable.

XXIX. François Picarre fit bâtir une ville qu'il nomma Cuença, dans le Royaume du Perou, à cinquante lieuës de S. François de Quito, & un convent, duquel deux maisons de doctrine dependent, sçavoir celle de S. Loüis

Digitized by Google

au bourg de Ptuto, & celle de Jaques à Guaxalaxio.

XXX. Les Tierceres du bourg S. Severin dans le Dioceſe de Camerino, prirent la ſeconde Regle de ſainte Claire, & firent confirmer leur changement par le Pape : leur Monaſtere eſt dedié à l'Annonciation de la ſainte Vierge.

XXXI. Maldonat Chanoine d'Avila, fit baſtir un Monaſtere dans cette ville, pour les Religieuſes de la Conception ; & les premieres y vinrent de celuy d'Ulmeto.

XXXII. Les Magiſtrats de Caglier en Sardaigne, & Marie de Cardone & de Requeſens, veuve d'Antoine de Cardone Viceroy de cette Iſle, commencerent un Monaſtere pour les Religieuſes de ſainte Claire de la premiere Regle, prés de l'Egliſe de ſainte Luce, dont ils eſtoient Patrons. Marie ayant fait venir quelques-unes de ces bonnes filles de Barcelone, l'Archevêque s'oppoſa à leur établiſſement ; mais le Pape commit la deciſion de cette cauſe, à l'Archevêque d'Oriſtagni, & à l'Evêque d'Uſſel ; & l'ouvrage fut achevé par l'autorité de ces Commiſſaires. Pierre Ruecas Receveur Royal contribua beaucoup aux frais du baſtiment, & ce Monaſtere a toûjours eſté fort celebre par la nobleſſe & par la vertu de celles qui l'habitent.

XXXIII. Le Pape nomma des Prelats pour conſervateurs des privileges de l'Obſervance, en France, en Hongtie, & au Royaume de Naples ; & pour ceux du Tiers Ordre dans toute l'Italie.

XXXIV. Il s'eſtoit eſtably une reformation particuliere dans la Province de Breſſe, ſuivant l'ordre du Pape ; elle avoit déja pluſieurs convens, & ſes Religieux ſe faiſoient nommer de la plus étroite Obſervance. Il ne manqua pas de s'élever des diſputes entre ces Reformez, & ceux qui demeuroient dans le relâchement : mais le Pape donna commiſſion au Cardinal Quignonez de terminer ces differens, & confirma les reglemens que ce Prelat leur preſcrivit.

DE JESUS-CHRIST l'an 1540. | DE PAUL III. l'an 6. | DE CHARLES V. l'an 22. | DE L'ORDRE l'an 333.

I. L'Iſle de Ceylan eſt vis à vis du cap de Commorin dans les Indes Orientales : quelques Auteurs croyent que c'eſt l'ancienne Traprobane, & qu'elle a eſté ſeparée de la terre ferme par un effort de la mer, auſſi n'y a-t'il entre deux qu'un petit détroit. Les Portugais qui l'avoient rendue leur tributaire, perſuaderent au Roy des Pareapandes d'envoyer des Ambaſſadeurs en Portugal, pour traitter alliance avec Jean III. & ces Deputez eſtant arrivez à Lisbone, demanderent des Miſſionaires pour inſtruire leur Roy, & ſon peuple dans la foy chreſtienne qu'ils vouloient embraſſer. Le Portugais choiſit ſix Freres Mineurs de l'Obſervance, deſquels Fr. Jean de Villecomte fut établi le

Digitized by Google

le Superieur ; & les fit embarquer sur la flotte que Didace de Sylveyra devoit conduire aux Indes. Ils aborderent heureusement à Goa ; & voyant que les Ambassadeurs s'arrestoient là trop long-temps, ils poursuivirent leur voyage, & arriverent à Cota, qui est une des plus belles villes de l'Isle de Ceylan. Trois jours aprés ils furent receus à l'audiance du Roy, & luy presenterent les lettres de Jean III., & du Viceroy des Indes : ce Prince leur donna de belles esperances de sa conversion, & de l'établissement de la foy ; mais il en remit l'execution à un autre temps. Ils le sommerent diverses fois de tenir sa promesse, & firent des disputes publiques pendant quinze jours, où ils rendirent confus les Bracmanes, qui sont les Prestres des Idoles ; mais voyant que ce Roy barbare ne les payoit que de belles paroles sans aucun effet, enfin ils en extorquerent la permission de prescher à ses sujets.

II. Ils se partagerent en divers endroits de l'Isle, où ils pouvoient esperer d'estre protegez par les Portugais, & commencerent à travailler avec grand succez. Le Roy craignit que le changement de Religion ne causât celuy de l'inclination de ses sujets : il commença de s'y opposer en cachete ; enfin il éclata publiquement, car il confisqua les biens des nouveaux convertis, & fit mesmes mourir secrettement son fils aîné qui estoit de ce nombre. Dieu qui vouloit vanger ce parricide, le fit connoistre auparavant par un miracle : le sepulchre de ce Prince s'ouvrit de luy-mesme, & une voix qui en sortit, declara que son propre pere estoit son meurtrier. Peu de jours aprés, comme il se disposoit à combattre contre Madun son frere, qui luy disputoit la Couronne, un soldat Portugais le tua d'un coup de mousquet, mais on ne sçait pas s'il le fit par dessein, ou par hazard.

III. Son neveu fut incontinent reconnu pour son successeur par les Insulaires, & par les Portugais : c'estoit un jeune Prince affable, benin, & affectionné aux Chrestiens, & cet heureux changement donna le moyen aux Freres mineurs de reprendre leurs exercices. Ils le firent avec tant de succez, que dans peu de temps ils baptiserent le nouveau Roy, sa femme, ses Courtisans, & trois mille de ses sujets ; & fonderent douze Eglises. Le principal Idole, & le plus honoré de cette Isle estoit celuy de Bogie ; les Religieux l'enleverent, & l'envoyerent à Goa, où l'Evesque & le Viceroy le firent mettre en poudre, quoique le Roy de Pegu leur eut offert cent mille couronnés pour le racheter. Aprés que cette statuë superstitieuse eut esté chassée de son Temple, nos Freres le purifierent par les ceremonies chrestiennes : la nuit suivante un nombre infini de bestes appellées Edives, qui ressemblent aux Renards, & qui sont fort communes en Afrique, vinrent hurler avec un bruit effroyable au tour de cette nouvelle Eglise : les idolâtres creurent que c'estoient leurs Dieux qui se plaignoient de l'injure qu'ils avoient receuë ; & il s'en fallut bien peu qu'ils n'immolassent à leur vengeance, les Religieux & les Portugais.

IV. L'exemple du nouveau Roy porta un grand avantage à la foy ; car son pere, son beau-pere, le Roy de Candie, son frere, ses Officiers, & un grand nombre de leurs sujets l'embrasserent bien-tost. Madun son oncle qui avoit voulu enlever le Royaume à son pere, prit de là occasion de luy faire la guer-

Digitized by Google

re ; il se plaignoit qu'on luy avoit osté & son Sceptre, & ses anciens Dieux, pour luy en faire recevoir un inconnu, & invisible. Ce pretexte attira le reste des idolâtres dans son party ; il continua la guerre pendant vingt-cinq ans avec divers succez : enfin le Roy fut contraint d'abandonner Cota, & de se retirer avec les Religieux, les Portugais, & douze mille Insulaires Chrestiens à Columbi, où est le principal Port. Lorsque Madun creut avoir ses affaires en meilleur état, parce qu'il estoit maistre de la campagne, & de toutes les autres places, Ragius son fils aîné qui commandoit son armée, le tua en trahison : ainsi un patricide en vengea un autre, car Madun avoit aussi fait mourir son pere. Cependant le Roy de Portugal envoya un secours considerable à Ceylan, & les Religieux envoyerent à Lisbone un cousin germain du Roy, où il fut receu & traitté fort splendidement, & instruit à la Langue Portugaise, aux belles lettres, & aux mœurs des Chrestiens. Cela faisoit concevoir une juste esperance, que ce Prince seroit un Apostre dans son païs ; mais il perit sur mer en s'en retournant. Les Freres Mineurs fonderent un college à Columbi, partie des aumônes des fidelles, partie des revenus du Roy, où ils logerent soixante-dix enfans, qu'ils choisirent parmy les nouveaux convertis, & les instruisirent si bien, que de disciples ils devinrent des Maistres excellens pour enseigner la foy.

V. Il y a prés de Ceylan une autre Isle appellée Manaris ; les Freres Mineurs y passerent, & y firent un grand fruit ; mais Jafanapetan qui en estoit Seigneur, voyant que le nombre des Chrestiens croissoit chaque jour, & que le culte des Idoles dont il estoit furieusement jaloux, alloit estre aboli, y envoya des soldats qui massacrerent une partie de ces pauvres innocens, & firent mille mauvais traittemens aux autres. Ceux qui peurent échaper à cette boucherie, se sauverent en terre ferme ; & se retirerent à Goa, par deux cens lieuës de chemin qu'il leur fallut faire. Fr. Jean d'Albuquerque qui en estoit Evesque, les receut avec grande charité, & fit donner le bapteſme à tous ceux qui ne l'avoient pas receu. Il se trouva un Prince parmy ces fugitifs, auquel il administra luy-mesme ce Sacrement avec grande solemnité, & le nomma Alphonse. Ce jeune homme fit connoistre que sa conversion estoit bien sincere, car il persevera fort constamment dans la profession de la foy qu'il avoit embrassée.

VI. Meliapor est la ville capitale du Royaume de Choromandel ; elle a esté autrefois fort grande, mais elle avoit esté ruinée par les guerres ; les Portugais y ont estably depuis une colonie, & l'ont appellée S. Thomas, pour honorer la memoire de cet Apostre qui l'avoit acquise à Jesus-Christ. Il y avoit encore des Chrestiens qu'on nomme les Chrestiens de S. Thomas, parce qu'ils se glorifient d'estre ses disciples ; mais ils avoient corrompu par diverses erreurs, les veritez qu'il leur avoit preschées. Elle est éloignée de Goa de deux cens milles, & de trois cens de l'Isle de Ceylan. Frere Antoine de Padron, un des six qui estoient venus là de Portugal, ne s'estonna point de cet éloignement, & entreprit d'y aller pour purger la foy de cette ancienne Eglise, & pour accroistre le nombre des fidelles, par la conversion des Gen-

Digitized by Google

tils. Son voyage eut un heureux succez, car il bâtit une chapelle prés d'un village d'Idolâtres, qui n'estoit pas trop éloigné de Meliapor. Il s'employoit chaque jour à catechiser ce peuple ; & ses paroles jointes à ses bons exemples, eurent tant d'efficace, que dans peu de temps il gagna plus de treize cens personnes à Jesus-Christ ; & comme il vit que les Chrestiens s'augmentoient, il accreut le logement, & receut aussi du secours de ses freres.

VII. On voit prés de ce village une chapelle que S. Thomas a faite, & où son corps a demeuré caché pendant tant de siecles. On y a trouvé une piece de la lance dont il fut percé, son baston, & une urne pleine de la terre qui avoit esté arrosée de son sang. Depuis que toutes ces precieuses reliques ont esté découvertes, Dieu a rendu ce lieu fort celebre par plusieurs miracles ; & les Chrestiens y viennent de toutes parts pour les voir & les honorer. A mille pas de là, il s'éleve une colline, où le Saint fut trouvé ravy en extase, & martyrisé par les idolâtres.

VIII. Frere Vincent compagnon de l'Evêque de Goa, avoit contracté amitié avec le Roy de Taniaor qui est une ville maritime, quatre-vingts lieuës au delà de Goa, & quinze au deça de Calecut. Ce Prince estoit de la secte des Bracmanes, comme la pluspart des petits Rois de la coste de Malabar le sont. Dez sa jeunesse il avoit témoigné de l'inclination pour les Portugais ; c'est pourquoy Fr. Vincent, & Jean Suarez Evesque de Ciale, le visitoient souvent ; il les écoutoit avec plaisir, & enfin ils le porterent à recevoir le Baptesme, avec lequel il prit le nom de Jean, en consideration du Roy de Portugal ; & peu aprés, sa femme, & deux de ses principaux Officiers embrasserent aussi la foy. Tout cela se faisoit en cachete, de crainte que le peuple ne se soûlevât, s'il connoissoit ce changement. Mesmes le Roy portoit toûjours publiquement trois fils à la teste, qui sont la marque des Brachmanes, mais il tenoit un petit crucifix caché dans son sein. Sur ce temps ce Prince conceut un grand desir d'aller à Goa, pour lier une étroite amitié avec le Viceroy, & avec l'Evesque, & il écrivit pour ce sujet à tous les deux.

IX. La nouvelle de sa venuë se répandit bien-tost dans Goa ; tout le monde en conceut beaucoup de joye : chacun croyoit que c'estoit un grand honneur pour leur nation, qu'un Roy assez considerable eut quitté l'idolatrie sur l'esperance de la protection du Portugal ; & l'on se flattoit assez pour croire, qu'il y avoit bien d'autres disciples cachez en ce païs ; & pour esperer qu'à l'exemple de ce Prince, toute la coste de Malabar rechercheroit leur alliance. Le Viceroy assembla trente Gentilshommes, trois Officiers Royaux, l'Evesque & le Custode des Freres Mineurs, pour consulter avec eux de la reception qu'on devoit faire à ce Roy. Il estoit en doute s'il falloit le traitter ouvertement en Chrestien, puis qu'il ne l'estoit qu'en secret, & qu'il portoit encore publiquement la marque de la superstition des Brachmanes. L'Evesque soustint qu'il ne le falloit pas blâmer, s'il retenoit encore un habillement de son païs, & dit que Joseph d'Arimathie qui a merité le titre de juste dans l'Evangile, Nicodeme & Gamaliel qui ne sont pas moins illustres pour leur vertu, ont esté des disciples cachez. Que les Apostres s'estoient tenus renfermez dans le cena-

Digitized by Google

cle, jusques au jour de la Pentecoste ; que S. Sebastien avoit caché sa foy avec tant d'adresse parmi les fonctions militaires, qu'il n'avoit esté reconnu pour chrestien, que quand il se découvrit lui-mesme à l'Empereur Domitien. dans une occasion importante. Qu'il estoit juste de traitter ainsi cet illustre converty, & de luy donner du temps pour arracher peu à peu l'idolatrie de son Royaume ; de crainte d'y exciter quelque revolte, par une nouveauté qui surprendroit ses sujets. Que chaque chose a son temps, & que les sages attendent de le trouver : Enfin que les affaires qui se pourroient accommoder par la douceur & la patience, se gastent par la precipitation & par l'opiniatreté.

X. Ce Prelat disoit sans doute tout cela par une bonté naturelle dont il estoit doüé, & par l'inclination qu'il avoit pour ce Prince ; sans faire toute la reflexion necessaire, qu'il y a bien de la difference entre l'habit d'une nation, & les marques d'une Religion superstitieuse. Neanmoins le credit que sa charge luy donnoit, fit prevaloir son avis, & tous les autres y consentirent. Jean Loup fut incontinent deputé pour aller prendre ce Roy dans son Port, avec huit Galeres que Mendozze fit équipper. Dés que ce Capitaine eut jetté l'ancre à Taniaor, il fit avertir le Roy de son arrivée, & de sa commission, & tout se prepara pour le depart : mais comme cela ne se pouvoit pas faire en cachette, les Grands & les Brachmanes dés qu'ils en eurent la connoissance, courent au Palais, prient, & conjurent leur Roy de ne pas abandonner ses Estats sans raison, & de ne pas confier sa personne à des Etrangers, de crainte qu'on ne l'oblige de renoncer aux ceremonies de sa Religion qui le rendent si auguste, pour se dépoüiller de celles d'une superstition impure & profane.

XI. Jean mépriſoit également & leurs prieres, & leurs avis, c'est pourquoy ils se determinent de luy donner des Gardes ; & de le retenir prisonnier dans son propre Palais, qui estoit entouré d'une triple muraille. Cette precaution rendoit son évasion fort difficile, mais elle ne la peut pas empescher. Il se leve la nuit, & sort tout seul de sa chambre, aprés avoir attaché son crucifix à sa teste avec ses propres cheveux ; la fortune luy fit trouver une corde, & une corne de cerf ; il s'en servit pour monter sur les murailles, & pour en descendre ; il franchit heureusement les deux premieres, mais à la descente de la troisiéme, sa corde se trouva trop courte, de sorte qu'il tomba à terre, & se blessa à une cuisse, & à la teste ; neanmoins nonobstant l'incommodité que ses blesseures luy donnoient, il se rendit à la flotte des Portugais ; & peu s'en fallut qu'il ne fut submergé, lors qu'il voulut entrer dans l'esquif, parce que la mer estoit fort émuë. A peine estoit-il monté sur la Galere Capitane, que ses sujets qui avoient déja découvert sa fuite, courent au rivage, & le conjurent par des larmes & par des cris, de ne les pas abandonner : cela ne peut pas changer sa resolution ; mais il tâcha de les consoler, en les asseurant qu'il reviendroit bien-tost ; & ayant fait embarquer quelques-uns de ses domestiques, il partit.

XII. Sa navigation fut heureuse : le Gouverneur de la ville de Goa le receut avec de grandes marques de respect & de joye, au Port où il debarqua. On luy fit passer la nuit dans une maison de campagne, qu'on luy avoit preparée ; & le

Digitized by Google

lendemain on luy donna un habit à l'Espagnole, & un collier d'or. En cet équipage il s'avança avec grande pompe vers Goa ; le Viceroy le vint recevoir hors de la porte, suivy d'une grande foule de gens. A l'entrée, le Gouverneur luy presenta les clefs de la ville, au bout d'une lance ; & les Magistrats luy presenterent un poësle fort riche. On le conduisit jusques à l'Eglise cathedrale par des ruës jonchées de fleurs, & ornées de tapisseries d'un grand prix, & de peintures fort rares. Le Viceroy marchoit devant pour luy faire honneur, & il suivoit sous le poësle. Cependant les acclamations du peuple, le bruit des cloches, & le tonnerre de l'artillerie rempliſſoient l'air, & portoient loin les marques de la réjoüissance où toute cette Ville estoit. L'Evêque qui l'attendoit avec tous les corps du Clergé Seculier & Regulier, luy donna de l'eau benite, & luy presenta la croix à baiser : Enfin la ceremonie se termina par les prieres accoustumées, & il fut reconduit à son palais avec la même magnificence.

XIII. Aprés le repas qui fut servi avec une somptuosité toute royale, il demanda une conference secrette, & l'Evesque, quelques Theologiens, & quelques Officiers y furent admis. Dans cette Assemblée il protesta, que depuis qu'il avoit receu la grace de sortir des tenebres de l'idolatrie, & d'estre éclairé des lumieres de la verité, il n'avoit pas un plus grand desir que de gagner tous ses sujets à Jesus-Christ, & de procurer le mesme avantage aux Rois ses voisins : mais qu'il falloit du temps pour y pouvoir réüssir ; que la precipitation seroit nuisible à ce dessein, parce que tous les Malabarois estoient si opiniatrément attachez à leurs anciennes superstitions, qu'ils ne pouvoient oüir parler des ceremonies des autres Religions, qu'avec une horreur extréme. Qu'il avoit empreint jusques dans le fond du cœur, le respect qu'il devoit à Jesus-Christ, & à sa loy : qu'il prenoit Dieu à témoin de cette verité ; & pour se disposer à combattre pour sa gloire avec plus de force, lorsque l'occasion s'en presenteroit, il supplia tres-humblement l'Evêque de luy administrer le Sacrement de confirmation.

XIV. On ne pouvoit que loüer de si beaux sentimens de pieté ; neanmoins pour éprouver sa constance, l'Evéque & le Viceroy luy dirent qu'il leur semboit qu'il seroit plus à propos qu'il se declarât ouvertement chrestien ; que son exemple seroit d'une grande efficace ; qu'il falloit se confier sur le secours divin, plus que sur la prudence humaine ; & que sa dissimulation & son addresse, ni tous les bons avis qu'il pourroit donner en secret, ne sçauroient estre aussi puissans que ses actions. Il répondit qu'il prevoyoit que cela causeroit infailliblement de grands soûlevemens, qui le jetteroient dans des perils extremes : que son frere qui ne manquoit pas d'ambition, & qui estoit appuyé d'un Prince son voisin, ne demanderoit pas une meilleure occasion pour attirer les peuples à son party, & s'emparer du Royaume : qu'on ne luy devoit pas refuser un peu de temps pour asseurer ses affaires ; & qu'il esperoit de les regler si bien, qu'il seroit bien-tost en estat, si Dieu luy conservoit la vie, de faire éclater publiquement par ses paroles, & par ses actions, ce qu'il estoit obligé de tenir encore caché dans son cœur. Cette resolution fut trouvée juste, & per-

Digitized by Google

ſonne ne creut qu'on le deut preſſer davantage.

XV. Le lendemain il receut la confirmation devant peu de témoins, & fit concevoir de plus grandes eſperances de ſon zele pour la foy, par de nouvelles promeſſes. Il demeura dix jours dans cette Iſle, & tout ce temps ſe paſſa en une feſte continuelle. On y fit des courſes de taureaux, des combats à cheval à la façon des Numides, des jeux & des danſes à l'Indienne, & à l'Egyptienne; enfin on n'oublia rien de ce qui pouvoit exprimer la joye où l'on eſtoit. Cependant ce Roy recevoit des lettres de ſes Officiers, qui le conjuroient de revenir; & cela l'obligea de partir plûtoſt qu'il n'auroit fait. Mendozze le regala de fort beaux preſens, & fit de grandes liberalitez à ceux de ſa ſuite. Ainſi ce Roy s'en retourna ſi ſatisfait de l'honneur, & du bon traittement qu'il avoit receus, que ſon amitié pour les Portugais en devint plus forte. Maffée aſſeure qu'il a tiré cette hiſtoire des Auteurs qui l'ont écrite fort fidellement, & des lettres que l'Evêque de Goa écrivit au Roy de Portugal; & que ce Prince la fit publier par tout ſon Royaume avec de grandes marques de joye. Je ſçais que d'autres ſouſtiennent que cette converſion eſtoit feinte, & que ce Roy Barbare ne pretendoit par cette diſſimulation, que de gagner les bonnes graces des Portugais; ils n'en donnent pourtant pas d'autre preuve, ſi ce n'eſt que quand il fut de retour à Taniaor, il ne fit pas ce qu'il avoit promis à Goa: mais d'autres aſſeurent qu'il ne manqua pas de bonne volonté, & que ce ne fut point par la perfidie, mais par la crainte qu'il fut retenu. Qu'il porta toûjours un crucifix pendu au col, & qu'à ſa mort il fit une confeſſion à un Frere Mineur, avec de grands ſignes de la douleur qu'il avoit de ſes pechez.

XVI. Fr. Jean de Zumarraga Evêque de Mexique, s'occupoit avec un zele infatigable au ſoin de ſa nouvelle Egliſe. Il travailloit pour le ſalut des Ames, mais il n'oublioit pas de ſoulager les miſeres des corps: c'eſt pourquoy il fonda un grand Hôpital, & ſupplia l'Empereur Charles Quint d'en vouloir prendre la protection: ce Prince l'accepta fort agreablement; & pour marquer le droit qu'il acqueroit ſur cette maiſon, il ordonna qu'on y poſât ſes armes en divers endroits, & y fit de grands biens.

XVII. Nous avons vû l'année precedente, que François Vaſquez s'eſtoit mis en marche avec des troupes pour aller conquerir la Province de Cibola, que Fr. Marc de Nice avoit découverte. Fr. Jean de Padilla, & Fr. Loüis d'Eſcalona l'accompagnoient dans cette expedition; le premier eſtoit Preſtre, & avoit travaillé avoit grand fruit dans la nouvelle Eſpagne, ſur tout à Tulaptzingico, & à Sapotlan où il avoit eſté Gardien. Le ſecond eſtoit un Fr. lay fort eſtimé pour la ſainteté de ſa vie. Aprés que Vaſquez eut traverſé la Province de Quivira, qui eſt fort recommandable par la bonté de ſon air, & par la fertilité de ſon terroir; il commença d'entrer dans le païs des Azuteas, à deux cens lieuës de Cibola; mais le deſir de revoir ſa femme, le fit revenir à la nouvelle Galice d'où il eſtoit party. Fr. Jean & Fr. Loüis demeurerent parmy ce peuple pour travailler à ſa converſion: & quelques Barbares de Mechuan, André du Champ Portugais, & un jeune garçon qui leur ſervoit d'interprete,

Digitized by Google

resterent avec eux. Aprés avoir preſché là, & dans la Province de Tiguez pendant quelque temps, & avec quelque fruit, comme ils retournoient à celle de Quivira, ils tomberent entre les mains de quelques barbares qui les maſſacrerent cruellement; & voilà les premiers qui ont conſacré ce païs par leur ſang. Vaſquez avoit une ſi grande veneration pour la vertu de Fr. Loüis, qu'il commanda à tous ſes ſoldats de faire une inclination de teſte en ſigne de reſpect, toutes les fois qu'ils entendroient prononcer le nom de ce ſaint Religieux.

XVIII. Les Conventuels tinrent le Chapitre general au convent de Cremone; mais je n'ay rien trouvé de ce qui s'y paſſa.

XIX. Le 10. d'Avril le Pape écrivit à Frere Vincent Lunel General de l'Ordre, pour luy ordonner de revenir à Rome, où ſa preſence eſtoit neceſſaire pour les affaires de ſa famille, dés qu'il auroit terminé avec l'Empereur celles dont il l'avoit chargé.

XX. Frere Paul de Chiana natif de Randatio en Sicile, mourut à Brizino le 27. de Juillet. C'eſtoit un Frere lay, qui avoit aquis une grande eſtime par l'excellence de ſes vertus. Il mattoit ſon corps par des penitences fort rigoureuſes: ſon oraiſon eſtoit preſque continuelle: il paſſoit la plus grande partie de la nuit à chanter des hymnes avec un inſtrument de muſique, devant le Tres-Saint Sacrement, ou devant une image de la S. Vierge. Trois jours de la ſepmaine il ne prenoit que du pain & de l'eau pour ſa nourriture; mais il procuroit avec grande charité tout ce qui eſtoit neceſſaire à ſes Freres, & aux pauvres, & preparoit ſi bien les viandes, que les plus grands Seigneurs qui en mangeoient quelque fois, croyoient qu'il n'y avoit que les Anges qui les peuſſent apprêter ainſi.

XXI. Il ne porta jamais qu'un ſeul habit vieux & rapiecé, & fit deux fois le voyage de Jeruſalem, où il ſouffrit, outre les peines ordinaires, les calamitez d'une rude priſon. Aprés avoir ſervi ſes Freres, & les pelerins dans ces ſaints lieux pendant ſix ans, il revint en Sicile. Son Provincial luy donna une obeïſſance, pour aller demeurer au convent de ſa patrie; mais il le pria de ne le pas mettre parmi ſes parens & ſes amis, parce que leurs viſites luy ſeroient trop importunes. Il obtint d'aller à Bizino, & ſur le chemin il dit à ſon compagnon, qu'il mourroit dans ce convent. Aprés qu'il y eut demeuré quelques mois un Religieux y deceda; pendant les obſeques le Gardien qui prit garde, que Frere Paul eſtoit fort triſte, luy en demanda la raiſon, & il luy répondit, helas mon pere! on doit faire pour moy la même ceremonie dans vingt jours, & je panſois ſerieuſement à ce que je dois répondre au terrible jugement de Dieu. Le vingtiéme jour eſtant arrivé, il receut tous les Sacremens, & rendit fort doucement ſon ame, âgé d'environ ſoixante-dix ans. Le peuple courut en foule pour honnorer ſon corps, comme celuy d'un ſaint, & pluſieurs malades recouvrerent la ſanté en le touchant.

XXII. Frere Pierre de Padulis eſtoit decedé le 25. de May au convent de Roſſano en Calabre, & avoit predit le jour de ſa mort, quelque temps avant qu'elle n'arrivât. Le Gouverneur de la ville, & quelques autres perſonnes de

Digitized by Google

condition, virent monter son ame au Ciel toute reluisante de lumiere ; & son corps ayant esté relevé du sepulchre long-temps aprés avoit esté enterré, fut trouvé beau & maniable comme s'il eut esté en vie.

XXIII. Frere Pierre de Todi avoit passé de l'Observance aux Capucins, avec Frere Bernardin d'Ast l'an 1534. Il fut institué Pere Maistre de ceux qui suivirent son exemple, & il les instruisit à la discipline reguliere, plus par ses actions que par ses paroles. Il affectoit une estroite pauvreté en ses vestemens, & en son manger ; car son habit estoit toûjours grossier & rapiecé, & il ne mangeoit qu'une fois le jour, & jamais de la chair. Il se retiroit en des lieux solitaires, autant qu'il luy estoit permis, pour vaquer à la meditation des soûfrances de J. Ch. afin de les imiter. Il portoit toûjours un rude cilice, & disoit souvent que le vray serviteur de Dieu ne devoit point laisser écouler de jour sans pratiquer quelque mortification, qui luy peut remettre dans la memoire la passion de son Sauveur. La rigueur qu'il exerçoit contre luy-méme, ne l'empéchoit pas d'avoir une compassion fort tendre pour les autres ; il l'éstendoit mesmes aux cadavres des morts ; une fois il en enleva trente des potences, où ils devoient demeurer suspendus pour donner de la terreur aux malfaicteurs, & les alla porter en terre sainte si secretement, que son pieux larcin ne fut jamais découvert. Il avoit un don particulier pour appaiser les seditions, & plusieurs villes se virent délivrer du carnage dont elles estoient menacées, par la paix qu'il leur procura. Comme on preparoit des sepulchres pour les Religieux au convent de Foligni, où il estoit Gardien, il dit que c'estoit à luy d'y travailler, parce qu'il seroit le premier qu'on y mettroit. Sa prophetie fut veritable, il mourut peu de temps aprés, & fut mis au méme sepulchre qu'il avôit creusé. On l'ouvrit quatre ans aprés sa mort pour y enterrer un autre Religieux, & son corps exhala une odeur qui embauma tous les assistans.

XXIV. Frere Jean Alcozio lay Navarrois, mourut au convent de Jesus dans le fauxbourg de Saragosse. Il y avoit esté Portier pendant quarante ans. Sa modestie avoit fort edifié les seculiers, & sa charité les pauvres. Les demons tâchoient de le distraire de l'oraison par des spectres horribles, mais il les mépriſoit sans se relâcher de sa ferveur. Il descendoit à l'Eglise long-temps avant minuit, & lors qu'il avoit sonné le premier coup de Matines, il alloit éveiller ses Freres. Il appliquoit toutes ses bonnes œuvres au soulagement des ames du Purgatoire, & quelques-unes le vinrent remercier de la délivrance qu'il leur avoit procurée. Ses vertus firent un grand éclat au dehors, & luy aquirent la veneration de toute la ville.

XXV. Le Cardinal Frere François Quignonez qui s'estoit rendu plus illustre par ses vertus, que par les eminentes dignitez qu'il avoit aquises, deceda dans le mois de Septembre à Veruli. Son sommeil estoit toûjours fort court ; il ne portoit que des habits grossiers, & observoit une grande abstinence. Il disoit qu'il en usoit de la sorte, parce qu'il craignoit que la complaisance pour le corps ne luy fit perdre la chasteté. Avant qu'il ne fut General de l'Ordre, il s'exposa au service des pestiferez dans l'Estremadoure ; & aprés qu'il avoit pris le soin

Digitized by Google

le soin de les nourrir, & de leur administrer les Sacremens, il enterroit leurs corps de ses propres mains. Il s'estoit fait preparer un tombeau à Rome, dans l'Eglise de S. Croix en Jerusalem, qui estoit son titre, & son corps y fut transporté.

XXVI. L'Ordre perdit encore plusieurs autres hommes illustres, qui luy faisoient grand honneur par leur pieté, & par leur doctrine. Frere François Le Roy celebre Theologien, & Predicateur de Charles Quint, & de sa Sœur la Reyne de Hongrie, mourut en Brabant au convent de Nivelle, qu'il avoit fait rebâtir, & dont il avoit esté Gardien.

XXVII. Frere Martin Vander Kéele natif de Turnhout en Brabant, Docteur de Louvain, & fameux Predicateur, deceda le 13. de May, & fut enterré au convent de Louvain.

XXVIII. Frere Jean Byl de Louvain Religieux tres-zelé de l'Observance reguliere, & qui avoit esté le premier Provincial de la Province de la Basse-Allemagne, mourut le 7. de Novembre à Malines.

XXIX. Frere Jerôme Verari tres-docte Religieux, & qui avoit esté élevé par son merite aux principales charges de sa Province, deceda chez les Conventuels à Ferrare.

XXX. Frere Jean de Tomanis natif de Locarno, Lecteur de Theologie dans Rome chez les Conventuels, & Penitencier Apostolique, mourut dans leur convent de Come au Milanez. Tous ces grands hommes ont laissé de beaux ouvrages, qui sont des preuves évidentes de leur profonde erudition.

XXXI. La sœur Therese Garcias Urbaniste, mourut au Monastere d'Allariz en Galice; elle estoit née au bourg de Mont Rose d'une famille noble, mais elle se rendit plus illustre par la noblesse de ses mœurs, que par celle de son sang. Son humilité luy fit refuser diverses fois la charge d'Abbesse, mais pour témoigner qu'elle ne fuyoit pas le travail, ni le service de ses sœurs, elle accepta celle de Vicaire. Les revelations luy furent ordinaires pendant sa vie; & à la même heure qu'elle deceda, elle annonça sa mort à une autre Religieuse qui estoit en Portugal. Cette fille asseura qu'elle l'avoit veu monter au ciel, revêtuë de blanc, tenant une palme à la main. Eleonor Salgade niéce de cette pieuse defunte, qui languissoit dans l'ennuy d'une longue maladie, passa neuf jours en priere pour obtenir sa gueriſon devant le tombeau du B. Frere Garciaz Blandez, qui repose dans une chapelle de ce Monastere, où il a esté transporté du convent d'Orense; ce bien-heureux luy apparut, & luy dit qu'elle devoit la santé dont elle alloit joüir, aux merites de la Sœur Therese sa tante, qui l'avoit demandée à Dieu; & aprés cet avis Eleonor se trouva parfaitement guerie.

XXXII. L'Ordre trouva dequoy reparer tant de pertes, par la reception du B. Frere Sauveur de Horta, que nous pouvons justement appeller un vray Taumaturgue, à cause de la prodigieuse quantité des miracles qu'il a faits. Je juge qu'elle arriva cette année, parce que le procez qui a esté fait pour sa beatification, porte qu'il estoit né environ l'an 1520. & qu'il se rendit Religieux à l'âge de vingt ans. Il estoit du bourg de S. Colombe de Farnese au Diocese

Digitized by Google

de Girone en Catalogne ; son pere estoit un pauvre homme, mais pieux, qui gouvernoit l'Hôpital de ce lieu. Au baptême on le nomma Sauveur, par un heureux presage du salut qu'il devoit procurer à tant de personnes, en les délivrant des perils de l'ame & du corps. On l'a surnommé de Horta, à cause de la longue demeure qu'il a faite au convent de S. Marie de Horta dans la Province de Catalogne. A l'âge de sept ans il fut entraîné par le courant d'une riviere sous la ruë d'un moulin, mais Dieu le délivra miraculeusement de ce danger.

XXXIII. Il prit l'habit au convent de S. Marie de Jesus prés de Barcelone. Son premier employ fut à l'infirmerie, & il s'aquita de ce charitable office avec une simplicité admirable, & avec une humilité tres profonde. Puis on le donna pour compagnon au cuisinier ; son humilité parut alors encore plus grande, car il obeïssoit à cet Officier avec une promptitude merveilleuse, & s'abbaissoit agreablement aux plus vils & aux plus penibles exercices. Dieu commença bien-tost à faire éclater sa vertu par un grand miracle ; le cuisinier tomba malade le dernier jour de l'an ; & connoissant qu'il ne pourroit pas travailler le lendemain à son officine, il en donna les clefs à Frere Sauveur pour les porter au Gardien, afin qu'il y pourveut d'un autre Religieux. Ce bon frere les prit, mais estant descendu à l'Eglise pour faire sa priere, il oublia sa commission. Le matin le Gardien se voulut informer si le repas se preparoit, parce que comme c'estoit la principale feste de son Eglise, il devoit traitter quelques Seigneurs Catalans ; mais il trouva la cuisine sans feu, & sans officier. Il demanda la cause de cette negligence ; & il sceut que le cuisinier estoit malade, & que son compagnon ne l'en avoit pas averti, quoy qu'on le luy eut ordonné. Frere Sauveur est appellé & accusé de desobeïssance, & de sottise ; il ne s'excusa point, mais il asseura le Gardien que tout se trouveroit prest, quoy qu'il n'y eut pas une heure jusques au disné. Dans peu de temps quelques Freres vinrent à la cuisine pour l'ayder, mais ils trouverent toutes les viandes en estat d'estre servies ; & comme cela c'estoit fait si promptement, personne ne peut douter que les Anges n'y eussent mis la main.

XXXIV. Depuis le premier jour de son novitiat jusques à celuy de sa mort, il a toûjours observé une tres-estroite pauvreté, & fait des penitences tres-rigoureuses. Il se couvroit d'un rude cilice ; il ne portoit rien aux pieds, il refusoit même du pain à son corps, quoy qu'il l'accablât de travail ; & l'on voit encore sur sa chair les cicatrices des playes qu'il se faisoit avec des disciplines de fer. Il avoit des entretiens ordinaires avec la S. Vierge, & avec l'Apôtre S. Paul, qui l'instruisoient des mysteres divins. Les demons le persecutoient cruellement, mais il leur resistoit avec tant de fermeté, qu'enfin il les chassoit ; & sa vertu devint formidable à ces malins esprits. Dieu luy donna un si grand pouvoir sur tous les animaux, qu'ils venoient à luy familierement & faisoient tout ce qu'il leur commandoit. Je reserve le reste de sa vie admirable au temps de sa mort.

XXXV. La Sœur Angele de Disenzano en Bresse, Tiercere, & Fondatrice des Ursulines, mourut le 21. de Mars. Dés sa jeunesse elle commença de s'ad-

Digitized by Google

donner à la pratique de la mortification, à l'assiduité de la priere, & à la lecture des vies des Saints. Estant un peu plus grande elle prit l'habit du Tiers-Ordre de S. François; la plate terre fut son lict; le pain & l'eau faisoient toute sa nourriture ordinaire; & souvent le jour qu'elle recevoit la sainte Eucharistie, elle ne mangeoit rien. Dieu la favorisa de plusieurs extases où elle estoit élevée de terre. L'an 1524. elle entreprit le pelerinage de Jerusalem, pour visiter les saints lieux que JESUS-CHRIST a consacrez par les mysteres de sa vie & de sa mort; & dans ce voyage elle receut des secours miraculeux de la Providence divine, qui pourvoyoit à ses besoins. Aprés son retour elle fut à Rome pour honnorer les sepulchres des saints Apôtres & des glorieux Martyrs. Puis elle alla voir le Mont Varal, parce qu'il est un tableau fort naïf, de tout ce qu'elle avoit veu à Jerusalem.

XXXVI. Un Ange luy avoit montré l'institut que Dieu vouloit qu'elle fondât sous le titre de S. Ursule; elle avoit differé de l'entreprendre, parce qu'elle ne se croyoit pas capable d'y reüssir. Enfin son Ange luy fit une si rude correction de sa negligence, qu'elle commença de panser serieusement à l'establir. Dans peu de temps Dieu luy donna soixante disciples; plusieurs Prelats approuverent son dessein; & S. Charles Borromée le fit confirmer par Gregoire XIII. l'an 1572. Cet Ordre s'est fort multiplié en France, où il possede plusieurs beaux Monasteres. Enfin Angele estant decedée en grande odeur de saintetè, son corps demeura trente jours sans sepulture, rendant toûjours une odeur tres-douce, & sans qu'il y parut aucune marque de corruption. La cause de ce delay venoit de la dispute qui estoit entre les Chanoines de l'Eglise Cathedrale, & les Chanoines reguliers de S. Afre; enfin ceux-cy gagnerent, & l'enterrerent dans leur Eglise.

XXXVII. Frere Jaques Triaduschieze Observantin fut pourveu de l'Evesché de Sinau sous l'Archevesché de Laodicée en Phrygie, & donné pour suffragant à l'Archevesque de Rossano. Frere Loüis Blanc Venitien, & du même institut fut nommé à l'Archevesché de Duras en Macedoine. Frere Donald ô Bechan, ou Becohim à l'Evesché de Derry, ou de Kyldare suffragant de Dublin en Irlande. Frere Jean Fabri à celuy d'Aureliopolis sous l'Archevesché d'Epheſe, & donné pour suffragant au Cardinal de Gaddis Evesque de Sarlat. Frere Loüis de Macnamarra à celuy de Corcagh, & de Kiloom, unis sous l'Archevesché de Cashel en Irlande.

XXXVIII. L'Evesque de Parenzo fonda un convent pour l'Observance sous le titre de la Conception immaculée de la Sainte Vierge, dans Montone en Istrie.

XXXIX. Celuy de l'Isle de Zante dans la mer Ionie est de même temps, & sous le même titre. Les Turcs le brullerent l'an 1568. mais les habitans l'ont rebâti prés du rivage.

XL. Les Conventuels avoient un convent prés Cutrone en Calabre, Charles Quint le fit demolir pour mettre cette place en estat de se deffendre des insultes des Turcs, & il fut remis dans la ville.

XLI. Frere Marien Cynay Corse, Predicateur fameux, establit les Capu-

Digitized by Google

cins dans son Isle, à Bastia, à Luri, à Nebio, à Casingha, & à Balate, & dans le Piedmont à Montreal; ils estoient déja à Turin, à Montcallier, & à Ast.

XLIII. Frere Ange de Siene Capucin faisoit bâtir dans sa patrie un convent dont la structure n'estoit pas conforme à la pauvreté; le Vicaire Provincial l'avertit de ce deffaut; mais il ne laissa pas de le continuer. Il fut surpris de la mort, & pendant qu'il estoit à l'agonie, une horrible tempeste commença d'ébranler si furieusement cette maison, que tous les Religieux en furent effrayez, & connurent que Dieu leur vouloit faire comprendre combien cet excez luy déplaisoit. Frere Silvestre Religieux lay du même institut, qui estoit Maçon, fit aussi une mort funeste, pour avoir voulu démolir le convent de Narni, & le refaire plus beau qu'il n'estoit.

XLIV. Les Freres Mineurs avoient delaissé la petite maison qu'ils avoient prés de Conimbre depuis le commencement de l'Ordre, & où S. Antoine de Padouë avoit esté receu. Leur chapelle dediée à S. Antoine l'Abbé estoit tombée sous le pouvoir des Chanoines de l'Eglise Cathedrale, mais cette année Jean III. Roy de Portugal l'acheta pour les Deschaussés de la Province de N. Dame de Pitié, & Alvarez Acosta leur fit bâtir le convent.

XLV. Lopez de la Chaisne, & Mentie de Carvaial fonderent un convent sous le titre de S. Croix, pour les Deschaussés de la Province de S. Gabriel à quelques milles de Plaisance en Espagne.

XLVI. Les habitans de Val verd en establirent un autre pour les mêmes, sous le titre de la Mere de Dieu, prés de leur bourg. Il y a une image de la S. Vierge qui est fort celebre, à cause des miracles qui se font chaque jour en sa presence.

XLVII. Le convent de Tillemont en Brabant receut la reforme de l'Observance par l'autorité de Charles Quint. Les Heretiques l'ont pillé deux fois, & l'an 1591. ils y jetterent Frere Thomas Beringen dans un puits.

XLVIII. Le Pape ordonna que les convens de la Navarre qui avoient esté reformez par les Religieux de l'Observance, fussent unis à la Province d'Aragon, & non pas à celle de Burgos.

XLIX. Marie de Zugniga Duchesse de Bexar, avoit ordonné par son testament, que son heritier fit bâtir à Salamanque un college pour cinquante Freres Mineurs, & une Eglise avec une belle chapelle, où elle vouloit que son corps fut enterré; & le Pape confirma cette disposition; je ne trouve pas comment cela s'executa, mais le college de cette ville est fort beau; il y a d'ordinaire plus de cinquante Escholiers, & l'on y fait memoire des Ducs de Bexar, comme des bienfacteurs insignes de cette maison.

L. Quelques filles vivoient en communauté à Mont de Marsan dans le Dioceſe d'Aire, mais sans avoir embrassé aucune regle de Religion; cette année elles prirent celle des Urbanistes, sous la conduite de l'Observance; & le Pape confirma leur Institution. Nous avons parlé l'an 1270. d'un autre Monastere de ce lieu.

LI. Les Sœurs du Tiers-Ordre s'establirent à Cianciano en Etrurie; leur Monastere qui estoit dedié à S. Michel, fut détruit bien-tost aprés par les guerres, il a esté remis depuis.

Digitized by Google

LII. Marie d'Alphonse en fit bâtir un autre pour les mêmes, sous le titre de S. Marie de Bethléem dans Zamora en Galice ; mais il a esté changé hors la ville à la chapelle de S. Julien, qui leur fut donnée par l'Evêque de cette ville. Depuis l'an 1563. jusques à l'an 1582. les filles ne faisoient qu'un vœu simple de chasteté ; mais Frere François de Burgos leur Superieur les engagea à faire les vœux solemnels de Religion.

LIII. Celuy qu'elles ont à Frigeiron, dans le Dioceſe de Conimbre, a esté fondé des biens que les Novices ont donnez, & il est dedié à S. Claire.

LIV. Le Pape ordonna au Provincial de la Province de S. Sauveur en Hongrie, d'obliger à la clôture toutes les Tierceres qui estoient sous sa juriſdiction ; & deffendit generalement à toutes les Religieuses de S. Claire, & du Tiers-Ordre, de sortir de leurs Monasteres sans la permiſſion de leurs Superieurs.

LV. Les Archeveſques de Tolede & de Seville, & l'Eveſque de Mondognedo, furent establis Conſervateurs des privileges de tous les Freres Mineurs d'Eſpagne par Paul III. Il ordonna à tous les Prelats d'obliger tous les Religieux qui seroient separez du corps de l'Obſervance, sans la permiſſion de leurs Superieurs, de se remettre dans leur premier estat. Il confirma les privileges des Conventuels, & fit une declaration sur la poſſeſſion qu'ils ont des immeubles.

BIBLIOTHEQUE VILLE LYON 1894

Fin du huitiéme Tome.

AVIS DU TRADUCTEUR.

LE Tres R. P. Luc Vvadinghes a finy son Ouvrage à cette année ; mais la ſuite s'imprime à Rome ; & je la donneray au public, ſi Dieu me conſerve la vie & la ſanté.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

DV HVITIE'ME TOME,

Où la premiere chiffre denote la page, & la ſeconde le nombre marginal.

A

LE B. Frere Alexis de Borbiza, 116. ix
Le B. Fr. Alphonſe Sartre, 264. xvj
Le B. Fr. Amand de Zierexie, 264. xviij
Ambaſſadeurs de Ferdinand Roy d'Eſpagne vers Anne femme de Loüis xii. Roy de France, & d'elle vers Ferdinand, 125. x
Le B. Fr. Ambroiſe Lombard meurt au ſervice des peſtiferez, 79. xx
Amedées obtiennent permiſſion d'élire un Vicaire, 121. viij. S'efforcent à demeurer ſeparez de l'Obſervance, 219. xxxj
Anabaptiſtes s'emparent de Munſter, puis en ſont chaſſez, 366. xxxvij
Le B. Fr. André de Groſſeto, 9. xxvj
Le B. Fr. André de Cœur de lion, ſon cadavre trouvé à genoux, 315. xxxix
Le B. Fr. André de Spolete, ſa vie, ſon martyre, 341. xix
Le B. Fr. Ange de Florence, 20. xxiv
Le B. Fr. Ange de Valladolid, 329. xij
La B. Sœur Angele de Diſenzano Tiercere fonde les Urſulines, 409 23. Ses vertus, ſa mort, 438. xxvij
Annonciades. *Voyez* Ordre.
Le B. Fr. Antoine de Garay Evéque ſe remet dans l'Ordre, meurt, 140. xxx.
Le B. Fr. Antoine de Leoneſſa, 116. xj
Le B. Fr. Antoine de Piſe, 20. xxiij
Le B. Fr. Antoine de Ripa, 132. ix
Le B. Fr. Antoine de Zamora, 108. xviij

Digitized by Google

La B. Sœur Antoinete de Bracamont, 171. lij
Le B. Frere Apollonius d'Aquila, 42. xxxiij
Le B. Frere Archange de Champbas, 125. ix

Archevéques de l'Ordre

D'Ancone, Fr. Ruffin, 234. vij. d'Antibar Fr. Loüis, 298. xij. D'Athenes, Fr. Antoine, 116. xiv. & 190. xlj De Beriſen Fr. Bernardin, 331. xxj. De Braga Fr. Didace de Sylva, 426. xxiij. De Calcedoine, Fr. François, 43. xxxvj. De Caramit, Fr. Mathieu, 190. xlj. De Cartage, Fr. Bernardin, 205. xvj. De Chone, Fr. Leonard, 71. xlj. De Cofotza, Fr. Paul Tomor, 243. xxij. De Damas, Frere Simon, 344. xxx. d'Ennens, Fr. Adrien, 331. xxj. De Naxie, Fr. Joſeph 416. x. De Nazareth, Fr. Gregoire, 83. xxxiv. Frere Gregoire, 126. xij. De Patras, Fr. Antoine, 220. xxxij. De Philadelphe, Fr. François, 227. xiij. De Raguſe, Fr. Julien, liv. xxx. Fr. Raymond, 106. x. Fr. Reginald, 314. xxxv. De Sardis, Frere François, 314. xxxv. De Toam, Fr. Philippe, 30. xxiv. Fr. Maurice 108. xxij.
Fr. Arnaud de S. Fœlix zelé Obſervantin meurt, 395. xxxviij
Fr. Auguſtin Alved écrit contre Luther, 210. j

B

LE Bienheureux Frere Baptiſte, 107. xvj
Le B. Fr. Baptiſte de Caniano, 108. xvij
La B. Sœur Baptiſte Varane, ſa vie, ſa mort, 98. xix
Le B. Fr. Barthelemi d'Anglaria, 107. xiij
Le B. Fr. Barthelemi de Baſſano, 331. xx
Le B. Fr. Barthelemi de Cordon meurt à Tunis, 395. xl
Le B. Fr. Barthelemi de Fabriano, ſa converſion, ſa mort, 51. xvij
Le B. Fr. Barthelemi de Florence, 88. viij
Bâtimens, deux Capucins punis de Dieu, pour n'y avoir pas obſervé la pauvreté, 440. xliij
La B. Sœur Beatrix Princeſſe de Navarre, 216. xviij
Le B. Fr. Befamius, 88. viij
Benefices poſſedez par des Freres Mineurs, par Frere Marc & par Frere Antoine, 102. xxxj. Par Fr. Paul, 108. xxiij Par Fr. Jerôme de Leopol, 398. x. La Cure de S. Barthelemi dans l'Iſle du Tybre à Rome, 400. xvj
Le B. Fr. Benoit de Cremone, 406. xj
Le B. Fr. Benoit de S. Torquat, 203. v
Le B. Fr. Bernard de Hongrie illuſtre par ſes extaſes, 52. xx
S. Bernardin de Siene, ſa chaſſe enlevée, 424. xvj. Office de ſa Tranſlation, 89. xj
La B. Sœur Bernardine d'Antoine, ſa vie, ſa mort, 343. xxvij
Le B. Fr. Bernardin de la Foſſe, ſa vie, ſa mort, 27. 15
Le B. Fr. Bernardin George Capucin, 399. xv
Le B. Fr. Bernardin de Foſſembrun, premier novice Capucin, 426. xxj
Le B. Fr. Bernardin de Guardia, ſa vie, ſa mort, 313. xxxij
Le B. Fr. Bernardin Polonois, 147. xiv

Digitized by Google

Le B. Fr. Bonaventure de Ferme, 290. vj
Breviaire du Cardinal Quignonez, 412. j
S. Brigite, ſon office receu, 89. xj

C

LE B. Fr. Candide Ranzey, ſa vie, ſa mort, 147. xj
Capucins, leur reformation prophetiſée, 218. xxviij. Commencent, 264. xix. Bref, reflexions de Boverius examinées, s'accroiſſent, 297 ix. Trois convens, 298. xj. Congregation generale à Fabriano, Fr. Mathieu de Baſſi éleu, ſe depoſe, premiers reglemens, s'eſtabliſſent à Rome, s'augmentent. Revocation du Pape, 312. xxviij. Se changent à Rome, ſe logent à Milan, ſont revqouez, 320. xiij. & 327. vj. en Sicile, & ailleurs. Hiſtoires douteuſes de Fr. Mathieu, 351. xviij. Contradictions & appuis. Premier Chapitre general à Rome, Fr. Bernardin d'Aſt éleu Vicaire general. Fr. Loüis de Foſſembrun s'en irrite, 393. xxxiv Chapitre general. Frere Bernardin confirmé, Fr. Loüis les quitte. Conference pour les reünir à l'Ordre, confirmez, 399. xiij. Fr. Mathieu les quitte, 408. ij. Convent à Pavie, 410. xxxj. Le Vicaire general meurt, Fr. Bernardin Ochyn luy ſuccede, 416. ix. Convens, 417. xvij. & 439. xlj. Fr. Loüis s'y unit avec trente, quinze les quittent, Boverius eprrigé, 343. xxvj. confirmez par le Pape; Fr. François de Montpolitien s'y unit avec le convent de ſa patrie, 344. xxvij.
Cardinaux protecteurs, Dominique Grimani, 26. x. Son pouvoir reglé, 83. xxxiij. Doute pour le Cardinal Bernardin Carvaial, 205 xvij. André du Val, 243. xix. meurt. Fr. François Quignonez, 343. iij.
Cardinaux de l'Ordre. Fr. Clement Groſſus, 26. x. Frere Marc Viguier, 54. xix. Fr. Chriſtofle de Forli, ſon eloge, ſa mort, 188. xxxij Fr. François Quignonez, 294. ij. ſa mort, ſon eloge, 436. xxv.
Caterine d'Auſtriche Reyne d'Angleterre, ſon hiſtoire, 383. iij.
La B. Sœur Caterine de Bologne, ſon office permis, 320. xj.
La B. Sœur Caterine d'Ergote, 171. lij.
Le B. Fr. Cherubin de Bergame, 126. x.
Le B. Fr. Cherubin de Taormine, 20. xxij.
Le B. Fr. Chriſtofle de Catane, 331. xvij.
La B. Sœur Claire Rodriguez, 350. xvj.
Clarenes, unis à l'Obſervance, 120. vij.
La B. Sœur Claude de Bugni, ſa vie, ſa mort, 133. xij.
Le B. Fr. Claude Reigné, 107. xiv.
Combats contre les Infidelles, où les Freres Mineurs ſe trouvent, 243. xx.
Commiſſaires generaux ſelon la bulle de l'union. Fr. Gilbert Nicolaï, 185. xxvii. confirmé, 217. xxii Frere François Quignonez, 225. ii. Fr. Hilation Saccheti, 277. i. Fr. Mathias de Veyſſen, 309. xx. Fr. Nicolas Herborn, 335. vi. Fr. Leonard Publicius, 393. xxx.

Com-

Digitized by Google

Commissaire, & Procureur de Cour ne sont pas Vocaux nés, 195. xv
Commissaires nationaux, 217. xxij. & 225. iij. & 263. xij. & 278. xiij.
Commissions Apostoliques à Frere Leonard pour le Portugal, 71. xlij. Pour la fabrique de S. Pierre, à Fr. François Zeno, 106. vij. à Fr. Alphonse, & à Fr. François, 121. ix. Confirmées, 125. vj. Pour la Croisade à Fr. François Lychet, 204. xiij. Pour la Bulle de l'union au même, 217. xxj. Pour la Fabrique de S. Pierre, à Frere François Deliard, 220. xxxij. Pour la même, & pour la Croisade, à Frere Paul de Soncino, 227. ix. Pour la Fabrique à Frere Jean Baptiste, 243. xxj. cette commission retractée, à la demande du General, 270. xxviij.
Conception immaculée de la Sainte Vierge, soûtenuë par l'Université de Mayence, x. xxix. Par celles de Paris & de Cologne, & par divers Docteurs. Bulle d'Alexandre VI. 27. xiv. Confrerie à Tolede, 63. xvij. Quatre Religieux qui la vouloient décrier, executez à mort, 101. xxix. Indulgences à Perouse, 189. xxxv. Son Office permis au temps d'interdit, 190. xl. Indulgences à sa Confrerie, 402. xxxj. Ordre à son honneur, *voyez* Ordre.
Confesseurs des Princes, d'Elizabeth Reyne de Castille, Fr. Gonsalve Coutigno, 8. xxij. De Jean II. Roy de Portugal Fr. Jean, 68. xxxi. De Ferdinand Roy d'Espagne Fr. Estuniga, 169. xl. De la Reyne de France Fr. Christofle de Forli, 188. xxxij. De Bone Galeas Sfortia Fr. François Lychet, 218. xxvij. De Caterine sœur de Charles V. Fr. Michel. De la Mere de François I. Roy de France Frere Bernardin, 238. vj. De Jean Roy de Portugal Fr. Jean, 254. xxiij. Du même Fr. Didace, 286. xl. De Ferdinand Roy des Romains Fr. Medard, institué Predicateur contre les Lutheriens, 329. x. De la Duchesse de Savoye Fr. Leonard, 349. xj. De Caterine Reyne d'Angleterre Fr. Jean Foreſt, 383. iij. Des Roix de Portugal Fr. Gabriel, 399. ix.
Congo, suite de la Mission, 33. vj.
Congregations generales, 172. lvj. A Bourdeaux Fr. Gabriel confirmé, reglemens, 217. xxij. A Assise, 277. x. Ordonné qu'il n'y aura que les Vocaux d'une Famille, 218. xiij.
Congregation de S. Evangile, 43. xl.

Convens des Freres Mineurs.

Abrantin, 287. xlj
Abregiach, 84. xliv
Adernion, 333. xxxv
Adria, 315. xl
S. Agathe, 427. xxviij
Aïete, 220. xxxvij
Aix la Chapelle, 22. xxxij
Albuquerque, 71. xlvij
Alcacere du Sel, 356. xxxvj
Alcani, 55. xxxvl
Alcaria, 344. xxxiij
Alcipré, 102. xxxiij
Alconcel, 287. xlij
Alcudia, 400. xix
Algher, 90. xviij
Altili, 344. xxxiij
Alvit, 389. lxxxviij
Andernae, 23. xliij

Digitized by Google

Des Anges, 345. xxxvij
S. Ange au Gué, 117. xvj
Antequera, 44. xlv
Antibe, 170. xlix
S. Antoine du Figuier, 292. xij
Aquaviva, 271. xxxiij
Aracœli, 293. xvij
Arançaçu, 10. xxxij
Arche rompuë, 221. xxxviij
Arcos, 100. xxxvj
Ardach, 228. xxj
Arles, 191. xlvij
Armach, 199. xxxviij
Artfert, 199. xxxviij
Aſſiſe N. Dame, 231. xxxv
Aſt, 254. xxvij
Avero, 253. xxxv
Avila, 102. xxxiv
Auriol, 396. xlix. & 400. xxj
Ayamont, 293. xiv
Azile, 221. xxxix
Azurarie, 199. xxxvj
Badajos, 207. xxx
Balegruairey, 90. xx
Barcelone, 56. xlj
Baroli, 298. xiv
Barrefranche, 254. xxvj
Bathelnas, 56. xxxviij
Baſteria, 395. xliij
La Baſtide, 100. xxxiv
Beaumont de Lomagne, 171. l
Beaupuy en Catalogne, 90. xvj
Belcaſtro, 322. xxvj
Belvez, 83. xlj
S. Bernardin de Madera, 315. xlj
Bethune, 25. vij. & l. xiv
Borba, 56. xxxix
Bovolini, 89. xiv
Bourg de Luques, 286. xxxvij
Bourg royal, 315. xxviij
Braga, 235. xv
Breſſe, 190. xliij. & 322. xxvj
Breſsili, 198. xxix
Brienza, 271. xxxiv
Bruel, 23. xlij
Buxalantio, 410. xxxiv
Caccia, 110. xxxiv
Calatamaſiotta, 83. xl
Cananor, 72. xlix
Canarie en Corſe, 71. xlvj
Cap S. Vincent, 198. xxxiij
Caravagio, 226. xxxvj
Cartaxio, 286. xxviij
Cashel, 417. xv
Caſſabon, 206. xxvj
Caſtro, 30. xxvij
Catane, 321. xix
S. Caterine de Montſion, 44. xlix.
Cavo d'Iſtrie, 315. xxxvj
Cempoalla, 316. xliij
Cento, 427. xxiv
Centurio, 222. xlvj
Champbas, 190. xxviij. & 126. xiv
Chamvica, 206. xxviij
Chateau fort, 21. xxviij
Chateau franc, 417. xvj
Chateau vieux, 380. lxxx
Chaves, 56. xl
Chevre noire, 223. lij
Chivas, 83. xxxvj
Chypre, 311. xxiv
Cines, 44. xlvij
Ciniac, 221. xxxviij
Citadelle, 221. xxxviij
Cité de Caſtello, 205. xx
Civitelle, 322. xxiv
S. Clement, 30. xxviij
Clonmelie, 401. xxij
Cochin, 245. xxviij
Cœur de lion, 315. xxix
Col, 244. xxiv
Collegani, 55. xxxvij
Cologna, 400. xvij
Cologne de Treviſe, 198. xxx
Coneliani, 55. xxxv
Conimbre, 322. xxviij. & 440. xliv
Conſuegra, 345. xxxv
Coralto, 71. xliv

Courant de

Digitized by Google

Corbus, 73. lx
La Cote S. André, 223. lij
Cotrone, 220. xxxiij
Creme, 151. xxx. & 206. xxij
Creſcentin, 83. xxxviij
Cropanio, 344. xxxj
Cuba, 56. xlij
Cuença du Peron, 427. xx
Cupertino, 170. xlviij
Curi, 100. xxx
Cuſco, 381. lxxxiij
Derp, 208. xxxvj
Dieſt, 72. lj
Dijon, 57. xliv
Dordrech, 22. xxxiv
Duysberg, 58. lij
Echelles, 117. xviij
Elcazena, 322. xxvij
Elgobaire, 191. xlvj
Elvas, 199. xxxv
Empoli, 100. xxxiij
Eſcamilla, 244. xxvij
Eſpartinez, 298. xvj
Eſte, 71. xliij
Eſtremoz, 410. xxxij
S. Euphemie, 44. xliv. & 84. xlij
Fano, 205. xxj
Farcano, 410. xxxiij
Faveria, 322. xxv
Feliciano, 21. xxvij
Ferreri, 271. xxxvj
Ficarra, 142. xxxiij
Florence, 103. xlj. & 427. xxvij
Florentiola 206. xxiij
Foli, 151. xxviij
Fontanelle, 248. xv
Forenſe, 151. xxvij
La Foſſe, 110. xxxij
Franche fontaine, 400. xviij
Francica, 427. xxvj
S. François de Quito, 382. lxxxiv
Frejus, 396. xlix
Fuente Oveiuna, 222. xlvij
Fundam, 286. xl
S. Gadée, 287. xliij
Galdaris, 222. l
Gand, 25. vij. & l. xiv
Garaciei, 256. xxxvij
Gavardi, 121. xj
Gadeborch, 228. xx
Genes, 410. xxviij
S. Genez, 220. xxxv
Gibellino, 221. xliij
Goa, 103. iv
Gracz, 84. xlv
Grenade, 84. xliij
Griſtou, 102. xxxvj
Groningue, 22. xxxiij
Guaxalzingi, 315. xlij
Harnochaux, 323. *xxxj*
Herrera, 191. *xlv*
Huxkotzinga, 315. *xlij*
Jaen, 255. *xxx*
Jagua, 56. *xliij*
S. Jean d'Alferrura, 44. *xliij*
Jeduard, 128. *xix*
Illiciti, 110. *xxxj*
Iſle de l'Autel des Saints, 72. *l*
Iſle S. Dominique, 14. *iv*
Iſle de la Palme, 90. *xix*
Ixar, 255. *xxxiij*
Katzlſtarff, 199. *xlij*
Kermend, 256. *xxxviij*
Kildare, 223. *lv*
Lac, 198. *xxxiv*
Laguna, 121. *xiij*
Laniſſe, 151. *xxv*
Lavello, 43. *xxxvij*
Laurea, 83. *xxxix*
Laurentiani, 121. *xj*
Layfach, 11. *xxxv*
S. Leon, 197. *xxvj*
Leuci, 221. *xl*
Liciniani, 395. *xlv*
Lima, 381. *lxxxij*
Limerich, 380. *lxxxij*
S. Luce, 30. *xxvj*
Luvez, 30. *xxix*

Couvent de

Couvent de

Digitized by Google

Macerata, 117. xv
Macharschan, 199. xlj
Mandelli, 221. xl
Manfredonia, 120. xxxij
Marchena, 322. xxix
Marbici, 293. xiij
S. Marie de Haut, 365. xlvj
Marrubio, 380. lxxviij
S. Marthe, 345. xxxvj
S. Martin, 121. x
S. Martin de la Levée, 292. x
Matellica, 197. xxvij
Medelin, 90. xvij
Medina cœli, 262. xj
Meldola, 228. xv
Merida, 299. xviij
Merida d'Amerique, 280. lxxxiij
Mexique, 271. xxxviij
Mezzane, 206. xxvij
Middelbourg, 45. lj
Moguer, 43. xlij
Mola, 30. xxv
Molina, 222. xlviij
Montagnano, 43. xxxix
Montalverne, 396. liv
Mont calvo, 222. xliv
Mont cellonici, 298. xiij
Mont chericule, 235. xj. & 321. xvij
Mont cœlio, 252. xxj
Mont corvin, 254. xxvij
Montfort de Lemos, 11. xxxiv
Montgiscart, 121. xiv
Montgualdi, 120. xxxiv
Montilli, 152. xxxiij
Montleon, 252. xxiij
Montmel, 254. xxvj
Montmilon, 427. xxvij
Montmur, 21. xxviij
Montone, 439. xxviij
Montpeloso, 322. xxiv
Mont Ulm, 109. xxvj
La Motte de Treviſe, 190. xxv
Naples, 205. xix
Narbone, 228. xviij
Naxera, 255. xxij
Naguapatan, 72. xlix
Nivelle, 272. xxxix
Noya, 235. xiij
Nuys, 22. xxxj
Offida, 151. xxvj
Oliveyra, 44. xlviij
Oppido, 322. xxiij
Opotamie, 21. xxvj
Oran, 96. ix
Oropeſa, 207. xxix
Orta, 208. xxxij
Oſſuna, 255. xxxiv.
Padaüe, 13. xlvj
Palme, 198. xxxij
Pampelune, 244. xxvj
Paris, 311. xxiv
Pashran, 223. liv
Paſtum, 427. xxviij
Pedroche, 111. xxxvij
Perouſe, 286. xxxv
Perpignan, 57. xlvj
Peſchiera, 198. xxxj
Peſciota, 235. xij
Peuple, 228. xiv
Piemont, 117. xix
S. Pierre, 244. xxv
Pira, 315. xxxvij
Plaiſance de l'Eſtremadoure, 207. xxxj
Plaiſance d'Italie, 222. xlv. & 416. xij. & 440. xlv
Pli, 152. xxxij
Padula, 416. xiij
Palatioli, 321. xviij
Palena, 410. xxix
Palme, 410. xxxj
Perone, 416. xiv
Pina, 322. xxvij
Poliſtene, 221. xlij
Poliſterne, 410. xxx
Polizzi, 10. xxxj
Pont en Irlande, 228. xxj
Popayano, 400. xx

Convent de

Convent de

Digitized by Google

Pont de Sene, 206. xxiv
Port Alegre, 235. xiv
Port S. Marie, 190. xliv
Prisons, 223. liij
Puyceret, 57. xlvj
Quauhtilan, 315. xlij
Quiers, 83. xxxvij
Randatiano, 416. xj
Recanati, 190. xliij
Refadali, 396. xlvij
Renda, 252. xxij
La Reole, 208. xxxiv
Reynoso, 142. xxxvj
Rion, 236. xvj
Rivellio, 152. xxxj
Robinieres, 223. lj
La Roche, 395. xliv
Roche seche, 170. xlvij
Rogliani, 222. xlvj
Romanengi, 286. xxxvj
Romans, 208. xxxv
Rome S. Barthelemi, 400. xvj. *S. Jerôme*, 205. xviij. & 254. xxiv. *S. Pierre*, 91. xxix. *S. Sauveur*, 271. xxxv
S. Romule, 228. xvij
Roüen, 22. xxx
Sabiniani, 228. xvj
Saffiola, 44. xlvj
Salamanque, 440. xlix
Sangre, 109. xxix
Sartiano, 198. xzviij
Sauveterre, 71. xlviij
Schuvats, 83. xxxv
S. Sebastien, 252. xxiv
Segura, 322. xxix
Sentino, 89. xv.
S. Sepulchre, 321. xx
Septebrie, 89. xv
Sergna, 71. xlv
Serpa, 222. xlix
S. Severin. 344. xxxij
Sicli, 142. xxxv
Sobradillio, 21. xxix
Somme, 109. xxiv
Squillaci, 254. xxix
Supine, 206. xxv
Suppron, 199. xlij
Sylva, 198. xxxiv
Tandera, 127. xv
Taverne, 228. xviij
Teluco, 215. xlij
Tepeacan, 315. xlij
Texcuco, 215. xlij
Tillemont, 440. xlvij
Titi, 142. xxxiv
Tlalmanalco, 215. xlij
Tlaxcala, 315. xlij
Toloſe, 208. xxxiij. & 197. xxxix
Tomar, 299. xvij
Tour de Locune, 100. xxxv
Trancoſi, 102. xxxv
Trecati, 221. xlj. & 286. xxxvj
Treviſe, 121. x. & 206. xxij
Tropia, 427. xxv
Truxillo, 19. xix
Tunis, 346. xlviij
Tuſcanelle, 151. xxiv
Valladolid d'Amerique, 291. vij
Val d'Agneau, 117. xvij
Valence d'Eſpagne, 199. xxxvij
Val verd, 440. xlvj
Vari, 126. xiij
Valſamachia, 322. xxij
Vaterford, 228. ij
Vicari, 205. xix
Vicenze, 321. xxj
Viene en Dauphiné, 45. l
Villecomte, 286. xxxix
Villefranche du champ, 271. xxxvij
Villefranche en Rouſsillon, 57. xlvj
Villemarin, 127. xvj
Ville neufve de Barque rompuë, 227. xvij
Villeneufve de Freſne, 43. xlj
Villeneufve en Portugal, 323. xxx
Uſerio, 299. xix
Utrech, 191. xlix

Comment de

Comment de

Digitized by Google

Xerez, 45. lij
Ypres, 27. vij. & 50. xiv
Zagabrie, 322. xxv
Zante, 439. xxxix
Ziriczée, 191. xlviij
Zurats, 191. l

Convens de recollection eſtablis, 19. xxj
Converſion miraculeuſe, mort funeſte, 130. xl
Cuſtodies érigées, de Kilon, 169. xlij de Holſtein, de l'Eſtremadoure, de Labroio, de Murcie, & de Liege, 195. viij. de Livonie maintenuë, 204. xj. des Canaries, 417. xxij. de Lithuanie, 311. xxiv. de S. Jerôme 311. xxiv
Croix qui ne peut eſtre abbatuë, ni brullée, 50. xij

D

LE B. Fr. Damien de Ripa meurt au ſervice des peſtiferez, 52. xix
Le B. Fr. Damien de Valence Martyr en Affrique, 350. xv
Deffiniteurs generaux ſelon leur inſtitution n'ont pas de rang, 237. j
Diſciples reconnoiſſants, 409. xxvj
Docteurs celebres, Fr. Jean d'Argomanez, Fr. Jean Bruſtem, 53. xxviij. Fr. Martin de Turnohout, 116. xij. Fr. Albert Marqueſio, 330. xv. Fr. Henry Regius, Frere Jean d'Aix la Chapelle, & Frere Jean de Deventer, 394. xxxvij. Fr. Protais Porrus, 395. xxxix. Fr. Conrad de Betford, 398. viij. Fr. Simon Ardeus, 406. xiv. Fr. Amand de Ziriczée, 380. lxxvij. Fr. François Titelman, 407. xviij
Le B. Fr. Donat Capucin, 426. xxij.
Le B. Fr. Donat d'Urbin, ſa vie, ſa mort, 51. xvj.

E

EGypte, le Soldan menace de détruire les ſaints lieux. Titres qu'il prend, & qu'il donne au Pape, 31. j
La B. Sœur Elizabeth Gonçalez, 216 xviij
S. Elizabeth de Hongrie, ſon office permis au temps d'interdit, 201. l
La B. Sœur Elizabeth de S. Jaques, 122. xvj
La B. Sœur Elizabeth de la Tour, 108. xxj
S. Elizabeth de Portugal beatifiée, 156. vj
La B. Sœur Eluire de Ville ſeche, 216. xix
Empereurs, Maximilien meurt, Charles V. luy ſuccede, 202. j
Le B. Fr. Epiphane d'Almagro, 107 xv
Le B. Fr. Erard, 131. vij
Eſpagne. Eſtat de la Foy ſous les Goths, & les Arriens, 73 ij. Depuis quel temps elle y a eſté, 119. ij
Le B. Fr. Eſtiene de Caſtello, 107. xij
Eſtudes generales eſtablies en douze endroits, 337. xj
Le B. Fr. Eſtuniga, ſa vie, ſa mort, 169. xl

Evéques Freres Mineurs.

Agra, Fr. François, 243. xxij
Alari, Fr. Jaques, 30. xxiv
Alatri, Fr. Chriſtofle, 286. xxxiv
Alghер en Sardaigne, Fr. François 254. xxiij. & *Fr. Dominique*,

Digitized by Google

298. xij
Aliſe, Fr. Bernardin, 197. xxv
Andri, Fr. Antoine, 30. xxiv
Antiquera, Fr. François, 379. lxxvj
Aſcalon, Fr. Rodulphe, 30. xxiv. Fr. Guillaume, 331. xxj
Aſpone, Fr. Pierre, 334. xxx
S. Aſſaph, Fr. Henry, 197. xxv
Aſſiſe, Fr. Nicolas, 151. xxiij
Avila, Fr. François Ruiz, 151. xxiij
Aureliopolis, Fr. Jean, 439. xxxvij.
Aureopolis, Fr. François, 243. xxij
Boor, Fr. Jean, 190. xlj
Budicien, Fr. Jaques, 220. xvj
Cadix, Fr. Antoine de Guevarre, 208. xij
Cagli, Fr Antoine, 70. xl
Cairoan, Fr. François, 243. xxij
Campico, Fr. Nicolas, 170. xlv
Ceuta, Fr. Didace de Sylva, 286. xl. & 379. lxxv
Château Aragonois, Fr. Antoine 10. xxx
Cherſo, Fr. Pierre, 291. viij
Chio, Fr. Jerôme, 379. lxxv
Cinna, Fr. François, 252. xx
Ciudad Rodriguez, Fr. François Ruiz, 101. xxx
Clonfert, Fr. Denis, 102. xxxj
Colibras, Fr. Chriſtoſle, 197. xxv
Conſtance, Fr. Jean, 220. xxxij
Corcahg, Fr. Loüis, 439. xxvij
Coria, Fr. François Quignonez, 320. xvj
Darien d'Amerique, Fr. Jean, 129. j. Fr. Martin, 291. viij
Darien de Thrace, Fr. Denis, 205 xvj. Fr. Gabriel, 197. xxv
Derry, Fr. Donald, 459. xxvij.
Drivaſto, Frere François 197. xxv
Dromore, Fr. Jean Baptiſte, 43. xxxvj. Fr. Thadée, 116. xiv
Dulcigno, Fr. Pierre, 298. xij
Ebron, Fr. Bonaventure, 416. x
Ferrare, Fr. Barthelemi, 26. x. Frere Jean, 291. viij
Gand de Groëtland, Fr. Vincent, 25. xvj
Glandilaug, Fr. Jean, 10. xxx
Goa, Fr. Iean d'Albuquerque, 409. xxv
Gyblet, Fr. Garcias, 10. xxx
Horti, Fr. François, 70. xxxix
Iſchevoli, Fr. Alphonſe, 286. xxxiv
Iſle Eſpagnole, Fr. Garcias, 43. xxxvj
Kiloom, Fr. Quintin, 170. xlv
Kiovie, Fr. Iean 379. lxxv
S. Leon, Fr. Antoine, 70. xxx. Fr. Gregoire, 286. xxxiv
Licio, Fr. François, 43. xxxvj
Madara, Fr. Nicolas, 271. xxxij
Marpurana, Fr. Iaques, 409. xxiv
Mexique, Fr. Iean de Zumarraga, 291. viij. & 320. xvj
Milopotamo, Fr. Denis, 416. x
Minervino, Fr. Antoine, 271. xxxij
Miſnie, Fr. Loüis, 89. xiij
Montdognedo, Fr. Antoine de Guevarre, 409. xxiv
Monopoli, Fr. Theodore, 151. xxiij
Montverd, Fr. Iean, 30. xxiv
Moſdruch, Fr. Hermolaüs, 399. xj
Naples de Samarie, Fr. Iean, 205. xvj
Nicopolis, Fr. Pierre, 243. xxij
Orenſe, Fr. Loüis, 105. v
Ozeuvrie, Fr. Bonaventure, 409. xxiv
Periſtaſi, Fr. Ceſar, 286. xxxiv
Ravelle, Fr. Bernardin, 314. xxxv
Reone, Fr. Pierre, 227. xiij
Riez, Fr. Chriſtoſle, 286. xxxiv
Roſſen, Fr. Antoine, 220. xxxij

Digitized by Google

Saphet, Fr. *Nicolas*, 205. *xvj*
Sardis, Fr. *Alphonſe*, 227. *xiij*
Sardos, Fr. *Iean*, 197. *xxv*
Sarzina, Fr. *Raphaël*, 254. *xxiij*
Scaren, Fr. *Iean François*, 243. *xxij*
Scutari, Fr. *Didace*, 89. *xiij*
Sebaſte, Fr. *Gregoire*, 10. *xxx*
Segni, Fr. *François*, 227. *xiij*
Sergna, Frere *Chriſtoſle*, 234. *ix*
Sidonia, Fr. *Iean*, 395. *xlij*
Siren, Fr. *Ubertin*, 416. *x*
Sinau, Fr. *Iaques*, 439. *xxxvij*
Sude, Fr. *Iean*, 254. *xxiij*
Tarozame, Fr. *Theodorie*, 190. *xlj*
Terrazone, Fr. *Loüis*, 271. *xxxij*
Tiberiade, Fr. *Richard*, 331. *xxj*
Tiburnen, Fr. *Bernardin*, 102. *xxxj*
Tortoſe, Fr. *Antoine*, 469. *xxiv*
Toul, Fr. *Iaques*, 10. *xxx*
Traianopoli, Fr. *Eſtiene*, 205. *xvj*
Trebigno, Fr. *François*, 220. *xxxij*
Veſta, Frere *Ierôme*, 291. *ix*
Vic de Naples, Fr. *Iean*, 54. *xxxj*
Viſeu, Fr. *Iean*, 254. *xxiij*
Zapata, Fr. *Dominique*, 89. *xiij*
Zia, Fr. *Denis*, 314. *xxxv*
Ziano, Fr. *Denis*, 416. *x*
N. Fr. *Iean-Marie*, 227. *xiij*
N. Fr. *Laurens*, 332. *xxiij*
N. Fr. *Philippe*, 125. *vij*

Le B. Fr. Evangeliſte, 147. xiv
Euchariſtie, ſacrilege puni, 119. iv. Rend muets les idoles, 271. xxxviij
S. Euſtache, ſon office permis double, 397. j
Excommunication, prodige de ſon effet. 113. ij.

F

FErdinand Roy d'Eſpagne meurt, ſon eloge, 156. viij
Fidelité de parole recompenſée, 104. ij
Fille traveſtie en garçon ſert devotement à un convent, 112. xlj
Le B. Fr. François Antoine, 425. xviij.
S. François d'Aſſiſe, Alexandre vi. commande qu'on chomme ſa feſte, 10. xxviij. Son habit gardé à Florence, 41. xxx. Sa feſte pourquoy chommée en Pologne, 98. xv
Le B. Fr. François de Breſſe, zelé pour le ſalut des Ames, 242. xviij
Le B. Fr. François de Calderola, 78. xvij
Le B. Fr. François de Catorceto, 286. xxiij
Le B. Fr. François de Fano commence à preſcher avec grand zele, 344. xxix
Le B. Fr. François Forteſſe à un hermitage, 329. xj
Fr. François Meroth meurt, 296. vj
Le B. Fr. François Money, 127. xvij
Le B. Frere François du Mont, ſa vie, ſa mort, 414. v
S. François de Paule, comment il a eſté receu dans un convent de noſtre Ordre, quelle alliance il y a, 76. ix. Canoniſé, 203. iij
Le B. Fr. François Petri, 125. viij
Le B. Fr. François le Roy, 437. xxv
Le B. Fr. François de Scarparia, 20. xxiv
Le B. Fr. François de Sirad, 116. x.
Le B. Fr. François Titelman, ſa vie, ſa mort, 407. xviij
La B. Sœur Françoiſe Tiercere, 378. lxx
Les B. B. Sœurs Françoiſe, Marie, & Beatrix Gerées, Tierceres, 216. xx

Le B.

Digitized by Google

Le B. Fr. François Ximenez, Cardinal, Instruction des Maures. Hôpital à Seville 2. v. Revolte appaisée. Maladie. Gueriſon. Orne Alcala. Bref pour l'Univerſité. Reception des Roys. Bible imprimée. Ariſtote, & autres 15. v. Univerſité dotée. Baptiſe le Prince. Delivre un condamné 23. i. Hôpital. Confrerie. Pauvres. chapelainies. Viſite de ſon Egliſe empechée. A Alcala. Monaſteres. Mort de la Reine, ſecourt le Roi. 34. viii Maiſons pour des filles. 46. xvii. Reliques de S. Ildephonſe. Maintient le Roy, 48. vii. Devotion. Miniſtre d'Eſtat pour Philippe. Viceroy. Guerre ſainte, 64. xviii. Office Mozarabe, 73. ii. Bible. Perte en Affrique Cardinal, & Inquiſiteur 75. vii. Univerſité. 86. ii. Oran. Bugie, Tripoli pris. Perte de deux. 92. i. Pieté, 105. v. Jules ii. appuye, 114. v. Greniers publics. Guerre de Navarre, 118. i. Indulgences pour la fabrique de S. Pierre. Decret pour les eſtudes, 130. iii. Univerſité. Ferdinand malade, 144. iii. Viceroy. Seditieux punis. Navarre conſervée, 156. viii. Maximes politiques 163. xxv. Armée d'Affrique. Inquiſition. Troubles, 164. xxvi. Charges. Indes 165. xxxi. Le Roy Carles. Sa maladie. Sa mort, ſon eloge 173. i.

G

GAlles, origine de ce nom, 385. viii.
Le B. Fr. Gallien, 215. xv.
Le B. Fr. Gaſpard de Barga, 52. xxii.
Le B. Fr. Gaſpard de S. Euphemie, ſa vie, ſa mort, 68. xxxii.
Le B. Fr. Gaſpard de Leon, 318. vi.
Generaux de l'Ordre. Fr. Gilles Dauphin, Mauvaiſe conduite, 24. iv & 57. xlv. Se depoſe, meurt. Fr. Raymon Gratien éleu à Rome, où l'union eſt empechée, 59. iij. depoſé Fr. Philippe Porcatio éleu à Rome 106. x. meurt. Fr. Gomez Vicaire General 115. vii. Fr. Bernardin Dupré éleu à Aſſiſe, 125. vii. Chapitre General indiqué à Cheri, remis à Rome, avec tous les procez, 170. xliii. Fr. Chriſtofle de Forli éleu à Rome, par les ſeuls reformez. Bulle de l'union, 179. xvi. Reglemens, Bulle de Concorde, 185. xxvii. Fr. François Lychet éleu à Lion 193. i. Viſites. Mort. Conduite, 217. xxi. Fr. Paul de Soncino éleu Vicaire General, 219. xxix. General à Carpi, 225. ii. Fr. François Quignonez éleu à Burgos, 237. i. Son zele, 238. v. Reforme, recollection en Eſpagne, 251. ii. En Italie 263. xii. Confirmé, 277. x. Accord du Pape & de l'Empereur, 279. xv. ſe demet en faveur de Fr. Antoine de Calcena. Paix, 288. i. Fr. Paul Piſſot Commiſſaire General. Veut reduire l'élection à une ſeule famille, éleu General à Parme cõpromis pour l'élection, arreté, & examiné, 308. xviij. Chapitres ſeparez des Familles, 318. vii. Plaintes cõtre luy. Confirmé. Sa reception à Meſſine blâmée, 336. viii. Mauvaiſe conduite, 338. xii. Accord avec les Conventuels. Cõmiſſaires en Eſpagne, 346. i. Plaintes. Deux Vicaires Gene-

Digitized by Google

raux, 348. ix. Se depoſe. Fr. Leonard Publicius Vicaire General, 349. x. Fr. Paul Meurt, 354. v. Fr. Vincent Lunel éleu à Nice de Provence, 393. xxx. va en Allemagne pour le Pape, 424. xiij. rappellé à Rome, 435. xix.

Generaux des Conventuels, Fr. Marcel éleu à Rome, 186. xxix. Fr. Antoine Saſcolin à Bologne, 203. vi. Fr. Jean Vigerio à Spolete, 312. xxvii. Fr. Jaques Antoine à Milan, 379. lxxii. Fr. Laurens Spada à Rome, 408. xxii.

Le B. Fr. George de Caſtellaria, 80. xxii. Fr. George Quadra, ſa vie remplie de divers accidens, 211. iv.

Le B. Fr. Gerard de Florence, 69. xxxv.

Le B. Fr. Guillaume de Sproncata Eveſque rentré dans l'Ordre. Meurt, 68. 30. & 294. i.

H

HAbit de l'Ordre revetu à la mort par Jean Comte de Horn, & Evéque de Liege, 54. xxxii. la façon, 201. lii. par Chriſtofle Longol, 234. viii.

Henry vii. Roy d'Angleterre affectioné à l'Obſervance meurt, 100. xxvi. Henry viii. ſon fils veut repudier ſa femme. Fr. Nicolas Herborn écrit pour elle, 329. ix. perſecute les Freres Mineurs, 338. xiv. ſuite 363. xxix. perſecute les Chartreux, les Brigitins, & les Mineurs. Mort de la Reyne, 383. j. fait mourir pluſieurs Freres Mineurs, 404. vij. & 405. x.

Hoſpitalité recompenſée, 322. xxviij.

I

LE B. Fr. Jaques de la Marche, proceſſion à ſon tombeau avec Indulgences, 146. viij. ſa canoniſation pourſuivie, 262. xj. & 318. iv.

Le B. Fr. Jaques Ungharelli 189. xxxvj.

Le B. Fr. Jean Alcozio, 436. xxiv.

Le B. Fr. Jean Baptiſte de S. Severin, 132. viij.

Le B. Fr. Jean Baptiſte le Vitrier, 247. xiv.

Le B. Fr. Jean Byl, 437. xxviij.

Le B. Fr. Jean de Fabriano, 425. xvij.

Le B. Fr. Jean de Capiſtran, ſa canoniſation pourſuivie, 219. xxx. interrompuë, 226. vij. pourſuivie, 242. j. ſa Meſſe, 397. j.

Le B. Fr. Jean François de Caſal, 88. vij.

Le B. Fr, Jean de Guadaloupe, ſa reformation perſecutée en Caſtille, eſtablie en Portugal, 19. xix. confirmée par Jules 2. 26. xj. ſa mort, 68. xxix.

Le B. Fr. Jean Foreſt empriſoné, 564. xxxij. tourmenté, & cõdamné, ſes lettres 388. xvij. executé, 405. viij.

Le B. Fr. Jean le Jardinier, ſa vie, ſa mort, 5. xiv.

Le B. Fr. Jean de Navarret, 294. vij.

Le B. Jean Eveſque de Varadin, Plenipotentiaire du Roy Uladiſlas, 82. xxxij.

Le B. Fr. Jean d'Olmillos, 264. xv.

Le B. Fr. Jean de Pontevedre, 252. xix.

Le B. Fr. Jean de Povoa, 68. xxxj.

Digitized by Google

Le B. Fr. Jean de Sirad, 116. x.
Le B. Fr. Jean de Tomanis Docteur celebre, 437. xxx.
Le B. Fr. Jean de Stobnic, 216. xvij.
La B. Sr. Jeane de la Croix Tiercere, ſa vie admirable, 367. xxxix.
La B. S. Jeane Rodriguez, ſa vie, 54. xxxiij.
La B. Ieane de Valois fondatrice des Annonciades, ſa vie, 40. xxv.
Iean Roy de Danemarc enterré au convent d'Odenſée, 203. vij.
Le B. F. Ieroſme de Meſuraca, 267. xxxviij.
Le B. Fr. Ieroſme Tiercere, 70. xxxviij.
Fr. Ieroſme Veruli Docteur illuſtre, 437. xxix.
Ieſus, Office & Feſte à ſon honneur, 319. x. & 397. j.
Illuminez en Eſpagne, 397. j.
Images miraculeuſes, 200. xlv. & 206. xlv. & 221. xl.
Incorrigibles chaſſez, 2. iv. & 13. xlvij.
Indes Occidentales, Fr. Iean Traſſiera envoyé avec Bovadilla Gouverneur 1. ij. dix Freres Mineurs avec Ovant, 14. iij. ſuite 58. j. & 73. j. & 86. j. & 104. j. & 113. j. Seminaires, 124. iij. en terre ferme, 129. j. ſuite 143. j deſordres. Reglemens, 166. xxxv. & 179. xv. ſuite 197. xxiv & 210. ij & 225. j. trois Flamands, 232. ij. Le B. Fr. Martin de Valence deſtiné avec douze hommes fort vieux, 238. vj. Le B. Fr. Martin arrive. Seminaires, 246. j. Province de S. Croix, 251. x. quatre Freres Mineurs. Temples demolis. Revolte contre Cortez, 257. j. ſuite 276. vij. nouveaux Miſſionaires, 290. vj. ſuite, 295. vj. Cortez & Piçarro paſſent en Eſpagne pour ſe juſtifier, 302. Abbregé de tout, 301. v. Fr. Pierre de Gand, 307. xvij. Cortez juſtifié, ſedition des Eſpagnols. Colleges pour des filles, 317. j. Lettres de Fr. Iean Eveſque, & de Fr. Martin. Progrez merveilleux, 325. i. ſuite, 334. j. ſuite 347. v. Reglemens pour la Province de France. 347. vij. Fruits. Reglemens pour le batéme, 397. ij. Suite. Nouveaux Reglemens du Pape, 402. j. Lettre de Fr. Bernardin d'Armenza. Prophetie de la venuë des Chrêtiens, 412. ij. ſuite, decouvertes, nouvelles, voyage de Fr. Marc de Nice, 419. j. Hôpital à Mexique. Fr. Iean & Fr. Loüis Maſſacrez, 434. xvj.
Indes Orientales. Secours envoyé, 1. j. Gamma travaille avec les Freres Mineurs, Chrêtiens de Saint Thomas, 13. j. Nouvelle armée. Miſſionaires, 23. iij. Deux armées, Freres Mineurs. Exploits, 46. j. Suite 104. ij. & 113. ij. & 124. iv. Nouveau voyage. Le Roy de Ceyla converti. Miſſion à Manaris, à Meliapor. Reliques de S. Thomas. Le Roy de Taniaor converti, vient à Goa, 428. j.
Indulgences, 201. lij.
Le B. Fr. Innocent de S. Ange, 330. xvj.
Le B. Fr. Innocent de Carpi, 320. xij.
Inquiſition. Freres mineurs exempts 253. xxij. & 382. lxxxvj.
Inquiſiteurs Fr. Grabiel Ave Maria, le Provincial de Strasbourg, 238. iij. Fr. Didace, 286. xl. Fr. Iean de Zumarraga, 291. viij Fr. Di-

Digitized by Google

dace de Sylva, 398. vj.
Le B. Fr. Ioachin de Villalobos, 331. xviij.
Iugemens de Dieu terribles, & profonds, 140. xxx.
Le B. Fr. Iunipere du Champ Capucin, 407. xvij.

K

Kalendrier, ſa reformation neceſſaire, Fable plaiſante, 131. v.

L

LE B. F. Ladiſlas de Sandomir, 52. xxiij.
Le B. Fr. Laurens de Camerino, 79. xxij.
Le B. Fr. Laurens de Piſe, 20. xxiij.
Le B. Fr. Laurens de Rapariegos, 189, xxxviij.
Legs perpetuels peuvent eſtre eſteints par un payement, 256. xlij. & 287. xlvj.
Le B. Fr Leonard Echeſio, 20. xxiv.
Le B. Fr. Loüis de Rhegio Capucin 406. xv.
Le B. Fr. Loüis de Mantoüe, 27. xx.
Le B. Fr. Loüis de Rotela, 88. vj.
La B. Sr. Loüiſe de la Croix, 227. xij.
La B. Sr. Loüiſe d'Olmedilla, 171. lij.
La B. Sr. Loüiſe de Savoye, 30. xxiij,
Luther, les Freres Mineurs s'oppoſent à ſon hereſie, 226. iv. & 242. xvij. en Saxe. Les Religieux chaſſez, en Pologne, 250. ix. Diſpute en Suiſſe, Catholiques victorieux, 273. j. Danzic infecté, 276. vj.

M

LA B. Magdelaine de Brudiſith, 395. xlj.
Le B. Fr. Marc de Nice, 335. iv.
La B. Sr. Marine, 102. xxxiv.
La B. Sr. Marie Mugnoz, 350. xvj.
La B. Sr. Marie Suarez Tiercere, 80. xxiv.
La B. Sr. Marie Suarez veuve, 253. xxj.
Maronites inſtruits en la foy, envoyent au Concile de Latran, 156. v.
Le B. Fr. Marc de la Marche, 321. xxj.
Le B. Fr. Marc de Thieti, 406. xiij.
Le B. F. Martin de Valence deſtiné pour l'Amerique, 238. vj. arrivé à Mexique. Sa reception. Seminaires. Egliſes. 246. j. détruit des temples, appaiſe la ſedition, 257. ij. ſa vie, ſa mort, 189. xxxix. & 354. vj.
Le B. Fr. Martin Vander, 437. xxvij. martirs. Office des 7. de Ceuta, 156. vij. trois par les Caribes, 167. xxxvij. Deux par les Agarenes, 168. xxxix. Pluſieurs par les Turcs, 314. xxxiv. & 342. xxiij. trois à Minorque, 399. xij.
La B. Sr. Mathie, 128. xxj.
Le B. Fr. Mathieu de S. Leon, 330. xiv.
Le B. Fr. Mathieu de Meſſuraca, 264. xvij.
Maures d'Eſpagne forcez à recevoir le baptême. Pourquoy, 260. viij. on y employe la douceur, 351. xvij. on les inſtruit, 379. lxxj.
La B. Sr. Mentie, 122. xvj.
Meſſes, retribution taxée, 192. lvij. ſe peut oüir chez les Religieux les Dimanches, 192. lvij.

Le B.

Digitized by Google

Le B. Fr. Michel de l'Abbruzze Capucin, 407. xvj.
Le B. Fr. Michel des Anges, un des Fondateurs des Deschaussez, 350. xiv.
Mission en Boheme contre les Fossoyeurs, 2. iij.

Monasteres de Sainte Claire.

Abbiata, 58. lj.
Acqs, 396. lj
Alençon, 85. l
Alicante, 200. xlv
Arezze, 208. xxxvij
Argenton. 192. liij
Augubio, 333. xxxij
Bisegli, 323. xxxiij
Bologne, 112. xxix. & 245. xxx. & 292. xxij
Bourdeaux, 229. xxviij
Busseto, 191. lij
Gaglier, 428. xxxij
Campos, 91. xxx
Carçoso, 202. xlij
Carmone, 111. xl
Catane, 401. xxvij
Castanet, 224. lix
Cazola, 299. xxj
Clavaro, 58. xlix
Cité Castellane, 401. xxiij
Cortone, 410. xxxvj
Cosenza, 229. xxiv
Creme, 171. lj
Cuellar, 256. xxxix
Cuença, 45. liij
Cusentino, 209. xxxviij
Dupré, 191. lj
Elché, 192. liv
Elvas, 103. xxxviij
Erena, 90. xxj
Feltre, 411. xxxvij
Fermo, 11. xxxix
Ferrare, 119. xxviij
Fresno, 22. xxxviij
Fucecchio, 58. lj
Gattinara, 316. xliv
Gordillas, 11. xl
Grenade, 12. xlj. & 417. xiij
Guaxocingi, 301. iij
Huete, 31. xxxj
Laguna, 121. xiij
Lambuco, 417. xxj
Leonici, 323. xxxij
Lion, 45. lvj
Lisbonne, 22. xxxv & 91. xxx & 401. xxv.
Louvain, 172. liij
Loxa, 85. xlix
S. *Lucar*, 209. xliij
Malaga, 57. xlvij & 229. xxvij
S. *Marie des Chesnes*, 103. ilij
Massa, 411. xxxviij
Matellica, 128. xxj
Mauritanie, 103. xxxix
Medina Cœli, 299. xx
Mexique, 301. xxx & 318. iij
Monfort, 245. xxix
Mont de Marsan, 440. l
Montilla, 122. xvj
Naples, 117. xx
Narni, 30. xxx
Norcia, 199. xliij & 223. lvj
Odensée, 200. xlvij
Ognate, 102. xxxvij
Orvieto, 224, lvij
Osmo, 401. xxiij
Palerme, 122. xv
Pavie, 58. l
Pierre Sainte, 323. xxxv
La Playe, 410. xxxv
Pontevedro, 111. xlj
Pont de Lima, 90. xxij
Porto, 396. l
Potenza, 333. xxx
Raguse, 11. xxxviij
Ravenne, 209. xl
Recanati, 323. xxxiv

Monastere de

Monastere de

Digitized by Google

Rhegio, 209. xlj
Ripatranſona, 229. xlj
Rome, 129. xxij
Salamanque, 417. xxij
Saragoſſe, 293. xvij
Sartiano, 191. lj
Savone, 209. xxxix
S. *Severin*, 428. xxx
Siguença, 45. liv
Spolete, 229. xxiij
Surdenitzen, 73. lvi
Tagliacotio, 72. liv
Terni, 72. lij
Texcucò, 301. iij
Tordehumos, 209. xlj
Trente, 333. xxxj
Tropia, 72. lv
Val S. Elizabeth, 57. xlviij
Varſovie, 230. xxxij
Vetz, 122. xvij
Veniſe, 142. xxxix. & 229. xxv. & 396. lij.
Ville-Comte, 103. xliij
Ville-Neufve, 45. lv
Ville-Neufve des Infants, 230. xxxi
Ville-Pedroche, 382. lxxxv
Vlmeto, 171. lxxij
Volaterre, 129. xx
Vrrera, 72. liij
Xerez, 45. lij

Monaſtere defendu miraculeuſemẽt du pillage, 119. v. L'entrée défenduë, 172. lvi. Façon de les detruire, 91. xxxi
Monts de Pieté approuvez par le concile de Latran, & par S. charles, 146. ix
Mozarabe office, ce que c'eſt, 73. ii.

N

LE B. Fr. Nicolas Deniſe, 98. xvii.
Le B. Fr. Nicolas de Ferme, 52. xxi
Le B. Fr. Nicolas Gilbert, 343. xxiv
Le B. Fr. Nonce Ange Fazello, 398. vij.
Novices, leur vocation, 79. xviij. & 80. xxij. Crimes cachez les font chaſſer aprez leur profeſſion, 171. lvj.

O

OBſervance, ceux qui paſſent aux conventuels ne peuvent pas heriter, 22. xl. Maintenuë contre Fr. Gilles Dauphin, 23. xlj. Union avec les Conventuels empechée, 50. xv. Pouvoir des Vicaires ſur les Urbaniſtes, 92. xxxiij. Defenſe de paſſer aux cõventuels, 98. xvj. Soutenus, 106 viij. & 122. xix. Election remiſe aux ſeuls reformez. Bulle de l'union, 179. xvj. Obits defendus, 192. lvij. Rang reglé, 197. lvij. Conventuels unis ne reſervent aucun privilege, 193. ij. & 218. xxv Favoriſée par le Roy de France, 227. x. Rang, 231. xxxiv. Droit de confirmer les conventuels, 241. xiij. s'eſtend en Navarre, 255. xxxj. En Guiene, en Languedoc, 270. xxxj. défenſe d'en ſortir, 324. xl.
Obſervance Ciſmontaire, Chapitre General à Urbin, Fr. Jerôme Torniel éleu, 2. iv. à Mantouë, Fr. François Zeno, 34. vij. Provinces, & Convens, 61. vj. A Aſſiſe, Fr. Jerôme Torniel éleu, 82. xxxj. Meurt. Fr. Archange de plaiſance ſubſtitûé, 87. v. A Ferrare, Fr. François Zeno éleu, 98. 14. ſa mort. A Naples Fr. Timothée de Luques, 120. vj. Sa mort Fr. Bernardin Ptolemée Commiſ-

Digitized by Google

faire general, 125. vij. A Aſſiſe Fr. Chriſtofle de Forli élu, 131. vj.
Obſervance Ultramontaine maltraitée en Boheme par les conventuels, 2. iij. Chapitre General à Albi, Fr. Martial Boullier éleu, 18. xj. Se défend contre le General, 24. iv, A Laval Fr. Iean Silveſtri, 50. xj Provinces, Convens, 62. xv Maintenuë, 85. lij à Barcelone Fr. Martial Boullier éleu, 88. ix à Rabaſteins F. Gilbert Nicolaï, 115. vjij à Anvers Fr Martial Boullier, 131. vij à Rouen Fr Gilbert Nicolaï, 169. xlij la Province de Touraine, de France, de Bourgogne, de Saxe unies, 194. iij & 337. x celle de Guiene unie, 339. xv & 416. viij Ordre de la deſaproprier, 347. iij.
Office divin, negligence punie, 116. xiij. Reglement pour les Religieuſes de S. Claire, & pour les Annonciades, 152. xxxvj. Son heure, 201. lij
Le B. Fr. Olivier Maillard meurt, 18. xviij
Ordre des Annonciades commencé à Bourges, 9. xxvij. & 11. xxxvij Maiſons, Albi, 90. xxxiv. Bethune, 192. lv. Bourdeaux 229. xxviij. Chanteloup 229. xxix. Rodez 236. xvij. Agen, 323. xxxvj. Louvain, 324. xxxvij
Ordre de la Conception eſtabli, à Tolede, 3. vj & 5. xij confirmé 63. xvij privileges, 224. lxij Maiſons, Almeria 142. xxxvij Avila, 428. xxj Burgos, 333. xxxiij Caſtillon, 256. xlj Fuente-Oveſumas, 333. xxxiv. S. Gadée, 287. xliij. Guadalaxara, 345. xlviij Leon, 199. xliv Madrit, 122. xviij Maqueda, 85. xlviij Oropeſa, 224. lx. Pontferrat, 256. xl La Puebla de Montalvan, 236. xvij Rome, 272. xl Scalon, 293. xv Teſte de Bœuf, 90. xxiij Turigio, 85. xlvij Trugillo, 252. xxvij Valladolid, 229. xxvj Villereal, 293. xvi Uſſagro, 103. xl.

P

PApes. Alexandre VI. meurt, divers jugemens de luy. Pie III. éleu meurt, Jules II. éleu, 26. ix ſa mort, Leon X. éleu, ſes qualitez, 123. j continuë l'Egliſe du Vatican, & le Concile de Latran, 130. iij ſa mort, ſa conduite 227. xi, Adrien VI. éleu, 232. j. meurt, ſon eloge. Clement VII. éleu, 241. xiv fait une ligue contre l'Empereur, 279. xv. Rome priſe, il ſe retire au château S. Ange, ſe rend, paix, 288. j. fait des Cardinaux pour de l'argent, 294. j. ſon alliance avec l'Empereur, 300. j. meurt, Paul III. éleu, 353. j
Pareſſeux qui ſe pend, 101. xxviij
Le B. Fr. Paſchal du Châtelet, 216. xvi.
Paſſion de J. C. ſa Meſſe, 307. j
Le B. Fr. Paul de Chiana, 435. xx.
Le B. Fr. Paul de Chioza, 330. xiij
La B. Sr. Paule de Montaut, 133. xj.
Le B. Fr. Paulin de Ligourne, 20. xxiii.
Fr. Paul de Tomor forcé à prandre l'Archevêché de Colotza, 244. xxiii. ſa vie ſa mort, 281. xx.
Le B. Fr. Paul de Sicile, 30 xxi.
Le B. F. Paul de Sinopoli, 42. xxxi.

Digitized by Google

Le B. Fr. Paul de Vveil, 43. xxxv.
Penitenciers Apoſtoliques Fr. François, 70. xxxix. Fr. Jean, 437. xxx.
Perou decouvert, 301. iv. ſuite, 335. iv.
S. Pierre d'Alcantara, ſa naiſſance, ſa reception dans l'Ordre, 150. xxj.
Le B. Fr. Pierre de Cordoüe, 253. xix.
Fr. Pierre Galatin auteur celebre, 424. xv.
Le B. Fr. Pierre Melgar meurt, 234. vj.
Le B. Fr. Pierre de Moliano, 88. viij.
Le B. Fr. Pierre de Naples prie Dieu de randre ſon viſage difforme, 108. xix.
Le B. Fr. Pierre de Padulis, 435. xxij.
Le B. Fr. Pierre Pilio s'oppoſe aux Capucins, puis ſe joint à eux, 425. xix.
Le B. Fr. Pierre de S. Severin, 79. xviij.
Le B. Fr. Pierre de Todi Capucin, 436. xxiij.
Predicateurs celebres Fr. Barthelemy de Milan, Fr. Pierre Perera, & Fr. Alexis de Corregio 52. xxviij.
Privileges, communication à tous ceux des Mendiants, 13. xlviij. & 58. lij. & 112. xlij. divers, 13. lj. confirmez, 46. lviij. & 58. lij. & 103. xliv. & 118. xxiv. & 142. xl. reglez par le Concile de Latran, 153. j. confirmez, 192. lvij. pour les cenſures, pour la croiſade, façon d'en uſer, 209. xliv. explication, 210. xlviij. confirmez, 224. lxij. pour les funerailles, 230. xxxiij. divers, 231. xxxvij. confirmez, 270. xxix. & 325. xliv. ſoûmis aux Superieurs, 273. xlij confirmez, 382. lxxxvj. pour donner la communion, 401. xxviij. conſervateurs, 428. xxxiij
Proprietaire, aprés une vie auſtere fait une mort funeſte, converſion merveilleuſe, 140. xxx.
Providence pour deux Freres Mineurs, 169. xl.
Provinces erigées, de S. Croix en Amerique, 50. xj. de Burgos, 50. xiij ſur les frontieres, & d'Argentine & de Boſſine, 62, xiv. ſes privileges confirmez, 418. xxviij. de Sardaigne unie à la famille Ultramontaine, 114. viij. nom de celle de la Boſſine, 120. vj. de la Boſſine Argentine, de S. Nicolas dans la poüille, 131. vj. des Anges, & de Majorque, 185. xxviij. de N. Dame de Pitié, 195. xiv. de la Conception en Caſtille, des Anges, de S. Pierre Montorio, 196. xx. de S. Gabriel, 204. xij. & 393. xxxij differens entre celles de Saxe & de Boheme, 235. x. de Siene, de Turinge, en Hongrie, de Flandres, 237. ij de S. Pierre Montorio accruë, 254. xxv de la Conception maintenüe 270. xxx. de Luques, 278. xii & 311. xxiv & 319. viij de la baſſe Allemagne, 311. xxv de Lithuanie, 312. xxvi reunion de celles d'Allemagne, 319. ix. des Algarbes, 348. viij.

R

Recluſes de l'Ordre de S. Claire au Vatican, 152. xxxvi.
Recollection, Convens eſtablis en Caſtille, 241. xii. en Aragon, en

Digitized by Google

en Portugal, 251. xiij.
Reforme nouvelle eſtablie par une Bulle de Clement VII. 340. xvij
Convens aſſignez, 393. xxxi en Breſſe, 428. xxxiv. Religieux, defenſe de demeurer hors de leurs convens ſans permiſſion expreſſe, 92. xxxiij.
Religieuſes de S. Claire, pluſieurs illuſtres en vertu à Florence, 21. xxv. Reglemens, 201. xlix. envoyées en Amerique, 301. iij. Défenſe aux ſeculiers de ſe mêler de leur conduite, 325. xliij. exemptes des impoſts, 333. xxxvi. & des ordinaires, 345. xxx. jeûne de l'Advent : entrée pour leurs ſepultures, 402. xxxij. exemptions, 418. xxvij.
Reſervation de cas, pouvoir de la faire, 13. l.
Le B. Fr. Robert Stuard, 331. ix.
Le B. Fr. Rodolphe Duc d'Autriche, 80. xxiij.
Le B. Fr. Roger Brulet, 406. xij
Le B. Fr. Ruffin Lupati, 234. vj.

S

LE B. Fr. Sauveur de Horta reçû, ſes premieres merveilles, 237. xxxij.
Le B. Seraphin de Thieti, 108. xx.
Le B. Fr. Sixte de Riparolo, 350. xiij.
Soques défendues aux conventuels, 112. xlii.
Spada, memoires de cette famille, 408. xxij.
Le B. Fr. Stanislas de Comin, 98. xviij.
Le B. Fr. Staniſlas Slappi, 70. xxxvij.
Syndics Apoſtoliques, 103. xliv.
privileges, 287. xlvi. ordonnez, 324. xlj.

T

TErre-Sainte, ſes privileges, 273. xliij. aumoſne annuelle du Pape, & des Cardinaux, 299. xxiij.
Le B. Fr. Theodoric de Munſter, 148. xv.
La B. Sr. Thereſe Garcias, 437. xxxi.
Tierceres, regle pour les Freres, 226. viij. en Sicile, 320. xv. exemption des impoſts, 13. xlix. & 287. xlvj. privileges, 201. lj. & 231. xxxiij. declarez Eccleſiaſtiques, 396. liij.

Maiſons des Sœurs Tierceres.

Albazet, 324. *xxxviij*
Alcala, 46. *lvij*
Amerique, 318. *iij*
Argenton, 192. *liij*
Aſſiſe, 129. *xxiij*
Bonn, 73. *lix*
Boppart, 22. *xxviij*
Caſtanet, 224. *lix*
Cazorla, 299. *xxj*
Cernamules, 12. *xliv*
Châteaugontier, 85. *lj*
Cianciana, 440. *lj*
Cifuentes, 272. *xlj*
Cité Caſtellane, 401. *xxiij*
S. Clement, 245. *xxxiij*
Cologne, 12. *xlv*
Cordoüe, 73. *lvij*
Cubes, 112. *xlij*
Eſpinoy, 152. *xxxv*
Frigeiron, 441. *liij*
Foſſembrun, 117. *xxj*
Fuenſalide, 352. *xvj*

Maiſon de

Digitized by Google

Fzomlembgin, 91. *xxvj*
Gournay, 245. *xxxj*
Grenade, 417. *xxiij*
Grignon, 245. *xxxij*
Gualdi, 31. *xxxv*
Illescas, 192. *lvj*
Laval, 172. *liv*
Lorca, 31. *xxxij & xxxiij*
Meillis, 73. *lviij*
Montfaron, 91. *xxvj*
Montfaucon, 22. *xxxvj*
Montpolitien, 129. *xxiij*
Montreal, 12. *xlij*
Montsaint, 287. *xliv*
Mortenay, 85. *lj*
Murcie, 316. *xl*
Naples, 418. *xxvj*
Nole, 316. *xlv*
Norcia, 223. *lvj*
Occagna, 152. *xxxiv*
Piscia, 22. *xxxvij*
Ripa Transona, 229. *xxij*
Rome, 224. *lxj*
S. Severin, 428. *xxx*
Tolede, 46. *lvij.* & 117. *xxij.* & 130. *ij.* & 142. *xxxviij.* & 230. *xxx.*
Trié, 118. *xxiij*
Tours en Portugal, 401. *xxvj*
Veas, 91. *xxv*
Venise, 229. *xxv*
Ville-longue, 172. *lv*
Ville-neufve des Infants, 230. *xxxj*
Ville-real, 297. *xvj*
Vtrech quatre, 418. *xxiv*
Zamora, 441. *lij*

Sœurs Tierceres reduites sous la conduite de l'Observance, 172. lvi. envoyées en Amerique, 301. iij. exemptes des impostes, 333. xxxvi. & des Ordinaires, 345. xxxix. gouvernement, 411. xxxix. jeûnes, 418. xxv.

S. Thomas Apôtre ses Reliques à Meliapor, 242. xvi & 430. vi.

Le B. Fr. Thomas de S. Antoine, 189. xxxvii.

Le B. Fr. Thomas Esclavon celebre pour sa Sainteté, pour ses predications, & pour ses propheties, sur tout en Guiene, 213. viii.

Fr. Thomas Murner écrit contre Luther, 210. j. dispute contre Zuingle, 275. v.

Tronc ôté par ordre du Pape comme contraire à la regle, 401. xxix.

V

Le B. Fr. Venance Nugnez, 69. xxiv.

La S. Vierge, Office de ses espousailles, 411. xli.

La B. Sr. Viridiene Tiercere, son office permis, 349. xii.

Le B. Fr. Vincent d'Aquila, 43. xxxii.

Le B. Fr. Vital d'Albe, 126. xi.

Vn Fr. Lay de Volaterre illustre en mortification, 101. xxvii.

Volsey Cardinal Anglois, sa fortune, sa conduite, 385. ix.

Vrsulines instituées par la B. Sr. Angele Disenzano Tiercere, 409. xxiii.

Fr. Zacharie Boverius Capucin Corrigé, sur ce qu'il dit de la sortie de Fr. Mathieu de Bassi, & contre l'Observance; ses Annales defendües par la Congregation de l'indice des livres, 264. xix.

Zuingle fait éclater ses erreurs, 203. iv.

Maison de

Digitized by Google

FAVTES SVRVENVES EN L'IMPRESSION du huitiéme Tome.

Page.	*Ligne.*	*Faute.*	*Correction.*
115.	30.	oprimer eſt de	opprimer. de
119.	20.	le nocte	le nombre
133.	4.	ſevere	ſeûre
133.	12.	receus	receües
139.	41.	que deux	que de deux
152.	39.	ou il	& il
168.	12.	point des	point de
193.	20.	Vicaire General	General
214.	6.	verras	verſeras
303.	1.	parlur lenr	parler leur
374.	1.	mirreculeuſe	merveilleuſe
375.	30.	chaſſe	la chaſſe

Digitized by Google

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres patentes du Roy données à Fontaine-Bleau le 13. de Juin 1680 Signées le Petit, & scelées du grand Sceau de Cire jeaune. Il est permis au Pere Silvestre Castet Recollet de faire imprimer un Livre intitulé, *Annales des Freres Mineurs*, composées en Latin par le Pere Luc Vuadinghes, qu'il a abbregées & traduites en François, & ce pour le temps & espace de dix années consecutives, à commencer du jour & date que chaque Tome sera achevé d'imprimer; avec inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient de l'imprimer ou faire imprimer sans le consentement dudit Pere Castet, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mille livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Et ledit Pere Silvestre Castet a cedé & transporté ledit Privilege à Guillaume Loüis Colomiez, & Jerôme Pozuël Imprimeurs & Libraires du Roy, suivant l'accord fait entr'eux.

Le Huitiéme Tome a esté achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. *de Fevrier* 1683.

Les Exemplaires ont esté fournis.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE

Digitized by Google